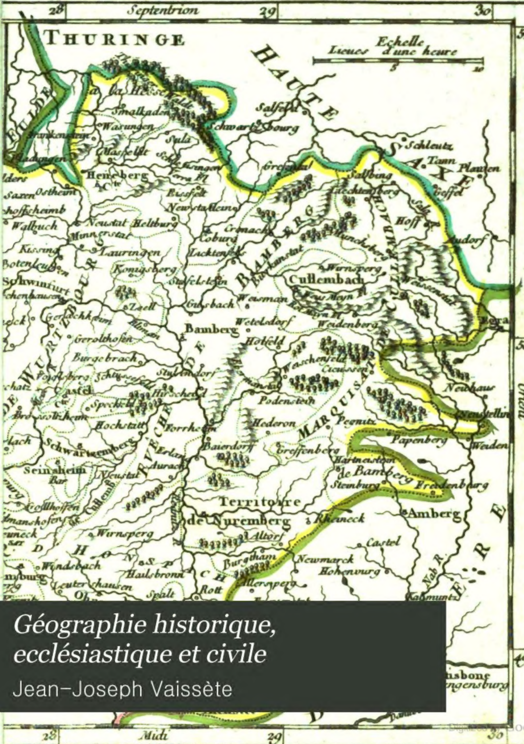

Géographie historique, ecclésiastique et civile

Jean-Joseph Vaissète

Digitized by Google

GÉOGRAPHIE
HISTORIQUE, ECCLESIASTIQUE ET CIVILE,

OU

Description de toutes les Parties du Globe Terrestre, enrichie de Cartes Géographiques.

Par Dom JOSEPH VAISSETE, *Religieux Bénédictin de la Congrégation de S. Maur.*

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez { DESAINT & SAILLANT, rue S. Jean de Beauvais. JEAN-THOMAS HERISSANT, rue S. Jacques. JACQUES BAROIS, Quai des Augustins.

M DCC LV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

TABLE DES SOMMAIRES
DU TOME SECOND.

Fin de la Table des Sommaires.

GEOGRAPHIE
HISTORIQUE,
ECCLESIASTIQUE
ET CIVILE.

SUITE DE L'EUROPE MERIDIONALE.

III.

L'ALLEMAGNE.

L'ALLEMAGNE est une des plus vastes regions de l'Europe : elle est située dans le milieu de cette partie du Monde, & elle s'étend dans sa totalité depuis le 45. jusques au 55. degré de latitude septentrionale, & depuis le 23. degré jusques au 37. de longitude, dans l'espace de plus de de 200. lieues communes de France de 25. au degré depuis le levant jusqu'au couchant, & de 250. du midi au nord. Elle est bornée au levant par la Hongrie & la Pologne ; au nord par la mer Baltique, le Jutland, ou Chersonese Cimbrique & l'Océan ; au couchant par les Pays Bas & la France, & au midi par les Alpes qui la separent de l'Italie.

Ce pays, compris anciennement dans la Celtique prise en général, fut nommé *Germanie* par les Grecs & les Romains : il étoit habité par differens peuples, qui avoient chacun leurs mœurs & leurs coûtumes. Les *Allemans*, dont l'origine, sur laquelle les auteurs varient beaucoup, n'est pas bien connue, & qu'on croit vraisemblablement Gauloise ou Teutone, s'y étant établis, s'y étendirent & lui ont enfin donné leur nom. Les Allemans eux-mêmes, l'appellent *Teutschland* ou *Deutschland*, du mot Allemand *Teutsch* dérivé de celui de *Teuton*.

Les Romains ne soumirent qu'une petite partie de la Germanie ; sçavoir l'orientale le long du Rhin & sur les frontiéres des Gaules, où ils établirent deux provinces, la Germanie premiére & la Germanie

feconde foumifes au préfet des Gaules;& la méridionale vers les Alpes,où ils établirent les provinces de Retie première & Rétie feconde,fous l'autorité du préfet d'Italie ; & enfin celle de Norique fous le préfet d'Illyrie. Tous les autres peuples de la Germanie conferverent leur liberté.

Dans le tems de la décadence de l'empire, les Francs, qui compofoient une des principales nations Germaniques, ayant paffé le Rhin, conquirent une partie des Gaules. Clovis un de leurs rois augmenta beaucoup ces conquêtes & fubjugua les Allemans ; il maintint & étendit fa domination, ainfi que fes fucceffeurs, fur une grande partie de la Germanie au delà du Rhin. Dans le VIII. fiécle Charlemagne acheva de fubjuguer l'Allemagne, qu'il fit adminiftrer par des ducs ou gouverneurs généraux de province, & par des comtes ou gouverneurs particuliers : les uns & les autres rendoient la juftice & avoient le commandement des armes. On appella ces derniers *Landgraves, Burggraves & Markgraves*: le premier nom fignifie *Juge d'un Pays*, le fecond *Juge* ou *Commandant dans une Ville*, & le troifiéme Commandant fur la frontiére ; car *Land* en Allemand veut dire *Pays* & *Graven* comte ; & *Burg* fignifie *Ville* & *Mark frontiére*.

Charlemagne ne négligea rien pour adoucir l'efprit farouche de ces peuples, que l'amour de la liberté portoit continuellement à la revolte. Mais ils rompirent fouvent fes mefures, recommencerent toujours leurs pratiques, & lui fournirent de nouveaux fujets de triomphe. Ce prince fongea principalement à fe les affujettir par le lien de la confcience: dans ce deffein il y établit des évêques, y envoya des miffionnaires pour les inftruire dans le Chriftianifme, & y fonda un grand nombre d'évêchés & d'abbayes. Enfin Charlemagne ayant été couronné empereur à Rome par le Pape Leon III. l'an 800. toute la Germanie le reconnut pour fon maître. Elle a été gouvernée par neuf empereurs François jufqu'à Louis IV. dernier empereur de la race de Charlemagne,qui étant mort fans héritier, l'empire paffa des François aux Saxons, en la perfonne de Conrad premier duc de Franconie,gendre de Louis, qui fut élu en 912. au refus & par le confeil d'Oton duc de Saxe, qui ayant été élû le premier s'excufa fur fa vieilleffe, & confeilla de prendre Conrad,quoiqu'il eût été autrefois fon ennemi. Depuis l'an 912. jufqu'en 1438. on compte 34. empereurs, fans y comprendre Rodolphe comte d'Habfbourg, pauvre, mais recommandable par fa naiffance & par fa vertu, qui fut élû empereur d'une commune voix des électeurs l'an 1273. C'eft à Rodolphe que la maifon d'Autriche rapporte le commencement de fa grandeur. Elle a poffedé l'empire fans interruption, depuis Albert II. élû en 1438. jufqu'à la mort de l'empereur Charles VI. arrivée le 20. d'Octobre de l'an 1740. après laquelle Charles VII. électeur de Baviére fut élû empereur ; & étant mort en 1745. François Etienne de Lorraine grand duc de Tofcane lui a fuccédé.

Comme l'Allemagne eft d'une fort grande étendue, l'air & le terroir y font fort différens, felon les diverfes contrées. Cependant on peut dire en général que l'air y eft affez tempéré : on n'eft pas incommodé par des chaleurs exceffives dans les provinces méridionales, & on ne fent pas un froid trop âpre dans les feptentrionales. Le terroir produit abondamment tout ce qui eft néceffaire pour l'entretien de fes habitans, & pour la défenfe du pays. Le long du Danube & du Rhin il eft extrêmement fertile en bled & en vin ; & le long de l'Oder, de l'Elbe & du Wefer, il produit une grande quantité de bled, d'orge & de houblon, dont on fait la bière, qui eft le breuvage ordinaire de prefque toute l'Allemagne.

Ce pays nourrit une affez grande quan-

tité de bestiaux, & en particulier des chevaux forts & de grande taille, propres pour le tirage & pour monter la cavalerie. Il y a des mines de toute sorte de métaux & même de sel, & des eaux minérales avec des bains en abondance. On voit des forêts presque par tout : elles n'y sont pas inutiles ; elles nourrissent une si grande quantité de cerfs, de sangliers, de chevreuils, de daims, de buffles & d'autres bêtes fauves, qu'en plusieurs endroits on en mange plus communement & à plus vil prix, que du bœuf, du mouton & du pourceau. La forêt Noire est la plus considérable qu'on y connoisse aujourd'hui : elle est aux confins de la Suisse & de l'Alsace, & n'est qu'une petite partie de celle que les anciens appelloient *la forêt Hercinienne.* On y trouve de grandes montagnes : outre les Alpes qui séparent l'Allemagne de l'Italie, on y distingue celles qui environnent la Bohéme, que quelques-uns croyent être les plus hautes de l'Europe, parce qu'il en sort de tous côtés des rivieres.

On voit dans l'Allemagne un grand nombre de belles rivieres, qui fertilisent la campagne, fournissent une grande quantité de poisson, & facilitent beaucoup le commerce. Il y en a cinq qui surpassent les autres par la longueur de leurs cours, & par l'abondance de leurs eaux ; le Weser, l'Elbe, l'Oder, le Rhin & le Danube : ces deux derniers fleuves sont des plus célébres de l'Europe.

L'Allemagne est très-peuplée, & on trouve dans toutes ses provinces un très-grand nombre de villes, dont il y en a plusieurs qui sont fort grandes & fort belles. Il n'y en a pourtant aucune qu'on puisse appeller proprement la capitale d'Allemagne. Vienne en Autriche, qui pourroit prétendre à cet honneur, plûtôt que toute autre, parce que les empereurs y font leur résidence depuis long tems, ne les possede que casuellement ; elle cesseroit d'avoir cet avantage, si on élisoit un empereur d'une autre maison que de celle d'Autriche. Le commerce fleurit en Allemagne, à cause de la commodité des rivieres : il consiste non-seulement en ses chevaux qui sont fort estimés ; mais encore en bois qu'elle a en abondance, en des ouvrages de quincaillerie & de menuiserie ; des montres, des horloges, & de pareilles choses qu'on y travaille avec beaucoup d'adresse.

Les Allemans sont généralement d'une taille avantageuse, bien faits, robustes, laborieux, patiens, francs, amis & ennemis découverts, généreux, liberaux, beaucoup plus civils qu'ils ne l'étoient autrefois, particuliérement la noblesse qui voyage beaucoup. Ils aiment la parure & la magnificence, la bonne chere & le vin ; en quoi on les accuse d'exceder quelquefois. La table chez les Allemans est le lien de la société ; elle est aussi assez souvent la cause des querelles, quand le vin les échauffe jusqu'à un certain point. La table est chez eux de toutes les occasions ; on commence & on finit par-là. Charles Patin ajoûte plaisamment que dans la conduite de leur vie, on pourroit dire que *c'est la matiére premiére dont le reste des actions & des affaires est la forme.*

On peut dire que les Allemans s'attachent aux arts, aux belles lettres & aux sciences, autant qu'aucune autre nation de l'Europe : mais il faut avouer que la guerre est en quelque sorte leur métier particulier. Ils ont fait paroître anciennement leur valeur dans les grandes & longues guerres qu'ils ont soutenues soit contre les empereurs Romains, soit dans celles qu'ils ont eues contre les Turcs & contre la France. L'Allemagne est une source inépuisable de gens de guerre ; le grand nombre de bons soldats & de grands capitaines qu'elle a produits rendroit cet état très-redoutable à ses voisins, si la diversité & assez souvent l'opposition d'in-

terêts qui se trouvent entre le grand nombre de souverains qui le composent, ne l'empêchoient d'agir promptement & d'unir toutes ses forces. Cependant leur union qu'on peut appeller admirable, à cause de cette grande différence d'intérêts qui doivent les diviser, est une preuve éclatante & de leur prudence & de l'amour extrême qu'ils ont pour leur liberté.

Les Allemans passent pour les peuples du monde les plus jaloux de leur noblesse. Ils ont hérité ces sentimens de leurs ancêtres, qui faisoient une si grande distinction entres les personnes libres & les esclaves, les nobles & les roturiers, qu'ils punissoient de mort ceux qui se marioient avec d'autres personnes qu'avec leurs pareils. Scaliger dit que les Allemans sont glorieux & qu'ils regardent le monde de travers : mais depuis son tems, ils peuvent avoir changé. En Allemagne, ajoûte-il, il n'y a si petit prince qui ne pense être de meilleure maison que le Roi de France. Ils aiment extrêmement la chasse.

Les arts méchaniques ont eu en quelque façon leur berceau en Allemagne. Les Allemans s'y appliquent beaucoup & y réussissent. On ne peut pas nier qu'on ne leur soit redevable des plus belles inventions : l'imprimerie, la poudre à canon, les armes à feu, sont les faits de leur industrie, de même que l'art de blanchir le fer, & d'en faire des lames utiles à mille choses, ce qui est encore inconnu ailleurs.

Les belles lettres y sont autant cultivées qu'en aucun autre pays du monde. On trouve partout des universités, des académies célébres, & des colléges illustres, qui ne différent point, pour l'utilité, des académies. Il n'y a point d'état un peu considérable, principalement parmi les Protestans, dont les princes n'ayent pris soin de fonder quelques-unes de ces écoles, pour l'instruction de la jeunesse. On peut facilement juger des progrès que les Allemans font dans les arts & les sciences par le grand nombre de livres dont ils remplissent l'Europe. Dès le IX. siécle ils ont commencé à avoir des gens de lettres : ils donnent même dans des expériences de chimie, & on prétend que c'est parmi eux qu'on trouve de ces visionnaires entêtés *de la Pierre Philosophale* & de ceux que l'on nomme *Freres de la Rose-Croix*.

La langue qu'on parle en Allemagne est un dialecte de la Teutone, qui a succédé à la Celtique, & qui a aussi donné l'origine à la Flamande, a l'Angloise, à la Danoise, à la Suédoise & à la Norwegienne. On parle la langue Allemande dans presque tout ce qu'on appelle le corps Germanique. L'Esclavone, ou un dialecte de l'Esclavon, est en usage en Bohéme & dans les provinces voisines. Il y a aussi beaucoup d'Allemans qui parlent le Latin, sans s'embarasser de le parler avec beaucoup de pureté. La langue Françoise est en usage & familiére dans la plûpart des cours d'Allemagne, surtout dans celle de Prusse; & il y a des imprimeries Françoises à Berlin. On préfére l'Italien dans quelques autres cours.

L'Allemagne est divisée au sujet de la religion, entre les Catholiques & les Protestans. En attendant qu'on en parle plus amplement ailleurs, on se contentera de remarquer en général, que la Catholique, y est la dominante, à cause que c'est celle de l'empereur; & que cette religion & la Protestante, y ont à peu près un égal nombre de partisans. La derniére comprend la Luthérienne ou la confession d'Augsbourg, & la Calviniste, ou la confession de Geneve, suivie dans certains états : mais les Luthériens y sont beaucoup plus nombreux que les Calvinistes. On voit aussi en Allemagne des Anabaptistes qui y sont tolerés, & des Juifs qui y ont des synagogues.

On divise communement l'Allemagne prise en général, en haute ou méridionale & en basse ou septentrionale : Nous

la diviserons en deux grandes parties, dont l'une comprendra l'Allemagne Interieure ou le Corps de l'Empire, & l'autre l'Allemagne Extérieure, composée de la Bohéme & des provinces adjacentes, & de la Suisse.

I.

L'ALLEMAGNE INTERIEURE

OU LE CORPS GERMANIQUE.

L'empereur Maximilien partagea en 1500. l'empire d'Allemagne en six cercles, & en dix en 1512. Charles V. son successeur confirma en 1522. à la diéte de Nuremberg, cette derniere division dont l'usage s'est conservé jusqu'à aujourd'hui.

Le gouvernement de cet empire est Monarchique & Aristo-Democratique tout ensemble. *Sa monarchie* paroît en la personne de l'empereur, à cause de l'obligation où sont tous les membres de l'empire de lui demander *l'investiture* de leurs états & de lui prêter serment de fidélité. *Son Aristocratie* se voit en ce que l'empereur ne peut rien résoudre sans le concours des suffrages des princes ; & *sa Democratie* est marquée par les villes Impériales ou immédiates, qui ont leurs voix dans les diétes de l'empire. Ces assemblées ou dietes générales, en qui réside la souveraineté de l'empire, sont composées de trois corps ou colléges. 1°. Celui des électeurs. 2°. Celui des princes dans lequel entrent tous ceux qui possedent des terres ou souverainetés, tant Ecclésiastiques que Séculiéres, & qui est par conséquent très-nombreux. 3°. Celui des villes impériales & libres, qui n'a pas beaucoup d'autorité quoiqu'il soit assez considérable. C'est dans ces assemblées que réside le droit de faire la paix ou la guerre, d'établir des impositions générales, & de regler toutes les affaires importantes de l'Empire. Cependant les délibérations de cette assemblée n'ont force de loi que quand l'Empereur y a donné son consentement.

Les revenus de ce prince sont très-peu de chose ; & il ne posséde pas un pouce de terre en qualité d'empereur. Il a quelques impositions qu'on met sur les Juifs, les droits de chancellerie & celui des investitures. Son revenu le plus considérable est un subside annuel que les états de l'empire lui donnent, & qu'on appelle *les mois Romains*. Ce subside fut d'abord établi pour fournir aux frais du voyage que les empereurs faisoient à Rome, lorsqu'ils alloient s'y faire couronner par le pape. Il étoit sans doute considérable lorsqu'il fut établi : mais comme l'argent est devenu plus commun, il n'est presque rien aujourd'hui. Cependant comme les repartitions des divers états de l'Allemagne sont faites sur ce pied-là, on le laisse subsister : mais au lieu d'un mois Romain par an, on en donne ordinairement cinq & davantage dans les besoins. Tout cela néantmoins seroit peu de chose pour soûtenir la dignité impériale ; & c'est pourquoi les Allemans ont intérêt de la conférer à un prince qui soit puissant de son chef.

Le roi des Romains est élû par les électeurs, de même que l'empereur. Il porte le titre d'*Auguste*, mais non pas celui de *toûjours Auguste* qui est réservé à l'empereur, dont il est vicaire général, & gouverne l'empire, lorsque ce dernier est ou malade ou absent. Il succéde à l'empire sans qu'il soit besoin de faire une nouvelle élection. Il a dans ses armes l'aigle impérial, mais à une tête seulement, au lieu que celui de l'empereur en a deux.

Tous les électeurs & les princes sont souverains dans leurs terres ; ils jouissent de tous *les droits de Régale* ; ils peuvent faire ou abolir des constitutions provinciales, imposer des taxes sur leurs sujets, battre monnoye, lever des troupes, faire des alliances avec les autres souverains de l'Allemagne & avec les étrangers, pourvû qu'elles ne tendent pas au préjudice de la

république. Ils ont droit de vie & de mort sans appel ; ils peuvent faire grace aux criminels, & réhabiliter ceux qui ont été notés d'infamie. Ils jugent définitivement les causes de leurs sujets, à la réserve de certains cas auxquels on peut appeller de leurs jugemens. Il y a deux cours pour vuider ces sortes d'appels ; la chambre impériale, qui avoit son siége à *Spire*, & qui après la ruine de cette ville en 1689. a été transférée à *Wetzlar*, & le conseil aulique qui se tient à Vienne.

La chambre impériale de Wetzlar est composée aujourd'hui d'un chef Catholique, de deux présidens de la même religion, & de deux présidens Protestans, établis par l'empereur ; & de 17. assesseurs ou conseillers, 9. Catholiques & 8. Protestans élûs par les cercles de l'empire. Le conseil aulique, qui dépend de l'empereur comme juge suprême de l'empire, fut établi en 1648. il est composé de deux présidens, de 17. conseillers dont 6. sont Protestans, & de quelques autres membres tous salariés par l'empereur à qui ils prêtent serment. Le conseil aulique imperial de Rothweil en Souabe est un tribunal composé d'un président & 13. assesseurs ; mais il n'étend sa jurisdiction que sur certaines provinces;& on peut en appeller à la chambre imperiale ou au conseil aulique. Outre les appellations, ces deux dernieres cours jugent encore les affaires entre la noblesse qu'on appelle *immediate*, & même entre les comtes, princes, prélats & électeurs. Il en faut pourtant excepter les causes de la derniere importance, où il s'agit de l'honneur ou des fiefs : car en ces cas les électeurs ne reconnoissent pour juges que le collége des électeurs.

Il y a en Allemagne deux sortes de noblesse, l'une qu'on appelle *immédiate*, parce qu'elle ne dépend que de l'empire, & l'autre *médiate*, parce qu'elle est soumise à quelque prince particulier. Cette derniere ne s'estime guéres moins que la premiere. La noblesse d'Allemagne est sans contredit la plus pure de l'Europe. Les Allemans en sont si jaloux, qu'ils aiment mieux épouser une demoiselle sans bien, qu'une riche bourgeoise. La générosité Allemande a sans doute beaucoup de part à cette conduite : mais on pourroit ajoûter que l'intérêt est venu au secours de la générosité. Il y a en Allemagne des chevaliers de l'ordre Teutonique, des chevaliers de Malte & un grand nombre de chapitres & d'abbayes d'hommes & de filles, où on ne peut entrer sans faire preuve de noblesse. On s'est donc accoûtumé à ne pas se mésallier, pour ne pas priver sa posterité d'un avantage qui est si considérable : la coûtume est devenue une loi qu'on ne peut violer aujourd'hui sans une espece d'infamie.

Les ecclésiastiques sont fort puissans dans l'empire d'Allemagne : outre les 3. archevêques électeurs & celui de Saltzbourg, on y voit un grand nombre d'évêques, d'abbés & d'abbesses qui possedent de grandes terres, & qui ont le titre & les avantages de princes de l'empire.

Autrefois l'empereur n'étoit pas électif; car Charlemagne & ses successeurs jusqu'à Louis III. ou IV. possederent l'empire par droit de succession : mais après Louis, les empereurs obtinrent leur dignité par élection ; mais comme elle se faisoit par tous les ordres de l'empire, & qu'elle étoit toujours accompagnée de confusion, à cause du grand nombre d'états & de souverains qui y avoient part, on résolut qu'on en commettroit le pouvoir aux sept principaux, dont les charges donnoient plus de droit à cette élection. Quelques auteurs ont écrit que cela se fit du tems d'Othon III. & du pape Gregoire V. d'autres soutiennent que ce ne fut qu'après la mort de Fréderic II.& qu'ensuite cet usage prévalut entiérement. Quoi qu'il en soit,l'empereur Charles IV. le confirma en 1356. par une ordonnance dite *la Bulle d'Or* : elle regle la

forme de l'élection, le pouvoir & le nombre des électeurs, qualité qui est annexée à certains états; de sorte que ceux qui les possedent sont électeurs de droit. Ils sont ou Ecclésiastiques ou Séculiers; *les Ecclésiastiques* sont les archevêques de *Mayence*, de *Treves* & de *Cologne*. Les Séculiers sont, *le Roi de Bohéme*, *le duc de Baviére*, *le duc de Saxe*, *le marquis de Brandebourg*, aujourd'hui roi de Prusse, *& le prince Palatin du Rhin*; ce huitiéme électorat fut créé à la paix de Munster. Il y en a un neuviéme qui est le *Duc d'Hanovre*, qui fut créé électeur en 1692. & admis seulement en 1708. dans le collége électoral. Les électeurs ont droit d'élection, de capitulation & de déposition de l'empereur: de sorte que s'il manque un électeur, on peut protester de l'élection qui s'est faite. Cela est quelquefois arrivé. Par la capitulation, dont l'usage est établi depuis l'an 1519. & qui contient divers articles, que chaque empereur promet d'observer à son élection, les électeurs s'attribuent de grands droits, comme de faire la paix ou la guerre, de faire battre monnoye, &c. Ils considérent aussi les intérêts publics & la sureté des états; & l'empereur élû, promet par serment d'accepter l'empire sous ces conditions, & de conserver la liberté & les priviléges de tous les corps qui le composent. Le droit de déposition donne aux électeurs le pouvoir de déposer l'empereur, lorsqu'il y a sujet de le faire, & l'on en a vû des exemples. En 1298. Adolphe de Nassau fut dépouillé de l'empire, parce qu'il s'étoit rendu insupportable. Venceslas fut aussi déposé en 1400. il croyoit perdues toutes les heures qu'il ne pouvoit employer à boire. On disoit de lui & de son pere, qu'ils auroient vendu l'empire s'ils eussent trouvé des marchands.

L'archevêque de Mayence donne avis de la mort de l'empereur, & fait assembler les électeurs. L'élection se fait ordinairement à Francfort: mais ce n'est point par une necessité indispensable, & le lieu n'a pas toujours été fixé. Les empereurs se faisoient autrefois couronner à Aix-la-Chapelle: à présent on n'a plus égard au lieu. L'électeur de Mayence prend le titre *de Chancelier d'Allemagne*, & il a pouvoir de se choisir un vicaire ou vice-chancelier; il est outre cela directeur des archives de l'empire. Celui de Treves se dit *Chancelier des Gaules*, & celui de Cologne, d'*Italie*.

Le roi de Bohéme est *grand échanson* de l'empire, le duc de Baviére grand guidon ou *grand Maître*, & il porte la pomme d'or; l'électeur de Saxe *grand Ecuyer* ou grand maréchal & il porte l'épée; celui de Brandebourg *grand Chambellan* & il porte le sceptre; le palatin est *grand Trésorier*, ou surintendant des finances de l'empire & l'électeur d'Hanovre est *grand porte-enseigne*. Les électeurs séculiers ont des vicaires héréditaires, pour exercer en leur absence les charges qui sont annexées à leurs électorats.

Les comtes *d'Althan*, sont vicaires du roi de Bohéme, grand échanson; les comtes de *Waldbourg* de l'électeur de Baviére grand maître; les comtes de *Pappenheim* de l'électeur de Saxe grand maréchal; les princes de *Hohenzollern*, de l'électeur de Brandebourg grand chambellan, & les comtes de *Sintzendorf*, de l'électeur Palatin grand trésorier. Les électeurs administrent la justice dans leurs états souverainement & sans appel: ils sont majeurs à 18. ans & jouissent de plusieurs autres grands priviléges; leur pouvoir est à peu près égal à celui de l'empereur.

Quand l'empire est vacant, ou bien lorsque l'empereur est absent d'Allemagne, les électeurs de Saxe, & Palatin sont vicaires ou regens de l'empire; chacun dans un certain district. L'électeur de Saxe exerce son vicariat dans toutes les provinces où le droit Saxon est observé; & le

Palatin dans celles où les anciennes loix des Francs ſont établies, comme ſur le Rhin, en Souabe & dans la Franconie. Les électeurs de Baviére & Palatin ont diſputé l'exercice du vicariat qui eſt dans leur maiſon depuis l'an 1648. qu'elle poſſede deux électorats; ils ſont convenus enfin depuis l'an 1724. de l'exercer conjointement: les états de l'empire s'étoient d'abord opposés à cet accord, & ils y ont enfin acquieſcé. Le roi de Sardaigne prétend auſſi, en qualité de duc de Savoye, d'être vicaire de l'empire en Italie.

Tous ceux qui prétendent avoir voix & ſéance aux diétes ou aux aſſemblées générales des états de l'empire d'Allemagne, doivent poſſéder ce qu'on appelle *des biens immédiats*, & jouir ſur ces biens de la ſupériorité territoriale, qui eſt égale à la ſouveraineté: ils ſont partagés en trois claſſes ou colléges ainſi qu'on la déja remarqué; ſçavoir des électeurs, des princes & des villes Impériales. Chacun de ces trois colléges a un appartement particulier dans l'hôtel de ville de Ratiſbone, ou la diéte eſt toujours aſſemblée, & où ceux qui la compoſent tiennent leurs députés, preſque ſans interruption depuis l'an 1661. il y a auſſi une grande ſale dans le même hôtel de ville, où les trois colléges s'aſſemblent en commun quand ils ont quelque choſe à ſe communiquer. Lorſque l'empereur aſſiſte en perſonne à la diéte, il eſt placé ſur un trône élevé de 4. degrés. En ſon abſence, il y a un commiſſaire principal qui occupe ſa place.

L'électeur de Mayence ou ſon député, préſide toujours au collége des électeurs; ſur quoi il faut remarquer que le roi de Bohéme n'a pas de voix dans ce collége, parce qu'il n'eſt regardé comme électeur, que lorſqu'il s'agit de l'élection d'un empereur ou d'un roi des Romains.

Les envoyés d'Autriche & de Saltzbourg préſident alternativement au collége des princes, compoſé d'eccléſiaſtiques, qui ont leur ſéance à droite, & de ſéculiers qui ſiégent à gauche. Les eccléſiaſtiques ſont l'archevêque de *Saltzbourg*, le grand maître de l'ordre *Teutonique*, 21. évêques qui ſont ceux de *Bamberg*, *Wirtzbourg*, *Wormes*, *Aichſtet*, *Spire*, *Strasbourg*, *Conſtance*, *Augsbourg*, *Hildesheim*, *Paderborn*, *Freyſingen*, *Ratisbonne*, *Paſſau*, *Trente*, *Brixen*, *Bale*, *Liége*, *Oſnabrug*, *Munſter*, *Lubec* & *Coire*. De ces 21. evêques, il y en a 19. de Catholiques; celui d'Oſnabrug eſt alternativement Catholique & Proteſtant, & celui de Lubec Proteſtant. Ce dernier & celui d'Oſnabrug, quand il eſt Proteſtant, ſiégent ſur un banc particulier, poſé de travers. Outre ces evêques il y en a pluſieurs autres, qui ſe qualifient princes de l'empire, quoiqu'ils n'en ſoient plus membres, parce qu'ils l'ont été autrefois, tels que les archevêques de Bezançon & de Cambrai, les evêques de Mets, Toul, Verdun, &c.

Après les evêques il y a onze abbés, prévôts ou prélats princes de l'empire; ſçavoir les abbés réguliers de *Fulde* & de *Kempten* de l'ordre de ſaint Benoît, l'abbé d'*Elwang*, abbaye ſécularisée; les abbés réguliers de *Maurbach* & de *Luder* de l'ordre de S. Benoît; le grand prieur d'Allemagne de l'ordre de *Malte*; le prévôt régulier de *Berchtolgaden* de l'ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, l'abbé ou le prévôt de l'abbaye ſecularisée de *Weiſſembourg*; l'abbé de *Prum* de l'ordre de S. Benoît, dont le titre abbatial eſt uni à l'archevêché de Treves; & les abbés réguliers de *Stablo*, & de *Corwei* de l'ordre de S. Benoît.

Tous ces prélats donnent leur ſuffrage par tête; ce qui fait avec les évêques 36. ſuffrages; & il y a de plus les deux bancs des prélats, abbés ou abbeſſes de *Souabe* & du *Rhin*, qui ne donnent leur ſuffrage que par collége; ce qui fait en tout 38. ſuffrages pour les princes eccleſiaſtiques. Le banc de

de Souabe est composé de 14. abbés & celui du Rhin de 8. & il y a 15. abbesses dans les deux bancs, ce qui fait en tout 37. abbés ou abbesses, princes de l'empire, qui composent les deux bancs ou collèges de prélats immédiats. Nous parlerons ailleurs de ces abbés & de ces abbesses.

Quant aux princes séculiers, il y a 11. maisons qui donnent leur suffrage par tête; sçavoir 1°. les archiducs d'*Autriche*, qui ont le premier rang & qui signent parmi les ecclésiastiques, 2°. les comtes *Palatins* du *Rhin*, 3°. les ducs de *Saxe*, 4°. les marquis de *Brandebourg*, 5°. les ducs de *Brunswick-Lunebourg*, 6°, les ducs de *Wirtemberg*, 7°. les ducs de *Meckelbourg*, 8°. les Landgraves de *Hesse*, 9°. les marquis de *Bade*, 10°. les ducs de *Schlewick-Holstein*, 11°. les princes d'*Anhalt*. Après ces princes les comtes de l'empire partagés en 4. bancs ont 4. suffrages, un pour chaque banc : les 4. bancs sont 1°. de *Wetteravie*, où il y a 18. comtes, 2°. de *Souabe*, composé de 25. comtes, 3°. de *Franconie*, où on en compte 15. 4°. de *Westphalie*, où il y en a dix-sept. Nous donnerons ailleurs les noms de tous ces comtes.

Enfin le collége des villes impériales est partagé en deux bancs; sçavoir du *Rhin*, où on n'en compte aujourd'hui que 14. d'un plus grand nombre qu'il y en avoit autrefois; & de *Souabe* : il y en a 37. dans ce dernier. Nous parlerons aussi ailleurs de toutes ces villes impériales qui se gouvernent en république & dont le nombre montoit anciennement jusqu'à 85. Le président de ce collége est toûjours membre de la ville où se tient la diette.

On a déja dit que l'empire d'Allemagne étoit divisé en 10. cercles. On les trouve en cet ordre; trois au nord en allant d'occident en orient; sçavoir de *Westphalie*, de *Basse Saxe* & de *Haute Saxe*; trois au milieu, qui sont les cercles du *Haut Rhin*, du *Bas Rhin* & de *Franconie*, & 3. au midi en suivant le cours du Danube; sçavoir de *Souabe*, de *Baviére* & d'*Autriche*. Le 10. cercle étoit celui de *Bourgogne*, qui comprenoit la Franche-Comté & les Pays-Bas; mais ce dernier cercle ne dépend plus depuis longtems du corps Germanique, dans lequel les empereurs Maximilien I. & Charles V. l'avoient fait comprendre, pour le mettre sous la protection de l'empire d'Allemagne. Il est néantmoins censé membre de l'empire suivant le traité de Westphalie de l'an 1648. quoiqu'il en soit indépendant, & exempt de ses charges. Au reste les domaines des princes qui sont compris dans ces cercles ne sont pas toûjours contigus; & ils sont coupés quelquefois par d'autres domaines. Il faut observer encore, qu'il y a quelques cercles qui renferment des enclaves d'autres cercles.

Ces neuf cercles forment autant de grandes provinces, sur lesquelles se fait la répartition des taxes & des milices, que chacun doit fournir à proportion de son étendue & de ses forces; conformement à ce qui a été arrêté dans la diette générale de l'empire : ensuite chaque cercle fait dans ses assemblées la répartition particuliére de ce qu'il doit fournir, sur les divers états qui le composent. Chaque cercle a son colonel pour commander ses milices, & un ou deux directeurs qui veillent sur ses intérêts, & qui ont droit de convoquer les états ou les assemblées de chaque cercle, pour délibérer sur les affaires qui le concernent.

I.

LE CERCLE DE WESTPHALIE.

Il est borné au nord par la mer d'Allemagne, au levant par celui de la Basse-Saxe, dont le Weser le sépare en partie; au midi par les cercles du Haut & du Bas Rhin & par le Luxembourg; & au couchant par les Pays-Bas : il s'étend depuis

le 50. degré 15. m. jusques au 53. 40. m. de latitude ; & il a environ 80. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 55. dans sa plus grande largeur du levant au couchant ; étant situé entre le 22. degré 30. m. & le 27. de longitude : mais sa figure est irréguliere ; étant coupé dans sa partie méridionale par l'électorat de Cologne, ou le cercle du Bas Rhin.

Ce pays fut anciennement habité entr'autres par les *Cherusques*, dont le nom est célébre dans l'histoire, par la défaite de Varus général Romain en combattant contre Arminius : il n'est connu sous le nom de *Westphalie* que depuis le IX. siécle ; nom qui lui fut donné à cause de sa situation au couchant de la Saxe. On n'appelloit d'abord Westphalie que ce qui est compris entre le Rhin & le Weser ; & on donna ensuite ce nom par extension à quelques états limitropes qui composent le cercle. On appelle encore *duché de Westphalie*, une portion du même cercle, qui appartient à l'électeur de Cologne, & dont nous parlerons dans la suite.

Comme le pays est septentrional, l'air y est froid. Outre le Weser qui le borne au couchant, il est arrosé par le Rhin & la Meuse vers le couchant ; dans son milieu par le Roër & la Lippe qui le parcourent du levant au couchant, & dans sa partie septentrionale par l'Embs qui y prend sa source & qui l'arrose du midi au nord jusqu'à son embouchure dans la mer d'Allemagne. En général il est assez fertile ; mais la partie septentrionale, où il y a beaucoup de marais, est moins fertile en grains, qu'elle n'est abondante en pâturages : on y éleve quantité de grands chevaux, & on y nourrit beaucoup de pourceaux, dont les jambons sont fort estimés sous le nom de *Jambons de Mayence* ; parce que c'est aux foires de Mayence qu'on les vendoit autrefois.

On partage le cercle de Westphalie en états ecclésiastiques & en états séculiers. Ses directeurs sont l'évêque de Munster ; & les ducs de Juliers & de Cleves : ces deux derniers à l'alternative.

I. ÉTATS ECCLESIASTIQUES.

DU CERCLE DE WESTPHALIE.

Ils consistent en 4. évêchés & plusieurs abbayes, dont nous ferons 5. articles.

§. 1. *L'Evêché de Liége.*

Cet évêché s'étend dans la partie la plus occidentale du cercle de Westphalie. Il est borné au nord par le Brabant Hollandois & par le duché de Gueldre ; au levant par les duchés de Juliers & de Limbourg, dont il est separé par la Meuse, & ensuite par celui de Luxembourg, qui le borne aussi au midi avec la Champagne ; & enfin au couchant par le comté de Namur & le Brabant Autrichien.

Ce pays comprend la plus grande partie du territoire des *Eburons*, qui furent entiérement exterminés par Jules Cesar. Les *Tongriens*, peuples Germains, ont aussi, selon Pline, habité le lieu où avoient été les Eburons. Ce nom de Tongriens subsista depuis durant plusieurs siécles : les évêques même s'appellerent évêques de *Tongres* jusqu'à l'an 1000. auquel ils prirent le titre d'évêques de *Liege* ; ils portent celui de princes depuis plus de sept siécles.

L'évêque de Liége, qui est prince de l'empire, a sous son domaine un grand nombre de villes, châteaux, bourgs, villages, & terres. Sous ce domaine est le duché de *Bouillon*, le marquisat de *Franchimont* & les comtés de *Lootz* & de *Herbain* avec plusieurs baronies, & beaucoup de riches abbayes ; & ce pays comprend dans toute son étendue 24. villes closes outre la moitié de Mastricht. L'air en est bon & temperé, & le terroir fertile en

grains, en fruits & en vins. Il s'y trouve encore des mines de fer, & quelques-unes de plomb, avec plusieurs carrieres, & des lieux souterrains d'où l'on tire de la terre noire pour brûler, en si grande quantité, que d'une lieue aux environs de Liege, la ville en étant fournie, on en transporte pour plus de deux cens mille écus, quoique cette matiere soit d'assez vil prix. On use aussi dans le pays de Liege de certaines mottes de terre, en forme de pierre qui se rompent facilement, pour brûler, & qui s'allument aussitôt qu'on les approche du feu. La Meuse le traverse dans sa partie meridionale du couchant au levant..

Liege, *Leodium* en Latin & *Luyck* en Allemand, capitale du pays, est située dans une vallée fort agréable vers le 50. degré 30. minut. de latitude. C'est aujourd'hui une grande & belle ville qui n'étoit encore qu'un village sur la Meuse sur la fin du VII. siécle : elle s'aggrandit beaucoup & eut le titre de *Cité* au VIII. lorsque l'évêché du pays y eut été transferé. Elle devint imperiale ; mais l'an 1684. l'électeur de Cologne, qui en étoit évêque, y fit marcher des troupes, la soûmit & y fit bâtir une citadelle, pour arrêter les brouilleries qui survenoient entre les évêques & le peuple. Son évêque est élû par le chapitre composé de 60. chanoines & 16. dignités, dont 5. archidiacres, tous nobles ou docteurs. Outre ces 60. grands chanoines, le clergé de la cathédrale est composé de deux autres chapitres, de Notre-Dame & de S. Materne, qui ont chacun 30. chanoines. Cette église, dédiée sous le nom de la Ste. Vierge & de S. Lambert patron du pays, est assez grande, mais extrêmement massive : son trésor est fort riche. Le palais épiscopal, qui est très-considérable, est situé tout auprès. L'évêché de Liege fut d'abord établi dans la ville de Tongres, ancienne capitale du pays. Après la ruine de cette ville par les Barbares il fut transferé à Mastricht au V. siécle, & enfin à Liege au VIII.

Outre la cathédrale, il y a à Liege sept églises collégiales qui ont chacune 30. chanoines & 5. dignités ; 32. paroisses & 46. maisons ou communautés religieuses, tant dans la ville que dans les fauxbourgs; sçavoir 22. d'hommes & 24. de filles, parmi lesquelles il y a 5. abbayes d'hommes & 3. de filles : les abbayes d'hommes sont celles de S. *Jacques* & de S. *Laurent* de l'ordre de S. Benoît, de S. *Gilles* & du *Val des Ecoliers* de Chanoines Reguliers & de *Beaurepart* de l'ordre de Prémontré : les abbayes de la *Paix* de Bénédictines & de *Vignenies* de filles de l'ordre de Cîteaux sont hors de Liege. Cette derniere en est à demi lieue sur le chemin de Mastricht. Les Jésuites Walons y ont un beau collége & le seminaire. Les Jésuites Anglois y ont un autre collége avec un seminaire pour ceux de leur nation. La Chartreuse est hors la ville près de la nouvelle citadelle. La Meuse partage la ville en deux parties inégales qui sont jointes par un pont, qu'on appelle *le Pont d'Arches*. La partie qui est à la gauche de cette riviere, est beaucoup plus considérable & plus peuplée que l'autre, qu'on appelle *Outre-Meuse* : la cathédrale est dans la premiére. Outre la ville on compte 10. fauxbourgs à Liege, 154. rues arrosées par plusieurs ruisseaux ou fontaines, 16. portes, 17. ponts & plusieurs quais, dont il y en a deux très-beaux, plusieurs grandes places, un arsenal, &c. Le palais épiscopal qui étoit un très-bel édifice fut brûlé en 1734. On fabrique dans cette ville beaucoup d'armes à feu. Elle est fortifiée & très-peuplée. L'évêque a sa maison de plaisance à *Serci* sur la Meuse à deux lieues au dessus de Liege.

Quoique la ville de Liege soit soumise au domaine de son évêque, elle se gou-

verne néantmoins par ses propres magistrats, & jouit de grands priviléges ; en sorte qu'on peut la regarder comme une espece de république. La magistrature municipale qui s'assemble à la maison-de-ville, rebâtie depuis l'an 1718. est composée de deux bourgmestres & de 20. conseillers, créés moitié par le prince & moitié par la ville : il y a de plus un grand *Majeur* & deux *Majeurs* subalternes. Les 32. corps de mêtiers ont aussi quelque part au gouvernement.

Le diocése de Liege est beaucoup plus étendu que le domaine de l'évêque : il comprend le duché de Limbourg & une partie de ceux de Juliers, de Luxembourg & de Brabant. Il est partagé en sept archidiaconés & 20. doyennés ruraux ; & on y compte 10. collégiales sans celles de la ville, 18. abbayes d'hommes ; sçavoir six de l'ordre de S. Benoît, autant de celui de S. Augustin, 4. de l'ordre de Cîteaux & deux de celui de Prémontré ; 17. abbayes de filles, 6. de l'ordre de S. Benoît & 11. de celui de Cîteaux, deux chapitres de chanoinesses seculieres, &c. On y compte 1500. bourgs, villages ou paroisses.

Le diocése de Liege étoit autrefois beaucoup plus étendu : on en a distrait une grande partie pour l'attribuer à divers diocéses des Pays-Bas ; entre autres à celui de Namur, qui est composé d'une partie des archidiaconés de *Hasbaye*, *Condros* & *Hainaut*.

L'état de Liege s'étend dans l'espace de plus de 40. lieues Françoises du midi au nord : mais il n'en a guéres plus de 12. dans sa plus grande largeur ; & il est fort étroit en divers endroits. L'évêque a le principal domaine dans ce pays : mais il n'y peut rien imposer & regler sans le consentement des trois états : il est partagé en dix grands bailliages, dont les baillis sont nommés par le prince, qui ne les donne qu'à de bons gentilhommes. On y compte 52. principales baronies, dont plusieurs ont titre de comté. On partage l'évêché de Liege en six parties qui suivent.

1. Le *Comté de Hasbaye* nommé *Hasbania* ou *Haspinga* en Latin. Il a été du domaine des empereurs jusqu'en 1040. que l'empereur Henri III. en fit donation à Nitard évêque de Liege & à ses successeurs : il étoit anciennement d'une grande étendue & comprenoit une partie du Brabant & du comté de Namur. On le renferme aujourd'hui entre les rivieres de Demer au nord & de Meuse au midi. On y voit les villes suivantes, outre celle de Liege dont on vient de parler.

Tongres, ancienne capitale du pays : elle n'est plus aujourd'hui qu'une ville médiocre, ou plûtôt un gros bourg situé sur la riviere de Jers ou Jecker à 5. ou 6. lieues au nord-ouest de Liege : il y a une collégiale considerable sous le nom de la Vierge ; *Borchloen*, petite ville capitale du comté de Looz ou Loss, qui s'étendoit au couchant du pays de Hasbaye : elle est située à 2. lieues au couchant de Tongres.

S. Tron & en Latin *S. Trudo*, petite ville située à deux lieues au couchant de Borchloen & à une lieue des frontieres du Brabant, sur la petite riviere de Graess nommée en Latin *Cissindria*. Elle doit son origine à une abbaye que le S. de ce nom fonda en 662. dans un lieu nommé anciennement *Sarchinium* dans le pays de Hasbaye, & qui a pris le nom de son fondateur. Elle est sous la regle de S. Benoît, & fut unie en 1603. à la congrégation de Bursfeld. L'abbé regulier partage le domaine de la ville avec l'évêque de Liege : l'abbaye *d'Orienten* de filles de l'ordre de Cîteaux, qui en étoit éloignée autrefois de deux lieues vers le nord-ouest, y a été transferée. Celle de *Terbeck* aussi de filles & de même ordre, en est à une lieue vers le nord-est ; elle se nommoit anciennement *Straten* ou *le Val S. Tron* ; celle des

Bénédictines de *Milen* soumise à l'abbé de S. Laurent de Liege n'est qu'à trois quarts de lieue au nord-ouest de S. Tron.

Warem ou *Borckworm* petite ville située à 3. lieues au sud-est de S. Tron, a été autrefois le chef-lieu du comté de Hasbaye, & la résidence des comtes de ce nom, parce que la ville de Liege n'en dépendoit pas & faisoit un gouvernement separé. Les abbayes de *Vaux Notre-Dame* de filles de l'ordre de Cîteaux; de la *Paix-Dieu*, *Pax Dei*, de filles du même ordre à une demi lieue au nord d'Hui; & de *Flone* à une demi lieue au dessous d'Hui de chanoines reguliers de l'ordre de S. Augustin, sont situées dans la partie meridionale du pays de Hasbaye à la gauche de la Meuse.

Herstall ou *Heristall* sur la gauche de la Meuse à une demi lieue au dessous de Liege, est un ancien château avec un village voisin, qui a été autrefois un palais célébre de nos rois, & qui a donné le surnom à Pepin maire du palais d'Austrasie. Cette seigneurie, après avoir passé aux cadets des ducs de la Basse Lorraine, tomba dans la maison de Nassau-Orange, & le roi de Prusse héritier en partie de cette maison la vendit en 1740. aux évêques de Liege qui en sont propriétaires. La partie occidentale de la ville de Mastricht, dont on parlera ailleurs, est également située dans le pays de Hasbaye.

2. *La Terre de Loen.* Cette portion de l'évêché de Liege en contient la partie septentrionale au nord de la riviere de Demer, mais comme elle est pleine de forêts & de marais, elle est moins peuplée & moins cultivée. On la subdivise en trois parties qui sont le *Comté de Lots* ou *Loots*, *la Campine*, & *le Comté de Horn*.

Hasselt est la principale ville du comté de Lots: elle est située sur le Demer qui la coupe, & qui parcourt le pays du levant au couchant: la riche abbaye d'*Herkenrode* de filles, de l'ordre de Cîteaux, à la gauche du Demer, en est à une lieue audessous vers le couchant. *Bilsen* est une petite ville située à 3. lieues au sud-est d'Hasselt à la gauche du Demer. A un quart de lieue au nord de cette ville est *Munster-Bilsen*, ancienne abbaye imperiale de Bénédictines, transformée aujourd'hui en chanoinesses seculieres qui font preuve de noblesse. A un autre quart de lieue vers le levant de Mastricht est la riche commanderie de *Vieuxjonc* de l'ordre Teutonique, nommée aussi *Alten-Bilsen*. On voit ensuite à la gauche de la Meuse, en la remontant, dans le comté de Lots, *Reckem* qui a titre de comté libre, à la maison d'Aspremont; *Stockem* petite ville, & *Maseyck* autre petite ville fortifiée. L'abbaye reguliere de S. *Joannenberg*, ou *Mons Sti. Johannis* de l'ordre de Prémontré est à un quart de lieue au nord-ouest de *Maseyk*: dans l'interieur du pays sont les petites villes de *Peer*, qui a titre de comté avec un couvent de Trinitaires, *Breg* & *Hamont*.

Le Campine est le titre d'un des 7. archidiaconés de l'église de Liege, nommée en Latin *Campinia*, dont une partie a été attribuée aux nouveaux évêchés de Ruremonde, de Boisleduc & d'Anvers. Ce qui est resté à l'évêché de Liege occupe la partie occidentale de cet évêché vers le nord, & est rempli de bois & de marais: il n'y a aucun lieu considérable.

Le Comté de Horn comprend la partie de l'évêché de Liege, située vers le nord-est, & à la gauche de la Meuse qui le borne au levant: il confine au nord au marais de Peel & à la Gueldre. Il est borné au couchant par la Mairie de Boisleduc. Il a environ 8. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 5. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Ce comté a donné son nom à une ancienne maison qui subsiste encore dans les Pays-Bas. Il fut confisqué en 1568.

en faveur des évêques de Liege, après que Philippe comte de Horn eut eu la tête tranchée. D'autres prétendent qu'il fut réuni alors au Brabant, dont il avoit fait partie anciennement. Il dépendoit autrefois du diocése de Liege. Il est compris aujourd'hui pour la plus grande partie dans celui de Ruremonde.

Le Château de *Horn* est à un quart de lieue à la gauche de la Meuse vis-à-vis de Ruremonde : il est joint à un petit bourg. *Weert* est la seule ville de ce comté : elle est située sur la petite riviere de Neer à 4. lieues au nord-ouest de Horn. Elle a un fort beau château, & est chef d'une seigneurie qui a été unie au comté de Horn. Les Chanoines Reguliers y ont un prieuré conventuel, & ils y enseignent les humanités. Il y a de plus un couvent de Recolets & deux monastères de filles. *Nider-Weert* & *Wissem* sont deux gros bourgs.

L'abbaye de *Thoren* ou *Thorn* à deux lieues au nord de Maseick, à la gauche de la Meuse, est dans l'étendue du comté de Horn, & elle dépend pour le spirituel du diocése de Liege. Elle fut fondée pour des Bénédictines à la fin du X. siécle. Elles se sont changées dans la suite en un chapitre de chanoinesses séculieres; & il n'y a plus que l'abbesse, qui est princesse de l'empire, qui fasse profession de la regle de S. Benoît. On n'y reçoit que des demoiselles de la plus haute naissance : il y a six chanoines seculiers pour desservir l'église. L'abbesse a droit de faire battre monnoye & a jurisdiction sur plusieurs villages.

3. *Le Marquisat de Franchimont* : il s'étend à la droite de la Meuse & ensuite de la riviere d'Ourt, qui la bornent au couchant : il a le Limbourg au nord & le Luxembourg au levant & au midi. La ville de *Franchimont* située au milieu du pays, a donné son nom à ce marquisat, que l'électeur de Cologne acheta en 1731. ce n'est plus qu'un village avec un vieux château ; & le chef-lieu du pays est le bourg de *Verviers*. La petite ville de *Viset* à la droite de la Meuse dépend aussi de ce marquisat, ainsi que *Spa*, village ou bourg fort célébre à cause de ses eaux thermales : il est situé à 5. milles ou environ de Liege & à 3. de Limbourg. *Ubermont* ou *Robermont* est une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, située dans le même marquisat à la droite de la Meuse, au levant & au voisinage de Liege.

4. *Le Condros* est un pays qui s'étend en long entre la Meuse & la riviere d'Ourt. La premiére le borne au couchant & au nord-est, & l'autre au levant. Il est situé entre le Luxembourg qu'il a au levant & le comté de Namur au couchant; & s'étend jusques vers les frontieres de la Champagne au midi : il a environ 20. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & six à sept dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Il tire son nom des anciens *Condrusii*, peuple Gaulois, mais Germain d'origine & dépendant des Treviriens. Il sert de titre à un des 7. archidiaconés de l'église de Liege : il avoit autrefois une plus grande étendue ; une partie ayant été unie au Luxembourg & au comté de Namur.

Hui, *Hoium* en Latin, en est la capitale. Elle est située à la droite de la Meuse, vers le 50. degré 30. m. de latitude, entre des montagnes ; dans un valon agréable, à 6. à 7. lieues au dessus de Liege & à autant au dessous de Namur. Les évêques de Liege y ont un château qui domine sur la riviere, qu'on y passe sur un pont de pierre : elle est petite, mais agréable. Il y a la collégiale de S. Donatien, dont on attribue la fondation à Charlemagne, & un collége de Jésuites. L'abbaye chef-d'ordre des Croisiers, qui sont des Chanoines Reguliers de l'ordre de S. Augustin, est située hors la ville sur une colline, en un

endroit nommé *Clairlieu*. On voit aussi hors des murs de la ville l'abbaye de *Neuf-Moustier* de Chanoines Reguliers située dans un valon.

La seconde ville du pays de Condros est *Dinant* située aussi à la droite de la Meuse, qu'on y passe sur un pont, à 5. lieues au dessus & au midi de *Namur*. Elle est commandée par un château qui appartient à l'évêque de Liege : elle a appartenu pendant long-tems à la France, qui l'avoit fortifiée, à cause de sa situation avantageuse ; mais les fortifications ont été démolies en 1703. la ville est étroite & longue & n'a qu'une principale rue : mais il y a deux fauxbourgs. La principale église est la collégiale de Notre-Dame. Les Jesuites y ont un collége ; & on y voit plusieurs maisons religieuses ; entr'autres l'abbaye de *Lessle* de l'ordre de Prémontré située dans les fauxbourgs. On trouve aux environs des carrieres de marbre & des mines de fer. Les autres lieux plus considérables du pays de Condros sont *Ciney* petite ville à 4. lieues au nord-est de Dinant, où il y a une collégiale ; *Vaux-Benoît* abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux située à une lieue au dessus de Liege, au confluent de la riviere d'Ourt & de la Meuse ; *Val S. Lambert*, abbaye de l'ordre de Cîteaux située à la droite de la Meuse entre Hui & Liege ; *Felipré* & en Latin *Felix Pratum*, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, à une lieue au levant de Charlemont & de la Meuse, &c.

5. *Le pays d'entre Sambre & Meuse*. Le nom de cette portion de l'évêché de Liege en marque la situation : elle dépend de l'archidiaconé des Ardennes pour le spirituel : une partie dont on parlera ailleurs, appartient aujourd'hui à la France. Ce pays est borné au nord par la Sambre qui le separe du comté de Namur : ce comté le borne aussi au levant avec la Meuse ; il s'étend au midi vers les frontieres de la Champagne, & a le Hainaut au couchant dont il est separé par la Sambre. Il a environ dix à douze lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 10. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. *Thuin* nommée en Latin *Tucidinium* en est la principale ville : elle est située sur une hauteur à la droite de la Sambre, à dix lieues au dessus de Namur qu'elle a au nord-est ; elle doit son origine aux abbés de *Lobbes* qui l'ont fondée. Cette abbaye, qui est de l'autre côté de la Sambre à une demi lieue de Thuin, est comprise dans les enclaves de l'évêché de Liege, quoiqu'elle dépende du diocése de Cambrai pour le spirituel : on en parlera ailleurs. Il y a une autre abbaye célébre située aux environs de Thuin : c'est celle d'*Aulne*, située sur la droite de la Sambre, à un mille au dessous de Thuin. Elle fut fondée au VII. siécle sous la regle de S. Benoît, & secularisée au X. enfin elle passa au XII. à l'ordre de Cîteaux. La maison & les cloîtres sont également magnifiques. *Florennes* est une petite ville avec titre de marquisat. Il y a une abbaye de Bénédictins. L'évêque de Liege confirme l'élection de l'abbé, après qu'elle a été faite par les moines. *Fumey* petite ville dans la forêt des Ardennes, appartient au domaine de l'électeur de Treves : il y a aux environs des carrieres d'ardoise.

6. *Le duché de Bouillon* : ce duché, qui est de la jurisdiction spirituelle des évêques de Liege, est enclavé dans la partie méridionale du duché de Luxembourg, qui l'environne presque de toutes parts, excepté au midi qu'il confine avec la Champagne : il faisoit partie de l'ancien comté des Ardennes, lorsque le fameux Godefroi duc de la Basse Lorraine, qui l'avoit eu de sa mere Ide, le vendit à la fin du XI. siécle aux évêques de Liege, qui en ont joui jusques à la fin du XV. Ces prélats, qui se disent *ducs de Bouillon*, le don-

nerent alors en engagement aux seigneurs de la maison de la *Marck* ; d'où enfin, après diverses révolutions, il a passé vers le milieu du dernier siécle dans celle de la Tour d'Auvergne, qui le possede en souveraineté sous la protection de la France. Cet état peut avoir six à sept lieues communes de France d'étendue du midi au nord & deux du levant au couchant. La ville située sur le Semoy est petite: les ducs de Bouillon y ont une cour souveraine. Il y a une garnison Françoise dans le château situé sur un rocher presque inaccessible.

§. 2. *L'évêché de Munster.*

Il est borné au nord par la principauté d'Oostfrise & le comté d'Oldembourg; au levant par divers états du cercle de Westphalie qui le coupent dans son milieu; au midi par la riviere de Lippe qui le traverse du levant au couchant ; & au couchant par les états des Provinces-Unies. Il a environ 38. lieues Françoises du midi au nord & 22. du levant au couchant dans sa plus grande largeur. La riviere d'Embs qui le traverse depuis sa source du midi au nord, le fertilise ; & c'est un état des plus considérables de l'empire d'Allemagne, tant par son étendue que par sa fertilité en grains & en pâturages, & par le nombre de ses habitans.

MUNSTER, & *Monasterium* en Latin, capitale du pays, est située dans une plaine sur la petite riviere d'Aa qui se jette bientôt après dans l'Embs, au 52. degré de latitude. Elle doit son origine à Charlemagne, qui pour favoriser la conversion des peuples idolâtres du pays à la religion Chrétienne, établit à la fin du VIII. siécle dans ce lieu, nommé alors *Mimingerode* un évêché & au commencement du suivant un *Monastére* d'où elle a pris son nom. Cette ville, qui est célébre tant par les troubles que les Anabaptistes y exciterent au milieu du XVI. siécle, que par la paix qui y fut conclue au milieu du suivant entre la France & l'Allemagne, a été libre & imperiale, jusques en 1661. que les habitans s'étant élevés contre Christophe-Bernard de Gahlen leur évêque, il l'assiegea, la soumit & l'unit à son domaine. La riviere d'Aa la partage en deux : elle est grande, belle & bien peuplée, & est à peu près ronde. Elle a 8. portes & 8. paroisses. Le chapitre de la cathédrale de S. Paul consiste en 40. chanoines qui sont tous capitulaires, & six dignités. Ils sont obligés de faire preuve de 16. quartiers & d'avoir étudié un an & six semaines dans l'université de Paris. Il y a de plus à Munster deux églises collégiales; sçavoir S. Lambert, dont les chanoines font preuve de noblesse de 16. quartiers, & Saint Maurice qui a un prévôt pour premiére dignité. S. Gilles est une abbaye de Bénédictins. On y compte 4. autres abbayes & plusieurs maisons religieuses : dans la partie de la ville qu'on appelle *Au delà de l'eau* est la célébre abbaye de Notre-Dame de Bénédictines dont l'église est paroissiale, & dont l'abbesse jouit de grands droits tant dans la ville qu'au dehors. Il y a à Munster six autres monastéres de filles : celui de *Nising* est de filles nobles sous la regle de S. Augustin ; les Jesuites y ont un collége : les chevaliers de l'ordre Teutonique & ceux de S. Jean de Jerusalem y ont des communautés religieuses. La ville de Munster est aujourd'hui bien fortifiée & il y a une citadelle.

Le revenu de l'évêque de Munster est de plus d'un million de France. Son diocése est très-étendu & comprend entr'autres la principauté d'Oostfrise. Il comprenoit anciennement une grande partie des Pays-Bas Protestans. On prétend que ce prélat peut lever dans son évêché jusqu'à 30000. hommes.

L'évêché de Munster est divisé en haut & bas : ces deux parties communiquent par

par une langue de terre, qui en quelques endroits n'a pas plus d'une lieue de large.

Le *haut evêché de Munster*, qui en occupe la partie méridionale, est partagé en 8. bailliages. Celui de *Wolbeck* qui contient la ville de Munster est le plus étendu & a 47. paroisses : il tire son nom d'un château. On y voit les deux petites villes de *Beckem*, où les religieuses Augustines ont deux couvens, & de *Telget*. Le bailliage de *Horstmar* a 31. paroisses : il tire son nom d'une ville médiocre ; & il contient celle de *Coesfeld*, qui après Munster est la plus grande de l'évêché. Elle est située sur la riviere de Berckel & elle est bien fortifiée. Les évêques y résidoient avant qu'ils fussent maîtres de Munster : les Jésuites y ont un collége. *Borchorst*, *Metelen*, *Nosteln*, *Asbeck* & *Honholt* ont des chapitres de Chanoinesses séculieres nobles. On compte quatre petites villes, un bourg & 24. paroisses dans le bailliage d'*Ahaus* qui prend son nom d'une petite ville située sur l'Aa, où les évêques de Munster ont un beau château. Il y a une célébre abbaye de chanoinesses séculieres nobles dans la petite ville de *Wredem* : les Protestans ont le libre exercice de leur religion à *Werdt*, petite ville que les évêques de Munster ont acquise des comtes de Waldeck, & qui est située dans le bailliage de *Boëchold* ou *Bochold*, lequel confine au midi avec le duché de Cleves. La ville de Boëchold, qui donne son nom à ce bailliage est petite, mais bien bâtie : elle est située sur la riviere d'*Oldeyssel* ou du vieux *Yssel* qui se jette dans le grand Yssel : il y a deux maisons religieuses. *Dalmen* ancienne ville chef d'un autre bailliage, à 6. à 7. lieues de Munster, a une collégiale avec une Chartreuse aux environs, nommée *Claustrum B. Mariæ*. *Werne* petite ville sur la Lippe & sur les frontieres du comté de la Marck donne son nom à un autre bailliage qui contient 13. paroisses : on y voit le prieuré des nobles de *Cappenberg*, & le beau château de *Nordkirken* où résident les comtes de Plettenberg. Le 7e. bailliage du haut évêché de Munster est celui de *Sassenberg* situé sur les frontieres de l'évêché d'Osnabruck : le château épiscopal de *Sassenberg* lui donne son nom ; on y voit *Warendorf* sur l'Ems à 4. lieues de Munster, jolie ville, où on fabrique de belles toiles ; la riche & belle abbaye de *Marienfeld* de l'ordre de Cîteaux, située dans un pays agréable au confluent de la petite riviere de Lutter avec l'Ems, & la célébre abbaye de dames nobles de *Freckenhorst* sur l'Ems. Enfin le 8e. bailliage est celui de *Stronberg* qui prend son nom d'un château & s'étend le long de la Lippe. On y voit entr'autres le belle abbaye de *Leisborn* de Bénédictins.

2. *Le bas Evêché de Munster*, qui en contient la partie septentrionale, & qui s'étend jusqu'à la principauté d'Oost-Frise, est partagé en 9. bailliages, où il y a peu de choses remarquables. Un des principaux bailliages est celui de *Meppen* place forte située au confluent du Hase & de l'Ems : il y a un prieuré conventuel fondé par l'empereur Louis le Débonnaire & dépendant de l'abbaye de Corwey. Le 9e. de ces bailliages est celui de *Borckelo* dans le comté de Zutphen, sur lequel les évêques de Munster ont des prétentions : mais les Etats Généraux qui en sont les maîtres, l'ont donné en fief au comte de Limbourg-Styrum.

§. 3. *L'Evêché d'Osnabruck*.

Cet évêché confine au nord, au couchant & en partie au midi avec celui de Munster : il a environ 16. lieues communes de France de long sur 12. de large. La principale richesse du pays consiste en pâturages ; & il abonde en bê-

tail, furtout en cochons : la partie feptentrionale eft marécageufe.

La ville d'OSNABRUCK capitale doit fon origine à Charlemagne qui y fonda un évêché l'an 780. après avoir vaincu Wittikind duc des Saxons ; & c'eft la premiere cathédrale qu'il fonda dans le pays. Cette ville eft fituée fur la riviere de Hafe au 52. degré 30. m. de latitude ; elle eft riche & grande, & défendue par le château de *Peterbourg* où l'évêque fait fa réfidence depuis qu'il a réduit la ville fous fon obéiffance : cet évêché eft poffédé alternativement depuis la paix de Weftphalie en 1648. par un Catholique & par un Proteftant. Quand c'eft le tour d'un évêque Catholique il eft élu librement par le chapitre ; & quand c'eft le tour d'un Proteftant, il doit être choifi dans la maifon de Brunfwick-Luneboug. L'évêque Proteftant, quand c'eft fon tour, n'a que le gouvernement civil de l'évêché ; l'eccléfiaftique eft dévolu alors à l'archevêque de Cologne métropolitain du pays, qui tient ordinairement à Ofnabruck un évêque fuffragant.

Cette ville eft plus longue que large & partagée en ancienne & nouvelle : les habitans font partie Catholiques & partie Proteftans. Les premiers y ont la cathédrale, une collégiale & 8. maifons religieufes ; 3. d'hommes & 5. de filles. Les Proteftans y ont deux belles églifes avec un collége ; & ils font gouvernés par leurs propres magiftrats.

La cathédrale de S. Pierre eft dans l'ancienne ville ; elle eft petite & d'une ftructure commune : fon chapitre eft compofé de 25. chanoines, 6. dignités & 4. archidiacres. De ces 25. canonicats il y en a 3. remplis par des Proteftans. Les Jéfuites jouiffent du revenu de 4. prébendes ; moyenant quoi ils font obligés d'entretenir le collége de la ville & de fournir un prédicateur à la cathédrale. Outre cette églife, on voit encore dans l'ancienne ville celle des Dominicains, & celle de Notre-Dame qui appartient aux Proteftans. Dans la nouvelle ville eft l'églife collégiale & paroiffiale de S. Jean, le collége des Jéfuites dont l'églife eft fort belle, les couvens de S. François & de Ste. Claire, &c. Hors la ville fur une petite montagne eft l'abbaye de Bénédictines de Ste. Gertrude, rebâtie à neuf depuis l'an 1636.

La ville d'Ofnabruck eft célébre par le traité qui y fut conclu en 1648. entre l'Empire, la Suéde & les princes Proteftans d'Allemagne, en même tems qu'on traitoit à Munfter la paix entre la France & l'Empire.

L'évêché d'Ofnabruck eft partagé en 7. bailliages, qui contiennent 58. paroiffes ; fçavoir 32. de Catholiques, 20. de Proteftantes, & 6. de mixtes. IBOURG en eft la feule ville, après la capitale : les évêques y ont un château, où ils réfidoient dans le tems que la ville d'Ofnabruck prétendoit être libre : les Bénédictins y ont une belle abbaye. Tous les autres lieux ne font que de fimples bourgades. *Margaren* ou *Hortus Stæ. Mariæ* en Latin, & *Ozeda* font 2. abbayes de Bénédictines.

§. 4. *L'Evêché de Paderborn.*

Il eft fitué dans la partie orientale de la Weftphalie, & la riviere de Wefer le fepare au levant du cercle de la Baffe Saxe. Il a au midi celui du Haut Rhin, au nord les comtés de Lippe & de Pyrmont ; & divers états de la Weftphalie au couchant. Hubner lui donne 20. lieues d'étendue en quarré : mais d'autres affurent qu'il n'a que 13. lieues du levant au couchant & 8. du midi au nord. Il eft coupé en 2. parties, orientale & occidentale, par de hautes montagnes où il y a des mines de fer. L'occidentale confifte en de

belles plaines arrosées par les rivieres de Lippe, d'Alme & d'Hestenbeck qui la rendent fort fertile : l'orientale n'est pas si unie; elle abonde néanmoins en bled & en pâturages : elle est arrosée par les rivieres de Dumel & de Néete qui se jettent dans le Weser.

PADERBORN capitale est située sur la Lippe vers le 51 degré 50. m. de latitude. Elle doit encore son origine à Charlemagne, qui y fit transférer en 794. l'évêché qu'il avoit établi à Burebourg. Elle tire son nom de la riviere de *Padera* qui prend sa source dans une montagne voisine & se jette dans la Lippe. Elle est assez grande, bien bâtie & fortifiée : elle a été autrefois libre & imperiale; mais son évêque la soumit au XVI. siécle. La cathédrale de Notre-Dame a un chapitre composé de six dignités & 24. chanoines tous capitulaires, qui n'y sont reçus qu'à l'âge de 20. ans, & après avoir étudié pendant un certain tems dans quelque université de France ou d'Italie. Les Jésuites y ont un collége, & l'université, qui fut fondée en 1616. est entre leurs mains: les abbayes de Bénédictines de Ste Anne & de *Mariemunster* sont hors la ville, aux environs desquelles est la campagne où Arminius chef des *Cherusques* défit les légions de Varus général des Romains.

L'évêché de Paderborn contient 25. villes, 54. paroisses partagées en 20. bailliages, & 16. maisons religieuses. Les lieux les plus remarquables sont *Neuhaus*, & en Latin *Nova Domus*, château assez fort, qu'on croit bâti sur les ruines de celui que Drusus fit construire, situé au confluent de la Lippe & de l'Alme, où les évêques font leur résidence : il y a une fontaine d'eaux thermales; *Warbourg* sur le Demel ville médiocre autrefois impériale; *Stalberg* ou en Latin *Mons Martis* petite ville qui appartient à l'abbé de Corwei, où on prétend que le faux dieu *Ermenseul* honoré dans le pays avoit son temple & son idole. *Abdinkow* abbaye de Bénédictines, &c.

§. 5. *Abbayes Impériales du Cercle de Westphalie.*

On en compte 4. d'hommes & 5. de filles : les 4. abbayes d'hommes sont.

1°. *Inde* ou S. *Cornelis Munster* enclavée dans le duché de Juliers : elle doit sa fondation à l'empereur Louis le Débonnaire qui la fit bâtir en 814. dans le diocése de Cologne, & dans une valée sur la riviere de Dente, à 6. milles ou deux lieues au sud-est de son palais d'Aix la-Chapelle, pour S. Benoît d'Aniane qui en fut le premier abbé. Elle est reguliére de l'ordre de S. Benoît.

2°. *Corwei*, ou en Latin *Corbeia Nova*: elle doit aussi sa fondation à ce même prince, qui y envoya en 822. une colonie de religieux de l'abbaye de Corbie en Picardie, sous la conduite de Saint Adalard. Le domaine de cette abbaye, dont l'abbé est regulier & de l'ordre de S. Benoît, s'étend le long du Weser, qui le separe au levant du pays de Brunswick; & l'évêché de Paderborn le borne au couchant. Il consiste principalement dans le bourg de *Corwei*, où est située l'abbaye à la droite du Weser, & dans la petite ville d'*Hoexter*, située aussi sur le Weser, sur lequel il y a un pont de pierre, à une lieue de Corwei. La ville d'Hoexter est sous la protection des ducs de Brunswick-Lunebourg. Le conseil & la plûpart des habitans sont Protestans : & ils y ont deux églises. L'abbaye de Corwei, qui jouit d'une jurisdiction spirituelle, & où on ne reçoit que des religieux d'une ancienne noblesse, comme dans les autres abbayes Impériales, a eu autrefois une école célébre, qui a fourni de grands hommes; entr'autres S. Anschaire Apôtre de la Basse

Saxe & de tout le Nord : sa bibliotheque est fournie d'anciens manuscrits, & elle conserve entr'autres le seul qui soit resté de Tacite. *Brenkbus* & *Gerden* sont deux abbayes de Bénédictines situées aux environs de Corwei.

3°. *Stavelo*, *Stabuletum* ou *Stabulacum* en Latin. Elle est située dans la partie orientale du diocése de Liége & l'étendue du marquisat de Franchimont, sur les frontieres du diocése de Treves, où est située l'abbaye de *Malmedi* qui lui est unie. Ces deux abbayes, qui suivent la regle de S. Benoît, fondées au milieu du VII. siécle par S. Remacle, auparavant abbé de Solignac en Aquitaine, ensuite évêque régionaire, & enfin évêque de Maftricht, n'ont depuis leur fondation qu'un même abbé, qui est prince de l'empire & a droit de battre monnoye. Elles ont été possedées en commende depuis l'an 1576. à cause des troubles de la religion, jusqu'en 1731. que Jean Ernest comte de Lœwenstein évêque de Tournay, qui en étoit abbé commendataire, étant mort, les moines des deux abbayes ont élu un abbé régulier. Elles s'unirent à la congrégation de Bursfeld en 1654. *Stavelo* est un bourg ou une petite ville située dans les Ardennes sur la riviere d'Ambleve, qui se jette dans l'Ourt. L'abbé en est prince & souverain & du territoire des environs : le cloître du monastère est vitré & l'église a 300. pieds de long sur 81. de large. Les habitans font un assez grand commerce de cuirs. *Malmedi*, nommée en Latin *Malmundarium*, est une assez jolie ville, dont l'abbé de Stavelo est aussi prince & souverain, située sur la même riviere d'Ambleve, à 2. lieues au levant de Stavelo, à l'extremité occidentale du diocése de Treves.

4. *Werden* : cette abbaye qui est aussi sous la regle de S. Benoît, est située dans le comté de la Marck au diocése de Cologne. L'abbé, qui est régulier, se qualifie abbé de *Helmstat* & de *Werden* : il est un des prélats immédiats du banc du Rhin. La plûpart des habitans de la ville sont Protestans. Elle est située sur le Roer qui se jette dans le Rhin au-dessous de Duysbourg à 4. lieues au levant de cette ville. S. Luidger fonda cette abbaye à la fin du VIII. siécle; & elle le reconnoit pour patron, après le Sauveur & la Vierge. L'abbé Lengler se trompe lorsqu'il dit, qu'elle est aujourd'hui sécularisée & qu'elle a été cédée à l'électeur de Brandebourg.

2. Les abbayes impériales de filles du cercle de Westphalie sont les suivantes.

1°. *Burscheid* & en Latin *Portzetum*, située aux environs d'Aix-la-Chapelle dans le duché de Limbourg, & dans le diocése de Liége, sur les frontieres de celui de Cologne. Elle fut fondée en 974. par Théophanie femme de l'empereur Othon II. pour des religieuses Bénédictines : elle passa en 1220. à des religieuses de l'ordre de Cîteaux qui la possedent depuis. Il y a en cet endroit des eaux thermales très-salutaires.

2°. *Essen*, en Latin *Assendium*, située dans le diocése de Cologne, auprès des murailles d'une ville à laquelle elle a donné l'origine, sur les frontieres des duchés de Berg & de Cleves, & du comté de la Marck, à 2. lieues au nord de l'abbaye de Werden. S. Ætfrid évêque d'Hildesheim la fonda au IX. siécle pour des Bénédictines, qui se sont transformées depuis en chanoisses séculieres, & qui se qualifient *comtesses*. Aujourd'hui l'abbesse seule fait profession de la régle de saint Benoît : il y a une communauté de chanoines pour le service de l'église de l'abbaye. La ville d'Essen a été autrefois impériale : elle est située sur une petite riviere de même nom à 3. milles d'Allemagne au levant du Rhin. L'abbesse en est dame

& du territoire des environs ; elle est habitée par des Catholiques & des Protestans, qui y ont liberté de conscience ; l'abbaye est sous la protection du roi de Prusse comme comte de la Marck.

3°. *Herforden* ou *Hervorden* dans le comté de Ravensberg, qui appartient au roi de Prusse. Elle fut fondée vers la fin du VIII. siécle pour des Bénédictines, qui embrasserent la confession d'Augsbourg au XVI. & ensuite celle de Géneve ou la prétendue Réformée, & se changerent en chanoinesses séculieres : l'abbesse a rang & séance à la diète de l'empire entre les abbesses du banc du Rhin ; le chapitre est composé de 15. dames nobles. On remarque que c'est la seule abbaye d'Allemagne de la confession de Géneve : mais il y en a beaucoup d'autres de celle d'Augsbourg. La ville d'*Hervorden* est située au confluent des petites rivieres d'Aa & de Wehre qui se jettent dans le Weser, & qui la coupent en 3. parties : elle est assez grande & assez bien bâtie. Elle a été autrefois impériale, & a prétendu être exempte de la jurisdiction de l'abbesse : l'abbaye est située dans le quartier qu'on appelle *Freyheit* qui fait presque la troisiéme partie de la ville.

4°. *Munster-Bilsen*, abbaye de chanoinesses dans le diocése de Liége, dont on a parlé ailleurs.

5°. *Thoren* autre abbaye de chanoinesses du même diocése dans le comté de Horn, dont on a aussi parlé.

II. ÉTATS SÉCULIERS DU CERCLE DE WESTPHALIE.

Ces états consistent en 4. duchés, trois principautés, plusieurs comtés & quelques villes impériales ; ce qui nous donnera la matiére de 9. articles, dans lesquels nous suivrons l'ordre alphabétique ; étant très-difficile de s'assujettir au géographique.

§. 1. *Duché de Berg.*

Berg est un mot Allemand, qui signifie *Montagne* ; ce qui fait que ce duché est nommé en Latin *Ducatus Montensis* : il s'étend à la droite du Rhin, qui le separe au couchant de l'électorat ou archevêché de Cologne : il est borné au nord par le duché de Cléves, & par une partie du comté de la Marck, qui le borne aussi au levant ; & il a au midi la Wetteravie & l'électorat de Treves. Son étendue du midi au nord est d'environ 25. lieues communes de France & de 12. du levant au couchant. Après avoir été possedé par des seigneurs ou des comtes particuliers, il passa dans la maison des comtes de la Marck en faveur desquels l'empereur Wenceslas l'érigea en duché en 1389. il passa ensuite dans la maison de Cléves : d'où il est venu enfin à l'électeur Palatin, dont la maison le possede paisiblement depuis l'an 1666.

Le pays est plat & uni le long du Rhin, & assez fertile en bled, en vin & en fruits : mais la partie orientale, pleine de montagnes & de forêts, est sterile. Il n'en est pas moins peuplé, à cause que les habitans s'adonnent beaucoup aux manufactures & au commerce. Le pays est arrosé, outre le Rhin, par diverses rivieres qui se jettent dans ce fleuve, & dont les principales sont la *Roer*, qui arrose sa partie septentrionale ; la *Wipper* & *la Sieg*. Les habitans sont partie Catholiques & partie Protestans. Le duché est partagé en 19. bailliages.

DUSSELDORP en est la capitale ; elle est située à la droite du Rhin à l'endroit où la riviere de *Dussel*, qui lui donne son nom, se jette dans ce fleuve, vers le 51. degré 15. m. de latitude. Elle est forte, défendue par un bon château & assez grande ;

mais il n'y a pas de fauxbourgs. Charles-Guillaume dernier électeur Palatin y avoit fixé sa résidence, & s'étoit attaché à l'embellir & à l'aggrandir; le palais électoral y est très-beau & orné de tableaux de prix : la principale église est collégiale. Les Jesuites y ont un collége; la ville & le duché dépendent pour le spirituel du diocése de Cologne. *Bensberg*, château magnifique, est la maison de plaisance de l'électeur.

Les autres villes & lieux plus considérables du duché de Berg, sont *Lennep* ville considérable & marchande, située dans une valée agréable, sur une riviere de son nom qui la partage en deux, entre Cologne & Dortmunde, à dix lieues de l'une & de l'autre : le magistrat est de la religion Protestante; *Elbefeld* riche & jolie ville sur la Wiper, qui la traverse : il y a deux eglises, une pour les Catholiques & l'autre pour les Protestans; *Mulhein* petite ville vis-à-vis de Cologne; *Homberg*, comté sur les frontieres du comté de la Marck; *Stirum* autre comté sur la Roër; *Siégeberg* riche abbaye reguliere de Bénédictins, avec une petite ville : elle est située sur une montagne au bas de laquelle coule la riviere de Siegen, qui lui donne son nom. Elle est à 5. lieues de Bonne qui est de l'autre côté du Rhin. Elle fut fondée au XI. siécle par Annon archevêque de Cologne; *Heisterback* abbaye de l'ordre de Cîteaux, située auprès de la rive droite du Rhin, vis-à-vis de Bonne: cette abbaye a embrassé la reforme d'Orval; *Aldenberg*, en Latin *Vetus mons*, autre abbaye de l'ordre de Cîteaux, où il y a une église magnifique; *Gerresheim* abbaye de dames nobles près de Dusseldorp; *Wilica* sur la riviere de Siegen, vis-à-vis de Bonne, autre abbaye, autrefois de Bénédictines & aujourd'hui de Chanoinesses Seculieres nobles; *Megenda* comte de Gueldres la fonda au X. siécle; il y a 12. chanoines pour desservir l'église.

§. 2. *Duché de Cléves.*

Ce duché s'étend à la droite & à la gauche du Rhin, qui le traverse du midi au nord : il est borné au nord par la Gueldre & le comté de Zutphen, ou les états des Provinces Unies, & par le Bas évêché de Munster, qui le borne aussi en partie au levant, avec quelques autres états du cercle de Westphalie; au midi par le comté de la Marck & le duché de Berg; & au couchant par le duché de Gueldre. Son étendue du midi au nord le long du Rhin, depuis Duisbourg jusques au fort de Skenk, est de 13. à 14. lieues communes de France, & un peu plus du levant au couchant. Il est arrosé vers le midi, dans sa partie orientale, par la *Lippe* qui le traverse, jusqu'à son embouchure dans le Rhin, & dans sa partie occidentale par le *Niers* qui coule du midi au nord & se jette dans la Meuse : le pays est un des plus beaux, des meilleurs, & des mieux peuplés de toute l'Allemagne. Il a appartenu à divers seigneurs particuliers : il fut enfin réuni sur la tête d'un seul, qui prit le titre de *Comte de Cléves.* Ce comté passa dans la maison des comtes de la Marck au XIV. siécle; & Adolphe IV. comte de la Marck fut créé duc de Cleves en 1417. par l'empereur Sigismond. Jean III. arriere petit-fils & successeur d'Adolphe IV. unit à son domaine les duchés de Juliers & de Berg, par son mariage avec Marie fille unique de Guillaume V. duc de Juliers & de Berg. Jean-Guillaume duc de Cleves, de Juliers & de Berg & comte de la Marck, descendant d'Adolphe IV. étant mort sans enfans en 1609. plusieurs princes prétendirent à sa succession : les principaux des prétendans furent l'électeur de Brandebourg, & le duc de Neubourg de la maison Palatine de Baviére, qui s'em-

parerent de tous ces domaines & qui convinrent enfin en 1666. de se les partager ; en sorte que les duchés de Juliers & de Berg & la seigneurie de Ravenstein resterent à la maison de Neubourg, qui a hérité depuis du palatinat du Rhin ; & le duché de Cleves, avec les comtés de la Marck & de Ravensberg à l'électeur de Brandebourg & à ses descendans. Ce partage de la succession de Cleves fut confirmé par l'empereur : après la paix de Nimegue de l'an 1678. les deux princes convinrent par un accord, que les Catholiques & les Protestans auroient le libre exercice public de leur religion dans tous ces états. Le duché de Cleves dépend pour le spirituel du diocése de Cologne.

On a déja remarqué que le Rhin partageoit ce duché en deux parties ; l'occidentale & l'orientale : elles sont à peu près égales pour l'étendue.

1. Cleves ville capitale du pays, est dans l'occidentale. Elle est située à cinq quarts de lieue à la gauche du Rhin, avec lequel elle communique par un canal qui porte de grands bateaux, vers le 51. degré 40. m. de latitude : elle s'étend sur le penchant d'une colline fort agréable, d'où elle a tiré son nom Latin *Clivus*. Les trois religions Catholique, Luthérienne & Reformée de Géneve, y ont des églises : il y a un vieux château situé sur une montagne, où réside la regence du pays pour le roi de Prusse, maître du pays. Aux environs, il y a un bois où on a percé plusieurs routes qui aboutissent à divers villages voisins.

Les autres villes de la partie occidentale du duché de Cleves située à la gauche du Rhin sont *Gennep* petite ville chef d'un bailliage ; *Calcar*, où il y a une manufacture de draps, avec un château qui sert de citadelle : elle est située sur la petite riviere de Men, elle est petite, mais assez agréable ; *Santen*, où il y a une église catholique, célébre par la devotion à la Vierge, avec une maison de Jesuites ; *Orsoy* sur le Rhin, &c.

2. *Wesel* est la capitale de la partie orientale du duché de Cleves : elle est située à la droite du Rhin, à l'endroit où la Lippe se jette dans ce fleuve, vers le 51. degré 40. m. de latitude, à 10. à 12. lieues au dessous de Dusseldorp, & a été autrefois imperiale : elle est grande & assez belle ; les François qui la prirent en 1672. en démolirent les fortifications. La religion prétendue reformée, ou Calviniste, y est la dominante ; & les prétendus reformés de la confession de Géneve qui ont la regence de la ville y ont deux églises : il y en a une troisiéme pour les Catholiques, & une quatriéme pour ceux de la Confession d'Augsbourg. Les Juifs y ont une synagogue. Elle est défendue par une citadelle qu'on a fait bâtir à l'angle, où la riviere de Lippe se jette dans le Rhin. Au dessous & aux environs de Wesel, & à ce qu'il paroît dans une isle du Rhin, est la Chartreuse nommée *Insula Reginæ cœli*.

Les autres villes plus considerables de cette partie sont *Duisbourg*, située à l'embouchure du Roer dans le Rhin, entre Dusseldorp, qu'elle a à trois quarts de lieue au midi, & de Wesel, qui est au nord. C'est une grande ville, qui a été long-tems libre & imperiale : elle est à peu près de la grandeur de Wesel ; mais elle est sans fortifications : son nom Latin est *Dispargum*, & non pas *Teutoburgum*, comme le dit Hubner. Les prétendus Reformés de la confession de Géneve, qui y dominent, y ont une université ou académie établie en 1655. *Emmerick*, en Latin *Embrica Clivorum*, ville forte & marchande sur la droite du Rhin, à 8. lieues au nord-ouest de Wesel vers les frontieres du comté de Zutphen : les Catholiques & les Protestans y ont des églises & les Jesuites y ont un collége ; *Rées* petite ville à la droite du

Rhin située entre Emmerick & Wesel; *Moyland* & *Till*, maisons de plaisance de l'électeur de Brandebourg; *Elten* & *Bedbur* abbayes Catholiques de filles nobles &c.

§. 3. *Duché de Juliers.*

Il est entierement situé en deça & à la gauche du Rhin : il est borné au nord par la Gueldre & le comté de Mœurs; au levant par l'électorat de Cologne ; au midi par le pays d'*Eyffel* & au couchant partie par la Meuse & par le duché de Gueldre. Il dépend pour le spirituel du diocése de Cologne pour la plus grande partie ; le reste dépend de celui de Liege. Il a environ 24. lieues communes de France d'étendue du midi au nord ; & la moitié moins du levant au couchant.

Il fut possedé anciennement par des seigneurs qui prirent le titre de comtes & de marquis : l'empereur Charles IV. l'érigea en duché en leur faveur en 1356. & ce duché passa avec celui de Berg dans la maison de la Marck, par le mariage de Marie, qui en étoit héritiére, avec Jean III. dit le *Pacifique* duc de Cleves : il est aujourd'hui possedé par l'électeur Palatin du Rhin, par les raisons qu'on a déja dites; & les trois religions Catholique, Luthérienne & prétendue Reformée y ont le libre exercice.

JULIERS ville capitale de ce duché est située vers le 50. degré 55. m. de latitude, auprès de la riviere de Roer, à six lieues au nord-ouest d'Aix-la-Chapelle & à 8. lieues au couchant de Cologne & du Rhin. Elle est fortifiée regulierement & défendue par une bonne citadelle. Son nom Latin est *Juliacum* & son nom Allemand *Julich*. Elle est ancienne & a dépendu du pays des Ripuaires : les Jesuites y ont une maison. Les autres principales villes du duché sont *Duren*, qui en est la meilleure, qui a été autrefois libre & imperiale, & où les Jesuites ont un collége : elle est située sur le Roer à 3. lieues au dessus de Juliers ; *Munster-Eiffel*, où les Jesuites ont aussi un collége. Cette petite ville, nommée en Latin *Monasterium Eifflise*, a pris son nom d'une abbaye de Bénédictins qu'il y avoit autrefois & qui fut fondée au IX. siécle ; *Gemunde* petite ville située sur le Roer à six lieues au dessus de Duren ; *Erckelens*, ancienne ville des *Ubiens* dont les François détruisirent les fortifications en 1674. *Susteren* petite ville avec une ancienne abbaye de Bénédictines, aujourd'hui de chanoinesses nobles & séculieres, &c.

On voit de plus dans le duché de Juliers, les châteaux de *Merode* & de *Metternick* qui ont donné le nom à deux anciennes maisons ; *Kerpen*, *Lummersum* & *Wickard* seigneuries qui relevent immédiatement de l'empire ;*Gladbac* riche abbaye de Bénédictins, située auprès de la petite riviere de Miers, & fondée au X. siécle : elle est sur les frontieres de l'électorat de Cologne à environ 5. lieues au couchant de Nuys ; *Dalen*, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, nommée en Latin *Vallis Cœli*; *Steinfeld* abbaye de l'ordre de Prémontré dans le pays d'*Eiffel* ou d'*Eiffle* ; *Marienvalt* ou *Silva B. Mariæ*, abbaye de l'ordre de Cîteaux ; *Marienholt*, *Fussenick* & *Hoven*, abbayes de filles du même ordre, situées dans le même pays d'*Eiffel*, aux environs du lieu célébre de *Tolbiac*.

§. 4. *Duché de Saureland ou de Westphalie.*

On nomme *Duché de Westphalie proprement dite*, une portion du cercle de ce nom, située dans sa partie orientale : cette partie étoit comprise dans les états de Witikind le *Grand* duc de Saxe ; & sa postérité en a joui pendant plusieurs siécles. Elle est composée de deux principales parties ; l'une est le pays ou duché de *Saureland*,

land, dont l'empereur Frederic *Barberousse* disposa en 1180. en faveur de l'électeur de Cologne, après avoir mis au bas de l'empire Henri surnommé *le Lyon* duc de Saxe & confisqué ses domaines, dont le Saureland faisoit partie. L'autre est le comté d'*Arnsberg*, que les archevêques de Cologne acquirent en 1368. du dernier comte de ce nom.

Ce duché qui est borné au nord par l'évêché de Munster, au levant par celui de Paderborn & le cercle du Haut Rhin; au midi par divers états, & au couchant par le comté de la Marck, a environ 20. lieues de long sur 15. à 16. de large; & quoique enclavé dans le cercle de Westphalie, il dépend du cercle électoral du Rhin, parce qu'il est du domaine de l'électeur de Cologne. Le pays est plein de montagnes & de bois & mediocrement fertile; aussi les peuples, & surtout les paysans, y vivent durement. La Roer qui y prend sa source le parcourt d'abord du midi au nord & ensuite du levant au couchant. On y compte 16. petites villes ou bourgs, dont la principale est celle d'*Arnsberg*, nommée en Latin *Arnoldi Mons*, située sur la Roer, & capitale de l'ancien comté de son nom, qui occupe la partie occidentale du duché: elle est défendue par un château, où le gouverneur du pays pour l'électeur de Cologne fait sa résidence: elle n'est pas peuplée. *Molhein* sur la même riviere a une abbaye.

§. 5. *Principauté de Ferden* ou *Verden.*

Cette principauté, à laquelle on donne aussi le titre de duché, est située dans la partie la plus orientale du cercle de Westphalie, à la droite du Weser; & elle est entourée de tous côtés des états du cercle de la Basse Saxe, excepté au sud-ouest, où elle confine avec le comté d'*Hoye* qui est de celui de Westphalie. Elle comprend le domaine temporel des évêques de Ferden, évêché fondé par Charlemagne à la fin du VIII. siécle. Les peuples de cet évêché ayant embrassé la Confession d'Augsbourg en 1568. l'évêché fut secularisé par la paix de Westphalie en 1648. & cedé à la Suéde, qui en a joui jusqu'en 1709. Charles XII. roi de Suede l'engagea cette année à l'électeur d'Hanovre, qui l'a enfin acquis entierement des Suédois dix ans après. Le pays est fertile & bien peuplé: la riviere d'Aller, qui se jette dans le Weser, le traverse du sud-est au nord-ouest. Hubner lui donne environ 40. lieues de circuit.

Ferden, qui en est la capitale, est située sur l'Aller vers le 53. deg. de latitude à 18. lieues au nord-ouest d'Hanovre. Elle est assez grande & partagée en vieille & nouvelle; elle a été autrefois imperiale. Les Danois la prirent sur les Suédois & la cederent en 1712. au duc d'Hanovre. *Rottenbourg*, sur la riviere de Hamme est une petite ville avec un château dans lequel les évêques de Ferden faisoient leur résidence.

§. 6. *Principauté de Minden.*

Elle doit aussi son origine à un évêché fondé par Charlemagne vers la fin du VIII. siécle, & également secularisé en 1648. par le traité de Westphalie, suivant lequel il fut cedé à l'électeur de Brandebourg pour le dédommager de la Pomeranie Suedoise; & cet électeur le possede encore. Le domaine de l'évêché, qui a 10. lieues du midi au nord, & autant du levant au couchant, est traversé dans sa partie orientale par le Weser, qui le coupe en deux parties, orientale & occidentale: mais la derniere est la plus étendue.

Minden, qui en est la capitale, est située à la gauche du Weser vers le 52. degré 20. m. de latitude, à 15. lieues d'Hanovre

vers le couchant : elle eſt d'une mediocre grandeur, forte, marchande & bien peuplée, avec un pont de pierre fort long ſur le Weſer, couvert par un fort. Les Catholiques, qui y ont conſervé le libre exercice de leur religion, ainſi que dans le reſte de la principauté, y poſſedent entr'autres la cathédrale dont le chapitre ſubſiſte encore. Les canonicats ſont partagés entre les Catholiques & les Proteſtans : il y en a 20. dont 11. avec la prévôté appartiennent aux Catholiques, & les 7. autres avec le doyené aux Proteſtans. Les Catholiques ont de plus deux collégiales dans la ville, dans l'une deſquelles les chanoines font le ſervice divin dans le chœur, & les Proteſtans dans la nef à des heures differentes. Il y a auſſi quelques maiſons religieuſes dans la ville & aux environs ; entr'autres l'abbaye de *S. Michel en Liſle* ou de S. *Simeon* ſituée hors la ville & qui eſt aux Bénédictins.

La principauté de Minden eſt partagée en 5. bailliages qui contiennent 160. villages. Le premier bailliage eſt celui de *Peters-hagen*, bourg ſur le Weſer, avec un château où les évêques faiſoient autrefois leur réſidence. *Wedekindstein* a un château qui appartient au chapitre de Minden : les Catholiques y ont la chapelle de S. Marguerite, placée ſur une montagne; & c'eſt un grand lieu de devotion & de pelerinage ; *Quernheim* & *Severn*, chapitres de chanoineſſes ; *Wittersheim* commanderie de Malte ; *Lubbeck* petite ville à 5. lieues de Minden qui a un chapitre de 4. chanoines Luthériens.

§. 7. *Principauté d'Ooſtfriſe* ou de *Friſe orientale*.

Elle occupe la partie la plus ſeptentrionale du cercle de Weſtphalie & eſt bornée au nord par la mer d'Allemagne; au levant par le comté d'Oldenbourg ; au midi par le bas évêché de Munſter ; & au couchant par la province de Groningue ou les Provinces Unies. Elle a environ 18. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 12. du levant au couchant. Ce n'étoit d'abord qu'un comté connu ſous le nom de comté d'*Embden* qui fut érigé en 1454. & enfin en principauté de l'empire deux ſiécles après.

Ce pays a fait anciennement partie du royaume de *Friſe* détruit par Charlemagne au commencement du IX. ſiécle. Il a été enſuite poſſedé par des ſeigneurs ou des princes dont la race ayant fini en 1744. l'électeur de Brandebourg roi de Pruſſe a recueilli leur ſucceſſion en vertu de pactes de famille ; & il a uni la principauté d'Ooſtfriſe à ſes domaines.

La riviere d'Embs traverſe cette principauté dans ſa partie occidentale du midi au nord juſques à ſon embouchure dans la mer d'Allemagne. Du reſte le pays eſt marécageux ; mais aſſez fertile & fort abondant en bêtail ; & comme il eſt fort bas, il eſt ſujet aux inondations. La Confeſſion d'Augſbourg eſt la religion dominante du pays, que les comtes d'Ooſtfriſe embraſſerent au XVI. ſiécle : mais la Catholique & la Reformée ou Calviniſte y ont un libre exercice. Il y a pluſieurs petites iſles peuplées le long des côtes.

EMDEN, capitale du pays & d'un bailliage particulier, eſt ſituée à la gauche de l'embouchure de la riviere d'Embs, qui lui donne ſon nom, dans la mer d'Allemagne ; vers le 53. dogré 20. m. de latitude. Cette riviere y forme un très-bon port qui rend la ville fort commerçante ; & le roi de Pruſſe, depuis qu'il eſt maître de l'Ooſtfriſe, a eu attention d'y faire fleurir le commerce par une compagnie qu'il y a établie, & qui devient tous les jours plus floriſſante. La ville, qui eſt riche & puiſſante, eſt défendue par deux forts. Les États Généraux avoient eu cette ville en

sequestre, & ils y avoient entretenu une garnison depuis l'an 1603. à cause des differends qui s'étoient élevés entre le prince, & les habitans jaloux de leurs privilèges. La ville est divisée en trois quartiers, dont le troisiéme est composé de deux fauxbourgs; la plûpart de ses habitans sont Réformés ou Calvinistes: mais il y a aussi beaucoup de Catholiques, de Luthériens ou Protestans, de Mennonites & de Juifs. Ces derniers y ont le libre exercice de leur religion.

La principauté d'Oostfrise est partagée en 11. bailliages: ceux d'*Aurich* & de *Norder-Amt* sont des principaux. La ville d'*Aurich* située au centre du pays donne son nom au premier. Elle est mediocrement grande, environnée de forêts; elle a un beau château où les princes faisoient leur sejour; ils avoient deux ou trois maisons de plaisance aux environs. *Norden* capitale du bailliage de *Norder-Amt* a un port sur la côte septentrionale du pays, est assez grande & assez peuplée; mais elle n'a ni murailles ni portes & n'est pas pavée: il y avoit anciennement deux monastères, outre la paroisse de S. André, où étoit la sépulture des comtes d'Oostfrise. Les Protestans ou Luthériens y ont un collége; il y a beaucoup de Réformés ou Calvinistes & de Mennonites. *Leer* ou *Lier*, gros bourg, est le chef-lieu du bailliage de son nom situé sur les frontieres de l'évêché de Munster: il est plus riche & plus fertile que tous les autres; les Réformés y ont un collége & il y a beaucoup de Mennonites, espece d'Anabaptistes.

§. 8. *Comtés du Cercle de Westphalie.*

Ces comtés forment par ceux qui les possedent un des quatre bancs des comtes de l'empire, sous le titre de *Comtes de Westphalie*; & ils ont tous ensemble un suffrage. Hubner en compte 17. dans un endroit & 27. dans un autre: mais leur nombre augmente ou diminue suivant la division ou l'extinction des branches de maisons qui les possedent. Au reste parmi tous les comtes ou princes seculiers qu'on appelle *Immediats* du cercle de Westphalie, il n'y a que les princes de *Ferden*, de *Minden* & d'*Oostfrise*, avec les comtes de *Nassau-Siégen* & de *Nassau-Dillembourg*, qui ayent chacun un suffrage aux diettes de l'empire.

1. *Bassenheim* ou *Passenheim*: le chef-lieu est un château situé dans le bailliage de Coblentz & l'électorat de Treves. Les autres domaines qui en dépendent sont répandus dans l'électorat de Cologne, le duché de Juliers, &c.

2. *Bentheim.* Cette ville ou bourg situé sur le Wecht, à 12. lieues au nord-ouest de Munster, avec un beau château, donne son nom à une ancienne maison partagée aujourd'hui en trois branches. La premiére est celle des comtes de *Tecklenbourg*; comté situé entre Munster & Osnabrug, auquel on donne 10. lieues de long sur 4. de large. Ces comtes, qui sont de la religion Protestante, possedent ailleurs d'autres domaines, ainsi que les autres branches; & ils ont vendu en 1707. au roi de Prusse le château de *Tecklenbourg*. La seconde est celle de *Bentheim* qui professe la religion Catholique, ainsi que le comté de ce nom, situé entre les états des Provinces Unies qui le bornent au couchant, & l'évêché de Munster, qui le borne des 3. autres côtés. On donne à ce comté 16. lieues de long sur 5. de large. Enfin la troisiéme est celle de *Steinfurt* qui possede le comté de ce nom, situé le long de l'*Aa*: il a 8. de long sur 4. de large. Cette derniere branche suit la religion réformée ou Confession de Génève. La ville de *Steinfurt* sur le *Wecht* a une académie.

3. *Bronchorst* dans le comte de Zutphen, & *Gronsfeld* dans le duché de Limbourg.

font deux comtés du cercle de Westphalie qui appartiennent depuis l'an 1719. aux comtes de Limbourg Styrum, après l'extinction de la race de ceux qui les possedoient.

4. *Diephold* petite ville sur le lac de *Dumer* entre Breme & Osnabruk : ce comté appartient depuis l'an 1585. à la maison d'Hanovre.

5. *Hoye*, comté situé des deux côtés du Weser, entre Breme & Minden : il a douze lieues de long du midi au nord, & presque autant dans sa plus grande largeur : la race des comtes ayant manqué en 1582. les maisons de Brunswick & de Hesse en ont partagé les domaines. *Hoye*, ville mediocre sur le Weser, qui a donné son nom au comté, & qui a un bon château, appartient à la maison d'Hanovre : on compte 12. ou 13. autres villes ou bourgs dans ce comté.

6. *Lingen* comté enclavé dans l'évêché de Munster : il appartient aujourd'hui au roi de Prusse comme héritier en partie de la maison de Nassau-Orange. La ville de Lingen est forte & a un château avec un collége.

7. *Limbourg-Styrum*. Les domaines de ce comté s'étendent en divers pays. *Limbourg*, qui en est le chef-lieu, est situé sur la Lenne au centre du comté de la Marck; & *Stirum* est situé dans le duché de Berg sur le Roer. *Borckelo* dans le comté de Zutphen en dépend.

8. La *Lippe* : ce comté est situé, partie entre l'évêché de Minden qu'il a au nord, & celui de Paderborn ; & partie au couchant de ce dernier évêché. La riviere de Lippe qui traverse cette derniere partie du levant au couchant lui donne son nom, & à la ville de *Lippe* ou *Lippestadt* qui en est la capitale & qui est située à sept à huit lieues au sud-est de Paderborn. Ce comté, auquel on donne 10. lieues de long sur 4. de large, est partagé aujourdui entre 4. branches de la même maison, qui possedent ailleurs d'autres domaines. La principale de ces 4. branches, qu'on nomme de *Lippe-Detmold*, possede la moitié de la ville de Lippe. L'autre moitié appartient au roi de Prusse comme comte de la Marck. Cette ville est située sur la riviere qui lui donne son nom, dans un marais ; ce qui en rend l'air mal sain : elle a été autrefois libre & imperiale ; elle est assez belle, réguliere dans ses bâtimens, & fortifiée. *Detmold* est une petite ville, sur la Wehre, qu'on prend pour le *Teutoburgum* des Anciens, avec un château fortifié, où les comtes de Lippe-Detmold font leur résidence. On compte encore 12. ou 15. villes, châteaux ou bourgs dans ce comté, dont les principaux lieux sont *Lemgow*, ville située sur la riviere de Bega, à 8. lieues au nord de Paderborn, où il y a une abbaye de chanoinesses nobles. *Blomberg*, à six lieues au nord-est de la ville de Paderborn: les trois autres branches de la maison de la Lippe, sont celles de *Lippe-Bisterfeld*, *Lippe-Buckenbourg*, & *Lippe-Alverdissen*.

9. *Manderscheid*, comté enclavé dans le cercle électoral & le pais *d'Eiffel*, hors des limites du cercle de Westphalie ; mais ses comtes, partagés en plusieurs branches, ont séance parmi ceux du banc de ce cercle.

10. *La Marck* : ce comté qui appartient au roi de Prusse, comme faisant partie de la succession de Cleves & Juliers, est très-considerable. Il a environ vingt lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & 18. du midi au nord. La Lippe le separe au nord de l'évêché de Munster & de quelques autres états : il a le duché de Westphalie proprement dite au levant & au midi, & le duché de Berg le borne au couchant avec celui de Cleves. La plûpart de ses habitans sont Réformés de la Confession de Génève : le pays est fertile & surtout abondant en pâturages.

HAM sur la Lippe en est la capitale : elle est grande & riche & les Réformés de Génève y ont un collége. Au voisinage est le château de la *Marck* sur la Lippe, qui donne son nom au comté. *Zoest* est une autre ville très-considérable ; elle a été autrefois anséatique : elle est située à dix à douze lieues au sud-est de Munster : elle a beaucoup souffert de divers incendies & a 8. villages dans son territoire. Les habitans de celui de *Salsdorf*, qui prend son nom de ses salines, sont presque tous Catholiques. On y compte encore cinq à six villes & plusieurs châteaux ; entr'autres ceux de *Plettenberg*, sur la Lenne, & de *Reck*. Le premier donne son nom à une famille comtale, & l'autre aux barons de Reck. Les trois religions ont des églises dans la ville de *Luynen* sur la Lippe.

11. *La Marck*, comté différent du précédent, situé dans le pays d'Eiffel.

12. *Metternick*, comté situé dans le duché de Juliers : il donne son nom à une maison divisée en 3. branches, qui possede des domaines en divers états de l'empire.

13. *Moeurs*, comté qui a appartenu à la succession de la maison de Nassau-Orange & dont a hérité le roi de Prusse, en faveur duquel l'empereur Joseph l'a érigé en principauté. Il est enclavé dans l'électorat de Cologne, & le Rhin le separe au levant du comté de la Marck. On lui donne 14. lieues de tour. Sa capitale, dont il tire son nom, est située à une lieue à la gauche du Rhin : elle est forte & défendue par une bonne citadelle : elle a depuis peu rang de ville impériale au banc du Rhin. *Creivelt* est une petite ville fort commerçante où il y a beaucoup de Mennonites.

14. *Mullendonck*, comté situé entre l'électorat de Cologne & le duché de Juliers.

15. *Nassau Siégen*, *Nassau-Dillenbourg* & *Nassau-Diets*, sont 3. comtés situés dans la *Vetteravie* septentrionale qui dépend du cercle de Westphalie. Ces trois comtés appartenoient à diverses branches de l'illustre maison de Nassau, dont celle de Nassau-Diets a hérité ; & dont les deux premiéres avoient droit de suffrage, avec rang & séance dans le collége des princes de l'empire. Ces trois comtés s'étendent dans la partie meridionale du cercle de Westphalie, & dans le comté de Nassau, traversé du levant au couchant par la riviere de Lhon qui se jette dans le Rhin au dessus de Coblentz. On donne au comté de *Siégen* environ 8. lieues de long sur 3. de large : il est le plus septentrional des trois, & dépend du diocése de Mayence pour le spirituel : il appartenoit à une branche de la maison de Nassau qui professoit la religion Catholique & qui a fini en 1743. *Siégen*, qui en est la capitale, a un bon château & un collége de Jesuites. Le pays des environs est riche en mines de fer ; & il y a des verreries. Le comté de *Dillenbourg* a environ 8. lieues de long sur 6. de large, & est situé entre celui de Siégen qu'il a au nord & celui de Diets qu'il a au midi : il appartenoit à une branche de la maison de Nassau qui s'éteignit en 1711. qui professoit la religion Protestante, & dont celle de Nassau-Siégen avoit hérité. La branche de Nassau-Dillenbourg avoit herité de son côté du comté *d'Hadamar* possedé par une autre branche de la maison de Nassau qui professoit la religion Catholique. Le comte de Nassau-Diets a hérité en 1743. de tous ces domaines, où on voit *Dillenbourg* sur la riviere de Dille qui lui donne son nom, avec un château fort. *Herborn* petite ville avec un château sur une montagne, a un collége reformé de Protestans ; & *Hadamar*, ville nouvellement bâtie sur la riviere d'Esse, a un bon château.

Le comté de *Nassau-Diets*, le plus meridional du cercle de Westphalie, est borné au midi par le comté de *Catznelbogen*,

qui est du cercle du Haut Rhin. Le comte de Nassau-Diets, qui le possede avec les autres domaines dont on a déja parlé, qui professe la religion Protestante, & qui réside dans les Provinces Unies dont il est Stathouder, possede encore le comté de *Bielstein* situé aussi dans la Vetteravie septentrionale & le cercle de Westphalie, & plusieurs autres domaines dans diverses parties de l'Empire & des Pays Bas. *Diets* sur la Lohn, capitale du comté de ce nom, est située à 5. lieues au levant de Coblentz; & il y a un double château. Aux environs est la maison de plaisance *d'Oranienstein*, où il y a un beau parc. *Embs* a des eaux thermales, qui appartiennent partie au prince de Nassau-Diets, & partie au landgrave de Darmstadt.

16. *Nesselrod*, château situé dans le comté de Berg, donne son nom à une maison comtale du cercle de Westphalie, qui est partagée en trois branches, & qui possede divers domaines dans l'empire d'Allemagne.

17. *Comtés d'Oldenbourg* & de *Delmenhorst*. Ces deux comtés ont été possedés par un même comte jusqu'en 1667. Ils appartiennent aujourd'hui au roi de Dannemarck, qui descend de la maison d'Oldenbourg. Ils ont la mer d'Allemagne au nord; le Weser les separe au levant du duché de Breme & du cercle de la Basse Saxe: ils sont bornés au midi par l'évêché de Munster & au couchant par la principauté d'Oostfrise. Celui *d'Oldenbourg*, situé au nord-ouest de l'autre, a 15. lieues d'étendue, du midi au nord & 9. du levant au couchant: celui de *Delmenhorst*, qui est contigu, a 6. lieues de long sur 3. de large. Le pays est fertile en grains & en pâturages; & on y éleve surtout les plus beaux & les meilleurs chevaux d'Allemagne.

Oldenbourg, ville capitale du comté de son nom, est située sur la riviere de Hundt vers le 53. degré 15. m. de latitude: elle est d'une mediocre grandeur & n'a que 3. églises, dans l'une desquelles, qui est celle de S. Lambert, on voit les tombeaux des derniers comtes d'Oldenbourg: elle est forte & défendue par un château qui a été rebâti en 1737. ainsi que le palais ducal.

Delmenhorst est située sur la riviere de Delmey, qui lui donne son nom: elle est défendue par une citadelle, qui est un beau château fortifié. Le pays de *Jevern* qui a 8. lieues de long sur 4. de large, & qui est situé le long de la mer d'Allemagne, entre Oldenbourg & l'Oostfrise, étoit une dépendance de ce dernier comté: il appartient aujourd'hui à la maison d'Anhalt-Zerbst, porte 60000. écus d'Allemagne de rente, & est partagé en trois districts.

18. *Plettenberg*, château situé dans le comté de la Marck, donne son nom à une maison comtale du cercle de Westphalie, qui y possede divers domaines, & qui est partagée en deux branches. Elle possede aussi ailleurs d'autres domaines, entr'autres le château magnifique de *Nordkirchen* dans l'évêché de Munster.

19. *Pyrmont*, comté situé au nord de l'évêché de Paderborn, & au levant du comté de la Lippe, dans le voisinage du Weser, appartient aujourd'hui aux comtes de *Waldeck*, & en partie à l'évêque de Paderborn: il y a des eaux thermales fort célébres aux environs du château de *Pyrmont*, qui en est le chef-lieu. *Lugde* petite ville appartient à ce prélat.

20. *Ravensberg*, comté, situé entre l'évêché d'Osnabrug qu'il a au nord-ouest, & celui de Paderbon, qui est au sud-est, est partagé en 4. bailliages, & appartient au roi de Prusse, comme faisant partie de la succession de Cléves & de Juliers. Les habitans, qui sont la plûpart Protestans, commercent beaucoup en fil & en toiles. Le château de *Ravensberg*, qui lui donne

son nom est situé sur une haute montagne. Les principaux lieux de ce comté, qui a 15. à 16. lieues communes de France d'étendue du sud-ouest au nord-est mais moins de largeur, sont, *Bilefeld*, ville médiocre partagée en deux par le *Lutter*, avec une collégiale composée de 12. chanoines; 5. Catholiques & 7. Protestans. Les Franciscains y ont un couvent. *Engern* bourg, chef d'un bailliage de 4. paroisses, autrefois chef-lieu des domaines du fameux Wittikind duc de Saxe, qui y a son tombeau dans l'église de S. Denis. *Schildesche* abbaye de filles fondée au X. siécle; aujourd'hui de chanoinesses nobles, dont 5. sont Catholiques & 7. Protestantes.

21. *Ravenstein*, comté qui est situé dans le Brabant sur la Meuse: il appartient à l'électeur Palatin comme une dépendance de la succession de Cléves & de Juliers; il contient quatorze bourgs ou villages. La capitale de même nom est assez belle & munie d'un bon château: il y a un collége de Jésuites fondé depuis peu. Les Etats Généraux y entretiennent une garnison & y ont une église reformée.

22. *Reckheim*, comté situé entre Liege & Juliers: il appartient à la maison d'Aspremont.

23. *Rietberg*, comté situé le long de l'Embs au couchant de l'évêché de Paderborn: il a 6. lieues de long & 2. de large, & a pour chef-lieu un bourg & un château de même nom; il appartient aujourd'hui à la maison de Caunits en Moravie.

24. *Sayn* ou *Seyn*, petite ville située sur une petite riviere de son nom, qui se jette à une demi lieue de-là dans le Rhin sur sa rive orientale, étoit le chef-lieu d'un comté possédé par des seigneurs particuliers jusqu'en 1636. que leur race ayant fini, leur domaine fut partagé entre plusieurs princes d'Allemagne. L'électeur de Treves possede aujourd'hui la ville de *Sayn* située à 2. lieues au nord de Coblentz.

25. Les comtes de *Schéetberg*, dont le principal domaine est *Kerpen-Lumersum* dans le Juliers.

26. *Schauenbourg*, comté traversé par le Weser au levant de la principauté de Minden, & partagé depuis l'an 1640. entre le landgrave de Hesse-Cassel qui y possede 3. bailliages & le comte de Lippe, qui n'en a qu'un. Le premier y possede la ville de *Rinteln* sur le Weser, où il y a une université Protestante fondée en 1621, & *Vichsberg* abbaye de chanoinesses Protestantes.

27. *Spiegelberg*, comté situé sur les frontieres des états de Brunswick & du cercle de la Basse Saxe: il a six lieues de long sur 4. de large. On l'appelle aussi *Coppenbrugge*, d'un château & bourg de ce nom, auprès du Weser, qui en est le chef-lieu. Il appartient au prince de Nassau-Diets Stathouder des Provinces Unies.

28. *Velen*, comté situé dans l'évêché de Munster, possédé par des comtes dont la race s'est éteinte en 1733.

29. *Wied*, comté qui prend son nom d'une jolie ville située à 3. quarts de lieue de la rive orientale du Rhin, & à 5. quarts de lieue au nord-est d'Andernack, qui est de l'autre côté du fleuve.

30. Les comtes de *Virmont* dans l'électorat de Cologne, possédent aujourd'hui le comté de *Bretzenheim* dans le cercle de Westphalie.

§. 9. *Villes Impériales du cercle de Westphalie.*

On en compte trois qui sont *Cologne*, *Aix-la-Chapelle* & *Dortmund*: nous parlerons ailleurs de la premiere.

Aix-la-Chapelle, nommée *Aquegrani* en Latin, *Aach* en Allemand, & *Acken* en Flamand, tire une partie de son nom de ses eaux thermales: elle dépend pour le spirituel du diocése de Liége, à l'extrémité orientale duquel elle est située

au 50. degré 45. m. de latitude & au 29. 12. m. de longitude, sur les frontieres de celui de Cologne & à l'extrémité occidentale du duché de Juliers. On rapporte sa fondation à *Serenus Granus*, sous l'empire d'Adrien vers l'an 124. de J. C. Les Huns la brûlerent & la pillerent l'an 451. mais les maires du palais d'Austrasie, ancêtres de Charlemagne, la retablirent au VIII. siécle; & elle doit son principal lustre à Charlemagne, qui y fit construire une magnifique église & un superbe palais. Elle tient aujourd'hui le premier rang parmi les villes impériales & est sous la protection des ducs de Juliers. Elle est partagée en vieille & en nouvelle; & elles sont toutes deux assez bien fortifiées: la premiere a trois quarts de lieue de circuit; & l'autre, construite au XII. siécle, a trois lieues de circonférence. Un incendie y consuma 5000. maisons, avec l'hôtel de ville & 20. églises en 1656. elle avoit souffert auparavant quelques autres révolutions: mais elle s'est parfaitement rétablie, & est fort fréquentée, à cause de ses bains & de ses eaux salutaires. La regence ou le magistrat est catholique, & on n'y permet l'exercice public que de la seule religion Catholique. L'église collégiale de Notre-Dame en est la principale: elle fut fondée ou rétablie par Pepin d'Heristall bisayeul de Charlemagne, qui y mit une communauté d'ecclésiastiques pour la desservir. Charlemagne la fit rebâtir auprès de son palais; il n'épargna rien pour son embellissement & il y fut inhumé en 814: il y mit une communauté de clercs qui y vivoient en commun, sous un abbé ou prévôt. Les Normans ayant détruit cette église au IX. siécle, l'empereur Othon III. & Notger evêque de Liége la firent rebâtir à la fin du X. & au lieu d'une communauté de Clercs Réguliers qui la desservoient auparavant, ils y établirent un chapitre de 28. chanoines séculiers. Ce chapitre, dont l'empereur est chanoine, est composé aujourd'hui de 24. chanoines capitulaires & 8. domiciliaires: la structure de cette église est très-belle. Le sacre des empereurs devroit s'y faire suivant la bulle d'or. Son trésor est très-riche; surtout en reliques: on y conserve entr'autres l'épée & le baudrier de Charlemagne, qui servent au couronnement des empereurs. On voit à Aix-la-Chapelle un grand nombre d'autres églises & plusieurs communautés religieuses; entr'autres l'abbaye de Bénédictines de Ste *Anne*, & le collége des Jesuites. Cette ville est célèbre par divers conciles, ou assemblées de la nation Françoise, qui y furent tenus sous la seconde race de nos rois, & par les traités de paix qui y ont été conclus en 1668. & 1748. Son territoire a 2. lieues d'étendue.

2. *Dortmund*, ville impériale, enclavée dans le comté de la Marck, est située sur la riviere d'*Einserem* & non pas sur l'Embs comme le dit Hubner, à 12. ou 14. lieues au sud-ouest de Munster. Elle est forte & assez considérable: la plûpart de ses habitans sont Protestans; & ils y ont un collége célèbre.

II.

CERCLE DE LA BASSE SAXE.

La Saxe, prise en général, comprenoit anciennement une grande partie de la Germanie septentrionale: elle doit son nom aux Saxons, peuples belliqueux, que les uns, qui les font venir de la Scythie, croyent être une branche des anciens Gethes ou Gots, & que les autres font originaires de la Chersonese Cimbrique. Ces peuples s'étant établis dans le nord de la Germanie, s'étendirent entre la mer d'Allemagne & la Chersonese Cimbrique ou le

le Jutland au nord ; l'Oder au levant ; l'Issel ou le Rhin au couchant ; & la riviere de *Sala* & la Franconie au midi ; pays qui comprend aujourd'hui les deux cercles de la Haute & de la Basse Saxe, & la plus grande partie de celui de Westphalie, où on suit le droit Saxon. Ptolomée, qui vivoit sous l'empire de Marc Aurele, est le plus ancien géographe qui fasse mention de ces peuples.

Les Saxons étoient partagés en trois principales nations, subdivisées en plusieurs peuples, qui avoient chacun leurs princes, subordonnés à des chefs généraux qui prenoient tantôt le titre de *Rois* & tantôt celui de *Ducs*, & dont l'histoire ancienne est très-incertaine : mais ils observoient tous les mêmes loix & les mêmes coûtumes. Ces peuples, fort jaloux de leur liberté, eurent plusieurs querelles avec les Francs leurs voisins, & se rendirent célébres par leurs exploits militaires : une partie d'entr'eux passa au milieu du V. siécle dans l'isle de la Grande-Bretagne, qu'ils soumirent à leur domination & où ils établirent divers royaumes. Ils soutinrent avec beaucoup de valeur la guerre contre les descendans de Clovis, ou nos rois de la premiere race, qui les rendirent néantmoins enfin leurs tributaires : ceux de la seconde race eurent aussi plusieurs occasions de les combattre ; à cause de leurs entreprises. Charles Martel leur fit la guerre pendant 20. ans ; & Pepin le Bref son fils, qui fit trois expéditions contre eux en dix ans, augmenta le tribut auquel ils étoient obligés. Charlemagne ne discontinua pas de les combattre, & les subjugua enfin entierement l'an 804. après leur avoir fait la guerre pendant 32. ans. Ce prince durant le cours de ses expéditions contre eux, avoit tâché de les attirer au christianisme ; & ce fut dans cette veüe, qu'il établit parmi eux plusieurs évêchés & abbayes, & qu'il fonda dans leur pays plusieurs nouvelles villes ou forteresses. Les soins de Charlemagne eurent un heureux succès : la nation des Saxons embrassa la religion Chrétienne ; & Wittikind surnommé le *Grand* leur roi ou duc, duquel toutes les grandes maisons des deux cercles de Saxe se font descendre, reçut le baptême. Charlemagne lui donna le duché d'*Angrie* ou de *Westphalie* qui passa à la posterité de ce prince & partagea la Saxe en deux principaux gouvernemens, qu'il fit administrer par des ducs ou des comtes, comme toutes les autres provinces de l'empire François. Un de ces gouvernemens comprenoit la partie de la Saxe située aux environs du Weser vers son embouchure dans la mer d'Allemagne ; & l'autre le reste de la Saxe aux environs de l'Elbe, en remontant vers sa source ; & c'est ce qui fait la distinction de la Haute & de la Basse Saxe ; en sorte que la Basse étoit celle qui s'étendoit vers le Weser ; & la Haute, située au sud-est de la Basse, vers l'Elbe.

Les gouverneurs de ces deux pays rendirent leurs gouvernemens héréditaires, & s'emparerent des droits régaliens, à l'exemple des autres ducs ou comtes François, après le milieu du IX. siécle, dans le tems de la décadence de la race de Charlemagne. Ludolfe, qui se qualifia comte & puis duc de Saxe & de Thuringe & qui mourut en 864. fut le premier duc héréditaire de la Basse Saxe, qu'il transmit à sa postérité, & entr'autres à Henri surnommé l'*Oiseleur* qui fut roi de Germanie & empereur en 919. Othon I. surnommé le *Grand* fils de Henri, Othon II. fils d'Othon I. Othon III. fils d'Othon II. & S. Henri, II. du nom, descendans de Ludolfe, furent aussi empereurs & ducs de la Basse Saxe au X. & XI. siécles. Rixe leur héritiere porta le duché de Saxe & le comté de Brunswick dans la maison de Lothaire de *Querfurt* comte de

Supplenbourg son mari, qui fut élû empereur en 1125. Gertrude leur fille & héritiere épousa Henri le *Superbe* fils de Henri le *Noir* duc de Baviere & héritier de Wulphide duchesse de la Haute Saxe sa mere : il réunit en sa personne, par son mariage avec Gertrude les deux duchés de Saxe, il mourut en 1139. mais Henri surnommé le *Lion* son fils duc de toute la Saxe, fut proscrit en 1180. par l'empereur Frederic I. qui donna le duché de Saxe à Bernard d'Ascanie ; & qui vendit en 1182. le duché de *Westphalie* ou d'*Angrie* à l'archevêque de Cologne, pour 50000. marcs d'argent.

Le cercle de la Basse Saxe s'étend depuis le 51. degré 25. m. de latitude jusques au 54. 30. m. & depuis le 26. jusques au 31. 40. m. de longitude : il est borné au nord par le Jutland & la mer d'Allemagne ; au levant par la Poméranie & par l'électorat de Brandebourg ; au midi par le reste du cercle de la Haute Saxe ; & au couchant par le Weser. Il est separé au sud-est de ce dernier cercle par une chaîne de montagnes couvertes de forêts, qui faisoient partie de l'ancienne *forêt Hercinienne* depuis le Weser presque jusqu'à la Saale, dans l'espace de 24. lieues du levant au couchant, & de 12. de large du midi au nord : ces montagnes sont remplies de villes & de châteaux.

L'étendue du cercle est d'environ 75. lieues communes de France du midi au nord, d'autant du levant au couchant dans sa plus grande largeur, & de 10. dans la moindre. L'air y est froid, mais sain : le pays est bien peuplé, bien cultivé, & fertile en grains, en pâturages & en fruits : mais il ne produit pas de vin.

Le Weser le separe au couchant du cercle de Westphalie, l'Elbe le traverse du sud-est au nord-ouest ; & plusieurs autres moindres rivieres l'arrosent. Les directeurs du cercle sont l'électeur de Brandebourg comme étant à la place des archevêques de Magdebourg, & le duc de Brunswick-Lunebourg. Nous le diviserons en états ecclésiastiques ou sécularisés, & en états séculiers.

I. ÉTATS ECCLÉSIASTIQUES OU SECULARISÉS, DU CERCLE DE LA BASSE SAXE.

Quoiqu'il n'y ait plus que l'évêché d'*Hildesheim*, d'état purement ecclésiastique dans ce cercle ; nous ne laisserons pas de comprendre sous ce nom les archevêchés de *Breme* & de *Magdebourg* avec les évêchés de *Lubeck*, *Halberstadt*, *Schwerin* & *Ratzebourg*, qui l'ont été pendant plusieurs siécles, & qui après avoir embrassé la confession d'Augsbourg au XVI. ont été enfin la plûpart entierement sécularisés par la paix de Westphalie au milieu du dernier.

§. 1. *L'Evêché d'Hildesheim.*

Cet évêché, le seul qui soit resté Catholique dans toute la Basse Saxe, fut d'abord fondé par Charlemagne à *Eltz*, bourg du voisinage & transféré en 814. à Hildesheim, par Louis le Débonnaire. Son domaine temporel est situé dans la partie méridionale de la Basse Saxe, & est environné de toutes parts par les domaines de la maison de Brunswick. Hubner donne à cet évêché 20. lieues de long du levant au couchant & 16. du midi au nord : mais suivant la carte d'Allemagne de Guillaume de l'Isle, il a un peu moins d'étendue. Il est partagé en 16. bailliages, qu'on divise en *Grand* & en *Petit Evêché* ; en sorte qu'il y en a 4. dans le petit & 12. dans l'autre. Le pays est bien peuplé & fertile ; & les habitans y vivent

fort commodement : la religion dominante est la catholique ; mais il y a aussi un bon nombre de Protestans, qui y vivent sous la protection de la maison de Brunswick-Lunebourg.

Outre les 16. bailliages du domaine de l'évêque, il y en a 4. autres qui ont été cedés à cette maison par le traité de Goslar en 1642. confirmé par la paix de Westphalie, & qui relevent de l'évêque : mais par cette paix, la même maison fut obligée de restituer aux Catholiques 9. monastères du pays, dont elle s'étoit emparée. L'évêché d'Hildesheim est ordinairement possédé par quelqu'un des électeurs ecclésiastiques, comme il l'est aujourd'hui par celui de Cologne, qui y entretient un évêque suffragant pour avoir soin du diocése. Le chapitre de la cathédrale, qui appartient aux Catholiques, est composé de 56. chanoines capitulaires, de 5. domiciliares & de 6. dignités, qui jouissent d'un revenu considérable.

Hildesheim capitale, est une ville forte, grande, bien peuplée & fort marchande : elle est située sur la riviere d'Innerste, vers le 52. degré 10. m. de latitude : le palais de l'évêque qui est dans la ville, est fort vieux. Les chanoines y ont une cour de justice : les Catholiques qui y ont conservé toutes les églises qu'ils possédoient en 1614. outre la cathédrale, y ont 3. collégiales, & les abbayes de *S. Michel* & de *S. Gotthard* de Bénédictins situées dans la ville ou dans les fauxbourgs. Les Jésuites y ont un collége, & on voit une Chartreuse auprès de la ville, qui est partagée en *Vieille* & en *Nouvelle* ; chacune a son conseil particulier : les rues en sont tortueuses, & vont en montant ou en descendant ; mais il y a de belles fontaines. Le magistrat est mi-parti entre les Catholiques & les Protestans de la confession d'Augsbourg, qui y fut établie en 1543. ces derniers y ont 6. églises & une école. La ville qui reconnoît l'évêque pour son seigneur & prince, lui fait serment de fidélité ; mais à condition qu'il la maintiendra dans ses priviléges.

Les autres lieux les plus considérables de cet évêché sont *Peyne*, chef d'un bailliage, dont la plûpart des habitans sont Protestans. Peyne est une petite ville avec un château situés dans un marais. *Himmelsthar* château de plaisance des évêques; *Nurisbourg* & *Kalterborne* abbayes de Bénédictins; *Ringelheim*, *Haderslebe* & *Escherde* 3. abbayes de Bénédictines qui ont été conservées en Saxe, dans les diocéses d'Hildesheim, de Magdebourg & d'Halberstadt. Celle de *Landspring*, qui est dans le diocése d'Hildesheim, est occupée aujourd'hui par des Bénédictins Anglois, qui y ont un abbé régulier : ils font preuve de noblesse ; & l'abbaye est soumise immédiatement au pape sous la protection de l'électeur de Cologne : la ville est habitée par des Anglois Catholiques.

§. 2. *L'Evêché de Lubeck* ou d'*Eutin*.

Lubeck, est une ville impériale dont nous parlerons ailleurs, & qui est située dans la *Wagrie* portion du Holstein. L'empereur Othon le Grand ayant conquis sur les *Slaves* au dixiéme siécle la ville d'*Aldenbourg* ou *Oldenbourg* capitale de la *Wagrie* y établit un évêché ; mais cette ville ayant été détruite, l'évêché fut transféré à Lubeck, ville qui n'en étoit pas éloignée, en 1163. & depuis ce tems-là les évêques de Lubeck ont tenu rang parmi les princes de l'Empire, & ont joui d'un domaine situé au nord de Lubeck dans la Wagrie. Comme le chef-lieu de ce domaine est la ville d'*Eutin* ; on leur a donné indifféremment le titre d'évêques de Lubeck ou d'Eutin. L'evêque de Lubeck embrassa en 1535. la confession d'Augsbourg avec son chapitre &

la plûpart des habitans. Le chapitre élut depuis pendant la vacance, un Protestant pour évêque. On avoit résolu de séculariser entierement cet evêché & de l'ériger en principauté séculiére, comme on fit de plusieurs autres à la paix de Westphalie; mais le chapitre de Lubeck, ayant promis en 1647. de prendre consécutivement six évêques dans la maison de Holstein Gottorp, on lui laissa l'administration de l'evêché; & il a élu depuis, ou fait une ombre d'élection, à chaque vacance, dans cette maison. Adolphe-Frederic de Holstein de la branche de Holstein-Gottorp. Schleswick né en 1710. fils de Christien-Auguste evêque de Lubeck, ayant été élu evêque de cette ville en 1727. a été déclaré héritier présomptif de la couronne de Suéde en 1749. & élû roi de Suéde en 1751. Son frere Frederic-Auguste fut élû son coadjuteur en 1743. dans l'evêché de Lubeck qu'il posséde aujourd'hui; en sorte que c'est une espece d'evêché toute singuliére, inconnue à toute l'antiquité. Cet evêque n'a aucune autorité dans la ville de Lubeck. Le chapitre de sa cathédrale qui réside à Lubeck, est composé de 30. chanoines & 6. dignités, qui sont tous de la confession d'Augsbourg, excepté 4. qui sont Catholiques : il est obligé de nommer un grand vicaire Catholique pour ceux de cette religion, qui ont l'exercice libre à Lubeck. Quant au clergé Luthérien, il exerce sa jurisdiction par un conseil consistorial. L'evêque fait sa résidence à *Eutin* petite ville de son domaine qui est peu étendu, & il y a un assez beau château. Cette ville qui est dans la *Wagrie* à 8. lieues au nord-est de Lubeck, avoit autrefois une collégiale de 10. chanoines.

§. 3. *Archevêché, aujourd'hui Duché de Breme.*

BREME est une ville aujourd'hui impériale, située sur le Weser, où Charlemagne établit un évêché en 788. sous la métropole de Cologne. La ville de Hambourg, où l'empereur Louis le Débonnaire avoit fait ériger une métropole pour toutes les églises du Nord, ayant été ruinée par les Normans vers le milieu du IX. siécle, cette métropole fut transférée à Breme, qui devint par là archevêché. La ville de Hambourg ayant été retablie, les deux eglises demeurerent néanmoins unies; & les archevêques eurent une cathédrale dans chacune. Les archevêques de Breme acquirent par là une grande considération; & comme ils jouirent d'un domaine très-étendu, ils eurent rang parmi les princes de l'Empire. Ils embrasserent le Luthéranisme en 1522. & cet archevêché étant tombé dans la maison de Holstein, elle le céda à la Suéde, qui le fit supprimer & ériger en principauté séculiere ou en duché, sous la dépendance de l'Empire, par la paix de Westphalie au milieu du dernier siécle.

Les rois de Suéde l'ont conservé jusqu'en 1712. Les Danois le leur enleverent alors, & le céderent 3. ans après à l'électeur d'Hanovre, auquel il a été entierement cédé par la paix du Nord de l'an 1720. & qui en jouit encore. Les deux cathédrales de Breme & de Hambourg furent aussi cédées à la Suéde par la paix de Westphalie; & elles reconnoissent aujourd'hui l'électeur d'Hanovre pour leur souverain : mais sans préjudice des droits & de la liberté de ces deux villes, qui sont impériales & qui se gouvernent en république. Le chapitre Luthérien de la cathédrale de S. Pierre de Breme a été supprimé : mais celui de la cathédrale de Hambourg subsiste encore.

Le domaine temporel des anciens archevêques de Breme, ou le duché de ce nom, est situé entre l'Elbe qui le borne

au nord & le Weser qu'il a au couchant : il est borné au nord par la mer d'Alle- & au nord-ouest par les domaines de Saxe-Lawenbourg ; au midi par le domaine de la ville de Breme, dont on parlera ailleurs ; & au couchant par ceux de la maison de Brunswick. Il a environ 20. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & autant du levant au couchant, suivant la carte de l'Allemagne de Guillaume de l'Isle. Hubner lui donne 40. lieues de long sur 30. de large : mais à son ordinaire il ne marque pas de quelle mesure sont ces lieues.

Le pays est très-bon, très-fertile & très-peuplé, surtout vers les bords du Weser & de l'Elbe ; & il est arrosé par plusieurs petites rivieres : mais une grande partie est dans un terrain bas & marécageux, & sujet à de grandes inondations : il est partagé en 13. bailliages.

Bremer-Verde, ou *Bremerfud* dans celui de *Bremerland*, sur l'Oest, étoit autrefois une ville forte, & avoit un château ou forteresse où les archevêques de Breme faisoient leur résidence ; ainsi c'étoit la capitale de leur domaine temporel : mais les fortifications en ont été détruites depuis l'an 1683. & c'est aujourd'hui une ville toute ouverte. *Bosdhal* dans ce bailliage est un village, où les chevaliers Teutoniques ont une maison, dans laquelle on tient les états du pays. *Osterholtz*, avoit autrefois 2. monastères qui ont été sécularisés.

Wildshausen est une petite ville située à 6. ou 7. lieues d'*Oldenbourg*, chef d'un bailliage qui s'étend à la gauche du Weser : ses habitans sont partie Catholiques & partie Protestans.

Stada ou *Staden* ville située sur la riviere de Schwinge, qui se jette bientôt après dans l'Elbe à sa gauche, est capitale d'un autre bailliage, qui s'étend le long de l'Elbe & qui a 6. lieues de long sur une de large : il est composé de 10. villages & abondant en fruits. Staden est à 14. lieues au levant de Hambourg, & défendue par une bonne citadelle : les Protestans y ont un consistoire avec un surintendant général. *Boxtehude* est une autre petite ville de ce bailliage située à l'embouchure de l'Este dans l'Elbe : elle a été anseatique. *Himmel*, *Pforten* ou *Porta Cœli*, & *Herfeld* étoient des monastères célèbres qui ont été sécularisés. *Nieuwolde* dans le bailliage de *Wursten* sur le Weser, qui contient 9. paroisses, est un monastère de nobles & le seul du pays qui n'ait pas été sécularisé. Le bailliage ou pays de *Hedele* au sud sur l'Elbe contient 12. paroisses Protestantes gouvernées par 16. pasteurs.

§. 4. *Archevêché aujourd'hui duché de Magdebourg.*

Ce duché, qui comprend le domaine possedé autrefois par les archevêques de Magdebourg, est coupé dans son milieu par l'Elbe qui le parcourt du midi au nord. Il est borné au septentrion par le marquisat de Brandebourg, qui le borne aussi au levant, & dont il est separé en partie par l'Oder : l'électorat de Saxe acheve de le borner au levant. Il est borné au midi par la principauté d'Anhalt & le cercle du Haut Rhin, & au couchant par la principauté d'Halberstadt & le duché de Brunswick : sa figure est irréguliere. Sa plus grande étendue du midi au nord est d'environ 25. lieues communes de France & autant du levant au couchant. Nous ne comprenons pas dans cette étendue le cercle de *Saal*, dont nous parlerons plus bas, & qui est separé au nord du duché de Magdebourg proprement dit, par la principauté d'Anhalt qui est du cercle de la Haute Saxe.

L'empereur Othon I. à qui la ville de

Magdebourg doit son principal lustre, & qui y fit bâtir une magnifique cathédrale, transfera dans cette ville en 967. l'évêché que Charlemagne avoit fondé à *Angrie* ou *Engrie* ancienne capitale de la Westphalie ou de la Saxe Westphalienne à la fin du VIII. siécle, & qui avoit été transferé dans la suite à *Vatersleve* ou *Wattersleben* dans le pays de Lunebourg ou la Basse Saxe. Othon fit ériger cet évêché en métropole en 971. Les archevêques de Magdebourg se qualifierent depuis primats de Germanie & tinrent un rang distingué parmi les princes de l'empire : ils embrasserent la Confession d'Augsbourg vers le milieu du XVI. siécle ainsi que leur chapitre, qui élut depuis des princes Protestans pour ses archevêques. Christian-Guillaume de Brandebourg possedoit cet archevêché en 1630. lorsque le chapitre Protestant voulant lui donner un coadjuteur, l'empereur Maximilien II. postula cette place pour l'archiduc Leopold Guillaume son fils, pour qui il obtint des bulles de Rome : mais le chapitre lui ayant préféré Auguste fils aîné de Jean-George électeur de Saxe, l'empereur fit éprouver aux habitans de Magdebourg des marques bien fortes de son ressentiment.

En effet, le général Tilly ayant assiégé cette ville en 1631. la prit d'assaut après six semaines de siège, la mit au pillage & la ruina presque entierement : l'archevêque Christian-Guillaume de Brandebourg y fut fait prisonnier, & conduit à Neustadt en Autriche, où il abjura la religion Protestante, & mourut en 1665. Il fut ensuite reglé par la paix de Westphalie en 1648. 1°. que le prince Auguste de Saxe conserveroit l'administration de l'archevêché de Magdebourg jusqu'à sa mort, arrivée à Hall, où il avoit établi sa résidence, en 1666. suivant la Martiniere dans l'article *Magdebourg*, ou en 1680. dans l'article *Hall*. 2°. Qu'ensuite cet archevêché seroit secularisé & changé en duché, qui seroit donné à l'électeur de Brandebourg, pour le dédommager d'une partie de la Pomeranie qu'il avoit cedée à la Suéde. 3°. Que le chapitre Protestant subsisteroit ; mais qu'il renonceroit pour toûjours au droit d'élection & de postulation, & qu'on supprimeroit la quatriéme partie des prébendes, dont le revenu a été uni au domaine ducal ; 4°. Que la principauté de *Querfurt*, consistant en 4. bailliages, qui dépendoit du domaine de l'archevêque de Magdebourg, & qui avoit été cedée en 1635. à l'électeur de Saxe par la paix de Prague, lui resteroit. *Borg* un des 4. bailliages de cette principauté fut réuni en 1680. au duché de Magdebourg : les trois autres sont possedés aujourd'ui par le prince de Saxe-Weissenfels. 5°. Qu'on donneroit à l'archevêque Christian-Guillaume le bailliage de *Lebourg* & l'abbaye de *Zinna* pour subsister pendant sa vie. 6°. Qu'on continueroit de suivre la Confession d'Augsbourg dans le duché de Magdebourg. 7°. Enfin que la ville de ce nom seroit rétablie dans son ancienne liberté : mais elle est néanmoins toûjours demeurée soumise aux électeurs de Brandebourg, qui possedent le duché de Magdebourg depuis l'an 1680. Il y a longtems que 4. bailliages de ce duché ou plûtôt du domaine des archevêques en avoient été distraits pour être cedés à l'électeur de Saxe, qui les possede en qualité de Burggrave de Magdebourg.

Le duché de Magdebourg est un pays fertile, où on recueille surtout beaucoup de bled. On manque de bois en quelques endroits ; mais on y supplée par les tourbes : on y a découvert plusieurs fontaines salées. On le partage en 4. cercles, subdivisés en bailliages.

1. *Le Cercle de Holte* comprend la partie meridionale du duché, & est très-fertile. La ville de MAGDEBOURG capitale du

duché en est la principale : elle est située sur l'Elbe, vers le 52. degré 18. m. de latitude. Son origine est peu connue, & elle n'étoit pas considérable, lorsque l'empereur Othon I. qui avoit assigné cette ville & ses environs pour le douaire de l'imperatrice Edithe son épouse, entreprit de l'aggrandir & de l'embellir vers l'an 960. Il y fonda d'abord un monastére de Bénédictins, qu'il transféra ensuite sur une montagne voisine ; & fit construire à la place la magnifique cathédrale de saint Maurice, où il a son tombeau, & où on voit aussi celui de l'imperatrice Edithe sa femme : cette église ayant été détruite par le feu, l'archevêque Albert entreprit de la rebâtir sur ses fondemens, telle qu'elle est aujourd'hui. Othon accorda aussi divers priviléges à la ville, qui a été autrefois imperiale ; elle s'est si bien retablie depuis l'an 1631. que c'est aujourd'hui une des plus grandes & des plus riches d'Allemagne. Elle est habitée par plusieurs Protestans du palatinat & refugiés François qui s'y sont établis : le palais royal est dans la place où est la cathédrale, ainsi que l'arsenal & la maison de ville, où la régence & le consistoire, qui étoient auparavant à Hall, ont été transferés en 1714. Elle est surtout considérable, à cause du grand commerce que la riviere d'Elbe lui procure. La cathédrale de S. Maurice est un fort bel édifice ; mais ses proportions sont peu regulieres : ses orgues sont très-belles. Les prébendes du chapitre qui y ont été conservées, sont possédées par les Luthériens de la Confession d'Augsbourg, qui est la religion dominante des habitans. Les Prémontrés avoient à Magdebourg la prévôté de Notre-Dame, monastère célébre, qui subsiste encore ; mais qui est occupé par les Luthériens. Le prévôt y vit en communauté avec plusieurs associés, qui font une espece de noviciat, & qui sont aggregés au monastère après leur année de probation. La ville est défendue par une citadelle située dans une isle au milieu de l'Elbe ; & elle est d'ailleurs très-bien fortifiée.

Le diocése de Magdebourg avoit environ 49. lieues de circuit, & 7. de large. On y voyoit avant la prétendue reformation, plusieurs collégiales & plusieurs abbayes ou monastères célébres ; mais le Luthéranisme a aboli la plûpart de ces églises, dont les revenus, avec ceux des archevêques de Magdebourg, qui étoient très-considerables, ont été unis au domaine ducal.

Les autres villes & lieux les plus remarquables du cercle de Holte, sont Saint Jean-Baptiste de *Bergen*, abbaye autrefois très-considerable de l'ordre de S. Benoît fondée par l'empereur Othon auprès de la ville de Magdebourg, & changée aujourd'hui en abbaye Protestante, où on entretient quelques étudians en théologie sous l'autorité de l'abbé, qui avoit rang autrefois parmi les princes de l'empire ; *Stafford* petite ville sur la riviere de Bode dont les conseillers sont tous gentilshommes ; *Mariensthal* sur la même riviere, monastère Catholique de filles ; *Wolmerstadt* à deux lieues de Magdebourg, petite ville avec un château, où les archevêques faisoient quelquefois leur résidence ; *Hadmersleben* petite ville sur la Bode, où il y a un monastère Catholique de filles Bénédictines qui s'est conservé ; *Marienborn*, monastère de filles Protestantes ; *Ammensleben* abbaye de Bénédictins qui s'est conservée ; *Meyendorf* & *Hallenlesben* autres monastères de filles Catholiques, qui se sont conservés ; *Haldensleben*, ville mediocre sur l'Ohr, où il y a une colonie de réfugiés François.

2. *Le Cercle de Jerichau* : il s'étend dans la partie orientale du duché à la droite de l'Elbe, & prend son nom d'un bourg situé sur ce fleuve, où il y a eu ancienne-

ment une abbaye de l'ordre de Prémontré. *Borg* ou *Bourg* sur l'Ihle en est la principale ville : elle est bien bâtie. Ce cercle contient quelques autres villes, & en particulier les 4. bailliages du Burggraviat de Magdebourg qui appartiennent à la maison de Saxe.

3. *Cercle de Luckewald*, situé aussi dans la partie orientale du duché de Magdebourg : il n'est pas d'une grande étendue, tire son nom d'une petite ville & contient entr'autres l'abbaye de *Zenna* ou *Zinna* aujourd'hui secularisée.

4. *Cercle de Saal*, situé au nord de la Misnie & au midi de la principauté d'Anhalt dans la Haute Saxe : il s'étend des deux côtés de la riviere de *Saala* qui lui donne son nom, & qui se jette dans l'Elbe à la gauche de ce fleuve. La capitale est HALL ou *Halle* à dix lieues au nord-ouest de Leipsick, nommée en Latin *Halla Magdeburgica*. Elle est située sur la riviere de Saale dans une plaine agréable, & elle doit sa fondation aux archevêques de Magdebourg. L'empereur Othon II. la rendit libre : les archevêques de Magdebourg y avoient leur palais & y faisoient leur résidence. Elle embrassa le Luthéranisme en 1541. Il y a beaucoup de salines aux environs. La ville est assez belle & bien bâtie : on y parle l'Allemand le plus pur. Les églises y sont assez belles, & il y a une abbaye de filles nobles Calvinistes, où elles sont au nombre de 8. outre l'abbesse ou la superieure. Les réfugiés François ont une eglise à *Moritzbourg*, ancien château situé aux environs, qui fut brûlé en 1640. l'électeur Frederic I. & ensuite roi de Prusse, fonda en 1694. à Hall une université, qui est une des plus célébres d'Allemagne. Il y a une bibliothéque considerable & quelquefois jusqu'à cinq à six mille écoliers. Il y a une maison pour les Orphelins fondée dans le fauxbourg de *Glanche* par le docteur Francke, qui y jetta les fondemens de la fameuse secte des *Pietistes*, vrais Quietistes Protestans. La ville de Hall est grande & a plusieurs fauxbourgs : le château, qui est sur la riviere, a une eglise pour les Réformés ou Refugiés François qui y ont établi des manufactures de soye, & qui ont un collége dans la ville. Les Juifs y ont une synagogue.

On voit dans ce cercle *Petersbourg* ou *Lauterberg* ancienne & célébre abbaye, secularisée depuis l'an 1540. située sur une montagne à 4. lieues au nord-est de Hall, où les marquis de Misnie avoient leur sepulture, & où on voit plusieurs de leurs tombeaux dans l'eglise, qui a été conservée ; mais le monastère est détruit.

§. 5. *Evêché ou Principauté d'Halberstadt.*

Entre les évêchés que Charlemagne établit dans la Saxe à la fin du VIII. siécle, il en mit un en 780. à *Selingstadium*, ville nommée aujourd'hui *Osterwick* située sur la riviere d'Ilse à 3. lieues d'Halberstadt, où il fut transferé en 819. Les évêques d'Halberstadt jouirent bientôt après d'un domaine considerable, & ils tinrent enfin un rang distingué parmi les princes de l'empire. Ils commencerent à embrasser le Lutheranisme ou à le favoriser vers le milieu du XVI. siécle. En 1626. après la mort de Christian de Brunswick qui avoit succedé dans cet évêché à deux de ses freres & à son pere Henri Jules, l'empereur Ferdinand II. engagea le chapitre à élire l'archiduc Leopold son fils ; & enfin cet évêché fut secularisé & érigé en principauté en 1648. à la paix de Westphalie, pour être donné à l'électeur de Brandebourg, en dédommagement de la partie de la Pomeranie qu'il avoit cedée aux Suédois. Quant au chapitre de la cathedrale, composé de 30. chanoines & de 7. dignités, dont la plûpart avoient perseveré dans la

religion

religion Catholique; le quart des prébendes fut supprimé par le même traité de Westphalie, & leurs revenus furent unis à l'évêché ou à la principauté: les deux tiers de celles qu'on laissa subsister furent réservés aux Catholiques, & l'autre tiers aux Protestans. Enfin on conserva par le même traité plusieurs abbayes ou monastères de l'un & de l'autre sexe qui y subsistent encore & qui font profession de la religion Catholique. Les revenus des autres, qui furent supprimés, ont été unis au domaine du prince, ou appliqués à d'autres usages.

L'évêché ou la principauté d'Halberstadt occupe la partie la plus meridionale du cercle de la Basse Saxe. Il est borné au couchant par le duché de Brunswick qui le borne aussi en partie au nord, avec le duché de Magdebourg, qu'il a au levant: la principauté d'Anhalt dans le cercle de la Haute Saxe le borne au midi. Il a environ 18. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & 7. à 8. du midi au nord : ce pays est fertile, peuplé & arrosé par plusieurs petites rivieres.

HALBERSTADT, sa capitale, est située sur celle d'Holtheim, dans un terroir agréable, partie sur une hauteur où est la ville, & partie dans le bas, où il y a des fauxbourgs bien bâtis, à dix à douze lieues au sud-ouest de Magdebourg. La cathédrale de S. Estienne, qui est un fort bel édifice, remarquable par ses orgues & par sa sonnerie, est au milieu de la ville; les maisons des chanoines sont autour. Outre cette église qui appartient aux Catholiques, il y avoit autrefois 4. collegiales. Les Catholiques qui y ont l'exercice public de leur religion, y possedent encore l'abbaye des Bénédictins d'*Ammesleben* ou *Hamersleben* située aux environs; les couvens des Dominicains & des Recolets, deux maisons religieuses de filles, &c. La regence & le consistoire de toute la principauté sont établis dans cette ville, où il y a trois bonnes écoles, dont la principale est celle du chapitre, & la seconde celle du senat : les Juifs sont tolerés dans la ville, & ils y font un grand commerce.

On compte 8. à 10. petites villes o[u] gros bourgs dans la principauté : les prin[-] cipales sont *Ascherleben*, ou *Ascanie* su[r] l'Eyne chef-lieu d'un ancien comté, un[i] au domaine des évêques depuis l'an 1320. Ce comté a donné l'origine à la maison d'Anhalt; *Osterwick* dont on a déja parlé, &c. *Reinstein* château assez fort, est le chef-lieu d'un comté, dont le domaine a été réuni à la principauté dont il étoit mouvant, par l'extinction de la race des comtes. Les autres lieux plus remarquables sont *Huysbourg* riche abbaye de Bénédictins; *Adersleben* abbaye de Bénédictines; *Hedersleben* autre abbaye de filles, & *Bardesleben* monastère de religieuses mendiantes, qui ont été conservés dans le pays. *Walbeck* est un village avec une abbaye Protestante, composée d'un abbé ou prélat & six chanoines.

§. 6. *Evêché aujourd'hui principauté de Ratzebourg*

RATZEBOURG est une ville située à six à sept lieues au sud-est de Lubeck, sur un lac, où on établit un évêché en 1060. sous la métropole du Breme, par un démembrement de celui d'Oldembourg: ses évêques, qui se firent un domaine assez considerable, furent élevés à la dignité de princes de l'empire; mais ayant embrassé la Confession d'Augsbourg en 1566. l'évêché fut sécularisé & cedé au duc de Meckelbourg par la paix de Westphalie. La cathédrale, qui étoit desservie par des religieux de l'ordre de Prémontré, avoit été secularisée en 1515. l'évêque n'avoit d'autorité temporelle dans la ville que sur sa cathédrale & ses dépendances : elle appartenoit

à des comtes particuliers, dont la race ayant fini en 1689. les ducs de Lawembourg, dans les états desquels la ville est enclavée, s'en mirent en possession ; & elle appartient aujourd'hui avec le duché de Lawembourg à l'électeur d'Hanovre.

Quant au domaine épiscopal ou à la principauté de Ratzebourg, dont les ducs de Meckelbourg sont en possession, il n'a que trois lieues de tour en quarré & contient 30. villages. *Schœnberg* petite ville en est le chef-lieu : les évêques de Ratzebourg y avoient un château où ils faisoient leur résidence.

§. 7. *Evêché aujourd'hui principauté de Schwerin.*

SCHWERIN étoit aussi une ville épiscopale, enclavée dans le duché de Meckelbourg, où l'évêché qui avoit été établi en 1060. dans cette derniere ville sous la metropole de Breme, par un démembrement de celui d'Oldembourg, avoit été transferé à la fin du XII. siécle. Les évêques de Schwerin étant parvenus à la dignité de princes de l'empire, embrasserent le Luthéranisme en 1530. l'évêché fut supprimé & érigé en principauté seculiere, par la paix de Westphalie ; & le domaine épiscopal donné aux ducs de Meckelbourg pour les dédommager de la ville de *Wismar* qu'ils avoient cedée aux Suédois. Les évêques étoient seigneurs en partie de la ville, & ils jouissoient d'un domaine qui avoit 10. lieues de long sur 3. de large. Schwerin, qui en étoit la capitale, est une jolie ville située sur un lac de son nom, avec un beau château où est la résidence du prince, & qui est assez fort. La cathédrale est fort belle. Les évêques résidoient à *Buzow*. *Ruen* sur la riviere de Warnau a une abbaye de chanoinesses Protestantes, dont l'abbesse est ordinairement une princesse de la maison de Meckelbourg.

II. ÉTATS SECULIERS DU CERCLE DE LA BASSE SAXE.

Nous ferons 5. articles de ces états, qui sont le *Duché de Saxe Lawembourg*, les états de la maison de *Brunswick*, les duchés de *Holstein* & de *Meckelbourg* & les villes imperiales du cercle.

§. 1. *Duché de Saxe Lawembourg.*

Ce duché est borné au couchant & au nord par le Holstein ; au levant par le Meckelbourg & au midi par les états de la maison de Brunswick : il peut avoir 12. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & autant du levant au couchant, suivant la carte d'Allemagne de Guillaume de Lisle : mais Hubner lui donne 40. lieues de long sur 12. dans sa plus grande largeur & 4. ou 6. dans la moindre. C'étoit une portion du duché de la Basse Saxe érigé par Charlemagne ou ses successeurs, dont on a déja parlé, & qui fut enfin réuni avec celui de la Haute Saxe. Ce duché ayant passé de la maison de Baviere dans celle d'Ascanie ou d'Anhalt, Albert I. premier duc de Saxe de cette derniere maison, donna avant sa mort, arrivée en 1285. le duché de Saxe Lawembourg à Jean I. son fils puiné, dont la postérité l'a possedé jusqu'au duc Jules François qui mourut sans enfans mâles en 1689. Après la mort de ce prince, plusieurs prétendans se disputerent sa succession : George Guillaume duc de Zell de la maison de Brunswick, l'un d'entre eux, s'en mit en possession ; & le sequestre lui en fut adjugé ; mais le suffrage de ce duché à la diete de l'empire fut suspendu, & le sequestre a passé en 1705. à l'électeur d'Hanovre, heritier du duc de Zell, auquel l'électeur de Saxe a cedé ses droits sur le du-

ché pour un million d'écus d'empire.

Le duché de Lawembourg est traversé du levant au couchant par l'Elbe qui le divise en deux parties fort inégales ; celle qui est au nord étant beaucoup plus étendue : **Lawembourg** sa capitale est située sur la droite de l'Elbe vers le 53. deg. 35. m. de latitude. Elle doit sa fondation à Henri le *Lion* duc de Saxe, qui la fit bâtir en 1157. elle est petite, mais assez bien peuplée ; elle est défendue par un château situé sur le sommet d'une montagne voisine, au bord de l'Elbe, vis-à-vis celui d'*Estemberg*, qui est de l'autre côté du fleuve. Il n'y a pas d'autre ville considerable dans le duché que celles de *Ratzebourg* dont on a déja parlé, & de *Malben* sur la riviere de Steckenits.

§. 2. *États de la maison de Brunswick.*

Ces états faisoient partie du duché de la Basse Saxe, lorsque Henri I. qui en étoit duc & roi de Germanie, en fit le partage de Henri le *Querelleur* son fils puiné, en faveur duquel l'empereur Othon I. son frere, disposa de la Baviere en 948. Brunon I. fils de Henri le *Querelleur* succeda à son pere dans une portion de la Basse Saxe & mourut en 972. après avoir fondé la ville de Brunswick qui a donné son nom à ces états. Sa postérité en jouit jusques vers la fin du XI. siècle qu'elle tomba en quenouille ; & le comté de Brunswick passa par femmes dans la maison de Henri le *Superbe* duc de la Haute Saxe, mari de Gertrude comtesse de Brunswick, & heritier par sa mere Wlphide, du duché de la Basse Saxe, qui mourut en 1139. Henri le *Superbe* descendoit d'Azon d'Est, qui épousa l'heritiére de Baviére vers le commencement du XI. siècle : il transmit ses domaines à Henri le *Lion* son fils, qui fut duc de toute la Saxe & de la Baviere, & qui fut proscrit en 1180. par l'empereur Frederic I. Il fut pere d'Othon IV. empereur & comte de Brunswick qui transmit ce comté à sa posterité, & elle le possede encore aujourd'hui. L'empereur Othon IV. mort en en 1218. eut un frere nommé Guillaume : ce dernier fut pere d'Othon I. surnommé l'*Enfant*, qui fut créé premier duc de Brunswik & de Lunebourg, qui mourut en 1252, & duquel descendent tous les princes de la maison de Brunswick qui vivent aujourd'hui. Ils se partagerent en 4. branches principales, qui ont subsisté pendant long-tems, & qui eurent chacune un suffrage dans le college des princes aux diettes de l'empire. Ces 4. branches furent celle de *Wolfenbutel*, qui subsiste encore & qui est l'aînée, & celles de *Zell*, de *Calenberg* & de *Grubenhagen*. Ces trois dernieres sont toutes aujourd'hui réunies dans la personne de l'électeur d'Hanovre qui a recueilli les domaines des deux autres. Quant à la branche de *Wolfenbutel*, qui possede la principauté ou le duché de ce nom, elle fut partagée en deux autres ; sçavoir celles de *Wolfenbutel* & de *Bevern*. La premiére a fini en 1735. par la mort du duc Louis Rodolfe, qui ne laissa que trois filles, dont l'aînée étoit l'imperatrice douairiere, Elizabeth-Christine, femme de l'empereur Charles VI. & la troisiéme Antoinette Amelie, qui épousa ferdinand Albert de Brunswick-Bevern, lequel a recueilli la succession de la branche de Wolfenbutel son aînée & l'a transmise à Charles son fils aîné. Ce dernier a un oncle & plusieurs freres, qui ont continué la branche de *Brunswick-Bevern.*

Les états de la maison de Brunswick, pris en total, sont bornés au nord par l'Elbe qui les separe des duchés de Holstein & de Lawenbourg ; au levant par la Haute marche de Brandebourg, le duché de Magdebourg & la principauté d'Halberstadt ; au midi par divers domaines du

cercle de la Haute Saxe & le Landgraviat de Hesse dans celui du Haut Rhin ; & au couchant en partie par le Weser & divers états du cercle de Westphalie. Ils ont, suivant la carte de l'Allemagne de Guillaume de l'Isle, environ 55. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 30. dans leur plus grande largeur du levant au couchant ; mais il y a quelques autres états qui y sont enclavés, dont le plus étendu est l'évêché d'Hildesheim. Ils sont partagés, ainsi qu'on l'a deja remarqué, entre le duc de Wolfenbutel, & l'électeur d'Hanovre. On prétend que tous les états de Brunswick dans la Basse Saxe, pris ensemble, peuvent fournir 40000. hommes de troupes reglées en tems de guerre ; sans y comprendre les domaines que cette maison possede dans les autres cercles.

1. *États du Duc de Wolfenbutel.*

Le duché de Brunswick-Wolfenbutel, qui compose ces états, s'étend du sud-ouest au nord-est dans la partie orientale des états de la maison de Brunswick, dans l'espace de 40. lieues communes de France : mais sa largeur est peu considérable à proportion ; & elle est très-peu de chose entre l'évêché d'Hildesheim qui le borne au couchant, & la principauté d'Halbestadt qu'il a au levant. Le pays est beau, fertile & bien peuplé ; il est arrosé par plusieurs rivieres, & on y trouve quelques mines : on le partage en partie septentrionale & meridionale, qui renferment, par rapport à la religion Lutheriene, qui est la dominante, quatre surintendances.

1. *Partie Septentrionale* : BRUNSWICK en est la capitale & a donné son nom au pays. On a déja remarqué qu'elle doit sa fondation au comte Brunon I. au X. siècle & elle en a pris le nom. Elle est située sur l'Ocker vers le 52. degré 15. m. de latitude ; & c'est une des plus fortes & des plus considerables de la Basse Saxe : elle est partagée en 5. quartiers ou villes qui ont chacune leur place publique, leur maison de ville, leurs magistrats & leurs tribunaux particuliers. Elle étoit libre & imperiale depuis l'an 1314. lorsque le duc Rodolphe-Auguste la soumit en 1671. & depuis cette année elle a dépendu des ducs de Wolfenbutel qui y ont un palais. On y voit la riche abbaye de S. Blaise & le chapitre de Saint Cyriac dont un prince de la branche de Brunswick-Bevern est prévôt, deux écoles, & un arcenal : elle est forte & défendue par une bonne citadelle.

Wolfenbutel, aujourd'hui ville capitale du duché de ce nom, parce que c'est la résidence du prince : elle est située aussi sur l'Ocker, à 2. lieues au-dessous & au midi de Brunswick, dans un pays environné de marais : elle fut fondée au XI. siécle par Ecbert I. comte de Brunswick; elle est d'une grandeur médiocre & partagée en 3. quartiers, dont l'un est la forteresse, l'une des meilleures d'Allemagne. Le palais du prince est fort orné ; il est accompagné d'un arcenal, d'une nombreuse bibliotheque très-riche en manuscrits & en imprimés ; & d'un cabinet de curiosités naturelles. *Saltzdal* & *Saldern* sont 2. maisons de plaisance du prince situées aux environs de Brunswick & de Wolfenbutel. La premiére a des jardins magnifiques : le duc Antoine Ulric y fonda en 1710. *un monastére de princesses* ; c'est ainsi que s'exprime Hubner, qui a voulu sans doute parler de *chanoinesses*, sans dire si elles sont Catholiques ou Protestantes. *Helmstad* ville médiocre, mais belle & assez bien fortifiée, fondée par Charlemagne en 782. & située à 10. lieues au nord-est de Brunswick, a une célébre université Protestante établie au commencement du dernier siécle, sur les revenus des 3. monastères

de *Wenden*, *Hildewertshausen* & *Mariengarten*, dans la principauté de Calenberg, qui furent supprimés : les deux cours de Wolfenbuttel & d'Hanovre nomment les professeurs à l'alternative. Il y a 3. églises dans la ville, auprès de laquelle est le monastère de Bénédictins de S. *Ludger*, qui dépend de l'abbaye de Werden, & qui possede la ville de Helmstad en fief.

Il y a encore quelques autres villes dans la partie septentrionale du duché de Wolfenbutel, dont les lieux les plus remarquables, sont *Marienthal*, ou *Vallis Mariæ* en Latin, monastère de l'ordre de Cîteaux fondé au XII. siécle dans une forêt, à une lieue de Helmstad, changé en monastère Protestant, où il y a un abbé, un prieur, un sousprieur, 5. conventuels & 12. pensionnaires; *Konigslutter* petite ville : elle prend son nom de la riviere de Lutter qui a sa source tout auprès : elle tire son origine d'une abbaye de Bénédictins fondée tout auprès au XII. siécle par l'empereur Lothaire qui y fut inhumé en 1137. & changée aujourd'hui en monastère Protestant; *Riddagshausen* autre monastère Protestant, habité par des étudians en théologie; *Stederbourg* auprès de Wolfenbutel, monastère pour des dames Protestantes; *Assebourg* château aujourd'hui ruiné; *Supplinbourg* près de Konigslutter, commanderie Protestante de l'ordre Teutonique, qui tire son origine du château de ce nom, que l'empereur Lothaire de *Supplinbourg* donna aux Templiers en 1130. *Lucklum*, autre commanderie de l'ordre Teutonique.

2. *La partie méridionale* a pour capitale *Blanckenbourg*, petite ville ou bourg sur la Harze : elle avoit titre de comté & étoit l'appanage d'un des cadets du duc de Wolfenbutel, dont la branche a fini en la personne de l'imperatrice douairiere, lorsquelle fut érigée en 1708. en principauté de l'Empire. Il y a un beau château de prince nouvellement bâti. Les autres villes & lieux les plus remarquables de cette partie sont *Gandersheim*, célébre abbaye de Bénédictines, fondée au IX. siécle, & changée aujourd'hui en abbaye Protestante, sous la protection du duc de Brunswick-Wolfenbutel. L'abbaye est immédiate de l'Empire & est composée d'une abbesse, qui est ordinairement une princesse & qui se qualifie : *par la grace de Dieu abbesse de l'abbaye impériale & séculiere de Gandersheim*; & de 4. chanoinesses nobles Luthériennes. Cette abbaye a donné l'origine à une petite ville. Le bailliage de Gandersheim, qui contient 20. villages & qui a deux milles de circuit, appartient au duc de Wolfenbutel : les abbayes de *Clauss* de l'ordre de S. Benoît aujourd'hui sécularisée, & de *Brunshausen* pour une abbesse & 4. dames Protestantes, sont dans ce bailliage : l'abbaye de *Michelstein* aujourd'hui sécularisée est dans le bailliage de Striege. *Amelunxborn* abbaye de l'ordre de Cîteaux changée en abbaye Protestante; *Bevern*, petite ville avec un château, où le prince chef de la branche de Bevern fait sa résidence; *Walckenriedt*, riche abbaye de l'ordre de Cîteaux située dans la Thuringe, changée en école Protestante en 1546. & donnée par la paix de Westphalie aux ducs de Brunsvick-Lunebourg, qui l'ont échangée avec le duc de Wolfenbutel contre le comté de *Danneberg*; le duc Wolfenbutel y a bâti un palais & en a fait une maison de chasse.

2. *États de l'Électeur d'Hanovre.*

Ils consistent, comme on la déja dit, en trois des principautés de la maison de Brunswick, qui sont les suivantes.

1. *La Principauté de Lunebourg* ou de *Zell*, la principale & la plus étendue des 4. qui composent les états de Bruns-

wick. Elle en occupe la partie septentrionale, & elle a environ 30. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 25. du levant au couchant. Elle a été possedée par une branche de la maison de Brunswick, dont la cour étoit à Zell, qui a fini en 1705. & dont l'électeur d'Hanovre a hérité. On partage cette principauté en 15. surintendances pour l'ecclésiastique & en 44. bailliages pour le civil : ses principales villes sont.

Lunebourg, qui lui a donné son nom, située sur la riviere d'Elmenow à trois ou quatre lieues de l'Elbe vers le 53. degré 30. m. de latitude : elle est grande & fortifiée ; & elle étoit déja considérable au milieu du XI. siécle : mais elle s'est beaucoup aggrandie au XII. des ruines de celle de *Bardewick*, que Henri le *Lion* comte de toute la Saxe détruisit en 1189. Elle est défendue par une citadelle située sur la montagne voisine de *Kalckberg*, qui fournit beaucoup de chaux. Il y a 5. églises principales, outre l'ancienne abbaye de S. *Michel* fondée au X. siécle pour des Benédictins, par Herman *Billunge* duc de Saxe, avec un château au voisinage, qui ont donné l'origine à la ville. Cette abbaye, qui a été très-célébre, surtout pour son trésor, a été changée en 1655. en ce qu'on appelle en Allemagne une *Ecole illustre* où il y a plusieurs professeurs. Les ducs de Lunebourg ont un beau palais dans cette ville, qui a été autrefois imperiale, & il y a des fontaines d'eau salée. Lunebourg est chef d'un bailliage, où il y a beaucoup de campagnes desertes & où on ne trouve que des groseilliers. *Luhne* ou *Luxe* à un quart de lieue de Lunebourg, ou à une lieue suivant Hubner, est une communauté de chanoinesses Luthériennes, qui chantent tout l'office divin, & qui, habillées en seculieres, vivent dans la retraite sans faire des vœux.

Zell, seconde ville du duché de Lunebourg est située sur l'Aller, entre Hanovre qu'elle a au midi & Lunebourg qui est au nord. Elle est forte & bien peuplée, & défendue par un château ou les derniers ducs de Lunebourg, qu'on appella pour cela *ducs de Zell*, ont fait leur résidence. La ville en elle-même est petite : mais ses fauxbourgs sont fort étendus. Les habitans sont fort polis, & leurs maisons sont jolies : les états du pays s'y assemblent dans une maison qui leur est destinée ; & il y a une cour de justice supérieure avec la chancelerie.

Les autres lieux plus considerables du duché, outre plusieurs petites villes, sont *Medingen* chef de bailliage, où il y a une abbaye de dames fondée au XIII. siècle; *Ultzen*, autre ville chef de bailliage sur l'Ilmenow, qui avoit auprès l'abbaye d'*Ordenstadt* secularisée en 1531. *Ramslo* dans le bailliage de *Wirsen* étoit encore une ancienne abbaye fondée au IX. siécle ; *Ebsdorf* chef de bailliage, à six lieues de Lunebourg, a une abbaye de filles Protestantes, fondée au IX. siécle, dont l'abbesse est noble ; *Schernberg*, chef-lieu d'un autre bailliage avoit une autre abbaye secularisée en 1531. *Danneberg* sur la riviere de Tecze, qui se jette dans l'Elbe, est une ville mediocre avec un château, chef d'un ancien comté qui contient trois bailliages, & d'un bailliage particulier où il y a beaucoup de paysans Vandales d'origine. *Lochau* petite ville sur la Jetze & capitale d'un autre bailliage, dont la plûpart des habitans, Vandales d'origine, ont conservé le langage & la façon de s'habiller de ces peuples. *Weyhausen* maison royale dans le bailliage de son nom, avec un riche monastère de filles Protestantes, qui dans son origine a été une abbaye de filles fondée au XIII. siècle par la duchesse Agnés, qui y est inhumée.

2. *La principauté de Calenberg.*

Elle est située entre le duché de Lunebourg & l'évêché d'Hildesheim qui la bornent au levant ; & la Westphalie qu'elle a au levant : elle a pris son nom d'un château aujourd'hui ruiné, situé sur la Leyne à 4. lieues d'Hanovre, où les princes d'une branche de la maison de Brunswick faisoient leur résidence. Hubner lui donne environ 48. lieues de longueur du midi au nord & 6. à 10. de large du levant au couchant ; mais il s'en faut bien qu'elle s'étende autant en longueur dans la carte d'Allemagne de Guillaume de l'Isle. Le premier la partage en trois quartiers, qui prennent leur nom des trois principales villes du pays.

1. HANOVRE ou *Hanover* est la capitale du premier quartier, & aujourd'hui de tous les états de l'électeur de ce nom ; à cause qu'il y a établi sa résidence lorsqu'il est en Allemagne. Elle est située sur la Leyne, à 10. à 12. lieues au nord-ouest de Brunswick, dans une plaine sabloneuse, où on voit néantmoins de belles prairies & des aulnes, vers le 52. degré 20. m. de latitude. La riviere la partage en vieille & en nouvelle : elle est grande, forte & bien bâtie ; mais cependant moins grande qu'Hildesheim. Les rues en sont plus larges & elle est beaucoup plus marchande ; elle a été autrefois imperiale. Le château de l'électeur, qui a été autrefois un monastère, paroît peu de chose à l'exterieur, mais il est richement meublé. On voit dans la ville plusieurs belles églises : les Catholiques y en ont une bâtie à la moderne & desservie par les Jesuites ; & les Reformés ou Calvinistes une autre : elle est célébre pour sa bonne biére. La regence de l'électorat y est établie, & la police y est administrée par divers colléges de magistrats.

On va d'Hanovre par une magnifique allée d'une lieue de longueur, à *Herrenhausen*, maison de plaisance de l'électeur, aussi remarquable par l'étendue des bâtimens que par la beauté des jardins.

On voit dans ce quartier, *Linsbourg* qui est une autre maison de plaisance de l'électeur ; *Mariensée*, *Marienwerder*, *Weningen*, *Barsinghausen* & *Wulfingshausen*, où il y a des monastères pour des femmes ou filles Protestantes. *Wunstorf* petite ville à six lieues d'Hanovre, avoit une belle abbaye aujourd'hui secularisée. *Lockum* est une autre abbaye, où il y a aujourd'hui un abbé Luthérien, qui est fort riche, & qui y entretient un certain nombre de conventuels & d'étudians en Théologie de la religion Protestante. *Marienrode* étoit une abbaye de Bénédictins située au voisinage d'Hildesheim.

2. *Hamelen*, & en Latin *Hamela*, capitale du second quartier, est située à l'endroit où la riviere de son nom se jette dans le Weser & à sa droite, & est fortifiée. Il y a quelques petites villes dans ce quartier.

3. *Gottingen* capitale du troisiéme quartier située sur la Leyne vers sa source, à 20. lieues au midi d'Hanovre, entre la Basse Saxe, la Hesse & la Thuringe, est une ville assez considerable, & son territoire est fertile : il y avoit un collége célébre qui a été érigé en université en 1734. Les habitans s'entretiennent par leurs manufactures. Les lieux plus considerables de ce quartier sont *Northeim* sur la Leyne, chef-lieu d'un ancien comté, & *Bursfeld*, sur le Weser, ancienne abbaye de l'ordre de S. Benoît, située auprès de la petite ville de *Munden*, à l'extrémité de la principauté de Calenberg, & à 4. lieues au nord-est de la ville de Cassel. Cette abbaye a donné l'origine & le nom à une congrégation célébre de l'ordre de S. Benoît établie en Allemagne après le concile de Constance. Cette congrégation, qui sub-

sistoit encore au dernier siécle, comprenoit toutes les abbayes de l'ordre de S. Benoît situées dans la province ecclésiastique de Mayence, & beaucoup d'autres, au nombre de plus de cent, situées dans d'autres provinces qui s'y étoient aggregées. L'abbaye de Bursfeld, qui en étoit le chef, est aujourd'hui secularisée & l'électeur d'Hanovre en possede les biens.

3. La Principauté de Grubenhagen.

Elle est moins étendue que les deux autres : elle s'étend le long de la Leyne vers les frontieres de la Thuringe ; & a pris son nom d'un château, ruiné depuis plus de deux siècles. Le pays est plein de montagnes & mal cultivé : on y trouve des mines de fer ; & on assure qu'il y en a une d'argent fort riche à S. *Andreasberg*, ou à la montagne de S. André. *Embeck* à l'embouchure de l'Ilme à la gauche de la Leyne, à six lieues au nord de Gottingen, en est la capitale. *Osterode* est une assez grande ville avec deux fauxbourgs, située dans les montagnes ou la forêt de *Hartze* dont on a parlé ailleurs : la regence de la principauté y est établie. Il y a plusieurs autres petites villes dans les montagnes de la *Hartze*, & quelques-unes sont possedées en commun par le duc de Wolfenbutel & l'électeur d'Hanovre. *Wiprechtshausen* & *Kaltenbourg* sont deux abbayes de filles. La derniere est fort belle. Celle d'*Ilfeld*, située auprès de Northausen en *Thuringe*, a été changée en école illustre au XVI. siècle. *Lutterberg* a un titre de comté, éteint à la fin du XIV. siècle. Le château de *Pless* situé sur la Leyne entre Northeim au nord & Gottingen au midi, a été chef-lieu d'un comté dont le titre s'est éteint en 1571. qui est enclavé dans la principauté de Grubenhagen, & qui appartient aujourd'hui aux landgraves de Hesse-Cassel : il dépend par-là du cercle du Haut Rhin.

§. 3. Duché de Holstein.

Ce duché, nommé *Holsatia* en Latin ; contient la partie la plus septentrionale de la Basse Saxe, & par conséquent de l'Allemagne. Il est borné au nord par le duché de Schleswick, ou le Sud-Jutland, portion de la Chersonése Cimbrique, & par la mer Baltique : la même mer & l'évêché de Lubeck le bornent au levant. Il confine au midi avec le duché de Lawembourg & ensuite avec l'Elbe vers son embouchure dans la mer ; & ce fleuve le separe du duché de Breme : il a enfin la mer d'Allemagne au couchant. Hubner qui peut être au fait comme étant du pays, lui donne 48. lieues d'étendue du levant au couchant & 32. du midi au nord : mais dans la carte de l'Allemagne de Guillaume de l'Isle il n'a que 33. lieues communes de France du levant au couchant, & 21. du midi au nord.

Ce pays fut gouverné par des comtes heréditaires, qui prirent d'abord le titre de *Comtes de Schawnbourg* en 1030. Ils se qualifierent comtes de *Holstein* dès le commencement du XII. siècle, & se partagerent en deux branches au milieu du XIII. la branche aînée finit sans postérité à la fin du XV. Cette derniere possedoit le comté de Schleswick ou le Sud-Jutland, qui fut érigé en duché en 1386. Christien I. d'Oldenbourg roi de Dannemarck herita du duché de Schleswick & du comté de Holstein par sa mere Hedwige, sœur d'Adolfe VIII. dernier duc de Schleswick & comte de Holstein, mort le 4. de Décembre de l'an 1459. L'empereur Frederic III. érigea en sa faveur en 1474. le comté de Holstein en duché. Christien I. roi de Dannemarck eut deux fils, Jean qui fut roi de Dannemarck, & Frederic I. qui fut duc de Holstein après la mort de son pere en 1481. & qui fut élu roi de Dannemarck

Dannemarck en 1523. Frederic I. laissa deux fils, dont l'aîné nommé Christien III. fut roi de Dannemarck,& duc de Holstein avec Adolphe son frere, qui partagea ce duché avec lui & qui a fait la branche de *Holstein-Gottorp*. Christien III. roi de Dannemarck, mort en 1559. fut chef de la branche *Royale* de Holstein,& Adolphe de la branche *Ducale* ou de Holstein-Gottorp : de la premiére est sortie celle de *Holstein-Sunderbourg* partagée aujourd'hui en 5. autres, qui sont celles de *Holstein-Augustbourg*, *Holstein-Beck* subdivisée en deux autres ; *Holstein Wiesenbourg*, *Holstein-Glucksbourg*, & *Holstein-Ploen*.

Quant à la branche ducale de Holstein-Gottorp, qui posséde elle seule la moitié du duché de Holstein, elle est partagée en deux : l'aînée est celle de *Holstein-Gottorp* ou *Schleswick*, dont l'heritier est Charles-Pierre-Ulric, declaré en 1742. grand duc de Moscovie dont il a embrassé la religion, & successeur présomptif au trône de Russie. Il est fils unique de Charles Frederic duc de Holstein-Gottorp mort en 1739. & d'Anne Pettrowna fille du Czar Pierre I. La seconde branche est celle de *Holstein-Gottorp-Eutin*, dont l'aîné est Adolphe-Frederic, auparavant évêque de Lubeck & aujourd'hui roi de Suéde.

Le duché de Holstein est un pays assez bas, rempli de marais & de forêts ; mais arrosé par un grand nombre de rivieres, dont les principales sont l'Elbe, le Stoer, l'Eider, le Swerin & la Trave, ce qui fait que la terre y est fort grasse, & le pays très-fertile en grains & en pâturages. On y nourrit sur tout des chevaux & des bœufs tous d'une grande taille ; & il peut passer pour un des meilleurs pays de l'Allemagne : mais il n'y croît pas du vin. Il y a beaucoup de noblesse, à laquelle les paysans du pays sont soumis dans quelques cantons, comme des serfs ou des esclaves. Cette noblesse dépend des deux principales branches de la maison de Holstein, qui possedent le domaine du pays, sçavoir la royale & la ducale ; & quoiqu'elles soient subdivisées en plusieurs autres qui possedent divers domaines dans le pays ; il n'est néanmoins gouverné que par deux regences; la royale qui se tient à *Gluckstad*; & la ducale autrefois à *Gottorp* & aujourd'hui à *Kiel*. Les sujets des bailliages & des villages sont distingués entre eux ; en sorte que les uns dépendent du gouvernement & de la justice de *Gluckstad* & les autres de *Gottorp*. Il y a aussi des sujets qui ne sont pas divisés, & qui appartiennent en commun aux deux regences ; sçavoir les prélats, la noblesse & quelques villes privilégiées. Ces sujets non divisés ont une justice separée, qui se tient alternativement à *Rendsbourg* par le roi & à *Kiel* par le duc de Holstein-Gottorp. Les états du pays se tiennent alternativement sur les terres de l'une & de l'autre de ces deux branches : leurs officiers y président alternativement ; & chacune d'elles peut imposer des droits sur ses paysans comme bon lui semble : ces impositions se font par charues, & il y a une caisse provinciale pour acquitter les frais communs. C'est dans l'assemblée de ces états que se font les ordonnances & les reglemens.

Le Holstein est partagé en 4. petites provinces; sçavoir le *Holstein* propre au nord, la *Wagrie* au levant, *la Stormarie* au midi & le *Dithmarse* au couchant.

1. *Le Holstein propre* est une province partagée en six bailliages, dont trois appartiennent à la branche royale & les trois autres à la ducale. Les trois premiers sont situés vers le couchant & bornés par la mer d'Allemagne. *Rendsbourg* en est la principale ville : elle est à 5. lieues au midi de Schleswick & située dans un terrain marécageux, entre deux lacs formés par la riviere d'Egder. Elle est forte & défendue

par un bon château ; le surintendant général Danois y fait sa résidence. On y voit *Uzetboe* petite ville sur le Stœr, qui a une abbaye de filles Protestantes.

Kiel est la capitale de la partie du Holstein propre qui appartient à la branche ducale : son nom Latin est *Chilonium*. C'est une belle ville située vers le 54. degré 25. m. de latitude sur la mer Baltique. Il s'y fait un commerce assez considerable ; il s'y tient une foire célébre, & il y a beaucoup de maisons de noblesse, avec un château où les ducs de Hostein-Gottorp avoient transferé leur résidence en 1728. après que le roi de Dannemarck se fut emparé de la ville de Gottorp située dans le duché de Schleswick. Il y a une université fondée en 1665. & où on a appliqué les revenus de l'abbaye de *Bordisholm*, située dans le voisinage. Le gros bourg de *Nien-Munster* chef d'un bailliage avoit aussi autrefois un monastère nommé *Faldera*. *Preats* sur les frontieres de la Wagrie est une abbaye de filles sur la mer Baltique, qui a un prélat & une prieure.

2. *La Wagrie* s'étend vers la mer Baltique, qui la borne au nord & au levant. Elle est partagée également entre le roi de Dannemarck qui y posséde deux bailliages, & la maison de Holstein-Gottorp qui en a 4. dont deux sont qualifiés *Cercles*. Tout le pays est fertile en grain, & fort abondant en pâturages. Les principales villes qui appartiennent au roi de Dannemarck sont *Segeberg* & *Oldeslo*, toutes deux petites ; la derniere est sur la Trave : *Rantzau* est un château qui a donné le nom à une maison aujourd'hui éteinte, & qui appartient aux comtes de Reventlau. Les principales places de la portion de la Wagrie qui appartient au duc de Holstein-Gottorp, sont *Oldenborg* ville mediocre, & autrefois épiscopale : l'empereur Othon I. qui conquit le pays sur les Slaves, successeurs des Vandales qui l'avoient possedé, y fonda l'évêché qui fut ensuite transferé à Lubeck. *Cismar*, sur la côte orientale de la mer Baltique, chef d'un bailliage, étoit anciennement un monastère : *Neustadt* est une petite ville.

La principauté de *Holstein-Ploen* est une portion de la Wagrie : elle est située entre Kiel & Lubeck ; & on lui donne 12. lieues de long sur 8. de large. *Ploen*, qui donne son nom à cette principauté, est une ville assez grande, située à 5. lieues au midi de Kiel, sur un lac de son nom : le prince a un château où il fait sa résidence. Il a aussi deux châteaux ou palais à *Arensbocke* & *Reinfelde*, qui étoient anciennement des monastères. *Traventhal* sur la Trave, est chef d'un bailliage qui contient 16. villages & qui a été donné à la branche de Holtein-Ploen en dédommagement du comté d'Oldenbourg : on a joint à ce bailliage 7. terres considérables. L'évêché & la ville de Lubeck sont aussi compris dans la Wagrie.

3. La *Stormarie* occupe la partie méridionale du Holstein & s'étend le long & à la droite de l'Elbe. La partie occidentale de ce pays, qui comprend 2. bailliages, appartient au roi de Dannemarck. *Gluckstadt* ville située au confluent du Rhyn & de l'Elbe en est la capitale : elle est assez belle, a un bon port avec un château, & est bien fortifiée. La regence de Dannemarck pour le Holstein y est établie : les Catholiques y ont une chapelle ou église desservie par les Jésuites.

Le duc de Holstein-Gottorp possede la partie orientale de la Stormarie qui consiste en 3. bailliages. Il y en avoit un 4e. nommé de *Steinhorst*, qui dépendoit autrefois du duché de Lawenbourg, & qui y a été réuni en 1738. Il n'y a que des bourgs & des villages dans cette partie de la Stormarie. Le château de *Rheinbeck* étoit anciennement un monastère.

Le comté de *Pinneberg* fait aussi partie

de la Stormarie : il est situé au nord de Hambourg le long de l'Elbe. Il consiste en 3. bailliages & a été possedé par des comtes particuliers jusqu'en 1640. que leur race s'étant éteinte, le roi de Dannemarck & le duc de Gottorp en partagerent le domaine. Le roi eut pour lui 2. bailliages & le duc le 3e. nommé de *Barmestede*, qui avoit été érigé en 1649. en comté immediat de l'Empire, en faveur du comte de Rantzau à qui le duc de Gottorp l'avoit vendu : il a été réuni aux 2. autres en 1721. & est possedé par le roi de Dannemarck. Les lieux les plus remarquables de ce comté sont *Pinneberg*, qui lui a donné le nom, bourg avec un château ruiné à 4. lieues de Hambourg. *Altena* bourg de 3000. maisons, sans murailles, situé à une portée de canon de Hambourg, dont il est comme le fauxbourg sur la rive septentrionale de l'Elbe. Les Suédois le brûlerent en 1713. mais il a été parfaitement rétabli ; le roi de Dannemarck y entretient un président : Les Catholiques y ont une église, les Juifs une Synagogue ; & les Prétendus-Reformés ou Calvinistes, qui n'ont pas l'exercice libre de leur religion à Hambourg, deux temples, un François & un Flamand. *Utersen* est un monastère de filles Protestantes, gouverné par une prieure qui a 9. villages sous sa dépendance. La ville de Hambourg, dont on parlera ailleurs, est comprise dans la Stormarie.

4. Le *Diethmarse*, est un pays bas & marécageux qui s'étend dans la partie occidentale du Holstein, le long de la côte de la mer d'Allemagne. Il a eu des comtes particuliers qui résidoient au château de *Bockenbourg*. Le roi de Dannemarck le soumit & le réunit au duché de Holstein en 1559. On y a défriché beaucoup de terres depuis l'an 1704. Le roi de Dannemarck possede la partie méridionale & le duc de Gottorp la septentrionale : il y a quelques petites villes ou gros bourgs, qui n'ont rien de remarquable.

§. 4. *Le Duché de Meckelbourg.*

Ce duché s'étend encore dans la partie septentrionale de la Basse Saxe : il est borné au nord par la mer Baltique ; au levant par la Poméranie ; au midi par l'électorat de Brandebourg & au couchant par les duchés de Holstein & de Lawembourg. Son étendue du sud-ouest au nord-est est d'environ 35. lieues communes de France & de 32. du levant au couchant suivant Guillaume de l'Isle : mais s'il en faut croire Hubner, il a 64. lieues du levant au couchant & 86. de large du midi au nord : mais cet auteur ne dit jamais sur quelle échelle on doit mesurer ses lieues.

Ce pays faisoit partie du royaume que les *Herules*, les *Obadrites*, les *Wendes* & les autres peuples *Vandales*, Barbares & Idolâtres, dont on rapporte bien des fables, établirent entre l'Elbe & l'Oder, & qui furent gouvernés par des rois, dont nous avons la suite depuis l'an 986. jusques vers le milieu du XII. siécle. Ces princes eurent plusieurs fois la guerre à soutenir contre les Chrétiens leurs voisins. Enfin Henri le *Lion* duc de Saxe ayant vaincu en 1166. Pribislas II. leur roi, & ayant ruiné sa ville capitale nommée *Meckelbourg*, située à 2. lieues de la mer Baltique, qui, à ce qu'on prétend avoit cinq lieues de circuit, lui enleva une partie de ses états, & l'obligea à renoncer au titre de roi, à se contenter de celui de prince, & à embrasser le Christianisme avec ses sujets.

On fait descendre de ce Pribislas prince des *Wendes* les ducs de Meckelbourg d'aujourd'hui. Il mourut en 1178. après avoir rebâti la ville de Meckelbourg. Ses successeurs ne prirent que le titre de princes : mais Albert I. l'un d'entr'eux, fut crée duc

en 1349. Les ducs de Meckelbourg ses descendans se conserverent dans la Catholicité jusqu'à Jean Albert I. qui regna depuis l'an 1557. jusqu'en 1576. & qui introduisit le Luthéranisme dans ses états, où il est encore la religon dominante. Le duc Adolphe Frederic, mort en 1658. & petit-fils de Jean Albert, eut entr'autres deux fils, Christien-Louis & Adolphe-Frederic : le premier fut duc de Meckelbourg & prit le surnom de *Schwerin* pour se distinguer de son frere, qui a fait la branche de Meckelbourg *Sterlits*. Tous les domaines du duché sont partagés entre ces deux branches : mais ceux de la branche aînée ont été longtems dans l'agitation & dans le trouble, à cause des différends qui se sont élevés dans le pays, entre le duc & la noblesse; en sorte que le duc Charles Léopold avoit eté obligé de se retirer en 1735. à Wisnar place Suédoise, où il est mort sans enfans mâles, & de laisser l'administration de ses états au prince Christien-Louis son frere, dont le fils aîné, nommé Frederic, a succédé depuis quelques années au duché de Meckelbourg-Schwerin.

Le pays est fertile, & abondant en grains & en pâturages, & il y a beaucoup de gibier, de volaille & de pourceaux : on y voit de grandes forêts de chênes & de hêtres; ce qui a donne occasion d'y établir plusieurs verreries. Il est arrosé par diverses petites rivieres; & on y trouve des lacs fort considérables. Les deux branches de *Schwerin* & de *Sterlits* qui le possedent tirent leur nom des villes où elles résident : les Suédois en possedent une partie ; ce qui fera que nous le diviserons en trois articles.

1. *Duché de Meckelbourg-Schwerin.*

Les états du duc de Meckelbourg-Schwerin consistent dans les 5. provinces suivantes.

1. *Le Meckelbourg proprement dit* : il s'étend le long de la côte de la mer Baltique. Hubner lui donne 30. lieues de long sur 10. de large ; mais il faut sans doute en rabattre à l'ordinaire. Les lieux les plus remarquables du pays sont *Meckelbourg* à 2. lieues de Vismar, qui a donné le nom au pays & qui n'est plus aujourd'hui qu'un village ; *Gadebesch* ville médiocre avec un château, où le général Suédois Steinbock remporta en 1712. une victoire signalée sur Frederic IV. roi de Dannemarck ; *Santow* maison de chasse des princes ; *Rhen* autrefois monastère de filles, &c. La ville de Vismar est située dans ce district.

2. & 3. *La principauté & le comté de Schwerin.* On distingue ces deux états situés au midi du Meckelbourg propre. Le premier comprend les domaines possedés anciennement par les évêques de Schwerin, qui ont été cedés au duc de Meckelbourg par la paix de Westphalie.

Le comté de Schwerin s'étend entre l'Elbe & le lac de Schwerin : on lui donne 20. lieues de long & 8. de large. On a parlé ailleurs de la ville de Schwerin, qui en est la capitale & la résidence du prince : on compte 5. ou 6. petites villes dans ce comté.

4. *La principauté de Wenden ou de Vandalie* ou *de Gustrow.* Elle occupe la partie méridionale du Meckelbourg propre & confine au midi avec l'électorat de Brandebourg. Hubner lui donne 36. lieues de long sur 12. de large ; ce qui est encore sujet à caution. Elle tire son premier nom des *Venedes* ou *Vandales* qui l'ont habitée, & le second de sa capitale, où les ducs de Meckelbourg ont résidé jusqu'en 1695. GUSTROW, qui est cette capitale, est située sur le Nebel à 6. à 7. lieues de Wismar, qu'elle a au couchant, & à 4. de Rostock qu'elle a au nord-est : la ville est

assez grande, & a un beau château où les princes résidoient, & qui est fortifié; il y a un beau collége & un surintendant Luthérien. *Parchin* assez grande ville, située sur l'Elde dans un pays fertile, est la résidence de la cour de justice du prince depuis l'an 1667. *Grabow*, petite ville sur l'Elde a un château, qui a été la résidence d'une branche de la maison de Meckelbourg : elle a beaucoup souffert d'un incendie en 1725. *Domits*, petite ville & forteresse importante, est située dans une isle à l'embouchure de l'Elde dans l'Elbe. Il y a quelques autres petites villes dans l'étendue de cette principauté, entr'autres *Sternberg* & *Melchin* où les diettes du pays se tiennent alternativement depuis l'an 1724. la derniere est une forteresse. On voit encore *Malchow* petite ville avec un monastère pour des filles nobles; & il y en a un semblable à *Dob bertin*; *Goldberg* petite ville chef de bailliage sur un lac, a été la résidence des anciens ducs des Vandales. *Neustadt* autre petite ville, a une maison de prince fort spacieuse.

5. *La Seigneurie de Rostock*. Elle est séparée au levant du duché de Poméranie, par la petite riviere de Rechnits : elle s'étend dansla partie orientale du pays & est bornée au nord par la côte de la mer Baltique. On lui donne 12. lieues de long sur autant de large.

ROSTOCK sa capitale, est située sur un lac, à l'embouchure de la Warne qui s'y dégorge & qui porte de grands batteaux, à une lieue de la mer Baltique, au 54. degré 10. m. de latitude, avec un bon port. Après Wismar, c'est la plus grande du pays : elle est fortifiée, pourvue d'un bon arcenal, & défendue par un château fort ou citadelle. Elle a été autrefois une des principales Anseatiques, & a prétendu être indépendante des ducs de Meckelbourg; mais on est convenu enfin en 1573. par un accord, qu'elle reconnoîtroit la souveraineté des ducs de Meckelbourg; mais que les habitans, qui jouiroient de leurs anciens droits & privileges, se gouverneroient en république : ainsi les affaires politiques y sont administrées par un sénat, qui a jurisdiction haute, moyenne & basse; & ses habitans sont exempts de toutes gabelles, & jouissent des droits & franchises de Lubeck. Il y a une université célèbre fondée en 1450. par l'empereur Sigismond, suivant les uns, & selon Hubner en 1419. par les ducs de Meckelbourg, qui y entretiennent la moitié des professeurs : l'autre moitié est aux frais du magistrat. La ville est partagée en 3. quartiers, qui sont la vieille ville, la nouvelle & la moyenne; il y a 3. grandes places, 4. paroisses & plusieurs autres églises fort belles : on a changé en hôpitaux ou en écoles, les maisons religieuses qui étoient dans cette ville du tems de la Catholicité; le monastère de filles de Sainte Croix, qui sont sans doute Luthériennes, y subsiste encore. *Warnemunde*, fort situé à une lieue de Rostock à l'embouchure de la Warne dans la mer Baltique, gênoit beaucoup le commerce de cette ville, à cause que les Suédois, qui y ont été longtems les maîtres, y avoient établi un péage : mais les ducs de Meckelbourg l'ont repris en 1710. & y ont établi une garnison. Il y a quelques petites villes dans la seigneurie de Rostock; & un monastère pour des filles nobles dans celle de *Ribnitz* située à 5. lieues de Rostock sur les frontieres de la Poméranie. On y voit encore *Doberen*, ou *Dobereim* autrefois abbaye célèbre de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1171. par Pribislas II. dernier roi des Herules ou des Vandales & située sur le chemin de Rostock à Wismar. Elle étoit fort riche & jouissoit de grands priviléges : les ducs, aprés avoir embrassé la confession d'Augsbourg, ont élevé une mai-

fon de chaſſe ſur les ruines du monaſtère : l'égliſe, qui eſt grande & belle, ſubſiſte encore en entier ; & les ducs de Meckelbourg y ont leur ſepulture ordinaire.

2. *Duché de Meckelbourg-Sterlits.*

Les domaines des ducs de Meckelbourg Sterlits conſiſtent dans la principauté de *Ratzebourg* enclavée dans le duché de Lawenbourg, dont on a déja parlé, dans la ſeigneurie de *Stargard* & le peage de *Boitzenbourg*. Adolphe-Frederic III. duc de Meckelbourg-*Sterlits* qui poſſedoit ces domaines, étant mort ſans poſterité le 11. Décembre de l'an 1752. le duc de Meckelbourg-*Mirow* en a hérité.

La ſeigneurie de *Stargard* eſt ſituée dans la partie orientale du Meckelbourg : elle a la ſeigneurie de Roſtock au nord, l'électorat de Brandebourg au midi & la Pomeranie au levant : on lui donne 18. lieues de long ſur 6. de large. *Sterlits* petite ville, où eſt la réſidence du prince, en eſt la principale. Le château où il habite & toute la ville furent réduits en cendres en 1712. Il y a pluſieurs autres petites villes, entr'autres *Neu-Bienderbourg* conſumée également par un incendie en 1737. *Stargard* qui a un vieux château : *Nemorow* commanderie de Malte, ſécularifée depuis la paix de Weſtphalie ; & *Mirow* château ducal, réſidence de la branche de ſon nom.

3. *Le Meckelbourg Suédois.*

Une partie du Meckelbourg fut cedée à la Suéde en 1648. par la paix de Weſtphalie ; ſçavoir la ville de Wiſmar, la preſqu'iſle de *Pœbl*, & les bailliages de *Nienkloſter* & de *Bœlde*, dépendans de Wiſmar.

Wismar, ville ſituée dans le Meckelbourg proprement dit, au 54. degré de latitude, au fonds d'un petit golfe de la mer Baltique, qui y forme le meilleur port de toute l'Allemagne, eſt la plus belle & la plus grande du pays. Elle étoit forte : les Suédois en avoient augmenté les fortifications depuis qu'ils la poſſedoient, & y avoient conſtruit une citadelle qui couvroit le port ; ils y avoient établi enfin en 1653. une cour ſouveraine ou parlement pour tous les domaines qu'ils poſſedent en Allemagne : mais après avoir été bombardée en 1711. par le roi de Dannemarck, les alliés du Nord l'aſſiegerent & la prirent en 1715. & en démolirent les fortifications. Elle a été rendue à la Suéde en 1721. par la paix du Nord ; mais toute ouverte & à condition qu'on n'en releveroit pas les fortifications.

§. 5. *Villes imperiales du Cercle de la Baſſe Saxe.*

Il n'y en a plus aujourd'hui que quatre qui ſont les ſuivantes.

1. Lubeck, ville de la Wagrie portion du Holſtein, ſituée à deux lieues de la mer Baltique, vers le 53. degré 55. m. de latitude. Cette ville, une des plus commerçantes d'Allemagne, fut d'abord fondée en un endroit qu'on appelle *le Vieux Lubeck* ſur le Swartan : mais ayant été ruinée par les Vandales en 1138. Adolphe II. comte de Holſtein la retablit en 1140. dans le lieu où elle eſt aujourd'hui, à une lieue du vieux Lubeck. Après avoir eſſuyé diverſes revolutions & appartenu à divers princes ; elle fut enfin déclarée libre & imperiale en 1181 & 1227. Elle a conſervé depuis ce privilége ; & elle fut enſuite la capitale des villes qu'on nomma *Anſeatiques* & qui s'aſſocierent en Allemagne & dans le Nord pour le commerce. On en compte juſqu'à 85. qui entrerent dans cette célébre aſſociation, & elles furent partagées en 4. claſſes ou quartiers. Mais après avoir commencé en 1241. par la li-

gue des villes de Lubeck & de Hambourg, & avoit été florissante pendant 3. siècles, il y a environ 200. ans qu'elle est entiérement tombée en décadence; & il n'en reste plus qu'une ombre : en effet il n'y a plus que les trois villes imperiales de la Basse Saxe, qui sont Lubeck, Hambourg & Breme, liées pour le commerce.

Lubeck est une ville de figure ovale, située sur un terroir élevé, entre la riviere de Trave, sur laquelle elle a trois ponts, & celle de Wackenits. On lui donne 2500. pas de long sur 1300. de large, & on y compte plus de 80. rues qui sont la plûpart belles, larges, propres & garnies d'allées de tilleuls. Les maisons sont de pierre, la plûpart à porte cochere avec de beaux jardins sur le derriere : les principaux édifices sont la maison-de-ville où s'assemble le senat, & où est la bourse des marchands, & l'arcenal. La cathédrale de S. Jean & de S. Nicolas, qu'on appelle aujourd'hui de *Notre-Dame* est un vaisseau extrêmement long, bâti en 1170. par Henri le *Lyon* duc de Saxe. On y voit les tombeaux de plusieurs évêques de Lubeck & ducs de Holstein. On a parlé ailleurs du chapitre qui y a été conservé, & qui a ses cours de justice tout auprès, pour les villages de son domaine situés auprès de Lubeck. Cette église est paroissiale; il y en a 4. autres principales à Lubeck, & quelques moindres : elles sont desservies par 20. ministres, dont le chef a le titre de surintendant. Entre les monastères qui étoient à Lubeck dans le tems de la Catholicité, celui de S. Jean est occupé par 22. filles Protestantes sous une abbesse; celui de Ste. Anne a été changé en une maison de correction, & on a fait en 1531. un beau collége ou école illustre de celui de Sainte Catherine : on compte 7. classes dans ce collége. Outre le grand hôpital du S. Esprit, il y en a 14. autres, sans en compter 4. pour les malades & plusieurs maisons de charité. La religion Protestante est la dominante dans la ville : les Catholiques y ont une église desservie par les Jesuites. La ville est gouvernée par un sénat composé de 4. bourgmestres & 16. senateurs, dont les uns sont nobles ou patriciens; & & les autres gens de lettres ou gradués & negociants : la bourgeoisie est composée de 12. corps ou confrairies, dont le principal ne renferme que des nobles ou des patriciens.

La ville de Lubeck a un territoire assez étendu, sur lequel elle domine : il est composé de quelques petites villes & de 103. villages. Le port de *Travemunde* sur la mer Baltique, à l'embouchure de la Trave, en dépend.

2. Hambourg : c'est une ville des plus grandes, des plus belles, des plus commerçantes, des plus riches & des plus florissantes d'Allemagne. Elle est située dans la *Stormarie* portion du Holstein, sur la droite de l'Elbe, à environ vingt lieues communes de France de son embouchure dans la mer d'Allemagne, vers le 53. degré 40. m. de latitude & le 27. degré 30. m. de longitude. Ce fleuve, qui est large & profond, y forme un port très-fréquenté, où les vaisseaux de haut-bord peuvent aborder. L'Alster, riviere qui vient du Holstein, après avoir formé un grand bassin, traverse la ville par des écluses, & se jette ensuite dans l'Elbe.

L'empereur Charlemagne a donné l'origine à la ville de Hambourg, par un château qu'il fit construire en 808. dans ce poste important, pour tenir en bride les peuples du voisinage qu'il avoit soumis & qu'il vouloit attirer au Christianisme. On bâtit ensuite une ville auprès de ce château, & Louis le *Debonnaire* y fit établir en 834. un archevêché, qui avoit sous sa jurisdiction toutes les églises du Nord, & qui fut rempli par S. Anschaire apôtre du pays. Les Normans ayant détruit la

ville de Hambourg en 840. l'archevêché fut transferé à Breme ; où il a subsisté depuis : mais comme la ville de Hambourg fut rétablie quelques années après, les archevêques se dirent depuis *Archevêques de Breme & de Hambourg*, & ils eurent une cathédrale avec un chapitre dans chacune de ces deux villes. Ces prélats furent d'abord seigneurs de la ville deHambourg. Waldemar II. roi de Dannemarck en fit sur eux la conquête par le droit de la guerre au commencement du XIII. siècle ; & bientôt après il ceda ses droits sur cette ville à Adolphe III. comte de Holstein, qui se voyant engagé dans une longue guerre, vendit aux Hambourgeois en 1226. pour 500. marcs d'argent les droits qu'il avoit sur la ville. Elle s'érigea dès-lors en république & devint extrêmement florissante, après qu'elle se fut associée en 1241. pour le commerce avec celle de Lubeck ; ce qui a donné l'origine à la *Hanse Teutonique*. La liberté fut néantmoins contestée dans la suite à Hambourg ; mais enfin la chambre imperiale de Spire l'a reconnue & déclarée en 1618. pour ville libre & imperiale.

Elle est divisée en ancienne & en nouvelle ; & ces deux parties sont à peu près d'une égale grandeur : elle est fortifiée & entourée de 23. bastions : elle est défendue par le fort de l'Etoile, qui lui sert de citadelle, & au-delà duquel il y a deux fauxbourgs, l'un au levant qu'on a fortifié en 1659. l'autre au couchant, qui touche à la ville Danoise d'Altena. La ville est gardée par les bourgeois, qui sont partagés en diverses compagnies : ils font la patrouille ; & les rues sont éclairées par des lanternes : elles en ont besoin, car elles sont fort sales. La plûpart des maisons, sur tout dans la nouvelle ville, sont toutes neuves, bâties à la Hollandoise & richement meublées. Les rues de l'ancienne ville sont la plûpart bordées de canaux que la marée remplit deux fois par jour ; ce qui sert beaucoup pour le transport des marchandises. On compte environ deux cens mille habitans à Hambourg : il y a surtout beaucoup d'étrangers qui vont s'y établir, tant à cause de leur commerce, que par les commodités & les agrémens de la vie qu'on y trouve abondamment. La religion Protestante ou confession d'Augsbourg est la seule dont l'exercice public y soit permis ; mais les Anglicans ont la liberté de s'assembler dans une maison particuliere. On y compte environ 3000. Catholiques, qui ont leur exercice public à Altena, ville Danoise située tout auprès, ou dans les chapelles des résidens des princes Catholiques. On y tolere les Reformés ou Calvinistes, les Mennonites & les Juifs : ces derniers n'y ont pas de synagogue ; mais les Réformés ont deux temples à Altena, ainsi qu'on l'a déja remarqué.

La cathédrale de notre-Dame est un fort bel édifice : elle fut desservie par des Bénédictins jusques au XI. siècle. Elle a conservé un chapitre composé d'un prévôt, d'un doyen & de 12. chanoines tous Protestans, qui ont leurs cours de justice aux environs, avec une bibliothéque publique : l'autorité temporelle sur cette église, qui a toûjours appartenu aux archevêques de Breme, passa en 1648. aux rois de Suéde, dans le tems de la sécularisation de cet archevêché ; & elle appartient aujourd'hui aux électeurs d'Hanovre : leur jurisdiction a été reglée par des conventions faites avec les Hambourgeois en 1661. & 1692. Après cette église il y a 5. principales paroisses, à quelqu'une desquelles les bourgeois doivent être attachés. Les trois principales sont S. *Pierre* dont le clocher a une très-belle sonnerie, *S. Nicolas*, dont le sommet du clocher est percé à jour & soutenu de 8. globes dorés avec une belle sonnerie, & Ste. *Cathérine*, qui a des orgues

orgues d'une grandeur extraordinaire. On y compte onze moindres églises & elles sont desservies ensemble par 30. pasteurs ou ministres. Parmi les couvents que la Catholicité avoit autrefois à Hambourg, on a appliqué les revenus de celui de S. *Jean*, avec une partie de son emplacement, à l'établissement d'un collége ou école illustre, composée de 7. classes pour les humanités, & d'un auditoire, où enseignent six professeurs en philosophie, avec une bibliothéque publique; le reste du bâtiment est occupé par une communauté de filles Protestantes sous l'autorité d'une superieure. Parmi les autres édifices publics sont la bourse où s'assemblent les marchands, qui ont un commerce fort étendu; 3. arcenaux pour la marine, l'hôtel de l'amirauté, l'hôtel de la monnoye, la maison des Orphelins, où on en entretient 1300. avec l'hôpital des enfans trouvés situé dans le voisinage, la maison de la discipline, celle des fileuses, &c.

Le senat de Hambourg est composé de 36. personnes; sçavoir 4. bourgmestres dont il n'y a qu'un de negociant, 4. syndics, 24. senateurs, dont 11. sont gens de lettres & 13. negocians, & 4. secretaires: il y a de plus 4. à 5. colléges composés des principaux bourgeois des cinq principales paroisses. La république de cette ville possede plusieurs domaines, soit en particulier, soit en commun avec la ville de Lubeck; comme la petite ville de *Bergerdorf* située sur la Bille, avec un château, à 4. lieues de Hambourg. Les environs de cette derniere ville sont remplis de jardins & de maisons de campagne fort agréables.

3. Breme, ville imperiale dont on a déja parlé à l'occasion de son archevêché, est située sur le Weser à 12. lieues de son embouchure dans la mer d'Allemagne, & à 22. au sud-ouest de Hambourg. Elle a conservé sa liberté malgré les révolutions arrivées dans le domaine de ses archevêques. C'est une ville de commerce, grande, riche & bien fortifiée avec une bonne garnison. Le Weser qui la traverse, la partage en vieille & en nouvelle. Elle est divisée en 4. quartiers; & chaque quartier est gouverné par un Bourgmestre & six conseillers. Les reformés y ont un collége fondé en 1579. On voit par-là qu'elle est gouvernée par 4. bourgmestres & 24. senateurs, qui sont tous de la religion reformee ou Calviniste; mais il y a beaucoup de Protestans ou Luthériens parmi les bourgeois, qui assistent au service dans la cathédrale de S. Pierre. L'hôtel-de-ville & l'arcenal meritent d'être vus. Le territoire de la république s'étend à deux lieues aux environs de la ville; & les Bremois possedent ailleurs d'autres domaines.

4. Goslar est une grande ville enclavée dans le duché de Brunswick, dans l'étendue du diocése d'Hildesheim. Elle est située auprès de la riviere de *Goze* qui lui donne son nom, à 9. lieues au sud-est d'Hildesheim, sur une montagne éloignée de celles de la *Hartze*. L'empereur Henri I. surnommé *l'Oiseleur* la fonda en 923. Il y a dans son territoire de riches mines de fer & de plomb. Cette ville a beaucoup souffert d'un incendie en 1728.

III.

CERCLE DE LA HAUTE SAXE.

Il s'étend entre le 50. degré 10. m. & le 54. 40. m. de latitude; & le 27. 40. m. & le 35. de longitude. Ses bornes sont au nord la mer Baltique; au levant la Prusse & la Pologne; au midi la Lusace, la Bohéme & la Franconie; & au couchant les cercles du Haut Rhin & de la Basse Saxe. Sa plus grande étendue du sud-ouest au nord-est est de 140. lieues communes de France, & sa plus grande

largeur du levant au couchant, le long des côtes de la mer Baltique, de 75. La moindre, dans son milieu, entre la Lusace & le duché de Magdebourg, n'en a pas plus de 20. & dans sa partie meridionale 65. En général l'air y est froid; mais le terrain y est assez fertile, excepté quelques cantons de l'électorat de Brandebourg, où on trouve des landes stériles, dont on a défriché la plûpart depuis peu : il produit beaucoup de bled, dont on fait d'excellente bière, & du vin assez mauvais en quelques endroits : on y trouve des mines d'étain & de plomb. Ses principales rivieres sont l'Elbe, l'Oder, la Sprée, le Havel, la Sala & la Mulde. Ses habitans sont braves, guerriers & francs : ils passent, surtout les Saxons, pour les plus grands buveurs de toute l'Allemagne.

Avant le changement de religion & l'établissement de la confession d'Augsbourg dans la plus grande partie de la Basse Allemagne, il y avoit plusieurs évêchés dans le cercle de la Haute Saxe, & 4. abbayes, deux d'hommes & deux de filles, dont les évêques, les abbés & les abbesses, tenoient rang parmi les princes de l'empire à cause de leurs domaines : mais pendant cette révolution & à son occasion, les électeurs de Saxe se sont emparés des domaines des évêchés de *Meissen*, *de Mersbourg* & de *Naumbourg*, situés dans l'étendue de leurs états ; & ceux de Brandebourg des évêchés de *Brandebourg* & de *Camin* : ce dernier leur a été donné par la paix de Westphalie qui l'a secularisé.

Quant aux quatre abbayes, celles d'hommes de *Salfeld* & de *Walkenriedt* ont été supprimées, ainsi que celle de filles de *Gerenrode*; & leurs domaines ont été unis à ceux de divers princes. Il ne reste plus que celle de *Quedelimbourg*, qui a une abbesse princesse de l'empire & des chanoinesses ou dames Protestantes : ainsi il ne reste plus dans le cercle de la Haute Saxe, dont l'électeur de Saxe est le seul directeur, que des princes séculiers. Pour en parler avec plus d'ordre & moins de confusion, nous partagerons ce cercle en six principales parties, qui sont, en commençant par le nord, la Poméranie, le marquisat ou électorat de Brandebourg, le duché électoral de Saxe, le marquisat de Misnie, le Landgraviat de Thuringe & la principauté d'Anhalt.

I. LA POMÉRANIE.

Cette province, la plus septentrionale du cercle de la Haute Saxe, est bornée au nord par la mer Baltique ; au levant par la Prusse ; au midi par l'électorat de Brandebourg ; & au couchant par le duché de Meckelbourg. Son étendue du levant au couchant, le long des côtes de la mer Baltique, est de 75. lieues communes de France ; sa plus grande largeur du midi au nord n'est que de 30. Elle fut d'abord habitée par les Venedes & les Sueves ; & elle fit ensuite partie du royaume que diverses nations Slaves ou Vandales établirent le long des côtes de la mer Baltique, depuis l'embouchure de la Vistule au levant, jusques au Sud-Jutland & à la Chersonese Cimbrique. On appella aussi ces peuples *Poméraniens*, mot dérivé de leur langage, qui veut dire *habitans auprès de la mer*, & qui n'est connu que depuis le XI. siécle. Ils furent d'abord gouvernés par des rois & ensuite partagés vers l'an 1025. en deux grandes principautés, dont l'une fut celle de Meckelbourg, dont on a déja parlé, & l'autre celle de Poméranie proprement dite. Suantibor, qui hérita de cette derniere principauté de son pere Bogislas, mourut en 1107. il partagea ses états à ses fils, qui se firent Chrétiens, & qui formerent deux principales branches de princes de Poméranie ; sçavoir de la *Citerieure* en deça de l'Oder & de l'*Ulté-*

rieure au-delà de ce fleuve : l'empereur Frederic I. éleva à la dignité ducale & de princes de l'empire, en 1181. les deux freres Casimir I. & Bogislas I. Bogislas X. surnommé *le Grand*, commença à regner en 1474. mourut en 1523. & réunit toute la Poméranie sous sa domination. Le duc George son fils qui lui succéda, fit en 1529. un pacte héréditaire avec Sigismond électeur de Brandebourg, pour se succeder eux & leurs descendans dans leurs domaines, si leur postérité masculine venoit à manquer : il mourut en 1531. laissant son fils Philippe sous la tutelle de Barnim son frere, qui en 1534. abolit la religion Catholique dans ses états & y introduisit le Lutheranisme.

Le cas de la succession éventuelle entre les maisons de Brandebourg & de Poméranie arriva en 1637. par la mort sans enfans de Bogislas XIV. duc de Poméranie. Ce prince s'étoit mis sous la protection de Gustave-Adolphe roi de Suéde, contre l'armée imperiale, qui avoit désolé ses états en 1627. il y avoit reçu une armée Suédoise qui en avoit chassé les Imperiaux en 1630. ce qui l'engagea à disposer de la Poméranie en faveur du roi de Suéde par son testament, du consentement des états du pays, à l'exclusion de l'électeur de Brandebourg. Les Suédois, maîtres de la Poméranie, se maintinrent dans la possession de ce duché après la mort de Bogislas, jusques en 1648. qu'il fut reglé par l'article 10. du traité d'Osnabruck, que la Poméranie seroit partagée entre le roi de Suéde & l'électeur de Brandebourg; que la Citerieure seroit adjugée au premier, & l'Ulterieure à l'autre ; à condition néantmoins que cette derniere partie appartiendroit à la Suéde, si la race masculine des électeurs de Brandebourg venoit à s'éteindre ; & pour dédommager l'électeur, de la Poméranie Citerieure, on lui ceda l'archevêché de *Magdebourg* avec les évêchés d'*Halberstadt*, de *Minden*, & de *Camin* qu'on sécularisa en sa faveur. La Suéde a joui depuis de toute la Poméranie Citerieure jusqu'en 1713. que les Russiens & les Saxons alliés contre cette couronne, prirent la ville de Stetin avec sa principauté, qui en faisoient partie. Le roi de Prusse électeur de Brandebourg s'en mit en possession l'année suivante ; & cette principauté lui resta en 1721. par la paix du Nord ou de *Nystadt* : en sorte que la Suéde ne possede plus aujourd'hui que la partie occidentale de la Poméranie Citerieure.

L'air de la Poméranie est fort froid ; le pays est néantmoins plus fertile que le marquisat de Brandebourg, & il fournit beaucoup de grains, de bêtail, de peaux, de cuirs, de laines, de bois, &c. La plûpart des habitans ne se nourrissent presque que de viandes fumées : ils sont forts & robustes & passent pour grossiers. La confession d'Augsbourg ou le Luthéranisme est la religion dominante de la Poméranie, qui est arrosée par plusieurs rivieres ; entre lesquelles il n'y a que l'Oder de considérable. Ce fleuve, qui y coule du midi au nord, jusqu'à son embouchure dans la mer Baltique, dans l'espace de plus de 20. lieues, la separe en Poméranie Citerieure ou Occidentale, & en Pomeranie Ulterieure ou Orientale. Il y avoit beaucoup de landes & de terres incultes dans cette province : mais on en a défriché une grande partie, qui est aujourd'hui cultivée & peuplée.

§. 1. *La Poméranie Citérieure.*

On a déja remarqué que cette partie, qui est un peu moins étendue que l'autre, étoit partagée aujourd'hui entre la Suéde & le Brandebourg. La riviere de Péene, qui coule parallelement à l'Oder, à la gauche de ce fleuve, fait la separa-

tion des domaines de ces deux puissances ; en sorte que la Suéde possede la partie la plus occidentale de la Poméranie Citérieure, entre l'Oder & le duché de Meckelbourg à la gauche de la Péene ; & que le Brandebourg possede la partie la plus orientale, entre la Péene & l'Oder.

1. La partie Suédoise de la Poméranie Citérieure est partagée en 2. cercles ou districts, de *Barth* & de *Gutzkow*, & comprend l'isle de *Rugen*. STRALSUND en est la capitale : on la dit bâtie en 1230. Elle est située vers le 54. degré 25. m. de latitude, sur la côte de la mer Baltique, entre cette côte, où elle est presque isolée, & le lac *Francken*, sur un petit détroit qui la separe de l'isle de Rugen, & près de l'isle de *Stral* d'où elle a pris son nom de *Stralsund*. Elle a un bon port, est grande, riche, marchande, forte par sa situation & regardée comme la plus considérable de la Poméranie. Elle a été autrefois Impériale & Anséatique : ses habitans jouissent de grands priviléges, & il y a un bon collége. Les Suédois, après s'en être saisis la fortifierent & la défendirent en 1629. contre l'armée Impériale commandée par le général Walstein, qui fut obligé d'en lever le siége. L'électeur de Brandebourg la prit en 1678. après l'avoir bombardée & y avoir brulé 1800. maisons, & la rendit à la Suéde l'année suivante. Charles XII. la défendit en 1714. contre les puissances liguées contre lui, qui la prirent enfin le 22. de Décembre de l'an 1715. elle fut rendue à la Suéde en 1720. par la paix du Nord : elle étoit alors en mauvais état.

Gryphswalde, est une ville située à 7. à 8. lieues au sud-est de Stralsund, vis-à-vis de l'isle de Rugen, à un demi mille d'un petit golfe, où il y a un port & où la riviere de Rick a son embouchure. C'est une place forte ; mais qui a été fort maltraitée dans les dernieres guerres : il y a une université fondée en 1456. Elle est assez grande ; & il y a 3. paroisses : elle dépendoit autrefois de l'abbaye d'*Eldenaw*, que Bogislas XIV. dernier duc de Poméranie donna en 1633. avec tous ses domaines à l'université de cette ville, dont l'évêque de Camin étoit chancelier. Des deux monastères qu'il y avoit autrefois à Gryphswalde, l'un sert aujourd'hui à l'université & l'autre au collége de la ville.

Les autres villes les plus considérables, sont *Barth*, qui a donné son nom à un cercle : elle est située sur un golfe & défendue par un château ; *Gutzkow* qui donne son nom à un autre cercle & qui a titre de comté ; *Wolgast* ville forte & bien bâtie, avec un bon port situé près de l'embouchure de la Péene dans la mer Baltique & un château fort.

L'isle de *Rugen* dans la mer Baltique, entre le 54. & le 55. degrés de latitude, n'est separée du continent, que par un détroit d'une demi lieue de large : elle a environ 10. lieues de long sur autant de large. Elle est très fertile & produit beaucoup de bled & de fruits ; & elle fournit aussi un grand nombre de chevaux, de bœufs, de brebis & de grosses oyes ; on n'y voit ni loups ni rats. Les habitans de l'isle étoient fort attachés à l'idolatrie lorsqu'ils embrasserent le Christianisme au XII. siécle. *Bergen* petite ville en est le chef-lieu : on y compte deux autres villes ou bourgs & beaucoup de villages ; & on y voit le château de *Puthus*, qui a donné le nom à une ancienne maison.

2. STETIN est la capitale de la Poméranie Citérieure Prussienne, & d'un duché ou d'une principauté de son nom. Elle est située sur la gauche de l'Oder, à 12. lieues de l'embouchure de ce fleuve dans la mer Baltique, au 53. degré 30. m. de

latitude : elle n'eſt pas bien grande; mais elle eſt belle, forte, marchande & défendue par une bonne citadelle. Les anciens ducs de Poméranie y faiſoient leur réſidence, & y bâtirent en 1575. un palais à l'Italienne, où ils aſſemblerent une belle bibliothéque. Il y a un collége célébre; & le roi de Pruſſe, à qui elle appartient aujourd'hui, y a établi la regence de la partie de la Poméranie qui lui eſt ſoumiſe, avec une chambre de guerre & de domaine. Elle eſt dans une ſituation très-agréable & partagée en vieille & nouvelle : il y a pluſieurs belles égliſes; la principale eſt ſous le nom de ſaint Otton. On compte 7. à 8. petites villes dans le duché de Stetin : celles de *Dam* & de *Golnow* qui en dépendent, ſont ſituées à la droite de l'Oder : il y avoit autrefois une abbaye à *Jaſenits* & une commanderie de Malte à *Wildenbruck*.

Les iſles d'*Uſedom* & de *Wollin* ſituées à l'embouchure de l'Oder dépendent de ce duché. La premiére, qui a 6. lieues de long, a pour chef-lieu une petite ville de même nom, défendue par un château avec un bon port : elle avoit autrefois pour capitale, *Vineta*, ville conſidérable, qui a été ſubmergée & dont on ne connoît plus les traces. Cette iſle eſt remplie de ſangliers, de cerfs, de chevreuils & de liévres. L'iſle de *Wolin* ſituée au levant de celle d'Uſedom & formée par les rivieres de Swine & de Duvenau à leur embouchure, a pour capitale une petite ville de même nom, fondée ſur les ruines de *Julin*, ville autrefois fort marchande qui fut détruite en 1170. & où S. Otton évêque de Bamberg avoit fondé au commencement du XII. ſiécle un évêché, qui fut transféré à Camin en 1185.

§. *La Poméranie Ultérieure.*

Cette partie de la Poméranie, ſituée à la droite de l'Oder, s'étend juſqu'aux frontieres de la Pruſſe & de la Pologne, & appartient entierement au roi de Pruſſe électeur de Brandebourg : on la diviſe en 5. parties qui ſont.

1. *La Poméranie proprement dite* : elle a pour capitale la ville de *Stargart*, ſituée ſur la riviere d'Ihna : on y a établi de bonnes manufactures de draps, avec la cour ſouveraine de juſtice & le conſiſtoire : on voit dans cette partie pluſieurs petites villes ou bourgs, entr'autres *Banen* commanderie de Malte, de la maîtriſe de Brandebourg, dont on parlera ailleurs.

2 *La principauté de Camin*. La ville de ce nom eſt ſituée à la droite de l'Oder, vers ſon embouchure dans la mer Baltique, ſur un lac qui communique avec cette mer. Étant devenue épiſcopale en 1185. ſes évêques, qui n'étoient pas néanmoins ſeigneurs de la ville, & qui avoient juriſdiction ſur toute la Poméranie, jouirent d'un domaine temporel aſſez conſidérable, pour les faire mettre au rang de princes de l'Empire. Ils embraſſerent le Luthéraniſme en 1534. ſuivant Hubner, ou ſeulement en 1556. ſelon l'abbé de Commanville : enfin l'évêché fut entierement ſupprimé & ſéculariſé en 1648. à la paix de Weſtphalie; & ſon domaine fut donné à l'électeur de Brandebourg pour le tenir en fief de l'Empire. Il y a quelques petites villes, bourgs ou châteaux qui dépendent de ce domaine. La cathédrale de S. Jean-Baptiſte de Camin avoit un chapitre dont les canonicats ont été ſupprimés, à meſure que les chanoines ſont morts, & leur revenu a été donné à l'électeur : il y en avoit 15. avec 3. dignités & 5. archidiaconés. On ſupprima auſſi & on ſéculariſa en faveur du même électeur les abbayes de *Stolpe* & de *Grobe* de l'ordre de S. Benoît ſituées dans le diocéſe de Camin, où l'ordre de Prémontré avoit celle de *Gramozowe*.

3. Le duché de *Cassubie*, dont on ne marque pas l'étendue précise. Il tire son nom des *Cassubii* ses anciens peuples, Esclavons d'origine : il s'étend le long de la côte de la mer Baltique, au levant de la Poméranie proprement dite, & au couchant de la Vandalie. *Colberg* sa capitale, située auprès de la côte avec un bon port, à l'embouchure du Persantz dans la mer Baltique, est une ville considérable, forte & marchande : la principale église est très-belle. La ville a été du domaine de l'évêque de Camin : les environs en sont agréables & on y trouve de bonnes salines. La cour souveraine de justice se tient à *Coeslin* sur le Nesselbach. *Neu-Stetin*, ville bâtie sur le modele de Stetin sur l'Oder, a un collége.

4. Le duché de *Wenden* ou la *Vandalie*, ainsi nommée des Vandales qui l'habitent, est situé le long de la côte au levant de la Cassubie : il a pour capitale *Rugenwalde* sur la côte avec un bon port & un château : l'abbaye de *Buchow* étoit située aux environs. La ville de *Stolpe* dont on a déja parlé, à cause de l'abbaye de ce nom qui y étoit autrefois, est assez grande & bien bâtie : elle est située sur une riviere de même nom, & a de bonnes manufactures : on compte 3. ou 4. autres petites villes dans ce duché.

5. Les seigneuries de *Laüenbourg* & de *Butow*, situées au levant du duché de Vandalie, & au couchant du palatinat de Poméranie en Prusse, faisoient autrefois partie de ce palatinat : les rois de Pologne les donnerent en fief en 1526. aux ducs de Poméranie ; & si on en croit l'abbé Lenglet, l'électeur de Brandebourg successeur des ducs de Pomeranie, en fait encore actuellement hommage au roi de Pologne : mais il est certain que la Pologne a renoncé à cet hommage par le traité de *Bydgost* en 1657. *Laüenbourg* est une assez jolie ville située sur une petite riviere, à 5. à 6. lieues de la côte de la mer Baltique ; & *Butow*, qui en est éloignée de 10. lieues vers le sud-ouest, est assez considérable : elles sont capitales de leur district : Hubner donne 16. lieues de long sur 12. de large à celui de la premiére ; & 12. lieues en quarré au district de la seconde. C'est mal à propos que Guillaume de l'Isle dans sa carte de la Pologne de l'an 1703. comprend ces deux districts dans la Cassubie.

II. MARQUISAT OU ÉLECTORAT DE BRANDEBOURG.

La Marche ou le Marquisat de Brandebourg est borné au nord par le duché de Meckelbourg & la Poméranie ; au levant par la Pologne ; au midi par la Silesie, la Lusace, le duché électoral de Saxe, & le duché de Magdebourg ; & au couchant par le duché de Lunebourg & la Basse-Saxe. Son étendue du levant au couchant est d'environ 75. lieues communes de France, & de 45. du midi au nord.

Ce pays fut d'abord habité par divers peuples Germains, & en dernier lieu par les Saxons que Charlemagne soumit à sa domination. Ce prince & les empereurs ses successeurs y établirent des gouverneurs qui prirent le titre de *Marckgraves* ou de *Marquis*, parce qu'ils commanderent sur la frontiere de l'Empire, & qui se rendirent héréditaires depuis l'an 927. que Benard I. fils de Dietric en fut établi Marckgrave. Ce margraviat fut possédé depuis successivement & héréditairement par plusieurs maisons, jusqu'en 1373. que Charles IV. de Luxembourg empereur & roi de Bohéme, l'acheta d'Othon de Baviere : il le donna en 1378. à Sigismond son fils. Ce dernier, qui fut élu empereur en 1410. après l'avoir donné en engagement à deux de ses oncles, le vendit en 1417. à Frederic burgrave de Nuremberg, descendu d'une branche cadette de la maison de *Zollern*, qui l'a transmis à sa posté-

rité, jusques à Frederic-Guillaume V. roi de Prusse, qui le possede aujourd'hui, avec plusieurs autres grands domaines en Allemagne, outre le royaume de Prusse; en sorte, qu'après l'Impératrice reine, c'est le plus grand terrein des princes d'Allemagne. La maison de ce prince est aujourd'hui partagée en six branches; sçavoir l'électorale, qui a produit celles de *Brandebourg-Schwedt*, & de *Brandebourg-Sonnenbourg*; celle de *Bareuth* ou *Bareith* qui a produit celle de *Kutza*: & celle d'*Anspach*. Les deux branches de Bareuth & d'Anspack, dont les états sont dans la Franconie, ont chacune un suffrage dans le collége des princes de l'Empire.

Le marquisat de Brandebourg est arrosé par plusieurs rivieres, dont les principales son l'Elbe, l'Oder, la Sprée, le Havel & la Warte, qui apportent beaucoup de commodités au pays. Il consiste en plaines: il est tout uni; & il est rare d'y trouver des montagnes. L'air y est plus froid, & le terrain, qui est sabloneux & rempli de forêts en plusieurs endroits, moins fertile que dans la Saxe: on y trouve néantmoins de bons pâturages; & on y recueille de très-bon seigle. Les électeurs n'ont rien négligé pour le mettre en valeur: ils y ont établi des manufactures; & les habitans sont industrieux & œconomes. La religion Reformée ou confession de Génève est la religion dominante du pays depuis plus d'un siécle; ce qui y a attiré un grand nombre de refugiés François. Il y a néantmoins beaucoup de Protestans ou Luthériens: toutes les autres religions y sont tolérées, & on y permet l'exercice public aux Catholiques. On divise ce pays en 5. parties ou *Marches*, dans l'ordre suivant du couchant au levant.

§. 1. *L'Altmarck ou Vieille Marche.*

C'est la plus occidentale des cinq; elle est entierement située à la gauche de l'Elbe qui la borne au levant, & la separe de la marche de Priegnits & du duché de Magdebourg, qui la borne aussi au midi: elle a le duché de Lunebourg au couchant & le comté de Danneberg au nord. Elle a 20. lieues de long du midi au nord sur 18. de large du levant au couchant.

STENDAL, ville grande & bien bâtie sur la riviere d'Ucht, en est la capitale: la chambre de justice du pays y est établie. Les autres villes & lieux plus considérables sont *Saltzwedel*, ville partagée en vieille & nouvelle, sur la riviere de Jetze, où les margraves ont autrefois fait leur résidence. *Tangermunde*, ville située au confluent du Tanger, qui lui donne son nom, & de l'Elbe: elle est bien peuplée quoiqu'elle ne soit pas grande; il y avoit un vieux château, où les électeurs de Brandebourg ont tenu quelquefois leur cour: ce château a été changé en un palais royal. *Osterbourg* ville médiocre sur la Biese, avec un ancien titre de comté. *Werben*, sur l'Elbe au confluent du Havel, commanderie de l'ordre de S. Jean de Jerusalem; *Arendsée*, sur un lac qui a 2. lieues d'étendue, abbaye fondée en 1194. par l'électeur Otton I. *Nevendorf* & *Dierdorf* monastères de filles nobles Protestantes; *Dambke* sur la Jetze & *Crevese* monastères sécularisés.

§. 2. *La Marche de Priegnits.*

Elle est située à la droite de l'Elbe qui la borne au sud-est; & elle a le duché de Meckelbourg au nord: elle est remplie de forêts, & partagée en 7. cercles qui ont chacun une ville pour capitale. *Perleberg*, capitale d'un de ces cercles, est située au confluent de la riviere de Perle avec celle de Stepenitz: elle est bien bâtie & fort peuplée. HAVELBERG, capitale de la province & d'un cercle particulier, est située à la droite de la riviere de Ha-

vel, qui lui donne son nom, qui l'environne & qui la rend fort marchande. L'empereur Othon I. y fonda un évêché en 946. sous la métropole de Magdebourg : mais les électeurs qui se sont emparés de son domaine, l'ont fait secularifer en 1628. Le chapitre de la cathédrale de la Vierge située sur une montagne de l'autre côté de la riviere, a été conservé. Il a été régulier de l'ordre de Prémontré jusqu'à la réformation : il consiste aujourd'hui en un doyen & 3. autres dignités, 4. chanoines & 8. prébendés. Le roi de Prusse confére ces bénéfices à des ministres ou professeurs Luthériens. Cette cathédrale est la plus belle église du Brandebourg. Les évêques résidoient au château de *Wittstock* sur la Dosse, où il y a une petite ville chef-lieu d'un cercle de son nom. *Putlitz* est chef de baronie. *Stepenitz* sur la riviere de son nom a un chapitre Luthérien de 6. dames nobles : il y en a un autre de 27. dames nobles sous une abbesse à *Heiligen*. *Grabe* étoit une ancienne abbaye située sur les frontiéres de la moyenne Marche.

§. 3. *La Moyenne Marche ou Mittel-Marck.*

C'est la plus étendue & la plus méridionale des cinq provinces qui composent le Marquisat ou la Marche de Brandebourg. Elle s'étend entre l'Oder qui la borne au levant, & l'Elbe qu'elle a au couchant, dans l'espace d'environ 35. lieues communes de France. La riviere de Havel la traverse du levant au couchant : elle est partagée en 8. cercles, qui suivent.

1. *Le Havelland*, situé au couchant vers les frontiéres du duché de Magdebourg, prend son nom de la riviere de Havel qui l'arrose. La ville de BRANDEBOURG, autrefois épiscopale, qui a donné son nom au pays, en est la capitale. Elle est située sur le Havel, vers le 52. degré 25. m. de latitude & partagée en trois, qui sont le *Bourg*, la *Vieille* & la *Nouvelle* ville. La cathédrale est dans le bourg : l'empereur Othon y fit ériger sous la métropole de Magdebourg en 947. un évêché qu'il dota richement, & qui fut supprimé par la paix de Westphalie en 1648. ses domaines ont été cedés à l'électeur. Cette eglise fut desservie par des religieux Prémontrés jusqu'en 1563. qu'elle embrassa la confession d'Augsbourg. Quoique l'évêché soit supprimé, le chapitre, composé de chanoines Protestans, subsiste néantmoins dans un état florissant ; & l'électeur de Brandebourg a à sa cour un ministre Luthérien, auquel il donne le nom d'*Evêque de Brandebourg*, & qui fait la cérémonie de son couronnement. La vieille ville de Brandebourg est grande & bien peuplée ; la nouvelle située vis-à-vis, de l'autre côté de la riviere, vers le levant, est aussi grande & bien bâtie : les François refugiés y ont établi une colonie, qu'ils font fleurir par des manufactures. Ces deux villes sont gouvernées par le même sénat. Au voisinage de Brandebourg on voit sur une montagne la belle eglise de Sainte Marie, autrefois l'une des plus riches abbayes d'Allemagne de l'ordre de Saint Benoît.

Potzdam est aujourd'hui une ville fort célébre par le magnifique château que l'électeur Fréderic-Guillaume y a fait bâtir en 1688. & où les électeurs font depuis, souvent leur résidence ; ce qui a donné occasion de bâtir aux environs plusieurs belles maisons de campagne. Ce palais & la ville sont situés à 4. milles d'Allemagne, ou 8. lieues communes de France au couchant de Berlin, dans une isle qui est formée par les rivieres de Havel & de Sprée, qui a environ 4. lieues de tour, & où il y a 7. villages. La ville, qui s'aggrandit tous les jours, à cause de son commerce & de ses manufactures, est partagée en trois

trois quartiers, qui sont la *Vieille*, la *Nouvelle*, & la ville de *Roden*. On y compte 5. églises, & de plus une église Catholique desservie par les Dominicains, à qui il est permis de paroître en habit religieux, ainsi qu'à *Spandau*, ville très-forte située dans le voisinage, au confluent des rivieres de Havel & de Sprée; où il y a une colonie de refugiés François. La ville de Spandau est environnée d'eau & de marais, & défendue par une citadelle où on met les prisonniers d'état. *Plaüen* sur le Havel est une petite ville, où il y a une manufacture de porcelaine.

2. *Rupin* est un cercle bien peuplé & bien cultivé, situé vers le nord & les frontiéres du Meckelbourg. C'est un ancien comté, qui a 12. lieues de long sur 6. de large, & qui a été uni au domaine électoral par l'extinction de la race des comtes en 1524. La ville de *Rupin*, qui lui donne son nom, est située sur la riviere de Rhyn & partagée en vieille & nouvelle, qui sont separées par un grand étang: il y a un château électoral au vieux Rupin. *Lindau* a un couvent de filles Protestantes. *Reinsberg* & *Wilteberg* ont des colonies de Refugiés François.

3. *Zauch*, cercle qui confine avec le duché de Magdebourg & le duché électoral de Saxe: *Briezen* jolie ville située à 8. lieues de Wittenberg en est la capitale. *Ziegeser* château où les évêques de Brandebourg résidoient, & *Lehnin* autrefois monastère, en sont les endroits les plus remarquables.

4. *Teltow*. Ce cercle, qui confine avec la Basse Lusace, prend son nom d'une petite ville: il contient entr'autres les châteaux de *Coln* ou de *Cologne* & de *Charlottenbourg*. Le premier qui fait aujourd'hui partie de Berlin, & où est le palais des électeurs, est situé sur la rive meridionale de la Sprée de l'autre côté de Berlin, qui est sur la rive septentrionale ou à la droite de cette riviere. L'autre est à deux lieues de Berlin, dont il est separé par un grand parc. C'est un château royal fort & magnifique, avec de très-beaux édifices, que le roi Fréderic I. a fait construire: on a commencé de bâtir une ville aux environs. *Mitten-Walde* est une petite ville avec un prieuré Protestant. *Wusterhausen* est une maison royale.

5. *Bas Barnim*: ce cercle est considérable, parce qu'il renferme la capitale de l'électorat; car du reste, il y a beaucoup de campagnes sabloneuses.

Berlin, qui est cette capitale, est située sur la Sprée au 52. degré 33. m. de latitude. C'est une des plus grandes & des plus belles villes d'Allemagne, qui s'aggrandit & s'embellit tous les jours. On rapporte sa fondation à Albert l'*Ours* comte d'Ascanie & marquis de Brandebourg, qui la fit commencer après l'an 1160. Elle a reçu depuis divers aggrandissemens, & on la divise en sept parties, qui ont chacune leur nom & qui sont gouvernées depuis 1709. par un même senat mi-parti, de Réformés ou Calvinistes & des Protestans ou Luthériens. De ces sept parties, six sont situées à la droite de la riviere: la septiéme, qui est celle de *Coln* ou de *Cologne* dont on a déja parlé, & où est le palais du roi, est à la gauche; elles sont jointes par un pont de pierre. C'est ainsi qu'Hubner divise la ville de Berlin. D'autres la partagent en vieille & en nouvelle: ils subdivisent la premiére, située à la droite de la Sprée, en trois quartiers, & l'autre, qui est à la gauche de cette riviere, & qu'on appelle *Coln*, en deux: elles sont accompagnées l'une & l'autre de fauxbourgs. Les François refugiés, que l'électeur Fréderic Guillaume attira en 1685. à Berlin après la révocation de l'édit de Nantes, y occupent un quartier separé des autres: ils y vivent suivant leurs propres loix, sous l'autorité de leurs magis-

trats, & ils ont enrichi cette ville par leurs manufactures. Les rues de Berlin sont grandes, belles & bien pavées & plantées la plûpart d'allées d'arbres : les differens quartiers sont separés par de beaux canaux, sur lesquels il y a des ponts-levis à la Hollandoise. Il y a de très-belles maisons dispersées dans tous les quartiers ; ornées en dehors & bien meublées en dedans.

On compte 20. églises Protestantes à Berlin : six appartiennent aux Réformés ; mais ils sont moins nombreux que ceux de la confession d'Augsbourg qui possedent les autres églises. Elles sont desservies en total par 46. ministres. La principale est celle de la Trinité qui est aux Réformés depuis l'an 1615. & qui est située, ainsi que celle de S. Pierre, dans la nouvelle ville. Les électeurs & rois de Prusse ont leurs tombeaux dans la premiére, où se fait leur couronnement. Le roi regnant a permis aux Catholiques, qui sont à Berlin au nombre de huit à neuf mille, d'y bâtir une église qui sera très-belle, & aux Dominicains de la desservir, & de paroître en public en habit religieux. Quant aux colléges, on en compte 5. à Berlin, dont l'un appartient aux Réformés Allemans, un autre aux Refugiés François, deux aux Protestans ou Luthériens & le cinquiéme pour les deux religions en commun.

Le palais du roi de Prusse est situé comme on l'a déja dit dans la nouvelle ville, qu'on appelle *Coln*, à cause que c'est une *Colonie* des habitans de l'ancienne : ce palais, qui est magnifique, a été bâti par Frédéric premier roi de Prusse sur les fondemens de l'ancien. Dans ce nouveau palais est la bibliothéque royale, avec un beau cabinet de medailles & de curiosités naturelles. Auprès sont les nouvelles écuries royales, qui sont également magnifiques : elles sont divisées en deux cours & en neuf pavillons situés à une égale distance l'un de l'autre. Dans ces pavillons & sur les écuries est l'academie des sciences & des belles lettres, que l'électeur Frédéric érigea le 10. Juillet de l'an 1700. par des lettres patentes, qui n'eurent leur exécution qu'en 1710. & les années suivantes. Le roi de Prusse regnant a donné une nouvelle forme à cette académie ; & & les académiciens sont partagés en 4. classes : elle devient célébre de plus en plus par le merite des académiciens. Il y a aussi une académie de peinture, sculpture & architecture érigée en 1691. par l'électeur Frédéric : on y a élevé un observatoire & on y a construit un théâtre d'anatomie.

Les autres bâtimens considérables de Berlin sont l'arcenal situé dans le quartier qu'on appelle le *Werder* ; auprès est un grand bassin, qui communique avec la riviere & qui est toûjours rempli de bateaux ; l'amphithéâtre destiné pour le combat des bêtes, situé dans le quartier nommé proprement Berlin ; la cour de chasse, la monnoye, la fonderie, le laboratoire, le palais de la reine douairiere, &c.

Berlin n'est pas une ville de défense : ses environs sont sabloneux ; mais ils produisent de bons fruits. La plus belle promenade est la belle allée de tilleuls, qui est entre Coln & Berlin. Il y a aux environs plusieurs maisons royales, dont les principales sont *Charlottenbourg* dont on a déja parlé, *Montbijou*, *Schenhausen* à deux lieues de Berlin & *Orangebourg*, où on établit en 1695. une colonie de Vaudois chassés des valées de Piémont.

6. *Haut Barnim.* Ce cercle s'étend à la gauche de l'Oder au levant de Berlin. Ses principales villes sont *Oderberg*, sur l'Oder, défendue par un château situé au milieu de l'eau ; *Strausberg* sur un lac qui lui donne son nom ; *Neustadt-Eberswalde* sur le Fuhne, où une colonie de Suisses s'est établie ; *Fregenwalde* jolie ville sur l'Oder ; *Chorin* où il y a eu autrefois un monastére, &c.

7. *Beskau* : ce cercle s'étend dans la partie de la basse Lusace qui appartient au roi de Prusse : on en parlera ailleurs.

8. *Lebus* : ce cercle qui a fait autrefois partie de la Pologne & de la Silesie, occupe la partie la plus orientale de la marche mitoyenne du Brandebourg ; & s'étend à la gauche de l'Oder : il tire son nom d'une ville autrefois épiscopale, qui n'est plus aujourd'hui qu'un bourg situé entre deux petites montagnes à la gauche de l'Oder, à deux lieues au nord de Francfort. Miecislas duc de Pologne fonda un évêché à *Lebus* sous la metropole de Gnesne en 965. Les diverses revolutions qui arriverent dans cette ville obligerent les évêques à transferer leur siége à *Furstenwalde*, petite ville située sur la Sprée à 8. lieues de Lebus & à 6. de Francfort. Ils embrasserent la confession d'Augsbourg en 1555. & l'évêché ayant été secularisé, on en a enfin uni les domaines à l'électorat de Brandebourg en 1680. La cathédrale subsiste néantmoins à Furstenwalde ; mais on ne dit pas si le chapitre Luthérien a été conservé.

Francfort sur la gauche de l'Oder, est la principale ville de ce cercle : elle est grande, forte, bien bâtie & a été autrefois imperiale. Elle est située à environ 20. lieues au sud-est de Berlin : elle est fort fréquentée tant par son université que par ses foires ; & sa situation la rend très-commerçante, surtout depuis que l'électeur Frédéric Guillaume y fit creuser un canal, qui joint l'Oder avec la Sprée ; ce qui fait que les villes de Hambourg & de Breslau peuvent communiquer par eau. Ce canal, qui fut fini en 1679. après 8. ans de travail, a six lieues de long : en le creusant on trouva une grande quantité d'urnes sepulchrales remplies de cendres ; restes des tombeaux des anciens Vandales, qui brûloient les corps morts comme les Romains. L'électeur Joachim I. fonda en 1506. l'université de Francfort & accorda à cette occasion divers priviléges à la ville, qui embrassa le Lutheranisme 32. ans après. L'université, qui est une des plus célébres d'Allemagne, a un grand nombre d'étudians : la faculté de théologie n'a que des professeurs Réformés ; excepté deux extraordinaires, qui sont de la confession d'Augsbourg : les professeurs des autres facultés sont indifferemment des deux religions. Une colonie de refugiés François s'est établie à *Muncherberg* dans ce cercle, & y a établi des manufactures.

§. 4. *L'Ucker-Marche.*

Cette partie du marquisat de Brandebourg, située entre la Poméranie & le Meckelbourg, tire son nom d'un lac nommé *Ucker*. Elle occupe la partie septentrionale de l'électorat, & on y trouve plusieurs autres lacs. *Prentzlow* sur le lac Ucker en est la capitale : elle est partagée en vieille & en nouvelle ; & les François refugiés y ont établi une nombreuse colonie. Les maisons en sont bien bâties, les rues larges, & on y compte six églises : la regence superieure du pays y est établie. Il y a aussi beacoup de François refugiés à *Strasbourg* petite ville située sur les frontiéres de la Poméranie, & à *Gramzow* autre petite ville, où ils ont planté du tabac. *Swet* petite ville sur l'Oder, a donné son nom à une branche de la maison de Brandebourg qui y a un fort beau château. Il y a un pont sur ce fleuve. *Templin* ville sur le lac de Dolgen tire son nom des Templiers qui l'ont bâtie ; *Zedenick* ville bien bâtie, a une abbaye Protestante de six filles nobles sous une abbesse ; & une belle fonderie de fer. On voit encore plusieurs autres petites villes dans cette partie de l'électorat de Brandebourg.

§. 5. *La Nouvelle Marche.*

C'est la partie la plus orientale de l'électorat de Brandebourg : elle est située à la droite de l'Oder, qui la borne au couchant : elle a la Pomeranie Ulterieure au nord ; la Pologne au levant & la Silesie au midi. Son étendue du midi au nord est d'environ 45. lieues communes de France, & sa plus grande largeur du levant au couchant de 20. La Warte qui se jette dans l'Oder, l'arrose dans sa partie meridionale. Les marquis de Moravie, de qui le pays dépendoit anciennement, l'engagerent aux chevaliers Teutoniques pour cent mille florins. L'électeur Frédéric II. la racheta en 1455. & elle a été unie depuis au domaine de l'électorat : elle est partagée en 10. cercles, qui suivent.

1. Soldin ville située sur un lac de même nom, est la capitale de la nouvelle Marche & du cercle de son nom. Elle avoit autrefois une collégiale de 12. chanoines: elle a souffert diverses révolutions, s'est rétablie, & est assez bien bâtie.

2. *Kœnigsberg*, ville grande & bien bâtie, a dans son district *Nevendam*, jolie ville, qui a de bonnes manufactures.

3. *Landsberg* sur la Warte est une ville, belle, bien bâtie, & commerçante en draps & en laines : *Zantoch* avoit autrefois une abbaye qui ne subsiste plus.

4. *Friedberg* : ce cercle, outre la ville de ce nom, en renferme deux autres & la forteresse de *Drano*, qui est environnée de marais sur les frontieres de Pologne.

5. Le cercle *d'Arenswalde* prend son nom d'une grande ville qui a souffert divers incendies : *Raets* sur l'Ihne avoit autrefois un couvent.

6. *Dranbourg* prend son nom d'une ville située sur la Drage & partagée en vieille & nouvelle. *Drahaim*, ville & château situés entre deux lacs sur la frontiére de la Pologne, étoit autrefois une Starostie que le roi Jean Casimir hypotéqua à l'électeur de Brandebourg en 1657.

7. *Schiefelbein*, ville & château sur la riviere de Raga, chef-lieu d'un cercle, a une commanderie de l'ordre de S. Jean de Jerusalem dépendante du bailliage de Sonnebourg.

8. *Sternberg*, ville située sur une montagne, sur les frontiéres de la Silesie, à 6. lieues de Francfort sur l'Oder, est capitale d'un cercle qui a titre de duché : le pays quoique montagneux est riche, par les terres labourables & les pâturages qu'il contient, & par son commerce avec la Pologne. Cette capitale est grande & toute nouvelle. *Drossen* est une ville considérable & bien bâtie, où il y a de bonnes manufactures de drap.

9. *Custrin*, ville située au confluent de la Warte & de l'Oder, entre deux branches de ce dernier fleuve, qui en font une isle, est une des plus fortes de l'Europe, tant par l'art, que par sa situation, dans des marais qui l'environnent : aussi est-elle bâtie sur pilotis. Elle est défendue d'ailleurs par une citadelle. La regence de la nouvelle Marche y est établie, & l'électeur y a un beau palais, avec un arcenal bien fourni. On y voit de belles maisons, une place publique & 2. églises : elle est à six lieues au nord de Francfort.

10. *Le bailliage de Sonnebourg* : il prend son nom d'une ville située dans le duché de Sternberg. Ce bailliage après avoir appartenu aux Templiers avoit passé à l'ordre de S. Jean de Jerusalem, & composoit un bailliage ou grand prieuré, qui sous le nom de *Vandalie* comprenoit 12. ou 13. commanderies situées dans la Marche de Brandebourg, la Saxe, la Poméranie & le Meckelbourg. Dans le tems de la réformation de Luther, les électeurs de Brandebourg s'approprierent le droit de nommer le bailli & les commandeurs ; & le roi de Prusse nomme aussi & reçoit les

chevaliers de ce bailliage, qu'on appelle *Maîtrise Seigneuriale* : il jouit encore de ce droit, nonobstant la réclamation du grand-maître de l'ordre de Malte ; & permet aux chevaliers, qui sont tous Protestans & obligés de le reconnoître pour souverain, de se marier. Il reçut entre autres en 1718. à Sonnebourg 51. chevaliers tout à la fois. Ce bailliage vaut 6000. écus de revenu : il est aujourd'hui entre les mains du Marggrave Charles-Albert qui a fait la branche de *Brandebourg-Sonnebourg*: la ville de Sonnebourg, résidence du maître seigneurial, qui y a un fort beau palais, est aujourd'hui belle & grande.

III. DUCHÉ ELECTORAL DE SAXE.

Ce duché est borné au nord par l'électorat de Brandebourg ; au levant par la Lusace, au midi par la Misnie, & au couchant par la principauté d'Anhalt & divers autres domaines du cercle de la Haute Saxe. Son étendue du midi au nord est d'environ 20. lieues communes de France, & de 15. du levant au couchant : d'autres lui donnent 15. lieues d'Allemagne de long sur 13. de large.

C'est une portion de l'ancien duché de la Haute Saxe, ou de *la Saxe sur l'Elbe*, dont on a parlé, & possedé en 960. par Herman Billung. Ce prince le transmit à ses descendans qui en jouirent jusques au commencement du XII. siècle, qu'il passa par femmes à Henri le *Noir* duc de Baviére. Henri le *Superbe* fils de Henri le *Noir*, réunit les deux duchés de Saxe avec celui de Baviére, & les transmit à Henri le *Lyon* son fils, qui fut proscrit & dépouillé de ses domaines en 1180. L'empereur Frédéric I. donna cette même année le duché de la Haute Saxe à Bernard d'Ascanie second fils d'Albert l'*Ours* marquis de Brandebourg, dont les descendans le possederent avec le titre d'électorat, jusqu'en 1422. qu'il fut donné à Frédéric le *Belliqueux*, landgrave de Thuringe & marggrave de Misnie, qui en fut investi le 6. de Juin de l'an 1423. & dont la postérité le possede encore aujourd'hui. Frédéric I. surnommé le *Belliqueux* fut pere de Frédéric II. dit le *Pacifique* : ce dernier eut 2. fils; Ernest & Albert, qui ont fait les deux principales branches de la maison de Saxe qui subsistent de nos jours ; l'*Ernestine* & l'*Albertine*. La premiere posseda le duché électoral de Saxe jusques en 1547. qu'elle en fut dépouillée par l'empereur Charles V. & ce duché fut donné en 1548. à Maurice, chef de l'*Albertine*, petit-fils d'Albert frere d'Ernest ; & cette branche le possede encore aujourd'hui.

La branche *Ernestine* se partagea en six branches ; sçavoir de *Weimar*, d'*Eisenach*, *Gotha*, *Meinungen*, *Hildburgausen*, & *Salfeld*. La seconde est aujourd'hui éteinte ; mais les 5. autres subsistent encore. De celle de Weimar est issue celle de Saxe Gotha, qui a produit les autres. La branche *Albertine* se partagea de son côté en 4. autres ; sçavoir l'électorale, & celles de *Weisenfels*, de *Mersbourg* aujourd'hui éteinte, & de *Zeits* prête à s'éteindre, ne restant plus de cette derniere branche que le duc Maurice-Adolphe évêque de Leutmarits en Bohéme. Les branches issues de l'*Ernestine* ont cinq suffrages aux diettes parmi les princes de l'empire. Celles de la branche *Albertine* ou électorale possedent leurs domaines en apanage, & font serment à l'électeur leur chef. Elles professent le Luthéranisme ou la confession d'Augsbourg, excepté la branche électorale, & celle de Zeitz qui sont Catholiques.

L'Elbe traverse ce duché du sud-est au nord-ouest, & il est arrosé par l'Elster & quelques autres rivieres : il consiste en de belles campagnes, qui ne passent pas pour fertiles.

WITTENBERG en est la ville capitale : elle est située à la droite de l'Elbe, au 51. degré 55. m. de latitude : elle n'est pas fort grande ; mais elle est bien fortifiée, & elle est accompagnée d'un vieux château où les ducs de Saxe de la maison d'Ascanie faisoient leur résidence. L'électeur Frédéric le *Sage* de celle de Misnie, y fonda en 1502. une université, qui est une des plus célébres entre les universités Protestantes d'Allemagne, & qui fait gloire d'avoir eu le fameux Martin Luther & Melanchton entre ses premiers professeurs. Il y a un consistoire avec une cour de justice civile & criminelle ; & on y tient les états du duché de Saxe. On voit plusieurs autres villes dans ce duché qui n'ont rien de remarquable. *Lichtenbourg* sur l'Elbe est un château royal ou électoral : *Bretsch*, petite ville à 4. lieues de Wittemberg, a un semblable château.

IV. MARQUISAT DE MISNIE.

Ce marquisat est borné au nord par le duché de Saxe & la principauté d'Anhalt ; au levant par la Lusace ; au midi par la Bohéme & la Franconie & au couchant par la Thuringe : son étendue du midi au nord est d'environ 40. lieues communes de France & autant du levant au couchant.

Ce pays fut possédé d'abord par des *Marggraves* ou *Marquis* héréditaires depuis le milieu du X. siécle : leur postérité masculine ayant fini au XII. le marquisat de Misnie entra par femmes en 1127. dans la maison des comtes de Wettin, dont le premier fut Théodoric ou Dietric mort en 982. Ce comte fut bisayeul de Thimon pere de Conrad marggrave de Misnie en 1127. du chef de Mathile son ayeule : Conrad fut bisayeul de Henri l'*Illustre*, qui joignit en 1248. le landgraviat de Thuringe avec le comté palatinat de Saxe, au marquisat de Misnie, comme fils de Juthe héritiére de ce landgraviat ; & de lui descendoit par mâles Frédéric le *Belliqueux*, landgrave de Thuringe & marquis ou marggrave de Misnie, qui fut investi en 1423. du duché électoral de Saxe, & qui l'a transmis à sa postérité, avec tous les autres domaines qu'elle posséde aujourd'hui : ainsi c'est de Théodoric ou Dietric comte de Wettin, que descend l'illustre maison de Saxe, qui regne aujourd'hui.

La Misnie est arrosée par plusieurs rivieres qui la traversent du midi au nord : les deux principales sont l'Elbe qui parcourt sa partie orientale, & la Sale qui coule dans l'orientale. C'est un des meilleurs & des plus fertiles pays de l'Allemagne : on y recueille du bled en abondance & du vin le long de l'Elbe ; & il est riche en mines. Les habitans sont polis & propres aux arts & aux sciences qui fleurissent dans le pays ; & ils parlent l'Allemand le plus pur. Nous la diviserons en 5. parties qui sont la *Misnie proprement dite*, les évêchés de *Mersbourg* & de *Naumbourg*, la principauté d'*Altenbourg* & le duché de *Weissenfels*.

§. 1. *La Misnie proprement dite.*

Elle occupe les parties septentrionale, orientale & meridionale du marquisat de Misnie, & se partage en 5. cercles qui sont les suivans.

1. *Cercle de Meissen.* La ville de *Meissen*, en Latin *Misna*, autrefois épiscopale, a donné son nom à ce cercle qui est arrosé par l'Elbe, & à tout le pays. Elle est située à la gauche de ce fleuve, à 5. ou six lieues au dessous & au nord-ouest de Dresde, dans un pays agréable rempli de vignobles, partie dans une valée & partie sur une colline. Elle est une des plus anciennes de la Misnie dont elle a été la capitale:

elle prend son nom du ruisseau de *Meissen* qui s'y jette dans l'Elbe : elle est grande, bien bâtie, forte & ornée autrefois de trois châteaux situés sur la colline ; l'un du prince, le second de l'évêque & le troisiéme du burggrave : les deux derniers ne subsistent plus ; les domaines de l'évêché & du burggraviat ayant été unis à l'électorat de Saxe. La cathédrale de S. Jean l'Evangeliste & de S. Donat martyr, est située aussi sur la colline ; & on y voit les tombeaux de divers princes & grands seigneurs. L'évêché y fut fondé en 968. sous la metropole de Magdebourg ; l'évêque ayant embrassé la confession d'Augsbourg en 1581. les domaines de l'évêché furent unis à celui de l'électeur de Saxe. Le chapitre Luthérien y a été néantmoins conservé : il est composé d'un grand prévôt, d'un grand doyen & de 4. chanoines nobles ; & de plus de deux chanoines professeurs en théologie dans l'université de Leipsick : il postule à chaque vacance l'électeur de Saxe pour son évêque, & il a sous sa dépendance la collégiale Luthérienne de *Wurtzen*, ville où les évêques faisoient leur résidence. Il y a un pont de bois sur l'Elbe à Meissen avec un collége électoral ; & cette ville est aujourd'hui fort célébre, par la manufacture de cette belle porcelaine de Saxe, qui y a été établie.

Dresde, aujourd'hui ville capitale de la Misnie & de tous les domaines que l'électorat de Saxe possede en Allemagne, est située sur l'Elbe dans un terrain bas, d'où l'on a néantmoins une fort belle vûe, au 51. degré 10. m. de latitude. Ce fleuve la partage en *vieille* & en *nouvelle* qui se communiquent par un pont de pierre de 19. arches ; les deux villes sont fortifiées, surtout la nouvelle. Elles sont fort belles l'une & l'autre : les maisons sont bâties de pierre & presque uniformes ; & il y a de très-beaux palais ; ce qui rend Dresde une des principales villes de l'empire : elle est d'ailleurs fort peuplée. Le château de l'électeur, qui est dans le nouveau Dresde, est un très-beau bâtiment ; mais il n'est pas assez vaste pour une cour aussi nombreuse. Le trésor des choses rares & curieuses que les électeurs y ont rassemblé, est d'un prix inestimable. Un incendie l'endommagea beaucoup en 1701. mais le dommage a été reparé depuis. Le roi de Prusse s'en saisit ainsi que de la ville le 18. de Décembre de l'an 1745. mais il n'y causa aucun dommage ; & il les évacua en conséquence du traité qu'il conclut le 25. du même mois. La cour de Dresde faisant aujourd'hui profession de la religion Catholique, la chapelle du château & d'autres églises de la ville appartiennent aux Catholiques. La principale, que l'électeur a fait construire depuis quelques années, est magnifique. Les Jésuites confesseurs de la cour ont un établissement dans cette ville. Les principales églises des Protestans sont Ste. Croix, à laquelle la surintendance des églises Protestantes du pays est attachée, & l'église de Notre-Dame ou l'église neuve, située devant le palais électoral. Les autres plus beaux édifices de Dresde sont l'arcenal, la monnoye, la bibliothéque de l'électeur, l'hôtel du gouverneur, les casernes pour loger les soldats, &c. La ménagerie de l'électeur est dans un fauxbourg près de la nouvelle ville, où on a bâti en 1730. une nouvelle église Catholique.

On voit plusieurs petites villes dans le cercle de *Meissen* : les endroits le plus remarquables sont *Moritzbourg* château à 3. lieues de Dresde, où est la venerie de l'électeur ; *Pilnits* sur l'Elbe autre maison de campagne électorale ; *Kænigstein* à six lieues de Dresde, sur l'Elbe, qui passe pour une forteresse imprenable : elle est taillée dans le roc, & on n'y peut aborder que par un seul endroit. Au bas de la forteresse, où on tient les prisonniers d'état, est une

petite ville de même nom. *Stolpen* petite ville du côté de la Lusace a aussi un château bien fortifié. *Torgau* sur l'Elbe a un château électoral nommé *Hartenfels*: *Domnitsch* sur l'Elbe a une commanderie de l'ordre de S. Jean de Jerusalem ; *Altencelle* ancienne abbaye, où étoit le sépulture des anciens marggraves de Misnie : c'est aujourd'hui un domaine de l'électeur.

2. Le cercle de Leipzsick prend son nom de cette ville, située à 16. lieues au nord-ouest de Dresde, sur la riviere de Pleiss, au confluent de trois petites rivieres qui s'y jettent. Ce n'étoit qu'un bourg, que les marquis de Misnie firent aggrandir au commencement du XI. siècle : ils accorderent divers priviléges à ceux qui s'y viendroient établir ; en sorte que c'est aujourd'hui une des plus belles & des plus regulieres d'Allemagne : elle est riche, commerçante, bien peuplée, forte & défendue par un château ou citadelle nommée *Pleissenbourg*, où les Catholiques ont l'exercice libre de leur religion. Cette ville, qui est éclairée la nuit par des lanternes, est célébre par ses foires & par son université que l'électeur Frédéric le *Belliqueux* fonda en 1409. Cette université embrassa le Luthéranisme avec la ville en 1549. elle est composée de 4. nations, de *Saxe*, de *Misnie*, de *Franconie* & de *Silesie*, & de six colléges qui entretiennent un grand nombre de boursiers : elle a une eglise académique avec une belle bibliothéque, où on compte 8000. manuscrits. Le senat a une autre bibliothéque publique ; ce qui fait que Leipzick est une ville où il y a beaucoup de gens de lettres. C'est une société d'entr'eux qui a entrepris depuis longtems le journal intitulé : *Acta eruditorum* : aussi y a-t'il beaucoup d'imprimeurs & de libraires ; & le commerce de la librairie y est considérable. On y voit un arcenal, & une bourse pour les marchands, qui est un bel édifice : les François refugiés y ont une église. Le roi de Prusse prit & rançonna cette ville au mois de Décembre de l'an 1745. *Delitzch*, ville assez grande, & *Zoerbig* ont des châteaux électoraux ou maisons de plaisance, qui ont appartenu à la branche de Saxe-Mersbourg. *Grimme*, ville médiocre à 6. lieues de Leipzick sur la Mulde, a un collége de prince ; & *Wurtzen* une collégiale Luthérienne. *Schneberg*, petite ville avec une maison de plaisance électorale ; *Pegan* sur l'Elster à 4. lieues de Leipzick, autre maison de plaisance qui appartient à la branche de Saxe-Zeits; *Nimetsch* autrefois monastère de filles, où étoit religieuse la femme de Luther.

3. *Le cercle d'Ertzeburg* : il confine avec la Bohême, qu'il a au midi ; & il est rempli de montagnes, d'où il tire son nom : les femmes y fabriquent beaucoup de dentelles. On y voit les plus célébres mines de Saxe, d'où l'on tire de l'argent, de l'étain & du plomb. *Freyberg*, ville située sur la Mulde à 6. à 7. lieues au sud-ouest de Dresde, en est la principale ; & elle est riche par ses mines d'argent. La principale église est celle de la Vierge, autrefois fort célébre par les fréquens pélerinages qu'on y faisoit, où les électeurs ont leur sépulture : il y a plusieurs petites villes & & châteaux dans ce cercle ; mais elles n'appartiennent pas toutes à l'électeur de Saxe; & la maison de *Schoenbourg*, partagée en 8. branches, y posséde entr'autres de grands domaines. *Zwickau* sur la Mulde est une fort jolie ville, qui confine avec le Voigtland ; *Chemnits* sur la riviere de son nom avoit autrefois une abbaye dans son voisinage ; *Augustebourg* sur la riviere de Tschopa est un château magnifique que l'électeur Auguste a fait bâtir au XVI. siécle. *Grunhayn*, *Rema* & *Ebersdorf* étoient autrefois des monastères ou abbayes : la derniere, située aux environs de Chemnits, étoit aux Bénédictins. *Stolberg* a de belles manufactures de draps : *Lichtenstein* petite

petite ville avec un château à une lieue & demie de Zwickau, est un fief de Bohême, & une résidence de comtes.

4. *Cercle de Voigtland.* Ce cercle qui forme un pays particulier, occupe la partie la plus méridionale de la Misnie propre : il est borné au nord par l'Osterland ; & au levant, au midi & au couchant par la Bohême & la Franconie : il a eu autrefois des seigneurs particuliers qui portoient le titre de *Vogts*, c'est-à-dire, d'*Avocats*. Le domaine en est partagé aujourd'hui entre l'électeur de Saxe, & les comtes de *Reussen* qui sont divisés en 7. branches, & qui sont immédiats de l'Empire. Le château de *Voigstberg*, qui a donné le nom au pays, & la ville de *Reichenbach*, qui est bien peuplée, appartiennent à l'électeur. La ville de *Gera* sur l'Elster, où il y a un beau collége, & qui est bien bâtie, est le chef-lieu des domaines des comtes de Reussen.

5. Le *Cercle de Neustadt* : il comprend une partie du pays de Voigtland, dont il occupe la partie septentrionale, & dont il a été détaché pour être donné à la branche apanagée de Saxe-Zeits. Il tire son nom d'une ville médiocre située sur la riviere d'Orla, où il y a un château ou maison de prince. *Weida* petite ville sur une riviere de même nom a un autre château, où le dernier duc de Saxe-Zeits tenoit sa cour, après qu'il eut embrassé la religion Catholique.

§. 2. *L'Evêché de Mersbourg.*

Cet évêché est situé dans la partie occidentale de la Misnie & est traversé du midi au nord par la riviere de Sala. Hubner lui donne 10. à 12. lieues de long & autant de large : mais il n'a que sept lieues communes de France de long sur 10. de large : le pays est bien peuplé, bien cultivé, & abondant en bled, en bêtail, en bois, en gibier, &c. Tous les habitans sont de la religion Protestante.

MERSBOURG, qui en est la capitale, est située à la gauche de la riviere de Sala, vers le 51. degré 3. m. de latitude : elle est assez bien bâtie quoique dans le goût ancien. On y établit un évêché en 940. sous la metropole de Magdebourg : ses évêques, qui possedoient un domaine considérable, eurent rang parmi les princes de l'Empire ; & soumirent la ville à leur autorité temporelle, après qu'elle eut été longtems impériale. Elle a été célébre par ses foires qui furent transférées à Leipzick lorsqu'elle eut été réduite en cendres en 1381. par un incendie. Ces prélats se firent Protestans en 1567. Les électeurs de Saxe ont trouvé moyen depuis de se faire postuler pour évêques ou administrateurs de l'évêché, à chaque vacance, par le chapitre Protestant qui y subsiste encore. Ces princes ont uni le domaine de cet évêché au leur, & l'électeur Jean George I. le donna en apanage par son testament, au prince Christien son troisiéme fils qui a fait la branche de *Saxe-Mersbourg* : cette branche ayant fini en 1738. le domaine de l'évêché a été reuni à celui de l'électeur. La cathédrale de S. Laurent de Mersbourg est remarquable par ses 4. tours pyramidales : on y voit le tombeau de Rodolphe de Souabe élu empereur & mort en 1080. Cette église a été longtems desservie par les Bénédictins : son chapitre est composé de 20. chanoines nobles ou docteurs parmi lesquels il y a 6. dignités, & deux chanoines qui sont professeurs dans la faculté de droit de l'université de Leipzick : le collége est auprès de la cathédrale. L'ancienne abbaye de S. Pierre de l'ordre de S. Benoît, située dans le fauxbourg d'Altenbourg, a été convertie en un palais, où les prin-

ces de la branche de Saxe-Mersbourg faisoient leur demeure.

Les principaux lieux de l'évêché sont *Lutzen* petite ville à la droite de la Sala à 4. lieues au midi de Mersbourg, célébre par la bataille que les Suédois y gagnerent sur les Impériaux en 1632. & dans laquelle le roi Gustave Adolphe & le général Pappenheim furent tués. A huit lieues de cette ville est l'abbaye d'*Eydergrop*, autrefois de Bernardines & aujourd'hui de chanoinesses Luthériennes. *Alt-Ranstadt* est un village où le traité de paix de l'an 1707. fut conclu entre Charles XII. roi de Suéde & le roi Auguste.

§. 3. *Evêché de Naumbourg.*

Cet évêché est situé à la droite de la Sala au midi de celui de Mersbourg : Hubner lui donne 12. lieues de long sur 6. de large. Il contient les 2. villes de *Zeits* & de *Naumbourg*. L'empereur Othon *le Grand* établit en 968. sous la métropole de Magdebourg, dans la premiére, un évêché qui fut transféré en 1028. d'autres disent en 1130. dans celle de Naumbourg. Les évêques qui avoient rang parmi les princes de l'Empire embrasserent le Luthéranisme en 1569. & le chapitre Luthérien, qui y subsiste encore, a élu depuis les électeurs de Saxe pour administrateurs de l'évêché. L'électeur Jean-George I. mort en 1656. le donna en apanage à Maurice son quatriéme fils avec plusieurs autres domaines, réunis aujourd'hui à celui de la branche électorale. Les descendans de Maurice, qui a fait la branche de *Saxe-Zeits*, l'ont possedé jusqu'en 1717. que Maurice-Guillaume prince de Saxe-Zeits ayant embrassé la Catholicité, remit l'évêché entre les mains de l'électeur. Le chapitre de son côté déclara le siége vacant, & voulut prendre l'administration de l'évêché jusques à une nouvelle postulation : l'électeur s'y opposa & prit cette administration par *Interim*. Il s'accorda enfin en 1726. avec le chapitre, qui lui a abandonné le temporel de l'évêché ; à condition qu'il ne changeroit rien à l'établissement de la religion Protestante dans le pays. Quant à la branche de Saxe-Zeits, elle est sur le point de finir ; l'évêque de Leitmarits en Bohême en étant le dernier.

NAUMBOURG, capitale de cet évêché, est située à la droite de la Sala, au confluent de la riviere d'Unstrut, à 12. lieues au sud-ouest de Leipzick. Elle a beaucoup souffert en 1714. & 1716. de 2. incendies & il y eut 600. maisons de brûlées dans le premier. La cathédrale de S. Pierre & de S. Paul est un bel édifice; elle est desservie par une portion des chanoines Luthériens du chapitre : l'autre réside à Zeits ; les chanoines ont établi un collége auprès de cette église : on tient dans cette ville une foire célébre à la fête de ces saints Apôtres.

Zeits, en Latin *Citisum*, est une assez jolie ville située sur l'Elster, à 8. lieues au sud-est de Naumbourg. Les princes de la branche de Saxe-Zeits y firent leur résidence dans un château nommé *Moritzbourg*. Les anciennes abbayes de *Bosaw* & de *Goseck*, de l'ordre de S. Benoît, étoient situées, la premiere auprès de Zeits, & la seconde auprès de Naumbourg. *Droissig* est un château d'où dépendent 26. villages, & qui appartient à la maison des comtes de *Hoym*.

§. 5. *L'Osterland ou la Principauté d'Altenbourg.*

La situation de ce pays au levant de la Thuringe, lui a fait donner le premier de ces deux noms ; & le second est pris de sa capitale : il est borné au nord par l'évêché de Naumbourg & au midi par le

Voigtland. On lui donne 12. lieues de long sur 8. de large : & il est arrosé par la Sala ou Sale & la Pleisse. Ses habitans sont habillés d'une façon singuliere, & à peu près comme les anciens Vandales. Il a fait le partage d'une branche de la maison de Saxe, qu'on nommoit d'*Altenbourg*, qui s'est éteinte en 1672. & dont les domaines ont été partagés entre celle de Saxe-*Gotha*, qui a hérité des trois quarts, & celle de Saxe-*Weimar*, qui en a l'autre quart.

1. Les lieux les plus considérables qui appartiennent à la branche de Saxe-Gotha, sont ALTENBOURG, ville capitale du pays située sur la Pleisse. Elle est assez belle, & a été autrefois libre & impériale. Le château du prince, qui est fort beau, est situé sur un rocher élevé. Le duc de Saxe-Gotha y a établi la regence du pays, une chancelerie & un consistoire; il y a un bon collége, avec une abbaye de filles nobles Protestantes, fondée en 1705. *Orlamunde*, avec titre d'un ancien comté, est une ville située au confluent de l'Orle, qui lui donne son nom, avec la Sale : *Elsenberg* autre petite ville, qui, avec titre de comté, a appartenu à une branche de Saxe-Gotha éteinte en 1707.

2. *Dornbourg* est la capitale de la partie de la principauté d'Altenbourg qui appartient à la branche de Saxe-Weimar, & qui consiste en 4. bailliages situés aux environs de la Sale. C'est une petite ville avec un château situé sur une montagne. *Burgel* étoit autrefois un monastère.

§. 5. *Duché de Weissenfels.*

Weissenfels est une ville située sur la Sale à 8. lieues de Leipzick vers le couchant: elle fut donnée en apanage, avec plusieurs autres domaines considérables des environs ou dans d'autres provinces, à la plus ancienne des branches de la maison électorale de Saxe, ou de la branche Albertine, qui s'est éteinte en 1746. par la mort sans postérité du duc Jean Adolphe; & par sa mort tous ses domaines, dont on fait monter le revenu à quatre cens mille écus d'Allemagne de rente, ont été réunis à la branche électorale. *Weissenfels* qui étoit depuis l'an 1680. la résidence du duc, où il avoit un beau château situé sur un rocher, est une jolie ville : il y a un collége célébre.

V. LE LANDGRAVIAT DE THURINGE.

Il est borné au nord par la principauté d'Anhalt; au levant par le marquisat de Misnie; au midi par la Franconie, & au couchant par le landgraviat de Hesse & le duché de Brunswick. Suivant la carte de l'Allemagne de Guillaume de l'Isle, il a 32. lieues communes de France du midi au nord & 25. du levant au couchant : Hubner lui donne 40. lieues en quarré.

Ce pays étoit anciennement beaucoup plus étendu, & comprenoit, entr'autres, le landgraviat de Hesse. Il fut habité au IV. siécle par les Thuringiens qui lui donnerent leur nom, qui furent chassés par les Saxons, des environs de Breme où ils habitoient auparavant, & qui furent gouvernés par des rois, jusqu'à l'an 524. que les Francs & les Saxons, ayant vaincu & tué Hermanfride dernier roi de Thuringe, ils se partagerent le pays. Les premiers occuperent la partie méridionale, & les autres la septentrionale, vers le duché de Brunswick & au nord des montagnes de la *Hartze*. Charlemagne ayant conquis toute la Saxe, ce prince & ses successeurs firent gouverner la Thuringe méridionale par des comtes, qui se rendirent héréditaires, dont le plus ancien que nous connoissions, est Louis *le Barbu* comte de Thuringe & de Hesse en 1039. mort en 1055. Louis III. son petit-fils fut créé en 1130. *landgrave* du pays par l'empereur

Lothaire II. Sa posterité masculine finit par Henri surnommé *Raspon* élu empereur en 1246, & mort en 1248. Sa succession fut disputée entre Henri l'*Illustre* marquis de Misnie, comme fils de Juthe sœur de Henri *Raspon*, & Sophie niece de ce dernier prince, & femme de Henri V. duc de Brabant. Enfin par un traité conclu en 1264. la Thuringe demeura à Henri l'*Illustre* & la Hesse fut donnée à Henri surnommé l'*Enfant* fils de Henri V. duc de Brabant; & c'est de ce dernier que descend la maison de Hesse.

Le landgraviat de Thuringe étant entré en 1423. avec le marquisat de Misnie dans la maison de Saxe, cette maison se partagea en deux branches en 1464. ainsi qu'on l'a déja remarqué; l'Ernestine & l'Albertine. La premiére eut presque tout son partage dans la Thuringe; où elle a formé plusieurs branches, dont il y en a trois qui subsistent & qui y possedent divers domaines; sans compter la branche électorale ou Albertine qui y en possede aussi d'assez considérables.

La Thuringe est un des meilleurs pays de l'Allemagne; & elle est extrêmement fertile en grains & en fruits: elle est riche en pâturages & en laine, & elle est arrosée par plusieurs rivieres; ce qui fait que le poisson y est commun: elle abonde surtout en forêts du côté de la Franconie: aussi le pays est-il bien peuplé & fort cultivé & on y compte 140 villes & 150. châteaux. Outre les domaines que la maison de Saxe y possede, une partie de cette province appartient à d'autres princes; ce qui nous donnera occasion de la diviser en deux principales parties.

I. ÉTATS DE LA THURINGE

qui appartiennent à la maison de Saxe.

On a déja remarqué qu'une partie de la Thuringe étoit aujourd'hui du domaine des électeurs de Saxe, & de 3. branches de la branche Ernestine; ce qui nous donnera quatre articles.

§. 1. *États de la Thuringe qui appartiennent à la maison électorale de Saxe.*

Ils consistent 1°. en ce qu'on appelle le *Cercle de Thuringe*, 2°. dans les domaines de la branche de Saxe-Weissenfels.

1. *Le Cercle de Thuringe* s'étend entre la ville de Weissenfels au levant, & celle de Trefurt au couchant, le long de la riviere d'Untrut, qui arrose la Thuringe du couchant au levant. Ces deux villes sont éloignées de 36. lieues l'une de l'autre. On appelle ce pays l'*Unstrut*, à cause de la riviere qui l'arrose. L'électeur de Saxe y possede comme électeur le bailliage de *Tennstadt*, une partie de la ville de *Trefurt*, la jurisdiction territoriale sur 70. fiefs ou biens nobles qui sont d'un grand revenu, le bailliage de *Taufenbourg* qui a appartenu à la branche de Saxe-Zeits, & la mouvance sur plusieurs comtés dont nous parlerons ailleurs. La ville de *Trefurt*, située sur les frontieres du landgraviat de Hesse, appartient partie à l'électeur de Saxe, partie à celui de Mayence, & partie au landgrave de Hesse; & chacun de ces trois princes y a un bailli: les religions permises dans l'empire y ont l'exercice libre.

2. Les terres qui appartenoient à la branche de Saxe-Weissenfels dans la Thuringe, possédées aujourd'hui par l'électeur, comprennent 5. bailliages & la principauté de Querfurt.

Langensaltza grande ville, chef d'un des cinq bailliages sur la riviere de Saltza qui lui donne son nom, a un château ducal. *Weissensée*, chef d'un autre bailliage, est une ville située à 5. lieues d'Erfurt, au centre de la Thuringe. Il y a plusieurs pe-

tites villes dans ces cinq bailliages ; *Memseben* étoit autrefois une abbaye fort célébre.

La principauté de *Querfurt* a voix & séance à la diette de l'empire : elle fut érigée en principauté en 1635. & donnée par la paix de Westphalie en 1648. à la maison électorale de Saxe, pour la dédommager de l'archevêché de Magdebourg ; & elle fut le partage de la branche de Saxe-Weissenfels. Elle comprend aujourd'hui 7. bailliages. *Querfurt*, sa capitale, est une ville mediocre avec un vieux château, située sur les frontieres du comté de Mansfeld. Cette ville a eu des comtes particuliers, dont la race s'éteignit en 1496. & leur domaine fut uni à l'archevêché de Magdebourg comme un fief qui en dépendoit. *Juterbock* à 8. lieues de Wittenberg est une belle ville. Il y a plusieurs petites villes dans l'étendue de cette principauté.

§. 2. *Duché de Saxe-Weimar.*

La branche de Saxe-Weimar est la plus ancienne de toutes celles qui existent aujourd'hui de la ligne Ernestine, qui est l'aînée. Elle a commencé par Jean-Guillaume second fils de Jean-Frédéric le *Magnanime*, dépossedé de l'électorat de Saxe par l'empereur Charles V. en 1547. & mort en 1554. Jean-Guillaume eut pour son partage divers domaines situés en Thuringe en deça & au-delà de l'Ilm, entre Erfurt & Jene, qui composent le duché de Saxe-Weimar, auquel Hubner donne 16. lieues de long & 8. de large : mais d'autres ne lui donnent que 7. à 8. lieues de long sur 4. de large : il eut aussi 4. bailliages dans le duché d'Altenbourg, & la ville d'Ilmen dans la Franconie. WEIMAR ville capitale du duché de ce nom est située à 7. lieues au levant d'Erfurt sur la riviere d'Ilm qui la traverse. Le duc y a un magnifique palais, avec une riche bibliothéque & un cabinet de medailles & de curiosités. La ville est grande & bien bâtie ; le duc y a établi en 1618. une académie pour la perfection de la langue Allemande: sa maison de plaisance est *Belveder*, à une lieue de Weimar, avec de beaux jardins & une menagerie. Il y a plusieurs petites villes dans ce duché. *Bercka* étoit anciennement une abbaye. Ernest-Auguste duc de Saxe-Weimar institua en 1732. l'ordre de chevalerie de la *Vigilance*.

Outre ces domaines, ce prince possede encore aujourd'hui le duché de *Saxe-Eisenach* & les autres biens qui appartenoient à la branche de ce nom, éteinte en 1741. & dont il a hérité. Le duché d'*Eisenach*, situé dans la partie méridionale & occidentale de la Thuringe sur les frontieres de la Franconie au midi & de la Hesse au couchant, a, à ce qu'on prétend, 12. lieues de long sur 10. de large. *Eisenach* sa capitale est située sur la Nesse ; il y a un beau palais ducal avec un collége ou école illustre fondée en 1707. & bâtie sur les ruines du couvent des Dominicains. La ville est petite, mais jolie ;& elle fait un grand commerce de fil. Il y a encore quelques petites villes dans ce duché, dont les lieux les plus remarquables sont le château de *Wartbourg* ou de *Wartemberg*, situé sur une haute montagne près de d'*Eisenack*, où Ste. Elisabeth fille d'André roi de Hongrie fut élevée dès l'âge de 4. ans ; *Marck-Subla* & *Wilhsemsthal*, maisons de plaisance des ducs, &c.

La branche de Saxe-Eisenach possedoit encore divers domaines sur la Sale, qui ont passé au duc de Saxe-Weimar ; entre autres la ville de *Jene* ou *Jena* sur cette riviere, à dix lieues au levant d'Erfurt. Elle est située dans un valée entourée de côteaux chargés de vignobles, dont le vin est peu estimé : elle est petite, mais bien bâtie & célébre par son université fondée

en 1555. par l'électeur Jean-Frédéric. Il y a aussi dans cette ville un sur-intendant Lutherien & une cour de justice souveraine. Enfin la maison de Saxe-Eisenach possedoit la petite ville d'*Alstedt* située sur les frontieres du comté de Mansfeld, qui avec les environs porte le titre de *Palatinat de Saxe* ou de *Saxe Palatine*; reste des domaines qui composoient anciennement le comté palatinat de Saxe, uni à l'électorat de ce nom, depuis la fin du XIII. siécle; & d'où dérive vraisemblablement le droit de vicariat de l'empire attaché à la maison de Saxe.

§. 3. *Duché de Saxe-Gotha.*

La maison de Saxe-Gotha est une branche de celle de Weimar: elle a commencé à Ernest le *Vieux* quatriéme fils de Jean duc de Weimar, qui eut pour partage le duché de Gotha situé entre la ville d'Erfurt au levant & celle d'Eisenach au couchant: Hubner lui donne 14. lieues en quarré, mais on le croit moins étendu. GOTHA capitale du duché, située sur la riviere de Leine, dans un pays agréable, est forte & assez grande. Le palais, où le duc fait sa résidence, est fortifié de 6. bastions, & orné d'une belle bibliothéque & de deux cabinets de curiósités. Il y a un beau collége dans la ville. *Frederichs-Thal* & *Augustenbourg*, aux environs de cette ville, sont des maisons de plaisance du duc. Il y a plusieurs petites villes dans ce duché. *Reinhartsbrouc* étoit un monastère fondé au commencement du XII. siécle, où les landgraves de Thuringe avoient leur sépulture. *Georgen-Thal*, *Ichtershausen* sur la Gera à 3. lieues d'Erfurt, *Volckenrode* & *Oldesleben* étoient aussi d'anciennes abbayes, dont les domaines ont été unis à celui des ducs. La premiére & la quatriéme étoient de l'ordre de S. Benoît & la troisiéme de celui de Cîteaux. *Burg-Tonna* est une commanderie de l'ordre Teutonique. Le duc de Saxe-Gotha possede encore la principauté d'Altenbourg dans la Misnie, dont on a déja parlé.

§. 4. *Duché de Saxe-Salfeld.*

Salfeld étoit une ancienne & riche abbaye de l'ordre de S. Benoît au diocése de Mayence, dont l'abbé avoit rang parmi les princes de l'empire. Elle étoit située sur la Sala, à l'endroit où cette riviere sort de la Franconie pour entrer dans la Thuringe. Les électeurs de Saxe en ayant uni les revenus à leur domaine dans le tems de la réformation, elle tomba en partage à la branche de Saxe-Gotha; elle échut ensuite, avec divers autres domaines des environs, à Ernest septiéme fils d'Ernest le *pieux* duc de Saxe-Gotha, & elle a passé à ses descendans. Le duché ou la principauté de Saxe-Salfeld, à laquelle on donne 12. lieues de long sur 4. de large, est située sur les frontieres de la Franconie, qu'elle a au midi. C'est un pays de montagnes, où on trouve quelques mines d'argent, de cuivre, de plomb & de vitriol. La ville de *Salfeld* a un château bâti en 1678. où les princes font leur résidence. On compte 3. autres petites villes dans ce duché; le duc de Saxe-Selfed possede de plus une partie de la principauté de *Cobourg* dans la Franconie.

II. ÉTATS DE LA THURINGE

Qui appartiennent à d'autres Princes qu'à ceux de la maison de Saxe.

Nous partagerons cette partie de la Thuringe en quatre articles: le premier comprendra ce que l'électeur de Mayence possede dans le pays; le second quelques états écclésiastiques. 3°. plusieurs principautés & comtés particuliers qui y sont

compris. 4°. Enfin les villes impériales.

§. 1. *Domaines que l'Electeur de Mayence possede dans la Thuringe.*

Ces domaines consistent principalement dans le territoire de la ville d'Erfort ou *Erfurt* capitale de la Thuringe. Elle est située au milieu de cette province sur la Géra, à l'extrémité orientale du diocése de Mayence, vers le 51. degré 4. m. de latitude : elle a dans ses environs 26. villes, où on peut aller & d'où on peut revenir le même jour. Elle a appartenu anciennement aux archevêques de Mayence, qui y avoient une autorité spirituelle & temporelle ; la plus grande partie de la Thuringe étant de leur diocése. Elle se mit ensuite dans une espece de liberté, sous la protection de l'électeur de Saxe ; mais sans préjudice de la jurisdiction de l'électeur de Mayence, surtout lorsque les habitans eurent embrassé la confession d'Augsbourg. S'y étant élevé une division entre le magistrat & la bourgeoisie, ce prélat tâcha d'y rétablir son ancienne autorité : Gustave-Adolphe roi de Suéde l'ayant prise dans le dernier siècle, les Suédois consentirent par le traité de Westphalie, qu'elle fût remise sous l'obéissance de l'électeur de Mayence. Les habitans ayant fait difficulté de se soumettre, l'empereur la mit au ban de l'empire en 1663. & l'archevêque Jean-Philippe de Schonborn l'ayant assiégée, la prit l'année suivante, avec le secours des François : ses successeurs l'ont gardée depuis. L'archevêque de Mayence y envoye un gouverneur, qui prend le titre de Vicedom, auquel les magistrats de la ville, qui sont élus tous les ans, font serment de conserver les droits de ce prélat.

La ville d'Erfurt est fort grande & très-considérable par la beauté de ses édifices ; & on y compte 300. rues : mais elle n'est pas peuplée à proportion de sa grandeur. Elle est fortifiée & entourée de remparts & de bons fossés, & défendue par les deux forteresses de *Petersberg*, qui est dans l'enceinte de la ville, & de *Cyriacsbourg* située au dehors. L'électeur de Mayence tient une garnison de 500. hommes dans la premiére, & il y a dans l'autre 500. imperiaux, qui ont la garde des portes avec les troupes de Mayence. Les habitans sont partie Catholiques & partie Protestans ; & le magistrat est mi-parti entre les deux religions : mais on assure qu'il y a beaucoup plus de Protestans que de Catholiques. Ces derniers y possedent plusieurs églises & plusieurs maisons religieuses ; entr'autres les deux collégiales de Notre-Dame & de S. Severe. La premiére est remarquable par sa structure & par sa grosse cloche fondue en 1479. Elle pese, à ce qu'on prétend, 275. quintaux, & a 15. aunes de circonference sur 5. de hauteur. Parmi les maisons religieuses, sont les deux abbayes de Bénédictins, de S. Pierre fondée au VIII. siècle, qui est fort célébre, située dans la forteresse de Petersberg ; & celle de S. Jacques habitée par des Bénédictins Ecossois dépendans de celle de S. Jacques de Ratisbonne ; la chartreuse du *Mont S. Sauveur* située auprès de la ville & fondée en 1372. le couvent des Augustins, où on montre une cellule occupée autrefois par Luther ; le collége des Jésuites, &c. L'archevêque de Mayence tient ordinairement à Erfurt un évêque suffragant, qui gouverne cette ville pour le spirituel & étend sa jurisdiction dans les pays voisins de Thuringe, Hesse, Eichfeld & Saxe. Il y a une université assez célébre, fondée en 1391. & elle a une belle bibliothéque : tous les professeurs sont aujourd'hui Catholiques. Il y a encore dans cette ville deux autres bibliothéques, dont l'une appartient aux Catholiques & l'autre aux Protestans. La ville d'Erfurt a souffert deux grands in-

cendies, l'un en 1417. & l'autre en 1736.

Il y avoit 90. villages qui composoient le territoire d'Erfurt lorsque l'archevêque deMayence soumit cette ville en 1664. il en ceda 17. par le traité de Leipzick en 1665. à l'électeur de Saxe, pour les prétentions que ce prince avoit sur la ville. Les 73. autres, qui ont resté à l'archevêque, sont partagés en 9. bailliages situés aux environs de la riviere d'Unstrut.

L'électeur de Mayence possede aussi au couchant de la Thuringe & du territoire d'Erfurt le pays d'*Eichsfeld*, que ses prédécesseurs ont acquis depuis la fin du XV. siècle, & auquel on donne 12. lieues de long sur 8. de large. Ce pays, qui dépend du cercle électoral, est borné au couchant par ceux de Brunswick & de Hesse. Ses principales villes sont *Duderstadt* sur le Raim, & *Heiligenstadt* sur la Leine où les Jésuites ont un collége. La plûpart des habitans du pays sont Catholiques.

§. 2. *États Ecclésiastiques de la Thuringe.*

Il y avoit autrefois plusieurs abbayes célébres en Thuringe, qui y possedoient des domaines considérables: mais les princes seculiers ont envahi les biens de la plûpart & les ont fait séculariser. Il y reste encore 1°. le bailliage de Thuringe de l'ordre Teutonique, dont le chef-lieu est à *Zwezen* aux environs de Jéne. Ce bailliage, qui étoit Protestant, & qui vaut 15000. livres de rente, a été possédé par Christien-Auguste Cardinal de Saxe-Zeits, qui embrassa la religion Catholique en 1695. jusqu'à sa mort arrivée en 1725. après laquelle il a été joint aux terres électorales du cercle de Saxe. 2°. La commanderie de *Griffstædt* située près de la riviere d'Unstrut, & dépendante du bailliage de Marpurg en Hesse. 3°. L'abbaye de *Schul-Porte*, ou *Porta-Cæli* en Latin, de l'ordre de Cîteaux, située près de Naumbourg, dont l'abbé avoit séance dans les états du pays. Maurice électeur de Saxe la convertit en 1543. en un collége où on entretient 150. écoliers. Elle est environnée de montagnes & de forêts: l'église y subsiste en entier.

§. 3. *Principautés & Comtés de Thuringe.*

Nous suivrons l'ordre alphabetique dans leur dénombrement.

1. *Baïch-lingen*, comté situé sur la riviere d'Unstrut, avec une petite ville de même nom, située sur une montagne. La race des comtes a fini en 1560. ce comté appartient aujourd'hui à la maison de *Wertheim*.

2. *Gleichen*, vieux château à deux lieues d'Erfurt, a donné son nom à une race de comtes qui a fini en 1631. Ils possedoient plusieurs domaines dans la Thuringe, dont les comtes de *Hatzfeld* en Hesse ont hérité de la meilleure partie.

3. *Hohestein*, comté séparé de celui de Stolberg par la ville de Northausen. On lui donne 10. lieues de long sur 8. de large. Il fut incorporé à la principauté d'Halberstadt par la paix de Westphalie, & le roi de Prusse en possede aujourd'hui la meilleure partie. La petite ville de *Clettenberg* étoit la résidence des comtes. La regence du pays étoit établie dans celle d'*Ellrich*, où elle a residé jusqu'en 1714. qu'elle a été transférée à Halberstadt.

4. *Kirchberg*, burgraviat qui a pris son nom d'un vieux château situé à une lieue de Jene, dont le duc de Weimar est aujourd'hui le maître. Les burgraves résident au château de *Farnede* en Thuringe & possedent d'autres domaines dans le Haut Rhin.

5. *Mansfeld*, comté situé au midi de la principauté d'Anhalt dans la partie septentrionale de la Thuringe; il a 15. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & 10. du midi au nord: il est en

sequestre

sequestre à cause des dettes du comte, depuis l'an 1570. entre les mains de l'électeur de Saxe & de celui de Brandebourg comme duc de Magdebourg. Le premier y possede entr'autres la ville d'*Eisleben* lieu de la naissance de Luther, *Windersstædt*, *Roda* & *Wimmelbourg*, monastères avant la réformation. L'autre est maître de la ville de MANSFELD, capitale du pays, située sur la *Wipper*, à une lieue de laquelle est *Closter-Mansfeld*, ancien monastère. On voit encore dans cette partie, *Gerbstadt* petite ville, où il y avoit autrefois une abbaye de l'ordre de S. Benoît, dont le prince retire les revenus; *Holtz-Zelle*, *Hedersleben*, & *Helfte*, abbayes de religieuses, dont ce prince s'est aussi approprié les revenus; *Schrapelau*, petite ville & château qui étoit une des résidences des comtes, &c. Il ne reste plus de la maison des anciens comtes de Mansfeld, que le prince Henri-François qui a embrassé la religion Catholique & qui a un fils: il jouit du revenu de 8. à 9. bailliages du comté, qui ont été reservés pour sa subsistance, & qui n'ont pas été soumis au sequestre.

6. *Stolberg*, comté qui n'a pas beaucoup d'étendue, & qui est situé vers les frontiéres de la principauté d'Anhalt, entre ceux de Mansfeld & d'Hohenstein: on y trouve une mine d'argent & plusieurs de fer. C'est un fief de l'électorat de Mayence, dont l'électeur de Saxe prétend avoir la souveraineté, & qui est possedé par un seigneur qui se qualifie *Prince*, & qui réside dans la ville de *Stolberg*, située dans un valon, où il a un beau château. Les comtes ou princes de Stolberg, partagés en plusieurs branches, possedent plusieurs autres domaines, entr'autres le comté de *Wernigerode* situé dans la Basse-Saxe, sous la mouvance de l'électeur de Brandebourg. La capitale de ce dernier comté, où le prince a un beau palais avec de beaux jardins, est à 4. lieues d'Halberstadt. *Ilsenbourg* dans ce dernier comté étoit autrefois un monastère: les comtes en ont fondé un nouveau à *Trubeck*, pour une abbesse & 5. filles nobles Protestantes.

7. *Schwartsbourg*, comté érigé en principauté depuis l'an 1697. & situé aux environs de la ville d'Erfurt: ses domaines, qui ne sont pas contigus, sont situés partie au nord & partie au midi de cette ville. Le comté est possedé par une maison partagée en deux branches. L'aînée est celle de *Sondershausen*, qui prend son nom d'une ville située sur la Wipper, où le prince regnant fait sa résidence, dans un beau château accompagné de jardins magnifiques: cette ville est un fief de l'électorat de Mayence. La même branche possede encore au nord d'Erfurt, *Ebeleben* bourg où il y a un collége; *Arnstadt* sur la Gére, fief de l'électeur de Saxe; *Augustenbourg* maison de plaisance bâtie en 1700. &c.

La seconde branche est celle de *Rudelstadt*, qui prend son nom d'un château de ce nom, fief du royaume de Bohéme, situé sur la Sale, où le prince faisoit sa résidence, & qui a été entiérement brûlé en 1735. Cette branche possede celui de *Schwarsbourg*, qui a donné son nom à la maison, & qui est situé sur un rocher dans la forêt de Thuringe. C'est un fief relevant de l'empire, d'où dépendent 50. villages. *Paulin-Celle*, autrefois abbaye de l'ordre de S. Benoît dans le diocése de Mayence, d'où dépendent 9. villages, est du domaine de cette branche, qui en possede plusieurs autres considérables.

§. 4. *Villes Imperiales de la Thuringe.*

Il n'y en a que deux qui sont.

1. *Mulhausen*, située sur la riviere d'Unstrut vers les frontieres du pays d'Eichfeld à 12. lieues au couchant d'Erfurt, après laquelle c'est la plus grande de la Thurin-

ge : elle est bien peuplée & renferme de belles églises. Son senat est composé de 48. personnes, & son territoire, qui a deux lieues de long & autant de large, contient 18. villages : elle est du diocése de Mayence.

2. *Northausen* est aussi du même diocése. Elle est ancienne & située à 15. lieues au nord d'Erfurt. Elle a beaucoup souffert d'un incendie en 1612. Un baillif imperial y exerce la haute justice ; & le senat n'a que l'inferieure. Elle est située dans les montagnes de la *Hartze* & la partie septentrionale de la Thuringe : ses habitans sont de la confession d'Augsbourg. L'air y est fort bon.

VI. LA PRINCIPAUTÉ D'ANHALT.

Cette principauté est l'ancien patrimoine de la maison d'*Ascanie*, une des plus anciennes & des plus célébres d'Allemagne, nommée en Allemand *Ascherleben*, & en Latin *Ascania*, d'un château situé aujourd'hui dans la principauté d'Halberstadt. Elle est bornée au nord par les principautés d'Halberstadt & de Magdebourg ; au levant par le duché électoral de Saxe ; au midi par la Thuringe, & au couchant par le duché de Brunswick : elle s'étend en longueur du levant au couchant dans l'espace d'environ 24. lieues communes de France : sa largeur est fort inégale ; elle est de dix à douze lieues dans sa partie orientale ; mais dans l'occidentale, à peine est-elle de deux ou trois lieues en certains endroits.

La maison d'*Anhalt* ou d'*Ascanie* descend d'Albert surnommé *l'Ours*, marquis de Brandebourg & comte d'Ascanie, dont le second fils nommé Bernard, fut investi en 1180. du duché de Saxe : Bernard mourut en 1212. & laissa ses domaines à Albert I. son fils qui fut pere d'Albert II. duc de Saxe, & de Henri le *Gros* qui eut le comté d'Ascanie pour son partage, & qui mourut en 1252. Henri le *Gros* comte d'Ascanie fut pere de Sifroi mort en 1299. qui laissa deux fils ; Othon qui fut comte d'Ascanie & Albert le *Vieux*, qui eut Anhalt & ses dépendandances pour son partage ; c'est-à-dire tous les domaines qui composent aujourd'hui la principauté d'Anhalt. Othon mourut sans enfans en 1355. Elisabeth de Missnie sa veuve vendit 5. ans après le comté d'Ascanie aux évêques d'Halberstadt, auxquels les électeurs de Brandebourg ont succedé. Albert, frere puiné d'Othon, comte d'Anhalt, a continué la posterité de la maison d'Ascanie, qui se partagea en 4. branches vers la fin du XVI. siècle ; quatre fils de Joachim - Ernest prince d'Anhalt mort en 1586. ayant partagé sa succession. Jean-George, l'aîné des 4. freres, a fait la branche d'*Anhalt-Dessau* ; Christien le second celle d'*Anhalt-Bernbourg* ; Auguste le troisiéme celle *d'Anhalt-Coethen* ; & Rodolphe celle d'*Anhalt Zerbst*. Ces 4. branches principales de la maison d'Anhalt en ont formé quelques autres. De ces 4. branches la première & la troisiéme professent la religion Reformée ou Calviniste, & les deux autres la Protestante ou Luthérienne.

La principauté d'Anhalt est arrosée par diverses rivieres, dont les principales sont l'Elbe, qui la parcourt dans sa partie orientale du sud-est au nord-ouest, la Saale ou Sale, la Wiper & la Mulde. Elles fertilisent le pays, qui est abondant en bled & en fruits : on y trouve des mines d'argent, de fer & de charbon de pierre, & le bois y est commun.

Outre la principauté d'*Anhalt proprement dite*, cette portion du cercle de la Haute Saxe renferme l'abbaye de *Quedelinbourg* & le comté de *Barbi* ; ce qui fera que nous la partagerons en trois articles.

§. 1. *La principauté d'Anhalt proprement dite.*

Elle appartient aux 4. branches dont on a déja parlé, & qui toutes 4. ensemble ne forment qu'un seul suffrage dans le collége des princes de l'empire.

1. DESSAU est la capitale des états du prince d'Anhalt-Dessau, qui s'étendent dans la partie orientale. Cette ville, qui est la principale du pays, est située au confluent de l'Elbe & de la Mulde. Le plus grand nombre de ses habitans sont Juifs: les autres sont Protestans ou Reformés. Le château du prince, qui a établi une académie dans cette ville, en est à une petite distance. Il est accompagné d'un beau parc; le prince a une maison de plaisance à Oranien-Baum, petite ville à 4. lieues de Dessau. On compte 4. ou cinq autres petites villes dans cette partie, dont *Worlits*, à six lieues de Dessau est une des principales: le prince possede d'autres domaines en *Prusse*.

2. *Bernbourg*, belle ville avec un château situé sur une éminence, où le prince réside ordinairement, est la capitale des domaines de la branche d'Anhalt-Bernbourg qui en a formé quelques autres. Ces domaines occupent la partie occidentale de la principauté & contiennent entre autres l'ancien château d'*Anhalt*, qui a donné son nom au pays, & qui est aujourd'hui ruiné. Il étoit situé sur un rocher escarpé sur les bords de la Selcke; *Geurode* ou *Gerode* autrefois célébre abbaye de filles, aujourd'hui supprimée, fondée au X. siécle par *Geron* Marggrave de Lusace: l'abbesse étoit princesse de l'empire; *Ballenstædt* ville capitale d'un ancien comté, avec un beau château tout auprès; *Willemshof*, maison de plaisance; *Hoym* petite ville avec un château où réside une branche d'Anhalt-Bernbourg.

3. *Coethen* est une jolie ville où réside le chef de la branche de ce nom, dont les domaines occupent le milieu de la principauté d'Anhalt: ce prince a un autre château à *Warmstorf* sur la Wiper.

4. *Zerbst* jolie ville, située dans la partie septentrionale de la principauté d'Anhalt, donne son nom à la quatriéme branche, qui réside dans un beau château de cette ville. Ses habitans sont partie Catholiques & partie Protestans ou Reformés: on y fait d'excellente biére. *Frédéric-Bergen* est une belle maison de plaisance bâtie en 1704. *Dornbourg* & *Muligen* sont d'autres châteaux où des princes apanagés de la même branche ont établi leur résidence.

§. 2. *L'Abbaye de Quedelimbourg.*

Elle est située au nord de la principauté d'Anhalt, sur les frontieres de celle d'Halberstadt, dans le diocése de cette ville. L'empereur Henri l'*Oiseleur* la fonda au X. siécle pour des Bénédictines: il y nomma pour premiére abbesse Mathilde sa fille; & il y est inhumé avec la reine Mathilde son épouse. L'abbesse, qui a le premier rang parmi les prélats du banc de Westphalie, est princesse de l'empire & envoye ses députés aux diettes; & son contingent est un cavalier avec dix fantassins. Anne de Stolberg qui en étoit abbesse en 1539. y fit recevoir la confession d'Augsbourg & changea l'abbaye en un chapitre de chanoinesses Protestantes. L'abbesse, qui est toûjours une princesse des premiéres maisons Protestantes de l'empire, y reçoit autant de chanoinesses qu'elle veut; & elles sont obligées de faire preuve de 8. quartiers de noblesse. Après elle sont la prieure, la doyenne, & l'ancienne des chanoinesses, qui ont toutes de belles maisons avec de bons revenus. Les bâtimens de l'abbaye sont situés sur un rocher auprès de la ville de *Quedelimbourg*, qui

est grande, & qui a un collége ou école illustre: elle est située au centre de son territoire, qui s'étend à deux lieues à la ronde, sur la petite riviere de Bode. Cette abbaye a reconnu d'abord l'électeur de Saxe pour son protecteur; & ce prince a vendu son droit de protection à l'électeur de Brandebourg.

§. 3. *Le Comté de Barbi.*

Ce comté, situé entre la principauté d'Anhalt qu'il a au midi & le duché de Magdebourg qu'il a au nord, prend son nom de sa capitale située à la gauche de l'Elbe: il consiste en 4. bailliages. Il tomba dans la branche de Saxe-Weissenfels, après que la race des comtes particuliers qui le possedoient fut éteinte en 1657. Cette même branche de Saxe ayant fini en 1746. l'électeur de Saxe lui a succédé; mais des 4. bailliages qui composoient le comté, il n'a conservé que celui de Barbi, jolie ville avec un château où étoit la résidence du prince au confluent de la Sale & de l'Elbe. Des trois autres bailliages, le roi de Prusse a fait l'acquisition de celui de *Rosembourg*; & ceux de *Muligen* & de *Walther-Nienbourg* ont été acquis par les princes d'Anhalt-Zerbst.

IV.

CERCLE ÉLECTORAL

OU DU BAS RHIN.

On donne à ce cercle le nom d'*Electoral*, parce qu'il renferme les trois électorats ecclésiastiques de *Tréves*, *Cologne* & *Mayence*, avec celui du *Palatinat du Rhin*: on l'appelle aussi *le Cercle du Bas Rhin*, parceque ce fleuve, qui le traverse dans sa partie méridionale, le parcourt jusques vers les frontiéres des Pays-Bas, depuis le 49. degré 15. m. jusques au 51. 30. m. de latitude. Il s'étend en effet le long du Rhin l'espace de 60. lieues communes de France; mais sa largeur est fort inégale: elle s'étend entre les 24. & vingt-sept degrès de longitude. Dans sa partie méridionale la plus grande peut être de 50. lieues: mais dans la septentrionale à peine est-elle de 4. à 5. lieues en certains endroits. Il est borné au nord par le duché de Cléves & le cercle de Westphalie: ce dernier cercle le borne au levant, où il est borné aussi par ceux du Haut Rhin & de Franconie: il a le cercle de Souabe au midi avec l'Alsace & la Lorraine; & au couchant le Luxembourg & les duchés de Juliers & de Gueldre. Le Rhin, qui le traverse, coupe sa partie méridionale en deux au levant & au couchant; mais vers le nord, il ne s'étend qu'à la gauche de ce fleuve; en sorte qu'il faisoit anciennement presqu'entiérement partie des Gaules. On y voit d'ailleurs beaucoup d'enclaves qui appartiennent à d'autres cercles. C'est l'électeur de Mayence qui en est le seul directeur, suivant Hubner: d'autres y joignent l'électeur Palatin.

Les 4. électorats qui le composent font sa division: nous commencerons par les Ecclésiastiques & par le nord.

I. ÉLECTORAT DE COLOGNE.

C'est le plus septentrional des quatre: il est borné au nord par le duché de Cléves; au levant par le Rhin qui le separe de divers états du cercle de Westphalie, excepté dans la partie méridionale, où il s'étend à la droite de ce fleuve; au midi par l'électorat de Tréves & au couchant par les duchés de Juliers & de Cléves. Il a environ 30. lieues communes de France d'étendue le long du Rhin du midi au nord. Sa largeur n'est que de 4. à 5. lieues vers le nord: mais elle est de 10. à 12. vers

le midi des deux côtés de ce fleuve. Le pays est fort bon, fort fertile en bled & en vin, & bien peuplé. La religion Catholique est la religion dominante du pays.

COLOGNE, qui en est la capitale, n'appartient pas à l'électeur; mais c'est une ville impériale qui dépend du cercle de Westphalie. Elle est située sur la gauche du Rhin au 50. degré 55. m. de latitude, & au 24. 45. m. de longitude. Elle s'étend en forme de croissant le long du Rhin, dans un pays plat qui panche vers ce fleuve, & est une des plus grandes & des plus considérables d'Allemagne. Elle doit son origine aux *Ubiens*, peuples Germains, établis dans ce pays pour le défendre contre les Sueves & autres peuples qui le vexoient. Agrippine, femme de l'empereur Claude & mere de Néron, qui y avoit pris naissance, la fit aggrandir & y envoya une colonie Romaine l'an 48. de J. C. ce qui fit qu'on lui donna le nom de *Colonia Agrippina*, ou *Colonia Ubiorum*: les Allemans l'appellent *Coln*. On ne l'appelloit plus que *Colonia*, lorsqu'elle tomba sous la domination des François, sous Childeric pere de Mérouée, qui s'en saisit. La foi Chrétienne y fut prêchée & établie du moins dès le commencement du IV. siécle. Cette ville devint métropolitaine de la seconde des Germaniques, lorsque les Romains partagerent cette province en deux. Du pouvoir des empereurs François elle tomba sous celui des empereurs Saxons ou Allemans; & l'empereur Othon I. en donna le domaine à l'archevêque vers l'an 950. mais elle s'est mise enfin en liberté & est gouvernée par un sénat, qui n'a néanmoins aucune jurisdiction hors de l'enceinte des murailles: la jurisdiction criminelle, lorsqu'il s'agit de peines capitales, appartient à l'électeur, qui fait juger les criminels par ses officiers, & leur fait grace s'il le juge à propos. Il exerce encore par-là sa souveraineté sur la ville, où il a un palais qui est peu considérable: mais les habitans ne permettent pas qu'il y demeure plus de 3. jours de suite, & qu'il y aille accompagné d'une trop grande suite. Il reçoit leur serment de fidelité; & il s'engage reciproquement par serment de conserver leurs priviléges.

La ville de Cologne est environnée de bonnes murailles à l'antique, flanquées de 88. tours: les bourgeois en composent la garnison ordinaire; & ils prennent des troupes étrangeres pour la garder dans les cas extraordinaires. Elle est fort bien bâtie: ses maisons sont propres, élevées & couvertes d'ardoise. On ne souffre dans la ville l'exercice d'aucune autre religion que de la Catholique; & les Protestans qui y habitent ont leur temple à Mulheim dans le duché de Berg, au de-là & à la droite du Rhin, à une demi lieue au-dessous. On y compte jusqu'à 260. églises ou chapelles; ce qui joint au grand nombre de reliques qu'on y conserve, a fait donner à la ville le titre de *Rome d'Allemagne*. Parmi les églises sont la Cathédrale, 10. collégiales, 19. paroisses, 55. maisons religieuses des deux sexes, plusieurs hôpitaux, &c. La cathédrale de S. Pierre est aussi sous l'invocation des trois Mages, dont on croit y conserver les reliques: elle n'est pas finie, & il n'y a que le chœur, qui est fort bien décoré. Son chapitre est composé de 7. dignités & de 60. chanoines, dont il y en a 24. de capitulaires, qui font seuls l'élection de l'archevêque, & 36. de domiciliés, qui montent par antiquité au grade de capitulaires: ils sont tous princes ou comtes, & sont obligés de faire preuve d'une ancienne noblesse; excepté 8. canonicats reservés pour des gradués: parmi les dignités il y a 5. archidiacres; le diocése étant partagé en autant d'archidiaconés. Les 2. principales collégiales de Cologne, sont celles

de Ste. Marie du *Capitole*, & de Ste. Ursule. La premiére a été autrefois une abbaye de Bénédictines; & elle a été changée en un chapitre de chanoinesses nobles. L'une & l'autre de ces deux collégiales ont des chanoines & des chanoinesses, & elles ont deux nefs : les chanoines font l'office dans l'une & les chanoinesses dans l'autre.

Entre les maisons religieuses de la ville, on y compte 6. abbayes de l'ordre de S. Benoît, 2. d'hommes & 4. de filles : les 2. premiéres sont S. Pantaleon & S. Martin *le Grand*. Les 4. autres sont les Machabées, Ste. Cecile, Ste Agathe & S. Maurice : il y a 4. autres abbayes de filles; sçavoir les *Blanches Dames* de chanoinesses de l'ordre de S. Augustin, 2. de l'ordre de Cîteaux & une de celui de S. Claire. Les Bénédictins & les Prémontrés ont aussi des séminaires à Cologne pour les études des jeunes religieux des monastères des environs. Les Chartreux fondés par S. Bruno, natif de Cologne, ont leur monastère nommé Ste. *Barbe* à l'extrémité de la ville. On voit aux Dominicains le tombeau d'Albert le Grand, & aux Cordeliers celui de Scot : l'église du collége des Jésuites est la plus belle de la ville.

L'hôtel de ville de Cologne est assez beau: c'est là où s'assemble le sénat ou conseil qui gouverne la ville, composé de 49. sénateurs, tirés des 22. corps de métier : il y a de plus 6. bourgmestres, dont 2. sont regens,& plusieurs autres moindres magistrats. L'université qui y fut établie par le sénat en 1388. est fort frequentée, & jouit des mêmes priviléges que celle de Paris : les Jésuites y ont la principale autorité : le pape tient ordinairement un internonce à Cologne. Le diocése de cette ville est fort étendu des deux côtés du Rhin; & on y compte une quarantaine d'abbayes des deux sexes. De l'autre côté, ou à la droite du Rhin, vis-à-vis de cette ville, est *Duits*, en Latin *Tuitium*, qui est comme le fauxbourg de Cologne; & on y voit beaucoup de Juifs, qui n'ont pas permission de coucher à Cologne. Les Bénédictins ont à Duits l'abbaye de Notre-Dame : ils ont aussi celle de *Beauviller*, située à une lieue au couchant de Cologne sur les frontieres du duché de Juliers, fondée en 1024. par Ezzon comte palatin.

Cologne fait la separation des deux parties de l'electorat, divisé en Haut & Bas : le premier s'étend au midi & l'autre au nord de cette ville.

1. *Le Haut électorat de Cologne* est partagé en 8. bailliages : il a pour principale ville, *Bonn*, située à la gauche du Rhin à 4. lieues au dessus de Cologne, dans un pays plat, mais environné en partie de vignobles, qu'on ne voit plus ensuite en descendant le Rhin. Cette ville, nommée anciennement *Ara Ubiorum*, fut bâtie à ce qu'on prétend, par Drusus sous l'empire d'Auguste, pour arrêter les courses des Germains. Elle est petite, mais forte & défendue par un château, où est le beau palais, que l'électeur, qui y fait sa résidence ordinaire, a fait rebâtir depuis quelques années, & qui est accompagné de jardins magnifiques. L'église des SS. Cassien & Florent, la principale de la ville, est collégiale : mais la plus belle est celle des Cordeliers. Celle des Observantins sert de chapelle au palais de l'électeur. L'église des Servites, située sur une éminence, à demi lieue de la ville, est un célébre pélerinage. Les Jésuites ont un collége à Bonn, & on voit aux environs de cette ville 3. maisons de chanoinesses; 2. au-delà ou à la droite du Rhin, & une en deçà auprès de la ville. L'une de ces maisons située au-delà du Rhin, est l'abbaye de *Wilica* autrefois de Bénédictines & aujourd'hui de 12. chanoinesses séculieres sous une abbesse : les autres lieux plus considérables de cette partie de l'électorat de Cologne sont *Andernach*, ville

assez grande & autrefois impériale, défendue par un château & située à 3. lieues au dessous de Coblentz ; *Broel* ou *Bruyl* petite ville & maison de plaisance de l'électeur; *Nevenar* ancien comté, réuni aujourd'hui au domaine de l'électeur, &c.

2. *Le Bas électorat de Cologne* a pour principale ville *Nuys*, en Latin *Novesium*, à la gauche du Rhin, à 7. à 8. lieues au-dessous de Cologne, au confluent de la riviere d'Erpe avec ce fleuve : elle est d'une grandeur médiocre & fortifiée. La principale église est collégiale ; & il y a un collége de Jésuites. *Keiserwert* étoit autrefois une place forte & célébre, à la droite du Rhin à 3. lieues au-dessous de Nuys : mais les fortifications en sont rasées. C'étoit autrefois une isle ; ce qui lui a fait donner son nom Latin de *Cæsaris insula*, d'où le nom Allemand a été formé ; mais le Rhin a pris un autre cours. S. Suidbert y fonda au commencement du VIII. siécle un monastère, changé aujourd'hui en collégiale. *Rhinberg* à la gauche du Rhin, à 6. lieues au-dessous de Keiserwert, étoit aussi autrefois une place forte, dont les fortifications sont détruites : l'électeur de Cologne y a droit de péage sur ce fleuve. *Campen* & en Latin *Vetus Campus*, belle & riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, qui a donné l'origine à une centaine d'autres, & que Frédéric archevêque de Cologne fonda en 1122. est située sur une très-belle montagne vers les frontieres du duché de Gueldre, sur un canal qu'on avoit creusé pour joindre le Rhin à la Meuse depuis Rhinberg jusqu'à Venlo, dans l'espace de 14. lieues ; mais qui n'a pas réussi. *Neobourg* maison de campagne de l'électeur à une lieue & demie de Dusseldorp. *Alphen* petite ville située à l'extremité septentrionale du Bas électorat, &c.

Outre l'électorat proprement dit, l'archevêque de Cologne possede encore en Westphalie le duché de ce nom dont on a parlé ailleurs & le comté de *Recklingshausen*, qu'on appelle le *Domaine separé*. Tous ces domaines ensemble portent près de 2. millions de rente à ce prélat. Le comté de *Recklingshausen* est situé à la gauche de la riviere de la Lippe, qui le borne au nord, & qui le separe de l'évêché de Munster : sa capitale de même nom a un chapitre de chanoinesses séculieres. Ce comté contient encore la petite ville de *Dorsten*, place forte située sur la gauche de la Lippe.

II. ÉLECTORAT DE MAYENCE.

L'archevêque de Mayence possede des domaines très-considérables : mais comme ils ne sont pas contigus, quoiqu'ils ne soient pas fort écartés les uns des autres, on n'en sçauroit marquer ni la situation ni l'étendue précises. Ce prélat a le premier rang dans le collége électoral ; & en qualité d'archichancelier de l'Empire en Allemagne, il a le droit de nommer un vice-chancelier, qui réside à la cour Impériale. Il est aussi garde des sceaux, des archives & de la matricule de l'Empire, directeur du cercle électoral & des diettes de l'Empire ; & il a droit de présider à l'élection de l'empereur, de le couronner, & de verifier les titres de ceux qui se présentent pour assister aux diettes de l'Empire. Il jouit de plusieurs autres prérogatives, qui rendent sa dignité extrêmement importante : on ne lui donne que deux cens mille livres de revenu.

MAYENCE, capitale de ses domaines, nommée en Latin *Moguntia* & *Maints* par les Allemans, est située dans les limites de l'ancienne Gaule à la gauche du Rhin, vis-à-vis l'endroit où le Mein se joint avec ce fleuve, au 50. degré de latitude & au 26. de longitude. On attribue sa fondation à Claude Drusus Germanicus, beau-fils de l'empereur Auguste, peu de tems avant la naissance de J. C. Les Romains en avoient

fait la métropole de la première Germanique, lorsqu'elle fut prise, saccagée & détruite par les Vandales & autres Barbares au commencement du V. siécle. A peine étoit-elle rétablie, qu'Attila roi des Huns la ruina de nouveau au milieu du même siécle : elle étoit alors située à 200. pas du Rhin. Nos rois la rébâtirent à l'endroit où elle est aujourd'hui ; & on trouve encore aux environs plusieurs restes d'antiquité. Elle reçut les lumieres de la foi, & eut dès le milieu du IV. siécle des évêques, qui furent métropolitains de la premiere Germanique : cette dignité s'éclipsa après qu'elle eut été ruinée par les Huns en 454. mais le pape Zacharie la rétablit au milieu du VIII. siécle en faveur de S. Boniface Apôtre de la Frise, & lui accorda la primatie sur tout ce pays avec plusieurs autres priviléges. On prétend que l'archevêque Willegise qui mourut en 1011. en fut le premier archevêque *électeur* : mais on ne connoît des électeurs dans l'Empire que depuis la bulle d'or au milieu du XIV. siécle. Il est vrai que Willegise étant parvenu à l'archevêché de Mayence en 975. fut fait *archichapelain* ou archichancelier de l'empire & jouit de plusieurs autres prérogatives qui ont passé à ses successeurs : ainsi il peut être regardé comme le premier auteur de leur dignité temporelle. On ajoute qu'étant fils d'un charon du village de *Schoningen*, il prit une roue pour ses armes, qui sont celles des électeurs de Mayence : ils peuvent les avoir prises en effet en sa mémoire ou à la fin du XI. siécle, ou au commencement du suivant que les armoiries commencerent à être en usage.

Outre les révolutions dont on vient de parler, la ville de Mayence fut renversée en 872. par un tremblement de terre ; elle souffrit en 1080. un grand incendie qui en consuma une grande partie; & l'empereur Frédéric *Barberousse* la rasa entierement en 1163. en punition de ce que les habitans avoient assassiné Arnold de Selehofen leur archevêque : elle fut rebâtie & jouit du privilége de ville imperiale, jusqu'en 1462. que l'archevêque la soumit à son autorité, suivant Hubner. Malgré toutes ces catastrophes & quelques autres que cette ville a essuyées au dernier siécle, c'est aujourd'hui une grande ville, riche, marchande & fort peuplée : mais ses rues sont la plûpart étroites & irrégulieres ; elle est assez bien fortifiée, & défendue par une bonne citadelle : elle a plus d'étendue en longueur qu'en largeur; étant resserrée entre des montagnes & le Rhin, qui devant la ville a environ 500. pas de large, & sur lequel il y a un pont de batteaux. Le palais de l'électeur est l'édifice le plus remarquable : l'architecture en est réguliére. Outre ce palais, qu'on appelle S. *Maritnbourg*, les évêques en ont un d'été, qu'on nomme *le Favorite* & qui est situé hors la ville près de la Chartreuse: il y a quelques autres beaux palais à Mayence ; & les maisons en général y sont spacieuses, mais bâties à l'antique : il y a un fort bel arcenal. La cathédrale, autrefois de S. Etienne & aujourd'hui de S. Martin, a deux chœurs comme la plûpart des autres cathédrales d'Allemagne. Son chapitre est composé de 42. chanoines, parmi lesquels il y en a 25. de capitulaires, en y comprenant 5. dignités électives. Ces 25. ont seuls le droit d'élire l'archevêque ; les autres sont domicilaires. Ils font preuve de 16. quartiers d'ancienne noblesse: mais on n'y reçoit que difficilement des comtes ; & les princes en sont exclus.

Il y a plusieurs autres belles églises à Mayence, tant au dedans qu'au dehors. On y compte entr'autres 9. collégiales & 7. paroisses. Une des principales collégiales est celle de S. Alban, située au midi & auprès de la ville, sur une montagne nommée anciennement le *Mont de Mars*, à cause que cette fausse divinité y étoit honorée ;

norée ; & comme plusieurs Chrétiens y souffrirent le Martyre, entr'autres S. Alban, on l'appella ensuite *le Mont des Martyrs*, ainsi que le lieu de *Mont-Martre* auprès de Paris. Charlemagne fonda en 805. sur cette montagne, sous l'invocation de S. Alban, une abbaye de Bénédictins qui a été sécularisée & changée en collégiale en 1419. plusieurs archevêques de Mayence & grands seigneurs sont inhumés dans l'église de cette abbaye. On compte 10. maisons religieuses d'hommes & 8. de filles à Mayence : les principales sont S. Jacques le Majeur abbaye de Bénédictins située sur une élevation hors de la ville; la Chartreuse de S. Michel située aussi hors de la ville & fondée vers l'an 1320. & le collége des Jésuites qui est magnifique & qui est orné d'une belle bibliothéque ; les Jésuites y ont aussi une maison de noviciat : les *Blanches-Dames* est une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux. Il y a 5. hôpitaux dans Mayence, avec une université fondée en 1477. par l'archevêque Diéteric d'Isenbourg : les Jésuites en ont la principale direction. Cette ville se glorifie d'avoir donné l'origine à l'imprimerie au milieu du XV. siécle, par le ministère de Jean Fust qui en étoit bourgeois.

Le diocése de Mayence s'étend des deux côtés du Rhin & est fort vaste : mais la partie qui est à la droite de ce fleuve est beaucoup plus grande que l'autre, & comprend une grande partie de la Hesse & de la Thuringe. On y comptoit autrefois plus de 60. abbayes : mais à peine en reste-t-il aujourd'hui 8. à 10. la plûpart ayant été secularisées ou envahies par les princes Protestans.

Le domaine des archevêques de Mayence est partagé en total en 26. bailliages : on peut le diviser en deux parties, dont l'une comprend ce qui est aux environs de Mayence des deux côtés du Rhin, & l'autre les domaines separés situés en Wetteravie, en Hesse & en Thuringe.

§. 1. *Électorat de Mayence proprement dit.*

Cette partie des domaines de l'électeur de Mayence qui est contigue, mais qui est d'une figure irréguliere, est bornée en partie au midi par le Mein, & peut avoir 25. à 30. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant, & 20. à 25. dans sa plus grande largeur du midi au nord : le pays est bon, fort peuplé & très-fertile, surtout en vin ; & on y trouve des mines de fer. On le subdivise en deux parties, l'occidentale & l'orientale.

1. La partie occidentale, qu'on appelle le *Rhingen* à cause de sa situation des deux côtés du Rhin, & à laquelle on donne 12. lieues d'étendue, contient 2. bailliages, dont la ville de *Binge* ou *Bingen* est le chef-lieu : elle est située à la gauche du Rhin, à l'endroit où la riviere de Nahe se jette dans ce fleuve : elle est fort ancienne & assez jolie. La Chartreuse de *Rubers-Brecht* est située dans son voisinage de l'autre côté & à la gauche de la Nahe. On voit dans cette partie l'abbaye d'*Erbach*, en Latin *Apribacum*, de l'ordre de Cîteaux, à 2. lieues au-dessous de Mayence.

2. La partie orientale comprend 18. bailliages : ses lieux les plus remarquables sont *Aschaffembourg*, & en Latin *Schafnaburgum*, ville située à l'embouchure de la riviere d'Aschaf, qui lui donne son nom, dans le Mein, & chef d'un bailliage : les électeurs de Mayence y ont un magnifique palais qui fut achevé de bâtir en 1611. & où ils passent ordinairement les 6. mois de l'été : il y a un collége de Jésuites. *Selingestadt* sur la gauche du Mein, est une autre ville chef de bailliage, qui a été autrefois impériale : il y a une belle abbaye de Bénédictins fondée vers l'an 830. par Einhard, chambellan ou chancelier de l'empereur Louis le Debonnaire; *Dettingen* village si-

tué entre Aschaffembourg & Selingestadt célébre par la bataille qui s'y donna le 27. Juin 1743. *Amorbach* autre abbaye de Bénédictins, située sur les frontieres de la Franconie, chef-lieu d'un autre bailliage : elle est belle & riche & dépend pour le spirituel du diocése de Wirtzbourg.

§. 2. *Les Domaines separés.*

Ils comprenent 1°. 2. bailliages du *Berg-Straff*, qui veut dire en Allemand *Chemin de montagnes ;* pays situé le long de la rive orientale du Rhin, entre ce fleuve & une chaîne de montagnes. Il s'étend depuis Heidelberg au midi jusqu'à Darmstadt au nord. Il est très-agréable & a 12. lieues communes de France de long : mais il est beaucoup moins large. Il est partagé aujourd'hui entre l'électeur de Mayence, le landgrave de Hesse-Darmstadt & le comte d'Erpach : la partie septentrionale appartient aux électeurs de Mayence, qui l'avoient engagée en 1462. au Palatin, & qui après l'avoir dégagée en 1652. s'en sont remis en possession. On y voit quelques petites villes, entr'autres celle de *Lorsch*, en Latin *Laurissa* ou *Laurishanum*, située sur la petite riviere de Weschnits, qui se jette dans la rive orientale du Rhin à 2. lieues de là ; & à 3. lieues au nord-est de Wormes, dans l'étendue du diocése de cette ville. On y fonda en 763. une abbaye qui devint très-considérable & qui passa vers le milieu du XIII. siècle de l'ordre de S. Benoît, à celui de Cîteaux & ensuite à celui de Prémontré, qui l'a conservée jusqu'en 1555. que l'électeur Palatin l'envahit; l'armée Espagnole brûla en 1621. les bâtimens qui subsistoient encore.

2. Deux bailliages dans la Basse-Hesse, dont l'un est celui de *Fritzlar* ville assez considérable, du diocése de Paderborn, située sur la riviere d'Eder. S. Boniface archevêque de Mayence y fonda en 772. un monastère qui fut brûlé avec la ville en 1075. & qui n'a pas été rétabli. *Ambenebourg* ou *Amelbourg* petite ville où il y a une collégiale & un château situé sur une montagne, est le chef-lieu de l'autre bailliage.

3. Les domaines de Thuringe qui consistent dans la seigneurie d'*Erfurt*, le pays d'*Eischfeld*, & une portion de la ville de *Trefurt*, dont on a parlé ailleurs.

4. Le comté de *Cronenbourg* dans la Wetteravie, réuni depuis l'an 1704. au domaine de l'archevêché de Mayence.

5. Une portion du bailliage de *Creutzenach*, que l'archevêque de Mayence a reçû en 1715. de l'électeur Palatin en échange du bailliage de *Boeckelheim*.

III. L'ÉLECTORAT DE TREVES.

Il est borné au nord par le duché de Juliers & l'électorat de Cologne ; au levant par le Rhin, qui le sepate dans sa partie septentrionale du cercle du Haut-Rhin, & ensuite par le Palatinat ; au midi par la Lorraine & au couchant par le Luxembourg; en sorte que la plus grande partie de cet électorat s'étend en deça du Rhin, & qu'il a peu de domaines audelà ou à la droite de ce fleuve. Son étendue du midi au nord est d'environ 30. lieues communes de France & de 25. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Outre le Rhin, qui l'arrose dans sa partie orientale ; il est traversé par la Moselle du sud-ouest au nord-est, dans l'espace de plus de 25. lieues. Le pays est extrêmement fertile sur tout en vin, mais la partie septentrionale est plus agréable & mieux peuplée que la méridionale, où il n'y a presque que des bois. L'archevêque de Treves a le second rang & le second suffrage dans le collége électoral ; & il se qualifie archichancelier de l'Empire dans les Gaules : mais ce n'est qu'un

vain titre. Il hérite de tous ses vassaux lorsqu'ils meurent sans héritiers, ce qui a beaucoup affoibli la noblesse immediate du pays; & jouit de plusieurs autres prérogatives : sa résidence ordinaire est à *Coblentz*, ou à *Hermenstein* de l'autre côté du Rhin.

Tréves, capitale de l'électorat, est une des plus anciennes villes des Gaules; elle a pris son nom des *Treviri* ou *Treviriens*, peuples de la Belgique qui habitoient le pays, & qui faisoient partie de cette 4e. partie des Gaules. Elle est située à 20. lieues du bord occidental du Rhin, au 49. degré 25. m. de latitude, & au 24. 10. m. de longitude entre deux montagnes, le long de la Moselle, dans un pays agréable & fertile, surtout en vin. Les Romains, après l'avoir soumise, en firent la métropole de la Belgique : plusieurs empereurs y firent leur résidence; & elle fut la capitale de l'exarchat & le siége du préfet des Gaules, lorsqu'on eut divisé l'Empire en 4. préfectures : elle fut une des premiéres des Gaules qui reçut les lumieres de la foi. Les empereurs de la maison de Saxe soumirent cette ville aux archevêques : ceux de la maison de Franconie l'affranchirent de cette domination; ce qui a excité pendant plusieurs siécles de grandes contestations entre ces prélats & les habitans; jusqu'à ce qu'enfin l'empereur Rodolphe II. décida en 1580. en faveur des archevêques, qui depuis en ont été les maîtres.

La ville est grande & entourée de murailles fort hautes : parmi le grand nombre d'églises qu'on y voit, ou dans les fauxbourgs, la cathédrale de S. Pierre bâtie sur la seule colline qui est dans la ville, forme un bâtiment fort vaste. Son chapitre est composé de 16. chanoines capitulaires, qui ont seuls le droit d'élire l'archevêque, & de 24. domiciliés : ils font tous preuve de noblesse de 16. quartiers, & ne reçoivent parmi eux aucun prince & rarement des comtes. Le chapitre a de plus 10. dignités; sçavoir le grand prévôt, le doyen & trois autres dont les dignités sont électives; le grand archidiacre & 4. autres archidiacres, qui sont à la nomination de l'archevêque & ne sont pas du chapitre.

Il y a un grand nombre d'autres églises dans Tréves ou dans ses fauxbourgs; & on y compte 15. paroisses. Les principales églises de la ville sont deux collégiales, l'abbaye de S. Martin de Bénédictins, & celle d'*Obren* de Bénédictines; les Jésuites y ont un collége avec une maison de noviciat : on y voit aussi des maisons des ordres de Malte & Teutonique & plusieurs autres communautés religieuses. Hors de la ville & dans les fauxbourgs est la belle collégiale de S. Paulin; les deux abbayes de S. Mathias & de Ste. Marie aux Martyrs, possédées par les Bénédictins; la Chartreuse de S. Alban & 2. couvens de religieuses.

La célébre abbaye de S. Maximin étoit autrefois située aussi dans les fauxbourgs de Tréves : mais les François, maîtres de cette ville, la raserent en 1673. pour les fortifications; & on regrette beaucoup la perte de plusieurs anciens monumens qu'elle contenoit : elle fut transférée à une demi lieue au levant de cette ville, où elle est aujourd'hui. Cette abbaye, dont on fait remonter l'origine au tems de l'empereur Constantin, est une des plus anciennes des Gaules & de l'Empire; & il est certain qu'il y avoit des moines dès le V. siècle. L'église fut d'abord dediée sous le nom de S. Jean-Baptiste, & elle prit ensuite S. Maximin son premier abbé, qu'on fait disciple de S. Maur, pour son patron. La regularité y fut rétablie au VII. siècle avec la régle de S. Benoît qui y est encore observée. Elle fut brûlée par les Normans en 882. & rétablie en 934. Ses abbés, qui

étoient princes de l'Empire jouissoient de plusieurs autres prérogatives & étoient aumoniers de l'impératrice : mais depuis l'an 1570. les archevêques de Tréves ont uni à leur domaine la manse abbatiale, dont ils se sont fait adjuger l'administration perpétuelle ; & ces prélats, comme abbés de S. Maximin, payent leur contingent des charges de l'Empire : les religieux de cette abbaye & de celle de Prum font preuve de noblesse, comme membres d'abbayes impériales.

Il y a une université à Tréves fondée en 1473. le diocése de cette ville, partagé en 6. archidiaconés, comprend la plus grande partie du Luxembourg & s'étend jusques sur les frontieres de la France.

La Martiniere partage l'électorat de Tréves en 25. bailliages, sur lesquels l'archevêque a l'autorité spirituelle & temporelle : Hubner y en compte 37. Nous le partagerons en 3. parties ; à la gauche de la Moselle, à la droite de cette riviere, & au-delà du Rhin.

1. La partie de l'électorat de Tréves qui est à la gauche de la Moselle est la plus étendue : on y voit entr'autres *Cochein* sur cette riviere, petite ville, autrefois impériale, avec un château : elle appartient aux électeurs de Tréves depuis l'an 1240. *Dauhn* château qui a donné l'origine à la maison de ce nom ; & l'abbaye impériale de *Prum*, située dans la forêt d'Ardenne, entre le duché de Luxembourg & le pays d'Eyffel : elle doit sa fondation au roi Pepin le Bref, & c'est une des plus régulieres de l'ordre de S. Benoît en Allemagne. Une petite riviere qui y passe lui donne son nom : les abbés de ce monastère, qui est immédiat de l'Empire, avoient rang aux diettes parmi les princes ; mais les archevêques de Tréves ont fait unir depuis l'an 1576. l'administration perpetuelle de la manse abbatiale, qui vaut 36000. écus de rente, à leur archevêché : un peu au dessus est *Nider-Prum*, où il y a une abbaye de Bénédictines.

2. *Coblentz* est la principale ville de la partie de l'électorat de Tréves qui s'étend à la droite de la Moselle. Elle est située dans un angle formé par cette riviere avant sa jonction avec le Rhin : & elle tire son nom Latin *Confluentia* de sa situation. Elle est belle, bien bâtie, assez peuplée & dans une situation charmante, dans un terroir fertile environné de collines chargées de vignobles, à 25. lieues au nord-est de Tréves. L'empereur Henri VII. donna en 1311. aux électeurs de Tréves cette ville, qui auparavant étoit libre & impériale. L'électeur Baudouin de Luxembourg fit bâtir le château en 1350. & l'électeur Gaspard de Legen fit fortifier la ville. Outre ce château, les électeurs qui font leur résidence à Coblentz, ont fait construire un palais moderne, qui est très-beau, de l'autre côté du Rhin, & au bas de la forteresse d'Hermenstein. La ville de Coblentz, où il y a un pont sur la Moselle, est considérable par la beauté de ses églises & de ses édifices : la collégiale de S. Béat a un chapite de 12. chanoines ; il y a une Chartreuse & un collége de Jésuites. Aux environs de cette ville est *Carlich*, maison de plaisance de l'électeur. Les autres lieux remarquables de cette partie sont *Boppart* sur la gauche du Rhin, petite ville autrefois impériale & fort commerçante : on y construit beaucoup de batteaux & on y leve un péage. Elle appartient aux électeurs de Tréves depuis l'an 1494. *Sarbourg* sur la Sare à 4. lieues de Tréves ; *Consarbruck*, pont défendu par 2. tours, au confluent de la Sare & de la Moselle.

3. *Hermenstein*, ou *Ehrenbreitstein*, est le lieu le plus remarquable du domaine que les électeurs de Tréves possedent au-delà & à la droite du Rhin : c'est une des principales forteresses d'Allemagne, située à l'opposite de Coblentz.

IV. LE PALATINAT DU RHIN.

Le comté Palatinat du Rhin s'étend des deux côtés de ce fleuve. En y comprenant le duché de Deux-Ponts & la principauté de Birckenfeld, qui en faisoient autrefois partie, il est borné au nord par le landgraviat de Darmstadt & les électorats de Mayence & de Tréves; au levant par le comté d'Erpach & l'électorat de Mayence; au midi par le duché de Wirtenberg, le marquisat de Bade, l'Alsace & la Lorraine; & au couchant par l'électorat de Tréves. Pris dans sa totalité, il a environ 25. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & 25. du midi au nord : mais tout ce pays n'est pas entierement soumis à l'électeur Palatin : il renferme plusieurs enclaves; entr'autres les évêchés de Wormes & de Spire; & la partie occidentale en a été détachée en faveur de la branche de Birckenfeld ou de Deux-Ponts.

On doit rapporter l'origine de cet état aux comtes du palais que les empereurs envoyoient autrefois dans les provinces, pour y rendre la justice & corriger les abus. C'est ainsi que les empereurs de la race de Charlemagne en envoyerent en Saxe, en Thuringe, sur le Rhin & en Baviére; & que les comtes de Toulouse & de Champagne en France tirent leur origine des comtes du palais envoyés par ces princes, dans les provinces de ce nom, pour y remplir de semblables fonctions; fonctions que tous ces comtes rendirent héréditaires dans leurs familles, avec les domaines qui y étoient attachés, au commencement du X. siécle. C'est de ces dignités de comte Palatin que les maisons de Saxe & de Baviére tirent leur vicariat de l'Empire; le premier dans la Basse & l'autre dans la Haute Allemagne. Everard fils de Conrad duc de Franconie & frere de Conrad roi de Germanie fut établi comte Palatin du Rhin vers l'an 925. Herman I. son successeur en 939. transmit cette dignité à sa postérité; & après avoir passé dans plusieurs maisons différentes, elle fut enfin possedée en 1215. par Louis premier duc & comte Palatin de Baviére, qui fut tué en 1231. Louis I. transmit le duché de Baviére, avec les comtés Palatinats du Rhin & de Baviére, à Othon II. dit l'*Illustre* son fils, & à Louis II. surnommé le *Brave* son petit-fils. Ce dernier, qui mourut en 1290. eut deux fils, Rodolfe & Louis : le premier, qui étoit l'aîné, eut pour son partage le Palatinat du Rhin & celui de Baviére; dignités distinctes & dont les domaines sont entierement separés. Louis, le puiné, eut le duché de Baviére, fut fait empereur en 1314. & mourut en 1347. C'est de lui que descendent les ducs de Baviére d'aujourdhui. Rodolfe mourut en 1319. transmit les deux Palatinats du Rhin & de Baviére successivement à 3. de ses fils, dont le dernier, nommé Rupert, succéda à Rodolfe II. son frere en 1353. & mourut en 1390. ainsi ce fut le premier qui jouit de la dignité électorale. Rupert ou Robert II. son neveu lui succéda & fut pere de Robert III. qui fut élû empereur en 1400. & mourut en 1410. Etienne fils puiné de ce dernier, fit la branche de Simmeren qui se partagea en deux autres, dont l'une a succedé à l'électorat en 1559. en la personne de Frédéric III. dit *le Pieux*, après la mort d'Othon - Henri surnommé le *Magnanime*. Louis de Baviére dit le *Noir* fils puiné d'Etienne fit la seconde branche de Simmeren, qui subsiste encore. 1°. dans celle de Neubourg qui a fait celle de Sultzbach; 2°. dans celles de Deux-Ponts & de Birckenfeld, dont les domaines occupent la partie occidentale du Palatinat & sont compris dans le cercle du Haut Rhin.

Frédéric IV. succéda à Louis VI. son

pere électeur Palatin qui mourut en 1583. après avoir embrassé la Confession d'Augsbourg. Il embrassa lui-même la religion Calviniste, mourut en 1610. & fut pere de Frédéric V. qui lui succéda dans ses dignités, & de Louis-Philippe, qui fit une nouvelle branche de Simmeren, laquelle s'étant éteinte en 1673. l'électeur Palatin hérita du duché de Simmeren, & d'une grande partie de ses autres domaines. Frédéric V. électeur Palatin, fut élû en 1619. roi de Bohême par les rebelles de ce royaume; & ayant été mis au ban de l'Empire, il fut dépouillé en 1623. de ses états & de l'électorat, & obligé de s'enfuir en Hollande. L'empereur Ferdinand II. disposa alors de la dignité électorale & du Haut Palatinat, ou du palatinat de Bavière, en faveur de Maximilien duc de Bavière, de la branche cadette. Charles-Louis fils de Frédéric V. qui mourut en 1631, fut retabli en 1648. par la paix de Westphalie, dans le Palatinat du Rhin & dans la dignité électorale, & on érigea en sa faveur un 8e. électorat: mais le duc de Baviére a conservé le Haut Palatinat ou le palatinat de Baviére. Charles-Louis étant mort en 1680. Charles II. son fils lui succeda & mourut sans enfans en 1685. Philippe-Guillaume duc de Neubourg, qui avoit embrassé la religion Catholique, lui succéda; & après sa mort arrivée en 1690. il transmit successivement ses états à Jean-Guillaume son fils aîné, mort sans enfans en 1716. & ensuite à Charles-Philippe le puiné, mort aussi sans enfans en 1741. Après la mort de ce dernier, le Palatinat est entré dans la branche de Sultzbach, qui le possede aujourd'hui, qui descend d'Auguste 3e. fils de Philippe-Louis duc de Neubourg, & qui fait profession de la religion Catholique: mais la plus grande partie de ses sujets sont Protestans.

Outre le palatinat électoral du Rhin ou le Bas palatinat, l'électeur palatin jouit de plusieurs autres domaines, qui consistent principalement dans le duché de Neubourg; dans ceux de Juliers & de Berg, & la seigneurie de Ravenstein dans le cercle de Westphalie; le marquisat de Bergop-Zom dans les Pays-Bas Protestans, &c. Il tient ordinairement aujourd'hui sa cour à Manheim, & jouit de divers priviléges: il a entr'autres le droit de propriété, qu'on appelle *Wildfang*, sur les bâtards, les étrangers & les gens sans aveu qui s'établissent dans les états voisins, & sur les terres de la noblesse immédiate. L'électeur palatin renouvella en 1709. l'ordre de chevalerie de S. *Hubert*, institué par les ducs de Juliers & de Cléves, qui étoit tombé en décadence.

L'air du Palatinat est un peu froid, mais fort sain: le terroir est un des plus fertiles d'Allemagne, en bled, en pâturages & en vin, qui passe pour le meilleur des environs du Rhin. Outre ce fleuve, qui traverse le pays du midi au nord, il est arrosé par la Nahe, le Neckre & plusieurs autres rivieres fort poissonneuses; & il y a plusieurs étangs également poissonneux. On y voit de très-belles forêts; & il abonde en toutes les choses nécessaires à la vie: mais on n'y trouve ni mines ni salines, & il se ressent encore un peu des ravages qu'il essuya de la part des François durant les guerres du Palatinat en 1688. & 1689. Les trois religions autorisées dans l'empire, sçavoir la Catholique, la Protestante & la Reformée ou Calviniste y sont établies & y ont l'exercice libre.

Le Rhin sépare le Palatinat en deux parties; l'orientale & l'occidentale. La premiére faisoit anciennement partie de la Germanie, & l'autre étoit comprise dans les Gaules: elles dépendent l'une & l'autre pour le spirituel, pour la plus grande partie, des diocéses de Wormes & de Spire.

§. 1. *Partie Orientale du Palatinat.*

Cette partie dépend du diocése de Wormes pour le spirituel & renferme 5. bailliages. Le Neckre qui la parcourt du levant au couchant jusques à son embouchure dans le Rhin, la divise en partie septentrionale & en partie méridionale. La premiére appartient à la Franconie & l'autre à la Souabe.

1. On appelle cette partie méridionale, le *Creichgaw*, à cause qu'elle est arrosée par la riviere de *Creich* qui se jette dans le Rhin à 4. lieues au dessus de Manheim.

On y voit HEIDELBERG, ville capitale du Palatinat, chef-lieu d'un de ces cinq bailliages : elle est située sur la rive gauche ou méridionale du Neckre, dans un fonds entre des montagnes, & dans un pays très-fertile & agréable, au 49. degré 25. m. de latitude, & au 26. 10. m. de longitude. On ignore son origine & elle n'est pas connue avant le XII. siécle. Elle appartenoit aux évêques de Wormes qui l'inféoderent en 1225. au duc de Baviére. Elle devint considérable par la résidence des électeurs qui y avoient un très-beau château & qui y fonderent vers le milieu du XIV. siécle une université, qui a été fort célébre par le mérite de ses professeurs. Heidelberg étoit une ville florissante lorsque le général Tilli la prit & la ruina en 1622. Il en enleva cette fameuse bibliothéque, qui faisoit un de ses principaux ornemens, & qui fut transférée au Vatican. Elle s'étoit relevée des dommages qu'elle avoit soufferts, quand elle fut prise & reprise durant les guerres du Palatinat en 1688. & 1693. par les François, qui la raserent entiérement & acheverent de ruiner entiérement le château. Elle a été rebâtie sur ses ruines & fortifiée depuis l'an 1700. & le château des électeurs a été rebâti sur une élevation qui domine la ville : en sorte que c'est aujourd'hui une ville médiocrement grande, bien peuplée & marchande. On y voit, entr'autres, dans le château de l'électeur cette fameuse tonne, que les François avoient vuidée & détruite ou ruinée en 1693. Elle a été rétablie en 1729. elle contient environ 350. muids ordinaires de Paris, & on y monte par un escalier en rond de 50. marches. Les principales églises d'Heidelberg sont celles de S. Pierre & du S. Esprit. Cette derniere appartient aux Catholiques ; & plusieurs électeurs y ont leur sépulture dans le chœur : les Jésuites y ont un collége. L'hôtel-de-ville, quelques palais & le pont sur le Neckre, sont au nombre des principaux édifices de cette ville. De l'autre côté du Neckre, auprès d'Heidelberg, étoit l'abbaye de *Neubourg*, donnée aux Bénédictines en 1195. qui a eu quelques comtesses Palatines pour abbesses : celle de *Lobenfeldt*, aussi de Bénédictines fondée en 1135. étoit située dans le *Creichgaw* à deux lieues d'Heidelberg.

Les autres villes de cette partie du Palatinat sont *Manheim*, ville située dans un angle formé par le confluent du Neckre & du Rhin, à 4. lieues au dessus & au couchant d'Heidelberg. Cette ville, qui étoit autrefois assez belle & très-forte, fut entiérement ruinée par les François qui la prirent en 1689. On l'a rebâtie depuis ; & les deux derniers électeurs Palatins, qui en ont relevé les fortifications, y ont transféré leur résidence & leur cour, qui étoient auparavant à Heidelberg ou à Dusseldorp. Ils y ont un fort beau château, nouvellement bâti. Les Reformés ou Calvinistes ont à Manheim l'église de l'Unité.

Les électeurs ont des châteaux ou des maisons de chasse à *Schwatzingen* & *Neckeraw*. *Mosbach* sur le Neckre est une petite ville chef de bailliage, ainsi que *Bretten* patrie du fameux Melanchton : ce dernier bailliage s'étend vers les frontieres du du-

ché de Wirtemberg. On y voit *Sintzen*, où le maréchal de Turenne défit l'armée Imperiale en 1674.

2. La partie septentrionale contient les bailliages de *Bouberg* & de *Dutzberg*: l'évêque de Wirtzbourg possede le premier, situé sur les frontieres de la Franconie, à titre d'engagement, depuis l'an 1691. On y voit la petite ville de *Weinheim* située vers le *Berg-Straff*, & l'abbaye de *Schonau*, de l'ordre de Cîteaux, aujourd'hui ruinée, où les électeurs avoient anciennement leur sépulture.

§. 2. *Partie Occidentale du Palatinat.*

Elle a été comprise anciennement dans les Gaules, & est partagée en 10. bailliages, qui sont situés à la gauche du Rhin, & qui suivent, en commençant par le nord.

1. *Bacharach*, petite ville du pays de *Hundrusck* située entre la Moselle, le Rhin & le Neckre, sur la gauche ou le bord occidental du Rhin, à 8. lieues au dessous & au midi de Coblentz. On dérive son nom du Latin *Bacchiara*, parce que le pays est fertile en bon vin.

2. *Stromberg* petite ville à deux lieues au midi de Baccbarach, chef d'un bailliage qui a peu d'étendue.

3. *Oppenheim* autre ville située au bord du Rhin, à 3. lieues au dessus de Mayence. Elle est partagée en haute, qui est sur le penchant d'une montagne, & en basse. Elle est dans un fort bon air; & il y a beaucoup de noblesse aux environs: la paroisse de Ste. Cathérine est une grande & belle église. Les François saccagerent cette ville en 1689. elle s'est depuis rétablie; on y voit plusieurs autres églises, deux maisons religieuses & une commanderie de l'ordre Teutonique. Les petites villes d'*Odernheim* & d'*Ingelheim* dépendent de ce bailliage.

4. Celui d'*Altzey*, qui prend son nom d'une petite ville de ce nom, est situé au sud-ouest de celui d'Oppenheim.

5. *Neustadt* petite ville qu'on appelle *sur le Hart*, du nom d'un château situé sur une montagne voisine, donne son nom à un quatriéme bailliage. Elle est située dans le *Speyreback* à 8. lieues au sud-ouest de Wormes: les Jésuites y ont une maison. *Frankendal* forteresse située sur le Rhin, vis-à-vis de Manheim, aujourd'hui ruinée, est dans l'étendue de ce bailliage.

6. *Germersheim*, ville mediocre située à l'embouchure de la Queiche dans le Rhin, chef d'un bailliage, a été autrefois libre & impériale. L'empereur Charles IV. la donna à l'électeur Palatin. Il y a deux autres petites villes qui dépendent de ce bailliage; & *Landau* sur la Queiche en dépendoit autrefois.

7. Le bailliage de *Lautern* prend son nom de la riviere de *Lauter*, qui le traverse: la petite ville de *Kaiserslautern* située dans le milieu du pays, à 12. lieues au couchant de Manheim, en est le chef-lieu. Elle est forte & située sur un lac que la riviere de Lauter traverse. *Wolfstein* petite ville avec un château est située dans ce bailliage.

8. *Boeckelheim*, bailliage situé aux environs de Creutzenach, sur la riviere de Nahe, vers sa source. Il prend son nom d'une petite ville où les Jésuites ont une résidence, & contient deux autres bourgs ou petites villes: l'électeur Palatin qui disputoit ce bailliage à celui de Mayence, en est paisible possesseur depuis l'an 1715. il a donné en échange, par un accord, à l'électeur de Mayence le bailliage de *Creutzenach*, qui lui venoit de la succession des comtes de Spanheim.

9. & 10. Le duché de *Simmeren* composé de deux bailliages, appartient aussi à l'électeur Palatin; il fait partie du pays d'*Hundrusck* dont on a déja parlé; & il a appartenu autrefois à une branche de la maison

maison Palatine. *Simmeren*, sa capitale, est située sur une petite riviere de son nom, à 3. lieues de Baccarach & de la rive occidentale du Rhin, à 5. lieues de la rive orientale de la Moselle, & à 8. lieues au midi de Coblentz: elle est fortifiée & a un château.

Il y a trois principautés ou comtés qui dépendent du cercle électoral, ou du bas Rhin, & qui sont situés dans le pays d'*Eiffel* au midi du duché de Juliers; sçavoir la principauté ou le duché d'*Aremberg* & les comtés de *Reifferscheid* & de *Wirnebourg*. Les deux comtés de *Manderscheid* & de *Sleyda* sont enclavés dans le cercle électoral & dans l'électorat de Treves: mais ils dépendent de celui de Westphalie. Le premier a donné son nom à une maison partagée en plusieurs branches: l'autre appartient aux comtes de la Marck.

V.

CERCLE DU HAUT RHIN.

Ce cercle étoit autrefois beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui, puisqu'on y comprenoit la Lorraine, l'Alsace, la Savoye, &c. qui ne dépendent plus aujourd'hui de l'empire. Il s'étend des deux côtés du Rhin dans l'ancienne Gaule & l'ancienne Germanie, depuis le 49. degré 10. m. jusqu'au 51. 40. m. de latitude & depuis le 24. 30. m. de longitude jusqu'au 30. Mais il n'est pas contigu & il est d'une figure fort irréguliére, étant coupé dans son milieu du midi au nord par le cercle électoral. Il est borné au nord par ceux de Westphalie & de Basse-Saxe; au levant par ceux de la Haute-Saxe & de Franconie; au midi par le duché de Wirtemberg, l'Alsace & la Lorraine; & au couchant par l'électorat de Treves & le cercle de Westphalie. L'évêché de Basle dont nous parlerons ailleurs en fait partie; mais nous ne le comprenons pas dans son étendue. L'évêque de Wormes, & l'électeur Palatin comme duc de Simmeren, sont les directeurs de ce cercle, que nous diviserons en partie occidentale & en partie orientale, dont le Rhin fait la séparation.

I. PARTIE OCCIDENTALE DU CERCLE DU HAUT RHIN.

Cette partie située à la gauche du Rhin, dans l'ancienne Gaule, contient les deux évêchés de Wormes & de Spire enclavés dans le Palatinat du Rhin, & plusieurs principautés séculieres.

§. 1. *Evêchés de Wormes & de Spire.*

1. *L'évêché de Wormes.* Les peuples Germains, nommés *Vangiones*, ayant passé le Rhin, occuperent anciennement la partie du diocése de Wormes située en deça & à la gauche du Rhin. WORMES, qui en est la capitale, est située du même côté de ce fleuve, ou sur le bord occidental du Rhin, au 49. degré 34. m. de latitude. C'est une des plus anciennes villes des Gaules, connue sous le nom de *Bormatomagus*, d'où s'est formé celui de Wormes; ou de *Vangionum civitas*. Elle fut détruite par les Vandales & ensuite par Attila roi des Huns. Le roi Clovis la rétablit, & elle fut célébre sous nos rois de la seconde race qui y tinrent fréquemment les diettes ou états généraux de la monarchie Françoise. Elle devint ensuite libre & impériale, & elle l'est encore aujourd'hui: les habitans prêtent néanmoins serment de fidélité à l'évêque, quoique ce prélat n'ait aucune jurisdiction sur eux. Cette ville est encore célébre par la diette que l'empereur Charles V. y tint en 1521. & à laquelle Luther comparut avec un sauf-conduit de ce prince. Les François la ruinerent presque entiérement en 1689. mais

elle s'est depuis rétablie. Son enceinte est presque aussi grande que celle de Francfort; mais elle n'est pas peuplée à proportion de son étendue; & il y a beaucoup de vuide, où on a planté des vignes dont le vin est fort estimé.

Wormes est dans une situation tout-à-fait agréable. La religion Catholique y est dominante; & les Catholiques y possedent les principales églises : mais le magistrat & la plûpart des bourgeois suivent la confession d'Augsbourg : il y a aussi des Réformés ou Calvinistes, qui ont leur temple à *Stowhausen* dans le Palatinat, à une demi lieue au nord de la ville. L'évêché y fut établi dès le milieu du IV. siécle; il est ordinairement possedé par quelqu'un des electeurs ecclésiastiques. La principale église des Catholiques est la cathédrale de S. Pierre, dont la structure est fort massive. Le chapitre est composé de 13. chanoines capitulaires, parmi lesquels il y a 5. dignités, & de 7. chanoines domiciliaires : il y a trois collégiales; les Dominicains y ont un couvent & les Jésuites un collége; & on voit dans les fauxbourgs l'abbaye de filles de *Nonnenmunster*, ou *Mariennmunster*, de l'ordre de Cîteaux. Les Protestans y ont une principale église, & se servent de plus, avec les Catholiques, de celle des Dominicains.

Le diocése de Wormes s'étend des deux côtés du Rhin, dans le Palatinat : on y voioit autrefois plusieurs abbayes de l'un & de l'autre sexe : mais la plûpart sont ruinées ou sécularisées. Quant au domaine temporel de l'évêque, qui a un palais dans la ville, on lui donne dix lieues de long sur six de large. *Durmstein* à trois lieues au sud-ouest de Wormes en est le cheflieu & la résidence de l'évêque, qui y a un château : il possede aussi la petite ville de *Pfedersheim* située sur la riviere de *Pfrim* à deux lieues au couchant de Wormes, & celles de *Ladenbourg* sur le Nekre, de l'autre côté du Rhin, conjointement avec l'électeur Palatin, qui possede sa moitié par engagement : le reste du domaine épiscopal ne consiste que dans des villages.

2. *L'Evêché de Spire*. Les *Nemetes*, peuples Germains d'origine, possedoient la partie du diocése de Spire située dans les Gaules à la gauche du Rhin, du tems de César. Leur capitale nommée *Noviomagus Nemetum* par les Anciens, ne fut appellée SPIRE, que dans le VIII. siécle, du nom d'une petite riviere qui s'y jette dans le Rhin, & qu'on nomme le *Spirebach* : c'est au midi de cette riviere & à son confluent avec le Rhin, que la ville de Spire, nommée *Speyer* par les Allemans, est située vers le 49. degré 15. m. de latitude, à 5. lieues au dessus de Manheim, & à 10. de Wormes. La Martiniere prétend que Roger, qui en étoit évêque, la fit entourer de murailles dans le XI. siécle, & que dès ce tems-là on la nomma *Spire*, d'une petite riviere de ce nom qui y passe : cependant il est fait mention de David évêque de *Spire*, dans la lettre du pape Zacharie à S. Boniface au milieu du VIII. siécle, & de la ville de *Spire* dans Nithard historien du IX. Nos rois de la seconde race y ont tenu plusieurs fois les diettes de l'empire François. L'empereur Henri IV. qui l'aggrandit, la mit au nombre des villes libres en 1090. & Henri V. l'exempta en 1166. de l'autorité des évêques. Les habitans font néanmoins à ces prélats serment de fidélité, quoique ceux-ci n'y ayent aucune jurisdiction, & qu'elle se gouverne en ville libre & impériale sous la protection de l'électeur Palatin. L'évêque nomme seulement quelques-uns des officiers de la ville; il y a un palais, & il a droit d'y faire battre monnoye, & d'y lever des péages. Elle est célébre par la diette que l'empereur Charles V. y tint en 1529. & dans laquelle les Luthériens, après

avoir *protesté* contre les édits précédens touchant la religion, prirent depuis le nom de *Protestans* qui leur est resté. Le même prince y établit l'année suivante la chambre impériale, qui fut transférée en 1693. à Ratisbonne & ensuite à Wetzlar.

La ville de Spire reçut les lumieres de la foi & eut des évêques dès le milieu du IV. siécle. L'empereur Conrad II. fit commencer de bâtir sa magnifique cathédrale à la fin du X. siécle; & l'empereur Henri II. son fils la fit continuer & achever au commencement du onziéme. Plusieurs empereurs ont eu depuis leur sépulture dans cette église: elle fut entiérement ruinée avec la ville, qui étoit fort belle, en 1689. par les François, qui y mirent le feu; ensorte que le palais épiscopal, les maisons des chanoines, trois collégiales, l'église des Jésuites, & tous les autres édifices furent consumés par le feu: on a tâché de les rebâtir depuis le commencement de ce siécle: mais il s'en faut beaucoup que Spire ait été rétablie dans son ancienne splendeur. La plûpart de ses habitans suivent la religion Protestante: les Catholiques y ont la Cathédrale, dont le chapitre consiste en 9. (d'autres disent 15) chanoines capitulaires, dont 5. ont des dignités & 12. domiciliaires: les Jésuites y ont un collége.

Le diocése de Spire s'étend des deux côtés du Rhin & comprend une grande partie du duché de Wirtemberg. On y voioit autrefois plusieurs belles abbayes de l'un & de l'autre sexe; mais elles ont été ruinées ou envahies par les Protestans. On donne 20. lieues d'étendue du levant au couchant au domaine temporel de l'évêque des deux côtés du Rhin; mais sa plus grande largeur du midi au nord n'en a pas plus de 12. & est fort inégale. Ce domaine consiste en des plaines fertiles.

Bruschal, petite ville située sur la petite riviere de Saltza au-delà du Rhin, à 3. lieues du bord oriental de ce fleuve, & à autant au sud-ouest de Philipsbourg, en est le chef-lieu. L'évêque y a un château, où il fait sa résidence ordinaire. On transféra à Bruschal en 1525. la prévôté d'*Ottenheim*, située sur le bord oriental du Rhin, ancien monastère de Bénédictins, qui avoit été fondé en 1123. & changé en collégiale en 1495. Le lieu où elle étoit établie avoit été détruit durant la guerre des Paysans. Cette prévôté, qui fait partie du cercle du Haut Rhin, est sous la protection de l'évêque de Spire.

La ville de *Philipsbourg* est aussi du domaine de l'évêque de Spire, qu'on partage en 8. bailliages. Philipsbourg est située dans un marais du Rhin, à l'endroit où la riviere de Saltza se jette dans ce fleuve, à 8. lieues au midi & au dessus de Manheim. Ce n'étoit qu'un village nommé *Udenheim*, où les évêques de Spire avoient un château, où ils faisoient leur résidence ordinaire, lorsque Philippe-Christophle de Sotteren évêque de Spire & ensuite archevêque de Tréves, le fit fortifier, en fit une place forte & reguliere, & lui donna le nom de Philipsbourg, au commencement du dernier siècle. Cette place importante a appartenu à la France à diverses reprises; & le roi Louis XIV. en a fait augmenter les fortifications. Elle fut rendue à l'empire par la paix de Riswick en 1697. Les François la reprirent en 1734. & la rendirent par la paix de Vienne. La ville appartient à l'évêque; mais toutes les fortifications sont à l'empire qui y entretient une garnison: il y a un pont de batteaux sur le Rhin.

L'évêque de Spire possede entr'autres en de-çà & à la gauche du Rhin, le château de *Rhin-Zabern* dans le bailliage de Germersheim, nommé en Latin *Taberna-Rhenana*; *Lauterbourg* chef d'un bailliage, & la prévôté de *Weissembourg* dans la Basse Alsace, dont on parlera ailleurs.

§. 2. *Principautés séculiéres de la partie Occidentale du cercle du Haut Rhin.*

Pour éviter la confusion, nous suivrons l'ordre alphabétique dans l'énumeration de ces principautés.

1. *Birckenfeld*, petite ville avec titre de duché, située à une demi lieue à la gauche de la riviere de Nahe vers sa source, donne son nom à une branche cadette de la maison Palatine de Deux-Ponts, qui portoit elle-même le nom de Birckenfeld avant l'an 1734. qu'elle hérita du duché de Deux-Ponts. Il y a un château où le prince, qui suit la religion Protestante, fait sa résidence : ce prince possede plusieurs domaines dans le comté de Spanheim, dont Birckenfeld a fait autrefois partie.

2. *Bitche* petite ville avec titre de comté, située entre la Sare & l'Alsace, mouvante du duché de Lorraine. Le duc de Lorraine, qui l'avoit reunie à son domaine, l'a cedée à la France par le traité de l'an 1635.

3. *Créange*, ou *Crichingen* en Allemand, comté sur la Sare, près des frontieres du pays Messin. La race des comtes ayant fini en 1697. ce comté fut donné en fief aux comtes de Solm-Braunfels.

4. *Deux Ponts*, duché situé dans les montagnes de Vôge, entre le Palatinat du Rhin, qui le borne au levant & dont il a fait autrefois partie; la Lorraine, la province de la Sare, & l'électorat de Tréves qui le borne au couchant. Il a environ 20. lieues du midi au nord : sa largeur moyenne est de sept à huit lieues. Ce duché, qui est un ancien fief de l'église de Mets, a appartenu long-tems à une branche de la maison Palatine qui en prenoit le titre, & qui parvint à la couronne de Suéde en 1654. en la personne de Charles Gustave comte Palatin de Deux-Ponts. Charles XI. roi de Suéde, fils de Charles-Gustave, succéda au duché de Deux-Ponts en 1667. par l'extinction de la branche aînée de la maison de Deux-Ponts, qui le possedoit : mais ayant refusé à la France de lui rendre hommage de ce duché, qu'elle lui demanda après la paix de Nimegue en 1678. le roi Louis XIV. le saisit féodalement, le réunit au domaine de la Couronne, & en disposa en faveur de Christien II. prince Palatin de Birckenfeld, qui lui en rendit foi & hommage. Le roi rendit le duché de Deux-Ponts, par la paix de Riswick en 1697. à Charles XII. roi de Suéde, qui en a joui jusqu'à sa mort arrivée en 1718. Après sa mort, Gustave-Samuel, cousin germain de Charles XII. qui avoit embrassé la religion Catholique, prit possession du duché de Deux-Ponts & le garda jusqu'à sa mort arrivée en 1730. Comme il mourut sans postérité, Christien III. prince de Birckenfeld, son plus proche héritier & l'électeur Palatin disputerent sa succession; & s'accorderent enfin en 1733. Il fut stipulé par le traité, que Christien auroit le duché de Deux-Ponts; & comme ce prince professoit la religion Protestante, il fut convenu, que la religion Catholique seroit maintenue dans le duché, sans rien changer dans tous les établissemens qu'elle y avoit : Christien III. étant mort en 1735. Christien IV. son fils aîné lui a succédé & a embrassé la religion Catholique; mais la plûpart de ses sujets suivant la religion Protestante, ainsi que le prince de Birckenfeld son oncle.

On partage le duché de Deux-Ponts en 5. bailliages qui contiennent plusieurs petites villes & châteaux. DEUX-PONTS, qui en est la capitale, est située sur une petite riviere que les uns nomment *Erbach*, & les autres *Schwolbes*, entre Spire au levant & Thionville au couchant, à peu près à 15. à 16. lieues de chacune de ces deux villes. Elle n'est pas grande : mais elle est assez jolie & bien bâtie; & il y a un

château, qui est assez fort & où le duc fait sa résidence. Les autres lieux les plus considérables du duché sont *Hombourg* petite ville avec un château situé sur une montagne environnée de marais ; *Hornbach* autre petite ville ; *Landsperg* petite ville chef de bailliage ; *Kleberg* petite ville où les comtes Palatins faisoient autrefois leur residence : elle est chef du bailliage de *Neucastel*, situé vers les frontieres de la Basse Alsace, où sont les petites villes de *Berg-Zabern*, de *Bischweiler* & de *Guttenberg*. *Lichtenberg*, château, chef d'un quatriéme bailliage, où est la ville de *Ruschal*; & *Meissenheim*, petite ville sur le Lauter, chef d'un cinquiéme bailliage, où il y a deux autres petites villes.

5. *Falckenstein*, comté situé dans le Bas Palatinat, relevant du duché de Lorraine, auquel il a été réuni en 1667. L'empereur François-Estienne, en cedant la Lorraine en 1735. à la France, s'est reservé ce comté.

6. *Linange*, comté situé sur le Rhin, & au milieu du Bas Palatinat. Il appartient à une maison partagée en deux principales branches, qui se sont subdivisées en plusieurs autres, qui professent la plûpart la religion Protestante, & qui possedent divers domaines & plusieurs petites villes & châteaux, tant dans le comté de Linange, que dans plusieurs autres pays de l'Empire ou de l'Alsace. Les principaux lieux sont *le Vieux & le Nouveau Linange*, qui sont deux châteaux peu éloignés l'un de l'autre ; *Turcheim*, *Dachsbourg* & *Oberbron* en Alsace ; *Westerbourg* en Wetteravie, *Grunstadt* dans le comté de Linange, &c.

7. *Phaltzbourg*, principauté située entre le duché de Deux Ponts & la Lorraine. Le duc de Lorraine le céda en 1661. à la France, qui le possede, & qui a fortifié la petite ville du même nom, qui en est le chef-lieu.

8. Domaines des *Rhingraves* & des *Vildgraves*, situés le long du Rhin, ou dans les montagnes de Vôge, d'où il ont pris leur nom. Ces domaines, qui s'étendent en deça & au de-là de la Sare, sont possedés par une maison fort ancienne, partagée en 3. principales branches. Les principaux de ces domaines sont le comté de *Rhingrafenstein*, qui prend son nom d'un château situé sur la Nahe, aux environs de Creutzenach ; la principauté de *Salm* érigée en 1622. & située près des montagnes de Vôge, qu'on appelle le *Haut-Salm*, pour la distinguer du comté du *Bas-Salm* dans les Ardennes au duché de Luxembourg. Le château de Haut-Salm est à 10. lieues au couchant de Strasbourg ; le comté de *Hochstratem* érigé en duché en 1738. & la seigneurie d'*Anholt* dans le comté de Zutphen érigée la même année en principauté de l'Empire.

9. *Sarbruck*, comté qui prend son nom de la riviere de *Sare*, sur laquelle la ville de ce nom, qui a été autrefois impériale, est située à 4. lieues au dessus de Sar-Louis. Ce comté appartient aujourd'hui au comte de Nassau-Usingen. Vis-à-vis de Sarbruck, de l'autre côté de la Sare, est la ville de S. *Jean*, où les habitans de Sarbruck se sont retirés, après que cette ville eut été ruinée dans les dernieres guerres d'Allemagne.

10. *Sarwerden*, autre comté, qui prend son nom de la *Sare*, sur laquelle la ville de ce nom est située, à 3. lieues au dessous de Fenestrange, & à 15. lieues au dessus de Sar-Louis : il appartient aussi au comte de Nassau-Usingen.

11. *Simmeren*, duché qui appartient aujourd'hui à l'électeur Palatin, & dont on a déja parlé.

12. *Spanheim* ou *Sponheim*, comté situé dans le *Nahegow* qui s'étend le long de la riviere de *Nahe*, dans le diocése de Mayence. On prétend que les duchés de Deux-Ponts, Simmeren & Weldents en ont anciennement fait partie. Il a été possedé

par des comtes particuliers, jusqu'en 1737. que leur race s'est éteinte : il étoit divisé en haut & bas comté. Après la mort de Jean dernier comte de Spanheim, l'électeur Palatin & le marquis de Bade ont partagé le haut comté ; & le prince de Birckenfeld & le marquis de Bade ont partagé le bas comté.

Spanheim, petite ville qui a donné le nom au comté, & qui est la principale du bas, appartient aujourd'hui au prince de Birckenfeld ; elle est située à trois quarts de lieue à la gauche de la riviere de Nahe, & à 7. lieues au sud-ouest de Mayence. Il y a un château, où étoit la résidence des comtes ; & tout auprès une abbaye de Bénédictins, qui fut fondée au commencement du XII. siècle, & dont le célébre Jean Tritheme, qui a écrit la chronique de ce monastère, fut abbé depuis l'an 1483. jusqu'en 1509. qu'il se démit de l'abbaye. *Traërbac* sur la Moselle dépend du bas comté de Spanheim. *Creutsenach*, qui appartient aujourd'hui à l'électeur de Mayence, par échange avec l'électeur Palatin, & dont on a parlé ailleurs, est le chef-lieu du haut comté.

13. *Wartemberg*, château situé aux environs de Kaisers-Loutre dans le bas Palatinat, fut érigé en 1707. en comté immédiat de l'empire, en faveur de Casimir Kolbe comte de Wartenstein en Weteravie, premier ministre du roi de Prusse. Il y a 12. seigneuries considérables qui dépendent du comté de Wartemberg.

14. *Weldents*, petite ville avec titre de comté, & ensuite de duché, située à un quart de lieue à la droite de la Moselle, avec un château fortifié, a donné son nom à une branche de la maison Palatine, qui s'est éteinte en 1694. & qui possedoit aussi la ville de *Lautereck* sur le Lauter, & le comté de *Lutzelstein* ou de la *Petite Pierre*, situé entre l'Alsace & la Lorraine: mais après la mort de Leopold-Louis dernier comte de Weldents, les autres branches de la maison Palatine ont disputé la succession ; en sorte que par un traité conclu en 1733. Weldents & Lautereck appartiennent à l'électeur Palatin, & Lutzelstein au prince de Birckenfeld, qui a l'alternative, pour le suffrage que le comte de Weldents avoit aux diettes de l'empire & aux états du cercle.

II. PARTIE ORIENTALE DU CERCLE DU HAUT-RHIN.

Nous partagerons cette partie en 4. articles, qui sont *les États de l'Abbaye de Fulde*, le Landgraviat de *Hesse*, la *Weteravie* & *les Villes Impériales*.

§. 1. *États de l'Abbaye de Fulde.*

Ces états sont bornés au nord & au couchant par la Hesse ; au levant & au midi par la Franconie : ils ont 16. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & à peu près autant, dans leur plus grande largeur, du levant au couchant.

Ils doivent leur origine à la célébre abbaye de FULDE, fondée en 744. par S. Boniface apôtre du pays de Frise, qui parvint l'année suivante à l'archevêché de Mayence, & qui la dota par les liberalités du roi Pepin. Il la fonda sous la regle de S. Benoît, sur la petite riviere de *Fulde* qui lui a donné son nom, dans le pays de *Buchow*, ainsi nommé en Allemand, de la grande quantité de hêtres dont il est rempli, & qui anciennement ne formoient qu'une seule forêt. Le premier patron de cette abbaye est le Sauveur du Monde ; & il a pris ensuite pour ses autres patrons Saint Pierre & S. Boniface son fondateur : le pape Zacharie l'exempta dès sa fondation de la jurisdiction épiscopale & la soumit immédiatement à l'église Romaine, à laquelle chaque abbé, après son élection,

paye 400. florins de redevance. Les papes & les empereurs se sont empressés à l'envi, de combler cette abbaye d'honneurs & de bienfaits depuis sa fondation. Le pape Honoré II. accorda à ses abbés au XII. siécle de se servir d'ornemens pontificaux ; & les empereurs les éleverent à la dignité de princes de l'empire : aussi jouissent-ils d'une pleine autorité spirituelle & temporelle dans tous leurs domaines. L'empereur Charles IV. leur accorda au milieu du XIV. siécle le droit de siéger à ses pieds aux diettes de l'empire ; avec le titre & les fonctions *d'Archichanceliers de l'Impératrice* : prérogative dont l'abbé de Fulde, qui se dit *Primat des abbés d'Allemagne*, jouit encore ; & en cette qualité, lorsque dans les cérémonies l'impératrice quitte sa couronne, l'abbé de Fulde la lui ôte, la tient dans ses mains, & la lui remet sur la tête, quand il le faut. L'abbé de Fulde a obtenu encore le privilege du pape en 1726. de nommer un de ses religieux, pour son vicaire-général, & de le faire ordonner évêque, pour remplir les fonctions épiscopales dans son exemption. Armand de Buseck religieux de Fulde fut nommé à cette dignité & sacré évêque de Temiscire *in partibus* le 26. de Janvier de l'an 1727. il a été élû abbé de Fulde en 1737. & confirmé par le pape le 27. Janvier de l'an 1738. Enfin le pape Benoît XIV. a érigé à la fin de l'an 1752. l'abbaye de Fulde en évêché, & a accordé le *Pallium* à l'*évêque & abbé*, qui sera continué d'être élû par les moines capitulaires; le chapitre demeurant toujours régulier : cependant, suivant les dernieres nouvelles publiques, cette érection n'est pas encore entierement terminée.

Le domaine de l'abbé de Fulde est partagé en 13. bailliages pour le civil ; & quant au spirituel, il contient 60. paroisses & 94. églises succursales, partagées en 5. doyenés, sur lesquelles l'abbé a jurisdiction spirituelle & souveraine. Toutes ces églises sont Catholiques, excepté 10. paroisses & environ 14. succursales, qui suivent la confession d'Augsbourg. Ces paroisses font environ 40000. communians Catholiques, outre les Protestans des 10. paroisses & des succursales. L'abbé a de plus l'une & l'autre jurisdiction sur l'abbaye de S. Jean de *Rhingen* & la prévôté réguliere de S. Sixte d'*Holtzkirchem*, qui sont du diocése de Fulde, quoiqu'elles en soient éloignées. La premiére est sur le Rhin près de Winckel & ne subsiste plus depuis l'an 1563. L'autre est en Franconie entre le Mein & le Tauber. Elle fut fondée en 766. il y a eu jusqu'à 60. religieux;& au XIV. siécle il falloit faire preuve de noblesse pour y être reçu. Ce monastère fut détruit en 1525. durant la guerre des Paysans. La prévôté est possedée par un religieux capitulaire de Fulde.

Fulde, ville capitale du domaine des abbés, doit son origine à l'abbaye : elle est située au milieu du pays, vers le 50. degré 30. m. de latitude. Les abbés la firent ceindre de murailles & l'érigerent en ville vers le milieu du XII. siécle ; & elle a été autrefois libre & impériale. Son principal ornement est la célébre abbaye de S. Sauveur dont on vient de parler : l'église, le monastère, la bibliothéque, où il y a beaucoup de manuscrits, & le palais du prince répondent à sa dignité. La communauté est composée de religieux nobles & non nobles. Les premiers, qui sont ordinairement au nombre de 30. font preuve de noblesse de 16. quartiers, comme dans les chapitres d'Allemagne. Les 12. plus anciens sont capitulaires & les 8. suivans domiciliés. Les capitulaires ont seuls le droit d'élire l'abbé parmi eux. Les huit premiers possedent chacun en titre une prévôté réguliére, du nombre des huit qui sont aux environs de Fulde : ils ont droit d'habiter dans ces prévôtés, qui sont d'un revenu

inégal, dont quelques-unes sont conventuelles, & dont la plus forte vaut quatre mille écus de rente & la moindre deux mille. Les religieux de Fulde qui ne sont pas obligés de faire preuve de noblesse, font le plus grand nombre de la communauté : ils possédent les charges claustrales comme celles de prieur, sous-prieur, cellerier, &c. plusieurs desservent des paroisses dans le diocése.

L'église de S. Boniface de Fulde est collégiale ; & il y a deux paroisses dans la ville, l'une dans l'église du monastère & l'autre dans celle de S. Blaise. Il y a une abbaye de religieuses Bénédictines nommée Ste. Marie & soumise à la jurisdiction de l'abbé. Les abbés de Fulde ont fondé à Fulde un collége de Jésuites avec une maison de pensionat, pour y élever *gratis* 30. jeunes nobles & 60. pauvres écoliers. Les Jésuites ont aussi le séminaire du diocése. Enfin il y a à Fulde un couvent de Recolets & 4. hôpitaux ; cette ville a donné la naissance au P. Kirker Jésuite mort à Rome en 1680.

Outre la ville de Fulde, on compte dans cette exemption, qui compose le nouveau diocése, six gros bourgs, dont les principaux sont *Hamelbourg* & *Pruckenau* où il y a des couvents de Recolets. Tous les autres lieux ne sont que des villages. Le bourg de *Humfeld* a une collégiale : il y en a une autre à *Rasdorf* & un quatriéme couvent de Recolets à *Salmunster*.

L'évêque abbé de Fulde vit véritablement en prince, & il a des officiers & une cour conformément à sa dignité : il a un beau château à *Newenhof* où il réside souvent.

§. 2. *La Hesse.*

Nous comprenons sous ce nom, non-seulement la Hesse proprement dite ; mais encore le comté de *Catzellenebogen*, qui fait aujourd'hui partie des états de la maison de Hesse.

La Hesse proprement dite est bornée au nord par l'évêché de Paderborn & le duché de Brunswick; au levant par le pays d'Eichfeld, la Thuringe & les états de Fulde; au midi par la Weteravie, qui la borne aussi au couchant, avec le Saureland ou le duché de Westphalie & l'évêché de Paderborn. Son étendue du midi au nord est d'environ 30. lieues communes de France, & elle en a autant du levant au couchant dans sa plus grande largeur.

On a remarqué ailleurs qu'elle a fait anciennement partie du Landgraviat de Thuringe, dont elle comprenoit la partie occidentale ; & que par un partage qui fut fait en 1264. cette partie occidentale échut, sous le titre de *Landgraviat de Hesse*, à Henri de Brabant surnommé l'*Enfant*, mort en 1308. Henri transmit ce landgraviat à ses descendans, jusqu'a Philippe surnommé le *Magnanime*, qui mourut en 1567. & qui partagea ses états entre Guillaume III. surnommé le *Sage* son fils aîné, qui a fait la branche de *Hesse-Cassel* ; & George, qui fit celle de *Hesse-Darmstadt.* Guillaume III. dit le *Sage* landgrave de Hesse-Cassel mort en 1592. transmit ses états à Maurice son fils, qui fut pere de Guillaume IV. & d'Ernest chef de la branche de *Hesse-Rhinfels* d'où est sortie celle de *Hesse-Wanfried.* Guillaume V. landgrave de Hesse-Cassel fut pere de Guillaume VI. qui eut deux fils ; Charles & Philippe, & le dernier a fait la branche de *Hesse-Philips-Thall* : enfin la branche de *Hesse-Hombourg* est sortie de celle de Hesse-Darmstadt ; en sorte qu'il y a aujourd'hui six branches de la maison de Hesse, qui possédent le domaine du Landgraviat de ce nom ; sçavoir, celle de Hesse-Cassel, l'aînée, qui professe la religion Reformée ou Calviniste, dont étoit Frédéric roi de Suéde mort sans enfans en 1751. de laquelle sont sorties celle de Hesse-Philips-Thal

subdivisée en deux branches, qui professent la religion Calviniste & qui ne sont qu'apanagées ; & celles de Rhinfels & de Wanfried qui sont Catholiques & qui ne sont qu'apanagées. De la branche de Hesse-Darmstadt, qui est de la religion Protestante, est sortie celle de Hesse-Hombourg qui professe la religion Calviniste, & qui n'est qu'apanagée. De toutes ces branches il n'y a que celles de Cassel & de Darmstadt, qui ayent droit de suffrage au collége des princes de l'empire.

La Hesse est arrosée par plusieurs rivieres, dont la principale est le Weser ; elle est remplie de forêts & de montagnes : mais on y trouve des plaines très-fertiles, & des prairies abondantes ; & on y recueille beaucoup de fruits & de miel. L'air y est fort sain : on y trouve des mines de fer & de cuivre ; & en général ce pays est bien cultivé & fort peuplé. On divise la Hesse en Haute & Basse, nous y ajoûterons en troisiéme division le comté de Catzenellebogen.

1. *La Basse Hesse.*

Elle occupe la partie septentrionale du pays & est arrosée par le Weser, la Werre, la Fulde, l'Eder, &c. Elle est partagée en 43. bailliages, en y comprenant les domaines que les landgraves de Hesse-Cassel possedent dans les provinces voisines : de ces 43. bailliages, il y en a deux dont on a déja parlé qui appartiennent à l'électeur de Mayence.

Cassel en est la capitale & de toute la Hesse, & la résidence des landgraves de ce nom, qui y ont un fort beau château, fortifié & magnifique, accompagné de beaux jardins, d'un arcenal, d'une bibliothéque, & d'un cabinet de curiosités. La ville est située sur la riviere de Fulde vers le 51. degré 20. m. de latitude. Elle est forte & partagée en vieille, neuve & haute ville : la seconde est la mieux bâtie, & où il y a de plus beaux palais. Les refugiés François y ont une église : à une lieue de la ville est *Weissenstein* maison de plaisance du prince.

Les autres principales villes de la Basse Hesse sont *Geismar*, où il y a des eaux minerales ; *Allendorf* sur le Lomb : *Spangenberg*, qui a un château bâti sur un roc ; *Eschwegue* sur la Verre, qui après Cassel est la principale ville du pays, les rues en sont belles & larges & il y a un beau château ; *Hirschfeld* sur la Fulde située dans une belle plaine, à 7. à 8. lieues au-dessous de l'abbaye de Fulde, avec titre de principauté : c'étoit une abbaye impériale de l'ordre de S. Benoît fondée vers le milieu du VIII. siécle, dont les landgraves de Hesse commencerent à envahir les domaines au commencement du dernier, & qui fut secularisée en leur faveur en 1648. par la paix de Westphalie : l'église de S. Wigbert, qui étoit celle de l'abbaye, y subsiste encore ; la ville est petite & ne vaut pas mieux qu'un bourg. *Rotenbourg* sur la Fulde, chef d'un bailliage qui appartient à la branche de Hesse-Rhinfels : il y a le plus beau château du pays, après celui de Cassel. *Ziegenhayn* ville située dans une isle formée par la riviere de Schwalm : elle est forte & défendue par un château qui a un arcenal bien fourni ; *Treysa* petite ville chef de bailliage, à une lieue de Ziegenhayn, où la noblesse immédiate des environs tient ses assemblées : il y avoit anciennement une abbaye de l'ordre de Prémontré ; *Melsungen* ville médiocre chef d'un bailliage.

Les autres lieux plus remarquables de la Basse Hesse sont *Louisstein* maison de plaisance du prince ; *Berlips* près de la Verre, comté ; *Bodenhausen* baronie ; *Wanfried* château chef de bailliage qui appartient à une branche de celle de Rhin-

fels; *Homberg* ville & château qui appartient à la même branche de Rhinfels; *Boinebourg* château qui a titre de comté; *Creutzberg* chef d'un bailliage, où est *Philipstal*, château qui a donné son nom à une branche de la maison de Hesse.

2. *La Haute Hesse.*

Elle est située au midi de la Basse: on la partage en 24. bailliages, dont la plus grande partie appartient au landgrave de Hesse-Darmstadt. MARPURG en est la capitale: elle appartient au landgrave de Hesse-Cassel & est située sur le Lohn, à environ 20. lieues au sud-ouest de Cassel, au pied d'une montagne, au haut de laquelle il y a un château très-fort; le prince a un beau palais dans l'enceinte du château, dont la veue s'étend sur de grandes plaines, sur des vallées entrecoupées de ruisseaux, & sur des collines chargées de vignobles & de toute sorte d'arbres. La ville, qui est assez grande & bien bâtie, est d'ailleurs très-forte par sa situation & par l'art: elle a été autrefois libre & impériale. Le landgrave Philippe le *Magnanime* y fonda une université en 1326. On voit dans l'église de Ste. Elisabeth le tombeau de cette sainte, fille d'André II. roi de Hongrie & épouse de Louis VI. dit le *Saint*, landgrave de Thuringe & de Hesse, morte en 1231. mais ses reliques en ont été enlevées. Les bailliages de *Biendekapp*, *Heina*, *Franckenberg* & *Stadt-Wetter* appartiennent aussi au landgrave de Hesse-Cassel. Le second prend son nom d'une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, où les comtes de Ziegenhayn & ensuite les Landgraves ont eu leur sepulture: on l'a changée en un hôpital, où on entretient 400. pauvres; *Franckenberg* est une petite ville sur l'Eder avec un vieux château: & il y a aux environs des mines d'argent & de cuivre. Il y a un chapitre de demoiselles nobles à *Stadt-Wetter*.

Giessen est la seconde ville de la Haute-Hesse. Elle appartient au landgrave de Darmstadt, & est située sur le Lonh, à 4. lieues au-dessous & au midi de Marpurg. Elle est fortifiée & médiocrement grande; les fossés ont une lieue d'une heure, de circuit. Il y a un château où réside le commandant & où il y a un arcenal. Le landgrave Louis V. y fonda une université en 1605. & l'empereur confirma cette fondation en 1607: il y a une manufacture de draps. Les autres principales villes de la Haute-Hesse qui appartiennent au landgrave de Darmstadt sont *Rauschemberg*, *Kirchain*, *Dernback*, ancien comté sur les frontieres de la Franconie, *Guemunde*, *Battenberg*, *Hatzfeld* qui a titre de comté, *Grunberg*, *Nidda* ancien comté, qui a de bonnes salines, *Alsfeld*, & *Hombourg* ville médiocre, située sur le penchant d'une colline, où réside le landgrave de Hesse-Hombourg: les François refugiés y ont une église, & ils ont établi une colonie à *Fredericsdorf*, qui en est à une demi lieue.

3. *Comté de Catzenellebogen.*

Ce comté, dont on fait dériver le nom des anciens *Cattes*, peuples Germains qui l'habitoient, n'est pas contigu; & il est coupé dans son milieu par l'électorat de Mayence, qui le divise en partie méridionale, ou Haut comté, & en partie septentrionale ou Bas comté: il s'étend à la droite du Rhin, & est borné au nord par la Wetteravie qui le separe de la Hesse proprement dite. Il a eu des comtes particuliers jusqu'en 1472. que leur race s'étant éteinte, il fut dévolu aux landgraves de Hesse, qui dans la suite en firent le partage des deux branches de *Darmstadt* & de *Rhinfels*, de leur maison.

1. *Le Haut Comté* a 10. lieues de long

du levant au couchant sur 6. de large du midi au nord. Le Mein, qui le borne au nord le separe de l'électorat de Mayence : le même électorat & le comté d'Erpach le bornent au levant, il a le *Berg-Straff* au midi : le Rhin le separe au couchant de l'électorat Palatin & de celui de Mayence. Il contient le pays particulier de *Geraw*, qui prend son nom d'une petite ville & s'étend entre le Rhin & la rive méridionale du Mein, vers leur confluent : il appartient au landgrave de Hesse-Darmstadt.

DARMSTADT en est la ville capitale, ce qui fait qu'on appelle ce pays : le *Landgraviat de Darmstadt*. Cette ville est le séjour ordinaire du landgrave, qui y a un magnifique palais accompagné de beaux jardins. La ville est dans une situation riante & agréable, dans un terroir des plus fertiles, sur une petite riviere de son nom, à 4. lieues au midi de Francfort & à 5. de la rive orientale du Rhin. Il y a un collége & de belles maisons dans la ville qui est accompagnée de 2. fauxbourgs. A une demi lieue est *Sensfeld* maison de plaisance du prince, qui en a aussi plusieurs autres, ou des maisons de chasse, dans le pays, dont les lieux les plus remarquables sont *Tribur*, ville autrefois fort considérable, qui n'est plus aujourd'hui qu'un bourg, situé à une lieue à la droite du Rhin & à 2. lieues au sud-est de Mayence. Ce lieu est célébre par le concile qui y fut tenu en 1079. *Russelheim* & *Franckenstein* baronies, &c.

2. *Le Bas Comté* est proprement l'ancien comté de Catzenellebogen : il est situé le long du Rhin au nord de l'électorat de Mayence, & a environ 7. à 8. lieues d'étendue du levant au couchant & 4. du midi au nord. Il appartient entierement au landgrave de Hesse-Rhinfels ; excepté la ville de *Brenbach* située à la droite du Rhin à 2. lieues au-dessus de Coblentz, qui appartient au landgrave de Hesse-Darmstadt. Ce Bas Comté s'étend à la gauche & à la droite du Rhin. *Rhinfels*, qui a donné son nom à la branche de la maison de Hesse qui le possede, est une place forte & importante, située sur un rocher escarpé à la gauche du Rhin, à 2. lieues au-dessous de Baccarach : elle commande toute la largeur de ce fleuve

S. Goar petite ville également fortifiée, est située à moins d'une demi lieue au-dessus & du même côté du Rhin. De l'autre côté de ce fleuve & à sa droite sont la forteresse de *Gewershausen*, & le *Catz* ou *Neu-Catzenellebogen* autre place fortifiée. *Alt-Catzenellebogen*, autre petite ville avec un château fort, qui a donné le nom au pays, est située sur les frontieres du comté de Nassau à 5. lieues au levant de la rive orientale du Rhin. Il y a des bains renommés & des eaux minerales à *Langen-Schwalbach*, village situé dans la partie la plus orientale du pays. On donne à la partie du bas comté de Catzenellebogen située à la droite du Rhin le nom de *pays de Herrich*.

§. 3. *La Wetteravie.*

La Wetteravie proprement dite prend son nom de la riviere de *Wetter*, qui la traverse, qui a sa source environ à une lieue au sud-est de Giessen dans le pays de Hesse, & qui, après un cours de 10. lieues du nord-est au sud-ouest, se jette dans le Mein à 5. quarts de lieue au dessous de Francfort : mais on donne par extension le nom de *Wetteravie*, à une grande portion de la partie orientale du cercle du Haut Rhin, située entre la Hesse au nord, la Franconie au levant, le Mein & l'électorat de Mayence au midi & le cercle de Westphalie au couchant. On donne en total à ce pays 24. lieues d'étendue en quarré ; & comme il contient plusieurs com-

tés immédiats de l'empire, dont nous parlerons bientôt; on en a composé un des 4. bans de comtes, qui forment chacun un suffrage aux diettes de l'Empire: on compte 21. comtés dans ce banc, en y comprenant plusieurs comtés situés en Westphalie ou ailleurs, qui y sont compris. Le pays en général est bon & fertile & arrosé par plusieurs rivieres, dont la principale est le Lohn qui le parcourt du levant au couchant jusqu'à son embouchure dans le Rhin, à une lieue au dessus de Coblentz.

On divise la Wetteravie prise en général en septentrionale & en méridionale: on appelle la premiére, située à la droite du Lohn, le *Westerwald*: les princes qui y ont des domaines sont censés faire partie du cercle de Westphalie; & on a parlé ailleurs de ces domaines.

Ceux qui sont situés dans la Wetteravie méridionale, appartiennent aussi à divers princes. 1°. L'électeur de Mayence y possede la ville de *Hoechst* située sur le Mein un peu au-dessous de Francfort; celle de *Koenigstein* à 4. lieues de Francfort, chef d'un comté dont il est en possession depuis l'an 1581. par l'extinction de la race des comtes; la moitié de la ville d'*Epstein*, chef-lieu d'un ancien comté, dont le dernier comte mourut en 1497. l'autre moitié appartient au landgrave de Darmstadt; & enfin *Cronberg* ville & château avec titre de comté à 4. lieues de Francfort, qui a eu des comtes particuliers jusqu'en 1704.

2°. L'électeur de Tréves y possede la ville de *Limbourg* à la droite du Lohn, avec le landgrave de Darmstadt, & plusieurs autres domaines.

3°. Le landgrave de Hesse-Darmstadt y possede de plus la petite ville de *Butzbach* située entre Francfort & Giessen, où il y a un château; le château de *Philippeck* qui est dans le voisinage, &c.

4°. Le landgrave de Hesse-Hombourg y a le bourg & le château de *Bingenheim.*

5°. Il y a des villes imperiales dont nous parlerons dans l'article suivant.

6°. Enfin on y voit les comtés suivans.

1. *Hanau*, comté, avec une capitale de même nom, située sur la rive droite ou septentrionale du Mein, à 3. lieues au-dessus de Francfort, à l'embouchure dans le Mein de la petite riviere de Keints qui la separe en vieille & en nouvelle. Elle est belle & bien fortifiée: la nouvelle est plus grande que la vieille & doit son aggrandissement aux Réformés Wallons qui s'y retirerent sous le regne de Philippe II. roi d'Espagne. La plûpart des habitans sont Réformés ou Calvinistes: mais la principale église est à ceux de la confession d'Augsbourg: on y souffre les Juifs. Le château comtal, qui est dans la vieille, est ancien.

Le comté de Hanau, qui est un des plus riches de l'Empire, s'étend en longueur & a peu de largeur: il est situé le long du Mein, & est partagé en 17. bailliages. La race masculine de ses comtes s'étant éteinte en 1736. les landgraves de Hesse-Cassel leur ont succedé; & ils possedent aujourd'hui le comté de Hanau, où on voit le beau château ou maison de plaisance de *Philipsroule* auprès de Hanau; *Muntzenberg* chef de bailliage avec un ancien titre de comté, *Robenhausem* petite ville, &c.

2. *Isenbourg*, comté situé au nord de celui de Hanau: on lui donne 12. lieues de long sur 4. de large, & on le partage en Haut & Bas. Ce dernier, qui appartient aujourd'hui pour la plus grande partie à l'électeur de Tréves, est situé dans le Westerwald ou Basse Wetteravie, & appartient par conséquent au cercle de Westphalie: le château & le bourg d'*Isenbourg* sont situés dans cette partie & ne sont pas éloi-

gnés de Coblentz. La maison des comtes d'Isenbourg possede le Haut comté qui est proprement le comté de **Budingen**. Elle est partagée en 4. branches, qui professent la religion Réformée ou Calviniste : l'aînée a été élevée en 1744. à la dignité de prince de l'Empire, & elle réside au château de *Biernstein*. *Marienborn* étoit autrefois un monastère ; *Herrnhag* est un village bâti en 1738. & peuplé de freres Moraves.

3. *Nassau* est une petite ville avec titre de comté, qui a donné son nom & l'origine à une des plus anciennes maisons de l'empire d'Allemagne. Elle est située à la droite de la riviere de Lohn, qu'on y passe sur un pont de pierre de 10. arches & à 3. lieues de son embouchure dans le Rhin, sur le haut d'une colline à 4. lieues au sud-est de Coblentz & à 7. au nord-ouest de Mayence. Elle a un ancien château qui est situé sur une élevation de l'autre côté de la riviere, & qui a donné son nom à la ville & au comté. Elle est la capitale du comté de Nassau, qui s'étend dans la Wetterie septentrionale ou Westerwald & dans la méridionale : il peut avoir 18. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 15. à 16. du levant au couchant. Il est arrosé par différentes rivieres, montagneux en quelques endroits, & couvert de forêts & de vignes : on y trouve des mines de plomb & de cuivre, de bons pâturages & beaucoup de terres fertiles.

Ce comté a été partagé entre diverses branches de la maison de Nassau : les principales étoient celles de *Siégen*, de *Dillenbourg*, d'*Hadamar* & de *Diets*, dont les domaines s'étendoient dans le Westerwald & le cercle de Westphalie. On a parlé ailleurs de ces 4. branches, dont il ne reste plus que celle de Diets, qui a hérité des 3. autres & qui possede aujourd'hui la ville de Nassau. Il reste encore dans la Wetteravie méridionale les comtés d'*Idstein* & de *Weilbourg*, possedés par 2. branches de la maison de Nassau. Celui d'Idstein consiste dans une grande vallée, qui a, dit-on, 8 lieues de long sur 4. de large : il a pour capitale une petite ville de même nom, où il y a un château. Elle appartenoit à une branche Protestante de la maison de Nassau qui en prenoit le nom & qui a fini en 1721. Celle de Nassau-Sarbruck qui lui avoit succedé, ayant fini en 1728. celle de Nassau-Usingen a hérité du comté d'Idstein & de la petite ville de *Veisbad*, située aux environs de Mayence, qui en dépendoit, & où il y a des eaux minerales. Le château d'*Usingen*, qui donne son nom à la branche qui possede le comté d'Idstein, est situé à 4. lieues au nord de Francfort.

Celui de *Weilbourg*, qui donne son nom à une autre branche de la maison de Nassau, est situé sur la rive septentrionale du Lhon, à 4. lieues au couchant & audessous de la ville de Wetzlar : on donne 4. lieues en quarré au comté de Weilbourg. Le château de ce nom, situé sur une élévation, est joint à une petite ville.

Il y avoit encore une branche de la maison de Nassau, cadette de celle de Dillenbourg, qui possedoit le comté de *Nassau-Schaumbourg* érigé en comté libre de l'Empire au dernier siècle, en faveur du général Holtzapfel ; & situé entre Nassau & Diets, le long de la rivere de Lohn, avec 4. lieues d'étendue. Cette branche de Nassau-Schaumbourg ayant fini en 1652. le comté de Nassau-Schaumbourg nommé aussi d'*Holtzapfel*, dont le chef-lieu est un château situé sur une haute montagne ; passa dans la maison d'Anhalt-Bernbourg qui le possede aujourd'hui.

4. *Runekel*, comté qui prend son nom d'une petite ville située sur la rive méridionale du Lohn, entre Diets & Weilbourg : il appartient au comte de Wied.

5. *Solms*, comté qui prend son nom

d'un ancien château, aujourd'hui ruiné, & d'une riviere qui le traverse, est situé au nord de la ville de Wetzlar : on lui donne 12. lieues de long sur 4. de large & il est partagé entre 10. branches de la maison de Solms, qui y possedent divers châteaux, où elles font leur résidence, & quelques petites villes. L'aînée de ces branches, qui réside à *Braunfels* à 2. lieues de Wetzlar, fut élevée en 1742. par l'empereur Charles VII. à la dignité de prince de l'Empire. Ces branches possedent d'autres domaines dans quelques autres provinces de l'Empire.

6. *Waldeck*, comté borné au levant & au midi par le Bas landgraviat de Hesse, & au nord & au couchant par la Westphalie, a 16. lieues de long & autant de large, & est partagé en 9. bailliages : le pays est montagneux & néantmoins fertile ; & on y trouve des mines de fer, de cuivre & de plomb. Il contient 3. ou 4. petites villes, est partagé entre plusieurs branches, dont le chef de l'aînée, qui professe la religion Protestante, prend le titre de prince & possede le comté de Pirmont en Westphalie. Il réside au château d'*Arolsen*, & a une maison de plaisance à *Louisen-Thal*. *Waldeck*, qui a donné son nom au comté, est une petite ville ; celle de *Corbach* sur l'Ister à 3. lieues au couchant de Waldeck, a une école illustre & a été autrefois imperiale.

7. *Westerbourg* comté situé dans le Westerwald : il appartient au comte de Linange.

8. *Wistgenstein* comté situé vers la source de la riviere de Lohn, à 7. lieues ou environ au nord-ouest de Marpurg : le pays est rempli de bois. La maison des comtes, qui ont des prétentions sur le comté de Sayn, est partagée en 3. branches. Ce comté, qui prend son nom d'un bourg situé sur le Lohn, a environ 9. lieues de long sur 4. de large ; on y compte 5. à 6. petites villes & quelques châteaux.

§. 4. *Villes imperiales de la partie Orientale du cercle du Haut Rhin.*

On en compte 4. & elles sont toutes situées en Wetteravie.

1. FRANCFORT est la principale : elle est située dans une belle & riche plaine, sur le Mein qui la traverse, à 6. lieues de son embouchure dans le Rhin, qu'elle a à son couchant, au 49. degré 55. m. de latitude & au 26. 15. m. de longitude. Elle est une des plus grandes, des plus belles & des plus commerçantes d'Allemagne ; & elle est recommandable par la richesse & le nombre de ses habitans, par ses fortifications, étant entourée de 10. bastions, & par les deux foires qu'on y tient tous les ans. Ce n'étoit qu'une simple maison royale sous le regne de Charlemagne ; mais elle s'est accrue depuis, au point où on la voit aujourd'hui. Le Mein la divise en deux parties inégales, dont la septentrionale, qui est la plus grande, retient le nom de Francfort : on appelle la méridionale *Saxenhausen*, c'est-à-dire, *Maison des Saxons*. Elles sont jointes par un pont. Les habitans de Francfort embrasserent la plûpart en 1530. la confession d'Augsbourg ; & c'est la religion dominante de la ville, suivie par les magistrats qui en ont le gouvernement : il y a aussi beaucoup de Catholiques, qui dépendent du diocése de Mayence & qui y possedent 14. églises ; mais il ne leur est pas permis de faire des processions & d'administrer publiquement les sacremens aux malades. La principale église Catholique est la collégiale de saint Barthélemi, où se fait l'élection & le couronnement des empereurs : on fait la premiére dans une petite chapelle longue & étroite, qu'on appelle le *Conclave* ; & le couronnement se fait dans une autre chapelle, attachée par une clôture aux ba-

lustres du chœur, qui a à peu près la forme d'une grande loge à perroquet : il y a dans cette chapelle un autel, qui a pour tout ornement un crucifix d'airain. Parmi les autres églises Catholiques une des plus considérables est celle des Dominicains. Il y a aussi à Francfort plusieurs Réformés ou Calvinistes, Allemans ou François, qui étoient obligés d'aller à *Bockenheim* dans le comté de Hanau, à une demi lieue de la ville, pour l'exercice de leur religion: mais le magistrat leur a accordé enfin une église dans la ville, après beaucoup de difficultés, à la sollicitation de l'empereur & du roi de Prusse. Enfin on y compte 25000. Juifs, qui y occupent un quartier separé.

On voit à Francfort plusieurs places publiques : la principale est celle où l'empereur, après son couronnement, paroît à la tête des électeurs & fait ses largesses au peuple. Les principaux édifices de la ville après l'église de S. Barthélemi, sont le *Braunsfels* ou le palais impérial & l'hôtel-de-ville, qu'on appelle le *Roëmer*. Cet hôtel est un bâtiment fort vaste & fort beau, quoique construit dans le goût antique : on y conserve la fameuse bulle d'or, que l'empereur Charles IV. donna en 1356. & qui contient les lois fondamentales de l'empire, surtout celles qui concernent l'élection de l'empereur & du roi des Romains. Le gouvernement de la ville de Francfort est aristo - démocratique ; c'est-à-dire que les magistrats sont choisis parmi les familles nobles ; mais nommés par les corps de mêtiers. Le territoire de la ville est assez étendu : il est bon & fertile, & surtout rempli de jardinages.

2. *Wetzlar*, ville située sur la rive méridionale du Lohn, à 8. lieues au nord de Francfort : elle est environnée de murailles flanquées de tours, & de fossés : ses fauxbourgs ont été ruinés par les guerres. Les habitans sont Protestans, & le conseil est composé de 24. membres : on y a transféré depuis l'an 1663. la chambre impériale qui étoit auparavant à Spire : il y a un bailliage impérial, dont le Landgrave de Hesse-Darmstadt est administrateur.

3. *Frideberg* autre ville impériale, située dans les montagnes de la Wetteravie, à peu de distance de la droite du Wetter, à peu près à une égale distance de Francfort & de Wetzlar. Il y a un château impérial, où réside le burgrave de la noblesse immediate du pays : divers incendies qu'elle a soufferts l'ont fort endommagée.

4. *Gelnhausen*, sur la riviere de Kints, à six lieues au nord d'Aschaffembourg, & à six de Hanau : elle a un château qui est séparé de la ville & qui appartient à la noblesse immédiate de l'empire, avec de belles églises & des monastères : il y a des vignobles & des jardinages aux environs.

VI.

CERCLE DE FRANCONIE.

Ce cercle, qui occupe le centre de l'Allemagne, est borné au nord par la Thuringe ; au levant par la Misnie, la Bohéme & le haut palatinat de Baviére ; au midi par le duché de Neuboug & la Souabe ; & au couchant par l'électorat de Mayence & les domaines de l'abbaye de Fulde. Sa figure est presque ronde ; & il a environ 50. lieues communes de France du midi au nord & 45. du levant au couchant. Sa situation est entre le 48. degré 50. minutes & le 50. 50. m. de latitude, & entre le 27. & le 30. de longitude.

On ne doit pas chercher ailleurs l'étymologie du nom de ce pays, que de ce qu'il a été la principale demeure des *Francs* avant leur établissement dans les Gaules ; & ils en conserverent le domaine après cet établissement : Sigismer fils de Clovis y regna en effet. Nos rois de la première

& de la seconde race firent gouverner dans la suite la Franconie, qui faisoit partie de la *France Orientale*, située à la droite du Rhin, par des ducs ou des comtes, comme le reste de la Monarchie Françoise. Charlemagne projetta en 793. de faire creuser un canal depuis la riviere d'Altmul, qui se jette dans le Danube, jusqu'à celle de Rednits, qui se joint au Mein ; ce qui auroit établi une communication entre l'Ocean & la Mer Noire : mais divers accidens empêcherent l'exécution de ce projet.

Les ducs ou comtes de Franconie se rendirent héréditaires, comme tous les autres de l'empire François, sur le déclin de la seconde race de nos rois ; & Conrad, duc ou comte héréditaire de Franconie, élû roi de Germanie ou empereur en 912. après l'extinction de la branche impériale de la maison de Charlemagne, est reconnu pour le fondateur de l'empire d'Allemagne proprement dit, & tel qu'il est établi aujourd'hui ; empire différent de l'empire Romain, & de celui de Charlemagne. Les empereurs Conrad II. Henri III. Henri IV. & Henri V. furent pris aussi dans la maison de Franconie, dont la race s'éteignit vers la fin du XII. siécle ; le duché de Franconie fut alors reuni à l'empire. Les évêques de Wirtzbourg se disent néantmoins ducs de Franconie, tant à cause des grands domaines que le roi Pepin le *Bref* donna dans le pays à leur église, que par une donation de l'empereur Frédéric I. mais ce titre leur est disputé.

La Franconie est traversée du levant au couchant par le Mein, qui y prend sa source & qui la divise en partie septentrionale & méridionale : elle est arrosée par plusieurs autres rivieres, entr'autres par le Rednits, l'Altmul, le Tauber, la Sala & la Werra qui y prennent aussi leur source. On voit de grandes forêts dans ses extrémités: mais le milieu est fertile en bled & en pâturages ; on recueille du vin dans sa partie méridionale, où il y a de beaux vignobles. Le pays est fort peuplé ; & l'air y est assez temperé. Il y a deux tribunaux de justice, dont l'un a pour chef l'évêque de Wirtzbourg & l'autre le burgrave de Nuremberg. En tems de guerre ce cercle fournit dix à douze mille hommes commandés par un chef élû dans l'assemblée du cercle, qui a pour directeurs l'évêque de Bamberg, & alternativement les marquis de Bareith & d'Anspach, burgraves de Nuremberg. Il est partagé entre des princes ecclésiastiques, des princes séculiers & des villes Impériales.

I. PRINCES ECCLÉSIASTIQUES

DU CERCLE DE FRANCONIE.

Ces princes sont les évêques de *Wirtzbourg*, d'*Aichstet* & de *Bamberg*, & le *grand-Maître de l'ordre Teutonique*.

§. 1. *Evêché de Wirtzbourg.*

Cet évêché forme l'état le plus considérable de la Franconie, & s'étend dans sa partie occidentale: il a le comté d'Henneberg au nord ; celui de Cobourg au levant avec l'évêché de Bamberg ; le marquisat d'Anspach, le comté de Holac & le Wirtemberg au midi ; & l'électorat de Mayence avec les états de Fulde au couchant. Son étendue du midi au nord est de 30. lieues communes de France, & de 20. du levant au couchant : le terroir en est fertile & produit beaucoup de bled & de vin.

WIRTZBOURG ou *Wurtsbourg*, sa capitale, est située sur la rive droite du Mein, qui traverse l'évêché du levant au couchant, vers le 49. degré 40. m. de latitude. Elle tire son nom Allemand, qui en Latin veut dire *Herbipolis*, & en François *Ville-aux-Herbes*, du grand nombre de jardina-

ges qui l'environnent. S. Kilien Ecossois de nation y prêcha l'évangile à la fin du VII. siècle ou au commencement du suivant; & S. Boniface archevêque de Mayence y établit vers l'an 741. un évêché, que le roi Pepin enrichit par ses libéralités. Son diocése, qui étoit d'une très-vaste étendue, fut diminué en 1006. par l'érection de celui de Bamberg : l'empereur Henri II. fondateur de ce dernier évêché recompensa les évêques de Wirtzbourg de cette distraction de leur diocése, par la donation de divers domaines; & ces prélats accrurent beaucoup leur autorité temporelle par la donation qu'on prétend que l'empereur Frédéric I. leur fit vers l'an 1168. du duché de Franconie : ils font porter l'épée nue devant eux dans les grandes cérémonies; & quand ils officient leur maréchal tient l'épée nue devant eux.

La ville de Wirtzbourg passe pour la capitale de la Franconie : elle est grande, bien bâtie, bien fortifiée & bien peuplée. Elle a été libre & impériale pendant quelque tems : mais il y a plus de trois siécles que les évêques en sont les maîtres. Ces prélats résident dans le château de *Frawenberg* ou *Marienbourg*, situé à la gauche du Mein, sur une élevation qui commande la ville, à laquelle ce château est joint par un pont de pierre, où on a placé 12. belles statues de Saints. Ce château, ou palais épiscopal, qui est très-beau, est remarquable par son arcenal, par ses caves, & par la chapelle que les évêques y ont fait construire & où ils ont leur sépulture.

La cathédrale de S. Sauveur est située dans la ville : son chapitre est composé de 24. chanoines capitulaires, parmi lesquels il y a 5. dignités; & de 29. domiciliaires. Ils font preuve de noblesse comme dans les autres chapitres d'Allemagne ; mais pour être reçus, ils sont assujettis à une cérémonie singuliere & humiliante : c'est de passer nuds jusqu'à la ceinture au milieu des autres chanoines rangés en haye, qui les frappent légérement sur les épaules avec une baguette ; ce qui fait, que les princes, qui ne veulent pas se soumettre à une pareille cérémonie, dont on dit l'usage très-ancien, ne demandent pas d'être reçus, & que les canonicats demeurent entre les mains de la simple noblesse. Outre la cathédrale, il y a 3. collégiales à Wirtzbourg; les abbayes de S. Estienne & de S. Jacques, dont la premiére appartient aux Bénédictins Allemands & l'autre aux Bénédictins Ecossois; celle des Bénédictines de Ste. Afre, la Chartreuse, située auprès de la ville, &c. Il y a aussi une université peu célébre, fondée en 1403. & rétablie à la fin du XVI. siécle, dont la principale direction est entre les mains des Jésuites qui y ont un beau collége. L'hôpital passe pour un des plus beaux d'Allemagne : on y entretient ordinairement 400. pauvres tant hommes que femmes.

Le domaine temporel des évêques de Wirtzbourg, dont on fait monter le revenu à plus de cent mille écus, est partagé en 52. bailliages, sans compter 18. autres bailliages moins considérables, qui dépendent des chapitres inférieurs.

Les principales villes de ce domaine sont les suivantes; *Oschenfurt* sur le Mein, où il y a un pont sur cette riviere à 6. lieues au dessus de Wirtzbourg : c'est une ville médiocre qui appartient au chapitre; *Kitzingen* assez belle ville sur le Mein, avec un pont de pierre: le marggrave d'*Anspach* a des prétentions sur une partie de cette ville; *Schwartzach*, sur la gauche du Mein au dessus & au levant de Wirtzbourg, petite ville avec une abbaye de Bénédictins; *Gemund* petite ville située sur la droite du Mein à 4 à 5. lieues au dessous de Wirtzbourg; *Carlstadt* petite ville située sur le Mein; *Neustadt*, petite ville avec une abbaye de Bénédictins : elle est sur la Sale, petite riviere qui se jette dans le Mein, &

qui est différente d'une riviere de ce nom qui coule dans la Thuringe & la Misnie : c'est la riviere de *Saale* en Franconie qui a donné son nom, à ce qu'on prétend, aux Loix Saliques.

Les autres abbayes du diocése sont *Ebrach* de l'ordre de Cîteaux, située vers les frontieres de l'évêché de Bamberg : on y inhume les cœurs des évêques de Wirtzbourg ; Amorbach de Bénédictins, située dans le domaine de l'électeur de Mayence & dont on a parlé ailleurs ; *Brunbach* & *Bildhausen*, d'hommes, & *Himmels-porten* des filles de l'ordre de Cîteaux ; Haut *Gothzel* & *Bas Gothzel*, d'hommes, & *Gerlasheim* de filles de l'ordre de Prémontré. Outre la Chartreuse de Wirtzbourg on en compte 4. autres dans le diocése ; sçavoir *Asiheim* sur le Mein, *Grunaw* près de Wertheim, *Illimbach*, à 5. lieues de Wirtzbourg, & *Tuckelhausen* à 3. lieues de cette ville.

§. 2. *Evêché d'Aichstet.*

On donne 14. milles d'Allemagne de long & 5. de large à cet évêché, situé dans la partie la plus méridionale de la Franconie sur les frontieres du duché de Neubourg, qu'il a au midi, & du haut Palatinat qu'il a au levant. Il est arrosé par la riviere d'Altmul, qui le traverse du couchant au levant ; & est assez fertile, quoique couvert de bois.

La ville d'AICHSTET, sa capitale, est située sur la riviere d'Altmul, vers le 48. degré 50. m. de latitude, à 6. à 5. lieues au nord du Danube dans le *Nordgaw*, portion de l'ancienne Baviére. Odilon duc de Baviére ayant donné le terrain où elle est située, & qui n'étoit qu'une forêt, à S. Boniface archevêque de Mayence, ce S. prélat y envoya vers l'an 748. S. Willibaud moine Anglois son disciple, qu'il établit évêque du pays sous sa métropole ; & qui l'ayant défriché, y fonda un monastére de Bénédictins, dans une valée agréable entre des collines fertiles, dont il fut le premier abbé. S. Willibaud dédia l'église du monastère, qui est la cathédrale, sous l'invocation de la Vierge, & elle l'a pris ensuite pour patron. Ses reliques y sont conservées & on y voit son tombeau derriere le chœur : la ville a été depuis aggrandie & renouvellée par les successeurs de S. Willibaud. Le chapitre, qui a été sécularisé, consiste aujourd'hui en 6. dignités, 16. chanoines capitulaires & 11. domiciliaires. La ville est d'une grandeur médiocre & a plusieurs autres églises : les principales sont la collégiale & paroissiale de Notre-Dame ; l'abbaye des Bénédictines de Ste. Walburge sœur de S. Willibaud, où on conserve les reliques de cette sainte ; le collége des Jésuites ; les couvens des Dominicains, des Capucins, &c.

L'évêque d'Aichstet a quarante mille écus de rente, avec ses grands officiers héréditaires ; & plusieurs princes & comtes sont ses feudataires. Il fait sa résidence ordinaire au château de *Walpersbourg*, nommé aussi *Willibaldsbourg*, situé sur une montagne à une demi lieue de la ville. Son domaine temporel est partagé en 31. bailliages qui contiennent quelques petites villes. Quant au spirituel, son diocése comprend une partie de la Souabe : il est chancelier né de l'université d'Ingolstadt & de l'église de Mayence : on voit entr'autres dans ce diocése l'abbaye de Bénédictins de *Blanchstadt* située au nord d'Aichstet vers les frontieres du haut Palatinat.

§. 3. *Evêché de Bamberg.*

Le domaine de cet évêché est situé au milieu de la Franconie : il est borné au nord par la Misnie, au levant par le marquisat de Cullembach ; au midi par celui

d'Anspach qui le borne aussi au couchant, avec l'évêché de Wirtzbourg : il a trente lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 15. à 16. dans sa plus grande largeur du levant au couchant : il est arrosé par le Mein, le Rednits & plusieurs autres rivieres ; & quoique rempli de forêts & de montagnes en bien des endroits, il est néanmoins fertile en bled, en vin, en fruits, en saffran & en réglisse.

Bamberg sa capitale, est située au centre de l'Allemagne, dans un pays fort agréable, vers le confluent du Rednits & du Mein, vers le 50. degré de latitude & le 28. 30. m. de longitude. Elle avoit titre de comté, qui fut confisqué sur Albert son dernier possesseur & reuni à l'empire au commencement du X. siècle. L'empereur S. Henri, qui se plaisoit beaucoup dans cette ville, y fonda avec l'impératrice Cunegonde son épouse, en 1006. un évêché, que le pape érigea, à condition que les évêques lui feroient une redevance annuelle de cent marcs d'argent, & d'un cheval blanc enharnaché : mais le pape Leon IX. déchargea l'église de Bamberg de cette redevance en 1053. & l'empereur Henri III. pour en dédommager l'église Romaine, lui fit donation de la ville de Benevent en Italie. Henri II. & Cunegonde doterent richement le nouvel évêché de Bamberg, dont Everard chancelier de ce prince fut premier évêque ; & outre les domaines que les évêques possedent dans la Franconie, ils lui donnerent entr'autres plusieurs biens dans la Carinthie, qui consistent en 15. à 16. bailliages, dont les évêques de Bamberg jouissent encore : ils firent bâtir la magnifique cathédrale de Bamberg, où ils sont inhumés l'un & l'autre. Enfin l'empereur Henri II. pour décorer davantage cette nouvelle église, dont la plus grande partie du diocése fut distraite de celui de Wirtzbourg, ordonna par un privilége singulier, que les quatre grands officiers de l'empire, qui sont le roi de Bohême, comme grand échanson ; l'électeur de Baviére, comme grand-maître ; l'électeur de Saxe en qualité de grand maréchal ; & celui de Brandebourg chambellan, feroient les mêmes fonctions auprès des évêques de Bamberg, & qu'ils leur feroient hommage pour ces charges de quelques portions de leurs domaines : mais ces 4. électeurs font faire ces fonctions auprès de ces prélats par des vicaires héréditaires, qui font l'hommage & remplissent leur service, à l'entrée & au sacre de chaque nouvel évêque. L'évêché de Bamberg fut d'abord soumis à la métropole de Mayence, comme étant situé dans l'étendue de cette province ecclésiastique : mais le pape Clement II. qui avoit été évêque de Bamberg, le soumit en 1047. immédiatement à l'église Romaine, & donna aux évêques le premier rang parmi ceux d'Allemagne, avec l'usage du *Pallium*.

La ville de Bamberg est grande, mais toute ouverte & sans murailles, depuis que le concile de Bâle obligea en 1435. les habitans, qui s'étoient soulevés contre leur évêque, à les démolir : ainsi elle passe pour le plus grand village d'Allemagne ; on prétend qu'elle a été autrefois libre & impériale. L'évêque, à qui on donne plus de soixante mille écus de revenu, y a un très-beau palais, qu'on nomme *Geyersmarth*. Le chapitre de la cathédrale de S. Pierre & de S. George, est composé de 5. dignités, de 20. chanoines capitulaires & de 18. domiciliaires : leurs prébendes sont fort bonnes. On y voit de plus 3. collégiales & l'abbaye de Bénédictins du *Mont S. Michel*, située auprès de la ville. Il y a une université, ou plûtôt un collége académique de Jésuites fondé en 1685.

On partage le domaine temporel des évêques de Bamberg en Franconie en 55. bailliages, non compris les 18. qu'ils pos-

sedent dans la Carinthie. On y voit plusieurs petites villes dont la principale est *Forcheim*, en Latin *Vorchemium*, située sur la droite de la riviere de Rednits, à six lieues au dessus de Bamberg. Il y a une église collégiale sous le nom de Saint Martin, un bel arcenal & un château : c'est la place la plus forte de la Franconie. *Pommarfelden* à 8. lieues de Bamberg, est la maison de plaisance des évêques. On voit dans le diocése les abbayes de *Bants* & de *Theris* de Bénédictins, & celle de *Langtein* de l'ordre de Cîteaux.

§. 4. *Domaines du Grand-Maître de l'ordre Teutonique.*

L'ordre des chevaliers Teutoniques fut fondé dans la Terre-Sainte en 1190. durant le siége d'Acre, entrepris sur les infidéles, par plusieurs gentilshommes *Allemans*, à *l'instar* de ceux de S. Jean de Jerusalem & du Temple ; ce qui fit qu'on lui donna le nom de *Teutonique*. Cet ordre militaire fit bientôt après de grands progrès & devint fort nombreux : mais les Chrétiens ayant perdu quelques années après la plûpart de leurs conquêtes dans la Terre-Sainte, les chevaliers Teutoniques furent obligés de retourner dans leur patrie. Conrad duc de Masovie ayant alors la guerre à soutenir contre les peuples idolâtres de la Prusse, ses voisins, demanda du secours au pape, qui lui envoya en 1230. une armée de trente mille chevaliers Teutoniques, qui étoient arrivés depuis peu de la Palestine, & qui n'avoient pas de demeure fixe. Avec leur secours Conrad dompta une partie des Prussiens ; & par reconnoissance, il disposa d'un domaine considérable de la Prusse en faveur de ces chevaliers, qui établirent leur principale demeure dans le pays, où ils fonderent plusieurs villes ; & leur grand-maître fit son sejour dans celle de Marienbourg. Les chevaliers Teutoniques continuerent la guerre contre les Prussiens, qu'ils soumirent enfin entierement, & qu'ils engagerent à embrasser le Christianisme : ils étendirent leurs conquêtes dans la Livonie, où ils furent appellés par les chevaliers *Porteglaives*, qui s'incorporerent dans leur ordre vers l'an 1240. & partagerent le domaine de cette province avec l'archevêque de Riga & les autres évêques établis dans le pays : ensorte qu'on institua un maître particulier de l'ordre Teutonique en Livonie, sous l'autorité du grand-Maître qui résidoit en Prusse, & qui établit aussi sous son autorité un maître particulier pour l'Allemagne & l'Italie, où cet ordre acquit de grands biens & beaucoup de commanderies. Albert de Brandebourg grand-maître de l'ordre Teutonique résidant en Prusse, d'un côté, & Guillaume de Furstenberg, & après lui Gottard Ketler son successeur, maîtres particuliers de l'ordre en Livonie, de l'autre, ayant embrassé le Luthéranisme au XVI. siècle, & ayant sécularisé les commanderies situées dans ces provinces, donnerent l'origine au duché héréditaire, aujourd'hui royaume de Prusse, & au duché de Courlande ; ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs. Les chevaliers Catholiques de l'ordre en Allemagne voyant la défection d'Albert de Brandebourg leur grand-maître, qui embrassa le Luthéranisme en 1525. s'assemblerent à Mergentheim en Franconie, chef-lieu de leur ordre en Allemagne, & y élurent pour grand-maître en 1526. Walther de Cronberg, qui a eu des successeurs jusqu'à aujourd'hui, & auquel tous les commandeurs & chevaliers Catholiques qui ont droit de l'élire, sont soumis. Leur habit est un manteau blanc avec une croix noire : ils sont obligés de vivre dans le célibat & de faire preuve de noblesse de 16. quartiers tant du côté paternel que du maternel.

L'ordre des chevaliers Teutoniques fut composé depuis l'an 1526. de 13. bailliages ou provinces, qui contiennent chacun un certain nombre de commanderies. Dans chaque bailliage, le plus ancien des commandeurs en est le chef, & se qualifie *Commandeur provincial*. De ces 13. bailliages il n'y en a plus que 9. qui soient restés aux Catholiques; sçavoir 5. qui étoient autrefois sous la jurisdiction immédiate du grand-maître de Prusse, & qui sont ceux d'*Alsace* & de *Bourgogne* unis aujourd'hui en un seul, de *Coblents*, d'*Autriche*, & d'*Etsch* ou de *Tirol*. Les 8. autres étoient sous la jurisdiction du maître particulier d'Allemagne; sçavoir ceux de *Franconie*, de *Westphalie*, d'*Alten-Biessen*, ou *Vieux-Jonc* dans le pays de Liége, & de *Lorraine*, aux Catholiques; ceux de *Hesse*, de *Thuringe* & de *Saxe* qui sont aux Protestans, & où on reçoit des chevaliers qui font profession de la religion Protestante; & enfin celui d'*Utrecht*, dont les États Généraux des Provinces Unies se sont emparés des revenus.

Mergentheim ou *Marienthal*, petite ville située sur le Tauber en Franconie, sur les frontieres de l'électorat de Mayence, à six à sept lieues au sud-ouest de Wirtzbourg, est le chef-lieu de l'ordre & des domaines du grand-Maître, qui fait sa principale résidence au château de *Neuhaus* situé sur la montagne de Kitsberg, à une demi lieue au dessus sur le Tauber: ces domaines consistent dans le grand bailliage de *Huttenheim*, 12. petits bailliages contigus situés aux environs, & divers autres biens situés dans la Franconie & dans les provinces voisines.

Outre la grande maîtrise de l'ordre Teutonique, il y a en Franconie un bailliage du même ordre composé de 17. commanderies; dont la principale, qui est le chef-lieu de toutes les autres & la résidence du commandeur provincial, est à *Ellingen* sur le Rednits, à une lieue au dessous de la ville de Weissembourg.

II. PRINCIPAUTÉS SÉCULIERES

DU CERCLE DE FRANCONIE.

Nous les partagerons en 5. articles qui sont le Burgraviat de *Nuremberg*; les principautés d'*Henneberg*, de *Cobourg* & de *Schwartzenberg*, & les comtés d'Empire.

§. 1. *Burgraviat de Nuremberg.*

L'empereur Henri IV. établit en 1060. un burgrave ou gouverneur héréditaire à Nuremberg, l'une des principales villes de la Franconie; & ces burgraves, qui établirent leur résidence dans un château voisin de la ville, y acquirent dès-lors, ou dans la suite, de grands domaines & aux environs. Ces domaines composerent un grand état, qu'on nomma le *Burgraviat de Nuremberg* du nom de sa capitale. L'empereur Henri disposa de ce burgraviat en faveur de la maison de Vohbourg, qu'on fait descendre des comtes de Franconie. Cette maison s'étant éteinte vers la fin du XII. siécle, celle de Hohen-zollern, lui succeda dans le burgraviat de Nuremberg au commencement du XIII. siécle; & il fut le partage de Conrad I. fils puiné de Rodolfe comte de Zollern, qui fut le premier burgrave de Nuremberg de sa maison, & qui vivoit vers l'an 1200. Frédéric VI. burgrave de Nuremberg, l'un de ses descendans, acheta en 1417. l'électorat de Brandebourg, dont l'empereur Sigismond l'investit; cet électorat a passé à sa postérité, qui en jouit aujourd'hui. Pour faire cette acquisition, Frédéric vendit aux habitans de Nuremberg pour la somme de 180000. florins, le château de sa résidence, la douane, & plusieurs autres droits domaniaux qu'il avoit à Nuremberg; ensorte que cette ville est devenue

depuis libre & impériale. Il conserva néanmoins tous les domaines qu'il avoit aux environs de cette ville, avec le titre de *Burgrave*, de *Nuremberg*, que l'électeur Jean-George mort en 1598. petit-fils de son arriere petit-fils Joachim I. partagea à deux de ses fils puinés, Christien & Joachim Ernest, qui ont fait deux branches de la maison de Brandebourg. Il donna au premier les domaines situés au nord-est de Nuremberg, qu'on appella depuis *le Haut Burgraviat* ou de *Culmbach*, du nom de sa capitale, & qu'on appelle aujourd'hui de *Bareuth*, du nom d'une ville où le prince fait sa résidence : il donna à l'autre le *Bas Burgraviat*, qu'on appelle le marquisat d'*Anspach*, ville où le margrave réside. Chacun de ces deux margraves a un suffrage dans le collége des princes aux diettes de l'Empire.

1. Le marquisat de Culmbach ou de Bareuth, situé, comme on l'a déja dit, au nord-est de la ville de Nuremberg, dont le territoire le sépare de celui d'Anspach au sud-ouest, est borné au nord par la Misnie, qui le borne aussi au levant : il est ensuite borné du même côté par la Bohême & le Palatinat de Baviére, & au couchant par l'évêché de Bamberg. Suivant la carte de l'Allemagne de Guillaume de l'Isle, il a *26.* lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 15. à *16.* du levant au couchant : mais on ne lui donne que 10. lieues du midi au nord, & 12. dans sa plus grande largeur du levant au couchant dans le dictionnaire de la Martiniere. Le pays est rempli de forêts & de hautes montagnes : la plus considérable est celle de *Frichtelberg*, qui a 12. lieues de circuit, qui est entiérement couverte de pins, & dans laquelle le Mein, la Sala, l'Eger ou l'Egra & la Nabe prennent leur source. On trouve quelques eaux minérales dans le pays. Le margrave & ses sujets font profession de la religion Protestante. De cette branche de la maison de Brandebourg est sortie celle de *Kotsa*. Ces margraves ont institué en 1705. & renouvellé en 1744. l'ordre de chevalerie *de la Sincerité*, ou de *l'Aigle rouge de Brandebourg*. On partage ce marquisat en 5. cercles ou districts & en 12. bailliages. Les principales villes sont.

BAREUTH ou *Bareith* qui en est aujourd'hui la capitale, parceque le margrave y fait sa résidence dans un fort beau château, qu'un incendie vient de consumer au mois de Janvier de l'an 1753. Elle est située à 12. lieues au levant de Bamberg. Les margraves y ont fondé un collége avec 8. professeurs en *1664*. & une université en 1742. S. *George* aux environs est la maison de plaisance du margrave, qui en a une autre à *Sophienbourg*, château situé sur la montagne de Sées : celle de S. George est située auprès d'un lac. *Culmbach* est la seconde ville du marquisat, dont elle a été autrefois la capitale : elle est située au confluent des deux sources du Mein à 6. à 7. lieues au nord-ouest de Bareuth. Elle est assez jolie & défendue par une citadelle ou château nommé *Plassenbourg*, où on conserve les archives du pays. *Hoff* où il y a un collége ; *Wonsiedel* ville de moyenne grandeur aux environs de laquelle il y a des mines d'étain, de cuivre & de fer & des carrieres de marbre ; *Neustadt sur l'Aisch*, où il y a un château & un bon collége : plusieurs couvens des environs ont été secularisés. *Erland* sur le Rednits, où il y a une colonie de réfugiés François, & une académie pour l'instruction de la jeunesse des deux sexes.

2. *Le Bas Burgraviat, ou le Marquisat d'Anspach*, s'étend au sud-ouest du territoire de Nuremberg : il est borné au nord & au couchant par l'évêché de Wirtzbourg ; au midi par celui d'Aichstet ; & au levant par celui de Bamberg, le territoire de Nuremberg & le palatinat de

Baviére : il environ 20. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & autant dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Le pays est bon & fertile & arrosé par plusieurs rivieres, dont la principale est le Rednits, qui le sépare vers le nord-est du territoire de Nuremberg. Le margrave & ses sujets suivent la confession d'Augsbourg. On divise ce marquisat en 15. grands bailliages subdivisés en 72. petits.

ANSPACH en est la principale ville : elle est située sur la petite riviere d'*Onoltzbach*, qui lui donne aussi son nom, à 8. lieues au sud-ouest de Nuremberg, & défendue par un beau & fort château où le prince fait sa résidence ordinaire. Il a dans le fauxbourg un autre palais, qui est magnifique, & accompagné de beaux jardins, avec un cabinet de curiosités : il y a à Anspach une cour souveraine avec un bon collége ; & on y fabrique de très-belle porcelaine. Il y avoit anciennement l'abbaye de S. *Gumbert* de l'ordre de S. Benoît qui fut depuis changée en collégiale ; c'est aujourd'hui la principale église de la ville, & elle est fort belle : *Driesdorf* est la maison de plaisance du margrave. Les autres villes plus considérables du pays sont *Schwabach* ville très-peuplée & très-marchande, située sur une petite riviere de son nom, qui se jette à une lieue de là dans le Rednits, à 4. lieues au midi de Nuremberg : il y a une colonie de réfugiés François, qui y ont établi des manufactures, & beaucoup de Juifs; *Langen* sur la riviere de *Zenn*, où les Augustins avoient autrefois un très-beau couvent ; *Feuchtwangen* sur les frontieres de la Souabe, avec un chapitre : c'étoit autrefois une ville impériale. On voit encore dans le pays *Seckendorf*, château qui a donné son nom à une ancienne maison ; *Wilsbourg* autrefois monastère & aujourd'hui forteresse importante ; *Heydenheim* sur les frontiéres de la Souabe, autrefois monastére double d'hommes & de filles ; *Heilsbrun* sur la riviere de Schwaback, autrefois abbaye célébre de l'ordre de Cîteaux, qu'on a changée en collége, où on entretient ordinairement cent étudians, &c.

§. 2. *Principauté d'Henneberg.*

Cette principauté est située dans la partie septentrionale de la Franconie : elle est bornée au nord par la Thuringe ; au levant par la Misnie & l'évêché de Bamberg ; au midi par celui de Wirtzbourg ; & au couchant par les domaines de l'abbaye de Fulde. En y comprenant la principauté de Cobourg, qui en a fait autrefois partie, elle a environ 15. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & autant du levant au couchant. Le pays, quoique entrecoupé de bois & de montagnes, ne laisse pas d'être assez fertile ; étant arrosé par plusieurs rivieres, dont la principale est la Werra. Il prend son nom d'un ancien château, aujourd'hui ruiné, qu'on y voyoit autrefois, & où les comtes qui en possedoient le domaine faisoient leur séjour. Leur race ayant fini en 1589. la maison de Saxe recueillit la plus grande partie de leur succession en vertu d'un accord de famille, & en fit le partage de plusieurs de ses branches, qui la gouvernerent en commun pendant 70. ans ; après quoi elles en vinrent à un partage réglé. Le reste échut aux landgraves de Hesse, aux abbés de Fulde & aux comtes de Stolberg.

Cinq branches de la maison de Saxe possedoient au commencement de ce siécle la plus grande partie du comté d'Henneberg, qui a un suffrage dans le collége des princes aux diettes de l'Empire.

1. La branche de Saxe-Zeits y possedoit entr'autres *Schleussingen*, ville d'une médiocre grandeur, avec un beau châ-

teau où résidoient les princes de Henneberg : il y a un collége entretenu aux frais de tout le pays ; *Sula* sur la riviere de Hasel, autre ville médiocre, mais bien peuplée ; *Vesra* ancienne abbaye où les comtes de Henneberg avoient leur sepulture : cette partie appartient à l'électeur de Saxe depuis l'an 1718.

2. La maison de Saxe-Weimar, soit de son chef, soit comme ayant succedé en 1741. à celle de Saxe-Eisenach, possede dans le comté d'Henneberg la ville d'*Ilmenau* sur la riviere d'Ilm ; celle de *Waede*, aux environs de laquelle il y a des mines d'argent ; celle d'*Osthein* ; le château de *Lichtenberg* & plusieurs autres domaines.

3. La branche de *Saxe-Meinungen* y possede entr'autres la ville de *Meinungen* qui lui donne son nom, qui est d'une grandeur médiocre & où il y a un beau château. Cette branche, qui tire son origine de Bernard fils puiné d'Ernest le *Pieux* duc de Saxe-Gotha mort en 1679. réside dans ce château & possede plusieurs bailliages dans le pays ; entr'autres le château ruiné d'Henneberg qui lui a donné son nom.

4. *Roembild*, petite ville avec deux châteaux, donnoit son nom à une branche de la maison de Saxe éteinte en 1710. qui possedoit 3. bailliages dans le comté d'Henneberg. Ces 3. bailliages ont été partagés en 1720. entre 4. autres branches de la même maison.

5. Le landgrave de Hesse-Cassel possede dans le comté d'Henneberg la ville de *Smalkalde* avec deux bailliages. Cette ville est assez grande & située sur une riviere de même nom, qui se jette à un mille de là dans la Werra. Elle est célébre par la ligue que les Protestans y conclurent en 1530. contre l'empereur Charles V. Ses habitans sont partie Luthériens & partie Calvinistes ; & ils font alternativement le service divin dans la même église. Il y a des mines de fer & d'acier aux environs.

6. L'abbé de Fulde possede dans ce comté le bailliage de *Vischberg* composé de 12. villages & situé sur les frontiéres de son abbaye : les habitans sont Protestans.

7. Enfin les comtes de Stolberg y possedent le château de ce nom.

§. 3. *La Principauté de Cobourg.*

Elle occupe la partie méridionale du comté d'Henneberg, dont elle a fait partie autrefois : elle dépend du cercle de la Haute Saxe. Hubner lui donne 16. lieues de long sur 8. de large : mais il y a lieu de douter qu'elle ait une si grande étendue. Elle entra dans la maison de Misnie & fut demembrée du comté d'Henneberg en 1346. par le mariage de Catherine de Henneberg, avec Frédéric le *Vaillant* marquis de Misnie, pere de Frédéric le *Belliqueux* qui fut électeur de Saxe. La maison de Saxe donna ensuite le comté de Cobourg à la branche de *Saxe-Gotha*, qui le partagea entre ses deux branches de *Saxe-Cobourg*, & de *Saxe-Hildburgausen*. La premiére s'étant éteinte en 1699. sa portion du comté de Cobourg a été partagée entre la branche de *Saxe-Saalfeld*, qui en possede les deux tiers, & celle de *Meinungen* qui en possede le tiers.

1. La partie de ce comté qui appartient à ces deux derniéres branches de la maison de Saxe, qui, ainsi que leurs sujets, professent la religion Protestante, contient la ville de *Cobourg* capitale du pays. Elle est située sur la riviere de Jets, à 10. lieues au nord de Bamberg : elle est grande & bien bâtie ; le duc de Saxe-Saalfeld réside dans le château. La ville est défendue d'ailleurs par une bonne citadelle située hors de son enceinte. Jean Casimir duc de Saxe y fonda en 1597. un collége ou école illustre, où on enseigne les langues

gues sçavantes, la philosophie, la théologie, le droit & la medécine : mais on n'y prend pas de grades; & ce n'est pas une université en forme. Cette partie du comté de Cobourg renferme 5. bailliages; on y voit entr'autres *Munchroden* autrefois abbaye.

2. *Hildburgausen* sur la Werra est la capitale des domaines d'une branche de la maison de Saxe qui en prend le nom, & qui y a un fort beau palais. Il y avoit autrefois dans cette ville une école illustre, qui a été supprimée en 1729. Cette partie contient 2. ou 3. bailliages.

§. 4. *Principauté de Schwartzenberg.*

Ce n'étoit qu'un comté en 1671. lorsqu'il fut élevé à la dignité de principauté de l'Empire, en faveur de la maison qui en porte le nom, & qui fait profession de la religion Catholique. Elle posséde d'ailleurs le comté de *Seinsheim* en Franconie, qui est contigu à celui de *Schwartzenberg*, & qui prend son nom d'un château situé à 7. lieues au levant de Wirtzbourg; & plusieurs autres grands domaines en Bohême, en Stirie, en Souabe & en Westphalie. Le comté de Schwartzenberg est partagé en 2. bailliages.

§. 5. *Comtés d'Empire du cercle de Franconie.*

Les Comtes immédiats de l'Empire du cercle de Franconie composent un des 4. bancs de comtes, qui ont ensemble un suffrage aux diettes de l'Empire. On en compte 17. qui sont les suivans.

1. *Castel*, situé entre les évêchés de Bamberg & de Wirtzbourg : il est composé de 3. bailliages qui contiennent 12. bourgs ou villages, & prend son nom d'un château placé sur une éminence. La maison de Castel est partagée en plusieurs branches.

2. *Dernbach*, situé entre le pays de Hesse & celui d'Henneberg : ce comté incorporé en 1683. dans le collége des comtes, est aujourd'hui dans la maison de Schonborn.

3. *Erpach*, situé hors des limites de la Franconie, entre le Mein au nord & le Neckre au midi : on lui donne 12. lieues de long sur 8. de large & on y suit la confession d'Augsbourg : l'air y est sain & le pays fertile.

4. *Geyer*, érigé en comté d'Empire en 1693. & partagé en 3. bailliages, qui contiennent 23. villages. Il appartient depuis l'an 1729. au margrave d'Anspach.

5. *Giech*, enclavé dans le marquisat de Bareuth, & érigé en 1726.

6. *Grævenits*, ou *Weltzhein* érigé en 1707. & 1726.

7. *Hohenlohe* : ce comté situé sur les frontiéres de la Souabe, a 12. lieues de long sur 8. de large. Ses comtes sont partagés en deux principales branches, qui en ont formé chacune 4. autres. La religion Protestante est celle du pays, où il y a plusieurs petites villes & châteaux où résident ces branches.

8. *Limpourg*, situé dans la partie méridionale de la Franconie, sur les frontiéres de la Souabe; il a environ 6. lieues de long sur 2. ou 3. de large. Le château de *Limpourg* qui en est le chef-lieu, est situé auprès de la ville de Hall en Souabe, & a été acquis en 1541. par les habitans de cette ville. Ce comté appartient depuis l'an 1742. au margrave d'Anspach.

9. *Puckler* : c'est le nom d'une maison qui fut reçue en 1740. au nombre des comtes de Franconie, à cause de plusieurs seigneuries qu'elle posséde dans le pays.

10. *Reineck*, situé à la droite du Mein, au nord de l'évêché de Wirtzbourg, sur les frontiéres de la Wetteravie. La famille des comtes s'étant éteinte en 1559. l'é-

lecteur de Mayence, l'évêque de Wirtzbourg & le comte de Hanau, dont le landgrave de Hesse-Cassel a hérité, en partagerent le domaine. La maison de Nostitz acquit en 1673. la part de l'électeur de Mayence, & elle fut élevée l'année suivante à la dignité de comte de l'Empire.

11. *Rosemberg*: il appartient à la maison d'Ursin établie en Bohême, élevée à la dignité comtale de l'Empire en 1683.

12. *Schœnborn*, nom d'une maison, qui possede divers domaines en Franconie avec la qualité de comte de l'Empire.

13. *Staremberg*, est aussi le nom d'une maison qui possede divers domaines en Autriche, & qui a rang parmi les comtes de Franconie depuis l'an 1719.

14. *Wertheim*, comté situé à la gauche du Mein, au couchant de l'évêché de Wirtzbourg. Il a environ 8. lieues de long & autant de large, & appartient à une maison qui descend des électeurs Palatins, qui possede le comté de *Loewenstein* en Souabe avec plusieurs autres domaines dans diverses provinces, & qui est partagée en deux branches; dont l'aînée est Protestante & la cadette Catholique. La ville de *Wertheim*, qui est la résidence des comtes, est située au confluent du Tauber & du Mein.

15. *Windischgrætz*. C'est le nom d'une maison de Stirie, qui fut aggregée en 1685. au nombre des comtes d'Empire du cercle de Franconie.

16. *Wolfstein*: ce comté, situé dans le Haut Palatinat, fut compris en 1699. parmi les comtes du cercle de Franconie. Il appartient depuis l'an 1740. à l'électeur de Bavière.

17. *Wurmbrand*, nom d'une maison de Stirie, aggregée en 1726. au collége des comtes immédiats de Franconie.

Outre les possesseurs de ces comtés, il y a en Franconie 1500. familles de noblesse libre, & immédiate à l'empereur & à l'Empire, qui n'entre pour rien dans les affaires du cercle, & qui est partagée en 6. cantons ou districts. De ces 6. cantons on élit 4. directeurs ou présidens, qui ont chacun alternativement pendant deux ans consécutifs la direction de la noblesse, & qui s'assemblent trois fois l'an, & ordinairement à Schweinfurt.

III. VILLES IMPERIALES

DU CERCLE DE FRANCONIE.

On en compte 5. où la religion dominante est la Protestante.

1. La principale & qui peut passer, sinon pour la capitale, du moins pour la principale de la Franconie, est NUREMBERG, située sur le Pegnitz dans une plaine sabloneuse, au 49. degré 26. m. de latitude & au 28. 44. m. de longitude. Elle a environ huit milles ou deux grandes lieues d'Allemagne de circuit, sans y comprendre deux fauxbourgs qui sont très-étendus. La riviere la coupe en deux parties presque égales, & jointes par 12. ponts de pierre: elle est fortifiée d'une triple muraille flanquée de 180. tours, & d'un triple fossé, & les remparts sont garnis d'environ 300. pieces de canon. On peut dire que c'est une des plus grandes, des plus belles, des plus propres & des mieux peuplées d'Allemagne: ses rues sont grandes, & ses maisons bien bâties de pierre de taille, à 4. & à 5. étages. On y compte 530. rues, & 10. marchés ou places publiques. On y voit un grand nombre d'églises desservies par 41. ministres

Luthériens; mais il n'y a que celles de S. Sebalde & de S. Laurent qui soient paroissiales: elles sont l'une & l'autre d'une structure aussi belle que solide: la premiére est fort vaste & a 7. portes. Les autres principales églises de Nuremberg sont celles de Notre-Dame, de S. Gilles & du S. Esprit. On conserve dans cette derniére beaucoup de reliques, & la plûpart des ornemens qui servent au sacre & au couronnement des empereurs.

Les habitans de Nuremberg embrassérent le Luthéranisme en 1530. Il y a quelques Catholiques & quelques Calvinistes: les premiers, qui ne peuvent y acquerir le droit de bourgeoisie, y ont une église: les autres vont pour le service divin à une lieue de la ville dans le marquisat d'Anspach. On ne souffre pas de Juifs dans la ville: ils ne peuvent y entrer qu'en payant, & ils demeurent dans un bourg du voisinage.

L'ancien & superbe château des burggraves de Nuremberg est situé sur une éminence à l'extrémité de la ville: on découvre de là toute la ville & la campagne des environs, dont rien ne borne la vüe: il y a dans ce château, qui est accompagné de 4. tours, un puits d'une profondeur extraordinaire. L'empereur y loge lorsqu'il va à Nuremberg; & par un privilége singulier, il est obligé de tenir dans cette ville la premiére diette de l'empire après son couronnement. Les principaux édifices publics sont l'hôtel-de-ville, qui fait l'admiration des voyageurs; l'arcenal, ou il y a de quoi armer 18000. hommes; la bibliothéque publique conservée dans l'église qui a appartenu autrefois aux Dominicains; les greniers de la ville; l'hôpital de S. Jacques; la chambre d'anatomie & le collége de S. Gilles: outre ce collége, il y a 4. écoles dans la ville.

On a observé ailleurs que la ville de Nuremberg avoit acheté sa liberté des burggraves en 1417. moyennant une somme considérable: elle s'est gouvernée depuis en république. Son gouvernement, qui est aristocratique & le mieux réglé de toutes les villes impériales, a merité à la ville le titre de la *Venise d'Allemagne*. Il est entre les mains de deux conseils; sçavoir le conseil de régence & le grand conseil. Le premier, qu'on appelle le *Sénat*, où il n'y a que 28. familles patriciennes de la ville qui ayent droit d'entrer, est composé de 34. sénateurs pris de ces 28. familles, & de 8. autres sénateurs pris du corps des marchands & des artisans; qui composent le corps de la bourgeoisie, partagée en 8. quartiers, dont chacun a son capitaine: ce conseil a l'autorité souveraine. Le grand conseil, qu'on convoque dans les affaires de grande importance, est composé de 200. personnes, suivant les uns & de 4. ou 5. cens selon les autres. Le corps des marchands jouit à Nuremberg de grands priviléges & est exempt des charges publiques. Quant aux artisans, il leur est défendu de s'assembler ni en public ni en particulier & de faire aucuns festins solemnels; excepté aux enterremens.

Les habitans de Nuremberg sont très-laborieux & très-industrieux; ce qui a rendu leur république extrémement florissante. Ils s'appliquent surtout aux manufactures, & ont un génie particulier pour toute sorte d'arts & d'ouvrages, surtout en quincaillerie, dont ils font un grand débit, par le moyen de deux foires qui se tiennent tous les ans dans cette ville. Mais ils ne s'adonnent pas tellement au commerce, qu'ils negligent les sciences: plusieurs d'entr'eux se sont distingués dans la litterature & ont formé des cabinets d'antiques, & de curiosités naturelles. Ils ont fondé & ils entretiennent l'université d'Altorf située dans leur domaine. Ils avoient pour maxime de ne pas changer de mode

en fait d'habits : depuis quelque tems, ils ont adopté les modes de France ; & il n'y a que les magistrats qui ayent conservé leur habillement antique.

Le territoire de la ville & république de Nuremberg est fort étendu : Hubner lui donne 30. lieues de circuit & douze lieues de diametre ; en quoi sans doute il y a un peu d'exagération. Ce territoire, où on voit deux grandes forêts, est partagé en 11. bailliages & renferme 7. petites villes & 480. bourgs ou villages. *Altorf*, qui est une de ces 7. villes, est située à 5. lieues au levant de Nuremberg : elle est peu de chose par elle-même ; mais elle est fort considérable par son université, très-fréquentée par les Protestans. Les habitans de Nuremberg fonderent d'abord en 1579. dans cette ville une école, que l'empereur Ferdinand II. érigea en université en 1622, & elle a toûjours eu des professeurs célébres. On y a joint une bibliothéque, un jardin de plantes & un théâtre d'anatomie.

2. *Rotenbourg*, est une ville enclavée dans le marquisat d'Anspach & située à six lieues au nord-ouest de cette derniere ville. Elle a eu des comtes particuliers jusques au commencement du XII. siécle qu'elle devint impériale. Elle n'est pas grande ; mais elle est bien bâtie, sur une éminence au bord du Tauber, dans un pays agréable & fertile : on donne quatre lieues d'étendue à son territoire.

3. *Schweinfurt* ville enclavée dans l'évêché de Wirtzbourg : il y a un pont sur le Mein, sur lequel elle est située, à 7. lieues au dessous & au nord-ouest de Wirtzbourg. Elle est forte, a un très-beau palais pour rendre la justice, & est fort commerçante : mais elle est petite. Son territoire consiste en plusieurs villages situés dans le meilleur terroir de la Franconie. Son gouvernement est composé d'un conseil secret des six anciens, du nombre desquels on prend les consuls, qui ont la principale autorité : il y a de plus six échevins & quelques autres magistrats.

4. *Weissenbourg* est aussi une ville enclavée dans l'évêché d'Aichstet, & située dans le pays de *Nordgau*, à la gauche de la riviere d'Altmul, à 5. lieues au nord-ouest d'Aichstet. Les habitans, qui sont Protestans, y ont 2. églises : la ville est petite.

5. *Windsheim*, enclavée dans le marquisat d'Anspach, à 7. lieues au nord de cette derniere ville, est dans une situation agréable, sur la petite riviere d'Aich qui la traverse, & qui rend ses environs fertiles, surtout en vin : elle est petite, mais forte. Un incendie la réduisit presque entierement en cendres en 1730.

VII.

CERCLE DE SOUABE.

Il est borné au nord par le cercle électoral & par celui de Franconie ; au levant la riviere de Lech le sépare de celui de Baviére : il est borné au midi par la république des Suisses ; & le Rhin le sépare de l'Alsace au couchant. Il est situé entre le 47. degré 25. m. & le 49. 25. m. de latitude, & entre le 25. 20. m. & le 28. 40. m. de longitude : ainsi il a environ 50. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant.

Ce pays a été habité anciennement par divers peuples Germains : les Romains en conquirent la partie méridionale à la droite du Danube, habitée par les *Vindeliciens*, peuples ainsi nommés, parce qu'ils habitoient entre les rivieres de Wertach & de Lech, nommées en Latin *Vindo* & *Licus*. Cette partie fut comprise dans la Rhétie 2e. province Romaine. La partie septentrionale à la gauche du Danube, fut habitée vers la fin du IV. S. par les *Suéves*, peuples

qui y vinrent de la partie de la Germanie située vers le nord-est, & d'où le pays tire son nom de *Souabe*. Clovis roi des François fit la guerre à ces peuples, qui étoient gouvernés par des chefs qui prirent le titre de rois ou de ducs ; & les rendit tributaires de la monarchie Françoise. Les Suéves demeurerent soumis à Thierri fils aîné de ce prince, & aux rois d'Austrasie ses successeurs. Charlemagne les fit gouverner par des ducs amovibles, comme tous les autres de l'empire François. Ces ducs se rendirent héréditaires sur le déclin de la seconde race de nos rois, à la fin du IX. siècle ou au commencement du X. On met Burchard mort en 911. & fils d'Albert comte de Rhétie, pour le premier duc héréditaire de Souabe. Ce duché passa ensuite dans diverses maisons, jusqu'à ce qu'il parvint enfin à la fin du XI. siècle à Frédéric de Hohenstaussen, qui le transmit à l'empereur Frédéric *Barberousse* son petit-fils : il demeura dans cette même famille, qui prit le nom de Souabe, jusqu'à Conradin, que Charles d'Anjou son concurrent au royaume de Naples fit décapiter en 1269. La maison de Souabe ayant fini en la personne de Conradin, l'empereur Rodolphe de Habsbourg tige de la maison d'Autriche, disposa du duché de Souabe en 1288. en faveur de son fils Rodolphe : mais Jean fils de ce dernier aiant assassiné en 1308. l'empereur Albert son oncle, ses domaines furent confisqués ; & le duché de Souabe fut réuni à l'empire : les princes de la maison d'Autriche ont continué néanmoins de se qualifier *Princes ou ducs de Souabe*, où ils possedent plusieurs domaines.

La Souabe est arrosée par plusieurs rivieres : les 4. principales sont le Danube qui y prend sa source & qui la traverse dans son milieu depuis cette source, du sud-ouest au nord-est, & la divise en partie septentrionale & méridionale ; le Rhin qui arrose sa partie occidentale ; le Neckre qui y prend aussi sa source, & qui parcourt sa partie septentrionale du midi au nord, & le Lech qui borde sa partie orientale. Quoique le pays soit rempli de bois & de montagnes en divers endroits, l'air y est néanmoins assez temperé, & le terroir très-fertile en grains & en pâturages, & même en vin dans sa partie méridionale. On y trouve quelques mines, plusieurs fontaines salées & des eaux thermales.

C'est le cercle de l'empire d'Allemagne où il y a plus de principautés & de souverainetés : il peut mettre en tems de guerre jusqu'à dix à douze mille hommes sur pied, sous l'autorité d'un chef nommé par le cercle, dont les directeurs sont l'évêque de Constance & le duc de Wirtemberg. Nous le partagerons en principautés ecclésiastiques, principautés séculieres & villes impériales, après avoir observé qu'il contient plusieurs petits pays, dont le nom de la plûpart est terminé par la syllabe Allemande *Gau* ou *Gow*, qui signifie *Canton* en François & *Pagus* en Latin. Ces cantons sont situés dans des valées arrosées par des rivieres qui leur donnent le nom.

I. PRINCIPAUTÉS

Ecclésiastiques.

Elles consistent dans les évêchés d'Augsbourg & de Constance, & dans plusieurs abbayes ou prélatures de l'un & de l'autre sexe.

§. 1. *Evêché d'Augsbourg.*

Augsbourg est une des plus anciennes villes d'Allemagne, & elle passe pour la capitale de la Souabe. Elle est située sur une hauteur vers les frontieres de la Baviére, au confluent des deux rivieres de

Wertach & de Sinckler avec le Lech, qu'elle a au levant, à 7. lieues de la rive droite ou méridionale du Danube, vers le 48. deg. 22. m. de latit. & le 28. de longitude. On prétend qu'elle étoit capitale des *Licatiens*, peuples du nombre des *Vindeliciens*, & qu'elle portoit le nom de *Damasia* lorsque Drusus en fit la conquête pour les Romains. L'empereur Auguste y envoya une colonie, ce qui fit qu'on la nomma *Augusta Vindelicorum*, d'où s'est formé son nom moderne : les Romains la comprirent dans la *Rhétie Seconde*, qui dépendoit de l'Italie, & quoiqu'il soit probable que la religion Chrétienne y a été établie dès le IV. siècle, on n'a pas de preuves certaines qu'il y ait eu un évêque avant le VII. L'évêché est soumis à la métropole de Mayence.

Augsbourg a souffert diverses révolutions, qui l'ont plusieurs fois renversée ou fort endommagée : mais elle s'est toujours relevée de ces accidens ; & elle est aujourd'hui une des plus belles, des mieux situées & des plus riches d'Allemagne. Après avoir passé sous la domination des Romains, des Gots & des Francs, les ducs de Souabe la possederent à titre de fief de l'empire, jusqu'à Conradin, de qui elle acheta une partie de sa liberté à prix d'argent vers le milieu du XIII. siècle. Elle acquit ensuite plusieurs droits de l'évêque ; ensorte qu'elle est aujourd'hui entiérement indépendante de ce prélat, qui y a néantmoins un palais épiscopal, où il ne lui est pas permis de faire un long séjour ; & qu'elle se gouverne en république aristocratique par ses propres magistrats. Elle est célébre par la confession de foi que les Protestans d'Allemagne y présenterent en 1540. à l'empereur Charles V. & qu'on a nommée depuis, *la Confession d'Augsbourg* : ce prince publia aussi dans cette ville en 1548. le formulaire de foi qu'on appella l'*Interim*.

La ville d'Augsbourg est plus grande que celle de Nuremberg, & ses rues sont généralement plus droites & plus larges : mais elle n'est pas si peuplée ; & ses maisons n'y sont pas communément si belles. Elles sont la plûpart plâtrées & blanchies en dehors & chargées de peintures. Ses habitans sont en partie Catholiques & en partie Protestans, dans un nombre à peu près égal : les uns & les autres y ont de fort belles églises. Les principales des Catholiques sont la cathédrale de Notre-Dame, qui est de pierre de taille & qui fut bâtie à la fin du X. siècle : on y voit une belle horloge. Son chapitre est composé de 2. dignités électives & de 40. chanoines, moitié capitulaires & moitié domiciliaires, nobles ou docteurs, indifféremment. Après la cathédrale est l'abbaye impériale de Bénédictins de *S. Ulric & de Ste. Afre* où on voit sous le maître-autel le tombeau de ce S. évêque d'Augsbourg, & on y conserve plusieurs autres reliques : l'église est fort belle ; & sa tour, qui a 400. marches, est la plus haute de la ville. L'abbé, qui est chapelain de l'empereur, a rang & séance aux diettes de l'empire parmi les abbés du banc du Rhin. On voit aussi à Augsbourg l'abbaye de S. *Estienne*, fondée en 936. par le même S. Ulric pour des Bénédictines, changées aujourd'hui en chanoinesses séculieres ; la collégiale de S. Maurice, les Dominicains, le collége des Jésuites, les Capucins, &c. Les Catholiques y font des processions & portent publiquement le S. Sacrement aux malades. Ils vivent en paix avec les Protestans, dont les deux principales églises ont été autrefois collégiales : les hôpitaux sont communs pour les deux religions. Les Juifs demeurent à une lieue de la ville ; & quand ils y viennent, ils payent un florin par heure.

Parmi les autres édifices publics est l'hôtel-de-ville, le plus beau & le plus vas-

te de toute l'Allemagne. C'est un grand bâtiment carré de pierre de taille, qui fut commencé en 1616. & fini en 1620. Il est surtout remarquable par sa grande sale qui a 110. pieds de long, 58. de large & 52. de hauteur : le sénat qui s'y assemble & qui a le gouvernement de la ville, est mi-parti & composé de 45. sénateurs moitié Catholiques & moitié Protestans ; ils sont tous patriciens ou nobles depuis l'an 1548. Entre ces 45. sénateurs, 31. sont pris parmi les familles anciennes, & 14. parmi les modernes. Les Catholiques élisent les leurs & les Protestans les leurs. Toutes les charges de judicature, municipales & autres, sont partagées entre les sénateurs des deux religions. Outre le sénat, il y a un grand conseil composé de 260. personnes, tant patriciens que du peuple ; mais qui n'a aucune autorité & n'est que pour la forme. La police y est trés-bien exercée ; il y a un bel arcenal & une bibliothéque publique très-belle auprès de l'église de Sainte Anne.

L'hôtel des Fouggers, anciens citoyens d'Augsbourg, est magnifique & embelli en dehors de belles peintures : ils ont une belle chapelle aux Dominicains, & ils ont fait bâtir au fauxbourg S. Jacques un quartier composé de 106. maisons, pour y loger de pauvres bourgeois ruinés par quelque malheur. La ville est ornée de belles fontaines & de plusieurs places publiques ; & ses environs sont fort agréables. Son principal commerce est en orféverie & en quincaillerie : les fortifications sont peu considérables.

Le diocése d'Augsbourg contient mille paroisses, partagées en 33. doyenés ruraux, outre l'archidiaconé d'Augsbourg, 8. collégiales, 18. abbayes d'hommes, dont 14. sont de l'ordre de S. Benoît, une de celui de Cîteaux & 3. de celui de Prémontré, sans compter 5. prévôtés de Chanoines Reguliers de l'ordre de S. Augustin, & plusieurs abbayes de filles.

Le domaine temporel des évêques d'Augsbourg s'étend le long de la riviere de Lech, qui le borne en partie au levant, dans l'espace d'environ 20. lieues communes de France du midi au nord : mais sa largeur du levant au couchant est peu considérable : la plus grande est d'environ six lieues, & la moindre n'en a pas une. On y compte 18. ou 20. petites villes, bourgs ou châteaux. La ville de *Dillingen* en Baviere, située hors des limites de ce territoire, à deux lieues de la rive méridionale du Danube, & à demi lieue de la rive orientale du Lech, en est le chef-lieu. C'est une ville de moyenne grandeur, où l'évêque d'Augsbourg fait sa résidence ordinaire, & qui a eu autrefois titre de comté. Les Jésuites y ont un collége fondé en 1549. & érigé en université ou école académique. L'évêque d'Augsbourg tient dans cette ville sa chancellerie. Les autres principaux lieux du domaine de ce prélat sont *Loeder* sur les frontieres de la Baviére, où il a sa maison de plaisance, *Gayenhausen* ancien comté ; *Fuessen* petite ville sur le Lech : les évêques d'Augsbourg ont de plus plusieurs domaines dispersés & enclavés dans divers états de la Souabe & de la Baviére.

§. 2. *Evêché de Constance.*

La ville de CONSTANCE donne son nom à un lac qui séparoit anciennement la Gaule de la Germanie, & qui sépare aujourd'hui la Souabe de la Suisse : il s'étend du sud-est au nord-ouest, & a 15. lieues communes de France ou 7. milles d'Allemagne d'étendue du levant au couchant & 3. milles d'Allemagne dans sa plus grande largeur. Le Rhin, après avoir pris sa source dans le pays des Grisons & coulé du midi au nord, entre dans ce lac sur sa

rive méridionale, le traverse, en conservant son cours, du levant au couchant; & le divise dans un endroit où il est resserré par une grande presqu'isle qui s'avance dans le lac, en partie orientale, qui est la plus étendue, & qu'on appelle le *Haut Lac* ou *Bodensée*, & en occidentale, nommée le *Bas Lac* ou *Undersée*. C'est entre la presqu'isle dont on vient de parler & la côte méridionale du lac, qu'est située la ville de Constance, sur cette côte à la gauche du Rhin, au 47. deg. 38. m. de latitude & au 27. de longitude.

On n'est pas d'accord sur la véritable origine de cette ville : l'opinion la plus vraisemblable est que l'empereur Constance, pere du grand Constantin, la fit construire & lui donna son nom, pour servir de boulevart contre les courses des Allemands dans la *Sequanoise*, province des Gaules, dans les limites de laquelle la ville de Constance fut fondée. Elle fut d'abord peu considérable; mais elle le devint davantage lorsqu'on y eut transféré vers la fin du VI. siècle le siège épiscopal qui avoit été établi à *Windisch* ou *Vindonissa*, ville de la Sequanoise, que les Allemans ruinerent. Elle s'aggrandit sous l'autorité de l'évêque, qui en étoit seigneur, & qui passa sous la métropole de Mayence. Elle fut libre dans la suite & impériale & se gouverna par ses propres magistrats, pris en partie parmi les nobles & partie parmi les plébéiens : elle devint célèbre par le concile général qui y fut assemblé en 1414. & les années suivantes. Les habitans ayant embrassé le Luthéranisme, chasserent en 1526. les chanoines & tous les ecclésiastiques, & abolirent la messe deux ans après; mais ayant refusé de se soumettre à l'Interim en 1548. l'empereur Charles V. mit cette ville au ban de l'empire; & l'empereur Ferdinand I. l'ayant assiégée dix ans après, la prit, l'unit à son domaine, rappella les ecclésiastiques, & y retablit la religion Catholique; en sorte qu'elle a été soumise depuis à la maison d'Autriche, & qu'elle est comprise dans la partie des états de cette maison, qu'on appelle *l'Autriche Anterieure*.

On donne à Constance plus de quatre mille pas de circuit dans son interieur, & environ huit mille, en y comprenant les fortifications & le fauxbourg de *Petershausen*, situé de l'autre côté & à la droite du Rhin dans la presqu'isle dont on a déja parlé. Ce fauxbourg, qui est fortifié, & dont l'évêque est seigneur, est joint à la ville par un pont; & sans y comprendre ce fauxbourg, elle est partagée en trois quartiers contigus, mais séparés l'un de l'autre par des murailles & un fossé. La principale église est la cathédrale de Saint Estienne située dans un endroit élevé, & remarquable par la richesse de son maître-autel : son chapitre consiste en 4. dignités, 20. chanoines capitulaires & 4. domiciliaires, qu'on appelle *Postulans*. Les nobles & les docteurs peuvent être indifféremment chanoines : mais il faut être né pour cela dans l'étendue de la province ecclésiastique de Mayence. Les autres églises sont les deux collégiales de S. Estienne & de S. Jean l'Evangeliste, qui sont paroissiales ainsi que celle de S. Paul. On y compte 5. maisons religieuses d'hommes & deux de filles. Les cinq d'hommes sont les Dominicains, les Augustins, les Observantins, les Capucins & le collége des Jésuites.

Dans le fauxbourg de *Petershausen* ou de S. Pierre, situé au nord de la ville, est l'abbaye de Bénédictins de ce nom, fondée en 983. par S. Gebhard évêque de Constance. Elle est aujourd'hui de la congrégation de Souabe; & l'abbé, qui est régulier comme dans toutes les abbayes d'Allemagne, a rang parmi les abbés impériaux du banc de Souabe. Dans un quartier du fauxbourg de Constance, situé au couchant

couchant, est l'abbaye de *Creutzlingen* de Chanoines Reguliers. Elle fut d'abord fondée en 1120. aux environs de la ville par un évêque de Constance, & brûlée par les Suédois en 1633. elle a été rebâtie au sud-est de Constance sur le bord méridional du lac, où elle est située plus commodément. Les environs de Constance sont très-fertiles en bled, en vin & en fruits, & abondans en pâturages.

Le diocése de Constance passe pour le plus étendu de toute l'Allemagne; & il comprend en effet une grande partie de la Souabe & de la Suisse. On y comptoit dans un synode qui fut tenu en 1435. 1768. paroisses partagées en 66. doyenés ruraux, 17000. prêtres, 350. monastères ou couvens de l'un ou de l'autre sexe, & 22. collégiales sans la cathédrale : le Luthéranisme qui s'est introduit dans plusieurs villes du pays, a diminué ce nombre ; mais on y voit encore 55. abbayes ; sçavoir 26. de l'ordre de S. Benoît, 23. d'hommes & 3. de filles ; une de Chanoines Réguliers ; 22. de l'ordre de Cîteaux, 4. d'hommes & 18. de filles ; & six de l'ordre de Prémontré.

Le domaine temporel de l'évêque s'étend des deux côtés du lac ; & on peut le partager en trois quartiers. Le premier s'étend dans la Souabe au nord de la rive septentrionale du lac : on y voit entre autres *Morspurg*, petite ville située sur cette rive, où est la résidence ordinaire de l'évêque de Constance, & *Marchdorf* autre petite ville fortifiée.

Le second quartier consiste dans la presqu'isle qui s'avance dans le lac sur sa côte occidentale, au nord de Constance, & qui a environ 4. lieues d'étendue du couchant au levant & 5. quarts de lieue du midi au nord : outre le fauxbourg de Petershausen, on voit dans cette presqu'isle le bourg d'*Allenspach*. Il y a deux isles dans le lac, au nord & au sud de la presqu'isle. La premiére, qu'on nomme *Meinaw*, est peu considérable. L'autre est l'isle de *Reichenaw* nommée en Latin *Augia dives*, qui a environ une lieue d'étendue du sud-est au nord-ouest, & moitié moins de largeur. S. Pirmin fonda en 724. dans cette isle, située au couchant de Constance, un célébre monastère sous la regle de Saint Benoît & en fut le premier abbé : les rois de France l'enrichirent par leurs bienfaits. Ses abbés avoient séance aux diettes de l'empire parmi ceux du cercle de Souabe ; & ils devinrent si puissans, qu'ils comptoient 500. gentilshommes parmi leurs vassaux & qu'ils possedoient 60000. gouldes de terre. Les richesses de cette abbaye ayant excité la cupidité des évêques de Constance, ils la firent unir à leur mense épiscopale en 1540. & ils en jouissent encore ; de sorte que cette abbaye, où l'évêque entretient une douzaine de moines, n'a plus rien de considérable, ni par ses bâtimens, ni par son église, où l'empereur Charles *le Gros* est inhumé : les restes de sa bibliothéque, qui subsistent, font juger de son ancienne magnificence. Outre ce monastère, il y a 3. paroisses dans l'isle, qui est fort fertile & fort agréable.

La 3e. partie du domaine de l'évêque de Constance s'étend au midi du lac dans le *Turgow*, portion de la Suisse. Ce prélat y posséde le bourg & le château de *Gotlieb*, situés à une lieue au couchant de Constance sur le bord du lac ; le chateau de *Bischops-Zell*, en Latin *Episcopi Cella*, où il tient un bailli qui a jurisdiction sur ses sujets Catholiques : la ville est libre & alliée du canton de Zurich. Il a aussi un grand bailli à *Arbon* sur le lac, ville qui jouit de divers priviléges & est habitée par des Catholiques & des Réformés ou Calvinistes : les abbayes de *Waldsassen*, & la prévôté d'*Œningen* sont aussi unies au domaine de l'évêque de Constance, qui est chancelier de l'université de Fribourg

dans le Brisgaw, & a la premiére place à l'assemblée du cercle de Souabe : il a trois officiers héréditaires; sçavoir un maréchal, un maître d'hôtel & un chambellan, qui sont obligés de le servir à cause de leurs fiefs.

§. 3. *Abbayes ou Prélatures Impériales.*

Nous les partagerons en trois classes; sçavoir des Prélats qui ont rang de prince; des Prélats immédiats de l'Empire, qui composent le banc de Souabe; & des autres abbayes Impériales.

1. *Prélats de Souabe qui ont rang de Prince.*

Il n'y a que deux Prélats de cette premiére classe.

Le premier est l'abbé de *Kempten*, abbaye nommée en Latin *Campidona*, de l'ordre de S. Benoît, située sur la riviere d'Iler dans le pays d'*Almangow*, portion de la Souabe méridionale, à 18. lieues au sud-ouest d'Augsbourg : elle fut fondée après le milieu du VIII. siècle, & enrichie par les bienfaits de la reine Hildegarde femme de Charlemagne : elle fut d'abord soumise immédiatement au pape; exemption qu'elle a toujours conservée. Elle est devenue ensuite si puissante, que son abbé, qui se qualifie *Archimaréchal de l'Empire*, & qui en cette qualité prétend être en droit de s'habiller en séculier les après midi, est le second de ceux qui ont voix & séance parmi les princes ecclésiastiques aux diettes de l'Empire. Il est élû par 12. religieux capitulaires qui font preuve de noblesse comme dans les chapitres d'Allemagne. Il y a 12. autres religieux domiciliaires, qui font aussi preuve de noblesse; & on éleve dans l'abbaye 6. jeunes gentilshommes habillés en religieux: Cette riche abbaye, qui étoit située dans la ville à laquelle elle a donné l'origine & le nom, fut pillée, saccagée & brûlée en 1633. par les Suédois; on l'a rebâtie audehors sous le nom de Ste. *Hildegarde*; & l'abbé y a établi une imprimerie.

La ville de *Kempten* ne dépend plus du domaine de l'abbé depuis l'an 1525. qu'elle se racheta. Elle est depuis libre & impériale & se gouverne en république aristo-démocratique. Ses habitans, qui font un grand commerce de toiles, suivent la confession d'Augsbourg : elle fut brûlée en 1637. par les Impériaux qui brûlerent aussi le fauxbourg situé de l'autre côté de l'Iler & joint à la ville par un pont-levis. Elle a encore beaucoup souffert en 1741. par un incendie : elle est enclavée dans les domaines de l'abbaye.

Ces domaines sont separés au levant de l'évêché d'Augsbourg par la riviere de Wertach : ils ont le pays d'Algow au nord & la baronie de Waldbourg au couchant. Leur étendue est d'environ 8. lieues communes de France du midi au nord & autant du levant au couchant. La riviere d'Iler les traverse du midi au nord. Ils consistent en 35. paroisses, sur lesquelles l'abbé a jurisdiction spirituelle & temporelle en beaucoup de fiefs & quelques châteaux.

2. L'autre prélature est la prévôté d'*Elwang* ou *Elwangen*, située dans le diocèse d'Augsbourg & dans la partie septentrionale de la Souabe, sur les frontiéres de la Franconie. C'étoit une abbaye de l'ordre de S. Benoît qui fut fondée au VIII. siécle, & qui a donné l'origine à la ville de même nom dans laquelle elle est située, sur la petite riviere de Jaxt, à 12. lieues au nord-ouest de Donawert. Elle fut sécularisée en 1460. & changée en prévôté séculiére, composée d'un prévôt & de 12. chanoines séculiers, qui font preuve de noblesse. Le prévôt, qui a rang, voix & suffrage parmi les princes ecclésiastiques aux diettes de l'Empire, est aujour-

d'hui l'archevêque de Tréves, par l'union de cette prévôté à son église : il est souverain de la ville, qui est médiocre, sous la protection du duc de Wirtemberg. Il a ses grands officiers héréditaires & jouit d'un domaine qui a environ 10. lieues d'étendue du levant au couchant, & 4. dans sa plus grande largeur du midi au nord. Le palais du prévôt nommé *Schwenberg*, est situé sur une montagne vis-à-vis de la ville ; il posséde aussi les châteaux de *Lautern* & de *Tannebourg*. Les Jésuites ont une maison de résidence à Elwang.

2. *Abbayes du banc de Souabe.*

La seconde classe est des abbés & abbesses qui composent le banc des prélats de Souabe ; & qui ayant droit d'assister par eux-mêmes ou par leurs députés aux diettes de l'Empire, n'y ont tous ensemble qu'un suffrage. Il y a 14. abbayes immédiates d'hommes qui composent ce banc, parmi lesquelles il y en a 6. de l'ordre de S. Benoît, qui sont.

1. *Elchingen*, située sur une montagne, auprès & à la gauche du Danube, à une lieue au-dessous d'Ulm : Conrad duc de Saxe la fonda en 1128.

2. *Gengenbach* sur la Kintche, dans l'Ortnaw, à la droite du Rhin, à 4. lieues au sud-est de Strasbourg, & dans le diocése de cette ville : elle fut fondée en 740. & a donné l'origine à une ville qui est aujourd'hui libre & impériale. L'abbaye dépend présentement de la congrégation d'Alsace, & elle est sous la protection des princes de Furstemberg.

3. *Irsée* ou *Irsingen* & en Latin *Ursinum* : elle est située dans l'Algow & le diocése d'Augsbourg, à 2. lieues au nord-ouest de la ville impériale de Kaufbeuren.

4. *Ochsenhausen*, en Latin *Oschenusium* : c'étoit autrefois un simple prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de S. Blaise ; mais le pape Martin V. l'érigea en abbaye en 1420. & depuis ce tems là l'abbé a rang parmi les prélats du banc de Souabe aux diettes de l'Empire. Elle est située dans le diocése de Constance sur la petite riviere de Rotham à 4. lieues au nord-ouest de la ville impériale de Memmingen. A une lieue de cette abbaye vers le nord-ouest est celle d'*Eppach*, & à une lieue au nord-est celle de *Guttenzel*, en Latin *Dei Cella* ; toutes deux de filles de l'ordre de Cîteaux.

5. *Petershausen* dans un fauxbourg de la ville de Constance : on en a déja parlé.

6. *Weingarten*, & en Latin *Vinea* ou *Monasterium Vinearum*, située à 3. quarts de lieue au nord-est de la ville impériale de Ravensbourg, & à 4. & demie au nord du lac de Constance, dans le diocése de cette ville. Elle doit son origine à Guelfe duc de Baviére, qui y transféra vers le milieu du XI. siécle celle d'*Altdordf* en Souabe, fondée au commencement du X. La Martiniere, après d'Audifred a avancé, que *cette abbaye est en Souabe au territoire de Nuremberg dans le bourg d'Altdorf* ; mais cette abbaye est fort éloignée de Nuremberg & de la Franconie : ils ont été trompés l'un & l'autre par le nom d'*Altdorf*. En effet l'abbaye de Weingarten est située à une demi lieue au couchant d'*Altdorf*, & non à 3. lieues comme le dit Hubner, petite ville ou bourg de Souabe, qui appartient à la maison d'Autriche ; mais bien différente de la ville d'*Altorf* en Franconie. Du reste plusieurs princes de la maison de Baviére ont eu leur sepulture dans l'église de l'abbaye de Weingarten, qui est riche & puissante, & dont le célébre Bucelin a été religieux : l'abbé a le second rang parmi les prélats du banc de Souabe ; & il partage le directoire de ce banc avec celui d'Ursperg ; en sorte que l'un est directeur des abbayes qui sont à la droite de l'Iler, & l'autre

de celles qui font à la gauche de cette riviere.

7. Les Chanoines Réguliers n'ont qu'une abbaye impériale en Souabe : c'est celle de *Wettenhausen* située dans le diocése d'Augsbourg, à une demi lieue à la droite de la riviere de Guntz, & à deux lieues & demie de la droite du Danube.

8. L'ordre de Cîteaux n'en a aussi qu'une, qui est celle de *Salmansweiler* ou *Salem* ; & *Salemium* en Latin. Elle est dans le diocése de Constance à 2. lieues & demie au nord-est d'Uberlingen & du lac de Constance : elle fut fondée en 1137. C'est la plus belle, la plus riche & la plus puissante de l'ordre de Cîteaux en Allemagne ; & elle a été la mere de plusieurs autres. L'abbé a entr'autres 7. abbayes de filles en Souabe sous sa jurisdiction. Elle entretient aujourd'hui environ 80. religieux ; & la communauté a été autrefois beaucoup plus nombreuse. Elle est jointe à une petite ville fort peuplée & fort marchande, dont les habitans sont la plûpart Catholiques.

L'ordre de Prémontré a en Souabe les 6. abbayes suivantes, dont les abbés ont séance au banc des prélats de ce cercle.

9. *Marchthal*, située sur un rocher auprès & à la droite du Danube, dans le diocése de Constance, à 7. lieues au-dessus de la ville d'Ulm. Ce n'étoit qu'une simple prévôté fondée en 1170. qui fut érigée en abbaye au commencement du XV. siécle. L'abbé a le premier rang parmi les prélats du banc de Souabe.

10. *Munch-Roth*, & en Latin *Rothum*, située sur la petite riviere de Roth qui lui donne son nom dans le diocése de Constance, à 3. lieues au couchant de la ville impériale de Memmingen. Elle fut fondée en 1126. sous le titre de prévôté & n'a celui d'abbaye que depuis l'an 1140.

11. *Roggenbourg* dans le diocése d'Augsbourg, située entre la ville de Weissenhorn, qu'elle a au couchant, & la riviere de Guntz qui est au levant, à une lieue de l'une & de l'autre.

12. *Schussenriedt*, & en Latin *Sorethum*, située dans le diocése de Constance, à 3. lieues au sud-ouest de la ville impériale de Biberach : ce ne fut d'abord qu'une prévôté fondée en 1188. & érigée en abbaye en 1441. Elle fut brûlée en 1637. & magnifiquement rétablie peu de tems après.

13. *Weissenau*, & en Latin *Augia Minor* ou *Alba Augia Suevorum*, située dans le diocése de Constance, sur la riviere de Schuss qui se jette dans le lac de Constance à 3. ou 4. lieues de-là : elle est à un quart de lieue au dessous de la ville de Ravensbourg. Elle fut fondée en 1145. sous le titre de prévôté & érigée en abbaye en 1257. Elle est une des plus belles & des plus riches d'Allemagne.

14. *Ursperg*, située dans le diocése d'Augsbourg, à la gauche & auprès de la riviere de Mindel, à 5. lieues au dessous de la ville de Mindelheim, & à autant de la rive méridionale du Danube. Elle fut fondée en 1145. sous le titre de prévoté & érigée en abbaye en 1349.

Outre ces 14. abbayes qui composent le banc des prélats de Souabe, il y a dans ce cercle 6. abbesses qui se qualifient princesses de l'Empire, & qui sont du nombre des prélats immédiats de Souabe : ce sont les suivantes, qui sont toutes dans le diocése de Constance.

1. *Buchau*, ville impériale, située sur le lac de *Federsée*, à 4. lieues au couchant de Biberach, & à 2. lieues de la rive méridionale du Danube. Ce monastère fut fondé vers la fin du VIII. siècle sous la régle de S. Benoît. Les religieuses se sont transformées en chanoinesses séculieres. Le chapitre est composé de 8. chanoinesses capitulaires qui font preuve de noblesse & qui élisent l'abbesse : elle seule n'a pas la liberté de se marier & doit être confirmée

par le pape. Quoique cette abbaye soit située en Souabe, l'abbesse a rang néantmoins dans les diettes de l'Empire parmi les abbesses du Rhin.

2. *Lindau*, ville située à l'extremité de la Souabe dans une isle du lac de Constance qui a 4500. pas de tour, & qui est jointe à la terre ferme par un pont de pierre long de 290. pas. Cette abbaye fut fondée sous la régle de S. Benoît & sous l'invocation de S. Etienne vers la fin du IX. siècle. Les religieuses qui se sont changées en chanoinesses séculieres font preuve de noblesse de trois races & elles ne sont que 4. L'abbaye par un privilége singulier sert d'asile aux criminels; un incendie la réduisit presque en cendres en 1728. La ville est libre & impériale & fort commerçante: elle est assez grande, bien bâtie & fortifiée. Les habitans sont Luthériens, & vivent bien avec les chanoinesses qui sont Catholiques.

Les 4. abbayes suivantes sont de l'ordre de Cîteaux.

3. *Baindt*, ou *Hortus Floridus* en Latin, fondée en 1241. & située sur la riviere de Schuff à demi lieue de Weingarten: la communauté est composée de 20. religieuses.

4. *Guttenzel* ou *Bonacella* en Latin, fondée en 1237. & située à 4. lieues au nord-ouest de Memmingen: il y a 27. religieuses.

5. *Heggenbach*, située entre Biberac & l'abbaye d'Oschenhausen, a 36. religieuses.

6. *Rothenmunster*, *Rubrum Monasterium* en Latin, située à demi lieue de Rothweil, a 24. religieuses.

On voit encore en Souabe 6. autres abbayes de filles de l'ordre de Cîteaux qui sont celles d'*Ober-Schonenfeld*, *Kircheim* & *Lavingen* dans le diocése d'Augsbourg, & celles de *Waldt*, *Heil-Creutzthal*, & *Neudingen* dans le diocése de Constance.

On doit mettre encore au nombre des princes ecclésiastiques du cercle de Souabe le grand commandeur d'*Alschaussen* de l'ordre Teutonique, bourg situé dans le comté de Weringen, à 3. lieues au midi de la ville impériale de Buchau.

3. *Autres Abbayes Impériales.*

On en compte 6. dont les abbés prennent le titre de prince; mais qui n'ont pas séance dans le banc des prélats de Souabe. Ces six abbayes sont de l'ordre de Saint Benoît.

1. *Reichenau*, située dans une isle du lac de Constance dont on a déja parlé.

2. S. *Ulric* & Ste. *Afre* d'*Augsbourg* autre abbaye dont on a aussi parlé.

3. S. *Blaise*, abbaye située dans un lieu solitaire, rude & inégal de la Forêt Noire au diocése de Constance, à 6. lieues au sud-est de Fribourg en Brisgaw, sur la petite riviere d'Alb, qui se jette dans le Rhin à 4. lieues de l'abbaye vers le midi. Ce monastère, qui fut fondé en 945. & qui est aujourd'hui un des plus riches & des principaux d'Allemagne, a été entierement rébâti à neuf. Il entretient 120. religieux, en y comprenant 3. prieurés conventuels, & plusieurs prévôtés & cures régulieres qui en dépendent. L'abbé a sous sa jurisdiction le monastère de Bénédictines de *Berau* situé dans la Forêt Noire à 2. lieues au nord-ouest de l'abbaye: il a séance aux diettes du cercle de Souabe, non comme abbé; mais comme seigneur de *Bondorf* près d'Uberlingen; & il siége par cette raison parmi les comtes.

4. *Isne* ou *Isni*, située dans l'Algow & le diocése de Constance, sur un ruisseau qui lui donne son nom, à 5. lieues au nord-est de la ville de Bregents & du lac de Constance. Elle fut fondée au XI. siècle, sous l'invocation de S. Jacques & de S. George. Son abbé a rang & séance parmi les abbés du banc du Rhin. Hubner dit mal-à-propos qu'elle appartient aux

Augustins. La ville est impériale & ses habitans sont Protestans.

5. *Ottenburen* située dans le diocése d'Augsbourg, sur la gauche de la riviere de Guntz, à deux lieues au sud-est de la ville imperiale de Memmingen. L'église est dédiée sous le nom des SS. Alexandre & Théodore martyrs. Les Bénédictins y ont établi un collége pour l'éducation de la jeunesse qu'ils instruisent.

6. *Zwilfeld* ou *Sweilfeld*, nommée en Latin *Ad Duplices Aquas*, enclavée dans les domaines des barons de Waldbourg & située dans le diocése de Constance, à une lieue & demie à la gauche du Danube, & à dix lieues au dessus d'Ulm. Elle fut fondée ou plûtôt rétablie sous l'invocation de la Vierge vers la fin du XI. siécle. Cette abbaye est très-considérable;& l'abbé a jurisdiction sur trois abbayes de Bénédictines de Souabe; sçavoir sur celles de *Berg* ou *Maria Mons* & d'*Ursping* dans le voisinage, & de *Frawen-Alb*. Il y a plusieurs prieurés conventuels qui dépendent de l'abbaye de Zwilfeld, dont les abbés ont établi un collége à *Ebing*, petite ville située à la gauche du Danube à 5. lieues au levant de Zwilfeld, dans les domaines de la maison d'Autriche, où les Bénédictins de cette abbaye enseignent les belles lettres. Christophe Buttler abbé de Zwilfeld composa en 1671. des constitutions uniformes pour tous les monastères de l'ordre de S. Benoît en Souabe unis en congrégation; & outre la plûpart des abbayes impériales de l'ordre de S. Benoît dont on vient de parler, celles de *Mereran*, *Augia Minor* ou *Augia Brigantina* en Latin, auprès de Bregents; de S. George de *Willingen*, de *S. Trutpert*, & de S. *Pierre* dans la Forêt Noire à 3. lieues de Fribourg dans le Brisgau; de *Blanc-Beuren* dans le diocése de Constance; de *Fultenback*, *Fuessen*, *Deggingben*, & *Neresheim* dans le diocése d'Augsbourg, dépendent de cette congrégation.

II. PRINCIPAUTÉS SECULIERES.

DU CERCLE DE SOUABE.

Nous les partagerons en 6. articles qui comprendront 1°. Les domaines de la maison d'Autriche; 2°. Ceux de l'électeur de Baviére, 3°. Les Etats de Wirtemberg. 4°. Le marquisat de Bade, 5°. Les principautés, 6°. les comtés du cercle de Souabe.

§. 1. *Domaines de la maison d'Autriche en Souabe.*

Ces domaines, qu'on appelle *l'Autriche Anterieure* ou *Souabe Autrichienne*, sont dispersés ou enclavés dans diverses portions de ce cercle, dont ils ne font pas partie; & ils sont compris dans celui d'Autriche, sous la regence d'Inspruck dans le Tirol. Nous les partagerons en 12. articles, & nous suivrons l'ordre alphabétique.

1. Le comté de *Bregentz*. La ville de *Bregentz*, nommée *Brigantium* en Latin, a donné son nom à ce comté, acquis par la maison d'Autriche, partie en 1450. & partie en 1522. Elle est située sur une petite riviere de son nom à son embouchure dans le lac de Constance, qui la borne au couchant, & elle a au levant le Tirol, dans lequel quelques-uns la comprennent. Il y a un ancien château avec une abbaye de Bénédictins fondée au VII. siècle, rétablie à la fin du XI. & située dans une isle formée par la riviere de Bregentz à son embouchure dans le lac de Constance; ce qui lui a fait donner le nom Latin *de Major Insula*: on la nomme aussi *Alba Augia Brigantina* & *Augia Major Brigantina*. Cette abbaye, nommée en Allemand *Mereraw*, est très-considérable, & dépend de la congrégation de Souabe.

2. Le *Brisgaw*. Ce pays s'étend le long du Rhin, qui le borne au couchant. En y comprenant sa partie méridionale, qui

appartient à la maison de Bade, il a 12. lieues communes de France du midi au nord, & autant du levant au couchant dans sa plus grande largeur : il est borné au nord par l'Ortnau, au levant par une chaîne de montagnes qui le séparent de la Forêt Noire; & au midi par la riviere de Wisel qui se jette dans le Rhin entre Bâle & Huningue, & qui le sépare des 4. villes Forestiéres : le terrain en est bon & fertile. La partie septentrionale, qui appartient à la maison d'Autriche, comprend le landgraviat de Brisac, qui après avoir été possedé par la maison de Bade a passé en 1330. dans celle d'Autriche; & le comté de Fribourg, qui a appartenu à la maison de Furstemberg. Les habitans de ce comté, après s'être rachetés, se donnerent à celle d'Autriche vers la fin du XIV. siècle.

FRIBOURG, capitale du pays, est située à 3. lieues de la droite du Rhin, vers le 48. degré 5. m. de latitude, sur la petite rivie de Freiseim, au bout d'une plaine fertile, sur une hauteur où commence la Forêt Noire. Elle fut bâtie vers l'an 1120. à l'occasion des mines qu'on trouva aux environs : elle est grande & bien peuplée. Elle étoit très-forte, & défendue par une citadelle & deux forts situés sur une montagne. Les Suédois la prirent en 1632. les François en firent la conquête en 1677. & la rendirent en 1697. avec plusieurs villages de sa dépendance, à la maison d'Autriche par le traité de Riswick. Louis XIV. la reprit en 1713. & la rendit l'année suivante par la paix de Radstat. Enfin le roi Louis XV. l'ayant reprise en 1744. en a fait raser les fortifications.

Il y a à Fribourg une collégiale dont le clocher est remarquable par sa hauteur & par sa structure : les Dominicains & les Capucins y ont des couvents, & les Jésuites un collége. Ces derniers enseignent la philosophie & la théologie dans l'université de cette ville fondée en 1450. & des professeurs séculiers le droit & la medecine. Il y a un autre collége nommé *la Sapience*, pour toutes les facultés. Les ouvriers de Fribourg sont fort industrieux pour polir les pierres précieuses. La Chartreuse du *Mont S. Jean-Baptiste* & l'abbaye de *Guntersthal* de filles de l'ordre de Cîteaux, sont situées aux environs de la ville : on voit à trois lieues vers le midi l'abbaye de Benédictins de S. *Trutpert* rétablie au commencement du X. siècle; & à peu-près à une égale distance vers le levant, celle de S. *Pierre* dans la Forêt Noire du même ordre, fondée vers la fin du XI.

Brisac est une ancienne ville située à la droite du Rhin, sur lequel elle a un pont de bateaux, à trois lieues au couchant de Fribourg. Elle étoit autrefois la capitale du Brisgaw, auquel elle a donné son nom; on l'appelle le *Vieux Brisac*, pour la distinguer du Nouveau, situé à la gauche de ce fleuve. C'étoit une des plus fortes & des plus importantes places de l'Europe; mais ses fortifications sont rasées depuis quelques années. Le duc de Weimar général des troupes Suédoises la prit en 1638. elle fut cedée dix ans après, par la paix de Munster, à la France, qui l'a rendue à la maison d'Autriche en 1697. Les François la reprirent en 1703. & la rendirent en 1714. elle est partagée en ville haute & basse.

Willingen, place forte & gros bourg situé à l'extrémité orientale du Brisgaw, est un passage important pour entrer dans la Forêt Noire : il est à deux lieues au nord de *Thoneschimg* où sont les sources du Danube. A une lieue au nord-est étoit l'abbaye de *Saint George* de Benédictins, située dans cette forêt & fondée ou plûtôt rétablie à la fin du XI. siècle : elle a été transférée à Willingen, où les Franciscains Conventuels ont un couvent. *Kensigen*, petite ville située dans une isle formée par la riviere d'Eltz, à 4. lieues au nord de Fribourg, a au dehors l'abbaye de *Wunnen-*

thal, en Latin *Jucunda Vallis*, de filles de l'ordre de Cîteaux. Celle de *Tennenbach* de 25. religieux du même ordre, nommée en Latin *Porta-Cœli*, est située aussi dans le Brisgaw, à trois lieues au nord de Fribourg, auprès du château de *Horberg*.

La maison de Bade-Dourlack posséde la partie méridionale du Brisgaw, ainsi qu'on l'a déja remarqué : cette partie comprend la seigneurie de *Badenweiler*, située à 4. lieues au nord-est de Bâle, & celle de *Rotelen* située sur un rocher, à la droite de la riviere de Wisel, à deux lieues au nord-est de Bâle. On voit dans l'étendue de cette derniere le château de *Fredlingen*, situé presque vis-à-vis d'Huningue, célébre par la victoire que le maréchal de Villars y remporta en 1702.

Heiteren ou *Heidersheim*, à trois quarts de lieue à la droite du Rhin, à trois lieues au sud-est de Brisach, entre le haut & le bas Brisgaw, est un château chef-lieu du grand prieuré d'Allemagne de l'ordre de Malte, qui donne rang & séance au grand prieur aux diettes de l'empire ; lequel est compris dans le cercle du Haut Rhin, comme prince ecclésiastique.

3. Le *Burgraviat ou Margraviat de Burgaw*. Il s'étend dans la partie orientale de la Souabe, & dépend pour le spirituel du diocése d'Augsbourg. Il est borné au nord-est par la rive méridionale du Danube, au-delà duquel il a quelques dépendances ; & au levant par la riviere de Lech qui le sépare de la Baviére, & ensuite par la riviere de Wertach qui le sépare de l'évêché d'Augsbourg : il a environ douze lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & 10. du midi au nord. La race de Marggraves ou marquis qui l'ont possedé ayant manqué en 1282. ou selon d'autres en 1304. il entra dans la maison d'Autriche, & a fait quelquefois l'apanage des cadets de cette maison : ce marggraviat comprend le pays nommé *Rischow*, situé dans sa partie méridionale.

La ville de Burgaw, capitale du pays, est située sur une élevation à la gauche du Mindel, à 7. lieues au couchant d'Augsbourg. Les Jésuites y ont un collége. *Guntzbourg*, ville située à la droite du Danube, à l'endroit où ce fleuve reçoit la riviere de Guntz qui lui donne son nom, à cinq lieues au dessous d'Ulm, est la plus considérable de ce marquisat : elle est forte ; & il y a un beau château avec un pont sur le Danube. Les abbayes de *Fultembach* & de *Holz* de l'ordre de S. Benoît, la premiére d'hommes & la seconde de filles, sont situées dans le pays.

4. La *Ville de Constance* : on en a parlé ailleurs.

5. *Les 4. Villes Forestiéres*. On nomme ainsi quatre villes situées des 2. côtés du Rhin vers sa source, au dessus de Bâle, sur les frontiéres de la Suisse. On les appelle *Forestiéres*, parceque la Forêt Noire s'étendoit anciennement dans ce pays, qui a neuf lieues communes de France d'étendue du levant au couchant, & 5. à 6. dans sa plus grande largeur du midi au nord. Il est un des plus anciens patrimoines de la maison d'Habsbourg ou d'Autriche. Suivant les anciens traités, les Suisses sont en droit d'y tenir garnison en tems de guerre, à cause que c'est le boulevart de leur république. Ces 4. villes sont les suivantes en commençant par le couchant.

Rhinfeld. C'est la plus forte des 4. mais elle est petite. Elle est située à la gauche du Rhin sur lequel il y a un pont, à trois lieues au dessus de Bâle, dans le pays des anciens *Rauraques*. Elle a eu anciennement titre de comté : les François la prirent en 1744. & renverserent le fort de *Bourstall* situé dans une isle du Rhin qui la défendoit.

Seckingen située dans une isle du Rhin, à deux lieues & demie au dessus de Rhinfeld.

feld. C'eſt la plus petite des 4. elle communique des deux côtés par un pont avec la terre-ferme. Il y avoit une abbaye de Bénédictines qui ſe changerent en chanoineſſes ſéculieres nobles: on la dit fondée en 495. par S. Fridolin abbé; elle eſt ſous la protection des archiducs d'Autriche, qui en ſont les avoués & les vaſſaux : il paroît que cette abbaye ne ſubſiſte plus.

Lauffenbourg, à deux lieues au deſſus de Seckingen, eſt la troiſiéme ville Foreſtiére. Le Rhin la coupe en deux parties preſque égales, jointes par un pont, d'où l'on peut voir la cataracte faite par ce fleuve un peu au deſſus, & où on pêche beaucoup de ſaumons. Il y a un château où réſide le grand bailli du pays & pluſieurs égliſes.

Valdshout, qui eſt la quatriéme ville Foreſtiére, eſt ſituée à la droite du Rhin, à deux lieues & demie au deſſus de Lauffenbourg : elle eſt petite & munie de quelques fortifications.

6. *Le comté de Hohenberg* : il eſt ſitué vers les ſources du Neckre au midi du duché de Wirtemberg. Il prend ſon nom d'un château ſitué ſur cette riviere, à ſix lieues au midi de Rotweil, qui étoit la demeure de ſes anciens comtes. On donne à ce comté, qui n'eſt pas contigu, environ 5. lieues de long ſur 4. de large : on le partage en haut & bas. D'autres le diviſent en deux bailliages de *Willingen* & *d'Orbec*, & y comprennent par conſéquent le Ir. que quelques-uns mettent dans le Briſgaw & dont on a déja parlé. *Rotembourg* petite ville ſur la gauche du Neckre, ſeparée par un pont de celle d'*Ehing*, eſt la principale de ce comté, les Jéſuites y ont un collége. On voit encore dans ce comté quelques autres petites villes ou châteaux.

7. *Le Comté de Montfort* ſitué au nord de celui de Bregentz, & borné au ſud-oueſt par le lac de Conſtance : il a environ 4. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & autant du levant au couchant ; la riviere d'Ober-Arg le traverſe du levant au couchant juſqu'à ſon embouchure dans ce lac. Les principaux lieux ſont *Tetlleng* & *Langenaw*.

8. *Le Landgraviat de Nellenbourg* : il eſt borné au nord par le pays d'Hegow, qui le borne auſſi au levant, avec le lac de Conſtance : il a le canton de Schaffouſe au midi. Son étendue du midi au nord, eſt d'environ ſix lieues; & il en a à peu près autant du levant au couchant. La race des landgraves aiant fini en 1591. il échut à la maiſon d'Autriche. Il prend ſon nom d'un ancien château ſitué ſur une montagne à deux lieues au nord-oueſt de Conſtance : *Stockach* en eſt la principale ville.

9. *L'Ortnaw*. Ce pays s'étend à la droite du Rhin, qui le ſépare de l'Alſace, & contient la partie du diocéſe de Straſbourg ſituée à la droite de ce fleuve. Il a le Briſgaw au midi ; le marquiſat de Bade au nord & le duché de Wirtemberg au levant: ſon étendue eſt de 8. à 9. lieues du midi au nord le long du Rhin & à peu près autant du levant au couchant. La riviere de Kintche le traverſe du ſud-eſt au nord-oueſt, juſqu'à ſon embouchure dans le Rhin. Le plat pays, qui eſt fort fertile & dont la maiſon d'Autriche a la préfecture provinciale, appartient pour la plus grande partie à cette maiſon: le reſte eſt du domaine de l'évêque de Straſbourg, qui y poſſede les bailliages d'*Oberkirck* & d'*Oppenaw*, & qui, comme poſſeſſeur de ces bailliages, eſt ſoumis à l'empire ; de l'évêque de Spire & du comte de Hanaw. On y voit les trois villes impériales d'*Offenbourg*, *Gengenback* & *Zell*. Hubner au lieu de la premiére y met celle d'*Ortnau*, qui nous paroît imaginaire, ou la même que celle d'Offenbourg.

On voit cinq abbayes dans l'Ortnau, ou dans la partie du diocéſe de Straſbourg

qui est à la droite du Rhin. De ces cinq abbayes il y en a 4. de l'ordre de S. Bénoît ; sçavoir, *Schwartzach*, qui fut transférée dans l'endroit où elle est au IX. siècle ; *Gengenbach* dont on a parlé ailleurs; *Schutter*, en Latin *Offonis Cella*, & *Etten-Munster*, en Latin *Atonis Monasterium* située sur la riviere d'Ettenbach. Ces quatre abbayes, avec trois autres du diocése de Strasbourg situées à la gauche du Rhin, forment la congrégation de Bénédictins d'Alsace, érigée en 1623. & gouvernée par un président, qui est toûjours un abbé de ces sept abbayes. La cinquiéme abbaye de l'Ortnau est celle de *Tous les Saints*, en Latin *Cella Omnium Sanctorum*, de l'ordre de Prémontré ; elle est située dans une solitude. Ce n'étoit d'abord qu'une prévôté qui fut ensuite érigée en abbaye: elle est dans l'étendue de la prévôté d'Oberkirck ; & il y a 30. religieux.

10. Les comtés de *Pludents*, de *Sonneberg* & de *Veldkirch* ou *Feldkirch* situés dans la partie la plus méridionale de la Souabe, & bornés au nord par les comtés de Montfort & de Bregents ; au levant par le Tirol ; au midi par le pays des Grisons & au couchant par le Rhin qui les sépare du canton d'Appenzel. La maison d'Autriche acquit les deux premiers de ces trois comtés, que quelques-uns comprennent dans le Tirol, en 1463. pour 30000. florins d'Allemagne, & le troisiéme en 1376. *Pludents* est une petite ville & *Sonnenberg* un château, situés dans les montagnes, près de la riviere d'Ill, qui se jette dans le Rhin à 7. lieues au midi du lac de Constance. *Feldkirck*, est une petite ville, assez jolie, située dans le diocése de Constance, dans une valée sur la même riviere d'Ill vers son embouchure dans le Rhin, à 5. lieues au sud-est d'Appenzel. Les Jésuites y ont un collége. Elle est bien bâtie & fort marchande : les habitans, qui jouissent de divers priviléges, élisent leurs magistrats. Les autres lieux de ces trois comtés n'ont rien de remarquable.

11. *Le grand Bailliage de Souabe* : c'est un reste de l'ancien duché de ce nom. Il est situé au nord de la rive septentrionale du lac de Constance ; & on lui donne 16. lieues de long du levant au couchant, sur 8. de large. On y voit 4. petites villes impériales : la maison d'Autriche n'y en possede aucune ; mais il y a beaucoup de châteaux & de fiefs dispersés, qui dépendent de ce grand bailliage. Le principal de ces châteaux est celui d'*Altdorf*, où il y a une cour de justice pour toute la province.

12. Enfin la maison d'Autriche possede en Souabe *Weissenborn*, petite ville qui a titre de comté, située à 3. lieues au sud-est d'Ulm ; deux ou trois autres petites villes aux environs de cette derniere ville des deux côtés du Danube ; & celle de *Riedlingen* située à la gauche de ce fleuve à 12. lieues au dessus d'Ulm. A deux lieues au nord-ouest de Riedlingen, au pied des montagnes qu'on appelle les *Alpes de Souabe*, qui s'étendent à la gauche du Danube, est l'abbaye, d'*Heilgen-Creucztal*, en Latin *Vallis S. Crucis*, de filles nobles de l'ordre de Cîteaux.

§. 2. *Domaines de Souabe qui appartiennent à la maison de Baviére.*

Le principal domaine que la maison de Baviére possede en Baviére est la principauté de *Mindelheim* : elle prend son nom de la riviere de *Mindel* qui la traverse du midi au nord, & qui se jette dans le Danube à 12. lieues au dessous de la ville de *Mindhelheim*, la seule du pays qui mérite quelque attention. Cette principauté fait partie du pays d'*Algow* ou *Almangow*, & elle a environ 6. lieues d'étendue du mi-

di au nord, & 4. du levant au couchant. Cette ville est située à 10. lieues au sud-ouest d'Augsbourg dans une plaine ; il y a un château & un collége de Jésuites. Le reste de la principauté contient 38. villages, qui dépendent du diocése d'Augsbourg pour le spirituel.

Les autres domaines de la maison de Baviére en Souabe sont le comté de *Schwaback* situé à six lieues d'Augsbourg, & les deux tiers de la seigneurie de *Wissentaig*, qui est située sur les frontieres du duché de Wirtemberg, & qui a quatre lieues d'étendue du midi au nord sur trois de large : l'autre tiers appartient au prince de Furstemberg.

§. 3. *États de Wirtemberg.*

Ils comprennent le duché de Wirtemberg proprement dit à la droite du Rhin & dans la Souabe, & la principauté de Montbeliard à la gauche de ce fleuve, dans l'étendue de l'ancien royaume de Bourgogne.

1. *Duché de Wirtemberg.*

Il est borné au nord par le Palatinat du Rhin, au levant par divers états du cercle de Souabe, au midi par la principauté de Furstemberg & au couchant par l'Ortnaw & par le marquisat de Bade. C'est l'état le plus étendu & le plus considérable du cercle de Souabe : il a 25. à 30. lieues communes de France du midi au nord & autant du levant au couchant ; mais il y a quelques états indépendans qui y sont enclavés. Il faisoit anciennement partie du duché de Souabe, dont les ducs le démembrerent en 1080. pour le donner en fief à titre de comté à Conrad seigneur de Buttelsbach chef de la maison de Wirtemberg. Ulric IV. comte de Wirtemberg, obtint au XIV. siécle de l'empereur Louis de Baviére la dignité de *Porte-Étendart* de l'Empire, qu'il a transmise à ses descendans ; en sorte que quand l'empereur commande en personne l'armée de l'empire, le duc de Wirtemberg a droit de porter la cornette impériale. Everard le *Barbu* comte de Wirtemberg fut élevé en 1495. à la dignité de duc de ce pays. Le duc Frédéric I. obtint en 1599. de l'empereur Rodolfe II. que la féodalité établie en 1534. dans le duché de Wirtemberg envers celui de Souabe ou plûtôt envers la maison d'Autriche, seroit supprimée ; & que pour dédommager cette maison, elle hériteroit du duché de Wirtemberg faute d'hoirs mâles.

Frédéric I. mourut en 1608. Jean Frédéric son fils aîné lui succéda dans le duché de Wirtemberg ; il eut un quatriéme fils nommé Jules-Frédéric, qui a fait la branche de Wirtemberg-Oëls établie dans la Basse Silesie ; c'est la seule, avec la ducale, qui subsiste aujourd'hui de cette maison, partagée autrefois en plusieurs autres. Elle fut une des premiéres d'Allemagne qui embrassa le Luthéranisme qu'elle établit dans ses états. Everard Louis duc de Wirtemberg étant mort en 1733. sans enfans legitimes, Charles-Alexandre son cousin, qui professoit la religion Catholique, lui succéda, aprés avoir donné des assurances, à ses sujets qui suivent la plûpart la religion Protestante, de leur laisser la liberté de conscience : ainsi la branche ducale est aujourd'hui Catholique : mais celle de Wirtemberg-Oëls suit la religion Protestante. Le duc de Wirtemberg, outre la charge de porte-enseigne de l'empire, a celle de grand veneur ; & en cette qualité il posséde le comté de *Gruningen* : outre le suffrage qu'il a aux diettes de l'empire dans le collége des princes, il en a un second comme prince de Montbeliart : il est souverain dans ses domaines ; & il y exerce la justice criminelle sans appel : pour le civil on peut appeller à la cham-

bre Impériale de Wetzlar.

Le duché de Wirtemberg est un des meilleurs pays d'Allemagne; & il y en a peu qui soient aussi fertiles & aussi peuplés, quoiqu'il y ait quantité de montagnes & de bois : il occupe une grande partie de la Forêt Noire autrefois très-étendue, qui a aujourd'hui 24. lieues de long sur 8. de large. Les peuples qui l'habitent sont forts, robustes & courageux. Il est arrosé par plusieurs rivieres dont la principale est le Neckre qui le traverse du midi au nord. Il est abondant en grains, en fruits, en pâturages, en gibier & en poisson : on y recueille du vin sur les frontieres du Palatinat; & on y trouve des mines & des fontaines salées. On y compte 26. villes, 88. gros bourgs & 645. villages. Il dépend, pour le spirituel, presque entiérement du diocése de Constance, excepté dans sa partie septentrionale, qui est de celui de Spire : le Neckre le divise en partie occidentale & orientale.

1. La partie occidentale renferme STUTGARD, qui en est la ville capitale & la résidence du duc, située à 3. quarts de lieue à la gauche du Neckre vers le 48. degré 42. m. de latitude, dans un lieu bas, entre des collines remplies de vignobles, à 22. lieues au nord-est de Strasbourg. Le palais du duc est fort beau, quoique ancien, & accompagné de magnifiques jardins. Les rues de la ville sont étroites & les maisons bâties de bois : mais il y en a de fort belles, avec des rues larges & droites, dans le principal de ses trois fauxbourgs, qu'on appelle le *Riche* : la chancelerie du prince est un fort beau bâtiment. Il y a trois temples pour les Protestans, sans compter l'église Catholique du château. Il y a un collége où on enseigne les langues & les sciences. Les états du pays s'assemblent dans cette ville.

Tubingue est la seconde villle du pays : c'étoit un comté que les comtes de Wirtemberg acquirent en 1342. Elle est située dans un terrain inégal sur la gauche du Neckre qu'on y passe sur un pont de pierre, à 8. ou 10. lieues au dessus & au midi de Stutgard. Elle est célébre par son université fondée en 1477. elle est passablement grande & bien peuplée : il y avoit de plus un collége ou école illustre qui a été supprimé. On y voit un séminaire où on entretient 300. jeunes étudians en théologie. La ville est gouverneé par 2. baillifs; le grand & le petit, & par plusieurs autres magistrats. Dans le principal temple sont les tombeaux de plusieurs ducs & duchesses de Wirtemberg.

Les autres lieux de la partie occidentale du duché de Wirtemberg sont *Louisbourg*, ville d'environ 600. maisons nouvellement bâtie, à 3. lieues de Stutgard, avec un magnifique palais que les ducs y ont fait élever en 1708. *Freudenstadt*, autre nouvelle ville, réguliere & fortifiée, bâtie au commencement du XVII. siècle, à l'entrée de la Forêt Noire, entre Tubingue & Strasbourg. *Calb* petite ville avec un ancien titre de comté, située dans le diocése de Spire. *Wildbad*, lieu fameux par ses eaux thermales. *Liebenzell*, qui a des eaux salutaires; *Babenhausen*, abbaye autrefois de l'ordre de Cîteaux située à une lieue de Tubingue, changée aujourd'hui en un collége où on entretient 25. jeunes étudians sous un professeur; *Deuckenford*, où on entretient un pareil nombre d'étudians; *Hirschau* ou *Hirsauge*, ancienne abbaye de Bénédictins fondée au IX. siècle sur le Nagolt, à 2. lieues au dessous & au nord de la ville de Calb, dans la Forêt Noire & le diocése de Spire, dont l'abbé Tritheme a écrit la chronique : cette abbaye, où il y avoit autrefois une école célébre, après avoir été envahie par les Protestans vers le milieu du XVI. siècle, avoit été rétablie en 1630. mais enfin elle fut cedée aux ducs de Wirtemberg par le traité de Westphalie.

Alberspach étoit une autre abbaye de l'ordre de S. Benoît située dans la Forêt Noire, vers la source de la Kintche, dans le diocése de Constance, & fondée vers la fin du XI. siécle. Celles de *Maulbrun* & de *Kirchbach*, de l'ordre de Cîteaux, situées dans le diocése de Spire à la gauche de l'Entz vers les frontieres du Palatinat, à 2. lieues l'une de l'autre, furent aussi sécularisées par la paix de Westphalie en faveur des ducs de Wirtemberg.

2. On voit dans la partie orientale du duché de Wirtemberg, qui est presque entierement du diocése de Constance, *Wirtemberg* vieux château qui a donné son nom au pays; *Canstadt* sur la droite du Neckre, à 2. lieues au nord-est de Stutgard, petite ville bien peuplée située dans un pays fertile avec des bains d'eaux thermales, où les réfugiés François ont une église; *Lorch*, & en Latin *Laureacum*, ou plûtôt *Lorsacum*, ancienne abbaye, aujourd'hui Luthérienne, située sur le Rems, entre la ville de *Schorndorff* au couchant & celle de *Gemund* au levant; plusieurs ducs de Souabe & quelques empereurs y ont eu leur sepulture: il ne faut pas la confondre avec *Lorch* ou *Laurisheim* au diocése de Wormes dont on a déja parlé; *Adelberg*, autrefois abbaye de l'ordre de Prémontré, située à 2. lieues au sud-est de Schorndorff, fondée en 1181. envahie par les Luthériens en 1538. & 1565. rétablie en 1630. & sécularisée par la paix de Westphalie en faveur des ducs de Wirtemberg, qui y ont établi un collége; *Goeppingen* sur la riviere de Vil, qui est une des principales villes du duché avec un château: il y a des eaux minerales très-célébres; *Aurach*, petite ville avec un château fort ancien qui a titre de comté; *Kircheim* petite ville avec un château ducal; *Heidenhein* chef-lieu d'une seigneurie particuliere avec un château, du diocése d'Augsbourg; *Konigsbrun* & en Latin *Regius Fons*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, située à 3. lieues de Nordlingen, dans le diocése d'Augsbourg, à 8. lieues au nord-ouest de la ville de Dillingen & du Danube, dans la vallée & sur la riviere de *Brentz*, sécularisée par la paix de Westphalie en faveur des ducs de Wirtemberg. Elle fut fondée en 1302. par l'empereur Albert I. & l'impératrice Elisabeth sa femme, & a été impériale; *Blaubüren* abbaye de Bénédictins fondée vers la fin du XI. siécle dans le diocése de Constance à 4. lieues au couchant de la ville d'Ulm, sur la petite riviere de *Blau*, envahie par les ducs de Wirtemberg au XVI. & sécularisée en leur faveur en 1648. *Neustadt* petite ville dans la partie septentrionale du duché, a été l'appanage d'une branche cadette de la maison de Wirtemberg qui s'est éteinte en 1642.

2. *Comté ou Principauté de Montbéliard.*

Ce comté, situé en deça du Rhin dans les limites des Gaules, est borné au midi, au couchant & en partie au nord par la Franche-Comté: le Suntgaw, portion de la province d'Alsace, acheve de le borner au nord, & le borne aussi au levant avec l'évêché de Basle. Il a environ douze lieues d'une heure de chemin de long sur à peu près autant de large. Il étoit compris dans le pays des *Sequanois*; & il est encore dans l'étendue du diocése de Bezançon.

Après avoir fait partie du royaume de Bourgogne, il fut possedé par des comtes héréditaires, vassaux des comtes de Bourgogne: quoiqu'il soit aujourd'hui au rang des principautés de l'Empire; il y a néanmoins plusieurs annéxes qui sont du ressort du parlement de Bezançon. Louis I. comte de Montbéliard & de Bar vivoit en 920. ses descendans possederent ce comté jusques après le milieu du XII. siécle,

qu'il passa par femmes dans la maison de Montfaucon : il entra de même dans le XIV. dans celles de Neuchâtel & de Bourgogne, & au XV. dans celle de Wirtemberg. Ulric V. duc de Wirtemberg mort en 1550. eut un frere puiné, nommé George, qui eut le comté de Montbeliard en partage, & qui fut pere de Frédéric I. lequel succeda en 1593. au duché de Wirtemberg, après la mort sans posterité de Louis *le Pieux* son cousin. Frédéric I. mort en 1608. eut deux fils, Jean Frédéric qui fut duc de Wirtemberg & Louis-Frédéric qui fut comte de Montbéliard. Ce dernier fit une branche de la maison de Wirtemberg, laquelle ayant fini en 1723. par la mort sans enfans légitimes de Léopold Everard, comte de Montbéliard, le duc de Wirtemberg a réuni ce comté à son domaine.

Les habitans du comté de Montbéliard parlent tous la langue Françoise : ils furent des premiers à embrasser le Luthéranisme au XVI. siècle. Les biens ecclésiastiques qui furent alors confisqués produisent 2400. livres de rente aux ducs de Wirtemberg. Le pays est abondant & fertile; & on y trouve de riches mines de fer, des sources d'eaux thermales, &c.

Ce comté renferme en total plus de 100. villages partagés en 38. paroisses : il est composé du comté de *Montbéliard* proprement dit, & des seigneuries d'*Hercourt*, *Clémont*, *Châtelot*, de l'*Isle* & de *Blamont*. Les ducs de Wirtemberg possedent de plus comme comtes de Montbéliard, le comté de *Horbourg* & la seigneurie de *Reichenvald* en Alsace; la baronie de *Granges*, les seigneuries de *Clerval* & de *Passavant* en Franche-Comté; & celle de *Franquemont* en Suisse.

MONTBELIARD, capitale de ce comté, est située dans le centre du pays, au pied d'un rocher, à une demi lieue de la droite de la riviere de Doux & au confluent des deux petites rivieres l'Alaine & la Rigole. Elle est à 18. lieues au nord-est & au dessus de Bezançon, & à 15. au couchant de Bâle. Le château, où les princes faisoient leur résidence, est fort spacieux : on y voit une église, autrefois collégiale, qui leur servoit de chapelle & où il y en a plusieurs d'inhumés. On y fait aujourd'hui le service divin en langue Allemande : mais on le fait en François dans celle de S. Martin qui est la principale de la ville, & dans celle de S. George; & ce sont les seules de la confession d'Augsbourg, où on le fasse en cette langue. Le bâtiment, où réside la régence du pays, comprend la doüane, l'imprimerie & le marché au bois. Il y a un collége fondé en 1598. & rétabli en 1733. où on enseigne les langues & les belles lettres. La ville étoit autrefois fortifiée & défendue par une citadelle située sur le rocher voisin. Les François démolirent toutes ces fortifications en 1677. Les habitans, qui sont environ au nombre de 10. mille, s'adonnent au commerce, & font surtout un grand trafic de toiles.

On croit que le village de *Mandeure*, situé sur le Doux, à 2. lieues au midi de Montbéliard, est l'*Epamanduorum* de l'Itineraire d'Antonin; & on se fonde sur les antiquités & les médailles qu'on y découvre tous les jours. *Béchamp* étoit autrefois une abbaye de Prémontré. Auprès de Passavant en Franche-Comté il y a une grotte célébre pour ses congélations.

§. 4. *Marquisat de Bade.*

Il est borné au nord par le Palatinat du Rhin, & l'évêché de Spire; au levant par le duché de Wirtemberg; au midi par l'Ortnaw & au couchant par le Rhin, le long duquel il s'étend du midi au nord dans l'espace d'environ 12. à 15. lieues communes de France; mais sa plus gran-

de largeur du levant au couchant n'en a pas plus de 6. On n'y comprend pas plusieurs domaines dispersés ailleurs qui en dependent : il est situé pour la plus grande partie dans l'étendue du diocèse de Spire.

On trouve des marggraves ou marquis de Bade dès le commencement du XII siècle, puinés des comtes de Zeringhen & de Brisgaw qui vivoient dans les X. & XI. & qu'on fait descendre de l'ancienne maison d'Alsace. On prétend que Henri l'*Oiseleur* roi de Germanie érigea ce pays en marquisat en leur faveur au X. siècle. Christophe I. marquis de Bade mort en 1527. laissa entr'autres deux fils; Bernard & Ernest, qui partagerent ses domaines : le premier eut la partie méridionale, qu'on appella le Haut marggraviat; & l'autre la septentrionale, ou le Bas marggraviat. Ces deux princes ont formé les 2. branches de la maison de Bade; sçavoir de *Bade-Baden* qui est l'aînée & qui suit la religion Catholique avec la plûpart de ses sujets, & celle de *Bade-Dourlach* qui est Protestante. Elles ont chacune un suffrage dans le collége des princes aux diettes de l'Empire, jouissent d'une autorité absolue dans leurs domaines, & mettent des impôts sur leur sujets sans le consentement des états du pays, contre l'usage ordinaire des autres pays d'Allemagne. Du reste le pays est beau & fertile : mais il a beaucoup souffert durant les guerres & entr'autres dans la derniere, par les marches des troupes Françoises & Allemandes. Il est arrosé par plusieurs petites rivieres qui se jettent dans le Rhin, dont les principales sont le Murg & l'Ents.

1. *Marquisat de Bade-Baden ou le Haut Marquisat de Bade.*

Ce marggraviat est partagé en 6. bailliages. Il a pour capitale la ville de Bade, située sur une élevation environnée de vignobles, sur la petite riviere d'Olbach, à 8. lieues au nord-est de Strasbourg. Elle tire son nom, qui est Allemand, de ses eaux thermales qui sont fort célébres, & qu'on appelle *Thermæ Inferiores*, pour la distinguer de Bade en Suisse où il y a aussi des bains. On en compte 12. différens au Bas Bade, qui étoit une assez jolie ville lorsque les François la ruinerent presque entiérement en 1689. avec le château du prince situé sur le haut de la colline. Elle s'est rétablie & les Jesuites y ont un collége. *Radstadt*, petite ville sur la rive droite du Murg, à 2. lieues au nord-ouest de Bade & à une lieue de l'embouchure de cette riviere dans la rive droite du Rhin, est aujourd'hui la résidence du marggrave, dans le beau château que le prince Louis de Bade y a fait bâtir. Ce lieu est célébre par le traité de paix qui y fut conclu en 1714. Le marggrave a sa maison de plaisance à la Favorite à une lieue de Radstat.

Les autres lieux plus considérables du Haut marquisat sont *Etlingen* & *Kuppenheim* petites villes : *Stollhofen* fort environné de marais à un mille du Rhin, célébre par les lignes que les Allemans y avoient faites, & que les François forcerent en 1707. & le fort de *Kehl* situé dans une isle, vis-à-vis de Strasbourg. Le marquis de Bade-Baden possede de plus une partie du comté d'*Eberstein*, situé sur les frontieres du duché de Wirtemberg & de celui de Spanheim, avec plusieurs autres terres & domaines dans le Luxembourg, dans la Bohême & dans d'autres provinces.

Il y avoit 3. abbayes de l'ordre de Cîteaux dans le Haut marquisat de Bade, sçavoir *Herren-Alb* & en Latin *Alba Dominorum* & *Frawen-Alb*, ou *Alba Dominarum*, situées à peu de distance l'une de l'autre sur la riviere d'*Alb*, dont elles prenoient

leur nom. La premiére d'hommes a été supprimée par la paix de Westphalie & donnée au duc de Wirtemberg. La seconde de filles fut brûlée en 1508. La troisiéme, qui étoit aussi de filles, nommée *Lucida Vallis* ou *Liechtenthal*, située à demi lieue de Bade, subsistoit encore en 1658. On y voit plusieurs tombeaux des marquis de Bade.

2. *Le Bas marquisat de Bade, ou de Bade-Dourlach.*

Il s'étend au nord du marquisat de Bade-Baden; & les trois religions permises dans l'Empire y ont l'exercice libre: il y a beaucoup de Juifs. *Dourlach*, qui en est la capitale, est située à 5. lieues au nord-est de Bade & à 2. lieues de la rive orientale du Rhin: elle étoit petite mais jolie, & habitée par beaucoup de noblesse & de riches marchands, lorsque les François la ruinerent en 1689. avec le château du prince, qui a transféré sa résidence à *Carlsruhe*, nouvelle ville bâtie depuis l'an 1715. Dourlach a été rétabli ainsi que le palais du prince, où il y a de beaux jardins: on y voit aussi un collége. Carlsruhe est située à une lieue de Dourlach: elle est composée de 300. maisons de bois; mais toutes fort propres & uniformes. Le château, que le marggrave Charles-Guillaume y a fait bâtir, est fort beau & il est accompagné de jardins magnifiques: on y a transféré l'académie qui étoit à Dourlach.

Pfortzheim, ville située au confluent des rivieres d'Entz & de Nagold, à 5. lieues au levant de Dourlach, a été ruinée par les François en 1689. Elle s'est rétablie, est assez belle & a un beau château. *Gattesau*, à une lieue au couchant de Dourlach étoit une abbaye de Bénédictins fondée en 1110. elle est aujourd'hui supprimée; & les revenus en sont unis au domaine du marggrave, de même que ceux de l'abbaye de *Rechens-Offen*, nommée en Latin *Corona Sta. Mariæ*, de filles de l'ordre de Cîteaux: ces deux abbayes ont été données par la paix de Westphalie aux ducs de Wirtemberg.

Les autres domaines des marquis de Bade-Dourlach sont 1°. le marquisat de *Hachberg* dans le Brisgaw, qui a fait le partage d'une branche aujourd'hui éteinte, laquelle avoit droit de suffrage au collége des princes dans les diettes de l'Empire; *Ementing* à 3. lieues au nord de Fribourg en est le chef-lieu. 2°. Le landgraviat de *Sausenberg* situé entre le Brisgaw & le Rhin. 3°. Le Haut Brisgaw ou le Brisgaw méridional, dont on a parlé ailleurs.

§. 5. *Principautés du Cercle de Souabe.*

Il y en a trois, dont les possesseurs ont voix & suffrage aux diettes de l'empire dans le collége des princes.

1. La premiére est celle de *Hohen-Zollern*. Elle est située entre le Neckre & le Danube, presque enclavée dans le duché de Wirtemberg, & composée de 4. anciens comtés, qui sont ceux de *Zollern*, *Sigmaringen*, *Veringen* & *Haigelloch*. On lui donne en total 15. lieues de long & 7. dans sa plus grande largeur. Les princes qui la possedent ont la même origine que la maison de Brandebourg: ils sont chambellans héréditaires de l'empire depuis Maximilien I. & partagés en deux branches, toutes deux Catholiques, d'*Hechingen* & de *Sigmaringen*. Le chef de la premiére a rang & séance depuis l'an 1623. dans le collége des princes de l'empire, & est vicaire de l'électeur de Brandebourg pour la charge de grand chambellan de l'empire. Le pays est très-fertile & situé avantageusement à cause du voisinage du Danube.

Zollern, qui donne son nom à la principauté, est un château situé sur une montagne, sur la petite riviere de Stordzen, à 3. lieues au midi de Tubingue : la petite ville d'*Hechingen* située de l'autre côté de la riviere est la résidence du chef de la branche aînée. *Sigmaringen* est une petite ville, avec un château, située sur la droite du Danube à environ 15. lieues au dessus d'Ulm : la branche qui en porte le nom réside au château d'*Heigerloch*.

2. *Furstenberg*, qui est la seconde principauté, s'étend en demi cercle depuis l'Ortnaw à travers la Forêt Noire, jusques aux sources du Danube, & ensuite au midi de ce fleuve & du duché de Wirtemberg. Elle a environ 24. lieues d'étendue du sud-est au nord-ouest & six à sept dans sa plus grande largeur du midi au nord : mais elle n'est pas contigue & on y voit plusieurs enclaves. Elle est composée de divers pays ou états qui ont été joints peu à peu les uns aux autres. Elle est possedée par une ancienne maison, dont le chef a été élevé en 1667. a la dignité de prince de l'empire, & qui a été partagée en plusieurs branches : il ne reste plus aujourd'hui que celles de *Meskirch* & de *Stulingen*, qui prennent leur nom des lieux ou châteaux de leur résidence, & qui professent la religion Catholique. Ces princes ont leur sépulture dans l'abbaye de *Neidingen* de filles de l'ordre de Cîteaux, située à deux lieues des sources du Danube, dans l'étendue de leur domaine, qui dépend pour le spirituel du diocése de Constance.

Le château de *Furstemberg*, qui a donné le nom à cette maison, est situé sur une montagne de la Forêt Noire, entre Villingen qu'il a au nord & Schaffouse au midi, à 4. lieues de chacune de ces deux villes & à une lieue à la droite du Danube vers sa source : on compte une douzaine de petites villes ou de châteaux dans la principauté de Furstemberg ; & on y voit l'abbaye de *Fridenweyler*, en Latin *Villa Pacis*, de filles de l'ordre de Cîteaux.

3. La principauté *d'Oëting* est la troisiéme : elle s'étend au nord du Danube, & occupe la partie septentrionale, de l'orientale de la Souabe. Elle confine au nord avec la Franconie & au levant avec la Baviére. Elle a environ 10. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & autant du levant au couchant ; mais il y a quelques villes impériales qui y sont enclavées. Le pays est arrosé par plusieurs petites rivieres, dont les principales sont l'Eger qui la traverse du couchant au levant & qui se jette dans le Wernits. Cette derniere arrose la partie orientale & se jette dans le Danube à Donawert.

Oëting n'étoit qu'un comté possedé par deux principales branches de la maison de ce nom, dont l'aînée étoit Protestante & la cadette Catholique, lorsque l'empereur Léopold éleva en 1674. le chef de la premiére à la dignité de prince de l'empire. Cette branche aînée ayant fini en 1731. la cadette, subdivisée dans les deux branches de *Spielberg* & de *Wallerstein*, du nom des deux châteaux de leur résidence, lui a succédé ; & le chef de la premiére a été élevé en 1734. à la dignité de prince de l'empire. *Oëting*, capitale du pays, est une assez jolie ville, avec un château, située sur la riviere de Wernits, à cinq à six lieues au nord de Donawert sur le Danube : ses habitans sont en partie Catholiques & en partie Protestans. Les autres lieux de cette principauté, qui dépend pour le spirituel du diocése d'Augsbourg, & qui est partagée en 5. bailliages, sont peu considérables : on voit dans son étendue les abbayes de *Neresheim*, *Anhausen* & *Deggingen* de Bénédictins ; & la Chartreuse de *Christ-Garten*, nommée en Latin *Hortus Christi*, située à deux lieues au sud-ouest de Nordlingue.

§. 6. *Comtés libres ou Immédiats du Cercle de Souabe.*

Il y a plusieurs comtés libres ou immédiats dans le cercle de Souabe, dont les possesseurs forment un des 4. corps ou *Bancs* particuliers de comtes aux diettes de l'empire : ces comtés sont

I. *Cranberg*, que d'autres comprennent dans la Wetteravie. Il est situé à 3. à 4. lieues au nord de Francfort sur le Mein ; & il appartient à l'électeur de Mayence depuis l'an 1704. la race des comtes ayant manqué.

2. *Eberstein* situé entre le marquisat de Bade & le duché de Wirtemberg : la race des comtes ayant manqué en 1669. il a été partagé entre plusieurs princes : le marquis de Bade-Baden en possede le chef-lieu.

3. *Eglofs*, château situé entre les villes impériales d'Isne & de Wangen dans la Souabe méridionale. Les comtes de *Traun*, cornettes de l'archiduché d'Autriche & partagés en 2. branches, l'ont acquis de la maison d'Autriche.

4. *Fugger* : c'est le nom d'une famille originaire d'Augsbourg, qui s'étant enrichie par le commerce fut anoblie par l'empereur Maximilien I. & élevée à la dignité de comte de l'empire par l'empereur Charles V. Cette famille acquit ensuite divers domaines entre Ulm & Augsbourg ; & ces domaines, qui sont dispersés en divers endroits de la Souabe, qui s'étendent principalement au levant jusques auprès de la riviere de Wertach, & qui sont bornés au couchant par celle d'Iler, ont dix lieues communes de France d'étendue du levant au couchant, & six du midi au nord. Cette famille, qui professe la religion Catholique, est partagée en une quinzaine de branches, qui ont autant de châteaux de résidence.

5. *Geroldseck*, comté situé dans la Forêt Noire, entre l'Ortnaw & le Brisgaw. C'est la maison de Linde qui le possede depuis l'an 1704.

6. *Graveneck*, bourg situé à deux lieues & demie de Rautlingen dans le Wirtemberg : la race de ses comtes est éteinte, & c'est le prince de la Tour-Tassis qui a acheté en 1723. une partie de leur domaine.

7. *Helfenstein* situé dans le territoire de la ville d'Ulm, qui en possede la plus grande partie.

8. *Hohen-Ems*, separé par le Rhin du canton d'Appenzel, au midi du comté de Bregentz, & possedé par une maison partagée en plusieurs branches. Le pays est montagneux, mais fertile : les comtes ont un palais magnifique avec de beaux jardins dans la petite ville d'*Ems*.

9. *Justingen*, situé à la droite du Danube, au dessus & au couchant du territoire d'Ulm. Il a 5. à 6. lieues d'étendue du sud-est au nord-ouest & n'en a pas deux de large : il appartient aujourd'hui aux comtes de Waldbourg, renferme l'ancienne abbaye de Bénédictines nobles d'*Ursprin*, & est du diocése de Constance.

10. *Koenigseck*, château situé à cinq à six lieues au nord de la rive septentrionale du lac de Constance, donne son nom à ce comté, qui a 4. lieues d'étendue du levant au couchant à la droite de la riviere de Schuss, qui se jette dans le même lac ; mais beaucoup moins de largeur. Les comtes de Koenigseck, partagés en deux branches, possedent plusieurs autres domaines en Souabe & ailleurs, entr'autres le comté d'*Erps* dans les Pays-Bas Autrichiens.

11. *Loewenstein*, situé au midi de la riviere de Kocher, & au levant du Neckre, a 8. lieues d'étendue du midi au nord & 4. du levant au couchant. Le château qui lui donne le nom est à 4. lieues au levant de la ville d'Hailbron ; & il y a auprès des bains salutaires. Les comtes de Loewenstein, qui possedent ailleurs d'au-

tres domaines, ont été élevés en 1712. à la dignité de princes de l'empire : ils descendent, mais par un mariage inégal, de Frédéric électeur Palatin.

12. *Montfort* : ce comté, dont on a déja parlé, appartient aujourd'hui pour la plus grande partie à la maison d'Autriche, à laquelle les comtes de Montfort, partagés en plusieurs branches l'ont vendu : ces branches possedent les autres domaines du comté.

13. *Pappenheim*, situé à l'extrémité orientale de la Souabe, au levant de la principauté d'Oëting, & au nord du duché de Neubourg, a 4. lieues d'étendue du levant au couchant & 3. du midi au nord. La ville de *Pappenheim* est située à la droite de la riviere d'Altmul à 5. lieues au nord de Donawert : elle est d'une moyenne grandeur & la résidence des comtes, dont l'aîné est vicaire héréditaire de l'électeur de Saxe, comme grand maréchal de l'empire. Ils sont partagés en plusieurs branches dont il n'y en a qu'une de Protestante.

12. *Rechberg*, château situé à 8. lieues au levant de la ville de Stutgard dans le Wirtemberg, donne son nom à un comté qui s'étend entre la riviere de Wils au midi & celle de Rems au nord. Les comtes qui le possedent ont la même origine que ceux de Pappenheim, & sont Catholiques : ils ont un autre domaine de trois lieues d'étendue du midi au nord le long de la riviere d'Iler.

15. *Sultz*, gros bourg & château situés dans le *Kletgou* ; beau pays qui s'étend le long & à la droite du Rhin, au midi du canton de Schaffouse, & qui a 8. lieues d'étendue. Le comté de Sultz est partagé en 4. bailliages : il appartient aujourd'hui à la maison de *Schwartemberg*.

16. *Tannhausen* aux environs d'Augsbourg : la maison de *Stadion* l'a acheté en 1709. de celle de *Sintzendorf*.

17. *Thengen*, petite ville & château situés entre Schaffouse & Waldshout à la droite du Rhin & au couchant du Kletgow. Le comte d'Averberg l'acheta en 1664. des comtes de Sultz, & l'empereur Léopold l'érigea en principauté de l'empire en faveur de la maison de ce comte, qui possede de grands domaines dans les provinces de la maison d'Autriche.

18. *Vadutz*, & *Schellenberg* aux environs de Veldkirch dans la Souabe méridionale, que les princes de Lichtenstein acquirent en 1719. des comtes de Hohenembs.

19. *Waldbourg*. Le château de ce nom, possedé par l'ancienne maison de Trusches, est situé à 4. lieues au nord de Lindau sur le lac de Constance, & à deux lieues au levant de la ville impériale de Ravensbourg. Il donne son nom à un comté de la Souabe, qui est d'une étendue considérable ; mais qui n'est pas contigu, & qui renferme plusieurs domaines indépendans : on le partage en Haut & en Bas comté. Le Haut comté, où est le château de Waldbourg, est situé dans la partie méridionale de la Souabe, & borné au levant par la riviere d'Iler : il a 7. à 8. lieues d'étendue du levant au couchant & à peu près autant du midi au nord. Outre le comté de *Waldbourg* il contient ceux de *Zeil* & de *Trauchbourg*, & 4. seigneuries, avec le bourg de *Waldsée*, nommé en Latin *Silva Benedicta* : il y a dans ce bourg une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1200. où les comtes de Waldbourg ont leur sépulture. Le Bas comté s'étend des deux côtés du Danube, mais principalement à la gauche de ce fleuve, & a environ 5. lieues de long & autant de large. Il consiste dans le comté de *Friedberg*, château situé à deux lieues au couchant de la ville impériale de Buchaw, & dans trois seigneuries. La maison des comtes de Waldbourg, partagée en 4. branches principales, a la dignité de maître-d'hôtel héréditaire

de l'empire, exercée par le plus âgé de ces branches, comme vicaire de l'électeur de Baviére; à cause que le *Seniorat* y est établi.

D'autres comptent un plus grand nombre de comtés immédiats dans le cercle de Souabe;& ce nombre, qui n'est pas fixe, augmente ou diminue suivant que les maisons qui les possedent s'éteignent, ou que les empereurs élevent à la dignité de comte immédiat ceux de la noblesse immédiate de ce cercle. Elle est nombreuse & partagée en 5. classes ou cantons, qui tiennent leurs assemblées à Hailbron ou à Hall.

III. VILLES IMPÉRIÁLES DU CERCLE DE SOUABE.

On a déja remarqué, que les villes d'Allemagne qu'on appelle Impériales étoient partagées en deux bancs; du Rhin & de Souabe. Ce dernier est composé des députés de 36. villes, dont il y en a 31. qui sont renfermées dans le cercle de Souabe: 5. autres appartiennent à d'autres cercles. Ces 31. villes sont les suivantes.

1. *Augsbourg*: on en a déja parlé.

2. *Aulen* ou *Awlen* située sur le Kocher vers sa source, & les frontieres de la principauté d'Oëting, qu'elle a au levant: son territoire a environ 3. lieues de long sur autant de large. La ville est peu considérable.

3. *Biberach*, dans l'Algow sur la petite riviere de Russ qui se jette à 5. lieues de-là dans le Danube, & dans une vallée entourée de montagnes. L'air y est sain & l'eau fort bonne; on y fait un grand commerce de futaine: les magistrats & les habitans sont partie Catholiques & partie Protestans; les uns & les autres y ont leurs églises & leurs écoles Latines. Hubner n'y pense pas lorsqu'il dit que cette ville est située *sur le Danube, à huit lieues au-dessus d'Ulm.*

4. *Bossingue*, sur la petite riviere d'Eger à 4. lieues au dessus de Nordlingue, est enclavée dans la principauté d'Oëting. Ses habitans sont Protestans & elle est peu considérable.

5. *Buchau*: on en a déja parlé.

6. *Buchorn*, dans l'Algow sur le lac de Constance: elle est partagée en haute & basse; mais elle a plutôt l'air d'un bourg que d'une ville: ses habitans sont Protestans.

7. *Dunckelspiel*, sur la petite riviere de Wernits, dans la partie septentrionale de la Souabe, au nord de la principauté d'Oëting, à dix lieues au nord-ouest de Donawert & du Danube. Elle est gouvernée par un grand & un petit conseil: le dernier n'est composé que de Catholiques; l'autre est mi-parti de Catholiques & de Protestans: ces derniers, plus nombreux, ont la paroisse de S. George qui est un très-beau vaisseau; les Carmes & les Capucins y ont des couvents: la ville est fort marchande.

8. *Eslingen* sur le Neckre à deux lieues au-dessus & au midi de Stutgard. Ce n'étoit qu'un bourg que l'empereur Frédéric II. fit fermer de murailles en 1215. & érigea en ville impériale, sous la protection du duc de Wirtemberg, auquel elle paye une redevance annuelle de cent florins: elle est assez grande & a 5. fauxbourgs. La plûpart des habitans & le magistrat sont de la confession d'Augsbourg. Les Catholiques y ont plusieurs couvents; le terrain en est fertile surtout en vin. Il y avoit une académie qui a été supprimée en 1732.

9. *Gengenbach*: on en a parlé ailleurs, à l'occasion de l'abbaye impériale qu'on y voit.

10. *Giengen*, sur la riviere de Brentz, à trois lieues au nord du Danube & à huit au sud-ouest de Nordlingen: elle est peu considérable.

11. *Guemond* ou *Gemond*: elle est située

à une demi lieue à la gauche de la riviere de Rems, à dix lieues au levant de son embouchure dans le Neckre, & à autant au nord-est de la ville de Stutgard. La religion Catholique est la seule dont l'exercice y soit libre. Il y a plusieurs églises : celle de Notre-Dame est la principale. Les Dominicains, les Augustins & les Cordeliers ont des couvents dans la ville: la Chartreuse est au dehors avec un monastère de filles.

12. *Hailbron* sur le Neckre, à 12. lieues au dessous de Stutgard, vers les frontiéres du palatinat du Rhin, & au milieu d'un pays fertile & abondant sur tout en vin ; ce qui fait qu'elle est dans une situation importante, & qu'elle a été souvent prise & reprise durant les guerres d'Allemagne. Elle tire son nom des eaux minerales qu'on y trouve : elle est assez grande & assez jolie;& a un beau pont sur le Neckre. Les habitans & les magistrats sont Protestans. Son territoire,traversé par le Neckre du midi au nord,a 7. à 8. lieues de circonference.

13. *Hall*, grande ville située vers les frontieres de la Franconie, au 49. degré 4. m. de latitude, dans une vallée traversée par la riviere de Kocher qui la partage en ville & en fauxbourg, joints par un pont. La plûpart des habitans sont Protestans ; mais il y a aussi plusieurs Catholiques : on y voit une fontaine d'eau salée. Son territoire quoique raboteux produit assez de bled & de vin. Le Kocher le traverse du midi au nord dans l'espace de 5. lieues ; & il en a 8. du levant au couchant.

14. *Isne* vers les frontieres du Tirol : on en a parlé à l'occasion de l'abbaye de Bénédictins qui y est établie.

15. *Kaufbeuren*, située sur la gauche de la riviere de Wertack dans une vallée, à 7. lieues au nord-est de Kempten, sur les frontieres des domaines de cette abbaye & de l'évêché d'Augsbourg : sa fondation est du IX. siécle. La religion Catholique y est la dominante : mais les Protestans y ont exercice public. Les Jésuites y ont une maison de résidence.

16. *Kempten* : on en a parlé à l'occasion de l'abbaye de ce nom.

17. *Leutkirch*, située dans l'Algow & le haut comté de Waldbourg, à 4. lieues au sud-ouest de Memmingen : elle est petite & peu considérable. Le magistrat & les habitans sont partie Catholiques & partie Protestans : ces derniers y sont en plus grand nombre.

18. Lindau : on en a parlé à l'occasion de l'abbaye de filles qui y est établie.

19. *Memmingen*. Elle est située dans une plaine agréable & fertile environnée de marais,dans le diocése d'Augsbourg, à une lieue à la droite de la riviere d'Iler, à 9. lieues au midi d'Ulm & du Danube. Son enceinte n'est guére moindre que celle d'Ulm : les maisons & les rues y sont fort propres, & son commerce est assez florissant : il consiste en toiles, en futaine & en papier : la plûpart des habitans & le magistrat sont Protestans ; & ils y ont les deux principales églises. Les Catholiques y ont quelques communautés de l'un & de l'autre sexe ; & il y a 4. hôpitaux ; deux dans la ville & deux au dehors. La Chartreuse de *Buxheim* est située au couchant de la ville sur la droite de l'Iler. On donne à cette ville un territoire de 6. lieues de long sur 4. de large.

20. *Nordlingen*, ville enclavée dans la principauté d'Oëting, située sur l'Eger, à six lieues au nord de Donawert sur la gauche du Danube. Elle est ronde & a 5. portes. Les rues sont larges, & les maisons, quoique de bois, assez bien bâties. Elle est fort commerçante & célébre par les deux batailles qui se donnerent aux environs en 1634. & 1640. la plûpart des habitans sont Protestans : elle est gouvernée par 12. juges & 3. bourgmestres. Il y

a une école latine avec un hôpital fort riche.

21. *Offenbourg* dans l'Ortnaw sur la Kintche, à 3. lieues au sud-est de Strasbourg, & à une lieue & demie de la rive orientale du Rhin : elle est petite mais jolie. Les habitans sont Catholiques & sous la protection de la maison d'Autriche. Les François la ruinerent presque entiérement en 1689.

22. *Pfullendorf* située dans l'Hegow, sur la riviere d'Andelspach, à 3. lieues au midi du Danube & à 5. de la ville d'Uberlingen sur le lac de Constance, qu'elle a à son midi. L'empereur Frédéric II. la mit au rang des villes impériales en 1204. elle est petite & a un fauxbourg. La religion Catholique est la dominante. L'abbaye de *Wald*, en Latin *Silva Benedicta*, de l'ordre de Cîteaux, en est à une lieue vers le nord-ouest.

23. *Ravensbourg*, dans l'Algow, sur la gauche de la riviere de Schuss, à 4. lieues de son embouchure dans le lac de Constance, qu'elle a au midi. Le magistrat & les habitans sont partie Catholiques & partie Protestans : les premiers y ont plusieurs maisons religieuses & il y a d'autres beaux bâtimens.

24. *Reutlingen*, sur la petite riviere d'Echetz à 3. lieues au levant de Tubingue, est enclavée dans le duché de Wirtemberg. Les habitans sont Protestans & sous la protection du duc de Wirtemberg. Le magistrat est composé de 28. senateurs : il y a de beaux édifices avec un collége fort fréquenté : le terroir en est agréable & fertile.

25. *Rotweil*, ville considérable située près de la Forêt Noire sur une hauteur, auprès du Neckre & vers sa source, à quatre lieues au nord de la rive septentrionale du Danube. L'empereur Conrad III. après l'avoir déclarée libre & impériale, y établit en 1146. un conseil ou tribunal impérial de justice, qui y subsiste encore & dont on a parlé ailleurs. Elle est fortifiée à l'antique. Ses habitans sont Catholiques: les Jésuites, qui y ont une maison, y avoient le collége ; mais ils l'abandonnerent en 1673. & il fut donné aux Bénédictins de la congrégation de Souabe qui en ont soin; elle est du diocése de Constance. L'abbaye de filles de *Rotben-Munster*, nommée en Latin *Rubrum monasterium*, en est à une demi lieue. Elle est de l'ordre de Cîteaux.

26. *Uberlingen*, située sur le sommet d'un rocher au bord du lac de Constance, à 3. lieues au nord de cette ville, dont elle est séparée par le lac, dans un pays rempli de vignes ; elle jouit d'une jurisdiction assez étendue, & est impériale depuis l'an 1267. elle étoit auparavant la résidence des ducs de Souabe. Elle est fort commerçante surtout en bled : la plûpart de ses habitans sont Catholiques.

27. Ulm. C'est la premiére des villes impériales de Souabe ; & on y conserve les archives du cercle. Elle est située sur la rive gauche du Danube qui y reçoit la petite riviere de Lauter & celle d'Iler, de l'autre côté, au 48. degré 22. m. de latitude, à l'extrémité orientale du diocése de Constance. Ce ne fut d'abord qu'un petit bourg que Charlemagne donna à l'abbaye de Reichnaw ; & qui ayant été détruit durant les guerres de Souabe au XII. siécle, fut rebâti au commencement du suivant. Il s'aggrandit insensiblement par son heureuse situation pour le commerce ; en sorte qu'il devint une jolie ville, à laquelle l'empereur Frédéric II. accorda divers priviléges en 1246. Les habitans s'étant affranchis de leur dépendance de l'abbaye de Reichnaw, par une somme, elle fut mise au nombre des villes impériales au XV. siécle. Elle est aujourd'hui une des plus belles, des plus grandes & des plus riches d'Allemagne, à cause de son commerce ; le Danube commençant à y être

navigable, & les habitans s'occupant à diverses sortes d'arts & de manufactures. Ils embrasserent la confession d'Augsbourg en 1531. la plûpart sont aujourd'hui Protestans ; & ils ont le gouvernement de la ville, qui est administré par 41. magistrats. Leur principale église, qui est celle de Notre-Dame, est un très-bel édifice. Les autres habitans sont Catholiques : ils sont exclus de charges municipales, & ils y ont deux églises, dont l'une est celle des Augustins. L'hôtel-de-ville est un très-beau bâtiment : la ville est assez bien fortifiée ; & il y a un arcenal bien fourni avec un bon collége : on y passe le Danube sur un long pont de pierre. De l'autre côté & à la droite de ce fleuve, il y a plusieurs maisons de plaisance & de grands jardins qui forment un petit fauxbourg.

Le territoire de la ville d'Ulm a 9. lieues communes de France du levant au couchant, & 6. à 7. du midi au nord ; il s'étend principalement à la gauche du Danube & est partagé en 5. seigneuries ou bailliages : on y voit, entr'autres, l'abbaye d'*Elchingen* de Bénédictins dans le diocése d'Augsbourg, située à la gauche du Danube, à 2. lieues au nord-est d'Ulm. A une demi lieue de cette ville, & hors de son territoire est située l'abbaye de *Wiblingen* dans le diocése de Constance, à la droite du Danube près de l'embouchure de l'Iler dans ce fleuve : elle appartient aux Bénédictins de la congrégation de Souabe & fut fondée à la fin du XI. siécle en l'honneur de la Croix & de S. Martin: elle est riche & bâtie à neuf.

28. *Wangen*, sur la riviere d'*Ober-Arg*, dans le grand bailliage de Souabe, à 3. lieues au nord-est de Lindau & du lac de Constance : ses habitans sont Catholiques & s'adonnent au commerce. La jurisdiction de la ville s'étend à une lieue autour de ses murailles.

29. *Weil*, enclavée dans le duché de Wirtemberg, & située sur la riviere de Wurmb, à deux lieues au nord-ouest de Stutgard : ses habitans sont Catholiques.

30. *Wimpfen*, sur le Neckre à 3. lieues au dessous & au nord d'Hailbron, sur les confins de la Souabe, de la Franconie & du Bas Palatinat : son magistrat est Protestant.

31. *Zell* dans l'Ortnaw : on la nomme aussi *Hamersbach*. Elle est située à une demi lieue à la droite de la Kintche & à 4. lieues de la rive orientale du Rhin : elle est sous la protection de la maison d'Autriche, & ses habitans sont Catholiques.

VIII.

CERCLE DE BAVIÉRE.

Il est situé entre le 47. deg. 10. m. & le 50. de latitude & s'étend depuis le 28. jusques au 32. de longitude; en sorte qu'il a environ 75. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & autant dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Il est borné au nord par la Franconie & la Bohême ; au levant par le même royaume de Bohême & l'Autriche; & au midi par la Carinthie & le Tirol : enfin la riviere de Lech le sépare au couchant de la Souabe jusques à son embouchure dans le Danube ; & ensuite à la gauche de ce fleuve : il est borné du même côté par la Franconie.

L'opinion la plus vraisemblable touchant l'étymologie des noms de *Baviére* & de *Bavarois*, la tire de celui des *Boïens*, peuples Gaulois, qui ayant passé le Rhin dans le tems de la transmigration de Sigovése, avec plusieurs autres peuples des Gaules, au second siécle de la république Romaine, s'établirent dans la Bohême & lui donnerent leur nom. Les *Marcomans* ayant chassé après le milieu du IV. siécle

une grande partie des Boïens de la Bohéme, ces fugitifs, nommés *Baioraii* ou *Boiari*, occuperent la partie de la Baviére qui est à la gauche du Danube ; & s'étant ligués avec d'autres peuples leurs voisins, ils s'étendirent à la droite de ce fleuve sous l'empire d'Honorius, occuperent une grande partie des provinces Romaines de *Rhétie* & de *Norique*, qui s'étendoient jusques au bord méridional du Danube ; & donnerent à tout ce pays le nom de *Baioria*. Ces peuples, qui étoient gouvernés par des ducs ou des princes de leur nation, se maintinrent sous l'autorité de Théodoric roi des Ostrogots, qui regnoit en Italie, dont ils se rendirent vassaux, & qui prit leur défense à la fin du V. siécle contre les Francs, auxquels les ducs de Baviére furent néantmoins obligés de se soumettre après la mort de Théodoric arrivée en 526.

Les Bavarois reçurent les lumieres de foi par S. Rupert évêque de Saltzbourg, après le milieu du VI. siécle. Ils tenterent plusieurs fois de secouer le joug des François : le roi Pepin le *Bref* les ayant vaincus, les obligea à lui payer un tribut annuel. Enfin Thassillon leur duc s'étant ligué avec les Lombards contre Charlemagne ; ce prince le soumit l'an 788. & unit à son domaine la Baviére, qui s'étendoit alors jusques aux Alpes vers le midi, & le pays des Huns ou la Hongrie vers le levant. L'empereur Louis le Débonaire érigea la Baviére en royaume en faveur de Louis le *Germanique* son fils ; & après l'extinction de la race de Charlemagne en Allemagne, ce pays fut partagé entre plusieurs princes. La plus grande portion, située principalement au midi du Danube, fut donnée en 912. sous le titre de duché de Baviére, à Arnoul le *Mauvais*, par Conrad roi de Germanie, son beau-pere ; & ce duché passa successivement de la maison d'Arnoul dans celles de Saxe, de Luxembourg, d'Est, & d'Autriche, jusqu'en 1181. que l'empereur Conrad III. en investit Othon surnommé le *Grand* comte de Witelspach, qui l'a transmis à sa postérité.

Othon le *Grand* étoit comte palatin de Baviére ; il avoit hérité de cette dignité d'Othon IV. son pere, arriére petit-fils d'Othon I. comte de *Schyren*, qui avoit été créé comte palatin de Baviére en 1040. ainsi Othon le *Grand* unit le duché au palatinat de Baviére : Louis I. fils & successeur d'Othon le *Grand*, y joignit le palatinat du Rhin. On a remarqué ailleurs que la maison de Baviére se sépara en deux branches à la fin du XIII. siécle ; que l'aînée eut pour son partage les palatinats de Baviére & du Rhin avec la dignité électorale ; & que la cadette posseda le duché de Baviére. Cette derniere, qui tire son origine de Louis fils puiné de Louis le *Severe*, parvint de son côté à la dignité électorale en 1623. par la proscription de Frédéric V. électeur palatin, en la personne de Maximilien I. duc de Baviére, qui par la paix de Westphalie obtint le palatinat de Baviére & le comté de Chamb, des domaines confisqués sur Frédéric V. La branche ducale de Baviére en a formé une autre en la personne de Ferdinand-Marie, frere de l'électeur Maximilien-Marie, mort en 1738. qui a laissé des enfans : mais cette branche n'est qu'apangée.

La Baviére est arrosée par diverses rivieres, dont les principales sont le Danube, qui la traverse du couchant au levant & la partage en septentrionale & méridionale ; le Lech, l'Iser & l'Inn, qui coulent dans sa partie méridionale, du midi au nord ; & qui se jettent dans le Danube à la droite de ce fleuve ; le premier dans sa partie occidentale, le troisiéme, qui reçoit le Saltzach, dans l'orientale, & le second au milieu des deux autres.

On y compte 270. autres rivieres tant grandes que petites, 16. grands lacs, 60. petits

petits, & un grand nombre d'étangs. Le pays est abondant & fertile ; surtout en grain : il y a quelques vignobles ; mais le vin n'y est pas bon. On y nourrit beaucoup de cochons, & il y a une grande quantité de gibier, beaucoup de salines, des carrieres de marbre, des mines de fer, de cuivre, de vitriol & d'argent ; & on y fabrique beaucoup de toiles.

On compte en Baviére, c'est-à-dire sans doute dans le cercle, 35. villes, 94. bourgs, plus de mille châteaux habités par une noblesse fort polie ; près de 12000. villages, près de 29000. églises & environ trois millions quatre cens mille habitans. Le peuple y est naturellement grossier & paresseux ; mais fidéle à son souverain ; & il fournit de bons soldats. La religion Catholique est la seule du pays ; excepté dans la ville de Ratisbonne & dans le comté d'Ortenbourg où il y a des Protestans. Les directeurs de ce cercle sont l'archevêque de Saltzbourg & l'électeur de Baviére.

Nous partagerons ce cercle en États Ecclésiastiques & en États Séculiers.

I. ÉTATS ÉCCLÉSIASTIQUES

DU CERCLE DE BAVIÉRE.

Ils consistent dans l'archevêché de Saltzbourg, les évêchés de Passau, Freisingen & Ratisbone, & quelques abbayes ou prélatures immédiates.

§. 1. *Archevêché de Saltzbourg.*

Le domaine de cet archevêché forme un état fort considérable : il est borné au nord par le duché de Bavière ; au levant par l'Autriche & la Stirie ; au midi par la Carinthie & le Tirol ; & ce dernier pays le borne au couchant avec le duché de Baviére : son étendue du midi au nord est d'environ 30. lieues communes de France, & sa plus grande largeur du levant au couchant est de 40. Il est arrosé par plusieurs rivieres, dont la principale est le *Saltz*, ou *Saltzach* qui y prend sa source, qui le traverse du midi au nord & qui donne son nom à la capitale. Il est plein ou entouré de montagnes, surtout vers le midi : néantmoins le terroir y est très-fertile ; mais on y recueille peu de vin. Il y a divers lacs, beaucoup de bons pâturages, des carrieres de marbre, des mines de sel & des eaux minerales fort salutaires.

SALTZBOURG, sa capitale, est située des deux côtés de la riviere de Saltz, au 47. degré 48. m. de latitude. La riviere la coupe en deux parties, jointes par un pont de bois qui est couvert. Elle étoit connue anciennement sous le nom de *Juvavia* & dépendoit de la province Romaine de Norique, portion de l'Illyrie. S. Rupert évêque de Wormes y prêcha l'évangile & dans le pays, dont il fut le premier évêque, à la fin du VI. siècle, après que la ville eut été rétablie auprès des ruines de l'ancienne *Juvavia*, située de l'autre côté ou à la gauche de la riviere, & détruite par Attila roi des Huns au milieu du V. siècle. Charlemagne y fit transférer par le pape à la fin du VIII. le siége métropolitain de la province, établi anciennement à *Lorch* ou *Laureacum*, ville ruinée par les Barbares : le pape Gregoire VII. créa l'archevêque de Saltzbourg & ses successeurs légats nés du saint siége dans toute l'Allemagne ; & ces prélats se disent primats de Germanie depuis la sécularisation de l'archevêché de Magdebourg. Ils nomment de plein droit aux évêchés de *Chiemsée* dans la Haute Bavière, de *Seckau* en Stirie & de *La-*

vant en Carinthie, qu'ils ont fondés par un démembrement de leur diocése ; & ils donnent l'investiture de ces mêmes évêchés, dont les pourvûs n'ont pas besoin de confirmation par le pape ni de bulles de Rome : de trois nominations, ils en ont une à l'évêché de *Gurck* en Carinthie. Ils occupent alternativement avec l'archiduc d'Autriche la premiére place dans le collége des princes ecclésiastiques aux diettes de l'Empire ; & ils ont le directoire alternatif de ce collége. Les archiducs d'Autriche tiennent d'eux en fief le droit de nommer aux quatre dignités héréditaires de l'archiduché. Enfin les archevêques de Saltzbourg jouissent d'un grand domaine & par conséquent d'un revenu très-considérable, qu'on fait monter, avec celui de leur chapitre, à un million de florins : Hubner fait monter celui de l'archevêque seul à plus de trois millions de livres.

Cet archevêque comptoit 10. évêchés suffragans dans sa province au commencement de ce siècle ; mais celui de Vienne en a été distrait en 1723. par son érection en archevêché, avec celui de Neustadt, qu'on a donné pour suffragant à Vienne : d'un autre côté celui de Passau a obtenu en 1732. d'être immédiat au pape ; ensorte que la province ecclésiastique de Saltzbourg n'est plus composée que de 8. diocéses. Celui de Saltzbourg s'étend dans la Haute Baviére & la Stirie.

Outre leur domaine particulier, situé dans ce diocése, les archevêques de Saltzbourg possedent diverses terres en Autriche, en Stirie & en Baviére. Jean Ernest comte de Thun archevêque de Saltzbourg institua en 1701. avec le consentement de l'empereur, l'ordre de chevalerie de S. Rupert : le nombre des chevaliers, qui doivent faire preuve de noblesse, est fixé à 12. le revenu de cet ordre est de 12000. risdales.

La ville de Saltzbourg est grande, bien bâtie & fort peuplée : la plûpart des maisons sont à 5. étages ; mais les rues en sont étroites. La riviere, qui la traverse, la divise en orientale & occidentale : elles sont l'une & l'autre entourées de murailles assez fortes ; & on en a augmenté les fortifications. La partie orientale est la plus ancienne & la plus considérable : elle contient la cathédrale de S. Rupert, qui est vaste & un des plus beaux édifices d'Allemagne. Cette église a été bâtie sur le modele de S. Pierre de Rome, dont elle a les proportions. On y remarque quatre jeux d'orgues, un à chaque coin de la coupole, & un 5e. beaucoup plus grand au milieu. Le chapitre, qui a été régulier sous la régle de S. Augustin jusqu'au pontificat de Léon X. est composé de 24. chanoines capitulaires qui font preuve de noblesse de 8. quartiers ; & de 4. dignités, dont la principale est celle de doyen, qui vaut 24000. florins de rente : il y a de plus des chanoines domiciliaires, plusieurs chapelains & une bonne musique. Les chanoines ne tirent aucun revenu & n'ont pas droit de suffrage qu'ils ne soient prêtres.

L'ancienne & riche abbaye de S. Pierre, qu'on dit être la premiere église de Saltzbourg, & dont on rapporte la fondation à S. Rupert, est située au levant de la ville auprès de la montagne, qu'on appelle *Munichenberg*, & qui sert de muraille du côté oriental. Elle appartient aux Bénédictins, qui y ont un abbé régulier, & qui, tant que la cathédrale a été réguliére, ont concouru avec les chanoines pour l'élection de l'archevêque. L'abbé dans quelques solemnités a place parmi les dignités de la cathédrale, & marche en procession à côté du grand prévôt. Cette abbaye s'est unie en congrégation avec 7. autres de Bénédictins du diocése de Saltzbourg, & une de filles, vers l'an 1640.

Sur la montagne de Munichenberg est le château qui termine la ville du côté du

midi, & qu'on appelle le *Haut Saltzbourg*: il est ancien & fort par sa situation. L'archevêque a 2. palais dans la ville; l'un pour l'hyver & l'autre pour l'été. Le premier, situé au centre de la ville est vaste & contient 163. appartemens très-bien meublés, sans compter les sales & les galeries: celui d'été, nommé *Mirabel*, est magnifique & accompagné de beaux jardins: parmi les maisons religieuses de la ville, l'abbaye des Bénédictines est une des principales.

Les Bénédictins ont de plus un beau collége à Saltzbourg, accompagné d'une fort belle église: l'archevêque Paris de Lodron le fonda en 1617. & le fit ériger en université 6. ans après. Le recteur de l'université est toujours un religieux de l'ordre, qui y entretient des professeurs pour les humanités, la philosophie, la théologie & le droit canonique: les professeurs en droit civil sont des séculiers: l'archevêque y en a établi en 1731. pour le droit public; il n'y a pas de faculté de médecine. Tous les professeurs Bénédictins sont fournis par une trentaine d'abbayes de la Bavière & des provinces voisines, lesquelles se sont associées pour cela, & pour avoir droit d'envoyer leurs jeunes religieux étudier dans ce collége, où il y en a toujours un grand nombre, de même que beaucoup de noblesse du pays, pour laquelle on a fondé un nouveau collége de l'université en 1737. sous le titre de S. Joseph & de S. Charles Borromée.

Les autres principaux édifices de la ville, outre plusieurs beaux palais, sont les écuries de l'archevêque, le manége, l'amphithéâtre, &c. La partie occidentale de Saltzbourg n'est proprement qu'un fauxbourg fort étendu & situé dans un terrain marécageux. Plusieurs habitans avoient embrassé en 1521. le Luthéranisme; mais l'archevêque leur ordonna par un édit en 1538. ou de suivre la religion Romaine ou de se retirer; & il n'y a depuis que des Catholiques dans la ville.

Saltzbourg est la seule ville de ce qu'on appelle l'archevêché de Saltzbourg ou le domaine temporel de l'archevêque, situé dans l'étendue du diocése de cette ville, & partagé en 40. bailliages: on y voit entre autres l'abbaye de *Michel-Beuren* de Bénédictins située au nord de Saltzbourg sur les frontieres de la Basse Baviére. Plusieurs villages des environs de Saltzbourg étoient habités par des Protestans, que l'archevêque obligea de sortir du pays en 1732. en sorte qu'il y en eut plus de vingt mille qui se réfugierent en Hollande, en Angleterre, en Prusse, & dans les colonies Angloises de l'Amérique.

§. 2. *Evêché de Passau.*

PASSAU est une ville située sur le Danube au 48. deg. 30. m. de latitude, à 25. lieues au dessous de Ratisbonne & à 50. au dessus de Vienne en Autriche. Elle étoit connue du tems des Romains sous le nom de *Batava Castra*, à cause qu'ils y avoient établi une garnison de Bataves, par rapport à l'importance de sa situation, sur les limites de leurs deux provinces de Norique & de Rhétie, separées par la riviere d'Inn, & des peuples Germains non soumis, qui habitoient de l'autre côté du Danube; & c'est de ce nom Latin, que s'est formé, par corruption, le moderne de *Patavia* & de *Passau*. On assure qu'après la ruine de la ville de *Lorch* ou *Laureacum* métropole du Norique par les Barbares, le siége métropolitain établi dans cette ville fut transferé à Passau, & ensuite à Saltzbourg: mais on ne convient pas ni de l'époque ni des circonstances de ces translations: ce qu'il y a de vrai, c'est que Passau est un des 4. évêchés établis en Bavière par S. Boniface avant le milieu du VIII. siècle & qu'il fut soumis

à la métropole de Saltzbourg. L'empereur Otton III. accorda à la fin du X. siécle aux évêques tout ce que les empereurs possedoient dans Passau & au dehors, avec les droits régaliens ;& ces prélats, qui tiennent un rang considérable parmi les princes ecclésiastiques de l'Empire, ont depuis augmenté leurs domaines ; & depuis l'an 1732. ils sont immédiats au pape.

Passau est située aujourd'hui des deux côtés du Danube. La principale partie s'étend au midi ou à la droite de ce fleuve, à l'embouchure & des deux côtés de la riviere d'Inn. La partie qui est à la gauche & au couchant de l'Inn, est ce qu'on appelle proprement *Passau* : elle s'étend en long sur le bord méridional du Danube, d'orient en occident, l'espace d'environ 1100. pas, & elle est resserrée par une montagne. L'autre partie, située à la droite de l'Inn s'appelle *Instadt*. La partie septentrionale de Passau, située à la gauche & sur la rive septentrionale du Danube, à l'embouchure de la riviere d'Iltz dans ce fleuve, où on pêche de grosses perles, s'appelle *Iltztadt*. Ces trois parties sont fortifiées ; & elles sont d'ailleurs environnées de montagnes & de rivieres, qui leur font une enceinte naturelle. Ilstadt est accompagné d'une quatriéme partie située de l'autre côté & à la droite de l'Iltz, qui n'est proprement qu'un fauxbourg, où l'évêque a son château nommé *Oberhausen*, dans lequel il fait sa résidence ordinaire, & qui est situé sur le haut d'une montagne.

Les maisons de Passau sont bien bâties: la cathédrale de S. Estienne, qui est une des plus belles églises d'Allemagne, a un chapitre composé de 3. dignités & 25. chanoines capitulaires : le palais épiscopal & la cour du chapitre sont tout auprès. Les principales maisons religieuses de la ville sont l'abbaye de Ste Croix de *Nidernbourg* de Bénédictines nobles fondée au VIII. siécle par un duc de Baviére ; les chanoines reguliers de S. Nicolas situés hors la ville ; le collége des Jésuites, &c.

Le diocése de Passau, par rapport au spirituel, s'étend dans la Baviére, la Bohéme & la Haute Autriche : Vienne en dépendoit avant son érection en évêché. Quant au domaine temporel de l'évêque, il peut avoir 15. à 16. lieues communes de France d'étendue, du sud-ouest au nord-est, des deux côtés du Danube, qui le partage en deux parties inégales, fertiles & bien peuplées : sa largeur est moins considérable. Il est divisé en 7. bailliages, sans y comprendre quelques autres domaines situés en Autriche ; on y voit entr'autres le château de *Starenberg*, qui a titre de comté. Enfin on compte que l'évêque de Passau a au moins quarante mille écus de revenu.

§. 3. *L'évêché de Freisingen.*

FREISINGEN est une ville située dans le milieu du duché de Baviére, à 12. ou 15. lieues au midi du Danube & à 7. ou 8. au nord de Munich, sur une montagne, auprès de la riviere d'Iser, dans un pays fort agréable. S. Boniface y établit vers le milieu du VIII. siécle un évêché, dont Saint Corbinien, François de nation, fut le premier évêque. Il y fonda en même-tems une abbaye de Bénédictins pour desservir la cathédrale. La ville est petite, mais assez jolie ; la cathédrale de la Vierge, qui est très-belle, a un chapitre composé de quatre dignités & de 24. chanoines tous capitulaires & pris indifféremment parmi la noblesse ou parmi les gradués. On y voit encore la collégiale de S. Jean-Baptiste & un collége où les Bénédictins de la congrégation de Baviére enseignent les humanités. L'évêque, qui a un palais magnifique auprès de la cathédrale, fait sa résidence ordinaire dans un

château situé auprés de la ville : il est prince de l'empire & a ses officiers héréditaires. Son domaine, qui s'étend, partie dans la Baviére, & partie dans les états héréditaires de la maison d'Autriche, est partagé en 13. bailliages : on y voit entr'autres le château de *Werdenfels*, situé vers les frontieres du Tirol, avec un ancien titre de comté.

§. 4. *L'Evêché de Ratisbonne.*

Ratisbonne est aujourd'hui une des principales villes d'Allemagne : elle est située sur la rive méridionale du Danube vers le 48. degré 55. m. de latitude & le 29. 40. m. de longitude, à 46. lieues au dessous d'Ulm & à 25. au dessus de Passau. On ne connoît pas la véritable origine de cette ville, qui est ancienne, ni l'étymologie de son nom : les Allemans l'appellent *Regensbourg*, à cause que la riviere de *Regens* s'y joint au Danube. Elle fut la capitale, dès le commencement du VI. siécle, des états des rois, princes ou ducs de Baviére ; & on prétend qu'elle eut un évêché dès le milieu du même siécle : il est du moins certain que S. Boniface y en établit un des 4. qu'il institua en Baviére au milieu du VIII. siécle. L'empereur Frédéric I. la mit en 1182. au rang des villes impériales ; elle est la premiére du banc de Souabe ; & en cette qualité elle tient le directoire du collége des villes. La plûpart des habitans embrasserent la confession d'Augsbourg au XI. siécle ; & on compte aujourd'hui que les trois quarts d'entre eux sont Protestans : ils jouissent seuls du droit de bourgeoisie ; & le magistrat est de cette religion.

La ville de Ratisbonne est grande, bien bâtie & bien fortifiée : sa situation presque au centre de l'Allemagne, l'a fait choisir pour la diette de l'empire, qui s'y est tenue sans interruption depuis l'an 1662. jusques en 1740. & qui y a été retablie en 1745. C'est ce qui a engagé plusieurs princes d'Allemagne, à y faire bâtir des hôtels pour leurs envoyés : on en a bâti aussi pour les ambassadeurs & résidens des princes étrangers ; y ayant toûjours d'ailleurs un grand abord de noblesse. Le Danube, qui en favorise beaucoup le commerce & qui y procure toutes les commodités de la vie, y fait plusieurs isles, dont la promenade est très-agréable ; ses rues sont ornées de belles maisons, & ses places publiques de fontaines.

La cathédrale de S. Estienne a un chapitre composé de 24. chanoines, dont 12. sont capitulaires, & 12. domiciliaires. Les Catholiques y ont 22. autres églises ou monastères, parmi lesquels il y a deux abbayes de Bénédictins. Celle de S. Emméran fondée au VII. siécle & autrefois hors de la ville, est aujourd'hui dans son enceinte : elle est impériale ; & son abbé a séance aux diettes parmi les abbés ou prélats immédiats de l'empire du banc du Rhin. L'autre abbaye est celle de S. Jacques qui appartient aux Bénédictins Ecossois. Il y avoit autrefois à Ratisbonne 2. célébres abbayes de Bénédictines qui subsistent encore, & qui sont changées en chapitres de chanoinesses séculieres ; sçavoir celles d'*Ober - Munster* & de *Nider-Munster*. Les abbesses, qui sont princesses de l'empire, & qui ont séance aux diettes au banc des prélats du Rhin, font des vœux : mais les chanoinesses, qui font preuve de noblesse de 16. quartiers, peuvent quitter leur prébende & se marier. Parmi les autres églises catholiques de Ratisbonne ou de ses fauxbourgs on voit celles des Dominicains, des Carmes Déchaussés, des Capucins, des Recolets & du collége des Jésuites, qui étoit autrefois une abbaye de Bénédictins. Les chevaliers de l'ordre Teutonique y ont deux belles maisons : la Chartreuse, qui est très-belle,

qui a été autrefois une abbaye de Bénédictins & qu'Albert duc de Baviére donna en 1484. aux Chartreux, est de l'autre côté du Danube, qu'on passe sur un pont de pierre, le plus beau & le plus solide de ceux qui sont sur ce fleuve & sur le Rhin. Il a 1100. pieds de longueur & 23. de large, & consiste en 15. arcades très-hautes. Les Protestans ou Luthériens ont aussi de très-belles églises à Ratisbonne, des écoles pour la jeunesse très-bien reglées, & des bibliothéques publiques. Ils habitent seuls la ville & ne permettent qu'à huit familles Catholiques d'y demeurer, sans compter les étrangers : mais les seuls Catholiques occupent le fauxbourg. L'évêque n'a aucune autorité dans la ville pour le temporel : le magistrat est partagé en differens tribunaux.

Le domaine temporel de l'évêque de Ratisbonne s'étend des deux côtés du Danube : il a 8. lieues de long & deux de large : on y voit quelques bourgs & plusieurs villages. Ce prélat, qui est prince de l'empire, n'a pas un revenu fort considérable. Sa résidence est à *Werth* auprès du Danube dans la Basse Baviére : il a quelques domaines dans le haut Palatinat & en Autriche.

§. 5. *Abbayes & autres Prélatures immédiates du Cercle de Baviére.*

Ces abbayes sont au nombre de quatre; sçavoir deux d'hommes qui sont S. *Emmeran de Ratisbone* dont ont a déja parlé, & *Kaisersheim* de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1132. & située à une lieue au nord de Donawert dans le duché de Neubourg, sur les frontieres des diocéses d'Aichstet & d'Augsbourg, & dans l'étendue de ce dernier diocése. Son nom Latin est *Cæsarea* : il y a aujourd'hui 70. religieux, son abbé a séance au banc des prélats du Rhin. Il y a deux abbayes de filles, qui sont celles du *Haut* & du *Bas Munster* de Ratisbonne, dont on a déja parlé.

Outre ces quatre abbayes, on voit encore dans le cercle de Baviére la prévôté de *Berchtolsgaden* de Chanoines Reguliers de l'ordre de S. Augustin, située dans un bourg sur la Tie ou l'Altie à quatre lieues au midi de Saltzbourg : elle est impériale & immédiate au pape. Le prévôt qui est regulier, & qui jouit de plus de dix mille écus de rente, a rang & séance dans le collége des princes ecclésiastiques de l'empire, & est souverain dans tout le territoire de sa prévôté, qui fut fondée au commencement du XII. siécle. L'église est fort belle ; le territoire fournit beaucoup de sel à tout le voisinage.

II. ÉTATS SECULIERS

DU CERCLE DE BAVIÉRE

Nous les partagerons en trois articles qui sont le duché électoral de Baviére, le Haut Palatinat & les autres états immédiats de l'empire.

§. 1. *Duché Électoral de Baviére.*

Il est borné au nord par le duché de Neubourg & le Haut Palatinat ; au couchant par la Bohême, l'évêché de Passau, la haute Autriche & l'archevêché de Saltzbourg; au midi par le Tirol; & au couchant par l'évêché d'Augsbourg, dont il est separé par le Lech, la Souabe & la Franconie : il a environ 60. lieues communes de France du midi au nord & 50. du levant au couchant dans sa plus grande largeur. Il y a de fort bons pâturages & de fort bonnes salines ; & on y recueille beaucoup de grain : mais il y a peu de commerce ; ce qui fait que les paysans y sont pauvres : le clergé & la noblesse y sont opulens. On

donne à l'électeur de Baviére, en y comprenant ses autres états, douze à treize millions de livres de rente; & il peut mettre en campagne vingt-cinq à trente mille hommes. On divise ce duché, qui est traversé par le Danube du couchant au levant & arrosé par plusieurs autres rivieres, en Haut & Bas.

1. *Haut Duché de Baviére.*

Cette partie du duché de Baviére en comprend la partie méridionale & l'occidentale, & est presqu'entiérement située à la droite du Danube. Elle contient la regence de *Munich*, la plus étendue des 4. qui composent le duché électoral de Baviére; & elle renferme 41. bailliages.

MUNICH en est la capitale & de tous les états du duc de Baviére, qui y fait sa résidence. Son nom Latin est *Monachium*: les Allemans l'appellent *Munchen*. Elle est située sur la riviere d'Iser dont un bras la traverse, dans une vaste campagne, d'où on la découvre de fort loin, au 48. degré 2. m. de latitude & au 29. 15. m. de longitude, à 18. lieues au midi du Danube. Son origine ne remonte pas au dessus du X. siécle: elle la doit à l'abbaye de *Schoefflern*, située un peu au dessus, sur le territoire de laquelle elle fut bâtie; ce qui lui a fait donner son nom de Munich, à cause du terrain qui appartenoit aux moines. Elle ne fut entourée de murailles que vers le milieu du XII. siécle. C'est aujourd'hui une des plus belles d'Allemagne: elle est petite, & on ne lui donne qu'une lieue d'une heure de chemin de circuit; mais elle est bien peuplée, & on y compte au moins 30000. habitans. Les maisons sont hautes & peintes la plûpart en dehors: les rues sont larges & toûjours fort propres, à cause des fontaines qui y coulent, & il y a de grandes places ornées aussi de fontaines. Le palais électoral, que le duc Maximilien I. fit construire avant le milieu du dernier siécle, à l'extrémité de la ville, est un des plus magnifiques, des plus vastes, des plus riches & des mieux ornés de l'Europe: on y conserve surtout beaucoup de tableaux prétieux, dont le duc de Marlborough enleva une partie en 1704. après la bataille d'Hochstet. Ce palais a souffert deux incendies considérables. L'un le 14. de Décembre de l'an 1729. & l'autre au mois de Mars de l'an 1750. Le dommage que causa le premier fut estimé à plus de 12. millions & l'autre à 500000. florins. Ce palais est accompagné de beaux jardins, d'un cabinet de curiosités & d'une bibliothéque. Les électeurs de Baviére ont aussi à Munich un arcenal: leur sépulture est dans la superbe église des Théatins, qui est vis-à-vis du château & qui a un très-beau dôme.

Munich dépend, pour le spirituel, du diocése de Freisingen: l'église de Notre-Dame, qui est la principale, est remarquable par ses deux tours, & par le tombeau de l'empereur Louis IV. de Baviére, situé au milieu du chœur. Le collége des Jésuites est un palais vaste & magnifique, accompagné d'une belle bibliothéque: son église, bâtie à l'Italienne, est très-ornée & extrêmément riche. Les autres principales églises de Munich sont la paroisse de S. Pierre, les églises de S. Nicolas, de S. Sebastien, de S. Jean Nepomucéue nouvellement bâtie; des Augustins, des Cordeliers, des Capucins, des religieuses de S. Jacques & du prieuré des Bénédictines, nommé *Mons-Liliorum*.

Munich est fortifié, mais ses fortifications sont peu considérables. Gustave-Adolphe roi de Suéde ayant pris cette ville, elle se racheta par une grosse somme, & elle se racheta également en 1742. lorsque les Autrichiens l'eurent prise. *Nymphenbourg*, maison de plaisance des électeurs, est située au milieu d'un bois aux en-

virons de Munich, d'où on y peut aller par un canal qui y aboutit. *Schleisheim* à quatre lieues de Munich, *Dechau*, *Lustheim* & *Sternberg* près du lac *Wirmer* sont aussi des châteaux ou des maisons de plaisance des électeurs.

Les autres principales villes du Haut duché de Baviére sont *Ingolstadt*, située sur la rive septentrionale du Danube à 16. lieues au dessus de Ratisbonne, dans une plaine très-fertile. Elle est forte & défendue par un bon château; & comme elle est environnée de marais, les approches en sont difficiles. La ville, qui est du diocése d'Aichstet, est bien bâtie & les rues en sont larges. Sa principale église de Notre-Dame est grande & belle. Il y a une université fondée au XV. siécle, dont la plûpart des chaires sont entre les mains des Jésuites, qui y ont un fort beau collége.

Donawert, ville située sur la rive septentrionale du Danube, au confluent de la riviere de Wernitz à 8. lieues au dessus d'Ingolstadt. C'étoit une ville impériale lorsqu'elle fut mise au ban de l'empire en 1606. Maximilien I. duc de Baviére se l'assujettit l'année suivante. Les habitans étoient alors Protestans; ils sont aujourd'hui Catholiques. La ville est considérable tant par sa situation au milieu d'un pays abondant, que par ses fortifications & ses foires. L'église de Notre-Dame en est la principale : les Bénédictins y ont l'abbaye de Ste. Croix & les chevaliers Teutoniques une maison : on y voit aussi un collége pour l'instruction de la jeunesse, & un pont de bois sur le Danube que les François brûlerent en 1743.

Chiemsée, ville épiscopale, est enclavée dans la haute Baviére; mais soumise aux archevêques de Saltzbourg, qui y ont fondé l'évêché en 1214. à cause de la trop grande étendue de leur diocése. Elle est située dans un lac qui a sept lieues de tour, qui s'étend entre les rivieres d'Inn & de Saltz, & qui se décharge dans la premiere auprès de Burckausen, par un canal qui a neuf lieues de cours du midi au nord. Ce lac renferme plusieurs isles, dont il n'y en a que deux de considérables; *Harenwerd*, & *Frawenwerd*. La ville de Chiemsée est située dans la premiére : la cathédrale de S. Sauveur & de S. Sebastien est desservie par un chapitre de Chanoines Reguliers, qui n'ont aucune part à l'élection de l'évêque, dont la nomination appartient aux archevêques de Saltzbourg. Il y a une abbaye de Bénédictines dans l'autre isle du lac.

On voit encore dans la haute Baviére, *Rain*, ville forte, qui est la clef du pays, située sur la petite riviere d'Acha, vers le confluent du Lech & du Danube à deux lieues au levant de Donawert; *Abensperg*, petite ville, sur la riviere d'Abenst avec un château & titre de comté; *Freiberg* à 2. lieues d'Augsbourg; *Landsberg* jolie ville sur le Lech à 8. lieues au midi d'Augsbourg, avec un château situé sur une montagne & un beau collége de Jésuites, qui y ont aussi une maison de noviciat; *Tattenbach* comté; *Wasserbourg* ville située sur l'Inn avec titre de comté; *Haag*, autre petite ville ou gros bourg près de l'Inn, chef d'un comté qui a été uni au duché de Baviére en 1567. & qui renferme le lieu de *Ramsaw* où les Augustins ont un couvent; *Wendingen* sur les frontieres de la Souabe, où il y a des eaux minerales; *Adelholtz*, qui a des eaux thermales; *Alt-Muhl-Munster* & *Blumenthal*, commanderies de Malte; *Falley*, château qui a titre de comté; *Haimbhausen* sur l'Amber avec titre de comté; *Hohen-Waldeck* & *Maxelrain* comtés unis depuis l'an 1734. au domaine des ducs.

Il y a plusieurs riches abbayes de Bénédictins dans la Haute Baviere, qui s'étant unies avec celles de la Basse & du Haut palatinat, forment une congrégation particuliere

culiere composée d'une vingtaine de monastéres, & érigée en 1684. par le Pape Innocent XI. Les abbayes de la Haute Baviére sont *Weltembourg* à la gauche du Danube; *Thieraupt* sur la gauche du Lecht; *Scheyr* sur l'Amber; *Weichenstefan* sur l'Iser, dans le voisinage de Freisingue; *Andex* lieu célébre de pélerinage sur une colline, entre l'Amber & l'Iser, à six lieues de Munich; *Wessbrun* à 4. lieues d'Andex, sur le lac d'Amber; *Ettal* sur les frontieres du Tirol, avec un seminaire ou collége pour la noblesse; *Benedict-Bayrn* située aussi vers les frontieres du Tirol; *Tegernsée* sur les mêmes frontieres, avec une belle bibliothéque; *Rott* sur l'Inn, où est l'étude générale pour les jeunes religieux de la congrégation; & *Atts* aussi sur l'Inn. L'abbaye de *Seon*, située dans la haute Baviére entre l'Inn & le lac de Chiemsée, est de la congrégation de Saltzbourg. *Geissenfeld*, *Kebach* & *Hochenwarth* sont trois abbayes de Bénédictines situées entre l'Amber & le Danube.

Reitenheslac, & *Furstenfeld*, (*Campus principum en Latin*,) sont deux abbayes de l'ordre de Cîteaux situées dans la Haute Baviére. La premiére, qui est du diocése de Saltzbourg a 25. religieux, & l'autre qui est de celui de Passau en a 40.

Schoefflern est une abbaye de l'ordre de Prémontré située un peu au dessus de Munick, qui a été bâtie sur son territoire ainsi qu'on l'a déja dit. Les Prémontrés ont encore les abbayes de *Gerus*, de *Neystriff*, d'*Osterlow*, de *Steingard*, & de *Windberg*, situées dans les états du duc de Baviére.

2. *Bas Duché de Baviére.*

Il occupe la partie orientale de l'électorat des deux côtés du Danube, confine avec la haute Autriche & est partagé en 3. régences ou gouvernemens; de *Landshut*, *Straubing* & *Burckhausen*, qui en sont les villes capitales, & qui ont chacune un collége de Jésuites. Hubner comprend la troisiéme dans la Haute Baviére.

1. *La Régence de Landshut* contient 22. bailliages. *Landshut*, sa capitale & de la Basse Baviére, est située sur la droite de l'Iser, à 14. lieues au nord-est de Munich. Ses rues sont larges & il y a plusieurs belles maisons. Les électeurs y ont un palais magnifique accompagné de beaux jardins: la tour de l'église est une des plus hautes d'Allemagne. Les autres villes de cette régence sont *Landau*, & *Diengelfing* sur l'Iser; *Preysing*, *Mosbourg*, *Tauskirchen*, *Gavelkoven* & *Rottenbourg* qui ont titre de comté. *Gaenckhofen* a une commanderie de l'ordre Teutonique.

2. *Straubing*, ville située sur la rive méridionale du Danube, à dix lieues au dessous de Ratisbonne, est capitale d'une régence qui contient dans son district 24. bailliages, situés des deux côtés du Danube. Elle est grande & commerçante; ses rues sont larges, & on y voit de belles églises avec plusieurs maisons religieuses: elle étoit fortifiée; mais les Autrichiens en raserent les fortifications en 1743. On y passe le Danube sur un pont: le pays d'alentour est fertile & on y vit à bon marché. Les principales villes de ce district sont *Chamb* chef d'un ancien comté sur les frontieres du Haut Palatinat, dont il a fait autrefois partie. Elle est située à l'embouchure d'une riviere de son nom dans le Regents, à 10. lieues au nord de Straubing & du Danube: les Autrichiens l'ont brûlée entiérement durant la derniere guerre; *Kelheim*, située dans une isle au confluent de la riviere d'Altmul avec le Danube à la gauche de ce fleuve; *Abach* sur le même fleuve, où il y a des eaux thermales; *Leonsberg* maison de plaisance de l'électeur; *Lerchenfeld* & *Pogen* comtés.

3. *Burckhausen* ou *Bourghausen*, capita-

le de la troisiéme régence de la Basse Baviére, qui comprend 16. bailliages, est située sur le Saltz, à 12. lieues au dessous de Saltzbourg, & à autant de la rive méridionale du Danube. Elle est bien bâtie & défendue par un château fort. On voit dans son district, *Braunau* sur l'Inn, ville forte & assez jolie, qui en est à 5. lieues au nord-est; *Alt-Oettingen* & *Neu-Oettingen*, situées sur l'Inn à une lieue l'une de l'autre : la premiére,qui veut dire *Vieux Oettingen*, est à deux lieues au couchant de *Bourghausen* & célébre par les pélerinages qu'on y fait,à cause d'une image miraculeuse de la Vierge; elle est du domaine de l'archevêque de Saltzbourg : les Jésuites y ont un collége & une maison de noviciat.

Les Bénédictins ont dans la Basse Baviére l'abbaye de S. *Vit* au diocése de Saltzbourg; celles d'*Aspach* & de *Formbach* au diocése de Passau; & celles de *Mallersdorf* entre l'Iser & le Danube, & de *Priviling* qui est au fauxbourg de Ratisbonne. Les Chanoines Reguliers ont celle de *Ror* auprès de la riviere de Caber. Les religieux de l'ordre de Cîteaux ont celles d'*Alderspach* & de *Furstensel* au diocése de Passau; & celles de *Gotteszel* ou *Cella Dei* & de *Seligenthal* au diocése de Ratisbonne; le nom Latin de la derniere, qui est de filles & qui a 70. religieuses, est *Vallis Beata* : ils ont aussi celle de *Raitenhaslach* sur le Saltz au diocése de Saltzbourg, où il y a plusieurs princes & grands seigneurs d'inhumés.

§. 2. *Le Haut Palatinat.*

Il occupe la partie septentrionale du cercle de Baviére & s'étend à la gauche du Danube : il a environ 30. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & 25. du midi au nord. On le divise en deux parties principales, qui sont le Haut Palatinat proprement dit & le duché de Neubourg.

1. *Le Haut Palatinat proprement dit.*

Cette portion du palatinat de Baviére appartenoit à l'électeur palatin qui en fut privé en 1623. & elle fut donnée au duc de Baviére auquel elle est restée par la paix de Westphalie: elle est partagée en 23. bailliages. AMBERG, qui en est la capitale, est située sur la riviere de Vils, à 10. lieues au nord de son embouchure dans le Danube au 49. degré 20. m. de latitude: c'est le siége de la régence & de la cour de justice du pays. La ville est commerçante en fer & en autres métaux qu'on tire des montagnes voisines : elle est défendue par un château & a un collége de Jésuites.

Le Haut Palatinat renferme le château de *Leuchtenberg*, qui a donné son nom à un landgraviat ou comté. Ce landgraviat, qui donne un droit de suffrage dans le collége des princes de l'empire, est situé des deux cotés de la riviere de Nab, & a pour ville capitale *Pfreimdt* sur cette riviere. Cette principauté entra dans la maison de Baviére par Mechtilde de Leuchtenberg, mere d'Albert de Baviére qui en hérita en 1646.

Waldsaxen est une abbaye de l'ordre de Cîteaux située à l'extrémité septentrionale du Haut Palatinat, vers les frontieres de la Bohême, à deux lieues au midi d'Egra, & dans le diocése de Ratisbonne qui s'étend jusques à cette abbaye, fondée en 1132. Elle a été autrefois très-puissante & impériale : elle fut ruinée & brûlée durant les guerres des Hussites & du Palatinat, & les princes Palatins en usurperent les domaines. Elle fut restituée à l'ordre après la bataille de Prague donnée en 1620. & après un siécle d'usurpation. On y a construit depuis une église magnifique : elle étoit habitée en 1720. par une quarantai-

ne de religieux ; elle est jointe à un bourg du même nom.

Les Bénédictins possedent plusieurs abbayes dans le Haut Palatinat. Celles du *Haut Altaich* & du *Bas Altaich* sont le long & à la gauche du Danube dans le comté de Chamb, ainsi que celles de *Metten* & de *Fravenzel*, qui sont toutes quatre situées entre Ratisbonne & Passaw. Celles de *Michelfeld* & de *Weissenau*, (*Alba-Augia*,) sont sur les frontieres de la Franconie : enfin celles d'*Endorf* & de *Reichenbach* sont dans le milieu du pays. Outre celle de *Waldsaxen*, l'ordre de Cîteaux possede celle de *Walderbach* dans le Haut Palatinat & le diocése de Ratisbonne. Celle de *Spainshart* dans le même pays est de l'ordre de Prémontré.

2. *Duché de Neubourg.*

Ce duché, qui a fait autrefois partie du Haut Palatinat, consiste en deux parties, qui ne sont pas contigues, separées par les domaines du Haut Palatinat. La partie la plus occidentale, qui est proprement le duché de Neubourg, s'étend des deux côtés du Danube ; mais surtout à la gauche de ce fleuve au couchant du Haut Palatinat ; elle est bornée au nord par l'évêché d'Aichstet & la Franconie, & par la Souabe. L'orientale est située entre l'évêché de Ratisbonne au midi & le Haut Palatinat au nord. Ces domaines comprenoient 29. tant villes que bourgs : ils furent cedés en 1507. par le duc de Baviére au comte Palatin, après une longue guerre qui s'étoit élevée entr'eux; le comte Palatin en disposa bientôt après en faveur d'une branche de sa maison qui prit le titre de Neubourg & d'où sortit celle de *Sultzbach*. Cette derniere ayant recueilli la succession de la branche aînée de Neubourg, a recueilli aussi par proximité de sang, celle des électeurs Palatins ; en sorte que l'électeur Palatin possede aujourd'hui le duché de Neubourg.

Ce duché a extrémement souffert durant la derniere guerre : mais comme le pays est bon, agréable & fertile, il se rétablit tous les jours. Le principal revenu du prince consiste dans les péages qu'il leve sur le Danube. Le pays est partagé en 29. bailliages.

NEUBOURG, qui en est la capitale, est située sur la rive méridionale du Danube, dans le diocése d'Augsbourg, à trois lieues au dessus d'Ingolstadt : elle est petite ; mais forte & bien bâtie, & a un beau château où étoit la résidence des ducs. Les habitans embrasserent le Luthéranisme au milieu du XVI. siécle ; mais ils ont repris la religion Catholique au commencement du dernier. Il y avoit une abbaye de Bénédictines nobles, fondée en 1007. dont les religieuses furent dispersées. Elle a été changée en un collége de Jésuites depuis l'an 1618.

Il y a plusieurs petites villes dans le duché de Neubourg : une des plus remarquables est *Lavingen* patrie d'Albert le Grand religieux Dominicain, située sur le Danube, où elle a un pont, à une lieue au dessus de Dillingen. On y voit encore *Hochstat* ou *Hochstet*, château & petite ville sur la gauche du Danube à 2. lieues au dessous de Dillingen, lieu célébre par les deux batailles qui s'y donnerent en 1703. & 1704. *Sultzbach* capitale de la principauté de son nom, est située sur une montagne ; elle est assez jolie & accompagnée d'un beau château. Cette principauté, détachée du duché de Neubourg, est enclavée dans le Haut Palatinat, à l'occident duquel elle s'étend vers les frontieres de la Franconie.

§. 3. *Domaines Séculiers, Immediats, du Cercle de Baviére.*

Il y a plusieurs seigneuries dans l'éten-

due de ce cercle qui relevent immédiatement de l'empire ; mais il n'y a que le comté d'*Ortenbourg* & la ville impériale de *Ratisbonne*, qui méritent quelque attention. Nous avons parlé ailleurs de cette ville : Quant au comté d'Ortenbourg, le bourg & la château de ce nom, qui en sont les chefs-lieux, sont situés à 4. lieues au sud-ouest de la ville de Passau. Ses comtes professent la religion Protestante.

IX.

CERCLE D'AUTRICHE.

Ce cercle, le plus oriental & le plus méridional de l'empire d'Allemagne, s'étend depuis le 45. degré de latitude jusques au 48. 50. m. & depuis le 27. 40. m. de longitude jusques au 35. il est borné au nord par la Bohême & la Moravie ; au levant par la Hongrie, l'Esclavonie & la Croatie ; au midi par les Alpes, qui le séparent des états de la république de Venise & de l'Italie ; & au couchant par le pays des Grisons & le cercle de Baviére : son étendue du levant au couchant est d'environ 120. lieues communes de France, & de 90. du midi au nord : on le divise en 5. parties ou provinces qui appartiennent à la maison d'Autriche ; sçavoir l'*Autriche*, la *Stirie*, la *Carinthie*, la *Carniole* & le *Tirol*. L'archiduc d'Autriche en est le seul directeur.

I. L'AUTRICHE.

Elle occupe la partie la plus septentrionale du cercle de son nom. Elle est bornée au nord par la Bohême & la Moravie ; au levant par la Hongrie ; au midi par la Stirie & l'archevêché de Saltzbourg ; & au couchant par la Baviére : son étendue du levant au couchant est de 70. lieues communes de France le long du Danube, qui la traverse du couchant au levant, & de 40. du midi au nord. Toute la partie située au midi du Danube, qui est la plus considérable, étoit comprise dans les provinces Romaines de Norique & de Pannonie. Ce pays fit ensuite partie de la Baviére prise en général ; & comme il en comprenoit la partie orientale, les Allemans la nommerent *Oesterrich*, d'où s'est formé le nom d'Autriche, à cause de sa situation au levant & au midi du royaume de Baviére. Cette province frontiere étant exposée aux incursions des Huns & autres peuples barbares, les empereurs la firent gouverner par des *Marquis* ou *Marggraves* qui devinrent héréditaires, & dont le premier fut Léopold mort à la fin du X. siécle. Parmi les descendans de Léopold, Henri II. marquis d'Autriche en fut créé duc en 1156. par l'empereur Frédéric *Barberousse*. Frédéric le *Belliqueux* duc d'Autriche, arriere petit-fils de Henri II. étant mort sans enfans en 1246. Gertrude sa niéce épouse d'Herman V. marquis de Bade lui succéda, & ensuite Frédéric leur fils, qui fut décapité à Naples en 1269. Après la mort de ce dernier, Ottocare II. roi de Bohême prétendit avoir droit au duché d'Autriche, comme mari de Marguerite, sœur de Frédéric le *Belliqueux* ; mais l'empereur Rodolphe d'Habsbourg lui fit la guerre, le tua dans une bataille qu'il lui livra auprès de Vienne le 26. d'Août de l'an 1278. confisqua l'Autriche & la Stirie sur lui, & en disposa en 1282. en faveur d'Albert son fils. Albert, qui fut ensuite élû empereur, transmit ainsi l'Autriche à ses descendans, qui en prirent le nom. L'empereur Frédéric III. dit le *Pacifique*, l'érigea en archiduché en 1474. en faveur de Maximilien son fils, & accorda en même-tems quantité de grands priviléges aux archiducs. C'est là l'époque du commencement de la grandeur où la maison d'Habsbourg ou d'Au-

triche parvint dans la suite : en effet Maximilien hérita des Pays-Bas par Marie de Bourgogne sa femme ; il les transmit à Philippe son fils, qui épousa Jeanne héritiére des royaumes de Castille & d'Aragon, & qui fut pere des empereurs Charles V. & Ferdinand I. Ce dernier unit la Hongrie & la Bohême à l'Autriche & à ses autres domaines, en épousant Marie reine de ces deux royaumes. Mais la race masculine de la maison d'Autriche s'est enfin éteinte au mois d'Octobre de l'an 1740. par la mort de l'empereur Charles VI. qui a transmis ses domaines à Marie-Thérese sa fille, épouse de François-Estienne de Lorraine, empereur & grand duc de Toscane.

L'Autriche est un des meilleurs pays de l'Allemagne. Le Danube, l'Ens, le Traun la Morawa & plusieurs autres rivieres qui l'arrosent y facilitent le commerce, & en fertilisent le terroir. On y recueille du saffran, toute sorte de grains, des fruits, & du vin en abondance : les rivieres & plusieurs lacs qu'on y voit sont fort poissonneux ; les forêts nourrissent beaucoup de cerfs, de chevreuils & de sangliers ; le petit gibier y abonde : enfin on y trouve de riches mines de sel. Aussi le pays est il fort peuplé ; & on y compte un million de feux ou de familles, ce qui peut faire à peu près, quatre à cinq millions d'habitans. Il y a beaucoup de noblesse, qui, ainsi que le clergé, y vit dans l'opulence. Les Autrichiens sont grands, forts, vigoureux & bons soldats ; & ils ont un génie propre aux arts & aux sciences : ceux des villes sont plus civilisés que ceux de la campagne, qui passent pour rudes & grossiers. Le seul exercice public de la religion Catholique est permis en Autriche ; celui de la religion Protestante y est seulement toléré en quelques endroits.

On prétend que l'archiduchesse, reine de Hongrie & impératrice, tire environ 15. millions tous les ans monnoye de France de l'Autriche ; elle tient sa cour à Vienne, qui en est la capitale & de tous ses domaines. Cette princesse & l'empereur son mari, comme corégent de ses états, conferent l'ordre de chevalerie de la Toison d'or. L'impératrice confére aux dames un autre ordre de chevalerie institué en 1668. en l'honneur *de la Vraie Croix* par l'impératrice Eleonor épouse de l'empereur Ferdinand III.

On divise l'Autriche en Basse & Haute.

§. 1. *La Basse Autriche.*

Elle est beaucoup plus étendue que la Haute, qu'elle a au couchant & dont elle est separée par la riviere d'Ens à la droite du Danube. Elle contient près des trois quarts du pays, & forme un gouvernement séparé ou une régence particuliere, qui a pour chef le maréchal provincial. On prétend qu'elle renferme 45. villes, 120. bourgs, 424. châteaux & 3650. villages qui sont autant de paroisses. Le Danube la divise en partie méridionale qu'on appelle le *Wienner-Wald*, & en septentrionale nommée le *Manshartsberg*.

1. *La Basse Autriche Méridionale.*

On subdivise cette partie, située à la droite du Danube, en deux autres ; orientale & occidentale, ou en bas & haut Wienner.

1. *Le Bas Wienner*, ou la partie orientale de la Basse Autriche méridionale, a la ville de VIENNE pour sa capitale. Cette ville, nommée en Latin *Vindobona*, & *Wien* en Allemand, est située sur la rive méridionale ou à la droite du Danube, au 48. deg. 14. m. de latit. & au 34. 32. de longitude. On en attribue la fondation à Lucius-Flavianus qui commandoit dans la Pannonie, où elle étoit comprise, du tems des Romains ; c'est pourquoi on l'appella *Ala* ou

Castra Flaviana. On la nomma aussi *Juliobona* ou *Vendum* ; & on lui donna ce dernier nom, d'une petite riviere qui l'arrose dans sa partie orientale, & d'où on a formé le nom moderne du *Wien*. Les Hongrois la détruisirent au X. siécle ; & Henri duc d'Autriche la fit rebâtir au milieu du XII. Les empereurs, archiducs d'Autriche, y établirent leur résidence depuis Maximilien I. vers l'an 1500. & c'est ce qui l'a fait regarder depuis comme la capitale de l'Allemagne, quoiqu'il n'y en ait pas proprement.

Vienne est une ville grande, belle & bien bâtie. L'empereur Léopold la fit fortifier & environner de 12. bastions avec de hauts remparts, des ravelins, & des fossés larges & profonds : on ne peut y entrer que par six portes, à chacune desquelles il y a un pont de bois, qui a plus de 200. pas de long. Elle est séparée des fauxbourgs, qui l'environnent, par une esplanade ou glacis entiérement découvert, qui a 600. pas de large & où il est défendu de bâtir ; en quoi elle différe des autres villes, dont les fauxbourgs sont ordinairement contigus aux murailles ; & c'est une incommodité, à cause de l'éloignement de la ville. Matthieu Corvin roi de Hongrie la prit en 1488. mais les Turcs l'assiégerent inutilement en 1529. & 1683.

On ne compte qu'environ 1250. maisons dans la ville de Vienne ; toutes bien bâties de pierre à six ou sept étages, y compris 29. églises & 8. chapelles ; on ajoûte que les édifices publics, tant sacrés que profanes, en occupent la sixiéme partie. Les maisons ont des caves & des celliers fort profonds, & elles forment 80. rues avec 18. grandes places de marché : le second étage est à la disposition du prince, qui y fait loger ses officiers & ses domestiques, lorsqu'il n'y a pas assez de place pour eux dans son palais. Les rues sont longues, peu larges & mal propres ; ce qui joint aux diverses isles couvertes de bois, formées par le Danube, qui s'y partage en 5. branches, fait que l'air n'y est pas bien sain : mais si la ville de Vienne n'a pas une grande étendue, ses fauxbourgs en revanche sont fort grands & fort peuplés. Hubner prétend qu'en tout il y a six cens mille habitans : mais il paroît qu'on en pourroit rabattre plus de la moitié sans se tromper. Quoi qu'il en soit, la ville est partagée en 4. quartiers ; & on y a introduit depuis le commencement de ce siécle, l'usage des chaises à porteur & des lanternes : on y voit beaucoup de maisons à caffé, où les nouvellistes s'assemblent comme à Paris ; & la ville est peuplée de toute sorte d'étrangers.

La cathédrale de S. Estienne est son plus bel ornement : elle est bâtie de pierres de taille d'un beau Gothique, & remarquable par son maître-autel, & par la hauteur de son clocher élevé de 447. pieds. Les archiducs d'Autriche y avoient autrefois leur sépulture ; & on y voit entr'autres le mausolée de l'empereur Frédéric III. Auprès de la cathédrale est le palais archiépiscopal, dont la façade est fort belle.

On prétend que la ville de Vienne étoit épiscopale sous la métropole de Lorch au V. siécle, que cet évêché fut supprimé au X. lorsque la ville fut ruinée par les Huns, & qu'il fut rétabli en 1330. sous la métropole de Saltzbourg : il est du moins certain qu'il y subsistoit en 1468. il fut érigé en archevêché en 1722. & on lui donna l'évêché de Neustadt pour suffragant. Le diocése de Vienne est fort peu étendu ; & outre la ville & les fauxbourgs, il ne renferme que 9. paroisses au dehors ; aussi les revenus de l'archevêque sont-ils peu considérables. Quant au chapitre de la cathédrale, il n'est composé que de 20. chanoines nobles ou docteurs : le prévôt a droit d'officier avec la mître & est chancelier de l'université.

Il y a beaucoup d'autres églises dans Vienne, où le peuple est fort devot : mais il y en a peu de belles. Les principales maisons religieuses sont l'abbaye des Bénédictins de Notre-Dame de *Schotten*; ainsi nommée parce qu'elle fut d'abord habitée par des religieux Ecossois : elle fut fondée en 1155. par Henri fils de Léopold marquis d'Autriche ; elle est dans une place de son nom, qui est grande & environnée de belles maisons : l'église en est remarquable par ses tableaux & par ses chapelles qui sont trés-bien ornées : viennent ensuite les Dominicains, les grands Augustins, les Cordeliers, les Recolets, les Augustins déchaussés, dont l'église est appellée *Aulique*, parce qu'elle est auprès du palais Imperial, & que la cour, qui s'y rend par une galerie, y célébre ses plus importantes cérémonies ; & les Capucins. Les princes de la maison d'Autriche ont aujourd'hui leur sépulture dans une chapelle de l'église de ce dernier couvent, située sur le marché-neuf ; & les trois derniers empereurs de la maison d'Autriche y ont leur tombeau. Les Jésuites ont cinq maisons à Vienne ; la maison professe, le noviciat & 3. colléges, qui sont le Grand; le Petit ou de Pasmay, destiné pour l'éducation des clercs, bâti d'un dessein hardi & magnifique & orné de belles peintures; & le *Thérésien*, fondé depuis quelques années par l'impératrice reine & destiné pour l'éducation de la jeune noblesse. Les Jésuites du grand collége occupent la plûpart des chaires de l'université de Vienne fondée en 1237. & rétablie en 1365. Les autres chaires de l'université, qui est composée de 5. facultés, sont entre les mains des séculiers. Elle est fort fréquentée, a une bibliothéque publique pour les pauvres étudians ; & l'impératrice reine fait construire actuellement un vaste édifice, tant pour y faire les leçons publiques, que pour le logement des professeurs. Plusieurs ordres religieux, entr'autres les Bénédictins, y ont des colléges ou des maisons d'étude pour les jeunes religieux.

L'empereur Charles VI. mort en 1740. avoit fait rebâtir l'ancien palais archiducal ou impérial qui étoit très peu considérable ; & dont une partie, qu'on appelle la *Vieille Cour*, subsiste encore. Le nouveau est moins beau que commode : la chapelle qui y est jointe n'a rien de remarquable; mais la bibliothéque impériale est très-considérable, soit par ses manuscrits, soit par le grand nombre de livres imprimés qu'elle contient. Elle doit son origine à l'empereur Maximilien II. & son aggrandissement & son lustre à l'empereur Charles VI. elle est dans une sale de la nouvelle académie de la Basse Autriche, qui n'est pas éloignée du palais Impérial. On y a établi aussi une académie de peinture. Le trésor archiducal & le cabinet des raretés de la maison d'Autriche sont fort précieux. Outre le palais impérial, il y a dans la ville plusieurs beaux palais, dont les principaux sont ceux du prince Eugéne, de Lichstenstein, de Daun, &c. On y voit un arcenal assez bien fourni.

Le plus grand & le plus beau des fauxbourgs qui environnent la ville, est celui de *Leopold-Stadt*, situé dans une isle du Danube ; il étoit habité par 3000. Juifs, qui y avoient trois synagogues, lorsque l'empereur Léopold les en chassa & de toute l'Autriche en 1671. & il convertit en église Chrétienne la principale des synagogues. Le fauxbourg de *Rossau* est situé de l'autre côté & à la gauche du Danube. On y voit le magnifique couvent des Servites, avec plusieurs palais & de beaux jardins. Tous les autres fauxbourgs, rangés en cercle autour de la ville, sont presque sans aucune séparation entre eux : ils ont été bâtis depuis le siége de l'an 1683. & font le principal ornement de Vienne, par les palais & les maisons de campagne

qu'ils renferment : les peres *Delle Scuole-pie*, ou des écoles de pieté, ont un collége dans celui de *Joseph Stadt* bâti par l'empereur Joseph. Les Bénédictins de Notre-Dame de *Schotten* sont seigneurs du fauxbourg de Saint Ulric, où on compte 40000. ames. Celui de *Wieden*, situé vers le levant, est fort étendu, & on y voit la belle église de S. Charles Borromée : il est contigu à celui de *Renwy*, où est le couvent que la feue impératrice y a fondé en 1717. le château & les jardins du prince Eugéne. L'hôpital de S. Marc, accompagné de magnifiques palais & de beaux jardins, est dans le fauxbourg du *Land Strasse*. On a établi dans ces fauxbourgs une manufacture de porcelaine. Les Bénédictins ont une autre abbaye dans les fauxbourgs de Vienne nommée *Montserrat*, parce qu'elle fut d'abord habitée par des religieux de l'abbaye de Monserrat en Espagne: l'empereur Ferdinand II. la fonda en 1633.

L'ancien palais de la *Favorite* est dans le fauxbourg de Léopold-Stadt; & le nouveau dans celui de Wieden. Outre ces deux maisons de plaisance de l'empereur & de l'impératrice, on voit celles de *Laxenbourg*, située dans une plaine à 4. lieues de Vienne ; *d'Ebersdorf* située dans une isle du Danube au dessous de Vienne qui a deux lieues de long ; & de *Schoenbrun* bâtie à l'Italienne.

Les autres villes & lieux les plus remarquables de la partie orientale de la Basse-Autriche méridionale sont *Closter-Neubourg*, abbaye de Chanoines Réguliers située à 2. lieues au dessus de Vienne à la gauche du Danube. Cette abbaye, qui a été rebâtie avec l'église en 1730. est très-belle & un lieu de devotion. Elle fut fondée en 1120. par Léopold marquis d'Autriche & Agnés son épouse qui y sont inhumés. Il y a auprès une petite ville avec un château archiducal. La maison Impériale va souvent faire ses dévotions dans ce monastére, qui est le plus considérable & le plus magnifiquement bâti de toute l'Autriche. *Baden*, petite ville située à 8. lieues au midi de Vienne, est célébre pour ses bains d'eaux thermales extrêmement fréquentés. Il y a trois églises, dont l'une est celle des Augustins.

Neustadt, petite ville très-forte, l'un des boulevards de l'Autriche, est située à 12. lieues au midi de Vienne, & défendue par un château, où on met ordinairement les prisonniers d'état. Le pape Paul II. érigea en 1468. l'église collégiale de S. Pierre de cette ville en évêché & c'est le seul suffragant de Vienne. La ville fut fondée au XIII. siécle par Léopold surnommé le *Glorieux* duc d'Autriche. Les religieux de Cîteaux y ont l'abbaye de la Trinité, & les Jésuites un collége. On y a établi une fabrique de porcelaine.

Marien-Zell abbaye de Bénédictins, nommée *Maria Cellensis* en Latin. Elle fut fondée en 1336. dans la forêt de Vienne: on la surnomme la *Petite* pour la distinguer d'une autre de même nom surnommée la *Grande*, située en Stirie. *Heiligencreuts* ou *Ste. Croix* est une autre abbaye située dans la même forêt : elle est de l'ordre de Cîteaux. *Maurbac* chartreuse située sur le Danube aux environs de Vienne fondée en 1320. & nommée en Latin *Vallis omnium Sanctorum* : plusieurs princes de la maison d'Autriche y sont inhumés ; *Starenberg* & *Trautsmonsdorf* châteaux qui ont donné le nom à deux anciennes maisons ; *S. Veit* sur le Danube autre château qui appartient à l'église de Vienne, & où l'archevêque de cette ville a un palais d'été ; *Brug* & *Piesenberg* beaux châteaux, &c.

2. La partie occidenrale de la Basse Autriche méridionale, ou le *Haut Wienner*, est séparée du Bas par la forêt de Vienne. On y voit entr'autres les petites villes de S. *Pœlten* ou S. Hipolite & de *Mantern* qui appartiennent à l'évêque de Passau : la premiere

premiere est sur la riviere de Drasain, & l'autre sur la rive méridionale du Danube vis-à-vis de Crems, qui est de l'autre côté.

Mœlch, en Latin *Medlicum*, & *Gottweich* sur le Danube, deux célébres abbayes de Bénédictins, également riches & magnifiques, sont dans ce même canton de l'Autriche. La premiére est située entre Lints & Vienne à une égale distance ou à 18. lieues de ces deux villes, sur une hauteur; & elle est accompagnée d'une petite ville & d'un château; elle est immédiate au S. Siège & dans l'étendue du diocése de Passau. L'abbé, qui est régulier comme dans toute l'Allemagne, est primat des abbés d'Autriche & président du clergé des états, de la Basse Autriche. Le monastère est fortifié; l'église est la plus riche de toute l'Autriche. L'abbaye de Gottweich est également immédiate au S. Siége : elle est située sur une hauteur auprès du Danube, à 7. à 8. lieues au dessous de Mœlch. Un incendie la réduisit en cendres en 1718. & elle a été depuis magnifiquement rebâtie. Elle fut fondée en 1089. pour des chanoines par B. le B. Altman évêque de Passau : après sa mort les Bénédictins succéderent aux Chanoines.

On voit encore dans cette partie les abbayes de Bénédictins de *Seittenstadt* & de *Glunick* en Latin *Glunicum*, situées à la droite de l'Ens, sur les frontieres de la Haute Autriche : la première fut fondée au commencement du XII. siécle; *Lilienfeld*, en Latin *Campus Liliorum*, belle & riche abbaye de l'ordre de Cîteaux; *Hertzogbourg* prévôté de Chanoines Reguliers; *Tuln* petite ville dans la forêt de Vienne où est la résidence ordinaire de l'évêque suffragant de Passau; *Goldegg* qui a titre de comté; & *Zintzendorf* château qui a donné son nom à une ancienne maison.

2. *La Basse Autriche Septentrionale.*

Elle est séparée par le Danube de la méridionale, & elle s'étend le long & à la gauche de ce fleuve dans l'espace de plus de 40. lieues du levant au couchant; mais elle n'a que 12. lieues d'étendue du midi au nord : elle est bornée au nord par la Moravie & la Bohême, & elle est séparée au levant de la Hongrie par la Morawa. On l'appelle le *Manbartzberg*, & elle est partagée en Basse ou orientale, & en Haute ou occidentale.

1. *Le Bas Manbartzberg* contient plusieurs petites villes : il n'y en a aucune de bien considérable : *Pulha* & *Kor-Neubourg* à une lieue du Danube, vis-à-vis de Closter-Neubourg, sont les principales. *Maurberg* sur les frontiéres de la Moravie est une riche commanderie de l'ordre Teutonique.

2. *Le Haut Manbartzberg* a *Crems* pour capitale. Elle est située sur la rive septentrionale du Danube, à 13. ou 14. lieues au dessus de Vienne. Elle est assez jolie; les Jésuites y ont un collége & un séminaire : le Danube fait une cataracte aux environs. Les autres lieux plus remarquables, sont *Altenbourg* abbaye de Bénédictins fondée en 1144. & située vers les frontiéres de la Moravie; *Ketwin* près de Crems & *Berneck* prévôtés de Chanoines Reguliers; *Hoorn* où les PP. d'*Elle Scuole Pie* ont un collége; *Agspach* petite ville sur le Danube avec une Chartreuse nommée en Latin *Porta B. Mariæ*, fondée vers l'an 1400. *Gemund* petite ville avec une autre Chartreuse, située sur les frontiéres de la Bohême; *Stain* petite ville avec un pont sur le Danube; *Hardeck* avec titre de comté.

Outre les abbayes dont on a déja parlé, on voit encore dans la Basse Autriche les suivantes, qui appartiennent à l'ordre de Cîteaux, & dont nous ignorons la situation précise; *Baumgartenberg*, ou *Mons Pomerius* en Latin; *Seisenstein* ou *Gotzel*,

Vallis Dei en Latin; *Swetbl*, ou *Clara Vallis* en Latin ; & *Wilering* , *Hilaria* en Latin : elles sont du diocèse de Passau.

§. 2. *La Haute Autriche.*

Elle s'étend des deux côtés du Danube, & est bornée au nord par des montagnes qui la séparent de la Bohême ; au levant par la Basse Autriche, dont elle est séparée à la droite du Danube par la riviere d'Ens ; au midi & au couchant par les montagnes de Kalenberg, & par une autre chaîne de montagnes qui la séparent de la Stirie, de l'archevêché de Saltzbourg, & du duché de Baviére. Son étendue est d'environ 30. lieues communes de France du midi au nord & autant du levant au couchant. Ce pays, qui faisoit anciennement partie du duché de Baviére, en fut détaché & uni à l'Autriche en 1156. il est fertile, bien peuplé & bien cultivé ; & on y recueille beaucoup de saffran. Ses habitans, qui sont laborieux, font un grand commerce de toiles : on y compte 12. villes, 81. bourgs & 217. maisons nobles. Elle fait un gouvernement séparé de la Basse Autriche, & est gouvernée par une régence particuliere, qu'on appelle *la Chambre de Lintz*. Le Danube, qui traverse la Haute Autriche, la divise en partie septentrionale & en méridionale.

1. On subdivise la partie septentrionale, qui dépend pour le spirituel du diocèse de Passau, & qui est située à la gauche du Danube, en deux parties, qui n'ont aucune ville considérable ; & on n'y voit que de gros bourgs, quantité de châteaux & un grand nombre de villages. Les lieux les plus remarquables sont *Grain* petite ville, avec un château sur la rive septentrionale du Danube : *Albing*, *Creutzen* & *Clam*, comtés ; *Waldhausen* ville & abbaye de l'ordre de Cîteaux ; *Freystadt*, petite ville, chef-lieu du comté de *Machland* ; *Falckenstein*, & *Perg* comtés ; *Slaga*, ou *Plaga* abbaye de l'ordre de Prémontré, située à une lieue de Lintz & de la rive septentrionale du Danube, &c.

2. La partie méridionale de la Haute Autriche, située à la droite du Danube, est divisée aussi en deux parties, occidentale & orientale, séparées par la riviere de Traun. La partie occidentale, qu'on appelle le quartier de *Haus*, a pour capitale Lints, qui l'est aussi de toute la Haute Autriche. Elle est située sur la rive méridionale du Danube à 40. lieues au dessus de Vienne, près & au couchant de l'embouchure de la riviere de Traun ou Draun dans ce fleuve, dans lequel elle se précipite par une cataracte, au pied d'une colline dans une plaine agréable. Elle n'est pas fort considérable par elle-même ; mais elle l'est beaucoup par ses fauxbourgs qui sont fort étendus. Elle est sur la route de Bohême, & on y passe le Danube sur un pont de bois. Sa situation la rend fort commerçante. Elle est habitée par beaucoup de noblesse ; & il y a plusieurs manufactures : ses rues sont belles & larges, & ses places environnées de beaux édifices. Les états de la province s'y assemblent : il y a deux châteaux forts, qui la défendent ; l'un situé sur une colline, & l'autre dans la plaine. Le capitaine général ou gouverneur du pays réside dans l'un des deux. La grande église, qui est paroissiale, renferme beaucoup de tombeaux : les Jésuites y ont un beau collége & un seminaire. Charles-Albert électeur de Baviére, qui revendiquoit sur la maison d'Autriche, *le Pays d'Ens*, situé des deux côtés du Danube, dans l'espace de dix lieues de long, sur lequel il avoit des prétentions, assiégea & prit Lints en 1741. avec le secours des François : mais il fut obligé de l'abandonner l'année suivante.

Les autres lieux plus considérables de ce quartier sont *Schaumberg* comté ; *Wels*

sur le Traun, petite ville avec un château; & *Gemund* autre petite ville située sur la même riviere, au nord d'un lac qu'elle forme : elle est jolie, bien bâtie & considérable à cause de ses salines. Au midi de ce lac est l'abbaye de Bénédictins de *Monzée*, nommée en Latin *Lunalacum*; & ils ont de plus dans ce quartier celle de *Lambac* située à la gauche de la riviere de *Traun* à 7. à 8. lieues au nord-est de *Monzée*.

Les principaux lieux de la partie orientale de la Haute Autriche méridionale, qu'on appelle *le Quartier de Traun*, & qui est située entre la riviere de ce nom au couchant & l'Ens au levant, sont *Ens*, nommée en Latin *Ensia*, ou *Anassus*, petite ville qui a titre de principauté : elle est fortifiée, a un bon arcenal & est située à un mille de l'embouchure de l'Ens dans le Danube ; *Steyr* petite ville située au confluent de la riviere qui lui donne son nom, avec l'Ens, à 5. lieues au dessus de la ville d'Ens. Elle est bien bâtie & a titre de principauté : il s'y fait un grand négoce de fer. Il y a un château qui appartient aux comtes de Lamberg : les Jésuites y ont un collége & un séminaire. L'abbaye des Bénédictins de *Gersten* est située auprès de la ville.

Kremsmunster, ou *Cremisanum* en Latin, est une autre riche abbaye de Bénédictins, sur la petite riviere Krems, qui lui donne son nom, entre celles de Traun & de Steyr ; ils y ont un collége pour l'éducation de la jeunesse : Thassillon duc de Baviére fonda cette abbaye sous le regne de l'empereur Charlemagne, dans l'endroit où son fils étant à la chasse avoit été déchiré par un sanglier. On croit que *Lorch* situé près du bourg de *Malthausen* & de la rive méridionale du Danube, entre les embouchures du Traun & de l'Ens dans ce fleuve, est l'ancienne *Laureacum* métropole de la province Romaine de Norique. Il y a des eaux thermales à *Hall*. *Orth* & *Weissenberg* sur le Krems ont titre de comté. On voit enfin dans la Haute Autriche & le diocése de Passau l'abbaye de *Slierbach* de l'ordre de Citeaux : mais on n'en connoît pas la position précise.

II. DUCHÉ DE STIRIE.

Il est borné au nord par la Haute & la Basse Autriche ; au levant par la Basse Hongrie ; au midi par l'Esclavonie, dont il est séparé par la Drave, & ensuite par la Save qui le sépare de la Basse Carniole ; & au couchant par la Haute Carniole, la Basse Carinthie & l'archevêché de Saltzbourg. Son étendue du levant au couchant est d'environ 50. lieues communes de France & de 38. du midi au nord.

Ce duché étoit compris anciennement partie dans la Pannonie & partie dans la Norique, provinces Romaines. Après avoir fait partie du duché ou royaume de Baviére, il en fut détaché vers la fin du X. siécle, pour composer un marquisat ou comté particulier, qui fut possédé par des comtes héréditaires. Ottocare V. du nom, comte ou marquis de Stirie, dont il fut créé premier duc par l'empereur Frédéric Barberousse, se voyant sans enfans à la fin du XII. siécle, vendit son duché, avec une partie de la Carniole à Léopold le *Vertueux* duc d'Autriche son beau-pere, des descendans duquel il passa, avec l'Autriche, à la maison de Habsbourg en 1281.

La riviere de Muer vers le nord, & celle de Drave au midi arrosent la Stirie du couchant au levant ; & elles se joignent à son extrémité orientale : cette province est arrosée par la Save à son extrémité méridionale. Le pays jouit d'un air fort sain: il est plein de montagnes, mais il y a néanmoins beaucoup de terres labourables qui fournissent de grains aux habitans, & on y recueille du vin ; mais il est stérile & désert en bien des endroits. Il abonde en

mines de fer & d'acier qui sont excellents, & il est riche en bétail. Les habitans, fort devots au culte de la Vierge, passent pour peu spirituels, & peu braves, & les femmes pour simples : il y en a beaucoup qui ont des gouêtres, à cause du talc & de la qualité des eaux. On compte dans cette province 22. villes, 95. bourgs 338. châteaux & deux cens mille habitans. Elle est gouvernée par un capitaine général, qui réside à Grats, où il y a une chambre ou conseil de régence. On la divise en trois parties, qui sont la Haute & la Basse Stirie & le comté de Cilley.

§. 1. *La Haute Stirie.*

Elle occupe la partie septentrionale du pays, & est arrosée par la riviere de Muer: elle dépend pour le spirituel des diocéses de Saltzbourg & de Seckau.

JUDENBOURG, ville située sur la droite de la Muer vers le 47. degré 20. m. de latitude, en est la capitale & a titre de principauté. Elle est belle, grande & coupée par deux rues principales. Il y a un château qui est l'ancien palais des ducs de Stirie, auprès duquel est le couvent des Franciscains. Les Jésuites y ont un beau collége qui étoit anciennement un couvent de Dominicains : ils y ont aussi un seminaire avec une maison de noviciat. Les Luthériens possedoient autrefois l'église de S. Martin, qui a été rendue aux Catholiques. Le couvent des religieuses de Ste. Claire est au dessous de la ville sur la Muer. On y voit un grand & un petit fauxbourg, avec plusieurs beaux châteaux & de bons villages aux environs.

Seckau, à une petite distance de la Muer & de Judembourg, est une ville épiscopale sur le Gayl : les archevêques de Saltzbourg y fonderent l'évêché, qu'ils conferent de plein droit, vers le commencement du XIII. siécle, afin de partager la trop grande étendue de leur diocése: Hubner met cette ville dans la Basse Stirie. L'évêque réside à *Laybnits* bourg & château de la Basse Carinthie, sur la riviere de Secka & les frontieres de la Stirie.

Les autres villes de la Haute Stirie sont *Leuben* sur la Muer qui a titre de principauté avec un collége & un seminaire de Jésuites ; elle est capitale d'un comté qui a eu ses seigneurs particuliers ; un incendie consuma une grande partie de cette ville en 1646. elle est assez jolie ; *Pruck* ou *Bruck*, & *Kuittelfeld* aussi sur la Muer ; *Mueraw*, sur la même riviere qui partage cette derniere ville : elle est située sur les frontieres de l'archevêché de Saltzbourg : il y a 3. places publiques avec un collége & un magnifique château : elle appartient au prince de Schwartzemberg ; *Sarau* & *Stubenberg* comtés.

Les Bénédictins de la congrégation de Saltzbourg ont trois abbayes dans la Haute Stirie & le prieuré conventuel d'Afflencs. Les trois abbayes sont 1°. *Marien-Celle* située sur les frontieres de la Basse Autriche: elle est célébre par la grande dévotion à la Vierge & par les pélerinages qu'on y fait ; on l'appelle la *Grande* pour la distinguer d'une autre de même nom située dans la Basse Autriche. 2°. *Admont* sur les frontieres de la Haute Autriche : elle est sous l'invocation de S. Blaise, & soumise pour le spirituel & le temporel aux archevêques de Saltzbourg. Les Bénédictins y ont établi un beau collége, qu'ils gouvernent, pour l'éducation de la jeune noblesse du pays. 3°. S. *Lambert*, sur les frontieres de la Basse Stirie : l'abbé est membre des états de la Stirie. *Closter Nuenberg* est une abbaye de l'ordre de Cîteaux : son nom Latin est *Novusmons*. Elle est du diocése de Passau. *Goes* ou *Gosz* est une riche abbaye de Bénédictines qui font preuve de noblesse, située à la gauche de la Muer auprès de la ville de Leuben. *Ro-*

tenman est une petite ville avec une prévôté de Chanoines Reguliers, qui ont aussi des prévôtés à *Varau* & *Polla*, deux endroits soumis à l'autorité temporelle des archevêques de Saltzbourg.

§. 2. *La Basse Stirie.*

Elle s'étend au midi & au levant de la Haute. GRATS en est la capitale & de toute la province. Elle est située sur la gauche de la Muer vers le 47. degré de latitude : elle fut reduite en cendres à la fin du mois de Mars de l'an 1731. mais elle s'est rétablie depuis : on y comptoit alors 11. eglises ; sçavoir la paroisse du Précieux Sang, qui est la principale, 7. maisons religieuses d'hommes & 2. de filles. Elle n'est pas grande ; mais forte & bien bâtie ; & elle a de grands fauxbourgs & un territoire fort étendu. Les vivres y sont à grand marché : il y a beaucoup de noblesse, & les bourgeois y sont aisés : il y a un tribunal suprême auquel les tribunaux particuliers de la Stirie, de la Carinthie, de la Carniole, du Windismarck & de Gorice ressortissent. Le collége de Saint Gilles, qui appartient aux Jésuites & qui fut érigé en académie ou université en 1585. est situé auprès du palais Impérial, où les états du pays s'assemblent. La ville est gouvernée par ses propres magistrats. Les religieux de la Charité y ont l'hôpital. La ville est défendue par un château situé sur une éminence ; & il y a un bel arcenal : elle communique avec la Hongrie par la riviere ; & elle dépend du diocése de Saltzbourg pour le spirituel.

Il y a plusieurs petites villes dans la Basse Stirie, où l'archévêque de Saltzbourg & l'évêque de Freinsigen possedent divers domaines : les plus considérables sont *Fridau* sur la Drave ; *Fridberg* qui a titre de principauté ; *Hartberg* en Latin *Hortis-Mons* ; *Furstenfeld* sur la riviere de Feistrits & les frontieres de la Hongrie, avec titre de principauté & une commanderie de Malte ; *Pettau* sur la Drave, à 4. lieues au dessous de Rackasbourg, ancienne ville connue du tems des Romains sous le nom de *Pœtovio* : on prétend qu'elle a été épiscopale dès le IV. siècle ; mais on pourroit bien la confondre avec Passau sur le Danube : elle est petite mais assez jolie ; outre la paroisse, les Dominicains & les Franciscains y ont des couvens. L'archevêque de Saltzbourg a une partie de la jurisdiction sur cette ville & sur son territoire : elle est gouvernée par ses magistrats ; *Windisch-Feystriz*, en Latin *Bistricia*, a titre de principauté & un collége de Jésuites. *Rein*, & en Latin *Rana* au diocése de Seckau, à 4. à 5. lieues au nord-ouest de Grats, est une riche abbaye de l'ordre de Cîteaux ; *Rackasbourg* sur la Muer, dont les environs sont fertiles en vignes, & *Czacketburn*, entre la Drave & la Muer, sont deux forteresses considérables. *Harberstein*, *Marbourg* sur la Drave & *Eggenberg* ont titre de comté.

§. 3. *Comté de Cilley.*

Il occupe la partie la plus méridionale de la Stirie, dont la Basse le borne vers le nord ; & il est séparé au midi de la Basse Carniole par la Save. Son étendue du levant au midi, le long de cette riviere est d'environ 16. lieues communes de France ; & il n'en a que 8. à 10. du midi au nord. Il a été possedé par des comtes particuliers jusques vers le milieu du XV. siècle, que l'empereur Frédéric *le Pacifique* le reunit à la Stirie.

Ce pays est entrecoupé de montagnes : il est néanmoins assez fertile & assez peuplé : on n'y parle que l'Esclavon, excepté dans la capitale, où on parle aussi l'Allemand. Cette capitale, nommée *Cilley*, est située sur la petite riviere de Saan qui se

jette à 2. lieues de là dans la Save, & au nord de cette derniere riviere, vers le 46. degré 30. m. de latitude. Cette ville, qui est fort ancienne, & où on découvre tous les jours des restes d'antiquité, est assez considérable & défendue par un château situé sur une montagne voisine. Il y a un couvent de Franciscains, où les anciens comtes du pays avoient leurs tombeaux. On ne voit dans le reste du pays que des villages & quelques châteaux, avec la Chartreuse de S. Jean de *Seits*, située sur le Danube & les frontieres de l'Esclavonie. Le château de *Windisch-Grats*, qui a titre de comté & qui est situé sur la rive droite de la Drave, est compris dans le pays, suivant Hubner : d'autres le mettent dans la Basse Stirie.

III. DUCHÉ DE CARINTHIE.

Cette province est bornée au nord par l'archevêché de Saltzbourg, & la Haute Stirie; au levant par la Basse Stirie; au midi par les montagnes de Loibel, qui la séparent de la Haute Carniole & du Frioul; & au couchant par l'évêché de Brixen ou le Tirol. La riviere de Drave qui prend sa source dans l'archevêché de Saltzbourg, la traverse du couchant au levant dans un cours d'environ 45. lieues communes de France; mais elle n'a que 15. à 18. lieues d'étendue du midi au nord.

Ce pays, qui faisoit anciennement partie de la province Romaine de Norique, fut gouverné à la fin du X. siècle par Othon comte de Wormes aieul de l'empereur Conrad le *Salique*, qui s'en qualifioit duc & qui le transmit à Conrad son fils mort en 1012. Le duché de Carinthie passa ensuite dans diverses maisons, qui reconnoissoient les ducs de Baviére pour leurs suzerains; ils furent exemptés de cette sujetion en 1156. Mainshard III. comte de Tirol fut investi en 1286. du duché de Carinthie par l'empereur Rodolfe de Habsbourg. Henri petit-fils de Mainshard, fut roi de Bohême, duc de Carinthie & comte de Tirol, & ne laissa qu'une fille, nommée Marguerite. Après sa mort arrivée en 1335. l'empereur Louis de Baviére disposa de la Carinthie en faveur de Rodolfe, Léopold & Albert ducs d'Autriche, auxquels il en avoit donné l'investiture quelques années auparavant, à condition que Frédéric le *Beau* duc d'Autriche leur frere renonceroit aux prétentions qu'il avoit sur l'empire; & il ne laissa que le Tirol à Marguerite fille de Henri roi de Bohême.

La Carinthie est un pays montagneux, marécageux & couvert de bois; & il est peu fertile en bled & encore moins en vin, parce que l'air y est froid, & que le pays est entouré de montagnes : mais il est abondant en pâturages; & les habitans font un grand commerce de bestiaux: on y trouve des mines de fer & d'acier; & comme il est arrosé par plusieurs rivieres & rempli de lacs & de forêts, le poisson y est commun ainsi que le gibier.

Les Carinthiens sont d'un naturel doux & pacifique; & peu propres aux sciences & à la guerre : ils sont néanmoins très-fidéles à leur souverain. Ils parlent presque tous l'Allemand, l'Esclavon & l'Italien. On compte dans le pays 12. villes, 20. bourgs, 175. châteaux, & 60000. feux ou familles qui peuvent faire deux cens cinquante mille habitans. Le revenu du domaine monte à environ un million de florins, ou à deux millions & demi monnoye de Frace : mais ce pays n'appartient pas entierement à la maison d'Autriche; l'archevêque de Saltzbourg & l'évêque de Bamberg en possedent une partie. Entre les montagnes de la Carinthie, celles de *Loibel* qui la séparent de la Carniole étoient presque inaccessibles; mais on y a fait aujourd'hui des chemins assez praticables.

On divise la Carinthie en Haute & Bas-

se ou en Orientale & Occidentale.

§. 1. *La Haute Carinthie.*

Elle comprend la partie occidentale de la Carinthie, & s'étend le long de la Save vers sa source. Elle est moins étendue que la Basse. La riviere de Drave, qui la traverse du couchant au levant, la divise en partie septentrionale & méridionale. La première dépend pour le spirituel du diocése de Saltzbourg : l'autre, qui faisoit partie du diocése d'Aquilée, est comprise aujourd'hui dans le nouveau diocése de Gorice. La Haute Carinthie est aussi partagée entre la maison d'Autriche & l'évêque de Bamberg.

1. La maison d'Autriche, dont le domaine dans la Haute Carinthie s'étend au nord & au couchant, y possede *Ortenbourg* sur la Drave qui a titre de comté ; & ce comté appartient au prince de Portia avec les petites villes de *Spital* & de *Traabourg*. On y voit aussi le château de *Dietrichstein*, qui a donné le nom à une ancienne maison, laquelle possede aussi le château de *Landskron* ; Hainbourg comté, à la maison d'Ursin de Rozenberg qui y possede aussi le beau château de *Greiffenberg* sur la Drave ; *Gemund* petite ville & *Biberstein*, qui appartiennent au comte de Lodron ; *Saxenbourg* sur la Drave, & *Griffen*, qui appartiennent à l'archevêque de Saltzbourg avec leurs districts : *Offiach* située auprés d'un lac est une ancienne abbaye de Bénédictins : elle est environ à 7. à 8. lieues au nord & à la gauche de la Drave : elle dépend de la congrégation de Saltzbourg & du diocése de cette ville. *Muhlstadt* auprès d'un autre lac de son nom appartenoit autrefois aux Cruciferes ; les Jésuites, qui leur ont succédé, y ont une belle maison.

2. *Villach* est la capitale des domaines que les évêques de Bamberg possedent dans la Carinthie, & qui consistent en 16. bailliages, dont l'archiduc d'Autriche a le domaine direct comme duc de Carinthie. Elle est située au confluent de la Drave avec la Geyl, à six lieues au couchant de Clagenfurt. Elle est capitale d'un district particulier qui a 16. lieues de long sur 8. de large : elle est petite mais commerçante. L'évêque de Bamberg y a un château assez beau : les célébres bains de *Taplits* sont aux environs de cette ville, où l'empereur Charles V. se refugia lorsque l'électeur Maurice de Saxe faillit à le surprendre à *Insprukc*. Les autres principaux lieux des domaines que l'évêque de Bamberg possede dans la Haute Carinthie sont *Pleybourg* petite ville sur la riviere de Feistrits, chef d'un district qui a 4. lieues d'étendue ; *Feldkirck* & *Tarvis*. *Arnoldstein* & *Sittingen* sont deux abbayes du diocése de Gorice ; la première de Bénédictins & la seconde de l'ordre de Cîteaux. Enfin l'évêque de Bamberg possede dans la Haute Carinthie la partie de la ville de *Ponteba*, située à la gauche & au nord de la petite riviere de Fellé, qui sépare la Carinthie du Frioul, ou l'Allemagne de l'Italie.

§. 2. *La Basse Carinthie.*

La Basse Carinthie ou la Carinthie orientale, beaucoup plus étendue que la Haute, a pour capitale Clagenfurt, qui l'est aussi de toute la province. Elle est située sur la petite riviere de Glan aux environs du lac de *Wart*, à une lieue de la rive septentrionale & de la gauche de la Drave, vers le 46. degré 50. m. de latitude. Elle est fortifiée & a des remparts fort larges : elle est assez grande & bâtie en quarré ; ses rues sont tirées au cordeau & régulieres ; mais elles sont étroites. Les Luthériens en ont été autrefois les maîtres. Les principaux édifices sont le palais du prince, où

le gouverneur de la province & le conseil de régence résident; l'hôtel du bailliage, la maison de ville & le collége de Jésuites, qui ont aussi un séminaire ou maison de pensionaires. Il y a une belle fontaine au milieu de la grande place, située au centre de la ville.

Les autres villes de la Basse Carinthie sont *Gurck* située sur une petite riviere de son nom, à 5. lieues au nord de *Clagenfurt*, sur les frontieres de l'archevêché de Saltzbourg: il y a un évêché qui y fut établi en 1073. par les archevêques de Saltzbourg, lesquels en conserverent la nomination en qualité de patrons jusques vers le milieu du XVI. siécle, que l'empereur Ferdinand I. comme duc de Carinthie, prétendit nommer l'évêque: il fut enfin convenu, que de trois nominations les ducs de Carinthie en auroient deux & l'archevêque une; ce qui a subsisté depuis. La ville est est assez belle. La cathédrale de Notre-Dame est desservie par des Chanoines Reguliers de la congrégation de Latran qui n'ont aucune part à l'élection de l'évêque; ils sont en possession de cette église depuis environ l'an 1120. elle étoit auparavant desservie par des Bénédictins qui avoient été fondés en 1045. L'évêque, qui prend séance aux états d'Autriche, réside à *Strasbourg* à 4. milles de Gurck, qui est un bourg fort agréable, où ce prélat a un beau palais.

Lavant ou *Lavnamund* est une autre ville épiscopale de la Basse Carinthie: cette ville, qu'on appelle aussi *S. André*, dont Corneille, après Baudran, a fait 2. villes épiscopales différentes; & que la Martiniere n'a pas non plus distinguées, est située dans une vallée au pied des montagnes, vers l'embouchure de la petite riviere de Lavant dans la Drave, & à la gauche de cette derniere riviere, à environ 6. lieues au levant de Clagenfurt. Elle appartient à l'archevêque de Saltzbourg, qui y a un château, & dont les prédécesseurs ont fondé l'évêché en 1228. & non au XI. siécle, comme le disent les mêmes auteurs dans leurs dictionnaires: c'est pourquoi cet archevêque a droit de nommer, de confirmer & de sacrer l'évêque, qui a été reconnu autrefois pour prince de l'empire. Le chapitre de la cathédrale, desservie autrefois par 14. Chanoines Réguliers, est composé de 18. chanoines, la plûpart de condition. Le prévôt officie en crosse & en mître. L'évêque réside à S. André, château situé sur la riviere de Lavant, auprès de la ville de Lavnamund; ce qui est cause qu'on en a fait deux villes épiscopales.

Le Diocése de Lavant s'étend dans la Basse Carinthie, & renferme une partie de la Stirie. Outre les abbayes dont nous parlerons bientôt, il comprend 2. collégiales, deux couvens de l'ordre de S. Dominique, l'un à *Marckberg* & l'autre *à Notre-Dame de Lorette* près de Lavant, & plusieurs autres couvens.

Les autres lieux plus remarquables de la Basse Carinthie sont S. *Weit*, & en Latin *Fanum S. Viti*, ville autrefois capitale de la province, située à 3. lieues au nord-est de Clagenfurt. Elle est entourée de 4. montagnes, éloignées de 4. lieues l'une de l'autre, au sommet de chacune desquelles il y a une église où on va en pélerinage; l'abbaye de *Landstras* de l'ordre de Cîteaux au diocése de Gurck; le beau château d'*Hollenbourg* sur la Drave qui appartient au comte de Dietrichstein, ainsi que celui de *Finckenstein*; *Guttenstein* qui a titre de comté, & plusieurs autres châteaux.

Outre la ville de Lavant, ou le pays de *Lavanthal*, les archevêques de Saltzbourg ont plusieurs autres domaines dans la Basse Carinthie. Ils y possedent entr'autres la ville de *Freisach* qui est entourée de montagnes, sur lesquelles on voit divers châteaux: elle est la capitale de ces domaines

nes ou d'un district qui a 6. lieues d'étendue en quarré; on y voit la collégiale de S. Barthélemi, qui est fort belle, avec un château, où l'évêque suffragant de Saltzbourg fait sa résidence ordinaire. On voit aussi dans ces mêmes domaines plusieurs bourgs & châteaux, 3. riches abbayes & plusieurs prieurés. Les abbayes sont saint *Paul en Vallée* de Bénédictins de la congrégation de Saltzbourg, située à quelque distance à la gauche de la Drave vers les frontieres de la Basse Stirie; *Vittoria* de l'ordre de Cîteaux dans le diocése de Gurck, & S. *George en Langsée* de Bénédictines, située vers les frontieres de Saltzbourg : les principaux prieurés sont ceux de *Mariesaal*, sur la riviere de Glan, où est la plus ancienne église du pays, dans laquelle on garde les reliques de S. Modeste Apôtre de la Carinthie; & de *Wietting* sur la gauche de la Drave, qui est une prévôté conventuelle de Bénédictins.

Wolfsberg, petite ville, est le chef-lieu des domaines que l'évêque de Bamberg posséde dans la Basse Carinthie, & la capitale d'un district, qui a 8. lieues de long sur 4. de large. Il y a un château où l'évêque suffragant de Bamberg fait sa résidence ordinaire.

IV. DUCHÉ DE CARNIOLE.

Il est borné au nord par de hautes montagnes qui le separent de la Carinthie; au levant par d'autres montagnes qui le separent du comté de Cilley ou de la Stirie, dont il est separé au nord par la Save : la Croatie acheve de le borner au levant; il a au midi la Croatie; & l'Istrie avec le Frioul au couchant; ensorte qu'il confine avec l'Italie. Il a environ 50. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & 30. du midi au nord.

Cette province, située dans les Alpes Carniennes, a été habitée par les *Carnes* peuples qui lui ont donné le nom. Elle a été soumise anciennement aux ducs de Baviére : elle fut ensuite possedée par des seigneurs particuliers jusques vers le milieu du XIII. siécle, que leur race s'étant éteinte, les états du pays se donnerent au duc d'Autriche. Elle fut érigée en duché en 1452. par l'empereur Frédéric le *Pacifique*.

La riviere de Save, qui prend sa source dans le pays, le traverse du couchant au levant : il est herissé de montagnes & de rochers & peu fertile en bled; mais beaucoup plus en vin : le gibier y est commun & on y recueille de l'huile. Sa plus grande richesse consiste en mines de fer, d'acier & de mercure. Les habitans, qui sont Catholiques & qui parlent l'Esclavon, comme étant Esclavons d'origine, menent une vie assez dure & laborieuse, & ils accoûtument leurs enfans au travail dès leur tendre jeunesse : leur pauvreté les oblige à la sobriété; & ils imitent en cela & en plusieurs autres choses les Italiens leurs voisins. Ils ont peu d'inclination à porter les armes, quoiqu'ils y fussent très-propres, & qu'il y ait beaucoup de chevaux dans le pays.

On compte 21. villes, 36. bourgs, 254. châteaux & 4000. villages dans la Carniole, qu'on divise en Haute & Basse, & qui comprend de plus le Vindismarck & le comté de Gorice. D'autres y ajoutent la Carstie ou pays de Carso, qui s'étend entre l'Istrie & le golfe de Trieste, & qui appartient aussi à la maison d'Autriche; mais ce dernier pays fait partie du Frioul & dépend par conséquent de l'Italie.

§. 1. *La Haute Carniole.*

Elle occupe la partie septentrionale du pays : la riviere de Save, qui y prend sa source, l'arrose du couchant au levant; il y a beaucoup de mines de fer.

Laybach ou Laubach en est la capitale & de toute la province. Elle est située sur une riviere de son nom qui se jette dans la Save à 4. lieues de là, vers le 46. degré 20. m. de latitude. On la prend pour l'ancienne *Æmonia* ou *Emonia*, cité de la Haute Pannonie : d'autres prétendent, & à ce qu'il paroît avec plus de fondement, que la ville de *Citta Nova* en Istrie a été bâtie sur les ruines de l'ancienne *Œmonia*. Quoi qu'il en soit, on érigea en 1461. à Laubach, sous la metropole d'Aquilée un évêché, aujourd'hui exemt; & on y unit alors l'abbaye d'*Oberburg* de l'ordre de S. Benoît. Les Italiens appellent cette ville *Lubiana* : elle n'est pas fort grande & n'a presque qu'une grande rue; mais elle est proprement bâtie & contient 12000. habitans : elle a un fauxbourg & un château sur la colline qui joint la ville. Le chapitre de la cathédrale qui est très-belle, n'est composé que de 6. chanoines. La maison de la province où les états s'assemblent, est magnifique; il y a un collége de Jésuites, plusieurs couvens & une commanderie de l'ordre Teutonique.

Les autres lieux principaux de la Haute Carniole sont *Crainbourg* ville médiocre sur la Save; *Bischosffak*, à 6. lieues de Laubach, ville & château qui appartiennent à l'évêque de Freisingen : les habitans font un grand commerce de toile & de chevaux; *Burgstall*, *Gellenberg*, *Kolowrat* & *Rathmansdorf*; châteaux ou petites villes qui ont donné le nom à diverses maisons. On y voit plusieurs autres châteaux qui appartiennent à divers seigneurs. *Ydria* ou *Idria* est une petite ville, aux environs de laquelle il y a des mines de vif argent fort abondantes; S. *Pierre* commanderie de Malte. La Chartreuse de *Freidnits* appartient aussi à la Carniole : mais on ignore si elle est dans la Haute ou dans la Basse.

§. 2. *La Basse Carniole.*

Il n'y a aucune ville considérable dans cette partie de la Carniole, qui s'étend au midi de la Haute & qui est bornée au nord par la Save : mais il y a plusieurs châteaux qui appartiennent à divers seigneurs. Les principaux sont celui de *Wartzenberg* qui appartient aux comtes de ce nom : celui d'*Averberg* a donné le nom à des princes & des comtes qui possedent de grands domaines dans le pays. On y voit la riche abbaye de *Sikiek* de l'ordre de Cîteaux; & le bourg de *Czirnick* composé d'environ 300. maisons, auprès d'un lac du même nom. Ce lac, nommé en Latin *Palus Lugea*, a une lieue de long & une demie de large; il est environné de montagnes, situé à 12. à 15. lieues au midi de Laubach, & formé des ruisseaux & des ravines qui viennent des montagnes : il a cela de singulier, qu'on y pêche & qu'on y moissonne tous les ans. L'eau s'y perd dabord dans un certain tems de l'année par des conduits souterrains, où elle passe dans la terre comme par un crible; & c'est pour lors qu'on y prend une grande quantité de poissons. L'herbe y croît ensuite & devient si haute, qu'on la fauche au bout de vingt jours, & qu'on y recueille de très-bon foin; enfin on laboure la terre & on y séme du millet : quand la recolte est finie, l'eau des montagnes y rentre avec impétuosité.

§. 3. *Le Windismarck.*

Ce pays est borné au nord par la Save; au levant par la Croatie; au midi par la riviere de Kulp, qui le separe de la Basse Carniole; & au couchant par cette province. Il a environ 12. à 15. lieues d'étendue du midi au nord. Son nom vient des Winides, ou Vandales ses anciens

habitans & de sa situation sur la frontiere. Quoique uni au duché de Carniole, il forme une province separée, habitée par des peuples particuliers. Quelques auteurs l'attribuent à l'Esclavonie. Il est montagneux pour la plus grande partie; mais il produit du bled & de bon vin blanc: il contient 10. à 11. petites villes. Les habitans, qui sont Catholiques & sujets de la maison d'Autriche, parlent Esclavon. Sa principale ville est METLING, située à deux milles à la gauche de la riviere de Kulp, qu'on croit être l'ancien *Metulum* des Japodes, peuples de l'Illyrie, célébre par le siége que ses habitans soutinrent contre l'empereur Auguste; il y a un château avec une prévôté & une commanderie de l'ordre Teutonique. Le terrain des environs est hérissé de montagnes couvertes de forêts épaisses.

Rudolpswerd ou *Rudolphseck* sur la riviere de Gurck, est une ville fortifiée avec titre de principauté, qui doit son origine & son nom à l'empereur Rodolphe II. qui la fit bâtir. Entre cette ville & celle de Metling, il y a quelques villages habités par les Uscoques. *Landstrais* ou *Landstrasse*, est une petite ville avec un château, situés dans une isle formée par la riviere de Gurck, à 6. lieues au dessous & au levant de la ville de Rudolpswerd. Le domaine en appartient à une riche abbaye de filles, nommée *Frawen-Brun* qui en est à une lieue. *Tschernemble* a titre de principauté; & il y a des bains d'eau chaude à *Neustadter-Taplits*.

§. 4. *Le comté de Gorice.*

Ce comté est regardé comme un état separé, quoiqu'il fasse partie de la Carniole. Le pays est fort beau & fort bon, il est situé entre la Carniole qu'il a au levant, & le Frioul au couchant. Il appartient à la maison d'Autriche depuis l'an 1500. par l'extinction de la race des comtes qui l'avoient possedé auparavant. C'est là que finit l'usage de la langue Esclavone: les habitans parlent un fort mauvais jargon, qui tire sur le François & sur l'Italien. Dans les tribunaux on se sert de l'Allemand, entendu seulement par les gens de distinction: la langue Esclavone & le jargon du pays y sont plus communs. Les appellations sont portées à Gratz en Stirie & à la régence d'Autriche.

La ville de *Goritz* ou *Gorice* capitale du pays est située sur le Lizonso, les Allemands l'appellent *Gortz*. Elle est separée en deux villes, la haute & la basse: la basse est grande, mais ouverte: on y a établi depuis peu un archevêché par la suppression du patriarchat d'Aquilée & la division de son diocése en deux autres, établis l'un à Gorice pour la partie de ce diocése soumise à la maison d'Autriche; & l'autre à Udine pour la partie dépendante de la république de Venise. Il y a dans la ville de Gorice un collége & un séminaire de Jésuites, un couvent de Franciscains, un autre de Capucins & d'assez belles maisons. La ville haute renferme le château qui est assez fort, & où réside le gouverneur.

Gradisca est une petite ville bâtie en 1472. & située sur le Lizonso vers les frontieres du Frioul. Elle est fortifiée & a un château avec un arcenal: elle appartient à la maison d'Autriche depuis l'an 1511. Les Venitiens, qui en étoient les maîtres la fortifierent en 1412. elle a aujourd'hui titre de principauté qui appartient à la maison d'Althan.

V. LE TIROL.

Le Tirol, pris en général, est borné au nord par la Baviére, au levant par l'archevêché de Saltzbourg, la Carinthie & les états de Venise; au midi par les mô-

mes états, qui le bornent aussi au couchant avec la Valteline, le pays des Grisons & la Souabe. Son étendue du midi au nord est d'environ 45. lieues communes de France & d'autant du levant au couchant.

Le pays, quoique rempli de montagnes, presque toujours couvertes de neiges, ne laisse pas de fournir aux habitans autant de grains qu'ils en peuvent consommer, & ils y recueillent du vin qui est fort bon : les montagnes fournissent des mines d'argent, de cuivre & même d'or, & quantité de chamois; & le bêtail y abonde. Sa situation entre l'Allemagne & l'Italie, y procure un commerce assez vif. L'air du pays est fort sain; & il n'est pas rare d'y voir des vieillards âgés de cent ans.

Les Tirolois passent pour industrieux & bons soldats : ils sont laborieux & modestes, & ils ont conservé la façon de s'habiller & les autres coûtumes de leurs ancêtres. Ils peuvent lever 20000. hommes de milice; & on compte dans le pays 28. villes ou gros bourgs, 355. châteaux & 1230. églises.

Le Tirol a fait anciennement partie de la province Romaine de Rhétie : il fit ensuite partie de la Bavière, & fut connu sous le nom de duché de *Méranie*, du nom de la ville de *Méran* son ancienne capitale. Il a pris celui de *Tirol*, d'un ancien château taillé en partie dans le roc, & situé sur une haute montagne, auprès des sources de l'Adige : il est partagé en comté de Tirol & en évêchés de Brixen & de Trente.

§. 1. *Comté de Tirol.*

Il occupe la partie septentrionale & l'occidentale du Tirol pris en général. Son étendue du midi au nord & du levant au couchant est d'environ 30. lieues communes de France. Il a été possedé par des comtes héréditaires depuis le commencement du XI. siècle : il entra vers le milieu du XIII. dans la maison des ducs de Carinthie, d'où descendoit Henri roi de Bohéme, qui mourut en 1335. & qui ne laissa qu'une fille nommée Marguerite & surnommée *Maulstache* : cette princesse eut de Louis de Bavière, son second mari, un fils nommé Mainhard, qui fut comte de Tirol & qui mourut sans enfans en 1362. & une fille nommée Marguerite qui n'eut pas non plus d'enfans; ce qui engagea Marguerite Maulstache, leur mere, qui survêcut à Mainhard son fils, à ceder en 1366. ses droits sur le Tirol, à Rodolphe duc d'Autriche & à ses freres, qui l'ont transmis à leur postérité.

Le grand *Brenner*, une des plus hautes montagnes des Alpes, partage le comté de Tirol en septentrional & en méridional. On a érigé un monument sur cette montagne, à l'endroit où l'empereur Charles V. & Ferdinand son frere eurent une conférence en 1530.

1. On nomme la partie septentrionale du comté de Tirol l'*Inthal*, c'est-à-dire *La vallée de l'Inn*, parce que cette riviere l'arrose du sud-ouest au nord-est, au travers d'une diversité surprenante de paysages, qui produisent un très-bel effet, & qui sont remplis de grands vignobles, & de bons pâturages : cette partie dépend pour le spirituel des diocéses de Brixen & de Saltzbourg.

INSPRUCK en est la capitale & de tout le Tirol. La riviere d'Inn sur laquelle elle est située, & le pont qu'elle a sur cette riviere lui ont fait donner son nom, qui se dit en Latin *Œnipons*. Elle est dans un valon, vers le 47. degré de latitude & le 29. de longitude, & dépend du diocése de Brixen. Elle est sans murailles, mais défendue par deux châteaux, dont l'un est dans la ville & l'autre sur une colline voisine : elle est petite; mais bien peuplée, bien bâtie & accompagnée de 4. grands fauxbourgs. Les rues sont étroi-

tes mais droites, & les maisons ont le toit plat. Le palais des archiducs passe pour magnifique : il a été habité par une branche de la maison d'Autriche qui s'est éteinte en 1665. Il y a de plus un palais où le capitaine ou gouverneur du pays fait sa résidence avec le conseil de régence, qui a dans sa jurisdiction, outre le Tirol, tous les domaines que la maison d'Autriche possede en Souabe. On y voit encore l'hôtel de la chancelerie, & une université fondée en 1677. par l'empereur Léopold : la plûpart des chaires sont entre les mains des Jésuites, qui y ont un beau collége, avec une église bâtie sur le modele de leur église de S. Louis de Paris ; mais plus petite : on voit dans l'église des Récollets, le tombeau de l'empereur Maximilien I. & de quelques autres princes de la maison d'Autriche.

Amras, à une lieu d'Inspruck, est un beau château de plaisance des archiducs : il y a une bibliothéque négligée depuis longtems & des cabinets de curiosité : mais l'air n'en est pas sain à cause d'un lac voisin.

Les autres lieux les plus remarquables de l'Innsthal sont *Hall*, petite ville, située près de la gauche de l'Inn, vis-à-vis d'Inspruck qui est à la droite : il y a un vieux château, une fabrique de monnoye & un collége avec un séminaire de Jésuites. A deux lieues de là, il y a des mines de sel, où plus de mille ouvriers sont employés : leur revenu monte à cinq cens mille livres. *Kuffstein* sur l'Inn, forteresse importante, sur les frontieres de la Bavière, avec une petite ville qui fut brûlée en 1703. *Jorgsberg*, *Georgii Mons*, à la gauche de la même riviere, abbaye de Bénédictins ; *Wilttin* près d'Inspruck abbaye de l'ordre de Prémontré ; *Schwats*, bourg auprès duquel il y a des mines d'argent & de cuivre, qui occupent 2000. ouvriers ; *Ehrenberg*, château fort, situé sur les frontieres de la Souabe ; *Stambs* sur l'Inn, abbaye de l'ordre de Cîteaux au diocése de Brixen, à 8. lieues au dessus d'Inspruck : les anciens comtes de Tirol & plusieurs autres grands seigneurs y avoient leur sépulture.

2. On nomme l'*Eschland* la partie méridionale du comté de Tirol, arrosée du nord au midi par la riviere d'Adige qui y prend sa source. Les lieux les plus remarquables de cette partie, sont *Méran* ancienne capitale du duché de *Méranie*, située sur l'Adige : elle est d'une moyenne grandeur. Les Bénédictins y ont un collége public, & les religieuses de Ste. Claire une fort jolie église ; *Tirol*, ancien château dont on a déja parlé ; *Marienberg*, *Mariæ Mons* en Latin, ou *Munster*, abbaye de Bénédictins située vers les sources de l'Adige sur les frontieres des Grisons ; *Bolzano* petite ville sur l'Eysach vers les frontieres de l'évêché de Trente, célébre pour ses foires & autour de laquelle on recueille beaucoup de vin ; *Firmian* ou *Sigmound-Cron*, château situé aux environs de Bolzano, qui a donné le nom à la maison de Firmian ; *Glurens* petite ville sur l'Adige ; *Brandis*, *Metray*, *Arco*, *Spaur* & *Castelbarco* comtés ; *Roveredo*, place forte sur l'Adige vers les frontieres de l'Italie, où il y a de bonnes fabriques de soye : elle est à 4. lieues de Trente & du lac de Garde ; *Covolo* forteresse considérable, sur les frontieres de l'Italie, &c.

§. 2. *L'évêché de Brixen.*

Il est borné au nord par le comté de Tirol & l'archevêché de Saltzbourg ; au levant par la Carinthie ; au midi par les états de Venise, & au couchant par le comté de Tirol : son étendue du levant au couchant est d'environ 22. lieues communes de France & de 15. à 16. du midi au nord : le pays, quoique extrêmement montagneux, produit néanmoins

d'assez bons vins : on y trouve des mines d'argent.

On prétend que S. Cassien prêcha l'évangile dans ce pays, sous le pontificat du pape Damase au IV. siècle; & qu'il établit son siége à *Sibione* ville de la Rhétie, qui ayant été détruite par les Barbares, le siége fut transféré à Brixen vers le VIII. siècle, & fut soumis à la métropole de Saltzbourg. Plusieurs princes enrichirent cet évêché par leurs libéralités, & les évêques de Brixen furent mis au nombre des princes de l'Empire. Ils possedent leur domaine en souveraineté, sous la protection des comtes de Tirol, ont séance aux diettes de l'Empire, où ils alternent, pour le rang, avec les évêques de Lauback, & contribuent avec le Tirol aux charges de l'Empire.

BRIXEN, que les Italiens appellent *Bressanone*, capitale de l'évêché, est située dans un terrain fertile au 46. degré 40. m. de latitude, sur la riviere d'Eysach au confluent de celle de Rients, auprès du Mont *Brenner*, qu'il faut traverser pour aller d'Inspruck en Italie. Elle est entourée d'un pays de vignobles, bien bâtie & a de grandes places publiques. Sa situation au passage d'Allemagne en Italie, y attire beaucoup de marchands. La cathédrale de S. Cassien & de Ste. Ingerie a un chapitre de 20. chanoines, dont 10. sont nobles & 10. docteurs; il y a de plus 5. dignités : l'église de Notre-Dame est collégiale. Les autres principales églises sont celles des Dominicains & du monastère de Ste Julie : le palais de l'évêque est beau, ainsi que la maison de ville; le château est sur la hauteur.

On voit dans cet évêché, *Brauneck*, bourg avec un château, où l'évêque réside à cause de la bonté de l'air; *Clausen*, petite ville aux environs de laquelle on recueille de fort bon vin rouge; *Subiona* & *Sonnenbourg* abbayes de filles Bénédictines, la première située à la droite & l'autre à la gauche de la riviere d'Eysach, au dessus de Brixen. *Neustiffl*, assez près de Brixen, a un monastère de Chanoines Réguliers de S. Augustin.

§. 3. *L'Evêché de Trente.*

Cet évêché, qui appartient proprement à l'Italie, comme étant situé au midi des grandes Alpes, occupe la partie la plus méridionale de l'Allemagne & du Tirol. Il est borné au nord par le comté de Tirol & l'évêché de Brixen; au levant & au midi par les états de Venise qui le bornent aussi au couchant, avec la Valteline & le pays des Grisons : il a vingt lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & 18. du midi au nord: l'air y est agréable au printems & une partie de l'été : mais au mois d'Août les chaleurs y sont extrêmes; & en hyver le froid y est très-piquant, à cause du voisinage des montagnes toujours couvertes de neige. Le terroir des environs de Trente produit peu de grains : mais beaucoup de vin & d'huile.

La langue la plus commune du pays est un mauvais Italien. On y compte 7. à huit villes ou gros bourgs & environ 80000. ames partagées en 80. paroisses, d'où dépendent plusieurs succursales. Il appartient à l'évêque, suffragant autrefois d'Aquilée, mais exempt : ce prélat est seigneur de la ville; & quoique prince de l'empire, il est soumis néanmoins pour son domaine à la protection & à la supériorité du comte de Tirol. Pendant la vacance du siége, le même comte de Tirol envoye à Trente un gouverneur qui y commande, jusqu'après l'élection du nouvel évêque. Ce prélat envoye un député aux états généraux du Tirol & fournit son contingent des subsides qui y sont levés. Son revenu est assez considérable. Son cha-

pitre, qui a droit de l'élire, consiste en 18. chanoines capitulaires, 12. Allemans & 6. Italiens, partie nobles, partie docteurs; & en 4. dignités : son diocése s'étend dans le Tirol & sur une partie des états de Venise.

Trente, ville capitale du Trentin, est située dans la Marche Trévisane, au 46. degré de latitude au pied des Alpes, dans une vallée agréable, environnée de montagnes couvertes de neige pendant une grande partie de l'année. Elle est sur l'Adige, que les Allemands appellent *Etsch*, & où il y a un pont de bois qui est très-beau, long de 136. pas.

Cette ville, qui est ancienne, a passé successivement de la domination des Romains sous celle des ducs de Bavière, jusqu'en 1027. que l'empereur Conrad II. en fit donation aux évêques. Le circuit de la ville est d'un mille d'Italie : les rues sont larges & bien pavées, & les maisons solidement bâties. Elle est separée en deux quartiers : le plus grand est habité par les Italiens & l'autre par les Allemands ; les deux langues sont d'ailleurs communes dans la ville. L'air y est sain : mais la ville est fort sujette aux débordemens de l'Adige, qui y cause souvent de grands ravages. Elle est fort célébre par le concile général qui y fut tenu au XVI. siècle. La cathédrale est sous le nom de S. Vigile, son premier évêque, qui y prêcha la foi à la fin du IV. siècle & qui y souffrit le martyre. Cette église est paroisse, ainsi que celle de Ste Marie Majeure où fut tenu le concile, & qui est petite. Celles de S. Pierre & de Ste Marie Magdelaine sont deux autres paroisses. Les Somasques y ont le collége & le séminaire, & les Jésuites y ont aussi un collége : il y a 4. hôpitaux, deux collégiales, dans la ville ou dans les fauxbourgs, & 6. ou 7. couvens d'hommes & deux de filles ; celui de S. Laurent des Jacobins a appartenu autrefois aux Bénédictins. La ville a quelques fortifications : le palais de l'évêque est situé au dehors & fortifié.

Les principaux lieux de l'évêché de Trente, sont *Riva* petite ville auprès du lac de Garde ; *Madruzzo* & *Lodron* châteaux avec titre de comté, qui ont donné leur nom à deux maisons, dont la première est éteinte depuis l'an 1658. Saint *Michel* sur l'*Adige*&*Griès* prévôtés de Chanoines Réguliers soumises à l'évêque, mais dont les communautés ont droit d'élire leur chef ou supérieur. On voit enfin dans le Trentin la valée d'*Anaunia* qui a 20. lieues de long sur 6. de large, qui aboutit à l'Adige du côté du couchant, & qui est remplie de châteaux ou de maisons nobles : elle est située entre Bolzano & Trente. On recueille de fort bons vins à *Tramin* entre ces deux villes.

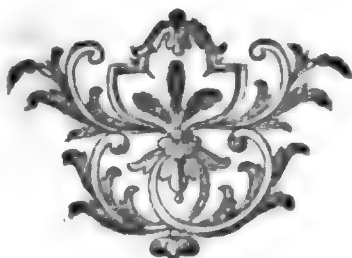

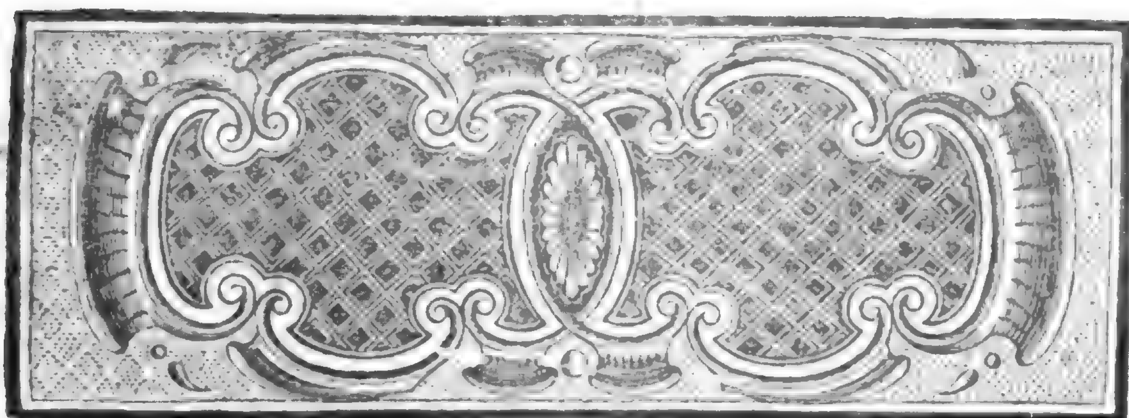

I I.

L'ALLEMAGNE EXTERIEURE.

SOUS ce nom nous comprenons toute la partie de l'ancienne Germanie qui n'est plus aujourd'hui du corps de l'Empire ; & qui contient la Bohême avec ses dépendances & la République des Suisses. Il est vrai que le roi de Bohême est du nombre & le premier des électeurs séculiers de l'empire ; mais il n'a voix & séance au collége électoral, que lorsqu'il s'agit de l'élection d'un empereur; & les domaines qui dépendent de la couronne de Bohême sont exempts de contribuer aux charges de l'Empire. Nous partagerons donc l'Allemagne Extérieure en deux grandes parties, qui sont la Bohême avec ses dépendances & le pays des Suisses.

I.

LA BOHÉME.

La Bohême prise dans sa totalité, & avec les provinces de Lusace, de Silésie & de Moravie, qui dépendoient autrefois ou qui dépendent encore aujourd'hui de ce royaume, s'étend depuis le 48. degré 30. m. de latitude jusques au 52. 20. m. & depuis le 30. jusques au 37. de longitude. Elle est bornée au nord par la Haute Saxe & les états de Brandebourg ; au levant par la Pologne & la Hongrie ; au midi par l'Autriche; & au couchant par la Baviére, la Misnie & le cercle de la Haute Saxe. Son étendue du levant au couchant est d'environ 120. lieues communes de France & de 90. du midi au nord. Mais pour entrer dans un plus grand détail, nous la partagerons en 4. principales parties, qui sont le royaume de Bohême proprement dit, le marquisat de Moravie, le duché de Silésie & le marquisat de Lusace.

I. LE ROYAUME DE BOHEME PROPREMENT DIT.

Ce royaume forme une espece d'ovale: il s'étend depuis le 48. degré 30. m. de latitude jusques au 51. & depuis le 30. jusques au 35. de longitude. Il est borné au nord par la Lusace ; au levant par la Silésie & la Moravie ; au midi par l'Autriche & au couchant par la Bavière, la Franconie & la Misnie. Son étendue du

levant au couchant est d'environ 80. lieues communes de France & de 60. du midi au nord.

Ce pays étoit habité par les *Suéves* peuples Germains, lorsque les *Boiens*, peuples Gaulois, après avoir passé le Rhin sous la conduite du général Sigovese, s'y établirent au second siècle de la république Romaine, & lui donnerent leur nom, qu'il a conservé; en sorte que le mot *Bojemia* ou *Bohemia* est dérivé de celui de *Boii* ou *Boji*. Les *Marcomans*, peuples Germains, chasserent néanmoins, une partie des Boiens de la Bohême sous l'empire d'Auguste & s'établirent dans leur pays. Les Boiens fugitifs se refugierent dans la Baviére & dans le Haut Palatinat & leur donnerent le nom de *Bajoaria*, ainsi qu'on l'a remarqué ailleurs. Enfin les *Slaves* ou *Esclavons* s'établirent dans la Bohême au VI. ou VII. siècle : ils y ont demeuré depuis, & y ont introduit leur langue, qui y est encore en usage; le Bohêmien étant un dialecte de l'Esclavon.

Les Esclavons, maîtres de la Bohême & de quelques provinces voisines, furent gouvernés par des ducs souverains & héréditaires, dont on connoît la suite depuis le VIII. siècle. Ces ducs embrasserent le Christianisme vers la fin du suivant; & la Bohême fut érigée en royaume l'an 1086. Uladislas I. duc ou prince de Bohême, reçut alors le titre de roi de l'empereur Henri IV. dans un concile ou dans une diette de l'Empire, tenue à Mayence. La couronne de Bohême, qui fut tantôt successive & tantôt élective, passa dans diverses maisons, jusqu'à Anne sœur du roi Louis I. femme de Ferdinand d'Autriche frere de l'empereur Charles V. lequel fut élû en 1527. roi de Bohême & de Hongrie, dont il abdiqua la couronne en 1556. en faveur de Maximilien son fils, après avoir été élû empereur. Maximilien fut élû lui-même empereur en 1564. il fut le II. de son nom; & pour rendre le royaume de Bohême héréditaire dans sa maison, il en abdiqua la couronne en 1575. en faveur de Rodolfe II. son fils. Ce dernier fut aussi empereur & transmit la couronne de Bohême à Mathias son frere, qui fut aussi empereur & qui mourut en 1619. Après la mort de Mathias, les Bohêmiens voulant faire revivre le droit d'élection, élurent pour roi Frédéric V. électeur palatin. L'empereur Ferdinand II. lui disputa cette couronne & l'emporta sur lui : il s'en démit en 1627. en faveur de Ferdinand III. son fils, qui lui succeda à l'Empire dix ans après & qui fit déclarer en 1648. par la paix de Westphalie, le royaume de Bohême héréditaire dans sa maison; & cette maison en jouit encore en la personne de l'Impératrice Marie-Thérese, reine de Hongrie & de Bohême depuis l'an 1741.

La Bohême est un des plus hauts pays de l'Europe : elle est environnée de montagnes, qui font partie de l'ancienne forêt Hercynie : la plus haute de toutes est celle de *Millesow* dans le cercle de Leitmarits; & une des plus célébres est le *Mont-Tabor*, qui est un nom Bohêmien & qui signifie un camp ou une tente. Elle fut ainsi appellée lorsque les Hussites s'y retirerent en 1419. & que Ziska leur général y fit dresser ses tentes & construire une forteresse, qui fut nommée *Tabor*; ce qui leur fit donner le nom de *Taborites*. Les montagnes que les anciens appelloient *Sudeti* & que les Allemands nomment *Riesen-Geburge*, sont entre la Bohême & la Silesie.

L'élevation du terrain de la Bohême fait que toutes les rivieres qui l'arrosent, y prennent leur source; & elles en sortent sans qu'aucune y entre, excepté celle d'*Eger* ou d'*Egra* qui a sa source dans la montagne de *Frebtelberg* en Franconie; & qui

après avoir coulé dans la Bohême du couchant au levant se jette dans l'Elbe au milieu du pays. Les deux principales de ces rivieres sont l'*Elbe* & la *Moldaw*. La première, nommée *Albis* en Latin, prend sa source dans la partie orientale de la Bohême sur les frontieres de la Silésie, coule dabord du levant au couchant ; & après avoir reçu la Moldaw à 6. ou 7. lieues au dessous de Prague, continue son cours du sud-est au nord-ouest & entre dans la Misnie. L'autre, que les habitans du pays nomment *Wultawa*, prend sa source vers les frontieres de l'évêché de Passau ; & après avoir coulé quelque tems du couchant au levant, elle prend son cours du midi au nord, arrose la ville de Prague & se jette dans l'Elbe.

La Bohême n'étant qu'un grand bassin ovale environné de montagnes couvertes de forêts, qui forment une espece d'amphithéâtre, les rayons du soleil qui se concentrent dans le plat pays, y échauffent l'air & le rendent agréable ; & il y est sain, pur & léger : mais il est froid & moins salubre dans les montagnes : on remarque aussi que les eaux du pays sont claires & saines. Le terroir y est généralement fertile en grains, en fruits, en pâturages, en saffran & en simples ; on y recueille assez de vin, mais il est rare que les raisins y parviennent à une parfaite maturité : les rivieres & les étangs qui y sont en grand nombre y abondent en poisson ; & les forêts & les montagnes en gibier & en bêtes fauves : en un mot il n'y manque des choses nécessaires à la vie que le sel. On y trouve des mines de fer, de cuivre, d'étain, d'argent & quelques mines d'or ; plusieurs minéraux, du cristal, des agathes, des topazes & autres pierres précieuses : mais elles ne sont ni si dures ni si éclatantes que celles d'Orient. Il y a une infinité de belles sources qui sortent des montagnes, & on y voit plusieurs eaux thermales & minérales : les plus célébres parmi les premiéres sont celles de *Carlsbad* découvertes en 1370. & celles de *Toeplits* connues beaucoup plus anciennement : les eaux minérales d'*Egra* sont les meilleures. On y a établi en divers endroits des haras où on éleve de bons chevaux ; des verreries qui sont célébres & des manufactures de draps, de toiles, de papier, d'épées, de couteaux, de poterie ou de faïence.

Les Bohêmiens sont forts, vigoureux, robustes & bons soldats, quand ils sont bien disciplinés. Les femmes y ont les graces de l'enjouement : les gens du commun passent pour avoir le caractère dur & féroce, & pour être portés à l'yvrognerie & à la gourmandise ; mais la noblesse y est polie & fort civilisée. Les seigneurs, parmi lesquels il y a beaucoup d'Allemands d'origine, dominent sur les gens de la campagne, qui sont serfs, à peu près comme en Pologne, & qui sont obligés de cultiver les domaines de ces seigneurs, ecclésiastiques ou séculiers, qu'ils ne peuvent quitter sans leur permission, qu'en se faisant prêtres ou soldats ; en sorte qu'ils sont comme ceux qu'on appelloit chez les Romains, *Servi addicti glebæ*, ou comme les *Main-Mortables* en France. On ne connoît pas parmi la noblesse de ce royaume, d'autre dignité supérieure à celle de Baron, quoiqu'il y ait néanmoins plusieurs seigneurs, qui se qualifient princes, ducs & comtes.

La langue naturelle & ordinaire des Bohêmiens est un dialecte de l'Esclavon : dans les villes il est mêlé de plusieurs mots Allemands ; mais dans les campagnes, les peuples, qui sont Esclavons d'origine, parlent le pur Esclavon.

La Bohême étoit un pays extrêmement peuplé avant la derniére guerre, qui l'a entiérement désolé : mais comme il est

bon, il se remettra aisément. On y compte 102. villes, dont il y en a 41. qui sont des villes libres & royales, & qui ont droit de députer aux états généraux du royaume : les autres appartiennent ou au domaine royal ou à celui de divers seigneurs. On y compte aussi 158. châteaux situés la plûpart sur des montagnes ; 210. bourgs; & suivant Hubner 20362. grands villages : mais on a lieu de douter de l'éxactitude de ce dernier calcul, puisqu'on n'y compte que 2053. paroisses ; & il a voulu dire sans doute 2362 villages.

Le roi de Bohême est le premier des électeurs & grand échanson de l'Empire d'Allemagne ; mais ce royaume en est indépendant : il n'est assujetti à aucune de ses jurisdictions, ni au payement des mois Romains, ni à contribuer aux autres taxes ou contributions publiques de l'Empire ; & il ne doit à l'Empire, que ce que l'empereur Léopold s'imposa lui-même comme roi de Bohême, & qui monte à 6000. livres par an pour la chambre impériale. Le roi de Bohême compte les électeurs de Bavière, de Saxe & de Brandebourg au nombre de ses vassaux pour divers fiefs qu'ils possedent dans le pays. Il en tire annuellement, en tems de paix, environ trois millions de florins ou 7. millions & demi monnoye de France, qui lui sont accordés par les trois états de Bohême, composés des seigneurs, des députés de la noblesse, & des bourgeois ou députés des villes ; sans les subsides extraordinaires, lorsque le cas y échoit. Il fait gouverner le pays par un conseil de régence qui réside à Prague, & qui est composé de 15. conseillers, pris entre les seigneurs du pays, dont le chef prend le titre de *Burgrave de Prague* & préside à tous les tribunaux ou cours de justice : mais il y a de plus à Vienne une chambre de Bohême, où s'expédient tous les édits & arrêts qui concernent le pays. Quant à l'état militaire, la Bohême peut fournir en cas de nécessité, & entretenir 50000. hommes de milice.

Il n'y a pas de pays en Allemagne qui ait été plus agité par les troubles & les guerres de la religion, excités depuis le XIII. siècle successivement par les Vaudois, les Wiclefistes, les Hussites, les Luthériens, les Anabaptistes & autres, jusqu'à la bataille de Prague, qui décida en 1620. du sort de la Bohême en faveur de Ferdinand II. & de la maison d'Autriche. Ce prince & ses successeurs ont rétabli la religion Catholique dans ce royaume ; & c'est la seule aujourd'hui, qui y ait l'exercice public. On y tolére néantmoins les Juifs.

On a déja remarqué que la riviere de Moldaw traversoit la Bohême depuis sa source du midi au nord, jusqu'à son embouchure dans l'Elbe; & que ce fleuve, depuis cette jonction, prenoit aussi son cours du sud-est au nord-ouest. Ces deux rivieres partagent ainsi la Bohême en 2. grandes parties, orientale & occidentale. On subdivise chacune de ces deux parties en 9. cercles ou petites provinces ; ce qui fait que toute la Bohême est partagée en 18. cercles, administrés par autant de capitaines ou gouverneurs particuliers. La plûpart des villes qu'on y voit ont deux noms, l'un Bohêmien & l'autre Allemand.

§. 1. *La Bohême Orientale.*

Elle est située à la droite de la Moldaw & de l'Elbe qui la bornent au couchant ; & elle est bornée au levant par la Silésie & la Moravie.

1. Prague, capitale de la Bohême, l'est aussi d'un cercle particulier de la partie orientale. Elle est située sur la Moldaw qui la traverse, au centre du royaume vers le 50. degré 5. m. de latitude & le 32. 20. m. de longitude. Elle est bâtie à

peu près comme Lyon partie sur une montagne, partie dans une plaine environnée d'autres montagnes. Cette ville est une des plus belles, des mieux peuplées & des plus grandes de l'Europe; & Hubner prétend qu'il faudroit cinq à six heures pour en faire le tour. Elle est partagée en 7. quartiers separés & renfermés dans 3. principales parties, qui sont la ville haute, qu'on appelle aussi la *Vieille*, & la *Nouvelle* situées à la droite de la Moldaw; & la *petite Prague*, située à la gauche de cette riviere. Elles sont jointes par un pont de pierre de taille, à chacune des deux extrémités duquel il y a une grande porte défendue par une haute tour, comme pour entrer dans une ville separée ou pour en sortir. Il y a sur ce pont, qui a 18. arches, 35. pieds de large & 1770. de longueur, deux chapelles auxquelles les habitans de Prague ont une grande dévotion: la premiére est celle de S. Jean Népomucene, construite à l'endroit où le roi Venceslas V. & empereur fit précipiter en 1383. dans la Moldaw, ce saint, qui étoit bénéficier de l'église de Prague, pour n'avoir pas voulu lui révéler la confession de la reine. L'autre chapelle, qui est vis-à-vis, est sous l'invocation de S. Venceslas roi de Bohême.

La *Vieille* ville de Prague située à la droite de la Moldaw, qu'Hubner confond avec la petite, qui est à la gauche de cette riviere, fut fondée, à ce qu'on prétend en 723. par une princesse de Bohême: comme elle est presque entiérement bâtie sur une montagne nommée *Radschin*, on l'appelle aussi la *ville Haute*. Les édifices en sont élevés; mais les rues en sont étroites. Son principal ornement est le palais des rois de Bohême, que le roi Uladislas VI. fit bâtir en 1485. & où lui & ses successeurs ont fait leur résidence. Ce palais, auquel on donne deux milles de tour, occupe le haut de la montagne de Radschin: c'est un bâtiment fort vaste & d'une belle architecture, situé dans un bel aspect; on y conserve entr'autres de fort belles peintures: le gouverneur du pays y a son logement. Il est défendu par le fort de *Radschin* qui lui est contigu & qui en est comme l'avant-cour. Il renferme deux grandes cours ou places principales, environnées de maisons. On voit dans l'une de ces deux places deux beaux palais & deux églises: l'un des deux palais est celui de l'archevêque, qui est vis-à-vis le palais royal & qui est magnifique. Dans l'autre palais, où sont tous les tribunaux de judicature, on voit une grande sale, qui a 100. pas de long sur 40. de large, dont le plat fond n'est soutenu par aucun pilier. C'est dans dans cette sale où s'assemblent les états de Bohême. Les deux églises sont la cathédrale de S. *Weit* & l'abbaye de Bénédictines de S. *George*, qui est le plus ancien monastère de toute la Bohême, & qui fut fondé vers l'an 971. par la princesse Milade sœur de Boleslas le *Pieux* duc de Bohême. L'abbesse, qui est ordinairement une princesse, jouissoit autrefois de l'autorité souveraine, & elle a droit de mettre la couronne sur la tête de la reine le jour de son couronnement. Ce monastère est exempt de la jurisdiction de l'ordinaire & soumis immédiatement au pape: il y avoit autrefois une collégiale, composée de plusieurs chanoines, jointe à l'église de l'abbaye pour la desservir.

La cathédrale ou église métropolitaine de Prague est un bâtiment Gothique, qui ne paroît pas entiérement achevé: on y conserve beaucoup de reliques. Le dedans en est bien orné & fort propre & le chœur est garni de belles tapisseries: on y voit le tombeau de divers rois de Bohême & de plusieurs personnes de distinction. Celui de S. Jean Népomucene, fort fréquenté par la dévotion du peuple, est à côté

droit du chœur, & à chaque bout il y a un petit autel où on dit la messe. Le tombeau de S. Venceslas roi de Bohême, qui fit bâtir cette église, est dans une chapelle à main droite en entrant dans l'église; & c'est dans cette chapelle qu'on couronne les rois de Bohême. Il n'y eut d'abord qu'un évêché à Prague établi sous la métropole de Mayence vers l'an 970. le pape Clement VI. l'érigea en archevêché en 1344. & accorda à l'archevêque le titre de primat, avec le droit de couronner les rois de Bohême; l'archevêque y ajouta ensuite la qualité de prince de l'Empire: on assure que son revenu est de cent mille florins. Quant au chapitre, il est peu nombreux: il y a 4. dignités, dont les trois premieres ont droit d'officier en mître les grandes fêtes. La place, où est la cathédrale & l'abbaye de S. George, est ornée d'une fontaine, au milieu de laquelle s'éleve une statue équestre de S. George, de bronze, terrassant un dragon; & c'est une une piéce remarquable. La collégiale de Tous les Saints est située aussi dans l'enceinte dn château de Prague; pour en être chanoine, il faut être gradué dans l'université de Prague.

Un autre des principaux ornemens de la *Vieille* Prague, ou de la ville haute, est l'université, qui y fut fondée en 1347. par l'empereur Charles IV. Ce prince y établit 8. professeurs qu'il tira pour la plûpart de l'université de Paris. Elle est extrêmement fréquentée & on y compte jusqu'à 7. à 8. mille écoliers. Les Bénédictins; les religieux de l'ordre de Prémontré, qui y ont un grand collége fondé en 1612. ceux de l'ordre de Cîteaux de l'abbaye de *Konigsals* située aux environs, qui y ont un autre collége; & les Jésuites, qui ont un magnifique & superbe collége sous le nom de S. *Clement*, dont l'église a appartenu autrefois aux Dominicains, auprès du pont de la Moldaw, y enseignent publiquement la théologie & la philosophie: les professeurs de droit & de médecine sont des séculiers. On compte 52. palais ou très-beaux hôtels de princes ou de grands seigneurs de Bohême dans la vieille Prague.

La *Nouvelle Prague*, bâtie au milieu du XIV. siècle par l'empereur Charles IV. est située entiérement dans la plaine, & elle entoure la vieille. Elle est défendue par le château de *Wischerad*, situé sur un rocher escarpé, où il y a une église collégiale. Elle est beaucoup plus grande que la vieille: ses rues sont larges & droites & remplies de palais & de belles maisons bâties à la moderne. Elle renferme en divers endroits de grands jardins & même des vignes & des terres labourables: on y voit plusieurs belles églises, dont les principales sont celles de Ste. Catherine, des Carmes, de S. Jacques des Cordeliers & celle du second collége que les Jésuites ont à Prague. Ses principaux édifices sont l'hôtel-de-ville, qui est un bâtiment superbe accompagné d'une magnifique place, où on voit dans un des côtés l'église de Notre-Dame une des plus considérables de Prague, avec une tour où est une horloge semblable à celle de Lyon; les magasins des marchands faits en forme de halles couvertes, qui entourent une autre grande place, & où les Juifs ont un quartier separé; l'hôtel ou l'hôpital fondé en 1731. pour 4000. soldats invalides par le général comte de Strozzi, &c. La rue du grand marché est la plus considérable de la nouvelle Prague: mais cette rue, & toutes les autres, ainsi que les places, sont fort sales.

La *Petite Prague*, située à la gauche de la Moldaw, a été autrefois très-considérable: les Hussites la prirent & la brûlerent en 1419. & y ruinerent 36. églises & le palais de l'archevêque avec plusieurs autres édifices. Elle n'est guères aujour-

d'hui habitée que par des Juifs, qui y ont 9. synagogues & qui y sont en plus grand nombre que dans aucune autre ville d'Allemagne : ils ne sont pas riches ; soit par rapport à leur grand nombre, car on y en compte 30000. soit parce qu'il y a peu de commerce à Prague ; & il n'y a que les grands seigneurs qui y menent une vie commode.

Outre les églises de Prague dont on a parlé, il y en a plusieurs autres ; & on en compte jusqu'à cent dans cette ville. Les principales maisons religieuses sont les 2. abbayes de S. *Nicolas* & d'*Emaus* de Bénédictins, situées dans la vieille Prague : l'empereur Charles IV. fonda cette derniére en 1347. à l'honneur de S. Jerôme, & voulut qu'on y célébrât l'office en Esclavon, ce que le pape confirma ; l'abbaye de *Carlovits* de Chanoines Réguliers fondée au milieu du XIV. siécle dans la nouvelle ville ; les Dominicains ; deux couvens d'Augustins, l'un dans la vieille & l'autre dans la nouvelle ville ; un couvent & un collége d'Observantins Irlandois ; les Minimes, les Croisiers, & la maison professe des Jésuites, qui y possedent de plus trois séminaires ou maisons de pensionaires. Si l'on en doit croire Charles Patin, qui a induit en erreur la Martiniere & l'abbé Lengler, on compte 2000. Jésuites à Prague : mais le fait est absolument faux ; & il n'y en a guères plus de 100. ce qui peut faire croire qu'il y a une erreur de chiffre, & qu'au lieu de 200. on a mis 2000.

La ville de Prague a beaucoup souffert en 1741. 1742. & 1744. ayant été prise & reprise plusieurs fois ces années, durant la guerre occasionnée en Allemagne par la mort de l'empereur Charles VI. La *Montagne Blanche*, où se donna en 1620. la fameuse bataille de Prague, est à une lieue de cette ville.

Le diocése de Prague, qui comprenoit presque toute la Bohême, avoit 1914. paroisses avant l'érection des évêchés de Leitomarits & de Konygsrats, dont les diocéses en furent distraits au milieu du dernier siécle. Ces paroisses étoient partagées en dix archidiaconés : on en a démembré celui de *Gradics* qui avoit huit doyenés, pour former le nouveau diocése de Konygsrats, & celui de *Leitomarits*, pour composer ce dernier diocése: il reste encore 8. archidiaconés dans celui de Prague, partagés en 41. doyenés, qui renferment 1560. paroisses.

Il y a plusieurs abbayes dans le diocése de Prague : outre les deux que les Bénédictins possedent dans cette ville, ils ont celle de S. *Jean Sub rupe* à 3. lieues ou environ de Prague vers le couchant ; & deux autres avec quelques prieurés conventuels. Les religieux de l'ordre de Cîteaux y ont 7. abbayes considérables. L'ordre de Prémontré, outre le collége de Prague, a en Bohême les abbayes de *Siloë*, *Strahon* & *Tepla* & la prévôté de *Misovits* pour les hommes, avec les abbayes ou monastères de *Chotiessow* & de *Doxan* pour des filles. Enfin les Chanoines Réguliers de S. Augustin ont aussi plusieurs maisons ou prévôtés en Bohême.

Des huit autres cercles de la Bohême orientale, il y en a 4. à la gauche de l'Elbe & 4. autres à la droite de ce fleuve. Les 4. qui sont à la gauche, & qui comprennent la partie méridionale de la Bohême orientale, sont

1. *Caurzim*, qui prend son nom d'une ville assez grande située à 10. lieues au sud-est de Prague. Ce cercle comprenoit autrefois la ville de Prague : il s'étend entre l'Elbe & la Sazava & fournit beaucoup de bois à brûler & de charpente : on y voit les châteaux de *Kaunits*, de *Sternberg*, *Hradeck*, *Kolowrat* & *Lobkovits* qui ont donné leur nom à autant d'anciennes & illustres maisons ; & l'abbaye de

Bénédictins de S. Procope de *Zazava*, dont l'abbé est un des prélats du royaume, située auprès & à la droite de la riviere de Sazava : dans ce cercle sont les 3. villes royales de *Caurzim*, *Cosin* & *Brod*.

3. Le cercle de *Czaslau* est situé au levant de celui de Caurzim & confine au levant avec la Moravie. La petite ville qui lui donne le nom, est à 16. lieues au sud-est de Prague sur la rivere de Chrudimski : on y voit la plus haute tour de la Bohême; & c'est le lieu où fut enterré le fameux Ziska général des Hussites. Le roi de Prusse remporta une victoire sur les Autrichiens le 17. Mai de l'an 1742. auprès de cette ville. Il y a de riches mines d'argent & de cuivre dans ce cercle à *Kuttemberg*, 3e. ville de la Bohême, nommée en Bohêmien *Horc* & en Latin *Cutua*, où on voit un collége & un séminaire de Jésuites. Ces mines furent découvertes en 1237. On y voit de plus l'abbaye de *Zdiar* & celle de *Zedlits* dont l'église est la plus belle de toute la Bohême, de l'ordre de Cîteaux; & celle de *Frawenthal* de filles du même ordre.

4. Le cercle de *Chrudim*, borné au couchant par celui de Czaslau & au levant par la Moravie : la ville royale qui lui donne le nom & qui est grande & bien bâtie, est située à deux lieues au midi & à la gauche de l'Elbe & à 25. lieues de Prague. On voit encore dans ce cercle les deux autres villes royales de *Pardubits* située sur l'Elbe avec un château & de *Leutomissel* sur la riviere de Lavesna, où il y avoit une ancienne abbaye de l'ordre de Prémontré qui fut érigée en évêché par le pape Clément VI. en 1344. mais la ville ayant été ruinée par les Hussites, l'évêché a été supprimé : il y a un beau château qui appartient au comté de Trautsmandorf.

5. Le cercle de *Béchin* est le plus méridional de tous ceux de la partie orientale de la Bohême : il confine au midi avec la Haute Autriche; & prend son nom d'un ancien château situé sur une montagne au bord de la riviere de Lusuits, qui se jette dans la Moldaw à 3. à 4. lieues de-là : il contient 3. villes royales qui sont *Budweis*, *Tabor* & *Pilgram*. La premiére, qui est assez grande, bien bâtie & environnée de fortes murailles, est située à la droite de la Moldaw, à 30. lieues au-dessus de Prague. On voit encore dans ce cercle *Neuhaus*, ou *Hradetz* & en Latin *Nova Domus*, petite ville située sur les frontieres de l'Autriche : elle appartient au comte de Czernin, qui y a un château très-fort. Les Jésuites y ont un collége & un séminaire; *Bystric* où les Minimes ont un couvent fondé du vivant de S. François de Paule ; *Milewsko* prévôté de l'ordre de Prémontré ; *Hohenfurt* & en Latin *Altovadum* abbaye de l'ordre de Cîteaux, où il y a une magnifique église; *Borovang* prévôté de Chanoines Réguliers.

Les 4. cercles de la Bohême orientale, situés à la droite de l'Elbe sont les suivans.

6. *Leitmarits* ou *Leitomarits* : c'est le cercle le plus septentrional de cette partie, & le plus fertile de toute la Bohême. Il confine au nord avec la Misnie & la Lusace : on y voit des montagnes couvertes de vignes, & des valées où on recueille beaucoup de grain. La ville qui lui donne le nom est située à la droite de l'Elbe, à 15. lieues au nord-ouest & au dessous de Prague : elle est royale, bien bâtie & bien peuplée. Le pape Alexandre VII. y érigea un évêché en 1655. La cathédrale est sous le nom de S. Etienne : les Jésuites y ont un collége & un séminaire. Les vignobles des environs produisent le meilleur vin de la Bohême : son diocése n'a que 99. paroisses partagées en 3. doyenés. Il comprend tout le cercle, où l'on voit, *Aussig* en Latin *Austra*

tra ville royale ; *Tetschen* ou *Dieczin* ville & château fort sur l'Elbe & les frontieres de la Misnie qui appartiennent au comte de Thun ; *Chemnits* ville célébre pour sa manufacture de verres ; *Osseg* riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, où il y a une fort belle église ; *Taplits* lieu célébre pour ses eaux thermales ; *Biline* petite ville, auprès de laquelle il y a une montagne qui produit des plantes médicinales & différens métaux ; *Doxan* monastère de religieuses de l'ordre de Prémontré situé au confluent de l'Elbe & de l'Egra dans un pays charmant ; *Milessow* qui est la plus haute montagne de la Bohême ; *Sedlits* à deux milles de Tæplits, où on a découvert en 1724. des eaux minérales.

7. *Boleslau.* Ce cercle situé au levant du précédent confine au nord avec la Lusace : il tire son nom d'une ville située à 12. lieues au nord de Prague, nommée *Buntzl* en langage du pays ; & *Alt-Buntzl*, c'est-à-dire l'ancienne *Boleslaw*, parceque ayant été détruite durant les guerres, on en fonda une nouvelle nommée *Jung Buntzl* ou *Boleslavia-Nova.* La premiére, qui est une des plus anciennes de la Bohême, est très-celébre par le martyre de S. Venceslas : elle est située à la droite de l'Elbe à 6. lieues au nord-est de Prague ; elle est presque ruinée & n'est considérable, que par l'église collégiale de S. Venceslas fondée au milieu du XI. siècle, qui est une des plus célébres églises de toute la Bohême, & par l'église de la Vierge fort fréquentée par les pélerins. *Jung-Buntzl*, ou la nouvelle Boleslau fut mise au nombre des villes royales en 1600. elle est à 6. lieues au nord-est de la vieille.

Les autres villes du cercle de Boleslau sont *Melnick*, située au confluent de la Moldaw & de l'Elbe : elle sert de douaire aux reines de Hongrie ; *Biela* ; *Lissa* ou il y a des eaux thermales & minérales ; *Raichstedt* seigneurie considérable qui a passé de la maison de Saxe-Lawembourg dans celle de Bavière, &c.

8. *Konigingrats* ou *Koeniggras* ; & en Latin *Radecium* ou *Regino-Hradecium*, est la capitale d'un autre cercle qui est situé au levant de celui de Boleslaw, & qui s'étend jusqu'aux sources de l'Elbe : il confine au levant avec la Silésie & au midi avec la Moravie, & est le plus étendu de tous ceux de Bohême : il fournit entr'autres de bons chevaux. Cette ville est située au confluent de la riviere de Worlits avec l'Elbe, à 25. lieues au levant de Prague. Elle est ancienne, grande & bien fortifiée. Le pape Alexandre VII. y établit un évêché sous la métropole de Prague en 1655. la cathédrale est sous l'invocation de S. Clément : les Jésuites y ont un collége avec un séminaire. La riche abbaye de Bénédictins d'*Opatowits*, aujourd'hui ruinée, étoit dans le voisinage de cette ville, dont le diocése, partagé en 8. doyenés, contient 243. paroisses.

On compte 6. villes royales ou libres dans ce cercle qui pour la plus grande partie est du douaire des reines de Bohême, & abonde en faisans. Il y a une Chartreuse à *Waldits*. Les principales villes sont *Nimbourg* ; *Gitschin* ou *Giczin*, assez belle, où les Jésuites ont un collége avec un séminaire ou maison de pensionaires ; *Podiebrad* patrie de George roi de Bohême qui en prenoit le nom ; *Trantanaw* sur la riviere d'*Upava*, lieu de la naissance de Ziska chef des Hussites, célébre par la victoire que le roi de Prusse y remporta en 1745. sur les Autrichiens ; *Olchlumeuz* ville qui appartient au comte de Kinski, avec un château & de beaux jardins. On voit encore dans ce cercle *Braunow* belle abbaye de Bénédictins, & *Nachod* principauté à la maison Piccolomini.

9. Le neuviéme cercle de la Bohême orientale étoit celui de *Glats* qui dépen-

doit anciennement de la Basse Silesie : il en avoit été détaché pour être uni à la Bohême, & il y a été réuni en 1742. on en parlera ailleurs.

§. 2. *La Bohême Occidentale.*

On compte 9. autres cercles dans cette partie de la Bohême située à la gauche de la Moldaw & de l'Elbe qui la bornent au levant ; elle est bornée au couchant par le palatinat de Bavière, la Franconie & la Misnie. De ces 9. cercles il y en a 3. au nord, 3. au milieu & 3. au midi.

Les trois cercles qui sont nord sont,

1. Celui de *Schlany*, *Slanits*, ou *Slany*, qui tire son nom d'une ville royale située à 10. lieues au nord-ouest de Prague : elle a été autrefois plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui : il y a un château. La riviere d'Egra traverse ce cercle du couchant au levant jusqu'à son embouchure dans l'Elbe : une des principales villes du cercle est *Raudnits* à la gauche de l'Elbe, avec un château où le prince de Lobkwits fait sa résidence.

2. *Sats*, ville nommée en Latin *Zatecum*, est la capitale du cercle de son nom situé au couchant du précédent : il confine au nord avec la Misnie, & est très-fertile en bled & en houblon. *Sats* est une ville royale située à la droite de l'Eger ou Egra à 20. lieues au nord-ouest de Prague. *Cadan* & *Laun* sont deux autres villes royales de ce cercle, où on voit encore celles de *Commotaw* & *Brzenic*, qui ont chacune un beau collége & un seminaire de Jésuites ; *Postelberg*, en Latin *Porta Apostolum*, autrefois riche abbaye de Bénédictins ; *Roczow* ancienne demeure de la maison de Kolowrat où il y a un couvent d'Augustins, &c.

3. *Ellenbogen*, capitale d'un autre cercle, est nommée en Latin *Cubitus*, *Ellenbogen* en Allemand & *Lokat* en Bohémien, parce que la riviere d'Egra qui y passe y forme un coude. Il y a un château très-fort, qui est une des clefs de la Bohéme. Ce cercle faisoit autrefois partie du Haut Palatinat ; ses habitans parlent Allemand. Il fut uni à la Bohême vers l'an 1330. il confine au couchant avec la Misnie. Ses principales villes, après la capitale, sont *Carlsbad*, ville royale, célébre pour ses eaux thermales, découvertes depuis l'an 1370. *Schlackenwerde* ou *Slawkow* en Bohêmien, ville & château ou maison de plaisance qui appartient à la maison de Bade ; *Joachimsthal*, ville aux environs de laquelle il y a de riches mines d'argent, &c.

Les trois cercles qui occupent le milieu de la Bohême occidentale sont

4. *Moldau*, situé à la gauche de la riviere qui lui donne le nom, au couchant de Prague. On l'appelle en Latin *Districtus Wltaviensis*, parce que la Moldau s'appelle *Wltava* en Latin. Il n'a que six milles de Bohême de long & trois de large, & est le moins étendu de tous. On n'y voit aucune ville royale : *Sedleza* en est la principale. On y voioit l'ancienne abbaye de Bénédictins *d'Ostrow* située dans une isle de la Moldau qui ne subsiste plus, & celle de Ste. Marguerite de *Brzevnou* autrefois fort riche, réduite aujourd'hui à un prieuré conventuel.

5. *Raconitz*. Ce cercle est situé au couchant du précédent, & peu étendu : il est plein de forêts & de montagnes. La ville qui lui donne le nom & qui est libre & royale est située à 13. lieues au couchant de Prague. On voit dans ce cercle le château royal de *Burglitz* situé sur une montagne : on mettoit autrefois les prisonniers d'état dans ce château, & les rois de Bohême y gardoient leurs trésors : *Petersbourg* est un beau château qui appartient au comte de Czernin.

6. *Eger* ou *Egra*, capitale d'un cercle, ville forte située à l'extrémité occidentale

de la Bohême, sur les frontieres de la Franconie & de la Baviére, à 35. lieues au couchant de Prague, vers le 50. degré de latitude & le 30. de longitude. Elle a pris son nom de la riviere qui y passe & que les Bohémiens appellent *Cheb* ou *Heb* : il y a des eaux minerales fort célébres. Elle faisoit partie du Haut Palatinant, & fut ensuite impériale. L'empereur Rodolfe de Habsbourg la donna en dot en 1283. à Venceslas roi de Bohême son gendre, & l'empereur Louis de Baviére l'engagea en 1315. avec son territoire, pour 40000. marcs à Jean roi de Bohême. Les François se rendirent maîtres de cette ville en 1742. & la garderent jusques au 7. de Septembre de l'année suivante. Les Jésuites y ont un collége avec un séminaire. Elle est gouvernée par 4. bourgmestres & un conseil de sénateurs. Les habitans de ce cercle parlent Allemand.

Les trois cercles méridionaux de la partie occidentale de la Bohême sont

7. Celui de *Beraun* nommé en Latin *Podbrdensis*. Il est d'une médiocre étendue & est borné au levant par ceux de Caurzin & de Moldau : il abonde en pâturages & en mines de fer ; & il y en a quelques-unes d'argent. *Beraun*, sa capitale, située à la droite de la riviere de Mieff ou Meiff à sept lieues au sud-ouest de Prague, est une ville royale où on fait de la belle poterie. Les autres lieux les plus remarquables du cercle sont *Carlstein*, château aujourd'hui presque ruiné; & *Konigsfeil* ou *Aula Regia* en Latin, abbaye de l'ordre de Cîteaux.

8. *Pilsen* est la capitale du cercle le plus étendu de la Bohême : il est borné au midi par la Baviére, & au couchant par le Palatinat & le cercle d'Egra. La ville qui lui donne le nom est forte, libre & royale. Elle est située au confluent de deux petites rivieres avec celle de Meiff, à 18. à 20. lieues au sud-ouest de Prague. Il y a 4. autres villes royales dans ce cercle, entre autres celle de *Glattau* où les Jésuites ont un collége, & les Dominicains un couvent. On y voit les 4. abbayes suivantes ; sçavoir de *Cladrau*, *Cladubrium* en Latin, de Bénédictins, fondée au commencement du XII. siècle ; de *Plass* de l'ordre de Cîteaux ; de *Tepla* & de *Chotiessow* de Prémontré, dont la premiere, qui est riche & puissante, est d'hommes, & l'autre de filles. Les Augustins ont un beau couvent à *Pivoneka*. *Nepomuc* est un château qui a donné la naissance à S. Jean Népomucene.

9. le cercle de *Piseck*, nommé *Prachensis* en Latin, est le plus méridional de la Bohême occidentale & un des plus étendus : il tire son nom Latin de l'ancien château de *Prachno* ou *Neprachow* aujourd'hui ruiné : il confine au midi avec l'Autriche ; au couchant avec la Baviére ou le diocése de Passau & au levant il est borné par la Moldau. La ville royale de *Piseck*, qui en est la principale, est située sur la riviere d'Ottawa, à 24. lieues au midi de Prague : elle est forte. On compte dans ce cercle deux ou trois autres villes royales ; & on y voit les deux abbayes d'*Hoensurt*, nommée en Latin *Altum Vadum*, & de *Suldekroon*, nommée en Latin *Spina Aurea* ou *Aurea Corona*, de l'ordre de Cîteaux : le château de *Strakonits* est le chef lieu du domaine du grand prieur de Bohême de l'ordre de S. Jean de Jerusalem ou de Malte : il y a 30. commanderies qui dépendent de ce grand prieuré situées en Bohême en Moravie, en Silesie, en Pologne, en Autriche, en Stirie & en Carniole. *Crumlau* près de la Moldau est le chef-lieu du duché de ce nom, qui est fort étendu & qui appartient aujourd'hui au prince de Schwartzenberg. *Husunetz*, petite ville, est la patrie de Jean Hus, brûlé à Constance en 1415.

II. MARQUISAT DE MORAVIE.

Cette province est bornée au couchant & au nord par la Bohême : la Silesie acheve de la borner au nord ; elle a la Haute Hongrie au levant & la Basse Autriche au midi. Elle s'étend entre le 48. degré 35. m. de latitude & le 50. & entre le 33. 30. m. de longitude, & le 36. 10. m. son étendue du levant au couchant est d'environ 45. lieues communes de France & de 35. du midi au nord.

Les Quades & les Marcomans, qui habitoient anciennement ce pays, s'établirent dans la Bohême après en avoir chassé les Boiens sous l'empire d'Auguste, & y fonderent un royaume qui dura environ deux siécles. Ils furent soumis à leur tour dans les VI. & VII. siécles par les *Slaves* ou Esclavons qui fonderent le royaume de Bohême, dont la Moravie fit partie, comme elle en dépend encore aujourd'hui ; & les rois de Bohême en firent souvent l'appanage de leurs fils puinés, qui formerent une suite de marquis ou de margraves. Leur race ayant fini vers le milieu du XI. siécle, la Moravie fut reunie à la Bohême, dont elle n'a été plus séparée : elle a subi le même sort ; & elle appartient à la maison d'Autriche depuis l'an 1526.

La Moravie forme une espece d'ovale : elle est environnée de montagnes de toutes parts, excepté vers le midi & les frontieres de la Basse Autriche. On y voit beaucoup de forêts ; le pays est néanmoins fertile, surtout en grains & en pâturages, & on y éleve beaucoup de bêtail: on y voit aussi des vignobles ; mais le vin en est tartareux & occasionne la goutte ; enfin on y recueille beaucoup de lin & de noix ; & la vie y est assez commode. Il est arrosé par diverses rivieres, dont la principale est la *Morava*, qui lui donne son nom, qui y prend sa source, & qui l'arrose du nord au midi : l'Oder y prend aussi sa source, dans sa partie la plus septentrionale. La riviere de *Teya* coule dans sa partie méridionale. Outre ces rivieres, qui sont fort poissonneuses, il y a plusieurs lacs ou étangs qui abondent en poisson. On y recueille aussi de l'encens & de la mirrhe : mais ces drogues ne valent pas celles du Levant.

Les mœurs des Moraviens sont à peu près semblables à celles des Bohêmiens ; & ils parlent comme eux une langue, qui est un dialecte de l'Esclavon ; la plûpart des villes ont deux noms, l'un Esclavon & l'autre Allemand, comme en Bohême. La religion Catholique est la seule dont l'exercice public y soit permis : Quant au gouvernement, la Moravie est partagée en six cercles, qui sont administrés chacun par un gouverneur ou capitaine. Les Etats du pays se tiennent alternativement à Olmuts & à Brinn, qui en sont les capitales ; & il y a un palais destiné pour cela dans chacune de ces deux villes. On y en compte en tout 75. grandes ou petites & un grand nombre de villages ; & le pays est extrêmement peuplé.

La Morave partage cette province en orientale & occidentale ; & chacune de ces parties contient 3. cercles.

§. 1. *La Moravie Orientale.*

Les 3. cercles de cette partie sont.

1. Celui D'OLMUTZ, l'une des deux capitales du pays. Elle est située sur la gauche de la Morava au 48. degré 30. m. de latitude, à 30. lieues au nord de Vienne en Autriche dans un pays plat. C'est une des plus agréables d'Allemagne : les rues en sont larges, droites & bordées de belles maisons toutes peintes au dehors, & accompagnées de portiques qui servent de promenade. La situation de cette ville est fort favorable pour le commerce qu'elle entretient avec l'Autriche & les provin-

ces voisines, sous la protection de l'impératrice, comme reine de Bohême. L'évêque en est seigneur spirituel & temporel. Le palais de ce prélat, qui est très-beau, est dans une des deux grandes places de la ville. L'hôtel-de-ville, qui est isolé, est dans l'autre place, où aboutissent deux des plus grandes rues. La cathédrale de S. Venceslas est très-belle : son chapitre est composé de 30. chanoines qui élisent l'évêque ; de 4. archidiacres & de plusieurs dignités. Ce prélat, quoique prince de l'empire, n'a aucun rang aux diettes. Cet évêché, qui est le seul de la Moravie, fut fondé dans le pays vers la fin du IX. siécle, & établi à Olmutz vers la fin du XI. Il y a des belles églises à Olmutz dont plusieurs ont été nouvellement construites. Les Jésuites, qui y ont un grand & beau collége avec un séminaire, sont directeurs de l'université fondée en 1484. Tous les Saints est un monastère de Chanoines Réguliers, qui étoit autrefois chef d'une congrégation particuliere ; le prévôt se sert d'habits pontificaux & a séance dans les états de Moravie. Les Chartreux ont leur maison hors la ville, où on voit sur une élevation fortifiée l'abbaye de *Rhadits* ou de *Welchrad* de l'ordre de Cîteaux. Le diocése d'Olmutz comprend toute la Moravie, il a 500. paroisses, divisées en 4. doyenés.

On voit dans le cercle d'Olmutz quelques petites villes & plusieurs châteaux, dont un des principaux est celui de *Sternberg* qui appartient au prince de Lichstenstein.

2. *Hradisck*, ville capitale du cercle de son nom, est située sur la gauche de la Morava à 12. lieues au dessous d'Olmutz. Elle est passablement grande & fortifiée. Les Prémontrés y ont une abbaye & les Jésuites un collége avec un séminaire. *Strasnitz* est une petite ville de ce cercle où il y a des eaux minerales.

3. *Preran*, petite ville située sur la riviere de *Beczwa* à 4. ou 5. lieues au sud-est d'Olmutz, est capitale d'un cercle fort étendu, qui confine au nord & au levant avec la Silésie, où il a beaucoup de dépendances. On y voit entr'autres *Ostra* petite ville la plus septentrionale de la Moravie ; *Cremsio*, château sur la Morava où l'évêque d'Olmutz fait sa résidence ordinaire ; *Meserits* petite ville ; *Kosel*, village auprès duquel l'Oder prend sa source, &c.

§. 2. *La Moravie Occidentale.*

Les trois cercles de cette partie sont

1. Brinn, chef-lieu d'un de ces trois cercles, est une des deux villes capitales de la Moravie. Elle est située au confluent de la Zwitte & de la Swarte, à 12. lieues au sud-ouest d'Olmuts : elle est fortifiée & défendue par le château de *Spilberg* situé sur une hauteur voisine, que le roi de Prusse assiégea inutilement en 1742. La ville est grande & bien bâtie. Ses principaux édifices sont le palais épiscopal, & la maison provinciale, où on tient les états du pays : la grande eglise a titre de prévôté. On y voit plusieurs maisons religieuses : les Jésuites y ont un collége, une maison de noviciat & un séminaire. L'ordre de Cîteaux y a une abbaye de filles dans le fauxbourg ; & la Chartreuse est située au dehors, ainsi que l'abbaye de Bénédictins de *Reyradt*, qui n'en est pas éloignée, & celle de *Zabrdowic* de l'ordre de Prémontré, où il y a 50. religieux. L'abbé de cette derniere abbaye a séance aux états de Hongrie & de Moravie.

Entre plusieurs petites villes qui sont dans le cercle de Brinn, celle de *Niclosbourg* située sur les frontieres de l'Autriche, est bien bâtie & bien fortifiée ; & on y voit beaucoup de Juifs. Elle appartient au prince de Dietrichstein, & est défendue par un château situé sur un rocher escarpé. L'évêque d'Olmutz a un beau château à *Wischaw*.

2. *Iglaw*, ou *Giblava* capitale d'un autre cercle, située sur une riviere de son nom, sur les frontieres de la Bohême, est à 20. lieues au couchant de Brinn. Elle est forte & bien peuplée, & environée de bois & de montagnes. Il y a des manufactures de draps; les Jésuites y ont un collége avec un séminaire. Il y a trois petites villes dans ce cercle, qui est le moins étendu de tous, & qui confine au couchant avec la Bohême: *Polna* est une des principales; la ville est en Moravie & le château en Bohême.

3. *Znaym* ou *Znoym* capitale du cercle le plus méridional de la Moravie, qui s'étend le long de la riviere de Teya & qui confine avec l'Auriche, est située sur la gauche de cette ritiere, à 12. lieues au nord de Vienne; elle v assez grande & a un ancien château. C'estoit la résidence des anciens marquis de Moravie: l'empereur Sigismond y mourut en 1437. & les Suédois la prirent en 1645. Les Jésuites y ont un collége & un séminaire. Auprès de la ville est située l'abbaye de *Luca* de l'ordre de Prémontré où il y a 80. religieux. *Krumlow* ou *Crumlaw* à 3. milles de Znaim, est une petite ville assez mal bâtie; mais il y a un magnifique château qui appartient avec la ville au prince de Lichtenstein: les Jésuites y ont un collége & un séminaire. *Teltsch* autre petite ville située vers les confins de la Bohême, & la source de la riviere de Teya: les Jésuites y ont un collége, un séminaire & une maison de noviciat. *Kaunits* est un château qui a donné son nom à une ancienne maison: il y a une prévôté conventuelle de l'ordre de Prémontré.

On voit encore dans la Moravie *Wisowits*, & *Zar*, en Latin *Zarnium* ou *Fons B. Mariæ*, abbayes de l'ordre de Cîteaux; *Kiritein*, *Mont de Prémontré* & *Naorcichen* prévôtés conventuelles de l'ordre de Prémontré. La seconde, qui est de 14. religieux, fut fondée en 1633. La derniere est de filles & a 18. religieuses, gouvernées par un prévôt crossé & mitré qui a 12. religieux avec lui.

III. DUCHÉ DE SILÉSIE.

C'est une des plus belles, des plus grandes & des meilleures provinces d'Allemagne. Elle s'étend depuis le 49. degré 30. m. de latitude jusques au 52. 20. m. & depuis le 32. 50. m. de longitude jusqu'au 37. 10. m. ainsi son étendue du sud-est au nord-ouest est d'environ 85. lieues communes de France le long de l'Oder qui la parcourt dans le même sens & la coupe en deux parties: mais sa plus grande largeur du levant au couchant, n'en a pas plus de 40. Elle est bornée au nord par la Marche de Brandebourg; au levant par la Pologne, au midi par la Hongrie, & au couchant par la Moravie, la Bohême & la Lusace.

On prétend que le nom de *Silésie* vient des peuples *Elysii* ou *Elisii* qui habitoient anciennement les frontieres de la Pologne & de l'Allemagne, & que de leur nom s'est formé celui de Silésie: mais tout ce qu'on nous débite sur ce sujet n'a rien de bien certain, non plus que sur le nom des peuples qui habitoient la Silésie avant que les *Slaves* ou Esclavons se fussent fixés dans le pays, ainsi que dans la Pologne & la Bohême aux VI. & VII. siécles. La Silésie fit partie du royaume de Pologne, royaume que les empereurs d'Allemagne s'efforcerent de rendre tributaire de l'empire dès le XI. siécle: l'empereur Henri IV. ceda au commencement du XII. le tribut qu'il prétendoit sur ce royaume aux ducs ou rois de Bohême. Ladislas VI. roi de Pologne ayant été chassé du trône en 1146. par Boleslas IV. son frere qui se fit couronner à sa place, l'empereur Fréderic *Barberousse* prit les intérêts du pre-

mier & obligea Boleslas à ceder en 1157. à Ladislas, la Silésie que ses descendans, qui formerent diverses branches, se partagerent ; ce qui a donné occasion de diviser la Silésie en divers duchés indépendans l'un de l'autre. Ces princes admirent plusieurs Allemans parmi eux & leur donnerent des terres & des domaines. Mécontens des rois de Pologne & des Polonois, ils secouerent le joug de leur autorité vers l'an 1323. & chercherent à être admis parmi les princes immédiats de l'empire : mais la désunion s'étant mise parmi eux, Jean de Luxembourg roi de Bohême profita de cette circonstance pour soumettre la Silésie à sa couronne ; & il y réussit enfin ; en sorte qu'il engagea successivement les princes qui dominoient alors en Silésie, à se déclarer ses vassaux. Enfin Charles IV. empereur & roi de Bohême, unit solemnellement en 1355. la Silésie à la couronne de Bohême, du consentement des électeurs de l'empire.

Les princes ou ducs qui s'étoient partagés la Silésie continuerent d'y dominer sous l'autorité des rois de Bohême qu'ils reconnoissoient simplement pour leurs suzerains. Ils continuerent aussi de jouir des droits régaliens, & transmirent leurs duchés ou principautés à leurs descendans. Les rois de Bohême de leur côté unirent à leur domaine immédiat plusieurs de ces duchés, soit par acquisition, soit par mariage, soit par défaut de successeurs & par l'extinction des maisons qui les possedoient. C'est ainsi que Jean de Luxembourg roi de Bohême unit le duché de Bréslau à son domaine, après la mort d'Henri, qui en fut le dernier duc : la plûpart des autres duchés passerent aussi par mariage ou autrement dans d'autres maisons qui les possedent encore aujourd'hui. Le dernier duc, parmi ceux de Silésie, de race Polonoise ou de la race des *Piastes* ; c'est-à-dire descendans du roi Ladislas II fut George-Guillaume duc des Lignits, de Brieg & de Wolau, qui mourut sans enfans en 1675.

La Silésie fut possedée paisiblement comme un fief mouvant de la couronne de Bohême, par les rois de Bohême, de la maison d'Autriche jusqu'en 1740. après la mort de l'empereur Charles VI. que Fréderic-Guillaume roi de Prusse, qui possedoit déja le duché de Crossen, fit valoir les prétentions qu'il avoit sur la principauté de Jægerndorf & sur les duchés de Lignits, de Brieg & de Wolau, sçavoir sur ces trois derniers duchés, en vertu d'un traité de fraternité, conclu entre sa maison & le duc George-Guillaume, dont on vient de parler. Il soutint ses prétentions par les armes, en déclarant la guerre à Marie-Thérése reine de Hongrie & de Bohême, héritiére de l'empereur Charles VI. son pere. Le sort des armes ayant été favorable à ce prince, il conclut avec la reine un traité de paix à Bréslau le 11. de Juin de l'an 1742. mais la guerre s'étant renouvellée entre eux, ils conclurent un nouveau traité à Dresde le 25. de Décembre de l'an 1745. suivant lequel la reine ceda à ce prince 1°. toute la Haute & Basse Silésie, en toute souveraineté & indépendance de la couronne de Bohême ; à la reserve des principautés ou duchés de *Tetschen*, *Troppau* & *Jegerndorf* & des seigneuries *d'Olbersdorf* & *d'Hannersdorf* situés dans la Haute, qu'elle se reserva ; 2°. le comté de *Glats* qui avoit dépendu anciennement de la Silésie, & qui avoit été uni à la Bohême. 3°. le district de *Katscher* avec ses dépendances en Moravie. Par ce dernier traité la plus grande partie de la Silésie est aujourd'hui du domaine du roi de Prusse.

La Silésie est un pays très-fertile & très-cultivé : il est arrosé par diverses rivieres, dont la principale est l'Oder, nommée en-

Latin *Odera* ou *Viadrus* qui la traverse entiérement du midi au nord, & qui est navigable par le moyen des écluses, à cause de l'inégalité de son cours. La Vistule y prend sa source à son extrémité orientale & méridionale vers les frontieres de la Pologne : les autres principales rivieres sont la Neissa & l'Oppur qui se jettent dans l'Oder.

Les monts *Sudetes* ou des *Geants*, séparent la Silésie de la Bohême. C'est une longue chaîne composée de plusieurs montagnes & de plusieurs vallées, qui ont chacune leur nom. Il croît sur ces montagnes plusieurs simples très-rares : elles renferment, ainsi que divers autres endroits de la Silésie, des mines d'or, d'argent & de plusieurs autres métaux : mais on a cessé de travailler à la plûpart comme étant aujourd'hui impraticables. On travaille néanmoins encore en divers endroits aux mines de cuivre, de fer & de plomb que le pays fournit. On y trouve aussi quelquefois des pierres précieuses ; & le pays est riche en carrieres de charbon de pierre, de marbre, d'albâtre & en divers mineraux : mais sa principale richesse consiste en grains de toute espece, en fruits, en pâturages, en lin & en laines, ce qui a donné occasion d'y établir plusieurs manufactures de drap & de toile. Le gros gibier y est rare, à cause qu'il y a peu de forêts : on y trouve du poisson, tant dans les rivieres que dans les étangs, & des oiseaux de toutes les especes : le vin qui y vient n'a pas de qualité & n'est guéres bon que pour faire du vinaigre.

Les Silésiens sont communement d'une taille médiocre ; mais bien pris & bien faits : les femmes sont blanches, belles & modestes. Quoique leur génie soit tardif & timide ; il est néanmoins propre aux arts & aux sciences quand ils s'y appliquent ; & la Silésie a produit un grand nombre de gens de lettres, surtout de poëtes ; ils ont de la bonne foi & de la droiture & sont plus propres à être trompés qu'à tromper : ils sont naturellement affables & hospitaliers & ne manquent pas de bravoure quand ils font tant que de s'engager dans la profession des armes : surtout la noblesse, qui s'occupe volontiers de la chasse & aime fort à voyager dans les pays étrangers. On accuse les Silésiens d'aimer beaucoup à manger ; & encore plus à boire : mais ils ont cela de commun avec la plûpart des Allemans : du reste ils sont économes & s'appliquent fort au commerce & aux arts méchaniques, dans lesquels ils réussissent fort bien. Les paysans & les gens de la campagne s'appliquent beaucoup à l'agriculture ; & il n'y a pas dans le pays un coin de terre qui ne soit cultivé : de-là vient qu'étant très-fertile par lui-même il est si peuplé.

Tous les Silésiens parloient anciennement le Polonois ou l'Esclavon. Le commerce qu'ils eurent avec les Allemans, après que la Silésie eut été désunie de la Pologne au XIV. siécle, introduisit l'usage de la langue Allemande dans plusieurs villes, surtout dans la partie occidentale du pays située à la gauche de l'Oder ; mais l'usage de l'Esclavon, ou plûtôt d'un dialecte Esclavon particulier, qui dans certains endroits approche du Polonois & dans d'autres du Bohêmien, s'est conservé néanmoins dans les campagnes & dans la plûpart des villages, & même dans plusieurs villes, surtout à la droite de l'Oder vers les frontieres de la Pologne dans la Haute Silésie ; en sorte que les actes judiciaires se font encore en Bohêmien dans les duchés d'*Oppol*, de *Ratibor*, de *Troppau* & de *Tretschen*.

On compte dans la Silésie suivant Hubner deux millions d'habitans ; ce qui est fort vraisemblable ; mais ce calcul ne sçauroit s'accorder avec celui des villes, des bourgs, des châteaux & des villages qu'il met

met dans cette province. Il avance en effet dans un endroit, que des géographes comptent en Siléfie 100. villes, 352. bourgs, 863. châteaux, 4000. maisons de gentilshommes & 41618. villages; & dans un autre il dit, qu'on y compte 150. villes tant grandes que petites & 20000. tant châteaux que villages. Ce calcul doit être rectifié par des témoignages plus certains. Nous avons sur cela celui d'Henelius, qui dans sa *Siléfiographie* fait la description d'environ 175. tant villes que bourgs grands ou petits, & de 165. châteaux qui y étoient vers le milieu du dernier siécle. Quant aux villages, il convient à la vérité que quelques-uns y en comptent jusqu'à 20000. mais il ajoûte qu'ils se trompent, & que suivant la recherche qui en a été faite, il n'y en a que 4761. & que c'est encore beaucoup. Enfin Fibiger dans le commentaire qu'il nous a donné de cet ouvrage en 1704. met environ 6000. villages dans la Siléfie. On remarque, que les villages habités par des Allemans d'origine, sont mieux & plus proprement bâtis que ceux qui sont habités par des Polonois ou des Esclavons originaires; & que les habitans des premiers sont beaucoup plus laborieux que les autres.

La Siléfie comprend 17. duchés ou petites provinces, 7. seigneuries indépendantes, & le comté de Glats qui y a été réuni depuis quelques années. On y comptoit en 1704. 50. terres dont les seigneurs prenoient le titre de comte & étoient vassaux immédiats des rois de Bohême; & environ 120. baronies, dont les possesseurs étoient les uns vassaux immédiats & les autres vassaux médiats de la couronne de Bohême.

La foi Chrétienne fut prêchée dans la Siléfie vers la fin du X. siécle sous le regne de Miécislas I. roi de Pologne. On y établit un évêché en 966. sous la métropole de Gnesne : le siége épiscopal établi d'abord à *Smogra*, fut transféré ensuite à *Bitschen* dans le duché de Brieg, & enfin à *Bréslau* en 1052. où il a toûjours été depuis. Les princes & rois de Pologne avec les autres grands seigneurs du pays l'enrichirent par la donation de divers domaines; & l'évêque de Bréslau a le premier rang aux états du pays comme premier prince de Siléfie. Il est élû par son chapitre, de l'agrément du souverain de la Siléfie, auquel il fait hommage de ses domaines & prête serment de fidélité. Le roi de Prusse, maître aujourd'hui de Bréslau & de la plus grande partie de la Siléfie, s'est approprié la nomination aux bénéfices; & il a fait élire en 1744. par le chapitre, Philippe Gotthard comte de Schaffgotsch pour coadjuteur du Cardinal de Zinsendorf évêque de Bréslau, auquel il a succédé en 1748.

Le Luthéranisme se glissa dans la Siléfie au XVI. siécle comme dans la plûpart des autres provinces d'Allemagne; il y fit beaucoup de progrès; surtout dans la Basse Siléfie. La religion Catholique s'y est néantmoins conservée & elle y a toûjours été la dominante : mais la Luthérienne y a l'exercice libre & public, même dans la Haute, qui est presque toute Catholique. La Confession d'Augsbourg domine dans les duchés ou états de *Brieg*, *Lignits*, *Munsterberg* & *Oels*, & dans la ville de *Bréslau*, qui ont été maintenus, avec divers autres domaines de comtes & de seigneurs, dans la possession de cette religion par le traité de Westphalie de l'an 1648. Suivant le même traité, il y avoit 118. églises en Siléfie qui avoient été prises sur les Protestans, & qui étoient restées aux Catholiques; mais par le traité d'Alt-Ranstadt de l'an 1709. elles furent restituées aux premiers, auxquels il fut permis d'en bâtir six nouvelles & d'établir autant d'écoles publiques. Les choses sont restées sur le même pied par rapport à la

religion par les traités de Bréslau & de Dresde ; & le roi de Prusse, à qui la plus grande partie de la Silésie a été cedée par ces traités, a conservé aux Catholiques l'entiere liberté de conscience, & il a établi l'évêque de Bréslau son lieutenant pour connoître & juger de tout ce qui concerne le clergé Catholique, tant dans la Silésie, que dans l'électorat de Brandebourg.

La Silésie dépend entiérement du diocése de Bréslau, quant au spirituel, pour les Catholiques ; excepté le duché de *Troppau* qui est du diocése d'Olmutz ; celui de *Tetschen* & la seigneurie de *Pless* qui sont du diocése de Cracovie, & la partie la plus orientale de la Basse Silésie qui est du diocése de Posnanie en Pologne : mais d'un autre côté l'évêque de Bréslau étend sa jurisdiction sur une partie des Palatinats de Kalish & de Siradie dans la grande Pologne. Quant au gouvernement des églises Protestantes, il est partagé aujourdhui en trois grands consistoires établis à *Bréslau* & à *Glogau* dans la Basse Silésie & à *Oppelen* dans la Haute. Les membres des trois grands conseils de régence établis dans la Silésie, dont nous parlerons bientôt, sont en même tems assesseurs & juges dans ces consistoires, composés de plus d'un prélat Catholique, d'un ecclésiastique Protestant & de deux consistoriaux séculiers : on peut appeller du jugement de ces consistoires à la chambre souveraine de Berlin & de-là au roi. Outre les Catholiques & les Protestans, il y a beaucoup de Juifs en Silésie.

Pendant tout le tems que cette province a appartenu à la maison d'Autriche, comme une dépendance de la couronne de Bohême, cette maison l'a fait gouverner & y a fait administrer la justice par des capitaines & de grands baillis distribués dans les divers états qui lui étoient soumis immédiatement. Depuis qu'elle est tombée au pouvoir du roi de Prusse, ce prince a établi trois grands conseils de régence ; sçavoir à *Bréslau* & à *Glogau* pour la Basse Silésie & à *Oppelen* pour la Haute : ils sont composés d'un premier président, d'un directeur, de six conseillers & de plusieurs autres officiers. Ces conseils jugent en premiére instance toutes les affaires ; & on a droit d'appeller de leurs jugemens à la chambre souveraine de Berlin, quand il s'agit d'une somme au dessus de cent écus d'empire. Ces conseils ne sont établis que pour le domaine immédiat du roi de Prusse ; & les princes qui possedent des domaines médiats dans la province, sous l'hommage qu'ils font à ce prince, ont leur conseil de régence & jouissent des droits régaliens. Il en est de même de la ville de Bréslau, qui se gouverne par elle-même. Les grands conseils de régence établis par le roi, ont néanmoins l'inspection sur l'administration de la justice dans ces états médiats ; & quand la race des princes qui les possedent vient à manquer faute d'héritiers capables de succéder, le fief est réuni au domaine du roi, & devient alors un état immédiat : il y a de plus en Silésie deux conseils particuliers établis à *Bréslau* & *Glogau* pour la guerre & pour les domaines : ces conseils font la répartition & la levée des deniers royaux. Le droit Saxon est le droit commun en Silésie : les peuples du pays l'ont adopté en divers endroits, où on suit quelques usages particuliers ; & chaque duché ou principauté a les siens.

On tient les états de Silésie, pour déliberer sur les affaires communes & pour consentir à l'établissement des impositions & en faire la répartition. Ces états sont composés de 3. ordres. 1°. des princes & des barons immédiats, ou qui jouissent des droits régaliens. 2°. des députés de la noblesse immédiate des domaines possédés par le roi. 3°. des députés des villes & duchés héréditaires. En 1704. après le roi de Bohême qui possedoit les duchés de

Suidnick, de *Javarow*, d'*Oppol* & de *Ratibor*, l'évêque de Bréslau avoit le premier rang aux états du pays, comme premier prince ou duc de *Silésie*; venoient ensuite le duc de *Crossen* qui étoit l'électeur de Brandebourg; le duc d'*Oels* de la maison de Wirtemberg, le duc de *Troppau* de la maison de Lichstenstein, le duc de *Sagan* de la maison de Lobkowits, le duc de *Munsterberg* de la maison d'Aversberg, &c.

On partage la Silésie en Haute & en Basse.

§. 1. *La Haute Silésie.*

Cette partie de la Silésie qui s'étend vers le midi & les sources de l'Oder, comprend 7. duchés ou principautés, dont 3. sont restées à la maison d'Autriche, & les 4. autres ont été cedées au roi de Prusse par les traités de Bréslau & de Dresde, ce qui nous donnera occasion de partager la Haute Silésie en Autrichienne & en Prussienne.

1. *La Haute Silésie Autrichienne.*

Elle est bornée au nord d'un côté par la riviere d'Oppa depuis sa source sur les frontieres de la Moravie, jusqu'à son embouchure dans l'Oder, à la gauche de ce fleuve, vers le 50. degré de latitude; & ensuite depuis cette embouchure jusques vers les frontieres de la Pologne. Elle comprend les 3. duchés suivans.

1. *Tetschen*. Ce duché, le plus méridional de la Silésie, est borné au levant par la Pologne, au midi par la Hongrie & au couchant par la Moravie. Il y a 8. seigneuries particulieres qui en dépendent. La race des princes ou ducs, Piastes ou Polonois, qui avoient possedé ce duché depuis le XII. siécle ayant fini en 1625. par la mort du duc Frédéric-Guillaume dont le pere avoit embrassé la religion Catholique, l'empereur comme roi de Bohême lui succéda, en 1653. après la mort de la princesse de Lichstenstein sœur du dernier duc. L'empereur le donna en 1722. au duc de Lorraine en échange des prétentions que ce duc avoit sur les duchés de Mantoue & de Montferrat. *Tetschen*, qui en est la capitale, est située sur la petite riviere d'Elsa au pied des Monts Krapacs, partie sur une montagne & partie dans une valée, dans un pays fertile & abondant, environ à vingt-quatre lieues au nord-est d'Olmuts, & à 45. au sud-est de Bréslau. Elle est une des plus anciennes de la Silésie, & remarquable par ses édifices sacrés & prophanes; par le château où les ducs faisoient leur résidence; par son commerce, surtout en vins de Hongrie dont elle est l'entrepôt, & par ses manufactures d'armes à feu. L'air y est sain & les vivres y sont à bon marché. Les Protestans y ont une eglise depuis l'an 1709. on y parle l'Allemand & l'Esclavon: les Valaques, qui passent pour de grands brigands, habitent les montagnes des environs. Le duché, qui est fort resserré & où la Vistule prend sa source, contient quelques petites villes & le fort de *Jabloncka*, situé sur les frontieres de la Hongrie. *Sonneck* près des mêmes frontieres a titre de comté. La baronie libre de *Pless* est située au nord-est de ce duché aux environs de la Vistule vers sa source: il y a un château qui est fort.

2. *Troppau* ou *Oppau*, & *Opparia* en Latin. Ce duché situé à la gauche de l'Oder au nord-ouest de celui de Teschen, prend son nom de la riviere d'*Oppa* qui le traverse. Ayant été réuni en 1528. au domaine des rois de Bohême, l'empereur Mathias le donna en fief en 1614. à la maison de Lichstenstein qui le possede. Il confine au couchant avec la Moravie.

Troppau, qui en est la capitale, est une des principales villes de la Silésie: elle est

située au confluent de deux petites rivieres avec l'Oppa, à 16. lieues au nord-est d'Olmuts, & à 30. lieues au sud-est de Bréslau. Elle est grande, bien peuplée, environnée de bonnes murailles, accompagnée de grands fauxbourgs, fort commerçante & dans un bon air : il y a d'assez beaux bâtimens. Les Dominicains & les Observantins y ont des couvens & les Jésuites un collége avec un séminaire pour la jeunesse : on y voit aussi une commanderie de Malte. Les habitans ont les mêmes mœurs & le même langage que ceux de Moravie. Les lieux les plus remarquables de la principauté sont *Orlau* abbaye de Bénédictins située sur les frontieres de la Moravie ; & *Heiligenberg* riche abbaye de l'ordre de Cîteaux. Ces deux abbayes dépendent du diocése d'Olmuts pour le spirituel ; *Freudenthal*, autrefois principauté, qui appartient aujourd'hui à l'ordre Teutonique lequel posséde plusieurs autres domaines dans le pays ; *Griebing* commanderie de l'ordre de Malte, &c.

3. *Jagerndorf*, en Latin *Carnovium* & en Bohêmien *Krnow*, ville située sur l'Oppa, à six lieues au dessus de Troppau, donne son nom à un duché ou principauté, qui est une des moins étendues de la Silésie ; mais il y a 4. terres considérables qui en dépendent. Après avoir été possedé par une branche des ducs ou princes de Troppau, il fut uni par droit de *caducité* au commencement du XVI. siécle au domaine des rois de Bohême, qui le donnerent en fief en 1523. à George Margrave de Brandebourg : mais il fut réuni au même domaine cent ans après, à cause que Jean-George fils de l'électeur Joachim-Frédéric, qui le possedoit, fut mis au ban de l'empire ; & l'empereur en disposa en faveur du prince de Lichtenstein. La maison de Brandebourg l'a reclamé ; & les droits que le roi de Prusse prétendoit sur ce duché furent un des motifs de la guerre qu'il entreprit en 1740. contre la reine de Hongrie : mais la ville de Jægerndorf est restée à cette princesse par les traités de paix qu'elle a conclus avec le roi de Prusse, comme étant située à la droite de l'Oppa qui fait la séparation de leurs états. Elle est dans une vallée environnée de montagnes, qui en sont néanmoins éloignées. Elle est assez belle & ornée d'un magnifique château : la ville de *Lubschits*, en Latin *Leobschucium*, située à 5. lieues au nord-est de Jægerndorf, dépendoit de ce duché : elle appartient aujourd'hui au roi de Prusse, comme étant située à la gauche de l'Oppa ; elle est considérable & fort commerçante en grains, qui abondent dans les environs. Les Franciscains Observantins y ont un couvent.

2. *La Haute Silésie Prussienne.*

Elle est composée de 4. duchés ou principautés qui sont.

1. *Ratibor*, ville capitale du duché de ce nom, est située à la gauche de l'Oder, à 30. lieues au dessus de Bréslau, dans un pays fertile. L'Oder, qui forme des marais d'un côté, aux environs de la ville, en rend l'accès difficile : il y a un château qui a été renouvellé ; une collégiale, un couvent de Dominicains, un autre de filles du même ordre, qui est fort riche, & un couvent de Franciscains. Le duché contient quelques petites villes, mais il n'est pas fort étendu : il va jusqu'aux frontieres de Bohême. Après avoir été possedé par des ducs héréditaires, l'empereur Ferdinand I. le réunit au domaine du royaume de Bohême par droit de caducité en 1527. Il y a des Hermites de S. Paul à *Costenthal*.

2. *Oppelen*, ou *Oppeln*, & *Oppolia* en Latin, capitale du duché de ce nom, est située à la gauche de l'Oder dans une belle plaine entre Bréslau & Ratibor, à 15. lieues au dessus de la prémiére & à autant au dessous de l'autre. La ville, qui est ancienne,

à une collégiale, des couvens de Dominicains & de Franciscains ; & un collége de Jésuites qui y ont aussi un seminaire ou maison de pensionaires. Le roi de Prusse y a établi en 1742. un conseil de régence & un tribunal de justice pour la Haute Silésie. A une lieue d'Oppelen est le monastère de *Czarnou* de 25. filles de l'ordre de Premontré sous l'autorité d'un prévôt.

Le duché d'Oppelen est un des plus étendus de la Silésie, dont on prétend qu'il fait la cinquiéme partie : il est partagé en 7. districts ou seigneuries & confine au levant avec la Pologne. Il abonde surtout en pâturages & en forêts ; & il y a quantité de forges. Après avoir été possedé depuis le XII. siécle par les descendans de Ladislas II. roi de Pologne, Jean, le dernier de ces descendans, qui étoit en même tems duc de Ratibor, étant mort sans enfans en 1532. l'empereur Ferdinand I. unit ces deux duchés à la couronne de Bohême.

Le duché d'Oppelen contient 21. petites villes ou bourgs. Les principales sont *Neustadt* sur le Prudnits, dont les habitans font un grand commerce de fil : il y a un vieux château situé sur une colline, les Capucins y ont un couvent. *Kleing Glogau* ou le *petit Glogau*; *Kosel* sur l'Oder qui a eu titre de principauté; *Krappits*, sur l'Oder; *Tarnowits* sur la frontiere de Pologne; *Proskau* sur les mêmes frontieres avec titre de comté, & *Leschnits* petit bourg sur l'Oder, auprès duquel est la montagne de Ste. Anne, célébre par les pélerinages qu'on y fait, & où les Franciscains déchaussés de la Province de Pologne ont un couvent. *Rauda* ou *Rauden* & *Gemielnick* sont deux abbayes de l'ordre de Cîteaux. Ladislas duc d'Oppelen fonda la premiére en 1253. Les ducs d'Opelen fonderent l'autre en 1280.

3. Le duché de *Neiss* ou de *Grotkau* prend son nom de ses deux principales villes : il appartient aux évêques de Bréslau depuis la donation que Boleslas le *Haut* duc de Silésie fit à Jaroslau son fils évêque de cette ville, de celle de Neiss; & ces prélats y ajouterent depuis celle de *Grotkau*.

Neiss ou *Nisse* est une des principales & des plus belles villes de la Silésie. Elle est située dans une vallée au confluent de la riviere de Neiss, qui lui donne le nom, avec celle de Bila, à 15. lieues au sud-est de Bréslau. On y respire un fort bon air & les vivres y sont à grand marché. Elle étoit forte lorsque les Prussiens, après l'avoir prise en 1742. en augmenterent les fortifications & y construisirent une citadelle. Les maisons en sont bien bâties; & le palais où l'évêque de Bréslau fait sa résidence ordinaire, est magnifique. Les habitans font un grand commerce de lin & de toile. Il y a plusieurs beaux édifices sacrés & prophanes : outre la collégiale des SS. Jean & Nicolas, on y voit l'église paroissiale de Saint Jacques, une des plus belles de la province, qui est aussi collégiale : il y a un beau collége de Jésuites & plusieurs maisons religieuses, entr'autres une prévôté de Croisiers du S. Sépulchre, dont le prévôt se sert d'ornemens pontificaux.

Grotkau, autre capitale de ce duché, est située dans une plaine à 4. lieues au nord de Neiss. Elle est petite, mais forte, bien bâtie & a de belles eglises : l'évêque de Bréslau y a un palais. Il y a quelques petites villes, dont la principale est *Zuckmantel*, soit dans ce duché, soit dans les duchés voisins, dont la maison d'Autriche a conservé le domaine supérieur & qui lui servent de barriére.

4. *Munsterberg*, ville capitale du duché de ce nom, est située à cinq ou six lieues au nord-ouest de Neiss. Ce duché, après avoir été possedé par des ducs héréditaires, fut uni à la couronne de Bohême en 1643. par l'extinction de leur race ; & l'empereur en disposa en faveur de la maison d'Aversf-

berg qui le possede encore. La ville de Munsterberg est sur la riviere d'Ola dans une contrée fertile, & est aussi grande que Neiss; mais elle a été presque ruinée par les guerres : son ancien nom, de *Sambice*, est Esclavon. Elle avoit un château qui est aujourd'hui détruit.

Franckenstein est aujourd'hui la principale ville de ce duché : le prince d'Aversberg, qui y a un beau château, y a établi son conseil de régence. Après avoir embrassé le Luthéranisme elle reprit la Catholicité en 1639. & les Dominicains qui en avoient été chassés y furent rétablis.

Il y a deux belles & riches abbayes de l'ordre de Cîteaux dans l'étendue de ce duché; sçavoir *Henrichau* & *Caments*. La premiére est située sur l'Ola & fut fondée en 1222. L'autre, qui est située sur la riviere de Neiss dans le territoire de Franckenstein, fut d'abord habitée par des Chanoines Reguliers, & donnée à l'ordre de Cîteaux en 1249.

Outre les 4. duchés de la Haute Silésie soumise aujourd'hui au roi de Prusse, ce prince possede encore le pays de *Katscher* qui lui a été uni : il consiste en dix seigneuries, situées entre les duchés de Jægerndorf & de Ratibor, qui faisoient autrefois partie de la Moravie; la reine de Hongrie lui a cedé ce pays par le traité de l'an 1742.

§. 2. *La Basse Silésie.*

Elle occupe la partie septentrionale du pays, est beaucoup plus étendue que la Haute & est entiérement soumise au roi de Prusse. Elle comprend 10. duchés ou principautés & le comté de Glatz. De ces 11. principautés il y en a 4. dont les capitales sont situées sur l'Oder; deux à la droite de ce fleuve & 5. à la gauche.

Les 4. duchés de la Basse Silésie dont les capitales sont situées sur l'Oder, sont, en commençant au midi.

1. *Brieg.* On donne à ce duché, qui s'étend des deux côtés de l'Oder, 36. lieues du levant au couchant; en sorte qu'il occupe toute la largeur de la Silésie : mais son étendue du midi au nord est beaucoup moins considérable. On le partage en six bailliages ou territoires. Les ducs *Piastes* ou *Polonois* héréditaires qui le possedoient, se soumirent aux rois de Bohême & se reconnurent pour leurs vassaux en 1331. leur race ayant fini en 1675. par la mort de George-Guillaume dernier duc de Lignits, de Brieg & de Wolau, ainsi qu'on l'a déja remarqué, le domaine de ces duchés fut uni à la couronne de Bohême.

Brieg, ville capitale du duché, nommée en Latin *Brega* ou *Briga*, est située sur la gauche de l'Oder à 10. lieues au dessus de Bréslau : elle est une des plus considérables de la Silésie : elle étoit fort belle; mais elle a beaucoup souffert par le siége que les Prussiens en firent en 1741. elle est ornée de plusieurs beaux édifices sacrés & prophanes; entr'autres par le palais ducal qui a été fort endommagé par ce siége: les Prussiens y ont bâti un nouveau fauxbourg. La principale eglise de S. Jean-Baptiste & de Ste. Hedwige, qui est collégiale, fut fondée en 1368. Le doyen a droit d'officier pontificalement. Les Protestans qui s'en étoient emparés la rendirent aux Catholiques en 1677. Outre le collége fondé en 1561. pour les Protestans, les Jésuites en ont un autre. Les Dominicains & les Franciscains y avoient des couvens, & les Antonins & les Chevaliers de Malte des commanderies. Les Capucins y ont aujourd'hui un couvent; & on y voit un arcenal, & le plus beau moulin de toute la Silésie. Il y a une manufacture de draps & on y tient une foire célébre pour les chevaux.

Les autres villes les plus remarquables du duché sont *Ola* sur la riviere de ce

nom, où il y a un superbe château; *Crentzberg* sur les frontieres de la Pologne; *Bitschen* sur les mêmes frontieres, où l'évêché du pays fut établi jusqu'en 1052. qu'il fut transféré à Bréslau; *Klein-Œls* commanderie de Malte.

2. Bréslau ville capitale de la Silésie donne son nom à un duché, que Jean de Luxembourg unit à sa couronne de Bohême en 1327. en engageant Henri, qui en étoit le dernier duc, à lui en faire donation, & à le reprendre en fief pendant sa vie. Ce duché s'étend principalement à la droite de l'Oder jusqu'aux frontieres de la Pologne.

Bréslau, dont le nom Latin est *Wratislavia*, est située au milieu de la Silésie, sur l'Oder & à sa gauche, à l'endroit où la riviere d'Ola se joint avec ce fleuve, au 51. degré 3. m. de latitude, & au 34. 37. m. de longitude. C'est une des plus grandes & des plus belles de toute l'Allemagne. La riviere d'Ola qui la traverse en divers endroits, avant que de se jetter dans l'Oder, y apporte beaucoup de commodités. Elle fut fondée vers la fin du X. siécle & entourée de murailles en 1260. L'empereur Charles IV. qui l'aimoit beaucoup, s'occupa à l'aggrandir & à l'embellir & lui accorda divers priviléges: elle est fortifiée & entourée de bonnes murailles: les bourgeois ont la garde de la ville. Les rues sont longues & droites, & les maisons sont bâties de pierre de taille: elle est ornée de beaux édifices sacrés & prophanes, surtout dans la place qu'on appelle le *Marché au Sel*. Parmi ces édifices est la tour de l'horloge, la plus belle & la plus haute de toute l'Allemagne. La ville de Bréslau est partagée en vieille & en nouvelle, & elle a deux fauxbourgs situés dans deux isles formées par l'Oder. Le principal est celui de *Dom* ou *Thum*, joint à la ville par deux ponts sur l'Oder, qui en cet endroit a trois cens pas de large. Les habitans sont partie Catholiques & partie Protestans de la confession d'Augsbourg; & ces derniers, qui ont la principale part au gouvernement municipal, y sont en plus grand nombre que les Catholiques. Il y a aussi beaucoup de Juifs. La ville se gouverne en république sous l'autorité du roi de Prusse, auquel elle fit hommage & prêta serment de fidelité le 29. d'Octobre de l'an 1741. qui la conserva dans ses priviléges, & qui lui accorda le 3e. rang parmi les villes de ses états. Le gouvernement de la ville est aristo-démocratique: il réside dans le sénat composé de 19. sénateurs, dont 15. sont pris parmi les patriciens ou principaux citoyens, & quatre dans les corps des mêtiers: ce sénat a un président qui est perpétuel & à vie, comme les charges de sénateurs. Il y a plusieurs autres magistrats, soit pour le gouvernement civil, soit pour la police qu'on vante beaucoup. Ils s'assemblent, ainsi que le sénat, dans l'hôtel-de-ville qui est magnifique: on suit à Bréslau le droit Saxon.

Les plus belles églises de Bréslau sont occupées par les Protestans: ils y possedent entr'autres celles de Ste. Elisabeth & de la Madelaine, avec deux colléges, un auprès de chacune de ces deux églises; & ces deux colléges ont d'habiles professeurs. Les principales églises Catholiques de la ville sont celles de l'abbaye de S. Vincent de l'ordre de Prémontré, des Dominicains, des Augustins, des Cordeliers, & des Observantins de S. François, de S. Mathieu des Croisiers à la *Rouge Etoile*, dont le prévôt est grand maître de l'ordre en Pologne & en Silésie & du collége des Jésuites qui est très-beau, & qui est l'ancien palais ducal ou royal de Bréslau qu'ils se sont procurés: l'empereur Léopold érigea ce collége en académie ou université en 1702. & les Jésuites y enseignent la philosophie, la théologie &

le droit. L'ordre de Malte a une commanderie à Bréslau : on y voit 3. maisons religieuses de filles, sçavoir de Cleristes, de Dominicaines & de Chanoinesses de S. Augustin. Il y a plusieurs hôpitaux ou maisons d'orphélins.

L'isle de *Thum* renferme la cathédrale de S. Jean-Baptiste, patron de toute la Silésie, & de S. Vincent : cette église, qui est fort belle, prit en 1198. le rit & les usages de celle de Lyon : on voit aussi dans l'isle de Thum le palais de l'évêque, les maisons des chanoines, le manége, les écuries de l'évêque & la collégiale de Ste. Croix fondée en 1288. L'autre isle, nommée de *Sand*, renferme entr'autres l'église de Notre-Dame in *Arena* desservie par des Chanoines Réguliers de la congrégation de Latran.

Bréslau est dans une situation fort favorable pour le commerce, qui consiste principalement en toiles fines. Le roi de Prusse y a établi deux foires, un tribunal de justice, un grand consistoire, une chambre pour les domaines & une société de commerce : il a ordonné en même tems que les rues fussent éclairées pendant la nuit par des lanternes.

Il y a quelques petites villes & plusieurs châteaux, qui n'ont rien de remarquable, dans l'étendue du duché de Breslau. *Namslau* en est la seule ville considérable. *Smogra*, qui n'est plus qu'un village, a eu la premiére église Chrétienne du pays avec le siége de l'évêque en 966.

3. *Glogau*, ville capitale du duché de son nom, est située sur l'Oder à 22. lieues au dessous de Breslau : on l'appelle le *Grand Glogau*, pour la distinguer d'une autre ville de ce nom, qu'on appelle le *Petit Glogau* & dont on a parlé ailleurs. Ce duché s'étend jusqu'aux frontiéres de la Pologne, qui le borne au levant; & on lui donne 36. lieues d'étendue du levant au couchant. Il est partagé en 6. bailliages ou districts & a été possedé par des ducs héréditaires : il fut réuni au domaine des rois de Bohême vers le milieu du XIV. siècle ou dans le suivant. Dans ce duché les filles héritent des fiefs préférablement aux mâles collatéraux. La ville de *Glogau* est forte, peuplée & marchande : les Prussiens en ont augmenté les fortifications. Elle est connue depuis le commencement du XI. siécle : il y a une collégiale fondée en 1120. & située dans une isle de l'Oder, avec un beau château, des couvens de Dominicains & de Franciscains, une maison religieuse de filles & un collége de Jésuites, qui y ont aussi un séminaire ou maison de pensionnaires. La plûpart de ses maisons sont de bois : les autres sont de pierre. Le roi de Prusse y a établi un tribunal de justice, un grand consistoire, une chambre du domaine & une autre pour la guerre : on y parle Allemand. *Freystadt* petite ville de ce duché a depuis l'an 1709. une église & une école Protestantes. Il y a encore une douzaine d'autres petites villes ou bourgs dans ce duché.

4. *Crossen*, ou *Crosna* en Latin, ville située sur l'Oder au confluent du Bober avec ce fleuve, à 36. lieues au dessous & au nord de Bréslau & à 16. aussi au dessous de Glogau, donne son nom au duché le plus septentrional de la Silésie. Ce duché confine au nord avec la Marche de Brandebourg, & a appartenu aux princes Piastes ducs de Glogau & de Sagan, dont la race ayant fini vers la fin du XV. siècle, leur domaine fut uni à celui des rois de Bohême, qui donnerent d'abord le duché de Crossen en engagement aux marquis de Brandebourg & ensuite en fief en 1538. Ces marquis ont tenté depuis de separer le duché de Crossen de la Silésie, & de l'unir à la Marche de Brandebourg, malgré la réclamation des états de Silésie.

Crossen, ville capitale du duché, est à

10.

10. à 12. lieues au dessus de Francfort sur l'Oder : elle est forte & accompagnée d'un beau château. La plûpart de ses maisons sont de pierre ; & le plus grand nombre des habitans professent la confession d'Augsbourg ou celle de Géneve. Le duché de Crossen est partagé en 3. cercles, dont l'un a cette ville pour capitale : les deux autres sont ceux de *Zuillichau*, ville aussi grande que Crossen, où il y a des manufactures de draps ; & de *Schwibusen*, ville assez forte, où il y a un beau château & de grands fauxbourgs environnés de beaux jardins, de vignobles & de beaucoup de villages. Ce dernier cercle faisoit partie du duché de Glogau, lorsqu'il fut donné par l'empereur à l'électeur de Brandebourg en 1686. il fut racheté en 1695. On voit encore dans ce duché *Rothenbourg* qui a titre de comté.

Les deux duchés suivans sont situés à la droite de l'Oder.

5. *Oëls* : c'est un des duchés le plus orientaux de la Silésie : & il confine au levant avec la Pologne. Après avoir appartenu à des princes Piastes ou Polonois pendant 200. ans, il fut uni en 1492. faute d'héritiers, au domaine de Ladislas V. roi de Bohême, qui en disposa en faveur des ducs de Monsterberg descendans du roi George *Poggebrack*. Charles Frédéric duc de Monsterberg & d'Oëls étant mort en 1657. ne laissa qu'une fille, qui épousa Sylvius Nimrod prince de Wirtemberg : comme le duché d'Oëls étoit un fief féminin, elle l'apporta dans la maison de son mari ; & la maison de Wirtemberg le possede encore, par une branche cadette qui professe la religion Protestante.

Oëls, nommée en Latin *Olsna* ou *Olsena*, capitale du duché, est située à 7. à 8. lieues au nord-est de Bréslau. Les ducs y ont un magnifique château, où ils font leur résidence. Cette ville, qui est passablement grande & qui a d'assez belles rues avec de grands fauxbourgs, souffrit beaucoup par un incendie en 1730. il y a une belle église auprès du palais du prince & un collége Protestant. *Juliusbourg* est un château de plaisance du prince bâti en 1673. il en a deux autres dans le duché, où on voit beaucoup de fiefs & de maisons nobles avec plusieurs petites villes ou bourgs, & la riche abbaye de *Ste. Hedwige de Trebnits* de filles de l'ordre de Cîteaux, située dans un bourg de même nom à 6. lieues de Bréslau. Elle fut fondée en 1203. par Henri le *Barbu* duc de Silésie & Ste. Hedwige sa femme qui y furent inhumés ; & on y conserve les reliques de cette sainte : l'abbesse est dame du bourg & de plusieurs autres domaines considérables.

6. *Wolaw*, duché situé au couchant de celui d'Oëls, dont il a fait autrefois partie : il en fut separé & vendu avec les domaines qui le composent, par Charles duc d'Oëls à Jean Tursoni, qui le vendit en 1624. de l'agrément du roi, à Frédéric duc de Lignits, & il fut uni à la couronne de Bohême en 1675. avec le duché de Lignits. Il est partagé en 6. bailliages ou territoires.

La ville de *Wolaw* qui en est la capitale, est située à 9. à 10. lieues au nord-ouest de Bréslau & à 2. à 3. de la rive orientale de l'Oder : elle est forte & entourée de marais, ce qui y rend l'air fort humide. Il y a des manufactures de laine & une église Protestante depuis l'an 1709. *Wintzing*, *Herrenstadt*, *Steinau* & *Rauden* sont de petites villes chefs d'autant de bailliages : les Protestans y ont partout des églises qui leur ont été rendues depuis le commencement de ce siècle.

La belle & riche abbaye de *Leubus*, ou *Leobolium* en Latin, est située dans l'étendue de ce duché sur l'Oder, à une demi lieue d'un bourg de même nom & à 9. lieues au dessous de Bréslau. Elle fut d'abord fondée en 1050. par Casimir le

Grand roi de Pologne pour des Bénédictins de l'ordre ou de la congrégation de Cluni; & c'est le premier ou le plus ancien monastére de la Silésie. Elle passa un siècle après à l'ordre de Cîteaux qui la possede aujourd'hui : les Bénédictins furent transférés à Lubin en Pologne. Cette abbaye, depuis sa fondation, a été le lieu de la sépulture des princes & des grands de Silésie & de plusieurs évêques de Bréslau; & elle a été la mere de 5. autres, 3. en Pologne & 2. en Silésie.

Les 4. duchés suivans & le comté de Glats sont situés à la gauche de l'Oder : nous commencerons par le nord.

7. *Sagan* : ce duché qui confine au couchant avec la Basse Lusace, & au nord avec celui de Crossen, a fait partie de celui de Glogau jusqu'à la fin du XIV. siècle, que Henri VIII. duc de Glogau l'en separa & en fit le partage d'un de ses fils, sous le titre de duché : le duc Jean le vendit au XV. siècle à l'électeur de Saxe; & il fut racheté par l'empereur Ferdinand I. roi de Bohême en 1549. Les rois de Bohême l'engagerent ensuite à divers princes; & ils l'ont vendu enfin en 1648. au prince de Lobkowits qui le possede aujourd'hui comme un fief de la Silésie. Ce duché est partagé en 3. bailliages, sçavoir de *Sagan*, de *Prybus* qui est une petite ville sur la Neisse, & de *Naumbourg*, bourg situé sur le Bober.

Sagan qui en est la capitale, est située sur le Bober à l'endroit où il reçoit le Zirn à environ 28. lieues au nord-ouest de Bréslau : elle est environnée de forêts, grande, bien bâtie & fortifiée d'une double muraille. Le prince de Lobkowits, qui fait sa résidence ordinaire à Raudnits en Bohême, y a un beau palais. La principale église est celle de la Vierge, jointe à une belle abbaye de Chanoines Réguliers de l'ordre de S. Augustin, fondée en 1217. d'abord à Naumbourg sous le titre de prévôté, érigée en abbaye en 1261. & transférée à Sagan en 1287. Les Jésuites y ont un collége qui fut brûlé en 1730. & un séminaire; & les Protestans une église avec une école depuis l'an 1709.

8. *Lignits*. On a déja remarqué que ce duché avoit été possedé jusqu'en 1675. par des ducs ou des princes *Piastes* ou Polonois d'origine; & que les électeurs de Brandebourg prétendant leur succeder en vertu d'un traité de fraternité, l'empereur Léopold se mit néanmoins en possession de leurs états : ce qui donna occasion au roi de Prusse de déclarer la guerre à la reine de Hongrie en 1740.

La ville de *Lignits*, capitale du duché, est située à 12. à 15. lieues au couchant de Bréslau, dans une campagne agréable, au confluent des rivieres de *Katsbach* & de *Swarta* : c'est une des plus anciennes, des plus belles, des plus riches & des mieux peuplées de la Silésie. Elle est entourée de bons remparts & de doubles fossés. La belle église de S. Jean, où étoit la sépulture des ducs, & leur château, qui étoit magnifique, furent consumés en 1711. par un incendie; & ils ont été reparés. L'église de S. Jean bâtie en 1350. appartient aujourd'hui aux Jésuites, qui y ont un collége & un séminaire : les Bénédictines y ont encore l'abbaye de Ste. Croix; & les Franciscains un couvent : mais la Chartreuse qu'on y voioit autrefois dans une forêt voisine ne subsiste plus. L'empereur Joseph y établit en 1708. une académie pour les jeunes gentilshommes Catholiques & Protestans.

Le duché de Lignits est partagé en six ou sept territoires, cercles ou bailliages : on y voit entr'autres *Walstadt* lieu célébre par la victoire que les Tartares y remporterent en 1241. sur Henri duc de Lignits; & dans laquelle il y eut 30000. Chrétiens taillés en piéces : les Bénédictins y ont un prieuré conventuel; *Kot-*

zenau bourg & château qui servoit de douaire à Charlotte derniére princesse de Lignits, morte en 1707. *Hayna* & *Luben* petites villes, où il y a depuis l'an 1709. dans chacune une église & une école Protestantes : les Juifs sont exclus de la ville de Lignits.

9. *Jauer* duché situé au midi de celui de Lignits, confine au couchant avec la Lusace & la Bohême, & est partagé en 4. bailliages. Charles IV. empereur & roi de Bohême acquit ce duché & celui de *Schweidnits* en 1368. par son mariage avec Anne fille de Henri qui possedoit ces 2. duchés : ils furent unis à la couronne de Bohême, à condition que le fils aîné du roi les posséderoit & en prendroit le titre. On fabrique beaucoup de toiles de lin dans ce duché, où il y a de beaux villages, des bois & des forges.

La ville de *Jauer*, qui en est la capitale & qu'on nomme en Latin *Javoria* ou *Jauravium*, est située à 10. lieues de Bréslau vers le couchant, dans une plaine fertile, à une lieue des montagnes des Géans : elle fut fondée au milieu du XII. siècle. Il n'y passe aucune riviere : mais il y a beaucoup de fontaines. Il y a un château ducal où le gouverneur des deux duchés résidoit autrefois & où il y avoit une chancelérie royale. Les Observantins y ont un couvent, & les Protestans une église hors de la ville. Elle est fort commerçante : la plûpart de ses maisons sont accompagnées de portiques qui garantissent du soleil & de la pluye.

Il y a 10. à 12. petites villes ou bourgs dans ce duché : les principales sont *Hirschberg*, où il y a des Jésuites, *Lenberg* & *Boleslau* ou *Buntzel* sur le Bober. Les comtes de *Nostitz*, de *Schafgotsch*, de *Frankenberg* & de *Czernin* possedent plusieurs châteaux & domaines dans ce duché, où on voit encore *Liebenthal* ou *Lubenthal*, bourg & riche abbaye de Bénédictines : son nom Latin est *Leovallium*. Elle est située dans une vallée agréable ; l'abbesse est dame du bourg : l'église de l'abbaye est sous l'invocation de S. Materne.

10. *Schweidnits*, ou *Suenitium* en Latin, donne son nom à un duché situé au midi de celui de Jauer : ces deux duchés possedés par le même prince, furent réunis à la couronne de Bohême en 1368. ainsi qu'on l'a deja remarqué. L'Oder le borne au levant & la Bohême au couchant. Il est partagé en 5. bailliages.

La ville de *Schweidnits*, qui en est la capitale & qui fut environnée de murailles en 1265. passe pour la plus belle de la Silésie après Bréslau, dont elle est éloignée d'environ 10. lieues vers le sud-ouest. Elle est située sur la riviere de Westritz : ses rues sont larges, ses églises fort belles, ses maisons bien bâties & ses places spacieuses. Tous ses Magistrats sont Catholiques : mais il y a beaucoup de Protestans, qui y ont une église hors de la ville, & une école publique. Elle est bien peuplée & a des fauxbourgs fort étendus. La principale église dédiée sous l'invocation des SS. Stanislas & Venceslas est très-belle & ornée d'un clocher fort élevé : elle est paroissiale. Les Dominicains & les Cordeliers y ont des couvens, & les Jésuites un collége magnifique avec un séminaire : les Capucins occupent l'emplacement de l'ancien palais ducal. Les Croisiers y ont une commanderie & il y a un arcenal.

Il y a 4. autres villes chefs de bailliage dans le duché de Schweidnits qui sont 1°. *Strigau*, ou *Striga*, située sur la *Zala* nommée *Czisla* en Latin, autrefois plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'église paroissiale des S. Pierre & S. Paul bâtie en forme de croix est magnifique & a une flêche fort élevée. C'est une commanderie de Malte : elle a 130. aulnes

de long, 63. de large & 46. d'élevation. Il y a aussi une abbaye de Bénédictines sous le nom de la Vierge & un couvent de Carmes qui desservent la paroisse. 2°. *Bolckenhayn* avec un château : elle appartient à l'abbé de Grissau. 3°. *Landstat* où on fait un grand commerce de toiles, & où les Protestans ont une église avec une école. 4°. *Reichenbach*.

Grissau riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, est située dans ce même duché. Elle fut fondée en 1292. sous le nom de *Gratia Stæ. Mariæ* par Boleslas duc de Schweidnits : elle fut habitée d'abord par des Bénédictins; la communauté est de plus 60. religieux, il y a une église particuliére & une célébre confrairie sous le nom de S. Joseph. *Langen Bielau* est le plus grand village de la Silésie, où il y a un grand nombre de tisserans.

11. *Le comté de Glats*, situé entre la Basse Silésie, qu'il a au nord & au levant; la Bohême qui le borne au couchant & la Moravie au midi, fit d'abord partie de la Pologne & ensuite de la Silésie. Il fut uni à la Bohême en 1074. réuni à la Silésie au XII. siècle, & enfin uni de nouveau à la Bohême en 1341. ce qui a subsisté jusqu'en 1741. que les Prussiens s'en mirent en possession : il est resté au roi de Prusse par les traités de Bréslau de l'an 1742. & par celui de Dresde de l'an 1745.

Suivant le pere Balbin, dans son histoire de Bohême, ce comté a 8. milles d'Allemagne de long, 5. de large & 24. de tour. Hubner lui donne 18. lieues de long, 10. de large & 48. de circuit : le terrain du pays est fort élevé, & il est environné de montagnes où on trouve des aigles & des forêts; il y a des mines d'argent, de fer & de charbon de terre, beaucoup de gibier & de bêtail, avec de bonnes sources d'eaux minérales. Ses peuples parloient le Bohêmien il y a environ 3. siècles : ils l'ont quitté pour l'Allemand. Le pays a dépendu pour le spirituel du diocése de Prague, jusqu'à ce qu'il a été cedé au roi de Prusse : ce prince, qui en tire plus de cinquante mille écus de revenu, a soumis les habitans quant au spirituel au consistoire de Bréslau; & pour le civil à la régence qu'il a établie dans cette même ville, d'où on peut appeller à la chambre souveraine de Berlin. Une partie du pays embrassa le Luthéranisme au XVI. siécle. Il est fort peuplé & contient neuf villes avec plus de cent villages.

GLATS, qui en est la capitale, est située sur la Neisse, qui prend sa source dans les montagnes du pays vers le midi, à son confluent avec la petite riviere de Stein auprès d'une montagne. Elle est à 16. lieues au sud-ouest de Bréslau & à 35. au levant de Prague, au 50. degré 25. m. de latitude : la ville est assez belle & défendue par un château bâti à l'antique. Sa paroisse a appartenu à ceux de la confession d'Augsbourg jusqu'en 1632. qu'ils en furent exclus & de tout le comté. Les Chanoines Reguliers de S. Augustin y avoient une communauté ou collégiale, avec titre de prévôté, fondée au milieu du XIV. siècle, donnée à la fin du XVI. aux Jésuites, qui y ont un collége avec un séminaire. Les principales villes du comté de Glats sont *Abersverd* sur la Neisse, & *Landeck*, ou il y a des eaux minérales.

Outre les 18. duchés ou principautés compris dans la Silésie, on compte aujourd'hui 7. seigneuries ou baronies libres tant dans la Haute que dans la Basse. Celles de *Plessen* & d'*Ober-Beuthen* sont dans la Haute : les 5. autres sont dans la Basse; sçavoir 1°. *Wartenberg* située vers les frontieres de la Pologne : le comte de *Biron*, Russien, l'acquit en 1735. du margrave de Dohna : elle faisoit partie du

duché d'Oëls, dont elle fut séparée vers l'an 1495. la ville de ce nom qui est située vers la source de la Weïde à 10. lieues au nord-est de Bréslau, fut entiérement brûlée en 1742. mais le château fut conservé : 2°. *Miltisch* située aussi sur les frontieres de la Pologne : la ville capitale est assez bien fortifiée, ainsi que son château ; il y a une église & une école Protestantes : cette baronie a fait partie autrefois du duché d'Oëls : 3°. *Trachenberg* située encore vers les frontieres de la Pologne : la ville qui lui donne le nom est sur la riviere de Bartsh, qui traverse cette seigneurie : elle a fait autrefois partie du duché d'Oëls & elle appartient aujourd'hui à la maison d'*Halzfeld*. La ville est défendue par un bon château. 4°. *Nider-Beuthen* & *Bythonia* ou *Bethania* en Latin, sur l'Oder, érigée en baronie franche en 1697. Elle appartient au prince de *Schannich*, qui réside au château de *Carolat*. La ville avoit un beau collége aujourd'hui ruiné : cette baronie faisoit autrefois partie du duché de Glogau. 5°. *Goschuts*, érigée en baronie libre en 1741 par le roi de Prusse en faveur du comte de *Reichenbach*.

IV. LE MARQUISAT DE LUSACE.

La Lusace est située entre le 50. degré 50. m. & le 52. 10. m. de latitude ; & elle a par conséquent environ 35. lieues communes de France d'étendue du midi au nord : elle est entre le 31. 20. m. & le 33. de longitude ; ainsi son étendue du levant au couchant est d'environ 25. lieues. Elle est bornée au nord par la Marche de Brandebourg ; au levant par la Silésie ; au midi par la Bohême & au couchant par la Misnie & le duché électoral de Saxe.

Ce pays fut gouverné dès le commencement du X. siécle par des margraves ou marquis héréditaires. Dedon comte de Wesin, qui le posseda, fut privé de la partie méridionale ou de la Haute Lusace en 1075. par l'empereur Henri IV. qui la donna à Ladislas I. roi de Bohême. Le reste du pays fut possedé par les descendans de Dedon jusqu'en 1210. qu'il passa dans la maison de Misnie. En 1317. l'électeur de Brandebourg Valdemar I. s'en empara, comme étant aux droits de Mechtilde sa bisayeule fille unique de Conrad II. marquis de Lusace mort en 1210. Les neveux de Valdemar I. lui succederent dans ce marquisat ; & étant morts sans posterité en 1322. l'empereur Louis de Bavière disposa du marquisat de Lusace en faveur de Jean de Luxembourg roi de Bohême, dont le fils l'incorpora à ce royaume en 1355. du consentement des états de l'Empire. Les électeurs de Brandebourg conserverent néantmoins une partie de la Basse Lusace dont ils jouissent encore. Par la paix de Prague de l'an 1635. l'empereur Ferdinand III. ceda la Lusace à l'électeur de Saxe en engagement de la somme de 7. millions qu'il lui devoit pour la guerre de Bohême ; & l'électeur de Saxe en jouit encore : elle lui fut cedée, à condition de la tenir en fief de la couronne de Bohême & de conserver les peuples qui l'habitent dans leurs priviléges, & en particulier, d'y avoir liberté de conscience : en sorte qu'il y a plusieurs seigneurs qui s'y sont maintenus dans l'exercice de la religion Catholique dans leurs châteaux ; & qu'il y a quelques monastères ou communautés religieuses & quelques autres églises Catholiques qui s'y sont conservées. Jean-George I. électeur de Saxe disposa en 1652. par son testament, des domaines qu'il avoit dans la Basse Lusace en faveur de Christien son fils puiné, qui a fait la

branche de Saxe-Mersbourg : mais cette branche ayant fini en 1738. les domaines qu'elle possedoit furent réunis à ceux de la branche électorale.

La Lusace dépendoit autrefois pour le spirituel du diocése de Meissen en Misnie. La plûpart de ses habitans sont Allemans d'origine : il y a néantmoins une lisière qui s'étend depuis les environs de Bautzen jusques dans la Marche de Brandebourg, qui traverse la Haute & la Basse Lusace d'occident en orient & qui a peu de largeur, habitée par un reste d'anciens Vandales, qui ont une langue particuliére & des vêtemens qui leur sont propres. Ces peuples vivent dans un esclavage perpétuel ; & il leur est défendu d'apprendre aucun métier : ils sont la plûpart dispersés dans le pays ; mais il y a encore quelques bourgs & quelques villages dans la Basse Lusace, qui ne sont peuplés que de ces Vandales. Ils vivoient autrefois sans religion : mais on les a attirés au Christianisme depuis quelque tems : on a traduit plusieurs livres en leur langue & on a établi parmi eux des églises & des ministres.

La Lusace est arrosée par plusieurs rivieres. La principale est la Sprée qui la traverse du midi au nord, & qui prend sa source dans le pays vers les frontieres de la Bohême. L'électeur Frédéric-Guillaume a fait creuser un canal pour joindre cette riviere à l'Oder. Le pays est assez fertile en bled ; & il y a des vignobles, dont le vin est mauvais. Sa principale richesse consiste en toiles, en manufactures de draps, en forges & en papeteries.

La religion dominante du pays est la Protestante ou la confession d'Augsbourg : mais il y a aussi beaucoup de Catholiques, ainsi qu'on l'a remarqué. Les Réformés ou Calvinistes ont le libre exercice de leur religion dans la partie de la Basse Lusace qui appartient au roi de Prusse; & cette partie dépend pour le civil, de la régence de la moyenne Marche de Brandebourg. L'électeur de Saxe a établi un tribunal à *Lubben*, composé d'un président & de 4. conseillers, avec un consistoire composé d'un directeur & de 4. conseillers ecclésiastiques : il y fait gouverner ses domaines par un capitaine général.

On divise la Lusace en Haute & Basse : la premiére comprend la partie méridionale, & l'autre la septentrionale du pays.

§. 1. *La Haute Lusace.*

Elle appartient entiérement à l'électeur de Saxe roi de Pologne qui a partagé les domaines qu'il y posséde en deux grands cercles : on y voit de plus 4. seigneuries ecclésiastiques, & 4. seigneuries séculiéres immédiates, dont les seigneurs ont droit de s'assembler & assistent aux états du pays ; & 6. villes qui s'assemblent aussi par leurs députés, pour conférer sur leurs intérêts communs.

Les deux grands cercles sont ceux de *Bautzen* ou *Budnits* & de *Gorlits*.

1. Le cercle de Bautzen est subdivisé en 4. petits, qui prennent leur nom d'autant de villes qu'ils ont pour capitales ; & dont les trois premieres sont du nombre des six principales de la Haute Lusace. Ces 4. petits cercles sont ceux de

1°. BAUTZEN, en Latin *Budissina*, ville capitale de toute la Lusace, située à la droite de la Sprée, vers le 51. degré 10. m. de latitude. Elle est ceinte de bonnes murailles, munie de quelques fortifications & accompagnée de fauxbourgs fort peuplés: comme elle souffrit un grand incendie en 1634. on l'a rebâtie à neuf & les maisons sont de pierre. Elle a été

autrefois libre & impériale : elle est défendue par le château nommé *Ortenbourg* situé sur un rocher. Le grand bailli de la Haute Lusace pour l'électeur de Saxe réside dans ce château, & les états du pays s'y assemblent. La principale église est sous l'invocation de S. Pierre & partagée entre les Catholiques & les Protestans : les premiers ont le chœur, & les autres la nef. Auprès de cette église est la collégiale Catholique composée d'un doyen & de 12. chanoines : ce chapitre jouit d'un domaine considérable. Les Protestans y ont un collége ou école publique, & il y a une église où on prêche en langue Vandale.

2°. *Caments*, petite ville située sur l'Ilster, à 8. lieues au levant de Dresde. On y fabrique beaucoup de draps & de toiles.

3°. *Liebau* ou *Labau*. C'est la plus ancienne ville du pays : elle est située à 4. à 5. lieues au sud-est de Bautzen : elle souffrit un grand incendie en 1710.

4°. *Ruland*, capitale du quatriéme petit cercle compris dans le grand cercle de Bautzen, est située à 7. lieues au nord-est de Dresde & appartient aux comtes de Hoym.

2. Le grand cercle de *Gorlits* est subdivisé en 3. petits, qui sont ceux de *Gorlits*, *Zittau*, & *Lauban*; trois villes, qui sont du nombre des six principales de la Haute Lusace.

1°. *Gorlits* est la ville la plus grande, la mieux peuplée & la plus forte de toute la Lusace. Elle est située sur la Neisse entre des marais, à 8. lieues au levant de Bautzen : les incendies qu'elle a soufferts en 1691. & 1717. ont fait qu'on l'a rebâtie de pierre. La principale église, qui est sous le nom de S. Pierre & S. Paul, est une des plus belles de toute l'Allemagne; sa voute est soutenue par 24. colonnes : elle appartient à ceux de la confession d'Augsbourg que les habitans de cette ville embrasserent en 1526. ils changerent en collége académique, qui est devenu très-fameux, la maison religieuse où il est établi. A chaque porte de la ville, il y a un fauxbourg fort peuplé : on y fabrique beaucoup de draps & de toiles.

2°. *Zittau*, est une assez belle ville sur la Neisse, au confluent de la riviere de Mandau qui la traverse, vers les frontieres de la Bohême : elle est bien fortifiée. Ses maisons sont belles & construites dans le goût moderne ; & elle est environnée de fauxbourgs, de beaux jardins & d'un grand nombre de villages. Son principal négoce est en bière qui est fort estimée : on y fabrique aussi des draps & des toiles. La principale église est celle de S. Jean, auprès de laquelle est le collége académique ; avec une belle bibliothéque publique. Les Freres de Bohême ont dans cette ville une église où ils font le service suivant leur rit.

3°. *Lauban*, capitale du troisiéme petit cercle qui compose le grand cercle de Gorlits, est située à 6. lieues au levant de cette derniére sur la Queis, qui sépare la Lusace de la Silésie. Elle est riche, bien peuplée, & assez bien fortifiée : ses habitans font un grand commerce de draps, de toiles & de fil. Sa principale église est partagée entre les Catholiques & les Protestans. Le chœur, qui appartient aux premiers, est occupé par une communauté de religieuses Catholiques qui y font l'office, & dont la prieure a séance aux états du pays : il y a un collége avec une maison de charité. Hors la ville il y a une église qui sert aux Silésiens Protestans.

3. Les 4. seigneurs ecclésiastiques qui ont séance aux états de la Haute Lusace, sont 1°. le doyen de la collégiale de Bautzen dont on a déja parlé. 2°. & 3°. les

abbesses de *Mariënstern* & de *Marienthal* de filles nobles & Catholiques de l'ordre de Cîteaux. La premiere de ces deux abbayes est située à 4. lieues de Bautzen : elle est composée d'une abbesse & de 20. religieuses : les petites villes de *Bernstadt* & de *Wittichenau* dépendent de son domaine. L'autre est située à 4. lieues de Zittau, entre cette ville & Gorlits : la petite ville d'*Ostrits* & plusieurs beaux villages en dépendent. 4°. Enfin la prieure de *Lauban*.

4. Les 4. seigneuries immédiates de la Haute Lusace sont *Hoyersiverda* sur l'Elster à 4. lieues de Bautzen : ses habitans sont partie Allemans & partie Vandales; *Konisbruck* avec un château fort à 4. lieues de Caments; *Mosckau* ville avec un beau château; & *Seidenberg*, bourg situé entre Gorlits & Zittau, avec un château. Il y a plusieurs autres petites villes, bourgs ou châteaux dans la Haute Lusace qui appartiennent à divers seigneurs. *Obyn* à 2. lieues de Zittau, étoit autrefois une abbaye de l'ordre de Cîteaux, aujourdhui ruinée.

§. 2. *La Basse Lusace.*

Elle occupe la partie septentrionale du pays, est partagée entre les électeurs de Saxe & de Brandebourg & renferme plusieurs seigneuries libres & indépendantes.

La Basse Lusace Saxone.

Cette partie de la Basse Lusace est divisée en 5. cercles, qui sont

1. *Luccau*, ville capitale de la Basse Lusace, située sur les frontieres de la Saxe dans un pays marécageux : toutes les maisons sont bâties de bois; & presque tous les habitans sont ou brasseurs de biere ou artisans. Il y a beaucoup de Vandales.

2. *Lubben* sur la Sprée qui l'environne, dans un terrain marécageux, à seize lieues au sud & au dessus de Berlin. Il y a un beau château où l'électeur de Saxe a établi un conseil de régence pour tous les domaines qu'il possede dans la Lusace. Cette ville a le premier rang aux assemblées des états du pays.

3. *Guben*, ville située sur la Neisse, à 7. lieues au sud-ouest de Crossen en Silésie. C'est la plus grande & la mieux peuplée du pays : elle est assez bien fortifiée.

4. *Calau* ville autrefois plus considérable : elle est à 5. lieues au midi de Lubben: outre les Allemans, qui sont le plus grand nombre de ses habitans, il y a beaucoup de Vandales.

5. *Spreinberg* sur la Sprée, qui lui donne son nom : il y a un beau château, où Henri duc de Saxe-Mersbourg faisoit souvent sa résidence : elle est à 5. lieues au sud-est de *Cotwits*.

La basse Lusace Brandebourgoise ou Prussienne.

Le roi de Prusse possede dans la Basse Lusace 5. principales villes qui sont

1. *Cothus* ou *Cotwits* sur la Sprée, à 8. lieues au dessus & au midi de Lubben: elle est grande & bien peuplée, partie d'Allemans & partie de Vandales. Les François Réfugiés, Réformés ou Calvinistes, y ont une colonie:elle appartient ainsi que la suivante à l'électeur de Brandebourg depuis l'an 1461.

2. *Peits* sur la rive droite de la Sprée à 2. lieues au dessus de Cothus : elle est petite mais forte ; il y a des mines de fer aux environs.

3. *Betzkowa* sur la Sprée : elle appartient aux électeurs de Brandebourg depuis l'an 1551. elle a un château.

4. *Storckau* sur la Sprée, a aussi un château.

5. *Sommerfeld* sur les frontieres du duché de Crossen ou de la Silésie, sur la riviere

riviere de Cupa : il y a une manufacture de draps & un vieux château. Les Vandales occupent le fauxbourg.

Seigneuries Libres.

On compte 13. baronies ou seigneuries libres & indépendantes dans la Basse Lusace : la principale est le domaine de l'abbaye de *Nieuveck*, ou *Nevencella*, en Latin *Nova Cella* de l'ordre de Cîteaux, qui s'est conservée dans le pays, malgré le changement de religion : elle est située à 6. lieues au nord-est de Guben, au confluent de la Neisse & de l'Oder sur les frontieres du duché de Crossen. L'abbaye de *Dobreluyck*, située sur le Dobor, qui lui donne son nom, du même ordre, s'y étoit aussi conservée ; mais ses domaines, qui consistoient en 20. villages, ont été enfin réunis à ceux du prince de Saxe-Mersbourg.

Les autres principales seigneuries libres sont *Friedeland*, sur les frontieres de la Marche de Brandebourg, cette seigneurie appartient au bailliage Luthérien de Sonnebourg de l'ordre de Malte ; *Forst* petite ville située dans une isle de la Neisse. Elle n'est habitée que par des Vandales : une partie de la ville appartient à la maison de Promnits, qui possede plusieurs autres seigneuries libres vers la Basse Lusace : le château appartient à l'électeur de Brandebourg ; *Sorau* ville située près des frontieres de la Silésie, elle appartient aussi à la maison de Promnits qui y a un beau château : elle fut réduite en cendres en 1700. & rebâtie depuis : elle est forte ; *Leuthel* sur la Sprée : elle appartient au comte de Schullenbourg qui y a un château ; *Sonnewald*, petite mais jolie ville : on n'y compte que 200. maisons, elle est forte & appartient au comte de *Solms*, qui y fait sa résidence ordinaire ; *Lieberoze* au comte de *Schullenburg* ; *Lubbenau* sur la Sprée avec un château : elle appartient au comte de Lynar avec plusieurs autres domaines du pays.

Les autres principaux lieux de la Basse Lusace sont *Vetschat* petite ville sur la Sprée, qui appartient au comte de Promnits ; *Schenkendorf* commanderie de Malte dépendante du bailliage de Sonnenbourg ; *Furstenberg* petite ville sur l'Oder, qui appartient à l'abbé de *Nevencelle*, &c.

II.

LA SUISSE.

Le pays occupé par la république des Suisses, leurs alliés & leurs sujets, comprend une partie de l'ancienne Gaule & de l'ancienne Germanie : il s'étend depuis le 45. degré 45. m. de latitude jusqu'au 47. 42. m. & depuis le 23. 35. m. de longitude jusqu'au 27. 50. m. en sorte qu'il a environ 50. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 80. du levant au couchant. Il est situé dans les Alpes, entre la France, l'empire d'Allemagne & l'Italie ; & est borné au nord par le Sundgaw, & le cercle de Souabe ; au levant par une partie du même cercle & le Tirol ; au midi par l'état de Venise, le Milanez & le Piémont, & au couchant par la Savoye, la Bresse & la Franche Comté.

Les *Helvetiens*, qui occupoient dans la Gaule la plus grande partie de ce pays située en deça du Rhin, passoient pour les plus braves des Gaulois. Jules César les vainquit & ils demeurerent soumis à la république Romaine & ensuite à l'empire Romain, jusqu'au V. siécle, que les Bourguignons & les Sueves s'emparerent du pays & se le partagerent. Les Francs ou les François le soumirent au milieu du VI. siécle. Sa partie occidentale fut comprise 3. siécles après, dans le royaume de la Bourgogne Transjurane, dont Rodolphe, qui en étoit gouverneur, se fit

couronner roi en 888. L'orientale fit partie de l'*Allemanie* & demeura soumise à l'empire Germanique. Rodolphe II. surnommé le *Faineant*, roi de Bourgogne, étant mort sans enfans en 1032. l'empereur Conrad dit le *Salique* lui succéda. Tout le pays qui porte le nom de Suisse fut uni par-là à l'empire d'Allemagne, & fit partie de la Haute Allemagne : il s'y forma divers états indépendans les uns des autres ; mais tous soumis à la jurisdiction de l'Empire. Plusieurs des principales villes devinrent libres & impériales ; d'autres dépendirent du domaine de divers abbés ou autres princes ecclésiastiques, & d'autres enfin furent soumises à des seigneurs du pays, dont les principaux à la fin du XIII. siécle furent les comtes de Habsbourg.

La maison de ces seigneurs devint alors extrémement puissante, tant par la dignité impériale qu'acquit Rodolphe I. comte de Habsbourg élu empereur en 1273. que par l'union de la Souabe à son domaine, & ensuite par la donation que ce prince fit de l'Autriche qu'il avoit confisquée, en faveur d'Albert I. son fils, dont la postérité prit le surnom d'Autriche. Albert fils de l'empereur Rodolphe I. étant parvenu à l'empire en 1298. forma le projet de réunir en un seul duché tous les pays qui composent la Suisse & de se l'approprier : il augmenta d'abord considérablement de diverses maniéres les domaines qu'il y possedoit déja. Il trouva de la résistance dans l'exécution de ses projets en quelques villes & communautés ; & pour tâcher de les reduire de gré ou de force, il mit dans le pays des gouverneurs, qui les tyranniserent violemment : les peuples d'*Ury*, de *Schewits* ou *Schwits* & *Underwald*, outrés de ces vexations, tenterent de s'en délivrer ; & ayant formé une confédération pour dix ans au commencement de l'an 1308. ils chasserent ces gouverneurs, & démolirent divers châteaux du domaine de la maison d'Autriche.

L'empereur Albert ayant été assassiné le premier de Mai de la même année, cet évenement encouragea les confédérés, qui s'affermirent de plus dans leur liberté, & défirent entiérement en 1315. à *Morgat* les troupes de Léopold duc d'Autriche qui s'étoit avancé dans le pays pour les réduire ; & après cette victoire, les trois villes ou les trois cantons confédérés jurerent entr'eux une alliance perpetuelle, qui a été le fondement de la république Helvétique.

La guerre continua entre la maison d'Autriche & les trois cantons confédérés, dont la puissance augmenta en 1332. par l'accession du canton de *Lucerne* à la confédération. Ceux de *Zurich*, de *Glaris* & de *Zug* s'y joignirent ; le premier en 1351. & les deux autres en 1352. *Berne*, ville impériale, s'associa à ces 7. cantons en 1353. & enfin l'empereur Charles IV. confirma leur association en 1362. sans préjudice néantmoins de leur dépendance de l'Empire. Ces *Huit anciens cantons* sont encore aujourd'hui distingués sous ce nom, des 7. autres : ils réglerent alors leur rang ; non suivant la datte de leur confédération : mais eu égard à leur puissance ; en sorte que *Zurich* fut le premier & ensuite *Berne*, *Lucerne*, *Uri*, *Schwits*, *Underwald*, *Zug* & *Glaris*.

Cette république naissante demeura en paix jusqu'en 1385. que la guerre se renouvella entr'eux d'un côté & la maison d'Autriche de l'autre. Elle fut fatale aux Autrichiens : enfin les deux partis convinrent en 1389. d'une tréve qui fut prolongée à diverses reprises & qui dura jusqu'en 1415. que les cantons entreprirent la guerre contre le duc d'Autriche par ordre de l'empereur Sigismond & du concile de Constance, & lui enleverent les terres

qu'il possedoit dans l'Argow, & qu'ils se partagerent.

Malheureusement la division se mit en 1436. entre les cantons confédérés, au sujet du comté de Tockenbourg, dont ceux de Zurich vouloient disposer après la mort du dernier comte, mort sans enfans, au préjudice de ceux de Schwits, dont les six autres cantons embrasserent les intérêts. Cette division fut suivie de la guerre civile entre les 7. cantons d'un côté & ceux de Zurich, soutenus de la maison d'Autriche, avec laquelle ils s'alliérent en 1443. de l'autre. M. le baron de Zur-Lauben dans son histoire militaire des Suisses au service de la France, que nous ne faisons qu'abbreger, paroît adopter ici le sentiment commun, qui rapporte l'origine du nom de *Suisses* à cette division; parce qu'on s'accoûtuma à donner le nom de *Shweitzer* ou de *Suisses* aux 6. cantons confédérés, qui firent la guerre à celui de Zurich pour les intérêts de celui de *Scwits*; quoi qu'il convienne que d'autres la rapportent avant l'an 1355. & même à l'an 1318. dans le tems des premiéres confédérations.

Quoi qu'il en soit, cette querelle s'étant pacifiée, & ceux de Zurich ayant renoncé en 1450. à leur alliance avec la maison d'Autriche; la république Helvétique devint puissante de plus en plus. Louis Daufin, fils du roi Charles VII. après avoir éprouvé la valeur des Suisses, accepta leur amitié en 1444. & le roi Charles VII. fit un traité d'alliance avec eux en 1452. Les rois de France successeurs de Charles l'ont souvent renouvellée depuis; & Louis XI. étant monté sur le trône la renouvella en 1463. ce qui n'empêcha pas le duc de Calabre, d'amener avec lui en 1468. durant la guerre du bien public, pour s'en servir contre ce prince, 500. Suisses, qui sont les premiers de la nation qui soient entrés en France pour y servir.

Les 7. anciens cantons s'étant reconciliés avec ceux de Zurich en 1450. continuerent la guerre contre la maison d'Autriche, à laquelle ils enleverent le Turgaw en 1460. Ils tournerent ensuite leurs armes contre Charles le *Hardi* duc de Bourgogne, qui les avoit attaqués, & défirent entiérement ses troupes en 1476. & 1477. dans trois batailles, dont la derniére fut celle de Nanci dans laquelle ce prince perdit la vie. Ils associerent à leur conféderation en 1481. les villes de *Fribourg* & de *Soleure* qui firent les 9. & 10. cantons, lesquels céderent la preséance à celui de *Bâle*, qui ne fut associé qu'en 1501. celui de *Schafhouse* fut admis cette derniére année & enfin celui d'*Appenzel* fut reçu en 1513. C'est par-là que la république Helvétique acheva de se former, après qu'elle eut commencé 206. auparavant. Cette république fit enfin la paix en 1499. avec la maison d'Autriche, par un traité conclu à Bâle; & elle s'associa même en 1511. avec l'empereur Maximilien I. pour la conservation des états anterieurs de la maison d'Autriche. Elle continua néantmoins d'être regardée comme membre de l'Empire, jusqu'en 1648. qu'elle fut reconnue à la paix de Westphalie pour indépendante, par l'empereur & le corps Germanique. Outre les 13. cantons qui constituent le fond de la république Helvétique, il y a plusieurs états voisins, qui se sont liés avec eux en divers tems, & qui ne forment ensemble qu'un même corps.

La Suisse prise en général est un pays peu fertile; mais où l'air est excellent. C'est un des plus hauts de l'Europe; & on remarque que les trois plus grands fleuves, de cette partie du monde, qui sont le *Danube*, le *Rhin* & le *Rhône*, prennent leur source ou dans le pays ou aux environs. Aussi la Suisse est-elle un

pays rempli de hautes montagnes, sur tout vers les frontieres du Tirol, du Milanez & de l'état de Venise. Plusieurs sont couvertes de fôrets, que les Suisses conservent pour la sureté du pays; & qui, outre le bois qu'elles fournissent, sont remplies de bêtes fauves & de gros & de menu gibier. Il y a quelques-unes de ces montagnes où on voit en même tems les 4. saisons de l'année: la cime est couverte de neige & de glacons & il y regne un hyver perpetuel; en descendant on trouve des prairies couvertes de fleurs comme au printems; plus bas on y voit des arbres chargés de fruits comme en été; & au pied de la montagne on y moissonne les champs dans le tems que l'on vendange ailleurs. La montagne d'*Esplugue*, qui sépare l'Italie de la Suisse a cela de particulier, que du côté de la Suisse on n'y voit que neige & que glaçons; & que fleurs & verdure du côté de l'Italie. Plusieurs autres montagnes abondent en pâturages & on y nourrit une grande quantité de bestiaux: on y trouve entr'autres de grands troupeaux de vaches & de grands haras de chevaux qui font la principale richesse du pays: il y a quelques côteaux chargés de vignobles; les rivieres & les ruisseaux qui sortent de ces montagnes fertilisent les vallons; & si le pays fournit peu de bled, qu'on est obligé de tirer des provinces voisines; il est abondant pour toutes les autres choses nécessaires à la vie. On trouve de plus plusieurs plantes médecinales, surtout des vulneraires, sur ces montagnes, avec des mines de fer, d'argent & de plusieurs sortes de pierres; & on y respire un air pur & sain. Outre les rivieres dont on a parlé, il y en a plusieurs autres qui y prennent leur source, dont les plus considérables sont l'Aar, la Russ & l'Inn: elles sont fort poissoneuses, ainsi que plusieurs grands lacs qui sont dans le pays. On trouve enfin en Suisse plusieurs eaux thermales & minérales fort salutaires. Du reste le pays est fort peuplé; mais il a peu de commerce, à cause que sa situation y est peu favorable; excepté à Bâle & à Zurich. Il y a néantmoins des manufactures, surtout de toiles, en divers endroits; mais le plus grand trafic du pays consiste en bestiaux, en beurre & en fromage.

Les Suisses sont de belle taille, forts, robustes, braves, francs & adroits aux exercices militaires: ils sont fidéles, & religieux observateurs de leurs promesses; de là vient que diverses puissances s'empressent d'avoir des troupes Suisses à leur solde, & que plusieurs princes leur confient en partie la garde de leurs personnes. L'infanterie Suisse passe pour la meilleure & la mieux disciplinée de l'Europe; mais les troupes Suisses qui sont au service des princes étrangers aiment à être exactement payées: celles qui servent en France jouissent de divers priviléges.

Les Suisses menent communément chez eux une vie frugale & se contentent d'une nourriture fort simple; leurs mets les plus ordinaires sont le lait, le beurre & le fromage. On prétend même qu'il y en a dans les montagnes qui ne mangent jamais de pain: mais on ajoûte d'un autre côté, que depuis leur commerce avec la France & les autres états voisins, & depuis qu'un grand nombre de François réfugiés se sont retirés parmi eux, plusieurs ont dégéneré de leur ancienne simplicité de mœurs; & sur tout dans les cantons de Fribourg, de Soleure & de Berne, où on approche beaucoup des maniéres Françoises. Tous ceux qui vivent dans les campagnes ont retenu leur ancienne façon de s'habiller. Les femmes qui ne manquent pas d'agrément, sont laborieuses & œconomes: elles ont soin du ménage & y sont fort entendues. Du reste on accuse les Suisses d'être peu polis, prompts,

coleres & grand buveurs quand ils en trouvent l'occasion. Ils sont judicieux, entendent très-bien leurs intérêts, sont ennemis de nouveaux impôts, & aiment souverainement leur liberté, la forme de leur gouvernement & leur patrie. Il y en a plusieurs parmi eux qui se sont distingués dans les arts & dans les sciences; & plusieurs villes de la Suisse ont de fort bonnes imprimeries. Ils parlent l'Allemand, qui est la langue commune du pays, excepté dans la partie située sur les frontiéres de la France, qu'on appelle *le Pays Roumois*, où un François corrompu est la langue ordinaire; & sur les frontiéres de l'Italie où on parle Italien; mais la plupart des Suisses entendent le François.

Les 13. cantons Suisses sont autant de républiques indépendantes les unes des autres; mais confédérées pour leur conservation respective. Ils n'ont pas tous une même espéce de gouvernement: celui des cantons de *Zurich*, *Berne*, *Bâle*, *Schaffouse*, *Lucerne*, *Fribourg & Soleure* est aristocratique, avec quelque mélange de démocratie; en sorte qu'il n'y a que les bourgeois des villes capitales de ces cantons qui ayent part à l'administration politique: mais celui des autres cantons, qui sont *Ury*, *Shweits*, *Underwald*, *Zug*, *Glaris & Appenzel*, est purement démocratique; & les habitans des bourgs & des villages qui les composent ont part à l'administration publique. Mais quelque diversité qu'il y ait à cet égard, on peut dire en général qu'il n'y a pas de gouvernement plus doux, ni de peuples moins chargés d'impôts que les Suisses: ils ne pensent pas à s'aggrandir; & s'appliquent uniquement à conserver leur liberté & la forme de leur gouvernement. Ils n'ont pas de places fortes, excepté Bâle, Zurich & Soleure: mais les montagnes, les rivieres, les lacs & les forêts dont leur pays est rempli, en rendent l'accès & la conquête difficiles, & le mettent à l'abri de l'invasion de leurs ennemis, dont ils peuvent être avertis en moins d'une heure, par le moyen des buchers tout dressés sur le sommet des montagnes, auxquels on met le feu dans l'occasion. Ils ne manquent d'ailleurs ni d'armes, ni de munitions; & outre les arcenaux du pays, chaque maison est obligée d'en être fournie suivant ses forces. On compte que les 13. cantons, leurs alliés & leurs sujets, peuvent mettre sur pied en cas de besoin, une armée de trois cens mille hommes.

Les Treize cantons tiennent tous les ans vers le commencement de Juillet une diette ou assemblée générale, composée de deux députés de chaque canton, & de 3. députés de leurs principaux alliés, qui sont l'abbé & la ville de S. Gall & la république de Bienne. On traite à cette assemblée de toutes les affaires qui regardent le corps Helvétique, & elles s'y décident à la pluralité des voix: mais quoique chacun y opine comme il juge à propos; c'est pourtant de façon qu'aucun député ne s'écarte des ordres de ses superieurs. Les deux députés de Zurich y occupent la premiére place; & le plus ancien de ces deux députés y préside. C'est lui qui fait les propositions, qui convoque la diette par des lettres circulaires, & à qui s'adressent les ambassadeurs & autres ministres étrangers. On appelle cette assemblée la diette ordinaire, parce qu'elle se tient tous les ans: on la tenoit ordinairement à Bade dans l'Argow; mais depuis l'an 1712. elle se tient à Frawenfeld ville capitale du même pays. Il y a aussi quelquefois des diettes extraordinaires que les ambassadeurs demandent: les princes qui en ont sollicité la convocation en payent les frais. Outre ces diettes générales, il y en a de particulieres: les cantons

Catholiques s'assemblent pour leurs intérêts à Lucerne ou à Zug; & les Protestans à Araw dans le canton de Berne. Les cantons qui sont souverains des bailliages d'Italie, tiennent aussi tous les ans une diette à Logano ou à Lucarno pour l'administration de ces bailliages.

Si les Suisses sont parfaitement d'accord pour le gouvernement civil, il n'en est pas de même de la religion, sur laquelle ils sont divisés. Ulric Zuingle natif du pays y prêcha la prétendue reformation de Calvin en 1519. & l'établit enfin dans une grande partie de la Suisse : l'autre demeura dans la religion de ses peres, qu'elle a conservée fidélement jusqu'à nos jours; en sorte que parmi les treize cantons il y en a 7. qui professent la religion Catholique; mais ce sont les moins considérables : 4. autres, qui sont les plus forts & les plus étendus, professent la religion Prétendue Réformée; & enfin deux autres sont mixtes, c'est-à-dire partie Catholiques & partie Protestans. Il en est de même des alliés & des sujets des treize cantons, qui sont partagés entre les deux religions. On prétend que les cantons Protestans sont plus riches à proportion que les Catholiques : on en donne pour raison, que les Protestans jouissent des biens ecclésiastiques qu'ils ont envahis, au lieu que dans le pays Catholique, le clergé séculier & régulier est exempt des charges publiques : mais la meilleure raison est que le pays des cantons Protestans est beaucoup meilleur & mieux situé pour le commerce; & que d'ailleurs plusieurs François Protestans qui se sont refugiés chez eux, y ont établi plusieurs sortes de manufactures & y font fleurir le commerce.

On ajoûte, que parmi les Protestans, celui de Berne, qui est le plus puissant de tous pris en général, peut lever cent mille hommes; & que celui de Zurich, qui passe pour le plus riche, est en état d'en soudoyer & d'en lever cinquante mille de son côté. Au reste, les Suisses pour entretenir la concorde & la bonne amitié parmi eux, sont convenus, que chacun demeureroit librement dans la religion qu'il professe; & que ceux des cantons Protestans qui embrasseroient la religion Catholique, seroient obligés de se retirer dans un canton Catholique; & que les Catholiques qui embrasseroient la religion Reformée se retireroient dans un canton reformé. Dans les cantons mixtes les Catholiques ont la liberté de faire des processions & de porter publiquement le Saint Sacrement; mais il leur est défendu de porter la croix haute & de chanter à haute voix sur les terres des Protestans.

Nous divisons la Suisse en trois parties avec le commun des géographes, qui sont 1°. les Treize cantons, 2°. leurs alliés, 3°. leurs sujets. Nous suivrons principalement dans la description abrégée de ces trois parties, mais dans un ordre que nous croions plus méthodique, l'auteur de *l'Etat & des délices de la Suisse* imprimé en 4. vol. in-12. en 1730. ouvrage détaillé & interessant; & il seroit à souhaiter que nous en eussions de semblables, pour les autres parties de l'Univers.

I. LES TREIZE CANTONS.

Nous avons déjà remarqué que de ces Treize Cantons il y en avoit 7. de Catholiques, 4. de Protestans & 2. de Mixtes : nous suivrons cette division.

CANTONS CATHOLIQUES.

§. 1. *Canton de Lucerne.*

Ce canton, le plus puissant des cantons Catholiques, est borné au nord par celui de Berne & les bailliages libres; au levant par ceux de Zug, Schweits & Underwald; & au midi & au couchant par celui de

Berne : il a environ 15. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 12. du levant au couchant. Le pays est fertile en bled & en pâturages. Son gouvernement, qui ressemble à peu près à celui de Berne, & qui est aristo-démocratique, est entre les mains de deux avoyers ou chefs, d'un grand conseil composé de cent sénateurs,& d'un petit, qui en a 36. & dont 18. gouvernent pendant six mois & 18. pendant autant de tems : les deux avoyers y président tour à tour. Il y a de plus deux cours de justice,l'une pour le civil & l'autre pour le criminel. Ce canton peut mettre 16000. hommes sur pied : il dépend pour le spirituel du diocése de Constance.

Lucerne, qui en est la capitale, est située à la sortie de la riviere de Russ, d'un lac fort étendu auquel cette ville donne son nom, & qu'on appelle aussi le *Lac des Quatre Cantons*, parce que 4. cantons y aboutissent : ce lac a environ 6. lieues de long sur 3. de large. Lucerne est au 47. degré de latitude. On prétend qu'elle tire son nom d'un fanal ou lanterne, qu'on allumoit au haut d'une tour sur le bord du lac, pour éclairer ceux qui y navigent. La riviere de Russ ou Reuss partage la ville en deux parties inégales, jointes par trois ponts couverts, qui servent de promenade & qui sont ornés de diverses peintures. La ville est ceinte de murailles flanquées de tours, mais sa principale force consiste dans sa situation ; étant couverte d'un côté par le lac & de l'autre par de hautes montagnes. Elle est grande & belle, mais un grand nombre de jardins qu'elle renferme dans son enceinte y occupent beaucoup de terrain. Sa situation entre l'Allemagne & l'Italie, dont elle est l'entrepôt des marchandises la rend fort commerçante, & l'enrichit : le nonce du pape auprès des cantons Catholiques y réside, ainsi que quelques autres ministres étrangers. Elle doit son origine à un monastère qui y subsistoit déjà dès le VIII. siècle sous le nom des SS. Maurice & Leger, sous la dépendance de l'abbaye de Maurback en Alsace ; & qui a été sécularisé & changé en prévôté collégiale vers le commencement du XV. siécle. Cette eglise collégiale de S. Leger, qui est la principale de la ville, est située à son extrémité orientale vers le bord du lac, sur lequel il y a un des trois ponts, qui a 500. pas de long: elle est ornée de deux beaux clochers & elle a des orgues d'une grosseur extraordinaire. Les autres principaux édifices de la ville sont le collége des Jésuites, les couvens des Cordeliers & des Ursulines, l'arcenal, le tour de l'eau & la maison de ville. Elle est partagée en plusieurs tribus ou corps de mêtier dans lesquels tous les bourgeois sont obligés de se faire immatriculer ; d'où on tire les membres de l'état.

Le canton de Lucerne est partagé en 19. bailliages, dont il y en a neuf gouvernés par des conseillers ou sénateurs de Lucerne : les 10. autres sont administrés par des baillifs qui résident sur les lieux ; mais dans tous ces bailliages il n'y a que deux villes, *Willisaw* & *Rotbebourg* : tout le reste n'est que des villages.

Sempach & *Surzée* sont deux villes libres sur le lac de Surzée sous la protection du canton de Lucerne, de même que l'abbaye de *S. Urbain* de l'ordre de Cîteaux: cette abbaye fondée d'abord en 1148. & transferée en 1191. à l'extrémité septentrionale du canton de Lucerne, est grande, riche, belle & bien bâtie. Il y a ordinairement 40. à 50. religieux. Les deux abbayes de filles du même ordre de *Rathausen* & d'*Eschenbach*, situées dans le canton de Lucerne & le diocése de Constance, en dépendent. La premiére, qui est sur la Russ, a environ 60. religieuses & l'autre près de 70.

Munster en *Argaw*, est un gros bourg qui ressemble à une belle ville. Il est au nord du lac de Surzée, & a le monastère de S. Michel de Chanoines Reguliers, dont le prévôt a la haute justice dans la banlieue : la souveraineté appartient au canton de Lucerne.

§. 2. *Canton d'Ury.*

C'est le plus méridional des Cantons Suisses : il est borné au nord par celui de Schweits & le lac des 4. Cantons ; au levant par le canton de Glaris & le pays des Grisons ; au midi par les bailliages d'Italie ; & au couchant par le Vallais & les Cantons de Berne & d'Underwald. Son étendue du midi au nord est d'environ 20. lieues communes de France & de 12. dans sa plus grande largeur du levant au couchant : il tire son nom de la tête d'un taureau ou de bœuf sauvage, appellée communement *Ura*, qu'il a prise pour ses armes. Le pays dépend pour le spirituel du diocése de Constance : il consiste principalement en une longue vallée de 25. milles entourée de tous côtés des hautes montagnes des Alpes, & arrosée par la riviere de Reuss. Il appartenoit anciennement à l'abbaye de filles de S. Felix & de S. Regule de Zurich, dont Hildegarde fille de l'empereur Louis le *Débonnaire* fut première abbesse. Des abbesses de ce monastère, il passa aux abbés de Wettingen de l'ordre de Cîteaux ; & s'étant affranchi de leur domination par une somme d'argent, il se mit sous la protection des empereurs d'Allemagne, qui y nommerent des gouverneurs, juges des matieres civiles & criminelles. Tant que les empereurs ne toucherent pas aux priviléges des habitans, il n'arriva aucun changement dans le pays : mais les ducs d'Autriche ayant tâché de les abolir & d'y établir une domination absolue & tyrannique, ils se mirent en liberté, ainsi qu'on l'a déja remarqué.

Le Canton d'Ury est herissé de montagnes : quoiqu'il soit plus avant dans les Alpes que tous les autres, il est néantmoins plus fertile ; & les fruits y sont plûtôt mûrs, à cause du vent chaud qui y regne & de la réverberation du soleil. Ses pâturages sont excellens : il y a plusieurs lacs qui fournissent quantité de poisson ; & on y trouve des mines de fer.

Ce Canton tient le quatriéme rang dans l'ordre des Confederés. Il est partagé en dix communautés, appellées *Participations*, parce que tous leurs habitans *participent* aux honneurs, aux biens & aux charges de la république ; en sorte que son gouvernement est purement démocratique, sous l'autorité d'un chef nommé *Landamme*, qui demeure deux ans en charge. Il est assisté d'un conseil général qui se tient ordinairement à Altorff, composé de 60. conseillers, six de chacune de dix communautés, qui tiennent tous les ans au mois de Mai leur assemblée générale à *Botzligen*, village situé à demi lieue d'Altorff chef-lieu du pays. Ils élisent leurs magistrats dans cette assemblée & y délibérent sur les affaires de leur république.

On ne voit aucune ville dans ce canton : le principal lieu est *Altorff* bourg situé à 7. à 8. lieues au sud-est de Lucerne, & à un quart de lieue du lac de Lucerne, ou des *Quatre Cantons*, auprés & à la droite de l'endroit où la Russ se jette dans le lac, dans une plaine, au pied de hautes montagnes. Il est beau & grand : on y voit 6. églises, qui sont assez propres : & ses maisons sont assez belles. Les rues sont pavées ; & ses environs sont fort agréables, par la quantité de jardins & des maisons de campagne dont ils sont remplis. Le bourg n'est pas fermé de murailles qui seroient inutiles ; étant environné de montagnes d'une hauteur prodigieuse. L'église paroissiale

siale est au milieu du bourg, & tout auprès le couvent des Capucins. Hors du bourg & de l'autre côté de la Russ est une abbaye de Bénédictines. La maison-de-ville & l'arcenal méritent d'être vûs : il y y a une fabrique pour tailler & polir le christal. Altorff est le lieu de la naissance du célébre Guillaume Tell, principal auteur de la liberté Helvétique.

Le Mont *S. Gothard* est dans l'étendue de ce canton à trois lieues au midi d'Altorff. Cette montagne est plus habitée qu'il ne semble qu'elle ne devroit l'être. Depuis le pied, jusqu'à *Gestinen*, qui en est à 4. lieues de chemin, on compte 7. à 8. villages des deux côtés de la Russ. Il y a un couvent de Capucins au sommet de la montagne ; c'est un endroit des plus élevés de la Suisse, d'où on voit les terres de 4. diocéses, qui viennent s'y joindre ; sçavoir de Milan, Novare, Coire & Sion ; & non loin de-là sont les limites de ceux de Come, de Lausanne & de Constance Sur ce sommet, dans l'espace d'une lieue de tour, & aux environs de l'hospice des Capucins, on voit sept petits lacs d'eau claire, d'où sortent le Tésin qui descend en Italie, & la Russ, *Ursa*, qui descend en Suisse. *Gestinen* est un beau bourg qui est à 4. lieues du pied de la montagne & le gîte ordinaire de ceux qui vont en Italie par ce passage : on trouve du christal dans son territoire.

Outre la vallée d'Altorff, qui est la principale, ce canton en contient 4. autres. La premiére est celle de *Schaechen* située à la droite de la Russ & arrosée par une petite riviere qui s'y jette : elle contient plusieurs villages & des eaux minérales. La seconde est le *Val Maderan* situé aussi à la droite de la Russ, au midi de la précédente, & arrosé par une petite riviere, qui se jette dans la Russ. La troisiéme est la vallée *d'Urseren* qui s'étend depuis la source de la Russ au nord-ouest du mont S. Gothard : elle a trois lieues de long & une de large : il y a 3. bons villages dont le principal est celui *d'Urseren* : ils dépendent du diocése de Coire pour le spirituel, & sont du domaine de l'abbé de Disentis ; ce qui fait qu'ils sont censés membres de la Ligue Grise dont on parlera ailleurs. Le Canton d'Uri a reçu en 1410. cette vallée dans son alliance, & en communauté perpetuelle. La quatriéme vallée est celle de *Livin* ou *Leventine* qui a titre de bailliage, & qui s'étend depuis le Tésin vers sa source, au midi du Mont-Gothard, dans l'espace de 7. lieues jusques aux frontieres des bailliages Italiens. On y voit plusieurs villages, dont les habitans sont Italiens & soumis pour le spirituel à l'archevêque de Milan.

§. 3. *Canton de Fribourg.*

Le canton de Berne environne de toutes parts celui de Fribourg, le plus occidental de la Suisse, excepté une lisiére vers le nord, où il confine avec le lac de Neuchatel : il a environ 15. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 10. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Il dépend entiérement du diocése de Lausanne pour le spirituel, & n'a que le dixiéme rang parmi les Treize ; n'étant entré dans la confédération qu'en 1481. il est arrosé par plusieurs petites rivieres dont les principales sont la Sana, qui le traverse dans son milieu du midi au nord, & la Broye, qui coule dans sa partie occidentale. Il est abondant en grains, en fruits & en pâturages ; & est fort peuplé : on assure qu'il peut mettre 18000. hommes sur pied.

Son gouvernement est aristo-démocratique. Il est administré par deux conseils, le grand & le petit, qui résident à Fribourg. Le grand, en qui la souveraineté réside, est composé de 200. conseillers élûs, par la

chambre secrete dans laquelle les nobles ne sont pas admis, & le petit de 24. sénateurs, qui rendent par appel la justice civile & criminelle, & qui sont élûs par le grand conseil. Ces deux conseils ont pour présidens deux avoyers, qui y présidemt alternativement une année chacun, qui sont à vie & qui, ainsi que les bourgmestres, sont élus par toute la bourgeoisie de la ville de Fribourg. Il y a de plus quatre bannerets qui commandent la milice du canton, qui sont capitaines des 4. quartiers de la ville de Fribourg, qui ont voix & séance de la part du peuple au conseil des 24. qui sont élus par le grand & le petit conseil, & qui sont 3. ans en charge. Il y a encore un trésorier général, qui a l'administration des revenus de l'état & l'intendance des bâtimens publics.

Le canton de Fribourg est partagé en 21. bailliages, dont il y en a trois qu'on appelle *Interieurs*, qui sont situés dans le voisinage de la capitale, & dont les baillis qui les gouvernent, ne sont pas obligés de résider sur les lieux. Les 18. autres sont administrés par des baillis qui sont obligés d'y résider & qui y rendent la justice. Tous les baillis, qui sont des bourgeois de Fribourg, sont élus par le grand conseil de cette ville. Outre ces 21. bailliages, le canton possede en commun avec celui de Berne 4. bailliages & deux seigneuries médiates. Il y a beaucoup d'églises & de monastères dans le canton. On y parle également l'Allemand & le François; ou plûtôt le *Romand*, qui est un pâtois semblable à celui du pays de Vaud & qui est le langage du peuple. Aussi la plus grande partie de ce canton s'étend-elle dans le pays de Vaud, dans la plaine & dans les montagnes.

FRIBOURG, sa capitale, est située sur le penchant d'une colline sur la riviere de Sana qui l'environne de deux côtés, à 7. lieues au sud-ouest de Berne, & à 12. lieues au nord du lac de Géneve. Elle fut fondée au XII. siécle: elle a été libre & impériale; & elle tomba ensuite sous la domination de la maison d'Autriche. La riviere la separe d'un fauxbourg fermé de murailles. Elle est grande & belle, quoique dans une situation assez extraordinaire; car elle est bâtie parmi des rochers & des côteaux, où il faut toûjours monter ou descendre, excepté dans sa partie occidentale, qui est dans la plaine. Elle est partagée en quatre quartiers. Ses rues propres & larges, sont bordées de belles maisons & de divers édifices publics fort ornés; & on y voit de belles places. L'évêque de Lausanne y a établi sa résidence depuis la réformation & la principale noblesse du pays y demeure. L'église de S. Nicolas, qui sert de cathédrale à ce prélat, est située dans une belle place: son clocher est remarquable par sa structure & sa hauteur. Le collége des Jésuites fondé en 1604. est dans le quartier le plus élevé de la ville: c'est un bel édifice ainsi que l'hôtel-de-ville: les Augustins & les Cordeliers y ont des couvens; & il y a une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux.

Romont, ou *Rotundus mons* en Latin, est la plus belle des villes du canton de Fribourg après la capitale: elle prend son nom de sa situation sur une montagne ronde. Elle appartenoit autrefois au pays de Vaud & à la maison de Savoye, avec le comté de son nom, dont les Fribourgeois s'emparerent en 1536. & qu'ils ont gardé depuis. Cette ville a des foires fort fréquentées & deux couvents, l'un de Minimes & l'autre d'Ursulines.

La ville de *Gruyere* est le chef-lieu du bailliage le plus considérable du canton, & l'a été autrefois d'un comté de son nom qui a été possedé par des seigneurs particuliers jusqu'en 1554. Il y a un château où réside le bailli: on y fait des fromages qui ont beaucoup de débit.

Altenreuff (*Altaripa* en Latin) est une abbaye de l'ordre de Cîteaux, située sur la riviere de Sana à une lieue au dessus de Fribourg, fondée en 1098. elle est riche & a sous son autorité deux abbayes de filles du même ordre; sçavoir celle de *Mageraw* située sur la Sana dans le fauxbourg de Fribourg, & celle de *Remond* dans le pays de Vaud, au pied de la ville de Romont, à six lieues de Fribourg. *Valsaint* & *la Part Dieu* sont deux Chartreuses, la premiére située à six lieues de Fribourg vers le midi & l'autre aux environs de Gruyere. *Estavayer* jolie ville sur le bord oriental du lac d'Yverdun ou de Neuchastel a un couvent de Minimes & un d'Ursulines. La Chartreuse de *Montbrentos* est aux environs.

§. 4. *Canton de Soleure.*

Ce canton s'étend en longueur le long de la riviere d'Aar qui le traverse du sud-ouest au nord-est, dans l'espace de 18. lieues communes de France, & il en a neuf dans sa plus grande largeur du midi au nord. Il est borné au nord par les terres de l'évêque & du canton de Bâle; au levant & au midi par le canton de Berne, & au couchant par ce même canton & les terres de l'évêque de Bâle. Il est un des plus beaux de la Suisse; & situé partie dans la plaine & partie dans le Mont-Jura, qui semble s'abaisser, pour faire passage aux eaux, pour le plaisir de la vûe, & pour les commodités de la vie. On y recueille du bled & du vin; il y a beaucoup de pâturages & d'eaux thermales: il dépend pour le spirituel du diocése de Lausanne, & a le onziéme rang parmi les cantons.

Son gouvernement est aristo-démocratique; il a pour chefs deux avoyers & un banneret qui commande les troupes, élûs par la bourgeoisie de la capitale partagée en onze tribus. L'autorité souveraine réside dans le grand & le petit conseil, où président alternativement les deux avoyers. Le premier de ces conseils est composé de 66. personnes & le second de 35. On prétend que ce canton peut mettre dix mille hommes sur pied.

SOLEURE, nommée en Latin *Solodurum* en est la capitale: elle est située sur une colline, qui va en s'abaissant vers l'Aar, à 12. lieues au midi de Bâle: cette riviere la sépare en grande & en petite & les deux parties de la ville sont jointes par un pont & fortifiées à la moderne. La ville est ancienne & considérable & a été libre & impériale: ses rues sont larges & propres; & il y a d'assez belles maisons. L'ambassadeur de France auprès des Cantons Suisses y fait sa résidence ordinaire. Sa pricipale église est la collégiale de S. Urse, fondée par Berthe mere de l'empereur Charlemagne. Les Jésuites y ont un beau & riche collége, & les Cordeliers & les Capucins des couvents. L'hôtel-de-ville est bien bâti, & l'arcenal bien fourni. Les environs sont remplis de jardins & de maisons de campagne; ce qui en rend le sejour agréable.

Le canton de Soleure est partagé en 12. bailliages; entre lesquels il y en a 4. qu'on appelle *Interieurs*, & qui sont situés aux environs de la capitale: des huit autres, 5. sont en-deçà du Mont-Jura & 3. au-delà. Du reste il n'y a que des villages dans tout le Canton; excepté la petite ville *d'Olten* qui est fort jolie, & qui est située sur une colline à la gauche de l'Aar, à 7. lieues au dessous & au nord-est de Soleure, avec un pont sur cette riviere. *Thierstein* vieux château a eu titre de comté. Celui *d'Ornach* est fort. *Schœnewerd* village du bailliage *d'Olten*, situé sur l'Aar, a une ancienne collégiale sous le nom de S. Leger.

§. 5. *Canton d'Underwald.*

On nomme en Latin ce canton *Subsilvania*, parce qu'il est situé de deux côtés d'une grande forêt qui en occupe le milieu. Il est borné au nord par le lac des 4. cantons, qui sont ceux de Lucerne, Uri, Schwits & Underwald, situés aux environs; au levant par le canton d'Uri, au midi par celui de Berne, & au couchant par celui de Lucerne : son étendue du midi au nord est d'environ 9. lieues communes de France & sa plus grande largeur du levant au couchant est de six. On le nommoit anciennement le comté de *Surigow* : le monastère de Lucerne, auquel ce comté appartenoit par les libéralités des rois de France, y avoit fait bâtir les châteaux de *Sarne* & de *Rosbeck*. L'empereur Albert d'Autriche, qui en étoit le maître au commencement du XIV. siécle, faisant gouverner le pays tyranniquement, les peuples de ce canton avec ceux d'Uri & de Schwits, pour se venger, raserent ces deux châteaux & jetterent les fondemens de la république Helvétique, ainsi qu'on l'a rapporté ailleurs.

Le canton d'Underwald a le sixiéme rang dans la république Helvétique. Il est tout hérissé de montagnes couvertes de forêts, qui l'environnent ; & sa principale richesse consiste dans ses pâturages, & dans la pêche des petits lacs qui se trouvent dans le pays. Il dépend pour le spirituel du diocése de Constance, & a la même forme de gouvernement que ceux de Schwits & d'Uri ; en sorte que ce gouvernement est purement démocratique ; & il n'y a pas de noblesse dans le pays. Le Canton consiste en deux grandes vallées, qui anciennement ne formoient qu'une seule république; mais la division s'étant mise entre elles au sujet de la répartition de quelques contributions, elles ont eu depuis un gouvernement separé ; & chacune a ses magistrats indépendans les uns des autres. Elles envoyent chacune en particulier un député à l'assemblée des Treize Cantons ; mais les 2. députés n'ont qu'un seul suffrage. Chacune des deux vallées a son chef particulier, nommé *Landamme*, qui est élû tous les ans, & un conseil composé de 58. membres, outre les anciens Landammes & quelques officiers. Il y a un conseil général de tout le canton pour les affaires du dehors.

Les deux vallées sont situées l'une au levant & l'autre au couchant du pays. La partie orientale ou le bas pays, retient le nom *d'Underwald*, qui veut dire *Au dessous du bois*. Elle est arrosée par la petite riviere d'Aa, qui se jette dans le lac des 4. Cantons, & consiste en 4. communautés, dont la principale a pour chef-lieu le bourg de *Stants* situé au pied des montagnes, à une lieue & à la gauche de ce même lac & de la riviere qui s'y jette : on tient dans ce bourg l'assemblée générale de la partie orientale, à la fin du mois d'Avril, pour faire les élections & traiter des affaires publiques. Ce bourg est à 3. lieues au sud-est de Lucerne.

La partie occidentale ou la haute, qui occupe les deux tiers du canton, & qu'on appelle *Obdenwald*, c'est-à-dire *Au dessus des Bois*, est arrosée par la petite riviere de Melch, qui la traverse du midi au nord depuis sa source jusqu'à son embouchure dans le lac des 4. Cantons. Elle est composée de six communautés, dont la principale a pour chef-lieu le bourg de *Sarne*, situé sur la gauche de la riviere de Melch, à 4. lieues au midi de Lucerne. On y tient au commencement de Mai les assemblées générales de cette partie du canton ; on y voit une abbaye de Bénédictines, qui y a été transférée en 1615. d'auprès d'Engelsberg, & qui est sous la dépendance de l'abbé de ce monastère. Elle fut fondée

à la fin du XII. Siècle, & il y a cent religieuses.

Engelsberg, nommée en Latin *Mons Angelorum*, est une abbaye de Bénédictins fondée en 1120. en l'honneur de la Vierge, par Conrad baron de Seldenburen. Elle est située dans le doyené de Lucerne au diocése de Constance sur une haute montagne, au bas de laquelle est une vallée qui a environ 400. pas de large & autant de long; & qui est environnée des plus hautes montagnes du pays, auprès de la petite riviere d'Aa à 7. lieues de Lucerne vers le midi; elle est de la congrégation de Suisse: l'abbé est regulier & la communauté est composée de 25. religieux. Son territoire, qui est considérable, est situé dans l'étendue du canton d'Underwald, sur les frontieres de celui d'Uri: mais il est indépendant. L'abbaye, qui a été entiérement rebâtie depuis peu, est sous la protection des 4. Cantons du lac.

§. 6. *Canton de Schwits* ou *Schweits*.

Le canton de Zurich le borne au nord; celui de Glaris au levant; celui d'Uri au midi; & ceux de Lucerne & de Zug, avec le lac des 4. Cantons au couchant: son étendue du midi au nord est d'environ 9. à 10. lieues communes de France; & il en a autant du levant au couchant. Il fut un des trois premiers qui secouerent le joug de la maison d'Autriche: mais il n'a aujourd'hui que le cinquiéme rang dans la république Helvétique.

Le pays, qui dépend pour le spirituel du diocése de Constance, est rempli de montagnes; & elles sont si hautes, qu'on y voit de la neige au plus fort de l'été; en sorte que sa principale richesse consiste dans ses pâturages.

Son gouvernement est démocratique; il est administré par le grand & le petit conseil. Le grand conseil est composé de 60. sénateurs, 10. de chaque communauté qui composent le canton (M. le baron de Zurlaube en mot 7.) il a pour chef un *Landamme* qui est changé tous les deux ans. Le petit conseil, qui a le maniment des revenus du pays, & qui pourvoit aux dépenses publiques, est composé du landamme & de six conseillers, un de chaque communauté. Il y a outre cela deux cours de justice, l'une de neuf & l'autre de sept juges.

Schwits, bourg situé sur la petite riviere de Mutta, à 5. lieues de Lucerne vers le levant, & à demi lieue à la droite du lac des quatre Cantons, en est le chef-lieu; & c'est où réside la regence du Canton & où on tient tous les ans à la fin du mois d'Avril son assemblée générale. Quoique situé au milieu de hautes montagnes, il est néanmoins dans une situation assez agréable. On y voit plusieurs beaux édifices publics & particuliers. La paroisse est sous le nom de S. Martin: il y a deux couvens de Capucins & un de religieuses.

Le canton de Schwits a sous son autorité depuis l'an 1408. un petit pays qu'on appelle la *Mark*, qui s'étend pendant 5. lieues le long du bord du lac méridional de Zurich, qui est uni & fertile & qui jouit de divers priviléges. Le bourg de *Lachen* en est le chef-lieu.

L'abbaye de Bénédictins d'*Einsidlen* ou *de Notre-Dame des Hermites* de la congrégation de Suisse, est située dans l'étendue de ce canton, dont elle est indépendante. Elle est accompagnée d'un bourg de même nom situé à 5. lieues au nord-est de Schwits. Elle fut fondée au XI. siécle & est fort célébre par la dévotion à la Ste. Vierge. L'abbé, qui est régulier, se qualifie prince de l'empire; & sa communauté est ordinairement composée de cent religieux. Le pays d'alentour est très-peuplé & rempli de villages qui dépendent du

monastère dont l'église est magnifique, & qui est composé de 4. cours. Le trésor de l'église, qui est comme la Lorete de la Suisse, renferme de grandes richesses. Einsidlen est la patrie de Paracelse. Dans le voisinage de l'abbaye est un monastére de filles Bénédictines qui est soumis à l'autorité de l'abbé. Il y a une imprimerie dans l'abbaye & une bonne musique.

§. 7. *Canton de Zug.*

Il est borné au nord & au levant par le canton de Zurich, au midi par celui de Schwits; & au couchant la riviere de Russ le sépare de celui de Lucerne & du pays qu'on appelle *les Bailliages libres*. Son étendue est peu considérable : elle n'est que de six lieues communes de France du levant au couchant & de trois du midi au nord.

La ville de *Zug*, qui en est la capitale, & qu'on nomme *Tugium* en Latin, retient encore le nom des *Tugeni*, peuples qui habitoient anciennement le canton, ainsi que ceux d'Uri, de Schwits & de Glaris situés aux environs. Il fut délivré en 1352. de la domination des Autrichiens par les 3. anciens cantons, & associé à leur confédération; & il a aujourd'hui le septiéme rang parmi eux. Quant au spirituel, il dépend du diocése de Constance.

Le pays quoique montagneux, est assez bon; on y voit beaucoup de pâturages & plusieurs gros villages. Il est coupé par un lac qui a plus de trois lieues de longueur du midi au nord & qui est abondant en gros poissons : la plaine est fertile en vins, en bled & en fruits.

Le canton est partagé en cinq quartiers ou communautés, dont la ville de Zug en forme elle seule deux & les villages de la campagne trois autres. Ces cinq communautés composent ensemble un corps de république, dont le chef est nommé *Amman*. Quand ce chef est pris des deux communautés de la ville, il peut demeurer 3. ans en charge; mais il n'y est que deux ans lorsqu'il est pris par tour des trois communautés de la campagne. L'amman doit résider à Zug avec la régence du pays; & il est le chef du conseil général du canton composé de 40. senateurs, dont la ville en fournit 13. & chacune des trois autres communautés, neuf. L'assemblée générale du canton se tient tous les ans à Zug au commencement de mai.

La ville de Zug, capitale du Canton, est située sur le bord oriental du lac auquel elle donne son nom, à 5. lieues au nord-est de Lucerne, au pied d'une colline fertile en vin & en pâturages, & couverte en partie de forêts qui nourrissent beaucoup de gibier. Ses rues sont grandes & larges & ses maisons assez bien bâties; l'hôtel-de-ville est ce qu'il y a de plus remarquable. La collégiale de S. Oswald est située presque au milieu de la ville; la paroisse de S. Michel est au dehors. Il y a de plus un couvent de Capucins & un de religieuses. La ville, qui a son magistrat particulier, a jurisdiction sur 5. bailliages qui en dépendent.

Egery, *Menzingen* & *Bar* sont les 3. communautés du dehors. *Bar* est un bourg considérable ainsi que *Cham*. *Frawenthal*, nommée en Latin *Vallis Dominarum*, est une riche abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, située à la droite de la Russ, fondée en 1231. par Ulric baron de Schnabelburg & Agnés de Eschenbach sa femme; & soumise à l'abbé de Wettingen. *Morgarten* est un lieu célébre par la victoire que les Suisses y remporterent en 1315. sur les Autrichiens & qui assura leur liberté. *Walterswyl* a des eaux thermales.

LES CANTONS PROTESTANS OU DE LA RELIGION REFORMÉE.

§. 8. *Canton de Zurich.*

Quoique ce canton ne soit que le cinquiéme qui soit entré dans la confédération des Suisses, il tient néanmoins le premier rang dans les assemblées générales, & il est le plus puissant des Treize, après celui de Berne. Il est borné au nord par le Rhin qui le sépare de celui de Schaffouse & du pays de Kleggaw; au levant par le Turgow & le comté de Tockenbourg, au midi par le canton de Schwits & au couchant par celui de Zug & les bailliages libres. Son étendue est de 12. lieues de Suisse, de 24. au degré, du levant au couchant, & d'un peu plus du midi au nord: il a fait anciennement partie du pays des *Tigurins*, qui s'étendoient jusqu'au lac de Constance, & qui occupoient principalement le *Turg w*, ou la *Turgovie*, pays qui est situé au midi du même lac & qui en a retenu le nom.

Ce canton, qui est fort peuplé, est plein de montagnes & de lacs, dont la plûpart gêlent entiérement en hyver: quelques autres ou ne gêlent point dutout, ou demeurent peu de tems glacés; ce qui fait croire qu'il y a des sources d'eau vive. Le principal de ces lacs est celui de Zurich, le plus grand de toute la Suisse: il sépare vers le sud-est le canton de ce nom de celui de Schwits; sa longueur est de 9. lieues; mais sa plus grande largeur n'en a pas plus de deux. La riviere de Limath le traverse dans sa longueur, & on le passe à Rapersweil sur un pont de 1850. pieds de long. Il est abondant en diverses sortes de poissons: ses rives sont fort variées.

Le canton de Zurich est fort fertile en grains, en fruits & en pâturages; il y croît même du vin: mais il est verd, à cause que le froid qui y regne & qui est occasionné par le voisinage des montagnes, empêche le raisin d'y meurir. Les habitans sont industrieux, affables & laborieux; & ils ont établi chez eux une manufacture de crépon. Ils furent des premiers à embrasser la prétendue Réformation de la religion, à la persuasion du fameux Ulric *Zuingle* leur compatriote, qui l'établit parmi eux; ce qui fit qu'on leur donna le nom de *Zuingliens*: le pays étoit soumis auparavant pour le spirituel à l'évêque de Constance. Quant au gouvernement, il est aristo-démocratique, comme nous le dirons bientôt.

ZURICH, ville capitale du canton, est située à 17. lieues au sud-est de Bâle, au 47. degré 23. m. de latitude & au 26. 8. m. de longitude, sur le penchant de deux collines, à l'extrémité & sur le bord septentrional du lac de son nom, à la sortie de ce lac de la riviere de Limath ou de Linth. Cette riviere la partage en deux parties inégales, jointes par deux grands ponts de bois, dont l'un est si large qu'il sert de promenade & de marché: l'autre est couvert. Cette ville, nommée en Latin *Tigurum* est ancienne. Les chanoines de la collégiale, & l'abbesse d'un monastère de chanoinesses en partagerent le domaine jusques vers le milieu du XIII. siècle, que l'empereur Frédéric II. la reçut au nombre des villes impériales; & elle se gouverna depuis par ses propres magistrats. Elle est grande, bien peuplée, riche par ses manufactures de crépon, & par le commerce des soyes qu'on y apporte d'Italie, & fortifiée à la moderne. Ses rues sont propres & ses maisons assez bien bâties, sans être magnifiques: on y remarque l'ancienne simplicité des Suisses, & les femmes y vivent dans une grande retenue.

Entre les bâtimens publics de la partie de la ville qui est à la droite du Limath, & qui est la plus grande, est le grand tem-

ple, qu'on nomme *Groff-Munster*: c'étoit autrefois la collégiale de S. Felix & S. Regule martyrs de la legion Thebaine fondée par Charlemagne. Le chapitre subsiste nonobstant la réformation; c'est-à-dire qu'il est composé d'un corps de ministres, qui jouissent des mêmes revenus dont jouissoient les chanoines Catholiques, & qui s'appliquent, soit à la prédication, soit à enseigner les humanités, les langues, la philosophie & la théologie dans un collége voisin qui a eu de célébres professeurs. La maison de ville est dans le même quartier. C'est un fort beau bâtiment très-orné & construit en 1694. On y garde les archives de la chancelerie de la république Helvétique ou de toute la Suisse.

Dans l'autre partie de Zurich située à la gauche du Limath, qui est la plus petite, est le temple de *Frawen-Munster*: c'étoit avant la réformation une célébre abbaye d'abord de Bénédictines nobles & ensuite de chanoinesses, fondée en 853. par le roi Louis le *Germanique*, dont l'abbesse avoit droit de battre monnoye & jouissoit de plusieurs autres grands priviléges. Ce monastère a été converti en 1524. en un collége, où l'on entretient & enseigne gratuitement 25. pauvres écoliers. La bibliothéque publique avec un cabinet de curiosités est jointe à ce collége. Le temple sert de paroisse, & aux assemblées, de l'église Françoise de Zurich, composée de refugiés François qui y sont en grand nombre. Il y a une belle place en forme de terrasse plantée de tilleuls, qui occupe le haut de la colline, où est situé ce quartier.

On compte cinq églises paroissiales à Zurich, du nombre desquelles est celle qui a appartenu aux Dominicains: on y prêche tous les dimanches réguliérement. Il y a plusieurs hôpitaux bien rentés. L'arcenal est le mieux fourni de toute la Suisse, & on pourroit en tirer de quoi armer cinq mille hommes: il y a dans cet arcenal une grande salle publique, où chaque corps de mêtier a sa table particuliére, soit pour y faire des festins, soit pour y traiter des affaires communes.

La ville de Zurich embrassa en 1523. & & 1524. la prétendue réformation de Zuingle & ensuite celle de Calvin, dont on fait profession dans tout le canton. Elle est partagée en 13. tribus; une de nobles & 12. de bourgeois, d'où on tire le nombre de 212. membres qui forment le grand & le petit conseil. Le grand est composé de 162. personnes, fournies; sçavoir 18. par la tribu des nobles & 12. par chacune des autres. Le petit conseil en a 48. sçavoir six pris de la tribu des nobles, 3. de chacune des autres, & six pris indifferemment de toutes les tribus. Ce petit conseil est partagé en deux bandes, qui a chacune à sa tête un bourgmestre, & qui gouverne tour à tour pendant six mois. Le petit conseil juge les affaires civiles & criminelles. Il y a de plus une chambre des comptes & deux chambres de justice civile, composée chacune de 25. conseillers.

Quant au gouvernement du canton, on y compte 19. baillis interieurs, qui ne sont pas obligés de sortir de la ville de Zurich pour aller gouverner leurs bailliages; & 13. (d'autres disent 17.) baillis exterieurs, qui résident dans les villages ou les châteaux, pour l'administration de leur district. Parmi ces derniers bailliages il y en a 5. hors de l'enceinte du canton; un dans le *Rheinstat* & les 4. autres dans le *Thourgaw*. Chacun de ces bailliages, a ses priviléges, & ses loix particulieres auxquelles les baillis ne peuvent rien changer. Outre cela la ville de *Stein* sur le Rhin & celle de *Winthertour* se gouvernent par leurs propres magistrats, sous la souveraineté de Zurich.

Les

Les principaux lieux du canton de Zurich sont *Kibourg*, château, chef-lieu d'un ancien comté, que la ville de Zurich acquit en 1452. de Sigismond d'Autriche; *Regensperg* petite ville qui a eu aussi titre de comté; *Griffekfée* & *Gruningen* petites villes; *Cappel* autrefois abbaye de l'ordre de Cîteaux fondée en 1185. & changée en collége dans le tems de la réformation; *Ruti* autrefois abbaye de l'ordre de Prémontré fondée vers l'an 1208. & envahie par les réformés eu 1525. *Syllemau* autrefois abbaye de Bénédictines, &c.

Winterthur, & en Latin *Vitodurum*, ville libre située à six lieues au nord-est de Zurich, jouit de divers priviléges, sous la protection du canton de Zurich. Elle est ancienne: il y a une belle bibliothéque. *Stein*, autre petite ville à la droite du Rhin à l'endroit où ce fleuve sort du lac de Constance, est aussi sous la protection du canton de Zurich. *Toeff* & *Embrach* aux environs de *Winterthur* étoient avant la réformation deux riches monastères; le premier de filles & l'autre de Chanoines Reguliers.

§. 9. *Canton de Berne.*

C'est le plus étendu & le plus puissant des Treize & il en occupe lui seul le tiers du terrain, mais il n'a que le second rang. Il est borné au nord par le *Frickthal*, le canton de Soleure & les terres de l'évêque de Bâle; au levant par le comté de Baden, les Bailliages libres & les cantons de Lucerne, Uri & Underwald; au midi par le Wallais, la Savoye & la république de Génève; & au couchant par le comté de Neuf-Châtel & la Franche-comté. Il a 36. lieues de Suisse de 24. au degré d'étendue du levant au couchant, & 24. du midi au nord.

Le pays, quoique montagneux, est assez fertile en bled & en pâturages; & il y a des endroits où on recueille de très-bon vin. Il est arrosé par diverses rivieres dont la principale est l'Aar, qui le traverse du midi au nord. Le gouvernement, que nous expliquerons plus en détail, est aristocratique. On assure que ce canton peut mettre quarante mille hommes sur pied en 24. heures & 100000. dans trois jours, y ayant toûjours une milice enrollée. Il y a beaucoup de noblesse dans le pays: du reste les Bernois sont laborieux, affables & bons soldats. Le canton contient en tout 48. bailliages & 450. paroisses, partagées en deux territoires, qui sont le pays Allemand où la langue Allemande est en usage & le pays de Waud ou de Vaux, quond appelle aussi le pays *Roman* ou *François*, où on parle un François corrompu, & qui contient les nouvelles conquêtes. Avant la réformation, la partie du canton de Berne située à la droite de l'Aar dépendoit pour le spirituel du diocése de Constance, & la partie qui est à la gauche de cette riviere de celui de Lausanne.

Le Pays Allemand.

Cette partie du pays, qui est proprement le canton de Berne, en occupe la partie septentrionale & l'orientale. Il contient 300. paroisses partagées en 35. bailliages: le pays est inégal, couvert de bois en divers endroits & parsemé de montagnes.

Berne, capitale de tout le canton, est située presque au milieu du pays au 47. degré de latitude, à 8. lieues au midi de Soleure, & à 7. au nord est de Fribourg, sur une petite colline entourée de trois côtés par l'Aar, & très-bien fortifiée de l'autre: elle est défendue par un fort, bâti sur une montagne qui la domine. Elle doit sa fondation à Berthold V. duc de Zeringhem, qui en jetta les fondemens en 1191. & qui lui imposa son nom du mot *Bær*,

qui veut dire ours en langue du pays, parce qu'il tua un de ces animaux, que la ville prit pour ses armes, lorsqu'il commençoit à la bâtir : elle fut ensuite soumise à l'empire & entra dans la ligue des Cantons en 1353.

Cette ville est assez grande & assez bien bâtie, bien peuplée & fort riche : elle a une demi heure de chemin de longueur: mais elle a beaucoup moins de largeur. Elle est dans une presqu'isle formée par la riviere qui est fort poissonneuse : ses rues sont assez larges, bien pavées, ornées de diverses fontaines & fort propres, étant lavées par un ruisseau qui coule le long de la grande rue, dont les maisons ont des arcades avancées, sous lesquelles on peut se promener en tout tems. La grande église ou le grand temple, construit en 1421. est un bâtiment magnifique situé sur une platte-forme, soutenue du côté de l'Aar par une muraille de pierres de taille d'une hauteur prodigieuse ; c'étoit une collégiale avant la réformation. Il y a 4. autres temples où l'on fait le prêche, & dont l'un a été autrefois l'eglise des Dominicains : le couvent a été converti en hôpital. Celui des Cordeliers a été changé en un collége, où il y a six professeurs pour instruire la jeunesse qui se destine au ministére : il y a auprès une bibliothéque enrichie de celle de Bongars avec un cabinet de curiosités naturelles. La maison de ville est bâtie à l'antique : à côté est la chancelerie & l'imprimerie. L'arcenal est un des mieux fournis de la Suisse & il y a de quoi armer 30000. hommes. Il y a beaucoup de François refugiés dans la ville, qui s'y sont établis, qui ont rendu le commerce florissant, & qui y ont introduit des manufactures d'étoffe. Les environs à une lieue à la ronde sont remplis de maisons de campagne.

Les bourgeois de Berne sont partagés en 12. sociétés ou confrairies de gens de mêtier, qu'on appelle *Abbayes* ; 4. grandes & 8. petites, dans lesquelles ils doivent se faire enregistrer, pour avoir part aux charges & au gouvernement de la république : les 4. grandes abbayes sont celles des boulangers, des bouchers, des tanneurs & des maréchaux. Le gouvernement consiste dans le grand & le petit conseil. La souveraineté du canton consiste dans le premier composé de 299. conseillers, y compris ceux du petit conseil. Pour y entrer il faut avoir 29. ans accomplis. Ce conseil décide des affaires qui concernent la guerre, la paix, les ambassades, les négociations, les alliances, &c. il n'est jamais complet ; & on attend ordinairement 7. ans, & jusqu'à ce qu'il y ait 80. places vacantes pour les remplir. C'est le sénat & les seizeniers qui nomment aux places à la pluralité des suffrages. Le petit conseil, qu'on appelle le *Sénat*, est composé de 27. *Sénateurs*, ou seulement de 24. suivant le baron de Zurlauben : on les qualifie d'*Excellence*, & on les prend parmi les conseillers, à mesure qu'il y a quelque place vacante. Le petit conseil s'assemble tous les jours, gouverne les affaires de l'état & juge les affaires civiles. Les deux conseils ont pour présidens deux *Schultheis* ou *Avoyers*, qui alternent annuellement dans la présidence de l'un des conseils & qui sont à vie. Il y a de plus à Berne 4. *Banderets*, qui sont les chefs de la milice de tout le canton, & qui sont les seconds magistrats de l'état. On leur donne le nom de *Banderets*, des *Bannieres* des 4. principaux corps de mêtier de Berne, qui leur ont été commises : leur pouvoir étoit autrefois plus grand ; mais il ne l'est plus tant aujourd'hui. Il y a encore deux boursiers ou trésoriers, l'un pour le pays Allemand & l'autre pour le François ou Roman.

La ville ou la république de Berne gouverne tout le canton par les baillis

qu'elle envoye dans les 48. bailliages qui le composent : les baillis sont élus par le sort. Ils sont en même tems les gouverneurs & les juges de leurs bailliages ; mais on peut appeller de leur jugement au conseil de Berne : ils ne sont que six ans en charge ; & ils ne laissent pas néanmoins de s'enrichir, parce que les amendes, qui est la punition la plus ordinaire qu'ils infligent, leur appartiennent. Le revenu des bailliages est inégal ; il y en a qui rapportent, à ce qu'on prétend, jusqu'à 40000. écus dans les six ans. Il y a 14. regimens de milice enrollée dans ce Canton, partagés en trois corps, & chaque regiment est de 2400. hommes. Il y a de plus trois compagnies de cavalerie & deux regimens de dragons.

Le pays Allemand du canton de Berne, est partagé en deux principales parties, situées l'une au nord & l'autre au midi de cette ville, à deux lieues de laquelle étoient avant la réformation la Chartreuse de *Thorberg* fondée en 1397. & l'abbaye de *Frienisberg*, de l'ordre de Cîteaux fondée en 1131. & nommée en Latin *Aurora*. *Frau-Brun* & *Buchsi* étoient deux autres maisons religieuses des environs de Berne converties en bailliages. La premiére, nommée en Latin *Fons B. Virginis* étoit une abbaye de l'ordre de Cîteaux.

1. La partie septentrionale comprend le pays d'*Argow*, divisé en haut & bas : il prend son nom de la riviere d'Aar qui le traverse d'abord du midi au nord & ensuite du sud-ouest au nord-est. Ses principales villes, en suivant le cours de l'Aar & à sa droite, depuis Berne, sont sur cette riviere. *Arberg* située à 4. lieues au dessous & au nord-ouest de Berne ; c'est un ancien titre de comté. La ville, qui est située dans une isle de la riviere, est assez belle & a un château ; *Buren* jolie ville à quatre lieues au nord-est d'Arberg ; il y a un grand pont de bois sur l'Aar : on y faisoit autrefois de fréquens pélerinages par devotion à la Vierge ; *Wangen* à 3. lieues au dessous de Soleure, avec un pont sur l'Aar ; *Arwang*, bourg, à une lieue & demie au dessous de Wangen ; *Arbourg* château fortifié à 3. à 4. lieues au dessous d'Arwang ; *Araw* à deux à trois lieues au dessous d'Arbourg & à 15. au nord-est de Berne : c'est une ville de moyenne grandeur qui ne dépend du canton de Berne que sous certaines reserves ; elle est située sur une hauteur à la droite de l'Aar ; & elle est une des plus jolies & des plus commerçantes du pays. On y tient tous les ans des foires célébres, & les cantons Protestans y tiennent ordinairement leurs assemblées : le pays est fort agréable & fertile en bled. C'est dans cette ville que fut conclu en 1712. le traité de paix qui termina la guerre qui s'étoit élevée entre les cantons Catholiques & les Protestans ; *Brouck*, jolie ville située sur l'Aar à 5. lieues au dessous d'Araw. Elle se gouverne par ses propres magistrats sous la protection du canton de Berne : les appellations de leurs sentences vont au conseil de Berne : il y a un pont sur l'Aar, ce qui fait qu'on l'appelle en Latin *Pons Arulæ*, avec un collége & une bibliothéque publique. On voit au voisinage le village de *Windisch* sur l'Aar, qui est l'ancienne *Vindonissa* ruinée par les Barbares vers le milieu du V. siécle, dont l'évêché fut transféré à Constance vers la fin du suivant. L'ancien château de *Habsbourg*, aujourd'hui presque ruiné, qui a eu titre de comté & qui a donné l'origine à la maison d'Autriche, est situé aussi aux environs & à une demi lieue au sud-ouest de Brouck : celui d'*Altenbourg* qui a eu titre de comté est situé aussi au voisinage.

Les autres lieux plus considérables de la partie septentrionale du pays Allemand du canton de Berne ou de l'Argow sont *Zoffingen*, petite ville, située sur la petite

riviere de Wiger près de son embouchure dans l'Aar à une lieue au midi d'Arbourg: elle se gouverne par elle-même sous la protection du canton de Berne; elle avoit autrefois droit de battre monnoye, & avoit une collégiale. Il y a une bibliothéque publique. La forêt de *Bonwald*, qui est fournie de très-hauts sapins, est située au voisinage. *Lentzbourg* jolie ville à deux lieues au levant d'Araw, avec un château fort, est un ancien titre de comté. C'est le plus grand bailliage du canton de Berne. *Koenigsfeld*, autrefois riche convent ou abbaye de Cleristes, fondée au commencement du XIV. S. changée depuis l'an 1529. en maison de force pour les libertins du canton : c'est un des principaux bailliages du pays; *Schinzenach*, où il y a des eaux thermales; S. Jean d'*Erlach* ou *Serlier* auprès du lac de Bienne & à la gauche de l'Aar avoit une abbaye de l'ordre de Cîteaux. *Gottstat* du même côté étoit une abbaye de l'ordre de Prémontré.

2. La partie méridionale du pays Allemand du canton de Berne comprend le *Sibenthal* partagé en haut & bas, l'*Emmenthal & le Val d'Aseli*, ou l'*Haselthal*. Le premier de ces trois pays s'étend des deux côtés de la riviere de Siben. Celle d'Emmens donne son nom au second où étoit autrefois l'abbaye de Bénédictins, ou selon d'autres le monastère de Chartreux, de *Truob* ou *Trube* situé dans le bailliage de *Trescher*. *Wald* est un village où les Bernois ont relegué les Anabaptistes de leur canton.

L'*Haselthal* s'étend le long de la riviere d'Aar depuis sa source; & on y voit *Brients* qui donne son nom à un lac que cette riviere traverse; *Thun* petite ville située auprès d'un autre lac de son nom au nord-ouest de celui de Brients, est à 6. lieues au midi de Berne, à la sortie de l'Aaar du lac de Thun : elle a eu autrefois des comtes particuliers & elle choisit ses magistrats. *Spiets* ancienne baronie située à la gauche du lac de Thun. *Interlachen, Interlachus* en Latin, chef de bailliage qui avoit autrefois une riche Chartreuse. *Rougemont* & *Sanen* est le 35e. bailliage du pays Allemand : il confine d'un côté avec le Valais & de l'autre avec le canton de Fribourg, & contient 6. paroisses, 3. au nord où on parle Allemand, & dont *Sanen* est la principale; & 3. au midi où on parle Romand ou François, dont *Rougemont* est la principale, & dont les habitans jouissent de divers priviléges.

Le Pays de Vaud.

Ce pays est le plus beau & le plus fertile de toute la Suisse, & on recueille d'excellens vins aux vignobles de la *Côte* & de *Lavaux*. Il prend son nom d'un canton situé sur le bord septentrional du lac de Généve, entre Lausane & Vevay, nommé *Vadum* en Latin, qui a environ six lieues de long sur deux de large, & qui comprend 4. paroisses. Il s'étend depuis le lac de Généve jusqu'à ceux d'Yverdun & de Morat; & le Mont-Jura le sépare de la Franche-Comté vers le couchant. Une partie & entr'autres le territoire de Nyon est du diocése de Généve, & a appartenu par conséquent à l'ancienne Narbonoise. Le reste est du diocése de Lausanne. On lui donne 24. lieues de long depuis Généve jusqu'à Morat. Après avoir fait partie de la Bourgogne Transjurane, il tomba pour la plus grande partie au pouvoir des ducs de Savoye. Les Bernois y possedent en particulier 13. bailliages & 4. autres en commun avec les Fribourgeois. Les 13. bailliages soumis aux Bernois comprennent plus de 150. paroisses & on y compte 14. villes ou gros bourgs. Les Bernois conquirent ce pays sur le duc de Savoye en 1536.

& ils l'ont gardé depuis. Comme les habitans du pays de Vaud, quoique robustes & bons soldats, n'aiment pas beaucoup le travail, le pays s'est rempli de paysans Allemans pour le cultiver; ce qui a donné occasion à la république de Berne d'établir cinq églises Allemandes dans le pays; les autres sont Françoises. Toutes celles qui sont soumises aux Bernois en particulier professent la religion prétendue reformée; mais dans celles qu'ils possedent en commun avec les Fribourgeois la Catholique y est permise; on y dit la messe & on y fait le prèche dans la même église à diverses heures. Les 13. bailliages soumis purement aux Bernois sont les suivans.

1. LAUSANE, capitale du pays. C'est une belle & grande ville située à demi lieue du bord septentrional du lac de Génève & à 12. lieues au nord-est de cette ville, sur trois collines; ce qui fait qu'on la divise en trois quartiers. 1°. Dans celui de la Cité, qui est le plus élevé, est le château où les évêques résidoient autrefois, & qui sert de demeure au bailli. 2°. le collége ou l'académie, fondée par les Bernois en 1537. c'est un joli bâtiment où il y a des classes pour six regens qui y professent les belles lettres & pour six professeurs qui y enseignent la philosophie & la théologie à la jeunesse qui se destine au ministère: depuis l'an 1711. il y a un professeur de droit. 3°. Le grand temple, autrefois la cathédrale de la Vierge, qui est d'une structure magnifique & dont les Calvinistes s'emparerent en 1536. en sorte que l'évêque a depuis transferé sa résidence à Fribourg avec son chapitre composé de 32. chanoines. Outre cette église il y en avoit autrefois 8. autres à Lausane; sçavoir la collégiale de Ste. Marie, cinq paroisses & celles des Dominicains & des Cordeliers. Les Religionaires ont détruit la plûpart de ces eglises; ils ont conservé celle des Cordeliers, qui est belle & spacieuse, pour la partie basse de la ville.

Lausanne jouit de divers priviléges que les Bernois lui ont accordés, & elle se gouverne par ses magistrats; en sorte qu'elle a un conseil de 200. dont le chef est un bourgmestre, un autre de 60. tiré de celui-là, & un troisiéme de 28. Son bailliage est le plus étendu du pays de Vaud.

L'évêché fut transféré à Lausanne au VII. siécle après la ruine de la ville d'Avenches. L'évêque, qui en étoit seigneur, se dit toûjours prince de l'empire: mais il jouit d'un revenu fort modique.

Les autres villes chef-lieu de bailliage & du nombre des 13. du pays de Vaud soumis aux seuls Bernois, sont, en commençant par la partie méridionale & le bord septentrional du lac de Génève.

2. *Vevay* & en Latin *Vibiscus*, ville située sur ce lac, où elle a un port à 4. à 5. lieues au levant de Lausanne: elle est dans une situation agré ble; & il croît de très-bon vin dans son territoire: il y a un collége public.

3. *Morges* sur le même lac à 2. lieues au couchant de Lausanne. La ville est assez jolie & fort marchande. *Rolle* ancienne baronie est dans son ressort.

4. *Nion* sur le même lac, à 5. lieues au sud-ouest de Morges & à autant au nord-est de Génève. C'est une très-ancienne ville, colonie Romaine sous le nom de *Noviodunum Equestre*. Il y avoit un évêché qui fut transféré à Bellai dans le Bugey au V. siécle: on y voit un beau château où le bailli fait sa résidence; la ville est marchande & il s'y fait un grand débit de bois & de charbon. La baronie de *Copet* en est à deux lieues vers le sud-ouest.

5. *Bômont* ou *Bonmont* à 2. lieues au nord-ouest de Nion: c'étoit autrefois une abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1124. par un comte de Génève, à 2.

lieues au dessus de Nion presque au pied du Mont-Jura.

6. *Roman-Moûtier*, *Romani Monasterium*, petite ville qui doit son origine à une riche abbaye située à 2. lieues au sud-ouest de la ville d'Orbe, & fondée par les SS. Romain & Lupicin freres, au milieu du VI. siécle. A la fin du X. cette abbaye passa à l'ordre de Cluni sous S. Odilon, qui la changea en prieuré conventuel. Son église, qui est fort grande, a été convertie en temple par les Bernois. Le bailliage renferme 3. grandes vallées du Mont-Jura fort peuplées & remplies de villages.

7. *Aubonne*, *Albona* en Latin, à 4. lieues au couchant de Lausanne, ancienne baronnie qui contient 7. à 8. paroisses.

8. *Aigle*, *Aquileia* en Latin, bourg considérable situé à une lieue & demie à la droite du Rhône & à 2. lieues de son embouchure dans le lac de Génève. Le bailliage consiste en 9. paroisses partagées en 4. mandemens. C'est un lieu de passage pour la Valteline. Les Bernois conquirent ce bailliage sur la maison de Savoye en 1475.

9. *Oron* ancienne baronie sur la Broye vers sa source, à 4. lieues au nord de Vevay & du lac de Génève. L'abbaye de *Hautcrêt*, nommée en Latin *Alta Crista*, de l'ordre de Cîteaux fondée en 1134. étoit dans ce bailliage avant la prétendue réformation.

10. *Moudon* ancienne ville nommée en Latin *Minidunum*, sur la Broye à 4. lieues au dessous d'Oron : le bailliage comprend 10. paroisses & plus de 50. villages. Il est borné au levant par le canton de Fribourg.

11. *Payerne* sur la même riviere de Broye à 5. lieues au dessous de Moudon. Son nom Latin est *Paterniacus* ; elle est petite, jolie & ancienne. Il y a deux temples, dont l'un étoit anciennement une abbaye de Bénédictins, & dont on a fait aujourd'hui un grenier : elle fut fondée au X. siécle, & passa à l'ordre de Cluni sous S. Odilon. Les Bernois ayant pris cette ville en 1536. sur les Savoyards, en chasserent les moines.

12. *Yverdun*, & en Latin *Ebrodunum*, jolie & petite ville, une des plus considérables du pays, défendue par un château. Elle est ancienne & située à l'extrémité du lac de Neuchâtel vers le sud-ouest, à neuf à dix lieues au nord de Lausanne, dans une isle formée par deux branches de la riviere de Loursisse qui s'y jette dans ce lac & qui est très-poissonneuse, avec un port sur ce lac qui sert d'entrepôt. Les habitans sont riches par le commerce & par les manufactures de soye qu'ils ont établies. Il y a un collége, une imprimerie & des eaux thermales : les environs de la ville sont remplis de beaux jardins. Le bailliage, qui comprend 18. paroisses & 18. châteaux, est fort étendu.

13. *Avenches*, ville située auprès du bord méridional du lac de Morat, à deux à trois lieues au nord de Fribourg & environ à 14. lieues au nord-est de Lausanne. C'est l'ancien *Aventicum*, ville principale des Helvétiens du tems de César, qui fut ensuite colonie Romaine, & qui eut un évêché dès le V. siécle. La ville ayant été ruinée par les Barbares l'évêché fut transféré à Lausanne vers la fin du VI. On y trouve beaucoup d'anciennes inscriptions. Il y a un château que les Allemans appellent *Wifflisbourg*. C'est un ancien comté. La nouvelle ville, bâtie à côté des ruines de l'ancienne, est peu considérable.

Outre ces 13. bailliages possedés en particulier dans le pays de Vaud, par le canton de Berne ; il possede les 4. suivans conjointement avec celui de Fribourg ; & ces deux cantons y envoient à l'alternative des baillis pour les gouverner pendant cinq ans.

1°. *Orbe*, petite ville, située à deux lieues du Mont-Jura, & à trois lieues au

sud-ouest d'Yverdun : c'est l'*Urba* des Anciens, capitale des peuples *Urbigenes*. Elle est sur une colline au bas de laquelle passe la riviere de son nom. Nos rois de la premiére & de la seconde race y avoient un palais, & les Cléristes y avoient un riche monastére avant la réformation. Toute la ville est de la confession Helvétique ou Calviniste depuis l'an 1554. mais dans le bailliage, ainsi que dans celui de *Granson* qui lui est contigu, l'exercice de la religion Catholique & de la Protestante, est également permis ; & l'église paroissiale sert aux deux religions à des heures differentes. Ces deux bailliages, qui appartiennent par indivis depuis l'an 1475. aux deux cantons de Fribourg & de Berne, font ensemble 17. à 18. paroisses. *Eschelans* est le principal bourg de celui d'Orbe où le bailli fait sa résidence.

2. La ville de *Granson* est située sur une colline au bord occidental du lac de Neuchâtel, à une lieue d'Yverdun, & à 3. d'Orbe vers le nord-est. C'est une ancienne baronie. Il y a un collége & les habitans sont Reformés. On voioit autrefois dans ce bailliage, qui contient 9. paroisses, la Chartreuse de la Lance.

3. *Morat*, ville située sur le bord du lac de son nom, est médiocrement grande & partagée en deux. Son bailliage, qui professe la religion Protestante, est situé sur les frontieres des deux langues : dans la partie qui est au nord & à l'orient de Morat on parle Allemand ; & dans la partie qui est au midi & au couchant, on parle François ou Romand. Dans la ville de Morat on parle également les deux langues ; & l'église Françoise & l'église Allemande s'assemblent successivement dans les deux temples de la ville. Elle est célébre par la bataille qui s'y donna entre Charles *le Hardi* duc de Bourgogne, & les Suisses qui le vinrent forcer lorsqu'il assiégeoit Morat & lui tuerent 18. mille hommes, le 23. Juin 1476. Pour monument de leur victoire, ils firent bâtir sur le champ de bataille une chapelle, où l'on voit les ossemens des Bourguignons qui furent tués dans ce combat. Ceux de Fribourg renouvellent la mémoire de cette grande défaite, deux fois l'année, le deux de Mai & le 22. de Juin, par une fête solemnelle qu'ils célébrent avec de grandes rejouissances. Le bailliage de Morat est le premier des 4. qui dépendent des Cantons de Berne & de Fribourg. La ville de Morat est située à près de 4. lieues au nord de Fribourg sur le bord oriental du lac de son nom, qui a 3. lieues d'étendue du sud-ouest au nord-est : la riviere de Broye qui le traverse, va se jetter ensuite dans celui de Neuchâtel.

4. *Schwartzbourg*, est le chef-lieu du quatriéme bailliage qui est enclavé dans le canton de Fribourg, & qui ne contient que 7. paroisses : ses habitans professent la religion Réformée.

§. 10. *Canton de Bâle.*

Il est borné au nord par l'Alsace & le Brisgaw ; au levant par le Frickthal ou le territoire des 4. villes forestières & par le canton de Soleure, qui le borne aussi au midi ; & au levant par l'évêché de Bâle & le Sundgaw. Il est un des plus puissans, quoiqu'il n'ait que le quatriéme rang dans les assemblées, & que son étendue ne soit que de 10. à 12. lieues du midi au nord & que de six dans sa plus grande largeur, du levant au couchant.

L'air y est sain & le pays est agréable. On y voit diverses collines chargées de vignes; & des valons & des campagnes fertiles en grains, en fruits & en pâturages. Le Rhin & les autres rivieres qui l'arrosent y fournissent beaucoup de poisson, & on trouve beaucoup de gibier dans ses forêts.

Son gouvernement est aristo-démocratique ; il est partagé en 7. bailliages qui ne contiennent que 30. paroisses. Il peut fournir 7000. hommes capables de porter les armes ; sçavoir 3000. de la ville de Bâle, & le reste des bourgs & des villages du canton. On y professe la religion prétendue reformée depuis l'an 1529.

Basle, en Latin *Basilea* qui en est la capitale, est située à la gauche du Rhin, à l'endroit où ce fleuve, après avoir coulé du levant au couchant, fait un coude & continue son cours du midi au nord, au 47. degré 40. m. de latitude & au 25. 15. m. de longitude: cette ville, qui est la plus considérable de toute la Suisse est ancienne, grande, propre & belle : le commerce & les sciences y fleurissent également.

Elle étoit située dans le pays des *Rauraces*, dont *Augst*, appellée anciennement *Augusta Rauracorum* étoit la capitale. Cette derniere ville ayant été ruinée par les Barbares au V. siécle, l'évêché qui y étoit établi fut transféré à Bâle ; & il y a subsisté depuis jusqu'en 1529. que les habitans ayant embrassé la nouvelle réformation de Calvin, l'évêque fut obligé de se retirer dans son domaine. Ce prélat fut d'abord seigneur de la ville, mais dans le XII. siécle elle devint libre & impériale ; & quoiqu'elle soit entrée en 1501. dans la ligue des cantons Suisses, dont elle fit le neuviéme, elle continua d'être comprise dans la matricule de l'empire jusqu'en 1648. qu'il fut décidé par la paix de Westphalie qu'elle jouiroit d'une entiere liberté. Outre la cathédrale de la Vierge, que l'empereur S. Henri fit construire au commencement du XI. siécle, & qui est un magnifique Gothique dont les religionaires ont fait leur principal temple, & où on voit les tombeaux d'Anne femme de l'empereur Rodolphe de Habsbourg & d'Erasme ; les Catholiques possedoient à Bâle, avant la réformation, plusieurs autres églises & maisons religieuses. Une des principales étoit la belle abbaye de Benédictins de S. Léonard. On voit encore dans le cloître, qui a appartenu aux Dominicains, & qui aujourd'hui sert de cimetiére à l'église Françoise de Bâle, la danse des morts peinte à fresque par Holbein célébre peintre Suisse. L'eglise jointe au cloître sert de temple aux mêmes François refugiés.

Le pape Pie II. fonda en 1459. l'université de Bâle: elle est célébre, & a toûjours eu depuis d'habiles professeurs, entre autres les Buxtorf, célébres par leur érudition Hebraïque, les Bernoulli, grands mathématiciens, &c. Parmi les colléges de l'université il y en a un qui porte le nom d'*Erasme*, parce que ce sçavant homme y avoit enseigné : on y entretient plusieurs étudians. Bâle est aussi une des premiéres villes où l'art de l'imprimerie a été cultivé; & elle nous a donné diverses éditions des meilleurs livres.

L'hôtel-de-ville de Bâle est remarquable par les belles peintures à fresque du fameux Holbein dont il est orné, & qui représentent la passion de J. C. Il y a une bibliothéque, qui est publique un jour de la semaine, riche en manuscrits & en imprimés : l'arcenal est un des mieux fournis de la Suisse. Bâle est célébre par le concile qui y fut assemblé en 1431. & qui dura 17. ans.

Cette ville est entourée de murailles fort épaisses flanquées de tours, & de fossés assez larges. Le Rhin la partage en deux parties inégales, jointes par un beau pont de 250. pas, partie de bois & partie de pierre. La grande Bâle située en amphithéâtre sur une colline, a 7500. pas de circuit. Ses principales églises sont l'ancienne cathédrale, qu'on appelle le *Munster*; S. Léonard, S. Martin & S. Pierre qui sont paroissiales. Il y a dans la cathédrale de très-belles orgues, dont on se sert pour

le chant des Pseaumes, à la maniere des églises de Hollande ; & c'est le seul endroit des Cantons Protestans, où cela se pratique. On compte dans cette partie 220. rues, six grandes places, 46. belles fontaines, 5. portes & 6. fauxbourgs.

La petite ville de Bâle, située dans une plaine à la droite du Rhin, a près de 3000. pas de circuit, & elle pourroit passer pour une assez grande ville. Outre la paroisse de S. Théodore, il y a trois eglises qui ont appartenu à des couvens avant la réformation. La Chartreuse étoit de ce côté-là & on en a conservé l'eglise. La petite Bâle étoit un village qui fut entouré de murailles à la fin du XIII. siécle par un évêque de cette ville : le magistrat l'acheta en 1391. & l'unit à la ville ; elle est ornée de plusieurs fontaines.

Il reste fort peu de noblesse à Basle depuis qu'elle en fut chassée au commencement du XVI. siécle, pour s'être opposée à sa jonction au corps Helvétique & au changement de religion. Les nobles qui restent sont aggrégés aux quatre premiers des 15. corps de mêtier entre lesquels la ville est partagée, & d'où l'on tire les conseillers de ville ; ainsi quand un noble veut habiter à Bâle il faut qu'il renonce à sa noblesse, & la république ne souffre des nobles qu'à la campagne. On prend 12. personnes de chacun des 15. corps de mêtier ; & ces 180. bourgeois, avec ceux du petit conseil qui ont droit d'y avoir séance, composent le grand conseil, entre les mains duquel est la souveraineté du canton : on en tire le petit composé de 64. conseillers, en y comprenant les deux bourgmestres & les deux tribunaux généraux. Le petit conseil est partagé en deux corps, qui ont alternativement pendant une année l'administration des affaires de la république. Chacune des deux villes de Bâle a sa chambre à part, avec son avoyer à la tête, pour le jugement des affaires civiles : les criminelles sont portées devant le prévôt impérial.

Le seul endroit remarquable du canton de Bâle est *Augst*, qui est l'ancienne *Augusta Rauracorum* située sur la gauche du Rhin à deux lieues au dessus & au levant de Bâle. On y voit encore de fort beaux restes d'antiquité, entre autres un château ruiné, dont la maçonnerie est admirable par la liaison des pierres. *Liestall* est une petite ville, à 2. lieues de Bâle.

§. 11. *Canton de Schaffouse.*

C'est le plus septentrional des Treize : il est entierement situé à la droite du Rhin qui le borne au midi & le sépare du Thurgaw & du canton de Zurich : il est borné par la Souabe des trois autres côtés. Il n'a que 7. à 8. lieues d'étendue du levant au couchant & 4. du midi au nord. Ce canton, qui sert de boulevard à la Suisse contre l'Allemagne, & dont le gouvernement est aristo-démocratique, est fertile en bled, en vin & en fruits ; & il abonde en pâturages. Le pays est agréable & le commerce y fleurit à cause de la proximité du Rhin. Il embrassa la religion prétendue réformée en 1529. Il dépendoit auparavant pour le spirituel du diocése de Constance : il entra en 1501. dans la confédération des Suisses, dont il fait le douziéme Canton.

SCHAFFOUSE, sa capitale, est située sur la rive septentrionale du Rhin, à huit lieues au dessus & au levant de Bâle. Elle doit son origine à une abbaye de Bénédictins, qu'Eberhard comte de Nellenbourg & Ide sa femme fonderent en 1052. sous l'invocation du Sauveur & de tous les Saints. Ce n'étoit d'abord qu'un village nommé *Schafusen*, ce qui signifie un endroit où les batteaux déchargent leurs marchandises, ou *Maison de batteaux*. L'abbé & le monastère en furent d'abord sei-

gneurs : mais la ville s'étant accrue, à cause de son heureuse situation pour le commerce, les habitans sécouerent leur joug peu à peu, & obtinrent divers priviléges des empereurs; & elle devint impériale. Elle passa ensuite sous la domination de la maison d'Autriche ; & fut réunie à l'Empire du tems du concile de Constance : cette maison ayant fait des tentatives pour l'assujettir de nouveau; cela engagea les habitans à s'unir à la confédération des Suisses.

La ville de Schaffouse est grande & belle : ses rues sont larges, propres & ornées de diverses fontaines ; & ses maisons assez bien bâties & presque toutes peintes en dehors. Elle est assez bien fortifiée & défendue par une citadelle qui est sur une hauteur, & par une forte tour. On y passe le Rhin sur un beau pont, le seul de pierre qui soit sur ce fleuve. Les deux principales églises de la ville sont celles de l'abbaye de *Toussains* & de S. *Jean*. L'abbé & les moines furent chassés de la premiére avec tous les autres ecclésiastiques de la ville en 1529. & leurs biens confisqués lorsqu'elle embrassa le Calvinisme : la seconde est un très-bel édifice, qui passe pour le plus grand temple de toute la Suisse : il est composé de 12. arcades voutées avec le chœur : mais il est un peu obscur. Les autres principaux édifices sont la maison de ville, l'arcenal & la grande tour de l'horloge; hors l'enceinte des murailles il y a trois petits fauxbourgs. Depuis la réformation on y a établi une école illustre, où on enseigne les langues, la philosophie & la théologie.

Les habitans de Schaffouse sont partagés en 12. tribus, dont les nobles composent la premiére : on tire de ces 12. tribus ceux qui composent le grand & le petit conseil : le premier est de 86. conseillers & l'autre de 26. sénateurs ; ces deux conseils ont pour chefs deux bourgmestres qui y président tour à tour, il y a de plus deux cours de justice. On n'admet dans le consistoire ou conseil ecclésiastique du canton, aucun ministre ou autre ecclésiastique, contre l'usage des autres cantons.

A une demi lieue au dessous de Schaffouse, le Rhin se précipite au travers de hauts rochers avec un bruit épouvantable ; ce qui forme la fameuse cataracte de *Lauffen*, & oblige les vaisseaux qui descendent du lac de Constance, à s'arrêter, & à faire voiturer leur charge par terre jusqu'au bas de la cataracte. Le canton est partagé en onze bailliages, où il n'y a aucune ville considérable. *Newkirch* est une place fortifiée dans le Haut Klergau, que le canton acquit en 1520. de l'évêque de Constance : il y a des eaux salutaires à *Osterfingen*.

CANTONS MIXTES.

Il y en a deux, qu'on appelle *Mixtes* parce que les deux religions ; sçavoir la Catholique & la Prétendue Réformée y sont permises : ces deux cantons sont ceux de *Glaris* & d'*Appenzel*.

§. 12. *Canton de Glaris.*

Il est entiérement situé dans les Alpes, & a le 8e. rang parmi les Treize : il est borné au nord par la riviere de Linth, qui le sepáre du bailliage de Gaster, & par le lac de Wallenstat ; au levant par le comté de Sargans & le pays des Grisons : ce pays le borne aussi au midi avec le canton d'Ury ; & il a au couchant celui de Schwits. Il a 10. à 12. lieues de Suisse d'étendue du midi au nord & 6. du levant au couchant, & est partagé en trois quartiers, & en 15. subdivisions ou parties. Chacune de ces parties a ses domai-

nes particuliers, & fournit 4. sénateurs pour le conseil général. Glaris en fournit 6. des deux religions; ce qui compose un sénat de 62. personnes, sans y comprendre les deux présidens ou landammes, dont l'un est Catholique & l'autre Protestant; & les officiers de la province. On tient tous les ans deux assemblées ordinaires, sans compter les extraordinaires. Dans la premiére assemblée, qui est particuliére, les Catholiques s'assemblent le dernier dimanche d'Avril entre les villages de *Nesthal* & de *Nafels*, & les Protestans à *Schwanden*. Tous ceux qui ont atteint l'âge de 16. ans sont obligés de s'y trouver le sabre au côté. On fait dans ces assemblées particuliéres l'élection des sénateurs par le sort, & on y traite des autres affaires. La seconde assemblée, qui est générale des deux religions, se tient tous les ans le premier dimanche du mois de Mai.

Le canton de Glaris est inaccessible de tous côtés, à l'exception d'un seul. On y trouve de fort bons pâturages pour le bêtail: & c'est la principale richesse du pays. On y fait un grand commerce d'un fromage particulier; le canton est sujet aux tremblemens de terre.

On vient de voir que le gouvernement du canton de Glaris est démocratique. Les peuples, quoique de différente religion, vivent néanmoins paisiblement ensemble, & ils font même en divers lieux le service divin successivement dans une même église. Les Protestans y sont plus nombreux; & ils regardent Zuingle, qui avoit été curé de Glaris, comme leur apôtre. Ce canton posséde en particulier le comté de *Werdenberg* situé le long du Rhin, & la seigneurie de *Wartau* dans le comté de Sargans. Les Catholiques sont soumis pour le spirituel à l'évêque de Constance. Chaque religion a deux cours de justice, civile & criminelle; & quand deux personnes de différente religion plaident ensemble, on nomme un commité de 5. ou 9. juges moitié Catholiques & moitié Réformés, le président est de la religion de l'accusé.

Le bourg de GLARIS nommé *Glarona* en Latin, est situé presque au milieu du canton, à 15. ou 16. lieues au levant de la ville de Lucerne. Il est beau & grand & a environ 3500. habitans. Il est dans une jolie campagne au pied des montagnes, fort hautes & fort escarpées: le Linth qui passe tout auprès, fertilise le pays. Il y a deux églises l'une au milieu du bourg, & l'autre au dehors sur une hauteur. Ce bourg a été autrefois une petite ville impériale: ses habitans, qui sont des deux religions, font le service tour à tour dans les deux églises.

Ce qu'il y a de mieux dans le pays est la valée de Glaris, qui s'étend le long de la riviere de Linth: elle a appartenu autrefois à l'abbaye de Bénédictins & ensuite de Chanoinesses de *Seckingen*, située dans une isle du Rhin au dessus de Bâle entre Rhinfeld & Waldshut; l'empereur Frédéric *Barberousse* en fit donation au palatin de Bourgogne, d'où elle passa dans la maison des comtes de Habsbourg.

Schwanden est un gros bourg, qui a eu titre de baronie: il est situé sur la Linth à 2. lieues au dessus de Glaris. Ses habitans sont tous de la religion Réformée & ses maisons sont bâties de pierre.

Friberg est une valée qui tire son nom d'une des plus hautes montagnes des Alpes.

§. 13. *Canton d'Appenzel.*

C'est le plus oriental des Treize: les terres de l'abbé de S. Gal le bornent au nord; le Rhinthal au levant; la baronie de Sax qui appartient au canton de Zurich au midi; & le comté de Tockenbourg au couchant. Son étendue du le-

vant au couchant est d'environ 9. lieues, & il en a autant du midi au nord. Il est situé au milieu des Alpes; & il tire sa subsistance de ses troupeaux & du commerce du lin : ses habitans sont forts & vigoureux; mais simples, francs, grossiers & fort jaloux de leur liberté. Le pays consiste en 3. ou 4. valées arrosées par plusieurs petites rivieres, dont la principale est le Silter. Le gouvernement du canton, qui a le dernier rang & qui peut mettre 5000. hommes sur pied, est démocratique, & le pays est partagé en 12. communautés; six Catholiques & six Prétendues Réformées. Les six premiéres s'étendent vers le levant & le midi, & occupent ce qu'on appelle la *Partie Intérieure* du canton, qui appartenoit autrefois aux abbés de S. Gal : elles sont partagées en divers villages, & ne composent que deux paroisses qui dépendent pour le spirituel du diocése de Constance. Les six communautés Protestantes forment ce qu'on nomme la *Partie Extérieure* du canton. Elles s'étendent vers le nord & le couchant & étoient soumises autrefois à divers seigneurs : elles composent 6. paroisses partagées en divers villages, & contiennent deux fois plus d'habitans que la partie Catholique. Chacune de ces deux parties a son conseil séparé, composé de 12. députés de chaque communauté, à la tête desquels est un Landamme. Ces 2. parties envoyent chacune un député à l'assemblée générale des cantons; mais les deux députés ne font qu'un suffrage, ainsi qu'au canton d'Underwald. L'élection des membres du conseil se fait à l'assemblée générale que les Catholiques tiennent tous les ans à la fin d'Avril à *Appenzel* & les Réformés à *Herisaw* : il y a de plus deux cours de justice. Les causes matrimoniales de tout le canton se jugent à l'officialité de Constance, quoique la plûpart de ses habitans soient Protestans.

Appenzel, chef-lieu du canton & de la partie Catholique du canton, est un gros bourg, riche & bien peuplé, situé sur le Silter au pied d'une haute montagne nommée *Alpstein*, à 4. lieues au midi de saint Gal. Les abbés de ce monastère y avoient autrefois un château; d'où le bourg a tiré son nom, qui en Latin est *Abbatis Cella* : il y a un couvent de Capucins & un monastère de religieuses. *Herisaw* & *Trogen* sont les principaux bourgs de la partie Protestante du canton.

II. ALLIÉS DES TREIZE CANTONS SUISSES.

Plusieurs états situés aux environs des Treize Cantons se sont liés avec eux pour se soutenir, & sont entrés dans leur confédération : nous les partagerons en huit articles, en commençant par le nord.

§. 1. *L'évêché de Bâle.*

La ville de Bâle ayant embrassé la réformation, chassa son évêque, qui se retira dans son domaine temporel situé à la gauche du Rhin où il a toujours fait depuis sa résidence. Ce domaine, qui est assez considérable, est borné au nord par le comté de Ferrette & le Sundgaw, ou la Haute Alsace; au levant par les cantons de Bâle & de Soleure; au midi par le comté de Neuchâtel, & par les mêmes cantons; & au couchant par le comté de Montbeliard & la Franche-Comté : il a environ 15. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 7. à 8. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Ce domaine fait partie du pays des anciens *Rauraces*, peuples

Gaulois. Il eſt arroſé par diverſes rivieres, dont la principale eſt le Doux qui traverſe du midi au nord ſa partie orientale : il eſt couvert de montagnes qui fourniſſent de bons pâturages ; & traverſé par une branche du Mont Jura, qui ſe joint aux montagnes de Vôge : les collines & les valées ſont fertiles en grains. Les habitans ſont la plûpart Catholiques, excepté quelques endroits qui ſuivent la religion Réformée.

L'évêque de Bâle eſt prince de l'Empire, & en cette qualité il a ſéance aux diettes de l'Empire au banc des princes écléſiaſtiques, où il alterne avec l'évêque de Brixen; mais comme il eſt allié des cantons Catholiques depuis l'an 1580. c'eſt ce qui fait qu'on comprend ſon domaine dans la Suiſſe dont il eſt limitrophe.

On le diviſe en 2. principales parties l'*Elgow* & les *Franches Montagnes* ; chacune de ces 2. parties eſt ſubdiviſée en 5. bailliages ou cantons. La premiére de ces 2. parties, qui eſt la plus étendue, eſt ſituée en deça du *Mont Jura* dans les limites des Gaules : elle dépend pour le ſpirituel du diocéſe de Bezançon & on y parle un François corrompu ; de là vient qu'on l'appelle auſſi le *Pays Romand.* Des cinq bailliages de cette partie, il y en a 3. où on ſuit la religion Prétendue Réformée : les peuples du reſte de cette partie profeſſent la Catholique ; ainſi que ceux de la partie Allemande où on parle l'Allemand, & qui pour le ſpirituel dépend du diocéſe de Bâle.

PORENTRU. *Pons Raintrudis* en Latin & *Bruntrut* en Allemand, eſt la capitale de cet état, & en particulier du pays ou comté d'Elgow. Elle eſt ſituée ſur la petite riviere d'*Hallen* à 10. lieues au couchant de Bâle;& elle dépend du diocéſe de Bezançon pour le ſpirituel. Elle jouit de divers priviléges & eſt médiocrement grande. La paroiſſe de S. Etienne eſt la principale égliſe, & les Jéſuites y ont un collége. Cette ville & le comté d'Elgow appartenoient anciennement aux comtes de Neuf-Châtel, de qui les évêques de Bâle les acheterent aux XIII. ſiécle. Ces prélats ayant été chaſſés de Bâle après la reformation, ſe transférerent à Porentru : ils réſident dans un château qui domine la ville & qui eſt aſſez bon. Leur diocéſe s'étend dans une partie de la Suiſſe & de la Haute Alſace : ils étoient autrefois chanceliers de l'univerſité de Bâle : ils le ſont aujourd'hui de celle de Fribourg dans le Briſgaw.

Delemont ou *Delſperg* eſt la ſeconde ville de l'évêché de Bâle, & la ſeule remarquable de cet état après Porentru : elle eſt ſituée dans une valée d'un petit pays qu'on appelle le *Salgow* à 4. à 5. lieues au ſud-eſt de Porentru. Les évêques de Bâle y ont un beau palais ; & on y voit une prévôté réguliere & conventuelle de Chanoines Réguliers.

Arlesheim eſt un bourg ſitué dans le bailliage de Birſeck à une lieue & demie de Bâle. Le chapitre de la cathédrale de Bâle, après avoir été chaſſé de cette ville par les religionaires, avoit d'abord établi ſa réſidence à Fribourg dans le Briſgaw : il l'a établie à Arlesheim depuis l'an 1677. & on y a conſtruit une cathédrale, que l'évêque & les chanoines firent bâtir ſur le modéle de celle de Bâle. Ce chapitre conſiſte en 18. chanoines nobles ou docteurs : il jouit encore dans Bâle de deux maiſons de ſon ancien cloître, de 38. qu'il y avoit autrefois & que les Proteſtans leur ont priſes. Le château de *Birſeck* où le bailli de l'évêque fait ſa réſidence, eſt ſitué ſur une montagne du voiſinage d'Arlesheim.

Les autres principaux lieux de l'évêché de Bâle ſont

Franquemont petite ville ſur le Doux, capitale du pays qu'on appelle les *Franches montagnes.*

Lauffen petite ville, située dans une campagne agréable & fertile : elle dépend de la seigneurie de *Zwingen*, qui est un château du voisinage.

St. Ursane, ou en Allemand *Sanderfitz*, petite ville située dans une valée profonde, entre de hautes montagnes, sur le Doux à 2. lieues de Porentru : c'étoit anciennement une abbaye de Bénédictins qui a été changée en une collégiale de 12. chanoines ; elle a plusieurs villages dans son territoire.

Il y a 2. abbayes de l'ordre de Prémontré dans l'évêché de Bâle ; sçavoir celle de *Belleley*, située dans le territoire de Delemont & au diocése de Bâle : elle est considérable & riche ; elle fut fondée en 1140. & est sous la protection du canton de Soleure. L'autre est *Grandtgourg*, *Grandi-Gurges* en Latin, située à 2. lieues de Porentru & dans le diocése de Bezançon.

Notre-Dame de la Pierre est encore une abbaye de celui de Bâle, entre cet évêché & l'Alsace. Elle est censée faire partie du canton de Soleure & appartient aux Bénédictins de la congrégation de Suisse. Son nom Latin est *Petra Mariana* : on l'appelle en Allemand ou Suisse Notre-Dame de *Schtein*, ou *Rhunwil*.

Moûtier-Grandval, & en Allemand *Munsterthal*, est une valée fort étendue traversée par la petite riviere de Byrsa ; elle contient plusieurs villages, dont les habitans sont Réformés & alliés du canton de Berne. *Moustiers*, qui en est le principal, doit son origine & son nom à un ancien monastère de Chanoines Réguliers qui a été transféré à Delemont : ils avoient aussi un monastère au val S. *Imier* chef d'une valée de ce nom, ou de la seigneurie d'Arguel dont les habitans sont Réformés.

§. 2. *L'Abbaye & la ville de S. Gal.*

Nous joignons ici ces deux états, qui anciennement n'en formoient qu'un seul ; la ville de S. Gal, qui doit son origine à l'abbaye, n'ayant fait un état séparé & indépendant de l'abbaye que vers le commencement du XV. siécle.

1. L'abbaye de S. Gal fut fondée au commencement du VII. siécle, par le S. de ce nom, Irlandois de naissance & disciple de S. Colomban, à 7. lieues de Constance vers le midi & à 2. au sud-est du lac de ce nom. Elle s'accrut peu à peu ; & le roi Pepin lui ayant fait des biens considérables, elle fut exemte au commencement du IX. siécle de la jurisdiction des évêques de Constance dont elle dépendoit auparavant ; & elle s'est maintenue depuis dans cette exemption : elle fut entierement ruinée en 925. par les Hongrois ; mais elle se releva bientôt après. Ses abbés devinrent extrémement puissans, & parvinrent à la dignité de princes de l'Empire au commencement du XIII. siécle, dignité qu'ils ont conservée.

Ils s'alliérent en 1451. ou seulement en 1481. suivant le baron de Zurlauben, avec les cantons de Zurich, Schwits, Lucerne & Glaris ; mais cette abbaye fut sur le point d'être entiérement renversée dans le tems des révolutions de la religion au XVI. siécle. Les habitans de la ville de S. Gal, qui avoient embrassé les nouvelles opinions, s'en emparerent en 1529. & brûlerent ou enleverent toutes les images de l'église. L'abbé & les religieux furent obligés de se disperser, & ils ne rentrerent dans le monastère que trois ans après. Cette abbaye a encore beaucoup souffert au commencement de ce siécle ; l'abbé ayant voulu soutenir ses sujets Catholiques du comté de Tockenbourg, qui avoient pris querelle en 1708. avec les Protestans du même comté. La guerre qui s'éleva à cette occasion lui fut funeste &

aux cantons Catholiques qui avoient pris part à la querelle en sa faveur. Les deux partis convinrent à Arau d'un traité de paix en 1712. mais l'abbé de S. Gal n'ayant pas voulu consentir au traité, les troupes des cantons de Zurich & de Berne s'emparerent de l'abbaye, où elles firent un grand dégât, & enleverent les cloches, les meubles & la bibliothéque. Enfin l'abbé, qui avoit été chercher un asile dans le Milanez, convint en 1718. d'un traité de paix avec les cantons Protestans de Zurich & de Berne, qui lui restituerent la plûpart des manuscrits qu'ils avoient enlevés de la riche bibliothéque de cette abbaye.

Elle est bâtie avec beaucoup de magnificence ; & est remarquable par son église, qui est riche & très-bien ornée ; par le palais de l'abbé, par les dortoirs, les cloîtres, les autres bâtimens & les jardins. Il y a ordinairement 100. religieux, outre les enfans qu'on y éleve, comme dans les autres abbayes de Suisse, & qui sont revêtus de l'habit monastique, excepté la coule. Les freres convers y portent la barbe. Les abbés de S. Gal ont établi dans ce monastère une imprimerie, & une étude pour les religieux : la bibliothéque est une des meilleures de l'Europe en manuscrits, parce qu'on a cultivé les sciences dans cette abbaye depuis sa fondation, & qu'elle a fourni un grand nombre d'écrivains. L'abbé de S. Gal envoye depuis l'an 1579. un député à la diette générale des Treize cantons.

Cette abbaye est la principale de la congrégation des Bénédictins de Suisse, qui fut formée en 1602. & qui consiste aujourd'hui en 9. abbayes, dont les abbés de 5. sont princes de l'Empire ; sçavoir S. *Gal*, *Einsidlen*, *Muri*, *Pfeffers* & *Dissentis* : les autres 4. sont celles de *Rhinau*, *Fischingen*, *Engelberg* & *Notre-Dame de la Pierre* ou *Rhunwil* ; en trois prévôtés conventuelles dépendantes de l'abbaye de S. Gal, & en 5. monastères de filles Bénédictines.

Les domaines de l'abbaye de S. Gal étoient autrefois beaucoup plus étendus qu'ils ne le sont aujourd'hui : l'abbé peut néantmoins encore mettre 10. à 12. mille hommes sur pied. Ce qui lui reste de ces domaines est très-considérable & fait une principauté assez étendue : on les partage en anciens & en nouveaux.

Les anciens sont bornés à l'orient par le lac de Constance, au midi par le canton d'Appenzel, & au nord & au couchant par le Thurgau. Ils ont environ 8. à 10. lieues d'étendue du levant au couchant & 4. à 5. du midi au nord. Le pays est fertile & bien peuplé ; la plûpart des habitans sont Catholiques. Il est partagé en divers districts qui font autant de gouvernemens.

La ville de *Wyl* située à 5. lieues au couchant de S. Gal en est la capitale. L'abbé y a un château & une maison de plaisance, & il y a une prévôté conventuelle dépendante de son monastère. Elle est sur la riviere de Thur sur les frontieres du Thurgau, sur une hauteur ; & bien peuplée quoique petite ; mais la plûpart des maisons n'y sont que de bois. Le palais où les abbés de S. Gal résident souvent est magnifique & très-étendu : ils ont là les officiers qui sont en usage dans les cours des princes d'Allemagne, c'est-à-dire leur cour : la régence est à l'abbaye de S. Gal. La ville jouit de grands priviléges : elle avoit embrassé la réformation en 1530. elle est aujourd'hui Catholique. Les 4. cantons alliés de l'abbé de S. Gal, comme protecteurs de l'abbaye, ont droit de tenir dans cette ville, tour à tour, un officier qui a le titre de capitaine du pays, & qu'on change tous les 2. ans. *Roschac* est un bourg, sur le lac de Constance à 3. lieues au nord-est de

saint Gal, vis-à-vis de Lindau : il y a une prévôté conventuelle dépendante de l'abbaye avec un petit collége : les habitans de ce bourg font un assez grand commerce. *Gossau* est un autre bourg assez considérable de l'ancien domaine des abbés, dans lequel il y a plusieurs petits bourgs & un grand nombre de villages : la religion Catholique y est la dominante.

Les nouveaux domaines de l'abbaye de S. Gal consistent dans le comté de *Tockenbourg* : il est situé entre le canton d'Appenzel au levant & celui de Zurich au couchant : il confine vers le nord avec l'ancien domaine de l'abbaye de S. Gal. La riviere de Thur le traverse entiérement du midi au nord. C'est un pays long & étroit, environné de hautes montagnes : il a environ 10. lieues de Suisse de longueur & 3. à 4. de largeur. Il étoit possédé par des comtes dont la race finit en 1436. Les abbés de S. Gal, après la mort du dernier comte, qui avoit accordé de grands priviléges aux habitans du pays, l'acheterent de ses héritiers en 1468. On le divise en partie supérieure & en inférieure : ces deux parties sont couvertes de montagnes ; mais celles de la supérieure sont plus élevées : elle abonde en prairies & en pâturages, & l'inferieure est fertile en grains & en fruits : la partie supérieure est du diocése de Coire & l'inférieure de celui de Constance. Les habitans sont en partie Catholiques & en partie Réligionaires ou Réformés, mêlés les uns avec les autres : mais il y a plus de Catholiques dans la partie supérieure ; & on compte qu'en tout, ces derniers ne font que le tiers des habitans du pays. Il y a 8. communautés dans la province supérieure & 12. dans l'inférieure, & on assure que ces 20. communautés peuvent fournir 5000. hommes capables de porter les armes. Chaque communauté nomme un certain nombre de députés, moitié Catholiques & moitié Protestans, pour former le grand conseil du pays, composé de 60. conseillers. Ce grand conseil juge toutes les affaires communes du pays, & est le conservateur de la liberté publique. Il choisit 24. de ses membres, 12. de chaque religion, pour former le conseil ordinaire ; & parmi ces 24. on en députe douze de chaque religion : ces 12. forment le petit conseil, qui connoît des affaires ordinaires & juge les appellations des justices inférieures qui sont répandues dans le pays au nombre de 22. & qui tiennent leurs assises 4. fois l'année.

Liechtenesteig est la principale ville du comté de Tockenbourg & le lieu de la résidence du grand conseil du pays. Elle est située dans la partie supérieure, dans laquelle on voit l'ancienne abbaye de S. *Jean de Thurtal*, unie à celle de S. Gal & située sur la Thur vers les frontiéres des Grisons, ayant été entiérement brûlée au dernier siécle : les abbés de S. Gal la transférerent vers l'an 1630. plus bas auprès de la même riviere, à l'endroit qu'on appelle *Neu S. Johan*, dans un lieu plus sain à 2. lieues de l'ancienne, & la rebâtirent entiérement ; ils y entretienent 12. à 15. religieux, sous un œconome, qui y enseignent les humanités. Ils entretienent aussi 2. religieux, pour l'administration des sacremens aux Catholiques du pays, dans l'ancien monastère, qu'on appelle *Alt S. Johan*. *Magdenau*, ou *Augia Virginum* en Latin, est une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux située dans le Tockenbourg inférieur & soumise à l'abbé de Wettingen.

2. La ville de S. Gal a été soumise aux abbés jusques vers le commencement du XV. siécle, qu'elle racheta sa liberté & se gouverna par elle-même. Elle s'allia en 1454. avec les 6. cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Schwits, Zug & Glaris

Glaris & embrassa la nouvelle réformation en 1529. elle a droit d'envoyer depuis l'an 1577. un député à la diette générale des Treize cantons. Elle est située dans un valon étroit & stérile entre 2. montagnes qui l'embrassent du nord au midi : mais ce pays qui est sauvage, est ouvert des autres côtés. La ville, qui est grande, propre, bien peuplée & assez bien bâtie, fut ceinte de murailles vers la fin du X. siécle. Ses rues sont larges & belles, & elle est riche par son commerce, sur tout en toiles, dont il y a de très-belles manufactures. Elle est séparée de l'abbaye, qui a son enceinte particuliére & qui occupe à peu près le quart du terrain, par une muraille; & la porte qui communique de l'une à l'autre, est fermée d'un côté par les officiers de l'abbé, & de l'autre par ceux du magistrat: l'abbé n'y posséde plus rien, excepté quelques fiefs liges. Ses principaux édifices publics sont les églises de saint Laurent & de saint Magnus, l'hôtel-de-ville & l'arcenal: les François réfugiés y ont une église. Il y a une bibliothéque publique, placée dans l'ancien couvent de sainte Cathérine. que le célébre Joachim Vadianus mort en 1551. laissa à ses concitoyens. La ville est partagée en 7. tribus dont les nobles composent la premiére. On choisit de chacune de ces tribus, onze conseillers qui composent le grand conseil, en qui réside la souveraineté. Il y a de plus un petit conseil composé de 24. senateurs & de 3. bourgmestres, qui jugent les affaires en premiére instance. Les appellations du domaine de l'abbé se relevent devant une chambre de justice, dont l'abbé nomme la moitié des juges avec le président; & la ville élit l'autre moitié; & ce conseil ne prête serment à personne.

Le terroir des environs de la ville de S. Gal est ingrat & ne produit que de l'herbe; on y voit néanmoins plusieurs belles maisons de campagne.

§. 3. *Le pays des Grisons.*

Le pays occupé par les Grisons & leurs sujets, entre l'Italie & l'Allemagne, faisoit anciennement partie de la *Rétie* province Romaine : il est borné au nord par les seigneuries de Sargans & de Vaduts, dépendantes des Treize Cantons & par les comtes de Feldkirch & de Pludents, portion de la Souabe soumise à la maison d'Autriche ; au levant par le Tirol & l'évêché de Trente ; au midi par les états de Venise & le Milanez; & au couchant par les cantons d'Ury & de Glaris. Son étendue du levant au couchant est d'environ 30. lieues communes de France & d'un peu moins du midi au nord.

Ce pays, après avoir fait partie de l'empire d'Allemagne, tomba au pouvoir de divers seigneurs, qui tyrannisoient si fort les peuples qui leur étoient soumis, que ces mêmes peuples secouerent le joug de leur autorité au commencement du XV. siécle, se liguerent pour se gouverner en république, & formerent trois ligues qui se lierent ensemble en 1471. Elles s'unirent à la confédération des Suisses en 1497. & 1498. alliance qu'elles ont renouvellée & étendue en différens tems. Enfin elles se liguerent en 1600. avec la république du Vallais. Les Grisons ont soumis en divers tems à leur autorité quelques pays voisins, qu'ils regardent commme leurs sujets. Du reste on donne le nom de *Grisons* à ces peuples, parce qu'ils portoient des habits d'une étoffe grossiere & *Grise*, qui se fabrique dans le pays. Les Allemands appellent leur pays *Gran-Bruntner*.

Ce pays, situé dans le cœur des Alpes, est rempli presque par tout de montagnes affreuses, dont plusieurs sont inaccessibles; & où le Rhin, l'Inn & l'Adda prennent

leur source. Cette situation fait comprendre que l'air n'y est pas des plus doux ni le terroir des plus fertiles ; cependant il est fort peuplé, & l'industrie des habitans supplée à la stérilité du terroir. Il y a d'ailleurs quelques vallées cultivées, & on nourrit en général dans le pays beaucoup de troupeaux par l'abondance des pâturages que les Alpes fournissent. Les deux extrêmités voisines de l'Italie, qui jouissent d'un air plus tempéré, sont assez fertiles en bled, en fruits & en vin : le gibier y abonde ; & les rivieres & les lacs y donnent beaucoup de poisson.

Les mœurs des Grisons tiennent un milieu entre celles des Suisses & des Italiens: ils sont extrémement jaloux de leur liberté, ce qui les rend fiers & courageux ; mais ils sont farouches, grossiers & emportés, quoique francs & ouverts. Quant à la religion, la Protestante ou Reformée y est la dominante & la plus nombreuse ; il y a néantmoins beaucoup de Catholiques, qui vivent en bonne intelligence avec les Protestans ; en sorte que de 148. paroisses qu'on compte dans le pays des Grisons proprement dit, il y en a 83. de Prétendues Reformées, 39. entierement Catholiques & 28. Mixtes ou habitées par des Catholiques & des Protestans. La religion Catholique est seulement dominante dans la ligue Grise. Chaque église Protestante chez les Grisons a droit d'élire & de déposer ses Pasteurs. Les Catholiques dépendent de l'évêque de Coire, de celui de Come en Italie ou de l'abbé de Dissentis. La communion de Généve fut introduite chez une partie des Grisons en 1524. Ce changement a causé beaucoup de troubles dans le pays, qui n'ont été entierement pacifiés qu'en 1646. par l'accord que firent entre eux les Catholiques & les Protestans, de faire sortir tous les Capucins ; & de ne souffrir dans le pays aucuns religieux d'un ordre nouveau.

Le gouvernement des Grisons est purement démocratique, & chaque homme âgé de 16. ans a droit de suffrage. Chaque communauté est gouvernée par ses loix & ses coûtumes particulières : elle élit ses magistrats & jouit d'une espéce de souveraineté. Pour les affaires générales, il y a des diettes provinciales & des diettes générales. La diette générale se tient régulierement une fois l'an à la fin d'Août : elle est composée des trois chefs des ligues, & d'un député de chaque communauté qui a droit de suffrage. Le chef de la ligue où elle se tient y préside toûjours. Elle se tient alternativement dans la capitale de chacune des trois ligues. Ces trois ligues sont la ligue *Grise*, qui a 27. députés ou suffrages dans la diette générale & qui a donné son nom à tout le pays ; la *Caddée* qui en a 22. & celle des *Dix Droitures* qui en a 14. ce qui fait 66. députés qui composent la diette générale, en comptant les trois chefs des ligues. Elle forme un corps en qui réside l'autorité suprême & souveraine. On ne traite que les affaires générales dans les assemblées générales, comme de la paix, de la guerre, des alliances ; & quoique une ligue ait plus de députés que l'autre ; on compte les voix, par le nombre, sans distinction. Quant aux affaires particuliéres à chaque ligue, elles se traittent dans leur assemblée particuliére. Quand il survient des affaires extraordinaires & extrêmement importantes, on tient des assemblées générales de toute la nation ; mais le cas arrive fort rarement. Ce sont les magistrats de chaque ligue élus tous les ans, dans des assemblées particuliéres, qui rendent la justice. On assure que les Grisons peuvent mettre sur pied 35. à 40. mille hommes de milice.

Cette république comprend le pays des Grisons proprement dit & celui qui est occupé par leurs sujets.

1. *Pays des Grisons proprement dit.*

Il est composé des trois ligues ou quartiers qui suivent.

1. *La Ligue Grise* ou *Haute.* C'est la premiére en ordre : elle occupe à peu près toute la longueur & la partie occidentale du pays des Grisons proprement dit. Elle est fort montagneuse & on y voit les trois sources du Rhin, dont la plus méridionale est située au 46. degré 25. m. de latitude & la plus septentrionale, au 46. 32. m. Cette ligue commmença en 1424. par l'union que formerent entre eux l'abbé de Disentis, le comte de Masox & le baron de Betzurs, pour s'opposer aux courses des brigands qui désoloient le pays: elle s'unit en 1497. aux sept anciens Cantons Suisses. Elle tient tous les ans une assemblée particuliére pour l'élection de ses magistrats. Elle est partagée en 8. grandes communautés, qui contiennent 22. jurisdictions & 64. paroisses, dont 32. sont Catholiques, 29. Prétendues Reformées & trois Mixtes. Les habitans y parlent 4. sortes de langues; sçavoir l'Allemand près des sources du Haut Rhin; un jargon, nommé *Romand*, mêlé de Latin, d'Italien & de la langue des anciens *Lepontiens*, dans la vallée de *Schams* & aux environs; un mauvais Italien dans la valée de *Masox* ou *Missox*, qui confine avec l'Italie; & le Grison dans le *Rhinwald* & six jurisdictions voisines.

Disentis, en Latin *Desertinum* est la premiére des 8. communautés de la ligue Grise. Elle a pour chef-lieu le bourg de ce nom situé à la gauche de la source du bas Rhin, un peu au dessous de sa jonction avec la source du milieu : il y a une belle abbaye, riche & célébre, de Bénédictins de la congrégation de Suisse fondée dans le VII. siécle. L'abbé, qui est élû par les religieux, est prince de l'empire & a droit de battre monnoye : il a jurisdiction spirituelle & beaucoup de droits dans les communautés de *Disentis* & de *Weltenbourg*. Celle de Disentis est composée de 4. jurisdictions ou cours de justice. *Ilants* est le plus grand bourg de la ligue Grise dont il est regardé comme le chef-lieu, parce que la diette générale s'y tient ordinairement tous les 3. ans : il est situé à la droite du Rhin à six lieues au dessous de Disentis au confluent de la riviere de Grunner avec ce fleuve. *Tromb* ou *Tront* est un village considérable où les assemblées générales du pays se tiennent quelquefois. *Masox* autrefois château très-fort, a eu titre de comté.

2. *La Ligue de Caddée* ou de la *Maison de Dieu.* Elle est située au levant de la ligue Grise & occupe le côté oriental de la partie méridionale du pays des Grisons proprement dit. C'est la plus étendue & la plus puissante des 3. ligues. Elle se forma en 1400. & 1419. & se ligua avec les anciens cantons en 1498. Elle est composée de 11. grandes communautés partagées en 21. jurisdictions ou cours de justice & en 46. paroisses, dont 30. sont de la religion Pretendue Reformée, 7. Catholiques & 9. Mixtes. Elle s'étend dans plusieurs vallées, dont les principales sont celles d'*Enguadine* & de *Bregaille* ou *Pregal.* La premiére divisée en haute & basse a 18. à 20. lieues d'étendue & est arrosée par la riviere d'*Inn* qui y prend sa source, & qui la parcourt du sud-ouest au nord-est. On y parle diverses langues. Dans la valée de Pregal & dans celle de *Puschiavo* qui en dépend, qui confine avec l'Italie, & dont tous les habitans sont Catholiques, on parle l'Italien; Allemand à Coire & dans deux autres communautés; & dans tout le reste du pays une langue corrompue de l'Italien & de l'Allemand.

COIRE est la capitale de cette ligue & la plus considérable du pays des Grisons; & elle fait elle seule deux des onze com-

munautés de la ligue de Caddée. Elle est située au 46. degré 52. m. de latitude, sur la petite riviere de Plessur, à un quart de lieue de sa jonction avec le Rhin, à la droite de ce fleuve, qui commence en cet endroit à porter batteau : aussi la ville est-elle fort marchande, riche & bien bâtie. Elle est ancienne & épiscopale depuis le milieu du IV. siécle : elle fut d'abord soumise à la métropole de Milan ; & elle dépend aujourd'hui de celle de Mayence : l'évêque se prétend seigneur de la ville, qui fut libre & impériale jusqu'en 1498. qu'elle se ligua avec les Grisons & les Suisses.

La ville de Coire est partagée en deux portions inégales : la principale est une grande & belle ville fort peuplée, située dans une plaine fertile entre des montagnes. Ses habitans suivent la plûpart la religion Prétendue Réformée qu'ils embrasserent en 1529. & sont gouvernés par leurs magistrats & leurs loix. On a fait un collége du couvent des Dominicains. La ville est divisée en 5. tribus ou corps de mêtier, d'où on tire 70. personnes qui composent le grand conseil : on tire de ce conseil 15. conseillers qui composent le conseil étroit ou le sénat. Ces conseils ont deux bourgmestres à leur tête, qui y président tour à tour durant deux années.

Au dehors de la ville est sur une hauteur l'abbaye de S. *Lucius*, de l'ordre de Prémontré, qui passa en 1140. à cet ordre, de celui des Bénédictins. Les religionnaires s'en emparerent en 1529. & envahirent tous ses biens. Ils ont restitué en 1630. l'eglise & le monastère aux Prémontrés qui y ont un abbé régulier depuis l'an 1717. Quant aux biens ils les ont gardés.

L'autre partie de Coire, qu'on nomme la *Cour*, ou *Hoff* en Allemand, est située sur une élevation. Elle est un peu éloignée de la ville, avec laquelle elle communique par une porte, & est fermée de murailles. On y voit la cathédrale de Notre-Dame, dont le chapitre est composé de 24. chanoines nobles ou docteurs, de six dignités & de l'abbé mitré de Sainte Croix dans le diocése. On y voit aussi le palais de l'évêque, & les maisons du doyen & des chanoines. Tous les autres habitans de la *Cour* sont Catholiques. L'évêque de Coire a repris depuis l'an 1642. sa voix & séance aux diettes de l'empire : mais il n'y assiste que quand il veut & ne fournit aucun contingent comme allié des Suisses. Il est élû par son chapitre ; & son élection est confirmée par le Pape. Ses chanoines sont plus riches que lui à proportion ; puisqu'ils jouissent chacun de près de mille écus de rente, ce qui est beaucoup pour un pays aussi ingrat. L'évêque avoit autrefois un domaine fort étendu ; & la plûpart des communautés de la ligue de la Maison de Dieu en dépendoient : mais plusieurs se sont rachetées pour de l'argent ; & les autres ont secoué le joug en changeant de religion. Il posséde le château de *Furstenau* à 5. lieues au midi de Coire. Ce prélat & son chapitre se firent bourgeois de Zurich en 1419. pour 50. ans, & s'allierent en 1498. avec la ligue Grise & les Cantons Suisses. L'évêque a ses grands officiers au nombre de quatre. Son diocése comprend le pays des Grisons & une partie de la Suisse. Il n'a plus aujourd'hui aucune part dans le gouvernement de la république des Grisons.

La vallée de *Munsterthal* située dans la Caddée sur les frontieres du Tirol, forme une communauté de cette ligue. Elle prend son nom d'un ancien monastère ou abbaye de filles Bénédictines fondée par Charlemagne sous l'invocation de la Vierge. L'abbaye de Bénédictins du *Mont Ste. Marie* fondée au XII. siécle, qui dépend du Tirol, est dans le voisinage de cette vallée. Il y a des eaux thermales à *S. Maris*.

Haldenstein est une baronie libre & indépendante, avec un château fort, à un

mille au dessous de Coire. Ses seigneurs ont droit de battre monnoye.

3. La ligue des *Dix Droitures* prend son nom des dix jurisdictions dont elle est composée, quoiqu'elle ne renferme que sept communautés, dont 3. se subdivisent chacune en deux jurisdictions. Elle est la moins étendue des trois ligues, & occupe la partie la plus septentrionale du pays des Grisons proprement dit. Ces 7. communautes se liguerent ensemble en 1436. après avoir secoué le joug de la maison d'Autriche; & elles se liguerent en 1471. avec les deux autres ligues. Elles s'allierent en 1590. avec les cantons de Zurich & de Glaris & en 1602. avec celui de Berne : la plûpart des habitans suivent la religion Prétendue Réformée ; & de 28. paroisses dont cette ligue est composée, il y en a 24. qui la protessent ; & 4. qui sont d'une religion mixte. On parle l'Allemand dans toutes ces paroisses, excepté 1. ou 2. villages où le Grison est en usage.

Meyenfeld, petite ville située à la gauche & auprès du Rhin, à 5. lieues au dessous & au nord de Coire en est le lieu le plus considérable; elle est défendue par un château : c'étoit une seigneurie particuliere que les trois ligues acheterent en 1509. Le village de *Davos*, situé à 6. lieues au levant de Coire est regardé comme le chef-lieu de la ligue, parce qu'on y tient tous les trois ans l'assemblée générale du pays. Le comte de Tirol a le domaine utile de cette communauté. L'abbaye de *Churwald* de l'ordre de Prémontré, fondée vers l'an 1150. est située dans l'étendue de cette ligue & de la communauté d'*Alvenen*, à 2. lieues au midi de Coire, sur une élevation au milieu des bois. Il y a un abbé regulier. S. *Jacob* étoit une autre abbaye de l'ordre Prémontré supprimée en 1526. Il y a des eaux thermales très-salutaires à *Flaesch*, & les vignobles qui sont aux environs produisent de fort bon vin.

2. *Pays sujet des Grisons.*

Il comprend la Valteline & les comtés de Bormio & de Chiavenne, situés a l'entrée de l'Italie, qu'ils ont au midi : ils ont le pays de Grisons au nord & au couchant; & le Tirol au levant : ils faisoient anciennement partie du duché de Milan, & furent d'abord donnés au commencement du XV. siécle à l'evêque de Coire, par Mastin, fils de Barnabé vicomte de Milan, chassé par Jean Galeas. Ce prélat les ceda aux Grisons, qui n'en jouissent néantmoins que depuis le commencement du XVI. siécle ; le duc Maximilien Sforce les leur ayant cedés en 1513. ce qui fut confirmé par le roi François I. comme duc de Milan en 1516. Ils ont 24. lieues de Suisse d'étendue du levant au couchant & six ou sept dans leur plus grande largeur du midi au nord. Comme les peuples qui les habitent sont à l'entrée de l'Italie, & anciennement sujets des ducs de Milan, ils sont Italiens de mœurs, de religion & de langage, & zelés Catholiques; en sorte que les Grisons & les anciens habitans Protestans qui y ont des biens, ne peuvent y demeurer que six semaines de suite, avec la permission du magistrat : ils dépendent pour la plus grande partie, pour le spirituel, des diocéses de Come, de Bergame & de Brescia.

Ces trois pays approchent beaucoup de de la beauté & de la fertilité du reste de l'Italie : on y recueille surtout d'excellent vin. Aussi sont-ils extrêmement peuplés : on ne voit partout qu'églises dans les montagnes & dans les bois ; & on compte 200. paroisses dans la grande valée partagée entre ces trois pays.

1. *La Valteline.*

Ce pays est situé entre le comté de Bormio,

qu'il a au levant, & celui de Chiavenne au couchant ; les Grisons au nord, & le Milanez & les terres des Venitiens au midi. Il consiste proprement en une valée fort étroite mais fort longue, que l'Adda traverse entierement du levant au couchant, dans l'espace de près de 15. lieues, jusqu'à son embouchure dans le lac de Come.

Les Espagnols tenterent de se saisir de ce pays en 1620. pour joindre les états que la maison d'Autriche possedoit en Italie avec ceux d'Allemagne, & pour s'assurer des passages & tenir les Grisons en bride. Ils y exciterent d'abord une révolte, durant laquelle les peuples, qui sont Catholiques, égorgerent 500. Réformés qui se trouvoient parmi eux & s'emparerent de divers postes : mais comme cette entreprise étoit contraire au traité que François I. roi de France avoit conclu avec les Grisons, suivant lequel la France devoit avoir les passages du pays à sa disposition; le roi Louis XIII. se ligua en 1624. avec la Savoye & la république de Venise ; & ces puissances ayant envoyé une armée dans la Valteline, elle en chassa les Espagnols ; & le pays fut rendu aux Grisons.

La Valteline prend son nom du château ou bourg de *Teglio*, *Telium* en Latin, qui en étoit anciennement le chef-lieu : elle est assez fertile, quoique le pays soit montagneux, & elle produit entre autres d'excellent vin. Elle est partagée en trois principaux territoires & en 5. bailliages ou gouvernemens, qui ont chacun leur conseil & leur chef, élus par toutes les communautés qui les composent : ils ont aussi leurs officiers militaires qui commandent 3000. hommes choisis ; leurs syndics & leurs officiers de justice. On tient des assemblées générales de toute la valée pour les affaires qui regardent le pays en général, dont les habitans, qui sont Italiens de mœurs & de langage, jouissent de divers privileges sous l'autorité des Grisons. Les assemblées générales se tiennent à *Sondrio* : le gouverneur du pays pour les Grisons ou son assesseur y préside. Les trois territoires qui partagent la Valteline sont nommés *d'en Haut*, *du Milieu* & *d'en Bas*.

1. *Le Territoire d'en Haut*, qui est le plus oriental, ne contient que le gouvernement ou bailliage de *Tirano*, qui prend son nom de sa capitale, & qui comprend onze communautés partagées en deux archiprêtrés ; sçavoir celui de *Mazo*, d'où dépendent les 6. communautés les plus orientales; & celui de *Villa*, qui contient les 5. communautés les plus occidentales du bailliage. *Tirano*, située fort agréablement, autrefois à la droite, & aujourd'hui sur la gauche de l'Adda où on l'a rebatie, est une ville assez peuplée & recommandable par ses foires. C'est la résidence du gouverneur & de la régence du pays : il y a tout auprès une église magnifique de la *Madona* ou de la Vierge, célébre par les fréquens pélerinages qu'on y fait. Il y a une commanderie de l'ordre de S. Antoine à *Lucro*.

2. Le bailliage ou gouvernement de *Teglio*, qui donne le nom au pays, est situé entre le territoire d'en *Haut* & celui *du Milieu*. Il contient la douziéme partie du pays, & est partagé en 36. départemens qu'on appelle *Contrées*. Chacune de ces contrées fournit un député pour le conseil du pays, qui a deux chefs ou présidens, qu'on appelle *Doyens*, tirés l'un de la noblesse & l'autre de la bourgeoisie.

3. Le troisiéme bailliage occupe toute la partie de la Valteline qu'on appelle le *Tiers du Milieu*. Ce bailliage est composé de 7. communautés, & chaque communauté est subdivisée en plusieurs départemens. *Sondrio*, qui en est le chef-lieu, étoit la capitale de tout le pays : mais aiant été ruinée en 1335. ce n'est plus aujourd'hui qu'un joli bourg, situé à la droite de l'Adda au pied du mont *Masegrio*, où on tient

les assemblées générales du pays. La communauté de Sondrio est subdivisée en cinq départemens : celui de Sondrio a un conseil de 7. personnes, dont 3, doivent être nobles. *Ronchi*, où est l'abbaye de filles de S. Laurent, est du département de *Monte di Sondrio*. *Ponto*, gros bourg situé sur la droite de l'Adda, chef d'une autre communauté, a un collége de Jésuites. *Trissivio* & *Barban* ont titre d'archiprêtré.

4. *Trahona*, quatriéme bailliage, occupe avec celui de Morbegno, la partie de la Valteline qu'on appelle le *Tiers d'en Bas* & qui comprend la partie occidentale du pays. Le bailliage de *Trahona* contient 11. communautés & chaque communauté est composée de plusieurs villages. *Trahona* est un joli bourg près de la droite de l'Adda. *Ardanno* chef-lieu d'une communauté a une prévôté de Chanoines Reguliers. Il y a des eaux thermales à *Bagni di Masello*.

5. *Morbegno*, cinquiéme bailliage de la Valteline a pour chef-lieu le gros bourg de ce nom situé sur la gauche de l'Adda, presque vis-à-vis de Trahona : il tire son nom de son ancienne situation dans un lieu marécageux & mal sain ; ce qui a fait qu'on l'a transféré dans l'endroit où il est aujourd'hui, au pied d'une montagne sur la petite riviere de Bitto : les Dominicains y ont un couvent. Ce Bailliage est partagé en 12. communautés, où il n'y a rien de remarquable.

2. *Le Comté de Bormio*.

Il est situé au levant de la Valteline, & a environ 7. lieues d'étendue du levant au couchant & 6. du midi au nord. L'Adda, qui y prend sa source, le traverse du nord-est au sud-ouest. Les Grisons font administrer ce pays par un *Podesta* ou gouverneur, dont la charge dure pendant 2. ans, qui réside à Bormio & qui préside au conseil du pays dans les affaires civiles & criminelles : il a ses lieutenans. Les habitans ont divers priviléges, & choisissent par le sort tous leurs magistrats. Cette élection se fait tous les ans au mois de Mai, dans l'assemblée générale du pays, composée de 60. députés de la ville de Bormio & de 63. autres députés des 4. vallées du pays, dont celle de *Luvino* n'en envoye que 3. La milice du comté consiste en 500. hommes enrollés.

Ce comté est partagé en cinq communautés, qui sont celles de Bormio ; la valée *Forba* ; la valée *Interieure*, la valée *Inferieure* & la valée *Luvino*. Chacune de ces valées ne compose qu'une communauté : chaque communauté est composée de plusieurs villages, & il n'y a que 6. paroisses dans tout le pays.

La ville de *Bormio*, qui en est la capitale, n'est proprement qu'un bourg, fortifié en quelques endroits, fort peuplé, & situé au confluent de l'Adda & de l'*Isolacia*, au 46. degré de latitude & au 30. de longitude, environ 20. lieues au sud-est de Coire, dans un valon profond, environné de hautes montagnes ; il y a une collégiale avec un archiprêtré. Elle est habitée par plusieurs familles nobles. Il y a des bains célébres à une lieue de ce bourg vers le nord.

3. *Le Comté de Chiavenne*.

Il est situé au pied des Alpes Rhétiennes, au couchant de la Valteline, & a environ 8. lieues d'étendue du midi au nord & 6. du levant au couchant. Il est borné au nord & au couchant par le pays des Grisons, & au midi par le Milanez ; il est partagé en 3. valées ou départemens & est environné de hautes montagnes : il est trés-fertile en grains, en fruits, & surtout en vin excellent, & fort peuplé. La riviere de Meira qui l'arrose, le traverse du nord au mi-

di. La plûpart de ses habitans sont fort riches : mais simples en leurs meubles & en leurs habits. Ce qui les met dans l'opulence, c'est qu'il n'y a ordinairement qu'un enfant de chaque famille qui se marie. On trouve dans le pays des mines d'une espece d'ardoise huileuse & écailleuse, dont on fait pour les cuisines des pots qui sont d'un grand usage.

Chiavenne, qui en est la capitale, est située dans le centre du pays au 46. degré 20. m. de latitude, sur la riviere de Meira, à 2. à 3. lieues au nord d'un lac auquel elle donne son nom, & dans lequel cette riviere a son embouchure : elle est dans un vallon, & elle occupe, avec ses jardins, tout l'espace qui est entre les montagnes ; en sorte que les grottes de la montagne servent de cave aux habitans. Elle tire son nom, de sa situation, parce qu'elle ferme l'entrée du pays des Grisons d'un côté, & de l'Italie ; & de l'autre qu'elle en est la clef : ce qui est signifié par *Clavena*, qui est son nom Latin. Les Allemands l'appellent *Claven*. Ce passage étoit défendu par un bon château que les Grisons démolirent en 1536. La ville est grande, bien bâtie & bien peuplée ; elle l'étoit beaucoup plus il y a environ 5. siécles, que toute la partie septentrionale fut ensevelie sous la chûte d'une partie de la montagne qui se détacha des Alpes. Elle dépend pour le spirituel du diocése de Come dans le Milanez. On compte six eglises dans son enceinte & 3. au dehors : l'une des principales est l'abbaye réguliere de Ste. Marie de Bénédictins de la congrégation du Mont-Cassin. Le palais du gouverneur, que les Grisons y envoyent avec le titre de commissaire, & qui a un plein pouvoir dans les affaires civiles & criminelles, est très-beau. Les habitans ont le gouvernement politique, qu'ils exercent par leurs magistrats élus tous les ans par le sort, au nombre de 14. Il y a aussi des officiers militaires, qui ont mille hommes choisis sous leurs ordres.

Il y a quantité de beaux vignobles aux environs de la ville : ils produisent un excellent vin qui a le goût aromatique. Les raisins qui sont fort gros ne se recueillent qu'au mois de Novembre, & on les garde long-tems avant que d'en faire du vin. La réverbération du soleil dans les montagnes des environs contribue beaucoup à les faire meurir. Le lac de Chiavenne est de figure ovale, & a deux milles de diametre. Il se jette au midi par un canal peu large dans celui de Come, dans le Milanez. La valée ou le département de Chiavenne est partagé en 4. communautés qui contiennent plusieurs villages. *Pleurs*, ou *Piuri* en Italien, est la seconde place du pays ; c'est un bourg d'environ 2000. ames : c'étoit autrefois une grande ville, qui en 1618. fut ensevelie sous les ruines d'une montagne voisine, par un tremblement de terre. Il est situé sur la riviere de Meira, à une lieue de l'ancienne ville qui fut détruite par cet accident. S. *Jacques* ou *San Giacomo*, est la troisiéme valée ou département du comté de Chiavenne. Il est partagé en 12. quartiers, qui ont chacun un ou deux villages. Il y a un conseil particulier de 12. personnes dans cette valée.

§. 4. *Le Valais.*

Ce pays, qui a été la demeure des *Séduniens* & des *Veragres*, peuples des Alpes Pennines dans les Gaules, & qui est le plus méridional de la Suisse, est borné au nord par le canton de Berne, au levant par celui d'Ury & les Bailliages Italiens soumis aux Suisses ; au midi par le Milanez & le Piémont ; & au couchant par la Savoye, dont il est separé *par le Mont Saint Bernard* : le Rhône, qui prend sa source à l'extrêmité orientale du pays, à la montagne de la *Fourche*, parce qu'elle se partage

ge en deux, le traverse du levant au couchant dans son milieu, & y forme une longue valée pendant l'espace d'environ 33. lieues communes de France ; & puis prenant son cours du sud-est au nord-ouest, il continue de le parcourir en le separant du canton de Berne pendant 5. à 6. lieues, jusqu'à son embouchure dans le lac de Génève : sa plus grande largeur du midi au nord, est de 10. à 12. lieues.

Le Valais est environné, excepté du côté du couchant, de montagnes si hautes, qu'elles sont en tout tems couvertes de neige. Il s'ouvrit un volcan en 1714. dans une de ces montagnes située à deux lieues de Sion vers le couchant. L'air y est par conséquent extrêmement froid en hyver, mais il est assez chaud en été : il est moins sain le long du Rhône que dans les montagnes ; & les habitans, qui sont la plûpart basanés, sont sujets aux fiévres. Il est fertile en grains, en fruits, en pâturages ; & on y recueille assez de vin surtout de muscat qui est fort bon. On y trouve des eaux minerales, beaucoup de gibier & quelques mines : les montagnes qui l'environnent ne laissent dans le milieu du pays, que l'espace qui est entre elles & le Rhône. Elles s'élargissent quelquefois & forment des deux côtés de ce fleuve des valées, de cinq, de huit & quelquefois de dix lieues de long. Le pays est néanmoins très-peuplé & contient 55. grandes paroisses.

Le Valais a fait anciennement partie du premier royaume de Bourgogne. Des Bourguignons, qui l'avoient conquis sur les Romains, il passa aux François & ensuite aux rois de la Bourgogne Transjurane, sous lesquels les comtes qui gouvernoient le pays s'érigerent en souverains, conjointement avec l'évêque de Sion. Leur pouvoir étant fort déchû, les peuples se mirent en liberté vers le milieu du XIII. siécle, se gouvernerent en république & s'allierent avec les Suisses en 1475. & 1533. alliance qui a été depuis plusieurs fois renouvellée : l'évêque y conserva un reste d'autorité dont il a continué de jouir. Dans le XV. siécle ceux du Haut pays & ceux du Bas se firent une cruelle guerre. Les Hauts Valaisans vainquirent enfin ceux du Bas, dont ils firent une province soumise à leur autorité. Ils y envoyent des baillis ou des gouverneurs pour administrer la justice ; en sorte que les peuples des sept communautés du Haut Valais sont consouverains du bas pays avec l'évêque, qui se dit prince de l'empire & comte de Valais ; ils nomment ensemble le gouverneur du Bas Valais. Les Vallaisans sont grossiers, superstitieux & ignorans : ils passent pour courageux & sont endurcis au froid, au chaud & au travail. Ils sont jaloux de leur liberté & ont établi parmi eux une espece d'ostracisme.

Suivant le rapport d'un voyageur moderne on voit dans le Valais, surtout dans la capitale, une espéce d'hommes assez singuliere, qu'on appelle des *Cretins* : ils sont sourds, muets, imbecilles, & presque insensibles aux coups. Ils ont des gouêtres qui leur pendent jusqu'à la ceinture : on n'apperçoit en eux aucune trace de raisonnement ; & ils ont en revanche une activité surprenante, pour tout ce qui regarde les besoins corporels. Les familles qui ont des *Cretins* les regardent comme leurs anges tutelaires. (Mercure de Janvier de l'an 1753. pag. 91.)

On parle Allemand dans le haut Valais. Les Bas Valaisans parlent le *Romand*, qui est un François corrompu, comme dans la Suisse, où chaque canton a son jargon particulier. Le changement des deux langues se voit à *Leuck*, gros bourg situé au milieu du pays. La plûpart des principaux, & souvent des gens du commun, se piquent de sçavoir le Latin, l'Italien, le François & l'Allemand.

Comme la plûpart des eaux du pays sont chargées de talc, il y a des villages entiers, attaqués de la gouêtre. Tous les Valaisans sont Catholiques.

Le gouvernement est démocratique : Chacun des sept départemens du Haut Valais, a sa jurisdiction separée, son chef & son conseil, qui jugent toute sorte d'affaires. Les appels de ces départemens sont portés à l'assemblée générale, ou au conseil du pays, qui se tient deux fois l'année & ordinairement à Sion : chaque village y envoye deux ou trois députés. L'évêque de Sion y préside & le bailli recueille les suffrages. Outre les appels qu'on vuide à cette assemblée, on y traite les affaires de l'état, & on y élit les baillis du Bas Valais & autres officiers. Cette assemblée, qui jouit de l'autorité souveraine, élit tous les deux ans le bailli ou capitaine du pays, qui après l'évêque est la seconde personne de l'état.

On divise le Valais en Haut & Bas, comme on vient de le voir : le premier comprend la partie orientale du pays & l'autre l'occidentale.

Le Haut Valais.

Il s'étend depuis la source du Rhône jusques au dessous de Sion & renferme 30. paroisses partagées en 7. communautés ou départemens, qui occupent près des deux tiers du pays ; & la partie que les anciens *Seduni* ou Séduniens habitoient.

SION en est la capitale & de tout le pays: elle est située sur la rive droite du Rhône à quelque distance de ce fleuve, dans une belle plaine, dans le centre du pays, au 46. degré 10. m. de latitude. Les Allemands l'appellent *Sitten*, d'une petite riviere de ce nom qui la traverse & qui la tient propre. Elle est grande, ancienne & commandée par deux montagnes isolées, qui s'élevent au milieu de la campagne. Sur l'une de ces montagnes, nommée *Valeria*, est un château fort, avec la collegiale de Ste. Cathérine, composée de sept chanoines, & plusieurs belles maisons. Sur l'autre montagne, appellée *Turbelen* ou *Tourbillon* est le château de l'évêque, où ce prélat réside ordinairement en été, d'où on descend à un autre château nommé la *Majorie* situé sur une élevation où il réside en hyver : les chanoines de la cathédrale ont leurs maisons aux environs de ce dernier château, qui est fort beau.

La ville, située au pied de ces hauteurs, est unie, grande & bien bâtie ; & elle s'embellit tous les jours. Sa principale église, est la cathédrale de Notre-Dame dont le chapitre est composé de 24. chanoines ; sçavoir 12. capitulaires & 12. domiciliés, & de 4. dignités. Les Capucins y ont un couvent & il y a un collége.

L'evêché de Sion, qui est sous la métropole de Tarentaise, n'y fut établi qu'au VI. siécle, après la ruine par les Lombards de la ville d'*Octodurum*, ancienne capitale du pays. Charlemagne donna à S. Théodule evêque de Sion & à ses successeurs la préfecture du pays ; d'où ces prélats prirent occasion de s'ériger en souverains du Valais : mais cette souveraineté leur fut disputée par les peuples, qui les réduirent enfin à la qualité de simples gouverneurs ou magistrats, quoiqu'ils ayent continué de se qualifier *Comtes de Valais & Princes de l'Empire.* Ces prélats avoient discontinué d'assister aux diettes de l'empire ; ils se sont fait rétablir depuis un certain nombre d'années dans la matricule de l'empire, pour avoir droit d'assister aux diettes quand ils le jugent à propos: mais ils ne rendent aucune obéissance ni aucune redevance à l'empereur, aux états de l'empire & aux chambres impériales, à cause qu'étant alliés des Cantons Catholiques, ils jouissent des franchises attachées au corps Helvétique.

L'évêque de Sion préside aux états du Valais, avec une autorité à peu près semblable à celle du doge de Venise. La monnoye du pays se bat à son coin, & les actes publics & particuliers se font sous son autorité : mais le pouvoir souverain réside dans l'assemblée générale du pays. L'évêque jouit d'un domaine particulier qui est considérable, & il exerce la souveraineté sur 20. villes ou châteaux. Il est élû par son chapitre, qui choisit par voye de scrutin 4. sujets de son corps, & les présentent à l'assemblée générale, laquelle se détermine pour l'un des quatre & lui prête serment de fidélité.

Le diocése de Sion comprenoit anciennement 70. paroisses. Les 55. du Valais en font encore partie : mais les autres étant dans le canton de Berne, sont au pouvoir des Prétendus Réformés. Il y a peu de couvens dans le diocése.

Le département particulier de Sion, qui est le septiéme du haut Valais, a 8. milles de longueur & un peu plus de largeur.

Les autres chefs lieux de mandement du Haut Valais sont 1°. *Siders* renommé pour ses bons vins & pour son saffran : les Carmes y ont un couvent ; 2°. *Brig* ou *Brige* bourg situé à la gauche du Rhône & à peu de distance de ce fleuve. Il y a un collége de Jésuites & il est renommé pour ses eaux thermales ; c'est la résidence du capitaine du pays. 3°. *Vispe*, *Fisp* ou *Fischback*, bon bourg renommé pour ses mines de cristal. Il y a deux églises & plusieurs jolis bâtimens. La plûpart des familles nobles du Valais tirent leur origine de ce bourg : il est situé sur la rive gauche du Rhône, sur une petite riviere qui lui donne son nom. 4°. *Leuck* ou *Leuch* autre gros bourg, sur la rive droite du Rhône : il y a deux églises, plusieurs belles maisons, un hôtel-de-ville fort beau, & un château à l'antique, qui appartient à l'évêque de Sion : il y a des bains célébres par toute la Suisse à deux lieues de ce bourg au pied du Mont Gemmi : comme ce bourg est presque au milieu du pays, les députés du Valais s'y assemblent souvent avec ceux de l'évêque, pour déliberer des affaires d'état. Les deux langues, l'Allemande & le Romand, sont en usage également à Leuck. 5°. *Ravon* ancienne baronnie sur la droite du Rhône. 6°. *Gomps*. Les assemblées du département pour les affaires civiles & criminelles se tiennent au bourg d'*Arnen*.

Le Bas Valais.

Cette portion du Valais en renferme la partie occidentale, & occupe le pays habité par les anciens *Veragres* : il contient 25. paroisses partagées en six communautés ou bannieres, 3. à la droite & 3. à la gauche du Rhône.

S. Maurice, bourg qui est l'ancienne *Agaunum* cité des *Veragres*, est le chef-lieu d'une des six communautés. Il est situé à la gauche du Rhône, à 6. lieues au couchant de Sion, & à 14. au levant de Généve. S. Sigismond roi de Bourgogne fonda en 522. un célébre monastère en ce lieu, qui étoit de son domaine. On le nomma aussi *Tarnat*, parce qu'il étoit contigu à une ville de ce nom. Il y eut anciennement jusqu'à 900. moines, & ce qu'on appelle *Lau Sperennis*, dans ce monastère ; en sorte que les moines qui l'habitoient se relevoient successivement, pour chanter continuellement les louanges de Dieu. Cette abbaye, qui prit le nom de *S. Maurice* après qu'on y eut découvert vers la fin du IX. S. les reliques de ce S. Martyr & de ses compagnons, passa en 1128. des Bénédictins aux Chanoines Reguliers de S. Augustin, qui la possédent encore, & qui ont un abbé régulier à leur tête, soumis à l'évêque de Sion tant pour le spirituel que pour le temporel. Les abbés de S. Maurice se sont qualifiés autrefois princes de l'empire, &

cette abbaye est encore considérable. Elle fut presque réduite en cendres en 1692. par un incendie : on l'a rétablie depuis. Le bourg est au pied d'une haute montagne, jointe à une autre montagne, qui est de l'autre côté du Rhône, par un pont extrêmement hardi composé d'une seule arche. Ce pont est comme une porte qui ferme le passage de la valée, dont l'abbé de S. Maurice est le maître. Le bourg est défendu par un assez bon château. On y trouve de precieux restes d'antiquité. C'est le passage pour aller en Savoye.

Martinach ou *Martigni* est un autre bourg chef-lieu d'une des six communautés du Bas Valais. Il est situé dans une plaine entre de hautes montagnes, à quatre lieues au dessus & au sud-est de Saint Maurice à la gauche du Rhône, près de l'endroit où ce fleuve reçoit la riviere de Drause; & à 5. lieues au dessous & au sud-ouest de Sion. L'opinion commune est que c'est l'ancien *Octodurum* cité des Veragres, où Saint Maurice & ses compagnons souffrirent le martyre sous Diocletien, & où il y avoit dès le IV. siécle un évêché, qui après la ruine de cette ville par les Barbares, fut transféré à Sion au VI. On voit auprés de ce bourg les ruines d'un ancien château. Outre les six communautés du Bas Valais soumises à la république des Valesans; elle possede le gouvernement de *Montey* & le châtellenie de *Bouveret* qu'elle a conquis sur la Savoye en 1535.

§. 5. *La République de Génève.*

GÉNÉVE est une ville alliée des Suisses & située à l'extrêmité d'un lac qui porte son nom, entre la France, les états de Savoye & la Suisse, au 46. degré 12. m. de latitude & au 24. de longitude. Elle est ancienne & elle étoit déja considérable du tems de César : elle faisoit partie du pays des *Allobroges*, peuples qui avoient été déja soumis par les Romains, & qui étoient compris dans la Province Romaine ou Gaule Narbonnoise. Après avoir passé de la domination des Romains, sous celle des Bourguignons, elle tomba au pouvoir des François qui la firent gouverner par un comte, comme les autres cités des Gaules : elle fut ensuite comprise dans le royaume de la Bourgogne Transjurane, qui fut uni à l'empire d'Allemagne sous Conrad le *Salique*.

L'évêché de Génève fut établi dès le IV. Siécle sous la métropole de Vienne. Les évêques jouirent d'abord de l'autorité temporelle sur la ville par les bienfaits des rois de Bourgogne. L'empereur Frédéric *Barberousse* les confirma dans cette autorité à la fin du XII. siécle, & leur accorda même les droits qui appartenoient à l'empire sur cette ville; ne se réservant que les droits purément honorifiques quand il seroit en personne à Génève. Ces prélats, en qualité de seigneurs de la ville, prirent les comtes de Génévois pour leurs avoués, leur inféoderent le *Vidomnat* de la ville & le comté de Génévois, dont ils se réserverent l'hommage, avec la justice & la seigneurie de la ville, & le droit de battre monnoye. Cette ville avoit néantmoins ses privileges & ses franchises, & les habitans avoient part au gouvernement. La ville fut enfin reconnue pour ville impériale en 1531. La charge de vidame de Génève ayant passé dans la maison de Savoye au XIII. S. les princes de cette maison firent divers efforts pour s'assujettir entiérement la ville; mais ils ne purent réussir; & les habitans s'étant partagés en deux factions, celle qui étoit opposée au duc de Savoye prévalut. Cette faction se forma au commencement du XVI. siécle; & on appella ceux qui en étoient, *Eignots*, ce qui signifie en Allemand, *les Confédérés pour maintenir la liberté*; d'où

s'est formé vraisemblablement le mot d'*Huguenots*, qui passa en France quelques années après : cette faction s'allia pour se soutenir, avec les cantons de Berne & de Fribourg en 1526. malgré l'opposition de l'évêque. Deux ans après, les Génévois se déclarerent pour les nouvelles opinions sur la religion prêchées par Zuingle, & embrassées par les Bernois leurs alliés, se rendirent maîtres de la ville, se fortifierent; & détruisirent les eglises & les monastères des fauxbourgs. Ils chasserent enfin en 1535. l'évêque avec son chapitre qui se retirerent à Annéci, chasserent aussi tout le clergé séculier & regulier de la ville, firent profession publique de la religion Protestante, abolirent l'exercice de la Catholique, & s'érigerent en république, sous l'alliance des cantons Suisses Protestans qu'ils conclurent en 1558. & 1584. Ils se sont maintenus depuis dans le gouvernement républicain ; en sorte que c'est aujourd'hui une république libre & souveraine, qui jouit de la franchise du corps Helvétique : mais elle a tenté jusqu'ici inutilement d'avoir séance dans l'assemblée générale des Treize Cantons.

La ville de Génève occupe les deux bords du Rhône qui la partage en deux parties. La plus grande, qui est proprement la ville de Génève, est située sur la rive gauche du fleuve, qui faisoit en cet endroit la séparation de la Narbonnoise & de la Celtique. Elle va en s'élevant par une pente douce jusques au haut d'une colline où est la Cité. L'autre partie, qu'on appelle *Saint Gervais* à cause de la paroisse de ce nom, n'étoit anciennement qu'un fauxbourg. Au milieu de ces deux parties il y a une isle dans le Rhône qui est habitée, & qui les joint par deux ponts de bois.

En général la ville de Génève est grande, bien bâtie, & bien peuplée par proportion à sa grandeur : on compte qu'elle contient plus de 20000. ames. Le séjour en est agréable ; & les habitans sont polis & pleins d'esprit. Ils s'appliquent à diverses manufactures, & surtout à l'horlogerie & à la dorure. La ville est fort belle, fort commerçante : on y voit plusieurs beaux bâtimens publics & particuliers ; & elle s'embellit tous les jours. Le principal temple est celui de S. Pierre, qui est l'ancienne cathédrale : c'est un très-bel édifice ; on y voit entr'autres les tombeaux de Henri duc de Rohan & de Théodore de Beze. Outre les églises Françoises de cette ville, qui sont au nombre de 4. il y en a deux d'Allemandes, dont l'une est Calviniste & l'autre Luthérienne, & une église Calviniste Italienne. La maison-de-ville & l'arcenal sont remarquables : mais ce qu'il y a de plus beau à voir, ce sont les fortifications de la ville, & la bibliothéque publique. L'académie & le collége de Génève furent fondés aussi-tôt après le changement de religion en 1536. Il y a des professeurs pour l'Hebreu & le Grec, pour les langues orientales, pour la philosophie, la théologie, le droit, &c. cette académie a produit des hommes célébres parmi les Protestans. L'hôpital général est encore un bâtiment remarquable.

A l'égard du gouvernement, l'autorité souveraine est entre les mains de l'assemblée générale de la bourgeoisie, qui se tient pour l'élection des syndics & de quelques autres officiers, ou dans des cas extraordinaires : elle est composée d'environ 1500. citoyens ou bourgeois. Dans l'intervalle : le gouvernement est entre les mains d'un conseil composé de 200. personnes, d'où on tire le petit conseil, qui y est compris, & qui est composé de 25. personnes. Parmi ces 25. il y en a 16. qu'on appelle syndics & qui sont les chefs de la république. Quatre de ces syndics tiennent par tour le gouvernement d'année en année. Outre cela il y a le conseil de 60. pour les affaires importantes : il est com-

posé du conseil des 25. & de 35. conseillers tirés des 200. On renouvelle les charges tous les ans au mois de Janvier ; & outre cela il y a plusieurs chambres pour l'administration de la justice & de la police.

Les revenus de la république montent environ à 120000. écus. On compte dans la ville 14. pasteurs & autant pour la campagne : ceux de la ville sont chargés de prêcher dans les 4. paroisses de Généve.

La république de Généve possede aux environs de la ville une petite étendue de pays, qui contient 11. paroisses, & qui faisoit partie du Génévois dont on a parlé ailleurs. Tout ce pays est fort fertile, fort beau, bien cultivé & rempli de maisons de campagne. Le lac de Généve où le lac *Leman*, qui sépare la Suisse de la Savoye, a 16. lieues de longueur du côté convexe de la Suisse & environ 12. du côté de la Savoye : il a 5. lieues d'étendue dans sa plus grande largeur. Le Rhône le traverse dans toute sa longueur, & en sort à Généve. Il est profond & fort poissonneux: c'est le seul de la Suisse qui ne se gêle jamais.

§. 6. *Les Comtés de Neuchâtel & de Vallengin.*

Ces deux comtés font un petit état souverain, qui est borné au couchant par la Franche-Comté, dont il est separé par le Mont-Jura & par le Doux; au nord par l'évêché de Bâle ; & au sud par le lac de Neuchâtel & les cantons de Berne & de Fribourg. Il a 12. lieues de long & 5. de large : d'autres ne lui donnent que 10. lieues communes de France de long sur 3. & demi de large. Il faisoit anciennement partie de la Bourgogne Transjurane ; & il a eu depuis la fin du XII. siécle ses comtes particuliers & souverains, qui s'allierent au XIV. avec les cantons de Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure. Ce comté passa à la fin du XV. dans la maison de Longueville. Jean-Louis d'Orleans dernier mâle de cette maison étant mort en 1694. sans enfans, Marie sa sœur Duchesse de Nemours, fut investie de cette principauté par les états du pays; & après sa mort arrivée en 1707. ils donnerent la même investiture au roi de Prusse : elle lui fut confirmée par le traité d'Utrecht en 1713. & ses successeurs en ont joui depuis.

Ce pays, situé partie en plaines & partie en montagnes, est fertile en vins, en grains, en fruits & en pâturages : on éleve beaucoup de chevaux sur les montagnes, & il abonde en gibier. Le lac de Neuchâtel, qui est fort poissonneux, a 7. lieues de long sur 2. dans sa plus grande largeur ; mais on prétend qu'il s'est fort retreci depuis un certain nombre d'années.

Le pays est gouverné par le prince ou souverain, qui établit un gouverneur à la tête du conseil d'état. La justice y est rendue par 21. tribunaux inférieurs, d'où on appelle à celui des trois états du pays, composé de 4. nobles, 4. châtelains & 4. juges du conseil de ville. Le gouverneur préside à ce tribunal, accompagné du chancelier & du procureur général. On plaide devant ce tribunal, comme devant ceux de France.

Les deux comtés de Neuchâtel & de Vallengin unis ensemble contiennent 44. tant villes que principaux villages qui ont leurs églises, parmi lesquelles il y en a 31. de paroissiales : les autres sont des annexes. Toutes ces églises sont de la religion Prétendue Reformée que le pays embrassa en 1530. Il y a de plus six clochers ou églises dans la Chastellenie de *Landeron* qui se sont conservées dans la profession de la religion Catholique, sans aucun mêlange. Les Catholiques du pays sont soumis à l'autorité de l'évêque de Lausanne résidant à Fribourg. Il y a dans le pays beaucoup d'autres villages qui n'ont point d'églises & 3000. maisons dés,

tachées & disperſées dans les montagnes ; en ſorte qu'il eſt fort peuplé, & qu'il peut mettre 8000. hommes ſous les armes.

Les peuples de ce pays jouiſſent de grands privilèges, dont ils ſont fort jaloux : ils ſont polis, ingenieux & laborieux.

La ville de NEUCHATEL eſt gouvernée par ſes propres magiſtrats, qui forment un grand & un petit conſeil : elle s'allia en 1406. avec le canton de Berne. Cette ville, nommée en Latin *Neocomum* & en Allemand *Newenbourg*, capitale du pays, eſt ſituée ſur le bord occidental du lac, auquel elle donne ſon nom & dont on a déja parlé, au 47. degré 5. m. de latitude, à 11. lieues au ſud-oueſt de Soleure & à 25. au nord-eſt de Génève. Elle eſt belle, paſſablement grande & dans une ſituation inégale : on y voit de beaux édifices. La petite riviere ou torrent de Sion la traverſe avant que de ſe jetter dans le lac. Le château où réſide le gouverneur, eſt ſur la hauteur qui commande la ville : c'eſt un grand bâtiment à l'antique. Les Religionaires y ont deux temples l'ancien & le nouveau : ce dernier ſert auſſi pour l'égliſe Allemande, car on parle François dans tout le pays, ou plûtôt un patois particulier approchant du Bourguignon.

Wallengin eſt un petit bourg ſitué à une lieue au nord-oueſt de Neuchâtel, & chef lieu d'un comté qui a cinq juſtices ſubalternes dans ſon étendue. Les 16. autres juſtices ſont dans l'étendue du comté de Neuchâtel, qu'on partage avec celui de Wallengin en 4. châtellenies.

§. 7. *La République de Bienne.*

Bienne, ou *Biel* en Allemand, eſt une petite ville ſituée à 6. lieues au nord-eſt de Neuchâtel & à autant au ſud-eſt de Soleure. Son nom ſignifie une *Hache* dont elle a la forme ; & elle en porte deux dans ſes armes. Elle eſt bâtie en un lieu fort agréable ; au pied d'une colline chargée de vignes, ſur la riviere de Suze, & fort près d'un lac extrêmement poiſſonneux, auquel elle donne ſon nom, dans un petit pays dont elle eſt capitale, & qui eſt entre la Suiſſe propre, l'évêché de Bâle, la Franche-Comté & le comté de Neuchâtel. Cette ville eſt une eſpece de république qui a ſon grand conſeil compoſé de 30. bourgeois ; & ſon petit conſeil compoſé de 24. avec un bourgmeſtre qui en eſt le chef & qui a le ſoin de l'adminiſtration des affaires. Les conſeillers ſont pris entre les bourgeois partagés en ſix tribus. Cependant elle eſt en quelque façon dépendante de l'evêque de Bâle, qui a droit d'y établir un maire, préſident du conſeil, dans les affaires criminelles ; & de lui demander un certain nombre de troupes en tems de guerre ; il y reçoit auſſi les dixmes & une partie des amendes. Le terroir de Bienne n'a pas beaucoup d'étendue. Tous ſes habitans ſont Réformés : ils ſont dans l'alliance des Suiſſes & ſont bourgeois de Berne depuis le XIV. ſiécle.

La vallée de S. Imier ou la *Seigneurie d'Arguel*, diviſée en pluſieurs communautés, qui ont chacune leur amman, appartient à cette ville, qui à cauſe de l'alliance qu'elle conclut en 1479. avec les Treize Cantons, a le droit d'avoir un député à leur aſſemblée. L'Allemand eſt la langue dominante à Bienne. Le Romand ou le François y eſt auſſi en uſage ; & il y a un temple pour les Réformés François. Cette ville étoit du diocéſe de Lauſanne.

§. 8. *La République de Mulhauſen.*

Cette ville, enclavée dans le Sundgaw ou la haute Alſace, eſt ſituée à 5. lieues au nord-oueſt de Bâle & ſe gouverne en république ſous l'alliance des Treize Cantons : elle eſt ſituée ſur la riviere d'Ill, dans une

belle campagne fertile en bled, en vin & en fruits ; elle eſt grande, bien bâtie, & bien peuplée, & ornée de divers édifices publics & particuliers. Après avoir dépendu du domaine des evêques de Strasbourg, elle devint ville impériale vers la fin du XIII. ſiécle. Les habitans s'allierent d'abord avec les cantons de Berne, de Fribourg & de Soleure & ſe mirent en 1464. ſous la protection des ſept plus anciens cantons. Ils s'allierent avec les Treize en 1515. & embraſſerent la religion Prétendue Réformée en 1523. les cantons Catholiques, par mécontentement, renoncerent à leur alliance en 1586. & la ville de Mulhauſen ne l'a conſervée depuis qu'avec les 4. cantons Proteſtans. La riviere d'Ill & deux autres petites rivieres l'environnent & lui ſervent de foſſés, qu'on paſſe ſur des ponts : le gouvernement eſt démocratique, & les bourgeois ſont partagés en ſix tribus, d'où on tire le grand conſeil compoſé de 24. conſeillers, & le petit compoſé de 18. les deux conſeils ont les bourgmeſtres pour chefs.

La ville de Rotweil en Souabe a été alliée des Suiſſes depuis l'an 1463. mais cette alliance a fini en 1632.

III. LES SUJETS DES SUISSES.

On appelle ſujets des Suiſſes divers bailliages, poſſédés en commun par un certain nombre de cantons, tant au dedans qu'au dehors de la Suiſſe.

§. 1. *Bailliages ſujets des Suiſſes au dedans de la Suiſſe.*

1. Le comté de Bade: c'eſt le principal & le plus beau des bailliages poſſedés par les Suiſſes en dedans du pays. Ce bailliage s'étend juſqu'à la jonction de l'Aar avec le Rhin, dans l'eſpace de 7. à 8. lieues de Suiſſe du midi au nord, & de deux à trois de large. Il eſt borné au nord par le Rhin qui le ſépare du Kletgow & des villes Foreſtieres ; au levant par le canton de Zurich ; au midi par ce canton & les Bailliages libres, & au couchant par ces Bailliages & le canton de Berne. Il renferme 3. villes, un gros bourg & pluſieurs villages ; & eſt arroſé, outre le Rhin, par trois rivieres navigables qui ſont le Limat, la Ruſſ & l'Aar : le terroir en eſt fertile. C'étoit anciennement un comté, qui entra dans la maiſon de Habſbourg ou d'Autriche, ſur laquelle les Suiſſes le conquirent en 1415. Il eſt partagé en pluſieurs juriſdictions, & a appartenu juſqu'en 1712. aux ſept cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Swits, Underwald & Zug : mais la guerre civile s'étant élevée cette derniere année entre les cantons Catholiques & les Proteſtans, les premiers furent vaincus, & obligés de ceder aux deux cantons Proteſtans de Zurich & de Berne, par la paix d'Araw, leur part du comté de Bade.

On conſerva aux habitans, qui ſont Catholiques, leurs franchiſes & la liberté de conſcience ; en ſorte, qu'il n'y a plus aujourd'hui que ces deux derniers cantons, & celui de Glaris, qui étoit demeuré dans la neutralité durant la guerre, qui envoyent par tour un bailli tous les deux ans pour gouverner ce comté, qui leur ſert de communication.

Bade eſt une ancienne ville fort célébre par ſes eaux thermales connues dès le tems des Romains, qui lui donnerent le nom d'*Aquæ Helvetica* ou de *Caſtellum Thermarum* ; & on y découvre tous les jours des medailles & d'autres antiquités Romaines. Cette ville, célébre d'ailleurs par le traité de paix qui y fut conclu en 1714. entre l'empereur & la France, eſt ſituée ſur le Limat, à 4. à 5. lieues au deſſous & au nord-oueſt de Zurich, dans une

plaine

plaine resserrée entre deux côteaux fort élevés, l'un en deça, l'autre au delà de la riviere : elle est jolie, passablement grande & commerçante. Ses habitans, qui sont Catholiques, se gouvernent par leurs propres magistrats, & elle a son grand & son petit conseil, & son avoyer. On y voit la collégiale de Notre-Dame : les Capucins y ont un couvent & les Jésuites un collége. L'hôtel-de-ville sert pour l'assemblée du conseil qui en a le gouvernement : il servoit autrefois pour celle des Cantons. Le bailli de Bade ou gouverneur pour les cantons fait sa résidence dans un château qui est de l'autre côté de la riviere, sur laquelle il y a un beau pont de bois couvert.

Les eaux minerales qui rendent cette ville célébre, & qui lui ont donné son nom Latin & Allemand, sont mêlées de souffre & d'alun. Elles sont à un quart de lieue au dessous le long des deux côtés de la riviere de Limath : sur un des côtés est un fort joli bourg, qui est un second Bade & sur l'autre un village. Il y a dans ce bourg une grande place environnée de belles hôteleries, dont chacune a ses bains particuliers & fort propres : on en compte plus de 60. publics ou particuliers ; & ils sont fort fréquentés.

Kaiserstuhl & *Klingenau* sont les deux autres villes du comté de Bade. La premiére est située sur un côteau élevé au bord du Rhin, où il y a un pont, c'est un passage fort important ; les habitans sont Réformés : la ville appartient à l'évêque de Constance depuis l'an 1294. & ce prélat possede aussi en fief celle de *Klingenau* : car la souveraineté appartient aux cantons seigneurs du comté de Bade. Cette derniere est située sur la rive droite de l'Aar à une lieue de Waldshut, l'une des quatre villes Forestieres ; les habitans sont Catholiques, Il y a une collégiale, une paroisse, & un couvent de Guillelmites, nommé *Sion*, dans le fauxbourg. Il y avoit aussi une commanderie de Malte, qui a été transférée à *Luggeren* de l'autre côte de la riviere.

Zurzach est un gros bourg sur le Rhin célébre pour ses foires qui sont fort fréquentées. Ce lieu est fort ancien & on y découvre tous les jours divers monumens d'antiquité. Les Catholiques & les Protestans qui l'habitent, font tour à tour le service divin dans l'église paroissiale qui est fort jolie. Il y a à côté une église collégiale, qui est fort riche & dont on attribue la fondation à l'empereur Charles le *Gros*. Le bourg appartient aussi à l'evêque de Constance, sous la souveraineté des cantons seigneurs du comté de Bade.

Wettingen, *Maris Stella* en Latin, est une abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1227. où il y a ordinairement 50. religieux : elle est sur le bord du Limath à demi lieue au dessus de Bade dans une situation agréable. Elle est belle & bien bâtie ; & son église faite en double croix, est fort vaste. On y voit le tombeau de l'empereur Albert I. dont le corps fut ensuite transféré à Spire. Il y a tout auprès un bourg de même nom qui est ancien. *Fahr* est une abbaye de Benédictines située à la droite de la riviere de Limath.

Le comté de Bade s'étend au-delà & à la droite du Rhin dans le *Kletgaw*, où il y a plusieurs villages qui en dépendent. On y suit les deux religions.

2. *Le Turgow* ou *Thourgau*. Ce pays prend son nom de la riviere de *Thur* qui le traverse. Il s'étend des deux côtés de cette riviere, & dépend de la souveraineté commune des huit anciens cantons ; ils y envoyent tour à tour un bailli qui le gouverne pendant deux ans. Il est borné à l'orient & au nord par le lac de Constance, au couchant par le canton de Zurich, & au midi par les terres de l'abbé de Saint Gal. Ce bailliage, qui est le plus grand qu'il y ait dans toute la Suisse, a environ

12. lieues de Suisse d'étendue du levant au couchant & sept à huit du midi au nord. C'est un des plus beaux pays de la Suisse, agréable, riche & fertile en tout ce qui peut être nécessaire à la vie : aussi est-il extrêmement peuplé. Il contient 8. à 10. villes, 9. à 10. monastères, & 170. châteaux, bourgs ou villages qui font plus de 50. paroisses : on y compte jusqu'à 72. seigneurs de jurisdiction, ecclésiastiques ou laïques. Les habitans sont des deux religions, Catholique & Protestante. Ceux de cette derniere en font environ les deux tiers : les Catholiques sont soumis à l'evêque de Constance. Les ministres des Prétendus Réformés y composent un synode partagé en divers doyenés.

Le bailli réside à FRAWENFELD ville capitale du pays. Elle n'est pas grande, mais elle est située avantageusement sur une hauteur, au pied laquelle coule la riviere de Murg, qui se jette ensuite dans le Thur, à six lieues de Constance vers le couchant : le château où réside le bailli est à l'extrémité de la ville, où il y a deux églises ; l'une à l'usage des Catholiques, & l'autre des Réformés. L'abbaye de Richenau a divers droits sur cette ville, qui a son conseil & sa chambre de justice. Les cantons y tiennent leurs assemblées générales depuis l'an 1712. les autres lieux plus remarquables du pays sont.

Arbon petite ville située sur le bord occidental du lac de Constance à cinq à six lieues au sud-est de cette ville, & dans le domaine de l'évêque de Constance. Elle est ancienne, & connue sous le nom d'*Arbor Felix* dans l'Itineraire d'Antonin : les habitans jouissent de divers priviléges & sont partagés entre les deux religions, dont chacune y a son église.

Bischof-Zell, ou *Cella Episcopi* en Latin, jolie ville située sur le Thur à 4. lieues au midi de Constance. Elle doit son nom & son origine à un monastère qu'un evêque de Constance y fonda au commencement du X. siécle, & qui est aujourd'hui une collégiale. La ville est du domaine de l'evêque de Constance qui y a un bailli : mais elle se gouverne par ses propres loix & ses magistrats. Les habitans sont en partie Catholiques & en partie Réformés.

Diessenhofen ville située sur la gauche du Rhin, entre celles de Schaffouse & de Stein. Elle est grande, riche & bien bâtie, & a un pont sur le Rhin : elle jouit de divers priviléges & a son avoyer & son conseil sous la protection des cantons de Zurich & de Schaffouse. Elle embrassa la religion Prétendue Reformée en 1529. L'abbaye de filles du Val Ste. Cathérine ou *Santa Catharina-Thal*, est située au dessous de la ville près du Rhin.

Pfin petite ville ou bourg bien bâti & fort agréable situé dans une campagne fertile sur le Thur : il fait avec son territoire un bailliage dépendant du canton de Zurich : les habitans sont Réformés.

Steckborn au bord du lac de Constance, petite ville qui dépend du domaine de l'evêque de Constance, quoique ses habitans soient Prétendus Réformés.

Weinfelden joli bourg, chef d'un bailliage qui dépend du canton de Zurich. Il est situé à la droite du Thur.

Fischingen abbaye de Bénédictins de la congrégation de Suisse, fondée au VII. siécle par Ste. Itte comtesse de Tockenbourg qui y a son tombeau : elle est située sur le Murg au pied du mont Hoernlin à 2. lieues au midi de Wyll. Son nom Latin est *Augia S.Petri* ; l'abbé se qualifie prince de l'empire.

Ittingen chartreuse qui passa en 1461. des Chanoines Reguliers aux Chartreux. Elle est située à la droite de la riviere de Thur entre Frawenfeld & Diessenhofen.

Munsterlingen abbaye de Bénédictines qui se qualifient aujourd'hui chanoinesses, fondée au X. siécle & située sur le lac de

Constance au voisinage de cette ville.

Rhinau ou *Rhenou*, en Latin *Augia Rheni*, abbaye de Bénédictins de la congregation de Suisse, située dans une isle du Rhin à une lieue & demie au dessous de Schaffouse, auprès des cataractes de ce fleuve, dans le doyené de *Steckborn* : elle est jointe par un pont à une ville située sur la rive gauche du Rhin dans une presqu'isle. Elle étoit déja fondée au commencement du IX. siécle : on attribue sa fondation aux comtes de Kibourg. Gerold de Zurlauben abbé régulier de ce monastère l'a entierement rebâti avec l'église au commencement de ce siécle. L'abbé est seigneur de la ville sous la souveraineté des cantons : la plûpart des habitans sont Réformés, les autres sont Catholiques.

Kalchrein, *Feldbach*, & *Tennikon* sont trois abbayes de filles de l'ordre de Cîteaux sous la dépendance de l'abbé de Wettingen. La premiére, nommée en Latin *Cella B. M. ad clivum Calcarium*, fut fondée en 1230. La seconde fut fondée en 1252. pour des Bénédictines & elle passa deux ans après à l'ordre de Cîteaux : elle est située sur le lac de Constance près de la ville & dans le doyené de Steckborn. La troisiéme, nommée en Latin *Vallis Liliorum* fut fondée en 1257. *Tobel* est une commanderie de Malte, & *Paradis* une abbaye de Cleristes située à la gauche du Rhin entre Diessenhofen & Schaffouse.

3. *Les Bailliages ou Offices libres.* Ces bailliages, qu'on appelle aussi *Francs Bailliages* & en Allemand *Freyen Aempter*, font un pays long & étroit, situé au couchant de la Russ, le long de cette riviere, entre les cantons de Zurich & de Berne, dans l'espace de sept à huit lieues de Suisse de long & de deux à trois de large. Ce quartier comprend deux villes, 3. bourgs, trois ou quatre monastères & plusieurs villages. Il composoit autrefois le comté de Rore. Ces bailliages, dont tous les habitans professent la religion Catholique, appartenoient aux 8. anciens cantons, qui y envoyoient tour à tour un bailli pour les gouverner ; mais par le traité de paix d'Araw en 1712. on partagea ce pays en haut & bas. Le haut demeura aux 8. cantons ; mais le bas fut adjugé aux trois cantons de Zurich, Berne & Glaris, qui y envoyent un bailli à l'alternative.

On voit dans ces bailliages *Bremgarten*, ville située sur la Russ, où il y a un pont de bois. Elle est bien bâtie, partagée en haute & basse, & environnée de trois côtés par la riviere. Elle jouit de grands priviléges & se gouverne par ses magistrats sous la souveraineté des trois cantons, ne reconnoissant pas le bailli des provinces libres ; & elle exerce la basse jurisdiction sur quelques villages voisins. Au dessous est sur la Russ l'abbaye de *Gnadenthal*, nommée en Latin *Vallis Gratiarum*, entre cette ville & Mellingen. Elle est de filles de l'ordre de Cîteaux, & non pas un monastère de Bénédictins comme la Martiniere l'a avancé après l'auteur de l'Etat & des délices de la Suisse. Au dessus de Bremgarten est à quelque distance, à la gauche de la Russ, l'abbaye de Bénédictines d'*Hermetswyl* (*Hermetis Villa*) située auprès d'un village de même nom, & soumise à l'autorité de l'Abbé de Mouri, dont elle est éloignée d'une lieue & demie.

Mellingen autre ville des francs bailliages est aussi située sur la Russ où elle a un pont de bois. Elle est petite, mais dans une situation agréable, à deux lieues de Lentsbourg & à autant de Bade. Elle jouit de quelques priviléges.

Les trois bourgs de *Meyenberg*, *Richensée* & *Niderwyl*, formoient autrefois chacun une seigneurie franche & indépendante ; ce qui leur a fait donner le nom de *Francs Bailliages*. Le premier est fort joli & a un château : il dépend ainsi que le second de la portion des Francs bailliages

qui est demeurée sous l'autorité des 8. anciens cantons ou du haut pays.

On voit dans cette portion *Mouri* belle & riche abbaye de Bénédictins de la congrégation de Suisse, située à six heures de chemin au midi de Bade, sur la petite riviere de Bintz. Elle fut fondée en 1027. dans le doyené de Lucerne au diocése de Constance par Wernier evêque de Strasbourg, fils de Ralbold comte d'Habsbourg; & c'est le plus ancien monument de la piété des comtes de ce nom, tige de la maison d'Autriche, originaire de la Suisse. Ce prélat lui donna pour deffenseur son frere Lancelin comte de Habsbourg & ses descendans. La comtesse Itte mere de Wernier contribua aussi à la fondation. L'église, qui est sous le nom de S. Martin, & les bâtimens, qui ont été nouvellement rebâtis, sont très-beaux : la bibliothéque est nombreuse. L'abbé est prince de l'empire depuis l'an 1701. la communauté est ordinairement de 50. religieux.

Hitzkilch est une commanderie de l'ordre Teutonique.

4. *Le Rhinthal.* C'est une valée de l'ancienne Rhétie, étroite, longue d'environ six lieues de Suisse & située sur le bord occidental du Rhin, depuis la baronie de Sax jusqu'au lac de Constance, au couchant du canton d'Appenzel. Ce pays qui est fertile en bled & en lin, mais surtout en vin, est partagé en 5. communautés, qui ont chacune deux chefs ou *Ammans*. Les huit anciens cantons & celui d'Appenzel, qui ont la souveraineté du pays depuis la fin du XV. siécle, en choisissent un : l'abbé de S. Gal, qui partage le domaine ou la seigneurie du pays avec ces cantons, choisit l'autre. Ces cantons envoyent tous les deux ans, chacun à leur tour, un bailli pour le gouverner. L'abbé de Saint Gal a de grands revenus dans le pays, & il a presque tous ceux du haut Rhinthal. Les habitans sont la plûpart de la religion Prétendue Réformée; mais il y a aussi des Catholiques : les églises Reformées ont droit de présenter deux sujets pour être leurs pasteurs, à l'abbé de S. Gal qui en choisit un, comme patron des églises du pays.

On le partage en haut & bas Rhintal. La petite ville de *Rhyneck* est la capitale du bas & de tout le pays : elle est située avantageusement pour le commerce à l'endroit où le Rhin se jette dans le lac de Constance, à 5. lieues au levant de S. Gal. Il y a un fort château, où le bailli du pays pour les cantons fait sa résidence. *Altstetten*, autre petite ville, est la capitale du haut Rhintal : Ses habitans sont de la religion Prétendue Reformée.

5. *Baronie d'Altsax.* Le château de *Hohensax* ou d'*Altsax*, aujourd'hui ruiné, a donné son nom à cette baronie, située au midi du Rhintal, entre le Rhin & le canton d'Appenzel. Elle appartient au canton de Zurich qui l'acheta en 1615. après l'extinction de la race des barons, & qui en a fait un bailliage: il consiste dans le château de *Forsteck*, le village de *Sax* & quelques autres. Les habitans sont de la religion Prétendue Reformée.

6. *Comté de Werdeberg.* Il est situé au midi de la baronie de Sax, entre la gauche du Rhin & le Tockenbourg : il dépend du canton de Glaris, qui l'acheta en 1517. du dernier comte, & qui y envoye tous les trois ans un bailli pour le gouverner. Comme les habitans de ce comté sont Réformés, le bailli que le canton de Glaris y envoye est toûjours de la même religion; & il n'envoye que des baillis Catholiques à *Gaster* & à *Utzenach*.

Werdeburg, capitale de ce comté, est une petite ville assez jolie, située à la gauche du Rhin dans une plaine; il y a un château où le bailli fait fait sa résidence.

7. *Comté de Sargans.* Le pays des Grisons le borne au levant & au midi ; & il

en est separé au levant par le Rhin : il a le canton de Glaris & le bailliage de Gaster au couchant, & les comtés de Tockembourg & de Werdeberg au nord. Il a six à sept lieues de Suisse de longueur & presque autant de largeur. On y voit des vallées fertiles en bled & en fruits : mais c'est un pays de montagnes. Il est mi-parti pour la religion entre les Catholiques & les Prétendus Reformés, & arrosé par 3. rivieres ; sçavoir le *Sets* qui se jette dans le lac de Wahlestadt, le *Sar* qui lui donne son nom, & qui se jette dans le Rhin, & non pas dans ce lac comme le dit la Martiniere, & la *Tamina* qui se jette aussi dans le Rhin ; le pays étant à la gauche de ce fleuve. Il a appartenu à des comtes particuliers qui le vendirent en 1423. aux sept anciens cantons ; celui de Berne a aussi part à la souveraineté avec eux depuis 1712. ils le font gouverner par un bailli qu'ils y envoyent tour à tour.

On divise le pays en haut & bas qui composent deux bailliages : le dernier a pour capitale *Wahlestadt*, petite ville fort jolie qu'on nomme *Riva* en Latin, située auprès d'un lac auquel elle donne son nom ; c'est un grand lieu de passage, pour ceux qui vont de Suisse dans le pays des Grisons. Les habitans ont leur conseil & leur avoyer avec la basse jurisdiction de la ville. Le lac auprès duquel elle est située à 5. lieues d'étendue du levant au couchant & demi lieue de large. Les habitans de Wahlestadt professent la religion Catholique ainsi que ceux de *Flums*, bourg qui dépend de son bailliage ; mais ceux de *Wartau* sont protestans : c'est un bourg soumis immédiatement aux Reformés du canton de Glaris. Il y a une fonderie d'acier.

SARGANS capitale du pays & du comté de son nom, est une ville médiocrement grande, située au milieu du comté à la gauche du Rhin, à six lieues au nord de Coire. Le château où réside le bailli est planté sur un rocher élevé qui commande la ville.

Pfefers, *Fabaria* en Latin, est une abbaye de l'ordre de S. Benoît & de la congrégation de Suisse, sur les confins du pays des Grisons : elle dépend du diocése de Coire pour le spirituel. Elle est située sur une haute montagne ; mais néanmoins dans un terrain uni, à 4. lieues au nord de Coire : ses abbés ont la qualité de princes de l'empire depuis la fin du XII. siécle. Elle fut fondée au VIII. les bâtimens qui ont été renouvellés en sont fort beaux. L'abbé est seigneur de tous les environs, sous la souveraineté des cantons, maîtres du comté de Sargans, qui en ont la protection : il y a des bains salutaires aux environs de l'abbaye.

8. *Bailliages de Gaster & Utzenach.* Ces deux bailliages, situés dans l'étendue du diocése de Constance, sont sous la souveraineté des cantons de Schwits & de Glaris, qui y envoyent tour à tour des baillis pour les gouverner ; en sorte, que quand il y a un bailli de Schwits dans l'un, l'autre en a un de Glaris : mais quand c'est le tour de Glaris, il n'y envoye que des baillis Catholiques. Ils sont situés entre la riviere de Linth & le lac de Wahlestadt qu'ils ont au couchant, & la riviere de Thur qu'ils ont au levant : leur etendue est d'environ six lieues du midi au nord & de trois du levant au couchant : leurs habitans sont mi-partis entre la religion Catholique & la Prétendue Reformée.

Le bailliage de Gaster, nommé *Castra Rhætica* en Latin, a pour capitale *Wesen* petite ville ou bourg situé sur le bord occidental du lac de Wahlestadt à 3. lieues au nord de Glaris. Elle a été autrefois fort grande. C'est un lieu de passage pour aller au pays de Grisons. Il y a trois églises & un monastère de Bernardines.

L'abbaye de *Schennits* est située dans l'é-

tendue de ce bailliage, à une demi lieue à la droite de la Linth. Elle fut fondée au commencement du IX. siécle par un landgrave du pays des Grisons. Elle est occupée aujourd'hui par des chanoinesses séculieres nobles, & il n'y a que l'abbesse qui fasse des vœux : elle a titre de princesse de l'empire depuis le XI. S. Les deux cantons de Schwits & de Glaris, qui ont la souveraineté du pays, sont les avoués ou protecteurs de cette abbaye qui a été rebâtie après un incendie à la fin du XVI. siécle ; elle est jointe à un bourg de même nom : elle est fort riche, & possede de grands biens dans tout le pays.

Utznach petite ville capitale du bailliage de son nom, située à peu de distance à la droite du lac de Zurich & à six lieues au nord de Glaris, a son avoyer & son conseil. On voit dans l'eglise de Saint Antoine les tombeaux des anciens comtes de Tockenbourg.

Grynau a un vieux château avec un pont pour passer la Linth.

Gambs bourg situé à deux lieues à la gauche du Rhin, & enclavé dans la baronie d'Alt-Sax, est un autre bailliage soumis aux cantons de Schwits & de Glaris.

9. *Comté de Rapersfwyl.* Ce comté n'est pas fort étendu : mais il est dans une situation fort agréable. Il a eu des comtes particuliers & il tomba ensuite dans la maison de Habsbourg ou d'Autriche. Les habitans s'étant mis au milieu du XV. siécle sous la protection des 4. petits cantons ; ceux-ci y établirent insensiblement leur souveraineté : mais les mêmes habitans ont recouvré pour la plus grande partie leur ancienne liberté, sous la protection des cantons de Zurich, de Berne & de Glaris, sous la domination desquels ils ont passé par le traité d'Arau en 1712. Ils se sont conservés dans la religion Catholique : mais en 1646. ils ont refusé de recevoir chez eux les Jésuites qui vouloient s'y établir.

La ville de *Rapersfwil*, chef du comté, est ancienne, & on y découvre tous les jours divers monumens d'antiquité. Elle est située dans une langue de terre ou promontoire qu'elle occupe entierement, & qui s'avance sur le bord oriental du lac de Zurich, à 6. lieues au sud-est de cette ville. Il y a une paroisse & un couvent des Capucins : elle est jointe au village de *Hurden*, qui est de l'autre côté du lac & qui en dépend, par un pont qui a 1850. pas de long & 12. pieds de large : mais qui est sans gardefous. Ce pont sépare le lac superieur de Zurich d'avec l'inferieur. La ville de Rapersfwil se gouverne par ses propres magistrats, & elle a son grand & son petit conseil. Le premier est composé de 27. conseillers, & le petit de 15.

A environ une lieue de Rapersfwil sur le lac de Zurich est l'abbaye de *Wurmspach* de filles de l'ordre de Cîteaux soumise à l'abbé de Wettingen : on la nomme en Latin *Cella B. Mariæ.*

§. 2. *Bailliages sujets des Suisses, situés hors du Pays.*

Ces bailliages situés au bas des hautes Alpes du côté de l'Italie, sont au nombre de 7. Les cantons d'Ury, de Schwits & du bas Underwald acheterent les trois premiers du duc de Milan au commencement du XV. siècle. Maximilien Sforce duc de Milan chassé de ses états par les François, fit donation en 1512. des 4. derniers aux 12. anciens cantons ; & le roi François I. confirma cette donation par le traité de Fribourg en 1515. Les baillis que les cantons y envoyent pour les gouverner ont une autorité absolue pour le civil & pour le criminel. Les peuples du pays, Italiens des mœurs & de langage, sont tous Catholiques & dépendent pour le spirituel des diocéses de Come, de Brescia

& de Milan : on les accuse d'être mutins & vicieux.

1. *Bellinzone* est le plus méridional des bailliages Italiens qui appartiennent aux petits cantons ; il est d'une assez grande étendue & contient 17. paroisses & un grand nombre de villages fort peuplés. Le Tesin qui se jette dans le lac de Locarno & quelques autres petites rivieres arrosent ce bailliage, qui est fertile en grains, en vin, en fruits & en pâturages. La ville de Bellinzone, capitale du pays, est située à 10. lieues au nord-ouest de Come dans une plaine, au pied des Alpes sur le bord du Tesin, entre trois côteaux, sur chacun desquels il y a un château, où le bailli fait tour à tour sa résidence. Cette ville est médiocrement grande. Les Bénédictins de la congrégation de Suisse y ont un collége public.

2. *Riviera*, ou *Pollegio-Polese* est un petit bailliage situé au nord du précédent. Il contient neuf paroisses : la capitale qui lui donne son nom est petite & située sur la Brenna.

3. *Val Brenna* prend son nom de la riviere qui l'arrose. Il est situé au nord du précédent entre le canton d'Uri & le pays des Grisons : *Palenza* en est le principal bourg. Ce bailliage qui est long & étroit, ne contient que quelques villages.

4. *Locarno* est un bailliage assez étendu qui contient 49. paroisses partagées en 4. communautés pour la police : il renferme trois ou quatre vallées fertiles, & est arrosé de plusieurs petites rivieres, qui se jettent dans le lac Majeur, dont la partie superieure, qu'on appelle *Lac de Locarno*, est située dans l'étendue de ce bailliage.

La ville de Locarno, qui lui donne son nom, est située sur le bord occidental du lac à 3. lieues au Sud-ouest de Bellinzone : elle est jolie & contient 500. familles. Elle est dans une situation fort agréable & l'air y est doux & pur. Elle est fort commerçante & on y tient de fréquentes foires. Il y a un palais qui sert de résidence au bailli : les habitans sont partagés en trois ordres ; des nobles, des bourgeois & du peuple. Ils choisissent les officiers du conseil au nombre de 21. conjointement avec ceux de la campagne.

5. *Lugano* est un fort grand bailliage, situé au levant du précédent. Outre la ville de ce nom, il contient 61. bourgs ou paroisses & 105. villages fort peuplés. La ville de Lugano, que les Allemans nomment *Lawis* ou *Lawer*, est située sur le bord septentrional d'un lac auquel elle donne son nom, & qui communique par un canal avec celui de Locarno, à 5. lieues au sud-est de cette derniere ville & à autant au nord-ouest de Come. Elle est médiocrement grande : il y a plusieurs églises & un vieux château où réside le bailli.

6. *Maggia*, nommé *Madia* en Italien, & *Meinthal* en Allemand, est un bailliage qui consiste dans une longue vallée située au nord de celle de Locarno, arrosée par une riviere qui lui donne son nom & qui y coule du nord au midi dans l'espace de 8. lieues de Suisse. Cette riviere, après avoir traversé le bailliage de Locarno, va se jetter dans le lac. La vallée, resserrée entre de hautes montagnes, a trois à quatre lieues dans sa plus grande largeur. Le bailliage confine au nord avec le canton d'Uri. On y voit la ville de Maggia sur la riviere de ce nom qui en est la capitale; le bourg de *Gevio* où réside le bailli; & plusieurs villages, dont il n'y a qu'un seul où on parle l'Allemand.

7. *Mendrisio* est le bailliage le plus méridional de ceux que les Suisses possedent en Italie : il a environ trois lieues de long & deux de large. Il est peuplé & contient quelques bourgs & un assez grand nombre de villages. Il est situé au midi du lac de Lugano entre ce lac & celui de Come. La ville de *Mendrisio* qui lui donne son nom,

ſituée au milieu du pays, eſt médiocrement grande : elle eſt à deux lieues au-nord-oueſt de Come.

GOUVERNEMENT

ET

ÉTAT PRÉSENT DE L'EGLISE D'ALLEMAGNE

Et des Pays Bas.

L'Allemagne, connue des Romains ſous le nom de *Germanie*, n'a été ſoumiſe à leur empire que le long du Rhin & du Danube ; c'eſt-à-dire dans ſa partie occidentale & dans ſa partie méridionale : c'eſt aux environs de ces deux fleuves qu'on voyoit 5. provinces Romaines ; ſçavoir les deux *Germaniques* attribuées aux Gaules le long du Rhin ; & le long du Danube, les deux *Rhéties* qui faiſoient partie de l'Italie & le *Norique* compris dans l'Illyrie. La foi Chrétienne fut prêchée & établie dans ces provinces dès le III. & le IV. ſiècles : mais les ravages des Huns conduits par Attila leur roi, & de divers autres barbares, y cauſerent beaucoup de préjudice dans le V. ſiècle & les ſuivans.

S. Boniface & pluſieurs autres miſſionnaires François ou Anglois s'employerent avec ſuccès au VIII. & dans le ſuivant au rétabliſſement de la religion dans les mêmes provinces, ou à ſon établiſſement dans la Germanie Interieure. Charlemagne les ſoutint par la force de ſes armes ; & ayant ſoumis la Saxe & la Baviére, il rétablit les anciens évêchés ; en érigea de nouveaux, attira preſque tout le pays à l'évangile, & y jetta les fondemens du nouvel empire d'Occident.

Les empereurs ſes ſucceſſeurs s'empreſſerent à l'envi d'enrichir les egliſes & les monaſtéres qu'ils trouverent établis ou qu'ils fonderent de nouveau, & leur donnerent de grands domaines ; en ſorte que les évêques, les abbés & les abbeſſes eurent rang & ſéance aux diettes de l'empire, ou aux aſſemblées générales de la nation en qualité de grands vaſſaux ; ce qui a ſubſiſté depuis.

Lorſque l'empire d'Occident eut paſſé de la maiſon de Charlemagne dans celles de Souabe & de Saxe, les papes, qui croyoient que les empereurs leur étoient redevables de leur dignité, n'en voulurent recevoir qu'à leur fantaiſie. Les empereurs, de leur côté, s'imaginant que les papes étoient ſoumis à leur autorité temporelle, prétendirent les élire & les dépoſer ſuivant leur caprice. La queſtion des inveſtitures ſe joignit à celle des élections ; & elles cauſerent une ſi grande diviſion entre les deux puiſſances, qu'elles mirent le ſacerdoce & l'empire à deux doigts de leur perte. Ces differends ont ceſſé depuis que l'empire a paſſé dans la maiſon d'Autriche : les empereurs ont laiſſé l'élection des papes au collége des cardinaux ; & les papes ne ſe mêlent plus de celle des empereurs.

A ces querelles il en a ſuccédé d'autres en Allemagne bien plus fâcheuſes : ce ſont celles de religion excitées par Jean Hus, Zuingle, Luther & Calvin ; qui ſous prétexte de la réformer, en ont établi une nouvelle ; & s'étant fait un grand nombre de ſectateurs, ont introduit leurs erreurs dans une grande portion du pays qui les ſuit encore, & qui s'eſt ſeparée de l'egliſe Romaine ; en ſorte que de 9. provinces eccléſiaſtiques qu'on voyoit tant en Allemagne que dans les Pays Bas au XVI. ſiécle, il n'y reſte plus que ſix archevêques ; & que de 47. évêques, qui leur étoient ſoumis, il n'y en a plus que 30. Les autres archevêchés & évêchés ont été ſupprimés depuis le changement de religion : ils étoient joints à de grands domaines dont les princes ſéculiers ſe ſont emparés à l'occaſion de ce changement ; & c'eſt un

des

des principaux motifs qui a engagé ces princes à changer eux-mêmes de religion & à embrasser les nouvelles opinions.

L'Allemagne est partagée aujourd'hui entre les provinces qui font proprement le corps de l'Empire composé de neuf cercles ; & c'est ce que nous avons nommé *l'Allemagne Interieure* ; & celles qui ne font plus du corps de l'Empire, comme la Bohême & ses dépendances & le pays des Suisses ; que nous appellons l'*Allemagne Exterieure*. Les archevêques & évêques de l'empire sont élus par leurs chapitres. Quant aux abbés & aux abbesses ils sont élûs par leurs communautés ; soient qu'ils soient du corps de l'empire ou de l'Allemagne exterieure. En Bohême & dans les provinces de ses dépendances, qui embrasserent la foi au IX. siécle, le prince ou le roi nomme à l'archevêché de Prague & aux évêchés du pays. Les erreurs des Hussites & des Luthériens avoient fait beaucoup de progrès dans ces provinces, mais on ne souffre que la religion Catholique dans la Bohême proprement dite & dans la Moravie depuis qu'elles appartiennent à la maison d'Autriche, de même que dans les autres domaines immédiats que cette maison possede en Allemagne. Les élections se sont conservées en Suisse tant pour les évêchés que pour les abbayes, conformément au concordat Germanique : mais les évêques & plusieurs abbés du pays ont perdu une partie de leurs domaines, par le changement de religion, dans la partie du pays qui a embrassé la prétendue réformation de Zuingle & de Calvin. Les Suisses qui ont persévéré dans la religion Catholique en sont zélés partisans.

Le pape confirme les élections des évêques Catholiques d'Allemagne, qui sont princes de l'empire & qui sont élûs par leurs chapitres ; & celle des abbés, qui sont tous réguliers, suivant le concordat Germanique conclu en 1448. Par un article de ce concordat, le pape a reglé les annates que chacun de ces prélats doit lui payer pour les bulles. Quand les prélatures sont vacantes, l'empereur a droit d'envoyer un commissaire impérial pour présider à l'élection.

La situation des évêchés Catholiques d'Allemagne, environnés la plûpart de villes ou de princes Protestants, a donné jusqu'ici occasion à divers princes, d'en posseder plusieurs ensemble, & quelquefois jusqu'à cinq à six, sous prétexte de les défendre & de les proteger contre l'invasion qu'on en pourroit faire. Aussi la plûpart des évêques d'Allemagne sont-ils plus curieux d'avoir une cour brillante & de vivre dans l'éclat, la splendeur & la magnificence, que la richesse de leurs bénéfices leur procure, que de remplir les fonctions épiscopales, dont ils laissent souvent le soin à des évêques suffragans ou à de grands-vicaires. Il est vrai aussi de dire, que la plûpart des diocèses d'Allemane étant d'une fort grande étendue, les évêques ont besoin de secours pour les administrer : de-là vient que le pape leur accorde aisément un ou plusieurs suffragans pour leurs diocéses. Ainsi, si les anciens canons sont observés d'un côté en Allemagne par la liberté des élections qui s'y conserve; il arrive assez souvent de l'autre, qu'on les viole en mettant plusieurs évêchés, canonicats & autres dignités ecclésiastiques sur la tête d'un seul.

Le clergé séculier d'Allemagne est riche ; surtout celui des cathédrales ; & la plûpart des chanoines de ces églises, qui ont très-souvent la liberté de posseder plusieurs prébendes ensemble dans différentes églises, vivent en princes plûtôt qu'en ecclésiastiques : en quoi leur naissance semble les rendre plus excusables ; car on sçait qu'il faut être d'une ancienne noblesse, pour être admis dans les chapitres des cathédrales d'Allemagne & de plusieurs

autres églises, ou abbayes de l'empire; prérogative dont les Allemands sont fort jaloux; & qui fait que la noblesse ne s'y mésallie pas comme ailleurs. Au reste on célébre l'office divin avec beaucoup de pompe dans la plûpart des églises d'Allemagne, qui sont communement de fort beaux édifices.

Le clergé régulier est à proportion aussi riche que le séculier; & il conserve encore, malgré le changement de religion dans la moitié de l'empire d'Allemagne, plusieurs belles & grandes abbayes, dont les abbés de plusieurs sont princes de l'empire, & vivent en souverains. La plûpart de ces abbayes ont de belles églises, de grands & magnifiques bâtimens & des communautés nombreuses; ce qu'on doit attribuer principalement à ce qu'on n'y connoît pas les commandes: ainsi les abbés réguliers employent une grande partie de leurs revenus, soit à l'ornement de leurs églises, soit à l'embellissement de leurs monastères & à l'augmentation de leurs bibliothéques; soit à diverses œuvres de piété. L'ordre de S. Benoît possede encore actuellement en Allemagne ou dans l'empire, en y comprenant la Bohême & la Suisse, environ 150. abbayes d'hommes, une cinquantaine de prévôtés, colléges ou maisons conventuelles, & 50. abbayes de filles. Parmi ces abbayes, les abbés des trois principales, qui sont *Fulde*, *Kempten* & *Corwey* ont rang & séance dans le collége des princes de l'empire, & il faut faire preuve d'une ancienne noblesse pour y être admis. L'abbé de *Maurback* en Alsace se qualifie prince de l'empire, & il avoit encore droit d'assister aux diettes en cette qualité; mais il n'y assiste plus depuis que l'Alsace est à la France. Les abbés de S. *Gal* & quelques autres de Suisse se qualifient aussi princes de l'empire, mais ils n'assistent pas non plus aux diettes. Il y a encore une vingtaine d'abbayes de l'ordre de S. Benoît en Souabe ou dans d'autres provinces, dont les abbés sont princes de l'empire; & font corps avec les prélats immédiats des bancs de Souabe & du Rhin, qui ont collectivement deux suffrages dans le collége des princes.

L'ordre de Cîteaux possede aussi plus de 80. abbayes considérables en Allemagne & pour le moins un aussi grand nombre d'abbayes de filles. Entre ces abbayes il y en a quelques-unes dont les abbés sont princes de l'empire & font corps avec les prélats des bancs de Souabe & du Rhin. Il en est de même de l'ordre de Prémontré qui possede actuellement dans l'Allemagne généralement prise; mais sans y comprendre les Pays Bas, plus de 50. abbayes ou prévôtés d'hommes & 18. de filles; & plusieurs abbés de cet ordre ont le titre & le rang de princes de l'empire dans les deux bancs des prélats de Souabe & du Rhin.

L'ordre des Chanoines Réguliers de S. Augustin possede plusieurs maisons considérables en Allemagne, gouvernées par des chefs qu'on appelle *Prévôts*, entre lesquels ceux d'*Elwang* & de *Berchtolgaden* ont séance aux diettes parmi les princes de l'empire.

Enfin, on y voit plusieurs abbesses qui jouissent de la même prérogative, & qui sont aggregées aux deux bancs des prélats immédiats dont on vient de parler. Quelques-unes de ces abbesses sont à la tête d'un corps de chanoinesses séculieres qui ne font pas des vœux, & qui dans leur origine ont professé la regle de S. Benoît ou celle de S. Augustin.

C'est ce qui reste encore en Allemagne d'un plus grand nombre d'abbayes ou de monastères qui ont appartenu autrefois à ces corps religieux: les autres ont été ou envahies par les Protestans ou unies à d'autres communautés. Les Chartreux ont une

trentaine de maisons de leur ordre en Allemagne, sans compter beaucoup d'autres que le changement de religion leur a fait perdre. Les Dominicains, les Franciscains, les Augustins & les Carmes ont encore un grand nombre de couvens dans l'Allemagne Catholique; & on peut dire que tous les réguliers y vivent avec édification. Les principaux défauts qu'on leur reproche, ainsi qu'au Clergé Séculier, est leur peu d'application aux bonnes études & l'amour de la table & de la bonne chere; mais ce défaut est celui de toute la nation.

De tous les ordres religieux nouvellement établis en Allemagne, le plus puissant, le plus riche & le plus acrédité, surtout dans les cours des princes, est celui des Jésuites, qui en y comprenant la Hongrie, y possedoit en 1710. dans 5. provinces de la Société, près de 300. maisons, y compris 121. colléges; & on y comptoit environ 4500. Jésuites: ils y ont la direction de la plûpart des universités Catholiques du pays qui y sont en assez grand nombre, & il y a peu de leurs colléges, qui n'ayent ce qu'ils appellent des maisons de *Seminaire* qui y sont jointes, & où ils ont un grand nombre de pensionnaires. Les Benédictins & les peres qu'on appelle *d'Elle Scuole Pie* ont aussi quelques colléges.

Quant aux pays Protestans de cette portion de l'Europe, il y a beaucoup d'universités; & on peut dire que les études y sont mieux cultivées que dans les universités Catholiques. Les Protestans, Luthériens ou Reformés, ont aussi beaucoup de colléges pour l'éducation de la jeunesse, qu'ils ont fondés, pour la plûpart, des revenus des anciens monastéres qu'ils ont sécularisés.

On peut dire à peu près la même chose des Pays Bas, Catholiques & Protestans, que nous joignons ici dans la table géographique & chronologique. Les évêchés des Pays Bas Catholiques sont à la nomination du prince, mais les abbayes de divers ordres, qui y sont en grand nombre, & qui sont riches & considérables, ont conservé le droit d'élection, conformément au concordat Germanique qui y est établi. Les communautés présentent ordinairement trois sujets au prince qui en choisit un pour abbé: les Jésuites y ont 2. provinces de leur institut, & 47. maisons, parmi lesquelles il y a 35. colléges.

Outre les divers ordres religieux qui sont établis & qui ont beaucoup de couvens dans les Pays Bas Catholiques, on y voit dans la plûpart des principales villes, ce qu'on appelle des *Beguinages*. Ce sont des maisons fort vastes où plusieurs veuves ou filles se retirent pour y vivre ensemble, ou séparement, de leur bien ou du travail de leurs mains, sans aucun engagement; & elles peuvent en sortir quand elles jugent à propos. Ces *Beguines* portent un habit modeste & uniforme: elles font profession de soigner les malades & d'élever les jeunes filles pauvres.

Quoique les états généraux des Provinces Unies ayent supprimé l'archevêché d'Utrecht & les évêchés de cette province ecclésiastique, peu de tems après son érection; comme il y a beaucoup de Catholiques répandus dans tout le pays, il s'y est conservé un ou deux évêques ou vicaires apostoliques, qui y font les fonctions épiscopales.

On a marqué dans la table suivante, par une étoile, les archevêchés & évêchés qui ont été supprimés ou secularisés, en Allemagne & dans les Pays Bas depuis les troubles de la religion au XVI. siécle & dans le suivant; & par une croix ceux qui donnent le rang de prince de l'empire.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

L'ALLEMAGNE.

comprenoit anciennement les		comprend aujourd'hui les	
Metrop. de	Prov. de	Archev. de	Prov. de
Dans les Gaules. Cologne.	*Germanique seconde.*	Utrecht.	Païs-Bas. Protestans.
		Malines.	Païs-Bas. Catholiques
		Cologne.	Westphalie.
		Brême.	Basse-Saxe.
		Magdebourg	Haute-Saxe.
Tréves.	*Belgique premiere.*	Tréves.	Bas Rhin.
Mayence.	*Germanique premiére*	Mayence.	Haut Rhin.
			Suisse.
			Souabe.
			Franconie.
Dans l'Italie.	*Rhetie premiére Rhetie seconde.*	Saltzbourg.	Baviére. Autriche.
Dans l'Illirie. *Lorc.*	*Norie.*	Prague.	Bohéme.

TABLE CHRONOLOGIQUE.

PROVINCE D'UTRECHT.

Archevêché.

Utrecht, *Trajectum ad Rhenum* VIII. Siécle, érigé en archevêché, XVI. S. *

Evêchés.

Deventer, *Deventria*, XVI. S. *
Groningue, *Groninga*, XVI. S. *
Leuvarden, *Leovardia*, XVI. S. *
Harlem, *Harlemum*, XVI. S. *
Middelbourg, *Middelburgum*, XVI. S. *

PROVINCE DE MALINES.

Archevêché.

Malines, *Mechlinia*, XVI. S.

Evêchés.

Ruremonde, *Ruremunda*, XVI. S.
Bosleduc. *Sylvaducis*, XVI. S. *
Anvers, *Antuerpia*, XVI. S.
Bruges, *Bruga*, XVI. S.
Grand, *Gandavum*, XVI. S.
Ypres, *Ypra*, XVI. S.

PROVINCE DE COLOGNE

Archevêché.

Cologne, *Colonia*, IV. S. électeur & chancelier pour l'Italie. †

Evêchés.

Munster, *Monasterium*, VIII. S. †
Minden, *Minda*, VIII. S. *
Osnabruck, *Osnabrucum*, VIII. S. †
Liege, *Leodium*, VIII. S. †

PROVINCE DE BREME.

Archevêché.

Bréme, *Brema*, VIII. S. érigé en archevêché, IX. *

Evêchés.

Lubec, Lubecum, XII. S. *
Ratzebourg, *Ratzeburgum*, XI. S. *
Suerin, *Suerinum*, XII. S. *

PROVINCE DE MAGDEBOURG.

Archevêché.

Magdebourg, *Magdeburgum*, X. S. *

Evêches.

Havelſberg, *Havelsberga*, X. S. *
Brandebourg, *Brandeburgum*, X. S. *
Merſbourg, *Merſoburgum*, X. S. *
Naumbourg, *Naumburgum*, XI. S. *
Meiſſen, *Miſna*, X. S. *

PROVINCE DE MAYENCE.

Archevêché.

Mayence, *Moguntia*, III. S. électeur & chancelier pour l'Allemagne. †

Evêchés.

Wormes, *Vormatia Vangionum*, IV. S. †
Spire, *Spira Nemetum*, IV. S. †
Conſtance, *Conſtantia*, VI. S. †
Coire, *Curia*, IV. S. †
Augſbourg, *Auguſta Vindelicorum*, IV. S. †
Aichſtet, *Quercetum*, VIII. S. †
Wirtſbourg, *Herbipolis*, VIII. S. †
Bamberg, *Bamberga*, XI. S. exemt. †
Paderbon, *Paderborna*, VIII. S. †
Hildesheim, *Hildeshemium*, IX. S. †
Halberſtat, *Halberſtadium*, IX. S. *
Ferden, *Verda*, VIII. S. *
Straſbourg, *Argentoratum*, V. S. †

PROVINCE DE SALTSBOURG.

Archevêché.

Saltſbourg, *Juvavia*, VIII. S. †

Evêchés.

Paſſaw, *Patavia*, V. S. érigé en archevêché VII. S. réduit en évêché, IX. S. † exemt. XVIII. S.
Ratiſbonne, *Ratisbona*, VI. S. †
Friſingue, *Friſinga*, VIII. S. †
Brixen, *Brixino*, VIII. S. †
Lavant, *Lavantum*, XIII. S.
Gurk, *Gurcum*, XI. S.
Secou, *Secovium*, XIII. S.

PROVINCE DE PRAGUE.

Archevêché.

Prague, *Praga*, X. S. érigé en archevêché XIV. S.

Evêchés.

Leitomeritz, *Litomerium*, XVII. S.
Konigingretz, *Reginogradecium*, XVII. S.
Olmutz, *Olmucium*, XI. S.

Archevêché.

Vienne, *Vienna*, évêché, XV. S. archevêché XVIII. S.

Evêché.

Neuſtad, *Neoſtadium*, XV. S.

L'EUROPE OCCIDENTALE.

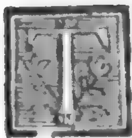

TROIS principales parties composent cette quatriéme partie de l'Europe ; sçavoir les *Pays-Bas*, la *France* & *l'Espagne*.

I.

LES PAYS-BAS.

On donne le nom de *Pays-Bas* à cette partie de l'ancienne Belgique, province des Gaules, & de l'ancienne Germanie, qui est bornée au nord & au couchant par l'Océan ; au levant par l'Allemagne & au midi par la France ou la Picardie, la Champagne & la Lorraine. Cette portion de l'Europe, s'étend entre le 49. degré 15. minutes de latitude & le 53. 25. m. & entre le 20. & le 24. 30. m. de longitude ; en sorte qu'elle a plus de 100. lieues communes de France d'étendue du midi au nord. Sa largeur du levant au couchant est inégale : la plus grande, dans sa partie méridionale, est de 60. lieues ; & la moindre vers sa partie septentrionale n'est que de 12. à 15. On l'appelle les *Pays-Bas*, à cause de la situation de ses côtes vers la mer du nord, où plusieurs grandes rivieres ont leur embouchure ; on l'appella aussi *Basse Allemagne*, lorsqu'elle eut été comprise sous Charles V. dans l'empire d'Allemagne.

Les Francs ayant passé le Rhin, & s'étant établis dans les Gaules, envahirent tout ce pays sur les Romains & le soumirent à leur empire au V. siècle. Vers la fin de la seconde race de nos rois, il se forma dans cette partie de la monarchie Françoise comme dans les autres provinces qui en dépendoient, divers duchés, comtés, & autres états indépendans ; & ceux qui les possedoient s'emparerent des droits régaliens. Comme la monarchie Françoise fut partagée au milieu du IX. siècle entre les fils de l'empereur Louis-le-Débonnaire, qui formerent divers royaumes ; les grands vassaux des Pays-Bas furent soumis les uns au royaume de France ; & les autres à ceux de Lorraine ou de Germanie.

On compre dans les *Pays-Bas* 4. duchés, sçavoir de *Brabant*, *Limbourg*, *Luxembourg* & *Gueldres* ; 7. comtés, de *Flandre*, *Artois*, *Hainaut*, *Hollande*, *Zélande*, *Namur* & *Zutphen* ; 5. Seigneuries, de *Frise*, *Malines*, *Utrecht*, *Groningue* & *Oweriſſel*, & enfin le marquisat d'*Anvers*, enclavé dans le duché de Brabant ; ce qui forma ce qu'on appella les *Dix-sept Provinces*.

Philippe le *Bon* duc de Bourgogne, & Charles le *Hardi* son fils & son successeur tué devant Nanci en 1477. unirent à leur domaine 12. de ces 17. provinces, que Marie fille de Charles le *Hardi*, porta dans la maison de Maximilien d'Autriche son ma-

ri. Charles V. empereur & roi d'Espagne petit-fils de Maximilien possèda ces 12. provinces comme héritier de la maison de Bourgogne; & y unit successivement 1°. en 1527. les seigneuries d'Utrecht & d'Owerissel, 2°. en 1528. celle de Frise, 3°. en 1536. celle de Groningue; & enfin en 1543. le duché de Gueldres & le comté de Zutphen. Ce prince forma alors de ces 17. provinces, & de la Franche-Comté, qu'il possedoit comme héritier de la maison de Bourgogne, un dixiéme cercle de l'empire sous le nom de *Cercle de Bourgogne*. Mais ce prince étant mort en 1556. & les Pays-Bas ayant passé à Philippe II. son fils avec la monarchie d'Espagne; les 17. provinces & la Franche-Comté cesserent d'être censées faire partie de l'empire; & elles n'ont jamais contribué à ses charges.

Sous Philippe II. roi d'Espagne les 8. provinces situées vers le nord, après une longue guerre, secouerent le joug de la domination Espagnole en embrassant la religion Prétendue Reformée, & s'érigerent enfin en république. Les neuf autres situées vers le midi demeurerent sous l'autorité du roi d'Espagne, & se maintinrent dans la religion Catholique: c'est ce qui a donné occasion de diviser depuis les 17. provinces en Pays-Bas Catholiques, & en Pays-Bas Protestans ou Provinces Unies.

I.

LES PAYS-BAS CATHOLIQUES OU AUTRICHIENS.

Les provinces comprises dans les Pays-Bas Catholiques, à compter depuis la partie la plus méridionale du Luxembourg, jusqu'à la plus septentrionale du Brabant, s'étendent entre le 49. degré 15. m. de latitude & le 52. & le 20. & le 24. de longitude; en sorte qu'elles ont environ 70. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 60. du levant au couchant. Elles comprenent les duchés de *Brabant*, *Limbourg* & *Luxembourg*, les comtés d'*Artois*, de *Flandres*, de *Hainaut* & de *Namur*, la seigneurie de *Malines*, le marquisat d'*Anvers*, & une partie de la *Gueldre*: les François sont maîtres de l'Artois & d'une partie de la Flandre, du Hainaut & du Luxembourg, dont on parlera ailleurs. Les états des Provinces Unies possedent la partie septentrionale de la Flandre & du Hainaut. Tout le reste, après avoir appartenu à la couronne d'Espagne jusqu'en 1700. a été cedé à l'empereur & à la maison d'Autriche par le traité de Radstat le 6. de Mars de l'an 1714. confirmé par la paix de Bâde de la même année, & par le traité d'Aix-la-Chapelle de l'an 1748. ce qui a fait qu'on a donné depuis à cette partie des Pays-Bas Catholiques, le nom de *Pays-Bas Autrichiens*.

L'air est sain & assez temperé dans ce pays, qui est baigné par un grand nombre de rivieres, dont les principales sont la Meuse, l'Escaut, la Sambre, la Scarpe, la Lys & la Nethe. Il est extrémement fertile en grains & en pâturages; riche par ses manufactures & par son commerce; très-peuplé, & rempli d'un grand nombre de belles villes, la plûpart très-fortes. On a donné des surnoms aux principales, ainsi qu'à celles d'Italie; en sorte qu'on dit Malines la *Belle*, Anvers la *Riche*, Bruxelles la *Noble*, Louvain la *Sage*, Gand la *Grande*, Brugges l'*Ancienne* & Cambrai la *Forte*.

Marie-Thérése d'Autriche impératrice & reine de Hongrie, qui regne aujourd'hui sur les Pays-Bas Autrichiens, les fait administrer par un gouverneur général & un conseil qui résident à Bruxelles capitale du pays; & il y a un parlement à Malines où ressortissent les appellations des diverses cours établies dans ces provinces. Nous les partagerons en six principales parties, qui sont la *Flandre*, le *Hainaut*, le comté de *Namur*, le duché de *Luxembourg*, & ceux de *Limbourg* & de *Brabant*.

I. LA FLANDRE.

La Flandre est bornée au nord par les Etats des Provinces Unies & l'Escaut, qu'on appelle occidental & qui fait un bras de mer ; au couchant par l'Océan, au midi par l'Artois qui en faisoit autrefois partie; & au levant par le Hainaut & par le Brabant. Cette province, qui est un ancien comté & une des douze pairies de France, a environ 25. lieues communes de France du midi au nord & 22. du levant au couchant.

Elle avoit d'abord des bornes plus étroites qu'elle n'a aujourd'hui, & ne comprenoit proprement que le terroir de Brugges. C'est un des plus anciens domaines de la monarchie Françoise, que nos rois firent gouverner par des seigneurs qu'on appelloit *Forestiers*, à cause que le pays étoit rempli de forêts. Ces gouverneurs, qui prirent le titre de *Comtes*, rendirent leur gouvernement héréditaire depuis Baudouin I. surnommé *Bras de Fer*, en faveur duquel le roi Charles le *Chauve* disposa du comté de Flandres en 863. La postérité de Baudouin ayant fini au commencement du XII. siécle, le comté de Flandres passa successivement en 1117. à Charles de Dannemarck, en 1127. à Guillaume de Normandie, & en 1128. à Thierri d'Alsace : ces princes succederent dans ce comté du chef de leurs meres qui étoient de la race des anciens comtes. Marguerite sœur de Thierri porta en 1191. le comté de Flandres dans la maison de Baudouin V. comte de Hainaut son mari. Marguerite petite-fille de Baudouin V. succeda à son frere & à sa sœur dans le comté de Flandre, & le porta en 1246. dans la maison de Guillaume de Bourbon sieur de Dampierre son mari. Gui de Dampierre succeda en 1251. à Guillaume son frere dans le comté de Flandres ; & sa postérité en jouit jusqu'en 1383. que Marguerite fille & héritiere de Louis de *Malle*, comte de Flandre, le porta dans la maison de Philippe de France duc de Bourgogne son mari, trisayeul de Marie héritiere de Bourgogne, & femme de Maximilien d'Autriche, dont la postérité possede encore aujourd'hui ce comté, avec le reste des Pays-Bas Autrichiens.

La Flandre est un pays où l'air est bon mais assez froid. Le terroir est fort fertile en grains & en pâturages, & on y voit de grandes & de belles forêts. Elle est extrêmement peuplée : on compte en effet qu'il y a 28. ou 30. villes murées & plusieurs autres considérables, 1158. villages, 48. abbayes, & un grand nombre de prieurés, de colléges & de monastères. Les Espagnols qui suivirent Philippe II. disoient *que toute la Flandre n'étoit qu'une ville*, tant elle leur paroissoit peuplée, auprès de leurs provinces d'Espagne.

Les Flamans ont toûjours été laborieux & industrieux ; & ils ont porté à une grande perfection tout ce qui appartient à la *Tisseranderie*, si on peut se servir de ce terme, sans parler de plusieurs autres arts, dont on leur est redevable. On prétend qu'ils furent les premiers des peuples septentrionaux, qui commencerent à faire des draps & des toiles de toutes sortes; leur pays leur fournissant le plus beau lin de tous, & l'Angleterre les laines les plus belles.

Ce trafic de draps & de toiles, qui ne se faisoit au commencement qu'en France & en Allemagne, augmenta beaucoup durant trois siécles : mais les impôts, que les princes Flamands mirent sur les foires & sur les manufactures, firent passer les ouvriers dans le Brabant, dont les peuples ayant imité les Flamands, les ouvriers passerent quelque tems après en Angleterre, y donnerent les premieres connoissances de la draperie, & apprirent aux Anglois la maniere de mettre leurs propres laines en œuvre, au grand dommage du

commerce

commerce des Pays-Bas : car jusqu'en 1404. & même au-delà, les Anglois vendoient leurs laines aux Flamands & en recevoient des draps en payement.

Il y a plusieurs ports de mer sur la côte & plusieurs rivieres & canaux dans le pays; ce qui contribue beaucoup à y entretenir le commerce : les principales de ces rivieres sont l'Escaut, la Lys & l'Yser.

Les Flamands sont communement gros & puissans, & quoiqu'ils ayent du sens & même de l'esprit, ils manquent de vivacité & paroissent d'un génie tardif : les femmes y sont belles, sans être piquantes. Ils sont sobres en particulier : mais ils aiment la bonne chere dans les compagnies. Ils usent beaucoup de thé, de lait, de beurre, de fromage, de viandes séches & de legumes. Leur boisson ordinaire est la biére.

Durant les troubles des Pays-Bas à la fin du XVI. siécle, les erreurs de Luther & de Calvin, avoient fait des progrès dans le pays ; mais on n'y professe aujourd'hui que la religion Catholique ; excepté dans la partie soumise aux Provinces Unies ; & les peuples y sont très-attachés. Ils s'adonnent beaucoup au culte exterieur, & aiment surtout les représentations théâtrales dans leurs processions. Le comté de Flandre dépend aujourd'hui de six à sept diocéses; sçavoir d'Arras, de S. Omer, de Brugges, de Gand, d'Ypres, de Tournay & de Malines.

La justice est administrée par les magistrats des villes & châtellenies, ou échevins, qui ont des gens de loi pour assesseurs.

On divise la Flandre de differentes maniéres : celle qui est établie aujourd'hui, & que nous suivrons, est de la partager en Flandre Françoise, Autrichienne & Hollandoise ; conformément aux trois differentes puissances, qui en partagent le domaine. La premiére occupe la partie méridionale : nous en parlerons ailleurs. La troisiéme s'étend vers le nord ; & la seconde, qui est la plus considérable, est située entre les deux autres & tient le milieu du pays. Le roi Louis XV. s'étoit rendu maître de ces deux parties durant la derniere guerre : mais il les a rendues généreusement l'une & l'autre à leurs souverains par le traité d'Aix-la-Chapelle de l'an 1748. & n'a conservé que ce qu'il possedoit dans le pays par le traité d'Utrecht de l'an 1713. quoiqu'il eût une occasion par ses victoires, de rétablir l'ancienne mouvance de ce comté de la couronne, à laquelle le roi François I. renonça par le traité de Cambrai en faveur de l'empereur Charles V. Ces trois parties contiennent ce qu'on appelle la Flandre Flamingante, où on parle le Flamand, qui est un dialecte du Teutonique, & qu'on subdivise en Flandre Teutonique & Imperiale ; & la Flandre Wallone, qui est la partie méridionale de la Flandre, dont les peuples parlent un François plus corrompu que celui de Picardie.

§. 1. *La Flandre Autrichienne.*

Nous partagerons en trois parties principales cette partie de la Flandre ; sçavoir 1°. entre la Lys & la mer. 2°, entre la Lys & l'Escaut, 3°. des deux côtés de l'Escaut depuis Gand jusqu'à Anvers ; ce qu'on appelle la Flandre Imperiale. La premiére s'étend au couchant & contient la partie occidentale de la Flandre Autrichienne ; la deuxiéme la partie orientale, & la troisiéme la septentrionale.

1. *Flandre Autrichienne Occidentale.*

Cette partie est entierement située dans l'étendue de la Flandre Flamingante.

Brugges ville épiscopale en est la principale : elle est située environ à trois lieues de la mer au 51. degré 11. m. de latitude, & au 20. 46. de longitude, & à 9. lieues au nord-ouest de Gand. Il n'y a point de riviere qui y passe : mais elle a un magnifique canal, qu'on pourroit prendre pour

une grande riviere, & qui se partage dans la ville en plusieurs branches: on en a construit un autre dans le voisinage qui est assez profond & assez large, pour porter commodement des vaisseaux de 400. tonneaux, depuis la ville jusqu'à la mer. Brugges a été autrefois beaucoup plus puissante & plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui: elle est encore grande & belle; & son circuit a à peu près six milles d'Italie: on y compte 18000. maisons & environ 60. églises: la principale & la plus belle est celle de S. Donatien, ancienne collégiale fondée au IX. siécle & érigée en cathédrale en 1559. après avoir été distraite du diocése de Tournay. Son chapitre est composé de 30. chanoines, sous un doyen qui est la premiére dignité du chapitre. Il y a cinq autres dignités & un bas chœur fort nombreux. Parmi les canonicats il y en a 9. d'affectés aux gradués. Ce chapitre a une jurisdiction qu'il fait exercer par 4. chanoines députés.

Parmi les autres églises de Brugges il y a deux collégiales qui sont celles de Notre-Dame & de S. Sauveur. La premiére est fort belle & le prévôt y fait les fonctions de curé. Ces deux églises sont paroissiales & il y a six autres paroisses dans la ville. On y compte 8. abbayes trois d'hommes & 5. de filles. Les trois premiéres sont S. *André* hors des murs, de Bénédictins; *Eschout* de Chanoines Reguliers de l'ordre de S. Augustin & les *Dunes* de l'ordre de Cîteaux, située auparavant sur la côte. Les abbayes de filles sont Ste. Godolive ou *Godolenade* de Bénédictines; S. Tron d'*Odeghem* de l'ordre de S. Augustin; *Sparmaille* ou *la Nouvelle Jerusalem* & *Hemelsdaels* de celui des Cîteaux; & celle des Urbanistes de Ste. Claire. Les Chartreux ont un beau monastère hors de la ville, avec celui de Ste. Anne, qui est des filles de leur ordre. Enfin, outre le collége des Jésuites, on compte à Brugges huit autres communautés d'hommes & 15. de filles, ce qui fait en tout 34. communautés religieuses: on y voit aussi plusieurs hôpitaux, maisons pour les orphelins, &c.

On compte dans Brugges 260. rues, 7. portes & six places, dont la plus belle est celle du grand marché, environnée de halles ou galeries publiques, & ornée d'un grand clocher soutenu par 4. pilliers, qui est un des plus beaux de l'Europe, & où il y a un fort beau carillon; la maison-de-ville est un bâtiment Gothique. Le magistrat est composé de deux bourgmestres, 12. échevins, 12. conseillers, 6. pensionnaires ou assesseurs & 2. thrésoriers. C'est la premiére des 6. jurisdictions de la ville. Brugges fut prise par les François en 1745. & rendue à la maison d'Autriche par la derniere paix d'Aix-la-Chapelle. Philippe le *Bon* duc de Bourgogne institua en cette ville en 1430. l'ordre de la Toison d'or, lorsqu'il y célébra ses nôces avec Elizabeth de Portugal.

Le diocése de Brugges a 54. milles d'Italie de long & 25. de large. Il est partagé en 8. doyenés, & contient 14. villes & 136. villages. Outre les abbayes dont on vient de parler il y a celle d'*Oudembourg* sous la regle de S. Benoit fondée au XI. siécle avec une petite ville de même nom située entre Brugges & Ostende.

La ville de Brugges est capitale d'un des 4. quartiers ou districts, suivant lesquels on partageoit autrefois la Flandre Flamingante: les trois autres sont ceux de Gand & d'Ypres & le quartier qu'on appelle le *Franc de Brugges*. De ces quartiers il y en a 3. de situés entre la Lys & la mer ou dans la Flandre Autrichienne occidentale. Cette partie renferme aussi la châtellenie de Furnes: ainsi nous la diviserons en 4. articles.

1. On compte dans *le Quartier de Brugges* 18. villes ou gros bourgs, situés entre la Lys & la mer; mais une partie appartient aujourd'hui à la Flandre Françoise, & l'autre à la Hollandoise; les principales villes du quartier Autrichien de Brugges sont.

Ostende située à 4. lieues de Brugges vers le couchant avec un port de mer, entouré de plusieurs forts. Ce n'étoit au IX. siécle qu'un village, qui devint un bourg au XI. & une ville au XV. Elle fut fortifiée en 1583. & devint une des plus fortes de l'Europe ; elle soutint au commencement du dernier siécle un siége mémorable de plus de 3. ans : mais elle fut prise en 1745. après dix jours de tranchée ouverte par les François, qui l'ont rendue à la maison d'Autriche : la maison-de-ville, qui a été rebâtie en 1711. est fort belle. La paroisse de S. Pierre est desservie par les peres de l'Oratoire : les Capucins y ont un couvent, & on y voit de plus deux couvens de religieuses & un hôpital; mais comme l'eau douce y manque & qu'on est obligé de la faire venir de Brugges, elle n'est pas fort habitée.

Nieuport, ville située sur la riviere d'Yper à 3. lieues au sud-ouest d'Ostende, a un autre port de mer dont elle est à un quart de lieue. On peut inonder en un instant tous ses environs par le moyen des écluses. Il n'y a qu'une paroisse, mais on y voit un monastère de Chartreux Anglois, qui s'y sont établis en 1626. un couvent de Carmes, un de Recollets, un beguinage, & un hôpital desservi par des religieuses du Tiers-Ordre de S. François. Elle est du diocése d'Ypres.

Dixmude est aussi dans le diocése d'Ypres: elle a titre de vicomté & est située fort avantageusement sur l'Yper à 4. lieues au midi d'Ostende : elle est célébre par le commerce de ses beurres. Elle est fort peuplée; mais il n'y a qu'une paroisse. L'abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, nommé la *Vallée du Ciel* qui étoit tout auprès, a été transférée à Brugges : il y a encore deux communautés de filles.

Poperingue est un bourg tout ouvert où on compte plus de 2000. ames : il est du domaine de l'abbaye de S. Bertin. Il dépendoit autrefois de la chastellenie de Cassel.

2. *Le Franc de Brugges* : c'est un des 4. quartiers ou membres de Flandres ; il consiste en un certain nombre de bourgades & de villages, enclavés dans le quartier de Brugges ; mais qui ont des loix & des priviléges particuliers, & qui contribuent séparément aux impositions de la province. Le Franc de Brugges contenoit 90. bourgs ou gros villages avant que les Hollandois eussent conquis la partie septentrionale de ce quartier : on avoit joint à ce pays les châtellenies de Berg S. Vinox, de Bourbourg & de Furnes : mais les deux premiéres appartiennent à la France.

Damme petite ville située à une lieue au nord-ouest de Brugges : c'est un des principaux lieux du Franc de Brugges, qu'on appelle aussi le *Franconnat*.

3. *Furnes*, ville capitale d'une châtellenie, est située à une lieue de la mer & à 5. au sud-ouest d'Ostende, auprès d'un étang qui y rend l'air mal sain, sur le canal qui va de Brugges à Dunkerque. Sa principale église est celle de Ste. Walburge qui est collégiale. Les Prémontrés y ont une abbaye considérable nommée *S. Nicolas de Buttenbourg*. Il y a aussi un monastére de filles du même ordre de Prémontré, nommé S. *Joseph de Bethanie*, & il y a été transféré en 1618. elles sont 24. il y a deux autres monastéres de filles, des couvens de Capucins & d'Alexiens & 3. hôpitaux. Cette ville, qui est du diocése d'Ypres, fut prise par les François en 1744. & rendue à la maison d'Autriche par la paix d'Aix-la-Chapelle.

La châtellenie de Furnes, qu'on appelle le *Furnembacht*, est recommandable par son étendue, par la richesse de ses habitans & par l'avantage de sa situation : elle s'étend entre la mer & la riviere d'Yper & contient 42. beaux villages dans le diocése d'Ypres. Elle appartenoit à la France par

le traité d'Aix-la-Chapelle de l'an 1668. & elle a été cedée à la maison d'Autriche par celui d'Utrecht. Le fort de la Knoque est dans son étendue, avec les abbayes de *Lo* & d'*Eversham* de Chanoines Reguliers de l'ordre de S. Augustin, & celle de *Roesbrug* de filles du même ordre située sur l'Yper. On y voit aussi les restes de l'abbaye de *Dunes* transférée à Brugges.

4. Ypres ville épiscopale, capitale d'un quartier de la Flandre Autrichienne & d'une châtellenie de son nom, n'est connue que depuis le IX. siécle. Elle est située sur un ruisseau nommé *Yper*, qui lui a donné son nom, au milieu d'une plaine fertile, mais dont le terrain est bas & humide, à 15. lieues au nord d'Arras & à peu-près autant au sud-ouest de Gand. Elle étoit autrefois très-grande & très-peuplée; & quoiqu'elle soit encore fort considérable, elle ne contient que le tiers de son ancienne étendue. On lui donne 2700. toises de circuit, sans y comprendre la basse ville, & on n'y compte que 12000. habitans. La cathédrale de S. Martin fut érigée en 1559. elle étoit alors réguliere de l'ordre de S. Augustin. Son chapitre est composé de 30. chanoines, d'un doyen & de six dignités. Neuf de ces canonicats sont affectés à des gradués, dont 3. doivent être nobles; six autres chanoines sont curés des six paroisses de la ville. Il y a outre cela un bas chœur fort nombreux.

La principale maison réguliere d'Ypres est l'abbaye de *S. Jean au Mont* fondée dans la ville de Terouane en Artois au VIII. siécle, & transférée à Ypres en 1599. longtems après la destruction de la ville de Terouane : l'abbé a séance aux états d'Artois, parce que la plûpart des biens du monastère sont situés dans ce pays. Il y a de plus 2. abbayes de filles de l'ordre de S. Benoît à Ypres : la prémiére est celle de *Nonnenbosch*, qui y a été transférée au XVI. siécle des environs de la ville où elle étoit située, & celle des Angloises ou plûtôt Irlandoises, fondée en 1665. Quant aux autres communautés religieuses, on en compte six d'hommes, outre le collége des Jésuites, & six de filles sans le beguinage, avec plusieurs hôpitaux. L'hôtel de ville, où s'assemblent les échevins qui ont la jurisdiction dans la ville, est un grand & vaste bâtiment, avec un clocher fort haut au milieu d'une grande place. Le roi de France après avoir cédé la ville d'Ypres à la maison d'Autriche par les traités d'Utrecht, de Radstat & de Bade, l'avoit reprise en 1744. mais il l'a rendue démantelée par la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le diocése d'Ypres a 156. paroisses partagées en 8. doyenés. Ses principaux lieux dans l'étendue de la Flandre Autrichienne, sont *Rousselart* petite ville autrefois plus considérable sur le chemin d'Ypres à Brugges. On y faisoit un grand commerce de toiles qui est fort diminué; *Warneton* sur la gauche de la Lys, autre petite ville à deux lieues au midi d'Ypres : il y a une abbaye de Chanoines Réguliers de l'ordre de S. Augustin; *Werwick* à la gauche de la Lys, petite ville qui est ancienne & qui n'est plus qu'un bourg; *Messine* belle abbaye de Bénédictines à deux petites lieues d'Ypres fondée au XI. siécle; *Wormesel* abbaye de Chanoines Réguliers aux environs d'Ypres : Notre-Dame de *Sonnebeke* autre abbaye de Chanoines Reguliers à deux milles d'Ypres, rebâtie à neuf depuis quelques années; & *Comines* sur la Lys un peu au dessous de *Warneton*, beau village, qui a appartenu au fameux historien Philippe de Comines, qui en étoit seigneur.

2. *Flandre Autrichienne Orientale.*

Il y a 4. villes chefs de châtellenie dans cette partie de la Flandre Autrichienne située entre la Lys & l'Escaut; sçavoir

Gand, *Courtrai*, *Oudenarde* & *Tournay*. On parle Flamand dans les trois premiéres, qui sont dans l'étendue du quartier de Gand, & *Wallon* dans la quatriéme.

1. GAND ville épiscopale capitale de son quartier & de toute la Flandre, où on tient les états de la province, est une des plus grandes des villes des Pays-Bas. Elle est située au confluent des rivieres de Lys & d'Escaut, au 51. degré 3. m. de latitude & au 21. 15. m. de longitude: elle est arrosée d'ailleurs par la Lieve & la Mœre, & par plusieurs ruisseaux & fontaines. Elle communique avec la mer par un grand canal qu'on a construit & qui va jusqu'au Sas de Gand: il y a un autre canal qui conduit à Brugges & à Ostende; en sorte qu'elle est très-heureusement située pour le commerce, dans un pays où l'air est fort doux, & dont l'aspect est fort beau, étant environnée de prairies & de collines bien cultivées. On lui donne trois milles d'Allemagne de circuit: on y a compté jusqu'à 35000. maisons; mais il n'y en reste plus aujourd'hui que 15. à 16000. elle est défendue par une citadelle assez grande que Charles V. fit construire pour tenir les habitans en bride.

Les rivieres qui y passent la coupent & la partagent en 26. isles, il y a diverses écluses qu'on peut fermer & lâcher, & inonder par là le pays, à la distance d'un mille. On passe dans les isles par une infinité de ponts, dont il y en a 30. d'assez grands, pour que les batteaux chargés de marchandises puissent passer dessous: on y voit 13. places publiques, dans l'une desquelles est la statue de Charles V. la ville a 8. portes. Il y a un grand nombre d'édifices publics & particuliers qui sont très-beaux: les plus remarquables, sont la tour du Beffroi & la maison de ville. Il y a 7. paroisses & en tout 55. églises, monastères, communautés ou hôpitaux. L'église de S. Bavon, auparavant de S. Jean, fut érigée en cathédrale en 1559. c'est une des plus belles des Pays-Bas. Son chapitre, qui étoit régulier de l'ordre de S. Benoît, avoit été sécularisé 22. ans auparavant: il consiste en un prévôt, 5. autres dignités & 32. canonicats, dont 10. sont affectés aux gradués. On y voit de plus la collégiale de S. Nicolas & on y compte 40. maisons religieuses de l'un ou de l'autre sexe. Les principales sont l'abbaye de S. Pierre de *Blandin* de Bénédictins, qui est très-considérable; celle de *Bodelo* de religieux de l'ordre de Cîteaux transférée à Gand en 1585. & 7. abbayes de filles; sçavoir deux de l'ordre de S. Benoît, les Angloises & Notre-Dame; une de l'ordre de S. Augustin; & quatre de celui de Cîteaux qui y ont été transférées de la campagne, à cause des troubles & des guerres du pays. La cathédrale est aujourd'hui dans la ville: les Jésuites y ont deux colléges & une maison de noviciat pour leurs confreres Anglois: il y a deux beguinages, l'un de 900. & l'autre de 400. filles.

La ville de Gand, quoique encore très-considérable, est fort déchue de son ancienne splendeur; & elle est mal peuplée par rapport au circuit de ses murailles: elle est le siége du conseil provincial & de la chambre des comptes de la Flandre Autrichienne. Le roi Louis XV. après l'avoir prise en 1745. l'a rendue par la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le diocése de Gand comprend 183. paroisses partagées en 7. doyenés. Quant à sa châtellenie ou jurisdiction temporelle, elle consiste 1°. dans celle du *Vieux Bourg de Gand*, composée de 46. villages situés à la gauche de l'Escaut dans la Flandre Impériale, dont le bourg de *Sommerghen*, est le chef-lieu 2°. dans la châtellenie du *Neuf Château* bâti au X. siécle auprès de Gand, qui est un domaine héréditaire de la maison de Melun ou d'Epinoy, & qui a encore beaucoup de dépendances & de

droits seigneuriaux, 3°. dans les 4. bailliages ou offices, nommés *Ambachten* en Flamand, qui s'étendoient dans la Flandre Impériale, & dont ceux d'*Axel* & de *Hulst* font aujourd'hui partie de la Flandre Hollandoise.

L'abbaye de *Drunghen* de l'ordre de Prémontré est située à un mille de Gand sur la gauche de la Lys : celle de *Nonnembock* de filles de l'ordre de Cîteaux est aussi au voisinage de cette ville.

2. COURTRAY, capitale de la châtellenie de son nom, est une ancienne ville située sur la Lys à 8. ou 9. lieues au sud-ouest de Gand. Elle est du diocése de Tournay & assez considérable. Outre l'abbaye de *Groeningen* de filles de l'ordre de Cîteaux & le collége des Jésuites, il y a 4. autres maisons religieuses, 3. d'hommes & une de filles : elle est démantelée & toute ouverte depuis l'an 1683.

Sa châtellenie, qui s'étend le long de la Lys, est partagée en 5. districts qu'on appelle *Verges* ; sçavoir 1°. celui de *Menin* qui prend son nom de cette ville située sur la Lys dans un pays agréable, à 2. lieues au dessus & au sud-ouest de Courtray. Elle est petite & il n'y a qu'une paroisse. Les Capucins & les Récollets y ont des couvens : il y en a 4. de filles, dont l'un est celui des Bénédictines réformées. Le roi Louis XV. après l'avoir prise en 1744. en a fait raser les fortifications. Elle est du diocése de Tournay. Sa *Verge* ou son district contient 13. beaux villages ; entre lesquels les plus remarquables sont *Wevelghem* sur la Lys, abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux ; *Isenghien* château érigé en principauté en 1648. en faveur de Balthasar de Gand, & la baronie de *Heule*. 2°. *Harlebeck*, bourg sur la Lys, où il y a une église collégiale. 3°. *Deinse* bourg aussi sur la Lys, nommé *Donsa* en Latin ; son territoire contient six villages. 4°. *Thielt*, village situé sur la route de Gand à Ypres, à deux lieues & à la gauche de la Lys. 5°. Le territoire des *Treize Paroisses*, situé entre la Lys & l'Escaut.

3. OUDENARDE, ville capitale de la châtellenie de son nom, est située sur l'Escaut dans une vallée, entre les villes de Gand & de Tournay, à six lieues au midi de la première & à 7. lieues au nord de l'autre : Hubner y met mal à propos un évêché. Elle est assez considérable & célébre par sa manufacture de tapisseries de hautelice & par la bataille qui s'y donna en 1708. Il y a deux paroisses, l'abbaye de filles de *Magdendaele* de l'ordre de Cîteaux, un collége de Jésuites, un couvent de Capucins, un de Récollets, 4. autres monastères de filles & un sixiéme d'hospitalieres qui sont nobles : il y a plusieurs beaux édifices. Le roi Louis XV. après l'avoir prise en 1745. l'a rendue démantelée à la maison d'Autriche : elle est du diocése de Gand.

Sa châtellenie comprend 29. villages, parmi lesquels est *Vichte* dont le seigneur est maréchal héréditaire du comté de Flandre ; *Heyne*, qui a une collégiale & est située sur la gauche de l'Escaut ; *Einham* abbaye de Bénédictins sur la droite de ce fleuve dans le diocése de Malines, à demi mille d'Oudenarde, & *Petegem* abbaye de Cleristes à un mille d'Oudenarde sur la gauche de l'Escaut.

4. TOURNAY ville capitale du Tournaisis, est située à 12. lieues au nord de Cambrai & à 5. au levant de Lille, sur l'Escaut qui la partage en deux, la vieille & la nouvelle, jointes par un pont. C'est une des premiéres villes des Gaules que les Francs conquirent sur les Romains au V. siécle ; & ils en firent la capitale de leurs états en deça du Rhin : on y découvrit en effet en 1653. le tombeau du roi Childeric I. La vieille ville, qui est plus considérable que la nouvelle, est à la gauche de l'Escaut, & appartient à la Flandre. La

nouvelle qui est à la droite, dépend du Hainaut & du diocése de Cambrai, avec 7. villages des environs. elle contient dix paroisses, dont sept sont dans la vieille ville & les trois autres dans la nouvelle. La cathédrale de Notre-Dame, qui est une des sept paroisses de la ville, est grande & magnifique. Son chapitre est composé d'un doyen, de 8. dignités & de 32. chanoines, ce qui fait 42. prébendes. L'évangile fut prêché à Tournay dès le III. siécle : mais on ne trouve d'évêques de cette ville qu'à la fin du V. son évêché fut uni avec celui de Noyon sous la métropole de Reims, depuis le milieu du VI. siécle jusques au milieu du XII. qu'ils furent séparés.

L'abbaye de S. Martin de l'ordre de S. Benoît a une église & des bâtimens également magnifiques; elle fut fondée au milieu du VII. siécle. Outre cette abbaye, il y a à Tournay, celles de S. *Nicolas des Prez* de Chanoines Réguliers de S. Augustin, & de *Notre-Dame des Prez* de filles du même ordre. On compte de plus dans la ville 8. autres maisons religieuses d'hommes & plusieurs communautés de filles; les Jésuites, outre le collége & une maison de noviciat, y ont le seminaire : il y a un autre collége où des prêtres séculiers enseignent les humanités, & une communauté de prêtres Irlandois.

La ville de Tournay avec son territoire a toûjours appartenu à la France jusqu'au commencement du XVI. siécle, que le roi François I. fut obligé de les ceder à l'empereur Charles V. Louis XIV. les reprit sur la maison d'Autriche en 1667. & les garda jusqu'en 1709. il les ceda à cette maison par le traité d'Utrecht en 1713. Louis XV. prit Tournay en 1745. & après en avoir fait démolir la plus grande partie de la citadelle & des fortifications, il a rendu cette place à la maison d'Autriche par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle.

Le diocése de Tournay comprenoit avant l'érection de la métropole de Malines en 1559. ceux de Gand & de Brugge qui en ont été distraits ; il passa alors de la métropole de Reims sous celle de Cambrai : il contient encore environ 218. paroisses partagées en 8. doyenés.

Le Tournaisis, ou la châtellenie de Tournai, comprend 50. bourgs ou villages, dont une partie est restée à la France, & le reste a été cédé avec la capitale, à la maison d'Autriche par le traité d'Utrecht, confirmé en 1748. par la derniere paix d'Aix-la-Chapelle.

3. *Flandre Autrichienne, Septentrionale ou Imperiale.*

L'Escaut, après avoir coulé depuis sa source jusqu'à Gand, du midi au nord, reçoit la Lys dans cette ville, prend ensuite son cours du couchant au levant & s'etend sur ses deux rives dans le pays qu'on nomme *La Flandre Imperiale*. On l'appelloit ainsi, soit parce qu'on prétend qu'elle relevoit de l'empire, soit parceque les comtes de Flandre, qui la possedoient, n'en rendirent d'abord aucun hommage à personne. Elle comprend la partie septentrionale de la Flandre, & renferme une grande partie de la Flandre Hollandoise. On ajoûte que toute la Flandre Imperiale, qui fut unie au comté de Flandre vers le milieu du XII. siécle, étoit comprise autrefois dans le comté d'Alost. On peut diviser ce qui en reste aujourd'hui à la maison d'Autriche & qui est du quartier de Gand, en 4. parties, sçavoir en *Comté d'Alost* proprement dit, en seigneurie de *Dendermonde*, en pays de *Waes* & en pays des *Quatre Mêtiers ou Offices*.

1. Le comté *d'Alost* proprement dit s'étend entre l'Escaut qui le borne au nord & au couchant; le Hainaut, qu'il a au mi-

di; & le Brabant & la riviere de Deinse au levant. Il renferme plus de 150. villages partagés en 5. *Verges* ou districts, qui dépendent pour le spirituel du diocése de Malines : ses principales villes sont.

ALOST, qui en est la capitale, est située sur la Denre ou Tenre à 5. lieues au sud-est de Gand : elle est toute ouverte depuis l'an 1667. qu'elle fut démantelée par les François. La collégiale de S. Martin est la seule paroisse de la ville ; il y a un collége de Jésuites, des Capucins, des Carmelites, un beguinage & deux hôpitaux. L'abbaye de *Roosen* de filles de l'ordre de Cîteaux est dans le voisinage à la droite de la Denre.

Ninove petite ville sur la Denre à trois lieues au dessus & au midi d'Alost : il y a l'abbaye de S. *Corneille* de l'ordre de Prémontré fondée en 1137. cette ville est chef de châtellenie.

Grammont ou *Gerardmont* & en Latin *Gerardi mons* autre petite ville sur la Denre, à deux lieues au dessus de Ninove : chef de châtellenie, vers les frontieres du Hainaut : les Bénédictins y ont l'abbaye de *S. Adrien*, fondée au VIII. siécle au lieu de *Dikelvene* sur l'Escaut entre Gand & Oudenarde & transférée à Grammont au XI. les religieux de cette abbaye sont réformés, & ils ont établi un collége où ils enseignent les humanités. Il y a un couvent de Minimes & un monastére de Bénédictines réformées. A 500. pas de Grammont sur la Denre, est l'abbaye de *Beaupré* de filles de l'ordre de Cîteaux & à un peu plus de distance, la Chartreuse de Ste. Gertrude dans la forêt de S. Martin : *Gavre* a titre de principauté à la maison d'Egmont & Léde celui de marquisat.

2. La seigneurie de *Dendermonde* ou *Tenermonde* s'étend des deux côtés de l'Escaut. La riviere de Denre donne son nom à la ville de DENDERMONDE sa capitale, située au confluent de cette riviere & de l'Escaut à 5. lieues au levant de Gand. Elle est environnée de prairies & de marais, & les habitans peuvent inonder le pays par le moyen des écluses. La ville est considérable & marchande : les maisons sont grandes & commodes. Il y a six places publiques & 23. ponts, dont 16. sont de pierre ou de brique. La principale église est celle de la Vierge, qui est collégiale & paroisse : il y a dans cette ville trois abbayes de filles ; sçavoir de *Suiveck* de l'ordre de Cîteaux, de *Rozenberck* ou *Walsmonster* de chanoinesses de S. Augustin & de *Maria-Thronus* de l'ordre de Ste. Brigite : les Augustins y ont un collége public comme dans plusieurs autres villes de Flandre : les Capucins y ont aussi un couvent, & il y y a un beguinage, plusieurs hôpitaux & chapelles. Cette ville est du diocése de Gand.

La baronie de *Bornheim* érigée en comté en 1680. est située au levant de la seigneurie de Dendremonde à la droite de l'Escaut, & contient un pays assez considérable dans le diocése de Malines. Il y a à Bornheim un château considérable, un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye d'Afflighem & un couvent de Dominicains Anglois fondé vers l'an 1670.

3. Le pays de *Waes* occupe la partie orientale de la Flandre Imperiale : il comprend 18. bourgs ou villages qui ont leurs coûtumes & leurs loix particulieres, & qui ont une cour de justice. Ce pays, qui s'étend sur la rive gauche de l'Escaut, est rempli de belles prairies & de bons pâturages : on y recueille beaucoup de bled, & on y éleve de bons chevaux ; il est regardé comme un des meilleurs de la Flandre. Ses principaux bourgs sont S. *Nicolas* qui est très-commerçant, & où il y a une paroisse & un couvent de Récollets ; *Tamise* ou *Tempsche* sur l'Escaut, où il y a un collége des peres de l'Oratoire qui desservent la paroisse, & un couvent de Dominicains,

minicains ; *Waesmunster* qui avoit autrefois une abbaye de chanoinesses transférée aujourd'hui à Dendremonde ; *Rupelmonde*, petite ville située au confluent du Rupel & de l'Escaut avec titre de comté depuis environ un siécle ; *Beveren* bourgade avec titre de comté située au nord du pays de Waes : il y a un monastére de Guillelmites da s cette bourgade qui fait un quartier separé.

4. Les *quatre Bailliages* ou *Offices* sont situés au nord de la Flandre Imperiale : on les appelle *Ambachten* dans le langage du pays. Ces quatre bailliages sont ceux *d'Axel*, de *Hulst*, de *Bosckout* & *d'Assenede*. Les deux premiers avec le *Sas de Gand*, situé dans le 3e. ont été cédés aux Provinces Unies en 1648. par la paix de Westphalie. Le reste est demeuré à la maison d'Autriche : *Bosckout* & *Assenede* sont deux gros bourgs.

§. 2. *La Flandre Hollandoise.*

Ce pays occupe la partie septentrionale de la Flandre ; & l'Océan le sépare au nord de la province de Zélande. Il a environ 12. lieues d'étendue du levant au couchant, & six dans sa plus grande largeur du midi au nord. Ses limites ont été étendues par le traité de la Barriere de l'an 1715. il comprend les villes de l'*Ecluse*, *de Sas de Gand*, *d'Ardenbourg* & *d'Ysendick*, qui faisoient partie du quartier de Brugges ; le comté de *Middelbourg*, la seigneurie de *Watervliet*, partie des 4. Offices *d'Hulst*, & *d'Axel*, les territoires de *Saesting*, de *Doel* & de *Kelten*, & *l'Isle de Cadsant*, d'où vient le plus beau fromage de Hollande. Les Provinces Unies le conquirent pendant les guerres civiles des Pais-Bas, & il leur fut confirmé par la paix de Munster. C'est un pays fort marécageux, dont la plus grande partie est inondée ; le reste ne se défend contre l'Océan que par des digues & par des retranchemens prodigieux. Les appels des jugemens des divers tribunaux de ce pays sont portés par voye de réformation au conseil de Flandres établi à Middelbourg.

L'Ecluse, *Slusa* en Latin & *Sluis* en Flamand, est une petite ville très-forte par sa situation, avec un grand port qu'on assure pouvoir contenir commodement jusqu'à cinq cens navires. Les Provinces Unies la prirent en 1604. sur les Espagnols, pendant que ceux-ci assiegeoient Ostende. Comme l'Ecluse est une ville de grande importance par sa situation, on voit aux environs plusieurs forts qui en défendent les avenues, principalement celle qui est gardée par le bras de mer, qui sépare l'isle de Cadsant, de la Terre-Ferme. Les habitans de l'Ecluse sont Flamands ou Hollandois. On en compte 300. capables de porter les armes.

Le Sas de Gand est une place forte & une clef du pays. On y a fait un canal par le moyen duquel on a desseché un grand pays, qui est propre au pâturage, & qui dans plusieurs endroits est fertile en bled & en autres grains que la terre y produit en abondance. Cette ville a été bâtie par les Espagnols ; elle fut prise en 1644. par les Hollandois : il y a un fort château qui en défend l'entrée. Le mot *Sas* signifie *un Reservoir* : en effet cette ville est située à l'embouchure de divers canaux & des rivieres qui en rendent la situation importante. La ville est petite & ne renferme que cinq à six rues & environ 200. maisons. L'église a deux pasteurs, l'un pour les reformés Hollandois & l'autre pour les François, qui y font le prêche successivement : les Catholiques ont une petite chapelle desservie par les Récollets de Gand. La maison de ville est sur le canal qui traverse la ville.

Ardenbourg, étoit anciennement la capitale de la Flandre Maritime ; elle est

bien déchue de ce qu'elle étoit. Le prince Maurice la prit en 1604. pour les Hollandois, qui changerent l'église collégiale de Notre-Dame en temple : il y a 600. habitans avec une église Françoise. Il y avoit autrefois un monastère de Bénédictins, un de Guillelmites & deux de religieuses.

Middelbourg à une petite lieue au midi d'Ardenbourg est un bourg érigé en comté en 1617. en faveur de la maison de Gand ou d'Isenghien : il y a eu autrefois une église collégiale ; les habitans de ce comté sont la plûpart Catholiques.

Ysendick, petite ville qui sert de boulevart à la Zélande du côté de la Flandre. Elle est dans un terrain bas qu'on peut inonder aisément : les Etats Généraux qui en firent la conquête sur l'Espagne en 1604. l'ont extrémement fortifiée. Elle ne renferme que 6. rues & 156. maisons; les Catholiques y ont une belle chapelle.

Oostbourg petite ville, aujourd'hui démantelée, qu'Hubner confond avec Ardenbourg. Elle est située dans une petite isle & a deux églises Protestantes ; l'une Flamande & l'autre Françoise, & seulement une centaine de maisons. Elle est à une lieue de l'Ecluse. Il n'y a pas de chapelle pour les Catholiques : elle est chef d'un bailliage, qui pour la plus grande partie dépend du Franc de l'Ecluse.

Hulst est aux Hollandois depuis l'an 1645. cette ville est la plus considérable des 4. Offices. *Corneille Jansenius* docteur en Théologie de Louvain y a pris naissance. Il mourut à Gand, dont il fut le premier évêque, le 10. Avril 1576. La ville est petite : mais très-forte par sa situation dans une plaine qu'on peut inonder ; & il y a plusieurs forts qui en rendent l'approche difficile. Les Etats Généraux y tiennent une garnison considérable. Elle est d'une figure ronde, percée de 21. rues & a 400. maisons. Le temple de S. Willebrod étoit autrefois une collégiale, cette église est fort belle. Les trois quarts des habitans sont Catholiques : ils ont une chapelle particuliere desservie par deux Récollets. On recueille beaucoup de bled aux environs, mais l'air y est mal sain : la maison de ville est un fort beau bâtiment. Les François la prirent en 1747. avec la plus grande partie de la Flandre Hollandoise & l'isle de Cadsant ; mais ils les rendirent aux Provinces Unies l'année suivante par la paix d'Aix-la-Chapelle. Le bailliage de Hulst a 4. lieues de long & 3. de large : il renfermoit autrefois 12. villages ; mais il n'en reste que 4. les autres ont été submergés.

Axel, ville située à deux lieues au couchant de *Hulst*, est petite, mais forte & environnée de marais. Son bailliage renferme 7. villages : elle a 800. habitans sans la garnison.

L'isle de *Cadsant* appartient encore aux Hollandois. Elle est devenue célébre par les combats qui s'y sont donnés entre les Anglois, les Flamands & les Hollandois. Cette isle est située à 8. lieues au nord-ouest de Gand ; & sa partie la plus septentrionale n'est separée de Flessingue ville de la Zélande, qu'elle a au nord-est, que par un canal de 5. quarts de lieue. Elle a 8. lieues de circuit, est fertile & produit de bon froment. On y voyoit deux petits forts, celui de Nassaw & celui d'Orange qui ont été rasés. Elle étoit autrefois beaucoup plus grande : mais la mer en a englouti plus de la moitié avec un grand nombre de villages. Ce n'est que par de fortes digues, qu'on a soin d'entretenir, qu'on empêche qu'elle ne soit entierement submergée, parce que le terrain est fort bas : il y a beaucoup de François refugiés. Le roi Louis XV. en a été le maître durant la derniere guerre. Elle a appartenu anciennement à l'évêque d'Utrecht, & il y avoit un monastère de Bénédictins qui ne subsiste plus. Elle appartient aux Etats Géné-

raux depuis l'an 1604. Le village de *Cadsant* est assez grand : il y a deux églises reformées, une Flamande & une Françoise. On compte 27. villages dans l'isle & beaucoup de belles maisons de plaisance des principaux Hollandois.

II. LE HAINAUT.

Cette province est située entre la Picardie qu'elle a au midi, la Flandre & le Cambrésis qui sont au couchant ; la Flandre & le Brabant au nord & le comté de Namur au levant. Elle a environ 20. lieues Françoises d'étendue du levant au couchant & autant du midi au nord : les *Nerviens*, peuples de la Belgique l'ont occupée avant la conquête des Gaules par César. Elle n'est connue sous le nom de *Hainaut* que depuis le VIII. siécle : les auteurs Latins du moyen âge l'ont appellée tantôt *Hagnavum* ou *Hagionium*, & enfin *Hainoum* & *Hannonia* ; nom pris de la riviere de Haisne qui la traverse.

Ce pays, qui dépend du diocése de Cambrai pour le spirituel, après avoir passé de la domination des Romains sous celle de nos rois, fut d'abord administré par des comtes ou gouverneurs amovibles comme le reste de la France. Rainier I. qui possedoit le comté de Hainaut sur la fin du regne de Charles le Chauve le transmit à Rainier II. son fils. les descendans de ce dernier le posséderent héréditairement jusqu'à Rainier VI. dont la fille unique & héritiere, nommée Richilde, épousa vers le milieu du XI. siécle Baudouin I. comte de Flandre, qui unit le comté de Hainaut à son domaine. Marguerite comtesse de Flandre & de Hainaut porta ces deux comtés dans la maison d'Avesne, d'où ils passerent avec celui de Hollande dans celles de Baviére & de Bourgogne, & enfin dans celle d'Autriche, par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche.

Le climat du Hainaut est froid & pluvieux à cause du voisinage des Ardennes. Le terroir en est fertile : on y trouve des étangs fort poissoneux, des forêts fort vastes, des mines de fer & de plomb, & une carriere de marbre. Le pays est fort peuplé, & on y compte jusqu'à 24. villes murées, 950. villages, 3. principautés, un duché, un marquisat, 4. comtés & 44. baronies. Ses principales rivieres sont l'Escaut, la Sambre & la Haisne qui lui donne son nom.

Les rois Louis XIII. & Louis XIV. en conquirent une partie sur l'Espagne ; & cette partie est restée à la France par les traités des Pyrenées & de Nimégue ; en sorte qu'on partage aujourd'hui cette province en *Hainaut François* & en *Hainaut Autrichien*. Le premier occupe la partie méridionale & l'occidentale du pays : l'autre s'étend vers le septentrion & le levant. Nous parlerons ailleurs du Hainaut François ; nous nous bornons pour le présent à l'Autrichien

Cette partie du Hainaut renferme les 4. Châtellenies de *Mons*, *Ath*, *Binche*, & *Braine le Comte* : on parle Walon dans la plus grande partie de ces 4. châtellenies.

1. Mons, ville capitale de la province & de la châtellenie ou prévôté de son nom, est située partie sur une petite montagne qui lui a donné son nom, & partie dans la plaine, dans un terrain marécageux, à 10. lieues au midi de Bruxelles & à 15. au couchant de Namur, au 50. degré 25. m. de latitude & au 21. 35. m. de longitude. La riviere de Trouille la sépare en deux parties inégales, & se joint à la Haisne dans les fauxbourgs : elle a vûe sur une belle prairie. Cette ville, qui a le siége du conseil superieur de la province, & où on assemble les états du pays, est grande & riche par ses manufactures & par son commerce. Elle est célébre surtout par

l'abbaye de Ste. Waltrude ou Wautru, qui lui a donné l'origine. Cette sainte, après que Madelgaire son époux eut pris l'habit monastique dans l'abbaye d'Aumont, se retira dans le lieu où est aujourd'hui Mons, qui étoit inhabité & qu'on appelloit alors *la Montagne de Castriloc* : Elle y bâtit en 656. un monastère sous la regle de S. Benoît, dont elle fut la premiére abbesse, & qui devint si considérable, que l'abbesse avoit droit de mettre les comtes de Hainaut en possession de leur comté. Les religieuses se métamorphoserent ensuite en chanoinesses séculieres, & elles ont persévéré dans cet état. Elles sont au nombre de 30. & doivent faire preuve d'une ancienne noblesse. L'imperatrice reine de Hongrie confére les prébendes lorsqu'elles sont vacantes, comme comtesse de Hainaut. Le chapitre est gouverné par 4. des plus anciennes chanoinesses; car elles n'ont plus d'abbesse depuis que les comtes de Hainaut ont uni cette dignité à leur domaine vers le milieu du XI. siécle. L'église de Ste. Waltrude, qui est paroissiale, est fort belle, & toutes les personnes qualifiées de la ville & les étrangers en dépendent dans quelque part de la ville qu'ils demeurent. Outre les chapellains qui la dessèrvent, à la place des anciens chanoines, le prévôt & les chanoines de la collégiale de S. Germain, y vont chanter l'office aux principales fêtes de l'année avec les chanoinesses.

On compte 5. autres paroisses à Mons, & trois autres abbayes, sçavoir celle *du Val des Ecoliers* de chanoines réguliers de la congrégation de France, & celles de Notre-Dame de *la Paix* de Bénédictines réformées établies à Mons depuis l'an 1639. & d'*Epinlieu* de filles de l'ordre de Cîteaux qui s'y sont transferées en 1628. Il y a encore à Mons un collége de Jésuites, une maison de PP. de l'Oratoire, six autres communautés ou couvens d'hommes & 10. autres communautés de filles sans le beguinage. Il y a un second collége dirigé par des prêtres séculiers.

Cette ville, qui étoit extrêmement forte, tant par sa situation, que par l'art, a été plusieurs fois prise & reprise durant le cours de deux siécles. Le roi Louis XV. qui la prit le 10. de Juillet de l'an 1746. l'a rendue à la maison d'Autriche par le dernier traité d'Aix-la-Chapelle, après en avoir fait détruire la plus grande partie des fortifications.

La prévôté de Mons comprend 91. villes, bourgs ou villages & plusieurs abbayes : ses principales villes sont.

S. Guillain ou *S. Ghislain*, située sur la Haisne, à deux lieues au dessous & au couchant de Mons. Elle tire son origine & son nom d'une célébre & riche abbaye de Bénédictins, que le saint de ce nom y fonda au milieu du VII. siécle. L'abbé, qui est régulier comme dans toutes les autres abbayes des Pays Bas Catholiques, est seigneur spirituel & temporel de la ville. Elle est forte par sa situation, étant environnée de marais & de la riviere. Elle est aujourd'hui démantelée : le château de *Bossut* est aux environs de cette ville.

Soignies, *Sonegia* en Latin, petite ville située sur la riviere de Sonneque à quatre lieues de Mons vers le nord-est. La collégiale de S. Vincent de cette ville, a été dans son origine un monastère fondé au VII. siécle & secularisé au X. Le chapitre, qui est seigneur spirituel & temporel de la ville, consiste en un prévôt, deux autres dignités & 30. chanoines. Les PP. de l'Oratoire ont un collége à Soignies où ils enseignent les humanités; & il y a de plus 3. maisons religieuses, en comptant les Hospitaliéres qui desservent l'hôpital: cette ville donne son nom à une forêt voisine, qui a plus de 7. lieues de circuit.

Rœux & en Latin *Rhodium*, petite ville fort agréable, à 3. lieues au nord-est de

Mons, érigée en comté par Charles V. en faveur de la maison de Croy : les Prémontrés y ont l'abbaye de S. *Foillan*.

Leſſines, petite ville ſur la Denre à 2. lieues au deſſous & au nord d'Ath, dans une belle plaine : on y fait un grand commerce de toiles. *Halle*, petite ville ſur la Senne vers les frontieres du Brabant à 3. lieues de Bruxelles vers le ſud-oueſt. Les Jéſuites y ont un collége : leur égliſe eſt fort célébre, par une chapelle de la Vierge où il y a une grande dévotion. Non loin de Halle eſt l'abbaye de *Belinghen* de Chanoines Réguliers de S. Auguſtin qui s'y ſont transferés en 1580. après que leur abbaye de Cantinpré ſituée auprès de Cambray eut été brûlée.

S. Denis de Broqueroi belle abbaye de Bénédictins reformés, à une lieue & demie au nord-eſt de Mons, fondée au XI. ſiécle & ſoumiſe autrefois à celle de la Sauve dans le diocéſe de Bourdeaux.

Anguien petite ville ſituée à 6. lieues au nord de Mons avec titre de principauté qui paſſa par femmes dans la maiſon de Bourbon, & que le roi Henri IV. vendit en 1607. à Charles de Ligne comte d'Arenberg : c'eſt la premiére baronie du Hainaut. Les Auguſtins y ont un couvent & ils y enſeignent les humanités.

Stenkerque ſur les frontieres du Brabant, village célébre par la bataille qui s'y donna en 1692.

La Chapelle Notre-Dame eſt une Chartreuſe ſituée à une lieue d'Anguien.

Beliam ou *Bethlem* à un mille de Mons eſt une abbaye de chanoineſſes de l'ordre de S. Auguſtin. *Havré* principauté ſituée aux environs de Mons.

2. ATH, ville capitale de la châtellenie de ſon nom, eſt ſituée ſur la Denre qui la traverſe, à 5. lieues au nord-oueſt de Mons: elle eſt petite, mais aſſez bien bâtie ; elle fait un grand commerce de toiles. Outre la paroiſſe de S. Julien, il y a une abbaye de Bernardines, une maiſon de Jéſuites & des couvents de Récollets & de Capucins.

La Châtellenie d'Ath s'étend au couchant de celle de Mons, & contient 117. villages. Ses lieux les plus remarquables ſont.

Leuze, petite ville ſituée à la ſource de la riviere de Denre à 4. lieues au nord-oueſt de Mons. Elle eſt célébre par la victoire que le maréchal duc de Luxembourg y remporta en 1691. ſur les alliés.

Cambron grande & belle abbaye de l'ordre de Cîteaux, dont les bâtimens ſont ſi étendus, qu'on la prendroit pour une ville. L'égliſe eſt magnifique : elle fut fondée en 1148. & eſt ſituée auprès du bourg de *Chievres*, qui a titre de baronie & qui appartient au comte d'Egmont.

Ghislenghien abbaye de Bénédictines fondée en 1126. ſituée entre Ath & Anguien.

Ligne bourg ſur le Denre, à une lieue & demie au ſud-oueſt d'Ath, érigé en 1602. en principauté de l'Empire.

3. BINCHE petite ville, chef de châtellenie, eſt ſituée entre Mons & Charleroi, à 4. lieues au levant de la premiére & à autant au couchant de l'autre. Elle eſt toute ouverte. L'abbaye de *Bonne Eſperance* de l'ordre de Prémontré eſt dans le voiſinage.

La châtellenie de Binche s'étend le long de la Sambre juſqu'aux frontieres du comté de Namur. On y voit *Beaumont*, petite ville, avec titre de comté ſur les frontiéres du comté de Namur : elle eſt aſſez peuplée ; *Barbançon* gros village avec un château qui a titre de principauté à une lieue de Beaumont ; *Pieton* riche commanderie de l'ordre de Malte ſur les frontieres du comté de Namur ; La *Thure* à la droite de la Sambre, abbaye de chanoineſſes de l'ordre de S. Auguſtin.

4. BRAINE LE COMTE eſt une petite ville ſituée entre Soignies & Halle ſur les frontieres du Brabant : ſa châtellenie n'a pas beaucoup d'étendue.

III. LE COMTÉ DE NAMUR.

Ce comté est entouré des terres de l'évêché de Liége au levant, au midi & au couchant; & il est borné au nord par le Brabant. La riviere de Sambre le traverse du couchant au levant, & celle de Meuse, du midi au nord, jusqu'à ce qu'elle reçoive la Sambre à Namur. Il a environ 14. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & un peu moins du midi au nord. On y compte 4. villes & 181. villages.

Les François ayant conquis ce pays sur les Romains, il fit partie du royaume d'Austrasie. Il fut possédé par une suite de comtes héréditaires depuis le commencement du XI. siécle, sous l'hommage des comtes de Hainaut, jusques à l'an 1421. que Jean de Flandre dernier comte de Namur le vendit à Philippe duc de Bourgogne, de la maison duquel il a passé dans celle d'Autriche.

Le pays est fertile quoique montagneux & plein de forêts : on y trouve des mines de fer, de plomb & de charbon de terre, avec des carrieres de marbre noir & jaspé; & beaucoup de pierres ou mottes de terre propres à brûler qu'on appelle *Houles*. Ce comté est partagé en sept baillages.

Namur, ville épiscopale, qui en est la capitale, est grande, bien bâtie, forte, riche par son commerce & une des plus importantes des Pays Bas Autrichiens. Elle est située au 50. degré 24. m. de latitude, à 15. lieues au sud-est de Bruxelles, au confluent de la Meuse & de la Sambre, entre deux montagnes, & défendue par un château placé à l'opposite de la Sambre sur un rocher escarpé, & bâti dès le VII. siécle avant la ville. Les anciens appelloient ce château *Castrum Manucum* d'où on fait d'abord par une transposition *Namucum*, & ensuite *Namurcum*.

La cathédrale dédiée sous le nom de S. Alban martyr de Mayence, & non de S. Aubin évêque d'Angers, comme le dit l'abbé Lenglet, & desservie autrefois par des Bénédictins, fut changée en collégiale au milieu du XI. siécle. Son chapitre est composé de 8. dignités, 29. chanoines & 20. vicaires. La collégiale de S. Pierre, qui étoit dans le château, a été unie à cette église érigée en cathédrale au milieu du XVI. siécle. L'église de Notre-Dame, qui est la principale paroisse de la ville est collégiale. Elle fut fondée au VIII. siécle & a pour chef un abbé séculier. Il y a 4. autres paroisses.

Les Jésuites ont un beau collége & une magnifique église à Namur, où il y a cinq autres communautés religieuses d'hommes & sept de filles, dont une des principales, est l'abbaye de Notre-Dame de la Paix de Bénédictines réformées. La Cour du prince est un fort beau palais qui sert de demeure au gouverneur. Le palais épiscopal est aussi fort beau. Il y a un conseil provincial qui ressortit au parlement ou conseil souverain de Malines. Le roi Louis XV. aprés avoir pris la ville de Namur sur la maison d'Autriche au mois de Septembre de l'an 1746. la lui a rendue par le dernier traité de paix d'Aix-la-Chapelle.

Le diocése de Namur, outre le comté de ce nom, comprend tout le Brabant Walon & 326. paroisses partagées en 14. doyenés. On y compte 8. villes, 4. abbayes de l'ordre de S. Benoît, 14. de celui de Cîteaux, une de celui de Prémontré, sept collégiales & trois chapitres de Chanoinesses nobles.

Le bailliage de Namur comprend 12. villages & entr'autres les abbayes de *Geronsart* & de *Salsen*. La premiére, située à la droite de la Meuse à un quart de lieue de Namur, est de Chanoines Réguliers. L'autre, qui est à la droite de la Sambre auprès de Namur, est de filles de l'ordre de Cîteaux.

Les principaux lieux du comté de Namur sont les suivans.

Bouvines ou Bouvignes petite ville sur la Meuse à 4. lieues au midi de Namur, & à une demi lieue au nord de Dinant qui appartient au pays Liége : elle est chef de bailliage. Ce n'étoit d'abord qu'un château que Henri l'*Aveugle* comte de Namur fit entourer de murailles en 1173. Elle est differente du *Pont à Bovines* village de Flandre, où le roi Philippe-Auguste remporta une célébre victoire.

Charleroi, autrefois place très-forte, située sur la gauche de la Sambre à 8. lieues au couchant de Namur. Ce n'étoit qu'un village nommé *Charnoy* que les Espagnols firent fortifier en 1666. & qu'ils nommerent *Charleroi* du nom de Charles II. leur roi. Les François qui avoient pris & repris cette place en 1667. & 1693. la rendirent par la paix de Riswick. Le roi Louis XV. l'ayant prise en 1746. sur la maison d'Autriche la lui a rendue démantelée en 1748. Elle est partagée en ville Haute & Basse. La Haute est régulierement bâtie.

Walcourt petite ville chef d'un bailliage située sur la riviere de Heure : elle a la collégiale de Notre-Dame qui fut entierement brûlée avec la ville en 1605. l'une & l'autre furent ensuite rétablies. L'abbé du *Jardinet* de l'ordre de Cîteaux, dont le monastère est situé dans le voisinage, est seigneur de *Walcourt*.

S. Gerard de Brogne abbaye de Bénédictins entre Sambre & Meuse fondée au commencement du X. siécle. La Mense abbatiale est unie à l'évêché de Namur.

Wasor sur la Meuse entre Dinant & Philippe, autre abbaye de Bénédictins fondée au X. siécle. Celle d'*Hastier* située dans le voisinage lui est unie.

Moutiers abbaye sur la gauche de la Sambre à 3. lieues au dessus de Namur. Elle a été dans son origine de Bénédictines : elle fut changée au XIII. siécle en un chapitre de 17. Chanoinesses séculieres nobles & de dix chanoines.

Andenne sur la droite de la Meuse, à 4. lieues au dessous & au nord-est de Namur vers les frontieres du pays de Liége, a un autre chapitre de 30. Chanoinesses séculieres nobles, de 3. dignitaires & de 10. chanoines : c'étoit une abbaye fondée au VII. siécle pour des Bénédictines.

Grandpré abbaye de l'ordre de Cîteaux située à deux lieues au sud-est de Namur & fondée en 1231.

On voit enfin dans le comté de Namur *Molines* abbaye du même ordre de Cîteaux fondée d'abord pour des filles au XIII. siécle située à la droite & auprès de la Meuse, à une lieue au dessous de Bouvines.

Boneffe sur la Mehaigne vers les frontieres du Brabant ; *Solieres* sur les frontieres du pays de Liége à une lieue & demie d'Hui; *Soleismont* entre Charleroi & Flerus & *Marche les Dames* à la gauche de la Meuse à une lieue & demie au dessous de Namur sont 4. abbayes de filles de l'ordre de Cîteaux.

Floreffe célébre abbaye de l'ordre de Prémontré, & la troisiéme de l'ordre : elle fut fondée en 1121. à la droite de la Sambre à trois lieues au dessus de Namur. L'abbé a plusieurs autres abbayes avec 2. prieurés conventuels & le collége de Louvain sous sa dépendance.

Maloigne abbaye de Chanoines Réguliers & anciennement de Bénédictins : elle dépend du diocése de Liége quoique enclavée dans le comté & le diocése de Namur. Elle est située entre Sambre & Meuse, à la droite de la premiére de ces deux rivieres & à un peu plus d'une lieue au dessus de Namur.

Broterd a une commanderie de l'ordre de Malthe.

Fleurus ou *Flerus* village célébre par les deux batailles qui s'y sont données en 1622. & 1690. Il est situé sur les frontie-

res du Brabant entre Charleroi & Gemblours : c'est mal à propos que l'abbé Lenglet & Hubner y mettent une abbaye.

IV. LE DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Il est borné au nord par le duché de Limbourg & l'évêché de Liége ; au levant par l'archevêché de Tréves ; au midi par la Lorraine & par l'évêché de Liége, & au couchant par la Champagne. Son étendue du midi au nord est d'environ 25. lieues communes de France & d'autant du levant au couchant.

Ce pays, qui a été habité anciennement partie par les *Tongrois*, & partie par les *Tréveriens*, s'étend dans une grande partie de la forêt d'Ardenne. C'est un des plus anciens domaines de la Monarchie Françoise, qui a fait partie du royaume d'Austrasie ou de Lorraine : il fut ensuite possedé par des comtes héréditaires, qui prenoient le titre de *Comtes d'Ardenne*. Sigéfroi l'un de ces comtes, acquit en 963. le château de Luxembourg, qui étoit du domaine de l'abbaye de S. Maximin de Tréves, de l'abbé de ce monastère, dont il étoit avoué. Sigéfroi & ses descendans prirent ensuite le nom de comtes de Luxembourg. Ce comté passa successivement par femmes aux XII. & XIII. siécles, dans les maisons des comtes de Namur & de Limbourg. La posterité de ces derniers comtes, qui prirent le nom de Luxembourg, possedа le comté qui fut érigé en duché en faveur de Wenceslas, vers l'an 1354. par son frere Charles IV. empereur & roi de Bohême. Sigismond duc de Luxembourg donna en dot ce duché à Elisabeth sa niéce en 1442. en la mariant avec Antoine de Bourgogne duc de Brabant : Elisabeth le vendit à Philippe le Bon duc de Bourgogne ; d'où il a passé dans la maison d'Autriche, qui le possede pour la plus grande partie.

Les premiers comtes de Luxembourg ne possederent d'abord que la partie orientale du pays, qui composoit le comté de Luxembourg proprement dit : l'occidentale dépendoit du comté de *Chini*, possedé par une suite de comtes héréditaires depuis le commencement du XI. siécle. Ce comté passa par femmes au XIII. siécle dans la maison de Loss qui le posseda jusqu'à l'an 1370. Marguerite de Loss derniere comtesse de Chini le vendit cette année à Venceslas duc de Luxembourg, qui l'unit à ce duché. Le comté de Chini étoit un fief mouvant du duché de Bar : mais les ducs de Bar ont renoncé à cette féodalité depuis plus d'un siécle.

Le pays de Luxembourg est arrosé par plusieurs rivieres, dont la principale est la Moselle, qui coule à l'extrêmité de cette province vers le sud-est : les autres plus considérables sont la Sour, l'Ouste & le Semoy. Il est rempli de montagnes & de forêts & n'est pas partout également fertile ; de-là vient qu'il n'est pas peuplé, à proportion, autant que les autres provinces des Pays Bas : on y compte néanmoins 22. villes & près de 1200. villages. La partie du pays qu'on appelle *Famenne* est abondante en bled & en toute sorte de fruits. Celle qu'on nomme *Ardenne*, de la forêt de ce nom, entrecoupée de montagnes & de bois, ne produit qu'un peu de seigle, des pois, des feves & divers autres legumes : mais il y a beaucoup de gibier & de bêtes fauves, & diverses sortes d'oiseaux, entre lesquels ceux qu'on appelle *Cauvettes* ressemblent aux cailles & sont d'un plumage fort bigarré : ils ont les pieds & les yeux rouges & la chair blanche, & sont d'un goût fort agréable.

Le duché de Luxembourg appartient pour la plus grande partie à la maison d'Autriche : le roi de France en possede une autre partie vers le midi depuis la paix des Pyrenées ; ce qui fait que ce pays est

est partagé aujourd'hui en Luxembourg François & en Luxembourg Autrichien. Nous parlerons ailleurs du premier.

Le Luxembourg Autrichien se divise en Allemand & en Walon. On parle communement la Langue Teutonique dans le premier & un François corrompu dans l'autre. Le pays Allemand occupe la partie orientale du duché, qui est le comté de Luxembourg proprement dit, & qui dépend du diocése de Treves pour le spirituel. Le Walon s'étend dans la partie occidentale & est soumis à l'évêque de Liége pour le spirituel.

§. 1. *Le Luxembourg Allemand.*

Luxembourg en est la capitale & de tout le pays. C'est une des plus fortes places de l'Europe située au 49. degré 35. m. de latitude & au 23. 50. m. de longitude, à 9. lieues au sud-ouest de Treves & à 3. lieues à la gauche de la Moselle, sur un rocher élevé. La riviere d'Alset ou d'Else, qui passe au pied du rocher, la partage en Haute & Basse. La Haute est plus ancienne, & elle doit son origine vers la fin du X. siécle à un château qui étoit du domaine de l'abbaye de S. Maximin de Treves, ainsi qu'on l'a déja remarqué. C'est le siége du conseil provincial du pays, dont l'appel est porté au conseil souverain ou parlement de Malines. Les Bénédictins y ont l'abbaye de Notre-Dame & les Jésuites un collége. La basse ville est composée seulement de deux fauxbourgs, l'un appellé *Pafendal*, & l'autre *Munster* ou le *Grundt*. Charles II. roi d'Espagne ayant cédé en 1684. le Luxembourg au roi Louis XIV. ce dernier prince augmenta beaucoup les fortifications de la ville de Luxembourg; mais il la rendit avec le reste du pays en 1697. par le traité de Riswick Les François reprirent cette ville en 1701. & la rendirent à la maison d'Autriche par le traité d'Utrecht de l'an 1713. On a découvert aux environs une mine d'antimoine.

Les autres lieux plus remarquables du Luxembourg Allemand sont *Echternach*, à 8. lieues au nord-est de Luxembourg, sur les frontieres de l'électorat de Treves, abbaye fondée au VIII. siécle sous la regle de S. Benoît par S. Wilbrord. Elle est accompagnée d'un bourg situé, comme l'abbaye, dans une valée entourée de montagnes; *S. Veit*, petite ville située dans la partie septentrionale du Luxembourg & capitale d'une prévôté, qui renferme 47. villages, & qui appartient à la maison de Nassau; *Vianden* sur l'Ourte, petite ville avec un château fort qui appartient aussi à la maison de Nassau; il y a près de 50. villages qui en dépendent; *Salme* seigneurie qu'on nomme le *Bas Salme* & qui appartient aux comtes de Salme-Reifferscheid; *Roth* commanderie de Malte, &c.

§. 2. *Le Luxembourg Walon.*

La forêt d'Ardenne qui étoit autrefois si étendue, & qui n'a aujourd'hui que 25. à 30. lieues depuis Thionville jusqu'auprès de Liége; en occupe une grande partie. *Chini*, petite ville située sur les frontieres de la Champagne, à 12. lieues au couchant de Luxembourg, en est le cheflieu & a eu titre de comté, ainsi qu'on l'a déja remarqué. Cette ville, qui n'est plus qu'une bourgade, fut bâtie sur la fin du X. siécle.

Les autres lieux plus remarquables de cette partie du Luxembourg, en allant du midi au nord, sont *Arlon* petite ville, située sur une élevation vers la source du Semoy à six lieues au couchant de Luxembourg. C'est un ancien titre de marquisat qui appartient au roi de Prusse de la succession d'Orange. Il est divisé en 15. *Mayeuries* qui renferment 119. villages. Cette ville, qui est fort ancienne, est située sur une petite montagne : comme elle a

été démantelée, ce n'étoit plus qu'une bourgade; mais on en a reparé les fortifications : il y a plusieurs martinets aux environs; *Neufchâteau* petite ville chef-lieu d'une baronie.

S. Hubert abbaye réguliere de Bénédictins reformés, riche & célébre, nommée en Latin *Andainum* ou *Andagium* : elle est située à 8. lieues au nord de Chini & à 12. lieues au sud-est de Namur, au milieu de la forêt des Ardennes dans le diocése de Liége. Elle fut fondée au commencement du VIII. siécle, & elle prit le nom de S. Hubert, après que les reliques de ce S. évêque de Liége y eurent été transférées en 817. On y mene les personnes mordues par quelque animal enragé pour obtenir leur guérison. L'abbé est seigneur du lieu & de 16. villages qui en dépendent. Il prétendit au XVI. siécle aux droits de souveraineté; il est aujourd'hui indépendant sous la protection de la France.

Bastogne une des plus jolies villes du Luxembourg & fort commerçante : elle est située à 11. lieues au nord-ouest de Luxembourg, & a une prévôté, qui comprend 145. villages.

La *Roche en Ardenne* sur la riviere d'Ourte, ancien palais de nos rois de la seconde race. C'est une petite ville qui a titre de comté, partagé en 4. Mayeuries, dont chacune comprend 13. villages dans son district.

Rochefort, comté sur les frontieres du pays de Liége. L'abbaye de *S. Remi* de l'ordre de Cîteaux est située tout auprès. Le village d'*Avein* où l'armée Françoise battit l'Espagnole en 1635. en est à 2. lieues.

Marche en *Famine*, petite ville située aussi sur les frontiéres du pays de Liége : les Jésuites y ont une maison.

Durbui dans la partie septentrionale de cette portion du Luxembourg sur l'Ourte, a titre de comté. Il y a 76. villages qui en dépendent.

Orchimont baronie fort étendue des deux côtés du Sémoy : elle est assez près de Maisieres & de Charleville.

V. DUCHÉ DE LIMBOURG.

Le duché de Juliers borne cette province au nord & au levant : elle a l'évêché de Liége au midi, & en est separée au couchant par la Meuse. Son étendue du midi au nord est d'environ 12. lieues communes de France & de 8. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Henri I. dit *Waleran* étoit comte de Limbourg en 1029. Son fils Henri II. qui lui succéda dans ce comté, fut duc de la Basse Lorraine & comte d'Arlon par sa femme Adele. Les descendans de Henri II. posséderent Limbourg à titre de duché, jusqu'à Adolfe qui le vendit en 1282. à Jean I. duc de Brabant, lequel l'unit à son domaine & on l'appella depuis : *Le Pays d'Outre Meuse*.

Il est fort peuplé & on y compte trois villes & 123. villages : on y recueille beaucoup de grain & toutes les choses nécessaires à la vie, à l'exception du vin. On y trouve des mines de fer, de cuivre & de plomb, du marbre, des eaux salutaires & des herbes médicinales.

On divise ce pays, qui dépend du diocése de Liége pour le spirituel, en deux parties, sçavoir en Limbourg Autrichien qui occupe la partie méridionale; & en Limbourg Hollandois qui s'étend dans la septentrionale.

§. 1. *Le Limbourg Autrichien.*

Cette partie comprend le duché de Limbourg proprement dit. Il n'y a d'autre ville que LIMBOURG, capitale du pays, située sur un rocher escarpé presque de toutes parts, sur la riviere ou ruisseau de Wese, à six lieues au levant de Liége, & à autant au sud-ouest d'Aix-la-Chapelle. La ville est petite, mais forte par sa situation. Il n'y a que deux portes & la seule église

de S. George. Les François l'ayant prise en 1675. en firent raser les fortifications avec celles du château: ils la rendirent aux Espagnols en 1678. par le traité de Nimegue.

§. 2. *Le Limbourg Hollandois.*

Il consiste en trois seigneuries, qui étoient des annexes du duché de Limbourg, auquel elles avoient été unies successivement. Philippe IV. roi d'Espagne en ceda une grande partie aux Provinces Unies par le traité conclu à la Haye le 2. de Décembre de l'an 1661. en conséquence de celui de Westphalie; à condition que l'exercice de la religion Catholique y seroit libre. Les habitans sont censés sujets des Etats Généraux & par-là ils ne sont admis à aucune charge de l'état. Ces trois seigneuries, auxquelles nous joignons la ville de Mastricht, sont les suivantes.

1. *Fauquemont* ou *Valkenbourg* en Allemand. Cette seigneurie s'étend entre celles de Dalem & de Rolduc. Elle a environ six lieues de long sur 4. de large & renferme outre la ville de Fauquemont, 35. villages & l'abbaye de S. *Gerlac.* La maison d'Autriche s'est reservée une partie du pays par le traité de l'an 1661. & par celui de la Barriere.

La ville de *Fauquemont* est située à huit lieues au nord de Limbourg, sur la petite riviere de Geul. Elle est assez grande, bien fortifiée & défendue par un château, que les François démolirent en 1672. après l'avoir pris. La ville fut rendue aux Hollandois par la paix de Nimégue.

2. *Dalem*, bourgade située sur la riviere de Berwine à 5. lieues au nord-ouest de Limbourg, est capitale d'un comté qui fut partagé par le traité de l'an 1661. entre le roi d'Espagne & les États Généraux. Ceux-ci eurent le bourg de Dalem avec six villages de sa dépendance : le reste du comté, consistant en 12. villages fut laissé à l'Espagne, d'où il a passé à la maison d'Autriche. Tout ce pays a 3. lieues de long & presque autant de large. *Dalem* n'a qu'une église qui sert également aux Catholiques & aux Reformés.

3. *Rolduc* ou *Hertongebrad*, est une seigneurie située sur les frontieres du pays de Juliers. Elle a six lieues de long du levant au couchant sur deux de large du midi au nord. Elle fut unie au duché de Limbourg au XII. siécle par le mariage de Henri duc de Limbourg avec Mathilde fille d'Adolfe comte de Spahenberg. Par le traité de l'an 1661. le château & la ville de Rolduc, avec six villages du pays & leurs dépendances demeurerent à l'Espagne : cinq autres villages avec leurs dépendances furent cedés en souveraineté aux États Généraux, qui les font gouverner ainsi que les deux autres seigneuries, par un *drossart* ou chef du gouvernement politique & de la justice criminelle, lequel est à la tête des nobles & des députés des bancs ou des justices subalternes, dont l'appel pour le civil est porté au tribunal superieur de Mastricht.

Rolduc est une petite ville ou bourg situé entre Mastricht & Aix-la-Chapelle. Il y a une abbaye considérable de Chanoines Réguliers de l'ordre de S. Augustin, dont l'abbé a sous sa dépendance les deux monastères de filles du même ordre, situés l'un à *Marieval* dans le comté de Spahenberg, & l'autre à *Sinnich* dans le duché de Limbourg.

4. *La Seigneurie de Mastricht* est enclavée dans l'évêché de Liége, dont elle dépend pour le spirituel.

MASTRICHT ville située sur la gauche de la Meuse, à six lieues au dessous & au nord de Liége, & à 7. lieues au couchant d'Aix-la-Chapelle, est une des plus fortes places de l'Europe, & la principale clef des Provinces Unies auxquelles elle appartient : elle est jointe par un pont de

pierre à la petite ville de *Wick*, qui est située de l'autre côté à la droite de la Meuse & qui est aussi bien fortifiée ; on compte que les remparts de Mastricht ont une lieue de circuit, & ceux de Wick un quart de lieue.

Cette ville, nommée en Latin *Trajectum ad Mosam* ou *Trajectum Superius*, pour la distinguer d'Utrecht, nommée *Trajectum Inferius*, est ancienne & a été autrefois épiscopale par la translation qu'on y fit à la fin du V. siécle de l'évêché de Tongres, qui fut transferé à Liége au commencement du VIII.

Mastricht après avoir fait partie du royaume d'Austrasie & ensuite de l'empire d'Allemagne, tomba au pouvoir des ducs de Brabant & des évêques de Liége au commencement du XIII. siécle. Le roi d'Espagne qui en avoit le principal domaine comme duc de Brabant, la ceda aux Provinces Unies par la paix de Munster, à condition que l'exercice de la religion Catholique y seroit conservé : l'évêque de Liége n'a que le domaine utile & une portion de la justice.

La ville est assez grande & bien peuplée, & on y compte environ 3000. maisons & 13. ou 14000. habitans, sans la garnison qui est ordinairement fort nombreuse. Il y a plusieurs grandes & belles rues : elle est partagée en 14. quartiers qui ont chacun leur chef. Wick, quoique separé de Mastrick par la Meuse, a fait toûjours partie de la ville & est sous la même jurisdiction ; & il renferme plusieurs belles rues. La maison-de-ville de Mastricht est une des plus belles qu'il y ait dans tous les Pays Bas. Elle est ornée d'une bibliothéque & située sur la place du grand marché: il y a une autre belle place à Mastricht.

Comme cette ville appartient aux Etats Généraux des Provinces Unies & à l'évêque de Liége, la religion Catholique & la Protestante, y sont publiquement exercées conformement au traité de Nimegue: les Catholiques y possedent deux collégiales, sçavoir celle de S. Servais, qui a été autrefois un monastère de Bénédictins & qui est fort belle, & celle de Notre-Dame. Le chapitre de S. Servais est composé de 37. chanoines, 4. dignités, & une quarantaine de chapelains : les prébendes sont conferées alternativement par les Etats Généraux & par le prévôt, qui est le chef du chapitre : la collégiale de Notre-Dame a un prévôt, un doyen & 16. chanoines. Ces deux églises sont paroissiales : il y en a 4. autres pour les Catholiques, qui ont à Mastricht 21. maisons religieuses ; sçavoir 10. d'hommes & 11. de filles. Parmi les premiéres sont le collége des Jésuites, les Antonins, les Croisiers, la commanderie de l'ordre Teutonique, les Dominicains, &c. les Catholiques n'ont pas la liberté de porter publiquement le Viatique aux malades.

Les Reformés ont trois églises à Mastricht ; sçavoir deux Flamandes desservies par cinq ministres Hollandois & une Françoise qui a trois ministres. Ceux de la confession d'Augsbourg ont aussi une église à Mastricht. Les Reformés y ont un collége pour enseigner les humanités à ceux de leur communion, & une école illustre où il y a un professeur de théologie, un de philosophie & un d'éloquence : les Catholiques & les Reformés ont aussi des hôpitaux & des maisons pour les Orphelins. La maison des députés des Etats Généraux & celle du gouverneur sont fort belles. Il y a un arcénal bien fourni : les habitans jouissent de divers priviléges & la bourgeoisie est partagée en 25. corps de métier : les magistrats qui gouvernent la ville, au nom des E. G. & de l'évêque de Liége, sont au nombre de vingt-huit ; moitié Brabançons & Reformés de religion, nommés par les Etats généraux, & moitié Liégeois ou Catholiques, nommés par l'évêque de Liege.

La ville de Mastricht a soutenu divers siéges considérables. Le roi Louis XIV. la prit en 1673. & la rendit 5. ans après par la paix de Nimégue. Elle a été prise en dernier lieu en 1748. par le roi Louis XV. qui la rendit la même année par la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le domaine de Mastricht s'étend sur 3. ou 4. villages à la ronde. Tous les environs de cette ville sont marécageux. Le fort S. Pierre, que les Hollandois ont fait construire en 1703. auprès de Mastricht sur une montagne, sert de boulevart à cette ville.

VI. LE DUCHÉ DE BRABANT.

Cette province, qui est la principale des Pays-Bas Catholiques, est bornée au nord par la Meuse qui la separe du comté de Hollande & ensuite du duché de Gueldres : ce dernier duché la borne d'abord au levant & ensuite l'évêché de Liége ; elle a le comté de Namur au midi & le Hainaut & la Flandre au couchant. Son étendue du midi au nord est d'environ 32. lieues communes de France, & sa plus grande largeur du levant au couchant de 22. dans sa partie septentrionale, & seulement de 16. à 17. dans sa partie méridionale.

Le Brabant après avoir passé de la domination des Romains sous celle des Francs, fit partie du royaume de Lothaire & fut compris dans le duché de la Basse Lorraine. Ce duché échut vers la fin du XI. siécle, à Godefroi de Boulogne dit de *Bouillon*, qui fut roi de Jerusalem ; de ce prince il passa d'abord dans la maison des comtes de Limbourg & ensuite dans celle des comtes de Louvain, en la personne de Godefroi *Le Barbu*, comte de Louvain, qui prit le titre de duc de *Lothier* ou de Lorraine & de *comte de Brabant*, au commencement du XII. siécle. *Godefroi Le Grand* succeda en 1140. à Godefroi *Le Barbu* son pere ; & Henri IV. son petit-fils mort en 1237. fut le premier qui se qualifia duc de *Brabant* ou *Brachbant*, nom qui avoit commencé à être en usage au VII. siécle. Jean III. duc de Brabant, de la maison de Louvain étant mort en 1355. ne laissa que des filles, qui porterent ce duché dans la maison de Bourgogne, d'où il a passé dans celle d'Autriche ; & cette derniere en possede actuellement la plus grande partie.

Le Brabant est arrosé par plusieurs rivieres dont les principales sont la Meuse, l'Escaut qui le separe de la Flandre vers son embouchure dans l'Océan, la Thille ou Dille, le Demer, la Nethe, l'Aa, &c. on y voit des lacs, des marais, des étangs & des forêts : le terroir est fertile, excepté dans la partie septentrionale, qui appartient aux Provinces Unies. On y compte 26. villes murées & fortifiées & 700. villages. La seigneurie de *Malines* & le marquisat d'*Anvers*, qui faisoient autrefois deux provinces separées du nombre des 17. des Pays-Bas, y sont aujourd'hui compris. Dans les assemblées générales de ces 17. provinces, celle de Brabant avoit le premier rang & parloit la premiére.

Le Brabant est divisé dans sa totalité en 4. quartiers, qui sont ceux de *Bruxelles* ; *Louvain*, *Anvers* & *Boisleduc*. Les trois premiers, qui occupent la partie méridionale du pays, appartiennent à la maison d'Autriche, & le dernier, qui s'étend dans la partie septentrionale, appartient aux Hollandois ou plûtôt aux Provinces Unies; ce qui fera que nous partagerons cette province en Brabant Autrichien & en Brabant Hollandois.

I. LE BRABANT AUTRICHIEN.

Il renferme les trois quartiers de *Bruxelles*, de *Louvain* & d'*Anvers*, ainsi qu'on l'a déja remarqué.

§. 1. *Quartier de Bruxelles.*

Ce quartier est borné au nord par ce-

lui d'Anvers, au levant par celui de Louvain, au midi par le comté de Namur & le Hainaut, & au couchant par ce dernier pays & la Flandre. Il a environ 16. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 10. du levant au couchant : on le divise en pays Flamand & en Brabant Walon. On parle Flamand dans le premier, qui occupe toute la partie septentrionale du quartier. La langue Walone ou Françoise est en usage dans l'autre qui s'étend dans la partie méridionale. La premiére partie dépendoit autrefois pour le spirituel du diocése de Cambray, & elle dépend aujourd'hui de celui de Malines. La seconde, comprise anciennement dans le diocése de Liége, fait aujourd'hui partie de celui de Namur.

1. *Le Pays Flamand.*

Bruxelles en est la capitale, & de tous les Pays Bas Autrichiens. Elle est située dans un fort bon air sur la riviere de Senne qui la traverse, & qui communique à l'Escaut par un canal, au 50. degré 51. m. de latitude & au 22. 5. m. de longitude, partie sur une éminence & partie dans la plaine, dans un terrain fertile en grains & en pâturages. Elle est de figure ovale, belle, grande, fort peuplée, fort riche par son commerce & par ses manufactures & ornée de quantité de magnifiques bâtimens tant sacrés que prophanes, d'un grand nombre de belles fontaines & de plusieurs canaux tirés de la riviere de Senne. On lui donne deux lieues de circuit & on y comte sept à huit cens carosses.

Bruxelles n'est connue que depuis le X. siécle : c'étoit alors un palais impérial qui a donné l'origine à la ville, laquelle s'est accrue peu à peu à cause de l'avantage de sa situation. Elle fit ensuite partie du comté de Louvain. Ses murailles sont anciennes, mais elle n'est pas forte: elle est défendue par le fort de *Monterey*. Les François la bombarderent en 1695. & elle en fut si endommagée, que 14. églises & 4000. maisons furent réduites en cendres : mais elle s'est rétablie depuis & est plus réguliere qu'auparavant.

Le palais du prince, que Philippe le Bon duc de Bourgogne avoit fait achever en 1445. fut réduit en cendres la nuit du 3. au 4. de Fevrier de l'an 1731. mais il a été rétabli depuis : le gouverneur des Pays Bas Autrichien y fait sa résidence & il est accompagné d'un parc, d'une grande étendue.

Les églises de Bruxelles sont magnifiques : la principale & la plus belle est celle de Ste. Gudule qui est collégiale & fondée au XI. siécle ; elle est placée dans le haut quartier de la ville & on y voit plusieurs tombeaux remarquables.

On compte à Bruxelles 12. ou 13. maisons religieuses d'hommes sans celle des PP. de l'Oratoire. Les principales sont la prévôté de S. Jacques de *Cauberghe* de Chanoines Réguliers de S. Augustin : le prévôt est mitré & premier chapelain de la cour. Il y a une autre prévôté de Bénédictins à *Notre-Dame de la Chapelle* dépendante de l'abbaye du S. Sepulchre de Cambrai. Les Jésuites y ont un collége, & les Augustins y enseignent aussi les humanités. L'église des Jésuites est une des plus belles de la ville. Les Chartreux sont aujourd'hui dans la ville. Il y a 19. couvens de filles, parmi lesquels sont ceux des Bénédictines & des Dominicaines Angloises. Il y a de plus le grand & le petit Beguinage : le grand, où il y a ordinairement sept à huit cens Beguines, est entouré de murailles & ressemble à une petite ville. Leur église est d'une fort belle architecture.

Il y a sept grandes places à Bruxelles ; une des principales est celle du grand marché qui est carrée & fort vaste : l'hôtel-

de-ville est situé sur cette place. Sa tour a 364. pieds de haut & est d'une belle structure : toute la principale noblesse des Pays-Bas a de fort beaux hôtels à Bruxelles.

Outre la résidence du gouverneur des Pays-Bas Autrichiens,les conseils d'état,des finances & de la guerre, la chambre des comptes, la chancellerie & la cour de Brabant sont établis dans cette ville, où les états de Brabant s'assemblent. L'arcénal est un fort bel édifice : il y a un très-beau cours le long du canal.

La bourgeoisie de Bruxelles est divisée en 9. classes ou *Nations*, composées chacune de plusieurs corps de mêtiers; & chacune a son chef ou doyen : quant à la magistrature,elle est composée de 7. échevins nommés par le prince & pris entre les descendans des sept anciennes familles patriciennes de la ville ; de deux consuls, dont l'un est tiré du corps de la noblesse & l'autre de celui de la bourgeoisie, & de six conseillers pris dans les corps de mêtiers. Ils ont à leur tête un bourgmestre, & jugent en premiére instance les causes des bourgeois, qui sont portées par appel au conseil souverain de Brabant.

Le principal commerce de Bruxelles consiste en camelots, en dentelles & en tapisseries. Le roi Louis XV. se rendit maître de cette ville le 21. de Février de l'an 1746. il l'a rendue en 1748. à la reine de Hongrie avec le reste des Pays-Bas Autrichiens par le traité d'Aix-la-Chapelle.

Les autres lieux remarquables du pays Allemand sont,

Wilvorden petite ville assez agréable située à deux lieues au nord & au dessous de Bruxelles, sur la riviere de Senne qui la traverse & auprès du canal de Bruxelles. Elle étoit autrefois plus considérable. Les Dominicains y enseignent les humanités. Les religieux Prémontrés de l'abbaye de *Bernen* près de Boisleduc s'y sont transférés. Il y a de plus deux couvens de Carmelites,un d'Augustines qui s'y sont transférées de Boisleduc, un beguinage, un hôpital, &c.

Weere & *Duisbourg* ont titre de vicomté; *Everberge*,celui de principauté & *Gaesbecke* celui de baronie.

Affleghem abbaye considérable de Bénédictins reformés, située sur les frontiéres du comté de Flandre : la mense abbatiale est unie à l'archevêché de Malines, & elle est gouvernée par un prévôt qui a droit de porter la mitre. Elle fut fondée au XI. siécle : l'abbé a le premier rang parmi les 12. abbés du Brabant qui ont séance aux états du pays.

Corteberg & *Vorst* abbayes de Bénédictines : la premiére est située entre Bruxelles & Louvain, & la seconde, nommée *Forestum* en Latin, sur la Senne à une demi lieue au dessus de Bruxelles & dans sa banlieue. Le *Grand Bigard* auprès de Bruxelles est une autre abbaye de Bénédictines. *Cambre* auprès de Bruxelles abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux. L'abbaye de *Dilighem*, située à un mille de Bruxelles est de l'ordre de Prémontré, ainsi que celle de *Grimbergue*, située à 2. lieues au nord de Bruxelles : cette derniére est considérable & a 60. religieux. Grimbergue a de plus titre de comté érigé en principauté en 1730.

2. *Le Brabant Walon.*

Cette partie du quartier de Bruxelles a pour principale ville *Nivelle*, petite & jolie ville, située à 6. lieues au midi de Bruxelles, dans un pays fort agréable : elle doit son origine à un double monastère d'hommes & de filles, qu'Itte veuve de Pepin de *Landen* maire du palais y fonda en 640. sous la régle de S. Benoît, en l'honneur de la Vierge & des apôtres S. Pierre & S. Paul, en faveur de Ste. Gertrude sa fille, qui en fut la

première abbesse. Ces deux monastères, dont celui de filles étoit le principal, se sécularisèrent vers le milieu du XI. siécle : les religieuses se transformerent en chanoinesses séculiéres & les moines en chanoines ; sous l'autorité d'une abbesse. Le chapitre est composé de 42. chanoinesses, qui hors du chœur sont habillées en séculiéres & ont la liberté de se marier ; l'abbesse fait seule les vœux de religion, comme dans les autres chapitres de chanoinesses. Elles font preuve de noblesse de quatre degrés de pere & de mere avant que d'être reçûes : le jour de leur réception, on leur met une épée nue dans la main pendant l'évangile ; & après la messe un gentilhomme leur donne l'accolade par trois coups de plat d'épée sur le dos & les reçoit *Chevalieres* de S. George : elles demeurent dans des maisons séparées trois ou quatre ensemble dans l'enceinte de leur cloître. L'abbesse, qui est dame de la ville, prend encore la qualité de princesse ; mais ses droits sont fort diminués. Son domaine & celui de son chapitre ne relevoient autrefois que des empereurs & de l'Empire, & les ducs de Brabant en étoient seulement les *Avoués* : mais Charles V. unit en 1549. au duché de Brabant le patronage de l'église de Nivelle ; en sorte que l'abbesse & son chapitre dépendent aujourd'hui du duché de Brabant, & sont obligées de recevoir les régales & la confirmation du duc. Quant aux chanoines, ils occupent l'église de S. Paul, voisine de celle de S. Pierre qui est celle des chanoinesses, & sont au nombre de 30. ils viennent certains jours de l'année dans le chœur des chanoinesses où ils chantent l'office divin avec elles. Les 2. chapitres s'assemblent conjointement sous la présidence de l'abbesse, & pourvoyent ensemble aux bénéfices vacans par mort & par les mariages des chanoinesses.

Outre les deux églises de S. Pierre & de S. Paul, la ville de Nivelle, que l'abbesse Hebwide fit fermer de murailles en 1220. a 5. paroisses, un collége de Jésuites, des couvens de Carmes & de Récolets, 4. communautés de filles, & un séminaire pour 20. étudians.

Les ducs de Brabant tiennent dans cette ville un bailli qui étend sa jurisdiction sur tout le Brabant Walon, qu'on nomme le *Pays Roman*.

Au haut d'une tour auprès de l'horloge de la ville qui répond sur la place, est un homme de fer qui sonne les heures avec un marteau ; & c'est ce qui a donné lieu de dire en proverbe de quelqu'un qu'on méprise, que c'est un *Jean de Nivelle*.

Les autres lieux principaux du Brabant Walon sont *Gemblours*, ou *Gemblou*, *Gemblacum* en Latin, ville située sur l'Ornu à 6. lieues au levant de Nivelle, c'est la seconde ville du Brabant Walon. Elle doit son origine à l'abbaye de S. Pierre qui y fut fondée au X. siécle, & dont l'abbé obtint de grands priviléges de l'empereur Oton, qui lui accorda entr'autres en 946. celui de battre monnoye. L'abbé obtint dans la suite le titre de comte, & en cette qualité, il a le premier rang parmi les seigneurs séculiers aux états de Brabant. La ville & l'abbaye de Gemblours furent brûlées durant les guerres vers la fin du dernier siécle : elles ont été rétablies. L'abbaye est de l'ordre de Saint Benoît.

Villiers, *Nizelle*, *Aiwiers* & *Wautibraine* sont 4. abbayes de l'ordre de Cîteaux situées dans le Brabant Walon. Les deux premieres sont de religieux & les 2. autres de religieuses de cet ordre.

Sénef, village situé à 2. lieues au midi de Nivelle, est célébre par la victoire que le prince de Condé y remporta en 1674. sur le prince d'Orange.

§. 2

§. 2. *Quartier de Louvain.*

Il est borné au nord par celui d'Anvers, au levant par l'évêché de Liége, au midi par le comté de Namur, & au couchant par le quartier de Bruxelles : il a 12. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 8. du levant au couchant : on le partage en 18. mairies ou districts, dont quelques-unes sont dans le Brabant Walon. C'est le plus fertile de tous les quartiers du Brabant : il dépend du diocése de Malines pour le spirituel, excepté la partie méridionale qui est du Brabant Walon & du diocése de Namur.

Louvain, sa capitale, est située sur la Dyle à 6. lieues au levant de Bruxelles. Elle n'est connue que depuis le IX. siécle : ce ne fut d'abord qu'un château auquel on joignit un bourg, qu'on entoura de murailles au milieu du XII. La ville s'aggrandit ensuite & se rendit célébre par son commerce & par ses manufactures ; & on en étendit extrémement l'enceinte au milieu du XIV. siécle, en sorte qu'on y comptoit alors plus de 150000. ouvriers : mais la révolte des habitans contre Venceslas leur duc, la dépeupla beaucoup peu de tems après, & elle n'a pu depuis se repeupler à proportion de sa grandeur. On donne en effet à Louvain 4. milles de circuit : mais il y a beaucoup de prés, de jardins & de vignes dans son enceinte. On y compte 12. principales rues qui la traversent, 140. autres petites & quatre fontaines publiques.

Elle tire son principal lustre de son université, fondée en 1426. par Jean IV. duc de Brabant. Cette université jouit de plusieurs grands priviléges : elle est composée de 5. facultés, de théologie, de droit canon, de droit civil, de médecine & des arts : il y a de plus des professeurs pour l'Hébreu, le Grec & le François, pour l'histoire & pour les mathématiques*; on y compte 41. colléges qui ont des boursiers & il y en a 4. où on enseigne la philosophie : mais il n'y en a qu'un seul où on enseigne les humanités. Le recteur, qu'on change tous les 6. mois, étend sa jurisdiction sur tous les écoliers & précede tous les magistrats de la ville.

La maison de ville & les autres bâtimens publics de Louvain sont magnifiques, ainsi que les églises. La plus belle est la collégiale de S. Pierre fondée au milieu du XI. siécle : son chapitre consiste en trois dignités & 28. canonicats, remplis ordinairement par des professeurs de l'université : le prévôt de cette collégiale qui a la premiére dignité, est chancelier de l'université. S. Jacques est une autre collégiale. Ste Gertrude a une prévôté de Chanoines Réguliers de l'ordre de saint Augustin fondée au commencement du XIII. siécle & érigée en abbaye réguliére en 1449. Il faut faire preuve de huit quartiers pour être reçû dans cette abbaye; & l'abbé est le conservateur des priviléges de l'université de Louvain. Les Chanoines Réguliers ont une autre maison conventuelle à Louvain, qui est le prieuré de S. Martin. On compte de plus dans cette ville 14. autres communautés religieuses, sans compter les PP. de l'Oratoire. Les plus remarquables sont les Chartreux, qui ont un fort beau cloître ; les Jésuites qui y ont un collége & une des plus belles églises du pays ; les Dominicains & les Récolets Anglois ; les Carmes Déchaussés qui y ont deux couvens, &c. Il y a 13. communautés de religieuses, dont une des principales est l'abbaye de la *Vignete* de l'ordre de Cîteaux ; les Augustines Angloises y ont un monastére & il y a 2. beguinages.

Le principal commerce de Louvain, consiste aujourd'hui en biére, qui y est fort bonne : la ville est fortifiée, mais ses fortifications ne sont pas considérables.

Elle a le droit de parler la premiére aux états de Brabant, dont elle se prétend capitale, à moins qu'il ne faille mettre quelque imposition : alors c'est à la ville d'Anvers à ouvrir les opinions.

Le magistrat de Louvain est nombreux : il consiste en deux bourgmestres dont l'un est noble & l'autre bourgeois, sept échevins que le souverain nomme parmi les 6. familles patriciennes de la ville, 21. conseillers dont 11. sont nobles & les 10. autres bourgeois, &c.

Hors la vieille ville de Louvain sur une colline, proche la Dyle, est le château qui a servi autrefois de résidence aux ducs de Brabant ou de Louvain, & qui tombe aujourd'hui en ruine.

La ville de Louvain se vantoit de n'avoir jamais été prise par les armes : mais les François la soumirent en 1746. & elle a été rendue à la maison d'Autriche par la derniére paix d'Aix-la-Chapelle.

Il y a plusieurs abbayes & monastères considérables aux environs de Louvain. Celle du *Parc* de l'ordre de Prémontré fondée en 1129. est située à 2. milles de la ville, où les religieux de cet ordre ont un beau collége : l'abbé du Parc se qualifie archichapelain du duc de Brabant. *Ulierbeck*, abbaye de Bénédictins, & non de Cisterciens comme le dit la Martiniere : ce fut d'abord un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye d'Affleghem fondé en 1125. & érigé en abbaye en 1169. elle est située à un demi mille de Louvain. Les abbayes de *Valdau*, du *Parc aux Dames* & de *Florival* sont de filles de l'ordre de Cîteaux, ainsi que le prieuré de *Terbane* : le nom vulgaire de la premiére est *s'Herflogen-dael*. *Ghempe*, ou l'*Isle du Duc* prévôté de religieuses de l'ordre de Prémontré située à 2. lieues de Louvain. *Bethléem* monastère de Chanoines Réguliers de S. Augustin à 2. lieues de Louvain. Les autres lieux les plus remarquables du quartier de Louvain sont *Heveris* dans le duché d'Arschot, monastère de Célestins, le seul de cet ordre qui soit dans les Pays-Bas : les tombeaux des maisons de Croy & d'Arschot sont dans l'église.

Arschot sur la riviere de Demer, ville située à 4. lieues au nord-est de Louvain : elle avoit titre de baronie, que l'empereur Charles V. érigéa en duché en 1533. en faveur de Philippe de Croy. Ce duché contient les baronies de *Rotzlaer*, de *Hever* & de *Bierbeeck*. Arschot a une collégiale. La ville est petite, mais forte : elle appartient au duc d'Arenberg qui y fait sa résidence.

Tillemont, *Theme* en Latin, ville située sur la riviere de Géete, à 5. lieues au sud-est de Louvain. Son circuit est d'une heure de chemin : ses murailles sont accompagnées de plusieurs tours. Il y a un célébre chapitre ; 12. ponts sur la riviere ; 3. fontaines publiques ; 7. grandes places & autant de portes. Elle fut brulée & ruinée au commencement des guerres : elle s'est rétablie, mais elle est peu considérable. Tillemont est d'un grand ressort, qui s'étend sur 3. villes ; sçavoir *Leeuw*, *Landen* & *Haten* & sur 72. villages. Les Augustins y enseignent les humanités.

Leuve ou *Leeuw*, ville située sur le ruisseau de Géef, qui se perd un peu plus bas dans la Géete à 6. lieues au levant de Louvain. C'est une mairie d'où dépendent 6. villages. La ville est assez bien peuplée, & son territoire est fort fertile : mais l'air y est si mal sain, qu'on est obligé de changer souvent la garnison, qu'on y a entretenue de tout tems, à cause de l'importance de cette place, située sur la frontiére du pays de Liége. Ses fortifications sont réguliéres. Il s'y fait de la biére fort renommée dans le pays. La grande église de S. Léonard ou Lienard a un chapitre composé de 12. Chanoines Réguliers de la congrégation de Ste Géne-

vieve & auparavant de celle du Val des Ecoliers. Le prieur est un des 12. prélats du Brabant.

Diest, petite ville & ancienne baronie sur le Demer & les frontiéres du pays de Liége. Elle a été autrefois considérable par ses manufactures : mais elles y sont fort tombées. Il y a une collégiale & les Augustins y enseignent les humanités. Elle a donné son nom à une branche de la maison de Nassau. L'abbaye du *Val S. Bernard* de filles de l'ordre de Cîteaux y a été transférée : on y voit aussi une Chartreuse.

Sichen, autre petite ville sur le Demer, à une lieue au dessous de Diest, dans le voisinage de laquelle est située l'abbaye d'*Averbode* ou d'*Everbeur* de l'ordre de Prémontré, où il y a ordinairement 100. religieux : elle fut fondée en 1131. & est située sur les frontiéres du diocése de Liége. Celle d'*Helissen* ou *Hayleshem* du même ordre est située sur les limites des diocéses de Namur & de Liége à 2. lieues de Tillemont. *Op-Linter*, ou *Maegbden-dale* est une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux sur le Gette à une lieue au dessous de Tillemont.

Ramey, autre abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, est très-considérable, & la communauté y est nombreuse : elle dépend pour le spirituel du diocése de Namur, étant située dans le Brabant Walon sur le Gias, à une lieue au dessus de Judoigne.

Rotthem ou *Sartum B. M.* est encore une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, située auprès du bourg d'*Halen*, à une lieue de Diest.

Judoigne petite ville, aux environs de laquelle est le village de *Ramilies*, célébre par la bataille qui s'y donna en 1709. *Neerwinde*, à une lieue au sud-est de Tillemont, est célébre par une autre bataille qui s'y donna en 1693. *Westerlo* a titre de marquisat & *Merode* de baronie.

§. 3. *Le Quartier d'Anvers.*

Ce quartier a environ 12. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 15. du levant au couchant : il est borné au nord par le Brabant Hollandois, qui le borne aussi au levant avec l'évêché de Liége : il a au midi les quartiers de Louvain & de Bruxelles ; & l'Escaut le sépare au couchant de la Flandre. On a donné dès le XI. siécle le titre de *Marquisat d'Anvers* ou du *S. Empire* à ce quartier, à cause qu'il étoit situé sur les confins de l'Empire & du royaume de France ; & on le compte au nombre des XVII. provinces des Pays-Bas, quoiqu'il ait toujours fait partie du Brabant, dont les ducs se qualifioient, *marquis d'Anvers* ou *du S. Empire* : il renferme la seigneurie de Malines, qui est une autre des *dix-sept* provinces des Pays-Bas : ainsi nous le partagerons en 2. articles.

1. *Le Marquisat d'Anvers proprement dit.*

Il a pour capitale Anvers, qui est la ville la plus considérable du Brabant après Bruxelles, & la mieux située des Pays-Bas Catholiques. Elle est dans une grande plaine sur la gauche de l'Escaut, au 51. degré 13. m. de latitude & au 22. 10. m. de longitude. Elle est belle, bien bâtie, bien fortifiée & défendue par une citadelle réguliére que le duc d'Albe y fit construire en 1567. pour brider les habitans : elle étoit autrefois une des plus commerçantes de l'Europe, à cause de sa situation vers l'embouchure de l'Escaut dans l'Océan, & par divers canaux qui aboutissent à ce fleuve dont le principal peut tenir plus de 100. vaisseaux & sur lesquels on compte 74. ponts : mais son commerce est fort déchû depuis qu'elle fut extrémement maltraitée sous le

regne de Philippe II. roi d'Espagne, soit par le duc dAlbe qui en 1576 la mit au pillage pendant trois jours, soit par le duc de Parme qui l'assiéga & la prit en 1585. soit enfin depuis que les États Généraux des provinces unies, se sont emparés de tout son commerce & se sont assurés de l'embouchure de l'Escaut: ils y ont en effet divers forts; ensorte qu'aucun vaisseau ne sçauroit remonter jusqu'à Anvers sans leur permission.

Anvers n'étoit encore au VIII. siécle qu'un château qui appartenoit à S. Willibrord apôtre des Frisons. S. Éloi avoit prêché la foi aux peuples du pays dans le siécle précédent; & après leur conversion ils avoient été compris dans le diocése de Cambray; ce qui a subsisté jusqu'à l'érection de l'évêché d'Anvers en 1559.

Cette ville ressemble à un arc tendu, qui s'étend le long & à la gauche de l'Escaut: son circuit, en y comprenant la citadelle, est d'environ 6. milles d'Italie. On y compte plusieurs édifices publics fort beaux. Les rues, dont on compte plus de 200. sont larges, & toutes les maisons fort propres & très bien meublées; & on y compte 22. places publiques.

La cathédrale de Notre-Dame a 500. pieds de long, 240. de large & 360. de hauteur. Elle contient 66. chapelles ou autels & est ornée de belles peintures. Des deux tours qui sont à la façade de cette église, il n'y en a qu'une d'achevée: elle est de pierre de taille percée à jour, & élevée de 462. pieds, y compris la croix: elle contient 68. cloches avec un très-beau carillon; c'étoit auparavant une collégiale fondée au XII. siécle. Son chapitre est composé d'un doyen, de 4. autres dignités, de 24. chanoines, dont 9. doivent être gradués, de 8. autres moindres chanoines & plusieurs chapelains, &c. Ensorte qu'on compte 70. bénéficiers dans cette église.

Celle de S. Jacques a un chapitre composé de 3. dignités & 30. chanoines: il y a encore 3. autres paroisses dans la ville, 3. dans les fauxbourgs & une dans le château.

L'abbaye de S. *Michel* de l'ordre de Prémontré fondée par S. Norbert vers l'an 1124. est très-considérable: elle est auprès des remparts. Celle de S. *Sauveur*, qui est de l'ordre de Cîteaux, est située sur l'Escaut & ne fut fondée qu'au milieu du XV. siécle: ce ne fut d'abord qu'un prieuré érigé en abbaye en 1652. Il y a à Anvers 14. autres maisons religieuses d'hommes. Les plus remarquables sont les Chartreux, les Brigittins établis à *Hoboken* auprès d'Anvers & les 3. maisons des Jésuites, qui sont la maison professe, le collége & le pensionat. L'église de la maison professe étoit une des plus belles, des plus riches & des mieux ornées de l'Europe: mais un incendie l'a entiérement consumée en 1718. Quant aux maisons de filles on y en compte 17. en y comprenant le Beguinage & les Brigittines Angloises: il y a divers hôpitaux. La maison de ville est un des plus beaux édifices qu'on puisse voir: elle est composée de 4. grands corps de logis; la bourse a aussi un très-beau bâtiment. Cette ville est partagée en 13. quartiers, qui ont chacun leur chef ou capitaine: il y a de plus 6. compagnies bourgeoises armées: les 2. bourgmestres & les 18. échevins qui gouvernent la ville avec plusieurs autres moindres officiers, sont tirés de sept familles patriciennes. La ville & le port sont défendus par 4. forts, dont 3. sont situés à la droite de l'Escaut du côté de la ville & le quatriéme à la gauche de ce fleuve.

Anvers a essuyé en divers tems plusieurs calamités; mais sur tout en 1566. de la part des Protestans qui la prirent & en pillerent les églises. Les François après l'avoir prise en 1746. l'ont rendue 2. ans

après à la maison d'Autriche. Cette ville a donné la naissance à plusieurs personnes illustres, entr'autres à Rubens célébre peintre. Elle a aussi été célébre par la fameuse imprimerie de Plantin : & elle l'est aujourd'hui par l'édition des Actes des SS. commencée en 1650. par le P. Bollandus & continuée depuis par d'autres Jésuites ses confrères.

Le territoire d'Anvers a 3. lieues de long sur une de large. L'évêché de cette ville dans le tems de son érection fut tiré partie de celui de Cambray & partie de celui de Liége : il eut d'abord 56. milles d'Italie de long sur 30. de large & fut composé de 180. villages ou paroisses partagées en six doyenés ; sçavoir d'*Anvers*, *Liere*, *Herentals*, *Hoogstrat*, *Bergopzom* & *Breda*. Les deux derniers appartiennent aujourd'hui aux Provinces-Unies ; & quoiqu'il y ait encore beaucoup de Catholiques, l'exercice public de leur religion ne leur est pas permis.

Les lieux les plus remarquables du marquisat d'Anvers sont *Liere* ou *Lire*: c'est la principale ville du diocése après la capitale. Elle est située au confluent de la grande & de la petite Nethe à 3. lieues au sud-est d'Anvers. Il y a une collégiale fondée en 1260. une Chartreuse fort belle qui y a été transférée des environs d'Anvers en 1550. une maison de noviciat pour les Jésuites, & 8. ou 9. autres communautés religieuses des deux sexes. C'est une des plus jolies villes des Pays-Bas : les vivres y sont en abondance à cause du voisinage de la Campine, & le commerce y fleurit. L'abbaye *de Notre Dame de Nazereth* de filles de l'ordre de Cîteaux est située hors des murailles sur la Nethe.

Herentals sur la petite Nethe à 7. lieues au levant d'Anvers étoit autrefois une ville assez considérable ; mais ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg, chef-lieu d'une mairie : elle fut fondée en 1212. il y a un couvent d'Augustins qui enseignent les humanités, un autre de Franciscains, & trois maisons de filles en y comprenant le beguinage, dont l'une est de l'ordre de Prémontré.

Hoogstrate gros bourg tout ouvert, avec un château de même nom qui en est à un quart de lieue : il est situé sur la riviere de Merke à 7. lieues au nord-est d'Anvers & est le chef-lieu d'un comté qui comprend 17. ou 18. villages : il y a 3. communautés d'hommes ou de filles. Hoogstrate fut érigé en duché en 1739. en faveur de la maison de *Salm*.

Cante-Croix, à une lieue au midi d'Anvers, a titre de principauté.

Thornhut, petite ville qui appartient au roi de Prusse : elle est à 9. à 10. lieues d'Anvers vers le nord-est.

S. *Bernard*, sur la droite de l'Escaut à deux lieues au dessus d'Anvers, riche abbaye de l'ordre de Cîteaux. Les Guilelmites ont un monastère au village d'*Humbergin*.

Le quartier d'Anvers comprend, outre le diocése d'Anvers, une partie de ceux de Malines & de Bos-le-duc : on voit dans le premier l'abbaye de *Roosetdal* de filles de l'ordre de Cîteaux située à la gauche de la Nethe. L'abbaye de *Tongerloo* de l'ordre de Prémontré, est située dans le diocése de Bos le-duc entre Herenthals & Arschot dans la Campine : elle fut fondée en 1130. Il y a eu autrefois jusqu'à 300. religieux : la communauté est encore composée de 150. dont plusieurs sont employés aux fonctions curiales dans les paroisses des environs.

2. *La Seigneurie de Malines.*

Elle n'a que 3. lieues de long sur 2. de large & est comptée néanmoins au nombre des XVII. provinces des Pays-Bas, parmi lesquelles elle a le dernier rang :

ce fut Philippe le *Bon* duc de Bourgogne qui donna le titre de province à son territoire, lequel ne comprend que 9. villages.

Malines, seule ville de cette seigneurie, est située sur la Dyle, qui la coupe en deux parties inégales, à 6. lieues au nord de Bruxelles & à 5. au midi d'Anvers. L'air y est sain; & c'est pour cette raison que Philippe I. & Charles V. son fils y ont été nourris. La beauté de ses bâtimens lui a fait donner le surnom de *Belle*, & elle est très-commerçante.

Ses commencemens furent très-peu considérables & elle n'est connue que depuis le VIII. siécle: elle fut détruite par les Normans au IX. & ceinte de murailles au X. S. Rumold Hibernois ou Ecossois de naissance ayant prêché la foi dans le pays avec S. Willibrod fonda au VIII. siécle à Malines un monastère, qui devint ensuite une collégiale sous le nom de ce Saint. C'est aujourd'hui la cathédrale qui est un vaste & beau bâtiment. Le chapitre est composé d'un prévôt & 5. autres dignités, de 17. canonicats, dont 5. sont affectés aux gradués, & de 60. autres bénéficiers. On compte 7. églises paroissiales soit dans la ville soit dans les fauxbourgs; la premiére est la cathédrale de S. Rumold, & la seconde la collégiale de Notre-Dame au-delà de la Dyle. Une autre de ces paroisses est celle d'*Hufwick*, desservie par les Chanoines Réguliers; les Jésuites ont 2. maisons à Malines, sçavoir un collége qui est magnifique & un noviciat; les PP. de l'Oratoire y ont aussi un collége. On compte 7. autres communautés religieuses d'hommes à Malines & 12. de filles, sans les 2. beguinages: parmi les monastères de filles sont celui de *Liliendael* de l'ordre de Prémontré, 3. de chanoinesses de saint Augustin & celui de *Muysen* de l'ordre de Cîteaux: les chevaliers Teutoniques y ont une commanderie, & on y voit divers hôpitaux. Il y a jusqu'à 700. beguines dans le grand beguinage, qui est entouré de murailles comme une ville.

Charles IV. duc de Bourgogne établit à Malines en 1474. le conseil souverain ou parlement pour tous les Pays-Bas, & il y a résidé depuis. Outre la manufacture de dentelles établie dans cette ville qui la rend fort célébre; on y en a établi d'étoffes de soye & de laine: il y a un arcénal, une fonderie de canons & on y fabrique toute sorte d'armes.

La ville de Malines a été d'abord du diocése de Liége: son église dépendoit de celui de Cambrai en 1559. lorsqu'elle fut érigée en métropole; l'archevêque se qualifie *Primat des Pays-Bas*. Son diocése contient plusieurs villes considérables & 455. paroisses ou villages partagés en 11. doyenés: on y compte 26. abbayes de l'un ou de l'autre sexe, 14. collégiales & 177. couvens d'hommes ou de filles.

II. LE BRABANT HOLLANDOIS.

Outre le quartier de Bos-le-duc, il comprend la partie orientale de celui d'Anvers: il a environ 24. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant depuis la Meuse jusqu'à l'Escaut & 15. du midi au nord; l'Escaut le borne aussi au nord. Les Etats Généraux des Provinces Unies, auxquels ce pays sert de boulevart, s'en emparerent durant les guerres qu'ils eurent avec l'Espagne; & cette couronne le leur céda entiérement par la paix de Westphalie en 1648. Les peuples qui l'habitent sont regardés depuis comme sujets des Etats Généraux: mais ils ont conservé le cœur Espagnol ou Autrichien.

Toutes les affaires civiles & criminelles de ce pays, & de celui d'*Outre Meuse*, excepté de Mastricht, sont portées par appel au conseil de Brabant qui réside à la

Haye & qui les juge souverainement : ce conseil est composé d'un président, de 8. conseillers, d'un avocat & d'un procureur généraux.

On divise le Brabant Hollandois en 4. parties, qui sont la mairie de *Bosleduc*, la baronie de *Breda*, le marquisat de *Bergopzom* & la terre de *Cuyck*.

§. 1. *La Mairie de Bosleduc.*

Elle est bornée au nord par la Meuse qui la sépare du *Betaw* & du territoire de Nimegue, & elle confine au midi avec l'évêché de Liége. On lui donne 15. lieues d'étendue du midi au nord, & 10. de large du levant au couchant : elle est bien peuplée & contient plusieurs petites villes & 121. paroisses, desservies par 60. ministres Protestans, dont la plûpart sont obligés d'en desservir 2. ou 3. : elle est partagée en 4. districts ou territoires qui sont le *Maesland*, l'*Oosterwick*, le *Péeland* & le *Kempenland*.

1. Le *Maesland* : il a pour capitale Bosleduc ou *Boisleduc*, *Silva Ducis* en Latin, qui l'est aussi de tout le Brabant Hollandois : elle est située à 18. lieues au nord-est d'Anvers & à 10. au sud-est de Nimegue, au confluent de l'Aa & du Dommel, qui remplissent ses fossés, & qui se partageant en divers canaux la traversent. Elle est très-forte par sa situation & par l'art : elle est environnée de prairies qui sont toujours inondées, & défendue tant par une citadelle qui est dans son enceinte, que par 3. forts qui l'environnent : elle est d'ailleurs fournie d'une bonne garnison.

Godefroi duc de Brabant la fonda vers l'an 1185. dans une forêt, où les ducs de Brabant alloient souvent prendre le divertissement de la chasse ; & c'est ce qui lui a fait donner son nom : les Hollandois l'appellent *Hertzogenbosch*, qui signifie la même chose. Le pape Paul IV. y établit un évêché en 1559. mais Frédéric Henri prince d'Orange l'ayant prise sur les Espagnols en 1629. pour les Hollandois qui l'ont toujours gardée depuis, l'évêque fut obligé de se refugier dans les Pays-Bas Catholiques, avec tout le clergé séculier & régulier, qui y étoit fort nombreux. En effet, outre le chapitre de la cathédrale composé de 30. chanoines, il y avoit 5. paroisses & 16. communautés religieuses de l'un & de l'autre sexe ; entr'autres une Chartreuse & un collége de Jésuites. L'exercice public de la religion Catholique y a été interdit depuis ; mais comme la plûpart des habitans de cette ville & du pays se sont conservés dans la religion de leurs peres, à laquelle ils sont fort attachés, on leur permet de s'assembler dans des chapelles domestiques & d'y faire l'office divin, & on en compte 10. dans Bosleduc. Après la mort de Joseph de Bergaigne dernier évêque de Bosleduc en 1663. le pape ôta aux chanoines qui restoient encore, le droit de nommer des vicaires pour administrer le diocése, & il en confia le soin à un vicaire apostolique, qu'il y a toujours envoyé depuis. Les religieuses de Ste. Brigitte ayant été obligées de sortir de Bosleduc s'étoient rassemblées au village de *Roosmaelen* à demi lieue de cette ville & s'y étoient conservées par la tolérance des Etats Généraux : mais elles ont été obligées d'en sortir & de se disperser en 1712.

La ville de Bosleduc est d'une forme triangulaire : elle a une lieue & demie de circuit. Il y a 2000. maisons bien bâties, & beaucoup d'autres moins considérables, & on y compte 28000. habitans : ses rues aboutissent à une grande place ; plusieurs canaux la traversent & portent batteau, & on les passe sur un fort grand nombre de ponts de pierre ou de bois. La grande église de S. Jean l'Evangeliste, qui étoit autrefois la cathédrale, est une des

plus belles des Pays-Bas : c'étoit une collégiale fondée en 1366. on en estime beaucoup les orgues. Les Réformés ont employé à des usages prophanes la plûpart des autres églises : ils y en ont 3. desservies par cinq ministres : les réfugies François & les Luthériens y ont aussi des églises. La maison de ville & celle du gouverneur sont des bâtimens remarquables : il y a plusieurs hôpitaux & maisons de charité, & 16. corps de métier. La ville est divisée en 10. quartiers : le collége a 5. regens pour les humanités sous un recteur, & 4. professeurs pour la philosophie, le Grec, l'Hébreu & la théologie.

Le diocése de Bosleduc contenoit 5. villes, plusieurs bourgs & en tout 189. paroisses partagées entre l'archiprêtré de la ville & 11. doyenés ruraux. On y voyoit 5. abbayes, 3. d'hommes & 2. de filles, 5. prieurés conventuels, 13. collégiales & 35. autres couvens de l'un & l'autre sexe : peu de ces lieux religieux subsistent aujourd'hui dans le pays; soit dans la partie de ce diocése qui dépend du Brabant Autrichien, soit dans le comté de Ravestein, soit enfin dans la Campine, portion de la mairie de Bosleduc.

Le *Maesland* s'étend le long & à la gauche de la Meuse, qui le sépare au nord de la Gueldre. Il comprend 17. bourgs ou villages & est rempli d'excellens pâturages : *Os* en est le principal bourg où se tiennent les assemblées du quartier.

La seigneurie de *Ravestein* fait partie de ce pays & elle est à son levant. Le château & la ville qui donnent leur nom à cette seigneurie sont situés à la gauche de la Meuse : la ville est peu considérable. Les Etats Généraux se sont conservés le droit d'y entretenir une garnison, d'y avoir une église reformée, & d'y avoir un commis pour la perception des droits qu'ils ont sur la Meuse. Elle contient, en y comprenant le comté de *Megen* qui en dépend, 14. bourgs ou villages : elle a eu ses seigneurs particuliers, d'où elle passa dans la maison de Cleves, & ensuite dans celle du duc de Neubourg aujourd'hui électeur Palatin qui la possede.

2. L'*Oosterwick* est un autre quartier de la mairie de Bosleduc situé vers le couchant : il a 9. lieues de long sur 7. de large & comprend 26. bourgs ou villages : on y fait un grand commerce de toiles. Le bourg, qui lui donne son nom, jouit des priviléges des villes : il étoit autrefois très-considérable & fort peuplé. La paroisse, qui étoit desservie par 25. prêtres, & où il y avoit 5000. communians, fut brûlée en 1583. & rebâtie. Les Protestans occupent cette église & une autre : les Catholiques qui y sont en plus grand nombre qu'eux, ont l'exercice de leur religion dans des chapelles particuliéres.

Boxtel, autre bourg de ce quartier, avoit une église collégiale. Il a cela d'avantageux, qu'on y peut lâcher les écluses & inonder tout le pays : ce bourg est le chef-lieu du quartier. Celui de *Tilbourg* a 4000. communians; c'est une seigneurie, qui jointe avec celle de *Goerle* porte 50000. florins de rente au prince Guillaume de Hesse-Cassel qui les possede & qui y a un beau château : il y a une bonne manufacture de draps,

Waelwik est un bourg où il y un couvent de religieuses qui y sont tolerées.

3. Le *Péeland* est le troisiéme quartier de la mairie de Bosleduc. Il prend son nom du marais de *Péel*, qui a 8. lieues de longueur du midi au nord, 2. dans sa moindre largeur & 6. à 7. dans la plus grande & qui le borne au levant & au midi. La seule ville de ce quartier est *Helmont* située sur l'Aa; elle appartient aujourd'hui à la maison d'Arenberg, qui y a un fort beau château : il y avoit autrefois un monastère de Chanoinesses Séculiéres. La ville fut brûlée en 1588. elle

s'est

s'est rétablie; mais elle n'est plus si considérable : les Protestans en ont la principale église. *Gemert* est une commanderie de l'ordre Teutonique qui subsiste encore.

4. La *Campine* ou le *Kempen-land*, quatriéme quartier de la mairie de Bosleduc confine vers le midi avec le Brabant Autrichien : ce pays qui est un ancien fief mouvant de l'église d'Utrecht, répond à une grande partie de l'ancien pays des *Ménapiens* : il a été aussi appellé *Taxandrie*.

C'est une des premiéres conquêtes des Francs en deça du Rhin. La Campine, qui tire son nom du mot Latin *Campania*, avoit autrefois plus d'étendue qu'elle n'en a aujourd'hui. On la distingue en *Campine Brabançonne* qui est le quartier dont nous parlons, & *Campine Liegeoise* qui comprend le comté de Loots.

La Campine Brabançonne n'a que la seule ville d'*Eyndoven* située au confluent du Demmel & du Leyns, elle a 7. lieues de long & autant de large, & fournit du beurre excellent & beaucoup de charbon de terre.

Ce pays renferme 42. bourgs ou villages. Quelques commanderies de l'ordre de Malthe ou de l'ordre Teutonique s'y sont conservées. Eyndoven avoit autrefois une collégiale, elle appartient au prince de *Nassau-Orange*. On y voit aussi l'abbaye de *Postel* de l'ordre de Prémontré située sur les confins du Brabant Autrichien : les Hollandois, après l'avoir occupée pendant quelques années, la rendirent à cet ordre vers l'an 1641. & il y a aujourd'hui une quarantaine de religieux : elle est dans l'étendue du Brabant Hollandois ; mais elle ne dépend pas de la Mairie de Bosleduc.

§. 2. *La Baronie de Breda.*

Elle est bornée au nord par la Hollande, au levant par la Mairie de Bosleduc, au midi par le marquisat d'Anvers & au couchant par celui de Bergopzoom. Elle a environ 9. lieues d'étendue du levant au couchant & 5. du midi au nord.

Cette baronie est un ancien fief mouvant du duché de Brabant : elle étoit autrefois beaucoup plus étendue, puisqu'elle comprenoit le marquisat de Bergopzoom qui en a été détaché. Après avoir été possédée par divers seigneurs, elle tomba au commencement du XV. siécle dans la maison de Nassau Orange. Elle contient 18. villages ou seigneuries; & sans y comprendre la capitale, environ trente mille habitans. Les 18. villages qui la composent, forment 10. bancs ou tribunaux, dont l'appel est porté au tribunal supérieur à Breda. On y compte 25. églises réformées desservies par 24 ministres.

BREDA sa capitale, est une ville extrémement forte & défendue par une bonne citadelle. Elle est située sur la riviere de Mercke qui la traverse, entre les villes de Bosleduc & Bergopzoom, à 10. lieues au couchant de la premiére & à autant au levant de l'autre. Elle n'étoit d'abord qu'un bourg, qui fut érigé en ville au milieu du XIII. siécle : mais elle ne fut entourée de murailles qu'en 1534. La ville est belle & bien percée ; on y compte onze mille habitans sans la garnison, & il y a 4. places publiques ; l'air y est sain: les remparts ont plus d'une lieue de circuit, & elle est presque environnée d'eau & de marais.

Les Réformés Hollandois y ont 2. églises, dont la principale, qui est celle de Notre-Dame, a été autrefois collégiale ; il y a un collége pour les humanités : les réfugiés François y ont aussi une église & les Luthériens une autre. Quant aux Catholiques, qui sont les trois quarts des habitans, & qui sont soumis à l'évêque d'Anvers, ils font l'exercice de leur religion dans 3. chapelles desservies par des prêtres séculiers, des Jésuites & des Réco-

lers : il y a un beguinage, qui y est toleré & qui a une chapelle. Les religieuses de l'ordre de Prémontré qui étoient dans la ville se sont retirées à *Oosterhout* village du voisinage, où elles sont tolerées.

Guillaume de Nassau prince d'Orange seigneur de Breda & depuis roi d'Angleterre, y fit construire en 1680. un nouveau château, qui est un bel édifice & qui a un beau jardin : après la mort de ce prince, sa succession aiant été partagée en 1732. la baronie de Breda échut à la branche du prince de Nassau Dietz stathouder de Frise, qui en jouit sous la souveraineté des Etats Généraux.

§. 3. *Le Marquisat de Bergopzoom.*

Ce marquisat occupe la partie la plus occidentale du Brabant Hollandois : il a 10. lieues d'étendue du midi au nord, & 6. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. C'est une seigneurie qui a été possedée successivement depuis le commencement du XIII. siécle par des seigneurs particuliers de diverses maisons. Après avoir été érigée en marquisat en 1533. elle tomba cent ans après dans celle de Hohenzollern, d'où elle passa par femmes vers la fin du dernier siécle dans une branche de la maison de la Tour-Bouillon, & elle a passé aussi par femmes en 1710. dans la maison palatine de Baviere ; & l'électeur palatin la possede aujourd'hui sous la souveraineté des Etats Généraux.

Ce marquisat renferme 13. paroisses & quelques annexes. La justice s'exerce au nom du marquis ; & les Etats Généraux n'y peuvent établir aucun impôt sans sa permission. L'électeur Palatin en retire environ quatrevingts à cent mille florins de revenu, sur quoi il faut déduire les charges. Ce marquisat est partagé en 4. quartiers.

La ville de BERGOPZOOM, qui en est la capitale, est située au milieu de marais & de terres inondées presque inaccessibles ; partie sur une montagne & partie sur un canal qui se jette un peu au dessous dans l'Escaut & qui est défendu par divers forts, à 7. lieues au nord d'Anvers. Les Etats Généraux qui en sont les souverains l'ont extrémement fortifiée, & ils obligerent en 1588. & en 1622. le prince de Parme & le marquis Spinola, qui en avoient entrepris le siége à le lever : mais les François soumirent cette place le 16. de Septembre de l'an 1747. après 65. jours d'attaque & la prirent d'assaut : ils l'ont ensuite rendue aux Etats Généraux par la paix d'Aix-la-Chapelle : le marquis y a un château qui est ancien & fort vaste.

La ville communique avec la mer par l'Escaut. Ses maisons sont bien bâties, on en compte environ 1100. il y a 5. grandes places & plus de 7000. habitans. La grande église de Ste Gertrude étoit autrefois collégiale : elle est desservie par 3. ministres : il y en a une autre partagée entre les Réformés François & les Luthériens. Les Catholiques, qui y sont en assez grand nombre, ont une belle chapelle desservie par 2. Récolets qui ne peuvent paroître qu'en habit laic.

Les lieux les plus remarquables situés dans l'étendue du marquisat de Bergopzoom sont les suivans.

Oudenbosch bourg considérable, où il y a un grand havre, qui aboutit par la Merke, à la ville de Breda : il se fait un grand commerce dans ce bourg composé de 5. belles rues. Les Protestans y ont une église & les Catholiques une chapelle desservie par les moines de l'abbaye de S. Bernard au diocése d'Anvers, qui possedent les dixmes, à la charge de fournir la subsistance au ministre Protestant.

Steenbergue ville située dans la partie septentrionale du marquisat de Bergop-

zoom quoiqu'elle n'en dépende pas : elle est capitale d'une seigneurie qui appartient à la maison de Nassau, qui possede aussi le *Pariceland* sous la souveraineté des Etats Généraux : cette seigneurie a une lieue de long & autant de large. La ville de Steenbergue est très-bien fortifiée : mais elle ne contient que cent cinquante maisons : il y a l'église de S. Gervais, qui étoit autrefois collégiale : les Catholiques n'ont pas de chapelle dans cette ville.

Huybergen, monastère de Guillemites, situé au milieu d'une bruyere sur les frontiéres du quartier d'Anvers.

Willemstadt, petite ville du Brabant Hollandois ; elle est sur le bord de la mer & d'un canal qui la separe de la Hollande : elle est très bien fortifiée & sert de boulevart à la Hollande du côté du Brabant. Guillaume I. prince d'Orange la fit bâtir & fortifier en 1583. & elle appartient à ses héritiers. Elle est ronde & percée de 9. rues tirées au cordeau : elle n'a qu'une centaine de maisons, avec un havre qui peut contenir plusieurs vaisseaux.

Les Etats Généraux possedent plusieurs forts le long & à la droite de l'Escaut vers son embouchure dans la mer, au dessous d'Anvers dans le Brabant ; ce qui les rend maîtres de la navigation de ce fleuve. Les principaux sont ceux de *Lillo* & de *Sanvliet*. Le premier est chef-lieu d'un petit pays qui a une lieue de long & autant de large & qui contient 4. forts, les habitans d'Anvers le bâtirent en 1584. il y a plusieurs maisons & une église Protestante.

§. 4. *Le Pays ou la Terre de Cuyck.*

Cette portion du Brabant Hollandois, qui est la plus orientale, s'étend le long & à la gauche de la Meuse : le village de *Cuyck* lui donne son nom. Il peut avoir 6. lieues de long du midi au nord & 2. à 3. de large du levant au couchant : c'étoit autrefois un comté libre & indépendant ; il fut ensuite un fief mouvant du duché de Gueldre & fut enfin uni au Brabant. Il appartient depuis le milieu du XVI. siécle à la maison de Nassau qui le possede sous la souveraineté des Etats Généraux, & qui, en comptant la seigneurie de Grave, en tire quatrevingts mille florins de revenu : il n'y a que des villages.

Le pays est divisé en 2. bailliages ; le Haut & le Bas, qui comprennent chacun 17. villages ou hameaux partagés en six bancs ou tribunaux. La plûpart des habitans, qui sont Catholiques, y ont l'exercice de leur religion dans des chapelles particuliéres. Les échevins ou juges des tribunaux sont tous généralement Catholiques, parce qu'il n'y a que fort peu de Protestans ou Réformés dans le pays : ils n'y ont en effet que 8. ministres, 2. à Grave & 6. dans autant de villages. L'évêque de Ruremonde dans le diocése duquel le pays de Cuyck est situé, y établit des doyens : mais les prêtres ne peuvent paroître dans le public qu'en habits séculiers, ni être reçus dans aucun village sans la permission du grand bailli.

Cuyck est un fort joli village sur la Meuse & c'est le chef-lieu du pays : il contient 50. à 60. maisons & 12. ou 15. aux environs. L'assemblée des Réformés de ce village est la plus nombreuse de toutes celles qu'ils ont dans le pays & l'on y compte parmi eux environ 70. communians : les Catholiques ont leur chapelle à l'extrémité du village & leur nombre monte à 8. ou 9. cens communians, y compris les habitans de 3. villages voisins. Il y a un tribunal auquel on appelle de tous les autres du pays ; & de ce tribunal, on peut s'adresser au conseil de Brabant à la Haye pour faire réformer la sentence. La justice criminelle de tout le pays est exercée par les magistrats de Grave.

Ste. Agathe est un hameau sur la Meuse à demi lieue au dessus de Cuyck & dans sa paroisse, où les Etats Généaux ont toleré jusqu'ici une maison d'une vingtaine de religieux Croisiers qui s'y sont conservés, moyennant un tribut de 2000. florins par an à l'Etat. La maison est spacieuse & bien entretenuë : mais les religieux ne peuvent sortir des environs de leur monastère qu'en habit laïc; & il ne leur est pas permis d'avoir une cloche : ils ont une fort jolie église où ils font l'office publiquement, & ils ont de fort belles orgues.

Boxmeer, avec le village de S. *Antoine* qui en dépend, faisoit autrefois partie du pays de Cuyck ; c'est aujourd'hui une souveraineté qui appartient à la maison de Hoen-Zolern. Le bourg de Boxmeer situé sur la rive gauche de la Meuse, a 100. maisons, dont quelques-unes sont assez belles, avec un couvent de Carmes qui y ont un collége, où ils enseignent les humanités & la théologie : il y a aussi un couvent de Carmélites qui prennent des pensionnaires.

Grave, ville considérable, est dans l'étendue de la terre de Cuyck : mais elle n'en dépend pas. Elle est située sur la gauche de la Meuse à l'extrémité du pays de Cuyck, à 8. lieues au nord-est de Bosleduc & à 3. au sud-ouest de Nimegue. C'est une seigneurie particuliére, qui appartient à la maison de Nassau sous la souveraineté des Etats Généraux. La ville est extrémement forte & la Meuse remplit ses fossés. Elle est petite & n'a que 400. maisons & 3000. habitans, partagés en 8. corps de métier : mais la garnison est considérable. L'église de Ste. Elisabeth occupée par les Réformés a été collégiale ; les refugiés François y ont une autre église depuis l'an 1686. mais il y a plus de Catholiques que de Protestans dans la ville : les premiers y ont 2. chapelles. L'une est celle des religieuses de l'ordre de S. François, qui y sont tolerées moyennant un tribut qu'elles payent au domaine : mais il leur est défendu de paroître dans les rues avec l'habit de leur ordre. L'autre chapelle est desservie par un curé & un vicaire.

II.

LES PAYS BAS PROTESTANS

OU LES PROVINCES UNIES.

On donne souvent le nom de *Hollande* à ces Provinces, parce qu'elle en est la plus considérable. Elles occupent la partie la plus septentrionale des Pays-Bas & sont situées entre le 51. degré 20. m. & le 53. 30. m. de latitude; & le 21. & le 25. de longitude : elles sont bornées au nord & au couchant par la mer d'Allemagne ; au levant par l'évêché de Munster ; & au midi par la Flandre, le Brabant & le duché de Cléves : leur étendue est d'un peu plus de 150. lieues communes de France du midi au nord & de 42. dans leur plus grande largeur du levant au couchant.

Elles s'unirent à Utrecht au mois de Janvier de l'an 1579. & secouerent le joug de la domination Espagnole, sous prétexte que Philippe II. roi d'Espagne leur souverain, avoit donné atteinte à leurs privileges, & qu'il avoit résolu d'établir l'inquisition dans le pays, dont les peuples étoient dejà imbus, pour la plûpart, de la doctrine des Protestans ou Prétendus Réformés de Généve. Ces peuples se souleverent & menacerent de s'en prendre à la noblesse : en sorte que les seigneurs du pays craignant leur fureur, s'assemblerent de leur côté à Gertruidemberg, où ils se liguerent pour la conservation de leur liberté. Les cruautés inouies que le duc d'Albe gouverneur des Pays Bas & prédecesseur de la duchesse de Parme, qui avoit alors ce gouvernement, avoit exercées dans ces pro-

vinces, avoient disposé les esprits à cette révolution depuis quelques années & les avoient extrémement aigris.

Les sept provinces septentrionales des Pays-Bas confirmerent leur union en 1583. & soutinrent une longue guerre contre l'Espagne avec le secours de la France & de l'Angleterre. Cette guerre ne fut interrompue que par une tréve de 12. ans, jusqu'à l'an 1648. que le roi d'Espagne les reconnut enfin par le traité ou la paix de Munster, pour des provinces libres & pour un état souverain. Ainsi des 17. provinces des Pays-Bas, il n'en resta que 9. soumises à l'Espagne; & les 8. autres, sçavoir la *Gueldre*, la *Hollande*, la *Zélande*, la *Frise*, le comté de *Zutphen* & les seigneuries d'*Utrecht*, d'*Owerissel* & de *Groningue* composerent le corps qu'on appella les *Provinces-Unies*. Ces 8. provinces n'en formerent néanmoins que *sept*, parce que le comté de *Zutphen* fut joint au duché de *Gueldre*.

Les principales rivieres de ces provinces sont le Rhin & la Meuse, qui y ont leur embouchure dans l'Océan : le Rhin se partage en 2. branches à 2. lieues au dessous d'Emmérick dans le pays de Cléves, & à 16. lieues au sud-est de la côte. La premiére de ces 2. branches, qui prend son cours vers la droite & qui est la plus septentrionale, se partage en 2. bras à 5. lieues au dessous de cette séparation. Celui qui coule à droite du midi au nord prend le nom d'*Issel*, & l'autre conserve le nom de *Rhin* : ce dernier bras se partage en 2. autres, dont le principal prend le nom de *Leck*; & le moins considérable s'appelle le *Vieux Rhin* & se partage en 2. autres. La grande branche méridionale du Rhin prend le nom de *Wahal* & se joint à la *Merwe* qui est un bras de la Meuse.

Ces diverses branches du Rhin, plusieurs petites rivieres & la situation du pays, qui est plus bas que la mer, le rend extrêmement marécageux & rempli d'étangs & de lacs ; & il seroit presque entierement inondé, si l'industrie des habitans n'avoit obvié à cet inconvenient, soit en élevant diverses digues pour arrêter & rompre les flots impétueux de la mer, soit en desséchant les marais, & en rassemblant les eaux dans un grand nombre de canaux, qui sont extrêmement utiles pour le commerce & pour la commodité des voyageurs; en sorte que tout ce pays en est entrecoupé.

Cette situation des Provinces Unies fait que l'air y est épais, humide & froid ; & pendant l'hyver, qui est assez long, mais néantmoins supportable, le pays est couvert de glace, sur laquelle les habitans sont accoutumés de voyager & de marcher avec des patins : l'été est assez agréable ; mais l'eau du pays est communement salée & bourbeuse : le défaut de bois fait qu'on y brûle du charbon de terre dont la fumée est très-incommode. Il y a quelques endroits qui sont assez fertiles en grains : mais en beaucoup d'autres, la terre ne produit que des pâturages excellens, qui nourrissent une quantité prodigieuse de bêtail, & spécialement de vaches, dont le lait sert aux habitans pour faire de très-bon beurre & des fromages fort estimés : mais leur plus grande richesse vient de leurs manufactures, de leurs haras & de leur commerce tant sur terre que sur mer.

C'est ainsi que ces peuples ont réparé la stérilité de leur pays, & l'ont rendu un des plus abondans & des plus riches qu'il y ait au monde, en y apportant tout ce qu'il y a de plus rare & de meilleur dans les pays étrangers. La commodité de la mer, de diverses branches du Rhin, de la Meuse & de quantité de canaux y ont beaucoup contribué; & c'est ce qui rend le négoce si florissant dans ce pays, & ce qui est remarquable, c'est qu'il n y

a point de contrée de pareille étendue à celle-ci, où l'on voye un si grand nombre de belles villes, de bourgs, de villages & un si grand nombre d'habitans.

Chacune des 7. Provinces Unies, & même chaque ville, forme une république separée qui se gouverne par ses magistrats, par ses loix & par ses coûtumes particuliéres : le gouvernement en est aristo-démocratique, & oligarchique. La souveraine autorité réside dans leur assemblée générale qui se tient à la Haye ; c'est-là que les Etats Généraux déclarent la guerre, font la paix, & donnent audience aux ambassadeurs des rois & des princes. Cette assemblée reçoit leurs propositions, & y répond après que les députés ont consulté leurs supérieurs. On y régle certaines affaires à la pluralité des suffrages· mais à l'égard de la guerre ou de la paix, des alliances, de la valeur des monnoyes, & des priviléges des membres de l'union, il faut que le consentement unanime des provinces y concoure. Ce n'est point par tête qu'on y opine : mais par le nombre des provinces, dont chacune a droit d'y envoyer autant de députés qu'elle veut ; & ces députés n'ont qu'une voix tous ensemble. Chaque Province y préside par tour une emaine, par le premier de ses députés qui est assis dans un fauteuil, auprès d'une longue table, autour de laquelle il n'y a que six chaises pour chaque provinces : s'il y a des députés surnumeraires, ils sont obligés de se tenir debout.

Le président propose les affaires, il recueille les opinions, & dresse ce qui a été conclu ; s'il refuse de conclure au plus grand nombre des voix, il est obligé de céder sa place au président de la derniere semaine. Les ministres étrangers s'adressent à lui pour demander audience, ou pour communiquer quelque affaire. Le greffier, assis au bas bout de la table, lit tous les mémoires qui ont été présentés. On les met ensuite entre les mains des commissaires, afin qu'ils les examinent ; & sur leur rapport, les Etats Généraux prennent leur résolution, laquelle ayant été enregistrée & signée du président, est remise à l'ambassadeur. Ni le gouverneur, ou stathouder, ni le capitaine général, ni aucun officier de guerre n'y ont séance.

Après l'assemblée des Etats Généraux est le conseil d'état, composé de 12. députés des 7. provinces, dont on a réglé le nombre. La *Gueldre* en envoye deux, la *Hollande* 3. la *Zélande* 2. la *Frise* 2. & les provinces d'*Utrecht*, d'*Overissel* & de *Groningue* chacune un : ce conseil exécute les ordres des Etats Généraux, & donne les passeports : il prend soin du revenu, des affaires, & des places conquises depuis l'union : il a la surintendance de la milice, des fortifications & des contributions que le pays ennemi paye. Il dispose de toutes les sommes de deniers qui sont destinées pour les affaires extraordinaires de l'état, fait expédier les ordonnances sur les employs que les Etats Généraux en veulent faire, & dresse sur la fin de chaque année un état de la dépense qu'il croit être nécessaire pour l'année suivante ; après quoi il le présente aux Etats Généraux, qu'il requiert de disposer les provinces à consentir à la levée des deniers. Quand elle a été approuvée, chaque province fait lever la somme qu'il lui plaît, & envoye sa cotte part au receveur général. On y opine par tête & non par province. Chaque député y préside une semaine. Ceux que les nobles de Hollande & de Zélande choisissent, y sont à vie ; & les autres n'y sont que pour 2. pour 3. & tout au plus pour 5. ans.

La chambre des comptes, qui a la direction des deniers & des droits du fisc, est composée de 2. députés de chaque province, dont il y en a quelques-uns qui changent tous les 3. ans. Elle a été établie

pour examiner & arrêter les comptes des receveurs généraux & particuliers, & pour enregistrer les ordonnances du conseil d'état.

Le conseil de l'amirauté étend sa jurisdiction également sur la mer & sur les rivières, connoit des naufrages, des déprédations & des délits que l'on y commet, & veille surtout ce qui peut servir au bien & à l'utilité du commerce. Quand les Etats Généraux ont resolu de l'avis du conseil d'état, d'équiper une armée navale; le conseil de l'amirauté a soin d'armer les vaisseaux, d'en régler le rang & la grandeur, de lever les matelots, & d'y employer les deniers qu'on y destine. Il est divisé en 5. colléges, dont il y en a 3. dans la Hollande, à Amsterdam, à Rotterdam,& à Horn ou Enkuysen à l'alternative:le 4e. est à Middelbourg en Zélande, & le 5e. à Harlinghen en Frise. Chacun de ces 5. colléges est composé de 7. députés, 4. de la province où il est, & 3. que les autres nomment. L'amiral y préside & en son absence le vice-amiral. Le nombre des vaisseaux, dont doit être composée l'armée navale étant réglé par les Etats Généraux, & le conseil d'état en ayant fait expédier les ordres pour l'amirauté, chaque collége arme dans son arcenal à proportion de ce qu'il doit fournir; en sorte que celui d'Amsterdam fait toujours la 3e. partie des armemens & les autres chacun un sixiéme. Les colléges nommoient autrefois les officiers généraux & les capitaines de leurs escadres. Aujourd'hui ils assignent seulement à chaque vaisseau les nombre des soldats & des matelots.

Enfin il y a un conseil établi à la Haye pour le gouvernement du Brabant Hollandois, & un autre établi à Middebourg en Zélande pour celui de la Flandre Hollandoise.

Les Provinces Unies,pour reconnoitre les services importans, que Guillaume I. de Nassau prince d'Orange leur avoit rendus, lui déférerent la charge de *Stat-Houder* ou de gouverneur général de tout le pays, avec celle de capitaine général & d'amiral. Guillaume I. qui passe pour l'homme le plus ambitieux de son siécle, suscita en effet & favorisa beaucoup la révolte des Pays Bas; ce qu'il ne fit, à ce qu'on prétend, que dans la vüe de s'en rendre souverain: mais dans le tems qu'il faisoit des préparatifs pour cette entreprise, ses desseins ambitieux ayant été découverts, il fut tué d'un coup de pistolet en 1584. Maurice son fils jouit après lui des mêmes dignités, & eut pour successeur en 1625. Frédéric-Henri son frere, qui mourut en 1647. & qui les transmit à Guillaume II. son fils. Ce dernier, qui avoit épousé Henriette-Marie fille de Charles I. roi de la Grande Bretagne mourut en 1650. & après sa mort, les Etats Généraux supprimerent la charge de *Stat-Houder:* ils la rétablirent en 1672. & la partagerent entre 2. princes de la maison de Nassau: les provinces de Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre & Owerissel élurent le prince Guillaume III. fils de Guillaume II. & celles de Frise & de Groningue déférerent cette dignité à Henri-Casimir prince de Nassau-Dietz, qui la transmit à son fils Jean Guillaume; & Guillaume-Charles fils de ce dernier lui a succedé.

Guillaume III. prince d'Orange & ensuite roi d'Angleterre étant mort en 1702. Les cinq des 7. Provinces Unies qui l'avoient élû pour *Stat-Houder* laisserent cette dignité vacante jusqu'en 1747. qu'elles ont élû le prince Guillaume-Charles de Nassau-Dietz *Stat-Houder* de Frise, lequel a réuni en sa personne l'autorité de *Stat-Houder* sur les 7. provinces. Les Etats Généraux ayant déclaré ensuite cette digni-

té héréditaire, non-seulement pour ses descendans mâles, mais encore pour les filles; ils ont reconnu après la mort de ce prince, son fils Guillaume pour leur *Stat-Houder*, sous la tutelle de la princesse Anne sa mere, fille aînée de George II. roi d'Angleterre.

Les Etats Généraux des Provinces Unies possedent un revenu considérable, qu'on distingue en ordinaire & extraordinaire. L'ordinaire consiste en ce qui se tire des villes conquises ou associées dans la Flandre, dans le Brabant & sur le Rhin; dans les impositions qui se levent sur les denrées qui sont consommées dans le pays; dans les droits d'entrée & de sortie; dans les taxes sur les terres & sur les maisons; & dans les fonds ordinaires & extraordinaires que les provinces fournissent tous les ans suivant l'état de la guerre, ou sur la petition que le conseil d'état en fait aux Etats Généraux. On appelle *pétition* toute levée extraordinaire de deniers. Ce revenu, qui monte à vingt & un millions de florins, est employé à la dépense ordinaire de la guerre, aux appointemens des officiers & des ministres qui sont dans les cours étrangéres, & aux subsides que l'état donne à ses alliés. Le revenu extraordinaire se tire des contributions que payent les provinces en tems de guerre. On les leve en faisant payer tantôt le centiéme denier, tantôt une espece de taille, ou une taxe sur les foyers, sur les voitures publiques, ou en d'autres droits selon le besoin où l'état se trouve.

Toutes les charges sont distribuées également & sans affectation, & révocables au gré des supérieurs, afin que chacun ait part aux honneurs & puisse jouir des avantages du commandement. Les nobles ont coûtume de remplir les plus importantes entre les civiles & les militaires; & les autres, comme les magistratures, sont exercées par des personnes de probité, d'érudition & d'expérience, tirées des principales familles du second ordre. On y administre la justice avec beaucoup d'intégrité; & il n'y a que les coûtumes des provinces & les anciennes ordonnances des comtes, confirmées par les Etats, qui ayent force de loi. Le Droit Romain n'y est reçû qu'autant qu'il est conforme à la raison; & les juges n'y ont égard que comme aux avis des personnes sages & judicieuses. On appelle des échevins des villes aux cours de justice de province: ces cours de justice jugent en dernier ressort toutes les causes civiles; les criminelles sont jugées sur les lieux sans appel.

On ne souffre aucuns mendians dans toute l'étendue de l'Etat. Il y a par tout des hôpitaux pour soulager les nécessiteux; & ceux qu'on surprend demandant l'aumône sont punis du foüet la premiére fois, & la seconde d'un banissement perpétuel aux Indes ou en Amérique. Cette politique rigoureuse en empêchant la fainéantise, est cause que chacun s'occupe & que le commerce est florissant. C'est de là que vient le grand nombre de manufactures que l'on voit dans les Provinces Unies. Les orfévres & les lapidaires y excellent dans leur art. Les verreries d'Amsterdam & de Rotterdam égalent celle de Venise. Les fondeurs en toute sorte de métal y font des ouvrages merveilleux. On y fait de la porcelaine qu'on peut comparer avec celle de la Chine. Les tapisseries y sont d'une très-grande beauté; & l'imprimerie y a tenu long-tems & y tient encore le premier rang, entre toutes celles de l'Europe; à quoi l'on peut joindre la finesse de leurs draps & de leurs toiles, & le vif éclat de leurs teintures.

Quoique le gros de la nation Hollandoise s'applique au commerce, il y a encore beaucoup de familles nobles, dont plusieurs sont très-anciennes, qui y vivent noblement: mais il ne s'y crée pas de

de nouveaux nobles; & par-là leur nombre va toujours en diminuant.

Il n'y a aucun pays où l'on prenne tant de soin d'instruire la jeunesse: les moindres villages ont des écoles; & outre les colléges qui sont établis dans toutes les principales villes, il y a des universités à *Leyden*, à *Franécker*, à *Utrecht*, à *Groningue* & à *Hardewick*. Celle de Leyden est la plus célébre: elle excelle pour les belles lettres, & il y a toujours eu des professeurs consommés dans les sciences. Tout ce qu'un Etat si bien réglé a de blâme, c'est un peu trop de licence sur ce qui regarde la religion.

Les Hollandois en général sont beaux, bien faits, assez bons œconomes, simples & modestes dans leurs habits & dans leurs manieres de vivre, laborieux, patiens dans les travaux, politiques, adroits & très-habiles pour le commerce, la navigation & tout ce qui regarde leur interêt. L'avidité du gain, qui est leur passion dominante, les rend un peu trop intéressés & avares & les engage à vivre dans une grande frugalité. On leur reproche encore de faire beaucoup d'excès de vin & d'eau de vie: mais ce défaut leur est commun avec tous les peuples des Pays Septentrionaux. Au reste ils sont fort jaloux de leur liberté & de leurs priviléges. Les femmes sont belles & fort blanches; mais elles manquent de vivacité: elles sont adroites & sociables & aiment la propreté jusqu'à l'excès; elles passent pour impérieuses & jalouses de leurs droits dans les affaires du ménage. Le bas peuple & les matelots ont beaucoup de rusticité.

La langue que l'on parle dans les Provinces Unies est la Flamande, qui est un dialecte de la Teutone: la Françoise y est aussi fort en usage. La religion dominante est la Prétendue Réformée Presbitérienne, & tous les magistrats en doivent faire profession publique. Toutes sortes de sectes y sont permises, excepté la Socinienne, parce qu'on appréhende qu'elle ne fasse un trop grand nombre de sectateurs: la religion Catholique y est seulement tolerée, quoique dans tous les traités d'union, on eût stipulé d'en laisser l'exercice libre; ce qu'on ne pouvoit se dispenser de faire, les Catholiques ayant contribué de leur part à la liberté des Sept Provinces. Les *Anabaptistes* sont en fort grand nombre dans la Northollande. La Secte des *Arminiens*, quoique la moins étendue, est la plus puissante par la qualité & par le merite de ceux qui la suivent. Il y a quantité de *Luthériens* dans les provinces voisines d'Allemagne. Il y a aussi des *Puritains*, des *Quakers*, des *Brunnistes*, des *Famelistes*, &c. les Juifs ont des synagogues à Amsterdam, à Rotterdam, &c.

Suivant l'union d'Utrecht de l'an 1579. chacune des Provinces Unies devoit avoir la liberté de disposer de la religion comme elle le jugeroit à propos: mais en 1583. les 7. Provinces resolurent unanimement que la seule religion *Réformée* y seroit exercée publiquement, & qu'elle seroit dominante dans toute la république. En conséquence on ôta aux Catholiques les églises qu'ils avoient conservées jusqu'alors. On leur laissa néanmoins une entiere liberté de conscience, & ils jouissent actuellement dans toute l'étendue des Provinces Unies du libre exercice de la religion, excepté dans le pays de *Drenthe*, où il n'est permis à aucun prêtre de rester plus d'une nuit dans un même endroit. On s'empara des biens ecclésiastiques qu'on convertit en divers usages: on laissa subsister néanmoins les canonicats des églises cathédrales qui furent donnés à des Réformés; & les chanoines Protestans ont voix & séance aux états particuliers de chaque province.

Les Catholiques ont dans toutes les villes & à la campagne un nombre de chapelles, où ils célébrent librement l'office divin, au son des orgues, des voix & des instrumens. Ces chapelles sont de grandes chambres renfermées dans des maisons particulieres, où les prêtres Séculiers ou Réguliers ont leur logement; on y entre & on en sort librement; mais l'usage des cloches y est interdit. Les Catholiques jouissent d'ailleurs des mêmes droits & prérogatives que les Protestans, par rapport à la justice, au commerce & aux impôts : ils peuvent exercer tous les emplois militaires, excepté celui de velt-maréchal, & toute sorte de professions, comme celles d'avocat & de médecin : mais ils sont exclus des charges publiques; & leurs ecclésiastiques Séculiers & Réguliers ne peuvent paroître en public qu'en habit laïque. On compte qu'ils sont un tiers du pays; & il y a plusieurs villages entierement Catholiques: mais la division s'est mise parmi eux depuis quelques années, à l'occasion suivante. Frédéric Skenk de Tautenberg premier archevêque d'Utrecht étant mort en 1580. Philippe II. roi d'Espagne, en qualité de souverain des Pays-Bas, nomma à cet archevêché & aux autres bénéfices du pays à mesure qu'ils vaquerent : mais les États Généraux refuserent à ceux qui furent pourvûs par ce prince, la permission de prendre possession de leurs églises. Le pape, pour ne pas laisser le pays sans secours spirituel, nomma alors de son autorité des évêques *in partibus* pour le gouvernement des Catholiques des Provinces Unies;& ces prélats, auxquels on donna la qualité de vicaires apostoliques, prirent quelquefois le titre *d'Archevêque d'Utrecht*; mais ils s'en abstinrent le plus souvent, pour ne pas donner de l'ombrage aux États Généraux.

D'un autre côté un corps d'ecclésiastiques, qui prétendent avoir succédé aux chapitres d'Utrecht & de Harlem sans interruption, & les représenter, ont élû successivement plusieurs archevêques d'Utrecht & évêques de Harlem, qu'ils ont trouvé moyen de faire sacrer par des évêques Catholiques; mais les papes ont toûjours refusé leur communion à ces prélats, qui néantmoins, ont pris, avec la permission des Etats Generaux, le gouvernement des Catholiques qui ont voulu se soumettre à leur jurisdiction. Les autres, qui font le plus grand nombre, obéissent au vicaire apostolique de Bosleduc, ou aux nonces de Bruxelles & de Cologne.

Les Réformés des Provinces Unies sont partagés en neuf synodes ou provinces; sçavoir un synode Walon, qui est le plus ancien & qui comprend environ 50. églises & plus de cent ministres François répandus dans les Provinces Unies & les pays de la généralité; deux synodes pour la Hollande partagée en Septentrionale & Méridionale & un synode pour chacune des 6. autres provinces. Les 8. synodes Flamands ou Hollandois subdivisés en classes, ont 1447. ministres qui sont tous égaux en autorité, outre 61. aux Indes Orientales, 8. aux Indes Occidentales, 16. en Allemagne & 11. dans les diverses cours de l'Europe. Il y a 9. églises réformées Angloises en Hollande & 2. églises d'Episcopaux Anglois, une à Amsterdam & l'autre à Rotterdam : mais le service de ces deux dernieres églises ne se fait que dans des chapelles particulieres.

Les Provinces Unies gardent entre elles cet ordre dans l'assemblée des Etats Généraux, *la Gueldre, la Hollande, la Zélande, Utrecht, Frise, Ower-Issel* & *Groningue*. Cet état possede, outre ces 7. provinces, plusieurs pays de conquête dans la Flandre & dans le Brabant, sur les côtes de la Guinée, au Cap de Bonne Espérance, sur les côtes de Malabar & de Coromandel, dans la presqu'isle de Malaca, dans l'isle de Ceylan, dans celle de Java, dans

les Moluques, dont il est presqu'entierement le maître, de même que de Curacao & de quelques autres isles Antilles, & de Surinam sur la côte de la Caribane. Si bien que cet état, nonobstant sa petitesse, peut passer pour un des plus puissans de l'Europe ; surtout par rapport à ses forces maritimes.

La plus grande partie des domaines que les Provinces Unies possedent aux Indes Orientales appartient à une compagnie, qui est une des plus considérables sociétés de commerce de l'Europe : elle fut établie en 1601. Son grand magazin est à Amsterdam, & on prétend qu'il est si rempli, qu'il contient de quoi fournir toute l'Europe pendant cinq ans de toutes les marchandises qu'elle fait venir. On ajoûte que cette compagnie a 20. à 30000. hommes de troupes dans les Indes Orientales, 160. vaisseaux en mer & 80000. personnes à son service. Il y avoit aussi dans les Provinces Unies une compagnie des Indes Occidentales, qui fut formée en 1621. elle devint aussi très-puissante; mais ayant perdu les établissemens qu'elle avoit au Bresil en 1645. elle est déchue peu à peu ; & elle fut entierement dissoute en 1674. elle a tâché de se rétablir depuis l'an 1700.

On a déja remarqué que les Provinces Unies étoient au nombre de 7. ce qui fait leur division : nous commencerons par celle de Hollande comme la plus considérable.

I. LE COMTÉ DE HOLLANDE.

C'est la plus occidentale, la plus étendue & la plus commerçante des Sept Provinces. Elle s'avance en forme de presqu'isle dans la mer du Nord ou d'Allemagne, qui la borne au couchant & au nord ; le Zuyderzée la borne au levant avec la seigneurie d'Utrecht ; & elle a la Gueldre avec le Brabant Hollandois & la Zélande au midi : son étendue du midi au nord est d'environ 36. lieues communes de France ; mais sa largeur du levant au couchant est fort inégale : elle est de 20. lieues dans sa partie méridionale, de 4. à 5. dans son milieu ; & allant ensuite en s'élargissant, elle en a dix, & va depuis toûjours en diminuant vers le nord.

La Hollande est partagée vers son milieu en deux parties à peu près égales par le golfe d'*Ye* & par un isthme, qui est entre ce golfe & la mer d'Allemagne. La partie méridionale est la Hollande proprement dite, dont le nom, qui n'est connu que depuis le X. siécle, dérive, à ce qu'on prétend, des deux mots Teutoniques *Hol* & *Land*, qui signifient *Pays Creux*. On donne le nom de *Nord-Hollande* ou de *Westfrise* à la partie septentrionale. De ces deux parties, comprises dans la Gaule Belgique, la premiére fut occupée par les *Bataves*, peuples Germains du nombre des *Cattes* ; ces peuples ayant été obligés de quitter leur pays durant une guerre civile, vinrent s'établir dans cette partie de la Gaule Belgique, & lui donnerent le nom de Batavie : elle s'étendoit au nord jusques au vieux canal du Rhin qui la séparoit des Frisons : les *Bataves* rendirent des services importans aux Romains en plusieurs occasions, sous un chef de leur nation.

Les Frisons occupoient ce qu'on appelle aujourd'hui la *Westfrise* ou *la Nord-Hollande*, la Frise proprement dite & le pays d'Utrecht. Les Romains firent diverses tentatives inutiles pour dompter les Frisons, qui vêcurent toujours dans l'indépendance ; même après que les Francs se furent établis en deçà du Rhin. Pepin *d'Aeristal* conquit une partie de leur pays; & Charles *Martel* & Charlemagne ayant achevé de les soumettre, ils se convertirent enfin au Christianisme, & furent

gouvernés par des comtes ou marquis, qui se rendirent souverains & héréditaires; reconnoissant seulement la supériorité des empereurs d'Allemagne. Thierri III. comte de Frise au milieu du X. siécle se dit comte de Hollande & ce comté fut possedé successivement par 4. maisons ou races différentes jusqu'à la comtesse Jacqueline, fille & héritiére de Guillaume VI. de Baviére comte de Hollande, qui n'ayant pas d'enfans de son mariage avec Jean de Brabant, disposa de ses états en 1433. en faveur de Philippe Le Bon duc de Bourgogne son cousin germain, & mourut deux ans après.

Le terrain de la Hollande est presque partout plus bas que la mer & que le courant des rivieres: ce n'est qu'une prairie continuelle, qui n'est garantie d'une submersion générale, que par les dunes & par les digues, qu'on entretient avec un très-grand soin; en sorte qu'il est très-aisé de mettre tout ce pays sous l'eau, en ouvrant les digues, & de le rendre inaccessible. Il est traversé par les embouchures du Rhin & de la Meuse, & par un très-grand nombre de canaux: il y avoit autrefois un fort grand nombre de lacs & d'étangs très-étendus. La plûpart ont été dessechés & il n'en reste que trois un peu considérables.

Cette province, qui ne produit que très-peu de grains, de legumes & de fruits, est néantmoins fort peuplée. Elle est gouvernée par l'assemblée des états du pays, qui se qualifient *Les Etats de Hollande & de Westfrise*, & qui sont composés de 19. députés; sçavoir d'un ou plusieurs députés du corps de la noblesse qui n'ont qu'une voix, & des députés des 18. principales villes de la province. La noblesse a la premiére voix. Cette assemblée se tient 4. fois par an à la Haye. La province de Hollande contribue elle seule autant que les autres six provinces ensemble aux charges de l'état; & la ville d'Amsterdam, sa capitale, autant que toutes les autres villes de la Hollande.

Outre les députés que le corps de la noblesse de Hollande envoye à l'assemblée provinciale, ce corps a encore le privilége d'avoir toûjours un député de la part de la province à l'assemblée des Etats Généraux, & un autre, qui est à vie, au conseil d'état: c'est aussi toûjours un noble Hollandois qui préside au conseil souverain de la province; & il y a un de ses membres dans toutes les amirautés & dans les autres colléges, où ces députés de la noblesse ont le premier rang.

La Hollande n'a pas de port immédiat sur l'Océan: ceux qu'on y voit sont dans la Meuse ou dans le Zuydersée, qui est un grand golfe de l'Océan Germanique, lequel occupe 30. lieues du pays, & a été formé par l'inondation de la mer: il a 10. à 12. lieues de large, & separe la West-frise ou Frise occidentale, de l'orientale ou Frise proprement dite. Cette inondation commença en 1170. & finit en 1225.

Il est peu croyable, qu'un pays sujet à autant d'inondations que la Hollande puisse contenir un si grand nombre de belles villes & de gros villages, qui en France & ailleurs passeroient pour de gros bourgs. On y compte en effet 32. villes, 5. bourgs 8. forteresses & 407. villages. On a déja remarqué que la Hollande se partage en Sud-Hollande & Nord-Hollande.

§. 1. *La Sud-Hollande.*

La Sud-Hollande, ou méridionale, ou la Hollande proprement dite, est deux fois plus étendue que la septentrionale. Elle se partage en 7. districts; sçavoir *l'Amstelland*, le *Gotland*, le *Rhinland*, le *Delfsland*, le *Schieland*, le *Quartier Oriental & les Isles*.

1. *L'Amstelland*: il prend son nom de la ville d'AMSTERDAM capitale de la pro-

vince & la principale des Provinces Unies. Elle est située au 52. degré 22. m. de latitude & au 22. 39. m. de longitude, & elle s'étend en demi cercle sur la côte méridionale du golfe *d'Te* qui communique au levant avec le Zuyderzée, au confluent des rivieres *d'Amstel*, & d'*Te* dont la premiére lui donne son nom, avec le mot *Dam* qui signifie *Digue*.

Ce n'étoit qu'un château qui appartenoit à un seigneur particulier, lorsque des pêcheurs s'étant établis aux environs au commencement du XIII. siécle y formerent un bourg, qui se grossit peu à peu par le commerce de la pêche, & devint une ville qu'on entoura en 1470. de murailles de brique. Cette ville s'est ensuite extrémement accrue, à cause de son heureuse situation pour le commerce, surtout après que celui d'Anvers y eut été transféré, lorsque cette derniere ville eut enfin été soumise par les Espagnols: on prétend qu'elle a augmenté de deux tiers depuis l'établissement de la république des Provinces Unies: elle est accompagnée de 2. grands fauxbourgs.

Elle est venue ainsi insensiblement au point de pouvoir & de richesse où nous la voyons aujourd'hui: elle ne le cede en effet à aucune autre ville soit pour la grandeur, soit pour la beauté, soit pour le nombre de ses habitans, mais surtout pour ses manufactures de toutes sortes; soit enfin par l'abord des négocians étrangers: aussi est-elle l'entrepôt des principales villes de l'ancien & du nouveau Monde, à cause de la commodité de son port, où plus de mille vaisseaux peuvent se tenir en sûreté. Il est vrai que les plus gros ne sçauroient y aborder, à cause d'un banc de sable caché sous l'eau, nommé *Pampus*, situé entre la ville & le Zuyderzée; & qu'on est obligé ou de les décharger, ou d'attendre la haute marée, ou de se servir de machines pour les faire passer; mais tous les autres y entrent aisément.

Comme le terrain, où Amsterdam est situé, est mouvant & marécageux, la plûpart des maisons sont bâties sur des pilotis: on y en compte 50000. & plus de trois cens mille habitans. La ville est traversée par un grand nombre de canaux, dont plusieurs sont assez larges & assez profonds pour porter de grands vaisseaux avec leur charge. Ces canaux sont ornés de chaque côté d'un grand quai & de plusieurs rangées d'arbres. On peut aller par barque sur tous ces canaux & on y compte plus de 4000. ponts de pierre qui les traversent. Entre les quais, il y en a un planté d'arbres, d'une demi lieue d'étendue le long du port, qui sert de promenade.

Il y a plusieurs places à Amsterdam qui n'ont rien de considerable; mais toutes les maisons, bâties de brique à la moderne, sont belles & extrêmement propres en dehors & en dedans, & tous les édifices publics sont magnifiques. Le principal est l'hôtel-de-ville construit en 1648. après la paix de Westphalie. Il contient l'arcénal & la banque, & passe pour le plus beau de toute l'Europe; on a employé plus de 30. millions de florins à sa construction. Le sénat & les tribunaux qui rendent la justice s'y assemblent.

Ce sénat, qui a le gouvernement politique & le pouvoir legislatif pour tout ce qui regarde la ville, est composé de 24. bourgeois sénateurs & de 12. bourgmestres, dont les charges sont à vie: des douze bourgmestres il n'y en a que 4. en exercice. Trois d'entr'eux changent tous les ans: le quatriéme exerce pendant un an leurs places quand elles sont vacantes par mort, ou remplies par le sénat même, auquel la bourgeoisie en avoit cedé la nomination: c'est aujourd'hui le Stathouder qui y nomme, ainsi que dans toutes les autres villes des Provinces Unies. Il y a de plus neuf échevins choisis par le Stathouder pour

rendre la justice civile & criminelle : de ces neuf il y en a 7. qui changent tous les ans & les deux autres demeurent encore en place pendant un an ; il y a appel de leurs sentences à la cour provinciale.

Avant la réformation on comptoit à Amsterdam 3. couvens d'hommes & 3. de filles, & il y avoit entr'autres une Chartreuse hors la ville. La plûpart ont été changés en hôpitaux, ou appliqués à d'autres usages. Toutes les religions y sont aujourd'hui permises ou tolerées. Les églises des Réformés, qui font la religion dominante, y sont très-belles : celle de S. Nicolas est accompagnée d'une tour magnifique. Celle de Ste. Cathérine est remarquable par ses orgues, par la chaire du ministre & par le tombeau de Ruyter. Il y en a 2. Françoises ou Walones & une Angloise presbyteriene, qui a appartenu autrefois aux Beguines. On compte plus de vingt mille Catholiques dans cette ville : ils y ont 22. chapelles domestiques, avec des orgues, & dans quelques-unes on y célébre l'office divin en musique. Les Catholiques y ont aussi un hôpital pour leurs orphélins & un autre pour leurs orphélines, avec une chapelle & un chapellain dans chacun : enfin on y tolere un beguinage ou une communauté de 150. femmes ou filles Catholiques, qui ont une chapelle assez grande.

On compte à Amsterdam environ 13000. Luthériens qui y ont deux temples, 4000. Anabaptistes ou *Mennonites*, ainsi nommés de *Menno Simons* leur premier théologien, qui y ont 3. lieux d'assemblée, 80. familles d'Arminiens, qui y ont un lieu d'assemblée, & 50. familles de Quakers, qui ont aussi le leur. Les Arméniens de Perse & les Grecs ou Russiens établis à Amsterdam y ont aussi des églises; enfin on y voit 2. synagogues ; l'une de 450. familles de Juifs Portugais qui y sont très-riches & qui y ont 2. autres petites synagogues, & l'autre de cent familles de Juifs Allemands. Les Réformés y ont une école Latine, & un collége ou *Ecole illustre* avec un jardin de plantes.

Les principaux édifices publics d'Amsterdam, après l'hôtel-de-ville, sont le pont sur l'Amstel ; la *Bourse*, édifice magnifique, où est le rendez-vous de tous les marchands & négocians ; la maison avec le magasin des Indes & l'arcénal de marine de la compagnie des Indes, où il y a plus de 3000. ouvriers occupés pour son service ; & *l'Amirauté*, qu'on appelle aussi la cour du *Prince*, très bel édifice bâti de pierres de taille & situé à une des extrémités du port : l'arcénal de la marine des Etats y est joint & on y tient les conseils de l'amirauté. Enfin on voit à Amsterdam 18. hôpitaux destinés pour les malades, les orphelins, les vieillards, les pauvres étrangers, & les insensés, y compris la maison de correction pour les garçons libertins, & une autre pour les filles débauchées.

Amsterdam est une ville très-bien policée. On y entre par huit portes : elle est fortifiée & environnée de bastions ; mais sa principale force consiste dans sa situation, parce qu'on peut inonder les environs par le moyen des écluses.

2. *Le comté de Goitland* ou *Goyland* situé au sud-est de l'Amstelland est fort bas & on n'y voit que des prairies : il contient les petites villes de *Narden*, *Muyden* & *Wesop*.

3. Le *Rhinland*, situé au couchant de l'Amstelland renferme, outre les 2. villes de Harlem & de Leyde, 45. villages, où on fait le meilleur beurre de la Hollande.

Harlem est située sur la riviere de Spare à 4. lieues au couchant d'Amsterdam & à une lieue au levant de la côte. C'est la seconde ville du comté de Hollande : elle a la forme d'un quarré long, est grande, bien bâtie, forte, bien peuplée & riche par ses manufactures de draps & de soye. Elle

n'est guéres connue que depuis le XII. siécle. Son église de S. Bavon, qui est une des plus grandes des Pays-Bas, fondée en 1472. fut érigée en Cathédrale en 1559. mais les habitans ayant embrassé la réformation en 1577. chasserent l'évêque & pillerent les églises; entr'autres celles des Dominicains, des Carmes & de l'ordre de Malte : elle souffrit un grand incendie dix ans après. Son hôtel-de-ville est fort beau : son magistrat est composé de 32. senateurs dont 4. sont bourgmestres, & 7. échevins. Harlem s'attribue la gloire de l'invention de l'imprimerie, par Laurent Coster son citoyen : mais Mayence la lui dispute.

Brederode à une lieue au nord de Harlem est un ancien château aujourd'hui ruiné.

Entre les villes de Harlem, d'Amsterdam & de Leyde, il y a une grande inondation ou un grand étang qui communique avec le Zuyderzée par un canal qui se jette dans un autre étang : on appelle ce grand étang la *Mer de Harlem* ou *Harlem-Méer* en langage du pays; il a six lieues de long sur deux de large, & est très-utile pour la navigation. C'étoit il y a environ 4. siécles un pays cultivé, où on voioit plusieurs villages, aujourd'hui submergés.

Leide ou *Leyden*, est une ancienne ville connue par les Latins, sous le nom de *Lugdunum Batavorum*, ou *Caput Germanorum*. Elle est capitale du Rhinland & située à six lieues au midi de Harlem, sur le vieux canal du Rhin qui va se perdre dans les sables ou les dunes au village de *Catwick* à une lieue plus loin, dans une plaine entourée de toutes parts de canaux, de prairies & de jardins. Elle est grande, bien bâtie, fort propre & la mieux peuplée de la Hollande après Amsterdam. Les canaux qui la traversent y forment 50. isles. Il y a 145. ponts sur ces canaux. Elle a une lieue & demie de tour avec 8. portes : on y comptoit 18. maisons religieuses avant la réformation.

Cette ville est renommée par ses manufactures de drap; mais sur tout par son université, qui est la principale des Provinces Unies, qui fut fondée en 1574. & qui est surtout célébre pour le droit & pour la médecine. Elle est composée de six colléges ou auditoires, & ornée d'une belle sale d'anatomie, d'un jardin de plantes, & d'une bibliothéque riche en manuscrits. Il y a un collége fondé pour 34. étudians en théologie.

Entre les églises de Leyde la plus grande est celle de S. Pierre, une des plus belles de toute la Hollande : celle de Notre-Dame, où le célébre Scaliger est inhumé, sert de temple aux François ou Walons : celle de S. Pancrace a été collégiale. Il y a plusieurs hôpitaux bien entretenus.

Leyde est gouvernée par un conseil de 40. sénateurs, parmi lesquels le Statouder nomme quatre bourgmestres : le grand bailli administre la justice civile & criminelle conjointement avec 8. échevins.

A une demi lieue du village de *Catwick* étoit autrefois l'embouchure du Rhin, & le château nommé par les Anciens, *Arx-Britannica*, bâti par l'empereur Caligula, & ainsi nommé, parce que on s'y embarquoit pour passer en Angleterre.

Rinsbourg à une lieue de Leide étoit avant la réformation une riche abbaye de filles nobles de l'ordre de S. Benoît, fondée en 1122. par Petronille sœur de l'empereur Lothaire : les comtes de Hollande y avoient leur sépulture.

A une lieue de Rinsbourg est le beau village de *Noortwick* auprès duquel étoit l'abbaye de *Ter-lée* de filles nobles de l'ordre de Cîteaux.

Warmont à une demi lieue de Leide sur le chemin de Harlem avoit une abbaye de Bénédictins. *Wassenaer* dans les Dunes, aux environs de Leide est la plus ancien-

ne baronie de Hollande; elle a donné son nom à une maison qui subsiste encore.

4. Le *Delftland* est borné au nord par le Rhinland, au midi par l'embouchure de la Meuse, & au couchant par la côte : il prend son nom de la ville de *Delft* qui en est la capitale & qui a le troisiéme rang aux états de la province. Elle est située à 4. lieues au midi de Leyde & à un peu plus d'une lieue au sud-est de la Haye, sur les petites rivieres de Géech & de Schie & traversée par de beaux canaux avec des allées d'arbres ; elle tire son nom d'un de ces canaux. Elle est médiocrement grande, forme un carré long, & est fort belle & fort propre. Il y a deux églises, dans l'une desquelles est le tombeau de Guillaume I. prince d'Orange & des autres Stathouders ; & l'autre a celui de l'amiral Tromp. On y voit un bel hôtel-de-ville, un arcénal magnifique pour toute la province, très-bien fourni, & une manufacture de belle fayence; elle est gouvernée par 4. bourgmestres & 7. échevins. Son port est sur la Meuse à une lieue de la ville. C'est la patrie du célébre Hugues Grotius.

La Haye dans le Delftland, n'étoit qu'un bourg, qui pouvoit passer pour le plus considérable & le plus beau de l'univers; mais il a aujourd'hui titre de ville, sans avoir rang néanmoins dans les assemblées, parmi celles de Hollande. Ses environs sont agréables, mais le terrain en est fort bas. C'est le centre du gouvernement des Provinces Unies & le lieu où s'assemblent les états généraux, le conseil d'état, les états provinciaux ou particuliers de la Hollande, la chambre des comptes & les autres cours pour le gouvernement de la république, dans le palais des états.

Elle est située à 3. lieues au sud-ouest de Leide & à 12. d'Amsterdam, traversée par plusieurs grands canaux, & environnée par un autre qui lui sert de murailles & qui a un circuit de deux petites heures de chemin; les ponts sur lesquels on le passe pouvant être levés pendant la nuit : elle est à une lieue & demie du rivage de la mer, où on va par un grand chemin pavé de briques & bordé d'arbres de chaque côté; il y a de plus tout auprès un bois de haute-futaye, dans lequel on a pratiqué un grand nombre de belles allées.

La Haye, qu'on nomme en Latin *Haya* ou *Haga Comitum*, & qui est une des principales villes de l'Europe par sa beauté, par la magnificence de ses maisons, & par la largeur & la longueur de ses rues, n'a été dans son origine qu'une simple maison de chasse des comtes de Hollande, qui y firent construire un palais ou château, où ils transférerent leur résidence au milieu du XIII. siécle, avec une chapelle, où ils fonderent une collégiale. Les Etats des Provinces Unies, & la province de Hollande en particulier, ont des sales & des logemens pour tenir leurs assemblées dans ce palais, qu'on appelle *la Cour* : il y a un apartement occupé par le Stathouder, qui a d'ailleurs une maison de plaisance située aux environs, nommée *La Maison du Bois*.

La Haye n'étoit encore qu'un village au milieu du XVI. siécle : mais depuis que les Etats Généraux y ont établi le siége de leur gouvernement, on y a construit un grand nombre de maisons ; & on y en compte aujourd'hui 4000. qui ont chacune leur jardin. On y voit plusieurs places publiques, & un grand nombre d'hôtels magnifiques, dont les principaux sont ceux que chaque ville de la province de Hollande y a fait construire pour le logement de ses députés; les hôtels de l'amirauté & de la compagnie des Indes, ceux des ambassadeurs des princes étrangers &c.

Dans le tems de la Catholicité on comptoit un monastère d'hommes & 4. à 5. de filles à la Haye. Les Reformés Hollandois y ont trois temples, dont l'un a apparte-

nu

nu aux Dominicains; celui de S. Nicolas est la seule paroisse de la ville : l'église ou chapelle du château sert de temple aux Refugiés François; & on y prêche en François. Il y a une église Allemande pour les Luthériens & une Angloise pour les Anglicans : les Arminiens y ont un lieu d'exercice, & les Catholiques 4. chapelles outre celles des ambassadeurs : enfin les Juifs y ont deux synagogues, dont la principale est celle des Portugais.

Le *Voorhout* est une promenade charmante & un cours magnifique, où il y a de très-belles allées d'arbres : il est fait en équerre & entouré d'une enceinte de fort belles maisons. Le magistrat de la Haye est composé d'un bailli à vie, d'un conseil de 12. sénateurs, de 3. bourgmestres, qui changent tous les ans, & de 7. échevins.

On voit dans le Delftland le village de *Riswick* avec un beau château, situé entre la Haye & Delft, où la paix fut conclue en 1699. entre la France & les puissances qui étoient en guerre contre elle; *Homslardyck* belle maison de plaisance, qui appartient aujourd'hui au roi de Prusse; & *Losdunen* ancienne abbaye à une lieue de la Haye.

5. Le *Schieland*, situé au levant du Delftland, prend son nom du village ou bourg de *Schiedam* sur la Meuse & a pour principale ville ROTTERDAM, ainsi nommée de la petite riviere de *Rotter*, qui s'y jette dans la Merwe. Elle est située à 4. lieues au sud-est de la Haye & à deux de Delft, sur la rive septentrionale de ce fleuve, qui est un bras de la Meuse, & qui a une demi lieue de large. Elle y a un port, qui est vaste & assuré & qui n'est qu'à 6. lieues de l'Océan.

La ville de Rotterdam ne fut environnée de murailles qu'en 1270. elle passe aujourd'hui pour la seconde ville de la Hollande, soit pour sa grandeur, soit pour la beauté de ses bâtimens, soit par ses richesses & par son commerce, sur tout avec la France & l'Angleterre; mais elle n'a que le septiéme rang parmi les 18. villes de la Hollande. Elle a un siége d'amirauté, qui a le premier rang parmi ceux des Provinces Unies : elle est traversée par un grand nombre de canaux, si larges & si profonds, que les plus grands navires y peuvent entrer & décharger à la porte des magasins : il y en a 7. de principaux, qui sont ornés de chaque côté d'un grand quai & de plusieurs rangées d'arbres : les maisons en sont propres & bâties à la moderne. Tous les bâtimens publics en sont magnifiques, mais sur tout *la Bourse*, ainsi que les églises qui sont au nombre de 8. sçavoir 4. Hollandoises, une Françoise, une Angloise Presbiterienne, une pour les Anglois Episcopaux & une Ecossoise. Les Catholiques y ont plusieurs chapelles particulieres. Il y avoit anciennement 8. couvens d'hommes ou de filles, qui ont été employés à divers usages : il y a aussi plusieurs belles places. La régence de la ville est composée de 24. conseillers dont 4. sont bourgmestres : la justice est administrée par un grand bailli & 7. échevins. Cette ville se glorifie d'avoir donné la naissance au célébre Erasme, auquel elle a érigé une statue de bronze qu'on a placée sur le grand pont de la Meuse près de la bourse.

6. *Le Quartier Oriental* & le méridional, situés au levant & au midi du *Schieland*, & bornés au nord par la seigneurie d'Utrecht, au levant par le Gueldre & au midi par le Brabant Hollandois, ont pour principale ville,

Dordrecht, ou *Dort* par contraction, située à 4. à 5. lieues au sud-est de Rotterdam, dans une isle formée par la Meuse, le Vahal, l'Elinge & la Merwe. Elle a un bon port sur la Meuse; est forte & défendue par une bonne citadelle. Comme les comtes de Hollande y faisoient leur résidence ordinaire, elle a le premier rang

entre les villes de cette province. La ville est grande, belle, riche & commerçante, & a droit de faire battre monnoye. Elle est gouvernée par 4. bourgmestres & sept échevins. Elle est célébre, par le dernier synode national des églises Prétendues Réformées des Provinces Unies, qui y fut tenu en 1618. & dans lequel on condamna la doctrine d'Arminius & de ses disciples sur la prédestination.

Les autres villes de ce quartier sont *Goude* ou *Tergaw* qui est d'une médiocre grandeur, mais fort jolie, marchande & bien fortifiée : elle est située au confluent de l'Yssel & du *Gaw* qui lui donne son nom, à 3. lieues au nord-est de Rotterdam : elle est remarquable par la peinture des vitraux de sa principale église, par sa grande place, & par ses écluses, par le moyen desquelles on peut inonder en peu de tems tous les environs.

Schonosen ou *Schonove* à la droite & *Vyanen* à la gauche du Leck ; *Gorcum* sur la droite de la Merwe ou de la Meuse, où il y a un collége, & *Worcum* située vis à vis de l'autre côté du fleuve ; *Leerdam* patrie de Corneille Jansenius évêque d'Ypres, & *Acquoi* qui ont titre de comté ; *Lewenstein* château très-fort au confluent de la Meuse & du *Wahal* ; & *Heusden* ville assez considérable vers les frontieres du Brabant à la gauche de la Meuse.

On voit enfin dans ce quartier S. *Gertruidemberg* ville située à 8. lieues au couchant de Bosleduc à l'embouchure de la riviere de Dongen dans le golfe de Biesbos formé en 1421. par une inondation qui submergea 72. villages & fit périr plus de cent mille ames. Cette ville, dont on rapporte l'origine & le nom à Ste. Gertrude fille de Pepin maire du palais d'Austrasie, est proprement du Brabant Hollandois ; mais elle dépend aujourd'hui de la Hollande méridionale ; & ces deux provinces se la sont longtems disputée. Elle est sous la domination de la république des Provinces Unies sans interruption depuis l'an 1593. elle appartient à la maison de Nassau-Orange avec la baronie de Breda. Elle est forte & assez jolie & a un havre assez commode. Elle a environ mille habitans. Les Catholiques y ont une chapelle, où les habitans de la campagne vont entendre la messe. Elle est célébre par la pêche abondante qu'on y fait de saumons, d'esturgeons & d'aloses.

7. Les *Isles dépendantes de la Hollande* méridionale : on en compte six ; mais il n'y en a que 4. qui soient un peu considérables. La premiére est celle d'*Ysselmonde* formée par la Merwe & la Meuse ; elle a cinq lieues de long du levant au couchant sur 2. dans sa plus grande largeur.

La seconde est celle de *Vorn*, qui a 10. lieues de long du levant au couchant & 3. dans sa plus grande largeur : elle est formée par les deux bras de la Meuse à leur embouchure dans la mer, & au midi par un golfe ou canal qui la sépare de l'isle d'*Overvlacke*. La *Brille* en est la principale ville. Elle est située dans la partie occidentale de l'isle près de l'embouchure de la Meuse, à six lieues au sud-ouest de Rotterdam, & a un bon port qui est bien fortifié : c'est dans cette ville que les Confédérés des Pays Bas jetterent en 1572. les premiers fondemens de leur république. C'est aussi d'où partent & où abordent les pacquebots de Hollande & d'Angleterre : à deux lieues de la ville est le village de *Helvoch-Sluys* où il y a un petit havre dans lequel Guillaume III. prince d'Orange s'embarqua en 1688. pour son expedition d'Angleterre.

Il y a quantité de beaux villages dans cette isle ; son terroir est le plus fertile de la Hollande & le plus abondant en toute sorte de fruits.

La troisiéme isle est celle d'*Over-Vlacke* située au midi de celle de *Vorn* : elle a 6.

lieues d'étendue du levant au couchant & près de deux dans sa plus grande largeur. Elle a pour capitale la ville de *Melisand* : celle de *Sommeldyck* dépend de la Zelande.

Enfin la quatriéme est l'isle de *Gorée* la plus occidentale de toutes, située au couchant de la précédente, à l'embouchure de la Meuse; elle n'est considérable que par son havre, qui est fort grand & fort assuré.

§. 2. *La Nord-Hollande ou la Westfrise.*

Cette partie du comté de Hollande a été habitée anciennement par les Frisons : les comtes de Hollande en firent en 1313. la conquête & l'unirent à leur domaine. C'est une presqu'isle, qui n'est jointe que par un petit isthme avec la Hollande méridionale, au nord de laquelle elle est située. Elle étoit autrefois toute couverte de lacs & de marais, que les habitans ont desséchés par leur travail & par leur industrie, & dont ils ont fait de fort bonnes prairies. Ses peuples sont robustes, francs, droits, simples, fort habiles commerçans ; & ils ont retenu leurs anciennes maniéres jusques dans leurs habits. Leur principal commerce est dans les royaumes du Nord. On la partage en 4. districts, qui sont le *Waterland, le Kenemerland, la Westfrise* & les *Isles*.

1. *Le Waterland* : c'est le quartier le plus méridional : il a *Edam* pour capitale. Cette ville est située sur la côte occidentale du Zuyderzée, où elle a un bon port à 4. lieues au nord-ouest d'Amsterdam. Elle est renommée par la bonté de ses fromages & par la quantité de vaisseaux qu'on y construit.

Les autres lieux plus considérables de ce quartier sont *Munikerdam*, ville médiocre, située entre Amsterdam & Edam sur la côte du Zuyderzée avec un bon port; *Saardam* gros village sur la riviere d'Ye, où il y a un chantier pour la construction des vaisseaux, & dont tous les habitans sont charpentiers; *Purmerend*, petite mais assez belle ville avec un château fort, &c.

2. Le *Kenemerland* situé au nord du Waterland, a pour capitale *Alcmaër*, une des plus belles & des plus fortes villes de Hollande, qui tire son nom des marais où elle est située, à 7. lieues au nord-ouest d'Amsterdam. Elle est recommandable par son commerce de toiles. L'église, la maison de ville & l'arcénal sont de très-beaux bâtimens. *Egmont* en est à un peu moins de deux lieues vers le sud-ouest, & près des Dunes : c'est une petite ville avec titre de comté, & elle a donné son nom à une des principales maisons du pays. Il y avoit avant la réformation une célebre abbaye de l'ordre de S. Benoît fondée au XI. siécle, habitée d'abord par des religieuses & ensuite par des religieux de cet ordre. Les comtes d'Egmont avoient leur château au voisinage de l'abbaye.

3. La *Westfrise* proprement dite : elle occupe la partie la plus septentrionale de la Nord-Hollande & elle en fait l'extrémité: aussi est-elle environnée de la mer de trois côtés; & comme elle est plus basse que la mer, ce n'est que par le moyen des digues, dont l'entretien coûte de grandes sommes, & qui regnent sur toute la côte septentrionale, que les peuples s'empêchent d'être submergés.

Horne ou *Hoorne* en est la capitale. Elle est située sur le Zuyderzée où elle a un bon port, à 7. lieues au nord-est d'Amsterdam. Elle est belle & commerçante surtout en bétail, en beurre, & en fromage. Outre un des colléges de l'amirauté des Provinces Unies, elle a une chambre de la compagnie des Indes, & c'est le lieu où les états de *Westfrise* s'assemblent. Elle fut fondée vers la fin du XIII. siécle. Il y a une école Latine, qui étoit l'une des 7. maisons religieuses qu'on voioit dans cette ville avant la réformation.

Les autres villes principales sont *Enc-*

kuysen sur le Zuyderzée avec un port gâté en partie par le sable ; elle est en forme de croissant & s'avance dans la mer en façon de presqu'isle : elle est à 3. lieues au nord-est de Horne & assez grande ; mais elle n'est pas peuplée à proportion de sa grandeur. On y voit divers canaux, & elle a une chambre de la compagnie des Indes orientales : la maison de ville est fort belle: toutes les autres sont bâties de pierre. Elle fournit beaucoup de charpentiers & de matelots : son commerce de harangs & autres poissons salés étoit autrefois fort considérable ; mais il est aujourd'hui fort déchu.

Meddenblick, ville située auprès de la côte septentrionale du Zuyderzée à 4. lieues au nord : elle est petite, mais forte & défendue par un bon château. Elle a un port où les Hollandois déchargent les bois qu'ils tirent de la Suéde & de la Norwege. C'étoit autrefois la résidence des rois de Westfrise. Ses digues passent pour les plus belles du pays.

4. *Les Isles* : il y en a 4. de principales ; & les autres sont très-peu considérables : on y pêche quantité de coquillages ; celle de *Wettingen* est dans le Zuyderzée au nord de la ville de Meddenblick. Les trois autres sont au nord-est de la partie la plus septentrionale de la Nord-Hollande à l'entrée ou embouchure du golfe de Zuyderzée. Celle de *Texel* est la premiére & la plus considérable des quatre. Elle est à 18. lieues au nord d'Amsterdam & separée de la pointe de la Nord-Hollande, qu'elle a au sud-ouest, par un canal large d'environ trois milles, qu'on appelle *Marsdiep*, & qui sert de passage à tous les vaisseaux qui vont de l'Océan Septentrional dans le golfe de Zuyderzée. L'isle n'a que trois lieues de long sur deux de large : le terroir en est bon & les pâturages excellens & on y fait des fromages fort estimés. Elle est environnée de dunes & de digues fortes & hautes, pour la garantir d'être engloutie par les flots, parce qu'elle est plus basse que la mer. Elle a une bonne citadelle avec un port fort vaste & assez bon sur la côte méridionale. C'est-là le rendez-vous de toutes les flottes qui partent du golfe de Zuyderzée, pour les Indes & diverses contrées de l'Europe : il y a un autre fort sur la côte occidentale, vis-à-vis de la Nord-Hollande avec un bourg ; & on y compte 6. villages qui ont tous des tours & d'où dépendent divers hameaux.

Les deux autres isles sont celles *d'Eyerland* située au nord-est de celle de Texel, & celle de *Flieland* au nord-est de celle d'Eyerland : elles sont moins considérables que celle de Texel.

II. LE DUCHÉ DE GUELDRE.

La Gueldre est bornée au nord par le golfe de Zuyderzée & la province d'Owereissel qui la borne aussi au levant ; elle est ensuite bornée de ce côté-là par l'Evêché de Munster jusques vers son milieu, qu'elle est coupée par le duché de Cléves, qui la partage en méridionale & septentrionale. Le même duché de Cléves borne au levant la partie méridionale, qui a celui de Juliers au midi & le Brabant au couchant. La partie septentrionale est bornée au midi par le Brabant Hollandois & au couchant par la Hollande & la seigneurie d'Utrecht. Sa plus grande étendue du midi au nord-est d'environ 40. lieues communes de France ; mais sa largeur du levant au couchant est fort inégale : la plus grande est d'environ 26. lieues & la moindre d'une ou de deux vers son milieu.

Ce pays a été habité anciennement par les *Ménapiens* & une partie des *Bataves*, peuples de la Gaule Belgique. Il n'est connu sous le nom de *Gueldre* que depuis le XI. siécle. Othon de Nassau seigneur d'une partie du pays ayant bâti le château

de *Gueldre*, en fut créé premier comte en 1079. par l'empereur Henri III. Gerard son fils lui succeda en 1107. & unit le comte de *Zutphen* à celui de *Gueldre*. Renaud II. descendant de Gerard fut créé premier duc de Gueldre par l'empereur Louis de Baviere en 1339. & *non pas vers l'an* 1350. comme le dit la Martiniere, puisque Louis mourut en 1347. Marie, fille & héritiére, après ses freres, de Renaud II. porta le duché de Gueldre dans la maison de Guillaume duc de Juliers son mari, de laquelle elle passa dans celle d'Egmont en 1538. & après la mort de Charles d'Egmont duc de Gueldre, tandis que ses plus proches disputoient sa succession, l'empereur Charles V. s'empara du pays, sous divers prétextes, en 1544. & le transmit à Philippe II. roi d'Espagne son fils, sous le regne duquel toute la partie septentrionale secoua le joug de son autorité, & entra dans l'union des Sept Provinces des Pays Bas qui s'érigerent en république. La partie méridionale demeura au pouvoir du roi d'Espagne ; & on a distingué depuis la Gueldre en *Duché de Gueldre*, ou *Haute Gueldre*, ou *Gueldre Espagnole* ou Autrichienne & en *Gueldre Hollandoise*, *Basse Gueldre* ou *Province de Gueldre*. La Gueldre prise en général est partagée en 4 quartiers, dont le duché de Gueldre ou la partie méridionale n'en contient qu'un : les 3. autres sont dans la septentrionale ou province de Gueldre.

§. 1. *Le Duché de Gueldre ou la Haute Gueldre.*

On a déja marqué les limites de cette partie de la Gueldre, qu'on appelle le *Haut Quartier*, *le Quartier de Ruremonde* & la *Haute Gueldre* ou la *Gueldre méridionale*, separée de l'autre par le duché de Cléves. Elle a environ 18. lieues d'étendue le long & des deux côtés de la Meuse qui la traverse du midi au nord : mais elle n'a que deux à trois lieues dans sa moindre largeur du levant au couchant & 8. à 10. dans la plus grande. Le pays est fertile en grains & en fruits ; & surtout en pâturages. La princesse Claire-Isabelle Eugenie d'Autriche, gouvernante des Pays Bas, sœur de Philippe II. roi d'Espagne fit creuser dans ce pays un canal de 14. lieues de long, qu'on appella *Eugenien*, de son nom, pour joindre la Meuse au Rhin depuis Venlo jusqu'à Rhinberg près de Cologne : mais l'ouvrage n'ayant pû reussir n'a pas été fini ; & ce qu'il y avoit de fait est ruiné.

La Haute Gueldre, après avoir été possedée par la couronne d'Espagne, fut partagée par le traité de Radstad de l'an 1714. entre la maison d'Autriche, qui en conserva la partie méridionale, & le roi de Prusse, auquel elle ceda la partie septentrionale. L'empereur Charles VI. céda en 1715. aux Provinces Unies quelques places de cette partie méridionale ; en sorte que la Haute Gueldre est aujourd'hui partagée entre 3. puissances.

1. L'imperatrice reine de Hongrie y possede RUREMONDE, ville capitale du pays & de la Haute Gueldre. Elle est située sur la droite de la Meuse, à l'endroit où le *Roer*, qui lui donne son nom, se jette dans ce fleuve, à 10. lieues au dessous & au nord de Mastricht, vers le 51. degré 10. m. de latitude. Elle est belle, bien bâtie, bien fortifiée & fort commerçante.

Cette ville, qui contient aujourd'hui 800. maisons en y comprenant ses fauxbourgs, n'étoit encore qu'un village au XIII. siécle lorsqu'il fut entouré de murailles : il y avoit la collégiale du S. Esprit que le pape Paul IV. érigea en cathédrale en 1559. mais cette cathédrale fut transferée en 1661. dans l'église de S. Christophe, qui l'est aujourd'hui : celle du S. Esprit a été donnée aux religieuses Pénitentes : le chapitre de la cathédrale consiste en deux

dignités, 12. chanoines, & 9. autres bénéficiers. Il y a 4. maisons religieuses d'hommes; sçavoir les Chartreux, les Freres Mineurs, les Croisiers & le collége des Jésuites. La principale maison de filles est l'abbaye de *Munster* de l'ordre de Cîteaux : il y en a trois autres avec plusieurs hôpitaux & un séminaire.

La ville de Ruremonde dépendoit du diocése de Liége lorsqu'elle fut érigée en évêché : le diocése fut composé d'environ 160. paroisses partagées en 9. doyenés situés dans la Haute Gueldre, le duché de Limbourg, le pays d'Outre-Meuse & le Comté de Horn ; de ces neuf doyenés, ceux de *Nimegue* & de *Cuick* avec la moitié de celui de *Falckenbourg* sont aujourd'hui du domaine des Etats Généraux.

Grevendaël ou *Nieuv-Closter* sur la riviere de *Niers* dans la paroisse d'Asperden est une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux qui subsiste encore.

L'Ammanie ou le bailliage *d'Erkelens*, qui dépendoit de cette portion de la Gueldre, a été donné par l'empereur Charles VI. en 1719. à l'électeur Palatin, qui en a disposé en faveur du baron de Francken.

2°. La principale des places de la Haute Gueldre méridionale, cedées par le traité de la Barriére de l'an 1715. aux Provinces Unies est *Venlo*, ville située à 5. lieues au dessous & au nord de *Ruremonde* dans un terrain bas & humide, ce qui lui a fait donner son nom, qui signifie *Terre marécageuse* : ce n'étoit qu'un bourg, qui fut entouré de murailles & qui obtint le titre de ville en 1343. Elle a été prise & reprise plusieurs fois par les Provinces Unies & les Espagnols. Elle n'est pas bien forte : mais elle est carrée & assez grande. On y compte environ 4000. habitans qui sont presque tous Catholiques, & qui jouissent de l'exercice public de leur religion. Il n'y a qu'une paroisse desservie par 3. religieux Prémontrés de l'abbaye d'*Everbode*. Les Croisiers & les Récollets y ont des couvens & on y voit 3. monastères de filles : il y a une église Protestante Flamande. Comme le commerce y est fort déchu, la plûpart des habitans sont pauvres. Outre cette ville, les États Généraux possedent en souveraineté dans la haute Gueldre en vertu du traité de la barriére de l'an 1715. le fort de *Stefensweerd* à la droite de la Meuse & à deux lieues au dessus de Ruremonde ; poste important sur ce fleuve. Les petites villes de *Nieustadt* & *d'Echt* & 11. autres bourgs ou villages composent l'ammanie de *Montfort*, bourg peu considérable, dont le roi de Prusse a fait l'acquisition en 1732.

3. La partie septentrionale de la Haute Gueldre ou duché de Gueldre située des deux côtés de la Meuse, étoit au pouvoir des François lorsqu'ils la cederent en 1712. au roi de Prusse, en échange de la principauté d'Orange ; ce qui fut confirmé par le traité d'Utrecht & ensuite par celui de Radstat. Ce pays renferme suivant ce dernier traité la ville de *Gueldre*, la préfecture, le bailliage & le bas bailliage de Gueldre avec tout ce qui y appartient & en dépend, avec les villes, bailliages & seigneuries de *Stralen*, *Wachtendonk*, *Midelaar*, *Watbeck*, *Aertsen*, *Afferden* & *Weel*, de même que *Racy*, *Klein*, & *Kevelaar* avec toutes leurs appartenances & dépendances ; l'ammanie de *Krichenbeck* & le pays de *Kessel* & leurs dépendances. Ces pays furent cédés au roi de Prusse, sous la réservation & clause, que la religion Catholique y seroit maintenue, comme elle y étoit exercée sous les princes qui les avoient possédés, avec permission à ce prince de donner le nom de *Principauté d'Orange*, à ce pays, attacher les armes & en prendre le titre.

Gueldre, qui a donné son nom au duché & qui est le chef-lieu de la partie de ce duché cédée au roi de Prusse, est une pla-

ce forte, située à 4. lieues au nord-est de Venlo dans une isle formée par la riviere de Niers, dans des marais qui rendent son abord difficile. La ville, qui est plus petite que Venlo, est défendue par un château très-fort, où les anciens ducs de Gueldre faisoient leur résidence. Cette place sert de boulevart au roi de Prusse qui possede le duché de Cléves. *Wachtendonk* est une autre place forte située dans des marais : elle a donné son nom à une ancienne maison.

Le pays de *Kessel* cédé au roi de Prusse par ce traité contient toute la partie du duché de Gueldre située à la gauche de la Meuse qui le borne au levant ; & il est borné au couchant par le *Péeland*, portion de Brabant Hollandois. Il peut avoir 8. lieues du midi au nord & 4. du levant au couchant. *Kessel*, gros village qui lui donne son nom, en est le chef-lieu. Il est situé à la gauche de la Meuse à 3. lieues au dessous de Ruremonde.

§. 2. *La Gueldre Septentrionale* ou *la Province de Gueldre.*

On a aussi marqué les limites de cette province, qu'on appelle encore la *Basse Gueldre*, & qui a le premier rang parmi les Sept Provinces Unies, à cause de sa dignité de duché. En y comprenant le comté de Zutphen, qui lui a été uni dès le commencement du XII. siécle, elle a 20. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 18. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Elle comprend 26. villes, 230. villages, cinq comtés & autant de forteresses. Elle est arrosée entr'autres par le Rhin qui s'y partage en 3. branches : celle qui retient le nom de *Rhin* & celle qui prend le nom de *Wahal* la traversent du levant au couchant; & la troisiéme, qu'on appelle *Yssel*, la parcourt du midi au nord, & la separe en partie au levant, de l'Oweryssel. Le pays est fertile en grains ; mais couvert en plusieurs endroits de bois & de bruyeres ; ce qui diminue sa fertilité. On fait dans le pays le meilleur papier de toute la Hollande.

Cette province est partagée en trois quartiers, qui sont ceux de *Nimegue*, *d'Arnheim* & de *Zutphen* & qui prennent leur nom de leurs villes capitales. Les deux premiers composoient la partie inférieure du duché de Gueldre proprement dit. Chacun de ces quartiers forme un état particulier, dont la jurisdiction & les droits sont separés. Il y a dans les trois quartiers 13. villes qui envoyent leurs députés à l'assemblée provinciale. Elle se tient alternativement dans chacune des capitales des trois quartiers. La noblesse envoye aussi ses députés à cette assemblée.

1. *Quartier de Nimegue.*

Ce quartier, qu'on nomme aussi le *Betaw* qui en fait la principale partie, est le plus occidental de la province de Gueldre; & il s'étend dans sa partie méridionale. Il est borné au nord par la branche du Rhin qui en retient le nom & au midi par la Meuse qui le separe du Brabant Hollandois; il est traversé dans son milieu du levant au couchant par le *Wahal*. C'est le meilleur pays de toute la Gueldre, étant entouré de rivieres qui en font une espece d'isle. Il contient une grande partie de l'ancienne demeure des *Bataves* & est subdivisé en 5. territoires. On y compte 3. villes, 50. terres seigneuriales qui ont la justice criminelle, un plus grand nombre qui ont la justice civile, & 5. forteresses où on tient garnison.

1. Le territoire de NIMEGUE, ville capitale de la province de Gueldre, en est le principal. Elle est située sur 9. collines à la gauche du Wahal, qui est la plus gran-

de branche du Rhin, au 51. degré 55. m. de latitude & au 23. 25. m. de longitude. C'étoit anciennement un château connu sous le nom de *Noviomagus* & on y découvre plusieurs restes d'antiquité. Charlemagne ayant rétabli ce château en fit une maison royale, où lui-même & les empereurs ses successeurs firent souvent leur demeure. C'est aujourd'hui une forteresse importante située sur une colline escarpée de tous côtés, excepté d'un seul. Cette forteresse sert de citadelle à la ville, qu'elle commande, ainsi que le fleuve; & renferme trois places & deux chapelles. La forteresse de *Knotzenbourg* est située de l'autre côté du Wahal dont elle assure le passage.

La ville de Nimegue est d'ailleurs très-forte: elle est grande, bien peuplée & fort commerçante, & elle a le privilége de battre monnoye; elle a été libre & imperiale. Guillaume comte de Hollande & roi des Romains l'engagea en 1248. à Othon II. duc de Gueldre, dont les successeurs l'ont gardée pour le prix de l'engagement. Il y avoit autrefois un grand nombre d'églises & de maisons religieuses: il n'y reste plus que 10. églises depuis la réformation. Celle de S. Estienne, qui est la principale, a été collégiale & bâtie en 1272. La maison-de-ville est magnifique; & il y a plusieurs hôpitaux avec une école Latine.

Le vicomte de Turenne prit cette ville en 1672. & elle est célébre par les traités de paix qui y furent conclus en 1678. & 1679. Le fort de *Skenc* poste important, est situé à 4. à 5. lieues au dessus de Nimegue à l'endroit où le Wahal se separe du Rhin: A une demi lieue au dessous de Skenc, sur le Rhin, est le village de *Tolhuis* où les François passerent ce fleuve à la nage en 1672.

2. & 3. Le *Betaw* partagé en haut & bas. Il renferme la partie du quartier de Nimegue située entre le Rhin & le Wahal, qui en font une espéce d'isle. *Tiel*, petite ville située à 4. lieues au dessous & au couchant de Nimegue, est capitale du bas. Elle fut fondée au IX. siécle, à l'occasion d'un monastère qui y fut établi: elle a droit d'envoyer des députés à l'assemblée provinciale. Le Betaw renferme les petites villes de *Buren* sur le Ling & de *Culenbourg* sur le Leck qui ont titre de comté.

4. Le pays situé entre le Wahal au nord & la Meuse au midi. On y voit *Battenbourg* sur la Meuse, ancienne baronie, avec un fort situé vis-à-vis de Ravestein.

5. Le territoire de *Bommel*, petite ville située sur la rive gauche du Wahal, à 3. lieues au sud-ouest de Tiel, est le plus occidental du quartier de Nimegue. Les François prirent en 1672. la ville de Bommel, & en raserent les fortifications deux ans après. Le Fort de S. André, situé entre le Wahal & la Meuse dans une espéce d'isle, est à deux lieues au levant de Bommel.

2. *Quartier d'Arnheim.*

On donne le nom de *Velaw* à ce quartier, qui est le plus étendu de la province de Gueldre. Il est borné au nord par le Zuyderzée & la province d'Owerissel, dont il est separé au levant par l'Yssel: il a le Rhin au midi & la seigneurie d'Utrecht au couchant. Son étendue du midi au nord est d'environ 4. lieues communes de France & de 12. du levant au couchant. C'est un pays de landes & de bruyeres. Godefroi de Bouillon, qui en étoit seigneur, le vendit au comte de Gueldre lorsqu'il partit pour la Croisade. Il a été de la mouvance de l'église d'Utrecht & contient 5. principales villes qui députent à l'assemblée provinciale, & qui sont.

1. ARNHEIM capitale, nommée *Arnoldi Villa* en Latin, située sur le Rhin à 3. lieues

lieues au nord de Nimegue. Ce ne fut d'abord qu'un village qui fut entouré de murailles au XIV. siécle. La ville est belle & environnée de dix bastions. La cour de la justice de la province y est établie. L'ordre de Malte y avoit une commanderie. Les François la prirent en 1672. & en raserent les fortifications deux ans après. Auprès est le canal qui joint le Rhin à l'Issel dans l'espace de deux lieues, nommé en Latin *Fossæ Drusianæ*, parce que Germanicus Drusus le fit creuser.

2. *Harderwick* : c'est la seconde ville de ce quartier : elle est située sur le Zuyderzée, où elle a un port à 12. lieues au nord de Nimegue. Elle n'est considérable que par son université qui y fut établie en 1648. & il y a une bibliothéque publique ; un incendie la consuma presque entierement en 1503. Avant la réformation il y avoit 6. maisons religieuses, 3. d'hommes & 3. de filles. La principale église est celle de Notre-Dame qui est fort belle. Il y a de bonnes digues qui l'empêchent d'être submergée.

3. 4. & 5. *Hattem*, *Elbourg* & *Wagenningen* sont trois autres villes du pays qui députent à l'assemblée provinciale de Gueldre. *Dieren* près de l'Issel & *Loo* sont des châteaux ou maisons de plaisance de la succession d'Orange qui appartiennent au Stathouder.

3. *Comté de Zutphen.*

Il est situé à la droite de l'Issel qui le borne au couchant : il est borné au nord par l'Ower-Issel, au levant par l'évêché de Munster & au midi par le duché de Cléves. Son étendue du midi au nord est de dix à 12. lieues & autant du levant au couchant. Ce pays, qui a été autrefois la demeure des *Usipetes*, avoit titre de comté dès le X. siécle : la posterité masculine de ses comtes, qui étoient vassaux de l'église d'Utrecht, ayant fini au commencement du XII. il fut uni à celui de Gueldre & fit une des 17. provinces des Pays Bas. Il comprend 5. villes qui ont droit de députer aux assemblées provinciales.

ZUTPHEN, qui en est la capitale, est située à 8. lieues au nord-est de Nimegue au confluent de la riviere de Borkel, qui la traverse & qui remplit ses fossés, avec l'Issel. Elle est forte & assez grande & a droit de battre monnoye. Elle dépendoit du diocése de Munster, lorsqu'elle fut attribuée au nouvel évêché de Deventer. L'église de Ste. Walburge, qui en est la principale, étoit autrefois collégiale. Ses édifices le plus remarquables sont la maison-de-ville, le collége des députés du comté, & le palais du comte, nommé *Greven-hot*.

Les autres villes du comté de Zutphen, qui ont droit de députer aux assemblées provinciales sont *Doesbourg*, *Dotecum*, *Lochem* & *Groll*. La premiére située sur l'Issel à 3. lieues au dessus & au midi de Zutphen est fortifiée. *Bronchorst* sur l'Issel a titre de comté : *Borckelo* & *Wish* sont des baronies.

III. LA SEIGNEURIE D'UTRECHT.

Cette province est bornée au couchant & en partie au nord par celle de Hollande : le Zuyderzée acheve de la borner au nord ; elle a la Gueldre au levant dont elle est separée au midi par le Rhin : elle a environ 12. lieues d'étendue du levant au couchant & 8. du nord au midi.

Elle fut comprise anciennement dans le pays que les Bataves & les Frisons occupoient ; elle fut soumise à la domination Françoise avec le reste de la Belgique ; mais les Frisons, qui en habitoient la partie septentrionale, & que le Rhin separoit des Bataves, étant restés dans l'Idolâtrie, S. Willibrord entreprit de les convertir à la foi Chrétienne & fut leur apôtre. Il éta-

blit sa principale demeure à Utrecht à la fin du VIII. siécle où il bâtit l'église de S. Martin, dont il fut le premier évêque, & fonda un monastère dans le voisinage de cette église. Charlemagne donna aux évêques d'Utrecht successeurs de ce Saint, le domaine de cette province & d'une grande partie de la Hollande & des provinces voisines, pour les engager de travailler à la conversion des infidéles qui restoient dans le pays ; & ces prélats, qui eurent un diocése fort étendu & qui furent mis dans la suite au nombre des princes de l'empire, possederent ainsi un domaine très-considérable ; en sorte qu'ils comptoient 28. comtes ou princes au nombre de leurs feudataires ; & les ducs de Brabant, de Cléves & de Gueldre & les comtes de Hollande parmi leurs grands officiers. Mais les guerres dans lesquelles ils s'engagerent leur firent perdre une grande partie de leurs domaines : ils possedoient encore les provinces d'Utrecht, d'Ower-Issel, de Groningue & des Omelandes, lorsque Henri de Baviére évêque d'Utrecht en ceda la souveraineté en 1527. à l'empereur Charles V. Ces provinces secouerent 40. ans après le joug de Philippe II. roi d'Espagne, fils & successeur de l'empereur Charles V. & s'érigerent en république.

Comme le terrain de la province d'Utrecht est plus élevé que dans les provinces voisines, il est moins marécageux, mieux cultivé & plus fertile ; & l'air y est plus sain : il y a néanmoins des bruyeres & des landes en quelques endroits.

L'évêché d'Utrecht fut érigé en archevêché en 1559. & partagé en six diocéses ; en sorte que celui d'Utrecht, auparavant fort étendu, fut resserré dans des limites beaucoup plus étroites : il resta néanmoins dans son étendue 28. collégiales, 12. abbayes, 12. commanderies de l'ordre Teutonique, 18. prévôtés de Chanoines Réguliers, 4. Chartreuses ; & en tout 198. maisons religieuses de l'un ou de l'autre sexe. Les évêques, & ensuite les archevêques d'Utrecht étoient élûs par le chapitre de la cathédrale composé de 16. dignités & 40. chanoines & par les chapitres des 4. collégiales d'Utrecht ; ce qui faisoit en tout 140. chanoines qui avoient part à l'élection : mais les Sept Provinces s'étant unies en 1579. & ayant embrassé la prétendue réformation, l'archevêché d'Utrecht & les 5. évêchés du pays, ses suffragans, furent supprimés par les États Généraux, ainsi que toutes les maisons religieuses situées dans leurs diocéses, dont les revenus, de même que ceux de l'archevêché d'Utrecht furent appliqués à divers usages. Les canonicats des mêmes églises cathédrales & des collégiales ont été supprimés excepté dans la ville d'Utrecht, où on en a laissé subsister un certain nombre, tant de la cathédrale que des 4. collégiales ; & les prébendes se vendent à vie à de Laïques Protestans, qui représentent, par leurs députés, l'ordre du clergé aux assemblées de la province d'Utrecht. Il est resté néanmoins encore beaucoup de Catholiques dans la ville & la province d'Utrecht, où ils sont en plus grand nombre qu'ailleurs, & il y en a plus dans les villages de la campagne que dans les villes.

Le gouvernement de la province d'Utrecht est au pouvoir des 3. ordres du pays, le clergé, la noblesse & le tiers état. Le clergé est composé de huit députés des cinq chapitres d'Utrecht. La noblesse est composée aussi d'un certain nombre de députés ; & pour le tiers état les villes d'*Utrecht*, d'*Amersfort*, *Wick*, *Rhenen* & *Montfort* envoyent les leurs : ainsi on compte 5. villes dans cette province. On y compte aussi 65. villages & 64. châteaux ou maisons nobles : elle est partagée en 4. quartiers ou maréchaussées qui suivent.

1. UTRECHT, capitale de la province, fut appellée par les Latins *Trajectum ad*

Rhenum, pour la distinguer de Mastreicht qui fut nommée *Trajectum ad Mosam*. Elle est située au 52. degré 8. m. de latitude sur le vieux canal du Rhin, à 7. lieues au sud-est d'Amsterdam & à 8. au levant de Leyde. Elle fut d'abord bâtie sur le bord septentrional de ce fleuve ; mais le nombre des habitans s'étant augmenté, on bâtit une nouvelle ville sur le bord méridional de ce même fleuve qui la traverse. Elle est belle, grande & riche, mais elle n'est pas forte. Elle est de figure ovale, & a environ 5. quarts de lieue de circuit sans compter ses 4. fauxbourgs.

Elle est dans une situation charmante ; & comme elle est plus élevée que le reste du pays, les eaux y sont excellentes, & on en vient chercher de bien loin. Elle a deux canaux, dont l'un porte le nom de *Drusus* qui l'a fait creuser: ils sont toûjours couverts d'un grand nombre de barques, & bordés de châque côté d'un double rang de maisons. La cathédrale de S. Martin qu'on a conservée, & qui est la principale église de la ville, est d'une structure admirable ; & son clocher est le plus haut & le plus beau des Provinces Unies. Des 4. collégiales qu'il y avoit, de S. Sauveur, de Notre-Dame, de S. Pierre & de S. Jean-Baptiste, la premiére a été détruite en 1587. pour élargir les rues voisines ; la seconde est à l'usage des Protestans Anglois, & le chœur de la quatriéme est occupé par la bibliothéque publique. Outre ces églises, les Réformés y ont 4. paroisses : les Catholiques y avoient autrefois l'abbaye de S. Paul de l'ordre de S. Benoît ; celle de S. Servais de filles de l'ordre de Cîteaux, 12. autres communautés religieuses & 2. commanderies ; tous ces lieux de piété ont entiérement changé de face : plusieurs sont devenus aujourd'hui des hôpitaux ou des maisons pour les vieux hommes & les vieilles femmes, pour les malades, les orphélins, les enfans trouvés, &c. On remarque encore à Utrecht, ce qu'on appelle *la Maison du Pape*, qui n'a rien de singulier, que le nom qu'elle a pris du pape Adrien VI. natif de cette ville : il y a un mail, qui est un des plus beaux de l'Europe.

Toutes les avenues d'Utrecht sont belles, & ses environs sont remplis de jardins & d'allées de petits bois. Cela joint à la pureté de l'air qu'on y respire, en fait un des plus agréables sejours des Provinces Unies. Aussi est-elle fort fréquentée par les étrangers, & par la noblesse du pays, qui y fait son sejour. Elle est le siége des états & de la cour de justice de la province, & elle a une cour de monnoyes & une université érigée en 1636. par les Etats Généraux. Cette ville a été autrefois imperiale du cercle de Westphalie : elle fut ensuite assujettie à ses évêques, qui en disposerent en faveur de l'empereur Charles V. Le roi Louis XIV. la prit en 1672. avec le reste de la province, & fit chanter le *Te Deum* dans la cathédrale: il l'abandonna l'année suivante, après avoir fait détruire les fortifications & des autres places du pays. Elle est célébre par le congrez qui y fut tenu pour la paix en 1712. & 1713. La petite ville de *Rhenen*, qui est ancienne & située sur le Rhin qui lui a donné son nom, est dans le quartier d'Utrecht.

2. La ville *d'Amersfort* à 5. lieues au nord-est d'Utrecht est capitale d'un autre quartier, qu'on appelle l'*Eemsland*. C'est une ville considérable située sur la riviere d'Eem. Elle est dans une situation agréable & dans un terroir fertile : elle est commerçante & on y tient plusieurs foires.

3. *Montfort* sur l'Issel à trois lieues au sud-ouest d'Utrecht est capitale d'un troisiéme quartier : elle a eu titre de comté qui a appartenu à la maison de Merode jusqu'en 1648. que les Etats Généraux l'acheterent. Elle est petite mais fort pro-

pre & assez forte : il y a un ancien château.

4. Enfin *Wicte-Duerstede* est la capitale du 4. quartier : elle est située à six lieues au sud-est d'Utrecht, à l'endroit où le Rhin se partage en deux branches, dont la plus méridionale prend le nom de *Leck*. Elle a été autrefois considérable : il y avoit une collégiale & quelques maisons religieuses. Les évêques d'Utrecht y faisoient leur résidence ordinaire.

IV. LA ZÉLANDE.

Zélande ou *Zéland* en Hollandois veut dire *Pays Maritime*, nom qui n'est connu que depuis le XII. siécle & qui convient parfaitement à cette province, composée de 16. à 17. isles, situées à l'embouchure de l'Escaut & de la Meuse dans l'Océan septentrional ou mer d'Allemagne. Elles sont separées par les canaux qui forment ces embouchures, de la Hollande qu'elles ont au nord ; du Brabant qu'elles ont au levant & de la Flandre qui est au midi ; & la mer les borne au couchant. Le terrain qu'elles occupent, en y comprenant les canaux qui les separent, a 12. lieues communes de France d'étendue, du levant au couchant, & 9. à 10. du midi au nord.

Les habitans de ces isles, soumises à nos rois de la premiére race, & dépendantes de la Frise, furent convertis à la foi Chrétienne au VIII. siécle par S. Willibrod apôtre des Frisons. Les Normans s'emparerent de ces isles à la fin du IX. & y commirent beaucoup de ravages. Elles firent partie de la Flandre Imperiale au X. & elles furent soumises au XI. partie aux comtes de Flandres & partie à ceux de Hollande. Ces derniers, qui en posséderent enfin tout le domaine, & qui se qualifierent *Comtes de Hollande & de Zélande*, en firent hommage aux comtes de Flandre jusqu'en 1322. que ceux-ci renoncerent à cet hommage par un traité. La Zélande entra ensuite avec la Hollande & le Hainaut dans la maison de Bourgogne, & elle passa de cette derniere dans celle d'Autriche.

Comme le terrain de ces isles a toûjours été bas & sujet aux inondations, ce n'est qu'aprés de grands travaux, qu'on en a desseché la terre, par divers canaux, & qu'on l'a rendue enfin propre à être cultivée & habitée. Ces canaux ont donné l'entrée à l'Océan, qui après avoir submergé une partie du pays, y a formé des bras de mer, où les plus grands vaisseaux peuvent entrer : ces isles risqueroient fort d'être submergées, si elles n'étoient défendues contre l'impetuosité des vagues, par de fortes digues qu'on a soin d'entretenir : il y arrive néanmoins de tems en tems quelques inondations ; & celle qui arriva en 1577 entre les isles de Sud-Beveland & de Cadsant, y submergea 19. villages. Du reste le terroir est assez agréable ; quoique l'air y soit grossier : on y trouve de fort bons pâturages ; mais il y croît peu de grains ; & la plus grande richesse du pays consiste dans le commerce maritime de ses habitans, surtout avec l'Espagne, dans la pêche & dans les courses ou pirateries qu'ils exercent en tems de guerre : aussi sont-ils courageux, bons matelots & bons pilotes.

On compte en Zélande 8. villes & plus de cent gros villages : les états de cette province étoient composés des députés de la noblesse qui y avoient le premier rang & de ceux des six principales villes : mais depuis la mort de Guillaume III. roi d'Angleterre, en qui la noblesse du pays avoit transporté son droit, & dont le député assistoit aux états de Zélande, en qualité de baron de *Wéere* dans l'isle de Walcheren ; la noblesse, dont les maisons se sont éteintes, n'assiste plus à ces états ; & le gouvernement de la province est entiérement

entre les mains des magiſtrats des ſix principales villes du pays. Les principales iſles de la Zélande ſont les ſuivantes.

1. *Walcheren* : elle eſt ſituée au Sud-oueſt de toutes les autres, dont elle eſt une des plus conſidérables. Elle n'eſt ſeparée de l'iſle de Cadſant, qui dépend de la Flandre, que par un détroit d'environ une lieue de large : elle a 4. lieues d'étendue du midi au nord & autant du levant au couchant. Sa principale ville eſt MIDDELBOURG capitale de toute la Zélande, ſituée au 51. degré 30. m. de latitude & au 21. 8. m. de longitude, à demi lieue de la côte orientale de l'iſle & du port de *Ramuë* ou *Ramekens* avec lequel elle communique par un grand canal, qui ſe diviſe à l'entrée de la ville, & y forme deux grands havres, où des vaiſſeaux de 400. tonneaux peuvent aiſément aborder. Cette ville eſt une des plus anciennes de la Zélande : elle fut fondée en 1132. par un ſeigneur de Borſelen qui avoit le domaine de l'iſle. Elle eſt grande, riche, bien peuplée, propre, bien bâtie, très-forte & extrémemement commerçante, & c'eſt l'entrepôt de tous les vins de France, d'Eſpagne & de Portugal qui vont dans les Pays Bas. On y voit de fort belles places & de beaux édifices publics. Le principal eſt l'abbaye de Saint Nicolas de l'ordre de Prémontré, qui étoit très-puiſſante : l'abbé avoit la premiére place aux Etats de Zélande. Cette abbaye, dont les bâtimens forment une petite ville, eſt le lieu où s'aſſemblent aujourdui les états & le conſeil de la province, ainſi que le conſeil de la Flandre Hollandoiſe : on y a établi la chambre des comptes de la compagnie des Indes Orientales, l'amirauté & la monnoye. L'hôtel-de-ville de Middelbourg eſt auſſi un bel édifice, conſidérable ſurtout par la tour de ſon horloge. Le pape Paul V. érigea en 1559. l'égliſe de S. Pierre de cette ville en évêché, que les Réformés ſupprimerent en 1579. après s'être rendu maîtres de la même ville. Le port de *Ramuë*, nommé *Ramekens* en Hollandois, eſt défendu par un fort.

Fleſſingue eſt la ſeconde ville de l'iſle de Walcheren : elle eſt ſituée ſur la côte méridionale à un peu plus d'une lieue au midi de Middelbourg, vis-à-vis l'iſle de Cadſant. Elle eſt forte, riche & marchande. Son nom eſt tiré du mot Flamand *Fleſch*, qui ſignifie *Flacon* ou *Bouteille*, à cauſe qu'elle en a la figure : ce n'étoit anciennement qu'un petit bourg, qui fut fermé de murailles en 1210. Elle eſt ſur un bras de l'Eſcaut, à l'endroit où il ſe décharge dans la mer, & tient le paſſage, non ſeulement de cette riviere, mais auſſi de la plus grande partie des iſles de Zélande & des Pays-Bas, dont elle eſt l'une des clefs les plus importantes. Ce fut pour cette raiſon que l'empereur Charles-Quint, lorſqu'il fit l'abdication de ſes états, conſeilla à Philippe II. ſon fils d'avoir grand ſoin de la conſerver. Le port eſt entre deux môles, qui rompent les vagues & empêchent que la mer n'entre agitée dans le havre, lequel après s'être avancé dans la ville environ cent pas, ſe diviſe en 2. branches, qui vont juſqu'à l'autre bout de la même ville, où les vaiſſeaux arrivent tous chargés le long des quais qui les bordent, ce qui eſt une grande commodité pour les marchands. C'eſt le quartier le plus agréable de Fleſſingue, où il y a quelques ponts pour paſſer d'un quai à l'autre. Le havre neuf, qui eſt dans la ville neuve, ſert ordinairement de demeure aux vaiſſeaux qui attendent leur charge, ou qu'on fait racommoder pour faire quelque long voyage. Il a près de cent pas de largeur, & plus de 400. de longueur entre deux grands quais revêtus de briques. Il n'y a rien de plus agréable à la vue que les maiſons qui environnent ces quais, pour leurs peintures en maniere de payſages à

la mode de Hollande. Presque toutes les rues de la ville sont droites, belles & pavées de briques, comme les maisons, à cause qu'il n'y a point de carriere dans la Hollande. On remarque une coûtume fort particuliére des habitans de Flessingue : lorsqu'il y a quelqu'un de mort dans une maison, on met une botte de paille à la porte. Si c'est un homme, les épics de la paille regardent la rue ; si c'est une femme, ils sont tournés du côté de la maison. Cette ville qui est la patrie du célébre Ruyter, appartient aujourd'hui, sous le titre de marquisat, au Stathouder.

Les autres lieux principaux de l'isle de Walcheren sont *Armuyde* petite ville avec titre de vicomté, nommée *Arnemunda* en Latin, située sur la côte orientale à une demi lieue au nord-est de Middelbourg : elle avoit un port aujourd'hui presque comblé, & la ville est ruinée. *Wéere* ou *Terwéere*, en Latin *Campo veria*, petite ville avec un port sur la côte orientale, a un arcénal & titre de marquisat qui appartient au Stathouder.

2. *Sud-Beveland* est la plus étendue de toutes les isles de la Zélande : elle est située au levant de celle de Walcheren. Elle est bornée au levant par l'Escaut oriental qui la separe du marquisat de Berg-op-zom & au midi par l'Escaut occidental qui la separe de la Flandre Hollandoise. Elle a environ 7. lieues communes de France du levant au couchant : mais elle a perdu beaucoup de terrain par les inondations de l'Escaut. Sa capitale est *Goes* ou *Gous*, qui est une ville assez grande & assez belle, riche & forte, située sur la côte septentrionale, à 4. lieues au levant de Middelbourg. Elle a un bon port & est la seule de l'Isle qui s'échappa de l'inondation de l'an 1532. Ses habitans jouissent de divers privileges & s'appliquent à la navigation, à la pêche, & à la nourriture des bestiaux: le reste de l'isle ne contient que quelques villages. On voyoit autrefois dans l'isle la ville de *Roomerswaal* qui étoit très-considérable, & qui après avoir été inondée six fois pendant 12. ans fut enfin submergée en 1563. La mer a aussi englouti une grande partie de l'ancienne baronie de *Borselen*.

3. L'isle de *Nord-Beveland* située au nord de la précédente, & beaucoup moins étendue, n'en formoit autrefois, avec elle, qu'une seule : elles ont été separées, par les diverses routes que l'Escaut s'est faites à son embouchure. Celle de Nord-Beveland ne contient que 3. bourgs ou villages.

4. *Tolen*, située au nord-est de l'isle de Sud-Beveland, tire son nom d'un péage qu'on y avoit établi : elle n'est separée du Brabant Hollandois qu'elle a au levant, que par un petit bras de l'Escaut : son étendue du sud-est au nord-ouest est de quatre lieues : sa largeur est moins grande. Elle est environnée de fortes digues qui la garantissent contre les flots de la mer. La capitale de même nom, située sur la côte orientale, sur les frontieres du Brabant, est une place forte qui a le troisiéme rang parmi les villes de la Zélande. Le Stathouder possede quelques bourgs ou villages dans l'isle.

5. *Duyveland*, située au nord-ouest de celle de Tolen, & au sud-est de celle de Schowen, avec laquelle elle est jointe par une digue, n'a que 4. bourgs ou villages, sans aucune ville.

6. *Schowen* nommée *Scaldia* en Latin, située au nord de celle de Nord-Beveland est assez considérable ; elle a 5. lieues d'étendue du levant au couchant, & 2. du midi au nord. *Ziriczée*, située sur la côte méridionale, en est la principale ville, & elle a été autrefois la capitale de la Zélande ; mais elle a cedé le rang à Middelbourg, qu'elle a au sud-ouest, & qui en est éloignée de 5. à 6. lieues. Elle a

un bon port, que les habitans ont rétabli par leur industrie. La ville est assez jolie, bien peuplée & fort marchande. La principale église est celle de S. Livin, qui a été autrefois collégiale : il y avoit six maisons religieuses, entr'autres une Chartreuse, avant la réformation.

Browershafen est la seconde ville de l'isle de Schowen. Elle est sur la côte septentrionale & d'une grandeur médiocre. Elle est riche & forte & a un bon port. La plûpart de ses habitans sont pêcheurs ou matelots. *Bommene*, autre ville située au nord-est de l'isle, dépend de la Hollande.

7. *Wolferdyck* petite isle ne contient que 3. villages.

Toutes les autres isles de la Zélande sont très-peu considérables.

V. LA SEIGNEURIE

DE GRONINGUE.

Cette province, qui faisoit anciennement partie de la Frise, est bornée à l'orient par la riviere d'Ems à son embouchure, ou par le golfe de *Dollart*, par l'Oostfrise & par l'évêché de Munster ; au couchant par la Frise; au nord par la mer d'Allemagne & au midi par l'Ower-Issel. Elle a 14. lieues communes de France dans sa plus grande longueur du midi au nord & à peu près autant du levant au couchant. Elle s'étend depuis la riviere d'Ems, jusqu'à celle de Lawers, qui la sépare de la Frise, & c'est la plus septentrionale des Sept Provinces Unies.

L'empereur Henri le *Noir* donna au milieu du XI. siécle le domaine de cette province aux évêques d'Utrecht, qui le partagerent pendant le XII. & pendant les suivans avec les comtes de Hollande. Les habitans de la capitale secouerent le joug de leur autorité, & se donnerent en 1506. à Edbard comte d'Embden, qui 9. ans après renonça à ses droits en faveur de Charles duc de Gueldre. Cette province se soumit en 1536. à l'empereur Charles V. enfin elle s'unit en 1594. aux Provinces Unies qui lui donnerent le dernier rang parmi elles.

Il faut y posseder, comme en Frise, une certaine quantité de terres, pour concourir à l'élection des députés qui ont le gouvernement de la république.

Cette province est partagée en deux corps différens. La seule ville de Groningue en compose un, & tout le reste du pays, qu'on appelle les *Ommelandes*, un autre. Les deux corps envoyent leurs députés en nombre égal aux états de la province, en qui réside la souveraineté du pays, & qui distribuent les emplois en nombre égal aux membres des deux corps. Ils envoyent conjointement six députés aux états généraux ; deux au conseil d'état, autant à la chambre des comptes de la généralité, &c. Ils élisent aussi six personnes pour composer la chambre des finances de la province. Les états ne s'assemblent qu'une fois l'an au mois de Février, & dans cette assemblée il n'y a que deux suffrages, celui de la ville & celui des Ommelandes ; & lorsque les avis sont partagés, on ne prend aucune résolution : le collége des conseillers députés, au nombre de 8. regle les affaires de la province pendant l'absence des états.

La plus grande richesse de la province de Groningue consiste dans ses excellens pâturages : on y éleve entr'autres un grand nombre de chevaux pour le charoi.

GRONINGUE, ville capitale du pays, est située au 53. degré 13. m. de latitude & au 24. de longitude, à 5. lieues au midi des côtes de la mer d'Allemagne, sur & entre les rivieres de Hunesse & d'Aa. Elle communique avec la mer par un grand canal, capable de porter les plus gros vaisseaux.

Cette ville n'étoit encore qu'un vil-

lage ou un bourg au milieu du XI. siécle ; mais elle devint bientôt puissante. Elle est une des plus grandes des Pays Bas, belle, bien peuplée, bien policée. Outre l'église de Saint Martin, qui fut érigée en cathédrale en 1559. il y a deux autres paroisses. Il y avoit cinq communautés d'hommes ou de filles qui ont été changées en d'autres usages & il y a 4. hôpitaux. La ville est gouvernée par 12. Conseillers & 4. bourgmestres. Il y a une chambre de justice qui reçoit les appels de diverses jurisdictions de la province. L'évêque de Munster qui en avoit formé le siége en 1672. fut obligé de le lever.

Tout le reste de la province de Groningue ou les *Ommelandes* consiste dans la seule ville de *Dam*, en 127. villages & quelques forts, sans compter quelques-uns qui sont dans la banlieue de Groningue. Il est partagé en trois quartiers, & chaque quartier subdivisé en trois autres. Il faut que six de ces neuf districts soient d'accord pour former une résolution.

La ville de *Dam* est située à 5. lieues de Groningue, avec laquelle elle communique par un canal, & à une lieue de la côte, où elle a un bon port nommé *Delfzil* sur la riviere d'Ems, défendu par une bonne citadelle. Elle est d'une grandeur médiocre ; bien peuplée & marchande ; mais peu fortifiée.

VI. LA FRISE.

La mer d'Allemagne, ou du Nord, borne cette province au nord, & le golfe de Zuyder-Zée au couchant & en partie au midi : elle a la province de Groningue & celle d'Ower-Issel au levant ; & cette derniere acheve de la borner au midi. Son étendue du midi au nord est de 12. à 14. lieues communes de France & d'un peu moins du levant au couchant. Elle tire son nom des *Frisons*, peuples Germains, dont elle a été la principale demeure, & qui occupoient tout le pays compris entre l'Océan, le Rhin & l'Ems. La Frise eut dans la suite une plus grande étendue.

Les Frisons furent d'abord gouvernés par des rois, & ensuite par des magistrats qui eurent un pouvoir limité. Charlemagne les soumit après une guerre de 30. ans, & resserra leur pays entre le Zuyderzée au couchant, la mer d'Allemagne au nord, & le golfe de Dollart au levant : mais ils reprirent bientôt après leur ancienne liberté, & se gouvernerent en république sous la protection de l'empire. Les évêques d'Utrecht & les comtes de Hollande tenterent inutilement de les subjuguer. L'empereur Maximilien leur aiant voulu donner un gouverneur ou podestat en 1498. en la personne du prince Albert de Saxe, ces peuples refuserent de lui obéir & se mirent sous la protection du duc de Gueldre. Ils se soumirent enfin sous certaines conditions en 1536. à l'empereur Charles V. qui aiant chassé le duc de Gueldre de la Frise, laissa le pays à Philippe II. roi d'Espagne son fils, sous lequel il se joignit aux autres Provinces confédérées des Pays Bas.

On a remarqué ailleurs, qu'après la suppression de la charge de Stathouder des Provinces Unies en 1650. celles de Frise & de Groningue, élurent pour leur Stathouder ou gouverneur particulier & héréditaire en 1672. Henri Casimir prince de Nassau-Diets, cousin du prince d'Orange, qui a transmis cette dignité à ses descendans : ils en ont joui jusqu'à Guillaume Charles Henri Frison de Nassau, qui a été élû en 1747. Stathouder de toutes les Provinces Unies.

Le terroir de la Frise est excellent, surtout pour les pâturages ; & on y éleve des chevaux, des bœufs, des moutons & des cochons qui sont d'une taille extraordinaire, & qui y multiplient beaucoup. Les vaches

vaches y font 2. veaux d'une portée & les brebis trois agneaux. On n'y voit ni loups ni sangliers; mais seulement des cerfs, des daims & des chevreuils. Le pays est arrosé par plusieurs petites rivieres, & rempli d'étangs couverts les uns & les autres, de cygnes, d'oyes & de canards sauvages. La mer, qui environne plus de la moitié du pays, y facilite le commerce, qui consiste principalement en bestiaux, en beurre, en fromage & en couteaux. Le seul inconvenient qu'on y trouve, c'est qu'il y a beaucoup de gros rats & de grosses souris qui rongent le bled & l'herbe. Du reste le pays est fort peuplé : il y a beaucoup de noblesse & les habitans y vivent à leur aise. On y compte 11. villes & 480. villages. Les Frisons sont d'une taille avantageuse, forts, robustes, courageux & bons soldats. C'est celle des sept Provinces Unies où on trouve moins de Catholiques. On la divise en 4. parties, qui sont *l'Oostergow*, le *Westergow*, le *Sevan-Wolden & les Isles.*

§. 1. *L'Oostergow.*

Ce quartier s'étend dans la partie septentrionale & orientale de la Frise, & a le premier rang parmi les autres. Il contient 11. bailliages ou préfectures & deux villes.

LEUVARDEN en est la capitale & de toute la province : elle est grande, bien bâtie, riche, bien peuplée & bien fortifiée. Elle est située à 11. lieues au couchant de Groningue & à 3. de la mer, dans un bon terrain, coupé de ruisseaux & de canaux qui portent des barques, & où coule une eau vive. Sa figure forme un carré inégal: elle a environ 1600. pas de tour, sans compter un fauxbourg situé du côté du levant, où il y a beaucoup de maisons & de jardins. La maison-de-ville est belle & d'une architecture moderne. Parmi les églises, celle de S. Vit qui avoit été érigée en cathédrale en 1559. fut ruinée en 1580. & il n'en reste que la tour. La principale aujourd'hui est celle qui a appartenu aux Dominicains, & qui est assez belle. Il y avoit trois autres maisons religieuses : les anciens hôpitaux y subsistent encore.

Les états de la province s'assemblent dans cette ville dans un palais qui est fort beau ; & la cour de justice de la province y réside ; le palais du Stathouder & la maison-de-ville sont aussi de beaux édifices. Il y a un arcénal bien fourni & un château que le duc Albert de Saxe fit bâtir en 1499. Le magistrat ordinaire consiste en trois bourgmestres & 9. échevins. Les habitans sont affables & s'appliquent aux arts & au negoce.

L'évêché de Leuwarden fut supprimé en 1578. Il y avoit 15. chanoines dans la cathédrale ; le diocése comprenoit 10. villes & plusieurs bourgs & villages partagés en 4. doyenés, 10. abbayes, 14. prévôtés ou prieurés conventuels, & 26. autres monastères.

Dockum est la seconde ville de l'Oostergow : elle est située à 3. lieues au nord-est de Leuvarde, & à une de la côte septentrionale : elle est petite mais jolie ; & il s'y fait un grand commerce, parce que les vaisseaux sont portés par la marée jusqu'auprès de la ville. Elle avoit autrefois droit de faire battre monnoye, avec une belle abbaye de l'ordre de Prémontré : elle est célébre pour avoir été le lieu du martyre de S. Boniface archevêque de Mayence, en prêchant la foi aux Frisons.

Orange-Wald est une belle maison de campagne du Stathouder située vers les frontieres de l'Ower-Issel.

§. 2. *Le Westergow.*

Il s'étend le long de la côte occidentale de la Frise, & contient 8. bailliages ou préfectures, 7. villes & deux seigneuries.

Fruneker en est la capitale : elle est située à 3. lieues au sud-ouest de Leuvarde, & à une au levant d'Harlingen, qui est sur la côte : elle n'est pas grande ; mais elle est belle, bien bâtie, forte & très-riche. Les rues en sont propres & il y a un magnifique château avec une université célébre érigée en 1588. La principale noblesse du pays qui y fait son sejour, y a fait bâtir plusieurs beaux palais, & elle est arrosée par deux grands canaux, qui entretiennent le commerce. La principale église de S. Martin a appartenu aux Croisiers, dont le monastère a été converti en écoles pour l'université.

Harlingen est une grande & belle ville, située sur le Zuyderzée, où elle a un port, qui est défendu par une bonne citadelle ; mais les bancs de sable qui sont à son entrée, empêchent les grands vaisseaux d'en approcher. Elle est néantmoins fort marchande ; on y fait quantité de toiles pour les voiles des vaisseaux, de papier & de sel ; & après Leuvarden, c'est la plus riche & la mieux peuplée de toute la Frise. On y a établi le siége de l'amirauté de cette province qui étoit auparavant à Dockum.

Staveren sur le Zuyderzée à six lieues au midi d'Harlingen, est une autre ville bien peuplée avec un port, dont les sables ont presque entiérement bouché l'entrée ; ce qui fait qu'elle est fort déchue, & qu'elle n'est plus si puissante qu'elle l'a été autrefois. On prétend que les anciens rois de Frise faisoient leur sejour dans cette ville, où il y avoit une abbaye de l'ordre de S. Benoît nommée *Hamelum*.

Les autres lieux de ce quartier de la Frise les plus remarquables sont *Molckwern*, bourg situé sur le Zuyderzée dans un pays marécageux. Les maisons y sont separées l'une de l'autre en forme de labyrinthe. On croit que ses habitans qui parlent un langage que les autres n'entendent pas, sont un reste des anciens Saxons.

Worcum qui a un petit port sur le Zuyderzée : elle est gouvernée par ses propres magistrats. Son nom Latin est *Woldercum*. Les religieuses de S. Dominique y avoient un couvent qui a été détruit.

Sneck ou *Snits* une des plus anciennes villes du pays : elle est forte, bien peuplée, & marchande, quoique située dans un endroit marécageaux. Elle a une école Latine, qui a été occupée en 1574. par les Jésuites : mais ils furent obligés de se retirer peu de tems après à *Ilst* ; & ils quitterent entiérement le pays 3. ans après. Les Bénédictins y avoient un prieuré, & les religieuses de Cîteaux une abbaye.

Wiwert village, que les *Labadistes* qui s'y sont retirés, ont rendu célébre.

§. 3. *Seven-Wolden*.

Ce quartier, dont le nom signifie les *Sept-Forêts* occupe la partie méridionale de la Frise ; & est rempli de bois & de marais, qui le rendent d'un accès difficile. On y brûle des tourbes dont la fumée est fort incommode. Il n'y a de remarquable que la petite ville de *Sloten*, située sur un marais ou lac de même nom : elle est à une lieue du golfe de Zuyderzée avec lequel elle communique par un canal. Elle est bien peuplée & marchande. Le terroir des environs est trés-fertile ; elle est fortifiée.

§. 4. *Les Isles*.

Elles sont au nord de la Frise au nombre de 3. sçavoir *Ameland*, *Schelling* & *Schiermonickoog*. La premiére a 4. villages : la religion Catholique y est tolerée & il y a une chapelle avec un prêtre pour la desservir & un presbytére. La seconde a 12. milles de largeur : on fait la pêche des chiens marins aux environs. Il n'y a que quelques villages peu remarquables dans la troisiéme.

VII. L'OWERISSEL.

La situation de cette province, à la droite ou au-delà de la *Riviere d'Issel*, par rapport à la plus grande partie des Pays-Bas, lui a donné son nom Latin de *Transisalana Provincia*, d'où s'est formé le nom vulgaire : elle est bornée au nord par la Frise & le territoire de Groningue, au couchant par le Zuydersée & l'Issel qui la separent du Velaw ou de la Gueldre; au midi par la même province de Gueldre & l'évêché de Munster, & au levant par cet évêché & le comté de Bentheim. Elle a environ 25. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 20. du levant au couchant.

On croit que ce pays a été habité anciennement tant par les *Bructeres* que par les *Frisons* : il fut soumis aux évêques d'Utrecht depuis le milieu du XI. siécle : Henry de Baviére évêque d'Utrecht le ceda en 1527. à l'empereur Charles V. & il secoua en 1579. le joug de la domination Espagnole avec les autres Provinces Unies.

L'Owerissel est plein de marais & n'est pas habité à proportion, comme les autres six provinces : aussi est-il peu fertile. On y trouve beaucoup de tourbes : *l'Issel*, qui en arrose la partie occidentale, & qui se jette dans le Zuyderzée, après avoir reçu une partie des eaux du Rhin par le canal de Drusus, en est la principale riviere ; & ensuite le *Wecht*, qui se jette aussi dans le Zuyderzée après avoir reçu la *Regge*.

Les états du pays s'assemblent tous les ans à l'alternative à Deventer, à Campen & à Zwol, qui en sont les principales villes : ils sont composés des députés de la noblesse & des villes. Tous ceux qui possedent des terres d'une certaine valeur ont part au gouvernement.

On compte 9. villes, 10. bourgs, 210. villages & 5. forteresses dans cette province, qu'on partage en trois quartiers, qui sont le *Sallandt*, la *Drente* & le *Twente*.

§. *Le Sallandt.*

Ce quartier occupe la partie occidentale de la province, le long de *l'Issel* nommé *Sala* en Latin qui lui donne son nom.

DEVENTER en est la capitale & de toute la province : elle est située au 52. degré 20. m. de latitude & au 23. 45. de longitude, au confluent de la petite riviere de Schipbeek & de l'Issel, sur la rive orientale de cette derniere riviere, sur laquelle elle a un pont de batteaux : elle est belle, grande, bien peuplée, marchande & fortifiée à l'antique : elle étoit déja célébre à la fin du X. siécle, & elle a été libre & imperiale : sa collégiale de S. Levin fut érigée en cathédrale en 1559. Son diocése comprenoit le Sallandt, le Twente & le comté de Zutphen : mais cet évêché fut supprimé en 1591. par les Etats Généraux, après qu'ils se furent rendu maîtres de cette ville sur les Espagnols. Il y a une école illustre ou académie : on y bat monnoye ; & le conseil superieur de la province y réside : les François la prirent en 1672. & l'abandonnerent 2. ans après.

Zwol est une place forte & réguliere située sur une éminence à la jonction des rivieres d'Aa & de Wecht, à six lieues au nord de Deventer. Elle est grande, riche & munie de quelques fortifications : elle est à une lieue de la droite de l'Issel avec lequel elle communique par un canal. Elle a été autrefois libre, impériale & anséatique. Les habitans Protestans en chasserent les Catholiques en 1580. & se soumirent aux Etats Généraux. Il y avoit alors dans cette ville ou aux environs 2. paroisses & 10. maisons religieuses ; entr'autres celles de *Windessem* & du *Mont S. Agnés*. La premiere étoit depuis l'an 1400.

chef d'une congrégation de Chanoines Réguliers, dont il reste encore plusieurs monastères dans les Pays-Bas : le célébre Thomas à Kempis avoit été au commencement du XV. siécle, prieur de l'autre qui appartenoit aussi aux Chanoines Réguliers.

Campen située sur le bord occidental de l'Issel à 3. lieues au nord-ouest de Zwol. Elle a été aussi autrefois impériale & anséatique. Sa citadelle est sur le bord oriental du fleuve, qui a son embouchure dans le Zuyderzée dans le voisinage : elle est très-avantageusement située pour le commerce, quoique son port ne soit plus accessible qu'aux petits bâtimens, à cause des sables qui s'y sont amassés. Cette ville, qui est belle & riche, a de grands fauxbourgs habités par des pêcheurs. Elle fut prise par la république des Provinces Unies sur les Espagnols en 1578. Sa figure est comme celle d'un arc, dont la riviere est la corde.

Outre ces trois villes, il y a cinq bourgs considérables ou petites villes dans le Sallandt ; sçavoir *Stetnwyk*, *Hasselt*, qui est fort joli & entouré de bons pâturages, *Geelmuyden*, *Risen* & *Wollenhoven*. Ce dernier est le chef-lieu d'un pays particulier, où il y a beaucoup de noblesse, *Rochven* a titre de comté,

§. 2. *La Drente.*

Ce quartier situé au nord de l'Ower-Issel, a environ 12. lieues du midi au nord & autant du levant au couchant. Il est separé depuis plus d'un siécle, pour le gouvernement, des deux autres quartiers : il contribue en particulier un pour cent aux frais de la généralité, & il prétend avoir droit d'entrée aux Etats généraux : mais on lui a toûjours donné l'exclusion : le pays est rempli de marais & de forêts.

Coworden, qui en est la capitale, est une des plus fortes places des Pays-Bas & la clef des provinces de Groningue & de Frise. Elle est située dans les marais sur les frontieres du comté de Bentheim à 14. lieues au nord-est de Deventer. Les autres villes du pays de Drente sont peu considérables. *Mappel* est un gros village qui jouit de divers priviléges. *Assen* est un autre village qui avoit autrefois une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux : les états du pays s'y assemblent.

§. 3. *Le Twente.*

Ce quartier confine avec la Westphalie & s'étend dans la partie méridionale & occidentale de la province. Il avoit titre de comté & il fut donné à l'église d'Urecht en 1046. par l'empereur Henri *le Noir*. Il a environ 12. lieues dans sa plus grande longueur du levant au couchant & 8. à neuf du midi au nord. *Oldenzée*, qui en est la principale ville, & qu'on nomme *Salia vetus* en Latin, est assez jolie. Elle est située à 12. lieues au levant de Deventer. Elle étoit forte : mais elle fut démantelée en 1626. par les Etats Généraux lorsqu'ils l'eurent prise. Les autres lieux plus considérables sont *Oetmarsen*, *Almeloo*, *Delde*, *Core*, &c. *Hoorst* avoit une abbaye de Bénédictins.

II.

II.

LA FRANCE.

LA France est bornée au nord par la Manche portion de l'Océan, les Pays-Bas Autrichiens & le cercle Electoral de l'empire d'Allemagne ; au levant par le Rhin qui la separe de l'Allemagne & ensuite par les montagnes de Vôge qui la separent de la Suisse, par le Rhône, qui la separe de la Savoye, & par les Alpes qui continuent de la separer de la Savoye & du Piémont ou de l'Italie ; au midi par la Méditerranée, & par les Pyrenées qui la separent de l'Espagne, & au couchant par l'Océan. Elle s'étend entre le 42. degré vingt minutes de latitude depuis l'extrêmité méridionale du Roussillon, jusques au 51. & quelques minutes, & à Dunkerque : elle est située entre le 12. deg. 50. m. de longitude, depuis la côte Occidentale de la Bretagne, jusques au 26. & au Rhin ; ainsi elle a environ 215. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & à peu près autant dans sa plus grande largeur du levant au couchant.

Elle comprend la plus grande partie de cette portion de l'Europe que les Anciens appelloient *la Gaule*, & qui étoit beaucoup plus étendue ; puisqu'elle étoit bornée par le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrenées & l'Océan. Elle étoit habitée par des peuples nombreux aussi recommandables dans la paix que dans la guerre, par leur valeur & par la sagesse de leur gouvernement ; qui porterent avec leurs armes, la gloire du nom Gaulois en Italie, dans la Germanie, & dans plusieurs autres parties de l'Europe, & qui soumirent à leur domination une partie de l'Asie, longtems avant qu'ils ne subissent le joug des Romains.

Les peuples des Gaules se gouvernerent en république, par leurs chefs & par leurs propres magistrats, jusques au VII. siécle de la république Romaine, que les Romains commencerent la conquête de ces provinces par les pays méridionaux. Les Romains soumirent d'abord ce qu'ils appellerent la *Province* ou *la Province Romaine des Gaules*, qui comprenoit une grande partie du Languedoc, la Provence & le Dauphiné. Après la réduction de cette Province sous l'autorité de la république, qui fut faite l'an 633. de Rome, César continua la conquête des Gaules 63. après, & les ayant entierement soumises l'an 702. de Rome ; l'empereur Auguste les parta-

gea en 4. provinces l'an 727. de Rome ; sçavoir la Narbonnoise, la Celtique ou Lyonoise, l'Aquitaine & la Belgique. Ces 4. Provinces furent dans la suite subdivisées en 17. provinces, & soumises au prefet du prétoire des Gaules, avec l'Espagne & la grande Brétagne, lorsque l'empire Romain fut partagé en 4. préfectures au III. siécle. Les 17. provinces des Gaules furent alors partagées en deux vicariats gouvernés chacun par un vicaire soumis à l'autorité du préfet des Gaules qui faisoit sa résidence ordinaire à Tréves. Le vicariat des Gaules proprement dit comprenoit les 10. provinces septentrionales ; & les sept autres, qui étoient les méridionales, formerent un autre vicariat particulier nommé des *Sept Provinces*. Cette division donna lieu au partage des Gaules en deux grandes parties, la septentrionale & la méridionale ; partage qui subsista depuis & qui subsiste encore, par l'usage où l'on est de distinguer la France en *Pays Coûtumier*, qui comprend les provinces septentrionales, & en pays de *Droit Ecrit*, qui renferme les méridionales, & de donner le nom de *Gascogne* aux provinces situées au midi de la Loire, & celui de *Gascons* aux peuples qui les habitent.

Les empereurs Romains regnerent sur la Gaule jusques au commencement du V. S. L'affoiblissement & la décadence de l'empire donnerent lieu alors à divers peuples barbares d'y chercher des établissemens. Les premiers qui y entrerent furent les *Vandales*, les *Suéves*, les *Alains*, les *Allemans* & divers autres peuples du Nord, qui ayant passé le Rhin le dernier jour de l'an 406. inonderent la plûpart des provinces des Gaules. Les Vandales & les Suéves, après avoir ravagé la Narbonnoise, passerent les Pyrenées & entrerent en Espagne, d'où les premiers se transfererent en Afrique : plusieurs corps de Suéves s'établirent vers le Portugal & la Galice. Quant aux Alains, quelques-uns passerent en Espagne. D'autres prirent des établissemens dans les Gaules, aux environs de la Loire & ailleurs.

Quelques années après, les *Visigoths* ayant pris & saccagé la ville de Rome sous leur roi Alaric, passerent les Alpes & entrerent dans la Narbonnoise en 412. sous leur roi Ataulphe, soumirent une partie de cette province & se retirerent en Espagne deux ans après : ils repasserent en deçà des Pyrenées à la fin de l'an 418, & s'établirent dans une partie de l'Aquitaine & de la Narbonnoise, que le Patrice Constance leur céda au nom de l'empereur Honoré, pour y habiter en qualité d'alliés & d'auxiliaires des Romains. Ils établirent le siége de leur empire à Toulouse, qui fut toûjours depuis la capitale de leurs états, tant dans les Gaules en deçà des Pyrenées, qu'au-delà de ces montagnes, quand ils eurent conquis l'Espagne: ils profiterent de la décadence de l'empire ; & ils avoient déja étendu leur domination dans les Gaules depuis l'Océan, les Pyrenées & la Méditerranée, jusques aux Alpes & à la Loire, avant la fin du V. siécle.

D'un autre côté, les *Bourguignons*, peuples originaires de la Germanie, après s'être fait connoître dès la fin du III. siécle par leurs fréquentes excursions en deçà du Rhin, passerent ce fleuve & s'établirent dans les Gaules à peu près dans le même tems que les Visigots : ils fixerent d'abord leur demeure aux environs de Mayence ; & l'empereur Valentinien III. leur ayant cedé l'an 443. le pays qu'on appelle aujourd'hui la Savoye, pour y demeurer en qualité d'alliés & d'auxiliaires des Romains, ils s'établirent entre le Rhône & les Alpes, choisirent d'abord Généve pour la capitale de leur royaume & étendirent peu à peu les limites de leurs états par la conquête qu'ils firent des pays voisins.

L'empereur Antheme leur ayant cédé en 469. la ville de Lyon, ils y transfererent le siége de leur empire & étendirent leur domination des deux côtés de la Saone & du Rhône.

Enfin les *Francs* peuples également Germains d'origine, s'établirent aussi dans les Gaules au V. S. Ils se firent d'abord connoître dès la fin du III. par les diverses excursions qu'ils firent en deça du Rhin. Profitant des désordres & de la décadence de l'empire d'Occident, ils s'emparerent d'abord au V. siécle des provinces des Gaules situées le long du Rhin; lesquelles étoient dans leur voisinage & à leur bienséance; ils s'y établirent & y vêcurent d'abord en qualité de sujets & d'auxiliaires de l'empire. En 445. Clodion leur roi prit Tournai & Cambrai sur les Romains & étendit sa domination jusqu'à la Somme: mais il fut battu en Artois l'année suivante par Aëce & Majorien généraux Romains, qui lui enleverent une partie de ses conquêtes. Mérovée roi des Francs, qu'on croit fils de Clodion, & qui a donné son nom à la premiére race de nos rois, qu'on appelle *Mérovingiene*, marcha en 451. au secours d'Aëce général Romain, contre Attila roi des Huns, qui avoit envahi une grande partie des Gaules. Mérovée étoit allié des Romains, que les Francs servirent dans les Gaules en qualité d'auxiliaires. Childeric succéda en 456. à Mérovée son pere: il mourut en 481. & fut inhumé près de Tournai où il faisoit sa résidence ordinaire: il servit aussi les Romains, & regna sur une grande partie des Francs établis dans les Gaules; car alors ces peuples étoient gouvernés par plusieurs rois. Clovis succéda à Childeric son pere; & ayant vaincu Syagrius général Romain auprès de Soissons en 486. il étendit sa domination jusques à la Loire, & l'établit dans les Gaules sur le débris de l'empire Romain. Aprés avoir vaincu les Allemands à la bataille de Tolbiac en 496. il embrassa le Christianisme avec la plus grande partie de sa nation, & regna enfin seul sur les Francs dans les Gaules, partagées à la fin du V. S. entre ces peuples, les Visigots & les Bourguignons.

Clovis ayant déclaré la guerre à Alaric II. roi des Visigots, passa la Loire, le défit & le tua en 507. à la bataille de Vouglé auprès de Poitiers & s'empara d'une partie de ses états, dont les peuples se soumirent volontairement à sa domination. Il étendit ainsi son autorité, sur toute l'Aquitaine & une partie de la Narbonnoise, jusqu'à Carcassonne, dont il entreprit le siége qu'il fut obligé de lever: les Visigots ne conserverent dans les Gaules, que la Septimanie ou Gothie, c'est-à-dire le Bas-Languedoc, depuis Carcassonne jusqu'au Rhône & à la Provence.

Clovis avant sa mort arrivée en 511. partagea ses états, tant endeça qu'au-delà du Rhin entre ses quatre fils. Thierri l'aîné fut roi de Mets, domina des deux côtés du Rhin, & donna l'origine au royaume d'Austrasie; Clodomir fut roi d'Orléans; Childebert roi de Paris & Clotaire I. roi de Soissons. Ces quatre freres firent la guerre aux Bourguignons, & mirent fin à leur royaume dans les Gaules en 534. par la conquête de toutes les provinces qu'ils y possedoient. Ils joignirent la Provence à leurs états 2. ans après, par la cession que Witigez roi des Ostrogots d'Italie, auquel elle étoit échue, leur en fit alors: ainsi toutes les Gaules devinrent par-là sous la domination des François, à la réserve de la Septimanie ou Bas-Languedoc, qui demeura toûjours au pouvoir des Visigots.

Clotaire I. ayant réuni en sa personne en 558. toute la Monarchie Françoise, la partagea avant sa mort arrivée en 561. entre ses quatre fils. Charibert l'aîné fut roi de Paris: Gontran le second eut pour sa

part Orléans & le royaume de Bourgogne ; Chilperic le troisiéme celui de Soissons ou de Neustrie ; & Sigebert le dernier celui de Mets ou d'Austrasie. Charibert étant mort en 567. sans enfans mâles, ses trois freres partagerent ses états ; ce qui donna lieu de partager alors la France en trois principales parties ou royaumes, de *Neustrie*, *d'Austrasie* & de *Bourgogne*. *L'Aquitaine*, qui faisoit la quatriéme partie des Gaules, & qui comprenoit tous les pays situés entre la Loire & les Pyrenées, fut partagée entre les trois freres. Gontran roi de Bourgogne mourut sans enfans en 593. Childebert roi d'Austrasie, son neveu, fils de Sigebert, lui succeda dans ses états ; en sorte que la France fut partagée dès-lors eetre ce prince & Clotaire II. roi de Neustrie, son cousin, fils de Chilperic. Childebert roi d'Austrasie mourut en 596. il laissa à son fils aîné Théodebert II. le royaume d'Austrasie & à Thierri le puiné celui de Bourgogne: ce dernier fit la guerre en 612. à son frere Théodebert, & après l'avoir vaincu, il eut l'inhumanité de le faire mourir avec ses deux fils qu'il avoit fait prisonniers, & succéda à tous ses états. Il mourut lui-même un an après, laissant plusieurs fils en bas âge ; ce qui donna occasion à Clotaire II. roi de Neustrie de s'emparer de toute la Monarchie, après avoir fait mourir les deux fils aînés de Thierri.

Dagobert I. fils de Clotaire II. roi de Neustrie lui succeda en 628. & regna d'abord seul en France : mais il céda quelque tems après une partie de la Monarchie à Charibert son frere, qui s'établit à Toulouse & fit cette ville la capitale de ses états. Charibert mourut en 631. laissant un fils nommé Chilperic, qui étoit en bas âge & qui mourut peu de tems après de mort violente. Dagobert, oncle de Chilperic, s'empara de ses états : mais il céda quelques années après l'Aquitaine, sous le titre de duché héréditaire, à Boggis fils puiné de Charibert & frere de Chilperic : Boggis fut pere du célébre Eudes duc d'Aquitaine, dont la postérité finit en 768. par la mort violente du duc Waifre son petit-fils ; & cette province fut alors réunie à la Monarchie Françoise.

Dagobert à sa mort arrivée en 638. laissa ses deux fils Sigebert III. & Clovis II. en minorité : ces deux jeunes princes partagerent la Monarchie, & gouvernerent leurs états sous l'autorité des maires du palais que le roi leur pere leur avoit donnés pour tuteurs. Sigebert fut roi d'Austrasie, & a mérité d'être mis dans le catalogue des Saints. Clovis II. eut la Neustrie & la Bourgogne pour son partage. Sigebert III. roi d'Austrasie mourut sans enfans l'an 656. âgé de 26. ans ; & ce prince, moins occupé des affaires de son état que des exercices de piété, laissa prendre aux maires de son palais une autorité qui devint funeste à ses successeurs. Après sa mort, Clovis II. son frere réunit l'Austrasie à la Neustrie, & mourut au mois de Novembre de la même année. Il laissa trois fils en bas âge sous la tutelle de la reine Ste. Bathilde sa femme & d'Ebroin maire du palais de Neustrie ; sçavoir Clotaire III. qui fut d'abord reconnu pour unique monarque des François, Childeric qui monta sur le trône d'Austrasie quelques années après & Thierri : Wlfoalde maire du palais d'Austrasie, gouverna les états du jeune Childeric pendant sa minorité.

Clotaire III. roi de Neustrie & de Bourgogne étant mort sans enfans en 670. Ebroin, pour se maintenir dans l'autorité qu'il avoit déja acquise, n'omit rien pour faire passer, à l'exclusion de Childeric roi d'Austrasie, la couronne de Neustrie, sur la tête du jeune Thierri frere puiné de ce prince, qui avoit mené jusqu'alors une vie privée : mais les seigneurs Neustriens

& Bourguignons, qui ne pouvoient ſupporter les manieres hautaines de ce miniſtre, refuſerent de reconnoître Thierri, & appellerent Childeric, qui regna ainſi ſur toute la Monarchie. Les Auſtraſiens pour ne pas ſe ſoumettre à l'autorité d'un maire du palais, qui ne fût pas de leur pays, contre l'uſage, ſe donnerent bientôt après un roi, en la perſonne de Dagobert II. fils de Sigebert III. qu'ils appellerent d'Irlande, où il avoit demeuré caché depuis la mort du roi ſon pere & le meurtre de ſes freres.

Childeric II. roi de Neuſtrie & de Bourgogne mourut en 673. ſans enfans. Les Neuſtriens & les Bourguignons tirerent alors Thierri III. ſon frere, du monaſtère de S. Denys où il étoit exilé & l'éleverent ſur le trône. Dagobert II. roi d'Auſtraſie lui déclara la guerre quelques années après & ſuccomba enfin en 680. ſous les embûches des grands de ſes états, qui conjurerent ſa mort & le firent aſſaſſiner. Pepin ſurnommé *d'Heriſtal*, & Martin ſon couſin germain, s'étant mis enſuite à la tête des ſeigneurs Auſtraſiens, s'emparerent de toute l'autorité en Auſtraſie, & refuſerent de reconnoître pour leur roi Thierri III. quoique ce royaume lui fût dévolu, par la mort de Dagobert II. ſans poſtérité. Pepin, après la mort de Martin ſon couſin, le gouverna lui ſeul pendant quelques années ſous le nom de *Duc d'Auſtraſie* ; & ayant déclaré la guerre à Thierri, ou pour mieux dire aux maires du palais de Neuſtrie, qui gouvernoient ſous le nom de ce prince, il remporta ſur lui une victoire memorable à Teſtri en Picardie en 687. Il s'aſſura de ſa perſonne, lui laiſſa néanmoins le vain titre de roi, gouverna déſormais en maître abſolu les trois royaumes d'Auſtraſie, de Neuſtrie & de Bourgogne; & fraya par-là à ſes deſcendans, le chemin au trône de France, où ils monterent enfin au milieu du ſiécle ſuivant; en ſorte que la bataille de Teſtri fut l'époque de la ſervitude des derniers rois de France de la premiére race, ſous Pepin & les autres maires du palais ſes ſucceſſeurs.

Pepin prit dès-lors le gouvernement de toute la Monarchie ſous le titre *de Prince des François*; mais il regna plus particulierement ſur l'Auſtraſie qu'il regardoit comme ſon patrimoine. Ce prince, après avoir gouverné toute la France pendant 28. ans, à l'ombre de quelques rois qui n'en avoient que le titre, mourut en 714. laiſſant ſon fils Charles Martel & Théodald ſon petit-fils, auxquels il partagea l'autorité ſur tout le royaume: mais Charles Martel ſe l'appropria bientôt après entiérement, & regna ſur toute la France, ſous le ſimple titre *de Duc ou de Prince des François* comme ſon pere.

Sous ſon regne les Sarraſins, après s'être emparés de l'Eſpagne, paſſerent les Pyrenées en 719. s'emparerent de la Septimanie ſur les Viſigots, & étendirent leurs courſes dans les autres provinces des Gaules: mais Charles Martel les ayant entiérement défaits en 732. dans une mémorable bataille qu'il leur livra aux environs de Poitiers; ils furent obligés d'abandonner la plus grande partie de leurs conquêtes; & ils ne conſerverent que la Septimanie en deça des Pyrenées.

Charles Martel mourut en 741. Se voyant près de ſa fin, il partagea le gouvernement du royaume entre ſes trois fils, Carloman, Pepin, & Grippon: les 2. premiers dépouillerent ce dernier de ſon partage & regnerent ſeuls en France juſqu'en 747. que Carloman ſe retira au Mont-Caſſin en Italie où il prit l'habit monaſtique. Pepin, qu'on ſurnomma le *Bref*, étant devenu par cette retraite ſeul maître de tout le royaume, s'en fit couronner roi en 752. au préjudice de Childeric dernier roi de la premiére race, qui fut détrôné, raſé & envoyé enſuite dans

le monastère de S. Bertin, où il prit l'habit monastique & où il finit ses jours.

Pepin fut le premier des rois de la seconde race, à laquelle on donne le surnom de *Carliene* ou de *Carlovingienne* du nom de Charlemagne son fils, qui en fut le principal lustre. Ansemaud comte Goth de Nismes & des environs lui livra bientôt après son couronnement la plûpart des villes de la Septimanie, qui s'étoient soustraites de l'obéissance des Sarasins : mais ces infideles conservoient encore celle de Narbonne, qui étoit une des principales clefs du royaume. Les Gots, qui l'habitoient, la lui livrerent en 754. par un traité solemnel ; & Pepin fut par-là le premier de nos rois qui étendit sa domination sur toutes les Gaules; surtout lorsqu'après avoir entiérement dépouillé en 768. le duc Waifre de tous ses états, il eut réuni l'Aquitaine à la couronne. Pepin ne jouit pas longtems du fruit de ses victoires sur ce prince, & mourut le 24. de Septembre de la même année. Il partagea ses états avant sa mort entre ses deux fils Charles & Carloman. Le dernier étant mort en 771. Charles son frere s'empara de tous ses états, au préjudice des enfans de ce prince, & regna seul sur toute la monarchie.

Charles, à qui ses exploits & ses grandes actions ont mérité justement le surnom de *Grand* ou de *Charlemagne*, étendit extrêmement par ses conquêtes les limites de son empire, qu'il porta jusqu'à la mer Baltique, la Vistule, & l'Illyrie, du côté du nord & du levant. Il posseda de plus la plus grande partie de l'Italie & une portion de l'Espagne jusqu'à l'Ebre; & ses états furent bornés au midi & au couchant par la Méditerranée & l'Océan. Aussi ce prince fut-il le plus grand qui ait jamais gouverné la monarchie Françoise ; & il se rendit également recommandable, par la sagesse de son gouvernement, par sa valeur, par la police qu'il établit dans le royaume & par la protection qu'il accorda aux lettres. Après avoir rétabli l'empire d'Occident il en reçut la couronne à Rome en 800. il avoit fait couronner en 781. roi d'Aquitaine Louis son fils, surnommé le *Débonnaire* qui lui succeda à l'empire, après sa mort, arrivée en 814.

Louis succeda au trône de Charlemagne son pere ; mais il ne succeda pas à toutes ses éminentes qualités : il mit la brouillerie parmi ses fils, par les differens partages de ses états, qu'il leur fit de son vivant ; & cette brouillerie augmenta, après qu'il fut mort en 840. Enfin les 3. freres, Lothaire, Louis & Charles le *Chauve* convinrent d'un partage en 843. suivant lequel le premier fut maintenu dans le titre d'empereur, qu'il avoit déja, & eut pour sa part de la monarchie le royaume d'Italie, & la portion de la France située entre le Rhin & les Alpes d'un côté, l'Escaut, la Meuse & la Saone de l'autre ; & ensuite les deux côtés du Rhône jusqu'à l'embouchure de ce fleuve dans la Méditerranée. Louis eut la Germanie, avec quelques villes en deça du Rhin : tout le reste du royaume, qui en comprenoit la partie occidentale, échut à Charles le *Chauve*.

L'empereur Lothaire mourut en 855. après avoir partagé ses états entre ses trois fils, Louis, Lothaire & Charles ; le premier, qu'il avoit associé à l'empire, eut l'Italie, le second les provinces situées entre le Rhin & l'Escaut, qui prirent le nom de *royaume de Lothaire*, d'où s'est formé celui de Lorraine, alors beaucoup plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui : enfin Charles le troisiéme eut le royaume de Provence ; & ce dernier étant mort sans posterité en 863. ses deux freres partagerent ses états. Lothaire étant mort aussi sans enfans 6. ans après, Charles le

Chauve s'empara de ses états au préjudice de l'empereur Louis : il en demeura paisible possesseur en 875. après la mort de ce prince, qui étoit son neveu, & qui ne laissa qu'une fille ; & il fut reconnu & couronné empereur à la fin de la même année.

Il s'éleva beaucoup de troubles en France pendant la vie de Charles le *Chauve*, surtout à la fin de son regne ; & la plûpart des ducs & des comtes, qui possedoient le gouvernement des provinces & des diocéses, & qui étoient amovibles, les rendirent héréditaires dans leurs familles. Charles étant mort en 877. les troubles continuerent pendant le regne de Louis le *Begue* son fils & son successeur, qui étant mort deux ans après, laissa le royaume à Louis & Carloman ses 2. fils d'un premier lit. Pendant leur regne Bozon s'empara de la Provence & s'en fit couronner roi. Louis, qui fut le troisiéme roi de France de son nom, étant mort en 882. Carloman son frere regna seul en France & mourut 2. ans après sans laisser aucune posterité.

Après la mort de Carloman, Charles son frere, qui fut surnommé le *Simple*, & qui étoit né posthume d'un second lit, devoit naturellement lui succéder : mais sa grande jeunesse, & le besoin extrême où étoit alors l'état d'un roi capable de s'opposer aux courses continuelles des Normans, qui désoloient le royaume depuis plusieurs années, le fit exclure du trône pour un tems. Les grands jetterent les yeux sur l'empereur Charles le *Gras* roi d'Italie & de Germanie fils de Louis roi de Germanie, & petit-fils de Louis le *Débonnaire*, comme étant le seul de la maison royale, qui fût d'un âge avancé ; & l'ayant pressé de prendre la couronne, il l'accepta & fut reconnu dans toute la monarchie ; ensorte que sa domination se trouva presque aussi étendue que l'avoit été celle de Charlemagne.

Charles le *Gras* mourut en 888. & laissa le trône vacant. Les seigneurs François qui trouverent Charles le *Simple* encore trop jeune pour les défendre au milieu des troubles dont le royaume étoit toujours agité, élurent alors pour roi Eudes comte de Paris, fils du fameux Robert le Fort duc de France, tige de la maison royale regnante, la plus ancienne & la plus illustre, sans contredit, de toutes les maisons souveraines de l'Europe. Une partie des provinces de France refuserent de reconnoître Eudes pour leur roi au préjudice de Charles le *Simple*, qui fut élevé à la royauté en 893. par un fort parti qu'il avoit dans le royaume. Ces deux princes partagerent l'autorité 3. ans après, & Eudes, qui reconnut Charles pour son seigneur, étant mort en 898. Charles regna seul en France : mais ce dernier, peu propre pour le gouvernement, laissa usurper par les ducs & les comtes du royaume, qui s'étoient déja rendus héréditaires, les droits régaliens, dont ils jouirent dans la suite, de son consentement & de celui des rois de la seconde race ses successeurs.

Plusieurs de ces seigneurs, devenus extrêmement puissans, conjurerent contre Charles, résolurent de le détrôner & élurent à sa place en 922. Robert duc de France frere du feu roi Eudes : mais la plûpart des provinces méridionales du royaume demeurerent fidelles à Charles & refuserent de reconnoître Robert pour leur roi. Robert ne regna qu'un an sur une partie de la France ; & Charles son compétiteur l'ayant tué en 923. dans une bataille qu'il lui livra, les factieux élurent à sa place Raoul duc de Bourgogne son gendre, que les provinces méridionales du royaume refuserent aussi de reconnoître pour roi ; mais qui trouva néantmoins moyen de s'assurer de la per-

sonne de Charles, lequel mourut dans sa prison en 929. Sous le regne de ce dernier, les Normans continuant leurs courses & leurs ravages dans le royaume, il fut obligé de céder à leur duc Rollon une partie de la Neustrie, qui prit le nom de *Normandie*.

Après la mort de Raoul arrivée le 14. de Janvier de l'an 936 il y eut une espece d'interregne en France jusques au mois de Juin suivant, que les principaux seigneurs de France, rappellerent d'Angleterre Louis fils de Charles le *Simple*, à qui son sejour dans ce pays, où il s'étoit réfugié avec la reine sa mere en 923. fit donner le surnom d'*Outremer*. Louis regna paisiblement en France; mais avec peu d'autorité, à cause de celle que les grands vassaux avoient usurpée, jusqu'à sa mort arrivée en 954. son fils Lothaire lui succéda, & eut pour successeur en 986. Louis son fils, qu'on a surnommé mal à propos le *Fainéant*.

Ce dernier étant mort sans enfans un an après, cet évenement causa une grande révolution dans le royaume. Charles duc de la Basse Lorraine, son oncle paternel, qui devoit naturellement lui succéder, fut exclus du trône; & la plûpart des seigneurs des provinces septentrionales du royaume élurent pour roi de France le 3. de Juillet de l'an 987. Hugues *Capet* duc de France, & petit neveu d'Eudes, qui un siécle auparavant avoit été élu roi de France. Les provinces méridionales du royaume refuserent d'abord de se soumettre à Hugues, qu'elles traiterent d'usurpateur & furent favorables à Charles : mais enfin elles se soumirent au premier, qui n'étant pas bien affermi sur le trône, fit reconnoître de son vivant son fils Robert, pour son successeur; précaution qui fut suivie par les premiers rois de la troisiéme race. Robert succeda à Hugues *Capet* son pere, qui a donné le nom de *Capetiene* à la troisiéme race de nos rois, & qui mourut au mois d'Octobre de l'an 996. Robert eut pour successeur son fils Henri I. & Philippe I. succéda à Henri I. son pere : mais tous ces princes eurent peu d'autorité dans le royaume; & obligés de se contenter des revenus de leur domaine, qui ne consistoit que dans la ville de Paris, & quelques autres petites villes des environs; il se trouva que plusieurs des grands vassaux du royaume étoient beaucoup plus puissans & plus riches qu'eux.

Louis VI. dit le *Gros*, que le roi Philippe I. son pere avoit associé au trône par avance, lui succéda en 1108. il associa également au trône de son vivant, Louis le *Jeune* son fils, qui lui succéda en 1137. & qui après avoir épousé l'héritiere de Guienne fut assez imprudent pour la répudier sous prétexte de parenté, & pour la laisser épouser à Henri duc de Normandie qui fut ensuite roi d'Angleterre. Philippe II. surnommé *Auguste*, succéda en 1180 au roi Louis VII. son pere, qui l'avoit déja fait élire pour son successeur. Philippe fut le premier de nos rois de la troisiéme race qui augmenta considérablement son domaine en y réunissant en 1203. le duché de Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine & le Poitou, qu'il conquit & confisqua pour crime de félonie sur Richard I. roi d'Angleterre. Philippe acquit aussi les comtés d'Auvergne & d'Artois, la Picardie & plusieurs places en Berri & en d'autres endroits du royaume.

C'est à ce prince qu'on doit rapporter l'institution des 12. pairs de France, six ecclésiastiques & six laiques, ou plutôt la réduction des grands vassaux de la couronne à ce nombre : elle est postérieure au couronnement de Philippe, & elle est certainement anterieure à l'an 1212. puisque Guillaume de Tilberi ou le Maréchal d'Arles,

d'Arles, qui écrivit cette année ses *Otia Imperalia*, fait mention *des douze Pairs de France*: elle doit être aussi antérieure à l'an 1203. puisque le duc de Normandie fut du nombre des 12. pairs & que ce duché fut réuni à la couronne en 1203. elle fut donc faite vers la fin du XII. siécle ou au commencement du XIII.

Louis VIII. succéda au roi Philippe Auguste son pere en 1223. & mourut 3. ans après à Monpensier en Auvergne, au retour de l'expédition qu'il avoit entreprise contre Raymond VII. comte de Toulouse. Le roi S. Louis son fils, qui lui succéda, étant encore mineur, par la paix qu'il fit en 1229. avec ce comte, réunit au domaine de la couronne le duché de Narbonne, qui comprenoit une partie du Languedoc. Philippe le *Hardi* fils & successeur de S. Louis, réunit à la couronne en 1271. après la mort d'Alfonse comte de Poitiers, son oncle, & de Jeanne comtesse de Toulouse femme de ce prince, les comtés de Poitou & d'Auvergne & le pays d'Aunis d'un côté; & de l'autre les comtés de Toulouse, d'Agenois, de Querci & de Rouergue, avec le marquisat de Provence, ou comté Venaissin, qu'il céda quelque tems après au pape. Philippe le *Bel* qui succéda en 1285. à Philippe le *Hardi* son pere, réunit au domaine de la couronne la ville de Lyon, le comté de Bourgogne, & ceux d'Angoumois & de la Marche, avec la seigneurie de Lusignan en Poitou.

Louis *Hutin*, fils aîné & successeur de Philippe le Bel, fut roi de Navarre & comte de Champagne par Jeanne sa mere: mais étant mort sans enfans mâles en 1316. & n'ayant laissé qu'un fils posthume qui ne vécut que sept à huit jours, le royaume de Navarre passa à Jeanne sa fille aînée & la Champagne demeura réunie à la couronne. Après sa mort, Philippe le *Long* & Charles IV. ses freres puinés regnerent successivement en France. Philippe, cousin germain de Charles IV., fils de Charles comte de Valois & petit-fils de Philippe le *Hardi*, succéda à la couronne en 1328. & fut le premier de la branche de Valois qui regna en France; branche qui a donné 13. rois à cette couronne jusqu'au roi Henri III. mort en 1589. Parmi ces princes Philippe de Valois acquit le Dauphiné à la couronne en 1349. le roi Jean son fils hérita du duché de Bourgogne en 1361. & & il en disposa deux ans après en faveur de Philippe son troisiéme fils, auquel il donna aussi le comté de Bourgogne. Le duché fut réuni à la couronne en 1477. après la mort du duc Charles le *Hardi*, qui ne laissa qu'une fille, Marie de Bourgogne, laquelle hérita de tous ses autres domaines, & les porta dans la maison de Maximilien d'Autriche son mari. Charles VII. réunit d'un autre côté en 1451. & 1453. le duché de Guienne à la couronne, après avoir entiérement chassé les Anglois du royaume. Louis XI. réunit aussi à la couronne l'Anjou, le Maine, le Barrois, la Provence, presque tout l'Artois & plusieurs villes de la Picardie. Le roi François I. par son mariage avec Claude de France fille du roi Louis XI. & d'Anne duchesse de Bretagne unit cette province à la couronne. Enfin le roi Henri II. acquit les 3. évêchés de la Lorraine.

La branche de Valois ayant fini en la personne de Henri III. celle de Bourbon lui a succédé; & a fourni jusqu'ici 4. rois à la France; sçavoir, Henri IV. surnommé le *Grand*, né pour le bonheur des peuples; qui en montant sur le trône François, qu'il a en quelque façon conquis par ses armes, a réuni à la couronne le royaume de Navarre, avec le Bearn, la Bigorre, les comtés de Foix, d'Armagnac & de Rodés, la seigneurie d'Albret

& le reste du domaine de Navarre. Louis XIII. son fils & son successeur, conquit l'Artois & le Roussillon sur la maison d'Autriche ; & Louis XIV. fils & successeur de ce dernier, étendit bien plus loin les limites du royaume par la conquête d'une partie des Pays-Bas, de l'Alsace & de la Franche-Comté. Enfin Louis XV, heureusement regnant, arrière-petit-fils de Louis XIV. a ajouté la Lorraine au domaine de la couronne.

Le royaume de France, depuis le regne de Charles le *Simple* jusqu'à celui de Philippe *Auguste*, n'étoit proprement qu'un grand fief, composé d'un chef, qui étoit le roi, & d'un très-grand nombre de grands ou moindres vassaux, qui en étoient les membres & qui avoient sous eux plusieurs arrière vassaux ; comme est à peu près aujourd'hui l'empire d'Allemagne. Mais Philippe *Auguste* commença le premier à aggrandir son domaine ; & les rois ses successeurs y ayant enfin réuni les provinces qui le composent, soit par les armes, soit par des alliances, soit par d'autres titres d'acquisition, l'ont mis sur le pied qu'il est aujourd'hui, & en ont fait l'état le plus florissant de l'Europe. En effet, suivant le calcul de M. de Vauban dans sa dixme royale, on y comptoit à la fin du dernier siécle plus de dix-neuf millions d'habitans, sans y comprendre la Lorraine qui y a été ajoûtée depuis.

Le royaume de France est aujourd'hui la plus ancienne monarchie de l'Europe. Ses rois se qualifient *très-Chrétiens & fils aînés de l'Eglise*. Outre les domaines qu'ils possédent en Europe, ils en ont encore quelques-uns en Asie, en Afrique & en Amérique dont nous parlerons ailleurs.

Parmi les divers ordres de chevalerie qu'ils ont institués, il n'y en a que trois qui subsistent ; sçavoir celui de *S. Michel* établi en 1469 par Louis XI. Du *S. Esprit* fondé en 1579. par Henri III. & de *S. Louis* institué par Louis XIV. en 1693. Le roi en est souverain chef & grand maître. Le nombre des chevaliers des ordres de S. Michel & de S. Louis n'est pas fixé. Celui de l'ordre du S. Esprit est de 100. parmi lesquels sont le grand aumonier de France & 8. ecclésiastiques qui prennent le titre de commandeurs : tous les autres sont faits auparavant chevaliers de l'ordre de S. Michel.

L'heureuse situation de la France au milieu de la zone tempérée septentrionale, fait qu'on y jouit d'un air assez doux & tempéré. Son terroir est agréablement diversifié, cultivé presque par tout & partagé entre de hautes montagnes, dont les principales sont les Alpes, les Pyrenées, les Cevennes, les montagnes d'Auvergne, les Monts Jura & de Vôge, & des collines, de belles vallées & de vastes plaines. Elle est arrosée par un fort grand nombre de rivieres : on en compte 4. qui méritent plus d'attention, & qui sont des fleuves ; sçavoir la Seine, la Loire & la Garonne, qui se jettent dans l'Océan au couchant du royaume, & le Rhône qui a son embouchure dans la Mediterranée, dans sa partie méridionale.

Les avantages que la France a reçus de la nature, joints aux soins que prennent ses habitans de la cultiver, en font un des plus fertiles & des plus délicieux pays de l'Europe. Cette fertilité consiste principalement en bled, en grains de toutes les especes, & en legumes ; en vins, dont il y en a beaucoup d'excellens & qui font une des principales branches de son commerce, à cause qu'ils sont fort recherchés des étrangers ; en fruits, en huile d'olive & en soye dans les provinces méridionales ; en pâturages, en bestiaux & en gibier ; en cire, en miel, en saffran &c. Ses côtes & ses rivieres sont poissoneuses, & les premiéres fournissent beaucoup de sel. On y trouve des mines de fer, de plomb, de cuivre, &c.

Il y en avoit autrefois d'argent, qui sont aujourd'hui négligées ; & les paillettes d'or qu'on recueille dans quelques rivieres, font comprendre qu'on y trouveroit aussi des mines de ce métal : mais la principale richesse de la France consiste dans ses denrées, & dans ses manufactures de soye, de laine & de lin. Le royaume manque seulement de chevaux de taille pour monter la cavalerie, & de bois propre à la construction des vaisseaux.

Toutes les provinces de France, où on compte 35500. paroisses, sont bien peuplées. On trouve sur toutes les routes un grand nombre de villes, de bourgs & de villages, avec de bonnes hôtelleries : & la plupart de ces routes sont pavées, belles, bien entretenues, & plantées d'allées d'arbres : ses montagnes, qu'on croiroit n'être que la retraite des bêtes sauvages, sont pleines d'habitans.

L'abbé Lenglet prétend qu'on y compte 800. villes, dont il y en a 40. qui sont du premier ordre, & 70. qui ont au dessus de 20000. habitans, 124. du second ordre, & 635. du troisiéme ordre, & plus de 40000. clochers, en ne comptant une ville que pour un clocher. Il ajoûte, qu'on y supputa vingt millions d'ames du tems de Charles IX. mais ce dernier article est peu croyable ; puisque le royaume n'étoit pas alors à beaucoup près aussi étendu qu'il l'est aujourd'hui, & qu'on auroit bien de la peine à y trouver actuellement ce nombre.

Les mœurs des François sont assez connues : ils passent pour actifs, prompts, civils, honnêtes & affables aux étrangers, spirituels, francs & propres pour les sciences, les arts & la guerre, qu'ils cultivent avec succès : mais on les taxe d'être vains, légers, impatiens & indiscrets : beaucoup de François s'appliquent au commerce, & y réussissent assez bien ; mais non pas autant que l'heureuse situation du pays pourroit le leur permettre. La noblesse, qui y est fort nombreuse, & les principaux bourgeois se jettent ordinairement dans le service militaire, & servent autant & plus pour l'honneur que pour l'intérêt : ils font la force des armées de France. Quant au commun du peuple & aux paysans, si on en excepte quelques fainéans desœuvrés, on ne peut pas dire qu'ils aiment la guerre : quand ils sont mariés, ou qu'ils embrassent quelque profession, ils ne s'engagent guères dans les troupes, à moins qu'ils n'y soient forcés & par la nécessité ; mais aussi dès qu'ils ont fait tant que de s'aguerrir, ce sont de très-bons soldats.

On parle généralement le François dans tout le royaume, parmi les honnêtes gens : mais il n'en est pas de même du peuple, qui dans les provinces septentrionales se sert d'une espece de patois, qui approche plus ou moins du François, suivant l'éloignement de la capitale, & qui varie dans chaque province. Les provinces du midi ont un langage particulier, qui est tout à fait different du François, qui derive également du Latin, & qu'on appelle *Provençal*, *Gascon*, ou *Languedocien* : en Alsace, dans une partie de la Lorraine, & dans quelques autres pays voisins du Rhin, le peuple y parle Allemand. On parle de plus deux langues mères dans deux différens pays du royaume ; sçavoir le Breton, qu'on prétend être l'ancien Celtique dans la Basse Bretagne ; & le Basque, qui est le langage des anciens Celtibériens, dans le pays des Basques, situé aux environs de Bayone.

La religion Catholique est la seule aujourd'hui autorisée en France. & dont l'exercice public y soit permis. Avant la révocation de l'édit de Nantes en 1685. il y avoit beaucoup de Prétendus Réformés, qui ont été obligés de se convertir, du moins à l'extérieur, ou de sortir du royaume.

La France est un état monarchique, héréditaire, & *agnatique* pour les mâles, à l'exclusion des femelles. L'usage de l'assemblée de la nation y a été établi ou pratiqué depuis l'origine de la monarchie jusqu'au commencement du dernier siécle. Nos rois de la premiére race tenoient tous les ans l'assemblée du *Champ de Mars* ou de *May*, avant leurs expéditions militaires; & elle étoit composée de toute la noblesse Françoise. Ceux de la seconde tenoient tous les ans une assemblée ou diette & quelquefois plusieurs dans une même année, composées du clergé & de la noblesse. Enfin ceux de la troisiéme jusqu'au roi Louis XIII. assembloient de tems en tems les États Généraux du royaume, composés d'abord du clergé & de la noblesse, & ensuite du tiers état depuis l'établissement des communes.

La justice est administrée souverainement en France, soit par les conseils du roi, soit par les parlemens, les cours des aides & des comptes, & quelques autres tribunaux supérieurs, qui ont dans leur ressort un très grand nombre de justices subalternes, dont ils reçoivent l'appel: presque toutes les charges de judicature de France y sont vénales depuis François I.

Il y a 4. conseils du roi; sçavoir ceux d'état, des dépêches, des finances & de commerce qui se tiennent certains jours de la semaine, & qui sont composés chacun du nombre de ceux qu'il plaît au roi d'y admettre. On traite uniquement dans le premier, qu'on appelle aussi le conseil d'*en haut* ou le *conseil secret*, les affaires d'état: il est composé aujourd'hui, après le roi, de 8. personnes qui ont le titre de ministres d'état. Le second est pour l'expédition des affaires étrangeres & la décision de quelques affaires particuliéres, dont le roi se reserve la connoissance. Le troisiéme est pour les finances & le quatriéme pour le commerce. Le chancelier, qui est le chef de la justice en France & de tous les tribunaux supérieurs, assiste aux trois derniers conseils, où sont appellés aussi les 4. sécretaires d'état, qui ont chacun leur département, pour les affaires du dedans du royaume, pour les affaires étrangeres, pour la guerre & pour la marine.

Il y avoit autrefois un surintendant des finances dans le royaume; mais la charge en est supprimée depuis longtems: elles sont administrées aujourd'hui par un controlleur général, & par 6. intendans, qui ont chacun leur département. Il y a aussi 5. intendans de commerce sous le controlleur général, qui ont chacun leur département, & les 11. villes les plus commerçantes du royaume tiennent chacune un député à Paris.

Le chancelier de France est chef aussi d'un autre conseil, qu'on appelle *des Parties* ou conseil d'état, & qui est composé de 21. conseillers d'état ordinaires, dont trois sont d'églife & trois d'épée, du controlleur général des finances, des 6. intendans de finances qui sont tous ordinaires; & de 12. autrs conseillers d'état qui servent par sémestre. Ce tribunal connoît des cassations d'arrêts des cours supérieures, des évocations, &c. il y assiste par tour un certain nombre de maîtres des requêtes, qui y rapportent les affaires, & qui y opinent: le roi n'y assiste pas & le chancelier y préside.

Les maîtres des requêtes étoient au nombre de 84. mais on en a supprimé depuis peu quelques charges: on tire ordinairement de leur corps les intendans ou commissaires départis dans les diverses généralités & provinces du royaume. Le roi en nomme aussi 8. pour présider au grand conseil, où ils servent par sémestre. Les maîtres des requêtes exercent la jurisdiction des requêtes de l'hôtel; & con-

noissent, sauf l'appel au parlement, des affaires des officiers de la couronne, des commensaux de la maison du roi & de quelques autres affaires : ils ont séance au parlement au dessus des conseillers ; mais ils ne peuvent pas s'y trouver plus de 4. ils sont distribués en 4. quartiers & servent chacun 6. mois, 3. mois aux requêtes de l'hôtel & 3. mois au conseil du roi.

Le grand conseil est une cour souveraine qui étend sa jurisdiction dans tout le royaume. Ce fut d'abord le conseil d'état de nos rois qui suivoit la cour partout où elle alloit : mais le roi Charles VIII. l'établit à Paris en 1492. il conserve encore des marques de son origine, en ce que ses officiers ne siégent que sur des pliants. Il juge certaines affaires dont la connoissance lui est attribuée ; comme toutes celles qui concernent le concordat conclu entre le pape Léon X. & le roi François I. ce qui regarde l'indult des cardinaux & du parlement, & certains ordres religieux, comme ceux de Cluni, de Prémontré, de Cîteaux, &c. Ce tribunal est composé d'un premier président qui est un conseiller d'état, de 8. maîtres des requêtes qui sont présidens, de 54. conseillers qui servent par sémestre, ainsi que les maîtres des requêtes présidens; des gens du roi, &c.

Il y a en France douze parlemens & 3. conseils supérieurs, où se jugent toutes les affaires ordinaires du royaume, soit par appel, soit en premiére instance, suivant leur nature. Le parlement de *Paris*, qui est le premier, a environ le tiers du royaume dans son ressort. C'est la cour des *Pairs* ; parce que tous les pairs de France y ont séance & s'y font recevoir. Il y en a 7. d'ecclésiastiques ; sçavoir les six anciens pairs & l'archevêque de Paris, comme duc de S. Cloud, dont le rang se régle par l'érection de la pairie. Quant aux pairs séculiers, ils sont actuellement au nombre de 38. mais leur nombre varie, soit par leur mort, soit par les nouvelles créations. Il y a de plus en France 10. ducs héréditaires non pairs.

Les autres 11. parlemens de France sont ceux de *Toulouse*, *Grenoble*, *Bourdeaux*, *Dijon*, *Rouen*, *Aix*, *Rennes*, *Pau*, *Mets*, *Bezançon* & *Douai*. Nous parlerons de leur institution en parlant de ces villes : les 3. conseils supérieurs sont ceux de *Colmar*, *Perpignan* & *Arras*.

Il y a des chambres des comptes à *Paris*, *Dijon*, *Rouen*, *Grenoble*, *Aix*, *Montpellier*, *Nantes*, *Pau*, *Dole* & *Blois*, & des cours des aides à *Paris*, *Bourdeaux*, *Clermont* en Auvergne & *Montauban*. Les chambres des comptes de *Pau* & de *Mets* sont unies aux parlemens de ces villes. Les cours des aides de *Grenoble*, de *Dijon* & de *Mets*, sont unies aussi aux parlemens de ces villes. Enfin les cours des aides de *Montpellier*, de *Rouen*, d'*Aix* & de *Dole*, sont unies aux chambres des comptes des mêmes villes. Il y a des cours souveraines des monnoyes à Paris & à Lyon : & on compte 29. villes dans le royaume où on bat monnoye. Nous ne parlons pas des présidiaux établis dans toutes les principales villes du royaume, qui jugent par appel & en dernier ressort, jusqu'à la somme de 250. livres.

Les grands officiers de la couronne, suivant le rang qu'on leur assigne dans l'histoire généalogique qu'on en a donnée, sont 1°. le chancelier de France chef de la justice, dont on a déja parlé.

2°. Les maréchaux de France qui sont juges du point d'honneur, & qui ont de plus une jurisdiction qu'on appelle la *Connétablie*, parce qu'ils représentent le connétable de France, dont la charge est supprimée depuis l'an 1627. Le tribunal du point d'honneur se tient chez le plus ancien des maréchaux de France.

3. L'amiral de France: il a jurisdiction sur tout ce qui regarde la marine. Outre le principal siége de l'amirauté qui est à Paris, il y en a plusieurs de subalternes, dans divers ports ou lieux du royaume. L'amiral a sous lui deux vice-amiraux, l'un pour le Ponent & l'autre pour le Levant, c'est-à-dire pour l'Océan & la Méditerranée; plusieurs lieutenans généraux, chefs d'escadres, capitaines &c. la charge de général des Galéres a été unie à celle d'amiral en 1749.

4. Le grand maître de l'artillerie, dont la charge a été érigée en 1601. en office de la couronne.

5. Le grand aumônier, qui est le premier des Ecclésiastiques de la maison du Roi.

6. Le grand maître de la maison du Roi ou grand maître de France.

7. Le grand chambellan: sa charge étoit anciennement une des 5. grandes de la couronne ou de la maison du roi.

8. Le grand écuyer: il a la sur-intendance des écuries du roi, 9. Le grand échanson, 10. le grand panetier, 11. le grand veneur, 12. le grand fauconnier, 13. le grand louvetier.

Après les grands officiers de la couronne, les gouverneurs des provinces sont des personnes les plus considérables de l'état. On en compte 39. en France, non compris ceux du Canada & des isles Françoises. Ils ont sous eux un ou plusieurs lieutenans généraux; & comme ils sont souvent absens de leurs gouvernemens, le roi envoye ordinairement quelque officier général dans les grandes provinces pour y commander en leur absence. Les 4. premiers gentilshommes de la chambre du roi & les 4. capitaines des gardes du corps possédent des charges considérables dans la maison du roi,

Quant à l'état militaire actuel de la France, il consiste depuis le mois de Mars de l'an 1749. 1°. Dans les troupes de la maison du roi, qui sont les 4. compagnies des gardes du corps de 360. hommes chacune; les deux compagnies des gens d'armes & des chevaux legers de la garde; & les deux compagnies des mousquetaires de 200. hommes chacune; la compagnie des grenadiers à cheval de 120. hommes; & 16. compagnies de gendarmerie de 48. hommes chacune; le tout monte à environ 4000. hommes de cavalerie sans y comprendre les officiers.

L'infanterie de la maison du roi est composée des 100. Suisses de la garde, du regiment des gardes Françoises de 33. compagnies de 126. hommes chacune; & de celui des gardes Suisses de 2400. hommes, ce qui fait 6658. hommes, sans les officiers.

2°. L'infanterie du royaume est composée 1°. de 168. bataillons d'infanterie Françoise partagés en 86. regimens, dont les 12. premiers ont 4. bataillons; 52. autres qui ont 2. bataillons & les 16. derniers n'en ont qu'un, à 525. hommes par bataillon: ce qui fait 88200. hommes, sans les officiers. 2°. de 7800. hommes d'infanterie Allemande, partagée en 9. regimens & 13. bataillons, 3°. de 10. regimens Suisses partagés en 28. bataillons de 480. hommes chacun, ce qui fait 13480. hommes, 4°. des regimens royal Italien & royal Corse de 600. hommes chacun; en tout 1200. hommes. 5°. De six regimens Irlandois & 2. Ecossois partagés en dix bataillons de 415. hommes. 6°. du regiment Royal Artillerie de cinq bataillons de 720. hommes chacun, y compris les mineurs. 7°. Enfin du corps de grenadiers royaux, partagé en 4. brigades & chaque brigade en 12. compagnies chacune de 48. hommes: le tout sans les officiers, ce qui fait environ 2200. hommes, sans compter 104. bataillons de milice prêts à marcher au premier ordre.

3°. La cavalerie Françoise consiste dans le regiment du colonel général qui est de trois escadrons, du corps de carabiniers de 10. escadrons & de 56. autres regimens de deux escadrons, en tout 129. escadrons de 140. hommes chacun, ce qui fait 18060. hommes, sans les officiers.

4°. Il y a 16. regimens de dragons à 480. hommes chacun, moitié à pied & moitié à cheval; en tout 7400. hommes sans les officiers.

5°. Les troupes légéres consistent en 8. escadrons de houzards de cent hommes chacun; & six regimens d'autres troupes legeres qui font 2000. hommes.

On ne comprend pas dans ce détail diverses compagnies d'Invalides repandues en plusieurs endroits du royaume & les troupes de la Marine. Toutes ces troupes sont subordonnées aux maréchaux de France, & aux autres officiers généraux, dont le nombre montoit au commencement de l'an 1750. à 168. lieutenans généraux, 230. maréchaux de camp & près de 350. brigadiers, tant d'infanterie que de cavalerie & de dragons. Il y a de plus les officiers généraux d'artillerie & autres qui leur sont subordonnés, 350. ingenieurs partagés en 3. classes, &c.

On peut diviser la France de differentes manieres, soit en provinces Ecclésiastiques dont nous parlerons ailleurs; soit en partie septentrionale, méridionale & mitoyene, soit en gouvernemens généraux, soit enfin par généralités. On appelle une généralité une certaine étendue de pays administrée pour la police & les finances par un commissaire du roi, pris ordinairement du nombre des maîtres des requêtes, qu'on nomme *Intendant*: & on compte 31. de ces Intendances dans le royaume; sçavoir 20. dans ce qu'on appelle *Pays d'élection*, où les impositions se font par l'autorité de l'intendant, des trésoriers de France & des officiers des élections, & 11. dans *les Pays d'Etats*, où les subsides s'imposent par le corps de chaque province, conjointement avec l'intendant & les trésoriers de France.

Il y a un bureau de trésoriers de France dans chacune des 20. généralités des pays d'élection, & dans la plûpart des provinces d'états: en Languedoc il y en a deux; sçavoir à Toulouse & à Montpellier. Ces officiers forment un tribunal composé de plusieurs présidens & officiers; les vingt premiéres généralités sont partagées en plusieurs élections, & chaque élection contient un certain nombre de paroisses. Dans chaque élection il y a un tribunal, composé de quelques officiers qu'on appelle *Elus* qui jugent les affaires en premiére Instance, concernant les tailles & autres impôts, & dont l'appel se releve à la cour des aides.

Nous diviserons le royaume de France en deux parties principales; sçavoir en *France Interieure* & en *France Exterieure*. La premiére comprendra les provinces du royaume tel qu'il étoit à peu près à la mort de Louis XIII. & l'autre les conquêtes de Louis XIV. & les acquisitions de Louis XV.

I.

LA FRANCE INTERIEURE.

Lorsque le roi Louis XIII. assembla les Etats Généraux du royaume en 1614. la France étoit partagée en douze grands gouvernemens, compris dans ce que nous appellons *la France Interieure*; & chacun de ces gouvernemens envoya des députés des trois ordres aux Etats généraux. De ces 12. gouvernemens généraux, il y en a 7. qui s'étendent dans la partie septentrionale de la France & 5. dans la méridionale: ainsi nous diviserons la France interieure en Septentrionale & Méridionale. Nous nous conformerons en cela à l'ancienne

division des Gaules qu'on partageoit en *Gaules proprement dites* & en *Sept Provinces*, ou en Gaule Septentrionale & Méridionale : division qu'on a suivie depuis dans tous les siècles ; surtout depuis la fin du XIII. qu'on partagea le royaume en *Langue Françoise* ou *Langue-doei* & en *Languedoc ; Lingua Gallica* & *Lingua Occitana*, par rapport aux differens idiomes dont les peuples de ces provinces se servent. Cette division, qui subsista pendant quelques siécles, se rapporte à peu près à celle qu'on fait encore du royaume en *Pays Coûtumier* & en *Pays de Droit Ecrit*. Nous observerons néantmoins, que les 12. grandes parties suivant lesquelles nous partageons la France Interieure, ne répondent pas toutes précisément, par rapport à l'étendue que nous leur donnons, à celle que les douze grands gouvernemens de France avoient en 1614. & que nous avons fait quelques changemens dans quelques-unes pour une plus grande intelligence. De ces 12. grands gouvernemens, quelques-uns ont conservé leur ancienne étendue : La plûpart des autres ont été subdivisés. On compte aujourd'hui 39. gouvernemens généraux dans le royaume, sans y comprendre le Canada & les Isles Françoises.

I.

LA FRANCE INTERIEURE

SEPTENTRIONALE.

Les Sept parties de cette portion du royaume sont la *Picardie*, la *Normandie*, *l'Isle de France* ou la France proprement dite, la *Champagne*, la *Bretagne*, *l'Orleanois* & la *Bourgogne*,

I.

LA PICARDIE.

Cette portion du royaume, comprend la Picardie & l'Artois, qui ne font qu'un seul gouvernement général ; nous parlerons d'abord de la Picardie proprement dite & ensuite de l'Artois.

I. LA PICARDIE PROPREMENT DITE.

Elle est bornée au nord par l'Océan ou le Pas de Calais, l'Artois & le Cambresis, qui la bornent aussi au levant avec la Champagne : elle a l'Isle de France & une partie de la Normandie au midi, & la Manche ou l'Océan la borne au couchant. Son étendue du sud-est au nord-ouest est d'environ 45. lieues communes de France & de 40. du midi au nord : mais dans sa partie septentrionale, sa plus grande largeur du levant au couchant, n'est que de 8. à 10. lieues.

Ce pays fut habité anciennement par les *Ambianois*, les *Veromanduans* & les *Morins* peuples de la Belgique : il n'est connu sous le nom de *Picardie* que depuis le XIII. siécle. On ne sçait pas bien l'origine de ce nom ; mais parmi les diverses opinions sur son étymologie, la plus vraisemblable est celle qui la fair dériver des *Piques* dont les milices ou les communes du pays se servoient avec beaucoup d'adresse. Il est une des premiéres conquêtes des Francs dans les Gaules, & quand les grands vassaux du royaume eurent usurpé les droits régaliens à la fin du IX. & au commencement du X. siécles, les comtes d'Amiens, de Bologne, de Ponthieu & de Vermandois en partagerent presque tout le domaine.

La Picardie généralement parlant est un pays plat & uni. Ses principales rivieres sont la Somme, l'Oyse, l'Authie & la Canche. Le terroir y est fertile en bled, en

en fruits & en pâturages : mais il ne produit pas de vin à cause de la froideur du climat.

Le bois est rare dans l'Amiénois ; & les pauvres n'y brûlent que des tourbes : c'est une espece de terre noire qui se forme dans les marais ; ce qui fait une fumée désagréable.

Les Picards sont francs, sincéres, & laborieux, plus par nécessité que par temperament : mais ils sont prompts, brusques & entêtés : plusieurs se sont distingués dans les lettres.

Le commerce qui se fait en Picardie est considérable, tant à cause de la proximité de la mer, & des rivieres navigables qui sont dans le pays, que par l'industrie des habitans ; il y a plusieurs manufactures d'étoffes, qui occupent & font subsister beaucoup de monde. Il s'y fait aussi un grand commerce de bled, à cause de la fertilité du pays qui en peut fournir à l'étranger, & il y croît beaucoup de lin. Le pays produit aussi beaucoup de beurre : on y voit plusieurs verreries ; & il y a une belle manufacture de glaces au château de *S. Gobin* au milieu de la forêt de la Fére. Les côtes fournissent beaucoup de poisson.

Le gouvernement général de Picardie est partagé en trois lieutenances générales; sçavoir deux pour la Picardie propre, qui sont celles de Picardie & de Santerre : la troisiéme est celle d'Artois. Chaque lieutenance générale est subdivisée en deux lieutenances de roi & contient plusieurs gouvernemens particuliers. Outre cela le Boulenois forme un gouvernement particulier, dont le gouverneur se prétend indépendant du gouverneur de Picardie : il a un lieutenant général qui lui est subordonné.

Quant à la justice, la Picardie, qui se régit suivant differentes coûtumes, est du ressort du Parlement de Paris. Elle contient deux senéchaussées, six bailliages, 20. prévôtés & un grand nombre de justices seigneuriales. Tous les villages ont des seigneurs qui ont la haute, la moyene & la basse justice. Il y a 5. siéges d'amirauté, 4. maîtrises des eaux & forêts, & une prévôté générale.

La Picardie dépend pour le spirituel des diocéses d'Amiens, de Bologne, de Laon, de Noyon & de Beauvais. On y compte environ 520000. habitans & on la divise en Haute, Moyene & Basse.

§. 1. *Haute Picardie.*

Cette partie renferme le *Vermandois* & le *Tiérache*.

1. *Le Vermandois.* Il tire son nom des peuples *Viromandui* qui l'habitoient sous les Gaulois & les Romains. Il a le Tiérache au levant, le Cambresis au nord, le Santerre au couchant & le Noyonois au midi : il a environ dix lieues d'étendue du midi au nord & 8. du levant au couchant. Il étoit autrefois beaucoup plus étendu sous ses comtes, qui étoient des premiers vassaux de la couronne; & son bailliage est un des premiers du royaume. Pepin fils de Bernard roi d'Italie, de la maison de Charlemagne, fut le premier comte de Vermandois en 818. & sa postérité le posseda jusques vers la fin du XI. siécle, que la maison de ces comtes tomba en quenouille. Hugues, troisiéme fils de Henri I. roi de France, possèda le comté de Vermandois par Adelaide sa femme qui en étoit héritiére. Elizabeth sa petite-fille, qui en hérita & qui avoit épousé Philippe d'Alsace comte de Flandre, le céda à Philippe-Auguste qui l'unit à la couronne vers la fin du XII. siécle.

Ce pays dépend pour le spirituel du diocése de Noyon. La riviere de Somme qui y prend sa source le traverse : il est abondant en grains & en lin & a pour capitale,

S. QUENTIN : c'est l'*Augusta Viroman-*

rum des anciens. Elle est située sur une petite éminence entre la riviere de Somme & une vallée escarpée presque de tous côtés, à 12. lieues au sud-est d'Amiens. Elle est une des plus fortes de Picardie & on y compte environ 8000. habitans. On y fait un grand commerce de toiles; & elle est fort bien bâtie : il y a une prévôté, un bailliage, une élection & une maîtrise des eaux & forêts. La principale église sous le nom de S. Quentin, est une collégiale royale fort riche, dont le roi, qui en confére les prébendes, est le premier chanoine. Ils sont au nombre de 56. & il y a de plus 93. chapellains : cette église est fort belle, mais elle n'est pas encore achevée. Il y a une seconde collégiale dans la ville sans la paroisse de Ste. Perine; & on y voit de plus 3. abbayes. Celle de S. *Quentin en l'Isle*, dont la Martiniere a confondu l'église avec celle de la collégiale, est hors de la ville & appartient à la congrégation de S. Maur. Celle de S. *Prix* qui est dans la ville est de Bénédictins non reformés. La troisiéme abbaye est celle de *Fervaques* qui y a été transférée : elle est de filles de l'ordre de Citeaux. Cette ville, qui a pris son nom du saint martyr qui y mourut pour la foi en 287. fut épiscopale dès le IV. siécle. L'évêché fut transféré à Noyon en 531. Elle est célébre par la bataille qui se donna dans le voisinage en 1557. Les Espagnols la prirent alors & la rendirent deux ans après.

Les autres principaux lieux le plus remarquables du Vermandois sont les suivans. *Ham*, petite ville située sur la Somme à 4. lieues au nord de Noyon & à autant au sud-ouest de S. Quentin. Elle est dans une plaine au milieu d'un marais qu'elle domine. Il y a un château qui est fort, bailliage royal, châtellenie, vicomté, & gouvernement d'où dépendent plus de 30. villages, mais elle n'a pas titre de duché, quoi qu'en dise Hubner. Après avoir appartenu à divers seigneurs, elle échut à la maison de Navarre & fut réunie à la couronne par Henri IV. Il y a une abbaye de Chanoines Réguliers de la congrégation de France & 3. paroisses. *Le Catelet* : c'étoit autrefois une forteresse considérable, située vers les sources de l'Escaut & les frontieres du Cambresis, qui fut démolie en 1674. c'est aujourd'hui un bourg. *Hombliere* & *Vermand*, sont deux abbayes. La première de Bénédictins non reformés & l'autre de Chanoines Réguliers de l'ordre de Prémontré. *S. Simon* n'est qu'un village ou un bourg très-peu considérable, sur la Somme, qui fut érigé en duché & pairie en 1635. en faveur de Claude de Rouvroy. Suivant les lettres d'érection, le vicomté de *Clastre*, la baronie de *Benay* & 13. ou 14. autres seigneuries ou villages devoient composer ce duché, avec le chef-lieu. *Mouy* a titre de marquisat.

2. *Le Tiérache*. La riviere d'Oise depuis sa source traverse ce pays, situé au levant du Vermandois dont il faisoit autrefois partie. Il a environ 12. lieues de long du midi au nord & 10. du levant au couchant; il confine au nord avec le Hainaut, & au levant avec la Champagne. Il est connu sous le nom du *Theoracensis Pagus* depuis le regne de Charlemagne. Il est abondant en bled & en pâturages & dépend pour la plus grande partie pour le spirituel du diocése de Laon. Ses principales villes sont

La Fere qui en est la capitale : elle est située dans un marais, au confluent de la riviere de Serre avec l'Oise, à 4. lieues de S. Quentin vers le midi : elle a été autrefois forte; mais les fortifications en ont été démolies. Il y a un château très-fort par sa situation; étant entouré d'eau & & de prairies: l'abbaye de Bénédictines du *Calvaire* fondée en 1518. auprès de la Fére fut transferée dans cette ville en 1598. où elle subsiste; les religieuses sont reformées.

Il y a ordinairement à la Fére un bataillon de Royal Artillerie en garnison avec une école d'Artillerie. A deux lieues au sud-ouest de cette ville est l'abbaye de *S. Nicolas aux Bois* de la congrégation de S. Maur.

Guise, ville aussi située sur l'Oise, à sept lieues au dessus & au nord-est de S. Quentin. Elle a un château très-fort avec une collégiale & un couvent de Minimes. Elle n'est connue que depuis la fin du XI. S. la seigneurie de cette ville passa à la fin du XV. dans la maison de Lorraine : elle fut érigée en duché pairie en 1527. Elle appartient aujourd'hui à la maison de Condé en faveur de laquelle elle a été érigée de nouveau en duché & pairie en 1704. le duché s'étend en Picardie & en Champagne.

La Capelle située sur les frontieres du Hainaut, étoit autrefois une des clefs & des plus fortes places de la Picardie ; mais ses fortifications ont été rasées & ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg.

Marle sur la Serre a un ancien titre de comté, avec un bailliage, une gruerie & un grenier à sel. Ce comté, qui aprés avoir appartenu à la maison de Couci passa dans celle de Bourbon - Vendome, fut réuni à la couronne par Henri IV. il est aujourd'hui à la maison de Mazarin.

Les autres lieux plus considérables du Tiérache sont *Moncornet* bourg où il y a une manufacture de grosses serges. *Vervins*, petite ville sur la Serre, située sur une hauteur, avec titre de châtellenie & de marquisat : elle est célébre par le traité de paix qui y fut conclu en 1598. entre l'Espagne & la France. L'abbaye de *Thenailles* de l'ordre de Prémontré en est à un quart de lieue & a été fondée du tems de S. Norbert. *Aubenton*, petite ville située près de la source de l'Oise : elle est peu considérable par elle-même ; mais elle a été possedée, conjointement avec *Rumigni*, qui est en Champagne, par des seigneurs de distinction. *Ribémont* sur l'Oise est le siége d'une prévôté royale ; la ville est située sur une hauteur : l'abbaye de S. Nicolas de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, fondée au XI. siécle est dans une prairie voisine de la ville. *Foigni* sur l'Oise, en Latin *Fusniacum*, à 7. lieues au dessus & au levant de Guise, belle & riche abbaye de l'ordre de Cîteaux fondée en 1121. du vivant de S. Bernard : elle a donné l'origine à celle de *Boherie* qui est réformée, située aussi sur l'Oise à une lieue au dessous de Guise. *Origni* célébre abbaye de filles de l'ordre de S. Benoît, avec un bourg situé sur l'Oise à une lieue au dessus de Ribémont : il y a une collégiale de 12. chanoines pour le service du monastére, nommés par l'abbesse. *S. Michel* abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Vannes, située vers les sources de l'Oise. *Bucilli* sur les frontiéres de la Champagne, abbaye réguliere & réformée de l'ordre de Prémontré située à 11. lieues de Laon vers le nord.

§. 2. *La Picardie Moyene.*

Le *Santerre* & l'*Amiénois* sont compris dans cette partie de la Picardie.

1. *Le Santerre.* Cette portion de la moyene Picardie a environ 20. lieues de long du midi au nord, & 10. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. La Somme la traverse dans sa partie septentrionale. Son nom n'est pas ancien & n'est connu que depuis le regne de Philippe II. Guillaume le Breton est le plus ancien auteur que nous connoissions qui en ait fait mention au XIII. siécle sous le nom de *Santeriensis Pagus* : on l'appella ensuite *Sancterra*, ou *Sanguis Tersus*, d'où se sont formés les noms François de *Sainčterre*, de *Sangters* & de *Suntois*.

Ce pays est borné au nord par l'Artois, au levant par le Vermandois, au midi par

le gouvernement de l'Isle de France & au couchant par l'Amiénois : il est gras & fertile surtout en bled. Il fut cédé en 1435. par le roi Charles VII. à Philippe le *Bon* duc de Bourgogne & ses descendans mâles. Il devoit revenir à la France en 1477. par la mort du duc Charles le *Hardi* qui ne laissa qu'une fille ; aussi l'empereur Charles V. le rendit-il à François I. par les traités de Cambrai & de Crépi. Il dépend pour le spirituel des diocéses d'Amiens, de Beauvais & de Noyon & est partagé en 3. bailliages de *Peronne*, de *Mondidier* & *Roye*.

Peronne capitale du bailliage de son nom, & de tout le Santerre est située sur la rive gauche de la Somme à 10. lieues au levant d'Amiens. Elle est forte ; & on la nomme *la Pucelle* parce qu'elle n'a jamais été prise. Sa situation avantageuse dans des marais augmente sa force. Nos rois de la première race y avoient un palais, & Archinoald maire du palais de Clovis II. y bâtit un monastère, qui est aujourd'hui l'église collégiale de S. *Furci* patron de la ville. Elle est composée de 52. chanoines dont les prébendes sont à la nomination du roi. Il y a trois paroisses dans la ville, & les religieux Trinitaires ou Mathurins y enseignent les humanités : la prévôté est unie au bailliage. Aux environs de Peronne est l'abbaye du *Mont S. Quentin* située sur une élevation : elle est de la congrégation de S. Maur.

Les autres lieux plus considérables du bailliage de Peronne sont *Mailli*, bourg situé à 4. lieues au nord de Corbie, qui a titre de marquisat & a donné son nom à une des plus anciennes maisons de la province : *Ancra*, *Encre*, ou *Albert*, petite ville sur la riviere de même nom, avec titre de marquisat, célébre par la catastrophe du maréchal d'Encre, qui avoit acquis ce marquisat. On y met mal à propos une abbaye de Bénédictins.

Athies & *Bray* sur Somme petites villes. *Lihons* bourg, avec un prieuré conventuel de Bénédictins de l'ordre de Cluni.

Auprès de Lihons est la terre de *Chaulnes* érigée en comté en 1563. & en duché pairie en 1620. en faveur d'Honoré d'Albert, & de nouveau en 1711. en faveur de Louis-Auguste d'Albert duc de Luynes.

Le bailliage du *Montdidier* a cette ville pour capitale, nommée *Mons Desiderii* en Latin. Elle est sur la petite riviere ou ruisseau de Dou sur une montagne, à 7. lieues au sud-est d'Amiens, elle est ancienne ; outre le bailliage il y a une prévôté & un siége d'élection. La principale église est celle de Notre-Dame qui est un prieuré conventuel de l'ordre de Cluni : on y voit de plus 5. paroisses, quelques couvens, un hôtel-dieu, &c.

On voit dans ce bailliage les abbayes de Notre-Dame de *Breteuil* & de S. Vast de *Moreuil* de l'ordre de S. Benoît : la première est du diocése de Beauvais, congrégation de S. Maur, & l'autre du diocése d'Amiens de Bénédictins non réformés. *Magnelai*, marquisat érigé en pairie sous le nom d'*Hallwin* en 1587. en faveur de Charles de Piennes, en 1611. pour Henri de Nogaret comte de Candale, & en 1620. pour Charles maréchal de Schomberg. Ce dernier étant mort sans enfans en 1656. la pairie a été éteinte. *S. Just* est une abbaye de l'ordre de Prémontré sur la route de Paris à Amiens dans le diocése de Beauvais, & *S. Martin aux Bois* ou *Ruricourt* une autre abbaye dans le même diocése de Chanoines Réguliers de la congrégation de France ou de Ste. Genevieve, dont la mense abbatiale a été unie en 1678. au collége des Jésuites de Paris.

Le bailliage de *Roye* est moins étendu que les deux autres. Cette ville qui en est le siége, nommée *Rauga* en Latin, est située à 4. lieues au nord-est de Montdidier : elle a donné son nom à une ancienne mai-

son de Picardie qui a fondu dans celle de la Rochefoucaud. Elle a titre de comté, & une prévôté qui releve du bailliage. Il y a une collégiale dans l'église de S. Florent, 3. paroisses & quelques maisons religieuses.

Nesle, *Nigella* en Latin, est une petite ville & un des plus anciens marquisats de France : elle est située dans l'étendue du bailliage de Roye. Ce marquisat a plus de 80. fiefs dans sa mouvance : il appartient aujourd'hui à la maison de Mailli, & il y a une collégiale.

2. L'*Amiénois*. La riviere de Somme traverse ce pays du levant au couchant & le partage en deux. Il est borné au nord par l'Artois, au levant par le Santerre, au midi par le Beauvoisis, & au couchant par le Ponthieu & par la Normandie. Il a 17. lieues du midi au nord & 10. du levant au couchant & renferme tout le bailliage d'Amiens. Le pays est très-fertile, & c'est la Picardie proprement dite.

Amiens, qui en est la capitale & de toute la Picardie, est une des plus considérables villes de France. Elle étoit connue des anciens sous le nom de *Samarobriva*, & elle étoit la principale des *Ambiani*, peuples de la Belgique ; elle est située sur la riviere de Somme qui la traverse & qui se partage en divers canaux, au 49. degré 54. m. de latitude, & au 19. 57. m. de longitude, environ à 30. lieues au nord de Paris. Elle est grande & bien peuplée;& on y compte environ 50000. habitans, dont plus des deux tiers sont employés aux manufactures qui y sont établies.

L'évêché y fut fondé vers la fin du III. siécle ou le commencement du suivant : la cathédrale de Notre-Dame, est une des plus belles églises du royaume : elle fut construite au XIII. siécle. La nef, qui est parfaite, a 213. pieds de long & le chœur 153. la largeur est de 49. pieds 9. pouces sans les bas côtés : l'élevation est de 132. pieds & la croisée a 182. pieds de long. On y conserve plusieurs reliques, entr'autres le chef de S. Jean-Baptiste. Elle a un chapitre composé de 9. dignités, 47. chanoines, 72. chapelains,&c. La collégiale de S. Firmin est ancienne. Il y a encore celle de S. Nicolas. Les Chanoines Réguliers de la congrégation de Ste. Geneviéve y ont l'abbaye de S. Acheul située hors la ville : celle de S. Martin aux Jumeaux qui étoit du même ordre, appartient aujourd'hui aux Celestins, dont le monastère est fort beau : les Prémontrés y ont l'abbaye de S. Jean dont la bibliothéque est considérable. L'abbaye du Paraclet de filles de l'ordre de Cîteaux y a été transferée. On compte dix paroisses dans Amiens, une dans le fauxbourg & 3. dans la banlieue : les Jésuites y ont le collége où ils enseignent la théologie, la philosophie & les humanités. Il y a plusieurs autres maisons religieuses des deux sexes, dont une des principales est celle des Dominicains qui y enseignent publiquement la théologie. Il y a un hôpital général & un hôtel-Dieu desservi par des religieuses Augustines. On y voit plusieurs places publiques : elle est défendue par une citadelle où il y a garnison & état major; & on voit au dehors une magnifique promenade nommée l'*Hautoir*. Les remparts de la ville font d'ailleurs une très-belle promenade par les arbres qu'on y a plantés.

Amiens est une ville de commerce ; on y fabrique beaucoup d'étoffes & de savon. Sa généralité comprend toute la Picardie & est partagée en six élections qui sont *Amiens*, *Abbeville*, *Dourlens*, *Peronne*, *S. Quentin* & *Mondidier*. Elle est la résidence de l'intendant & du bureau des finances qui fut établi en 1578. Le présidial, qui est un des plus étendus du royaume, fut créé en 1551. Il y a de plus un bailliage & une prévôté, une vidamie, un hôtel des monnoyes, un grenier à sel, une

jurisdiction de juges consuls & une maîtrise particuliere des eaux & forêts. Le roi Louis XV. par des lettres patentes du mois de Juin de l'an 1750. a érigé à Amiens une académie pour les sciences, les arts & les belles lettres.

Le diocése d'Amiens est très-étendu, ayant 20. lieues de long & 16. de large : il contient 776. paroisses & 103. annexes, 12. collégiales, 20. abbayes d'hommes, 6. de filles, 66. prieurés, 6. colléges, 26. communautés d'hommes, 22. de filles, &c.

Amiens a un titre d'ancien comté, mouvant de l'église de cette ville, dont les évêques avoient la seigneurie temporelle, qui leur avoit été donnée par nos rois. Ce comté a été possedé par une suite de comtes héréditaires depuis le IX. siécle jusques à la fin du XII. ou au commencement du suivant, qu'il fut réuni à la couronne sous le regne de Philippe-Auguste. Les Espagnols surprirent Amiens en 1597. le Roi Henri IV. l'ayant reprise bientôt après, y fit bâtir la citadelle.

Les principales villes de l'Amiénois ou du bailliage d'Amiens, sont *Corbie* sur la Somme à quatre lieues au levant & au dessus d'Amiens. Elle a été autrefois très-forte & beaucoup plus considérable : mais les fortifications n'y subsistent plus. Il y a une célébre & riche abbaye de la congrégation de S. Maur, qui a donné plusieurs personnages illustres à l'église ; entr'autres S. Anschaire apôtre du Nord, Paschase-Ratbert, Ratramne, &c. Elle a jurisdiction spirituelle sur 9. paroisses, sçavoir 4. de la ville, une du fauxbourg & 4. dans la campagne. L'église de cette abbaye est toute neuve & fort vaste ; & on rebâtit actuellement la maison qui sera très belle. Des religieuses Bénedictines ont soin de l'hôpital. Corbie étoit un comté qui a été uni à l'abbaye, fondée au milieu du VII. siécle par la reine Ste. Bathilde : elle a donné l'origine à l'abbaye impériale de Corwey en Saxe.

Dourlens sur la riviere d'Authie à 7. lieues au nord d'Amiens, ville forte avec deux châteaux ou citadelles. Son nom Latin est *Domincum* ou *Domingium*. Il y a l'abbaye de S. Michel de Bénédictines, 3. paroisses & une prévôté ; elle a appartenu aux comtes de Ponthieu.

Conti sur la Seille à 4. lieues au midi d'Amiens, principauté qui a donné son nom à la seconde branche de la maison de Bourbon-Condé, & qui est entrée dans cette maison par le mariage de Louis de Bourbon I. du nom avec Eleonor de Roye dame de Conti. *Poix* a aussi titre de principauté ; elle fut érigée en duché & pairie sous le nom de *Creqni* en 1653. elle appartient aujourd'hui au comte de Noailles.

Pequigni bourg sur la Somme environ à 2. lieues au dessous & au nord-ouest d'Amiens ; il a donné son nom à des seigneurs qui étoient vidames d'Amiens à cause de cette terre : leur maison a fondu dans celle d'Ailli, dont la branche aînée a porté la terre de Pequigni dans celle d'Albert. Il y a une collégiale à Pequigni, éloigné d'*Ailli*, ancienne baronie qui est aussi sur la Somme & au dessus, d'environ une lieue. *Croy* baronie située à la gauche de la Somme à une lieue ou environ au dessous de Pequigni, érigée en duché en 1598. *Hangest* est une autre ancienne baronie auprès de la droite de la Somme au dessous de Croy : celle de *Rouvroy* est aux environs. *Canaple*, *Rubempré* & *Vignacourt* sont aussi d'anciennes baronies.

Les abbayes suivantes sont dans l'Amiénois. *S. Fuscien aux Bois* à deux lieues au midi d'Amiens de la congrégation de S. Maur; *Le Gard* sur la Somme à 3. lieues au dessous d'Amiens de l'ordre de Cîteaux, & *Berthaucourt* de Bénédictines, à cinq lieues d'Amiens vers le nord-ouest fondée vers la fin du XI. siécle.

§. 3. *La Basse Picardie.*

Le *Ponthieu* & le *Boulenois* composent cette partie de la Picardie, qui s'étend le long des côtes de l'Océan & occupe la partie occidentale de la province.

1. *Le Ponthieu* : ce pays qui a titre de sénéchaussée, est nommé *Pontivus* en Latin, à cause qu'étant fort aquatique & marécageux, on y rencontre un grand nombre de ponts : il est néanmoins abondant en grains, en fruits & en pâturages, & il a le commerce de la mer. Il a 16. à 18. lieues du midi au nord & dix à douze du levant au couchant. La plus grande partie appartenoit anciennement à l'abbaye de *Centule* ou de *S. Riquier* ou à d'autres monastères. Il fut ensuite gouverné par des comtes qui se rendirent indépendans & héréditaires à la fin du X. siècle. Le comté de *Ponthieu* passa de leur posterité dans la maison d'Alençon au commencement du XII. & ensuite successivement dans celles de Dammartin, de Castille & d'Angleterre. Il fut confisqué en 1380. sur Edouard III. roi d'Angleterre & réuni à la couronne, possedé ensuite par la maison de Bourgogne & réuni une seconde fois à la couronne par Louis XI. & en 1526. par le traité de Madrid. On compte 250. fiefs & 400. arriére-fiefs mouvans du comté de Ponthieu.

La riviere de Canche borne le Ponthieu au nord & le separe du Boulenois. L'Océan le borne au couchant & la riviere de Bresle, qui le separe de la Normandie, au midi : il a l'Artois & le bailliage d'Amiens au levant. La riviere de Somme, qui le traverse du sud-est au nord-ouest jusques à son embouchure dans la mer, le divise en partie septentrionale & méridionale. La premiére est le Ponthieu proprement dit & s'étend entre la Somme & la Canche. L'autre, qui est entre la Somme & la Bresle, s'appelle le *Vimeu*, *Vimacensis*, *Vinemacensis* ou *Vinamacus Pagus*, & faisoit anciennement partie de la Neustrie. Ces deux parties dépendent du diocèse d'Amiens pour le spirituel.

ABBEVILLE ville située sur la Somme, qui la coupe en deux, à 8. lieues au nord-ouest & au dessous d'Amiens & à 5. à 6. lieues de l'embouchure de ce fleuve dans la mer, est la capitale du Ponthieu & la plus considérable de la Picardie après Amiens. Ce n'étoit dans son origine qu'un village dépendant de l'abbaye de S. Riquier, comme son nom Latin d'*Abbatis Villa* le signifie. Hugues *Capet* y bâtit un château pour arrêter les courses des Normans;& ce château a donné l'origine à la ville d'Abbeville & aux comtes de Ponthieu. Elle s'est aggrandie peu à peu à cause de son heureuse situation pour le commerce;& elle contient aujourd'hui 12. paroisses. La principale église est celle de S. *Wlfran* qui est collégiale, fondée au commencement du XII. siécle. Le chapitre est composé de trois dignités & de 22. chanoines dont les prébendes sont à la collation du roi : les Clunistes y ont le prieuré conventuel de S. Pierre qui est considérable. Les Chartreux ont leur maison hors la ville dont elle est un peu éloignée & il y a 5. autres communautés de religieux, avec les abbayes de Notre-Dame d'*Espagne* & de *Villencour* de filles de l'ordre de Cîteaux, qui y ont été transferées. Il y a 6. autres communautés de filles, deux hôpitaux & un collége gouverné par des prêtres seculiers. Il y a trois fauxbourgs & la ville est assez forte : il y a une manufacture de draps fort célébre:on y fabrique aussi plusieurs autres étoffes, des toiles, du savon, &c. Il y a sénéchaussée, présidial, élection, & grenier à sel.

Montreuil sur la Canche, à l'extrémité du Ponthieu à 9. lieues au nord d'Abbeville, est une petite ville fort jolie qui con-

tient plus de 5000. habitans & a un bailliage : elle est à trois lieues de la mer ; ce qui lui a fait donner le nom de *Montreuil sur mer*. L'abbaye de S. *Sauveur*, qui n'étoit pas bien considérable dans son origine, lui a fait donner son nom Latin de *Monasteriolum* : la principale église de la ville est celle de cette abbaye, qui dépend de la congrégation de S. Maur ; il y a de plus l'abbaye de Bénédictines de Ste. *Austreberte*, la petite collégiale de S. Firmin, 8. paroisses, dont deux sont hors de murs, & des couvens de Carmes & de Capucins. La ville est fortifiée & separée en haute & basse par une simple muraille. La Chartreuse de *Notre-Dame de Prez* est auprès de la ville & du village de Neuville, à la droite de la Canche dans le diocése de Bologne.

Les autres lieux plus considérables du Ponthieu proprement dit sont *Rue*, petite ville sur la Mage à une lieue du Crotoy & à 5. au nord-ouest d'Abbeville. C'est un petit gouvernement de place. Il y a deux paroisses dans la ville & deux au dehors dans les fauxbourgs ou dans sa banlieue, avec 2. couvens, un de Cordeliers & l'autre de religieuses du même ordre, qui ont soin de l'hôpital. S. *Riquier*, nommée anciennement *Centula*, petite ville, qui n'est considérable que par l'ancienne abbaye de même nom fondée au milieu du VII. siécle. Elle a toûjours été fort célébre & elle dépend aujourd'hui de la congrégation de S. Maur; elle est à la source du ruisseau de Cardon qui se jette dans la Somme à Abbeville, dont elle est distante de deux lieues vers le nord-est : le roi & l'abbé sont conseigneurs de la ville ; & il y a une prévôté royale, qui dépend du bailliage d'Amiens. Il y a deux paroisses, une dans la ville, l'autre dans le fauxbourg. Le *Crotoy* bourg à l'embouchure de la Somme dans la mer avec un petit port : il y avoit autrefois une forteresse qui a été détruite. *Creci* sur la Mage village célébre par la bataille que le roi Philippe de Valois y perdit en 1346. contre les Anglois.

On voit les abbayes suivantes dans le Ponthieu proprement dit. S. *Josse* de la congrégation de S. Maur située à 5. milles de la côte, ce qui lui a fait donner le nom de S. *Josse sur mer*, pour la distinguer de celle de S. *Josse de Dommartin* qui est à 2. lieues au couchant de Montreuil. Le S. dont elle portte le nom en jetta les fondemens au milieu du VII. siécle. *Forest-Moutier* de Bénédictins non réformés : ce n'étoit d'abord qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de S. Riquier qui fut érigé en abbaye au commencement du XI. siécle; & *Valloire* de l'ordre de Cîteaux. *Boufflers* sur la riviere d'Authie à 5. lieues au nord-est d'Abbeville, est une ancienne baronie.

S. *Valeri* est la principale ville du pays de *Vimeu* : elle est située vers l'embouchure de la Somme dans la mer, à 4. lieues au nord-ouest d'Abbeville : il y a un petit port avec une abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur. La ville qui contient 3200. habitans, doit son origine à ce monastére fondé au VII. siécle : le commerce y est assez considerable. Il y a un siége d'amirauté. *Lieudieu* sur la Bresle près du bourg de *Gamaches*, abbaye de l'ordre de Cîteaux ; *Seri* sur la même riviere & *Selincourt* abbayes de l'ordre de Prémontré & *Cayeux* sur la côte, avec titre de marquisat à la maison de Rouault sont les lieux les plus remarquables du Vimeu. *Gamaches* à la gauche de la Bresle, est une ancienne baronie érigée en marquisat en 1620.

2. *Le Boulenois*. Ce pays qui comprend une partie de celui des Anciens *Morins*, s'étend le long de la mer depuis la Canche jusques aux frontiéres de Flandre, du midi au nord, pendant l'espace de douze lieues, & il en a environ 8. dans sa plus grande largeur. Il compose un gouvernement

ment particulier qui ne dépend pas de celui de Picardie; il faisoit anciennement partie du comté de Flandre : il passa au X. siécle dans la maison des comtes de Ponthieu & eut des comtes particuliers ; & après avoir passé successivement dans les maisons de Blois, de Flandre, de Dammartin, &c. il entra dans celles d'Auvergne & de la Tour. Louis XI. le réunit à la couronne en 1477. par l'échange qu'il fit avec cette derniere maison du comté de Lauraguais contre ce comté, qui relevoit en plein fief de celui d'Artois.

On divise le Boulenois en haut & bas. Le premier contient la partie méridionale & l'autre la septentrionale du pays. Cette derniere, qui comprend le comté de Guines, en a été longtems separée & a été au pouvoir des Anglois depuis l'an 1447. jusqu'en 1558. qu'elle fut reprise sur eux; de-là vient qu'on la nomme *le Pays Reconquis.*

Boulogne, ville capitale du comté de son nom est située sur la côte de la Manche, au 50. degré 42. m. de latitude & à 15. lieues au nord-ouest d'Abbeville : elle a un port, formé par l'embouchure de la petite riviere de Liane dans la mer ; c'est *l'Iccius portus*, ou le *Cessoriacus Portus* des anciens. Elle est considerable & partagée en haute & basse. Cette derniere, habitée par les marchands, a la paroisse de S. Nicolas pour principale église. La cathédrale de Notre-Dame est dans la haute. Cette église, qui étoit une abbaye de Chanoines Réguliers, fut érigée en cathédrale en 1559. après la destruction de la ville de Terouenne, capitale du pays des Morins & secularisée 7. ans après. On partagea l'ancien diocése de Terouenne en 3. autres; sçavoir de Boulogne, auquel on attribua toutes les paroisses qui étoient alors dans le pays sous la domination de la France; de S. Omer & d'Ypres. Le roi Louis XI. avoit rendu en 1478. le comté de Boulogne feudataire de cette église. Son chapitre est composé de 5. dignités & de 21. prébendes. Les peres de l'Oratoire ont le collége de Boulogne : c'étoit autrefois une abbaye de Chanoines Réguliers sous le nom de *S. Wilmer*, qui n'a plus qu'un abbé commendataire. Il y a 6. maisons religieuses, 3. d'hommes & 3. de filles, entre lesquelles sont les Bénédictines Angloises & une sénéchaussée, dont les appellations vont directement au parlement de Paris. La ville haute est ornée de plusieurs beaux bâtimens, & du palais où on rend la justice.

Le diocése de Boulogne, comprend les comtés de Boulogne & de Guînes & la partie occidentale de l'Artois. Il est partagé en 2. archidiaconés & 17. doyenés, qui contiennent 12. abbayes, 277. paroisses & 147. annexes; sçavoir 144. paroisses & 89. succursales dans l'archidiaconé de *France* & 133. paroisses & 58. succursales dans l'archidiaconé de *Flandre.*

Les autres lieux du comté de Boulogne sont *Ambleteuse* à 3. lieues au nord de Boulogne avec un port de mer. On voit de-là aisément les côtes d'Angleterre. La grande place a des maisons assez bien bâties.

Samer ou *S. Wilmer* abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur fondée par S. Wilmer en 688. est située à 3. lieues au sud-est de Boulogne avec un gros bourg; *Longvillier* abbaye de l'ordre de Cîteaux ; *Beaulieu* & *Doudeauville* abbayes de Chanoines Réguliers qui n'ont plus de conventualité. *Etaples*, *Stapula* en Latin, sur la Canche, près de son embouchure dans la mer n'est plus aujourd'hui qu'un bourg. Il y a un bailliage royal. *Tingri* principauté érigée en principauté en 1587. en faveur de la maison de Luxembourg, d'où elle a passé dans celle de Montmorenci. *Houlefort* baronie qui fut érigée en duché & pairie sous le nom de Bournonville au commencement du

du dernier siécle. *Cœuvres* autre ancienne baronie érigée en duché & pairie sous le nom d'*Estrées* en 1648.

Le Comté de Guines ou le Pays Reconquis. Il a 4. lieues de long & autant de large & occupe la partie septentrionale du Boulenois. Ce pays appartenoit à l'abbaye de S. Bertin lorsque Sifrid, Danois ou Normand, s'en empara sur elle au X. siécle, & le reçut ensuite en fief, d'Arnoul comte de Flandre: sa posterité en jouit jusqu'au milieu du XI. qu'il passa dans la maison de Bourbourg, & ensuite dans celle de Gand, qui en fit hommage en 1180. à la couronne. Le roi Philippe le *Hardi* l'acquit en 1282. Il fut rendu à cette maison en 1295. & confisqué en 1351. par la félonie de Raoul II. comte de Guines, connétable de France de la maison de Brienne; mais le roi Jean le céda aux Anglois par le traité de Bretigni. Charles VII. le reconquit sur eux. Louis XI. le donna en fief à Charles le *Hardi* duc de Bourgogne, & le réunit à la couronne après la mort de ce prince.

Guines, qui a donné son nom à ce comté, est une petite ville, située à deux lieues au midi de *Calais* qui dépend du même comté, & cette derniere en est la principale ville.

Calais est située à 7. lieues au nord-est de Boulogne sur le bord de la Manche, qu'on appelle aussi *Pas de Calais*; bras de mer, qui separe la France de l'Angleterre, & qui est de sept lieues de large, vis-à-vis de *Douvre* sur les côtes de l'Angleterre: c'est par ces deux villes que les deux royaumes ont la communication la plus ordinaire. Ce n'étoit d'abord qu'un village, qu'on commença à fortifier en 1228. & qui devint une ville considérable. Les Anglois la prirent par famine en 1447. & elle fut reprise sur eux en 1558. l'archiduc Albert la prit en 1592. & elle fut rendue à la France deux ans après par la paix de Vervins. Elle est aujourd'hui très-forte, & défendue par une citadelle, où il y a toûjours une bonne garnison: elle a un arcenal. Elle contient 5000. habitans avec une paroisse & 4. maisons religieuses, 2. d'hommes & 2. de filles; sçavoir de Capucins, de Minimes, de Bénédictines & de Dominicaines qui ont soin de l'hôpital. La situation du port de Calais est avantageuse: mais il a beaucoup d'incommodités. Il y a un canal à Calais d'où on peut aller par eau en diverses villes de Flandre.

Ardres ou *Arde* est une petite ville qui a eu autrefois ses seigneurs particuliers & qui fut bâtie dans le XI. siécle. Cette seigneurie passa ensuite dans la maison des comtes de Guines & fut réunie à la couronne sous Philippe le *Hardi*; elle est forte & compose un gouvernement particulier d'où dépendent 19. villages ou paroisses. La prévôté royale du comté de Guines y est établie. Les Carmes y ont un couvent & les Bénédictines une abbaye.

Mark & *Oye* sont deux autres seigneuries particuliéres qui dépendent du comté de Guines. Oye a eu titre de comté nommé *Comitatus Oviensis* Ce comté, dont Calais étoit la capitale, est fertile en herbages & marécageux, il s'étend le long de la mer entre Calais & Gravelines, & a quatre lieues de long sur 3. de large. Il a appartenu aux Anglois, & a été réuni à la couronne après la prise de Calais.

Liques dans le comté de Guines est une abbaye de l'ordre de Prémontré.

II. L'ARTOIS.

La province d'Artois, autrefois une des 17. des Pays-Bas, est bornée au nord & en partie au levant par la Flandre: le Hainaut & le Cambresis la bornent aussi au levant; & la Picardie au midi & au couchant. Elle a environ 22. lieues d'Ar-

tois de 24. au degré dans sa plus grande longueur : mais elle se retrecit beaucoup vers le nord du côté de Gravelines : sa plus grande largeur est de 18. lieues. Les principales rivieres qui l'arrosent sont la Canche, la Scarpe, l'Aa, la Lys & quelques autres moins considérables. Le pays est bon & fertile, surtout en bled ; & on y fabrique beaucoup de toiles. Les habitans sont droits, sincéres, laborieux & fort jaloux de leurs priviléges.

L'Artois s'étend partie dans le pays des anciens *Atrebates* & partie dans celui des *Morins*, peuples de la Belgique. Il étoit compris anciennement dans la Flandre occidentale : il en fut démembré en 1180. & donné en dot à Isabelle de Hainaut par Philippe comte de Flandre son oncle lorsqu'elle épousa le roi Philippe-Auguste. Le roi S. Louis l'érigea en comté en 1237. lorsqu'il en disposa en faveur du prince Robert son frere. Robert I. comte d'Artois fut pere de Robert II. en faveur duquel le roi Philippe le Bel érigea l'Artois en pairie en 1297. Mahaud, fille de Robert *II.* hérita du comté d'Artois & épousa Othon IV. comte palatin de Bourgogne : Jeanne leur fille & leur héritiére épousa Philippe le *Long*, roi de France, dont la fille, nommée Jeanne, porta le comté d'Artois dans la maison d'Eudes IV. duc de Bourgogne son mari qui le transmit à ses descendans, d'où il passa dans la maison de Flandre ; & étant retourné dans celle des ducs de Bourgogne, il y demeura jusques à Marie héritiere de Bourgogne, qui le porta dans la maison d'Autriche, sur laquelle le roi Louis XIII. le conquit en 1640. Ayant été cedé à la France en 1659. par le traité des Pyrenées, il a été uni au gouvernement & à l'intendance de Picardie.

L'Artois est un pays d'états qui s'assemblent tous les ans, & qui sont composés du clergé, de la noblesse & du tiers état. Ils sont convoqués nommément par le roi, & tous ceux qui ont droit d'y assister doivent s'y trouver en personne & ne peuvent y assister par procureur. L'évêque d'Arras en est président né. Le reste du clergé consiste dans l'évêque de S. Omer, dans 17. abbés réguliers qui sont ceux de Saint *Waast*, *d'Anchin*, *du Mont S. Eloy*, *Arovaise*, *Eaucourt*, *Henin - Liétard* & *Mareuil* au diocese d'Arras ; de S. *Bertin*, de *Clair - Marais* & de *Choques* au diocése de S. Omer, *d'Auchi*, de *Blangis*, de *Ruisseaville* & de *S. Augustin* de *Terouane* au diocése de Boulogne ; de *Dammartin*, & de S. *André aux Bois* au diocése d'Amiens ; & de *S. Jean* d'Ypres ; de 3. députés du chapitre d'*Arras*, de 2. de celui de *S. Omer*, du grand prieur de l'abbaye de *S. Waast* & de deux députés des collégiales d'*Aire*, *Bethune*, *Lens*, *Lillers*, *S. Pol*, *Hesdin* & *Fauquenberg*. Ceux de la noblesse au nombre d'environ 70. n'ont pas de rang déterminé. Leur nombre étoit autrefois plus grand, & tous ceux qui possedoient une terre en Artois & avoient la noblesse centenaire de pere & de mere avoient droit d'y assister. Le tiers état consiste dans les douze échevins d'*Arras*, qui ne font qu'une voix & dans les députés des magistrats des neuf autres villes de l'Artois, qui sont *Saint Omer*, *Aire*, *Bethune*, *Lens*, *Bapaume*, *Hesdin*, *Saint Pol*, *Pernes* & *Lillers*. Le don gratuit que cette province accorde au roi est ordinairement de quatre cens mille livres, & elle paye le fourrage aux troupes qui monte encore plus haut. Chacun des trois ordres des états délibere en particulier sur les affaires courantes ; & après s'être communiqués leurs résolutions, ils tiennent une assemblée générale pour la conclusion. L'assemblée dure 15. jours ou trois semaines.

On divise l'Artois en 12. parties que nous allons parcourir. Outre une grande partie des diocéses d'Arras & de S. Omer,

le pays contient une portion de ceux d'Amiens & de Boulogne ; & on y compte 12. villes, 28. abbayes, 844. villages & environ 212000. habitans.

1. *La Gouvernance ou Gouvernement* d'ARRAS a pour capitale cette ville qui l'est aussi de toute la province. Elle est très-ancienne & a été de la dépendance du royaume de Neustrie. Elle est située vers la source de la Scarpe, à 9. lieues au sud-ouest de Lille & à 7. au nord-ouest de Cambray. Elle est partagée en deux ; la cité, dont les évêques sont seigneurs, & la ville. Ces prélats depuis Charles V. sont soumis à la jurisdiction temporelle des comtes d'Artois. Elle est d'une moyene grandeur & très-forte, surtout par sa citadelle. S. Remi évêque de Reims y fonda à la fin du V. siécle un évêché qui fut uni à celui de Cambray environ 60. ans après. Le pape Urbain II. le rétablit en 1093. & il y a toûjours subsisté depuis. La cathédrale de Notre-Dame qui est dans la cité est fort grande & fort belle ; & remarquable par son beau baptistére : le chapitre est composé de 6. dignités, de 40. chanoines & 52. chapelains.

La célébre abbaye de S. WAAST fondée à la fin du VII. siécle sous la regle de S Benoît est dans la ville : l'église en est belle & très-claire, & sa bibliothéque est nombreuse. Les religieuses de l'ordre de Cîteaux y ont l'abbaye du *Vivier* qui y a été transferée, & il y a onze paroisses & plusieurs autres communautés de l'un & de l'autre sexe. Le collége des Jésuites a été fondé par l'abbaye de S. Waast. Le grand marché est la plus grande place d'Arras. Elle est ornée de plusieurs beaux édifices, entr'autres par la maison du gouverneur. L'hôtel-de-ville & les maisons des principaux marchands sont dans la place du petit marché.

Le conseil provincial d'Artois, supeieur à tous les tribunaux de la province, a son siége à Arras : on appelle de ce conseil au parlement de Paris. La ville a un bailliage particulier qu'on appelle *la Gouvernance* & dont il y a appel au conseil provincial.

Le diocése d'Arras contient 400. paroisses sous les deux archidiaconés d'Arras & d'Ostervant, partagés en 12. doyenés ; 18. ou 20. abbayes & plusieurs collégiales. Parmi ces abbayes les suivantes dépendent de la gouvernance d'Arras, *Le Mont S. Eloi*, situé à deux lieues de cette ville vers le nord. Cette abbaye est de Chanoines Réguliers qui sont habillés de violet. L'abbé a séance aux états d'Artois. *Saint Amand de Maroeul* près d'Arras sur la Scarpe aussi de Chanoines Réguliers, & auparavant de séculiers. *Estrun* de Bénédictines, à une lieue d'Arras vers le couchant, fondée au VI. siécle : les religieuses sont nobles ; & *Avene* aussi de Bénédictines, près & au couchant d'Arras sur la Scarpe. *Buquoy* a titre de comté, & *Avrincourt* sur les frontiéres du Cambresis, celui de marquisat.

2. *L'Avouerie ou bailliage de Bethune* ; dont cette ville qui est la troisiéme d'Artois est la principale ; elle est située à six lieues au nord-ouest d'Arras sur la Lave ; elle est forte & a un château. Les maisons y sont assez mal bâties & les rues mal pavées. Elle contient cinq à six mille habitans, & a plusieurs églises : les Jésuites y ont un collége. La place publique est grande : son bailliage s'étend sur 30. communautés. L'abbaye de *Choques* de Chanoines Réguliers est située dans son district & l'abbé a droit de siéger aux états d'Artois. A 5. quarts de lieue au sud-ouest est la Chartreuse du *Val S. Esprit de Gosnay* fondée en 1328. la maison de filles Chartreuses *du Mont Ste. Marie*, fondée 20. ans auparavant est à une demie lieue au levant de celle des hommes. *Richebourg* a titre de marquisat & *Brouay* celui de comté.

Azincourt est un village célébre par la bataille qui s'y donna en 1415.

3. *Le Comté de S. Paul ou S. Pol* : la ville de ce nom située sur la petite riviere de Ternoise à 6. lieues d'Arras vers le nord-ouest, en est la capitale. Le comté de S. Paul ou de Terouenne a eu une suite de comtes depuis le X. siécle, & ils l'ont possedé sous la mouvance des comtes de Boulogne : il a appartenu successivement aux maisons de S. Pol, de Châtillon, de Luxembourg & de Bourbon jusques à Henri IV. qui le réunit à la couronne. La maison de Melun ou d'Epinoi le possede aujourd'hui. Son bailliage contient 128. communautés tant dans le diocése d'Arras que dans celui d'Amiens. Les abbayes de *Blangis* de Bénédictins située sur la Ternoise, de *Ruisseauville* de Chanoines Réguliers au diocése de Boulogne & de *Cercamp* de l'ordre de Cîteaux dans le diocése d'Amiens sont dans l'étendue du comté de S. Pol. Cette derniere abbaye est située auprès du bourg de Freven sur la Canche : elle fut fondée en 1141. par Hugues comte de S. Pol & est fort riche. *Pernes* est une petite ville de ce comté, la moindre de l'Artois n'ayant que cinq à six cens habitans. Les autres lieux plus considérables de ce bailliage sont *Crequi* ancienne baronie ; *Lisbourg*, *Heuchin & Renty* sur l'Aa qui ont titre de marquisat ; *Fauquenberg* seigneurie à la maison de Ligne & *Pas* baronie à la maison de Feuquiere.

4. *Les Régales de Terouenne*. La ville de *Terouenne* l'une des plus anciennes des Gaules étoit la capitale des Morins peuples de la Belgique. S. Remi évêque de Reims y établit un évêché à la fin du V. siécle. Elle étoit située sur la Lys, & appartenoit à la France avec son territoire, qu'on appelloit à cause de cela la *Régale*, lorsque l'empereur Charles V. l'ayant prise en 1553. la ruina de fond en comble.

Elle ne s'est pas encore relevée de ses ruines, qu'on voit en Artois dans le diocése de Boulogne à 9. lieues au levant de cette ville, dont l'évêché fut érigé en 1559. par le partage que le pape Paul IV. fit du diocése de Terouenne en trois. Les abbayes de *S. Jean au Mont* & de Saint *Augustin* étoient situées auprès de Terouenne. La premiére, qui est de l'ordre de S. Benoît fut transferée à Ypres à la fin du XVI. siécle. L'autre qui subsiste encore & qui est réguliére & de l'ordre de Prémontré, dépend du diocése de S. Omer. Elle fut fondée en 1131. l'abbé a séance aux états d'Artois ainsi que celui de S. Jean d'Ypres. Dans l'etendue de ce bailliage est le village d'*Enguinatte* à 2. lieues au sud-ouest d'Aire, célébre par la bataille qui s'y donna en 1513.

5. *Le Bailliage d'Aire*. Cette ville, qui lui donne son nom, est située à 10. lieues au nord-ouest d'Arras & à 4. au sud-est de S. Omer, sur la Lys qui la divise en deux parties inégales, vers les frontiéres de Flandre. Elle est forte & a environ 5000. habitans. Il y a outre la collégiale de Saint Pierre & le collége de Jésuites, plusieurs maisons religieuses & 3. places : les rues sont mal percées. Le château est presque renfermé dans l'enceinte de la ville. Elle appartient au prince de Robeque sous le titre de vicomté : le bailliage renferme 61. communautés dans son ressort. La petite ville de *S. Venant* sur la Lys y est comprise : elle a titre de comté érigé en 1655. & n'a qu'une seule église : ses fortifications sont détruites. *Robeque* baronie érigée en principauté en 1530. en faveur d'une branche de la maison de Montmorenci.

6. *Le Bailliage de S. Omer* a cette ville pour capitale : elle est située sur l'Aa au milieu d'un grand marais, environ à 14. lieues au nord-ouest d'Arras, & à 9. au levant de Boulogne. Elle est forte & défendue par un bon château. Elle doit son origine au Saint de ce nom évêque de

Terouenne ; il y bâtit au VII. siécle le monastère de S. Pierre de *Sithieu* qui est aujourd'hui la célébre abbaye de S. Bertin, où il fut inhumé, & l'église de Notre-Dame, qui est aujourd'hui la cathédrale. Ce lieu fut entouré de murailles & devint une ville vers la fin du IX. siécle : Baudouin le *Chauve* comte de Flandre renferma l'abbaye dans la ville au commencement du X. Philippe duc d'Orleans la prit en 1677. sur l'Espagne, & elle est restée à la France par le traité de Nimegue : elle est grande & belle & contient de fort beaux édifices. Le quartier de la basse-ville, où la riviere entre, est le moins peuplé : la maison-de-ville & plusieurs autres belles maisons environnent la grande place.

La cathédrale de S. Omer est remarquable par la grandeur & la magnificence de son bâtiment : cette église fut érigée en cathédrale en 1559. par le partage en trois de l'ancien diocése de Terouenne. Son chapitre est composé de six dignités, de 29. grands canonicats, de 5. moindres, 8. vicaires, 23. chapelains, &c. Parmi les prébendes il y en a 3. d'affectées aux nobles & six à des gradués en théologie ou en droit. L'église de l'abbaye de S. Bertin, de l'ordre de S. Benoît, a toûjours été la premiére de la ville jusqu'à l'érection de l'évêché ; l'abbé jouit encore de plusieurs priviléges, & il a séance aux états d'Artois : ce monastère est aujourd'hui à une des extrêmités de la ville. Outre le grand collége gouverné par les Jésuites Flamands, dont la maison & l'église sont bâties à l'Italienne, les Jésuites Anglois y ont un autre collége pour ceux de leur nation ; & il y a trois autres maisons de Jésuites Anglois. Il y a quatre autres maisons religieuses d'hommes, 10. de filles, plusieurs hôpitaux ou maisons d'orphélins & six paroisses. La Chartreuse du Val S. Aldegonde est située hors la ville.

Le fauxbourg nommé le *Hautpont* est assez beau : il consiste en 300. maisons habitées par des familles Flamandes qui y sont établies depuis long-tems, qui parlent l'ancien Flamand & qui ne s'allienc qu'entr'elles. A l'Orient de ce fauxbourg, qui est sur les deux bords de l'Aa, sont dans des marais fort étendus, les fameuses isles flotantes de S. Omer, qui se soutiennent dans l'eau & suivant le mouvement qu'on leur donne : il y a toûjours de l'herbe & des pâturages dans ces isles.

Le diocése de Saint Omer s'étend dans l'Artois & la Flandre ; c'est pourquoi il est partagé en deux archidiaconés, l'un de Flandre & l'autre d'Artois : il contient 110. paroisses & 11. annexes partagées en douze doyenés, & dix abbayes, 5. d'hommes & cinq de filles.

Le bailliage de S. Omer a dans son ressort plus de cent villages. Les lieux les plus remarquables sont *Clair-Marais*, riche abbaye de l'ordre de Cîteaux, située auprès du fauxbourg de Hautpont : l'abbé a séance aux états d'Artois ; & *Blandeque* abbaye de filles du même ordre. *Arque* auprès de S. Omer a titre de comté.

7. *Le Bailliage d'Hesdin.* Cette ville est située sur la droite de la Canche un peu au-delà de l'embouchure de la Ternoise dans cette riviere, à 10. lieues d'Arras, & à 4. de Montreuil qu'elle a au nord-ouest. Elle est nouvelle & n'a été bâtie qu'en 1554. après la ruine du *Vieux Hesdin* qui en est à 2. lieues au dessus sur la Canche. Elle est forte, & a une collégiale avec un collége de Jésuites.

La partie du bailliage d'Hesdin qui est au midi & à la gauche de la Canche est du diocése d'Amiens. On voit dans cette partie l'abbaye réguliere de *S. Josse aux Bois ou de Dommartin* de l'ordre de Prémontré, dont l'abbé a séance aux états d'Artois ; celle de *S. André aux Bois* du même ordre & celle de *Valloire* de l'ordre de Cîteaux : *Auxi le Château* sur l'Authie a titre de marquisat.

Dans l'autre partie du bailliage d'Hesdin située à la droite de la Canche dans le diocése de Boulogne, où est Hesdin, est l'abbaye d'*Auxi* ou *Auchi les Moines* de l'ordre de S. Benoît sur la riviere de Ternoise, à trois quarts de lieue d'Hesdin vers le nord-est. Elle fut fondée pour des religieuses au milieu du VII. siécle & détruite par les Normans au IX. elle fut rétablie pour des moines en 1072. l'abbé, qui est régulier & qui a séance aux états d'Artois, doit être pris parmi les moines de S. Bertin. On voit encore dans cette partie *Humieres* ancienne baronie située à 2. lieues au nord-est d'Hesdin, érigée en duché en 1690. avec plusieurs terres des environs de Compiegne, en faveur de Louis de Crevant; *Noyelles* comté, &c.

8. Le *Bailliage* de *Lilliers* ou *Lillers*: c'est le plus petit de la Province d'Artois, n'y ayant que 23. communautés qui en dépendent; il est situé au milieu du pays. La petite ville de *Lillers*, où il y a une collégiale & qui est du diocése de S. Omer, est située sur la Nave à 8. lieues au nord-ouest d'Arras & à 2. au midi d'Aire: elle a été autrefois fortifiée, mais ses fortifications ne subsistent plus. L'abbaye de *Ham* de l'ordre de S. Benoit fondée au XI. siécle est située auprès de cette petite ville: l'abbé qui est régulier a séance aux états d'Artois.

9. *Bailliage* de *Lens*. La ville qui donne son nom à ce bailliage & qui est située à 4. lieues d'Arras vers le nord-est, a été autrefois une place forte: mais ses fortifications sont rasées. Ce fut dans la plaine de cette ville que le prince de Condé battit en 1648. l'armée Espagnole. L'abbaye d'*Hennin-Liétard* de Chanoines Réguliers de l'ordre de Saint Augustin est dans l'étendue de ce bailliage entre Lens & Douay; ainsi que celle de la *Brayelle* de filles de l'ordre de Cîteaux, située près de Lens. Hennin-Liétard fut érigé en comté en 1579. en faveur de la maison de Bournonville. *Epinoy* ancienne baronie située auprès du bourg de *Carvin*, sur les frontiéres de la Flandre, à trois lieues au midi de Lille & à autant au nord-est de Lens, est une châtellenie qui fut érigée en comté en 1514. par le roi Louis XII. & en principauté en 1545. par l'empereur Charles V. en faveur de la maison de Melun d'où elle a passé en 1724. dans celle de Rohan-Soubise. L'auteur des tablettes historiques & généalogiques prétend que c'est *Epinoy*, *Châtellenie en Hainaut*, que l'empereur Charles V. érigea en principauté en 1545.

10. Le *Bailliage de Bapaume*. Cette ville nommée *Bapalma* en Latin, est située dans un pays sec, où il n'y a ni riviere ni fontaines, vers les frontiéres de Picardie, à 4. lieues d'Arras vers le midi: c'étoit un bourg érigé en ville en 1335. Charles V. la fit fortifier; les François la prirent en 1641. il y a deux places publiques, deux grandes rues & 4. à 5. églises avec un château.

L'abbaye d'*Arouaise* de Chanoines Reguliers de l'ordre de S. Augustin est située dans ce bailliage, à 2. lieues au sud-est de Bapaume sur les frontieres de la Picardie: elle a été chef d'une congregation d'où dépendoient 26. monastères. L'abbé a séance aux Etats d'Artois.

Eaucourt, *Aquacurta* en Latin, est une autre abbaye de Chanoines Réguliers située dans le bailliage de Bapaume, à deux lieues au sud-ouest de cette ville.

11. *Le Bailliage d'Avesnes*: on nomme *Avesnes le Comte* le gros bourg qui donne son nom à ce bailliage, & qui est situé à 4. lieues d'Arras vers le sud-ouest, pour le distinguer d'*Avesnes* en Hainaut: l'étendue de ce Bailliage n'est pas considérable.

12. *Bailliage d'Aubigni*. Il prend son nom d'un gros bourg situé sur la Scarpe à 4. lieues au nord-ouest & au dessus d'Arras; c'est une châtellenie ou ancienne baronie;

mais il n'y a point d'abbaye & c'est sans fondement que l'abbé Lenglet y en met une. Ce bailliage n'est pas non plus fort étendu.

II.

LA NORMANDIE.

Cette province, l'une des plus grandes, des plus riches & des plus fertiles du royaume, est bornée au couchant, & au nord par la mer Océane ou la Manche ; au levant par la Picardie, l'Isle de France & le pays Chartrain, & au midi par le Maine, le Perche & la Brétagne. Elle s'étend depuis le 48. degré 20. m. jusques au 50. 20. m. de latitude & a par conséquent près de 50. lieues communes de France d'étendue du midi au nord ; & entre le 15. degré 50. m. & le 19. 20. m. de longitude ; ce qui fait à peu près 55. lieues du levant au couchant.

Elle fut anciennement habitée par divers peuples de la Celtique : les *Velocasses* & les *Caletes* occupoient le diocése de Rouen & le pays de Caux ; les *Eburovices* & les *Aulerces*, le diocése d'Evreux ; les *Sagiens*, le diocése de Sées ; les *Lexoviems*, celui de Lisieux ; les *Biducasses*, ou *Bajocasses*, le diocése de Bayeux ; les *Abrincates*, le diocése d'Avranches ; & les *Unelli*, celui de Coutances. Après la conquête de la Celtique par César ces 9. peuples composerent 7. cités & furent compris, depuis la subdivision de cette province, dans la seconde Celtique ou Lionoise.

Clovis & les Francs ayant conquis la partie septentrionale des Gaules sur les Romains, la seconde Lyonnoise fit partie du royaume de Neustrie ou de la France occidentale, dont Paris fut la capitale, & qui échut en 511. à Childebert quatriéme fils de Clovis. Les rois de la premiére & de la seconde race regnerent paisiblement dans le royaume de Neustrie jusques au regne de Charles le *Simple* & au commencement du X. siécle. Les *Normans*, peuples du nord, qui s'étoient rendus célébres depuis long-tems par leurs fréquentes excursions dans les provinces maritimes du royaume s'emparerent alors presque entierement de la seconde Lyonoise ou de la partie occidentale du royaume de Neustrie. Charles le *Simple* fut obligé de la ceder, par un traité en 912. à Raoul ou Rollon leur duc, qui embrassa la religion Chrétienne, & à qui il donna sa fille ou suivant d'autres sa sœur Giséle en mariage, à condition qu'il tiendroit cette province en fief de la couronne de France. Cette portion de la Neustrie prit dès-lors le nom de *Normandie* qui lui est resté.

Rollon transmit la Normandie à ses descendans, entre lesquels Guillaume II. septiéme duc de Normandie, surnommé le *Conquerant*, fils naturel de Robert II. duc de Normandie, ajoûta à ce duché le royaume d'Angleterre, qu'il conquit en 1066. Henri I. roi d'Angleterre & duc de Normandie, fils & successeur de ce prince, n'ayant laissé qu'une fille nommée Mathilde qui avoit épousé Geoffroi *Plantagenêt* comte d'Anjou, la couronne d'Angleterre & le duché de Normandie passerent en 1153. dans la maison d'Anjou. Jean *Sansterre* petit-fils de Henri II. fils de Geoffroi *Plantagenêt*, ayant usurpé l'Angleterre & la Normandie sur Artus son neveu, fils de Geoffroi duc de Bretagne, son frere aîné, & ayant poignardé ce jeune prince, le roi Philippe-Auguste le fit condamner par la cour des pairs & confisqua sur lui en 1203. la Normandie, le Maine & l'Anjou qu'il réunit à la couronne ; en sorte que les rois d'Angleterre n'ont conservé en Normandie que les isles de *Jersey* & de *Gernesey*, avec quelques autres plus petites, sur la côte occidentale de cette province.

L'air de la Normandie est sain & temperé, mais un peu plus froid qu'à Paris; aussi le

le terroir n'y produit point de vin, si ce n'est en quelques endroits des diocéses de Rouen & d'Evreux, à Andeli, Gaillon, Vernon, Louviers, Mante, &c. mais on y recueille quantité de bled & de fruits, particuliérement de pommes & de poires, dont on fait le cidre & la biére, qui sont la boisson ordinaire du pays. Le pays est rempli de vastes prairies & de pâturages très-gras, dans lesquels on éleve des bestiaux, & on nourrit beaucoup de gros & de menu bêtail. La grosse viande, la volaille & le gibier s'y trouvent en abondance. On distingue le bœuf du Pays d'Auge, le veau & les confitures de Rouen, les moutons & les lapins de Cabour, les poules de Caux & du Bessin, les perdrix rouges du Bec, les bleds du Vexin & de la Campagne de Neubourg : enfin la mer y fournit d'excellent poisson.

Il y a 6. principaux ports de mer, *Dieppe*, le *Havre de Grace*, *Honfleur*, la *Hogue*, *Cherbourg* & *Granville* ; on y pourroit ajoûter Rouen à cause du reflus de la mer qui y porte les vaisseaux. Les autres moindres sont *Tréport*, *S. Valeri* en Caux, *Fécamp*, *Quillebeuf*, *Harfleur*, *Touque*, *Estreban*, *Isigny*, *Barfleur*, &c. Il y a dans tous ces ports siége d'Amirauté particuliére, & même dans plusieurs ports à petites barques.

On y compte 6. duchés ou comtés pairies, qui sont *Eu*, *Aumale*, *Elbeuf*, *Damville*, *Gisors* & *Harcourt* ci-devant nommé Thury; 30. comtés, un plus grand nombre de marquisats, plus de six vingts baronies ; trois généralités, *Rouen*, *Caen* & *Alençon*, qui comprennent 32. élections ; & trois grandes maîtrises des eaux & forêts. On partage la Normandie en 7 diocéses pour le spirituel, dans lesquels on compte 80. abbayes, 4289. paroisses & plus d'un million & demi d'habitans.

Il y a une grande quantité de forêts répandues dans toute la Normandie, qui lui fournissent abondamment du bois à bâtir & à brûler. On en compte 21. principales. Il y a aussi des mines de fer & des fontaines d'eaux médicinales & minérales à *Forges*, à *S. Paul* hors de Rouen, à *Mortain*, &c.

On y trouve toute sorte de manufactures de laines, de toiles fines & communes, de dentelles, de fayenceries & verreries, de cristaux, de glaces d'un très-grand volume, de papier, cartes, velins, pelleteries, ganteries, coutelleries, ouvrages & ustanciles de cuivre, de fer, d'orfévrerie; mais les étoffes de soye y sont apportées d'ailleurs : ainsi l'on peut dire que la Normandie produit le nécessaire à la vie, à l'entretien & à l'usage de l'homme ; & son commerce est très étendu.

Les Normans sont ingénieux, souples & insinuans ; aussi réussissent-ils mieux que beaucoup d'autres dans ce qu'ils entreprennent : mais ces bonnes qualités sont contre-balancées par leur penchant à la colere & à la chicane : d'ailleurs ils ne passent pas pour esclaves de leur parole ; & lorsqu'un homme y manque, on dit *C'est un Normand*. Ce reproche qu'on fait aux Normans, est venu de ce que par l'ancienne coûtume de Normandie, les contrats n'étoient valables qu'après les 24. heures de la signature, pendant lesquelles les parties avoient le loisir de faire leurs refléxions & s'en pouvoient dédire : néanmoins on excepte de ce nombre la noblesse & un grand nombre de gens bien élevés, qui ont l'honneur en partage.

Le gouvernement militaire de Normandie est partagé en deux lieutenances générales, l'une pour la haute & l'autre pour la basse Normandie. Il y a de plus un lieutenant de roi dans chacun des sept bailliages de cette province. Le Havre de Grace fait un gouvernement separé & indépendant du gouverneur général de Nor-

mandie. Les villes de Cherbourg, la Hogue, Caen, Honfleur, Dieppe & quelques autres ont des gouverneurs particuliers, & dans quelques-unes il y a un état major.

On divise la Normandie en *Haute* & *Basse*. La Haute, qui renferme la partie orientale, contient 4. grands bailliages & siéges présidiaux, sçavoir, *Rouen, Evreux, Caux* & *Gisors*. La Basse, qui s'étend vers l'Occident, en comprend trois, *Alençon Caen* & *Cotantin*. Le siége du grand bailliage du pays de Caux est à *Caudebec*, & celui du Cotantin à *Coutances*. Gisors est le siége du grand bailliage de ce nom : mais le présidial, qui en est separé, est à Andeli.

I. LA HAUTE NORMANDIE.

Elle a la Basse au couchant, dont elle est separée par la riviere de Touque, & contient les 3. dioceses de Rouen, d'Evreux & de Lisieux.

§. 1. *Diocése de Rouen.*

Il occupe la partie la plus septentrionale de la Normandie & est borné au nord par l'Océan, au levant par la riviere de Bresle qui le separe de la Picardie, & ensuite par le Vexin François, par le Beauvoisis & la province de l'Isle de France; au midi d'abord par la Seine qui le separe du sud-est au nord-ouest de la Campagne de Neubourg ou du diocése d'Evreux qui acheve de le borner de ce côté-là; & au couchant d'abord par la riviere de Rille qui le sépare du Lievin ou du diocése de Lisieux, & ensuite par l'Océan. Son étendue du levant au couchant est d'environ 30. lieues communes de France & de 24. du midi au nord, sans y comprendre le Vexin François ou le grand vicariat de Pontoise qui en dépend. La Seine le traverse, en le serpentant du sud-est au nord-ouest, jusques à son embouchure dans la mer.

Rouen, sa ville capitale & de toute la Normandie & anciennement des peuples *Velocasses*, est située sur le bord septentrional ou à la droite de la Seine, à 16. lieues de son embouchure dans la mer & du port du Havre de Grace, au 49. degré 27. m. de latitude, & au 18. 45. m. de longitude, environ à 25. lieues au nord-ouest de Paris. Elle est basse & enfoncée sur les bords de la riviere; n'ayant que ce seul côté d'ouvert, & étant environnée des trois autres par de hautes montagnes. Elle est ancienne, a été connue sous le nom de *Rothomum* ou de *Rothomagus*. Elle fut la métropole de la seconde Lyonoise : elle a été aussi le siége des ducs de Normandie ; & on y voit encore leur palais. Elle souffrit beaucoup en 1418. & 1449. lorsque les Anglois la prirent sur la France, en 1562. quand elle fut reprise sur les Religionaires, & en 1594. lorsque le roi Henri IV. la prit sur les Ligueurs.

Rouen est aujourd'hui une ville des plus grandes, des plus riches, des mieux peuplées & des plus marchandes du royaume. On lui donne 7. milles ou deux lieues & demie de circuit en y comprenant ses 6. fauxbourgs, & on y compte environ cent mille habitans. La ville est jointe au fauxbourg de *S. Sever*, qui est de l'autre côté & à la gauche de la Seine, par un pont de bois & néantmoins pavé, d'une structure singuliere, qui se baisse ou qui se hausse à proportion que la marée qui y amene des vaisseaux de 200. tonneaux, s'avance ou se retire. On peut le démonter pour faire passage aux glaces. Il y a plusieurs places publiques & on en compte 7. de principales. Il y a de belles maisons ; mais communement elles sont assez mal bâties ; & les rues sont petites & étroites. Elle n'a d'autre enceinte qu'une muraille avec des tours rondes à l'antique, & des bastions irréguliers. Le vieux palais, bâti à l'anti-

que, est un château qui lui sert de citadelle; il y a un gouverneur particulier; mais sans garnison.

Il y a plusieurs belles églises à Rouen, & on compte 30. paroisses dans la ville & 5. dans les fauxbourgs. La cathédrale de la Vierge, est un très-bel édifice, dont le portail est magnifique. Il y a 3. tours pour servir de clocher, dont l'un est si haut, qu'il faut monter 550. degrés avant que de trouver la grosse cloche, qu'on appelle George d'Amboise, parce qu'elle fut fondue en 1501. par l'ordre du Cardinal de ce nom archevêque de Rouen. On voit plusieurs tombeaux des ducs de Normandie dans cette église, dont le chapitre est composé de 10. dignités & de 51. chanoines, en comptant l'archevêque: il y a de plus 8. petits chanoines qui n'ont pas voix en chapitre, & 4. colléges de chapelains ou chantres. Un des priviléges de ce chapitre, est de délivrer tous les ans un criminel le jour de l'Ascension, en levant la châsse ou la *Fierte* de S. Romain. On prétend que l'église de Rouen étoit déja fondée & gouvernée par un évêque dès le III. siécle. Ce prélat fut dans la suite métropolitain de la seconde Lyonoise; & comme l'archevêque de Rouen n'a voulu jamais reconnoître la primatie de Lyon, dont il a été déclaré exempt en 1457. par le pape Callixte III. il se qualifie *Primat de Normandie*; primatie qui n'a aucun exercice. S. George & la Ronde sont deux collégiales. L'église de la paroisse de S. *Maclou* est une des plus belles de Rouen.

On compte 25. à 30. maisons religieuses ou communautés d'hommes ou de filles dans cette ville. La principale est l'abbaye de *S. Ouen* de la congrégation de S. Maur, dont l'église, qui est sans contredit une des plus belles du royaume, est la seconde de la ville. Cette abbaye fut fondée au VI. siécle. Les Bénédictins de la congrégation de S. Maur, ont un autre monastère à Rouen dans le fauxbourg de S. Sever: c'est le prieuré conventuel de Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles où il y a beaucoup de dévotion. La Chartreuse est à une demi lieue de ce fauxbourg. Les Chanoines Réguliers ont le prieuré de S. *Lo* dans la ville, où les Jésuites ont un collége très-considérable. Parmi les maisons de filles, la premiére est l'abbaye de Bénédictines de S. Amand fondée au XI. S. les Bénédictines y ont plusieurs autres monastères. Entre les principaux édifices de Rouen sont la *Bourse*, où les marchands s'assemblent & la douane, qu'on appelle la Romaine, où on paye les droits du roi sur toutes les marchandises; droits qui produisent un revenu très-considérable.

Le palais où le parlement s'assemble a une grande sale fort spacieuse, qui n'est soutenue par aucune colonne. Cette cour, nommée autrefois l'*Echiquier*, ne s'assembloit que deux fois l'année vers Pâques & la S. Michel, pour réformer ou confirmer les sentences des premiers juges: le grand sénéchal de Normandie y présidoit & les principaux du clergé & de la noblesse de la province étoient obligés d'y assister. Le roi Louis XI. rendit cette cour perpetuelle en 1499. & le roi François I. lui donna le nom de *Parlement* en 1515. Il est composé, outre la grand chambre & la tournelle, de deux chambres des enquêtes & d'une de requêtes; & il a toute la Normandie dans son ressort.

On établit une chambre des comptes à Rouen en 1380. Elle fut supprimée en 1553. & rétablie par le roi Henri III. en 1580. elle a subsisté depuis. La cour des aides fut établie en 1483. & les deux cours ont été unies en 1708.

Le bureau des finances ou des trésoriers de France fut établi à Rouen en 1551. il étend son ressort dans la généralité ou intendance de cette ville, qui comprend 1850. paroisses & 65000. feux partagés

en 14. élections : il y a de plus à Rouen un présidial, une grande maîtrise des eaux & forêts qui a 7. maîtrises particuliéres sans sa jurisdiction, un siége d'amirauté, un consulat & une chambre de monnoyes. Quant à la justice ordinaire, elle est exercée dans cette ville par un bailli qui est un officier d'épée, & dont la charge est unie à celle de gouverneur de la province depuis l'an 1649. Ce bailliage a dans son ressort les 4. *Vicomtés*, ou siéges de justice subalternes de *Rouen*, de *Pont-au-de-mer*, de *Pont l'Evêque* & du *Pont de l'Arche*. Le corps-de-ville est composé d'un maire triennal & de six échevins.

Les habitans de Rouen s'appliquent plus au négoce qu'à la litterature ; quoiqu'ils ayent un génie propre aux sciences. On y a établi depuis quelques années une académie de sciences & de belles lettres qui a fort bien réussi : il y a une bibliothéque publique auprès de la cathédrale dirigée par les chanoines de cette église. Les environs de Rouen sont fort agréables ; & il y a une très-belle promenade le long du quai sur le bord de la riviére où on entre par 13. portes. Il y a plusieurs manufactures établies dans cette ville : celles de drapperie sont les plus considérables.

Le diocése de Rouen contient 24. abbayes, 7. collégiales, outre celles de la ville, & environ 1400. paroisses : on le divise en 4. parties qui sont le pays de *Caux*, le pays de *Bray* : le *Roumois* & le *Vexin*.

1. *Le Pays de Caux.*

Il est borné au couchant & au nord par l'Océan ou la Manche ; au levant par la Bresle qui le sépare de la Picardie & ensuite par le pays de Bray & au midi par la Seine qui le sépare du pays Roumois. Il a pris son nom des Anciens *Caletes* qui l'ont habité ; il est à peu près de forme triangulaire & a environ 25. lieues communes de France du levant au couchant & 16. à 18. du midi au nord : il est extrêmement fertile, & abondant en toute sorte de choses nécessaires à la vie ; & on y éleve surtout d'excellente volaille. On y compte 10. villes, 30. bourgs, & environ 600. paroisses ; 3. duchés, 6. comtés, 5. marquisats, & environ 30. baronies ; 5. bailliages & siéges royaux, 4. vicomtés, 6. siéges d'amirauté, 5. maîtrises des eaux & forêts, 16. abbayes, six prieurés conventuels & 4. collégiales. On y voit plusieurs petites rivieres, entre autres la Bresle qui separe le diocése de Rouen de celui d'Amiens. Le pays de Caux se subdivise en partie Orientale & en partie Occidentale.

1. *Partie Orientale du pays de Caux.* Quoique la ville de *Caudebec* ait passé pendant longtems pour la capitale du pays de Caux, celle de *Dieppe* en est aujourd'hui la plus considérable. Elle est située dans un terrain uni entre deux montagnes de roche sur la côte de la Manche, à l'embouchure de la riviere d'Arques dans la mer, qui y forme un port de mer à 12. ou 13. lieues au nord de Rouen : l'archevêque de Rouen en est seigneur spirituel & temporel. Elle n'étoit encore qu'un village à la fin du XII. siécle, lorsque Richard *Cœur de Lion* duc de Normandie le donna en échange contre Andeli à Walterus de Coutances archevêque de Rouen. La ville s'étant ensuite formée insensiblement par son heureuse situation pour le commerce, elle devint très-considérable ; mais elle a beaucoup souffert durant les guerres de la religion & de la ligue au XVI. siécle, & sur tout lorsque la flotte Angloise la bombarda au mois de Juillet de l'an 1694. mais elle s'est parfaitement rétablie ; & elle est fort bien bâtie, riche, bien peuplée & marchande ; il y a plusieurs sortes de

manufactures, & la pêche du poisson y est très-abondante : on y compte plus de dix mille habitans. Elle est fortifiée & défendue par un vieux château qui la domine, & ornée d'un grand nombre de fontaines.

Ses principales églises sont celles de S. Remi qui est la paroisse du château & celle de S. Jacques qui est la paroisse du port. Elles sont fort vastes l'une & l'autre & desservies par un nombreux clergé ; outre le collége des PP. de l'Oratoire & l'hospice des Jésuites, il y a à Dieppe un couvent de Carmes, un de Minimes & 4. maisons religieuses de filles ; sçavoir de Bénédictines, d'Augustines qui ont soin de l'hôpital des malades, de Carmélites & d'Ursulines. La ville est exempte de taille & de gabelle ; il y a des siéges de vicomté, d'amirauté, d'élection, de maîtrise des eaux & forêts, &c. Le port sépare la ville du fauxbourg de *Pollet*, où il y a une succursale, un couvent de Capucins, un de religieuses de la Visitation & un hôpital pour les pauvres. On construit dans ce fauxbourg les bâtimens marchands & les barques des pêcheurs. Il est sorti de cette ville beaucoup de religionaires après la révocation de l'édit de Nantes.

Les autres villes de la partie orientale du pays de Caux sont *Caudebec*, ancienne capitale du pays de Caux, qui lui a donné son nom Latin de *Calidobecum* : elle est située sur le bord septentrional de la Seine, à 7. lieues au dessous de Rouen vers le nord-ouest, au pied d'une montagne couverte d'un bois. Elle est fort peuplée, quoique fort resserrée, & accompagnée de trois fauxbourgs. Il y a plusieurs manufactures entr'autres de chappeaux qui sont fort renommés. L'église paroissiale de la Vierge est fort belle & bâtie en croix ; il y a un couvent de Capucins, & un de religieuses, bailliage, siége présidial, élection, amirauté, maîtrise des eaux & forêts, &c.

S. Valeri en Caux, gros bourg sur la côte avec un assez bon port entre Dieppe & Fécamp. La paroisse, qui est de l'exemption de Fécamp, a 1500. communians, & est desservie par 12. prêtres : on y travaille en drapperie.

Arques, autre bourg situé à une lieue & demie de Dieppe sur la riviere de son nom ; il a un siége de vicomté, élection, &c. avec une abbaye de Bernardines. Il est célébre par la victoire que le roi Henri IV. y remporta en 1589. sur les ligueurs.

La ville d'*Eu*, capitale du comté-pairie de son nom, qui renferme plus de 50. paroisses, est comprise dans la partie orientale du pays de Caux : son nom Latin est *Auca* ou *Auja*. Elle est assez ancienne & située dans un valon à l'extrémité orientale du diocése de Rouen, sur la riviere de Bresle qui sépare ce diocése de celui d'Amiens, vers son embouchure dans la mer, à un peu plus de six lieues au nord-est de Dieppe : la ville est bâtie de brique & assez considérable. Sa principale église est celle de l'abbaye de Notre Dame de Chanoines Réguliers de la congrégation de France ou de Ste. Genevieve ; elle a l'apparence d'une cathédrale & est paroissiale : il y a deux autres paroisses, un collége de Jésuites & 4. autres maisons religieuses.

La ville d'Eu est assez marchande ; elle est accompagnée de deux fauxbourgs, dont l'un, qui est situé à la droite de la Bresle & qui contient la paroisse de la Trinité dépend du diocése d'Amiens. Cette ville, outre la justice du comté & pairie, a un bailliage, une élection & une maîtrise des eaux & forêts. Les comtes y ont un château où il y a de grands appartemens.

Richard I. duc de Normandie érigea la ville d'Eu en comté vers le milieu du

X. siécle en faveur de Guillaume son fils naturel, dont les descendans ont possédé ce comté jusques vers la fin du XII. Il passa ensuite en diverses maisons & fut érigé enfin en pairie en 1458. en faveur de Charles d'Artois: il entra vers la fin du XVI. siécle dans la maison de Lorraine qui le vendit en 1660. pour 2. millions & demi à Marie Louise d'Orléans ou mademoiselle de Montpensier, laquelle le céda par traité en 1681. au duc du Maine, en faveur duquel la pairie fut rétablie en 1694. Ce comté & le duché pairie d'Aumale, possédés par le même seigneur, relevent pour la justice du parlement de Paris; mais ils dépendent pour le spirituel de l'archevêque de Rouen, qui tient un official à la ville d'Eu pour ces deux pairies.

Le bourg du *Treport*, situé sur la côte à 3. quarts de lieue au couchant de la ville d'Eu, dépend du comté de cette ville: son nom Latin est *Ulterior Portus.* Il y a en effet un petit port de mer; & une partie des habitans s'occupe de la pêche: sur le plus haut de la côte est l'abbaye de S. Michel de la congrégation de S. Maur fondée en 1036. par Robert comte d'Eu.

Le comté d'*Eu* & la ville d'*Aumale* avec son territoire, qui aujourd'hui pour la justice sont du ressort du parlement de Paris, faisoient anciennement partie du pays de *Tallois* ou *Tallou* nommé en Latin *Talogia*, portion du pays de Caux: ils sont séparés au levant du Vimeu ou de la Picardie par la riviere de Bresle. La ville d'*Aumale*, nommée en Latin *Albamarla*, chef-lieu d'un duché pairie, est située sur le penchant d'une colline sur la gauche de la Bresle à 9. lieues au sud-est de la ville d'Eu entre Rouen & Amiens. On y voit l'abbaye de St. Martin d'*Aci* de la congrégation de S. Maur, 2. paroisses, & des couvens de Dominicains & de Pénitens; elle a bailliage, vicomté, maîtrise des eaux & forêts, &c. Il y a une bonne fabrique de serges.

Il y a eu des comtes d'Aumale hommagers des archevêques de Rouen dès le XII. siécle; ce comté passa ensuite dans les maisons de Dammartin, de Castille, d'Harcourt & de Lorraine, & fut érigé en duché & pairie sous le ressort du parlement de Paris en 1547. en faveur de Claude de Lorraine: il passa depuis dans la maison de Nemours. La pairie fut rétablie en 1695. en faveur de Louis-Auguste de Bourbon legitimé de France duc du Maine, qui l'acheta de Charles-Emanuel duc de Savoye.

Les autres lieux plus remarquables de la partie orientale du pays de Caux sont les abbayes de *Jumieges*, de S. *Vandrille* & de S. *George* de *Bocheville* de la congrégation de S. Maur, toutes trois fort considérables. La premiére, qui est jointe à un bourg de même nom, est située sur la rive septentrionale de la Seine à 4. à 5. lieues au dessous & au couchant de Rouen: son nom Latin est *Gemmeticum.* Elle fut fondée au VII. siécle sous l'invocation de S. Pierre: l'église est grande & solidement bâtie. La seconde est aussi accompagnée d'un bourg: elle est située dans un valon à une lieue au levant de Caudebec, & à un quart de lieue de la Seine. Elle étoit connue autrefois sous le nom de Fontenelle: parmi ses premiers abbés, il y en a 20. de reconnus pour saints; l'église est fort belle & fort propre: sa fondation est aussi du VII. siécle. Ayant été détruite par les Normans au X. elle fut rétablie au XI. par Richard II. duc de Normandie. L'abbaye de S. George est située sur le chemin de Rouen à Jumieges.

Valmont & S. *Victor* sont deux abbayes de Bénédictins non réformés: la premiére, située à 2. lieues & demie au sud-est de Fécamp, est accompagnée d'un bourg

& d'un beau château. L'autre située à 6. lieues au nord de Rouen est aussi jointe à un bourg : la mense conventuelle est unie depuis quelques années au petit séminaire de Rouen.

Foucarmont sur la riviere d'Yere à six lieues au midi de la ville d'Eu, abbaye de l'ordre de Cîteaux; S. *Saëns* sur la riviere d'Arques, *Fontaine Guerard* sur celle d'Andelle & *Bondeville* abbayes de filles du même ordre; *Ouville* à 6. lieues au nord de Caudebec abbaye autrefois de Chanoines Réguliers, qui appartient aujourd'hui aux Feuillans.

Yvetot gros bourg situé à 3. lieues au nord de Caudebec, avec une ancienne baronie possédée en franc-aleu; ce qui donna lieu à ses seigneurs de se qualifier *Sires par la grace de Dieu*, *princes* ou même *rois* d'Yvetot vers la fin du XIV. siécle. Hubner fait voir son peu de critique, en supposant pour vraie la prétendue érection d'Yvetot en royaume en 575. par le roi Clotaire 1. Cette baronie est aujourd'hui à la maison d'Albon. Le bourg est exempt de tailles & de droits d'entrée : le seigneur y leve un 4e. sur les boissons & des droits sur tout ce qui se vend au marché. *Longueville* bourg, qui avoit autrefois titre de duché, aujourd'hui éteint· il y a un prieuré conventuel réformé de l'ordre de Cluni, avec un grand château. Il est situé sur le Sax à 3. lieues au midi de Dieppe : ce bourg fut érigé en 1505. en duché en faveur de François II. petit-fils de Jean bâtard d'Orléans comte de Dunois; & il fut réuni à la couronne en 1707. par la mort de Marie d'Orléans duchesse de Nemours. *Lillebonne* à 3. lieues au couchant de Caudebec a titre de principauté; *Graville*, *Cani*, *Hocqueville*, *Gremonville* & *Hermeville* ont titre de marquisat; & *Maulevrier* & *Claire* celui de comté.

2. *Partie Occidentale du pays de Caux* : elle est beaucoup moins étendue que l'Orientale. Elle comprend le *gouvernemnnt du Havre de Grace*, indépendant de celui de Normandie, administré par un gouverneur & un lieutenant général.

Le HAVRE DE GRACE, sa capitale, est une nouvelle ville, dont le roi Louis XII. jetta les fondemens en 1509. à cause de son heureuse situation pour la navigation & le commerce. Elle est située en effet sur la côte septentrionale de la Seine à son embouchure dans la mer, dans un lieu marécageux, mais dans un terrain uni, avec un des meilleurs ports de la Manche, à 20. lieues au sud-ouest de Dieppe, & à 15. ou 16. lieues au couchant de Rouen. Le roi François I. commença à fortifier cette ville; les Religionaires s'en étant saisis en 1562. la vendirent aux Anglois sur lesquels Charles IX. la reprit. Louis XII. y fit bâtir une citadelle flanquée de 4. bastions, & Louis XIV. a fait entourer la ville de fortifications régulieres, qui la font passer pour imprenable.

Elle consiste en 40. rues tirées au cordeau & embellies de plusieurs fontaines : on y compte 24000. habitans, qui sont la plûpart riches par le commerce. Il y a un grand fauxbourg du côté du marais, où il y a la paroisse de S. Michel qui a deux succursales dans la ville : on y voit plusieurs maisons religieuses, avec un collége pour les humanités ; il y a un arcenal & un intendant pour la marine.

Le gouvernement du Havre s'étend pendant 8. lieues au nord de cette ville le long de la côte occidentale du pays de Caux jusqu'à Fécamp qui en dépend, & le long de la rive septentrionale de la Seine, depuis son embouchure en la remontant, jusqu'à l'embouchure de la riviere qui passe à Lillebonne pendant 8. autres lieues; en sorte qu'il a près de 30. lieues de circuit. Ses principales villes sont

Fécamp, nommée en Latin *Fiscamum*, située dans un valon auprès de la côte, à 8. lieues au nord-est du Havre, & à 13. au sud-ouest de Dieppe, avec un petit port de mer. Un monaltère de filles fondé au VII. siécle par Vaningue gouverneur du pays de Caux, sous les ordres du Roi Clotaire III. qui y contribua de ses libéralités, donna l'origine à la ville. Richard II. duc de Normandie mit des Chanoines à l'abbaye de Fécamp à la place des religieuses, qui furent transférées à Montivilliers. Le duc Robert II. son fils fit venir l'abbé Guillaume & des Bénédictins de l'abbaye de S. Benigne de Dijon vers l'an 1030. & les mit à la place des Chanoines : il augmenta considérablement les biens de l'abbaye, & obtint du pape son exemption de l'archevêque de Rouen. Elle appartient à la congrégation de saint Maur ; & c'est aujourd'hui une des plus belles & des plus riches du royaume. L'église dédiée à la Trinité est la plus belle du pays de Caux, & on y voit plusieurs tombeaux de ducs de Normandie ; l'abbaye exerce la jurisdiction comme épiscopale sur les 10. paroisses de la ville, & sur 26. autres situées dans divers diocéses. La communauté est toujours fort nombreuse ; & elle entretient une musique. Outre les 10. paroisses de Fécamp dont il y en a 7. dans la ville & 3. dans les fauxbourgs, il y a un couvent de Capucins, un de religieuses Annonciades & une commanderie de Malte.

La ville de Fécamp est fort commerçante, & a plusieurs sortes de manufactures. Il y a un château, séparé du port, ainsi que de la ville, par un grand marais. Il y a un gouverneur de la ville & du château, une sénéchaussée, une haute justice, un siége d'amirauté, &c.

Harfleur, ville située vers l'embouchure de la Lezarde dans la rive septentrionale de la Seine, à 2. lieues du Havre vers le nord-est, entre deux montagnes ; étoit autrefois beaucoup plus considérable. Elle est fort déchue depuis la fondation du Havre ; & il n'y a plus qu'un port pour les barques : elle jouit néanmoins encore de divers priviléges ; on y fabrique beaucoup de dentelles : les Anglois la prirent & la saccagerent en 1415.

Montivilliers sur le Lezarde à une lieue au nord & au dessus de Harfleur, tire son origine de l'abbaye de Bénédictines de Notre Dame, qui est dans son enceinte, & qui est une des plus grandes & des plus riches du royaume. Elle fut fondée au VII. siécle : l'abbesse a la jurisdiction spirituelle sur 15. paroisses, 3. de la ville & 12. de la campagne ; & elle la fait exercer par un grand vicaire & un official. Il y a bailliage, vicomté, & élection à Montivilliers.

Les autres lieux plus remarquables du gouvernement du Havre sont la *Valasse*, abbaye de l'ordre de Cîteaux située à une lieue de Lillebonne vers le nord-ouest ; *Tancarville* sur la rive septentrionale de la Seine à 4 lieues au levant de Harfleur, ancienne baronie, à laquelle la dignité de chambellan héréditaire de Normandie étoit attachée : elle fut érigée en comté en 1351. en faveur de la maison de Melun. Elle appartint ensuite à celle de Longueville jusqu'en 1706. Le *Bec-Crespin* & l'*Oiher* châteaux & anciennes baronies.

2. *Le pays de Bray.*

Ce pays tire son nom d'un mot Celtique ou Gaulois qui signifie *Boue* ou *Fange*, à cause de la quantité de bourbe dont il est rempli en hyver & surtout dans le tems des pluyes ; ce qui fait que les chemins y sont alors impraticables. On n'en marque pas les limites précises : on sçait seulement qu'il s'étend des deux côtés de la riviére d'Epte, qui y prend sa source

source & qui sépare le diocése de Rouen de celui de Beauvais pendant 6. lieues depuis cette source; la riviére d'Andelle y prend la sienne : du reste ce pays est abondant en grains, en fruits & en pâturages & on y fait d'excellent beurre. Le pays de Bray est partagé entre les diocéses de Rouen & de Beauvais ; il contient une portion de la partie orientale du premier, qui est du ressort du parlement de Normandie, & une autre portion de la partie occidentale de l'autre dans l'étendue du parlement de Paris. Nous ne parlerons ici que de la partie qui est du diocése de Rouen.

Gournay en est la principale ville. Elle est située à 9. lieues de Rouen vers le levant : elle a titre de comté ; il y a 2. paroisses, dont l'une est la collégiale de S. Hildevard & 4. maisons religieuses. Le prieuré des Bénédictines de S. *Aubin* en est à une demi lieue. *Neufchâtel* est une autre petite ville située à 8. lieues au nord-ouest de Gournay. Il y a 3. paroisses : elle est dans une situation commode & agréable, & ses fromages sont renommés. *Forges* est un bourg célébre pour ses eaux minérales, situé vers la source de la riviére d'Andelle, à 4. à 5. lieues au nord-ouest de Gournay. Il y a un cours planté de 4. rangées d'arbres, qui conduit depuis les fontaines minérales jusqu'au couvent des Capucins. L'abbaye de *Beaubec* de l'ordre de Cîteaux en est à une demi lieue vers le nord.

Les autres abbayes du pays de Bray dans le diocése de Rouen, sont celles de *Bival* de filles du même ordre, à une lieue & demie au sud-est de Neufchâtel ; de *Bellozane* située à 2. lieues au nord-ouest de Gournay, & de *Lisle Dieu* située à la gauche de la riviére d'Andelle entre Rouen & Gournay, toutes deux reformées de l'ordre de Prémontré : on y voit encore *Ville-Dieu* commanderie de Malte ; les bourgs de *Gaillefontaine*, de *Buchi* & de la *Ferté ;* les baronies de *Vardes* & de *Dampierre*, &c.

3. *Le Roumois.*

Cette portion du diocése de Rouen tire son nom du territoire de Rouen : *Rothomagensis ager*, dont elle occupe la partie méridionale. Elle s'étend à la gauche de la Seine entre cette riviere & celle de la Rille qui separe le diocése de Rouen de celui de Lisieux. Elle est d'une forme triangulaire : le côté qui s'étend le long de la Rille a environ 8. lieues communes de France d'étendue, celui qui est le long de la Seine en a plus de 20. à cause des sinuosités de ce fleuve, & le troisiéme entre la Seine & la Rille en a 5. Elle contient une centaine de paroisses. Le pays est abondant en bleds & en fruits.

Quillebeuf, qu'Hubner confond avec *Elbeuf*, en est la capitale : elle est sur la gauche de la Seine vers son embouchure dans la mer à 7. lieues au dessus & au levant du Havre, qui est de l'autre côté : il y a siége d'amirauté. Elle a été forte ; mais ses murailles sont rasées ; ses rues s'élevent sur le penchant de la côte.

L'abbaye du *Bec-Herluin* située dans ce pays avec un bourg, à 8. lieues au sud-ouest de Rouen & à 5. au sud-est du Pontau de mer au confluent du *Bec* & de la Rille, est une des plus riches du royaume : le chœur de l'église est surtout remarquable par sa grandeur & sa beauté. Elle a été fondée vers l'an 1034. par le B. Herluin seigneur Danois son premier abbé : les religieux Bénédictins qui l'habitent ont été habillés de blanc, jusqu'à l'introduction de la réforme de S. Maur.

Elbeuf gros bourg avec titre de duché & pairie érigé en 1581. en faveur de la maison de Lorraine qui le possede, est situé sur la Seine à 4. lieues au dessus de

Rouen. Il est renommé par la manufacture de draps qu'on y fabrique : il est sur les limites du diocése d'Evreux ; & des deux paroisses qu'il y a dans le bourg, l'une est de ce diocése, & l'autre de celui de Rouen.

Brionne a titre de comté : c'est une petite ville sur la Rille, qui appartient à la maison d'Harcourt. On voit encore dans le Roumois l'abbaye de Notre Dame de *Corneville* sur la Rille de Chanoines Réguliers ; le prieuré de Saint Lo de *Bourgachard*, qui est un monastère chef d'une congrégation de Chanoines Réguliers ; *Mauni* & la *Londe* qui ont titre de marquisat. ; les baronies & châteaux de *Bourg-Theroulde* où il y a une collégiale ; d'*Annebaut*, *Asier*, la *Melleraye* sur Seine, *Infreville*, &c.

4. *Le Vexin.*

C'est un ancien comté, qui tire son nom des *Velocasses* peuples de la Celtique qui l'habitoient. Il est borné à l'orient par l'Oise, au midi par le Seine & au couchant par les pays de Caux & de Bray : ce dernier le borne aussi au nord avec le Beauvoisis. On le distingue en *Vexin François* & en *Vexin Normand*. Le dernier fut cédé aux ducs de Normandie par le roi Louis d'*Outremer* & réuni à la couronne avec le reste de la Normandie sous Philippe Auguste. L'autre, dont nous parlerons ailleurs, dépend du gouvernement de l'Isle de France. Tout ce pays est beau & surpasse en fertilité celui de Caux.

Le *Vexin Normand* occupe la partie occidentale du pays & est séparé du Vexin François par la riviére d'Epte, qui le parcourt du nord au midi : il a 11. lieues d'étendue du midi au nord & 7. du levant au couchant. Sa principale ville est *Gisors* autrefois capitale du bailliage de son nom, & aujourd'hui d'un duché & pairie érigé en 1742. sous le nom de *Gisors-Bellisle* en faveur de Charles - Louis Auguste Marêchal de Bellisle. Cette ville qui n'est connue que depuis la fin du XI. siécle, est située sur l'Epte qui la partage : elle n'a qu'une paroisse qui est fort belle ; mais elle a trois fauxbourgs & 7. communautés religieuses, elle est fort peuplée. Les vicomtés d'*Andelli*, de *Vernon* & de *Lions* avec le marquisat de *Bisi* dépendent du duché de Gisors.

Il y a 2. villes du nom d'*Audeli*, la grande & la petite, séparées l'une de l'autre par un chemin pavé, d'un quart de lieue ; de là vient qu'on les appelle les *Andelis*. Le grand est situé dans un valon à 4. lieues au sud-ouest de Gisors. On y voit la collégiale de Notre-Dame, qui est paroissiale & d'une belle structure, une abbaye de Bénédictines, une seconde paroisse, & quelques autres maisons religieuses. Le petit *Andeli* est sur la Seine ; il y a une paroisse & 2. maisons religieuses : il y a une célébre manufacture de draps aux Andelis.

Lions, petite ville à 5. lieues au nord-ouest de Gisors & à autant au sud-ouest de Gournay, donne son nom à une grande forêt qui l'environne, & dans laquelle on voit l'abbaye de *Mortemer* de l'ordre de Cîteaux. Le *Tresor* est une abbaye de filles du même ordre. A 2. lieues au midi de Lions est le bourg & la baronie d'*Ecouis*, où Enguerrand de Marigni fonda une collégiale dans la paroisse, & où il a son tombeau. *Etrepagni* a aussi titre de baronie.

§. 2. *Diocése d'Evreux.*

Il occupe la partie méridionale de la Haute Normandie ou de la Normandie Orientale, & est borné au nord par le pays Roumois & ensuite par la Seine, qui le borne aussi au levant, avec le gou-

vernement de l'Isle de France. Il a le Perche au midi & le diocése de Lisieux au couchant, dont il est séparé par la Rille. Il a environ 18. lieues d'étendue du sud-ouest au nord-est & 16. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. On le partage en *Campagne de Neubourg*, qui en occupe la partie septentrionale, & en *Campagne de S. André* qui s'étend dans la méridionale & comprend une partie du pays d'*Ouche*, dont nous parlerons ailleurs.

1. *Campagne de Neubourg* ou *Partie Septentrionale du diocése d'Evreux.*

Evreux, sa ville capitale & du diocése, est située sur la riviére d'Iton, à 10. lieues au midi de Rouen. Elle est ancienne & a été la capitale des peuples *Eburovices*, dont elle prit le nom. On prétend qu'elle a eu des évêques dès le III. siécle. Sa cathédrale de la Vierge est un bâtiment magnifique dans toutes ses parties : le chapitre est composé de 7. dignités & 26. chanoines. Parmi les principales maisons religieuses est l'abbaye de S. *Taurin* de la congrégation de S. Maur & celle des Bénédictines de S. *Sauveur*. La ville quoique petite est fort bien bâtie & fort commerçante, surtout en draps, serges ou autres étoffes de laine, en toiles & en grains. Il y a bailllage, siége présidial, vicomté, élection, grenier à sel & maîtrise des eaux & forêts.

Evreux a eu des comtes particuliers depuis le commencement du XI. siécle: ce comté fut d'abord possedé par Robert fils de Richard I. duc de Normandie, archevêque de Rouen, mort en 1037. il passa dans la maison de Montfort au XII. siécle, & Amauri de Montfort le céda en 1200. au roi Philippe-Auguste. Le roi Philippe le *Bel* le donna à Louis son frere & l'érigea en pairie en 1306. Louis le transmit à Philippe le *Bon* roi de Navarre son fils, & à Charles le *Mauvais* son petit-fils. Charles le *Noble* arriere-petit-fils de Louis le céda en 1404. au roi Charles VI. Le roi Charles VII. le donna en 1426. à Jean Stuart seigneur d'Aubigni après la mort duquel il fut réuni à la couronne en 1435. Le roi Charles IX. l'en détacha en 1565. pour le donner au duc d'Alençon son frere, lequel étant mort en 1584. il fut réuni à la couronne, dont le roi Louis XIV. le détacha encore en 1651. pour le donner au duc de Bouillon, en échange de Sédan : ce duc fait souvent sa résidence à *Navarre* château qui en est à une petite lieue vers le midi, qui lui sert de maison de plaisance & qui est très-bien bâti. L'abbaye de *la Noue* de l'ordre de Cîteaux sur l'Iton est à une lieue & demie au sud-ouest d'Evreux.

Le diocése d'Evreux comprend 480. paroisses & 11. abbayes. Les lieux les plus remarquables de la partie septentrionale, après la capitale, sont, en commençant vers le levant, *Vernon*, ville située sur la rive gauche de la Seine à 6. lieues au sud-ouest de Gisors, & à 5. au levant d'Evreux, avec un château. Elle a appartenu autrefois à des seigneurs particuliers qui y ont fondé une collégiale & elle dépend aujourd'hui du duché de Gisors. Elle est bien peuplée : on y voit plusieurs communautés religieuses, entr'autres l'abbaye de S. *Louis* occupée par des Chanoinesses Hospitalieres de l'ordre de S. Augustin. Il s'y tint un concile national en 759. L'abbaye de Bénédictines de *Paci* fondée vers l'an 1610. dans la petite ville de ce nom sur la riviere d'Eure, en est à 2. lieues vers le sud-ouest : la *Croix S. Leufroi* auprès de la riviere d'Eure à 3. lieues au dessous de Paci est une abbaye de l'ordre de S. Benoît, dont la mense conventuelle a été unie depuis peu au séminaire d'Evreux.

Gaillon, à 3. lieues au nord-ouest de Vernon & à une demi lieue à la gauche de la Seine, est un bourg, qui appartient aux archevêques de Rouen, qui y ont une magnifique maison de plaisance. Il y a une collégiale dans ce bourg; & à un quart de lieue au dessous du château est une Chartreuse bâtie dans la plaine, qui est une des plus riches & des plus belles de l'ordre. *Louviers*, petite ville située dans une plaine fertile sur la riviere d'Eure à 4. lieues au nord d'Evreux, est aussi du domaine des archevêques de Rouen. Elle a titre de comté & contient mille feux, 3. fauxbourgs, 3. paroisses, 3. communautés religieuses & une commanderie de Malte.

Pont de l'Arche, petite ville située sur la gauche de la Seine, à 3. lieues au midi de Rouen, & à 2. au nord de Louviers, tire son nom d'un pont qu'il y a sur ce fleuve & qui est composé de 22. arches. Charles le *Chauve* est le fondateur de cette ville, qui est très-importante par sa situation : il y a un château bien entretenu, situé dans une isle de la Seine. Il y a 2. maisons religieuses; & l'abbaye de *Bonport* de l'ordre de Cîteaux en est à une portée de mousquet.

Neubourg, gros bourg situé dans une plaine fertile à 4. à 5. lieues au nord-ouest d'Evreux, donne son nom à la *Campagne de Neubourg*. Il y a un château & il a titre de marquisat : il y a une abbaye de Bénédictines fondée en 1638. La commanderie de *Rénéville* de l'ordre de Malte est dans le voisinage. *Harcourt*, à 2. lieues au nord-ouest de Neubourg est un bourg chef-lieu d'un comté érigé en 1318. qui a donné son nom à une ancienne maison & qui contient 20. paroisses. Au pied du château est le prieuré conventuel de *Notre-Dame du Parc* de Chanoines Réguliers de la congrégation de Ste. Généviéve. *Beaumont le Roger* sur la Rille à 2. lieues au midi d'Harcourt a titre de comté.

2. *Campagne de S. André.*

Elle comprend la partie méridionale du diocése d'Evreux. Sa principale ville est *Verneuil*, située sur la petite riviere d'Aure qui sépare la Normandie du Perche, à 8. lieues au sud-ouest d'Evreux. Elle fut érigée en 1652. en duché & pairie éteinte en 1688. La ville est commerçante en drapperies, en bonneteries & en grains. Sa principale paroisse est celle de la Madelaine, où il y a une musique entretenue : il y en a 6. autres, avec l'abbaye de Bénédictines de S. *Nicolas* & une autre maison religieuse. *Il y a une élection* qui contient 132. paroisses. Les autres lieux principaux de cette partie du diocése d'Evreux sont.

L'*Aigle*, petite ville sur la droite de la Rille, & ancienne baronie, la premiére du duché d'Alençon, érigée en marquisat en 1650. Elle est bâtie sur le penchant d'une colline; & le château seigneurial est bâti à la moderne : il y a 3. *paroisses*, 3. fauxbourgs & 2. maisons religieuses. A 2. lieues au levant de l'Aigle est le monastére de la *Chaise-Dieu* de l'ordre de Fontevraud fondé en 1200.

A 4. lieues au dessus & au nord-est de l'Aigle, sur la droite de la Rille, est l'abbaye de *Lire* de la congrégation de S. Maur, avec un bourg, où il y a un monastère de Bénédictines : celle de *Conches* de la même congregation est à 2. lieues de Lire vers le levant. Conches est aussi une petite ville dépendante du comté d'Evreux, qui a 2. paroisses & 3. fauxbourgs : il y a une élection qui comprend 762. paroisses & qui dépend de la généralité d'Alençon.

Ivri, bourg situé sur la gauche de la riviere d'Eure, à 5. lieues au midi de Vernon, a une abbaye de la congrégation

de S. Maur fondée au XI. siécle. Ce bourg est célébre par la victoire que le roi Henri IV. y remporta en 1590. A 3. lieues au midi sur la même riviere d'Eure est l'abbaye du *Mesnil* de l'*Estrée* de l'ordre de Cîteaux, dont la mense abbatiale est unie à l'évêché de Quebec, & la conventuelle a été donnée avec les lieux réguliers à des religieuses du même ordre qui y ont une abbesse.

Damville est une châtellenie érigée en baronie en 1552. & en duché & pairie en 1610. en faveur de la maison de Monmorenci. La pairie ayant été éteinte, fut renouvellée en 1694. en faveur du comte de Toulouse. *Breteuil*, *Tillers* & *Illers* ont titre de comté.

§. 3. *Diocése de Lisieux.*

Il est borné au nord par l'Océan, au levant par la riviere de Rille qui le separe du Roumois & du diocése d'Evreux; au midi par la même riviere de Rille & celle d'Orne, qui le separent du diocése de *Sées*; & au couchant par la Dive qui le separe du diocése de Bayeux : son étendue du midi au nord est de 18. à 20. lieues & de 15. à 16. du levant au couchant. La riviere de Touque qui le parcourt depuis sa source du midi au nord jusqu'à son embouchure dans la mer, le divise en partie orientale & occidentale. Cette derniere contient le pays *d'Auge*; l'autre renferme le *Lieuvin* au nord & le pays *d'Ouche* au midi.

1. *Le Lieuvin.*

Ce pays prend son nom des *Lexovii* peuples Gaulois qui l'ont habité : il est abondant en grains; il y a des mines & des manufactures d'étoffes.

LISIEUX, en est la capitale & de tout le diocése : elle est située sur la droite de la riviere de Touque à 6. lieues de son embouchure dans la mer & à 16. au sud-ouest de Rouen, partie sur un côteau, & partie dans une belle valée où il y a d'excellens pâturages, à la jonction de la riviere d'Orbec qui la traverse, avec la Touque. La ville est considérable & contient 2700. feux sans compter ses quatre fauxbourgs. Elle a titre de comté, unie à l'évêché. La cathédrale de S. Pierre est ancienne & assez belle : son chapitre consiste en 11. dignités, 36. chanoines & plusieurs autres bénéficiers. Il y a plusieurs maisons religieuses, dont les principales sont celles des Dominicains & des Mathurins ou Trinitaires, les Eudistes ont le collége. *Notre-Dame du Pré* est une abbaye royale de Bénédictines très-considérable fondée au XI. siécle : l'église en est magnifique. Le diocése de Lisieux comprend 8. abbayes & 580. paroisses partagées en 4. archidiaconés.

Les autres villes plus considérables du Lieuvin sont.

Bernay, sur la Carentone, à 6. lieues au sud-est de Lisieux & à 12. au sud-ouest de Rouen. Elle a titre de comté avec un bailliage & une élection. L'église de Notre-Dame, qui est celle de l'abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, est la principale : elle est grande & belle. Il y a 2. paroisses soit dans la ville soit dans les fauxbourgs & plusieurs maisons religieuses.

Pontau de Mer, à la gauche de la Rille, à 2. lieues de l'embouchure de cette riviere dans la mer & à 6. au nord-est de Lisieux. Elle a une élection, qui contient 159. paroisses : elle est située au pied d'une montagne environnée de prairies; la riviere la separe du diocése de Rouen. Il y a de belles rues, plusieurs places publiques, 2. paroisses & 4. maisons religieuses : il y a de plus 2. autres paroisses & 2. autres maisons religieuses dans les fauxbourgs.

Préaux, *Pratellum* en Latin, à demi lieue au midi de Pontau-de-Mer, a 2. abbayes de l'ordre de S. Benoît, une d'hommes de la congrégation de S. Maur & l'autre de filles : la premiére est sous le nom de S. Pierre & l'autre sous celui de S. Léger : leur fondation est du XI. siécle.

Honfleur, ville située sur la rive gauche de la Seine, à 6. lieues au nord de Lisieux, à l'embouchure de ce fleuve dans la mer. Il y a un bon port & un siége d'amirauté. La riviere, qui en cet endroit a 3. lieues d'étendue, la sépare du Havre : la ville est ouverte. On y compte 12000. habitans, 2. paroisses, qui ont chacune leur succursale & 3. ou 4. maisons religieuses. Elle dépend du bailliage d'Auge.

Cormeille, bourg situé à 3. lieues au nord-est de Lisieux sur la riviere de Calone : il y a 2. paroisses, & tout auprès est l'abbaye de S. *Pierre* de Bénédictins non réformés. *Grêtain* est une autre abbaye de Bénédictins non réformés, sur la côte, à une lieue & demie au levant de Honfleur : elle fut fondée au XI. siécle. *Orbec* a titre de vicomté & *Mailloc* celui de marquisat depuis l'an 1693.

2. *Le Pays d'Ouche.*

Ce pays, nommé *Pagus Uticensis* en Latin, du nom d'une forêt, comprend la partie occidentale du diocése d'Evreux & l'orientale de celui de Lisieux vers le midi : mais on n'en marque pas bien les limites. Il produit des grains, du bois à brûler & on y trouve des mines de fer. Il s'étend entre les rivieres de Rille & de Touque & est traversé par celle de Carentone qui sépare les diocéses d'Evreux & de Lisieux.

S. *Evroul*, bourg situé vers la source de la riviere de Carentone, dans la forêt d'Ouche, en est le lieu le plus remarquable : il est situé à 10. lieues de Lisieux vers le sud est & illustré par une abbaye riche & célébre fondée au VI. siécle, qui lui a donné l'origine, & qu'on nommoit ancienement *Uticum*, du nom de la forêt. Elle a pris ensuite le nom de S. Evroul son premier abbé & est de la congrégation de S. Maur ; l'église bâtie en croix en est grande & propre.

3. *Le Pays d'Auge.*

On nomme ce pays en Latin *Algia* : il est separé au levant du Lieuvin & du pays d'Ouche par la riviere de Touque. La Campagne de Caen & la *Dille* le bornent au couchant, il a l'Océan au nord & les pays d'Houlmé & d'Ouche au midi. Suivant la carte de la Normandie de Guillaume de Lisle de l'an 1716. il a 16. lieues communes de France du midi au nord & la moitié moins du levant au couchant. Il est fertile en bled & en pâturages : il y a une grande quantité de pommiers & on y éleve beaucoup de chevaux : ce pays prend son nom d'une forêt, qui étoit très-étendue : il dépend pour le spirituel des diocéses de Lisieux & de Sées : & il y a quelques paroisses qui sont de celui de Bayeux. Il y en a en tout 158. qui composent une élection : on y voit plusieurs bourgs & gros villages, & il est fort peuplé. Il a été anciennement possedé par des vicomtes.

Pont l'Evêque est la seule ville du pays, & cest-là où est le siége du bailliage, de la vicomté, de l'élection & de la maîtrise des eaux & forêts. Elle est située sur la Touque à 2. lieues de son embouchure dans la mer : il y a un monastère de Dominicaines. S. *Sauveur sur Dive* & *Touque* sont 2. petits ports de mer. Ste. *Barbe* est un prieuré conventuel de Cha-

noines Réguliers & *Beaumont* une autre de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, qui y ont un collége établi par feu M. le duc d'Orléans patron du *prieuré*, dont il a fait unir la mense priorale à la conventuelle, à condition d'entretenir pour les études 6. jeunes gentilshommes qu'il nomme. Beaumont est à une lieue au couchant de Pont l'Evêque. *Beuvron* a titre de marquisat. *Saint Pierre sur Dive* est un bourg avec une abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, fondée au XI. siécle : elle est du diocése de Sées & située sur la droite de la Dive, à 6. lieues au sud-ouest de Lisieux : l'église est belle. *Silli* aussi dans le diocése de *Sées* est une abbaye de Prémontrés reformés. *Valricher* abbaye réguliére & reformée de l'ordre de Cîteaux est du diocése de Bayeux. *Hiemes* dans le diocése de Sées, est un bourg situé à l'extrémité du pays d'Auge vers le midi, qui a été autrefois chef-lieu d'un pays de grande étendue : on l'appelle *Oximus* ou *Oximum* en Latin. Il y a un prieuré de Bénédictines fondé en 1629. le comté de *Hiemes* ou le *Hiemois* comprend aujourd'hui 2. archidiaconés qui en portent le nom. Le premier est du diocése de Sées & contient *166*. paroisses, partagées en 5. doyenés. L'autre est dans le diocése de Bayeux, & renferme 14*6*. paroisses divisées en 3. doyenés.

II. BASSE NORMANDIE.

Elle occupe la partie occidentale de la province & est partagée en 4. diocéses, qui sont ceux de *Bayeux*, *Sées*, *Avranches* & *Coutances*.

§. 1. *Diocése de Bayeux.*

Il est borné au nord par l'Océan; au levant par le pays d'Auge, dont il est séparé par la Dive; au midi par celui d'Houlmes; & au couchant par le Coutantin, dont il est separé par la riviere de Vire : il a environ 18. lieues d'étendue du midi au nord & à peu près autant du levant au couchant : la riviere d'Orne qui le parcourt du midi au nord jusqu'à son embouchure dans la mer, le divise en partie orientale & occidentale : la premiére comprend ce qu'on appelle la *Campagne de Caen* & l'autre est subdivisée en pays *Bessin* au nord, & *Bocage* au midi; ce qui nous fournira 3. articles.

1. *Campagne de Caen.*

Elle s'étend entre la riviere de Dive qui la borne au levant & celle d'Orne qui la borne au couchant. Son étendue du midi au nord & à l'Océan est de 12. lieues, & de 7. du levant au couchant.

CAEN, qui lui donne le nom, en est la capitale & de la Basse Normandie. Elle est située dans une belle campagne sur la riviere d'Orne, qui y reçoit l'Odon, au 49. degré 10. m. de latitude, & au 17. 15. m. de latitude, à 3. lieues au midi de l'embouchure de l'Orne, dans un valon entre 2. prairies, terminées par 2. côteaux, où elle a 2. fauxbourgs. Son nom Latin est *Cadomum*, elle ne paroît pas fort ancienne; mais elle est grande, belle, riche, bien peuplée & fort marchande, parce que la marée y amene les plus gros vaisseaux. On y compte environ 40000. habitans, qui passent pour spirituels; & en effet cette ville a produit plusieurs personnages célébres qui se sont distingués dans la litterature.

La ville de Caen est considérable par les divers tribunaux qui y sont établis; surtout par l'intendance & le bureau des finances & des trésoriers de France;

cette généralité contient 9. élections; il y a aussi bailliage, présidial, prévôté, vicomté, chambre des monnoyes, élection, & amirauté. Le corps de ville est composé d'un maire & de 6. échevins; mais elle tire son principal lustre de son université fondée en 1431. par Henri IV. roi d'Angleterre, qui n'y établit que la faculté de l'un & l'autre droit: on y ajouta depuis les trois autres. Le roi Charles VII. ayant conquis la Normandie confirma cette fondation en 1452. & l'université de Caen est aujourd'hui une des plus célébres du royaume. L'évêque de Bayeux en est chancelier. Outre le collége des Jésuites, qui ne sont aggrégés à l'université que pour la faculté des arts, il y en a dans cette université 2. ou 3. autres, où il y a exercice public. Il y a aussi une académie de belles lettres établie en 1705. par lettres patentes.

On compte 12. paroisses, dont l'une est collégiale, dans Caen: ses principaux édifices sacrés sont l'abbaye de S. *Etienne* de la congrégation de S. Maur fondée richement au XI. siécle par Guillaume le *Conquerant* duc de Normandie & roi d'Angleterre & rebâtie magnifiquement à neuf; & celle de Bénédictines de la *Trinite* fondée par Methilde femme de ce prince. On y voit 9. maisons religieuses d'hommes sans compter le collége des Jésuites & la maison de l'Oratoire & 7. de filles: les Chanoines Réguliers desservent l'hôpital. La ville est défendue par un château qui la domine. Parmi les autres édifices est le palais de l'évêque de Bayeux, le nouveau bâtiment & le collége de l'université, l'hôtel-de-ville, & la place royale environnée de belles maisons.

La campagne de Caen s'étend dans les diocéses de Bayeux & de Sées: la partie septentrionale dépend du premier & la méridionale de l'autre.

1. On voit dans la premiére, outre la ville de Caen, l'abbaye de *Fontenay* située sur la droite de l'Orne à 2. petites lieues au midi & au-dessus de Caen: elle a été unie depuis peu à la congrégation de S. Maur; celle de *Troarn* de Bénédictins non-réformés qui est riche & située à la gauche de la riviere de Dive, à environ 3. lieues au nord-ouest de Caen; & celle *du Val* auprès du bourg de Turi, de Chanoines Réguliers située à la droite de l'Orne à 5. lieues au dessus & au midi de Caen. *Turi* est une baronie érigée en marquisat en 1578. en faveur de la maison de Monmorenci, en duché en 1700. avec plusieurs terres, & en pairie en 1709. sous le nom *d'Harcourt Beuvron* en faveur de Henri d'Harcourt marquis de Beuvron, Maréchal de France.

2. *Falaise* est la principale ville de la campagne de Caen qui dépend du diocése de Sées. Elle est située sur la riviere d'Ante à 9. lieues au nord-ouest de Sées & à 7. au sud-est de Caen: elle est longue & étroite & défendue par un château, assis sur un roc, qui a donné la naissance à Guillaume le *Conquerant* duc de Normandie & roi d'Angleterre. Elle a 2. paroisses & quelques communautés religieuses. C'est dans un de ses fauxbourgs nommé *Guibrai*, que se tient le 16. d'Août une des plus fameuses foires du royaume, qui est franche. Les religieux de l'ordre de Prémontré ont l'abbaye de S. *Jean* dans ce fauxbourg, où il y a un couvent d'Ursulines. Il y a une élection à Falaise, qui comprend 256. paroisses. S. *André* en *Gouffer* abbaye de l'ordre de Cîteaux est à une lieue au sud-est de Falaise, & le monastère de Bénédictines de *Vignats* fondé en 1130. & érigé en abbaye en 1626. à une lieue & demie au sud-est: celle de *Viller-Canivet* de filles de l'ordre de Cîteaux en est à autant au nord-ouest.

2. *Le Bessin.*

Ce pays occupe la partie septentrionale, de l'occidentale du diocése de Bayeux, & est séparée de la méridionale, à ce qu'il paroît, par un grand chemin qui va de Caen à S. Lo & à Coutances. Il comprend l'élection de Bayeux partagée en 9. sergenteries, & s'étend entre l'Orne qui le borne au levant, la riviere de Vire qu'il a au couchant & l'Océan qui le borne au nord.

Bayeux sa capitale est située sur la riviere d'Aure, à deux lieues de la côte & à 5. au nord-ouest de Caen : elle est défendue par un château;& on y compte 17. paroisses en y comprenant les fauxbourgs ; mais elle n'est pas fort peuplée. La cathédrale de la Vierge est une des plus belles & des plus grandes de la province : son chapitre est composé de 12. dignités, de 49. chanoines & de 24. autres bénéficiers. Les principales communautés religieuses sont le prieuré conventuel de S. Vigor de la congrénation de S. Maur, le collége des Jésuites, & l'abbaye de Bénédictines de la Trinité, dont l'abbesse a jurisdiction sur 4. paroisses. Le diocése en contient 611. partagées en 4. archidiaconés, & 15. abbayes, 12. d'hommes & 3. de filles.

Les lieux les plus remarquables du Bessin sont *Isigni* gros bourg situé à 5. lieues de Bayeux vers le nord-ouest, à l'embouchure de la riviere d'Aure dans le *Grand Vay*, qui est un golfe de la Manche, avec un petit port de mer & un siége d'amirauté ; *Cerisi* abbaye de la congrégation de Saint Maur fondée au XI. siécle & située à 4. lieues au sud-ouest de Bayeux ; *Longues*, auprès de la côte à 2. lieues au nord de Bayeux, abbaye de Bénédictins non réformés ; *Barberi* sur la riviere d'Aise abbaye réguliére & réformée de l'ordre de Cîteaux ; S. Martin de *Mondée* ; *Monsdei* en Latin, *Ardenne & Belle-Etoile* abbayes reformées de l'ordre de Prémontré : la premiére, qui est réguliére, est située à deux lieues au midi de Bayeux & dépend pour le spirituel du diocése de Lisieux : la seconde est à demi lieue au nord-ouest do Caen ; *Cordrillon* abbaye de Bénédictines, &c.

3. *Le Bocage.*

Il est situé au midi du Bessin, entre l'Orne au levant & la riviere de Vire au couchant ; & il est separé au midi du pays de Houlme par la riviere de Noireau. *Vire* en est la principale ville : elle est située sur la droite de la riviere de son nom, qui separe le diocése de Bayeux de celui de Coutances, à 11. lieues au sud-ouest de Bayeux. Ses habitans passent pour subtils & pour les plus rusés des Bas Normans : on leur attribue l'invention des *Vaudevilles*, par corruption de *Vaux de Vire*. Il y a 5. communautés religieuses, une commanderie de Malte, une vicomté, une maîtrise des eaux & forêts, & une élection qui comprend 184. paroisses. Elle fait un commerce considérable de ses manufactures de drapperie. On y compte 8000. communians.

On voit aussi dans ce pays, *Torigni* gros bourg situé à 5. lieues au nord de Vire : il a titre de comté à la maison de Govion-Matignon, qui y a un fort beau château : il y a une abbaye reformée de l'ordre de Cîteaux, & un monastére de filles du même ordre. *Aunay* à 5. lieues au levant de *Torigni* est une autre abbaye réformée du même ordre. *Tinchebray*, où il y a 2. paroisses, est le lieu le plus méridional du Bocage.

§. 2. *Diocése de Séez.*

On lui donne 24. lieues d'étendue du levant d'Hyver au couchant d'Eté & dix lieues dans sa plus grande largeur. Il s'é-

tend dans la partie la plus méridionale de la Normandie, & comprend une partie du Perche : il est borné au nord par ceux de Bayeux & de Lisieux ; au levant par ce dernier ; au midi par ceux de Chartres & du Mans, & au couchant par ceux d'Avranches & de Bayeux. Outre une partie du pays d'Auge & de la Campagne de Caen qu'il renferme & dont on a déja parlé, il est partagé, par rapport à la Normandie, en deux principales parties, qui sont la *Campagne d'Alençon* & le pays *d'Houlmes*.

1. *La Campagne d'Alençon.*

Cette partie de la Normandie est entiérement du diocése de Séez, excepté vers le couchant, où il y a quelques paroisses qui sont du diocése du Mans.

Alençon sa capitale, passe pour la troisiéme ville de la Normandie : elle est située sur la droite de la riviere de Sarte, qui en cet endroit sépare le diocése de Séez de celui du Mans, au 48. degré 25. m. de latitude & au 17. 45. m. de longitude, dans une vaste campagne fertile & abondante. Ce n'étoit dans son origine qu'un simple château qui appartenoit à la maison de Bellesme dans le Perche, depuis le milieu du X. siécle & qui passa par femmes vers la fin du XI. sous le titre de comté, dans celle de Montgommeri. Le roi Philippe-Auguste l'ayant acquis en 1210. le roi S. Louis son petit-fils en disposa en 1268. en faveur de Pierre son fils mort sans postérité en 1283. Le roi Philippe le Bel en disposa dix ans après en faveur de Charles comte de Valois son frere : il passa à sa postérité & fut érigé en pairie en 1326. & en duché & pairie en 1414. Il fut réuni à la couronne en 1525. & possedé par François frére du roi Charles IX. depuis l'an 1566. jusqu'en 1584. qu'il fut de nouveau réuni à la couronne. Le roi Louis XIV. le donna en apanage en 1710. à Charles duc de Berri son petit-fils & il fut réuni 4. ans après par sa mort à la couronne.

La ville d'Alençon est assez bien bâtie & il y a de belles rues : la paroisse de Notre-Dame, la seule de la ville, est un assez bel édifice & on y voit les tombeaux de plusieurs ducs d'Alençon ; elle a une succursale dans la ville. De l'autre côté de la Sarte est le fauxbourg de *Montfort*, qui dépend pour le spirituel du diocése du Mans, & où il y a une autre paroisse & un monastère de Bénédictines. Les Jésuites ont un collége à Alençon & il y a plusieurs autres maisons religieuses. On y fabrique de belles toiles & de belles dentelles.

Il y a une Intendance ou généralité avec un bureau de trésoriers de France, qui a 9. élections dans son ressort. Il y a encore bailliage, présidial, vicomté, maîtrise des eaux & forêts, &c.

Séez, ville capitale du diocése de son nom, est située sur l'Orne vers sa source à 4. lieues au nord-est d'Alençon : elle est peu considérable, n'a point de jurisdiction, & dépend en partie du domaine du comté d'Alençon & en partie de celui de son évêque. La cathédrale des SS. Gervais & Prothais, est également peu considérable par son édifice. Le chapitre, qui a été autrefois régulier de l'ordre de S. Augustin, & qui a été sécularisé en 1547. est composé de 8. dignités, 16. chanoines, 4. demi prébendés & quelques chapelains. Il y a 5. paroisses dans la ville ; l'abbaye réguliére de S. Martin de la congrégation de S. Maur, un couvent de Cordeliers, &c.

Le diocése de Séez comprend 497. paroisses partagées en 16. doyenés, dont 3. sont dans le Perche, sous le parlement de Paris ; 6. abbayes d'hommes, 4. de filles, six villes, vingt bourgs, &c. *Essey* bourg

où il y a une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux, *Boumoulin* bourg situé à la source de la riviere d'Iton, *Frenaux* & *Burfard* Commanderies de Malte sont les principaux lieux de la campagne d'Alençon.

2. Le Houlmes.

Ce pays dépend de trois differens diocéses ; sçavoir de *Séez*, de *Bayeux* & du *Mans*.

1. La partie qui dépend du diocése de Séez est la plus considérable & s'étend vers le nord & le levant, elle a pour capitale

Argentan située sur une hauteur au bord de la riviere d'Orne, au milieu d'une plaine fertile, à 8. lieues d'Alençon vers le nord. Elle a 4. fauxbourgs, quelques places publiques, plusieurs belles rues & des maisons assez bien bâties : il y a plusieurs églises & maisons religieuses, siége de bailliage, vicomté, élection, maîtrise des eaux & forêts, &c. L'abbaye de Bénédictines d'*Almenesches* en est à deux lieues vers le sud-est. *Carouges* gros bourg a titre de comté avec un très-beau château. La chapelle est desservie par une collégiale.

2. La partie du pays de Houlmes qui dépend pour le spirituel du diocése de Bayeux n'a rien de considérable.

3. Celle qui dépend du diocése du Mans contient le doyené de *Passais*, dont la principale ville est *Domfront* située à 12. lieues d'Alençon vers le nord-ouest avec titre de comté sur la Mayenne, bâtie sur une roche. Elle a un siége de vicomté, de châtellenie & d'élection qui comprend 45. paroisses. Elle a dépendu du comté de Bellesme, & ensuite du duché d'Alençon. L'abbaye de *Lonlai* fondée au XI. siécle, de la congrégation de S. Maur, en est à 2. lieues vers le nord-ouest.

§. 3. Diocése d'Avranches.

Ce diocése, qu'on appelle l'*Avranchin*, a environ douze lieues du levant au couchant & 8. du midi au nord: il est borné au nord par celui de Coutances, au levant par le pays d'Houlmes, au midi par le Maine & la Brétagne & au couchant par l'Océan. Il a été anciennement la demeure des anciens peuples Gaulois nommés *Abrincates* ; l'air y est doux & temperé. Les hommes y sont polis, braves & adroits : on n'y recueille pas beaucoup de bled ; & il n'y a pas de manufactures. Sa capitale est

Avranches, ancienne ville, située sur une petite colline, dont le pied est baigné par la riviere de Sée, à demi lieue de la côte occidentale de la Normandie, au 48. degré 41. m. de latitude & au 16. 10. m. de longitude. Elle est petite, mais assez belle & défendue par un château : elle a trois fauxbourgs bien peuplés. La cathédrale de S. André a un chapitre composé de 6. dignités & 25. chanoines. Il y a 3. paroisses & quelques maisons religieuses, entr'autres le prieuré de Bénédictines de *Monteux* dans un des fauxbourgs où il a été transféré : il y a bailliage & élection. C'est un ancien titre de vicomté que Robert de Praére céda à S. Louis, & dont Charles III. roi de Navarre céda les droits en 1404. à Charles VI. roi de France. Le diocése n'a que 180. paroisses.

Les lieux les plus remarquables de l'Avranchin sont

Le Mont S. Michel situé à trois lieues au sud-ouest d'Avranches, sur les frontiéres de la Brétagne. Il y a une abbaye célébre de la congrégation de S. Maur fondée au commencement du VIII. S. où il y a un grand pélerinage & un château. Sa situation est sur un rocher, au milieu d'une grande greve que la mer couvre de son reflux : de sorte que pour y arriver, il faut prendre l'intervalle des marées, qui arrivent deux fois en 24. heures, autrement on court risque de sa vie. L'abbaye, l'é-

glise avec le trésor & les reliques qu'on y conserve, meritent la curiosité des étrangers, aussi bien que la machine propre à élever du bas du rocher ce qu'on y aporte par mer. Les bourgeois en font la garde ordinaire, & en tems de guerre on y met quelques troupes en garnison. C'est l'abbé qui est gouverneur de cette forteresse ; & en son absence, c'est le prieur à qui on aporte tous les soirs les clefs. Les voyageurs en entrant dans cette ville, sont obligés de laisser à la premiére porte leurs armes quelles qu'elles soient. L'ordre militaire de *S. Michel* y fut fondé par le roi Louis XI.

Mortain, ou *Moritolium* en Latin, est une petite ville environnée de toutes parts de rochers escarpés & située à 7. lieues au levant d'Avranches. Elle a une paroisse qui a une collégiale avec un chapitre nombreux & deux annexes qui contiennent en tout 1300. familles. Il y a bailliage, vicomté, élection & maîtrise des eaux & forêts. Le terrain de cette élection est fort inégal & peu fertile. Mortain a titre de comté depuis le XI. siécle : il a été possedé par de grands seigneurs, & il appartient aujourd'hui au duc d'Orléans de la succession de Mademoiselle. L'abbaye des *Blanches* de filles de l'ordre de Cîteaux en est voisine.

Savigni, à 3. lieues au midi de Mortain sur les frontiéres de la Brétagne & du Maine, est une abbaye réformée de religieux du même ordre.

Pontorson petite ville sur la riviere de Coësnon à 4. lieues au sud-ouest d'Avranches sur les frontiéres de la Brétagne : elle est démantelée.

La Luzerne sur les frontiéres du diocése de Coutances à 2. lieues au nord-ouest d'Avranches, abbaye réguliere & réformée de Prémontré avec un bourg.

Montmorel a une abbaye de Chanoines Réguliers.

§. 4. *Diocése de Coutances.*

On l'appelle le *Cotantin*, de Coutances sa capitale : c'est une presqu'isle environnée de la mer Océane au couchant, au nord & en partie au levant. La riviere de Vire le separe du Bessin & du Bocage dans le reste de la partie qui regarde le levant ; & il a le diocése d'Avranches au midi : sa longueur du midi au nord est de 24. lieues ; & sa plus grande largeur du levant au couchant de dix lieues. Le climat en est froid & humide ; & le pays est fort inégal. Il y a des cantons qui abondent en pâturages, & on y éleve des chevaux qui sont estimés : on vante aussi beaucoup les lapins du Cotantin.

COUTANCES, sa capitale, est située sur une montagne qui s'applanit insensiblement, à 9. lieues au nord d'Avranches & à deux de la côte occidentale de la Normandie. Elle est sans murailles depuis que le roi Louis XI. la fit démanteler pour la punir de ce qu'elle avoit pris avec trop de chaleur le parti du prince Charles son frere. Sa Cathédrale de Notre-Dame est une église magnifique accompagnée de trois belles tours. Le chapitre est composé de 8. dignités, 33. chanoines, 16. vicaires du chœur, 4. chapelains & 14. chantres. L'église paroissiale de S. Pierre est un beau morceau d'architecture : elle est de figure octogone. L'église de S. Nicolas est aussi fort bien bâtie. Les Bénédictines y ont l'abbaye de *Notre Dame des Anges*, dont la communauté est fort nombreuse, dans le fauxbourg qui est grand : il y a 4. autres communautés religieuses dans la ville. Le collége est gouverné par des prêtres séculiers. Il y a une commanderie d'hospitaliers de l'ordre du S. Esprit de Montpellier. Coutances a des siéges de vicomté, bailliage, présidial, amirauté & maîtrise des eaux & forêts.

Le diocése comprend 8. villes, un grand nombre de gros bourgs & 550. paroisses partagées en 4. archidiaconés. Ses principales villes sont

S. Lo qui est du diocése de Coutances, quoiqu'elle soit à la droite de la Vire, à 6. lieues de Coutances vers le levant : elle doit son origine à une église & abbaye dédiée sous l'invocation de *S. Lo* (*Laudus*) évêque de Coutances, qui vivoit au VI. siécle : elle est aujourd'hui desservie par une communauté de Chanoines Réguliers de la congrégation de Sainte Génevieve qui desservent les 3. paroisses de la ville. Il y a encore une paroisse séculiére dans un des fauxbourgs & quelques communautés religieuses. Il y avoit autrefois beaucoup de Religionaires dans cette ville, qui a environ 6000. habitans : elle appartient à la maison de Marignon par échange avec l'évêque de Coutances : elle est assez commerçante & il y a des manufactures d'étoffes. Il y avoit autrefois un siége de bailliage & de présidial qui a été transféré à Coutances ; & un hôtel de monnoyes, qui a été transferé à Caen : l'élection de S. Lo comprend 300. paroisses.

Cherbourg, ville maritime, située sur la côte septentrionale de la Normandie à 14. lieues au nord de Coutances. Elle n'est connue que depuis le XI. siècle : les Chanoines Réguliers de S. Augustin y ont une abbaye qu'on appelle le *Vœu* : le port est petit. Il y a bailliage & amirauté.

Carentan petite ville, située à 7. lieues au nord-est de Coutances : il y a élection & siége de vicomté. On y compte 540. feux. L'air y est mal sain.

Granville, ville maritime, à 7. lieues au sud-ouest de Coutances, a un port de mer : elle ne fut bâtie qu'au XV. siécle.

Barfleur étoit autrefois une belle ville sur la côte Orientale, où elle avoit un bon port, à 5. lieues au levant de Cherbourg. Elle fut ruinée en 1346. & le port s'est rempli.

La *Hougue* ou *Hogue*, est un cap avec un port de mer & un hameau situés à la pointe la plus septentrionale des côtes de la Normandie, à 5. lieues au nord-ouest de Cherbourg. La rade en est admirable : il y a une tour où on tient garnison. Ce lieu est mémorable par la défaite du maréchal de Tourville, en 1692. dans le combat naval que les Anglois lui livrerent.

S. Sauveur le Vicomte, petite ville située dans les marais, à trois lieues au nord de Coutances & à 4. de la côte. Il y a une abbaye de Bénédictins non réformés fondée au XI. siécle de même qu'à *Montebourg* & à *S. Sever*. Cette derniere abbaye fondée au VI. siécle est dans un bourg qui a 1200. habitans & qui est situé à 8. lieues au sud-est de Coutances : dans la forêt voisine, il y a un monastère de Camaldules.

L'abbaye de Montebourg n'est pas éloignée de *Valogne* petite ville située à 3. ou 4. lieues au sud-est de Cherbourg. Il y a deux paroisses, une abbaye de Bénédictines, une collégiale, quelques autres couvens, bailliage, vicomté, élection & maîtrise des eaux & forêts.

Ville-Dieu bourg situé à 6. lieues au sud-est de Coutances est considérable & riche par une manufacture de poëlons ou chauderons qu'on y a établie. Il y a une commanderie de Malte.

Lessay bourg sur la côte occidentale vis-à-vis de l'isle de Gersey à 4. lieues au nord-ouest de Coutances, a une abbaye de la congrégation de S. Maur fondée au XI. siécle. Celle d'*Hambie* du même ordre & non réformée, est dans un bourg situé à 3. lieues au sud-ouest de Coutances : il y a un château bâti sur la hauteur d'un rocher. *Isle* & *Blanchelande* abbayes régulieres ; la premiére de Chanoines Réguliers & l'autre de Prémontrés. *Canisi*, *Marigni*

& les *Pieux* ont titre de marquisat; *Brehal*, *Periers*, le *Houmet*, *Landelle*, *Varenguebec* & *Magneville* celui de baronie.

Gersey ou *Jersey* est une isle dans la Manche ou mer Britannique, à 7. lieues au couchant de la côte du Cotantin. Elle dépendoit autrefois pour le spirituel de l'évêque de Coutances; mais présentement & le spirituel & le temporel sont de la dépendance du comté de *Hamshire* en Angleterre. Selon les Anglois, elle a 7. lieues de circuit: ceux du pays lui en donnent moins. Elle a deux villes, *S. Elier* & *S. Aubin*, deux châteaux, le vieux château & l'Islet, douze paroisses, douze jurés & 7. assesseurs. Son grand commerce est en bas d'estame. On y compte environ 35000. habitans, les Anglois y ont introduit la religion Protestante: le terroir est fertile, les habitans s'appliquent à la contrebande.

L'isle de *Gernsey*, *Guernesey* ou Garnesey est à 5. lieues au nord-ouest de *Jersey*. Il y a dix paroisses, un port qui peut contenir un grand nombre de vaisseaux, & la petite ville de *S. Pierre*. Cette isle ne produit aucun animal qui soit venimeux: la nature l'a fortifiée d'un rempart de rochers, entre lesquels on trouve *la Pierre d'Emeril* dont les orfévres se servent pour nettoyer leurs pierreries, & les vitriers pour tailler leur verre. Son terroir est moins fertile que celui de Gersey; mais le commerce, auquel la commodité de ses ports contribue beaucoup, la rend plus riche. Elle a 30. milles de long & étoit anciennement du diocése d'Avranches.

Ces deux isles étoient de la dépendance du duché de Normandie, lorsque Henri I. roi d'Angleterre les conquit sur Robert duc de Normandie son frere au commencement du XII. siécle. La plûpart des habitans sont originaires de Normandie; & on y parle un François corrompu: ils professent la religion Protestante ou Anglicane.

III.

L'ISLE DE FRANCE.

On comprend sous ce nom la partie du royaume située entre le 48. degré de latitude & le 49. 40. m. & entre le 19. & le 21. 50. m. de longitude; en sorte qu'elle a environ 45. lieues d'étendue du midi au nord, & 38. du levant au couchant.

Elle est bornée au nord par la Picardie, au levant par la Champagne & par la Brie, au midi par l'Orléanois & le pays Chartrain & au couchant par la Normandie. On lui a donné le nom de *l'Isle de France*, parce qu'elle étoit autrefois bornée, comme dans une isle par la Seine, la Marne, l'Oise, l'Aisne & l'Ourque qui l'arrosent: mais elle a aujourd'hui beaucoup plus d'étendue.

Ce pays fut habité anciennement par les *Parisiens* & les *Meldes* renfermés dans la Celtique; & par les *Bellovaces*, les *Sylvanectes* & les *Suessiones* qui appartenoient à la Belgique. Après que le roi Clovis en eut fait la conquête sur les Romains, Paris, qui en est la capitale, le fut du royaume de Neustrie: cette ville eut ensuite des comtes particuliers ou gouverneurs, depuis la fin du VII. siécle jusques à Robert le Fort, à qui Charles le Chauve donna en 861. le duché ou gouvernement de France; c'est-à-dire du pays situé entre la Seine & la Loire, pour le garder contre les Normans & les autres ennemis de l'Etat. Robert transmit le duché de France avec le comté de Paris à ses deux fils Eudes & Robert II. qui furent élus successivement rois de France. Robert fut pere de Hugues le Grand, duc de France, comte de Paris & d'Orléans, pere de Hugues *Capet* chef de la race des rois *Capétiens*, qui en montant sur le trône en 987. unit le duché de France & le comté de Paris à la couronne.

L'Isle de France est un des plus beaux

pays du royaume & de l'Europe; l'air y est temperé & le terroir fertile en grains, en vins & en fruits, & abondant en toutes les choses nécessaires à la vie: elle compose deux gouvernemens separés, qui sont ceux de *Paris* & de *l'Isle de France*.

I. GOUVERNEMENT DE PARIS.

On comprend dans ce gouvernement, administré par un gouverneur & par un lieutenant général, 1°. La *Ville de Paris*, 2°. La *Banlieue*. 3°. La *Prévôté*. 4°. La *Vicomté*.

§. 1. *La Ville de Paris.*

PARIS, ville capitale du royaume de France, est située sur la Seine qui la traverse, au 48. degré 50. m. de latitude, & au 20. de longitude pris depuis l'isle de Fer. C'est la plus grande & la plus belle ville de l'Europe; aussi recommandable par son antiquité, par sa grandeur & par la magnificence de ses bâtimens, que par le nombre de ses habitans, par ses richesses, par son commerce & par les arts & les sciences qui y fleurissent.

Elle étoit connue sous le nom de *Lutetia* ou *Lutece* & la capitale des peuples *Parisiens*, dont elle prit ensuite le nom, lorsque César en fit la conquête. Elle étoit alors renfermée dans l'isle qui garde le nom de *Cité*; & ce général, pour la tenir en bride, fit construire deux forts à l'endroit où sont le grand & le petit Châtelet. L'empereur Julien l'*Apostat* ayant eu le gouvernement des Gaules, établit sa principale résidence à Paris; & on y voit encore dans la rue de la Harpe, des restes du palais qu'il habitoit & qu'on appelloit *le Palais de Thermes*. Clovis après avoir vaincu Alaric roi des Visigots résida aussi à Paris; & ayant partagé le royaume entre ses quatre fils, cette ville fut la capitale d'une des tétrarchies Françoises. On ne voit pas que les rois de la seconde race ayent résidé à Paris; mais comme elle étoit la capitale du domaine des ducs de France qui monterent sur le trône & qui donnerent l'origine à la troisiéme race, elle devint sous eux la capitale de la monarchie Françoise; & elle s'est conservée depuis dans cette prérogative.

La ville de Paris, après avoir été renfermée d'abord dans les bornes de la Cité ou de l'isle du Palais, s'aggrandit par des fauxbourgs qui furent construits des deux côtés de la Seine, & qui demeurerent fort longtemps tout ouverts. Le roi Philippe-Auguste fit fermer ces fauxbourgs de murailles, & cette enceinte fut considérablement augmentée sous le roi Charles V. qui en fit faire une nouvelle. Elle fut encore augmentée sous le regne du roi Louis XIII. en sorte que suivant le plan de Paris dressé en 1716. par Guillaume de Lisle, cette ville, qui est à peu près ronde, a 2000. toises de diamêtre dans son enceinte; c'est-à-dire sans y comprendre les fauxbourgs exterieurs, dont il y en a quelques-uns d'une grande étendue tel que celui de S. Antoine; & que, suivant le même auteur, Paris surpasse Londres d'un 13e. en grandeur.

Quant au nombre des habitans de cette grande ville, il peut monter en hyver, dans le tems qu'elle est la plus habitée, de sept à huit cens mille, quoiqu'on n'y compte guéres plus de 23000. maisons, parce que la plûpart sont à cinq à six étages, & qu'il y en a telle, où il y a 8. à 10. ménages. On peut encore calculer à-peu-près le nombre des habitans de Paris par celui des baptêmes, qui monte à 20000. années communes; & en comptant 40. années pour la vie des habitans de Paris, l'un portant l'autre, cela feroit le nombre de 800. mille: mais il faut beaucoup rabattre de ce nombre s'il est vrai, comme on le prétend, qu'on n'y consume tous les

ans que cent-vingt mille muids de bled ; car à 3. septiers de bled pour chaque personne l'une portant l'autre, cela ne feroit que 480. mille habitans, à quoi il faudroit ajouter les enfans à la mamelle : mais en ne comptant que deux septiers par personne, ce qui fait 500. livres de pain par an, le calcul du nombre des habitans monte à plus de sept cens mille. Quoi qu'il en soit, on peut avancer, que du moins le quart des habitans de Paris est étranger, c'est-à-dire né ailleurs que dans cette ville ; & qu'il y entre plus d'habitans, soit du pays des environs, soit des autres provinces du royaume, soit des pays étrangers, qu'il ne sort de Parisiens pour aller s'établir ailleurs : de-là vient qu'ordinairement le nombre des morts surpasse à Paris celui des baptêmes.

On partage la ville de Paris en 16 quartiers. On y compte 840. rues & 88 culs de sac, éclairés en hyver par près de 6000. lanternes ; 13. fauxbourgs, 29. places publiques ; 11. collégiales, 46. paroisses en y comprenant les 5. qui sont exemptes de l'ordinaire ; 3. abbayes & 42. autres communautés religieuses d'hommes, 8. abbayes & 44. autres couvens de filles, 15. communautés de filles non cloîtrées, 12. seminaires pour les Ecclésiastiques, 10. colléges de l'université qui ont plein exercice de toutes les classes, sans y comprendre celui des Jésuites qui n'en est pas, 27. autres colléges qui ont des boursiers, 43. fontaines publiques, 14. ponts, 26. hôpitaux, 24. quais, 118. corps de mêtier, où il y a plus de cinquante mille maîtres, 12000. carosses tant publics que particuliers, &c.

La riviere de Seine, après avoir reçu celle de Marne à Conflans auprès de Charenton au dessus de Paris, partage cette ville du levant au couchant en deux parties à peu près égales ; & forme dans son lit deux grandes isles, qui sont habitées & fort peuplées : ainsi pour donner une idée succinte de cette ville, nous la diviserons en trois principales parties ; sçavoir les isles ou la *Cité* ; la partie septentrionale ou la *Ville*, & la partie méridionale ou *l'Université*. Ces trois parties sont jointes par divers ponts d'un bord à l'autre de la Seine. 1°. Le plus occidental est *le Pont-Royal* un des plus beaux du royaume, qui occupe toute la largeur de la Seine 2°. le *Pont-Neuf* où est la statue équestre du roi Henri IV. & qui aboutit des deux côtés dans son milieu à l'extrêmité occidentale de la Cité ou de l'isle du Palais. 3°. le *Pont S. Michel* & le *Pont-aux-Changes* qui aboutissent l'un & l'autre à la même isle vers son milieu. 4°. *Le Petit-Pont* & le *Pont-Notre-Dame* qui partagent à peu près également l'isle du Palais, où ils aboutissent. 5°. Le *Pont de la Tournelle* & le *Pont-Marie* qui aboutissent à l'isle Notre-Dame ou de S. Louis & la coupent en deux parties: 6°. Le *Pont Rouge* qui joint les deux isles. Le Pont Royal & celui de la Tournelle n'ont point de maisons des deux côtés. Le Petit Pont en avoit autrefois & n'en a plus aujourd'hui : le pont-Neuf est garni de boutiques des deux côtés, qu'on plie tous les soirs & qu'on rétablit tous les matins. Le pont S. Michel, le pont aux Changes, le pont Notre-dame & le pont-Marie sont garnis de maisons des deux côtés.

1. *Les Isles.*

Elles sont au nombre de deux ainsi qu'on l'a déja dit, sçavoir *l'Isle du Palais* & *l'Isle de Notre-Dame* ou de *S. Louis*.

1. L'isle du Palais ou la Cité a environ 500. toises de long & 180. dans sa plus grande largeur. On y voit deux places publiques, sçavoir la *Place Dauphine* qui est triangulaire, dont un côté du triangle fait face au pont-neuf, & dont les maisons sont bâties assez reguliérement, & le *Marché*

ché Neuf. On y voit plusieurs quais le long de la riviere, dont les principaux sont celui des Orfévres & celui de l'Horloge, où il y a plusieurs jouailliers & faiseurs d'instrumens de mathématiques. Les principaux édifices de cette isle sont la cathédrale de Notre-Dame & le Palais.

La cathédrale de la Vierge, qui est une des plus belles églises du royaume, & la plus belle de Paris, est un bâtiment Gothique très-bien entendu, long de 65. toises, large de 24. & dont les voutes en ont 17. de hauteur. Le frontispice consiste en trois portes chargées de quantité de figures en sculpture. Elle est ornée de divers tableaux des meilleurs peintres François : le chapitre est composé d'un doyen, de 7. autres dignités, de 50. chanoines & d'un grand nombre d'autres bénéficiers & chapelains : le revenu des prébendes a fort augmenté par l'union qui a été faite depuis peu de la collégiale de Saint Germain l'Auxerrois au chapitre de cette église.

Le palais archiépiscopal, qui fait un très-beau bâtiment & qui a un jardin sur la riviere ; & les maisons des chanoines qu'on appelle *le Cloître Notre-Dame*, & qui est comme une petite ville, sont aux deux côtés de la cathédrale. *L'hôtel-Dieu*, le premier & le plus grand hôpital de Paris, est situé auprès de Notre-Dame, dont le chapitre en est superieur. Il est gouverné par une grande communauté de religieuses hospitaliéres. On y a vû jusqu'à 5000. malades. Vis-à-vis l'hôtel-Dieu est l'hôpital des enfans trouvés, qui est un grand & beau bâtiment construit depuis peu.

Le quartier de la Cité est rempli de petites rues étroites, & de 9. églises paroissiales, qui sont aussi fort petites. Les principales sont *S. Barthelemi* & la *Magdelaine*. Le curé de cette derniere a titre d'archiprêtre. On a détruit depuis quelques années celles de *S. Jean le Rond* & de *Ste. Géneviéve des Ardens*. Il n'y a que deux communautés religieuses dans la Cité ; sçavoir *S. Denis de la Chartre*, prieuré conventuel de Clunistes réformés, & S. *Eloy* des Barnabites.

Le Palais a été autrefois la demeure de nos rois, qui, lorsqu'ils rendirent le parlement sedentaire, le lui abandonnerent & aux autres officiers de justice. La grande sale est voutée de pierres de taille, avec une suite d'arcades au milieu, soutenues de gros piliers, autour desquels il y a diverses boutiques de marchands, de même qu'en divers autres endroits du Palais. Outre la grand'chambre, il y en a pour toutes les autres du parlement, sçavoir pour la Tournelle, les cinq chambres des enquêtes & les 2. des requêtes qui le composent. Le parlement de Paris est le 1er. & le plus ancien du royaume, & celui dont le ressort est le plus étendu. Il est composé d'un premier président, de 9. présidens à mortier, de deux conseillers d'honneur *nés* qui sont l'archevêque de Paris & l'abbé de Cluni, & autrefois de l'abbé de S. Denys, avant l'union de la mense abbatiale de ce monastère à S. Cyr ; de 12. conseillers Clercs qui siégent à la grand'chambre, de 21. autres conseillers qui servent à cette chambre & à la Tournelle, de 21. présidens des enquêtes & des requêtes, & d'environ 180. conseillers, parmi lesquels il y en a trois de clercs dans chaque chambre des enquêtes ; sans compter les gens du roi, les présidens & les conseillers honoraires, dont le nombre n'est pas fixe, &c.

Les jurisdictions suivantes tiennent aussi leur séance dans l'enceinte du Palais. 1°. La chambre des comptes, dont le bâtiment est rebâti à neuf depuis l'an 1740. l'ancien ayant été brûlé en 1737. avec une grande partie des titres qui y étoient conservés. Elle est vis-à-vis de la Ste. Chapelle & est composée d'un premier président, de douze autres présidens, de 80. maîtres

des comptes, 40. correcteurs, 82. auditeurs & des gens du roi, qui servent tous par sémestre, excepté le premier président & les gens du roi. 2°. La cour des aides composée de trois chambres, d'un premier président, de neuf autres présidens & de 40. à 50. conseillers, sans les gens du roi & les conseillers d'honneur & honoraires. 3°. La cour des monnoyes composée d'un premier président & des gens du roi qui servent les deux sémestres; de 8. autres présidens & 36. conseillers qui servent par sémestre. 4°. La chambre souveraine des décimes. 5°. Les requêtes de l'hôtel dont on a parlé ailleurs. 6°. Le bureau des trésoriers de France composé d'un premier président, 5. autres présidens, 34. trésoriers & les gens du roi. Ce bureau est pour la généralité de Paris, une des plus étendues du royaume & composée de 22. élections. 7°. La chambre du trésor & du domaine. 8°. La table de marbre, qui comprend trois siéges géneraux. 9°. La connétablie & maréchaussée de France. 10°. l'amirauté & les eaux & forêts. 11°. Le bailliage du Palais. 12°. L'élection de Paris. 13°. La maîtrise particuliére des eaux & forêts. 14°. La jurisdiction des clercs du parlement & de ceux de la chambre des comptes. Le premier président du parlement a dans l'isle du Palais son hôtel, qui lui est affecté.

Dans l'enceinte du palais est *la Ste. Chapelle*, que le roi S. Louis fit construire & qu'il décora de plusieurs reliques précieuses. Cette chapelle, qui est d'une très-belle structure, en a un autre souterraine. Elle est desservie par une collégiale de 12. chanoines, dont les prébendes sont d'un revenu considérable, & qui ont pour chef un trésorier qui jouit des honneurs pontificaux, excepté la crosse; il y a une musique entretenue à la Ste. Chapelle, avec six chapelains: elle est immédiate au S. Siége.

2. L'isle *de Notre-Dame* ou de *S. Louis* située au sud-est de celle du palais, est moins grande que cette derniere à laquelle elle est jointe par un pont de bois qu'on appelle le *Pont Rouge*, parce qu'il est peint de cette couleur. Elle a environ 330. toises de longueur & 110. de largeur. Elle est environnée de quais fort bien entretenus & remplie de belles maisons toutes bâties au XVII. siécle. Il y a une grande rue qui la traverse dans toute sa longueur & qui est coupée par trois autres dans toute sa largeur. L'église de *S. Louis*, qui est la paroisse de l'isle, est la seule qu'on y voye, & l'hôtel de Bretonvilliers en est la plus belle maison. La cité ou l'isle du Palais & l'isle Notre-Dame font chacune un des 16. quartiers de Paris.

2. La Ville, *ou la Partie Septentrionale de Paris.*

Cette partie peut être subdivisée en 2. la ville proprement dite & les fauxbourgs.

1. La ville contient 10. quartiers des seize qui composent le total de Paris; sçavoir le *Louvre*, *le Palais Royal*, *S. Eustache*, *les Halles*, *les SS. Innocens*, les quartiers de *S. Denys* & de *S. Martin*, *le Marais*, *la Place Royale* & *l'Hôtel-de-Ville*. On y compte 15. paroisses sans celles du Temple & des Quinze-vingts qui sont exemptes de l'ordinaire: elles sont presque toutes fort considérables & fort peuplées; surtout celles de S. *Eustache*, *S. Roch*, *S. Germain l'Auxerrois*, *S. Leu*, *S. Merri*, *S. Jacques de la Boucherie*, *S. Nicolas des Champs*, *S. Jean en Gréve*, *S. Gervais*, & *S. Paul*.

Le *Louvre* est le principal ornement de cette partie & de Paris. Il consiste en deux principaux bâtimens. L'un est le *Vieux Louvre* commencé par le roi François I. mais dont l'ouvrage a été interrompu; en sorte qu'il n'y en a qu'une partie de logea-

ble. L'Académie Françoise, qui doit son établissement au cardinal de Richelieu en 1635. celle des Inscriptions & des belles lettres établie en 1693. & celle des Sciences fondée trois ans après par les soins du grand Colbert, ont des sales & des appartemens pour leurs assemblées dans le vieux Louvre, ainsi que celles d'architecture & de peinture. L'autre est le palais des *Thuilleries*, accompagné d'un jardin, qui est un des plus beaux & des mieux situés de l'Europe : il fut commencé en 1565. Il est joint au vieux Louvre par une très-belle galerie de 221. toises qui regne le long de la Seine & qui fait face au quai des Théatins situé de l'autre côté de la riviere. Au bout du jardin des Thuilleries est la promenade du *Cours-la-Reine*, que Marie de Medicis fit planter & qui est long de 1800. pas.

L'église de *S. Germain l'Auxerrois* est la paroisse du Louvre. Il y avoit autrefois une collégiale fort considérable, qui avoit été anciennement un monastére & qui avoit un doyen pour chef : elle a été unie depuis quelques années au chapitre de la cathédrale. Les deux collégiales de *S. Thomas* & de *S. Nicolas du Louvre* ont été aussi réunies depuis peu pour former la collégiale de *S. Louis du Louvre*, église nouvellement bâtie ; & on vient d'unir à ce chapitre celui de *S. Maur des Fossés*. Les principales communautés religieuses du quartier du Louvre sont les *Feuillans*, les *Capucins* de la rue S. Honoré, & les filles de l'*Assomption* qui sont sous la jurisdiction du grand aumônier de France, de même que l'hôpital des *Quinze-vingts*, qui est dans le même quartier.

Celui du Palais Royal, de S. Honoré & de *S. Roch* est un des plus beaux de Paris. Il prend son nom de ce palais qui est fort vaste, où il y a plusieurs cours & qui est accompagné d'un beau jardin entouré d'un grand nombre de belles maisons, qui ont une issue pour y entrer. Ce palais fut bâti par le cardinal de Richelieu, ce qui lui fit donner le nom de *Palais Cardinal* : il appartient aujourd'hui au duc d'Orléans, & on y voit entre autres un recueil de tableaux des plus grands maîtres.

La paroisse de *S. Roch* est comprise dans ce quartier, qui s'étend aussi dans celle de S. Eustache, d'où dépend le Palais Royal. On y voit aussi la collégiale de *S. Honoré*, dont les canonicats valent quatre à cinq mille livres de revenu ; la maison des *PP. de l'Oratoire*, où le général de cette célébre congrégation fait sa résidence, avec leur église & leur bibliothéque qui est bonne. Les autres églises de ce quartier sont celle de *Dominicains* de la rue S. Honoré ; celles des *Capucines* où est le tombeau du marquis de Louvois, des religieuses de la *Conception*, des filles de *S. Thomas* ou des Dominicaines, des *Augustins* de la place des Victoires, des *Nouvelles Catholiques*, &c. Mais ce qui orne le plus ce quartier, sont les places de *Vendôme* ou de *Louis le Grand*, & des *Victoires*, qui s'y trouvent. La premiére est beaucoup plus grande que l'autre : la statue équestre de Louis XIV. est placée au milieu. Les maisons qui entourent cette place sont très-belles & uniformes : on y voit entr'autres l'hôtel du chancelier de France. La place des Victoires est aussi entourée de belles maisons d'une même symétrie : la statue du Roi Louis XIV. qui est au milieu, est pédestre : il y a dans ce quartier un grand nombre de fort beaux hôtels, dont plusieurs sont occupés par de riches financiers : on y voit entr'autres celui des ambassadeurs étrangers, qui étoit auparavant l'hôtel de *Pontchartrain*, & l'*Hôtel de la Compagnie des Indes*, qui étoit auparavant le palais Mazarin. Mais ce qui mérite le plus d'attention dans ce quartier, est la *Bibliothéque Royale*, placée aujourd'hui dans la rue de Richelieu, dans l'hôtel de

la Banque; bibliothéque qui doit passer à juste titre pour la premiére de l'Europe & du monde; tant par rapport au bâtiment qui la contient, qu'au nombre des volumes qu'elle conserve. On y compte en effet environ 35000. manuscrits la plûpart précieux, & plus de cent mille imprimés: on y a construit depuis quelques années, au fond de la grande gallerie, un cabinet qui est d'une très-belle architecture & qui est très-bien boisé & orné, où on a placé les médailles du roi tant en or & en argent qu'en bronze, dont on fait monter la valeur pour le seul poids à plusieurs millions. Il y a aussi un beau recueil d'estampes. On imprime actuellement le catalogue des livres tant manuscrits qu'imprimés de cette riche bibliothéque; & il en a déja paru plusieurs volumes.

Les quartiers de S. *Eustache* & des *Halles* sont contigus: le premier est décoré par l'église paroissiale de S. *Eustache*, une des plus grandes & des plus belles de Paris: la paroisse est aussi une des plus étendues. Les *Halles* est une grande place entourée de portiques, où il y a quantité de fripiers, & la plus fréquentée de Paris, à cause que c'est le marché au bled & au poisson. L'hôtel de la monnoye est dans la rue qui va depuis S. Eustache jusqu'au Pont Neuf: on voit dans ce quartier la communauté des filles de *Ste. Agnés*.

Le quartier de S. *Denys* s'appelle ainsi, d'une grande rue extrêmement commerçante, qui commence au grand châtelet, où se rend la justice civile & criminelle de la prévôté & du présidial de Paris. Le quartier des *SS. Innocens* y est contigu. On voit dans l'un & dans l'autre les Hospitalieres *de S. Cathérine*, l'église collégiale & paroissiale de *Ste. Opportune* & celle des *SS. Innocens*, qui est aussi collégiale & paroissiale, & où il y a un cimetiére public pour toute la ville. On y voit aussi l'église collégiale du S. *Sepulchre*, le couvent des filles *Pénitentes*; l'hôpital de la *Trinité* où sont les enfans bleus, celui de S. *Jacques* où il y a une collégiale; la paroisse de S. *Sauveur*, les *Filles Dieu*, qui sont de l'ordre de Fontevrault, les filles de S. *Chaumont*, &c.

Le monastère ou prieuré conventuel de S. *Martin des Champs* de fondation royale au XI. siécle par le roi Henri I. occupé par les Clunistes réformés, donne son nom au quartier & à la rue de S. *Martin*: le bâtiment en est grand, vaste & spacieux. On voit dans ce quartier les paroisses de S. *Nicolas des Champs*, de S. *Merri* qui est collégiale, & de S. *Jacques de la Boucherie*, les *Doctrinaires* de S. *Julien des Menestriers*; les *Madelonetes*, les religieuses de Ste *Elisabeth* & les Peres de *Nazareth* du tiers ordre de S. François. Derriere S. Merri est la jurisdiction des consuls.

Le quartier du *Marais* est fort étendu & il comprend entr'autres le *Temple*, qui est comme une petite ville, qui est un lieu de franchise, & où est le siége du grand Prieur de France de l'ordre de Malte: le palais du grand Prieur contient un logement fort vaste. Les autres églises de ce quartier sont celle des *Blancmanteaux*, ainsi nommée, parce qu'elle appartenoit autrefois aux religieux Guillelmites habillés de blanc: elle appartient aujourd'hui aux Bénédictins de la congrégation de S. Maur; celles des religieux *Croisiers* ou de Ste. *Croix de la Bretonnerie*, des *Carmes Billetes*, des religieux *de la Merci*, des *Capucins* du Marais, des *Ursulines* de Ste. Avoye, des religieuses Hospitaliéres de S. *Gervais*, des religieuses du *Calvaire* qui est la premiere maison de cet ordre ou réside la générale; des Bénédictines du S. Sacrement dans la rue S. Louis, des *Carmelites* de la rue Chapon, l'hôpital des *Enfans Rouges*, l'hôtel de *Soubise*, l'hôtel de la *Tremouille* dans la rue S. Avoye,

&c. La rue de S. Louis, qui est dans ce quartier, est une des plus belles & des plus larges de Paris, & il y a plusieurs belles maisons; entr'autres l'hôtel de *Boucherat*.

La *Place Royale*, qui donne son nom à son quartier, fut construite au commencement du dernier siécle. Elle est quarrée & environnée de belles maisons d'une fort belle structure & d'une même symétrie avec des portiques sous œuvre. Au milieu est la statue équestre de Louis XIII. Les principales églises de ce quartier sont celles de S. *Paul*, une des plus grandes paroisses de la ville, des *Celestins*, ornée des tombeaux de la maison d'Orléans, & de plusieurs personnes d'un rang distingué, ce monastère a une fort belle bibliothéque; de la *Couture Ste. Cathérine* prieuré conventuel de Chanoines Réguliers de sainte Génévieve; de la *maison Professe des Jésuites*, l'une des mieux décorées de Paris, avec une nombreuse bibliothéque; des *Minimes* & des religieux de *S. Antoine* en Viennois. Ces derniers, ainsi que la maison professe des Jésuites, sont dans la rue saint Antoine, une des plus longues & des plus belles de Paris, à laquelle l'abbaye saint Antoine dont nous parlerons plus bas, a donné le nom. Quant aux maisons de filles, on voit dans ce quartier celles de la *Visitation*, de la *Croix*, les *Filles Bleues* ou *Anonciades Celestes*, l'*Ave Maria* de l'ordre de sainte Claire, avec un couvent de 25. Cordeliers réformés pour les aider & les *Hospitaliéres* près de la Place Royale.

La *Bastille* & l'*Arsénal* sont dans ce quartier avec plusieurs beaux hôtels, entr'autres celui de *Mayenne*. La Bastille est une forteresse qui sert de citadelle à la ville de Paris & qui fut construite en 1360. c'est la prison ordinaire des criminels d'état: l'arsénal fut bâti en même tems que la bastille; il est d'une grande étendue & il y a un beau jardin.

Dans le quartier de l'*Hôtel-de-Ville* sont les 2. paroisses de S. *Jean en Gréve* & de saint *Gervais*: le portail de la derniére est d'une très belle architecture. La place de *Gréve*, où on exécute communement les criminels, est vis-à-vis l'hôtel-de-ville: mais elle n'a rien de beau ni de régulier. Auprès de cette place est l'hôpital du S. *Esprit* habité par les enfans bleus: le quai *Pelletier*, qui est fort beau aboutit à cette place. Celle qu'on appelle du *Cimétiere S. Jean* est un des grands marchés de la ville.

2. La ville, ou la partie septentrionale de Paris, est environnée de divers fauxbourgs exterieurs, c'est-à-dire hors des remparts qui entourent cette partie de la ville & qui font une très-belle promenade depuis la porte S. Antoine jusques au fauxbourg S. Honoré, dans l'espace de 2200. toises.

1°. En commençant du côté du couchant est le fauxbourg de S. *Honoré*, où il y a un grand nombre d'hôtels & de belles maisons. La paroisse de ce fauxbourg est celle de la *Magdelaine*: il n'y a qu'une communauté religieuse, qui est celle des Bénédictines *de la Ville l'Evêque*.

2°. Viennent ensuite les fauxbourgs de *Richelieu* & de *Monmartre*, où plusieurs financiers ont construit de belles maisons auprès des remparts.

3°. Les fauxbourgs de saint *Denis* & de saint *Lazare*. Ce dernier est ainsi nommé de la maison des Peres de la *Mission* ou de saint *Lazare* fondée en 1621. par S. Vincent de Paul, qui en fit le chef-lieu de sa congrégation: la maison & les jardins qui en dépendent sont extrêmement vastes. Les sœurs *Grises* ou de la *Charité*, établies par le même instituteur, ont leur principale maison vis-à-vis: leur communauté est extrêmement nombreuse & c'est la pépiniére de celles qu'elles ont dans tout le royaume.

4°. Le fauxbourg de saint *Laurent* est situé au-delà de celui de S. *Martin*. Le premier prend son nom de la paroisse de S. *Laurent* qui a été autrefois une abbaye de l'ordre de S. Benoît : les loges de la foire de S. Laurent sont dans le voisinage avec le couvent des *Récollets* qui est vaste & étendu. Derriere ce fauxbourg est le grand hôpital de saint *Louis*, fondé par Henri IV. pour les maladies contagieuses: les religieuses de l'Hôtel-Dieu en ont l'administration, & vont s'y reposer de leurs fatigues.

5°. Le fauxbourg du *Temple* est situé entre ceux de saint Laurent & de *Pincourt* ou de *Popincourt* : il y a dans ce dernier un monastère de religieuses *Anonciades*.

6°. Mais de tous les fauxbourgs qui sont aux environs de Paris, le plus grand & le plus étendu est celui de saint *Antoine*, qui prend son nom de l'abbaye de S. *Antoine* de filles de l'ordre de Cîteaux, dont l'abbesse est Dame du fauxbourg : c'est pourquoi c'est un lieu de franchise, habité presque uniquement par des ouvriers de toutes les façons, qui ne sont pas en état de passer maîtres. Ce fauxbourg, où on compte 80000. communians, est de la paroisse de sainte *Marguerite*, qui étoit anciennement une succursale de saint Paul & qui est située au milieu du fauxbourg, ainsi que l'abbaye de saint *Antoine* fondée vers la fin du XII. siécle. Ce fauxbourg consiste principalement en 3. rues presque paralleles & extrêmement longues : celle du milieu conduit droit à Vincennes. Outre l'abbaye de saint Antoine, ce fauxbourg a plusieurs autres communautés religieuses de filles ; sçavoir, *Notre-Dame de Bon Secours*, & la *Magdelaine de Traisnel* prieurés de Bénédictines : ce dernier a acquis le titre d'abbaye par l'union qui y a été faite de celle de *Malnoüe* ; les filles de la *Croix* de l'ordre de saint Dominique ; les religieuses Angloises de la *Conception* de l'ordre de saint François, & les Hospitaliéres de la *Raquête*. Les religieux *Pénitens* ou du Tiers Ordre de saint François, ont un grand couvent à l'extrêmité du fauxbourg, à l'endroit qu'on appelle *Picpus*, & il y a tout auprès un monastère de *Chanoinesses* de l'ordre de saint Augustin : le fauxbourg saint Antoine a un hôpital pour les enfants trouvés. On y voit aussi la *manufacture des glaces*, & l'*hôtel des Mousquetaires noirs* ; & on y a établi depuis quelques années une manufacture de porcelaine.

3. L'UNIVERSITE', *ou la partie méridionale de Paris.*

Cette partie de Paris, en y comprenant les fauxbourgs qui l'accompagnent, est aussi étendue que la septentrionale ; mais elle n'est pas tout-à-fait si peuplée : elle contient 4. quartiers des 16. qui composent la ville de Paris, sçavoir ceux de *Sorbonne*, de sainte *Géneviéve*. du *Luxembourg* & de saint *Germain des Prés*.

Nous la diviserons en *Université* & en *Fauxbourgs*.

Le quartier de l'*Université* est un des plus anciens de Paris, & il en fait presque la quatriéme partie, sans y comprendre les fauxbourgs. Il fut entouré de murailles à la fin du XII. siécle ; & l'université, qui lui donne le nom, est une des plus anciennes de la Chrétienté. On en rapporte l'origine à Charlemagne : il est constant du moins que sous ce prince & sous les rois de France ses prédécesseurs & ses successeurs, on enseignoit les humanités & les sciences dans des écoles publiques établies dans les cloîtres des cathédrales & des grands monastères : mais l'université de Paris n'a été proprement établie que vers la fin du XII. siécle, en-

forte qu'elle ne commença à faire un corps régulier qu'au commencement du XIII.

Elle est composée de 4. facultés ; la théologie, le droit, la médecine & les arts : dix professeurs publics enseignent la théologie, sçavoir six dans le collége de Sorbonne & 4. dans celui de Navarre. La faculté de droit a 7. professeurs & 12. docteurs aggrégés : les professeurs font leurs leçons dans les écoles du droit ou dans la sale du collége de Cambray. Tous les docteurs de la faculté de médecine de Paris sont docteurs régens ; & on en choisit six tous les ans, pour professer toutes les parties de la médecine dans des écoles publiques affectées pour cela, où la faculté tient ses assemblées. La faculté des arts est partagée en 4. nations, de *France*, *Picardie*, *Normandie* & *Allemagne* ; & chacune a un certain nombre de colléges dont les bourses lui sont affectées : elle est composée de tous les professeurs qui enseignent les humanités ou la philosophie dans les 10. colléges de l'université qui ont un plein exercice, & de tous ceux qui ont le grade de maîtres ès arts. Le recteur & le syndic de l'université sont toujours pris parmi les professeurs de cette faculté. Outre ces professeurs, le feu duc d'Orléans a fondé en Sorbonne une chaire pour enseigner l'Hébreu & on vient d'en établir une de physique expérimentale au collége de Navarre. Le tribunal du recteur consiste dans les 3. doyens des 3. facultés de théologie, de droit & de médecine & les chefs ou présidens de chacune des 4. nations de la faculté des arts.

Outre ces colléges, & celui des Jésuites où on enseigne les humanités & la philosophie, & qui n'est pas du corps de l'université, il y a le *collége Royal* situé à la *place de Cambray* & fondé par le roi François I. où il y a un inspecteur & 19. professeurs royaux, qui font un corps separé & qui enseignent l'*Hébreu*, le *Grec*, les *Mathématiques*, la *Philosophie Grecque* & *Latine*, l'*Eloquence*, la *Médecine*, la *Chirurgie*, la *Pharmacie*, la *Botanique*, l'*Arabe*, le *Syriaque* & le *Droit Canonique*.

On peut encore mettre au rang des colléges qui ne sont pas de l'université, l'école de chirurgie auprès de *S. Cosme*, où plusieurs maîtres chirurgiens font des leçons publiques sur toutes les parties de la chirurgie, & composent une académie de chirurgie.

Le quartier de l'Université contient 8. paroisses, dont celle de saint *Severin* a titre d'archiprêtré & celle de saint *Benoît* est collégiale ; saint *Etienne des Grès* est une autre collégiale dépendante de Notre-Dame.

Comme le corps des imprimeurs & libraires est en quelque maniére dépendant de l'université de Paris & fait corps avec elle, de-là vient qu'ils ne peuvent pas s'établir ailleurs que dans l'étendue du quartier de l'Université : la rue S. *Jacques* & le quai *des Augustins*, sont les endroits où ils sont en plus grand nombre.

Les colléges les plus célébres de l'université de Paris sont ceux de *Sorbonne* & de *Navarre*. Le premier fut fondé en 1253. par Robert *Sorbon* dit de *Sorbonne* : mais il doit tout l'éclat dont il jouit au cardinal de Richelieu, qui le rebâtit entiérement avec une magnificence digne de son goût, de ses talens & de ses richesses. On voit son tombeau, qui est un fort beau morceau, dans la chapelle ou église du collége, dont la porte est devant une place quarrée qu'on appelle *la Place de Sorbonne*. Les 36. anciens docteurs de la société de Sorbonne sont logés dans ce collége, où il y a une belle bibliothéque, c'est dans la grande sale de ce collége que se tiennent les assemblées de la faculté de théologie, composée de tous les doc-

teurs résomptés. Ce collége a un proviseur qui est toujours un des premiers prélats du clergé de France.

Le collége de *Navarre*, qui a plein exercice pour les humanités & pour la philosophie, a plusieurs boursiers : il a de plus, comme en Sorbonne, une société de bacheliers & de docteurs en théologie, qui se disent *de la maison & société de Navarre*.

Les autres 9. colléges de l'université qui ont l'exercice public des humanités & de la philosophie, sont ceux *d'Harcourt*, du *Cardinal le Moine*, de *Montaigu*, du *Plessis*, dont les Sorbonistes ont la direction & qui est très bien bâti, de *Lisieux*, de *Beauvais*, de la *Marche*, des *Grassins* & le *collége Mazarin*. Il y a un grand nombre de pensionnaires dans tous ces colléges. Ce dernier est magnifiquement bâti par les soins du cardinal Mazarin qui le fonda en 1661. & dont le tombeau est dans l'église : il y a une belle bibliothéque publique certains jours de la semaine, & 60. bourses fondées pour autant de gentilshommes natifs des 4. provinces conquises par les rois Louis XIII. & Louis XIV. Il y a un professeur de mathématiques dans ce collége qui est le plus fréquenté de Paris, à cause de sa situation au voisinage du Pont-Neuf & de la partie de la ville située au nord de la Seine, qui n'en a aucun. Après ce collége, celui des Jésuites est un des plus fréquentés : il y a ordinairement 6. à 7. cens pensionaires, plus de cent Jésuites pour en avoir soin ; & en comptant les précepteurs & les domestiques plus de mille bouches : il y a une très-belle & nombreuse bibliothéque. Nous ne ferons pas l'énumération des colléges, ou il n'y a point d'exercice public, & où il n'y a que des boursiers, pour éviter la longueur : on en compte 27. chacun a sa chapelle, où les boursiers font l'office les dimanches & les fêtes.

Outre tous ces colléges, qui sont destinés pour les séculiers, le quartier de l'université en a plusieurs autres fondés uniquement pour les réguliers. Les 4. principaux sont ceux des 4. mendians ; sçavoir des *Dominicains* de la rue *S. Jacques*, ce qui leur a fait donner le nom de *Jacobins* ; des *Cordeliers* ; des *Augustins* & des *Carmes de la place Maubert*. Chacun de ces couvens a des communautés nombreuses soumises immédiatement aux généraux de leurs ordres. Le fond de la communauté est de 16. 18. ou 20. docteurs conventuels pris de toutes les provinces que ces religieux ont en France : le reste consiste en bacheliers qui font leur licence, en professeurs & en écoliers de philosophie & de théologie, pris aussi de toutes les provinces.

Les autres colléges réguliers sont ceux de *Cluni*, des *Bernardins*, des *Prémontrés* ; des *Grammontins* ; des PP. *de la Merci* ; de l'*abbaye de S. Waast d'Arras*, &c. L'abbaye de *Marmoutier* avoit aussi autrefois un collége dans l'université de Paris : mais il a été uni à celui des Jésuites. Le couvent des religieux de la *Trinité ou Mathurins* est aussi censé collége de l'université.

Dans le quartier de l'Université est la *place Maubert* l'un des plus grands marchés de Paris & l'église *de Ste. Géneviéve du Mont*, fondée par le roi Clovis qui y fut inhumé, sous le nom de Saint Pierre & S. Paul. Elle est occupée depuis le XII. siécle par des Chanoines Réguliers de l'ordre de S. Augustin. Elle est réguliére & triennale ; & l'abbé est général de la congrégation des Chanoines Réguliers de France, composée de plus de cent maisons. Il y a une grande & belle bibliothéque. On y conserve les reliques de sainte Géneviéve patrone de la ville, pour laquelle les Parisiens ont une grande dévotion.

Il

Il n'y a aucun monastère de religieuses dans ce quartier : on n'y voit que la communauté de Sainte *Géneviéve* ou des *Miramiones* sur le quai de la Tournelle. Il y a trois séminaires ; sçavoir des *Bons Enfans* administré par les PP. de la Mission ou de S. Lazare, de S. *Nicolas du Chardoneret* auprès de la paroisse de ce nom, & des *Irlandois*, qui est fort nombreux. La commanderie de S. *Jean de Latran* dépendante du Temple est dans ce quartier ainsi que l'*hôtel de Conti*.

2. Les fauxbourgs qui environnent le quartier de l'université sont.

1°. Celui de S. *Germain*, auquel l'abbaye de S. *Germain des Prés* a donné le nom. Cette grande & riche abbaye, qui est la premiére & la plus ancienne communauté religieuse de Paris, fut fondée au milieu du VI. siécle par Childebert I. roi de Paris ; & elle a été habitée depuis sans interruption par des moines ou des Bénédictins. Elle a été aggregée en 1631. à la congrégation de S. Maur, dont elle est comme le chef ; étant la résidence du général de cette congrégation, qui posséde en France environ 180. monastères partagés en six provinces. L'abbaye de S. Germain des Prés jouit de l'autorité temporelle ou de la seigneurie sur tout le fauxbourg de ce nom, qui tout seul & détaché du reste de Paris, pourroit passer pour une grande ville. Elle a joui aussi de l'autorité spirituelle sur le même fauxbourg jusqu'en 1668. qu'elle céda ses droits spirituels à l'archevêque de Paris par une transaction, suivant laquelle le grand prieur de l'abbaye est grand vicaire né de l'archevêque dans tout le fauxbourg. L'abbaye par la même transaction, ne se reserva l'exemption ou l'autorité spirituelle, que dans son enceinte, composée de 2. cours ; celle du palais abbatial, palais qui est vaste & magnifique & accompagné d'un jardin ; & celle du monastère. Ces 2. cours sont extrêmement peuplées à cause de la franchise dont elles jouissent. On y compte plus de 2. mille communians, quoique le terrain soit fort peu étendu : elles dépendent de la paroisse de S. Symphorien, qui est une chapelle de l'église de l'abbaye située au bas de la nef.

L'abbaye saint Germain a une bibliothéque, qui après celle du Roi, peut passer à juste titre pour la premiére de Paris, tant par rapport au vaisseau qui la contient, qu'au nombre & au mérite des volumes manuscrits & imprimés dont elle est composée. On y compte en effet 8. à 10. mille manuscrits & plus de 70000. imprimés. Elle est ouverte tous les jours ouvriers aux gens de lettres, sans néantmoins qu'elle soit publique. Les manuscrits viennent en partie du fond de la maison & en partie de la bibliothéque du chancelier *Seguier* : Henri-Charles de Cambout duc de Coaslin & évêque de Mets, qui en avoit hérité, a disposé par son testament en faveur de l'abbaye de tous les manuscrits, au nombre d'environ 4000. Quant aux imprimés, le fond de l'ancienne bibliothéque de la maison a été fort augmenté par les bibliothéques de l'abbé d'Etrées nommé à l'archevêché de Cambray, de l'abbé Renaudot, & en dernier lieu du cardinal de Gêvres, qui les ont leguées à l'abbaye.

Il n'y a qu'une paroisse dans le fauxbourg S. Germain : c'est celle de S. *Sulpice* dont l'église a été bâtie à neuf. Aussi cette paroisse, dont le clergé est très-nombreux, est-elle des plus considérables & des plus étendues de Paris. Elle a depuis peu une succursale au *Gros Caillou* ; sans compter les paroisses exemptes de l'*enclos* de l'*abbaye* & des *Petites maisons*.

Le fauxbourg saint Germain est très-bien bâti, & on y voit de grandes & belles rues ; il y a surtout un grand nombre de

beaux hôtels. Le principal est le *palais du Luxembourg* nommé autrefois le *palais d'Orleans*; la reine Marie de Medicis veuve du roi Henri IV a fait bâtir ce magnifique palais, qui est d'une architecture extrêmement réguliére & accompagné d'un magnifique jardin public : le petit *hôtel de Bourbon* qui est à côté est encore un très-beau palais. Les autres principaux hôtels du fauxbourg S. Germain sont le *palais Bourbon* à l'extrémité de la rue de Bourbon, vis-à-vis le palais des Thuileries qui est de l'autre côté de la Seine; l'hôtel de *Condé*, l'hôtel du *Maine*, l'hôtel de *Lassé*, &c.

Les communautés religieuses du fauxbourg S. Germain, qui dépendoient autrefois de la jurisdiction spirituelle de l'abbaye, & qui sont soumises encore à celle du grand prieur, comme grand vicaire de l'archevêque, sont les suivantes pour les hommes. Les *Augustins réformés* qu'on appelle de la *Reine Marguerite*; le *Noviciat général des Dominicains* de la rue S. Dominique, couvent soumis à l'autorité immédiate du général de l'ordre; les *Prémontrés réformés de la Croix Rouge*; les *Carmes Déchaussés*; les *Théatins* & le *Noviciat des Jésuites*. Quant aux maisons de filles, on voit dans ce fauxbourg les 2. abbayes *de Penthemont* & *aux Bois* de l'ordre de Cîteaux; les Bénédictines de *Cherche-Midi*; *de Notre-Dame de Liesse*; *du Calvaire* & *du S. Sacrement*; les Chanoinesses *de Belle Chasse*; les *Carmelites de la rue de Grenelle*; les religieuses de la *Visitation de la rue du Bac*; les Bernardines du *Précieux Sang*; les *Récolletes* de la rue du Bac; les religieuses de la *Misericorde*; les *Petites Cordelieres* de la Nativité qui viennent d'être supprimées; les religieuses du *Bon Pasteur* pour les filles pénitentes; & une autre maison de pénitentes à *sainte Thecle*. Il y a encore plusieurs communautés de filles qui ne sont pas cloîtrées; sçavoir, du *Sacré Cœur* qui ont leur principale maison dans le fauxbourg, d'où elles sont répandues dans tout le royaume, & qu'on appelle ailleurs les *Dames Noires* : elles s'employent à l'instruction des jeunes filles; celles de S. *Joseph*; *de l'Instruction Chrétienne*; de S. *Thomas de Villeneuve* & de l'*Enfant Jesus*.

Il y a 2. grands séminaires pour les ecclésiastiques dans le fauxbourg S. Germain. Le premier est celui de S. *Sulpice*, le plus fréquenté de Paris, qui en contient plusieurs autres; & celui des *Missions Etrangeres*, où il y a un grand & vaste jardin.

Il y a aussi plusieurs hôpitaux dans le fauxbourg S. Germain. Un des principaux est celui de la *Charité* administré par les religieux de cet ordre qui ont une autre maison pour les *Convalescens* dans la rue du Bac; les *Petites Maisons*, hôpital pour les foux & l'hôpital des *Incurables* : on y voit aussi le nouveau marché; la foire saint Germain, &c. Mais le principal ornement du fauxbourg saint Germain est l'hôtel royal des *Invalides*, bâti hors la ville avec une magnificence vrayement royale, par le roi Louis XIV. Il y a ordinairement 4. à 5. mille bouches dans cet hôtel, dont l'église, qui a un très-beau dôme, est desservie par les PP. de la Mission ou de saint Lazare.

2°. Le fauxbourg saint *Michel* situé entre ceux de saint Germain & de saint Jacques. Il comprend entr'autres la rue d'*Enfer* où sont les *Chartreux*, qui occupent un grand terrain à l'extrémité de la ville : on voit dans cette même rue le petit monastère de Feuillans de *Notre Dame des Anges* & le séminaire de saint *Louis*; & entre les 2. barrieres la maison de l'*Institution* des PP. de l'Oratoire, qui occupe un grand terrain, & où il y a un grand jardin.

3°. Le fauxbourg saint *Jacques* est assez

étendu. La paroiſſe de ſaint *Jacques du Haut-Pas* lui donne le nom. Son principal ornement eſt l'abbaye du *Val de Grace* de Bénédictines réformées, fondée par la reine Marie-Thérese d'Autriche : les bâtimens, l'égliſe & les jardins ſe reſſentent de la magnificence de la fondatrice. Les autres maiſons religieuſes de ce fauxbourg ſont les *Bénédictins Anglois*; le *Noviciat des Capucins*; les *Carmelites*, qui ont dans ce fauxbourg le premier monaſtère de leur inſtitut en France; les *Feuillantines*; les religieuſes de la *Viſitation*; les *Urſulines* & l'abbaye de *Port Royal* de l'ordre de Cîteaux : l'*Obſervatoire* eſt auſſi dans ce fauxbourg, avec le ſéminaire de ſaint *Magloire* adminiſtré par les PP. de l'Oratoire, qui a été autrefois une abbaye de l'ordre de ſaint Benoît, dont la menſe abbatiale eſt unie à l'archevêché de Paris.

4°. Le fauxbourg ſaint *Marcel* ou ſaint *Marceau* ſitué entre ceux de ſaint Jacques & de ſaint Victor. Il prend ſon nom de la collégiale de ſaint *Marcel*, qui eſt une des plus anciennes égliſes de Paris. Il y a 3. paroiſſes dans ce fauxbourg, qui ſont celles de ſaint *Médard*, de ſaint *Martin* & de ſaint *Hypolite*. Les communautés religieuſes ſont les Bénédictines de la *Préſentation* de la rue des Poſtes & les Pénitentes de ſaint *Michel* dans la même rue; les *grandes Cordelieres*; les *Bénédictines Angloiſes du Chant de l'Alouette* & les *Hoſpitalieres*. Il y a encore la maiſon de la *Providence* de filles non cloitrées qui s'occupent à l'éducation de la jeuneſſe; l'hôpital de la *Miſericorde* ou des *cent Filles* & celui des *Orphélines*; le ſéminaire du ſaint *Eſprit* & celui des *Anglois*. La célébre manufacture des *Gobelins* eſt dans ce fauxbourg.

5°. Celui de ſaint *Victor* eſt le plus oriental de la partie méridionale de Paris. L'abbaye qui lui donne ſon nom eſt de Chanoines Réguliers : elle eſt ſoumiſe à l'ordinaire; & a été autrefois chef d'une congrégation : il y a une bibliothéque publique pour certains jours de la ſemaine dans cette abbaye, & environ 3000. manuſcrits. La maiſon de S. *Charles* des PP. de la Doctrine Chrétienne, où réſide le général de leur congrégation, eſt dans ce fauxbourg; il y a auſſi une bibliothéque publique certains jours de la ſemaine. Dans la même rue, qu'on appelle des *Foſſés S. Victor*, eſt le monaſtère des *Auguſtines Angloiſes* & il y a des Repenties à ſainte *Pelagie*; l'hôpital de la *Pitié*, qui fait partie du grand hôpital général eſt au-delà de ſaint Victor, & auprès la communauté de ſaint *François de Sales*, pour les eccléſiaſtiques vieux & infirmes. Les *Nouveaux Convertis* ont une maiſon, & les *Ecoſſois* leur ſéminaire dans ce quartier, où on voit le *Jardin Royal* des plantes établi en 1625. & accompagné d'un cabinet d'hiſtoire naturelle, qui ſont aujourd'hui les mieux fournis de l'Europe. Il y a dans ce jardin trois profeſſeurs & trois demonſtrateurs pour la bothanique, la chimie & l'aſtronomie avec un amphithéâtre pour l'anatomie. La *Salpetriere* ou l'hôpital général, qui contient plus de 6000. perſonnes eſt au dehors & auprès du fauxbourg ſaint Victor; le *marché aux Chevaux* eſt dans le voiſinage.

Paris fut érigé en archevêché en 1622. le roi créa en 1674. l'archevêque de Paris duc & pair de France ſous le titre de ſaint Cloud. Il y a dans le diocéſe 23. collégiales dont 13. ſont dans la ville; 31. abbayes, & 474. paroiſſes, partagées en 3. archidiaconés, ſubdiviſés en ſept doyenés, ſans y comprendre la ville, les fauxbourgs & la banlieue.

§. 2. *Banlieue de Paris.*

On compte 15. à 16. paroiſſes, & un

plus grand nombre de villages dans la banlieue de Paris, qui s'étend à une lieue aux environs de cette ville, avec un grand nombre de belles maisons de campagne toutes situées très-agréablement; n'y ayant rien au monde de plus beau, de plus agréable & de mieux cultivé que tout le pays, à dix lieues à la ronde de cette capitale. Le terrain est plein & uni, & entrecoupé néantmoins de quelques montagnes & collines. Les lieux les plus remarquables de la banlieue sont les suivans.

Arcueil lieu célébre par le magnifique aqueduc, qui conduit les eaux de la fontaine de *Rongis* dans Paris. Le village de *Cachant*, qui dépend de cette paroisse, étoit autrefois une maison royale où le roi Philippe le Bel tint son parlement en 1309.

Aubervilliers ou *Notre-Dame des Vertus*; lieu de dévotion: les PP. de l'Oratoire y ont une maison avec un séminaire.

Chaillot, gros village situé au bout du cours la Reine, & érigé en fauxbourg de Paris sous le titre *de Fauxbourg de la Conférence*. Il y a l'abbaye de chanoinesses de Ste. Geneviéve, à laquelle celle de la *Villete* a été unie depuis quelques années, un couvent de *Minimes* dans un lieu appellé anciennement *Nigeon* & un monastère de filles de la *Visitation*. Il y a une manufacture royale pour les tapis à la façon de Perse & du Levant.

Conflans, maison de campagne des archevêques de Paris, située à la jonction de la Marne avec la Seine. Il y a auprès un monastère de Bénédictines.

Issi où il y a une abbaye de Bénédictines & une belle maison de campagne du prince de Conti.

Longchamp, abbaye de religieuses Urbanistes de l'ordre de Ste. Claire située au bout du bois de Boulogne, & fondée en 1260. par la princesse Isabelle, sœur du roi S. Louis.

Montmartre, *Mons Martis* ou *Mons Martyrum* en Latin, lieu célébre par le martyre de Saint Denys, premier évêque de Paris, où il y. a une abbaye magnifique de Bénédictines, fondée au XII. siécle. Ce village donne son nom à un fauxbourg de Paris: on découvre en plein cette ville du haut de la montagne.

Passi, village contigu à celui de Chaillot, célébre par ses eaux minerales: la cure est desservie par les Barnabites qui y ont une maison.

La *Saussaye*, près de Ville-Juif: il y a un monastère de Bénédictines, qui étoit autrefois une malederie pour la maison royale.

Vanvres où le prince de Condé a une belle maison de campagne.

La Villette qui avoit autrefois une abbaye de Chanoinesses Réguliéres, supprimée & unie depuis quelques années à celle de Sainte Geneviéve de Chaillot.

§. 3. *Prévôté & Vicomté de Paris.*

La prévôté & vicomté de Paris a 18. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 16. du levant au couchant: La Seine partage en deux parties à peu près égales du sud est au nord-ouest cette portion du gouvernement de Paris; la premiére à la droite & l'autre à la gauche de ce fleuve.

1. *Partie Méridionale de la Vicomté de Paris.*

Elle contient le *Hurepois*, pays dont on ne connoît pas bien les limites, mais qui est séparé de la Brie par la Seine; & une partie du Gâtinois à la droite de la petite riviere d'Orge. Tout ce pays est abondant en bled & en pâturages. On y voit *Choisi* sur la gauche de la Seine à 2. lieues au midi & au dessus de Paris, aujourd'hui maison royale.

Mont-lheri petite ville avec titre de

comté à 5. lieues au midi de Paris. Elle a appartenu à une branche de la maison de Montmorenci & elle avoit un château très-fort : il s'y donna une sanglante bataille en 1465. entre le roi Louis XI. d'un côté, & Charles son frere & plusieurs seigneurs conjurés de l'autre.

Longpont bourg avec un prieuré conventuel de l'ordre de Cluni.

Châtres, petite ville à une lieue au midi de Mont-lheri, qu'Hubner, par une ignorance peu excusable, confond avec la ville épiscopale de *Chartres*. Elle a titre de marquisat, érigé en 1720. sous le nom d'*Arpajon*. Il y a un monastère de Bénédictines. Aux environs de Châtres est le village de *Bretigni* où on prétend que fut conclue en 1360. la paix entre la France & l'Angleterre.

Longjumeau, bourg à une lieue & demie au nord de Montlheri: il y a un prieuré conventuel de Chanoines Réguliers de la congrégation de France.

Chevreuse, bourg à 6. lieues au sud-ouest de Paris, avec titre de baronie érigée en duché en 1545. & en pairie en 1612. en faveur de la maison de Lorraine. Cette pairie ayant été éteinte en 1657. fut rétablie en 1667. en faveur de Charles-Honoré d'Albert, qui échangea en 1692. le duché de Chevreuse avec le roi contre le comté de *Montfort* l'*Amauri*, situé à 4. lieues au nord-ouest de Chevreuse : le titre de duché fut transféré sur le comté, & le roi disposa de la baronie de Chevreuse en faveur de la communauté des dames de S. Cyr. La pairie de Montfort-Chevreuse n'a pas été vérifiée au parlement.

Gif à 5. quarts de lieue au levant de Chevreuse, abbaye de Bénédictines. Celle de *Vaux* de *Cernay* de religieux de l'ordre de Cîteaux, est située à une lieue & demie au sud-ouest de Chevreuse. A une lieue au nord, on voit les ruines de celle de *Port-royal* des Champs de filles du même ordre de Cîteaux : on voit encore aux environs de Chevreuse *Hautebruyere*, monastére considérable de l'ordre de Fontevraud à 2. petites lieues de Montfort l'Amauri, où les comtes de ce nom avoient leur sépulture. *Neauffle le Vieux*, est une abbaye de Bénédictins non réformés.

Le Roche, abbaye de Chanoines Réguliers, fondée par les seigneurs de *Levis*, château situé au voisinage, qui a donné l'origine à la maison de Mirepoix.

VERSAILLES ville & château royal situés à 4. lieues au sud-ouest de Paris, devenus très-considérables par le séjour ordinaire que le Roi y fait avec sa cour. Ce n'étoit d'abord qu'une simple seigneurie, avec un prieuré-cure dépendant de l'abbaye de S. Magloire de Paris. Le roi Louis XIII. acheta cette terre & y fit bâtir une simple maison de chasse. Louis XIV. en fit commencer le magnifique château en 1661. il épuisa tous les secrets de l'art, pour rendre ce lieu, d'ingrat & sauvage qu'il étoit, un des plus beaux & des plus agréables; y établit sa résidence ordinaire, & y mourut le premier de Septembre de l'an 1715. On peut voir ailleurs la description de ce magnifique château, de sa chapelle, de ses jardins, de son parc qui est très-étendu, & de la *Ménagerie* & de *Trianon* qui y sont renfermés : il nous suffira de remarquer que la ville de Versailles est devenue si considérable, qu'on y compte plus de cinquante mille habitans quand la cour y est, quoiqu'il n'y ait que la chapelle du château, deux paroisses desservies par les Lazaristes, & un couvent de Récollets.

S. Germain en Laye, ou de *Ledia* en Latin, autre maison royale située à 2. lieues au nord de Versailles & à 4. lieues au couchant de Paris, auprès & à la gauche de la Seine. Le roi Robert y fonda un monastère : le roi Charles V. fit commencer le château où Charles II. roi d'Angleterre se retira en 1689. & où il mourut le 16.

de Septembre de l'an 1701. Il s'y est formé une ville fort peuplée ; les maisons en sont hautes & belles, & les rues bien percées. Il n'y a qu'une paroisse : mais on y voit plusieurs maisons religieuses. Le château, d'où on découvre une très-belle vue, est accompagné d'un grand parc. *Marli*, maison royale située dans un valon entre S. Germain en Laye & Versailles, & bâtie par le roi Louis XIV. La *machine* qu'on appelle de *Marli*, & qui sert à élever les eaux de la Seine pour les conduire à Versailles, est un chef-d'œuvre de l'art.

Meudon, autre maison royale située sur un côteau sur la Seine à deux lieues au dessous & au sud ouest de Paris. Les Capucins ont un couvent tout auprès.

S. Cloud sur la Seine, qu'on traverse sur un beau pont, à une lieue au dessous & au nord-ouest de Meudon, magnifique château avec un bourg & de très-beaux jardins. Le château appartient au duc d'Orleans. L'archevêque de Paris est seigneur du bourg, qui a été érigé en duché & pairie, en sa faveur: il y a une collégiale avec une manufacture de porcelaine.

Sceaux bourg à deux lieues au midi de Paris, où il y a un château magnifique & de très-beaux jardins qui appartiennent à la maison du Maine.

Ruel autre bourg, avec un beau château & de beaux jardins, construits par le cardinal de Richelieu, à deux lieues au couchant de Paris. A une demi lieue au nord, est le village de *Nanterre*, célébre par la naissance de Ste. Géneviéve. Les Chanoines Réguliers de la congrégation de France, y ont une maison avec un collége, où ils enseignent les humanités.

Poissi, petite ville sur la Seine, à cinq quarts de lieue ou nord-ouest de S. Germain, sur le bord de la forêt de S. Germain : elle dépend du diocése de Chartres pour le spirituel, & elle est chef d'un des archidiaconés de cette église, qu'on appelle le *Pincerais*, du mot *Pinciacum* qui est le nom Latin de Poissi. Philippe le Bel y fonda un magnifique monastère de religieuses de l'ordre de S. Dominique, qui est un prieuré de nomination royale. Il y a de plus une collégiale, une paroisse, un couvent d'Ursulines, & un beau pont sur la Seine. Ce lieu est célébre par le colloque qui y fut tenu en 1561. entre les Catholiques & les Protestans.

Abbecour & *Joyenval* sont deux abbayes de l'ordre de Prémontré, situées aux environs de Poissi dans le diocése de Chartres : la premiére est réguliére.

S. Cyr, village à une lieue de Versailles, dépend aussi du diocése de Chartres pour le spirituel : il y a une ancienne abbaye de Bénédictines, & de plus la célébre maison de S. Louis, fondée par le roi Louis XIV. pour l'éducation de 250. jeunes demoiselles ; maison à laquelle ce prince fit unir la mense abbatiale de S. Denys. La communauté est de 36. religieuses de chœur & 24. converses. L'édifice de la maison est magnifique : l'église est desservie par les PP. de la Mission ou *Lazaristes*.

La partie du *Gâtinois* renfermée dans la prévôté & vicomté de Paris, contient les lieux suivans.

Corbeil sur la Seine qui y reçoit la Juine, à 6. lieues au-dessus & au sud-est de Paris. Cette ville a eu titre de comté, réuni à la couronne sous Louis *le Gros*. Il appartient aujourd'hui par engagement à la maison de Villeroi. Il y a un pont de pierre sur la Seine qui sépare la ville en deux parties. Celle qui est du côté du Gâtinois est la plus considérable. L'autre, qui est dans la Brie, s'appelle le *Vieux Corbeil*. Il y a la collégiale de S. Spire, ancienne abbaye & 4. paroisses. Les Récollets & les Ursulines y ont des couvens. Il y a une commanderie de l'ordre de Malte.

La *Ferté-Alais* petite ville sur le ruisseau de Juine, à 4. lieues au sud-ouest de

Corbeil. Entre ces deux villes est *Villeroi* à 2. lieues au sud-est de Corbeil, duché & pairie érigé en 1651. en faveur de la maison de Neufville.

2. *Partie Septentrionale de la Prévôté & Vicomté de Paris.*

Elle est située à la droite de la Seine & coupée en deux par la Marne qui la traverse, jusqu'à sa jonction avec la Seine. On appelle *Parisis* ou *France proprement dite*, la partie qui est à la droite de la Marne : celle qui est à la gauche fait partie de la *Brie*.

1. Le *Parisis* renferme la ville de S. *Denys* située à deux lieues au nord de Paris auprès de la rive droite de la Seine. Elle doit son origine au tombeau de ce Saint, premier évêque de Paris & de ses deux compagnons qui y furent inhumés, sur lequel on bâtit une chapelle que Sainte Genevieve fit rétablir à la fin du V. siécle. On y joignit un monastère, que le roi Dagobert I. dota richement ; & il en est regardé comme le fondateur, quoiqu'il y ait des monumens anterieurs qui prouvent que le monastère subsistoit avant le regne de ce prince mort en 638. Il y fut inhumé & les rois de France ses successeurs y ont eu depuis leur sépulture ordinaire : elle étoit avant Dagobert dans l'église de S. Vincent ou de S. Germain des Prez de Paris.

Les bienfaits de Dagobert & des rois de France ses successeurs, leur sépulture & celle de la famille royale ont fait de l'abbaye de Saint Denys une des plus riches & des plus illustres du monde. Elle fut unie à la congrégation de S. Maur en 1633. La communauté des religieux y est toûjours fort nombreuse, & ils ont fait entiérement rebâtir depuis le commencement de ce siécle, ce monastère, qui est également magnifique dans toutes ses parties ; excepté l'église : elle est du tems de l'abbé Suger & une des plus belles du royaume : elle est surtout fort recommandable par son trésor. La mense abbatiale est unie à la maison royale de S. Cyr depuis l'an 1692.

La ville de S. Denys n'est pas fort considérable : il y a néanmoins la collégiale de S. Paul, 6. ou 7. paroisses, un couvent de Récollets, & 4. maisons religieuses de filles : l'abbaye avoit toûjours exercé la jurisdiction spirituelle sur cette ville lorsqu'en 1692. elle la ceda par transaction à l'archevêque de Paris ; à condition que le grand prieur de l'abbaye seroit seul grand vicaire né à S. Denys ; & ce grand prieur exerce la jurisdiction spirituelle sur quelques autres paroisses situées ailleurs ; comme dans celle de *Sargi* dans le grand vicariat de Pontoise.

Les autres lieux les plus remarquables du Parisis sont *Argenteuil* sur la droite de la Seine à 3. lieues au nord-ouest & au dessous de S. Denys: c'est une ville qui a 3. quarts de lieue de circuit & qui est fort peuplée. On recueille beaucoup de vin dans son territoire. La principale église est le prieuré conventuel de Notre-Dame de la congrégation de S. Maur, dépendant de l'abbaye de S. Denys : il y a de plus une paroisse & plusieurs autres maisons religieuses.

Maubuisson, abbaye très-considérable de filles de l'ordre de Cîteaux fondée par la reine Blanche, mere du roi S. Louis: elle est située à l'extrêmité du diocése de Paris, auprès de la rive gauche de l'Oise à un quart de lieue de Pontoise qui est de l'autre côté.

Montmorenci, petite ville & ancienne baronie située sur une montagne, environnée d'une valée extrêmement fertile, à trois lieues au nord de Paris. Elle a donné son nom à une des plus anciennes & des plus illustres maisons du royaume, qui y a fondé la collégiale de S. Martin, où elle avoit sa sépulture, & qui est aujour-

d'hui desservie par les PP. de l'Oratoire. La baronie de Montmorenci, dont les seigneurs prenoient la qualité de *Premiers Barons de France*, fut érigée en duché & pairie en 1551. par le roi Henri II. en faveur d'Anne de Montmorenci connétable de France. Henri II. petit-fils d'Anne, ayant été décapité à Toulouse & étant mort sans enfans en 1633. Charlotte sa sœur, lui succeda. Montmorenci fut de nouveau érigé alors en duché-pairie en faveur de Henri II. de Bourbon prince de Condé son mari : son nom fut changé en 1686. en celui d'*Enguien*. Le duché de Montmorenci est composé de 23. paroisses ; & il y en a 17. autres qui ressortissent à sa haute justice. Il y a une grande forêt dans ce duché, dans laquelle est située l'abbaye du *Val*, autrefois de Chanoines Réguliers, unie au monastère des Feuillans de la rue S. Honoré, qui y entretiennent une petite communauté.

Ecouan, bourg situé à 5. quarts de lieue au nord-est de Montmorenci, a un beau château, à la maison de Condé.

Luzarche bourg, d'où on tire la pierre qu'on appelle de Saint Leu. Il est situé à 2. lieues au nord d'Ecouan : à une lieue vers le nord-est, est l'abbaye d'*Herivaux* de Chanoines Réguliers de la congrégation de France dans le doyené de Montmorenci, sur les frontiéres du diocése de Senlis. *Livri* est une autre abbaye de la même congrégation dans la forêt de Bondi, avec une châtellenie érigée en marquisat en 1688.

Aux environs de la forêt de Bondi est *Chelles* & en Latin *Cala*, à 4. lieues au levant de Paris & à un quart de lieue de la droite de la Marne, ancienne maison royale, où la reine Ste. Clotilde fonda une abbaye célébre de Bénédictines, rebâtie en 662. par la reine Ste. Bathilde femme du roi Clovis II. qui s'y retira & qui y mourut. Adelaïde fille de Philippe duc d'Orleans, regent du royaume, abbesse de ce monastère, l'a fait entiérement rebâtir, avec une magnificence digne de son origine : il y a une communauté de religieux Bénédictins de la congrégation de S. Maur, pour la desservir.

Vincennes, château royal, situé au milieu d'un bois, à une lieue au levant de Paris, dont le roi Philippe-Auguste jetta les fondemens en 1185. Il y a une Ste. Chapelle avec une collégiale, & auprès un couvent de Minimes, qui étoit auparavant un prieuré de l'ordre de Grandmont.

S. Maur des Fossés bourg sur la Marne à demi lieue au midi de Vincennes. Il y avoit une abbaye de l'ordre de S. Benoît fondée au VII. siécle : elle fut d'abord appellée *S. Pierre des Fossés*, & elle prit le nom de S. Maur lorsque les reliques de ce S. abbé y furent transférées au IX. siécle, de l'abbaye de *Glanfeuil* ou de *S. Maur sur Loire*, à cause des incursions des Normans. L'abbaye de S. Maur des Fossés fut sécularisée en 1533. & la mense abbatiale fut unie à l'archevêché de Paris : cette collégiale vient d'être unie à celle de S. Louis du Louvre à Paris ; & les reliques de S. Maur, qui ont toûjours été dans une grande vénération, ont été transférées solemnellement à l'abbaye de S. Germain des Prez à Paris le 30. Août 1750. Le château magnifique qu'on voit à S. Maur, & qui appartient à la maison de Condé, étoit autrefois la maison des abbés.

Charenton, gros bourg sur la Marne, avec un beau pont sur cette riviere, à un quart de lieue de Conflans ou de sa jonction avec la Seine, & à 2. petites lieues au sud-est de Paris. Les Religionaires y avoient un fameux temple avant la révocation de l'édit de Nantes : on l'a changé en une église, qui a été donnée aux Bénédictines du prieuré de *Valdôme*, qu'on y a transféré du diocése de Châlons sur Marne. On y voit de plus un couvent de Car-

mes déchaussés & un hôpital de religieux de la Charité.

2. *La Brie Parisienne.* Cette portion de la Brie est renfermée entre la Marne & la Seine qui se joignent à Conflans au-dessous de Charenton.

Brie-Comte-Robert située dans une plaine fertile en est la principale ville. Elle est à six lieues au sud-est de Paris. Son nom est corrompu de celui de *Braye* qu'elle portoit autrefois. Elle prend le surnom de *Robert*, à cause de Robert de France comte de Dreux son fondateur. La seigneurie de cette ville fut réunie à la couronne sous François I. Les Minimes y ont un couvent.

Les autres lieux du pays sont *Villeneuve-S. George*, petite ville dans une situation agréable sur la Seine à 3. lieues au dessus de Paris, du domaine de l'abbé de S. Germain des Prez.

Yvernaux, abbaye de Chanoines Réguliers, à une lieue au nord de Brie.

Hyeres & Gerci sur la riviere d'Hyeres, abbayes de filles de l'ordre de S. Benoît. La derniere, fondée par Alfonse comte de Poitiers & de Toulouse & par Jeanne sa femme, fut habitée par des chanoinesses de l'ordre de S. Augustin, jusques au XVI. siécle. Elle est située à une lieue au couchant de Brie & à une lieue au dessus de l'abbaye d'Hyvres.

Grosbois est un très-beau château. Il y a une maison d'Hermites Camaldules dans la forêt voisine.

Malnoue à 3. quarts de lieue à la droite de la Marne, étoit une abbaye considérable de Bénédictines, unie depuis quelques années au monastère de *Bon-Secours* du même ordre dans le fauxbourg S. Antoine à Paris.

Torci château à la maison de Colbert, avoit aussi un monastère de Bénédictines, qui a été supprimé. *Croissi* châtellenie érigée en marquisat en 1676. à la même maison.

II. LE GOUVERNEMENT DE L'ISLE DE FRANCE.

Ce gouvernement est partagé en quatre lieutenances générales ; sçavoir de *l'Isle de France*, de *Beauvoisis*, de *Soissonnois* & de *Vexin François*. Il renferme la généralité de Paris où on compte environ 850000. habitans, & la plus grande partie de celle des Soissons, qui en contient plus de 600000.

I. L'ISLE DE FRANCE PROPREMENT DITE.

Cette lieutenance générale contient les pays suivans ; sçavoir, *la Brie Françoise*, le *Gâtinois François*, *le Chartrain François* ; le *Pays de Goësle*, le comté de *Senlis* & le *Valois*.

§. 1. *La Brie Françoise.*

Cette portion de la Brie s'étend entre la Seine, le grand Morin & la Marne dans l'espace de 10. lieues du midi au nord, & de 7. à 8. du levant au couchant. Elle dépend pour le spirituel partie des diocéses de Sens, de Meaux & de Paris ; on y fait d'excellens fromages.

1. La partie qui dépend du diocése de Sens renferme *Melun* qui en est la principale ville ; elle est ancienne & située à 7. lieues au dessus au sud-est de Paris. La riviere de Seine la coupe en trois parties. La principale, qui est à la droite de la Seine, appartient à la Brie. Celle qui est à la gauche est du Gâtinois. La troisiéme partie, qu'on appelle la cité, est dans une isle. L'église de Notre-Dame, qui est collégiale,

eſt dans l'iſle qui eſt jointe aux deux autres parties par deux ponts. Le nom Latin de cette ville, qui appartient au diocéſe de Sens, eſt *Melodunum.* Il y a bailliage, prévôté, ſiége préſidial, élection, &c. l'abbaye de *S. Pere* de la congrégation de S. Maur eſt dans le fauxbourg. Il y a pluſieurs paroiſſes & communautés religieuſes.

Dans les environs de Melun eſt la terre & le beau château de *Vaux le Villars* érigé en duché pairie en 1705. en faveur du maréchal de Villars.

Le *Jard* à une lieue au nord de Melun eſt une abbaye de Chanoines Réguliers.

Montereau-faut-Yonne, ainſi nommée à cauſe que l'Yonne s'y joint à la Seine, eſt une petite ville ſituée ſur les frontiéres du Gâtinois à 6. lieues au ſud-eſt de Melun. Il y a un ancien château entre l'Yonne & la Seine qui a été autrefois une maiſon royale; l'égliſe de Notre-Dame eſt collégiale. Il y a une élection.

Nangis, petite ville, à 5. lieues au levant de Melun avec un beau château, a titre de marquiſat. *Prulli* ſur la Seine à 2. lieues de Melun, & *Barbeau* auſſi ſur la Seine à deux lieues au deſſus & au ſud-eſt de Melun, abbayes réformées de l'ordre de Cîteaux : la derniere a été fondée en 1147. par le roi Louis le jeune qui y eſt enterré.

2. On voit dans le diocéſe de Meaux *Roſay* ou *Roſoy* où il y a une élection. Cette petite ville eſt ſituée dans une campagne fertile, à 6. lieues au nord-eſt de Melun. Les Dominicaines du Tiers-Ordre y ont un couvent. *Faremoûtier* riche abbaye de Bénédictines réformées, nommée en Latin *Faræ Monaſterium* ſituée à une lieue au ſud-oueſt de Coulommiers, & fondée au commencement du VII. ſiécle.

3. Les principaux lieux du diocéſe de Paris ſont *Lagni*, *Latiniacum* en Latin, petite ville ſur la Marne à 6. lieues au levant de Paris : elle avoit autrefois titre de comté, qui a été uni à l'abbaye de S. Pierre, qui y fut fondée dans le VII. ſiécle par S. Furci noble Ecoſſois. Elle eſt aujourd'hui de la congrégation de S. Maur. Il y a trois paroiſſes.

Champeaux autrefois abbaye de Chanoines Réguliers, & aujourd'hui collégiale ſituée à l'extrêmité orientale du diocéſe de Paris, à 3. lieues au nord eſt de Melun, & enclavée dans le diocéſe de Sens.

Hermieres abbaye de l'ordre de Prémontré dans la forêt de Creci.

Chaumes abbaye de Bénédictins non réformés ſituée à 2. lieues au ſud-oueſt de Roſay.

§. 2. *Le Gâtinois François.*

Le Gâtinois, en latin *Pagus Vaſtinenſis*, eſt un pays borné au nord par la Brie dont il eſt ſeparé par la Seine : au couchant par la Beauſſe & l'Orleanois ; au midi par la Loire, qui le ſepare de la Sologne & de l'Orleanois ; & au levant par la Champagne. Il a environ 20. lieues communes de France du midi au nord & autant du levant au couchant ; il dépend pour le ſpirituel des diocéſes de Sens & d'Orleans, & a eu des comtes particuliers ; il fut réuni à la couronne ſous le roi Philippe I. il y a beaucoup de vignes & de forêts dans ce pays que la riviere de Loing, nommée *Lupa* en Latin, traverſe du midi au nord. Les deux canaux de Briare & d'Orleans, qui aboutiſſent à cette riviere, y favoriſent beaucoup le commerce. La partie ſeptentrionale dépend du gouvernement de l'Iſle de France & du diocéſe de Sens, & la méridionale de l'Orleanois. Les principaux lieux de la premiére ſont,

Nemours ſur le Loing, principale ville du Gâtinois François. Son nom Latin eſt *Nemus.* Elle eſt ſituée entre deux collines

à 7. lieues au midi de Melun & à 10. de Sens vers le nord-ouest : elle a commencé par un château situé dans une isle de la riviere. Il y a une paroisse dans la ville, & une autre dans le fauxbourg. L'abbaye de la *Joye* de filles de l'ordre de Cîteaux est tout auprès : il y a un bailliage royal d'où dépendent 5. prévôtés royales.

Nemours a eu des seigneurs particuliers, jusqu'en 1276. que le roi Philippe le Hardi réunit cette seigneurie à la couronne. Elle fut érigée en duché & pairie en 1404. & donnée à Charles III. roi de Navarre en échange du comté d'Evreux: ce duché passa à Jacques de Bourbon comte de la Marche & de Castres, par son mariage avec Beatrix d'Evreux. Eleonor de Bourbon leur fille & héritiere épousa Bernard d'Armagnac comte de Pardiac, dont le fils, nommé Jacques, duc de Nemours fut décapité en 1477. Le duché de Nemours aprés avoir été uni au domaine de la couronne en 1504. fut donné en 1507. à Gaston de Foix & érigé de nouveau en duché & pairie: il passa ensuite dans la maison de Savoye & il est possedé aujourd'hui par le duc d'Orleans; ayant été érigé de nouveau en duché & pairie en 1661. en faveur de Philippe de France duc d'Orleans.

Milli a une collégiale & *Cercanceau* sur le Loing à 2. lieues au dessus & au midi de Nemours, une abbaye de l'ordre de Cîteaux. Le *Lys* à une lieue au sud-ouest de Melun & de la gauche de la Seine, abbaye considérable de filles de l'ordre de Cîteaux, fondée par la reine Blanche & le roi S. Louis son fils.

Fontainebleau, nommé en Latin dans les anciens écrivains *Fonsbliandi*, bourg avec une maison royale au milieu de la forêt de son nom à 13. lieues au sud-est de Paris, & à 4. au nord de Nemours. On en attribue les commencemens au roi Louis le jeune : mais cette maison doit son principal lustre au roi François I. qui répara les anciens bâtimens, fit construire les nouveaux ; & y jetta les fondemens de la bibliothéque royale. Ce palais consiste en plusieurs bâtimens joints les uns aux autres, sans ordre ni simétrie : mais le tout a un air de grandeur & de majesté. Les jardins en sont propres & bien entendus. S. Louis y fonda un couvent de religieux Trinitaires qui sont les chapelains du château. Les missionnaires de S. Lazare desservent la paroisse du bourg. La forêt de Fontainebleau contient plus de 26000. arpens.

Château Landon petite ville nommée en Latin *Castrum-Nantonis*, située à la gauche du Loing à 3. lieues au midi & au dessus de Nemours : on y voit l'église de S. Severin desservie par des Chanoines Réguliers & fondée par le roi Childebert fils de Clovis I.

Moret, petite ville sur le Loing à trois lieues au nord-est & au dessous de Nemours, a titre de comté, qui a été possedé par Antoine de Bourbon fils naturel du Roi Henri IV. il y a un bailliage qui a plusieurs prévôtés dans son ressort.

Courtenay petite ville située à 8. lieues au sud-ouest de Sens : elle a donné son nom à une branche de la maison de France, issue de Pierre septiéme fils du roi Louis le *Gros*.

§. 3. *Le Chartrain François.*

Nous donnons ce nom à la partie septentrionale & à l'orientale du diocése de Chartres, qui dépendent du gouvernement de l'isle de France. Ce pays est borné au nord par la Seine qui le sépare du Vexin François, & au couchant par la Normandie.

On y voit *Mante* sa principale ville, nommée en Latin *Medunta*, située à la gauche de la Seine, sur laquelle il y a un pont, à 10. lieues au dessous & au nord-

oueſt de Paris. Elle eſt aſſez conſidérable & renferme la collégiale de Notre-Dame, deux paroiſſes & ſix maiſons religieuſes de l'un & de l'autre ſexe, dont la principale eſt le monaſtère des Celeſtins. Il y a bailliage, préſidial, élection, &c. Le roi Philippe-Auguſte y mourut le 14. de Juillet de l'an 1223. La baronnie de *Roſni* à une lieue au couchant de Mante, fut érigée en marquiſat en 1601. en faveur de la maiſon de Bethune.

Dreux, une des plus anciennes villes de France, dont le nom Latin eſt *Droca*. Elle eſt ſituée à une lieue à la gauche de la riviere d'Eure, à 7. lieues au nord-oueſt de Chartres, & à 8. au ſud-oueſt de Mante, ſur les frontieres de la Normandie & du Perche. Elle a les deux paroiſſes de Notre-Dame & de Saint Eſtienne, dont la derniere eſt collégiale, bailliage, & préſidial : elle eſt fort commerçante, & peuplée. Elle a titre de comté, que le roi Louis le *Jeune* donna en apanage en 1137. à Robert ſon frere, cinquiéme fils du roi Louis le *Gros* leur pere. La poſtérité de Robert, qui fit une branche de la maiſon royale de France, poſſeda le comté de Dreux juſqu'en 1355. qu'il entra par femmes dans la maiſon de Thouars, de laquelle le roi Charles V. l'acquit en 1377. ou 1378. La ville de Dreux eſt encore célébre par la victoire que les Catholiques remporterent ſur les Prétendus Réformés aux portes de cette ville le 18. de Décembre de l'an 1562.

A 3. lieues au nord-eſt de la ville de Dreux, ſur la droite de la riviere d'Eure & les frontiéres de la Normandie, eſt le magnifique château d'*Anet* bâti ſous le regne de Henri II. pour Diane de Poitiers ducheſſe de Valentinois.

Montfort, ſurnommé l'*Amauri*, d'un de ſes anciens ſeigneurs, petite ville ſituée à ſix lieues au midi de Mante, & à 7. au levant de Dreux, eſt le chef-lieu d'un ancien comté fort étendu.

La maiſon de ces ſeigneurs ſe rendit fort célébre, ſurtout au XIII. ſiècle durant la guerre des Albigeois, par les exploits de Simon de Montfort, l'un des chefs de cette Croiſade. Ce comté paſſa par femmes dans la maiſon de Dreux ; & François I. le réunit à la couronne comme héritier d'Anne ducheſſe de Brétagne. Le roi Louis XIV. ayant échangé en 1692. le comté de Montfort-l'Amauri contre le duché de Chevreuſe, érigea ce comté en duché pairie, ſous le titre Chevreuſe-Montfort en faveur de Charles-Honoré d'Albert. Il y a à Montfort-l'Amauri une petite collégiale & une élection.

Houdan, petite ville à 3. lieues au couch. de Montfort a un gouverneur particulier.

Dourdan, autre petite ville ſituée dans la Beauſſe & la partie orientale du diocéſe de Chartres, à ſept lieues au ſud-eſt de Montfort-l'Amauri & à 3. au nord-oueſt d'Etampes, eſt auſſi compriſe dans le gouvernement de l'iſle de France. Elle a une élection, un ancien château, un bailliage royal & 2. paroiſſes : à demi lieue de la ville eſt le prieuré de l'*Ouie* de *Grammontins* réformés.

On voit les abbayes ſuivantes dans cette partie du diocéſe de Chartres. S. *Remi des Landes* & S. *Corentin* de Bénédictines. La premiére eſt ſituée à trois lieues au nord-oueſt, & l'autre à 2. au midi de Mante ; *Claire-Fontaine* dans la forêt d'Yveline, autrefois de Chanoines Réguliers & aujourd'hui d'Auguſtins, ci-devant déchauſſés, ſans extinction du titre abbatial ; & *Grandchamp* entre Epernon & Montfort-l'Amauri de l'ordre de Prémontré, dont la menſe conventuelle eſt unie au collége de Paris du même ordre.

§. 4. *Le Pays de Goëſle.*

Ce petit pays comprend la partie occidentale du diocéſe de Meaux qui dépend

du gouvernement de l'Isle de France & auquel le village de *Goësle* a donné son nom.

Dammartin en est le principal lieu. C'est un bourg ou une petite ville, située sur une hauteur à 7. lieues au nord-est de Paris, avec un bailliage & titre de comté, & une petite collégiale dans l'église de Notre-Dame, fondée par les anciens comtes de Dammartin, qu'on appelle *Domnum Martinum* en Latin. *Juilli* étoit autrefois une abbaye de Chanoines Réguliers : elle a été unie à la congrégation des PP. de l'Oratoire qui y ont un collége célébre.

Chambrefontaine est une abbaye de l'ordre de Prémontré.

§. 5. *Le Comté de Senlis.*

Senlis ville épiscopale, capitale de ce comté, appartenoit à la seconde Belgique : elle est dans une situation fort agréable, sur la petite riviere de Nonnete à 9. lieues au nord de Paris, avec bailliage, siége présidial, prévôté royale, élection, &c. Le chapitre de la cathédrale de Notre-Dame est composé de 3. dignités, 24. canonicats, 6. demi prébendes, &c. Cette église est paroisse & on en compte 5. autres à Senlis. Les Chanoines Réguliers de la congrégation de France y ont l'abbaye de S. Vincent avec un collége & le prieuré conventuel de S. Maurice ; outre l'hôpital des religieux de la Charité, les Carmes, les Cordeliers & les Capucins y ont des couvens : la ville est peu commerçante. Ses anciens seigneurs ont pris le surnom de *Bouteiller*, parce qu'il y en a eu plusieurs qui ont été grands bouteillers de France.

Le diocése de Senlis est un des moins étendus de France, ne contenant que 76. paroisses & 4. abbayes. Il composoit autrefois un comté réuni à la couronne par Hugues Capet, qui en étoit propriétaire. Ce comté comprend aujourd'hui la partie occidentale du diocése de Senlis & une partie de celui de Soissons.

1. Outre la ville de Senlis on voit dans la premiére *Chantilli*, bourg à 2. lieues au couchant de Senlis, sur la Nonnette, où le prince de Condé a un magnifique château, accompagné de très-beaux jardins, d'un grand parc & d'une forêt très-étendue. Cette terre a appartenu à la maison de Montmorenci dont celle de Condé a hérité. *La Victoire* abbaye de Chanoines Réguliers de la congrégation de France, située à demi lieue au sud-est de Senlis, fondée en 1222. par le roi Philippe-Auguste en mémoire de la victoire qu'il avoit remportée à la bataille de Bouvines. *Châlis*, ou *Carolilocus*, abbaye considérable de l'ordre de Cîteaux située sur la Nonnete à 2. lieues au sud-est de Senlis & fondée en 1136. par le roi Louis le *Jeune* pour l'ame du prince Charles son frere.

2. *Compiegne* ville du diocése de Soissons, située sur l'Oise à sept lieues au nord-est de Senlis, & à neuf au nord-ouest de Soissons, est regardée comme une dépendance du comté de Senlis. En effet le bailli de Senlis y a un lieutenant, & elle suit la coûtume de Senlis. Il y a dans cette ville, nommée en Latin *Compendium*, un château royal, qui est la plus ancienne maison royale qui soit restée en France. L'empereur Charles le Chauve le fit réparer, le donna à l'abbaye de S. Corneille qu'il fonda, & en fit construire un nouveau que S. Louis donna aux Dominicains. S. Louis en fit construire un troisiéme, qui a été augmenté par Louis XI. & par les rois de France leurs successeurs ; mais surtout par les rois Louis XIV. & Louis XV. le premier y alloit assez souvent, & Louis XV. y va tous les ans passer un certain tems à cause de la commodité de la chasse, dans la forêt de Compiegne, qui contient environ 29000. arpens. Cette forêt s'appelloit anciennement la forêt de *Cuise*, *Sylva Cotia* en Latin. Charles le Chauve

fit rebâtir la ville de Compiegne, & y fonda l'abbaye de S. *Corneille*, où il mit d'abord des chanoines, & ensuite des Bénédictins. Cette abbaye, qui est de la congrégation de S. Maur, exerçoit la jurisdiction épiscopale sur une grande partie de la ville, qu'elle a cedée à l'évêque de Soissons par transaction, à condition que le grand prieur de S. Corneille seroit son seul grand vicaire dans toute la ville. Les rois Louis le *Bégue*, Louis V. & Hugues *Capet* sont inhumés dans l'église. La mense abbatiale est unie à l'abbaye du Val de Grace à Paris depuis l'an 1656. Il y a deux paroisses à Compiegne, une petite collégiale dans l'église de S. Clement, un collége de Jésuites & plusieurs autres maisons religieuses des deux sexes. Il y a élection; & la justice de la ville est partagée entre le roi & l'abbaye de S. Corneille.

Royalieu, abbaye de Bénédictines est à demi lieue au sud-ouest de Compiegne: elle y a été transférée d'un lieu appellé S. *Jean aux Bois*, dans la forêt de Compiegne. *Morienval*, autre abbaye de Bénédictines très-ancienne, & située entre Crépi & Soissons a été supprimée en 1745.

§. 6. *Le Valois.*

Ce pays, qui occupe la partie orientale du diocése de Senlis, s'étend aussi dans ceux de Meaux & de Soissons : mais on n'en marque pas les limites précises. Il est connu sous le nom de *Pagus Vadensis* depuis le commencement du X. siécle; & il a été possedé depuis ce tems-là par une suite de comtes héréditaires. Il est borné au nord par le Soissonois, au levant & au midi par la Brie, & au couchant par le comté de Senlis. Il a environ 5. à 6. lieues du levant au couchant & presque autant du midi au nord. Il est uni, abonde en grains, & est rempli de bois & de forêts. Il a été plusieurs fois l'apanage des enfans de France. Charles troisiéme fils de Philippe le *Hardi*, chef de la branche de Valois, le posseda, en prit le nom & fut pere de Philippe surnommé de *Valois*, qui parvint à la couronne en 1328. Le roi Charles VI. l'érigea en duché en 1406. en faveur de Louis de France duc d'Orleans. Louis XII. le donna en 1498. à François d'Orleans comte d'Angoulême, qui monta sur le trône en 1515. sous le nom de François I. Henri III. en disposa en 1582. en faveur de Marguerite de France reine de Navarre sa sœur, qui en jouit jusqu'à sa mort arrivée en 1625. Louis XIII. le donna à titre de *Pairie* au duc d'Orleans son frere en 1630. & le roi Louis XIV. en disposa de même en 1661. en augmentation d'apanage en faveur de Philippe duc d'Orleans son frere qui l'a transmis à sa postérité.

1. *Crespi* ville capitale du duché de Valois est le lieu le plus considérable de la partie de ce duché, qui dépend du diocése de Senlis. Elle a été autrefois plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Elle est située dans une presqu'isle entre deux ruisseaux à 5. lieues au levant de *Senlis*: elle est assez marchande. Le château est ruiné: l'église de S. Denys a un fort beau chœur. Il y a la collégiale de S. Thomas de Cantorbery, un prieuré conventuel de Clunistes & un couvent de Capucins.

2. *Nanteuil le Haudouin* est le principal bourg de la partie du Valois qui dépend du diocése de Meaux. Il y a dans ce bourg, nommé *Nantogilum* en Latin, situé à trois lieues au midi de Crespi & érigé en comté en 1543. un ancien prieuré conventuel de l'ordre de Cluni, que les réformés de cet ordre ont rebâti, & un fort beau château. *La Ferté Milon* est une petite ville que la petite riviere d'Ourque partage en deux. C'est la patrie de Jean Racine poëte tragique. Elle est située à 5. lieues au levant de Nanteuil.

3. La partie du diocése de Soissons qui

dépend du duché de Valois a pour principaux bourgs, *Verberie* nommé *Vermeria* en Latin, sur l'Oise à 3. lieues au dessous & au sud-est de Compiegne, où on a tenu autrefois quelques conciles ; & *Villers-Coterets* qui a pris son nom de la forêt de *Rets*, dans laquelle il est situé, à 5. lieues au levant de Verberie. Les ducs de Valois de la maison royale, y avoient un magnifique château. L'abbaye réguliére de *Claire-Fontaine* de l'ordre de Prémontré sur les frontiéres du diocése de Laon, y a été transférée en 1671. Hors du bourg est celle de *S. Remi* de Bénédictines. La forêt de Rets ou de Villers-Coterets, qui dépend du duché de Valois, contient près de 25000. arpens : la fameuse Chartreuse de *Bourg-Fontaine* est située au milieu de cette forêt. *Pierrefonds* est une petite ville, où il y a prévôté, bailliage & châtellenie.

II. LE VEXIN FRANÇOIS.

Ce pays est borné au midi par la Seine, qui le separe du diocése de Chartres; au levant par l'Oise, qui le sépare de celui de Paris ; au couchant par l'Epte, qui le sépare du Vexin Normand, & ensuite par le Beauvaisis, qui le borne au nord & acheve de le borner au levant. Il dépend pour le spirituel du diocése de Rouen & pour le temporel du gouvernement de l'Isle de France, du parlement & de la généralité de Paris. Il a environ dix à douze lieues communes de France de longueur & autant de largeur. Il a eu des comtes particuliers depuis le X. siécle & il fut réuni à la Couronne en 1082. Les comtes de Vexin étoient *avouez*, & en cette qualité vassaux, de l'abbaye de S. Denys, dont ils portoient l'enseigne ou l'oriflame. Le pays compose un archidiaconé du diocése de Rouen, dont l'archevêque le fait gouverner par un grand vicaire particulier qui réside à Pontoise. Cet archidiaconé est partagé en 4. doyenés qui sont ceux de *Pontoise*, de *Meulant*, de *Magni* & de *Chaumont* : le pays est bon, fertile & fort peuplé.

Pontoise ville capitale du Vexin François est située sur la riviere d'Oise, qui lui donne son nom, à 7. lieues au nord-ouest de Paris. Elle s'éleve en amphithéâtre sur les bords de la riviere & est assez considerable ; outre la collégiale de S. Melon il y a 4. paroisses, sans compter celle du fauxbourg de l'Aumône, situé à la gauche de l'Oise dans le diocése de Paris. On y voit l'abbaye de S. Martin fondée au XI. siécle auprès de la petite riviere de Vione, qui après avoir traversé la ville se jette dans l'Oise : elle est de la congrégation de S. Maur, & située dans un autre fauxbourg : elle est accompagnée d'un jardin magnifique qui appartient aujourd'hui au prince de Conti avec la seigneurie de Pontoise, après avoir été possedés par la maison de Bouillon. Les autres maisons religieuses de Pontoise sont les Jésuites qui y ont une maison, les Cordeliers, les Mathurins & les Capucins : ces derniers sont dans le fauxbourg de l'Aumône. Quant aux maisons de filles, il y a une abbaye de Bénédictines Angloises ; une communauté considerable de Chanoinesses de S. Augustin qui desservent l'hôtel-Dieu, & qui ont une prieure perpetuelle, des Carmelites & des Ursulines. Le château de Pontoise est aujourd'hui ruiné : il y a dans cette ville un siége du bailliage de Senlis & deux prévôtés royales.

On voit de plus dans le Vexin François *Andresi* & *Triel*, deux bourgs où on recueille de bon vin. *Meulant* sur la droite de la Seine, *Mellentum* en Latin, avec 2. ponts sur ce fleuve à 3. lieues de Pontoise vers le couchant. La ville & le fort de Meulant, dans lequel il y a une paroisse & le prieuré conventuel de S. Nicaise de la congrégation de S. Maur, sont séparés des

fauxbourgs par un petit bras de la Seine. Le reste de la ville bâti en amphithéâtre est composé de trois rues, & il y a deux autres paroisses & deux autres maisons religieuses : il y a un bailliage royal. Meulant est un ancien comté réuni à la couronne sous Philippe-Auguste.

Magni, petite ville à cinq lieues au nord-ouest de Pontoise, a plusieurs maisons religieuses. Le château de *la Rocheguion* sur la Seine, avec un bourg, qui a titre de comté, érigé en duché pairie en 1621. en faveur de la maison de Sulli, & en 1679. en simple duché en faveur de la maison de la Rochefoucaud, & *Louviere* commanderie de Malte sont dans le doyené de Magni.

Chaumont, petite ville capitale de son doyené à 3. lieues au nord-est de Magni, a une élection qui est de la généralité de Rouen. Il y a deux maisons religieuses. Les abbayes de *Marcheraoul* ou *Marcheroux* & *Ressons* de l'ordre de Prémontré, & celle de *Gomer-Fontaine* de filles de l'ordre de Cîteaux, sont dans l'étendue de ce doyené. Les deux premiéres sont éloignées du moins d'une demi lieue l'une de l'autre. Celle de Gomer-Fontaine fondée en 1187. est à une lieue au levant de Gisors. Les religieux de l'abbaye de *Marcheraoux* sont réformés.

III. LE BEAUVAISIS.

La lieutenance générale de Beauvaisis & la suivante appartenoient autrefois au gouvernement de Picardie, d'où elles ont été distraites pour être attribuées à celui de l'Isle de France.

Ce pays, qui peut avoir 15. lieues d'étendue du levant au couchant, & 12. du midi au nord, est borné au nord par la Picardie, au couchant par la riviere d'Epte qui le sépare de la Normandie & par le Vexin François, qui le borne aussi au midi avec le diocése de Paris, & au levant par ceux de Senlis, de Soissons & de Noyon : il fut habité anciennement par les *Bellovaces*, les plus braves peuples de la Belgique. Il fit partie du comté de Vermandois, & il échut avec la Champagne, à Eudes I. comte de Blois & de Chartres, tige des comtes de Champagne. Eudes II. fils d'Eudes I. l'échangea en 1015. contre le comté de Sancerre avec Roger Evêque de Beauvais son frere, qui en fit donation à son église ; ce que le roi Robert confirma deux ans après ; & depuis ce tems-là les évêques de Beauvais se sont qualifiés comtes de cette ville, dont ils sont seigneurs spirituels & temporels, & vidames de Gerberoy. Ils furent mis au nombre des 12. pairs de France & ils ont le premier rang parmi les trois comtes pairs ecclésiastiques.

Le Beauvaisis est arrosé par plusieurs rivieres, dont les deux principales sont l'Oise qui arrose sa partie orientale & la méridionale du nord-est au sud-ouest ; & le Terrain qui y prend sa source & qui le traverse du nord-ouest au sud-est jusqu'à son embouchure dans l'Oise. Le pays est beau, abondant en fruits & riche en manufactures de draps, de serges & de tapisseries, par ses teintures & tanneries, &c.

Beauvais, sa capitale, est située sur la riviere de Terrain qui remplit les fossés dont elle est environnée, à 16. lieues de Paris vers le nord-ouest & à 15. au levant de Rouen. Cette ville est très-ancienne : on la nommoit *Cæsaromagus*, avant qu'elle prît le nom des peuples *Bellovaces* dont elle étoit la capitale. Elle est assez considerable, & on y compte 14. à 15000. ames. La plûpart de ses rues sont belles & droites. La cathédrale de S. Pierre n'a que le chœur ; mais qui est un morceau admirable d'architecture. Il fut commencé en 1391. Son chapitre est composé de six dignités, 35. chanoines, huit demi prébendés, 38. chapelains, &c.

Il y a trois abbayes à Beauvais hors son enceinte ; sçavoir de *S. Lucien* de la congrégation de S. Maur, de *S. Quentin* de Chanoines Réguliers de la congrégation de France, & de S. Simphorien de l'ordre de S. Benoît, dont la mense conventuelle est unie au seminaire, & dont le titre abbatial subsiste. Il y a de plus six collégiales, 13. paroisses, 4. maisons religieuses d'hommes & 3. de filles. Le collége est gouverné par des prêtres séculiers. La justice de la ville est exercée par le bailli de l'évêque ; & il y a de plus un siége présidial & une élection. Cette ville fut agitée par les troubles de la religion au XVI. siécle, par la défection du cardinal de Châtillon son évêque qui avoit embrassé le Calvinisme.

Le diocése de Beauvais contient près de 600. tant paroisses que succursales partagées en trois archidiaconés de *Clermont*, de *Breteuil* & de *Bray*. Il forme une espece de triangle, dont la base confine au nord avec le diocése d'Amiens ou la Picardie : l'archidiaconé de Clermont occupe la pointe méridionale du triangle, celui de Breteuil celle qui s'étend vers le nord-est ; & celui de Bray, celle qui est située vers le nord-ouest.

1. L'archidiaconé de Clermont contient les trois doyenés de *Clermont*, de *Beaumont* & de *Monchi*.

Clermont, ville principale de l'archidiaconé de son nom, est située à 5. lieues au sud-est de Beauvais sur la riviere de Brêche. C'est un ancien titre de comté qui fut l'apanage de Robert VI. fils de S. Louis tige de l'auguste maison de Bourbon. Sa postérité en a joui jusqu'au connétable de Bourbon, sur lequel il fut confisqué par François I. & réuni à la couronne. A un quart de lieue au nord de Clermont est la baronie de *Warti* érigée en duché & pairie en 1710. sous le nom de *Fitz-James* en faveur de la maison de Berwick.

Verneuil à un quart de lieue à la gauche de l'Oise entre Creil & le Pont Ste. Maxence, érigé en marquisat en 1600. en faveur d'Henriette de Balzac, & en duché & pairie en 1652. en faveur de Henri son fils legitimé de Bourbon & du roi Henri IV. mort en 1682. La *Neuville* en *Hez* à une lieue & demie au couchant de Clermont, est la patrie du roi S. Louis suivant l'opinion la plus vraisemblable, & celle d'Adrien Baillet.

Beaumont, petite ville sur l'Oise avec un ancien titre de comté : elle est située à 7. lieues de Clermont vers le sud-ouest.

L'Isle-Adam bourg sur l'Oise à une lieue au dessous & au sud-ouest de Beaumont & à deux au dessus & au nord-est de Pontoise : on y voit un fort beau château qui appartient au prince de Conti, & qui a appartenu autrefois à la maison de Montmorenci.

Royaumont abbaye réformée de l'ordre de Cîteaux à une lieue & demie au levant de Beaumont, fondée par le roi S. Louis en 1227.

S. Leu de Serans, prieuré conventuel de Clunistes. *Creil* sur l'Oise, petite ville qui dépend du comté de Senlis. *Mello* ou *Merlou* ancienne baronie.

2. L'archidiaconé de Breteuil est partagé en 4. doyenés de *Breteuil*, de *Pont Ste. Maxence*, de *Coudun* & de *Ressons*.

Breteuil est une petite ville située à 5. lieues au nord-est de Beauvais sur le chemin de Paris à Amiens, avec titre de comté : on y voit l'abbaye de Notre-Dame de la congrégation de S. Maur. Celle de S. *Just* de l'ordre de Prémontré est dans ce doyené à 4. lieues au sud-est de Breteuil. Elle a été entiérement rebâtie à neuf depuis peu. Il y a aussi à S. Just une abbaye d'Urbanistes.

Hallwin-Magnelais est dans le doyené de Ressons. Cette terre fut érigée en duché & pairie en 1587. 1611. & 1620. la pairie est aujourd'hui éteinte. L'abbaye de *S. Martin aux Bois* de Chanoines

Réguliers de la congrégation de Ste. Généviéve, dont la mense abbatiale est unie au collége des Jésuites de Paris, est aussi dans le doyené de Ressons. *Monchi le Perreux* dans le doyené de Coudun à une lieue & demie au nord-ouest de Compiegne, a une abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux. Cette terre & plusieurs autres du voisinage furent érigées en duché en *1690.* sous le nom d'*Humieres*, en faveur de Louis de Crevant d'Humieres. Le doyené de Pont a pour chef-lieu *Pont Ste. Maxence*, petite ville sur l'Oise à 3. lieues au nord de Senlis, fort peuplée & marchande. Au bout du fauxbourg est l'abbaye du *Moncel* d'Urbanistes ou de l'ordre de Ste. Claire. *Liancour* marquisat à la maison de la Rochefoucaud & celui de *Verderone* sont dans le doyené de Pont.

3. l'archidiaconé de Bray contient les 3. doyenés de *Bray*, de *Montagne* & de *Monchi*. La ville de *Gerberoi* sur le Terrain est dans le premier, elle a titre de vidamie. Elle est située sur une montagne à 5. lieues au nord-ouest de Beauvais. Sa collégiale de S. Pierre fut fondée par un des vidames de Gerberoi, dont le domaine a été réuni à l'évêché de Beauvais : la ville est peu considérable.

Les abbayes de S. *Germer* & de *Saint Paul* sont dans le doyené de Bray : la premiére d'hommes appartient à la congrégation de Saint Maur qui y a établi un collége ; elle est située à une lieue & demie au sud-est de Gournay en Normandie. La seconde est de filles de l'ordre de S. Benoît. elle est très-considérable & située à une petite lieue au couchant de Beauvais.

L'abbaye de *Froimont* de l'ordre de Cîteaux & le marquisat d'*Auneuil* sont dans le doyené de Monchi.

Celui de Montagne a les abbayes de *Beaupré* & de *Launay* de même ordre de Cîteaux à une lieue l'une de l'autre. L'ancienne baronie de *Cagni* érigée en 1695. en duché sous le nom de Boufflers & en pairie en 1708. est située sur le Terrain à 3. lieues au dessus & au nord-ouest de Beauvais. *Ons en Bray*, comté ; *Crevecœur* marquisat, &c.

IV. LE SOISSONOIS.

Le Soissonois fait une des 4. lieutenances générales qui composent le gouvernement de l'Isle de France ; mais outre le *Soissonois proprement dit*, on comprend dans cette lieutenance générale le *Laonois* & le *Noyonois*.

§. 1. *Le Soissonois.*

Le *Soissonois*, qui fait la troisiéme partie de la lieutenance générale du Soissonois, ne renferme pas tout le diocése de Soissons ; mais seulement une partie : le reste appartient au duché de Valois, au comté de Senlis ou à la Brie. Il a été habité anciennement par les *Suessiones* qui lui ont donné leur nom. Il est borné au nord par le Noyonois ; au levant par le Laonois & le Remois ; au midi par la Brie & au couchant par le duché de Valois. Ce pays, qui a environ 14. lieues d'étendue du levant au couchant sur 10. à 12. du midi au nord, consiste principalement dans une grande valée que la riviere d'Aisne traverse du levant au couchant jusques à son embouchure dans l'Oise au dessus de Compiegne, & il est très-fertile ainsi que les montagnes qui l'environnent. On y recueille beaucoup de grains, de vins & de fruits délicieux ; & il abonde en bestiaux, en volaille & en gibier. La riviere d'Aisne le partage en partie méridionale & septentrionale.

1. La ville de SOISSONS, sa capitale, appartient à la premiére, parce que sa principale partie est située à la gauche de cette

riviere qui la traverse & sur laquelle il y a un pont qui joint la ville au fauxbourg de *S. Vast*: elle est entre Compiegne qu'elle a au couchant & Reims qui est au levant, à huit lieues de la premiére & à 12. de l'autre de ces deux villes. Elle étoit si puissante du tems de César, qu'elle commandoit à 12. villes & pouvoit mettre 50000. hommes sur pied : on la nommoit alors *Noviodunum* & elle prit sous Auguste le nom d'*Augusta Suessionum*, des peuples dont elle étoit la capitale. Elle fut aussi sous la premiére race de nos rois capitale d'un royaume, qui renfermoit la Picardie, la Champagne & une partie des Pays-Bas; & elle a été souvent la demeure de nos rois, qui y avoient un palais sous la premiére race, à l'endroit où est le château qui est bâti à l'antique : Pepin le *Bref*, y fut salué roi en 752.

La ville de Soissons fut gouvernée par des comtes qui rendirent ce comté héréditaire, & il passa dans la maison de Vermandois au XI. siécle. Ce comté après avoir passé dans diverses maisons fut porté dans celle de Bourbon Vendôme, d'où il passa par femmes au dernier siécle dans celle de Savoye, par le mariage de Marie sœur & héritiére de Louis de Bourbon comte de Soissons tué en 1641. avec Thomas-François prince de Carignan.

Soissons est une grande ville, bien peuplée & fort commerçante ; & elle passe pour la capitale du gouvernement de l'Isle de France. Son évêque, qui est le premier suffragant de la métropole de Reims, a droit de sacrer nos rois en l'absence de l'archevêque. Le Chapitre de la cathédrale des SS. Gervais & Prothais est composé de 9. dignités, 47. chanoines, 4. semi-prébendés & 33. chapelains. La mense abbatiale de *Valseri*, & non de S. Valeri comme le dit la Martiniere, a été unie à l'évêché pour en augmenter le revenu. Il y a de plus 3. collégiales, 10. paroisses, 6. abbayes & plusieurs autres maisons religieuses. Les six abbayes sont celles de *S. Médard*, située auprès de la ville, & de *S. Crespin le Grand* de la congrégation de S. Maur; de *S. Jean-des-Vignes* située aussi hors la ville & de *S. Crespin en Chaye* de Chanoines Réguliers, dont la premiére n'est d'aucune congrégation, & l'autre est de celle de Ste. Genéviéve; des Bénédictines de *Notre-Dame*, abbaye très-considérable, & des chanoinesses de *S. Leger*. L'abbaye de S. Médard, qui est fort riche, est une des plus anciennes du royaume & elle fait remonter sa fondation au milieu du VI. siécle auprès du palais de nos rois. Les PP. de l'Oratoire ont le collége; & il y a une académie de belles lettres érigée par lettres patentes en 1674. Il y a de plus une généralité qui renferme sept élections, avec un bureau de Trésoriers de France, bailliage & présidial. Le diocése contient 380. paroisses & 26. abbayes.

Les lieux les plus remarquables du Soissonois méridional, sont les abbayes de *Valseri*, *Chartreuve*, *Val Chrêtien* & *Braine* de l'ordre de Prémontré. La premiére située à 3. lieues au sud-ouest de Soissons, est au voisinage du château de *Cœuvres*, marquisat érigé en duché & pairie sous le nom d'*Etrées*, en 1648. & 1663. La seconde est à 5. lieues au sud-est de Soissons sur les frontiéres du diocése de Reims; & la troisiéme est sur la riviere d'Oure, à 5. lieues au midi de Soissons. *Braine* est une petite ville située à un peu plus de 3. lieues au sud-est de Soissons : elle est le chef-lieu d'un ancien comté nommé *Brennacum* en Latin, & annexé aujourd'hui au duché de Valois : outre l'abbaye il y a un prieuré conventuel de l'ordre de Cluni. *Long Pont* abbaye de l'ordre de Cîteaux est située à 3. lieues au sud-ouest de Soissons.

2. Les principaux lieux du Soissonois septentrional sont *Vis-Sur-Aisne* & *Attichi*,

situés sur la droite de cette riviere : le premier, qui est la maison de campagne des abbés de S. Médard, est à 4. lieues au couchant & au dessous de Soissons : l'autre est une ancienne baronie avec un beau château qui appartient au duc de la Tremouille, à une lieue au dessous de Vis-Sur-Aisne.

§. 2. *Le Laonnois.*

La partie du diocése de Laon qu'on appelle le *Laonnois*, & qui est comprise dans le gouvernement de l'Isle de France, a environ 15. lieues d'étendue du levant au couchant & 7. à 8. du midi au nord. Elle a la Thiérache ou la Picardie au nord ; la Champagne au levant ; & le Soissonois au midi & au couchant. l'Aisne traverse sa partie méridionale du levant au couchant ; & il est arrosé par plusieurs autres petites rivieres.

LAON, capitale du pays, est située sur une haute montagne à 7. lieues au nord-est de Soissons, & n'est forte que par sa situation. Elle est bien bâtie, ses rues sont belles & l'air y est fort sain. Elle est du domaine royal, quoique l'évêque s'en qualifie duc & pair. Ce n'étoit anciennement qu'un château, nommé *Laudunum*, du diocése de Reims, que S. Remi archevêque de cette ville érigea en évêché au commencement du VI. siécle. Il y a un bailliage, un siége présidial, & une jurisdiction pour la pairie. Les religieux de la congrégation de S. Maur y ont les abbayes de S. *Jean* & de S. *Vincent* & les Prémontrés celle de S. *Martin* une des premiéres de l'ordre, dont la mense abbatiale est unie à l'évêché. La cathédrale de Notre-Dame a 5. dignités, 84. chanoines dont les prébendes sont d'un revenu modique & 50. chapelains : il y a de plus 3. collégiales dans la ville. L'abbaye de *Montreuil* ou de la *Ste. Face* de filles de l'ordre de Cîteaux est au bas de la montagne où la ville est située. Les Jésuites ont pris l'administration du collége depuis quelques années : il y a quelques autres maisons religieuses.

Le diocése de Laon contient 416. paroisses, 18. abbayes, 7. prieurés conventuels, 10. collégiales, la chartreuse du *Val S. Pierre*, &c. Une grande partie de ces paroisses dépendent du gouvernement de Picardie. Le Laonnois, ou la partie du diocése qui est de celui de l'Isle de France, a pour lieux principaux.

Prémontré, abbaye célébre, réguliere & élective chef d'ordre fondée par saint Norbert en 1119. Elle est située au territoire de Couci à 4. lieues au sud-ouest de Laon, dans un valon profond & marécageux, dont elle occupe tout le fond. Elle a été entierement rebâtie ; & ses bâtimens sont très-beaux dans toutes leurs parties. L'ordre de Prémontré a été autrefois très-étendu surtout dans le Nord, où il possedoit plusieurs cathédrales : il conserve encore aujourd'hui de beaux restes de son ancienne splendeur ; & l'abbé de Prémontré a encore sous sa jurisdiction 190. monastères d'hommes & 25. de filles, tant en France, qu'en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, dans les Pays Bas & en Espagne. Parmi ces 190. monastères d'hommes, il y a 158. abbayes, dont 107. sont en régle & 51. en commende, 6. colléges & 33. prévôtés. Il y a 31. monastères de réformés partagés en 3. provinces, de Lorraine, de France & de Normandie.

Couci, *Godiciacum* en Latin, est une petite ville partagée en haute & basse & située à 2. lieues au sud-ouest de Prémontré : elle a eu des seigneurs hommagers de l'abbaye de saint Remi de Reims, dont plusieurs ont été célébres dans l'histoire. Elle a été réunie à la couronne sous François I. & elle est aujourd'hui de l'appanage du duc d'Orléans.

Nogent sous Couci abbaye de Bénédic-

tins de la congrégation de S. Maur, à demi lieue au midi de Couci, dont les seigneurs y avoient leur sepulture : à une lieue au nord-est, est *Folembray*, autrefois maison royale. *Corbéni* ou *S. Marcoul*, bourg avec un prieuré conventuel de Bénédictins de la congrégation de S. Maur situé à 4. lieues au sud-est de Laon & dépendant de l'abbaye de saint Remi de Reims. Nos rois après leur sacre, y vont faire, ou envoyent en leur nom faire leurs devotions pour obtenir de Dieu le don de guérir les écrouelles. Ce bourg étoit une maison royale sous la seconde race de nos rois, connue sous le nom de *Corbiniacum*.

Notre Dame de Liesse, église ou pélerinage célébre située à 3. lieues de Laon vers le nord-est. *Vauxclair*, abbaye réguliere & réformée de l'ordre de Cîteaux à une lieue au sud-ouest de Corbeni. *Sauvoir* près de Laon, *Salvatorium*, abbaye de filles du même ordre. *Cuissi*, à la droite de l'Aisne à six lieues au levant & au dessus de Soissons, abbaye réguliere & réformée de l'ordre de Prémontré, une des trois premieres de l'ordre. *Rouci*, petite ville à la gauche de l'Aisne, à une lieue au levant de Cuissi. Il y a eu des comtes depuis le X. siécle. Renaud I. comte de Reims ayant fait bâtir le château de Rouci fut comte de Reims & de Rouci. Ce dernier comté ayant passé depuis successivement dans diverses maisons, entra enfin au XVI. siécle dans celle de la Rochefoucaud.

§. 3. *Le Noyonois.*

On appelle *Noyonois* cette portion du diocése de Noyon, qui dépend du gouvernement de l'Isle de France : le reste est compris dans celui de Picardie. Ce pays a 7. lieues d'étendue le long de l'Oise qui l'arrose du nord-est au sud-ouest & qui le separe du Soissonois, & environ 5. de large du midi au nord : il est borné par le Soissonois au couchant, & par la Picardie au nord & au levant.

Noyon en est la capitale. Cette ville est bâtie sur une pente douce qui regarde vers le midi, sur la petite riviere de Vorse à un quart de lieue de l'Oise, & à 5. au nord-est de Compiegne. Elle est assez bien bâtie, bien percée & commerçante ; & on y compte 4500. habitans. Elle dépendoit d'abord du pays des *Vermandois*, dont l'évêché y fut transferé en 551. après la ruine de la capitale de ces peuples par les Barbares : son nom Latin est *Noviomagus Veromandnorum*. La cathédrale de Notre-Dame a 6. dignités, 56. chanoines effectifs, 61. prébendés & 39. chapelains. Aprés la cathédrale, la principale église de Noyon est celle de S. *Eloy* abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur ; l'église & le monastère sont fort beaux. Les Chanoines Réguliers de Ste. Génévieve, qui ont la direction du collége, y ont l'abbaye de S. *Barthelemi* : on compte de plus 8. paroisses dans la ville & 2. dans les fauxbourgs qui sont au nombre de 5. il y a 4. autres communautés religieuses 2. d'hommes & 2. de filles.

On n'est pas d'accord sur le nombre de paroisses du diocése de Noyon. L'Almanach Royal en met 740. la Martiniere aprés Piganiol en met 450. partagées en 12. doyenés ruraux ; l'abbé Langlet 404. Enfin le *Gallia Christiana* n'en compte que 350. partagées en 9. doyenés ruraux : il y a 15. abbayes subsistantes.

Les principaux lieux du Noyonois sont *Chauni*, petite ville sur l'Oise à 3. lieues au dessus & au levant de Noyon : il y a une abbaye d'*Urbanistes*. A une lieue au nord-ouest de Chauni est l'abbaye de saint *Eloy-Fontaine* de Chanoines Réguliers : celle d'*Orcamp* qui est très-considérable & de l'ordre de Cîteaux, est à la gauche de

l'Oise à une petite lieue au midi de Noyon; l'abbaye de *Genlis* de l'ordre de Prémontré est vers les frontieres de la Picardie, à 3. lieues au nord-est de Noyon.

I V.

LA CHAMPAGNE.

Le gouvernement de ce nom est partagé en 4. lieutenances générales & comprend, outre la Champagne proprement dite, une grande partie de la Brie. Il est borné au levant par la Lorraine & la Franche-Comté; au midi par la Bourgogne; au couchant par le gouvernement de l'Isle de France & la Picardie & au nord par les Pays-Bas. Il a environ 62. lieues de France d'étendue du midi au nord & 40. dans sa plus grande largeur du levant au couchant: on y compte environ 700000. habitans. Nous le diviserons en 2. parties principales qui sont la *Champagne proprement dite* & la *Brie Champenoise*.

I. LA CHAMPAGNE

PROPREMENT DITE.

Cette province habitée du tems des Gaulois & des Romains par les *Lingonois*, les *Senonois* & les *Tricasses* peuples de la Celtique ou Lyonoise, & par les *Catalauni* & les *Remois*, peuples de la Belgique, fut une des premiéres conquises par les Francs sur les Romains à la fin du V. siécle, & elle fit dans la suite partie du royaume d'Austrasie. Elle a commencé au X. siécle à avoir des comtes héréditaires par Robert de Vermandois, qui s'empara en 953. de la ville de Troyes dont il se qualifia comte. Herbert comte de Meaux, son frere, lui succéda; & eut pour successeur dans ces 2. comtés Etienne son fils, qui mourut sans enfans vers l'an 1030. Après sa mort Eudes II. comte de Blois recueillit sa succession, comme étant aux droits de Lutgarde de Vermandois, sœur d'Herbert, son ayeule; & il fut le premier qui se qualifia comte, & même *Comte Palatin* ainsi que ses successeurs, de Champagne. La posterité d'Eudes jouit du comté de Champagne, qui fut mis au nombre des 12. pairies de France, dans le tems de leur érection au commencement du XIII. siécle, jusqu'à Jeanne fille unique & héritiére de Henri I. comte de Champagne & de Brie & roi de Navarre, femme du roi Philippe le Bel: par son mariage avec ce prince, qui se fit en 1284. les comtés de Champagne & de Brie furent réunis à la couronne.

Les comtes de Champagne avoient 7. comtes leurs vassaux, qui se qualifioient *Pairs de Champagne* & qui les assistoient dans leurs cours & dans leurs plaids. C'étoient les comtes de *Joigni*, de *Rethel*, *Brienne*, *Porcien*, *Grand Pré*, *Roussi* & *Braine*.

Le nom de *Champagne* n'est pas fort ancien; & on ne le connoît pas avant le VI. siécle: il a été donné à cette province, à cause des vastes campagnes qu'elle renferme, surtout aux environs de Reims & de Châlons. Elle est remplie en quelques endroits de forêts & de montagnes. Elle produit tout ce qui est nécessaire à la vie; & surtout d'excellents vins. Les rivieres de Seine, de Marne, d'Aisne & autres qui l'arrosent y facilitent le commerce; le climat en est temperé: les habitans sont affables, laborieux & propres aux exercices militaires. La Champagne dépend entiérement pour la justice du ressort du parlement de Paris. Quant aux finances, il y a une intendance & un bureau de finances à Châlons établi en 1571. c'est-à-dire une généralité qui contient 12. élections. Les généralités de Soissons

& de Paris s'étendent d'un autre côté sur une partie de la Brie. Il y a de plus dans cette province six grands bailliages & 13. présidiaux, une grande maîtrise des eaux & forêts, avec 9. maîtrises particuliéres, 4. jurisdictions consulaires & 2. hôtels des monnoyes.

Nous diviserons la Champagne propre en 8. contrées principales ; sçavoir, la *Champagne particuliere*, le *Remois*, le *Rethelois*, le *Perthois*, le *Vallage*, le *Bassigni*, le *Langrois* & le *Senonois*. Quant au spirituel, on ne compte que 6. diocéses dans le gouvernement de Champagne & de Brie qui sont ceux de *Reims*, *Sens*, *Troyes*, *Châlons*, *Langres* & *Meaux*. Il contient de plus quelques portions des diocéses de *Paris*, *Soissons*, *Senlis*, *Toul* & *Verdun*.

§. *La Champagne Particuliere.*

Cette portion du gouvernement de Champagne contient une partie des diocéses de Troyes & de Châlons.

1. TROYES, passe communement pour la capitale de la Champagne ; parce qu'elle étoit le chef-lieu du domaine des comtes de Champagne & qu'ils y faisoient ordinairement leur résidence ; quoique Reims & Châlons lui disputent cet honneur.

C'est une grande ville située sur la Seine au 48. degré 15. m. de latitude & au 21. 46. m. de longitude, à 30. lieues au sud-est de Paris. Elle est dans un terrain uni, environné de prairies & entrecoupé de canaux ; ce qui sert beaucoup à y entretenir le commerce, qui consiste principalement en toiles. L'air y est fort bon & le terroir fertile. La cathédrale de saint Pierre, qui est une belle église, a un chapitre composé de 8. dignités, 37. chanoines & quelques autres bénéficiers ; la collégiale de S. Etienne fondée par Henri I. comte de Champagne en 1157. a un chapitre fort nombreux, qui est de la jurisdiction de l'archevêque de Sens & qui est composé d'un doyen, de 7. autres dignités & de 57. chanoines ; la collégiale de S. Urbain est de la fondation du pape Urbain IV. natif de Troyes & elle est soumise immédiatement au S. Siége. On compte 14. paroisses à Troyes & 3. abbayes 2. d'hommes & une de filles ; les 2. premiéres sont celles de S. *Loup* & de S. *Martin ès Aires* de Chanoines Réguliers ; la troisiéme est celle de *Notre Dame* de Bénédictines. Les PP. de l'Oratoire ont le collége ; & il y plusieurs maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe avec une commanderie de Malte. Les Cordeliers y ont une bibliothéque publique ; la Chartreuse est hors la ville ; & il y a bailliage, siége présidial & élection qui contient 247. paroisses : les 2. abbayes de *Moûtier la Celle* de Bénédictins de la congrégation de S. Vannes, & de *Notre Dame de Prés* de filles de l'ordre de Cîteaux sont situées aux environs de Troyes : la premiére, qui est à une demie lieue au sud-ouest de cette ville, a une des plus belles églises du royaume.

Le diocése de Troyes a 25. lieues de long sur 22. de large : il contient 470. tant paroisses que succursales partagées en 8. doyenés, sous 5. archidiacres. Il y a peu de villes : mais beaucoup de bourgs & de villages. Il comprend une partie de la Brie, dont nous parlerons ailleurs. La partie qui est de la Champagne propre comprend les élections de *Troyes* & de *Nogent sur Seine*.

La premiére, qui est de la généralité de Châlons, renferme *Piney* ancienne baronie située à 4. lieues de Troyes vers le levant, érigée en duché & pairie en 1576. & 1581. en faveur de François de Luxembourg comte de Rouci. Ce duché, qu'on appelle *Piney-Luxembourg*, est aujourd'hui dans la maison de Montmorenci-Luxem-

bourg. *Beaufort*, à 8. lieues au nord-est de Troyes, petite ville avec titre de comté qui a appartenu à Jacques d'Armagnac duc de Nemours, sur lequel ce comté fut confisqué. Louis XII. le donna en 1507. à Gaston de Foix avec d'autres terres en échange de la vicomté de Narbonne. Le roi Henri IV. l'érigea en duché & pairie en 1597. en faveur de Gabrielle d'Etrées & de ses enfans. Le duc de Vendome aïant vendu cette terre en 1688. à Charles-Frédéric de Montmorenci-Luxembourg, le roi Louis XIV. l'érigea en duché en 1689. sous le nom de Montmorenci.

Isle aux environs de la Seine au dessus de Troyes, marquisat érigé en 1665. en duché pairie sous le nom d'*Aumont*; *Choppes* sur la Seine ancienne baronie; *Rosnay* baronie érigée en comté en 1360. en faveur de la maison de Luxembourg, & en duché & pairie en 1651. en faveur du maréchal de l'Hôpital. *Moutier-Ramey*, à 3. lieues au sud-est de Troyes abbaye de la congrégation de S. Vannes; la *Pieté* ou *Rameru* sur l'Aube & l'*Arivoir*, (*Ripatorium* en Latin) abbayes de l'ordre de Citeaux: la premiére est réformée & réguliere; celle de *Moncels* de l'ordre de Prémontré sur la Marne est réguliere & du diocése de Châlons.

L'élection de Nogent, qui abonde en prairies, est de la généralité de Paris. On y voit *Nogent sur Seine*, petite ville à 12. lieues au nord-ouest de Troyes, où la Seine commence à être navigable. L'abbaye du *Paraclet* de Bénédictines, célébre par la sepulture d'Abaillard & d'Heloïse, est située à une lieue & demie au sud-est. Elle a plusieurs monastères sous sa dépendance & est très-considérable. On y chante depuis Heloïse la messe en Grec le jour de la Pentecôte.

Pont sur Seine autre petite ville avec un très-beau château à une lieue au dessus de Nogent. *Planci*, petite ville avec une collégiale; & *Sellieres* abbaye de l'ordre de Citeaux, &c.

2. *Châlons sur Marne*, à 18. lieues au nord-est de Troyes, est une ville des plus considérables de Champagne, dont le nom est corrompu de celui de *Catalaunum* que lui donnent les Latins. Comme elle n'a jamais dépendu des comtes de Champagne, elle a été du bailliage de Vermandois, jusqu'à ce que le roi Louis XIII. y érigea un bailliage roïal & un siége présidial: la cité ou l'ancienne ville est du domaine de l'évêque qui est comte & pair de France. La figure de cette ville est presque ronde; & la Marne, qui baigne ses murailles d'un côté entre dans les fossés dont elle est entourée. Ses remparts sont plantés d'arbres, qui en rendent la promenade agréable. La cathédrale de S. Etienne est grande & bien bâtie: son chapitre consiste en 8. dignités, 31. chanoines, 8. demi prébendés, 2. vicaires perpétuels, 60 chapelains, &c. Il y a encore les 2. collégiales de la Trinité & de Notre Dame: cette derniére est grande & belle. On y compte 13. paroisses: les Bénédictins de S. Vannes ont à Châlons l'abbaye de S. *Pierre aux Monts* & les Chanoines Reguliers celles de *Toussains* dans la ville, & de S. *Menge* ou *Memin* au dehors près de la porte de S. Jean: il y a 5. autres maisons religieuses d'hommes, outre le collége des Jésuites; 2. de Bénédictines, un d'Ursulines, &c. On a déja remarqué qu'il y avoit une généralité ou intendance avec un bureau des finances ou de trésoriers de France à Châlons d'où dépendent 12. élections. La promenade du Jard, auprès de cette ville, est une des plus belles du royaume.

Le diocése de Châlons, situé au nord de ceux de Troyes & de Langres, a 22. lieues d'étendue du midi au nord & 20. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Il contient 472. tant paroisses que

que succursales, partagées en 9. doyenés sous 4. archidiacres. Les 2. élections de *Châlons* & de *Sainte Menehould* dans le diocése de Châlons appartiennent à la Champagne proprement dite. La partie méridionale de la premiére contient cette portion de la Champagne, qu'on appelle la *Champagne Pouilleuse* à cause de son peu de fertilité, & de la légereté de ses terres. On voit dans la premiére de ces 2. élections, *Vertus*, ville située à 5. lieues au sud-ouest de Châlons dans une plaine au pied d'une montagne. Elle a été autrefois du domaine de l'église de Reims: elle est chef lieu d'un petit pays, & un des 7. comtés pairies de Champagne. Cette terre passa ensuite dans la maison d'Avaugour, descendante d'un bâtard de Bretagne. Il y a dans cette ville une collégiale & 2. abbayes; sçavoir de *S. Sauveur* de Bénédictins de la congrégation de S. Vannes, & de *Notre-Dame* de Chanoines Réguliers. L'abbaye réformée de la *Charmoye* de l'ordre de Cîteaux en est à 3. lieues au nord-ouest & celle de Bénédictines d'*Andeci* à autant au sud-ouest.

Ste. Menehould, petite ville nommée en Latin *Sta Manechildis*, est située à 8. lieues au nord-ouest de Châlons vers les frontieres de la Lorraine dans un marais entre 2. rochers, sur l'un desquels est un château, d'où relevent plus de 250. fiefs: la riviere d'Aisne, qui prend sa source à 3. lieues au dessus, la traverse. Cette ville fut érigée en comté, & elle a soutenu plusieurs siéges: ses fortifications sont aujourd'hui détruites. Outre l'élection, il y a plusieurs jurisdictions royales: cette ville a souffert en 1717. un grand incendie qui en a consumé la plus grande partie.

Les 5. abbayes suivantes sont dans l'élection de sainte Menehould; *Moirmond*, *Maurimons* en Latin, de la congrégation de saint Vannes, située à un peu plus loin d'une lieue au nord de cette ville; *Cheri*, *Caberium* en Latin, sur l'Ayr, de l'ordre de Cîteaux; *Châtrisses*, & en Latin *Castricia* de Chanoines Réguliers, sur la riviere d'Aisne, à une lieue & demie au dessus & au midi; *Moutiers en Argonne* de l'ordre de Cîteaux à 4. lieues vers le midi de sainte Menehould; & *Bâulieu en Argonne* de la congrégation de saint Vannes, à 3. lieues vers le sud-ouest. Cette derniere, située sur les frontieres du Barrois François & du diocése de Verdun, a 18. villages sous sa dépendance, où l'abbé & les religieux ont haute, moyenne & basse justice; elle fut fondée au VII. siécle.

§. 2. *Le Remois.*

REIMS, capitale de ce pays & métropole de la seconde Belgique, est une des principales villes de France & des plus anciennes des Gaules, dont il reste encore beaucoup de monumens. Elle est située au 49. degré 15. m. de latitude & au 21. 45. m. de longitude, à 32. lieues au nord-est de Paris sur la Vesle: elle a pris son nom des peuples *Remois* qui habitoient le pays; ayant auparavant celui de *Durocortorum Remorum*. Elle a été une des deux capitales du royaume d'Austrasie. Depuis le regne du roi Robert les archevêques ont été seigneurs de la cité ou de l'ancienne ville, & en cette qualité ils eurent le premier rang, sous le titre de *Ducs*, parmi les six pairs ecclésiastiques dans le tems de l'établissement des 12. pairs de France: ils ont le privilége de sacrer & de couronner nos rois dans leur cathédrale, & ils se qualifient *Primats de la Gaule Belgique*.

La ville, qui a une lieue de circuit, est dans une plaine environnée à 2. ou 3. lieues de distance, de diverses collines, où on recueille d'excellent vin. Elle est remplie d'un grand nombre de belles égli-

ses. La cathédrale de Notre-Dame, est une des plus grandes, des mieux bâties & des plus ornées du royaume. Son chapitre consiste en 9. dignités, 64. chanoines, 42. chapelains & plusieurs autres bénéficiers. L'église de l'abbaye de saint *Remi* fondée au VIII. siécle, où on voit le superbe tombeau de ce Saint derriere l'autel, la seconde de Reims, est aussi fort grande; mais elle est obscure : elle a un chœur magnifique ; on y conserve la sainte Ampoulle pour le sacre de nos rois. Elle appartient aux Bénédictins de la congrégation de saint Maur, ainsi que celle de saint *Nicaise*, autre abbaye, qui a encore une des plus belles églises du royaume : c'est un chef d'œuvre d'architecture ; qui est célébre par son pilier tremblant lorsque sa grosse cloche sonne. La mense abbatiale de saint Nicaise est unie à la Ste. Chapelle de Paris. Les trésors de la cathédrale & de l'église de saint Remi sont très-considérables : les abbayes de S. Remi & de S. Nicaise ont d'ailleurs de très-belles bibliothéques.

L'université de Reims, composée des 4. facultés, fut fondée en 1347. elle a un collége où on enseigne les humanités, & les Jésuites y ont aussi un collége; on y voit encore l'abbaye de saint *Denis* qui appartient aux Chanoines Réguliers de la congrégation de France, celle des Bénédictines de S. *Pierre* une des plus célébres & des plus riches de France ; & enfin celles de S. *Etienne* de Chanoinesses de S. Augustin & de sainte *Claire* d'Urbanistes. Quant aux autres maisons religieuses, il y a 6. couvens de religieux mendians, une commanderie d'Antonins, & une de Malte affectée aux Servans de l'ordre ; le monastère de *Longueau* de l'ordre de Fontevraud qui y a été transferé de Châtillon sur Marne, & 3. autres maisons de filles.

Le bailliage de Vermandois est établi à Reims ; ce bailliage, avec ceux d'*Epernai* & de *Fimes* sont le ressort du présidial de la même ville, où il y a un hôtel des monnoyes : le commerce de Reims consiste en vin & en diverses étoffes.

Le diocése de Reims est un des plus étendus du royaume : il a 25. lieues de long du midi au nord & presque autant de large : il contient 12. villes, un grand nombre de bourgs & 842. tant paroisses que succursales partagées en 18. doyenés. On y compte 8. collégiales, 24. abbayes d'hommes ou de filles, 7. prieurés conventuels, 27. autres maisons religieuses, &c.

Le *Remois* ne renferme qu'une partie du diocése de Reims. On n'en marque pas les limites précises : mais on sçait qu'il s'étend entre les rivieres de Marne & d'Aisne, & qu'il est borné au couchant par le Soissonois ; il est partagé entre les élections de Reims & d'Epernai.

1. Les principaux lieux de la premiére sont *Fimes*, petite ville sur la Vesle; à 6. lieues au dessous & au nord-ouest de Reims, qui n'est remarquable que par les conciles qui y ont été tenus; S. *Thierri* à 2. lieues au nord-ouest de Reims, sur une colline, abbaye de la congrégation de S. Maur fondée au VI. siécle, dont la mense abbatiale est unie à l'archevêché de Reims; S. *Basle*, située sur une montagne à 3. lieues au sud-est de Reims, abbaye de la même congrégation fondée au VI. siécle : ce lieu est célébre par ses bons vins, ainsi qu'*Ay* & *Silleri*; *Igni*, abbaye de l'ordre de Cîteaux sur les frontieres du Soissonois, à 3. lieues au midi de Fismes ; *Attigni*, sur la gauche de la riviere d'Aisne, à 10. lieues au nord-est de Reims ancien palais de nos rois ; & *Avaux*, érigé en comté en 1648.

2. *Epernay*, est une petite ville sur la gauche de la Marne dans une situation agréable, à 5. lieues au midi de Reims : il y a une abbaye de Chanoines Régu-

liers. C'est aujourd'hui une châtellenie dépendante du duché de Château-Thierri. La Marne reçoit en cet endroit un ruisseau nommé Cabri, qui separe la Brie de la Champagne; ensorte qu'une partie de l'élection d'Epernay s'étend dans le diocése de Soissons & dans la Brie, où on voit *Dormans* petite ville à la gauche de la Marne à 5. lieues au dessous & au couchant d'Epernay, érigée en marquisat en 1671. & les abbayes de l'*Amour-Dieu* & d'*Argensoles* de filles de l'ordre de Cîteaux.

Celle d'*Hautvillers* de la congrégation de S. Vannes est du diocése de Reims & située de l'autre côté de la Marne, à une lieue au nord-ouest d'Epernay : elle est célébre par ses excellens vins, ainsi que celle de *S. Pierre* d'*Avenay* située à une lieue au nord-est d'Epernay. Cette derniere, qui est très-considérable, est de Bénédictines & de fondation royale, dans le VII. siécle : elle est grande & bien bâtie. L'église est desservie par six chanoines prébendés : il y a un bourg de même nom tout auprès.

Châtillon sur Marne à la gauche de la Marne, entre Dormans & Epernay, patrie du pape Urbain II. est une ancienne châtellenie, qui a donné son nom à l'ancienne maison de *Châtillon*. Elle appartient à la maison de Bouillon depuis l'échange de Sedan.

§. 3. *Le Réthelois.*

Nous comprenons sous ce nom toute la partie septentrionale du diocése de Reims située entre l'Aisne & la Meuse : ce pays est couvert de bois; & il y a beaucoup de forges : le reste consiste en pâturages : nous le divisons en trois parties qui sont le *Réthelois proprement dit*, & les principautés de *Château-Porcien* & de *Sedan*.

1. *Réthel*, aujourd'hui *Mazarin* capitale du Réthelois, est une petite ville assez mal bâtie située à la droite de l'Aisne à 8. lieues au nord-est de Reims : le passage de la riviere en avoit fait un poste important sous les Romains. Son château, nommé *Recesta* en Latin, a eû des seigneurs particuliers depuis le XIII. siécle; & ils furent du nombre des sept comtes-pairs de Champagne. Réthel & le Réthelois furent érigés en comté-pairie en 1347. en faveur de Louis II. comte de Flandre. Cette érection fut renouvellée en 1405. en faveur d'Antoine de Bourgogne. Ils furent encore érigés en duché & pairie en 1573. en faveur de Louis de Gonzague ; & le cardinal Mazarin ayant acquis ce duché de Charles de Gonzague troisiéme du nom, il fut érigé de nouveau en duché & pairie en 1663. sous le nom de *Mazarin*, en faveur d'Armand-Charles de la Porte, qui avoit épousé la niéce de ce cardinal. Il y a à Réthel trois maisons religieuses & une élection composée de 196 paroisses la plûpart du diocése de Reims. Le duché renferme 8. prévôtés & 230. paroisses. Les villes de Meziéres & de Doncheri en dépendent. *Landeve* auprès & à la droite de l'Aisne, d'abord prieuré conventuel de Chanoines Réguliers, à 5. lieues au sud-est de Réthel, fut érigé en 1623. en abbaye réguliere : elle est de la congrégation de Ste. Généviéve.

Mezieres est une ville forte, située dans une presqu'isle formée par la Meuse à la droite de cette riviere à 8. lieues de Réthel vers le nord-est. Il y a une citadelle irréguliére. Elle est bâtie partie sur une coline, partie dans un valon. La principale église de S. Pierre est collégiale. Il y a un état major à Meziéres; & le gouverneur l'est aussi de *Charleville*, qui n'en est separée que par un pont sur la Meuse & une chaussée plantée d'arbres.

Charleville ville autrefois possedée en souveraineté par le duc de Mantoue, fut bâtie en 1606. par Charles de Gonzague duc de Nevers, dans le lieu nommé auparavant *Arches*, qui étoit un ancien palais de

nos rois : elle est située à la gauche de la Meuse. Les rues en sont tirées au cordeau & les maisons uniformes. Les 4. principales rues aboutissent à une grande place où il y a une belle fontaine, & qui est environnée d'arcades en forme de péristile. Cette ville étoit autrefois fortifiée : mais on a détruit les fortifications, ainsi que celles du Mont Olympe, citadelle qui la dominoit & que le roi Louis XIII. avoit fait construire : il y a un collége de Jésuites. On voit auprès une autre montagne nommée le *Mont Calvaire*, où les Prémontrés réformés ont une prévôté réguliére. L'abbaye de *Sept-Fontaines* du même ordre est à 10. lieues au sud-est de Mézieres.

Château-Regnaud, à la droite de la Meuse, à 2. lieues au dessous & au nord de Charleville, situé sur un rocher escarpé dans les Ardennes, étoit autrefois une souveraineté que le roi Louis XIII. acquit en 1629. & d'où dépendent 27. villages, qui n'ont d'autre commerce que l'ardoise. L'abbaye réguliére & élective de *la Val-Dieu* de l'ordre de Prémontré est située auprès de ce château vers l'embouchure de la riviere de Semoi dans la Meuse.

Doncheri, est une petite ville située sur la Meuse, sur les frontieres du Luxembourg ; elle est dans une belle plaine : elle fut démantelée en 1673. n'est plus environnée que d'une muraille, & est peu considérable. *Elant* abbaye de l'ordre de Cîteaux est à une lieue au sud-est de Doncheri.

Le Réthelois comprend une partie du pays d'*Argonne*, qui s'étend dans la Champagne & dans le Barrois dans l'espace de plus de 20. lieues entre la Meuse, la Marne & l'Aisne, & qui étoit autrefois une grande forêt. La partie du Réthelois comprise dans le pays d'Argonne occupe la partie orientale du diocése de Reims, & a pour principaux lieux *Grand Pré*, un des 7. anciens comtés pairies de Champagne, situé sur la riviere d'Ayr à neuf lieues au sud-est de Réthel. Il y a vingt-huit fiefs qui en relevent. Grand Pré a eu des comtes dès le XI. siécle, il a donné son nom à une branche de la maison de Joyeuse qui posséde encore ce comté : c'est un arriere fief de l'église de Reims. *Longuvé*, abbaye de l'ordre de Prémontré à 2. lieues au nord-ouest de Grand Pré auprès de la droite de l'Aisne; *Beaumont en Argonne*, petite ville; *Mont-Dieu* Chartreuse magnifique, & une des plus belles de l'ordre, située à 4. lieues au sud-ouest de Mouzon. Elle fut fondée au XII. siécle par Odon abbé de saint Remi de Reims. *Montfaucon*, en Argonne au diocése de Reims, sur les frontieres de celui de Verdun, a une collégiale. *Belval* abbaye réformée de l'ordre de Prémontré, à 5. lieues de Mouzon.

2. La principauté de *Château-Porcien* occupe la partie occidentale du Réthelois & est bornée au nord & au couchant par la Thiérache, au midi par la riviere d'Aisne & au couchant par le Réthelois propre & par la Meuse. La ville de *Château-Porcien*, qui en est la principale, est à la droite de l'Aisne qui la separe du château situé à la gauche, à 2. lieues au dessous & au nord-ouest de Réthel, & à 8. lieues au nord-est de Reims. Cette seigneurie fut unie au comté de Champagne en 1263. & elle fut érigée en comté au commencement du XIV. siécle par Philippe le Bel en faveur de Gautier de Châtillon. Elle passa ensuite dans les maisons d'Orléans & de Croui : elle fut érigée en principauté en 1561. & passa ensuite dans la maison de Gonzague, d'où elle est venue en 1668. au duc de Mazarin.

Rocroi, forteresse située vers les frontieres des Pays-Bas, à 10. lieues au nord de Réthel, fut construite par François I.

dans un terroir stérile environné de forêts. Il se donna en 1643. une célébre bataille aux environs. Il y a un gouverneur & un état major. *Bonnefontaine*, *Signi* & le *Valroi*, *Vallis Regia* en Latin, sont 3. abbayes de l'ordre de Cîteaux. La premiére située sur les frontieres de la Thiérache, est réformée : celle de Signi, une des plus considérables & des plus belles de l'ordre, fut bâtie par saint Bernard en 1134. elle est située à 4. lieues au nord-est de Château-Porcien : la troisiéme est sur les frontieres de la Thiérache. *Chaumont la Piscine* abbaye réformée de l'ordre de Prémontré, est située à 2. lieues au nord de Château-Porcien.

3. La principauté *de Sedan* a cette ville pour capitale. Elle s'étend des deux côtés de la Meuse, & renferme 17. villages. Le roi Louis XIII. l'acquit en 1641. par échange avec la maison de Bouillon. La ville de Sédan, située à la droite de la Meuse, à 18. lieues au nord-est de Reims, est une des principales clefs du royaume & est très forte : il y a une citadelle avec un arsenal. Il n'y a qu'une paroisse desservie par les PP. de la Mission de saint Lazare qui y ont un seminaire. Il y a de plus un collége de Jésuites, un couvent de Capucins, un présidial qui ressortit du parlement de Mets, une maîtrise des eaux & forêts & une célébre manufacture de draps : le gouverneur de Sédan est indépendant de celui de Champagne.

Raucourt, est une autre principauté située à 3. lieues au midi de Sédan. Le chef-lieu n'a que 500. habitans & elle ne consiste qu'en 5. à 6. villages.

Mouzon, ville sur la Meuse au diocése de Reims, à un peu moins de 4. lieues au-dessus & au sud-est de Sedan, fait partie du gouvernement de cette ville : elle est avantageusement située au pied d'une colline fertile en grains & en vins, & a été du domaine des archevêques de Reims. La Meuse sépare la ville du fauxbourg : elle fut reprise sur les Espagnols en 1653. ses fortifications furent détruites en 1671. On y voit l'abbaye de Notre-Dame de la congrégation de S. Vannes. Il y a un bailliage royal dépendant du parlement de Mets.

§. 4. *Le Pertois.*

Ce pays, nommé *Pagus Pertisus* en Latin, contient la partie orientale & la méridionale du diocése de Châlons, entre la Marne & le Barrois; & peut avoir six à sept lieues de long & autant de large : son nom lui vient du bourg de *Perthes* : mais sa capitale est *Vitri le François* sur la Marne à sept lieues au dessus & au midi de Châlons. François I. fit bâtir cette ville à demi lieue d'un autre *Vitri* qu'on appelle *Vitri le Brûlé*, qui étoit une des plus anciennes villes des Gaules, & qui avoit été brûlée plusieurs fois.

Vitri le François est une ville de grandeur médiocre, mais elle est fort peuplée & commerçante, & on y compte huit à neuf mille ames. Il y a une collégiale, un collége des PP. de la Doctrine Chrêtienne, plusieurs communautés religieuses, deux hôpitaux, dont l'un est desservi par les religieux de la Charité, une élection, bailliage, présidial, maîtrise des eaux & forêts, &c. L'abbaye de *S. Jacques* de filles de l'ordre de Cîteaux est située entre Vitri le François & Vitri le Brûlé.

S. Dizier, que quelques auteurs font la capitale du Vallage, est située sur la Marne à 7. lieues au dessus & au sud-est de Vitri le François, dans une plaine. Il y a 3. paroisses, une dans la ville & les deux autres dans les fauxbourgs, une abbaye de Bernardines réformées, quelques autres maisons religieuses, bailliage royal, maîtrise des eaux & forêts, &c. La Marne commence en cet endroit à porter batteau. Il y a beaucoup de forges aux environs & la vil-

le est assez commerçante. C'étoit autrefois une ville forte. *Huiron* est une abbaye de la congrégation de S. Vannes. Elle est située à une lieue au sud-ouest de Vitri & de la gauche de la Marne. Celles de *Haute-Fontaine* sur la Marne, de *Cheminon* & de *Trois Fontaines* sont de l'ordre de Cîteaux. La derniére est la premiére fille de Clairvaux : elle est considérable, & située à 2. lieues au nord de S. Dizier : Cheminon est à une lieue au nord-ouest de celle des Trois Fontaines. *Moncel* sur la Marne à 2. lieues au dessus de Vitri, est une abbaye réguliére de l'ordre de Prémontré.

§. 5. *Le Vallage.*

On donne ce nom à une partie des diocéses de Châlons & de Langres, à cause des valées remplies de pâturages qu'on y voit & où on nourrit une grande quantité de bestiaux : ce pays est arrosé par les rivieres de Marne & d'Aube ; on n'en marque pas les limites précises, mais on y renferme entr'autres les élections de *Joinville* & de *Bar-sur-Aube*. La premiére comprend la partie la plus méridionale du diocése de Châlons, & l'autre dépend de ceux de Langres & de Troyes.

1. *Joinville* sur la Marne à 5. lieues au dessus & au midi de S. Dizier passe pour la principale ville du pays. Elle est située au pied d'une haute montagne qui dans son angle a un magnifique château. C'est une ancienne baronie dont étoit seigneur Jean sire de Joinville qui nous a donné la vie du roi S. Louis. Elle passa ensuite dans la maison de Lorraine, en faveur de laquelle Henri II. roi de France érigea Joinville en principauté en 1552. Elle a appartenu à Mademoiselle, & d'elle elle a passé dans la maison d'Orléans.

Vassi petite ville sur la Blaise à 3. lieues au nord-ouest de Joinville fameuse par le massacre des Religionaires en 1562. lequel donna occasion au renouvellement de la guerre civile en France. Elle est dans une situation agréable : mais environnée de bois & de forêts.

Moutier-en-Der & *S. Urbain* abbayes de la congrégation de S. Vannes : la premiére fondée au VII. siécle par S. Bercaire, est située à 3. lieues au couchant de Vassi : l'autre fondée au IX. siécle, que d'autres mettent dans le Pertois, est à une lieue au sud-est de Joinville.

2. *Bar-sur-Aube* a le titre d'ancien comté, mais cette ville est aujourd'hui peu considérable. Dans l'étendue de son élection & à deux lieues au dessus & au midi de Bar-sur-Aube est l'abbaye de *Clairvaux* auprès de la riviere d'Aube : c'est une des premiéres de l'ordre de Cîteaux, & des plus célébres de l'église. l'Abbé est électif & a sous sa filiation ou son autorité, un grand nombre de monastères de l'un & de l'autre sexe tant en France que dans les pays étrangers. Cette abbaye fut fondée par S. Bernard en 1115. elle est située dans un valon entouré de bois & de montagnes. L'enclos a près de mille toises de tour : l'église est grande & belle & tous les bâtimens sont spacieux & magnifiques : la fameuse tonne de Clairvaux contient 800. tonneaux. Il y a un bourg ou petite ville tout auprès. La communauté est ordinairement de 60. religieux tant de chœur que convers. Cette abbaye en comptoit 81. autres de sa filiation immédiate & en tout 800. de sa filiation médiate, d'hommes ou de filles : mais il y en a beaucoup qui ne subsistent plus.

Il y a dans l'élection de Bar-sur-Aube trois abbayes de l'ordre de Prémontré, qui appartiennent toutes trois au diocése de Troyes, sçavoir *Basse-Fontaine*, & *Beaulieu* sur la riviere d'Aube, & la *Chapelle aux Planches*. la seconde est reguliére. Celle de *Boullencour* du même diocése est de l'ordre de Cîteaux. *Brienne* est une

petite ville à 4. lieues au nord-ouest de Bar-sur-Aube, qui étoit un des 7. comtés pairies de la Champagne, & qui a donné son nom à une ancienne maison, de laquelle étoit Jean roi de Jerusalem & empereur de Constantinople : c'est encore le titre d'un archidiaconé du diocése de Troyes.

§. 6. *Le Bassigni.*

Ce pays, connu depuis le IX. siécle, s'étend dans la Champagne & le Barrois ; c'est-à-dire dans les diocéses de Langres & de Toul.

1. La portion qui est du diocése de Langres comprend l'élection de *Chaumont*, capitale du pays. Cette ville, qui est aujourd'hui assez considérable, n'étoit anciennement qu'une simple seigneurie, dont les comtes de Champagne faisoient hommage aux évêques de Langres. Elle est située sur une montagne au confluent de la petite riviere de Suise & de la Marne, à sept lieues au dessus & au midi de Joinville & à 6. lieues au dessous & au nord-ouest de Langres. Les comtes de Champagne y avoient un château, qui sert aujourd'hui de palais pour la justice du bailliage & du présidial ; & il y reste encore une tour d'où relevent 1800. fiefs du domaine du roi. La ville est bien bâtie : il y a un collége de Jésuites, un monastére de Carmelites & un d'Ursulines, & une collégiale sous le nom de S. Jean-Baptiste ; c'est la seule paroisse de la ville : l'abbaye de *Benoîte-vaux* de filles de l'ordre de Cîteaux a été transférée du diocése de Toul dans le fauxbourg de S. Jean.

L'abbaye du *Val des Ecoliers*, autrefois chef d'une congrégation de Chanoines Réguliers, est à une petite lieue au dessus de Chaumont sur la Marne. Cette congrégation est unie aujourd'hui à celle de Ste. Géneviéve ou de France ; & l'abbaye du Val des Ecoliers est gouvernée par un abbé régulier & triennal.

Chateau-Vilain, petite ville à 4. lieues au sud-ouest de Chaumont, a une collégiale avec un beau château. C'est un ancien comté qui fut érigé en duché & pairie en 1650. en faveur du marquis de l'Hôpital-Vitri, & en 1703. en faveur du comte de Toulouse, d'où il a passé au duc de Penthiévre son fils. La *Crête* est une abbaye de l'ordre de Cîteaux & *Sept Fontaines* est une autre abbaye réformée de celui de Prémontré. *Rénel*, bourg avec titre de marquisat, est à 5. lieues au nord-est de Chaumont : il y a une collégiale dans le château : c'est le titre d'un archidiaconé. *Andelot* baronie est dans le voisinage.

2. La partie du diocése de Toul renfermée dans le Bassigni contient la prévôté de *Vaucouleurs* située dans l'étendue du gouvernement de Champagne & du bailliage de Chaumont. Cette prévôté étoit une souveraineté que le roi Philippe de Valois acquit en 1335. de Jean Sire de Joinville. La ville de *Vaucouleurs* est située sur la gauche de la Meuse à 8. lieues au nord-est de Joinville. Outre une collégiale il y a deux communautés religieuses.

La prévôté de cette ville est composée de 22. paroisses qui sont du diocése de Toul & qui jouissent de divers priviléges, à cause de la naissance de Jeanne d'Arc dite la Pucelle d'Orléans dans le village de *Dom-Remi* près de Vaucouleurs. L'évêque de Toul tient un official à Vaucouleurs pour la partie de son diocése qui est du ressort du parlement de Paris, & des bailliages de Chaumont, Langres & Vitri.

Mureaux abbaye située dans l'étendue de cette prévôté est reguliére & réformée de l'ordre de Prémontré.

Tusey, nommé *Tussiacum* en Latin, étoit un ancien palais de nos rois, & on y a tenu un concile : il est situé à une demi lieue au nord de Vaucouleurs.

§. 7. *Le Langrois.*

Avant l'érection de la ville de Dijon en évêché, le diocése de Langres étoit un des plus grands du royaume, puisqu'il contenoit plus de 800. paroisses. Il est encore très-étendu, & on lui donne trente lieues de long & autant de large. La plus grande partie de ce diocése s'étend en Champagne : le reste appartient à la Bourgogne. On a déja vû que les élections de Bar-sur-Aube dans le Vallage & de Chaumont dans le Bassigni dépendoient de l'évêché de Langres pour le spirituel. Celle de Langres que quelques-uns comprennent dans le Bassigni, & la plus grande partie de l'élection de Tonnere, sont encore du même diocése, & apartiennent à la Champagne pour le gouvernement civil & pour les finances. Ainsi nous comprenons ces deux dernieres élections sous le nom de pays *Langrois.*

1. Langres, capitale de ce pays & de tout le diocése de son nom, est une des plus anciennes villes des Gaules ; & on y voit encore plusieurs restes d'antiquité, soit du tems des Gaulois, soit du tems des Romains. Elle est située auprès des sources de la Marne, au 47. degré 51. m. de latitude & au vingt-trois de longitude, à 14. lieues au nord-est de Dijon, sur une haute montagne dont elle occupe toute l'esplanade, dans l'espace de trois quarts de lieue de circuit : elle peut avoir environ 15000. habitans. Elle étoit capitale des *Lingonois* du tems des Romains, & se nommoit *Andematunum* : elle prit ensuite le nom de ces peuples, comme la plûpart des autres capitales des cités des Gaules. Elle passa des Romains au pouvoir des Bourguignons, & ensuite sous celui des François, & fut comprise dans le royaume de Bourgogne. Elle fut gouvernée par des comtes qui se rendirent héréditaires, & elle passa enfin au XII. siécle dans le domaine de ses évêques, qui la possedent à titre de duché & pairie ; & l'évêque de Langres est un des six pairs ecclésiastiques. La cathédrale de S. Mamets martyr est grande ; & le chœur est d'une très-belle architecture. Son chapitre consiste en neuf dignités, 42. chanoines, 8. demi prébendés, & plusieurs chapelains : il y a 4. paroisses dans la ville, un collége de Jésuites, trois autres maisons religieuses d'hommes, 4. de filles & deux hôpitaux. Le prieuré, autrefois abbaye de S. *Jôme* de Chanoines Réguliers situé hors la ville, a été uni au séminaire, qui est un très-beau bâtiment, & que les PP. de l'Oratoire ont administré pendant long-tems.

Il y a bailliage & présidial à Langres, & cette ville est célébre par son commerce de coutellerie. Elle a cela de particulier, c'est qu'on en fait tout le tour des remparts à couvert sous des portiques ou sous une gallerie, qui peut servir de promenade. Il y a d'ailleurs une belle promenade nommée le *Cours* hors la porte de Dijon.

Le diocése de Langres, avant l'érection de Dijon en évêché, étoit partagé en six archidiaconés & 17. doyenés ruraux. Il y reste encore six cens paroisses partagées en cinq archidiaconés. Celui de Dijon, qui en a été distrait, contient 211. paroisses. Pour dédommager l'évêque de Langres de cette érection, on a uni à son évêché la mense abbatiale de Moutier S. Jean.

Les lieux les plus remarquables de l'élection de Langres, après la capitale, sont *Bourbonne les Bains* gros bourg d'environ 700. feux, situé à 8. lieues au levant de Langres, célébre par ses bains chauds, connus & fréquentés dès le tems des Romains : ce bourg, qui dépend du diocése de Bezançon pour le spirituel, est situé dans un fonds à l'extrêmité du diocése de Langres. Il n'y a qu'une seule paroisse

avec

avec un couvent de Capucins & un hôpital royal, administré par quelques religieuses Augustines, pour les troupes du roi qui y vont successivement depuis le premier de Mai jusques au dernier de Septembre prendre les eaux & les bains, extrêmement salutaires pour plusieurs sortes de maladies. On compte à Bourbonne une quarantaine de maisons bourgeoises où il y a divers petits appartemens fort logeables pour ceux qui y vont prendre les eaux & les bains dans les diverses saisons. L'ancien château seigneurial est détruit & on en a bâti un nouveau à la place. *Choiseuil* ancienne baronie ; *Tingri* petite ville sur les frontiéres de Lorraine avec titre de principauté à la maison de Montmorenci-Luxembourg ; *Grancey* bourg sur les frontiéres de la *Bourgogne* à 6. lieues au sud-ouest de Langres, érigé en comté en 1550. & en duché & pairie en 1611.

Morimond abbaye célébre, l'une des 4. filles de Cîteaux fondée en 1115. elle est située dans un fonds, environné de bois & de montagnes. vers les sources de la Meuse à l'extrêmité du diocése de Langres sur les frontieres de la Lorraine, à 3. lieues vers le nord de Bourbonne : l'abbé qui est régulier & électif, a 70. abbayes sous sa filiation immédiate, & est grand d'Espagne en qualité de superieur immédiat des cinq ordres de chevalerie établis en Espagne & en Portugal. L'église est belle & grande ; & tous les lieux réguliers sont bien bâtis. La communauté est de 50. religieux.

Vau-la-douce, autre abbaye réguliere de l'ordre de Cîteaux à 2. lieues au midi de Bourbonne.

Poulangis, abbaye de Bénédictines nobles qui vivent en chanoinesses, située à 4. lieues au nord de Langres dans le doyenné de Bassigni.

Auberive & Longuai sur l'Aube vers sa source abbayes de l'ordre de Cîteaux situées à une demi lieue l'une de l'autre à 7. lieues au couchant de Langres.

Beaulieu à 3. lieues au sud-est de Langres autre abbaye de l'ordre de Cîteaux. *Bémont* abbaye de filles du même ordre à 5. lieues au sud-est de Langres sur les frontiéres de la Franche-comté.

Mont-Saujeon bourg ou petite ville à 5. lieues au midi de Langres, chef-lieu d'un petit pays qu'on appelle le *Montsaujonnois*, qu'on attribue mal à propos au gouvernement de Bourgogne, & qui dépend certainement de celui de Champagne. L'abbaye de S. Pierre de *Beze*, située à 4. lieues au midi de Mont-Saujeon dépend aussi du gouvernement de Champagne, quoique enclavée dans la Bourgogne. Elle est de Bénédictins de la congrégation de S. Maur & du diocése moderne de Dijon. La mense abbatiale est unie à l'évêché de cette ville.

2. *Tonnerre* principale ville de l'élection de son nom qui occupe la partie orientale du diocése de Langres, est située sur la riviere d'Armanson sur les frontiéres de la Bourgogne à 7. lieues au levant de la ville d'Auxerre. Elle est chef-lieu d'un ancien comté, qui a été possedé successivement par une suite de comtes héréditaires de diverses maisons depuis la fin du X. siécle, jusques vers la fin du XV. qu'il passa dans celle de Clermont en Dauphiné. Cette maison la vendit vers la fin du dernier, en se réservant le titre, à celle de le Tellier. Cette ville, nommée *Tornodurus* en Latin, est ancienne. Ses principales églises sont celles de Notre-Dame, de S. Pierre, collégiale, de S. Michel, abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur fondée au commencement du XI. siécle, des Minimes & des Ursulines : il y a un hôpital considérable. Le comté de Tonnerre est composé de cinq châtellenies, dont *Crusy*, qui est la principale, a titre de marquisat.

L'élection de Tonnerre, qui dépend de la généralité de Paris & où on recueille de fort bons vins, est partagée en 3. départemens pour les aides; sçavoir de *Tonnerre*, de *Chablis* & d'une partie de l'*Auxerrois*. Les deux premiers sont du gouvernement de Champagne. On recueille communement trente mille muids de vin dans le département de Tonnerre, ou dans le Tonnerrois, dont les principaux lieux sont

Pouthiéres sur la gauche de la Seine à 8. ou 9. lieues de Tonnere vers le nord-est, & à 2. lieues au dessous de Châtillon sur Seine en Bourgogne, abbaye de la congrégation de S. Vannes.

Molesme & *Molome* abbayes de la congrégation de S. Maur. La premiére, fondée en 1075. par S. Robert son premier abbé, qui a donné l'origine à l'ordre de Cîteaux, est située à mi côté sur le ruisseau de Leignes dans le voisinage de Montbar, sur les frontieres de la Bourgogne à 3. lieues au nord-ouest de Châtillon sur Seine. Elle est considérable & a eu autrefois plusieurs monastères d'hommes & de filles sous sa dépendance. L'autre est beaucoup plus ancienne : elle est à une lieue & demie au nord-est de Tonnerre.

Pontigni célébre abbaye, la seconde des quatre filles de Cîteaux, est située dans le diocése d'Auxerre sur les frontieres de celui de Langres, & dans le gouvernement de Champagne, sur la riviere de Serane à 2. lieues au dessous de Chablis, & à 5. lieues au nord-ouest de Tonnerre. Elle fut fondée en 1114. par Thibaud II. comte de Champagne. L'église en est belle ainsi que la maison abbatiale. Elle est réguliere & élective & l'abbé a quarante abbayes de son ordre sous sa filiation. *Quinci* à 2. lieues au sud-est de Tonnerre & la *Charité de Lesignes* sur l'Armançon à 3. lieues au dessous de cette ville, sont deux autres abbayes de l'ordre de Cîteaux.

Le département de *Chablis* a cette petite ville pour principal lieu, & elle est célébre par ses excellens vins blancs : elle est située à 3. lieues au couchant de Tonnere : il y a la collégiale de S. Martin, & la paroisse de S. Pierre hors les murs. Son nom Latin est *Cableia*.

§. 8. *Le Senonois*.

Sens, ville métropolitaine de la quatriéme Lyonoise, est une des plus anciennes des Gaules. Elle étoit connue sous le nom d'*Agendicum*, & la capitale des *Senonois*, peuples très-puissans de le Gaule Celtique dont elle prit enfin le nom. Elle est située sur l'Yonne, sur laquelle il y a deux ponts, à l'endroit où elle reçoit la petite riviere de Vanne sur le penchant d'un côteau à 22. lieues au sud-est de Paris. Elle est accompagnée de divers fauxbourgs qui sont plus grands que la ville. On y compte en tout 1700. feux & environ dix mille habitans. La ville est plus étendue qu'elle n'est peuplée, & ses rues sont étroites. Elle a eu des comtes héréditaires depuis le IX. siécle, sur lesquels ce comté fut confisqué & réuni à la couronne au milieu du XI. Les archevêques de Sens se qualifient *Primats des Gaules & de la Germanie*; mais c'est un titre sans exercice : ils étoient autrefois métropolitains de Paris; & pour les dédommager de ce qu'ils ont perdu par l'érection de cette nouvelle métropole, on a uni à leur archevêché en 1664. l'abbaye du *Mont S. Martin* en Picardie.

La cathédrale de S. Estienne de Sens, qui est une des belles églises de France, a un chapitre composé de 5. dignités, 4. personats, 31. canonicats, 14. semi prébendes, &c. Cette église a divers priviléges, entr'autres les chanoines sont dans l'usage de porter la robbe rouge aux fêtes

solemnelles. On voit dans les fauxbourgs de cette ville les abbayes de Ste. *Colombe* & de *S. Pierre le Vif* de la congrégation de S. Maur : la mense abbatiale de la seconde est unie à la cure de Versailles. Les Chanoines Réguliers ont celle de *S. Jean*, dont la mense abbatiale est unie à l'archevêché de Sens : les Prémontrés ont celle de S. Paul située hors la ville. Celle de Notre-Dame de la *Pommeraye* de religieuses Bénédictines, qui est fort considérable, a été transférée à Sens en 1622. Les Célestins ont une maison dans la ville, & les Grammontins réformés ont le prieuré de S. Maurice de *Vieux Pont* dans le voisinage. Les Jésuites y ont un collége & on y compte 4. autres maisons religieuses d'hommes, 3. de filles, 16. paroisses, deux ou trois hôpitaux, &c. Le bailliage de Sens étoit autrefois un des plus étendus du royaume : il y a encore une prévôté, un siége présidial, &c.

Le diocése de Sens est extrêmément étendu ; il comprend plusieurs villes considérables, 11. collégiales, 26. abbayes & 766. paroisses (d'autres n'en mettent que 674.) partagées sous cinq archidiaconés, qui s'étendent tant dans le gouvernement de Champagne & de Brie, que dans ceux de l'Isle de France & d'Orléanois.

Le Senonois proprement dit est du gouvernement de Champagne : il est partagé en trois élections ; *Sens*, *Joigni* & *S. Florentin*, qui sont pour les finances de la généralité de Paris. L'air, le terroir, & les alimens y sont bons.

1. Les principaux lieux de l'élection de Sens, après sa capitale, sont *Villeneuve le Roi* sur l'Yonne à 3. lieues au dessus de Sens, & *Villeneuve-l'Archevêque* à 5. lieues vers le nord-est, petites villes ; *Vauluisant* abbaye réformée de l'ordre de Cîteaux, située à une lieue au nord ouest de Villeneuve-l'Archevêque ; *Dilla* abbaye de l'ordre de Prémontré à 5. lieues au sud-est de Sens ; *Valleri*, *Traignel* & *Champigni* baronies.

2. *Joigni*, capitale de son élection, est une petite ville située sur la droite de l'Yonne à 6. lieues au dessus de Sens. Son nom Latin est *Joviniacum*. Son origine vient d'un château que Reinard comte de Sens y fit bâtir vers la fin du X. siécle. Depuis ce tems-là Joigni a eu une suite de comtes héréditaires de différentes maisons ; & celle de Villeroi possede actuellement ce comté. Il y a trois paroisses en comptant celle du château, & quelques maisons religieuses. L'abbaye des *Eschlalis* de l'ordre de Cîteaux & la Chartreuse de *Valprofonde* sont situées dans l'élection de Joigni.

3. S. *Florentin* sur l'Armençon a son confluent avec l'Armance à 5. lieues au levant de Joigni, avec titre de comté, est la seule ville de l'élection de son nom : elle a titre de vicomté, & n'a qu'une paroisse avec un couvent de Capucins.

II. LA BRIE CHAMPENOISE.

La Brie tire son nom d'une forêt apelée *Saltus Brigensis*, située entre la Marne & la Seine : comme elle s'étendoit dans le diocése de Meaux, & que les comtes de cette ville, qui s'appelloient aussi comtes de Brie & qui s'étoient beaucoup aggrandis aux environs, furent aussi comtes de Troyes & de Champagne dès le X. siécle ; ces deux pays ne formerent qu'un seul & même domaine, jusques à la réunion du comté de Champagne à la couronne. Depuis cette réunion, on a partagé la Brie, qui dans son origine étoit beaucoup moins étendue qu'elle ne le fut dans la suite, entre les deux gouvernemens de l'Isle de France & de Champagne. On a déja parlé de la partie de la Brie qui est du gouvernement de l'Isle de France, qui est la moindre, qui s'étend jusqu'à Charenton

& que nous avons partagée en Brie Parisienne & Brie Françoise. Il nous reste à parler de la Brie Champenoise, qui est la plus étendue & la plus considérable.

La Brie dans sa totalité peut avoir une vingtaine de lieues communes de France de longueur, & autant de largeur. Le pays est généralement bon & fertile en grains, en fruits & en pâturages.

La Brie Champenoise s'étend pour le spirituel dans les 4. diocéses de Meaux, de Sens, de Troyes & de Soissons; & elle comprend 5. élections par rapport aux finances; sçavoir celles de *Meaux*, de *Colommiers* & de *Provins* qui sont de la généralité de Paris, celle de *Château-Thierri* qui est de la généralité de Soissons, & enfin celle de *Sezanne* qui est de la généralité de Châlons. Celles de Meaux & de Colommiers sont du diocése de Meaux.

§. 1. *Le Mulcien ou l'Election de Meaux.*

Meaux, nommée anciennement *Jatinum*, ville capitale de la Cîté des *Meldes*, peuples de la Celtique, sur les frontieres de la Belgique, dont elle a pris enfin le nom, est située à 9. lieues au nord-est de Paris sur la gauche de la Marne, qui la separe d'un fauxbourg appellé le Marché, & qui les joint par un pont de pierre. La ville est assez grande & assez peuplée; mais les rues en sont étroites : il y a trois fauxbourgs. La cathédrale de S. Estienne est un grand bâtiment d'une très-belle structure, & le chœur & le sanctuaire sont magnifiques : son chapitre est composé de six dignités, deux personats, 30. chanoines & 8. semi-prébendés qui ont rang de chanoines. L'abbaye de S. *Faron* située dans un des fauxbourgs, fut fondée au VII. siécle par le S. évêque de Meaux de de ce nom : elle est de la congrégation de Saint Maur & considerable. Il y a deux autres abbayes à Meaux, sçavoir de *Notre-Dame de Châge* de Chanoines Réguliers, & de *Notre-Dame du Marché* de filles du même ordre. *S. Santin* est une église collégiale & paroissiale, & il y a six autres paroisses. Quant aux communautés religieuses il y en a encore 4. d'hommes & trois de filles. Il y a un bailliage à Meaux & un siége présidial. Cette ville a eu une suite de vicomtes héréditaires depuis la fin du XI. siécle : cette vicomté appartenoit à Maximilien-Henri, duc de Sulli, lorsqu'il mourut en 1729.

Le diocése de Meaux est partagé en deux archidiaconés qui contiennent 240. paroisses sous dix doyenés ruraux, cinq dans chaque archidiaconé. La riviere de Marne fait la separation de ces deux archidiaconés. Celui qu'on appelle de *France*, contient la partie septentrionale du diocése à la droite de la Marne; & l'autre, nommé l'archidiaconé de *Brie*, renferme la partie méridionale du diocése. Cette division fait voir que c'est mal à propos, qu'on fait Meaux capitale de la Brie; car quoique cette ville puisse passer pour la principale de ce qu'on appelle aujourd'hui *la Brie Champenoise*, elle n'a jamais appartenu à la Brie proprement dite, située entre la Marne & la Seine : aussi appelle-t'on *Mulcien* la partie septentrionale du diocése située aux environs de Meaux. La riviere de Marne separe aussi l'élection de Meaux en deux parties, septentrionale & méridionale.

1. La septentrionale contient le Mulcien & la partie occidentale d'un petit pays qu'on appelle le *Galleveße*, dont on fait dériver le nom de celui des *Vadicaßins* peuple Gaulois. On ne marque pas les limites précises de ce pays : mais il s'étend aussi dans les diocéses de Châlons & de Soissons. Il est separé du Mulcien, par la riviere d'Oure. La partie qui est de l'élection & du diocése de Meaux a pour ville principale la *Ferté sous Jouare* sur la droi-

re de la Marne, à 4. lieues au levant & au dessus de Meaux : elle est peu de chose. Les autres lieux sont *Tresmes* ou *Gesvres* bourg sur la gauche de l'Oure à 4. lieues au nord-est de Meaux, érigé en comté en 1608. & en duché pairie en 1648. en faveur de la maison de Potier. *Cerfroi*, sur la riviere d'Oure à une lieue au dessus de Tresmes & à 2. au dessous de la Ferté-Milon, monastère chef d'ordre des religieux de la Rédemption des captifs ou des Trinitaires, nommés Mathurins à Paris. Les religieux qui habitent cette maison sont réformés, & le général de l'ordre réside ordinairement dans le couvent de Paris.

2. La partie méridionale de l'élection de Meaux, à la gauche de la Marne, qui est proprement de la Brie, contient l'abbaye de *Rébais* fondée vers le commencement du VII. siécle, & située à 5. lieues au sud-est de Meaux. Elle est de la congrégation de S. Maur. *Jouare* abbaye de Bénédictines fondée au VII. siécle, l'une des plus considérables de France. Le nom Latin de cette abbaye est *Jotrum*. Elle est située sur une colline à demi lieue au midi de la Marne & de la Ferté sous Jouare : la paroisse de S. Pierre dans le bourg ou village est collégiale, & les chanoines au nombre de 12. sont chapelains de l'abbaye *Reuil*, *Radolium* en Latin, ancien monastère de Bénédictins, aujourd'hui prieuré conventuel de Clunistes réformés, sur la Marne, est dans le voisinage de Jouare. *Germigni* sur la Marne, maison de campagne des évêques de Meaux à demi lieue de la Marne, & à 2. au levant de Meaux; *S. Fiacre*, lieu de dévotion, prieuré conventuel de la congrégation de S. Maur.

§. 2. *Election de Colommiers.*

Colommiers est une ville assez petite, mais des plus considérables de la Brie. Elle est située sur une petite riviere appellée le grand Morin, à 5. lieues de Meaux vers le sud-est. Elle fut démembrée en 1404. de l'ancien domaine de Champagne & donnée à Charles III. roi de Navarre. Cette seigneurie passa dans la maison d'Armagnac, & enfin elle fut adjugée à Henriette de Cléves duchesse de Nevers, qui y fit bâtir un magnifique château, qu'on a détruit depuis quelques années. Les autres lieux plus considérables de l'élection sont *la Ferté Gaucher* bourg sur le grand Morin à 3. lieues au dessus & au levant de Colommiers ; *Creci* petite ville ; l'abbaye *de Pont-aux Dames* de filles de l'ordre de Cîteaux située sur la même riviere à 2. lieues au midi de Meaux; & le prieuré de la *Celle* dépendant de l'abbaye de Marmoûtier, & habité par des Bénédictins Anglois.

§. 3. *Election de Provins.*

Cette élection, qui dépend pour le spirituel du diocése de Sens, a pour seule & principale ville *Provins* capitale de la Brie proprement dite, située sur les ruisseaux de *Voulsie & d'Ursin*, & non sur la riviere de Morin comme le dit la Martiniere, à 15. lieues au sud-est de Paris. Cette ville, nommée en Latin *Pruvinum*, a appartenu aux comtes de Brie & de Champagne, qui y avoient un palais, jusques après la réunion de ces comtés à la couronne : la ville est assez grande & assez bien peuplée & il y a un siege présidial : son principal commerce consiste en bled. Elle est partagée en ville haute, qui étoit une place forte & où étoit le château, & en ville basse. L'abbaye de *S. Jacques*, de Chanoines Réguliers de la congrégation de France est dans la haute : elle est fort bien bâtie & a une jolie bibliothéque. Les PP. de l'Oratoire ont le collége. Il y a 4. paroisses, dont l'une est collégiale, un hôpital gouverné par des Chanoines Régu-

liers & plusieurs maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe. Les principales sont le prieuré conventuel de S. *Ayoul* de Bénédictins de la congrégation de S. Vannes ; les Bénédictines, &c. Auprès de Provins est l'abbaye *du Mont* de *Notre-Dame* de filles de l'ordre de Cîteaux rétablie depuis l'an 1648.

La petite ville de *Bray* sur la gauche de la Seine dépend de l'élection des Provins, quoiqu'elle ne soit pas de la Brie : mais *Joui*, abbaye de religieux reformés de l'ordre de Cîteaux, située à 2. lieues & demie au nord-est de Provins, dans la Brie.

§. 4. *Election de Château-Thierri.*

La Marne traverse cette élection, qui dépend du diocése de Soissons pour le spirituel, & la partage en partie septentrionale & méridionale. Il n'y a que cette derniere qui appartienne à la Brie proprement dite.

1. *Château-Thierri*, qui en est la principale ville, *Castrum Theodorici* en Latin, est dans une situation très-agréable à la droite de la Marne, à 9. lieues au levant & au dessus de Meaux : il y a des fauxbourgs plus grands que la ville, présidial, prévôté, &c. & un château situé sur une élevation qui appartient au duc de Bouillon comme duc de Château-Thierri ; cette seigneurie, lui ayant été donnée en 1651. par l'échange de Sedan. Elle dépendit d'abord des comtes de Vermandois, d'où elle passa aux comtes de Troyes ou de Champagne. Après sa réunion à la couronne, le roi Charles VI. l'érigea en duché & pairie en 1400. & le roi Charles IX. la rétablît dans la même dignité en 1566. L'abbaye de la *Barre* de chanoinesses de S. Augustin, qui étoit d'abord au voisinage de Château-Thierri & qui y avoit été transferée, a été supprimée depuis quelques années & unie aux religieuses du même ordre qui desservent l'hôtel-Dieu de Château-Thierri. A demi lieue au dessous de cette ville sur la Marne est l'abbaye d'*Essomes* de Chanoines Réguliers de la congrégation de France.

La partie septentrionale de l'élection de Château-Thierri située à la droite de la Marne, appartient à deux pays, le *Gallevesse* & le *Tartenois*. Le premier, dont on a déja parlé, s'étend vers le couchant & contient entr'autres le bourg ou marquisat de *Gandelu* situé à 4. lieues au nord de la Marne & de la Ferté sous Jouare, & la commanderie de la *Sabloniere* de l'ordre de Malte. Le *Tartenois* occupe la partie orientale de cette portion de l'élection de Château-Thierri. Il a pour principale ville, *Fere*, à 4. lieues de Château-Thierri vers le nord-est, où il y a une maîtrise particuliere des eaux & forêts. Les autres principaux lieux du Tartenois sont *Valsecret* abbaye de l'ordre de Prémontré ; *Coinci* prieuré conventuel de l'ordre de Cluni à 3. lieues au nord de château-Thierri ; les *Charmes* monastère de l'ordre de Fontevraud ; *Courteau* baronie à la *maison Bouteiller* de Chavigni, &c.

2. La partie méridionale de l'élection de Château-Thierri à la gauche de la Marne, a les abbayes de *Chézi* sur cette riviere & *d'Orbais*, toutes deux de la congrégation de S. Maur. C'est sans fondement que la Martiniere, sur l'autorité de Corneille, donne la premiére d'abord à l'ordre de Prémontré & aujourd'hui à celui de Cîteaux. L'abbaye de Chézi est située à une lieue & demie au dessous & au sud-ouest du Château-Thierri, dont celle d'Orbais est éloignée de 6. lieues vers le sud est.

Nogent l'Artaud à la gauche de la Marne, à une lieue au dessous de Chézi, a une abbaye d'Urbanistes.

Montmirel est à 4. lieues au sud-est de Château-Thierri, & a titre de marquisat,

§. 5. *Election de Sezanne.*

On attribue cette élection, qui est du diocése de Troyes, avec la partie septentrionale de celle de Provins, à ce qu'on appelle la *Brie Pouilleuse*, située au couchant de la *Champagne Pouilleuse*. Cette derniere, renferme la partie septentrionale de l'élection de Troyes, entre les rivieres d'Aube & de Seine d'un côté & celle de Marne de l'autre : on en a déja parlé.

Sezanne principale ville de l'élection de son nom, n'est connue que depuis le XI. siécle. Elle est située à 7. lieues au nord-est de Provins & entourée de collines du côté de la Brie vers la source de la petite riviere d'Auge ; elle a trois fauxbourgs : elle fut entiérement brûlée en 1649. Elle a été depuis rebâtie, & a titre de comté. L'abbaye de Bénédictines de *Bricol*, qui étoit située dans le voisinage, y a été transferée & il y a un prieuré conventuel de l'ordre de Cluni. Les autres lieux plus considerables de l'élection sont *Anglure* sur l'Aube à 4. lieues au midi de Sezanne ; *Réclus* abbaye réformée & réguliére de l'ordre de Cîteaux, à 3. lieues au nord-est de Sezanne ; *Pleurs* baronie érigée en marquisat en 1661. &c.

V.

GOUVERNEMENT

DE BOURGOGNE.

Les Bourguignons, peuples originaires de la Germanie, ont donné leur nom à ce gouvernement qui faisoit anciennement partie de la Celtique & de la Lyonoise premiére, & qui étoit habité par les *Eduens* & autres peuples Gaulois.

Les Bourguignons, après s'être fait connoître dès la fin du III. siécle par leurs fréquentes incursions en deçà du Rhin, passerent enfin ce fleuve dans le dessein de s'établir dans les Gaules au commencement du V. Ils fixerent d'abord leur demeure dans la Germanie premiére ou province de Mayence à la gauche de ce fleuve. Après quelque sejour dans ce pays, & avoir abandonné la religion Catholique qu'ils professoient auparavant, pour embrasser l'Arianisme, ils s'établirent entre le Rhône & les Alpes, par la cession que l'empereur Valentinien III. leur fit en 443. du pays qu'on appelle aujourd'hui Savoye, pour y demeurer en qualité d'auxiliaires & d'alliés des Romains. Ils choisirent alors Genéve pour capitale de leur royaume ; & s'étant rendus indépendans de l'empire, dans le tems de sa décadence, ils étendirent peu à peu les limites de leurs états, par la conquête qu'ils firent des pays voisins. L'empereur Antheme ayant besoin de leur secours contre les Visigots, qui menaçoient d'envahir toutes les Gaules, fit un traité avec eux vers l'an 469. & leur céda la ville de Lyon, où ils établirent le siége de leur empire, & plusieurs autres villes situées des deux côtés du Rhône, jusqu'à Vaison, ville qui par-là devint frontiére de leurs états & de ceux de l'empire du côté de Provence. Ils s'aggrandirent d'avantage quelques années après ; & s'emparerent entiérement vers l'an 476. de la plûpart des provinces situées le long du Rhône & de la Saone, qu'ils gardoient auparavant au nom & sous les ordres des Romains ; en sorte qu'en 517. ils dominoient sur 28. cités des Gaules ; sçavoir sur toute la Lyonoise, sur la Sequanoise ou province de Bezançon, sur la plus grande partie de la Viennoise & des 3. provinces des Alpes, & enfin sur une partie de la seconde Narbonnoise & de la quatriéme Lyonoise.

Telle étoit l'étendue de la domination des Bourguignons dans les Gaules, lors-

que les rois François leur déclarerent la guerre en 523. Théodoric roi des Ostrogots, alors maître de la Provence, se joignit aux François : leurs troupes combinées s'emparerent enfin de tous les états des Bourguignons l'an 534. & mirent fin par là au royaume de ces peuples dans les Gaules ; après qu'il eut duré environ 120. ans sous divers rois de leur nation.

Le royaume de Bourgogne conserva son nom sous les rois François qui se le partagerent ; il fut uni au VII. siécle sous Dagobert I. à celui de Neustrie. Dans le partage que les fils de l'empereur Louis le Débonnaire firent entr'eux en 842. de la Monarchie Françoise, toute la partie du royaume de Bourgogne située à la gauche de la Saone & du Rhône jusqu'à la mer Méditerranée échut à l'empereur Lothaire qui étoit l'aîné. Dans cette partie se formerent dans la suite le royaume de Provence ou d'Arles, ceux de Bourgogne Trans-jurane & Cis-jurane, & le comté de Bourgogne ou de Franche-comté. L'autre partie, située à la droite de la Saone, échut à Charles le Chauve : ce prince & les rois de France ses successeurs la firent gouverner par une suite de ducs bénéficiaires ; & elle retint le nom de Bourgogne ou de duché de Bourgogne.

Ce duché étant échu à Othon frere du roi Hugues Capet, qui mourut sans posterité en 965. Henri leur frere fut duc de Bourgogne ; & après sa mort sans enfans arrivée en 1001. Robert roi de France son neveu, fils du roi Hugues Capet, hérita du duché de Bourgogne & en disposa dabord en faveur de Henri son fils aîné, qui fut roi de France & qui céda ce duché en 1032. à Robert son frere puiné, qui est la tige de la premiére race des ducs héréditaires de Bourgogne. Cette premiére race finit en 1361. par la mort sans enfans de Philippe I. dit de *Rouvre*, dernier duc de Bourgogne de cette race. Jean roi de France hérita alors du duché de Bourgogne, comme étant aux droits de Jeanne de Bourgogne son ayeule : il l'unit à la couronne & il en disposa à titre de *Premiére Pairie* en 1363. en faveur de Philippe de France son troisiéme fils, chef de la seconde race des ducs héréditaires de Bourgogne, qui ont eu depuis cette année seulement la préséance sur tous les autres pairs seculiers du royaume. Charles le *Hardi* duc de Bourgogne, arriére petit-fils de Philippe I. mourut le 5. de Janvier de l'an 1476. & 1477. ne laissant qu'une fille nommée Marie, qui épousa Maximilien d'Autriche, & qui lui apporta en dot la plus grande partie des 17. provinces des Pays-Bas. Le roi Louis XI. réunit alors le duché de Bourgogne à la couronne, & il n'en a plus été separé depuis : il sert seulement de titre au fils aîné du Dauphin.

Le gouvernement de Bourgogne, tel qu'il est aujourd'hi, s'étend depuis le 45. degré 20. m. de latitude jusques au 48. 10. m. & depuis le 21. jusques au 25. 40. m. de longitude. Il est borné au levant par la Savoye, la Franche-comté & la Champagne ; au nord par la *Champagne* ; au couchant par le Nivernois & le Bourbonnois, au midi par le Beaujolois, le Lyonois & le Dauphiné. Il a environ 70. lieues communes de France de long du midi au nord depuis le Rhone & l'extrêmité du Bugei, jusqu'à l'extrêmité du bailliage de Bar sur Seine : mais il n'en a pas plus de 30. dans sa plus grande largeur du levant au couchant.

Ce gouvernement se divise en Bourgogne proprement dite ou duché de Bourgogne & en Annexes. Il est partagé en 4. lieutenances générales, & non en six, comme le dit la Martiniere, sous l'autorité du gouverneur, qui est depuis long tems de la maison de Condé. On y compte environ treize cens mille habitans.

La Bourgogne est arrosée par plusieurs rivieres,

rivieres; sçavoir la Seine, la Loire, l'Armenson, l'Yonne, la Saone & quantité d'autres, qui ne contribuent pas peu à la fertilité de cette province : elle produit en effet beaucoup de bled, de seigle, d'orge d'avoine, de chanvre, de fruits, &c. La côte ou chaîne des montagnes exposée à l'Orient, qui commence près de Dijon, & qui traverse le bailliage de cette ville, & ceux de Nuyts, & de Beaune, ausquels il faut joindre Savigni, Châlon, & Macon, raporte d'excellens vins, dont la réputation est répandue par toute l'Europe. On y trouve des mines de fer, & plusieurs forges où on le prépare. Les Bourguignons passent pour être un peu grossiers, mais on ajoûte qu'ils sont sincéres, bons, & courageux.

La Bourgogne est un pays d'états, dont l'assemblée se tient ordinairement à Dijon de trois en trois ans, le plus souvent au mois de May. Cette assemblée est composée de trois ordres, le *Clergé*, la *Noblesse*, & le *Tiers-Etat*. Ceux du clergé qui ont droit d'assister aux états, sont les évêques d'Autun, Châlon, Macon, Auxerre & Dijon ; les abbés tant réguliers, ou titulaires que commendataires au nombre de dix-huit ; les doyens des églises cathédrales & collégiales, &c. L'évêque d'Autun est président de cette chambre : l'abbé de Cîteaux est à la tête des abbés & a droit d'être assis sur un fauteuil après les évêques. Après lui est celui de S. Benigne. Le doyen de la Sainte Chapelle de Dijon, est en possession de précéder ceux des autres églises & même des cathédrales. *Les Gentils-hommes* qui entrent aux états, sont ceux d'ancienne extraction, qui possedent des fiefs ou des arriere-fiefs dans l'étendue de la province. Ils siégent sans garder entr'eux aucun rang : cependant on les nomme dans les cahiers des états suivant l'ordre des grands Bailliages. Le président de cette chambre, c'est son élû. Le *Tiers-Etat* est composé des députés des villes. Le maire de Dijon est président du Tiers-Etat.

Ces assemblées ne se tiennent que par la permission du Roi : le gouverneur de la province y préside & en son absence l'un des lieutenans généraux au gouvernement. Chaque corps des trois états tient ses assemblées dans une chambre particuliere ; & ils se députent pour se faire part de leurs délibérations. Le jour de la clôture les 3. chambres se rassemblent dans la chambre qu'on appelle de *la Conférence*, & on y rapporte les délibérations de chacune. Lorsque deux chambres sont d'un même avis, on en fait un décret. Ce jour là, chaque chambre nomme un élu, pour avoir soin des affaires pendant l'intervalle qui est entre chaque assemblée. L'élû du clergé est alternativement un évêque, un abbé & un doyen.

Les élûs dans leurs assemblées reglent les impositions, & envoyent les commissions en détail aux villes, bourgs, paroisses & autres communautés du duché de Bourgogne. Ils font aussi la liquidation des étapes, les adjudications des octrois sur la Saone, des crues sur le sel, & des ouvrages qui se font aux dépens de la province. Le trésorier général & les receveurs particuliers exercent sur des commissions des états & rendent compte annuellement à la chambre des comptes de Dijon.

La justice est administrée en Bourgogne par le parlement de Dijon qui a plusieurs bailliages dans son ressort & 6. siéges présidiaux ; sçavoir à *Dijon*, *Autun*, *Châlon*, *Châtillon sur Seine*, *Semur* & *Bourg*. Le bailliage de Bar sur Seine & les présidiaux d'Auxerre & de Macon sont du ressort du parlement de Paris. Il y a de plus à Dijon une chambre des comptes, un bureau des finances & une grande maîtrise des eaux & forêts qui a sous elle 5. maî-

trises particuliéres, pour tout le duché de Bourgogne & pour la Bresse.

I. LE DUCHÉ DE BOURGOGNE.

Ce duché consiste dans la Bourgogne proprement dite, dont les divers pays qui la composent, ont droit de séance aux états de la province, ou tiennent des états particuliers qui en dépendent : nous la diviserons en trois parties, conformément aux trois lieutenances générales qui partagent ce duché ; sçavoir *la Bourgogne proprement dite*, *le Châlonois & le Maconois*

I. LA BOURGOGNE

PROPREMENT DITE

ou *Lieutenance générale du Dijonois.*

Nous divisons cette partie du duché de Bourgogne en 7. parties principales qui sont *la Montagne*, *le Dijonois*, le comté d'*Auxonne*, *l'Auxois*, *l'Auxerrois*, *l'Autunois* & le *Charolois.*

§. 1. *La Montagne.*

Ce pays a pris son nom des montagnes dont il est rempli. Il s'étend au nord du Dijonois le long de la riviere de Seine & est enclavé dans la Champagne dont il dépendoit autrefois. Il fait partie de la Bourgogne depuis que le roi Charles VII. le donna en 1435. à Philippe le Bon duc de Bourgogne. Il est partagé en bailliage de *Châtillon sur Seine*, & en comté de *Bar sur Seine.*

1. *Châtillon sur Seine*, petite ville capitale du bailliage de son nom, située à 15. lieues au nord-ouest de Dijon, est partagée par la riviere en deux parties, qu'on appelle *Chaumont* & le *Bourg*. Elle dépend du diocése de Langres, & l'évêque de cette ville, y a un bailliage ducal ; il y a de plus un bailliage royal, & un siége présidial depuis l'an 1696. Elle a environ 3500. pas de circuit ; il n'y a qu'une paroisse qui est dans l'abbaye de Notre-Dame ou de S. Vorle de Chanoines Réguliers de la congrégation de France, & deux succursales : l'abbaye du *Puis d'Orbe* de Bénédictines réformées y a été transférée ; & il y a de plus un monastère de Feuillans, 2. autres couvens d'hommes, deux de filles, deux hôpitaux &c. Elle a un gouverneur particulier.

Le bailliage de Châtillon s'étend dans les diocéses de Langres, de Dijon & d'Autun. Dans le premier on voit le *Val des Choux*, prieuré chef d'une congrégation de Chanoines Réguliers ; dans le second est l'abbaye de S. *Seine* de la congrégation de S. Maur, située à 7. lieues au nord-ouest de Dijon vers les sources de la riviere de Seine, & fondée au VI. siécle : on voit enfin dans le troisiéme *Duesme* qui a un bailliage & est chef-lieu d'un petit pays avec titre d'ancien comté, appellé le *Duesmois*, situé vers les sources de la Seine ; & *Ougni*, *Ungiacum*, en Latin, abbaye de Chanoines Réguliers de la congrégation de France.

2. *Bar sur Seine*, petite ville qui a 3000. pas de circuit située à 22. lieues au nord-ouest de Dijon. Il n'y a qu'une paroisse qui est collégiale, un couvent de religieux Trinitaires, un d'Ursulines & un hôtel-Dieu. Cette ville, qui a un bailliage, une prévôté royale & une maîtrise des eaux & forêts, est chef d'un ancien comté, qui fut uni à celui de Champagne au XIII. siécle. Le roi Charles VII. le détacha de cette province en 1435. pour le donner à Philippe le Bon duc de Bourgogne. Henri IV. en disposa en faveur du duc de Montpensier & il appartient aujourd'hui au duc d'Orléans.

Le comté de Bar sur Seine est du dioce-

se de Langres. On y voit entr'autres *Polisi*, qui a été érigé en duché sous le nom de *Choiseuil*, & l'abbaye de *Mores* de l'ordre de Cîteaux.

§. 2. *Le Dijonois.*

DIJON capitale de ce pays & du duché de Bourgogne, est une des plus belles & des plus anciennes villes du royaume : elle est nommée dans les anciens auteurs *Castrum Divionense*. Elle est située avantageusement sur la riviere d'Ouche au 47. degré 20. m. de latitude, & au 22. 30. m. de longitude, dans un pays riant & agréable & dans une grande plaine. Cette plaine s'étend au nord & est terminée au couchant par une chaîne de montagnes ou côteaux qui conduisent jusqu'en Provence, qui sont remplies de vignobles, & au bas desquels il y a un grand nombre de bourgs & de villages. Ses dehors sont charmans; & outre les promenades de ses remparts plantés d'arbres, il y en a plusieurs de très-belles hors la ville, entr'autres le cours. Elle est d'une figure ovale & contient plus de 80. rues, 12. places publiques & environ trente-cinq à quarante-mille habitans. Il y a plusieurs belles rues & la plûpart des maisons sont bien bâties. Il faut plus d'une heure pour en faire le tour au dehors. Ses murailles sont belles.

Il n'y a aucune ville en France où il y ait un si grand nombre de belles églises qu'à Dijon : elles ont la plûpart de fort beaux clochers ou flèches. Celle de Saint Estienne, érigée en cathédrale en 1731. étoit auparavant une collégiale, qui a été réguliére : elle est belle ; son chapitre n'est composé que d'un doyen, 12. ou 14. chanoines & quelques autres bénéficiers. Celle de S. Benigne, abbaye des Bénédictins de la congrégation de S. Maur fondée au VI. siécle, est une des plus belles & des plus majestueuses du royaume ; & elle est remarquable par une rotonde à 3. étages soutenus par un grand nombre de colonnes. On prétend que cette rotonde, qui est derriere le chœur, a été autrefois un temple des Payens. Les autres principales églises de Dijon sont la Ste. Chapelle, église collégiale exempte, S. Jean autre collégiale, Notre-Dame, S. Michel & la Chapelle aux Riches qui est une autre collégiale : on y compte en tout 7. paroisses. Les principales maisons religieuses après l'abbaye de S. Beigne sont la Chartreuse qui est hors la ville, qui est très-belle, & dont l'église renferme les tombeaux magnifiques de divers ducs de Bourgogne ; le collége des Jésuites où ils sont au nombre de cent & où il y a une bibliothéque publique ; l'abbaye réformée de filles de Notre-Dame du *Tart* de l'ordre de Cîteaux qui y a été transferée, & qui est la mere de toutes les autres abbayes de filles de l'ordre de Cîteaux ; & celle de *Rougemont* de Bénédictines qui y a été transferée en 1677. On compte à Dijon 12. autres communautés religieuses de l'un ou de l'autre sexe, 2. maisons de PP. de l'Oratoire, qui ont le séminaire, une des PP. de S. Lazare, une commanderie de Malte, plusieurs hôpitaux, &c.

Il y a un château ou citadelle à Dijon avec un état major & une garnison. Entre ses principaux édifices est le palais du roi ou du gouverneur, autrefois des ducs de Bourgogne, où on tient les états de la province : il fait face à une grande place bâtie en demi cercle qu'on appelle la place royale, au milieu de laquelle on a placé la statue équestre de Louis XIV. Le parlement érigé en 1477. par le roi Louis XI. & établi en 1480. est partagé en 4. chambres & composé de dix présidens à mortier, en comptant le premier, deux chevaliers d'honneur, 6. conseillers clercs, 66. laïques & les gens du roi. Les évêques de Dijon, d'Autun & de Châlon, les ab-

bés de Cîteaux & de S. Benigne y ont séance comme conseillers d'honneur : la cour des Aides est unie à ce parlement. La chambre des comptes est composée de 4. présidens & de 57. autres officiers : le bureau des trésoriers de France en a 29. Enfin il y a un bailliage avec un présidial, un hôtel de monnoyes, une jurisdiction consulaire, une université pour le droit seulement érigée en 1724. & une académie de sciences & de physique établie au mois de Juin de l'an 1740. La ville de Dijon est gouvernée par un maire, qui a la justice civile & criminelle dans la ville & dans la banlieue : le reste du corps de ville consiste en six échevins, &c.

Dijon a été gouvernée jusques au commencement du XI. siécle par des comtes particuliers établis par les évêques de Langres, du domaine desquels cette ville dépendoit. On prétend que ces prélats cederent le comté de Dijon en 1179. aux ducs de Bourgogne, en échange du comté de Langres qui fut uni à leur évêché. Il est vrai que cette année Hugues III. duc de Bourgogne céda le comté de Langres à l'évêque de cette ville son oncle ; mais il paroît que lui & ses prédécesseurs jouirent du comté de Dijon longtems auparavant sans aucune dépendance des évêques de Langres.

Le diocése de Dijon, qui a été distrait en 1731. de celui de Langres, contient 211. paroisses. Il occupe une grande partie du Dijonois, qui renferme les bailliages de Dijon, de Beaune, de Nuits & de S. Jean de Lône.

1. Le bailliage de Dijon dépend du diocése de cette ville : les lieux les plus remarquables sont *Fontaine* lieu de la naissance de S. Bernard, où il y a un village situé sur une élevation à une demi lieue de Dijon avec une petite communauté de Feuillans ; *Talant*, bourg ou village situé sur une montagne à une demi lieue de Dijon, où les ducs de Bourgogne avoient un château qui est démoli : le maire de ce village a le privilége d'avoir séance aux états de Bourgogne ; *Saulx-le-duc*, bourg qui a titre de comté avec une collégiale ; *Mirebeau* comté, &c. le bailliage de Dijon a quelques enclaves dans la Champagne, entr'autres l'abbaye de *Beze*, de la congrégation de S. Maur & le marquisat de *Trichâteau*.

2. *Beaune*, chef du bailliage de son nom qui est le second du Dijonois, est la troisiéme ville de Bourgogne : mais elle n'a la qualité de ville que depuis l'an 1203. elle est dans une situation fort agréable à 12. lieues au midi de Dijon & est arrosée par deux petits ruisseaux. Les ducs de Bourgogne y ont souvent tenu leur cour. Sa figure est ovale : elle a environ 800. toises de circuit & est accompagnée de sept fauxbourgs. Il y avoit un château qui est aujourd'hui démoli. L'église collégiale de Notre-Dame a un chapitre de 30. chanoines. Il y a deux paroisses dans la ville & 3. dans les fauxbourgs. L'abbaye de *Lieu-Dieu* de filles de l'ordre de Cîteaux y a été transferée : il y a outre cela 7. autres communautés religieuses d'hommes ou de filles, un collége de PP. de l'Oratoire, une Chartreuse à un quart de lieue entre deux fauxbourgs & un hôpital magnifique desservi par des religieux qui ne font de vœux que pour un an : il y a deux autres hôpitaux ou maisons de charité. *Mulseau*, *Volnay*, *Chassagne* & *Pomar* aux environs de Beaune sont des vignobles célébres.

Le bailliage de Beaune dépend du diocése d'Autun pour le spirituel : il a 7. lieues de long & autant de large ; il est surtout renommé par ses excellens vins. Il y avoit auprès de Beaune l'abbaye de Ste. *Marguerite* de Chanoines Réguliers : mais il n'y a plus de conventualité, & le seul titre abbatial s'y est conservé.

3. *Nuits* chef-lieu d'un bailliage du Dijonois, est une petite ville, située entre Dijon & Beaune, qui n'a que 130. maisons avec la collégiale de S. Denys. Il y a de plus une paroisse, deux maisons religieuses, un hôpital, &c. Elle est dans une plaine au pied d'une montagne sur le ruisseau de Musin. Le bailliage dépend presque entiérement pour le spirituel du diocése d'Autun. Il s'étend aussi dans celui de Châlon sur Saone.

On y voit l'abbaye de *Cîteaux* chef d'ordre, établie en 1098. par S. Robert abbé de Molesme, qui y jetta les fondemens de cet ordre célébre, & fondée par Eudes I. duc de Bourgogne & Reinard vicomte de Beaune. Cette abbaye, dont l'église & les bâtimens sont également magnifiques, est gouvernée, ainsi que tout l'ordre de Cîteaux, par un abbé électif, qui, outre ses quatre premiéres filles, sçavoir la *Ferté*, *Pontigni*, *Clairvaux* & *Morimont*, qui sont chacune chef de filiation, a sous son autorité immédiate, ou dans sa filiation particuliére, 196. abbayes d'hommes sans celles de filles: elle est située à 6. lieues de Dijon vers le midi entre des marais, à l'extrêmité du diocése de Châlon, sur les frontiéres de celui de Dijon. Les ducs de Bourgogne de la premiére race y avoient leur sépulture. La justice temporelle de Cîteaux ressortit au bailliage de Nuits pour 3. paroisses & 4. villages, qu'elle a de son domaine dans l'étendue de ce bailliage.

4. *S. Jean de Lône* à 5. lieues au sud-est de Dijon & dans le diocése de cette ville, sur la droite de la Saone, a 1700. pas de circuit: elle jouit de grands priviléges, pour avoir soutenu en 1635. un siége mémorable contre l'armée de l'empereur. Elle est entourée de grandes prairies: les Carmes y ont le collége: il y a deux communautés de religieuses, dont l'une a soin de l'hôpital. Le bailliage de S. Jean de Lône s'étend des deux côtés de la Saone, qui le traverse, dans les diocéses de Châlon & de Bezançon, dans la longueur de trois lieues & demie & de presque autant de largeur. Le lieu le plus remarquable est l'abbaye de *Molaise* de filles de l'ordre de Cîteaux, à la droite de la Saone dans le diocése de Châlon.

§. 3. *Le Comté d'Auxone.*

Auxone ou *Aussone* est une petite ville située dans le diocése de Bezançon à la gauche de la Saone sur laquelle elle a un pont, avec quelques fortifications, à cinq lieues au dessus & au nord est de S. Jean de Lône; il n'y a qu'une paroisse avec 3. maisons religieuses, un bailliage royal & un château: elle est chef d'un ancien comté, que Hugues IV. duc de Bourgogne acquit en 1237. par échange. Le bailliage ou comté d'Aussone s'étend des deux côtés de la Saone dans les diocéses de Dijon & de Bezançon.

§. 4. *L'Auxois.*

Ce pays, nommé en Latin *Alesiensis Pagus*, tire son nom de l'ancienne ville d'*Alise* ou *Alesia* capitale des *Mandubiens*, située dans son étendue. C'est un ancien comté qui a eu des comtes depuis le IX. siécle, & qui fut uni au duché de Bourgogne dans le XI. Il est borné au nord par la Champagne, au levant par le Dijonois, au midi par l'Autunois, & au couchant par le Bourbonnois & l'Auxerrois: il a environ 15. lieues communes de France de long & autant de large. Il dépend pour le spirituel des diocéses de Langres, de Dijon & d'Autun. Il est partagé en 4. bailliages, de *Semur*, d'*Avalon*, d'*Arnay le-Duc* & de *Saulieu* & comprend le comté de *Noyers*.

1. *Semur*, ville capitale de l'Auxois, est située à 15. lieues de Dijon vers le couchant, à l'extrêmité du diocése d'Autun

sur les frontieres de celui de Langres, sur la droite de la petite riviere d'Armençon, sur laquelle il y a deux ponts. Elle est divisée en trois parties. La principale, nommée le *Bourg*, a la magnifique église de Notre-Dame, prieuré de Bénédictins, érigé en collégiale en 1731. Les deux autres parties s'appellent le *Donjon* & le *Chateau* : elles sont également fortes & dans une situation avantageuse. Les Chanoines Réguliers de la congrégation de France ont à Semur l'abbaye de S. Jean ; on y voit de plus trois couvens d'hommes & autant de filles. Le bailliage de Semur fut érigé en présidial en 1696.

Ce bailliage a 10. lieues de long & neuf dans sa plus grande largeur. Le terroir en est bon & fertile. Il est partagé entre les diocéses de Langres, de Dijon & d'Autun. On voit dans la premiére partie la petite ville de *Montbar* sur la Brenne auprès de laquelle est l'abbaye de *Fontenay* de l'ordre de Citeaux, & celle de *Moutier S. Jean*, l'une des plus anciennes de France, nommée en Latin *Reomaus*, de la congrégation de S. Maur ; dont la mense abbatiale a été unie à l'évêché de Langres pour le dédommager de l'érection de Dijon en évêché : *Espoisses* a titre de marquisat.

La partie du bailliage de Semur qui dépend du diocése d'Autun, renferme outre la ville de Semur celle de *Vitteaux* sur la Brenne avec titre de baronie ; *Flavigni*, autre petite ville, avec une abbaye de la congrégation de Saint Maur, fondée au VIII. siécle & située sur une montagne environnée de plusieurs autres : il y a de plus une paroisse desservie par une communauté de 18. prêtres & un couvent d'Ursulines ; *Alise* ou *Ste. Reine*, bourg de 108. feux, célébre par ses eaux minerales & par la devotion à Ste. Reine martyre, qui y est honorée. Ce bourg est divisé en deux parties ; l'une nommée *Alise*, où est la paroisse, s'étend sur le penchant du mont Auxois où étoit l'ancienne *Alexia* : l'autre contient l'église de Ste. Reine desservie par les Cordeliers.

2. *Avalon*, capitale de bailliage de son nom, est une ancienne ville située sur la riviere ou ruisseau de Cousin à six lieues de Semur vers le couchant : elle est petite & n'a qu'une paroisse avec une annexe ; le fauxbourg de S. Martin a une autre paroisse, & il y a de plus un collége gouverné par les PP. de la Doctrine Chrêtienne, quatre communautés religieuses & un hôpital. Elle a été chef d'un ancien comté, qui fut uni à celui d'Auxois & ensuite au duché de Bourgogne. Elle a le huitiéme rang aux états de Bourgogne.

Le bailliage d'Avalon a environ dix lieues d'étendue du sud au nord & cinq du levant au couchant : le Serain le partage. La partie qui est à la gauche de cette petite riviere dépend du diocése d'Autun & s'étend dans le *Morvaut* ; & le reste de celui de Langres. Une partie de ce bailliage est dans les montagnes où il y a beaucoup de forêts, d'où on tire le bois flotté qui vient à Paris.

Outre Avalon, qui est dans la premiére partie, on y voit le bourg de *Montreal* où il y a une collégiale, *Chatélus* comté & *Marcilli* ou *Notre-Dame du Repos*, abbaye réguliere de l'ordre de Cîteaux. L'autre partie n'a rien de considerable.

3. *Arnay-le-Duc* est une petite ville située à cinq lieues au nord-est d'Autun dans un vallon, à la source de la petite riviere d'Arroux, avec trois petits fauxbourgs. Il n'y a qu'une paroisse : les Jesuites du college d'Autun sont obligés d'y entretenir deux régens pour les basses classes. Il y a un siége particulier du bailliage d'Auxois.

Le bailliage d'Arnay-le-duc, qui a six lieues de long & autant de large, est partagé entre les diocéses d'Autun & de Dijon. La partie qui dépend du diocése d'Autun

outre la ville capitale, renferme l'abbaye de la *Bussiere* sur l'Ousche de l'ordre de Cîteaux. L'autre a celle de *Prâlon*, de Benedictines réformées.

4. *Saulieu*, en Latin *Sedelacum*, est une petite ville qui a 5. fauxbourgs, dont l'un porte le nom de *Morvant*, parce qu'il est sur le territoire du *Morvant*, qui occupe une partie du bailliage de Saulieu. Elle est située à 5. lieues de Semur vers le sud-ouest sur une éminence, & contient, avec les fauxbourgs qui sont plus peuplés que la ville, la collegiale de S. Andoche, abbaye secularisée au XII. siécle: la mense abbatiale est unie à l'évêché d'Autun, ce qui fait que l'évêque de cette ville, seigneur spirituel & temporel de Saulieu, s'en dit comte. Il y a quelques maisons religieuses dans cette ville, qui a le sixiéme rang parmi celles qui deputent aux états de Bourgogne. Son bailliage ne fut érigé qu'en 1694. Il est entierement dans le diocése d'Autun, & c'est le quatriéme du pays d'Auxois: il a 7. lieues de long sur 5. de large & renferme 26. paroisses dont partie sont dans l'Auxois. Le seul lieu remarquable est le château de *Thil* où il y a une petite collégiale.

5. *Noyers* est une petite ville du diocése de Langres située dans un vallon, environnée presque de tous côtés de la riviere de Serin, à 8. lieues au sud-est d'Auxerre. Son nom Latin est *Nuceria*: elle a eu des comtes depuis le commencement du XIII. siécle. Il y a un collége de PP. de la Doctrine Chrêtienne & un couvent d'Ursulines. Le comté de Noyers a six lieues d'étendue du midi au nord & 3. dans sa plus grande largeur du levant au couchant. Il dépend pour la plus grande partie du diocése de Langres: le reste est du diocése d'Autun. Le bailliage seigneurial de Noyers ressortit nuement au parlement.

§. 5. *L'Auxerrois.*

AUXERRE, capitale de l'Auxerrois, est une ancienne ville, qui dépendoit du pays des Senonois & qu'on nommoit *Vellaunodunum Autricum*, *ou Antissiodorum*: elle est située sur le penchant d'un côteau & la riviere d'Yone, à 12. lieues de Sens vers le sud-est. Elle est presque ronde & elle a 1110. pas de long sur mille de large. Elle est assez belle: mais les rues, qui sont mal pavées, ne sont pas propres. Il y a un pont sur la riviere & deux places publiques. La cathédrale de S. Estienne est devant une de ces places: elle n'a rien de remarquable; mais le palais épiscopal est fort beau. Le chapitre de cette église a pour premiére dignité un doyen qui porte la robbe violette & le rochet, 5. autres dignités, & 52. chanoines; les comtes de Chatelus jouissent des fruits & des honneurs d'un canonicat.

La seconde église d'Auxerre est celle de l'abbaye de S. Germain de Bénédictins de S. Maur. Cette abbaye, fondée au V. siécle a une eglise qui possede un très-grand nombre de corps saints & de reliques conservées dans des grottes. Les Chanoines Réguliers de la congrégation de France ont à Auxerre l'abbaye de S. Pierre & les Prémontrés celle de S. Marian: il y a de plus trois abbayes de filles; sçavoir de S. Julien & de Notre-Dame dans les fauxbourgs, de Benedictines, dont la premiére est de la réforme du Val de Grace & celle des *Isles* de l'ordre de Cîteaux: les Jesuites ont un collége à Auxerre, où il y a plusieurs autres maisons religieuses, avec la collégiale de Notre-Dame de la Cité, 8. paroisses, deux hôpitaux, une commanderie de Malte, &c. Auxerre a une prévôté royale & un présidial qui est du ressort du parlement de Paris: mais cette ville dépend de la généralité & de la chambre des comptes de Dijon.

Le diocése d'Auxerre contient 238. paroisses partagées en deux archidiaconés &

dépendantes pour le civil des provinces de Bourgogne, de Champagne, d'Orléanois, de Bourbonnois & de Nivernois.

Le comté d'Auxerre ou l'Auxerrois, qui est dans l'étendue de la province & des états de Bourgogne, ne renferme qu'une partie du diocése. Il n'a jamais dépendu du royaume de Bourgogne ni des rois Bourguignons, & il a toûjours appartenu à la France depuis Clovis. Il est borné au nord & au levant par la Champagne, au midi par le Morvant, & au couchant par l'Orléanois. Il a 9. lieues de long sur 5. de large; & il est coupé en partie par le gouvernement de Champagne: il a eu des comtes depuis le VI. siécle. Nos rois de la seconde race ayant donné ce comté, qui étoit alors aussi étendu que le diocése, aux évêques d'Auxerre; ces prélats donnerent en fief ce qui compose aujourd'hui le comté d'Auxerre; mais il ne leur reste plus de leur ancien droit sur ce comté, que d'aider à se faire porter jusqu'à leur chaire pontificale, à leur entrée solemnelle, par le procureur du roi, comme premier vassal de l'évêché. Ce comté passa dans la maison des comtes de Nevers au commencement du XI. siécle & ensuite dans celles de Courtenay & de Châtillon. Jean IV. de Châlon le vendit en 1370. au roi Charles V. qui le réunit à la couronne. Charles VII. le ceda en 1435. avec ceux de Macon & de Bar sur Seine à Philippe *Le Bon* duc de Bourgogne, & ils furent depuis incorporés dans ce duché. La principale richesse du pays consiste en vin.

Les lieux les plus remarquables du comté d'Auxerre, après la capitale, sont *Cravant* ou *Crevant*, ville située à l'embouchure de la Cure dans l'Yonne, qui est le *Chora* de la notice de l'empire Romain. Elle député alternativement avec trois autres du comté d'Auxerre, aux états de Bourgogne, & est célébre par la bataille qui s'y donna en 1423. *Vermanton* petite ville sur la Cure auprès de laquelle on voit les *Grottes d'Arcy* celébres par leurs congélations; *Régennes* sur la Seine, maison de campagne de l'évêque d'Auxerre; *Iranci* & *la Palote* renommés pour les bons vins; *Regni* abbaye de l'ordre de Cîteaux; *Seignelai* marquisat; *Coulanges la Vineuse* petite ville célébre par ses bons vins, &c.

§. 6. *L'Autunois.*

Autun ville capitale du bailliage & du diocése de son nom est la seconde des états de Bourgogne, où son évêque a droit de présider. C'est le *Bibracte* des Anciens, & par conséquent une des plus anciennes villes des Gaules qui a été capitale du pays des Eduens; elle prit ensuite le nom de l'empereur d'*Auguste*, qui en fit une colonie Romaine, & fut nommée *Augustodunum*: elle est située à 20. lieues au sud-ouest de Dijon sur l'Aroux, au pied de 3. grandes montagnes, dont l'une, remplie de sources, fournit de l'eau à toute la ville. Elle est beaucoup déchue de son ancienne splendeur depuis qu'elle fut ruinée par Attila au V. siécle & par les Sarasins au VIII. & n'a qu'un quart de lieue de diametre. On y voit beaucoup de restes d'antiquité: il y a une très-belle place au milieu de la ville appellée le *Château de Mars*.

Le chapitre de la cathédrale, composé de 8. dignités & de 50. chanoines, jouit de divers priviléges: il a droit entr'autres pendant la vacance du siége épiscopal, d'avoir l'administration de l'évêché jusqu'à ce que l'archevêque de Lyon en ait pris possession: car cet archevêque administre pour le spirituel & le temporel l'évêché d'Autun, pendant la vacance. D'un autre côté l'évêque d'Autun, qui a le droit de *Pallium* & qui a le premier rang parmi les évêques de la province ecclesiastique de Lyon, a l'administration de l'archevêché de cette ville pendant la vacance. L'évêque d'Autun a deux cathédrales: celle de S.

S. Nazaire qui est la plus ancienne & la principale & Saint Lazare, qui a un très-beau clocher. Il y a huit paroisses à Autun & plusieurs maisons religieuses; entre autres l'abbaye de S. Martin auprès de la ville, de la congrégation de S. Maur fondée au VI. siècle; celles de S. Jean le Grand & & de S. Andoche de Bénédictines, toutes deux très-anciennes, Saint Symphorien ancienne abbaye & aujourd'hui prieuré conventuel de Chanoines Réguliers de la congrégation de France, & un collége de Jésuites; il y a une collégiale dans l'église de Notre-Dame. On y voit encore deux hôpitaux, un très-beau seminaire dirigé par les Sulpiciens; le second bailliage de ceux qui ressortissent au parlement de Bourgogne avec un présidial qui lui est uni, &c.

La ville d'Autun a été gouvernée depuis le VIII. siécle par des comtes particuliers, qui devinrent héréditaires : ce comté fut uni au duché de Bourgogne au X. par le mariage de Leutgarde, qui en étoit heritiere, avec Eudes ou Othon duc de Bourgogne.

Le diocése d'Autun comprend 610. paroisses partagées en 4. archidiaconés & 24. archiprêtrés; il s'étend principalement en Bourgogne : mais une partie est comprise dans le Bourbonnois & le Nivernois.

L'Autunois, ou la partie du diocése d'Autun qui depend du gouvernement de Bourgogne, est borné au nord par l'Auxois & le Dijonois; au levant par le Châlonois; au midi par le Charolois & le Bourbonnois & au couchant par le Nivernois. Son étendue du midi au nord est d'environ 20. lieues & de 10. du levant au couchant. Il est arrosé par la riviere d'Aroux dans sa partie occidentale, riviere où on pêche beaucoup de saumons. Le terroir produit beaucoup de seigle & de bois; mais peu de froment. Il est partagé en 4. bailliages, *d'Autun*, de *Moncenis*, de *Bourbon-Lanci* & de *Briennois*.

1. Le bailliage d'Autun, après la capitale, n'a rien de remarquable que le lieu de *Beuvrai*, à trois lieues d'Autun, que quelques critiques prétendent être l'ancien *Bibracte* capitale des Eduens : mais D. Bouquet a démontré au premier tome de sa collection des historiens de France, que *Bibracte* n'est pas différent d'Autun.

2. *Moncenis* est un bourg qui donne son nom à un bailliage de l'Autunois. Ce bailliage, qui est situé au midi de celui d'Autun, partie dans la plaine, partie dans la montagne, n'a rien de remarquable : Moncenis est situé sur une hauteur entre deux montagnes à 13. lieues au sud-est d'Autun : c'est une ancienne baronie où il y a un bailliage royal établi depuis plus de 4. siécles.

3. *Bourbon-Lanci* donne son nom à un autre bailliage de l'Autunois & à un archidiaconé du diocése. Cette ville, située sur le penchant d'une montagne à 10. lieues au sud-ouest d'Autun, est partagée en trois, qui sont la ville & deux fauxbourgs. C'est dans celui de S. Léger où sont les bains d'eau chaude & minerale qui rendent cette ville célébre. Il y a 3. paroisses, 2. maisons religieuses, 2. hôpitaux & un château qui est dans une situation avantageuse. Cette ville a le 13e. rang parmi celles qui deputent aux états de Bourgogne. On trouve aux environs beaucoup de restes d'antiquité.

4. *Le Briennois*, autre bailliage de l'Autunois, a pour capitale *Semur* en *Briennois* petite ville avec titre d'ancienne baronie, située à demi lieue de la Loire & à 15. lieues au midi d'Autun. *Marcigni* petite ville située près de la Loire dans le diocése d'Autun, est enclavée dans ce bailliage; quoiqu'elle depende du Maconois: il y a à Marcigni un prieuré de 40. filles nobles de l'ordre de Cluni. La prieure

eſt dame de la ville : il y a une communauté de religieux réformés du même ordre pour deſſervir l'égliſe. Cette ville a le 22e. rang aux états de Bourgogne. Le bailliage du Briennois s'étend dans une partie du diocéſe de Lyon à la gauche de la Loire : on y voit entr'autres l'abbaye de la *Beniſſon-Dieu* de filles de l'ordre de Cîteaux.

§. 7. *Le Charolois*

Ce pays, qui a titre de comté, & qu'on nomme en Latin *Pagus Quadrellenſis*, a 12. lieues de long & ſept de large. Il eſt borné au couchant & au nord par l'Autunois; au levant & au midi par le Maconnois. Ce ne fut d'abord qu'une ſimple châtellenie qui faiſoit partie du Briennois ou Brionnois, & qui paſſa ſucceſſivement de la maiſon des comtes de Châlon dans celles de Bourgogne & de France. Beatrix de Clermont ou de France, comteſſe de Charolois, porta enſuite ce comté dans la maiſon d'Armagnac, qui le vendit en 1390. au duc de Bourgogne; il appartient aujourd'hui à la maiſon de Condé.

Quoique le pays faſſe partie du duché de Bourgogne, ſes députés n'aſſiſtent pas néantmoins aux états généraux de cette province ; il tient ſes états particuliers, qui, après avoir reçu des états généraux de Bourgogne la commiſſion pour la cotité de ce que le pays doit ſupporter, en font l'impoſition.

Charoles, qui a donné ſon nom au pays, eſt une petite ville ſituée à 10. lieues d'Autun vers le midi: elle renferme les reſtes du château des anciens comtes de Charolois avec la paroiſſe collégiale de S. Nizier. Il y a un bailliage royal, une juſtice ſeigneuriale du comté, &c.

Outre cette ville, on voit dans la partie du Charolois qui dépend du diocéſe d'Autun, *Paray le Monial*, petite ville où il y a un prieuré de l'ordre de Cluni ; *Toulon* bourg ſur l'Aroux, avec un prieuré de Bénédictines ; *Perreci*, monaſtère de Bénédictins reformés, dépendant de l'abbaye de S. Benoît ſur Loire ; *Digoine*, baronie. Le bourg du *Mont S. Vincent* premiére baronie du pays eſt ſitué dans la partie orientale du Charolois, qui pour le ſpirituel depend du diocéſe de Châlon & s'étend auſſi dans celui de Macon.

II. LE CHALONOIS.

CHALON, capitale du Châlonois ou du bailliage de Châlon, eſt ſituée ſur la droite de la Saone, dans une plaine vaſte & fertile, à 15. lieues de Dijon vers le midi : elle eſt ancienne & faiſoit partie des peuples Eduens, dont elle fut ſeparée pour faire une cité particuliére. Elle étoit autrefois d'une étendue peu conſiderable ; mais elle s'eſt aggrandie lorſqu'on y a renfermé une partie de ſes fauxbourgs : celui de S. Laurent eſt de l'autre côté de la riviere, ſur laquelle il y a un pont de pierre : la citadelle, qui eſt forte, a le même gouverneur que la ville. *La cathédrale de* S. Vincent a un chapitre autrefois régulier, composé de 7. dignités, de 25. chanoines & d'un grand nombre d'autres bénéficiers ou chapelains. S. George eſt une collégiale, & S. Pierre une abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur. Il y a quatre autres maiſons religieuſes d'hommes, une commanderie de Malthe, un collége de Jéſuites, une maiſon de l'Oratoire & 3. maiſons religieuſes de filles, parmi leſquelles eſt l'abbaye des Bénédictines de *Lanchare*, qui y a été transferée ; deux hôpitaux, &c. Châlon a un bailliage & un ſiége préſidial. Le diocéſe contient 207. paroiſſes, partagées en 5. archiprêtrés.

Le Châlonois, c'eſt-à-dire le bailliage, & comté de Châlon, ne contient qu'une

partie du diocése; mais il s'étend dans les diocéses voisins. Trois races differentes de comtes l'ont possedé bénéficiairement ou héréditairement depuis le milieu du IX. siècle, jusques au milieu du XI. qu'étant partagé entre deux seigneurs, l'un des deux engagea sa moitié à l'évêque; & les successeurs de ce prélat ont joui depuis de la moitié du comté. L'autre moitié passa au XIII. siécle à une branche des comtes de Bourgogne, qui la vendit en 1237. à Hugues IV. duc de Bourgogne, en échange de Salins & de quelques autres terres de la Franche-comté. Cette branche se réserva néantmoins le nom de Châlon, qu'elle transmit à ses descendans.

Le bailliage ou comté de Châlon est borné au nord par le Dijonois & la Franche-comté; cette derniere province le borne au levant; il a la Bresse au midi; le Maconnois & l'Autunois au couchant. Il a environ 15. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & autant du levant au couchant. Il est traversé par la Saone, qui le coupe en deux parties du nord au midi.

1. La partie occidentale qu'on appelle la *Montagne*, à la droite de la Saone, renferme l'abbaye de la *Ferté sur Grosne*, la premiére des quatre filles de Cîteaux. L'abbé qui est régulier & électif, n'a que 15. abbayes de sa filiation immediate. L'église & le monastère sont également beaux. *Senecey* château fort, bourg & ancienne baronie érigée en marquisat en 1615. en faveur de la maison de Baufremont, d'où il a passé en 1642. dans celle de Foix-Fleix, ensuite dans celle de Vieux-Pont & enfin en 1720. dans celle d'Ailli. Ce bourg est situé à 3. lieues au midi de Châlon & à une lieue de la Saone. *Uxelles*, autre marquisat, dépend du diocése de Macon pour le spirituel, avec quelques autres paroisses du voisinage.

2. La partie orientale du Châlonois dépend pour le spirituel des diocéses de Châlon, de Bezançon & de Lyon. Cette partie étoit anciennement de la Franche-Comté, separée par la Saone du duché de Bourgogne; c'est pourquoi on l'appelloit la *Bresse Chalonoise*. On y suit le droit Romain dans plusieurs châtellenies qui furent cedées en 1289. à Robert duc de Bourgogne par Amé IV. comte de Savoye & qui dépendoient de la Bresse. La partie qui est du diocése de Châlon contient *Verdun* petite ville située dans une isle au confluent du Doux & de la Saone. Cette ville, qui a titre de comté, a un fauxbourg considerable appellé S. Jean à la gauche de la riviere; S. *Marcel* près de Châlon prieuré conventuel de l'ordre de Cluni.

Seurre à la gauche de la Saone est la principale ville du Châlonois qui dépend du diocése de Bezançon: son nom Latin est *Surregium*. Elle a le 12e. rang parmi celles qui députent aux états de Bourgogne. Elle est sur une élevation sur le bord de la riviere dans une situation agréable à six lieues au nord-est de Châlon. Elle a demi lieue de circuit en y comprenant ses trois fauxbourgs. Le roi Louis XIII. l'érigea en duché & pairie sous le nom de *Bellegarde* en 1619. en faveur de Roger de S. Lari. La seigneurie en appartient aujourd'hui à la maison de Condé. Il y a 5. communautés religieuses d'hommes ou de filles.

Louans est une autre petite ville située dans une espece d'isle entre les petites rivieres de Seilles, la Salle & Solnant: il y a un collége regi par les missionaires de la congrégation de S. Joseph, un couvent de Cordeliers, & un hôpital.

La partie du diocése de Lyon qui dépend du Châlonois n'a rien de remarquable.

III. LE MACONNOIS.

Macon, ville située sur la droite de la

Saone, qui la ſepare de la Breſſe, à 12. lieues au deſſus & au nord de Lyon & à environ autant au deſſous & au midi de Châlon, a dépendu anciennement du pays des Eduens, & elle fut enſuite érigée en cité. Elle eſt ſur le penchant d'un côteau: on lui donne trois mille pas de circuit & ſix mille habitans : mais ſes rues ſont étroites & mal percées. La cathédrale de S. Vincent eſt étroite & ſombre : ſon chapitre eſt composé de ſix dignités, 19. chanoines & pluſieurs bénéficiers. La collégiale de S. Pierre a été autrefois réguliere de l'ordre de S. Auguſtin. Elle fut ſécularisée en 1557. elle eſt composée de deux dignités & 13. chanoines qui doivent faire preuve de nobleſſe de 4. degrés de pere & de mere. Les Jeſuites ont un collége à Macon & les PP. de l'Oratoire une maiſon; & on y compte de plus 8. maiſons religieuſes de l'un ou de l'autre ſexe : il y a un préſidial.

Il y a eu des comtes de Macon, depuis le milieu du IX. ſiécle. Ce comté, aprés avoir été poſſedé par trois races differentes, échut à Alix fille du comte Gerard II. & femme de Jean de Dreux dit de *Braine*, avec lequel elle vendit en 1238. le comté de Macon au roi S. Louis qui le réunit à la couronne. Le roi Charles VII. le ceda en 1435. avec celui d'Auxerre, par le traité d'Arras, à Philippe le Bon duc de Bourgogne ; & Louis XI. les réunit à la couronne avec le reſte du duché de Bourgogne.

Le dioceſe de Macon contient 253. paroiſſes, ſous 4. archidiaconés & 4. archiprêtrés. De ces paroiſſes il n'y en a que 123. qui appartiennent au Maconnois ou au bailliage de Macon : les autres dépendent du Beaujolois, du Lyonois, du Charolois & de l'Autunois.

Le Maconois comprend de plus pluſieurs paroiſſes des diocéſes de Châlon & d'Autun. La Saone le ſepare de la Breſſe au levant ainſi que le diocéſe. Il a le Beaujolois au midi, le Charolois au couchant & le Châlonois au nord. Il peut avoir 12. lieues d'étendue du levant au couchant & 10. du midi au nord. Il a ſes états particuliers qui ſont l'impoſition des charges que le pays doit ſupporter : ces charges ſont le onziéme de celles de la province de Bourgogne. L'évêque de Macon préſide à ces états, qui ſont composés de trois ordres. Ils s'aſſemblent quelque tems avant les états généraux de Bourgogne, auxquels ils envoyent trois députés ou élus un de chaque ordre. L'élû du clergé eſt alternativement un député du chapitre de la cathédrale de Mâcon, & de celui de S. Pierre de la même ville. Ils ſont précédés aux états particuliers par les abbés de Cluni, de Tournus & de S. Rigaud en perſonne; mais non par leurs députés. L'élû de la nobleſſe eſt nommé par les nobles à la pluralité de voix. L'élû du tiers-état eſt nommé alternativement par les villes de Mâcon, de Tournus, de Cluni & de S. Gengoux. Ces trois élûs à leur retour des états généraux rendent compte aux états particuliers du Mâconnois *de ce qui s'y* eſt paſſé, & ſont la repartition des impoſitions. Le Mâconnois eſt partagé en deux portions à peu-près égales par la riviere de Groſne qui le traverſe du midi au nord.

1. La partie orientale, ſituée entre la Groſne & la Saone, dépend pour le ſpirituel, partie du diocéſe de Mâcon & partie de celui de Châlon. La partie qui dépend du diocéſe de Mâcon, & qui s'étend vers le midi, a cette ville, qui en eſt le ſeul lieu remarquable. L'autre qui s'étend vers le nord, a *Tournus* pour principale ville. Elle eſt ſituée à la droite de la Saone à 5. lieues au deſſus & au nord de Mâcon. On prétend qu'elle eſt ancienne : ſon nom Latin eſt *Trenorchium* : il y a une abbaye fondée ſous le nom de S. Philibert & ſous la régle de S. Benoît au IX. ſiécle, ſecularisée & changée en collégiale au XVII. Elle

est située à l'extrêmité de la ville & dans l'endroit le plus élevé de Tournus. Elle a pour chef un abbé séculier qui est seigneur de la ville: l'église en est grande & bien bâtie. Quant à la ville de Tournus, sa situation est agréable: elle a les 2. paroisses de S. André & de la Magdelaine.

2. La partie occidentale du Mâconnois, située à la gauche de la Grosne, est partagée entre les 3. diocéses de Mâcon, d'Autun & de Châlon. *Cluni* est le principal lieu de cette partie & du pays qui dépend du diocése de Mâcon. C'est une abbaye célébre de l'ordre de S. Benoît fondée au commencement du X. siécle par Guillaume le *Pieux* duc d'Aquitaine, marquis de Gothie, comte d'Auvergne, &c. Elle est située à 4. lieues de Mâcon vers le nord-ouest dans un valon, entre 2. montagnes sur la Grosne & à la gauche de cette petite riviere. L'observance réguliere, qui fut exactement pratiquée dans cette abbaye, & le mérite & la sainteté de ses premiers abbés étendirent bientôt tellement sa réputation, que plusieurs monastères de France & des royaumes voisins, embrasserent avec empressement sa réforme, & qu'elle fut établie dans plusieurs autres fondés de nouveau, qui furent soumis aux abbés de Cluni. Tous ces monastères formerent la congrégation, ou comme on dit, l'*Ordre* de Cluni, qui sous l'autorité de son abbé, chef d'ordre, fut extrêmement florissant, qui a donné 3. papes & un grand nombre de cardinaux & d'évêques à l'église, & qui a possedé un grand nombre d'abbayes & de prieurés conventuels, dans toutes les parties du monde Chrétien : mais les vicissitudes humaines en ont fait perdre la plus grande partie; ensorte qu'il n'en a conservé que la moindre. Cet ordre est partagé en deux observances; de réformés & de non réformés. Les premiers possedent l'abbaye de Cluni, & quelques autres des principales maisons de France au nombre d'environ une quarantaine, & les non réformés en ont environ autant : ils sont les uns & les autres soumis à l'autorité de l'abbé, qui a la collation d'un plus grand nombre de prieurés simples, où la conventualité s'est éteinte depuis les commendes. Les réformés, ont outre l'abbé, un supérieur général particulier. La communauté de l'abbaye de Cluni est ordinairement de 50. religieux : l'église est une des plus grandes & des plus belles du royaume. Quant à la ville de Cluni, qui doit son origine à l'abbaye, elle est plus grande que Mâcon : mais elle n'est pas si peuplée: il y a 3. paroisses, un couvent de Récollets & un hôpital.

S. *Rigaud*, abbaye de Bénédictins non réformés dépend encore du diocése de Mâcon: elle est situé à 3. lieues à la gauche de la Loire vers les frontieres du diocése de Lyon. S. *Gengou le Royal*, est la seule ville de la partie du diocése d'Autun dépendante du Mâconnois.

II. ANNEXES DU GOUVERNEMENT DE BOURGOGNE.

Les provinces ou pays annexés au gouvernement de Bourgogne sont au nombre de 4. sçavoir la *Bresse*, le *Bugey*, le *Valromay* & le bailliage de *Gex*. Nous y joindrons la principauté de Dombes, qui y est enclavée & nous en ferons autant d'articles separés. Ces pays pris ensemble font une des 4. lieutenances générales du gouvernement de Bourgogne : ils sont bornés par le Châlonois & la Franche-Comté au nord; au midi par le Rhône, qui les separe au levant de la Savoye & au midi du Dauphiné; & au couchant par la Saone qui les separe du Mâconnois : leur étendue du midi au nord est de 25. lieues communes de Fran-

ce & autant du levant au couchant.

Ces pays ont fait anciennement partie de celui des *Sequanois* & du royaume de Bourgogne. Sur la fin de la seconde race de nos rois plusieurs seigneurs s'y érigerent en souverains ; & entre ces seigneurs les principaux furent ceux de Baugé dans la Basse Bresse : on prétend que Wigue, qui en est le premier, se qualifia *Marquis de Bresse* en 830. & que Hugues II. son petit fils prit le même titre en 958. : mais tous leurs descendans se qualifiérent simplement *Seigneurs de Baugé*, & dominerent néanmoins sur une partie de la Bresse, jusques vers la fin du XIII. siécle, que Sibille dame de Baugé & de Bresse porta ces domaines dans la maison d'Amé V. comte de Savoye son mari. On appella ces domaines qui s'étendoient à la gauche de la Saone, la *Bresse Savoyarde*, pour la distinguer de la *Bresse Châlonoise* située à la droite de la Saone, dont on a déja parlé.

Par le traité conclu à Lyon le 17. de Janvier de l'an 1601. entre le roi Henri IV. & le duc de Savoye, ce dernier ceda au roi la *Bresse*, le *Bugey*, le *Valromay* & le pays de *Gex*, en échange du marquisat de Salusses, dont les ducs de Savoye s'étoient emparés durant les guerres civiles de la France. Le duc, par le traité, se réserva le *Pont de Gresin* sur le Rhône, & 5. ou 6. villages, situés entre la montagne du grand *Credo* au levant & la petite riviere de *Vacerone* au couchant, pour se conserver la communication libre avec la Franche-Comté : il ceda en même tems à la France quelques villages & la moitié de la ville de Seyssel au-delà & à la droite du Rhône.

§. 1. *La Bresse.*

La Bresse, prise en particulier, est bornée au nord par le Châlonois ou la Bresse Châlonoise & la Franche-Comté ; au levant par la riviere de Dain qui la separe du Bugey & du Valromay ; au midi par le Rhône qui la separe du Dauphiné, & au couchant par la Saone qui la separe du Mâconnois & la Principauté de Dombes : son étendue du midi au nord est d'environ 20. lieues & de 12. du levant au couchant. Son nom Latin est *Brissia* ou *Brexia* : il est en usage depuis le moyen âge, & est pris d'une forêt située entre la Saone & le Dain qui couvroit le pays.

Ces rivieres & plusieurs autres qui l'arrosent le rendent fertile ; & on y recueille beauboup de grains & de chanvres.

La Bresse a ses états particuliers composés du clergé, de la noblesse & du tiers état. Chaque ordre tient séparement de tems en tems des assemblées particuliéres pour ses affaires, & pour l'élection de ses syndics ou députés, &c. Ils nomment un député qui se joint aux élus des états de Bourgogne pour présenter au roi le cayer de leurs doléances. Le clergé de la Bresse & du Bugey fait un corps separé du clergé de France. Il tient ses assemblées particuliéres à Bourg : on y élit 4. députés, un pour les hauts bénéficiers, un pour les chapitres, un pour les curés & un quatriéme pour les Chartreux. Ces 4. députés font la repartition des décimes & autres impositions qu'on paye entre les mains du receveur nommé par l'assemblée.

La Bresse est divisée en Haute & Basse, & partagée en 23. mandemens. Elle dépend du diocése de Lyon pour le spirituel. L'abbaye de la *Chassagne* de l'ordre de Cîteaux est la seule du pays, & on y voit six églises collégiales ; sçavoir à *Bourg*, *Montluel*, *Pont de Vaux*, *Châtillon*, *Varambon* & *Maximieux* ; Les Chartreuses de *Portes* & de *Seillon*, &c.

1. Bourg, est la capitale de la Haute & de toute la Bresse. Elle est située au milieu du pays à 12. lieues au nord-est

de Lyon, sur la petite riviere de Ressouse dans un lieu marécageux, mais fertile; elle a au levant des collines fort agréables plantées de vignes; & au couchant une grande plaine qui s'étend jusqu'à la Saone dans l'espace de 6. lieues: elle n'est pas connue avant le XIII. siécle, & Hubner ne sçait ce qu'il dit quand il nomme cette ville en Latin *Forum Sebusianorum*. Elle doit sa fondation aux anciens seigeurs de Baugé: il y avoit une citadelle qui a été rasée. Le pape Léon X. y érigea un évêché en 1515. & il le supprima l'année suivante: il le rétablit en 1521. Paul III. le supprima de nouveau en 1535. Le chapitre de Notre-Dame, qui avoit été érigé en cathédrale, y subsiste. Les archevêques de Lyon y tiennent une cour ecclésiastique pour la partie de leur diocése qui est du ressort du parlement de Dijon. La ville, qui a 2600. pas de circonférence, est partagée en 7. quartiers & a un état major, bailliage, élection & siége présidial où ressortissent les bailliages de Bresse, Bugey, Valromay & Gex: on y voit un collége de Jésuites, plusieurs autres maisons religieuses, 2. hôpitaux, &c.

La Chartreuse de *Seillon* en est à un mille; & la célébre église de Notre-Dame de *Brou* desservie par les Augustins autrefois déchaussés, à un autre mille: cette église, fondée par Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas & veuve de Philibert II. duc de Savoye, passe pour un chef d'œuvre d'architecture & pour une des plus belles du royaume: elle fut commencée en 1515. & finie en 1528. on assure qu'elle a couté deux cens mille écus.

Les autres lieux les plus remarquables de la Haute Bresse sont *Montluel* petite ville située sur la Seraine à une lieue de la rive septentrionale du Rhône, à 5. au nord-est de Lyon & à 10. de Bourg vers le midi. On y compte 1600. habitans, troi paroisses, dont l'une est collégiale, & 2 maisons religieuses. Le roi Louis XIII. donna cette ville avec la baronie de Gex à la maison de Condé en échange de Château-Chinon; *Toissi* petite ville & château; *Villars* comté, *Varambon* marquisat, &c.

2. *Baugé* est la principale ville de la Basse Bresse, qui s'étend au nord de la Haute. Elle est située sur un côteau agréable & fertile à une lieue vers le levant de Mâcon. Emanuel-Philibert duc de Savoye l'érigea en 1575. en marquisat qu'il donna en échange du comté de Tende a Renée de Savoye-Tende, veuve de Jacques seigneur d'Urfé; & ce marquisat a passé de cette derniere maison dans celle de la Rochefoucaud-Langheac. Les autres lieux principaux de la Basse Bresse sont S. *Trivier*, comté à la maison de Cremeaux d'Antrague; *Montrevel* comté érigé en 1427. à la maison de la Baume; *Coligni* & *Châtillon lez Dombes* anciennes baronies qui ont donné le nom à la maison de Coligni-Châtillon; *Bouligneux*, ancienne baronie; *Pont de Vaux*, *Pont de Vesle*, &c.

§. 2. *Le Bugey*.

Ce pays, qui a 16. lieues de long du midi au nord sur 10. de large du levant au couchant, est borné au nord par celui de Gex & par la Franche-Comté; au levant & au midi par le Rhône qui le separe du Dauphiné & de la Savoye; au couchant par la riviere d'Ains ou de Dain, qui le separe de la Bresse. Il est fertile quoique montagneux; mais le vin y est rude, excepté en quelques endroits.

Il renferme 54. paroisses partagées en 11. mandemens, dont 19. sont du diocése de Belley; 21. de celui de Génève & 14. de celui de Lyon. Il y a un offi-

cial pour chacun de ces 3. diocéses, dont le clergé s'assemble séparement pour traiter de ses affaires; & dans celles qui lui sont communes, ils s'assemblent par députés à Belley. Ils ne payent point de decimes & donnent seulement au roi un dont gratuit de 3000. livres. Du reste le Bugey est ainsi que la Bresse un pays d'états. Le député des états de ce pays & celui de Bresse se joignent aux élus des états généraux de Bourgogne pour présenter leurs cahiers au roi.

Belley, ville épiscopale & capitale du Bugey, a 2. milles de circuit. Elle est située entre de petites montagnes à deux milles du Rhône & à 16. lieues au levant de Lyon. Le bailliage du Bugey qui y réside, est du ressort du présidial de Bourg. L'évêque, seigneur temporel de la ville, se qualifie prince du S. Empire. La cathédrale, qui a été réguliere de l'ordre de S. Augustin, jusqu'en 1579. qu'elle fut sécularisée, a un chapitre composé de 4. dignités & 18. chanoines: il y a de plus une paroisse, l'abbaïe de Bernardines de S. *Pons* de fondation royale & 4. autres communautés religieuses d'hommes ou de filles.

Le diocése de Belley contient 221. paroisses. On y voit entr'autres l'abbaye réguliére de *S. Sulpice* ordre de Cîteaux & les Chartreuses de *Pierre-Châtel* & de *Meyria*: la première fondée en 1392. par Bonne de Bourbon, veuve d'Amedée VII. comte de Savoye, est dans une forteresse située au haut d'un rocher baigné par le Rhône, dont le prieur des Chartreux est gouverneur, & il a sous lui un lieutenant & une compagnie franche: cette forteresse est à une lieue de Bellay vers le midi. Le nom Latin de l'autre Chartreuse est *Majoravum*.

Les autres lieux plus considérables du Bugey sont *Seyssel*, ville située à 7. lieues au nord de Belley sur le Rhône, qui la separe de la Savoye & la partage en deux. On ne trouve rien de cette ville avant le XII. siécle; le Rhône commence à y être navigable. Il y a 4. maisons religieuses, 2. d'hommes & 2. de filles.

Nantua, qui a le second rang parmi les villes du Bugey. Elle est située entre de hautes montagnes qui separent la France de la Savoye, à l'extrêmité d'un lac assez étendu: il n'y a dans cette ville qu'une seule rue longue d'un mille. Les Clunistes non réformés y ont un prieuré conventuel qui a été autrefois une célebre abbaye, les religieux doivent être nobles & le prieur est seigneur de la ville. La paroisse est collégiale; il y a un collége de Josephites & un monastère de Bénédictines.

Cette ville est du diocése de Lyon, ainsi que celles d'*Ambournay* & de *Saint Rambert de Joux*: il y a dans la première une abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur fondée au IX. siècle, & située sur la gauche de l'Ains. L'autre a aussi une ancienne abbaye de Bénédictins qui ne sont *pas réformés*, & qui dépendoient autrefois de l'ordre de Cluni: cette dernière abbaye est voisine d'une branche du Mont-Jura. La ville est dans un valon entre deux montagnes fort hautes: elle n'est pas fermée de murailles & a été érigée en marquisat.

On voit encore dans le Bugey S. *Sorlin*, marquisat, *Entremont* & *Grolée*, comtés.

§. 3. *Le Valromey.*

Ce pays, qui est une annexe du Bugey, n'a que 18. paroisses qui dépendent du diocése de Belley. Le roi Louis XIII. l'érigea en marquisat en 1612. en faveur de la maison d'Urfé, d'où il a passé dans celle de Château-Morand. Château-Neuf est la principale de ces 18. paroisses, qui sont situées entre les mandemens de Seyssel

sel & de Michaille. La Chartreuse d'*Armieres* est située dans le pays.

§. 4. *Bailliage de Gex.*

Il est situé entre le Mont-Jura au nord-est; le Rhône au midi; le pays de Vaud ou le canton de Berne au levant & le Bugey, dont il est separé par le Mont *Credo*, au couchant. Il a 4. à 5. lieues d'étendue du sud-ouest au nord-est & deux & demie de large: il renferme 25. paroisses qui pour le spirituel dépendent du diocése de Génève ou d'Anneci. Les Génévois possedent de plus plusieurs villages enclavés dans le pays, entr'autres celui de *Vertoi*, qu'ils prirent sur le duc Savoye en 1589. Il y a plusieurs nouveaux Convertis dans ce bailliage, qui faisoit autrefois partie du comté de Génévois. Il est du ressort du présidial de Bourg & du parlement de Dijon.

La ville de *Gex* est située à 4. lieues au nord de Génève au pied du Mont S. Claude, qui separe le pays, de la Franche-Comté. Elle est partagée en trois, & on y voit 3. ou 4. communautés religieuses. Elle appartient aujourd'hui avec le reste du pays, par engagement, à la maison de Condé.

Le lieu le plus remarquable du pays est *la Cluse* ou le pas de la Cluse, fort taillé dans un roc escarpé qui fait partie du Mont Jura, & situé sur le bord du Rhône qui coule au pied, à 5. lieues de Génève vers le sud-ouest. Ce fort défend l'entrée du Bugey & de la Bresse.

§. 5. *La Principauté de Dombes.*

Cette principauté, qui a 9. lieues de long & presque autant de large, est séparée au couchant du Beaujolois par la Saone; la Bresse, dans laquelle elle est comme enclavée, la borne au nord, au levant & au midi: elle dépend entierement du diocése de Lyon pour le spirituel.

Ce pays, après avoir fait partie du royaume de Bourgogne, fut possedé par les seigneurs de la maison de Baugé en Bresse, d'où il passa par femmes dans celle de Beaujeu, & fut ainsi uni au Beaujolois, dont les seigneurs possederent le pays de Dombes sous l'hommage des archevêques de Lyon. Edouard II. seigneur de Beaujolois & de Dombes, qui n'avoit pas d'enfans, donna par reconnoissance la plus grande partie de la terre de Dombes à Louis II. duc de Bourbon, dont les descendans augmenterent leur domaine dans le pays, & y possederent tout ce qui compose aujourd'hui cette principauté. Elle fut confisquée sur le connétable de Bourbon sous le regne de François I. & unie à la couronne: mais enfin en 1560. elle fut rendue avec tout droit de souveraineté, excepté l'hommage simple, à la maison de *Bourbon-Montpensier*, qui en a joui jusqu'à Anne-Marie-Louise d'Orléans dite *Mademoiselle de Montpensier* héritiére de cette branche, laquelle en fit donation en 1681. en faveur de Louis-Auguste de Bourbon legitimé de France, duc du Maine, dont le fils aîné, nommé prince de Dombes, la possede aujourd'hui.

Le prince de Dombes rend la justice à ses sujets par une cour de parlement établie à Trevoux: il a sur eux droit de vie & de mort, pouvoir d'annoblir, droit de faire battre monnoye, &c.

Le pays est bon & fertile: on le divise en 12. châtellenies, dont chacune a sa ville capitale avec plusieurs bourgs ou villages fort peuplés. On y compte 80. paroisses; & le peuple y vit à son aise.

TREVOUX, sur la gauche ou le bord oriental de la Saone à 4. lieues au nord-est au dessus de Lyon, est la capitale du pays: elle est bâtie sur le penchant d'une colline, & on prétend qu'elle est très-

ancienne. Il y a une collégiale érigée en 1523. le doyen est conseiller né du parlement du pays, lequel est composé de trois présidens, d'un chevalier d'honneur, de 12. conseillers, dont 2. sont clercs, de 3. maîtres des requêtes, & des gens du roi. Il y a un collége à Trevoux, où le prince a fait établir une imprimerie; il y a de plus 3. maisons religieuses d'hommes ou de filles & un hôpital. Hubner avance sans fondement qu'il y a un collége de Jésuites, & que c'est là où se font les mémoires de Trevoux. La chambre du tresor, l'hôtel de la monnoye & le palais du gouverneur, sont les autres édifices plus considérables de Trevoux.

Les autres villes ou bourgs de la principauté n'ont rien de remarquable. *Toissei* est la ville la plus considérable après Trevoux. Elle est située près des rivieres de Saone & de Chalaron à 5. lieues au-dessus & au nord de Trevoux. Il y a un collége fondé en 1680. par Mademoiselle dirigé par des ecclésiastiques; on y enseigne les humanités, la philosophie, la théologie & les mathémathiques: il y a un bailliage dans cette ville depuis l'an 1698. *Montmerle*, petite ville sur les bords de la Saone, a une Chartreuse. Les Minimes ont un couvent tout auprès sur une éminence d'où on découvre six villes & plus de 100. villages; on compte 4000. ames à S. *Didier* de *Chalarence*.

I V.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL D'ORLÉANOIS.

Sous le nom de gouvernement général d'Orléanois, nous comprenons cette partie de la France, qui s'étend le long & des deux côtés de la Loire depuis le 46. degré 40. m. de latitude jusqu'au 48. 30. m. & depuis le 16. 20. m. de longitude jusqu'au 21. 40. m.

Cette partie du royaume est bornée au nord par le gouvernement de l'Isle de France; au levant par ceux de Champagne & de Bourgogne; au midi par l'Aquitaine; & au couchant par la Bretagne & la Normandie. Elle est partagée en six gouvernemens particuliers qui sont ceux d'*Orléanois*, de *Nivernois*, du *Maine*, d'*Anjou*, de *Touraine* & de *Saumurois* dont nous parlerons séparement. Ces 6. gouvernemens firent d'abord partie de la Celtique, quatriéme partie des Gaules, & après la subdivision de cette province, de la troisiéme & quatriéme Lyonoises: leurs principaux peuples étoient les *Senonois*, les *Carnutes*, les *Aulerces*, les *Andes* & les *Turonois*.

I. GOUVERNEMENT D'ORLEANOIS.

Ce gouvernement est borné au nord par l'Isle de France, au levant par la Champagne, au midi par le Nivernois & le Berri, & au couchant par la Touraine, le Maine & la Normandie. Il a environ 45. lieues, de 25. au degré, du levant au couchant & 38. du midi au nord: on y compte sept cens mille habitans. Il est partagé en 7. parties principales; sçavoir, l'*Orléanois propre*, la *Sologne*, partie du *Gâtinois*, la *Beausse*, le pays *Chartrain*, le *Blaisois* & le *Vendomois*. Tout ce pays est du ressort du parlement de Paris: il y a 4. grands bailliages, qui ont leurs coûtumes particuliéres avec autant de siéges présidiaux, & 3. petits bailliages. Tous ceux qui possedent ces sept bailliages sont des officiers d'épée. Il n'y a qu'un seul lieutenant général sous le gouverneur, pour tout le gouvernement.

§. 1. *L'Orléanois propre.*

L'Orléanois propre s'étend des deux côtés de la Loire qui le partage en septentrional & méridional. On n'en marque pas précisement les limites & l'étendue.

Orleans, capitale du pays & de tout le gouvernement, est située à 25. lieues au midi de Paris sur le bord septentrional de la Loire, qu'on y passe sur un beau pont, dans une fort belle plaine. Elle est une des plus anciennes des Gaules, & fut d'abord comprise dans l'étendue du pays des *Carnutes*. L'empereur *Aurelien* lui donna son nom, & elle perdit celui de *Genabum*, sous lequel elle étoit connue auparavant: mais les sentimens des critiques sont partagés; & plusieurs prétendent que *Genabum* est *Gien*, ou plutôt le vieil *Gien* sur la Loire, à environ 12. lieues au dessus d'Orléans. Quoi qu'il en soit, Clovis soumit la ville d'Orléans à l'empire François après avoir vaincu Siagrius. Depuis la mort de Clovis, elle devint capitale d'une des tétrarchies Françoises, & elle dépendit enfin du royaume de Neustrie. Hugues *Capet* étoit comte particulier d'Orléans lorsqu'il monta sur le trône: ainsi il réunit ce comté à la couronne. Le roi Philippe de *Valois* l'érigea en duché pour son fils Philippe. Le duché d'Orléans a été ensuite l'apanage de Louis frere de Charles VI. & il fut de nouveau réuni à la couronne par Louis XII. jusqu'à Louis XIII. & Louis XIV. qui en ont fait l'apanage de leurs freres: & il appartient par-là aujourd'hui à Louis-Philippe, arriere petit-fils de Philippe frere de Louis XIV.

Orléans est une des plus grandes, des plus importantes & des plus marchandes villes du royaume. Elle s'étend en forme d'un ovale allongé le long de la Loire. La plupart des rues sont petites, & il y a peu de belles maisons; on y compte 4. places publiques. La cathédrale de Ste. Croix est une des plus belles églises du royaume: elle avoit été détruite par les Religionaires lorsque le roi Henri IV. posa en 1601. la premiére pierre de son rétablissement. On ne donne qu'environ 4000. pas communs à l'enceinte de la ville: mais elle a des fauxbourgs très-étendus; surtout celui d'*Olivet*, situé au midi de la Loire & joint à la ville par un pont, qui a 170. toises de long.

L'évêque d'Orléans a le privilége singulier d'accorder la grace à tous les criminels qui se trouvent dans les prisons de cette ville, le jour qu'il y fait son entrée solemnelle, durant laquelle il a le droit de se faire porter à la cathédrale par 5. barons du pays. Il n'y a néantmoins que certains crimes dont ce prélat puisse accorder l'abolition; & seulement en faveur des prisonniers nés dans le diocése, comme le Roi vient de le régler par un édit.

Le chapitre de la cathédrale d'Orléans est composé de 12. dignités, de 46. chanoines capitulans & de plusieurs autres bénéficiers. La collégiale de S. Agnan, ancienne abbaye, sécularisée, dont les ducs d'Orléans se disent abbés, est la seconde église d'Orléans; le chapitre est composé de 8. dignités & de 38. chanoines. Il y a une 2e. collégiale à S. Pierre *en Pont* église située au milieu de la ville. Enfin S. Pierre le *Puellier* est une troisiéme collégiale. Quant aux abbayes il n'y en a plus que 2. aujourd'hui à Orléans; sçavoir celles de Ste. *Euverte* de Chanoines Réguliers de la congrégation de France & de S. Loup de Benédictines: les Chartreux ont une fort belle maison hors de la ville, & les Benédictins de S. Maur le prieuré conventuel de Notre-Dame de *Bonnes Nouvelles* anciennement abbaye, où il y une bibliothéque publique. Les Jésuites ont le collége & il y a plusieurs

autres maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe. On compte 23. paroisses dans la ville & 5. dans les fauxbourgs.

Il y a à Orléans un bureau de trésoriers de France érigé en 1558. avec une intendance & une généralité composée de 12. élections ; bailliage, présidial, hôtel des monnoyes & une université composée de la seule faculté de droit canonique & civil. Cette université est antérieure au XIV. S. Le domaine de toute la généralité d'Orléans, si l'on en excepte le comté de Blois, est engagé, ou fait partie de l'apanage du duc d'Orléans.

Le diocése d'Orléans renferme 272. paroisses partagées en six archidiaconés, & 10. églises collégiales. Les six archidiaconés sont celui d'*Orléans*, ou le grand archidiaconé, attaché à la dignité de doyen de la cathédrale; & ceux de *Petiviers*, de *Beausse*, de *Sologne*, de *Beaugenci* & de *Sulli*.

L'Orleanois propre est un pays de vignobles ; & on y recueille tous les ans une grande quantité de vin, dont on pourvoit aisément les provinces voisines par le moyen de la Loire & des canaux d'Orléans & de Briare qui y aboutissent, & qui y rendent le commerce très florissant : le bailliage d'Orléans, dans lequel on recueille aussi beaucoup de bleds, s'étend aussi loin que le duché : il est composé de 9. châtellenies royales, où il y a des lieutenans du bailli qui jugent les appellations des justices subalternes de leurs districts, & vont par appel au parlement de Paris, excepté pour les cas présidiaux.

On a déja dit que la Loire partageoit en deux l'Orleanois proprement dit ; sçavoir en partie septentrionale & en méridionale. Outre la ville d'Orleans, qui appartient à la première partie ; on y voit celle de *Beaugenci* sur la Loire, qu'on y passe sur un pont de 22. arches ; elle est située à 5. lieues au sud-ouest d'Orleans sur un côteau & a titre de comté : on y fait un grand commerce de vins & d'eau-de-vie. Les Chanoines Réguliers de la congrégation de France y ont l'abbaye de Notre-Dame. *Meun*, autre petite ville sur la Loire, qui a donné la naissance au fameux petit Jean de Meun : le roi Charles V. qui y mourut, y avoit une maison de plaisance ; *Voisin* auprès de la Loire abbaye de filles de l'ordre de Cîteaux & la *Cour-Dieu* autre abbaye de religieux du même ordre dans la forêt d'Orleans.

Cette forêt, qui est une des plus grandes du royaume, contient près de cent mille arpens de bois : mais elle renferme aussi des plaines & des villages ; & elle a 20. lieues de long : sa largeur est inégale, depuis deux jusqu'à 8. lieues. Elle est de l'apanage du duc d'Orleans.

Les autres lieux de la partie septentrionale de l'Orleanois sont *Vitri*, bourg sur la Loire avec un beau château, châtellenie royale & *Châteauneuf*, qui étoit autrefois aussi une châtellenie royale dépendante du duché d'Orleans : mais c'est aujourd'hui une justice seigneuriale qui appartient au marquis de Château-neuf.

La partie méridionale de l'Orleanois proprement dit, à la gauche de la Loire, a le bourg ou petite ville de *Cleri*, où il y a une collégiale fort célébre par la devotion à la Vierge qui y attire un grand nombre de pelerins. Le roi Louis XI. a son tombeau dans cette église, où durant sa vie, il avoit fait divers pelerinages, S. *Memin de Mici* sur la Loire, anciennne abbaye qui appartient aujourd'hui aux Feuillans ; *Gergeau* ou *Jargeau* petite ville avec un pont sur la Loire, dont le domaine appartient à l'évêque d'Orleans; *La Ferté-Seneterre*, baronie érigée en duché pairie en 1665. éteinte en 1703. &c.

§. 2. *La Sologne.*

Ce pays, qui dépend du gouvernement

d'Orleanois, & qu'on nomme en Latin *Secaulania*, est entiérement au midi de la Loire qui lui sert de limites en partie vers le levant & le couchant. Le Cher le separe au midi du Berri, qui acheve de le borner au levant. Il a dix à douze lieues communes de France du midi au nord & 25. du levant au couchant. Il est arrosé par diverses petites rivieres dont les principales sont le Beuvron & la Saudre. Le pays est varié & agréable quoiqu'il y ait beaucoup de landes, & on y recueille beaucoup de seigle. Il abonde en bois, en gibier & en bêtail; mais l'air n'y est pas bon & les eaux y sont pesantes. Il dépend pour le spirituel des diocéses d'Orleans, de Bourges & de Blois: nous parlerons de la partie qui est de ce dernier diocése dans l'article du Blaisois.

1. La partie de la Sologne qui dépend du diocése d'Orleans, & qui a le titre d'archidiaconé de cette église, a pour ville principale *Romorantin* qui l'est aussi de tout le pays. Elle est située sur la Saudre à environ quinze lieues au midi d'Orléans. On y fait un grand commerce de laines & de serges: il y a une collégiale. L'abbaye de *Lieu-Notre-Dame* de filles de l'ordre de Cîteaux est située dans le voisinage; *Châtillon sur Cher* sur les frontieres du Berri & la *Ferté-Imbaud* ancienne baronie sur la Saudre, où il y a un beau château, sont les principaux lieux de cette partie de la Sologne.

2. Celle qui dépend du diocése de Bourges s'étend depuis le Loir jusqu'à la Loire, occupe la partie orientale du pays & a *Vierson* pour principale ville. Elle est située à la droite du Cher dans un pays agréable & fertile, à 7. lieues au nord-ouest de Bourges: elle est nommée *Virzio* en Latin. Outre l'abbaye de S. Pierre de la congrégation de S. Maur, il y a des Capucins, deux monastères de religieuses, &c. elle a eu titre de comté réuni au domaine sous François I. par la défection du connétable de Bourbon. Les autres principaux lieux de la partie de la Sologne qui dépend du diocése de Bourges sont *Chatillon-sur-Loire*; *Aubigni sur Nere*, qui a appartenu à la maison de Stuard, & qui a été érigé en duché & pairie en 1624. en faveur de la duchesse de Portsmouth, & du duc de Richemont son fils; *Lorois*, en Latin *Locus-regis*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, &c.

§. 3. *Le Gâtinois.*

On a déja remarqué que ce pays, nommé en Latin *Pagus Vastinensis*, étoit aujourd'hui partagé entre les gouvernemens de l'Isle de France & d'Orleanois. Il a dans son total, en y comprenant le pays de *Puisaye* qui en dépend en quelque maniere, environ 25. lieues communes de France d'étendue du midi au nord, & 16. à 17. du levant au couchant: il a eu au XI. siécle des comtes particuliers qui devinrent comtes d'Anjou. Ils cederent le Gâtinois à Philippe I. roi de France, qui le réunit à la couronne.

Le pays est fort couvert & rempli de grandes forêts; le terrain est sabloneux & stérile en bien des endroits: mais les vignes & les noyers y sont en abondance, & on y recueille beaucoup de safran. On le divise en *François* & en *Orleanois* par rapport au gouvernement civil. On a déja parlé du premier, qui contient la partie septentrionale: la meridionale appartient aux diocéses de Sens, d'Orléans & d'Auxerre.

1. La partie du Gâtinois-Orleanois qui est dans le diocése de Sens, a *Montargis* pour capitale. Elle est sur la riviere de Loin à l'endroit où cette riviere communique avec le canal de Briare, environ à 15. lieues d'Orléans vers le levant. Louis XIII. donna le domaine de cette ville en apanage sous le titre de duché, à son frere Gaston; & Louis XIV. le donna de mê-

me à Philippe duc d'Orleans son frere, dont les descendans en jouissent. Elle est assez considerable : Les Barnabites y ont un collége & les Récolets un couvent. Il y a de plus 4. maisons religieuses de filles, bailliage & présidial qui ont leur coûtume particuliere.

Les autres lieux plus considerables de cette partie du Gâtinois sont *Châtillon* sur Loin, petite ville située dans un vallon à 5. lieues au sud-est de Montargis, érigée en duché & pairie en 1696. sous le nom de *Châtillon - Boutteville*, en faveur de Paul Sigismond de Montmorenci, qui avoit succedé dans cette seigneurie à la maison de Coligni. Le château est hors la ville : dans la chapelle sont les tombeaux des seigneurs de Châtillon de la maison de Coligni. La collégiale de S. Pierre est dans la ville, avec un couvent des Benedictines du S. Sacrement; *Château-Renard* & *Boiscommun*, châtellenies royales du nombre des neuf qui composent le duché d'Orleans; *Ferrieres* abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, *Gy* abbaye de Benedictines; *Choisi aux Loges* marquisat érigé en duché pairie en 1646. sous le titre de *Bellegarde*, titre qui y fut transféré de la ville de Seure en Bourgogne. Ce duché passa ensuite de la maison de S. Lari dans celle d'Antin.

2. La partie du Gâtinois qui est du diocése d'Orleans, s'étend des deux côtés de la Loire: elle a *Lorris* pour principale ville; & c'est une des neuf châtellenies royales du duché d'Orleans. Elle est située dans des marécages à 5. lieues au sud-ouest de Montargis; *Sulli* petite ville située à la gauche de la Loire à 9. lieues au dessus d'Orleans vers le sud-est, & érigée en duché pairie en 1606. en faveur de Maximilien de Bethune marquis de Rosni. Il y a une collégiale. La célébre abbaye de *Fleuri* ou de *S. Benoît* sur *Loire* de la congrégation de S. Maur est sur la droite & de l'autre côté de la Loire à 2. lieues au dessous de Sulli : elle fut fondée au VII. siécle sous le nom de S. Pierre, & elle prit le nom de S. Benoît lorsque les reliques de ce saint patriarche y eurent été transferées du Mont-Cassin dans le même siécle par l'abbé S. Mommole, de crainte des Barbares; il y a eu anciennement dans cette abbaye une école célébre : sa bibliothéque étoit fournie d'un très-grand nombre de manuscrits, lorsqu'elle fut pillée au XVI. siécle par les Religionaires, qui les enleverent & les vendirent à vil prix. La plûpart, après avoir appartenu à Christine reine de Suéde, sont aujourd'hui conservés dans la bibliothéque du Vatican. *Pithiviers* ou *Pluviers* petite ville située à 9. lieues au nord-est d'Orleans appartient aussi au Gâtinois, quoique d'autres la mettent dans la Beausse : l'évêque d'Orleans en est seigneur; il y a la collégiale de Saint George : le prieuré conventuel de S. Pierre de l'ordre de Cluni est dans un de ses 3. fauxbourgs; il y a une élection & une châtellenie; *Yeure-le Chastel* & *Neuville* sont du nombre de 9. châtellenies royales qui composent le duché d'Orleans.

3. *Gien*, qu'on croit être l'ancien *Genabum*, sur la droite de la Loire, qu'on y passe sur un pont, à 13. lieues ou environ au dessus d'Orleans, est la principale ville de la partie du Gâtinois qui dépend du diocése d'Auxerre. Elle a titre de comté, avec une collégiale & 3. communautés religieuses d'hommes. *Briare*, autre petite ville sur la Loire à une lieue & demie au dessus de Gien, n'est considerable que par le canal de son nom, qui fait la communication de la Loire avec la Seine. Elle est dans le pays de *Puisaye*, portion du diocése d'Auxerre qui a titre d'archidiaconé, qui est situé au midi du Gâtinois, & qui y est joint. S. *Fargeau* ou *S. Ferreoli Oppidum*, en Latin, à 7. lieues au sud-

est de Gien est la principale du pays de Puisaye, qui a environ 10. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant, & moitié moins du midi au nord. S. Fargeau est sur la petite riviere de Loin. Il y a une collégiale sous le nom de saint Ferreol, un couvent d'Augustins & un bailliage qui est du ressort de celui de Montargis, avec un beau château. Cette terre a été érigée en duché & pairie en 1575. en faveur de François de Bourbon. *Blesneau* est un bourg qui a appartenu à la maison de Courtenay. *Touci* ancienne baronie a une petite collégiale avec un beau château.

§. 4. *La Beausse.*

Ce pays, nommé *Belsia* en Latin, est connu sous ce nom depuis le VI. siécle. On n'en marque pas les limites précises; mais on sçait en général, qu'il s'étend depuis Etampes jusques à la Loire au dessus d'Orleans dans l'espace de 25. lieues communes de France du midi au nord & de 15. ou 16. du levant au couchant : il est fertile en bleds, mais peu en vin; & sans prés, sans bois, sans rivieres, sans montagnes & sans fontaines. On le divise en *Beausse proprement dite*, dont il s'agit ici, & en *Pays Chartrain* dont nous parlerons dans l'article suivant : on subdivise la Beausse proprement dite en haute & en basse.

1. La premiére s'étend du côté d'Etampes, & appartient aux 3. diocéses de Sens, de Chartres & d'Orleans. *Etampes*, qui en est la principale ville, est du diocése de Sens: elle est située à la jonction de la petite riviere de son nom, avec le Lovet entre Paris & Orleans, à 10. lieues au midi de la premiére de ces deux villes, & à 15. au nord de l'autre. Elle a bailliage, prévôté & élection; deux collégiales, Notre-Dame & Sainte Croix, 5. paroisses, un collége de Barnabites & plusieurs maisons religieuses : on y voit encore les ruines d'un ancien château très-bien fortifié. Cette ville, dans laquelle il s'est tenu plusieurs conciles, est une ancienne baronie que le roi Charles IV. érigea en comté pairie en faveur de Charles d'Evreux en 1327. Louis XI. disposa de ce comté en 1478. en faveur de Jean de Foix vicomte de Narbonne; le roi François I. l'érigea en simple duché en 1536. en faveur d'Anne de Pisseleu femme de Jean de Brosse dit de *Bretagne* comte de Penthiévre. Diane de Poitiers, favorite du roi Henri II. fut duchesse d'Etampes en 1553. ainsi que Gabrielle d'Etrées en 1598. de laquelle César duc de Vendôme son fils hérita : ensuite il a passé à Mademoiselle de Conti qui l'a porté dans la maison d'Orleans.

Morigni abbaye de Benedictins non réformés, située dans le voisinage d'Etampes. Il ne reste plus de cette abbaye que l'église, la maison de l'abbé & celle d'un chapelain : elle fut entiérement démolie en 1749.

Ablis, petite ville, est le principal lieu de la partie du diocése de Chartres qui dépend de la Haute Beausse; & *Jenville* ou *Yenville* de la partie qui dépend du diocése d'Orleans : cette derniere est une châtellenie royale qui dépend du duché d'Orleans.

2. La basse Beausse; qui s'étend le long de la Loire, est partagée entre les diocéses d'Orleans & de Blois : la partie qui dépend du premier de ces deux diocéses a titre d'archidiaconé, & est enclavée dans l'Orleanois, dont on a déja parlé : l'autre est comprise dans le Blaisois.

§. 5. *Le Chartrain.*

Les Carnutes étoient des plus célébres entre les peuples de la Celtique; & CHARTRES, leur capitale, est une des plus anciennes villes des Gaules : son ancien nom est *Autricum*, qu'elle quitta comme les autres

principales villes des Gaules, pour prendre celui de *Carnutum*, des peuples qui habitoient le pays. Elle est située à 18. lieues au sud-ouest de Paris sur la riviere d'Eure qui la partage en deux parties. La principale s'étend sur une colline & a des rues fort étroites. La cathédrale de Notre-Dame de cette ville est une des plus belles du royaume: son chapitre, qui est très-nombreux, consiste en 17. dignités & 76. canonicats, sans compter les abbés de Cluni & de saint Jean en Vallée, qui jouissent chacun d'une prébende. Il y a trois églises collégiales à Chartres, 7. paroisses dans la ville sans celles des fauxbourgs, & 4. abbayes, situées dans les fauxbourgs, ou hors des fauxbourgs; sçavoir de saint *Pierre en Valée*, ou de *S. Pere*, & de *Josaphat* de la congrégation de Saint Maur; de *S. Jean en Valée* & de *S. Cheron* de Chanoines Réguliers de la congrégation de France.

Avant l'érection de Blois en évêché le diocése de Chartres étoit un des plus étendus du royaume. La Martiniere prétend qu'il contenoit 1700. paroisses: il se trompe, il n'en comprenoit guéres plus de mille partagées en 15. doyenés ruraux. Il lui en reste encore 810. Deux cens dix en ont été distraites, & attribuées au nouvel évêché de Blois. Pour dédommager l'évêque de Chartres de cette distraction, on a uni à son évêché la mense abbatiale de *Joyenval* de l'ordre de Prémontrés.

Il y a à Chartres un des 4. grands bailliages du gouvernement d'Orleanois. Ce bailliage est fort étendu & a sa coutume particuliere. Il y a encore à Chartres une jurisdiction de Juges-consuls. Cete ville a eu depuis la fin du IX. siécle des comtes héréditaires, qui le furent aussi de Blois & qui devinrent comtes de Champagne: le comté de Chartres vint ensuite dans la maison de Châtillon. Le roi Philippe le *Bel* l'ayant acquis, le donna au comte de Valois son frere, & le roi Philippe de *Valois* le réunit à la couronne. Le roi François I. l'érigea en duché en 1528. pour Renée de France, duchesse de Ferrare, à laquelle il l'engagea, d'où il vint au duc de Nemours, qui le vendit au roi Louis XIII. en 1623. il a été ensuite donné en apanage aux ducs d'Orleans.

Le Chartrain proprement dit, en y comprenant le Dunois, peut avoir 25. lieues du midi au nord & 10. du levant au couchant. Outre la ville de Chartres, on y voit les suivantes, *Nogent le Roi* petite ville située sur la gauche de la riviere d'Eure, qui commence à y porter batteau, dans un valon à 5. lieues au nord de Chartres. De l'autre côté de la riviere est l'abbaye de *Colombs* de la congrégation de S. Maur; *Maintenon* bourg situé à 2. lieues au dessus de Nogent-le-Roi, avec un château sur la même riviere, & une collégiale sous le nom de S. Nicolas. Le roi Louis XIV. l'érigea en marquisat en 1679. pour Françoise d'Aubigné, & y fit faire des travaux prodigieux pour conduire les eaux de la riviere d'Eure à *Versailles*: mais l'ouvrage est demeuré imparfait; *Epernon*, bourg situé à 8. lieues au sud-ouest de Versailles, érigé en duché & pairie en 1581. en faveur de Jean-Louis de Nogaret-la Valette; *Rambouillet* bourg situé entre Versailles & Epernon, où il y a un château superbe, qui appartient au duc de Penthiévre, fils du comte de Toulouse. Ce bourg, qui avoit titre de marquisat & qui avoit appartenu à la maison d'Angennes, fut érigé en duché & pairie en 1711. en faveur de Louis-Alexandre de Bourbon prince legitimé de France, comte de Toulouse; ce duché a aujourd'hui 35. lieues de contour; *Bonneval* petite ville sur le Loir à 7. lieues au midi de Chartres a une abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur; L'*Eau* sur l'Eure à une lieue au dessus de Chartres, abbaye de filles de

l'ordre de Cîteaux. *Beauvillier* château à 5. lieues au sud-est de Chartres, qui a donné son nom à la maison des ducs de saint Aignan.

Le diocése de Chartres comprend une partie du Dunois & le Perche-Gouet qui dependent du gouvernement d'Orleanois.

Le *Dunois* est un comté de la Beausse; & il a autrefois fait partie du Blaisois qui est à son midi. Il a 12. lieues communes de France du levant au couchant & 10. du midi au nord. *Châteaudun*, ou *Castrodunum* en Latin, qui en est la capitale & qui lui a donné son nom, est situé à 10. lieues au midi de Chartres sur une hauteur auprès du Loir : elle est ancienne & a un ancien château avec une Ste. Chapelle desservie par un chapitre. Il y a six paroisses tant dans la ville que dans les fauxbourgs avec l'abbaye royale de la *Magdelaine* de Chanoines Réguliers de la congrégation de France; celle de Benedictines de S. *Avit* située hors la ville; la collégiale de S. André, trois autres communautés religieuses, & un siége d'élection.

Châteaudun a eu des vicomtes qui étoient vassaux des comtes de Blois. Ceux-ci ayant uni cette vicomté à leur domaine, se qualifierent aussi comtes de Dunois. Louis de France duc d'Orleans acquit ces deux comtés en 1391. Charles duc d'Orleans donna en 1439. le comté de Dunois & la vicomté de Châteaudun à Jean son frere naturel, en échange du comté de Vertus : les ducs de Longueville descendans de Jean les ont possedés l'un & l'autre. Ils passerent ensuite dans la maison de Bourbon-Soissons, & enfin dans celle d'Albert-Luynes qui les possede.

La partie meridionale du Dunois dépend aujourd'hui du diocése de Blois : on y voit entr'autres l'abbaye du *Petit-Cîteaux* ou de *l'Aumône*, située dans la forêt de *Marche-Noir*, ainsi nommée d'une petite ville qui a le même nom.

Le Perche-gouet, ou le petit Perche qui dépend du gouvernement d'Orleanois, s'étend dans la partie orientale du Perche: il renferme cinq baronies, dont la principale est celle d'*Alluye*. Celle de *Dangeau* est située sur la petite riviere d'Ouzane. Les autres sont *Brou*, *Bazoche*, &c.

§. 6. *Le Blaisois.*

Blois, ville capitale de cette partie du gouvernement d'Orleanois, est située sur les bords de la Loire à 15. lieues au dessous & au sud-ouest d'Orleans, partie sur une élevation & partie dans un fonds, dans une des plus belles campagnes de France : elle n'est connue que depuis le VI. siécle. Il y a un château royal, qui en fait un des principaux ornemens, quoique ce ne soit qu'un bâtiment Gothique : dans l'avant-cour de ce château est l'église de S. Sauveur autrefois collégiale. L'évêché de Blois fut érigé en 1697. par un démembrement du diocése de Chartres : la cathédrale fut établie dans l'église paroissiale de S. Solemne, qui ayant été détruite en 1678. avoit été rebâtie par le roi Louis XIV. Pour composer le chapitre, on y unit les dignités & les canonicats des 2. collégiales de S. Sauveur & de S. Jacques de Blois; & on donna à l'église de saint Solemne le nom de saint Louis, que cette église a pris depuis. Ce chapitre consiste aujourd'hui en 8. dignités, 17. chanoines & 30. chapelains. Pour donner un revenu suffisant au nouvel évêque de Blois, on a uni à l'évêché, les menses abbatiales des abbayes de saint *Lomer*, de *Bourgmoyen* & de *Pontlevoi* & 5. prieurés. Les deux premiéres abbayes sont situées dans Blois même ou dans ses fauxbourgs : celle de S. Lomer appartient aux Benédictins de la congrégation de saint Maur, & celle de Bourgmoyen aux Chanoines Réguliers de la congrégation de France. Il y a de plus

à Blois, où on compte 2000. maisons & plus de dix mille habitans, six paroisses, un collége de Jésuites, deux autres maisons religieuses d'hommes & 5. de filles. Cette ville est remarquable par un beau pont qu'elle a sur la Loire & qui la joint au fauxbourg de *Vienne*; & par ses fontaines. Outre le bailliage, le présidial & les siéges d'élection & des eaux & forêts, il y a une chambre des comptes qui est ancienne : mais dont le ressort ne s'étend que dans la comté de Blois.

Cette ville a un ancien titre de comté & elle a eu une suite de comtes de 4. races différentes depuis le IX. siécle. Louis de France duc d'Orleans acquit ce comté avec celui de Dunois à la fin du XIV. siécle, de Gui de Châtillon. Ce comté fut entiérement réuni à la couronne sous Henri II. Il fait partie de l'apanage du duc d'Orleans, depuis Philippe frere du roi Louis XIV. il a la même étendue que le bailliage de Blois, qui a une coutume particuliere.

Le diocése de Blois s'étend dans le Blaisois proprement dit, le Vendomois & une partie du Dunois; il contient environ 210. paroisses & 80000. ames & on lui donne 20. lieues de circuit. Quant au pays particulier de Blaisois, il a environ 12. lieues communes de France du midi au nord & 10. du levant au couchant.

La Loire le partage en deux parties à peu près égales, septentrionale & méridionale. Il n'y a rien de considérable dans la première que le beau château de *Menars* sur la Loire avec titre de marquisat, d'où dépend la petite ville de *Mer*. L'autre contient celui de *Chambor* maison royale, qui a appartenu aux comtes de Blois, & dont le bâtiment est Gothique, mais très-beau; *S. Dié* sur la Loire gros bourg où il y avoit autrefois une abbaye de Bénédictins; & celle de *Pont-le-Voi*, située à 6. lieues au midi de Blois : les Bénédictins de S. Maur y ont un fort beau collége, dans lequel ils enseignent les humanités & la philosophie.

§. 7. *Le Vendomois.*

Ce pays, qui a pris son nom de la ville de Vendôme, dépend du diocése de Blois pour le spirituel : il a environ 10. lieues du midi au nord & 8. du levant au couchant, & est situé au nord de la Touraine & au couchant du Blaisois.

VENDÔME sa capitale, nommée *Vindocinum* en Latin, est située sur le Loir à 6. lieues au nord-ouest de Blois : on y voit l'église collégiale de S. George où sont les tombeaux des comtes du pays, l'abbaye de la *Trinité* de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, un collége de peres de l'Oratoire, 4. autres maisons religieuses, un bailliage qui comprend tout le Vendômois & qui est divisé en 4. châtellenies; & une élection : son principal commerce consiste en gands. Cette ville a eu des comtes depuis le commencement du XI. siécle : le comté de Vendôme après avoir été possédé par les maisons de *Blois* & de Nevers, tomba dans celle de Bourbon au XV. siécle par le mariage de Cathérine comtesse de Vendôme avec Jean de Bourbon comte de la Marche. Il fut érigé en duché & pairie en 1515. en faveur de Charles de Bourbon ayeul du roi Henri IV. qui donna ce duché avec titre de pairie à César son fils legitimé. Après la mort de Louis-Joseph petit-fils de Cesar en 1712. le duché de Vendôme fut réuni à la couronne.

Le Vendômois est divisé en haut & bas. Le haut, outre la ville de Vendôme, comprend 45. paroisses. Le bas en a 42. avec trois petites villes, qui sont *Montoire*, *Savigni* & S. *Calais*. Cette derniere, située à 7. lieues de Vendôme vers le nord-ouest est du diocése du Mans. C'est une ancien-

ne baronie & une des 4. châtellenies royales du Vendômois, qui a 15. paroisses sous sa jurisdiction. Ce lieu, connu anciennement sous le nom d'*Anisola*, à cause de sa situation sur la riviere d'*Anille*, a pris le nom de S. Calais, du saint de ce nom, appellé *Carilefus* en Latin, qui y fonda une abbaye au VI. siécle. Cette abbaye appartient aujourd'hui à la congrégation de S. Maur. Il y a aussi à S. Calais une petite collégiale, une paroisse & un monastère de Bénédictines. *L'Etoille* est une abbaye réformée de l'ordre de Prémontré, située sur les frontieres de la Touraine.

II. GOUVERNEMENT DE NIVERNOIS.

Cette province est bornée au nord par le pays du Puisaye portion du diocése d'Auxerre, au levant par la Bourgogne, au midi par le Bourbonnois, & au couchant par le Berri & la Sologne : elle a environ 22. lieues communes de France du midi au nord & 20. du levant au couchant. Elle s'étend dans 4. divers diocéses ; sçavoir de Nevers qu'elle comprend presque en entier, & partie de ceux d'Auxerre, d'Autun, & de Bourges; ce qui fait qu'anciennement elle a appartenu à divers peuples des Gaules ; ce qui est des diocéses de Nevers & d'Autun aux *Eduens*, & ce qui est du diocése d'Auxerre aux *Senonois*.

Le Nivernois eut le sort de ces deux peuples qui appartenoient à la Celtique, & tomba avec eux sous le pouvoir des François au V. siécle. Sur la fin de la seconde race de nos rois il vint sous la domination des ducs de Bourgogne, & ensuite d'Othon Guillaume comte de Bourgogne, qui en disposa au commencement du XI. siécle en faveur de Landri son gendre : la posterité de ce seigneur étant tombée en quenouille vers la fin du XII. siécle, le comté de Nevers passa par femmes dans la maison de Courtenay, & au XIII. également par femmes, dans celles de Donzi, de Châtillon & de Bourbon. Mahaud de Bourbon comtesse de Nevers, qui mourut en 1262. avoit épousé Eudes de Bourgogne, dont la fille aînée, nommée Yolande, porta le comté de Nevers dans la maison de Robert III. comte de Flandre son mari. Louis de Flandre III. du nom comte de Nevers fut créé pair en 1347. & n'eut qu'une fille nommée Marguerite, qui épousa Philippe II. duc de Bourgogne, lequel disposa du comté de Nevers en faveur de Philippe son troisiéme fils.

Elizabeth petite fille de Philippe porta le comté de Nevers dans la maison de Jean duc de Cleves son mari ; & François I. de Cleves comte de Nevers, arriere petit-fils de Jean, fut créé duc & pair en 1538. Henriette de Cleves petite-fille de François I. hérita du duché de Nevers ; elle épousa Louis de Gonzague prince de Mantoue pere de Charles I. de Gonzague duc de Mantoue & comte de Nevers. Charles III. duc de Mantoue petit-fils de Charles I. vendit en 1659. les duchés de Nivernois & de Donziois au cardinal Mazarin, qui en disposa en faveur du marquis Mancini son neveu, dont la posterité les possede aujourd'hui. Ces duchés ont été de nouveau érigés en pairie en 1720.

Le Nivernois est un pays fertile en grains, en vins, en fruits & en autres choses necessaires à la vie ; excepté la partie de Morvant qui y est comprise, & qui est un pays sterile & montagneux, où il y a quantité de bois, & de mines de fer & de charbon de terre. Les principales rivieres qui arrosent le Nivernois sont la Loire, l'Allier & l'Yonne qui sont navigables ; & beaucoup d'autres qui ne le sont pas.

On compte une sénéchaussée, deux bailliages & un présidial dans le Nivernois, qui est du ressort du parlement de Paris.

La justice du duché de Nevers consiste en 24. châtellenies du Nivernois, qui ressortissent au bailliage de Nevers & sept autres châtellenies du Donziois. On compte outre cela 250. justices subalternes dans le Nivernois. Quant aux finances, cette province contient 4. élections. Celles de *Nevers* & de *Château-Chinon* dépendent de la généralité de Moulins, celle de *Clameci* de la généralité d'Orleans, & celle de la *Charité* de la généralité de Bourges. Il n'y a qu'un seul lieutenant général sous le gouverneur : on divivise cette province en huit petites contrées. Nous la diviserons, suivant le spirituel, en 4. par rapport aux 4. diocéses dont elle dépend.

1. NEVERS, capitale du pays auquel elle a donné son nom, est le *Noviodunum* de Cesar, qui ne fut cité ou évêché que dans le VI. siécle : elle avoit pris alors le nom de *Nivernum* de la petite riviere de *Nievre*, qui se jette en cet endroit dans la Loire, à la droite de laquelle elle est située au 47. degré de latitude à 12. lieues de Bourges vers le sud-est. Elle est bâtie en forme d'amphitheâtre & contient 1800. feux ou huit mille ames : les rues sont étroites & le terrain inegal ; on y passe la Loire sur un pont de 20. arches. La cathédrale de S. Cyr est belle. Son chapitre est composé de 5. dignités, 2. personnats & 40. prébendes. On compte dans la ville 11. paroisses & plusieurs maisons religieuses, dont les principales sont l'abbaye de S. Martin de Chanoines Réguliers de la congrégation de France & celle de Benedictines de Notre-Dame, qui est très-ancienne. Les Jesuites y ont un collége. Le domaine temporel de l'évêque consiste en trois châtellenies ; il y a de plus 4. baronies qui relevent de l'évêché, & dont les barons doivent porter l'évêque le jour qu'il fait son entrée dans la ville. Le duc, qui en est seigneur, y a son palais : c'est un ancien bâtiment, situé dans une grande place, dont les bâtimens sont uniformes. Le duc a une chambre des comptes dans la ville pour la conservation de son domaine. On fait un débit considerable de fayance & de verrerie à Nevers, dont les environs sont agréables.

Le diocése contient 171. paroisses partagées en deux archidiaconés & 7. collégiales. Il s'étend des deux côtés de la Loire.

Les principaux lieux du diocése de Nevers situés à la droite de la Loire, après la capitale, sont *Décize* petite ville de 150. feux, située dans une isle, à l'embouchure de la riviere d'Airon dans la Loire, que l'on y passe sur un pont. Cette isle est élevée & forme une petite montagne : son nom Latin est *Decesia*. Elle est ancienne : le duc de Nevers y a un château ; *Moulins Engilbert* autre petite ville située au pied des montagnes du Morvant : elle a une collégiale & contient 290. feux ; *Tannay*, bourg avec une autre collégiale ; *Bellevaux* abbaye de l'ordre de Prémontré, &c.

La partie du diocése *de Nevers située* à la gauche de la Loire, entre ce fleuve & l'Allier, renferme la ville de S. *Pierre-le-Moûtier*, qui est la seconde du Nivernois. Elle a le siége d'une sénéchaussée royale, qui est une des plus anciennes du royaume. Cette ville, qui doit son origine à un monastère de l'ordre de S. Benoît, dépendant de l'abbaye de S. Martin d'Autun, est située à 5. lieues au midi de Nevers, au pied de la chaussée d'un étang bourbeux, dans un fonds presque environné de montagnes; ce qui y rend l'air mal sain: aussi est-elle petite & ne contient que 400. feux. Le bailliage ou siége de senechaussée est accompagné d'un présidial, le seul du Nivernois, créé en 1551. cette sénéchaussée a un ressort d'une grande étendue. Sa jurisdiction comprend, pour les cas royaux, le Nivernois, excepté le Donziois,

qui dépend du présidial d'Auxerre. L'abbé de S. Martin d'Autun étoit autrefois seigneur de cette ville, qui n'a jamais dépendu du comté de Nevers : il associa le roi Louis le Jeune à cette seigneurie. Nos rois s'étant mis ensuite en possession de toute la justice, ne laisserent au prieur que la justice du prieuré & de quelques villages.

2. La partie septentrionale du Nivernois dépend pour le spirituel du diocése d'Auxerre. Sa principale ville est *la Charité* sur la droite de la Loire à 4. lieues au nord de Nevers. Un monastère de l'ordre de Cluni, qui fut fondé en ce lieu au XI. siécle & qui est aujourd'hui un des plus considérables de cet ordre, habité par les reformés, a donné l'origine à cette ville, située sur le penchant d'une colline, avec un pont de pierre sur la Loire. Outre le monastère ou le prieuré, il y a 3. paroisses, un monastère de Bénédictines reformées & un couvent de Récollets. L'élection de la Charité s'étend dans le Nivernois des deux côtés de la Loire.

Claméci petite ville située au confluent de la petite riviere de Beuvron dans celle d'Yonne, à 10. lieues au nord-est de la Charité. Dans la chapelle d'un hôpital qui est dans le fauxbourg, est le siége de l'évêque Latin de Bethléem, qui y fut transferé au XIII. siècle, après que les infidelles eurent repris cette ville, par Gui comte de Nevers, qui donna à ce prélat & à ses successeurs, quelques domaines, dont le revenu est aujourd'hui très-modique. Cet évêque de Bethléem, qui est de la province de Sens, jouit des mêmes priviléges que les autres évêques de France. Il y a une chartreuse auprès de Claméci. *Boras*, & en Latin, *Bonus - Radius*, est une abbaye de l'ordre de Cîteaux.

Donzi, petite ville sur le ruisseau de Noayn, à 3. lieues de la Loire & à 10. au nord de Nevers, est la capitale d'un petit pays du diocése d'Auxerre, qu'on appelle le *Donziois*, & qui a eu ses seigneurs particuliers, soumis pour la mouvance à l'évêque d'Auxerre. Cette baronie contient 7. châtellenies & plusieurs petites villes. Hervé IV. qui en étoit baron, épousa l'heritiere du comté de Nevers au XIII. siècle & unit par-là les deux seigneuries : il y a une collégiale à Donzi.

Cône, petite ville située à la droite de la Loire, est une des sept châtellenies du Donziois : elle est située à l'embouchure de la petite riviere de Noayn dans la Loire à 3. lieues au nord-ouest de Donzi : elle est ancienne, & elle est nommée *Condate*, qui veut dire *Confluent*, dans l'Itineraire d'Antonin. Les rues de cette ville sont étroites & tortueuses : mais ses fauxbourgs sont assez beaux. C'est un grand lieu de passage. Les Augustins & les Bénédictines y ont des couvens.

3. La portion du Nivernois qui dépend du diocése d'Autun & qui s'étend entre les rivieres d'Yonne & de Cure, occupe la partie occidentale de ce diocése, & l'orientale du Nivernois. *Château-Chinon*, ville située vers la source de l'Yonne en est la principale & la capitale du *Morvant*. Son nom Latin est *Castrum Caninum* : elle est sur la pointe d'une haute montagne, entourée d'autres montagnes couvertes de bois : elle a titre de comté, composé de 5. bailliages. Il y a une élection qui comprend deux villes & 40. paroisses.

Les autres lieux de cette partie du Nivernois sont *Vezelay* petite ville du Morvant, qui tire son origine d'une abbaye que Gerard comte ou duc de Provence & Berthe sa femme y fonderent l'an 867. d'abord pour des filles & bientôt après pour des hommes. Elle fut d'abord sous l'invocation de la Vierge & de S. Pierre, & ensuite de la Magdelaine, dont on prétend qu'on y apporta les reliques en 880. Cette abbaye fut sécularisée & changée en collégiale en 1537. Vezelai est situé sur la

croupe d'une montagne près la riviere de Cure à 3. lieues au levant de Claméci & à 2. au couchant d'Avalon. Les Cordeliers y ont un couvent : mais il n'y a point de siège d'élection, quoique la Martiniere, après Piganiol, y en mette un.

Corbigni, est une autre petite ville du diocése d'Autun, près de l'Yonne & dans le Morvant ou le comté *des Amognes*, à 5. lieues au midi de Claméci : elle tire son origine & son nom d'un monastère qu'un seigneur nommé Corbon, y fonda vers l'an 864. dabord sous l'invocation de S. Pierre & ensuite de S. Leonard. Cette abbaye, qui est de la congrégation de Saint Maur, fut d'abord sous la dépendance de celle de Flavigni & gouvernée par des doyens.

Château-Censoir sur l'Yonne, en Latin *Castrum Censoris*, a une collégiale dont le chef, qui a le titre d'abbé, est élu par le chapitre. *Cervon* est une autre collégiale, dont les chanoines élisent aussi leur chef ou abbé. Enfin Saint Martin de *Chore* ou de *Cure* sur la riviere de Cure est une troisiéme abbaye, autrefois de Bénédictins & aujourd'hui sécularisée.

L'abbaye de Notre-Dame de *Réconfort* de filles de l'ordre de Cîteaux, sur les frontieres des diocéses de Nevers & d'Auxerre appartient au Nivernois. Elle est située à deux lieues de la petite ville ou bourg de *Lorme* & fut fondée en 1235. par Mathilde comtesse de Nevers & de Forez.

4. La partie du Nivernois qui dépend du diocése de Bourges pour le spirituel, s'étend à la gauche de la Loire, & est comprise dans l'élection de la Charité : il n'y a rien de remarquable.

III. GOUVERNEMENT DU MAINE.

Trois pays, le Maine, le comté de Laval & le Perche composent ce gouvernement administré par un gouverneur & un lieutenant général. Il est borné au nord par la Normandie ; au levant par le Chartrain, le Dunois & le Vendomois, au midi par l'Anjou, & au couchant par la Brétagne : il peut avoir 35. à 40. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & 25. du midi au nord.

I. LE MAINE.

Ce pays, & la ville du Mans sa capitale, prennent leur nom des *Cenomanni* peuples Gaulois, du nom des Celtes, qui l'habitoient. Il a 32. lieues communes de France du levant au couchant & 20. du midi au nord : ses principales rivieres sont la Mayenne, la Sarte, le Loir & l'Huisne. Il est assez fertile, en bled & en vin, & abondant en gibier, en volaille & en pâturages : il y a plusieurs forêts, & on y trouve des mines de fer & des carrieres de marbre : on y a établi plusieurs manufactures de petites étoffes & surtout de toiles, & il y a aussi plusieurs verreries. *Ses peuples passent pour rusés & intéressés.*

Le *Maine* a eu des ducs & des comtes bénéficiaires depuis le commencement du VIII. siécle jusqu'au milieu du X. qu'il fut possédé par une suite de comtes héréditaires de différentes races, & parvint enfin aux rois d'Angleterre ducs de Normandie, sur lesquels il fut confisqué en 1203. avec cette derniere province & l'Anjou. Après avoir fait partie de l'apanage des deux branches royales de France de la maison d'Anjou, il fut réuni de nouveau à la couronne en 1481. il avoit été érigé en comté & pairie en 1331. & 1360. pour Jean & Louis de France, & en 1424. pour Jean duc de Betfort. Henri III. & François son frere eurent le comté du Maine en apanage : enfin Louis XIV. ordonna en 1676. que

Louis-Auguste son fils legitimé s'appelleroit *duc du Maine*, sans néanmoins érection de ce pays en duché, & sans lui en accorder la propriété : ce titre a été éteint par la mort de Louis-Auguste.

On divise le Maine, en Maine proprement dit & en comté de Laval. Le Maine proprement dit se partage en Haut & Bas : on le divise aussi en 4. élections par rapport aux finances, & on y compte 5. maîtrises particulieres des eaux & forêts. Comme la Sarte le traverse du nord au midi & le partage en partie orientale & occidentale, nous suivrons cette division; & nous ferons un troisiéme article du comté de Laval.

§. 1. *Partie Orientale du Maine.*

Elle est située à la gauche de la Sarte & contient la ville DU MANS capitale de tout le pays. C'est une des plus anciennes des Gaules : elle fut d'abord connue sous le nom de *Vindinum*, avant qu'elle prit celui des *Cenomanni* peuples du pays. Elle est située au 47. degré 58. m. de latitude & au 17. 45. m. de longitude, à 40. lieues au sud-ouest de Paris, sur une colline qui s'éleve à la gauche de la Sarte : elle a été autrefois beaucoup plus considérable qu'elle ne l'est aujourd'hui, & on ne lui donne que 15000. habitans. La cathédrale de S. Pierre est belle & contient entr'autres le tombeau de Charles d'Anjou comte du Maine mort en 1472. Son chapitre est composé de 9. dignités, de 38. canonicats & 4. demi prébendés. La seconde église du Mans est celle de l'abbaye réguliere de S. Vincent de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, qui ont aussi dans cette ville celle de Notre-Dame de la *Couture*. On y voit aussi l'abbaye de *Beaulieu*, qui appartient aux Chanoines Réguliers de la congrégation de France : les Bénédictines y ont celle de S. *Julien du Pré* qui est très-considérable, & qui possede les reliques de sainte Scholastique. On compte une vingtaine de paroisses au Mans tant dans la ville que dans les fauxbourgs, avec 8. autres communautés religieuses d'hommes & de filles, le collége dirigé par les Peres de l'Oratoire & le séminaire par les Lazaristes. On y fabrique beaucoup d'étamines & de bougies.

Le présidial du Mans est un des plus étendus du royaume ; il a sous sa jurisdiction tout le pays du Maine qui a sa coûtume particuliere : 8. siéges royaux dépendent de ce présidial.

Le diocése du Mans est aussi un des plus étendus du royaume. Il contient 700. paroisses, partagées en 6. archidiaconés & 24. doyenés ruraux, 9. collégiales, 22. abbayes, &c.

La partie orientale du Maine contient vers le nord un petit pays nommé le *Sonnois*, qui a titre de doyené rural, dont *Mamers* sur la Dive est la principale ville, & dont on ne marque pas les limites précises : il y a un siége royal à Mamers qui contient 750. feux. On voit dans ce pays l'abbaye réguliere & réformée de *Perseigne* de l'ordre de Cîteaux & celle de *Tironneau* du même ordre, qui est aussi réformée, &c. Aux environs du Mans & à la gauche de la Sarte, est l'abbaye de l'*Espau* de l'ordre de Cîteaux, & le prieuré des *Filles-Dieu* de l'ordre de Fontevraud. Les autres lieux principaux de cette partie sont *Bonne-Etable* petite ville qui a 3000. communians; *La Ferté-Bernard*, ancienne baronie ; la *Perigne*, abbaye de Bénédictines ; la *Pelice* abbaye de Bénédictins non réformés où il n'y a plus de conventualité, ainsi qu'à celle du *Gué de Launay* du même ordre.

Château du Loir petite ville sur la droite du Loir, vers les frontieres de la Touraine & de l'Anjou, à 8. lieues au sud-

est du Mans, a environ 2000. habitans: on la nomme *Castrum Leda* en Latin. Il y a deux paroisses, siége royal & élection.

C'est une ancienne baronie, qui avoit pour ses premiers vassaux les sires de *Courcillon*, château situé dans les environs, qui a donné le nom à une ancienne maison, dont les seigneurs, connus dès le XI. & le XII. siécles, prenoient la qualité de *Chevaliers*. Elle se partagea en deux branches principales qui subsistoient aux XIII. & XIV. siécles. La branche aînée, qui eut la terre de *Courcillon* en partage, tomba en quenouille, & passa successivement avec ses titres dans les maisons de *Riboule*, d'*Avoir* & de *Bueil*. La branche puinée qui eut la terre de *Montlean* avec plusieurs autres domaines en partage, prit dans la suite le surnom de *Dangeau*, terre qu'elle acquit par ses alliances: elle prouve sa filiation depuis Brisegau de Courcillon seigneur de Montlean, frere de Guillaume de Courcillon qualifié chevalier en 1339. jusqu'à Marie-Sophie de Courcillon, veuve en premieres nôces de Charles-François d'Albert duc de Picquigni pair de France, & en secondes d'Hercule Mériadec prince de Rohan. Elle est sans enfans de ses deux mariages & la derniere de la maison de Courcillon, aussi illustrée par les dignités qu'elle a possedées, que distinguée par ses alliances: c'est ce qui paroît par la généalogie de cette maison, qui n'étoit pas assez connue; généalogie que M. de Clerambault généalogiste des ordres du Roi, qui nous l'a communiquée, a dressée sur les titres originaux.

Les autres lieux plus remarquables de la partie orientale du Maine sont l'abbaye de *Vaas* de Chanoines Réguliers située dans le voisinage de Château du Loir, ainsi que le marquisat de la *Chartre*; l'abbaye de *S. George des Bois* de Prémontrés réformés, & celles de la *Virginité* & de Notre-Dame de *Bonlieu*, de filles de l'ordre de Cîteaux: celle de *Clermont* de l'ordre de Cîteaux est sur les frontieres de l'Anjou, & celle de la *Fontaine S. Martin* de Bénédictines n'en est pas éloignée.

La *Suse* petite ville avec titre de comté est sur la gauche de la Sarte, à 4. lieues au dessous du Mans: il y a 16. fiefs qui en dépendent & sa jurisdiction s'étend sur 30. paroisses.

Enfin on voit dans la partie orientale du Maine les marquisats de *Courtanvau* & de *Vibraye*: la maison des Camaldules de *Bessé* n'est pas éloignée du premier.

§. 2. *Partie Occidentale du Maine.*

Cette partie qui s'étend à la droite de la Sarte, renferme le pays situé entre la Sarte & la Mayenne, & celui qui est situé à la droite de cette derniere riviere.

1. On voit dans le premier, qui contient le pays de *Charnie* situé vers le midi & celui du *Desert* vers le septentrion, *Beaumont le Vicomte*, petite ville sur la Sarte à 5. à 6. lieues au nord du Mans; elle a pris son nom des vicomtes du Mans qui l'ont fait bâtir; elle étoit le chef-lieu de leur domaine. Cette vicomté, possedée par des vicomtes héréditaires depuis le X. siécle, tomba par femmes dans la maison de Brienne & ensuite dans celles d'Alençon & de Bourbon-Vendôme, & fut érigée en duché pairie, avec la Flêche, Château-Gontier, &c. en 1543. Le roi Henri IV. héritier de cette derniere maison, unit le duché de Beaumont à la couronne. La ville de Beaumont appartient aujourd'hui à celle de Tessé; on y compte 1500. habitans. *S. Aubin du Desert* sur la Sarte est la vidamie de l'évêché du Mans.

On voit de plus dans cette partie *Evron* abbaye considérable de la congrégation de S. Maur située à 9. lieues du Mans vers le

le couchant ; *Champagne* ou *Campagne* abbaye réformée de l'ordre de Cîteaux ; *Belle-Branche*, autre abbaye de l'ordre de Cîteaux dont la mense abbatiale est unie au collége des Jésuites de la Flêche ; *Estival* abbaye de Bénédictines ; le *Parc* Chartreuse ; *Silli le Guillaume*, bourg où il y a une collégiale ; *Lassay* & *Gesvres* marquisats ; *Lavardin* château ; *Sainte Susanne*, petite ville avec titre de comté ; *Vassé* & *Noyen* marquisats ; *Sablé*, sur la Sarte & les frontieres de l'Anjou, petite ville située à 5. lieues au dessous & au sud-ouest du Mans, a aussi titre de marquisat qui appartient à la maison de Colbert-Croissi : il y a 2. paroisses, un couvent de Franciscains & environ 2000. habitans dans cette ville ; 50. fiefs relevent de cette terre ; au voisinage est le prieuré conventuel de *Solesme* de la congrégation de S. Maur.

2. La partie du Maine située à la droite de la Mayenne, entre cette riviere & la Brétagne qui le borne au couchant, contient une partie de l'élection de Mayenne qui s'étend vers le nord, & vers le comté de Laval. *Mayenne*, sur la droite de la riviere de ce nom, à 15. lieues au nord-ouest du Mans, étoit autrefois une ville très-forte. Elle est fort peuplée & contient 2. paroisses avec plusieurs maisons religieuses & jurisdictions, entre autres un siége d'élection. Elle fut érigée en marquisat en 1544. & en duché-pairie en 1573. en faveur de Charles de Lorraine lieutenant général de la Ligue : elle appartient aujourd'hui au duc de Mazarin : l'abbaye de *Fontaine-Daniel*, de l'ordre de Cîteaux est située dans le voisinage.

§. 3. *Comté de Laval.*

Il occupe la partie méridionale du Maine occidental : la ville de LAVAL, qui lui donne son nom, est située à la droite de la Mayenne, à 15. lieues au couchant du Mans. Elle est capitale du Bas Maine, très-peuplée & très-considérable surtout à cause de son commerce de toiles. Il y a 2. anciens châteaux separés par une muraille ; 2. collégiales, 3. paroisses & 7. à 8. maisons religieuses. Elle a appartenu à des seigneurs très-puissans depuis le XI. siécle, & a donné son nom à une ancienne maison qui fondit au XIII. dans une branche de celle de Montmorenci, laquelle prit le nom de *Laval*. Anne sœur & héritiere de Gui XII. sire de Laval-Montmorenci porta cette terre au XV. siécle dans la maison de Monfort & elle fut érigée en 1492. en comté pairie. Elle passa ensuite par femmes dans celles de Rieux & de Coligni, & enfin dans celle de la Tremouille, qui la possede actuellement. Il reste encore deux branches cadettes de la maison de Laval-Montmorenci.

II. LE PERCHE.

Cette province, située entre la Normandie au nord ; le Maine au couchant ; le Dunois au midi, & le Chartrain au levant, a environ 16. lieues communes de France de long & autant de large. Elle a pris son nom d'une grande forêt nommée *Perticus Saltus*. Le terrain en est inégal ; mais fertile dans les valons : on y recueille beeacoup de cidre & peu de vin : il s'y fait un grand commerce de bled & de bestiaux ; & on y fabrique beaucoup de toiles.

Les plus anciens seigneurs du pays se qualifierent d'abord comtes de *Mortagne* qui en est la capitale : ils prirent le titre de comtes de *Perche* au XII. siécle ; ce comté ayant été réuni à la couronne, sous le roi S. Louis, il fut donné en apanage à la branche royale de Valois. Charles se-

cond fils de Charles de France comte de Valois l'eut en partage en 1326. avec celui d'Alençon ; & par l'extinction de sa posterité, ces 2. comtés furent réunis à la couronne en 1525.

Le Perche, pour le temporel, est du ressort du parlement de Paris, du gouvernement militaire du Maine & de la généralité d'Alençon : il a sa coûtume particuliere ; il y a un bailli dans le pays, qui a 2. lieutenans, l'un à Mortagne & l'autre à Bellesme : ce bailliage pour les cas présidiaux est du ressort du présidial de Chartres.

Pour le spirituel, le Perche dépend de 3. diocéses ; il contient 148. paroisses dont 99. sont du diocése de Séez ; 38. de celui de Chartres & 11. de celui du Mans. On le divise en 4. parties qui sont le Grand Perche, le Petit Perche, le Thimérais & le Perche Gouet : on a déja parlé de ce dernier qui dépend du gouvernement d'Orléanois.

§. 1. *Le Grand Perche.*

Cette partie est la plus considérable & est proprement le Perche, dont il occupe toute la partie occidentale : la principale ville est *Mortagne* située à 7. ou 8. lieues au nord-est d'Alençon : elle a un bailliage, une élection, une collégiale, 2. paroisses, & 3. à 4. maisons religieuses. Les autres villes de cette partie du Perche sont *Bellesme*, la plus ancienne du pays, située à 3. ou 4. lieues au midi de Mortagne ; elle est petite, mais ses fauxbourgs sont considérables. *Nogent le Rotrou* sur la riviere d'Huisne à 6. ou 7. lieues au sud-est de Mortagne n'est qu'un bourg ; mais qui est fort peuplé : il y a une collégiale & le prieuré conventuel de S. Denys de l'ordre de Cluni. La seigneurie de Nogent le Rotrou fut érigée en duché-pairie par Henri III. en faveur de Henri I. de Bourbon prince de Condé, dont le fils vendit cette seigneurie à la maison de Sulli, en faveur de laquelle Nogent fut érigé de nouveau en duché-pairie en 1652. sous le nom de *Bethune-Orval* : ce titre de duché est aujourd'hui éteint. Il y a 2. abbayes de filles au voisinage : la premiere est celle d'*Arcisses* de Bénédictines ; & l'autre celle de *Clairets* de filles de l'ordre de Cîteaux, qui suit la réforme de la *Trape*. Cette derniere abbaye, si célébre par sa réforme, est aussi située dans le Grand Perche sur les frontieres de la Normandie à 7. lieues au levant de Séez & à 3. au nord de Mortagne : elle est réguliére de l'ordre de Cîteaux & habitée par une nombreuse communauté : elle est dans un valon, & fut fondée en 1140. par Rotrou comte du Perche.

§. 2. *Le Petit Perche.*

Cette partie du Perche, située vers l'orient, est d'une très-petite étendue : elle dépend du diocése de Chartres. *Il n'y a* rien de remarquable que l'abbaye de *Tiron* où les Bénédictins de la congrégation de S. Maur qui la possedent, ont un collége, où ils enseignent les humanités & la philosophie. Cette abbaye, située à 3. lieues au levant de Nogent le Rotrou, a été autrefois chef d'une congrégation : Rotrou comte du Perche la fonda en 1109. & il y a eu jusqu'à 500. religieux.

§. 3. *Le Thimerais.*

Ce petit pays situé à la droite de la riviere d'Aure, sur les frontieres du gouvernement de l'Isle de France, dans la partie occidentale & septentrionale du Perche, ne dépend pas de ce gouvernement, suivant la carte que Guillaume de l'Isle a dressée en 1719. du Maine & du

Perche, quoi qu'en dise la Martiniere, mais de celui du Maine : on n'en marque pas les limites précises. Le château de *Timer* lui a donné le nom. Le lieu principal est *Château-Neuf* petite ville, chef d'un bailliage, située à 4. lieues au sud-ouest de Dreux : on y voit aussi *Bellomer* monastère de l'ordre de Fontevraud situé sur les frontiéres du pays Chartrain. *Maillebois* est un marquisat où il y a une collégiale.

IV. GOUVERNEMENT D'ANJOU.

L'Anjou est borné au nord par le Maine; au couchant par la Bretagne; au midi par le Poitou & au levant par la Touraine. Il a environ 25. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & autant du levant au couchant : il appartenoit à la Celtique; & ses anciens peuples étoient connus sous le nom d'*Andes* ou *Andegaves*. Ce pays, dont l'air est fort temperé, est arrosé d'un grand nombre de rivieres : il est agréable & fertile, surtout en vins; il y a plusieurs forêts, des carrieres de marbre, d'ardoises, des mines de charbon de terre, &c.

L'Anjou a eu des comtes héréditaires depuis la fin du IX. siécle. Ce comté entra dans la maison de Château-Landon vers le milieu du XI. & ceux de cette maison étant montés sur le trône d'Angleterre, cette province fut confisquée & réunie à la couronne en 1203. par Philippe-Auguste, avec la Normandie & le Maine. Le roi S. Louis donna l'Anjou & le Maine en apanage en 1246. à Charles son frere qui fut roi de Naples, & dont la petite fille, nommée Marguerite, apporta l'Anjou en dot dans la branche royale de Valois. Le roi Jean érigea le comté d'Anjou en duché en 1360. après l'avoir donné 4. ans auparavant en apanage à Louis son frere, qui fut roi de Naples. Charles IV. comte de Provence, duc d'Anjou & descendant de ce prince, institua en 1471. par son testament, le roi Louis XI. son cousin, héritier de tous ses domaines; & par-là l'Anjou fut de nouveau réuni à la couronne; le titre de duc d'Anjou a été seulement donné depuis, plusieurs fois, à divers princes de la maison royale.

L'Anjou compose un gouvernement particulier qui n'a qu'un lieutenant général & deux lieutenans de roi sous l'autorité du gouverneur. Il forme pour la justice une sénéchaussée qui est du ressort du parlement de Paris, & qui a sa coûtume particuliere : le sénéchal est un officier d'épée. Il y a de plus 3. siéges présidiaux, 2. prévôtés royales & six siéges royaux. Quant aux finances, le pays est partagé en 6. élections qui dépendent de la généralité de Tours : il y a enfin 5. maîtrises particulieres des eaux & forêts.

La riviere de Loire partage l'Anjou, qu'elle traverse du levant au couchant, en deux parties, & nous suivrons cette division comme la plus naturelle.

§. 1. *L'Anjou Septentrional.*

Cette partie, qui s'étend à la droite de la Loire, est la plus étendue & renferme la ville d'Angers, capitale du pays, nommée *Juliomagus* avant qu'elle prit le nom des peuples du pays. C'est une des plus anciennes des Gaules : elle est située au 47. degré 29, m. de latitude, & au 17. 7. m. de longitude, sur la Mayenne qui la traverse un peu au dessus de sa jonction avec la Sarte & à moins de deux lieues au nord du confluent de la Mayenne avec la Loire : sa situation est très-heureuse; & elle est défendue par un château assez fort assis sur un rocher, où il y a un état major : le gouverneur de la ville & du château l'est aussi de l'Anjou.

On compte 12. paroisses dans Angers & 4. dans ses fauxbourgs, & environ 36. mille ames. La cathédrale de S. Maurice a un fort beau chœur. Son chapitre est composé de trois principales dignités, de 8. autres moindres & de trente chanoines. Les Bénédictins de la congrégation de S. Maur ont dans cette ville les 3. abbayes de S. *Aubin*, S. *Serge* & S. *Nicolas*, & le prieuré conventuel de l'*Ayviere* situé hors la ville ; on y voit aussi l'abbaye de *Toussains* de Chanoines Réguliers de la congrégation de France, & celle du *Ronceraí* de Bénédictines nobles. Il y a de plus 6. collégiales qui sont celles de S. *Lo*, S. *Martin*, S. *Pierre*, S. *Jean-Baptiste* autrefois S. *Julien*, Saint *Maurille* & S. *Mainbeuf*, avec plusieurs autres communautés religieuses de l'un & de l'autre sexe, sans compter le collége dirigé par les PP. de l'Oratoire : les Sulpiciens ont le séminaire. La procession qu'on fait tous les ans dans cette ville le jour de la Fête-Dieu, & qu'on appelle le *Sacre*, est fort célébre.

L'université d'Angers fut érigée par le roi S. Louis, à la priere de Charles comte d'Anjou son frere, suivant la Martiniere : mais cet auteur se contredit en ne mettant cette création qu'en 1346. dans la liste qu'il donne des universités du monde ; & où, pour le dire en passant, il met des universités dans des villes où il n'y en a jamais eu. Quoi qu'il en soit, l'université d'Angers est composée de 4. facultés & partagée en 6. nations, qui sont celles des *Angevins*, des *Manceaux*, des *François*, des *Aquitains*, des *Bretons* & des *Normans*. La faculté des arts y a 2. colléges ; il y a aussi une académie de belles lettres érigée en 1685. & composée de 36. académiciens.

Angers est le principal siége de la sénéchaussée d'Anjou. Outre le présidial, il y a une élection, une maîtrise des eaux & forêts, une justice consulaire, & il y avoit autrefois une chambre des monnoyes.

Le diocése d'Angers, suivant la Martiniere, n'a que 462. paroisses & 13. succursales : le pouillé de l'an 1648. en met 586. & on en compte aujourd'hui 668. elles sont partagées en 3. archidiaconés sudivisés en 5. archiprêtrés & en 5. doyenés ruraux. On compte aussi dans le diocése une vingtaine d'abbayes, 16. collégiales, 190. prieurés, 1779. chapelles, &c.

La partie de l'Anjou située à la droite de la Loire se subdivise en 4. parties.

1. La plus orientale est comprise entre la Loire d'un côté, & le Loir & ensuite la Mayenne jusqu'à son embouchure dans la Loire, de l'autre. On y voit *Bourgueil* petite ville située à une lieue de la Loire qu'elle a au midi, & à 3. lieues au levant de Saumur, dans un pays riant & agréable. C'est un des 5. archiprêtrés du diocése d'Angers : il y a une abbaye considérable de la congrégation de saint Maur sous le nom de S. Pierre. *Pont de Sé*, petite ville ainsi nommée d'un pont qu'elle a sur la Loire, qui est coupé par une isle & qui a un mille de long : c'est un des passages des plus importans sur cette riviere, il y a un château ; *Baugé*, autre petite ville de 500. feux avec un siége d'élection & un siége royal, située sur le Couesnon à 7. lieues au nord de Saumur : il y a un château dont le gouverneur l'est aussi de la ville. *Le Loroux*, *Oratorium* en Latin ; *Chaloché*, la *Boissiere* & *Perray* abbayes de l'ordre de Cîteaux : la seconde est réguliére, & la troisiéme de filles ; les *Loges* monastère de l'ordre de Fontevraud ; *Vaujour* ou la *Valiere*, sur les frontieres de la Touraine, à sept lieues au nord-ouest de Tours, érigé en duché-pairie en 1667. *Beaufort en Vallée*, petite ville de 83. feux sur un bras du Couesnon célébre par ses anciens seigneurs ; le *Lude*, petite ville sur le Loir

avec titre d'archiprêtré, qui a été autrefois duché-pairie : il y a un bon château. L'abbaye de *Melinais* de Chanoines Réguliers n'en est pas éloignée, la mense abbatiale est unie au collége des Jésuites de la Flèche.

2. La seconde partie de l'Anjou septentrional s'étend entre le Loir & la Sarte. Sa principale ville est *la Flèche*, située sur la droite du Loir, dans un valon agréble, à 10. lieues au nord-est d'Angers, vers les frontieres du Maine : elle n'est connue que depuis le XII. siécle sous le nom Latin de *Flecchia* ou *Fixa*. On compte 6000. habitans dans cette ville, qui est célébre par le magnifique collége de Jésuites que le roi Henri IV. y fonda en 1603. il y a un siége présidial. L'abbaye réformée de *Perray-Neuf* de l'ordre de Prémontré, est dans cette partie de l'Anjou. *Duretal* baronie sur le Loir à 3. lieues au dessous de la Flèche, fut érigée en comté en 1564.

3. La troisiéme partie s'étend entre la Sarte & la Mayenne & ne contient rien de remarquable.

4. Enfin la quatriéme est située à la droite de la Mayenne, s'étend dans la partie occidentale de l'Anjou, & contient une grande partie de l'archidiaconé d'*Outre-Maine*. Ses principales villes sont *Château-Gontier* sur la droite de la Mayenne qui la separe du fauxbourg, à 9. lieues au nord d'Angers. Elle fut fondée au commencement du XI siécle, & a été érigée en marquisat, d'où relevent 37. paroisses. Il y a 3. paroisses, une collégiale & 4. communautés religieuses, dont la principale est un prieuré conventuel de la congrégation de S. Maur. *Craon*, ancienne baronie, en Latin *Credonium*, sur la petite riviere d'Oudon, à 4. lieues au couchant de Château-Gontier; il y a un prieuré conventuel de Bénédictins, avec la collégiale de S. Nicolas; *Candé*, baronie à la maison de Bourbon, d'où dépendent 6. châtellenies. Les abbayes de Notre-Dame de la *Roe* de Chanoines Réguliers; de *Pontron* de l'ordre de Cîteaux, en Latin *Pons Ortrandi*; de *Nid-Oiseau* de Bénédictines, d'où dépendent 40. bénéfices; & de S. *George* près de la Loire de Chanoines Réguliers sont dans cette portion de l'Anjou, ainsi que le prieuré de *la Haye* de l'ordre de Gramont.

§. 2. *L'Anjou Méridional.*

Cette portion de l'Anjou, située à la gauche de la Loire, est separée en deux parties, l'orientale & l'occidentale par la riviere de Layon.

1. On voit dans la premiére *Brissac* petite ville sur l'Aubance à trois lieues au sud-est d'Angers, érigée en duché & pairie en 1611. en faveur de la maison de Cossé; S. *Maur* sur Loire, anciennement *Glanfeuil*, abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, avec un bourg situé à 5. lieues d'Angers vers le levant; *Asnieres-Bellay*, abbaye de Bénédictins non réformés; *Quinsai*, près de Brissac monastère de Bénédictines; *Martigni-Briand & Doé*, où il y a des collégiales.

2. Dans l'autre partie sont l'abbaye de S. *Florent le Vieil*, sur la Loire, avec une petite ville voisine, à 8. lieues au sud-ouest d'Angers, ainsi nommée pour la distinguer de S. Florent de Saumur. Elles sont toutes deux de la congrégation de S. Maur & n'ont qu'un même abbé. L'abbaye de S. Florent le Vieil fondée au VII. siécle, a droit d'exemption & de jurisdiction sur 10. paroisses : par une transaction de l'an 1673. l'évêque d'Angers remit ces 10. paroisses sous son autorité médiate; & l'abbé de S. Florent, y conserva la sienne en qualité de grand vicaire de l'évêque. *Chemillé*, petite ville qui a titre de comté avec la collégiale

de S. Léonard, ſituée à 7. lieues au midi d'Angers; *Beaupreau*, ancienne baronie ſituée à 4. lieues de S. Florent le Vieil vers le midi : elle appartenoit à la maiſon de Monteſpedon, dont Charles de Bourbon prince de la Roche-ſur-Yon épouſa l'héritiére nommée Philippe : cette baronie fut érigée en marquiſat en 1557. & en duché-pairie en 1562. en faveur de ce prince. Philippe étant veuve de ce prince, dont elle n'eut pas d'enfans, fit donation du duché de Beaupreau, en faveur de Gui de Scepeaux, couſin germain de François de Scepeaux maréchal de France. Jeanne de Scepeaux petite fille de Gui, & héritiére de ſa branche, porta la terre de Beaupreau dans la maiſon de Gondi, d'où elle a paſſé dans celles de Coſſé & de Villeroi : Jacques-Bertrand de Scepeaux, lieutenant général des armées du roi, l'a acquiſe de cette derniere maiſon.

V. GOUVERNEMENT DU SAUMUROIS.

Ce gouvernement doit ſon origine au roi Henri IV. qui le compoſa d'une partie de l'Anjou, du Poitou & de la Touraine. Il s'étend au midi de la Loire, eſt un des moins étendus de France, & eſt adminiſtré par un gouverneur & un lieutenant général.

La ville de SAUMUR, qui lui donne ſon nom & qui en eſt la capitale, eſt ſituée ſur le bord méridional de la Loire, à 14. lieues au deſſous & au couchant de Tours, dans l'étendue du diocéſe d'Angers : ce n'étoit d'abord qu'un château, auprès duquel la ville commença à ſe former au VIII. ſiécle : le château y ſubſiſte & il y a garniſon & état major. La ville a des ſiéges de ſénechauſſée royale, prévôté & élection. On y compte 3. paroiſſes & pluſieurs maiſons religieuſes. Les PP. de l'Oratoire y ont 2. maiſons; ſçavoir le collége & Notre-Dame des *Ardilliers*, égliſe célébre par la devotion des peuples : à un quart de lieue eſt l'abbaye de S. *Florent*, dont on a déja parlé. Saumur ne contient que 6. à 7. mille ames : mais elle a été beaucoup plus conſidérable du tems des Prétendus Réformés, qui y avoient une académie ou collége.

Les autres principales villes du Saumurois ſont *Richelieu*, petite ville ſituée à 9. lieues au ſud-eſt de Saumur, qui n'étoit d'abord qu'un village. Le cardinal de Richelieu la fit conſtruire en 1637. pour honorer le lieu de ſa naiſſance : elle eſt ſur le ruiſſeau ou petite riviere d'Amable, qui remplit ſes foſſés. Les rues en ſont bien percées, les maiſons belles & régulieres, & elle eſt ornée de pluſieurs belles places : mais elle ne contient que 200. feux. Le château en eſt magnifique, & on donne 2. lieues de circuit à ſon parc : cette terre fut érigée en duché-pairie en 1631. en faveur du cardinal de Richelieu : elle a environ 8. lieues de diametre. Elle dépend du diocéſe de Poitiers pour le ſpirituel & de la généralité de Tours pour les finances.

Mirebeau, qui dépend du duché de Richelieu, eſt auſſi du diocéſe de Poitiers. C'eſt une petite ville capitale d'un petit pays qu'on appelle le *Mirebalais*, ſituée à 6. lieues au midi de Richelieu, ſur une éminence; elle a titre de marquiſat : il y a la collégiale de Notre-Dame, 5. paroiſſes & 2. maiſons religieuſes. *Montcontour*, petite ville à 3. lieues au ſud-oueſt de Loudun, célébre par la bataille que les Catholiques y gagnerent en 1569. ſur les Proteſtans, eſt dans le Mirebalois.

Montreuil-Bellay, au diocéſe de Poitiers, à 3. lieues au midi de Saumur, dépend encore du gouvernement du Sau-

murois. Cette petite ville située sur la riviere de Toué fut fondée au commencement du XI. siécle, & elle doit son origine à un prieuré conventuel de l'ordre de S. Benoît, aujourd'hui de la congrégation de S. Maur. *Moutreuil Bellay* est une ancienne baronie d'où rélevent 120. fiefs: il y a une collégiale dans le château : on compte 310. feux dans la ville. Il y a aussi une collégiale dans le château de *Monsoreau*, petite ville sur la Loire dans le diocése de Tours, avec titre de comté : *Brezé* a titre de marquisat.

La célébre abbaye de *Fontevraud*, chef d'ordre, est située aussi dans l'étendue du Saumurois, & du diocése de Poitiers. Elle fut fondée au commencement du XII. siécle sous la régle de S. Benoît, par le B. Robert d'Arbrissel, sur les frontieres de l'Anjou, de la Touraine & du Poitou, à une lieue de la Loire & à 3. au sud-est de Saumur. Il y établit 2. communautés, l'une d'hommes & l'autre de filles; & soumit, par une conduite singuliére, les religieux à l'autorité de l'abbesse ; ce qui a toujours subsisté depuis. L'église, qui est commune aux uns & aux autres, est magnifique, & le monastère des religieuses qui est fort vaste, contient plusieurs corps de bâtimens. La communauté est ordinairement de 150. religieuses, & il y en a eu autrefois jusqu'à 300. Les religieux qui sont environ 60. occupent le monastère qu'on appelle l'*Habit*, & c'est-là où est leur noviciat. L'abbesse, qui est générale de son ordre & qui a environ 60. monastères partagés en 4. provinces sous sa jurisdiction, donne les démissoires pour les religieux, lorsqu'ils vont prendre les ordres; & ils sont tous soumis comme les religieuses à son autorité. Cette abbaye a toujours été possedée par des abbesses d'une naissance distinguée : on compte parmi elles 14. princesses, dont cinq sont de la maison de Bourbon. Une des plus illustres a été Marie-Magdelaine-Gabrielle de Rochechouart-Mortemar, morte en 1704. également recommendable par sa piété, sa science, la connoissance qu'elle avoit des belles lettres Grecques & Latines, & sa modestie.

VI. GOUVERNEMENT DE TOURAINE.

La Touraine a le Maine & le Vendomois au nord ; le Blaisois & le Berri au levant ; le Poitou au midi ; & l'Anjou au couchant. Cette province, qui fait un gouvernement général depuis l'an 1545. sous l'autorité d'un gouverneur & d'un lieutenant-général, a environ 25. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 22. du levant au couchant. Elle a été habitée anciennement par les *Turones* peuples Celtes : elle est traversée par la Loire, du levant au couchant & partagée en partie septentrionale & méridionale : cette derniere partie, qui est la plus considérable, & qui renferme la capitale, passa vers la fin du V. siécle de la domination des empereurs Romains sous celle des Visigots, auxquels le roi Clovis, qui avoit déja conquis la partie septentrionale, l'enleva en 507.

La Touraine fit d'abord partie du royaume d'Austrasie & ensuite de celui de Neustrie. Les comtes de Blois & de Chartres se rendirent maîtres au X. siécle d'une partie du pays, qui passa au XI. sous l'autorité des comtes d'Anjou, & puis des rois d'Angleterre, dont les domaines situés en de-çà de la mer furent confisqués pour félonie en 1203. par le roi Philippe-Auguste. Enfin Henri III. roi d'Angleterre ceda la Touraine au roi S. Louis par le traité de l'an 1255.

Cette province est arrosée par un grand nombre de rivieres qui la rendent très-

fertile & très-agréable : aussi l'appelle-t'on le *Jardin de la France* : mais la bonté du terroir n'est pas égale par tout, & on y trouve des landes en quelques endroits. L'air y est tempéré, & le pays produit en abondance toutes les choses nécessaires à la vie, surtout d'excellens fruits. On voit à 2. lieues de Tours des cavernes célébres par leurs congélations : on les nomme les *Gouttieres*. Il y a diverses manufactures tant de draps que de soye : mais elles sont fort tombées.

Les Tourangeaux passent pour être d'une humeur pacifique & peu propre pour la guerre ; à cause qu'accoûtumés à la douceur de leur climat & aux commodités que la fertilité de leur pays leur procure, ils préferent une vie oisive au tumulte des armes.

On compte dans cette province 27. villes : parmi lesquelles il y en a 8. qui appartiennent au roi. Les autres dépendent de leurs seigneurs ; mais la plûpart ne sont que des bourgs. La justice y est administrée par un grand bailli qui est juge d'épée, trois autres baillis royaux, & trois juges royaux sous le ressort des deux présidiaux de Tours & de Châtillon-sur-Indre, qui ressortissent au parlement de Paris. Quant aux finances, il y a 4. élections, qui sont de la généralité de Tours, laquelle comprend de plus l'Anjou & le Maine, & une partie du Poitou.

§. 1. *Partie méridionale de la Touraine.*

Cette partie, qui est la plus étendue, & qui est au midi ou à la gauche de la Loire, peut se subdiviser en 4. autres, en commençant à l'est.

1. *Entre la Loire & le Cher.* On y voit la ville de TOURS, capitale du pays, nommée anciennement *Cæsarodunum*, avant qu'elle prit le nom des peuples du pays. Elle est située sur le bord méridional de la Loire ou à la gauche de ce fleuve, au 47. degré 23. m. de latitude, & au 18. 20. m. de longitude, à 25. lieues au dessous & au sud-ouest d'Orléans, dans une grande plaine : elle est accompagnée de 5. fauxbourgs. Ses rues sont assez belles & fort propres, étant nettoyées par l'eau de 6. fontaines qui coulent dans la ville ; les maisons sont bâties de pierre blanche & couvertes d'ardoise : le nombre des habitans est fort diminué, depuis que les manufactures y ont déchu ; & on n'y en compte plus qu'environ 35000. au lieu de 60000. qu'il y en avoit auparavant : la ville est franche & exempte de tailles. La cathédrale de S. Gatien a un beau portail, avec une bibliothéque où on conserve encore plusieurs manuscrits. Son chapitre est composé de 8. dignités, d'autant de personats, de 45. chanoines, d'un grand nombre de vicaires & de chapelains & en tout de près de 200. bénéficiers.

L'église de S. Martin, célébre par le tombeau de ce Saint, est une des plus anciennes, des plus vastes & des plus illustres du royaume : elle fut d'abord desservie depuis sa fondation au milieu du V. siécle, par une nombreuse communauté de moines qui se séculariserent au IX. : elle avoit été exempte de la jurisdiction épiscopale & immédiate au S. Siége depuis le VII. mais elle a été assujetie aux archevêques dans celui-ci : nos rois s'en qualifient abbés depuis Hugues Capet. Son chapitre est composé d'un doyen, de plusieurs chanoines honoraires tant ecclésiastiques que laïcs, de 10. autres dignités, de 15. prévôts qui ont droit de châtellenie, de 43. chanoines, 56. vicaires & plusieurs autres bénéficiers : il y a encore à Tours les collégiales de S. *Venant* & de S. *Pierre le Puellier*, 16. paroisses tant dans la ville que dans les fauxbourgs ; l'abbaye de S.

S. *Julien* de la congrégation de S. Maur, dont la mense abbatiale a été unie au collége des Jésuites de la même ville, & plusieurs communautés religieuses de l'un & de l'autre sexe. Le quai royal sur la riviere & le mail sont les endroits les plus remarquables; il y a un château situé près du grand pont établi sur la riviere de Loire, lequel a 19. arches.

La généralité de Tours comprend 16. élections & plus d'un million d'ames : elle renferme la Touraine, l'Anjou, le Maine & une partie du Poitou. Outre le bureau des trésoriers de France de cette généralité, on voit à Tours le siége du grand bailli de Touraine ; il y a un présidial, un hôtel des monnoyes, l'un des plus anciens du royaume; une jurisdiction consulaire, une grande maîtrise des eaux & forêts, une maîtrise particuliere, une élection, &c.

Le diocése de Tours comprend 400. paroisses partagées en 3. archidiaconés & 4. archiprêtrés : on y compte 17. abbayes, 12. collégiales 3. commanderies de Malte, &c.

Les endroits les plus remarquables des environs de Tours sont l'abbaye de *Marmoûtier*, nommée en Latin *Majus Monasterium*, fondée par S. Martin qui l'habita lui-même au IV. siécle, l'une des plus célébres & des plus riches du royaume. Cette abbaye, qui passe pour le plus ancien monastère d'Occident, située à la droite de la Loire, de l'autre côté de Tours, à une petite lieue au nord-est de cette ville & auprès du fauxbourg de S. Symphorien, a été autrefois chef d'ordre : elle appartient aujourd'hui à la congrégation de S. Maur, qui y a fait élever des bâtimens magnifiques : son église est fort belle; & la communauté est toujours très-nombreuse : la mense abbatiale est unie à l'archevêché de Tours & le titre abbatial supprimé.

Beaumont, abbaye de Bénédictines très-considérable, dont l'origine est très-ancienne : on croit qu'elle a été établie d'abord dans la ville auprès de l'église de S. Martin ; la communauté est de 60. religieuses. S. *Cosme* isle formée par deux bras de la riviere de Cher, auprès de Tours : il y a un prieuré conventuel de Chanoines Réguliers. Le *Plessis lez Tours*, sur le Cher, maison royale, bâtie par le roi Louis XI. dans un endroit appellé auparavant les *Montils*, & où il passa une partie de sa vie : il y a un grand parc. Ce roi y fonda aussi une collégiale, & un couvent de Minimes qui est le premier que ces religieux ayent eu en France.

Amboise, petite ville située à 4. à 5. lieues au dessus & au levant de Tours sur le bord méridional de la Loire, à l'endroit ou elle reçoit la petite riviere d'Amasse, qui a ce qu'on croit lui donne son nom, est connue depuis le IV. siécle. Elle a un pont sur la Loire coupé par une isle. Il y a un château élevé sur un rocher dans lequel le roi Louis XI. institua l'ordre de S. Michel en 1469. Il y a 2. paroisses dans la ville où on compte environ 4000. habitans, en y comprenant les fauxbourgs. Il y a aussi une collégiale sous le nom de S. Florentin & quelques maisons religieuses. Cette ville a donné son nom à une ancienne maison qui en a possedé le domaine jusqu'en 1431. qu'il fut réuni à celui de la couronne. *Chénonceaux* à environ 3. lieues au sud-ouest d'Amboise est une maison royale.

Montrichard petite ville située sur une élevation à la droite de la riviere de Cher à 5. lieues d'Amboise vers le sud-est : il y y a un château, 4. fauxbourgs, 2. paroisses & un bailliage royal.

2. *Entre le Cher & l'Indre*. Il n'y a aucune ville dans cette portion de la Touraine : on y voit seulement les 4. abbayes suivantes ; sçavoir de *Beaulieu* & de *Ville-*

loin de la congrégation de S. Maur; la premiére située auprès de Loches de l'autre côté de l'Indre, & celles *d'Aiguesvives* de Chanoines Réguliers & de *Beaugerais* de l'ordre de Cîteaux.

3. *Entre l'Indre d'un côté, & la Creuse & ensuite la Vienne de l'autre.* Cette partie de la Touraine est très-étendue : ses principales villes sont,

Châtillon sur Indre à la gauche de cette riviere sur les confins du Berri à 4. lieues & demie au dessus & au sud-est de Loches: elle est petite ; mais dans une situation agréable. Elle dépend pour le spirituel du diocése de Bourges ; il y a un bailli d'épée avec un siège présidial, une collégiale & deux maisons religieuses : elle est la principale d'un petit pays qu'on appelle *Brenne*, portion du Berri qui depend du gouvernement de Touraine : il est humide & marécageux & plein d'étangs. La fameuse abbaye de *S. Cyran* sur la Claise de l'ordre de S. Benoît à 4. lieues au midi de Châtillon est dans ce pays. Elle étoit connue anciennement sous le nom de *Longoretum* en Latin, ou *Lourey* en François. Elle fut fondée au VII. siècle, reformée & rebâtie au milieu du dernier par l'abbé de Barcos : elle est unie aujourd'hui à l'évêché & au séminaire de Nevers.

Loches située aussi à la gauche de l'Indre à 8. lieues au sud-est de Tours, à mi côte & au pied d'un fort château d'où relevent plus de 60. fiefs. Il y a dans ce château une eglise collégiale, dans laquelle on voit le tombeau de la fameuse Agnés Sorel maîtresse du roi Charles VII. Il y a environ 2000. habitans dans cette ville, un siège de justice royale, une paroisse, qui est un des 4. archiprêtrés du diocése de Tours, & six maisons religieuses. La riviere la separe de la petite ville de *Beaulieu* qui est de l'autre côté; la chartreuse de *Liget* est dans les environs.

Ste. More ou *Maure* avec titre de baronie, petite ville qui fait partie du duché de Montbazon à 6. lieues au midi de Tours, elle a donné son nom à une ancienne maison. Il y a environ 2000. habitans & un monastère de chanoinesses de S. Augustin. *Candé* bourg situé à l'embouchude la Vienne dans la Loire à 2. lieues au dessus de Saumur a la collégiale de Saint Martin : il est nommé en Latin *Condate Turonum*, pour le distinguer de Candé en Anjou. Ce lieu est célèbre par la mort de S. Martin.

Chinon, en Latin *Caino*, ville ancienne située à la droite de la Vienne vers les frontieres du Poitou à 5. lieues au sud-est du Saumur. On y compte 5000. habitans, 4. paroisses, parmi lesquelles celle de S. Mesme est collégiale, & plusieurs communautés religieuses. C'est la patrie de François Rabelais. Il y a un siège royal de justice. *La Haye* sur la *Creuse* à 9. lieues au dessus & au sud-est de Chinon, est célébre pour avoir donné la naissance au célébre René Descartes; elle a titre de baronie & ne contient que sept à huit cens habitans partagés en deux paroisses. *La Guierche* petite ville est située aussi à la droite de la Creuse.

Montbazon petite ville d'environ 800. habitans située sur la gauche de l'Indre à 3. lieues au midi de Tours. Elle fut érigée en comté en 1547. & en duché - pairie en 1588. en faveur de la maison de Rohan. L'abbaye de *Cormeri* de la congrégation de S. Maur est située sur la même riviere à 2. lieues au dessus.

Les autres lieux plus considerables de cette partie de la Touraine sont les abbayes de *Noyers* & de *Turpenay* de la congrégation de S. Maur. La premiére est située à la droite de la Vienne à 7. lieues au sud-est & au dessus de Chinon. L'autre en est éloignée d'une lieue & demie au nord-est. Celle de *Preuilli* de Bénédictins non réformés, a donné son nom à une petite vil-

le située sur la Claise qui est une ancienne baronie, dont le seigneur est porte-étendart & chanoine honoraire de l'église de S. Martin de Tours. Il y a dans cette ville 5. paroisses & 1500. habitans. La *Roche-Tranchelion* a une collégiale, & *Montgauger* titre de marquisat depuis l'an 1624.

4. Le reste de la Touraine méridionale s'étend à la gauche de la Creuse, & de la Vienne après leur jonction. Il y a deux petites villes dans cette partie, la *Roche-Posay* & l'*Isle-Bouchard*. La première est située à la gauche de la Creuse. L'autre est dans une isle de la Vienne, & un des 4. archiprêtrés du diocése. Il y a une commanderie de Malte au haut de la montagne voisine. Les deux abbayes de *Bois-Aubri* & de *Seuillé* ou *Seuilli* de Bénédictins non réformés, où il n'y a plus de conventualité, sont situées dans cette partie.

5. *La Touraine Septentrionale.*

Cette partie de la Touraine située à la droite de la Loire fait le titre d'un des 4. archiprêtrés du diocése de Tours, appellé *d'Outre-Loire*. Les lieux les plus considérables sont *Château-Regnaud* petite ville à 6. lieues au nord-est de Tours, qui a titre de marquisat; *Luines* sur la Loire à deux lieues au dessous de Tours, autre petite ville appellée auparavant *Maillé*; c'est la première baronie de la Touraine, érigée en comté en 1572. & en duché-pairie en 1619. sous le nom de *Luines* en faveur de Charles d'Albert connétable de France, qui l'avoit acquise. Elle a donné son nom à la maison de Maillé: il y a un beau château, deux paroisses, & deux maisons religieuses de filles. Le duché de Luines est composé de deux comtés & trois baronies.

Langeais, *Langey* ou *Langet* sur la Loire, petite ville ou bourg de 2000. habitans, à 4. lieues au dessous de Luynes: il y a 2. paroisses dont l'une est collégiale & un beau château. Son nom Latin est *Alingavia*. Il y vient d'excellens melons.

La *Clarté-Dieu* & *Moncey* sont deux abbayes de l'ordre de Cîteaux: la première située vers les frontieres de l'Anjou & du Maine est d'hommes: l'autre qui est à une demi lieue de la Loire est de filles; elle n'étoit qu'un prieuré avant l'an 1652. qu'elle fut érigée en abbaye.

Gâtine & Fontaine-Blanche, sont deux autres abbayes; la première de Chanoines Réguliers & l'autre de l'ordre de Cîteaux.

VII.

GOUVERNEMENT

DE BRETAGNE.

La Bretagne est une presqu'isle située dans la partie la plus occidentale de la France, & entourée de toutes parts de la mer Océane, excepté au levant, où elle est bornée par la Normandie, le Maine & l'Anjou, & au midi ou l'orient d'hyver, où elle confine avec le Poitou. Elle s'étend depuis le 46. degré 50. m. de latitude jusques au 48. 50. m. ainsi elle a 50. lieues d'étendue du midi au nord; & environ 65. du levant au couchant, entre le 12. degré 50. m. de longitude & le 16. 35. m.

Elle fit d'abord partie de la Celtique & ensuite de la troisiéme Lyonoise: ses principaux peuples furent les *Namnetes*, les *Venetes*, les *Curiosolites*, les *Osimiens* & les *Redonois*, du nombre *des Armoriques*. Elle doit son nom à un corps de *Bretons* auxiliaires que Maxime général des Romains fit passer en 383. de la *Grande Bretagne* dans les Gaules, qui s'y établirent sous l'autorité de leurs chefs, & qui se tirent en liberté au commencement ou vers le milieu du

V. siècle ; & à un autre corps de Bretons, qui chassés de la grande Bretagne par l'invasion des Anglo-Saxons se refugierent dans l'Armorique vers la fin du même siècle, en occuperent les côtes, & lui donnerent enfin leur nom ; en sorte que ce pays fut appellé depuis la *Petite Bretagne* ou *Britannia Minor* en Latin, pour le distinguer de l'Isle de la grande Bretagne ou de l'Angleterre.

Les Bretons des Gaules vêcurent d'abord dans l'indépendance sous l'autorité de leurs chefs : mais nos premiers rois de la race Merovingienne les soumirent & les rendirent tributaires ; ces peuples ayant voulu dans la suite secouer le joug de la domination Françoise, Charlemagne & & son fils Louis le *Débonnaire* les soumirent à leur autorité. Nomenoi leur duc profitant des divisions qui s'éleverent en France, sous les fils de ce dernier prince, se mit de nouveau en liberté : Erispoé son successeur prit le titre de roi, le transmit à ses successeurs, & fut tué en 874. L'autorité en Bretagne fut partagée dans la suite entre les comtes de Rennes, de Nantes & de Cornouaille, parmi lesquels les Bretons se choisirent un chef général ; ce qui subsista jusques vers la fin du XII. siècle que Conan IV. qui avoit réuni ces trois comtés à son domaine sous le nom *de Comté de Bretagne*, ne laissa que Constance sa fille pour son héritiere. Constance eut de Geoffroi d'Angleterre, son premier mari, Artus qui lui succeda & qui fut assassiné en 1202. par Jean *Sans-terre* roi d'Angleterre son oncle. Alix fille de Gui de Thouars, troisiéme mari de Constance, recueillit la succession & porta la Bretagne dans la maison de Pierre de Dreux, dit *Mauclerc* son mari, qui se qualifia *Duc de Bretagne* & qui mourut en 1250. Jean II. duc de Bretagne, petit fils de Pierre de Dreux, fut créé pair de France en 1297. Jeanne petite fille de Jean II. succeda au duché de Bretagne & le porta dans la maison de Charles de Châtillon dit de Blois son mari : mais il lui fut disputé par Jean IV. comte de Montfort son oncle paternel, qui s'en assura & le transmit à ses descendans jusques à Anne. Cette princesse, heritiere du duché, épousa en premiéres nôces Charles VIII. & en secondes Louis XII. rois de France. Claude sa fille & son heritiere & du roi Louis XII. épousa le roi François I. qui réunit la Bretagne à la couronne en 1532.

La Bretagne est une des plus considérables & des plus importantes provinces du royaume, tant par sa situation que par son étendue. Le pays est mêlé de plaines & de montagnes ; & on y trouve beaucoup de landes & de terres incultes : l'air y est temperé ; mais plus humide dans le voisinage de la mer. En général cette province est fertile en grains, en fruits & en pâturages ; aussi nourrit-elle quantité de bêtail & de chevaux : mais elle ne produit que fort peu de vin. Son commerce consiste en beurre, en toiles & en cordages, parce que le pays produit beaucoup de lin & de chanvre. On pêche sur ses côtes quantité de sardines & d'autres poissons. Elle est fort peuplée, & ses habitans passent pour les meilleurs hommes de mer qu'il y ait en France ; aussi y compte-t'on jusqu'à 122. ports. On y a trouvé des mines d'étain, de plomb, de fer & de cuivre qui sont assez abondantes, pour n'avoir plus besoin du plomb d'Angleterre ni du cuivre du Nord ; & quelques-unes d'argent. Ses rivieres sont la Loire, la Vilaine, la Rance, le Blavet & plusieurs autres : mais il y en a peu de navigables. Les côtes sont fort dangereuses, à cause des courants, de la grande quantité d'isles, de bancs & de rochers qu'on y trouve.

Les Bretons sont laborieux, braves, robustes, & ne manquent ni d'adresse ni de génie, mais on les accuse d'aimer un

peu trop le vin, d'où naissent souvent des querelles. On remarque qu'il n'y a eu dans cette province que peu de gens célébres dans les lettres : mais il y a beaucoup d'ancienne noblesse.

La Bretagne est un pays d'états, qui se tiennent de deux en deux ans & qui sont partagés en trois ordres, le *Clergé*, la *Noblesse* & le *Tiers-Etat*. Le clergé est composé des 9. évêques du pays, de 41. abbés & des députés des 9. cathédrales de la province, qu'on nomme *Capitulaires*. C'est l'évêque dans le diocése duquel les états se tiennent, qui préside à l'assemblée, au lieu qu'autrefois c'étoit le plus ancien évêque. Les autres ont rang suivant l'ordre de leur sacre. Les évêques & les abbés y entrent en rochet & en camail, & les capitulaires en bonnet & en soutane.

La noblesse consiste dans les anciens barons qui étoient autrefois ceux d'*Avaugour*, *Leon*, *Fougeres*, *Vitré*, *Retz*, la *Roche-Bernard*, *Château-Brian*, *Lanvaux*, le *Pont & Ancenis*. Les baronies de *Malétroit*, de *Derval* & de *Quintin*, ont été substituées à celles d'*Avaugour*, de *Fougeres* & de *Lanvaux*, qu'on a réunies au domaine ducal. Les barons de *Leon* & de *Vitré*, alternent pour la préséance & la présidence. Ceux de *Pontchâteau* & de *Pont-l'Abbé*, n'ont qu'une place dont ils jouissent alternativement, à cause qu'on n'a pu encore décider, lequel des deux est le veritable baron de *Pont* : ceux de *Malétroit*, de *Derval* & de *Quintin* sont toujours à la queue. Autrefois tout gentilhomme Breton avoit droit d'assister aux états aussi-tôt qu'il étoit majeur de 14. ans :aujourd'hui il n'y a que ceux qui sont majeurs de 25. ans qui ayent ce droit. Les nobles prennent place indifferemment comme ils se trouvent, avec cette seule difference, que le plus ancien qui assiste aux états est le doyen. Cette qualité lui fait avoir double pension; & sa place est distinguée des autres par une couverture de serge verte.

Le tiers-état est formé des députés de 40. communautés qui ont séance & voix aux états, en aussi grand nombre qu'elles veulent les envoyer : le premier est choisi entre les Officiers de justice, & le second est toûjours le syndic de la communauté. Ils sont défrayés, & on leur donne ordinairement deux écus par jour. Le sénéchal d'une des 4. grandes sénéchaussées, dans le ressort de laquelle on convoque l'assemblée, est le président du tiers-état. A son défaut, c'est le sénéchal ou l'alloué du lieu. Ils assistent en robe & en bonnet.

La Bretagne n'est point sujette aux tailles, aux aides & aux gabelles : le roi y jouit d'autres revenus, qui ne sont pas si considerables que dans les autres provinces. Le principal est le don gratuit que cette province lui accorde tous les deux ans. Elle a sa coutume particuliere, suivant laquelle on rend la justice. Toute la province est du ressort du parlement de Rennes, après lequel sont les grandes sénéchaussées de *Rennes*, *Vannes*, *Nantes* & *Quimpercorentin* qui ont chacune un présidial depuis l'an 1551. il y a de plus plusieurs moindres sénéchaussées ou prévôtés royales, dont l'appel est porté directement au parlement excepté pour les cas présidiaux. Il y a de plus en Bretagne une chambre des comptes établie à Nantes, un seul bureau de finances, une grande maîtrise des eaux & forêts, 8. maîtrises particulieres, 7. sièges d'amirauté, 2. hôtels des monnoyes, &c.

On parle François dans la haute Bretagne & Breton dans la basse. Cette derniere langue, qui est une langue mere, paroît être l'ancien Celtique, qu'on parloit dans les Gaules avant la conquête de César. La situation de la Bretagne est très-favorable pour le commerce : aussi y est-il très-considérable : & il fait la principale richesse de cette province.

Quant au gouvernement militaire, la

province est administrée par un gouverneur général, & 4. lieutenans généraux, qui lui sont subordonnés. La ville de Nantes & le comté Nantois sont deux de ces quatre lieutenances générales; les diocéses de Rennes & de Dol la troisiéme, & le reste de la Bretagne, la quatriéme, qui est la plus étendue. Il y a de plus un grand nombre de gouvernemens particuliers. On comptoit à la fin du dernier siécle plus de seize cens cinquante mille habitans dans le gouvernement de Bretagne.

On divise communement cette province en Haute ou Orientale & en Basse ou Occidentale. La première contient cinq diocéses, des neuf dont la Bretagne est composée, & qui sont tous soumis à la métropole de Tours. La Basse contient les 4. autres.

I. HAUTE BRETAGNE,

OU ORIENTALE.

Les cinq diocéses compris dans cette partie de la Bretagne sont ceux de *Rennes, S. Brieuc, Nantes, Dol* & *S. Malo*.

§. 1. *Diocése de Rennes.*

Il est borné au nord par celui d'Avranches ou par la Normandie; au levant par le Maine & l'Anjou; au midi par le diocése de Nantes; & au couchant par ceux de S. Malo & de Dol: son étendue du midi au nord est d'environ 25. lieues communes de France & de 12. ou 14. du levant au couchant. On y fait d'excellent beurre.

RENNES, sa capitale & de toute la Bretagne, est située au confluent de la Vilaine & de Lille, au 48. degré 3. m. de latitude & au 15. 55. m. de longitude: c'est une ancienne ville. Les rues en étoient fort étroites, lorsqu'un incendie consuma en 1720. la plus grande partie. Depuis cet évenement on a rebâti cette ville: on y a construit de belles maisons, on en a alligné les rues; & c'est aujourd'hui une des plus belles du royaume. Avant que Rennes prit son nom de *Rhedones* des anciens peuples qui habitoient le pays, on l'appelloit *Condate* à cause de sa situation à la jonction de deux rivieres. On y voit 3. ponts sur la Vilaine qui partage la ville en haute & basse: outre le parlement, auquel la cour des aides est unie, il y a une intendance, sénéchaussée, présidial & jurisdiction consulaire. La cathédrale de S. Pierre a un chapitre composé de 5. dignités, de 16. chanoines, 4. semi-prébendés, &c. Le chef de la maison d'Epinay en est chanoine honoraire, & il siège vis-à-vis de l'évêque. La seconde église de Rennes est celle de *S. Mélaine* abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur: il y a aussi celle de *S. George* de Bénédictines où il est d'usage de ne recevoir que des filles nobles. L'église du collége des Jésuites, qui est très-beau, est bâtie à l'Italienne. Ce collége est dans la ville basse: il y a plusieurs autres maisons religieuses & 9. paroisses dans la ville de Rennes ou dans ses fauxbourgs, qui sont trés-étendus & plus grands que la ville; le palais où s'assemble le parlement, qui est un très bel édifice, est dans la grande place, environnée d'ailleurs de belles maisons. On y a transféré la faculté de Droit de l'université de Nantes. L'évêque de Rennes est seigneur en partie de la ville & conseiller né au parlement. Le roi Henri II. institua en 1551. cette cour, qui fut rendue sédentaire à Rennes en 1560. Ce parlement est semestre: on y distingue les charges Bretonnes des Angevines. Les premiéres sont ordinairement occupées par ce qu'il y a de plus distingué dans la noblesse de la province.

Le diocése de Rennes occupe avec celui de Nantes, la partie la plus orientale de la Bretagne. Il contient 265. paroisses,

partagées en deux archidiaconés. Ses principales villes sont *S. Aubin du Cormier* petite ville fondée au XIII. siècle & située à 6. lieues au nord-est de Rennes. Elle est célébre par la bataille qui s'y donna en 1488. & par la victoire que Louis de la Trimouille général de l'armée de Charles VIII. y remporta sur le maréchal de Rieux, général du duc de Bretagne. *Fougeres*, située sur le Couesnon à 4. lieues au nord-est de S. Aubin du Cormier : il y a un château, une jurisdiction royale ; & il s'y fait un commerce de cuirs assez considérable. L'abbaye de *Rilley* de Chanoines Réguliers est située dans le voisinage.

Vitré située sur la Vilaine à 8. lieues de Rennes vers le levant & les frontieres du Maine. C'est la premiére baronie de Bretagne, qui appartient à la maison de la Trimouille, & la seconde ville du diocése de Rennes : il y a la collégiale de la Magdelaine & le prieuré conventuel de Notre-Dame de la congrégation de S. Maur. La ville est grande & bien peuplée, & il s'y fait un grand commerce de grosses toiles.

Les autres lieux remarquables du diocése de Rennes sont *S. Sulpice*, abbaye considérable de Bénédictines fondée au XI. siècle ; *La Guerche* petite ville où il y a une collégiale, &c.

§. 2. *Diocése de S. Brieuc.*

La ville de *S. Brieuc* doit son origine à un monastère que le S. de ce nom, évêque Irlandois régionaire, y fonda au VI. siècle, où il mourut & qui fut érigé en évêché au IX. ce lieu s'appelloit *Bidue* & n'étoit qu'un village lors de la fondation du monastère. Elle est située à 22. lieues au nord-ouest de Rennes, dans un fonds environné de montagnes, à demi lieue de la mer Britannique : il y a un petit port. La ville est assez considérable ;& ses églises, ses rues & ses places meritent quelque attention ; la cathédrale de S. Etienne a un chapitre composé de 5. dignités & 24. chanoines ; il y a de plus la collégiale de S. Guillaume & quelques maisons religieuses. Le fauxbourg de S. Michel a une paroisse sous le nom de ce Saint.

Le diocése de S. Brieuc est borné par celui de S. Malo au levant : il a celui de Vannes au midi, ceux de Treguier & de Quimper au couchant & l'Ocean au nord : il a environ 18. lieues communes de France du midi au nord & autant du levant au couchant : son principal commerce consiste en toiles & en fil. On y recueille beaucoup de bled & de fruits. Il ne contient que 96. paroisses suivant le Pouillé de l'an 1648. partagées en deux archidiaconés. L'Almanack royal y en met 200. sans doute en y comprenant les succursales. Ses principales villes sont,

Lamballe, qui est regardée comme le chef-lieu du duché de *Penthiévre* : elle est située à 4. ou 5. lieues au sud-est de Saint Brieuc, a des manufactures considérables & est partagée en haute & basse : il y a une collégiale. Penthiévre fut érigé en duché & pairie en 1569. pour Sebastien de Luxembourg. Cette érection fut renouvellée en 1658. en faveur de Françoise de Lorraine & de Cesar duc de Vendôme & en 1697. pour Louis-Alexandre de Bourbon prince legitimé de France, comte de Toulouse, dont le fils & heritier se qualifie duc de Penthiévre. Une branche de la maison de Bretagne a possedé Penthiévre sous le titre de comté depuis le XI. siècle ; & après avoir été réuni au duché de Bretagne, il a fait l'apanage des cadets des souverains de cette province. La ville de *Guingamp* & quelques autres en dépendent.

Quintin, petite ville située à 3. lieues au sud-ouest de S. Brieuc dans un valon sur la petite riviere de Goy. C'est une baronie qui fut érigée en duché-pairie en

1691. en faveur de la maison de Durfort, qui a obtenu en 1706. que Quintin prendroit le nom de *Lorges*. Cette petite ville a 5. fauxbourgs, avec une collégiale, un couvent de Carmes, un beau château &c. *Matignon* comté où il y a aussi une collégiale, ainsi qu'à *Pontrieux*.

Les abbayes du diocése de S. Brieuc sont celles de *Lantenac* de la congrégation de S. Maur, de *Beauport* de l'ordre de Prémontré située sur la côte de la mer, de *Boquien* & de *S. Aubin des Bois* toutes deux reformées, de l'ordre de Cîteaux.

§. 3. *Diocése de S. Malo.*

La ville de S. *Malo*, fort célébre par son commerce & par son port de mer, est située à 16. lieues au nord-ouest de Rennes dans une presqu'isle environnée de la mer Britannique & jointe à la terre ferme par une langue de terre fort étroite. Cette presqu'isle, connue anciennement sous le nom d'*Araon*, prit celui qu'elle porte, de Saint Malo premier évêque au VI. siécle de l'ancienne ville d'*Aleth*, qui en étoit à une lieue, lorsque cet évêché y fut transferé au XII. S. Malo ne fut d'abord qu'un monastère épiscopal desservi par des Chanoines Réguliers, jusqu'en 1320. qu'ils furent secularisés. Anne duchesse de Brétagne fit fortifier ce lieu & y fonda une ville, à cause de sa situation & de la bonté de son port, qui est néantmoins de difficile accès: elle est défendue par un château & plusieurs autres forts situés sur les rochers qui environnent le port. Le chapitre de la cathédrale de S. Vincent consiste en 4. dignités, 20. chanoines, 4. semiprébendés, &c. S. Malo, qui est une des villes des plus commerçantes du royaume, a une jurisdiction de juges-consuls. Elle contient plusieurs églises ou communautés religieuses, entr'autres celle de S. Benoît de la congrégation de S. Maur, qui a appartenu autrefois aux Bénédictins Anglois. L'évêque est seigneur de la ville.

Le diocése est borné au levant par celui de Rennes&au couchant par celui de Saint Brieuc: il a le diocése de Vannes au midi & la côte de l'Océan au nord. Son étendue est de 25. lieues communes de France du midi au nord, & de 12. du lev. au couchant dans sa plus grande largeur. Il contient 200. paroisses & 77. succursales, partagées en deux archidiaconés de *Dinan* & de *Porhouet* & 8. doyenés, 4. sous chaque archidiaconé. Ses principales villes sont *Dinan* en Latin *Dinnanum*, située à 6. lieues au midi de S. Malo. C'est une des plus considérables de la Bretagne: elle occupe tout le dessus d'une montagne escarpée & fortifiée; & elle est défendue par un château qui a un état major: aussi estelle une des clefs de la Bretagne. La riviere de Rance lui sert de fossés; les grosses barques peuvent y aborder. Il y a plusieurs communautés religieuses dans la ville & tout auprès le prieuré conventuel de S. Magloire de *Lehon* de la congrégation de S. Maur.

S. Servand est une nouvelle ville située au fond de la baye de S. Malo & à une demi lieue de cette ville: elle est devenue très-considérable, à cause que les gros bâtimens y abordent commodement & y déchargent leurs marchandises.

Cancale sur la côte à 3. lieues au nord-est de S. Malo avec un havre, célébre par la pêche des huitres; *Jocelin* petite ville à 20. lieues au couchant de Rennes sur les confins du diocése de Vannes: elle députe aux états de la province ainsi que celle de *Ploermel* qui en est à 9. lieues vers le levant. *Porhouet* ancienne vicomté & titre d'archidiaconé, située à 4. lieues au nord de Jocelin.

Les abbayes du diocése de S. Malo sont *S. Méen* de l'ordre de S. Benoit, dont la mense abbatiale est unie aux Lazaristes de Paris;

Paris; *Beaulieu*, *Plainpont* & S. Jacques de *Montfort* de Chanoines Réguliers. Cette derniere est dans une petite ville nommée *Montfort la Canne*, fondée au XI siécle, qui a titre de comté, & qui est située à 5. lieues de Rennes vers le sud-ouest.

§. 4. *Diocése de Dol.*

Dol est une petite ville mal peuplée & mal saine à cause des marais qui l'environnent, située à deux lieues de la côte & à 6. au sud-est de S. Malo. Il y avoit un château en cet endroit au VI. siècle, lorsque S. Samson métropolitain de *Menéve* dans la grande Bretagne, s'y étant retiré, y fonda un monastère, qui a donné l'origine à la ville. Nomenoi prince des Bretons établit un évêché dans ce monastère au IX. siècle: ainsi que dans d'autres de Bretagne & fit tous ses efforts pour attribuer au nouvel évêque de Dol, l'autorité métropolitaine sur toute la Bretagne, dont l'église de Tours avoit joui jusqu'alors; ce qui excita entre les évêques de Tours & Dol un grand différend, que le pape Innocent III. termina à la fin du XII. siècle. L'évêque de Dol & tous les évêques de Bretagne furent obligés de reconnoître l'autorité métropolitaine de l'archevêque de Tours; & on accorda seulement quelques prérogatives à celui de Dol. Son église cathédrale, qui est sous l'invocation de la Ste. Vierge, a un chapitre composé de 4. dignités, & 24. canonicats. Il y a deux paroisses dans la ville.

* Le diocése de Dol est le plus petit de la Bretagne, n'ayant que cinq lieues d'une étendue contigue: mais il a plusieurs enclaves dans les diocéses voisins. Il a la mer au nord; la Normandie & le diocése de Rennes au levant & celui de Saint Malo au midi & au couchant. Il contient 90. paroisses partagées en 2. doyenés. La plûpart des terres des environs de Dol étant marécageuses, ne produisent que des chanvres: on recueille du bled & des fruits dans les autres. Dol est la seule ville du diocése, dans lequel il y a 3. abbayes. Celles du *Tronchet* & de S. *Jacut* sont de la congrégation de S. Maur; la derniere, qui est ancienne, est une enclave; car elle est située dans l'étendue du diocése de S. Brieuc, à l'embouchure de la petite riviere d'Arguenon dans la mer, à 5. lieues au sud-ouest de S. Malo. La troisiéme abbaye est celle de la *Vieuville*, qui est réguliere & reformée de l'ordre de Cîteaux.

§. 5. *Diocése de Nantes* ou *Pays Nantois.*

Nantes, capitale de ce pays, est une ville des plus considérables, des plus anciennes & des plus commerçantes du royaume, la seconde de la province de Bretagne, & la capitale des peuples *Namnetes* dont elle a pris le nom: son ancien nom Gaulois étoit *Condivicnum*. Elle est située au 47. degré 13. m. de latitude & au 16. 7. m. de longitude, à 22. lieues au midi de Rennes, sur la rive droite de la Loire qui lui sert de port, à 10. lieues de l'embouchure de ce fleuve dans la mer: elle est assez grande par elle-même, & elle est accompagnée de 4. fauxbourgs dont celui de la *Fosse*, situé auprès du port & habité par de riches marchands, est le plus considérable & le plus beau. Les ducs de Bretagne y avoient un château qui subsiste encore & où ils faisoient souvent leur sejour. L'évêque est seigneur en partie de Nantes & conseiller né au parlement de Bretagne. La cathédrale de S. Pierre a un chapitre composé de 7. dignités & 20. chanoines. Il y a encore la collégiale de Notre-Dame, 11. paroisses tant dans la ville que dans les fauxbourgs, & plusieurs communautés religieuses. Les PP. de l'Oratoire y

o t le collége qui est fort fréquenté. Les B nédictins de la congrégation de S. Maur une communauté dans le fauxbourg de *Billemil*. Ce fauxbourg est de l'autre côté de la riviere qu'on passe sur un pont d'un quart de lieue de long, parce qu'il est coupé par diverses isles. Ce fauxbourg est fort étendu. La chartreuse, fondée en 1445. est aussi dans les fauxbourgs. La chambre des comptes, le bureau des trésor:e s de France & l'université de Bretagne sont établis à Nantes. La chambre des comptes est du tems des ducs de Bretagne : ses officiers servent par semestre. Le bureau des finances a été érigé en 1694. Il n'est composé que de 4. officiers & est uni à la chambre des comptes. L'université érigée vers l'an 1460. est composée des 4. facultés ; mais depuis quelques années on a transféré celle de droit à Rennes. Il y a encore sénéchaussée, présidial & chambre des monnoyes à Nantes.

Le diocése de Nantes a ceux de Rennes & de S. Malo au nord, l'Anjou au levant, le Poitou & la mer de Gascogne au midi & la Vilaine au couchant qui le separe du diocése de Vannes : il a environ 2(. lieues communes de France du levant au couchant & 24. du midi au nord. Il c n ient 217. paroisses, (le Pouillé de l an 1648. en met 310.) partagées en deux a chidiaconés & 4. doyenés ; 3. collégiales, 8. abbayes &c. La riviere de Loire, qui le traverse du levant au couchant jusqu'à son embouchure dans la mer, le divise en deux parties, la septentrionale & la méridionale.

1. La partie septentrionale, qui est la plus considerable, est proprement ce qu'on appelloit le comté de Nantes, qui a eu des comtes particuliers depuis le IX. siècle jusques au XI. qu'il fut réuni au duché de Bretagne : ses principales villes sont *Ancenis* sur la droite de la Loire à 6. lieues au dessus de Nantes, une des neuf anciennes baronies de Bretagne, qui appartient à la maison de Bethune-Charôt. *Guerande* à 2. lieues de la côte & à quinze au couchant de Nantes : il y a une collégiale & 2. maisons religieuses de filles, un château & des fauxbourgs. La *Roche-Bernard* sur la gauche de la Vilaine, bourg situé à 15. lieues au nord-ouest de Nantes : c'est une des neuf anciennes baronies de Bretagne, qui faisoit partie du duché de Coislin. *Croisic* sur la côte, à 2. lieues au couchant de Guerande : il y a un petit port de mer, avec une école de mathématiques pour la marine ; & *Château-Briand* ancienne baronie située à 12. lieues au nord de Nantes. Ces cinq villes ou bourgs ont droit d'envoyer des députés aux états de la province.

Les abbayes de cette portion du pays Nantois sont *S. Gildas des Bois* & *Blanche-Couronne* de la congrégation de S. Maur; *Villeneuve* & *Melerais* de l'ordre de Cîteaux : cette derniere est réformée.

On voit encore dans cette partie du pays Nantois, *Coislin* à 8. lieues au nord-ouest de Nantes, baronie érigée en duché-pairie en 1663. pour la *maison du Cambout*, éteint en 1738. par la mort de Henri-Charles évêque de Mets: la baronie de *Pont Chateau* est dans le voisinage. *Donges* a titre de marquisat.

2. La partie méridionale du diocése de Nantes située à la gauche de la Loire, qu'on appelloit le *Pays de Retz*, en Latin *Pagus Ratiatensis* & qui comprenoit le comté *d'Herbauges*, *Herbalicium*, dépendoit anciennement de l'Aquitaine ou du Poitou, & elle ne fut unie à la Bretagne qu'en 851. La ville de *Retz*, qui a donné son nom à ce pays, ne subsiste plus; & *Machecou*, gros bourg, en est le chef lieu. Le pays de Retz, qui avoit titre de comté, fut érigé en duché-pairie en faveur d'Albert de Gondi en 1581. la pairie s'éteignit en 1676. par la mort de Pierre de Gon-

di : le duché de Rets appartient aujourd'hui à la maison de Villeroi. *Painbeuf*, bourg sur la Loire à cinq lieues au dessous de Nantes, a une rade qui sert d'entrepôt pour décharger les marchandises que les gros vaisseaux ne peuvent porter jusqu'à Nantes. *Clisson*, ancienne baronie, sur la Sevre & les frontieres du Poitou, a une collégiale & un château.

Les abbayes de cette partie du pays Nantois, sont *la Chaume de Rets* de la congrégation de S. Maur ; *Buzay* riche abbaye sur le bord méridinional de la Loire & *Villeneuve* abbaye réguliere & reformée, de l'ordre de Cîteaux ; *Pornic* & *Geneston* de Chanoines Reguliers. Saint Martin de *Verton* sur la Sevre avoit anciennement titre d'abbaye ; ce n'est plus aujourd'hui qu'un prieuré conventuel de la congrégation de S. Maur.

II. BASSE BRETAGNE

OU OCCIDENTALE.

Les diocéses de *Vannes*, *Quimpercorentin*, *S. Paul de Leon* & *Treguier* sont renfermés dans cette partie de la province de Bretagne.

§. 1. *Diocése de Vannes.*

Vannes ou *Vennes* est située à 24. lieues au nord-ouest de Nantes & à un peu moins au sud-ouest de Rennes, à 2. lieues de la mer de Gascogne, avec laquelle elle communique par un canal ou baye, qui reçoit le flux & le reflux & qui y forme un petit port. C'est une ville des plus considérables de Bretagne : elle est d'un petit circuit ; mais ses fauxbourgs sont trés-étendus ; il y a sénéchaussée, présidial, siège d'amirauté, maîtrise des eaux & forêts, jurisdiction consulaire, &c.

Cette ville est ancienne, ayant été la capitale des peuples *Venetes* qui étoient des plus célébres des Gaules. Avant qu'elle prit le nom de ces peuples, on l'appelloit *Dariorigum* : elle s'étend entre le grand fauxbourg du *Marché* & celui de S. *Paterne*, & n'est composée que de petites rues étroites : mais elle est fort peuplée. Il y a de belles maisons dans le fauxbourg du Marché, le long du quai & du môle. L'évêque est seigneur en partie de la ville. Le chapitre de la cathédrale de S. Pierre est composé de 5. dignités & 15. chanoines. Les Jésuites y ont un collége & il y a plusieurs autres maisons religieuses.

Le diocése de Vannes est situé entre celui de Nantes au levant, & ceux de S. Malo, de Saint Brieuc & de *Quimpercorentin*, au nord. Ce dernier le borne au couchant & la mer de Gascogne au midi. Il a environ 20. lieues communes de France du levant au couchant & 16. ou 17. du midi au nord. Il contient 160. paroisses & est très-fertile en bled & en seigle, dont il fait un grand commerce : on y pêche beaucoup de sardines.

Le *Port Louis* est la seconde ville du diocése de Vannes. Elle doit son origine au roi Louis XIII. qui la fit construire en 1618. & fortifier, à cause de la beauté & de la commodité de son port, situé à la gauche de l'embouchure de la riviere de Blavet dans la mer de Gascogne, à 9. lieues au couchant de Vannes & à demi lieue au dessous de la prétendue ancienne ville de *Blavet*, que d'habiles critiques modernes traitent de fabuleuse avec beaucoup de fondement. Ce prince y fit ensuite construire une citadelle. Au fond de la même baye, à la droite de l'embouchure de la riviere de Blavet, est une autre ville nommée *l'Orient* construite depuis l'an 1720. par la compagnie des Indes de France, qui y a établi le centre de son commerce & le dépôt de ses marchandises. Le port

Louis & l'Orient ont le même gouverneur.

Les autres lieux plus considerables du diocése de Vannes sont *Mal étroit*, ancienne baronie; *Rohan* bourg sur la riviere d'Aouste à 9. lieues au nord de Vannes, ancienne vicomté, érigée en duché pairie en 1603. en faveur d'Henri duc de Rohan & érigée de nouveau après sa mort en faveur de Marguerite sa fille & de Henri de Chabot, dont la postérité la possede encore, *Guimené* à 6. lieues au couchant de *Rohan*, principauté à la maison de Rohan; *Rieux* sur la Vilaine, à 10. lieues au levant de Vannes, baronie, qui a donné son nom à une des plus illustres maisons de la province; *Redon* troisiéme ville du diocése, située aussi sur la Vilaine à trois lieues au dessus de Rieux: on y voit l'abbaye de S. Sauveur de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, fondée au IX. siècle, qui est considerable; *Hennebon*, jolie ville partagée en trois sur la riviere de Blavet, à 2. lieues de son embouchure dans la mer: auprès est l'abbaye de la *Joye* de filles de l'ordre de Cîteaux fondée au XIII. siècle.

Les autres abbayes du diocése de Vannes sont *Gildas de Ruis* de la congrégation de S. Maur, située à 4. lieues au midi de Vannes, dans la presqu'isle de *Ruis*, environnée de la mer de Gascogne; elle est fort ancienne; *Prieres* réformée & réguliere de l'ordre de Cîteaux, située près de la mer vers l'embouchure de la riviere de Vilaine, fondée au XIII. siècle par Jean I. duc de Bretagne & *Lanvaux* autre abbaye reformée de l'ordre de Cîteaux. Il y a une belle chartreuse à *Auray* petite ville avec un port de mer, située dans le fonds d'un golfe à 4. lieues au couchant de Vannes.

L'isle de *Belle isle* est située sur la côte du diocése de Vannes, dont elle dépend, à 6. lieues de la côte. Les anciens l'ont connue sous le nom de *Calonesus*. Sa longueur est de 6. lieues, sa largeur de 2. & elle est presque toute environnée de rochers escarpés, de sorte qu'on n'y sçauroit aborder que par trois endroits, dont le principal est défendu par une bonne citadelle. La ville, qui est jointe à la citadelle, se nomme *Palais* ou *Belle isle*. Il y a 4. paroisses dans l'isle, dont l'interieur est fort agréable: les pâturages & les grains y croissent en abondance. Les comtes de Cornouaille, dont elle a été l'ancien patrimoine, la donnerent à l'abbaye de Ste. Croix de Quimperlay: mais les comtes de Retz ayant représenté au roi Charles IX. que cette isle étoit trop importante pour être confiée à des moines, qui la défendroient mal, la firent soustraire du domaine de cette abbaye en 1573. & l'obtinrent de ce prince, qui l'érigea en marquisat en leur faveur. De cette maison elle passa à M. Fouquet surintendant des finances: en Octobre 1718. le roi réunit cette isle au domaine, en donnant en échange au marquis, aujourd'hui maréchal de Belleisle, les comtés de Vernon, Andely, &c.

§. 2. *Diocése de Quimpercorentin.*

Ce diocése est la demeure des anciens *Curiosolites*, peuples qui avoient la ville de *Corisopitum* pour capitale: elle a pris ensuite le nom de *Kimper* ou *Quimpercorentin* composé de deux mots, dont le premier, qui est Breton, veut dire *Lieu entouré de murailles*, & l'autre est le nom de S. Corentin premier évêque du pays: on l'appelle aussi *Cornouaille* & en Latin *Cornu-Galliæ*, à cause de sa situation; ce diocése s'avançant dans la mer en pointe.

La ville de *Quimpercorentin*, sa capitale, est située à 12. lieues au sud-est de Brest au confluent de l'Oder & du Benaudet, 2. petites rivieres, dont l'embouchure est sur la côte méridionale de la Bretagne à 4. lieues de-là. Cette ville est une des plus considerables de la province: le chapitre

de la cathédrale de S. Corentin eſt composé de ſix dignités & 24. chanoines. L'abbé de Daoulas eſt le premier chanoine : les Jéſuites y ont un de trois colléges qu'ils poſſedent en Bretagne : l'évêque, qui eſt ſeigneur de la ville, ſe qualifie baron de Cornouaille. Les deux rivieres qui entourent la ville la ſeparent des fauxbourgs: elle eſt fort marchande.

Le diocéſe de Quimper eſt environné de la mer au midi & au couchant. Ceux de S. Pol de Leon & de Treguier le bornent au nord, & il a ceux de S. Brieuc & de Vannes au levant. Il a 36. lieues communes de France du levant au couchant & moitié moins du midi au nord. Il renferme quatre collégiales & 220. paroiſſes ou environ, ſans les ſuccurſales, partagées en 2. archidiaconés.

On y voit les petites villes de *Quimperlai*, *Concarneau* & *Carhais* qui ont droit de députer aux états de la province ainſi que la capitale. *Quimperlai* eſt ſituée à 2. lieues de la mer au fond d'un golfe à 10. lieues au ſud-eſt de Quimper. Les Bénédictins de la congrégation de S. Maur y ont l'abbaye de Ste. Croix fondée au XI. ſiècle. *Concarneau* eſt ſur le bord de la mer à 6. lieues au ſud-oueſt de Quimperlai : il y a une baye où les vaiſſeaux ſont à l'abri. La ville eſt défendue par un bon château.

Landevenec eſt un bourg ſitué ſur la côte à 3. lieues au ſud-eſt & vis-à-vis de Breſt ſur la même baye. Il y a une ancienne abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur. Les autres abbayes du diocéſe ſont *Daoulas* de Chanoines Réguliers : unie aujourd'hui aux Jéſuites de Breſt; *Carnoel ou S. Maurice* ſituée ſur le bord de la mer ſur les frontieres du diocéſe de Vannes; *Coetmaloen*, en Latin *Sylva Malonis*, *Bonrepos* & *Langonet* de l'ordre de Cîteaux. Les deux premiéres ſont reformées.

§. 3. *Diocéſe de S. Paul de Leon.*

Ce diocéſe, & ceux de Treguier & de S. Brieuc, qui s'étendent dans la partie ſeptentrionale *de la Bretagne*, ont été occupés par les peuples *Oſiſmiens* : leur capitale étoit *Vorganium* dont on ignore la ſituation. Il eſt fait mention dans les plus anciennes notices de *Civitas Oſiſmorum*, & il y a lieu de croire que ces peuples avoient un évêque dès le V. ſiècle. S. Paul évêque du pays avoit ſon ſiège au VI. dans le lieu de *Léon*, auquel il a donné ſon nom;& qu'on a appellé depuis ſa mort *S. Paul de Léon.* Ce prélat & ſes ſucceſſeurs ſe qualifierent *Evêques des Oſiſmiens* : nous ſçavons auſſi que *Nomenoi* prince des Bretons chaſſa de ſon ſiège, Liberalis *Evêque des Oſiſmiens* & établit 3. nouveaux évêchés en Bretagne.

La ville de S. *Paul de Léon* eſt ſituée auprès de la mer ſur la côte ſeptentrionale de la Bretagne, à 12. lieues au nord-eſt de Breſt : elle eſt défendue par une citadelle, & n'eſt conſidérable que par le port de *Roſcof* qui lui ſert de fauxbourg : l'évêque eſt ſeigneur temporel de la ville. La cathédrale de S. Paul a un chapitre composé de 5. dignités & 16. canonicats.

Le diocéſe s'étend le long de la côte occidentale & ſeptentrionale de la baſſe Bretagne, depuis Breſt juſqu'à Morlaix, dans l'eſpace de 20. lieues communes de France du levant au couchant & de dix du midi au nord. Il contient 220. paroiſſes partagées en 3. archidiaconés. On fait dans ce diocéſe & dans celui de Treguier un grand commerce de chevaux, dont il ſort tous les ans environ douze mille.

Ce diocéſe a eu ſes comtes & ſes vicomtes. Le comté de Léon, après avoir été gouverné par des comtes depuis le commencement du IX. ſiècle, fut uni au duché de Bretagne vers la fin du XIII. Il y a eu des vicomtes de Léon depuis le commencement du XIII. ſiècle. Cette vicomté ſubſiſte encore dans la maiſon des ducs

de Rohan-Chabot, qui se qualifient *Princes de Léon*, & qui, en cette qualité, sont présidens de la noblesse aux états de Bretagne, à l'alternative avec les ducs de la Trimoille barons de Vitré.

Brest est la principale ville du diocése de Léon : elle est située environ à cinquante lieues de Rennes vers le couchant, au 48. degré 3. m. de latitude & au 13. 6. m. de long. sur une colline : elle s'étend jusqu'à une grande baye, qui forme le meilleur port que la France ait sur l'Océan, & en même-tems le plus assuré; parce que le canal par lequel on y entre est plein de rochers, qui ne sont découverts que par la basse marée. Cette ville, qui est le magazin de l'amirauté pour l'Océan, est fortifiée & défendue par une bonne citadelle, bâtie sur un rocher : il y a un arcénal, un chantier pour la construction des navires & une fabrique de tous les agrez qu'il faut pour les équiper.

On croit que la ville de Brest est le *Brivates Portus* des auteurs Latins. Il y a une collégiale, une belle maison de Jésuites, qui sert de séminaire pour les aumôniers de la marine, un grand hôpital pour la marine dirigé par les religieux de la Charité & un couvent de Carmes Déchaussés; le port est entre la ville & le fauxbourg de *Recouvrance*, qui est fort considérable.

Le *Conquest* est une petite ville avec un bon port de mer à 5. lieues au couchant de Brest.

Oüessant, en Latin *Uxantus*, est une petite isle située à l'opposite du Conquest sur la côte occidentale de la Bretagne, separée de la terre-ferme par un canal de cinq lieues. Son circuit n'est que de huit milles: elle renferme quelques hameaux & un château pour lui servir de défense contre les insultes des Corsaires. On voit entre cette isle & la côte de Bretagne, plusieurs petites isles appellées *les Isles d'Oüessant*. L'isle d'Ouessant a une tour avec un fanal, pour guider les vaisseaux qui veulent entrer dans la baye de Brest.

Landernau est une autre petite ville du diocése de S. Paul de Léon : elle est le chef-lieu de la vicomté ou baronie de Léon, dont on a déja parlé; elle est située sur la riviere d'*Elhorne* ou *Eloence* qui la partage en 2. & qui se jette à 4. lieues de-là dans la baye de Brest. Cette ville, qui est dans une situation agréable, est fort marchande, & son terroir est un des meilleurs de la province. Le *Châtel* est une ancienne baronie qui a donné le nom à une maison illustre.

S. Mahé ou Mathieu de Fin de Terre est un cap, formé par la pointe de terre la plus occidentale de la Bretagne ; c'est pourquoi on l'appelle *in Finibus Terræ*. Il y a une abbaye de la congrégation de S. Maur à cette pointe; & les flots de la mer battent les murs de l'église. Il y a encore l'abbaye de *Relecq*, en Latin *Reliquiæ*, de l'ordre de Cîteaux dans le diocése de Léon.

§. 4. *Diocése de Tréguier.*

La ville de *Tréguier* est située vers la côte septentrionale de la Bretagne, dans une presqu'isle nommée *Trecorium*, qui lui a donné le nom, à 12. lieues de S. Paul de Léon vers le levant : elle est peu considérable & entourée d'eau : elle a un petit port. Son évêque, qui s'en dit comte, en est seigneur temporel: la cathédrale de S. Tugdual a un chapitre composé de 5. dignités & 24. prébendes.

Le diocése s'étend sur la côte septentrionale de la Bretagne qui le borne au nord : il a ceux de S. Brieuc au levant, de Quimper au midi & de S. Paul de Leon au couchant. Il a environ 15. lieues communes de France du levant au couchant & 12. du midi au nord. Outre le commerce des chevaux, on y recueille beaucoup de bled, de chanvre & de lin, & on y fait beaucoup de papier : il contient environ

120. paroisses, partagées en deux archidiaconés.

Morlaix en est la principale ville. Elle est située à deux lieues de la mer & à 10. au sud-ouest de Tréguier, sur une petite riviere de même nom, que les moindres vaisseaux remontent à l'aide de la marée. Ce port est bordé des deux côtés d'un quai revêtu de pierres de taille, qui sert de promenade à la ville : elle est considerable & fort marchande, sur tout pour le commerce des toiles, défendue par un château situé dans une isle & accompagnée d'un fauxbourg qui est aussi grand que la ville. Il y a une collégiale & plusieurs maisons religieuses : le nom Latin de cette ville est *Mons-relaxus*.

Les autres lieux plus considérables du diocése de Tréguier sont *Guingamp* petite ville, dépendante du duché de Penthiévre ; elle est située au milieu de grandes prairies sur le bord d'une petite riviere, à huit lieues de Tréguier vers le midi : il y a auprès l'abbaye de *Ste. Croix* de l'ordre de S. Augustin ; *Avaugour* ancienne baronie ; *Lannion* petite ville du duché de Penthiévre située vers la côte ; *Roche-de-Rien* ancienne baronie ; *Vieux Marché* où il y a une collégiale ; *Bégards* abbaye réformée de l'ordre de Cîteaux, &c.

II.

LA FRANCE INTERIEURE MÉRIDIONALE.

On a déja remarqué ailleurs qu'on a toûjours distingué sous differens noms, cette partie du royaume, de la septentrionale. La Loire les separe dans une grande partie de son cours ; en sorte que la France Méridionale est bornée au nord par ce fleuve & par le haut Rhône ; au levant par les Alpes, au midi par la Méditerranée & les Pyrenées ; & au couchant par l'Océan. Elle contient cinq des douze anciens gouvernemens de France : ainsi nous la partagerons en 5. parties principales, qui sont l'*Aquitaine*, le *Languedoc*, la *Provence*, le *Dauphiné* & le *Lyonois*.

I.

L'AQUITAINE.

L'Aquitaine, qui faisoit une des quatre parties des Gaules, étoit renfermée dans des bornes fort étroites dans le tems que César fit la conquête de cette province, puisqu'elle étoit renfermée entre la Garonne, les Pyrenées & l'Océan. Elle étoit néantmoins habitée par différents peuples ; ce qui lui fit donner dans la suite le nom de *Novempopulanie*. L'empereur Auguste dans l'assemblée qu'il tint à Narbonne l'an 727. de Rome, partagea les 3. autres parties des Gaules, qui ne faisoient auparavant qu'une province Romaine, en 3. provinces ; & afin qu'elles fussent à peu-près d'une égale étendue, il attribua à l'ancienne Aquitaine 14. peuples de la Celtique situés entre la Loire & la Garonne ; en sorte que l'*Aquitaine* comprit depuis 23. peuples ou cités, & qu'elle fut bornée au midi par les Pyrenées & ensuite par la Garonne qui la separoit de la Narbonnoise ; au couchant par l'Océan ; au nord par la Loire ; & au levant par la Lyonnoise & les Cevennes qui la separoient de la Narbonnoise.

L'Aquitaine fut partagée en deux provinces Romaines à la fin du III. ou au commencement du IV. siècle ; sçavoir en *Aquitaine proprement dite*, qui comprenoit les 14. peuples ou cités situés entre la Loire & la Garonne attribués par Auguste à cette province ; & en *Novempopulanie*, qui renfermoit les 9. peuples qui composoient l'Aquitaine avant Auguste. L'Aqui-

taine proprement dite fut encore subdivisée en deux provinces à la fin du IV. ou au commencement du V. siècle, & partagée en *Aquitaine première* qui avoit Bourges pour ville métropolitaine, & en *Aquitaine seconde* qui eut Bourdeaux pour capitale. On doit observer de plus, que les 3. provinces d'Aquitaine formerent dans les mêmes siècles avec celles de la Narbonnoise & des Alpes, ce qu'on appella les *Cinq* ou les *Sept Provinces des Gaules*, qui étoient distinguées des Gaules proprement dites ou de la Gaule septentrionale, & qui étoient gouvernées par un vicaire du prefet des Gaules. On donna aussi à ces cinq ou sept provinces, le nom général d'*Aquitaine*.

Les trois provinces d'Aquitaine obéissoient encore aux Romains au commencement du V. siécle lorsque les Vandales, & ensuite les Visigots & plusieurs autres peuples Barbares, inonderent les Gaules. Enfin les Visigots, après avoir porté la désolation dans une grande partie de ces provinces, s'y fixerent entierement par la cession que leur fit l'empereur Honoré en 419. de la cité de Toulouse dans la Narbonnoise & de 6. autres cités ou peuples voisins, dans l'Aquitaine 2e. ou dans la Novempopulanie, pour habiter ces pays en qualité d'alliés & d'auxiliaires de l'empire & sous la souveraineté des empereurs; ce qui composa ce que Sidoine appelle le *Septimanie*, ou la premiére demeure des Visigots dans les Gaules. Mais ces peuples profitant des désordres occasionnés par la décadence de l'empire, se rendirent enfin indépendans, & étendirent peu à peu leur domination dans les Gaules, où ils établirent, avant la fin du V. siécle, un royaume, dont la ville de Toulouse fut la capitale. Ce royaume étoit borné au nord par la Loire; au levant par le Lyonois & ensuite par le Rhône; au midi par la Méditerranée & les Alpes; & au couchant par l'Océan.

Les Francs établis dans la Gaule septentrionale, déclarerent la guerre aux Visigots au commencement du VI. siécle; & Clovis ayant vaincu Alaric II. leur roi en 507. à la bataille de Vouglé dans le Poitou, conquit sur eux toute l'Aquitaine, soit par lui-même, soit par Thierri son fils. L'Aquitaine fit ensuite partie des royaumes d'Austrasie & de Neustrie, & les provinces qui la composoient eurent un divers sort, suivant les divers partages, que nos rois de la premiére race firent de la monarchie Françoise; jusques au roi Dagobert I. qui ayant recueilli toute la monarchie, donna enfin en partage en 628. à Charibert son frere, une partie de l'Aquitaine & la ville de Toulouse, qui fut la capitale de ce nouveau royaume. Charibert ne regna que 3. ans commencés: après sa mort arrivée en 631. son fils aîné nommé Chilperic, encore enfant, lui succeda; mais ce jeune prince ayant été assassiné quelques mois après, Dagobert réunit le royaume de Toulouse ou d'Aquitaine à son domaine, jusqu'à ce qu'enfin il ceda vers l'an 637. les états de *Charibert*, à titre de duché héréditaire, à Boggis & à Bertrand freres puînés de Chilperic, à condition de lui en faire foy & hommage, & aux rois de France ses successeurs, & de leur payer un tribut annuel.

Boggis fut pere du célébre Eudes duc d'Aquitaine: ce dernier voyant les entreprises continuelles des maires du palais, qui regnoient véritablement en France à l'ombre de l'autorité royale, & au nom des derniers rois de la premiére race qui n'en avoient que le titre, se rendit indépendant à la fin du VII. siécle & au commencement du suivant, & étendit les limites de ses états jusqu'à la Loire; en sorte qu'il gouverna toute l'ancienne Aquitaine & une grande partie des provinces voisines avec une autorité souveraine,

taine. Il transmit ses états à Hunold son fils & par ce dernier à Waifre son petit fils ; mais les maires du palais de la race Carlovingienne ne cesserent de leur faire la guerre. Pepin le *Bref* étant monté sur le trône des François, la continua contre Waifre, qu'il acheva de dépouiller entierement de ses états en 768. Pepin, après avoir réuni l'Aquitaine à la couronne, la partagea à sa mort entre Charles & Carloman ses deux fils; le premier, qu'on nomma le *Grand* ou *Charlemagne* depuis la retraite de son frere Carloman au Montcassin, regna sur toute la monarchie, & érigea en 781. l'Aquitaine en royaume, dont la ville de Toulouse fut toûjours la capitale & dont il fit couronner roi son fils Louis *Le Débonnaire*.

L'Aquitaine eut une suite des rois de la seconde race, depuis Louis le Débonnaire en 781. jusqu'en 877. & à Louis le *Begue* qui en fut le dernier roi, & qui, en succedant à Charles le *Chauve* son pere, réunit ce royaume au reste de la monarchie.

Les premiers rois d'Aquitaine de la seconde race firent administrer ce royaume, sous leur autorité, par un duc ou gouverneur général, qui se qualifioit indifferament *Duc de Toulouse* ou *d'Aquitaine*, à cause que cette ville étoit la capitale du royaume. Tel fut S. Guillaume fondateur de l'abbaye de Gellone ou de S. Guillem du Desert, qui prit l'habit monastique dans ce monastère en 806. Ce duché ou gouvernement général fut partagé en deux en 845. sçavoir entre les comtes de Toulouse & de Poitiers, qui se qualifierent également dans la suite *Ducs d'Aquitaine*, & qui dominerent chacun sur une partie de l'ancienne Aquitaine : la Novempopulanie, qui avoit pris le nom de *Gascogne*, eut aussi ses ducs particuliers qui furent comtes de Bourdeaux. Les comtes de Toulouse, ducs d'Aquitaine, dominerent de plus immédiatement sur plusieurs pays de l'Aquitaine, tels que l'*Albigeois*, le *Querci*, le *Rouergue*, &c. qui dépendoient de leur domaine ; & ils exercerent l'autorité suzeraine sur divers autres pays de la même province, comme le *Perigord*, le *Velai*, le *Gevaudan*, &c. ils continuerent de se qualifier *Ducs* ou *Princes* d'Aquitaine pendant le X. siècle ; mais enfin vers la fin du XI. ils commencerent à se qualifier *Ducs* de *Narbonne* & continuerent à prendre cette qualité, quoiqu'ils conservassent l'autorité ducale sur une grande partie de l'Aquitaine : cette partie fut enfin réunie à la couronne en 1271. avec le comté de Toulouse.

Quant aux comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine, outre le Poitou qui étoit de leur domaine immédiat ; ils dominerent & exercerent l'autorité ducale ou superieure sur l'*Angoumois*, la *Saintonge*, le *Limousin* & quelques autres pays. Ils augmenterent considérablement leur domaine au XI. siècle par l'acquisition du comté de Bourdeaux & du duché de Gascogne. Cette portion de l'ancienne Aquitaine fut unie en 1151. à la couronne d'Angleterre, par le mariage d'Eleonor, fille & héritiere de Guillaume X. dernier duc d'Aquitaine, de la race des comtes de Poitiers, avec Henri II. roi d'Angleterre. On donna au XIV. siècle le nom de *Guienne*, qui est une corruption de celui d'*Aquitaine*, à la portion de l'Aquitaine que les Anglois possedoient en titre de duché, & qui fut enfin entierement conquise sur ces peuples en 1453. par le roi Charles VII. la Guienne fut alors réunie à la couronne. Le roi Louis XI. donna ce duché en 1469. à Charles son frere, qui étant mort en 1472. la Guienne fut de nouveau réunie à la couronne.

On ne s'étendra pas ici sur la qualité & l'étendue de l'Aquitaine, prise en général, & sur les mœurs de ses peuples : on en parlera en décrivant les provinces parti-

culieres de cette grande partie de la monarchie Françoise. On se contentera de remarquer, que, suivant le témoignage de Sulpice Sévére, les peuples de l'Aquitaine prise en général, étoient au IV. siécle plus polis & beaucoup plus civilisés que les habitans de la Gaule septentrionale.

Nous diviserons l'ancienne Aquitaine en deux grandes parties : la septentrionale & la méridionale.

I.

L'AQUITAINE SEPTENTRIONALE.

Nous comprenons dans cette partie les gouvernemens modernes de *Poitou*, d'*Aunis*, de *Berri*, de *Bourbonnois* d'*Auvergne*, de *Limousin*, de la *Marche* & de la *Saintonge* jointe à *l'Angoumois*. Ainsi nous partagerons en huit articles cette partie de l'ancienne Aquitaine.

I. GOUVERNEMENT DE POITOU.

Cette province a la Bretagne & l'Anjou au nord; la Touraine, le Berri & la Marche au levant; l'Angoumois, la Saintonge & l'Aunis au midi, & la mer Océane au couchant. Elle a environ 60. lieues communes de France de longueur du levant au couchant & 28. à 30. du midi au nord : elle a été habitée par les *Pictones* ou *Pictaves* peuples de la Celtique qui lui ont donné leur nom ; mais depuis Auguste elle a fait partie de l'Aquitaine. Après avoir été conquise par César & après avoir été comprise dans l'Aquitaine II. elle demeura sous la puissance des Romains jusques au milieu du V. siécle, qu'elle tomba au pouvoir des Visigots. Clovis la conquit sur ces peuples au commencement du VI. Eudes duc d'Aquitaine & ses successeurs la possederent depuis la fin du VII. jusques après le milieu du VIII. que Pepin le *Bref* la conquit sur Waifre dernier duc d'Aquitaine de la race d'Eudes, & la réunit au domaine de la couronne. Pepin & ses successeurs la firent gouverner par des comtes, qui se rendirent héréditaires vers la fin du IX. & qui se qualifierent ducs d'Aquitaine, vers le milieu du même siécle. Ce duché d'Aquitaine & le comté de Poitiers passerent dans la maison des rois d'Angleterre au XII. ainsi qu'on l'a déja dit. Le roi Philippe-Auguste confisqua le Poitou sur Jean *Sans-Terre* roi d'Angleterre au commencement du XIII. siécle & ce pays fut cedé à la France par le traité de l'an 1259. Le roi S. Louis en avoit alors déja disposé en faveur d'Alfonse son frere, après la mort duquel il fut réuni à la couronne en 1271. Les Anglois le reprirent en 1356. & il leur fut cedé avec la Guienne en 1360. par le traité de Bretigni. Le roi Charles V. le reconquit sur eux, & le donna à Jean duc de Berri son frere, après la mort duquel Charles VI. en disposa en faveur de Jean son fils, qui mourut jeune & sans enfans; depuis ce tems-là le Poitou a toûjours demeuré uni à la couronne.

Quant au spirituel, le diocése de Poitiers, un de plus étendus de France, fut partagé en trois en 1317. sçavoir de *Poitiers* de *Luçon* & de *Maillesais*. Le gouvernement militaire du Poitou s'étend sur ces trois diocéses ; mais il ne comprend pas celui de Poitiers en entier, car le gouvernement d'Anjou, de Saumur & de Touraine en possedent une partie. Il est partagé en deux lieutenances générales du haut & du bas Poitou ; & il y a plusieurs villes qui ont des gouverneurs particuliers. Il est entierement du ressort du parlement de Paris pour la justice, & il est partagé en cinq sénéchaussées royales, dont 3. ont des sénéchaux d'épée & 2. de robe ; & neuf autres siéges royaux, sous un seul présidial, qui est celui de Poitiers, dont le

ressort est un des plus étendus du royaume. Cette province fait elle seule une généralité composée de neuf élections, où on compte environ six cens mille habitans.

Le terrain du Poitou consiste en plaines, en bois & en pâturages : il n'y a que deux rivieres navigables, la Vienne & la Sevre Niortoise. On compte neuf à dix ports ou havres, le long de la côte qui a plus de 20. lieues d'étendue : mais il n'y en a aucun de considérable ; & il ne peut entrer que des barques de 150. tonneaux dans celui des Sables d'Olonne, qui est le principal.

Les Poitevins sont civils & obligeans, mais grands railleurs : on dit qu'ils aiment plus la danse & le repos que la guerre & le commerce ; leur principale richesse vient du débit qu'ils font de leurs bœufs, de leurs mules, & de leurs droguets. Cette province est fort fertile en bled ; elle produit aussi du vin & nourrit beaucoup de bêtail, particulierement de grands mulets qui se répandent par toute la France : le gibier y est excellent, & il y a quelques manufactures. On la divise en haut & bas Poitou. *Le Haut*, qui s'étend vers le levant est plus beau, plus sain & plus fertile que le *Bas*, qui regne au couchant le long de la côte.

§. 1. *Le Haut Poitou.*

Poitiers ville capitale de la province, est située sur une éminence à la gauche du Clain, au 46. degré 34. m. de latitude, & au 17. 45. m. de longitude, à 45. lieues au nord-est de Bourdeaux, dans un terrain environné d'étangs & de marais. C'est une des plus grandes villes de France : on prétend qu'elle a autant de circuit que Paris ; mais il y a de grands vuides remplis de jardins & de terres labourables ; & la ville n'est ni bien bâtie ni bien peuplée. Il y a néantmoins 25. paroisses, sénéchaussée, présidial, généralité, bureau des finances, chambre des monnoyes, élection & université, composée des 4. facultés, qui y fut fondée en 1431. par le pape Eugene IV. & le roi Charles VII. En ce tems-là le parlement de Paris y avoit été transferé : il y demeura 18. ans pendant la guerre des Anglois, qui étoient maîtres de la capitale du royaume.

La ville de Poitiers est gouvernée par un maire, 25. échevins & 12. conseillers jurés, sans les jurisdictions dont on vient de parler : tous ces officiers, avec leur postérité, jouissent du titre & de la qualité de *Noble*, par un privilége particulier que le roi Charles V. leur accorda l'an 1372. pour reconnoître leur fidélité après qu'ils eurent secoué le joug des Anglois.

Poitiers est une des plus anciennes villes du royaume, & qui a le plus conservé des restes de son antiquité. Son ancien nom, avant qu'elle prit celui des peuples du pays, étoit *Augustoritum*. La cathédrale de S. Pierre est un fort bel édifice : mais il manque d'élevation. Son chapitre est composé de 8. dignités, de 4. abbés, qui sont chanoines honoraires, & de 24. autres chanoines. S. Hilaire *le Grand* est la seconde église. C'est un ancien monastère sécularisé depuis plusieurs siècles, qui a le roi pour abbé. Le chef du chapitre est le trésorier, de nomination royale, qui est toujours chancelier de l'université & a droit de se servir de la mitre. Il y a trois autres collégiales à Poitiers, sçavoir *Ste. Radegonde*, *Notre-Dame* & *S. Pierre le Puellier*, & 5. abbayes dont 4. sont de l'ordre de S. Benoît, deux d'hommes & deux de filles. Celles d'hommes sont *S. Cyprien* située hors la ville, de la congrégation de S. Maur, & *Moutier-neuf*, qui est réguliere & de Clunistes non reformés. Les deux de filles sont *Ste. Croix* fondée par Ste. Radegonde femme du roi Clotaire I. & la *Trinité* : l'abbesse de cette dernie-

re est triennale. La 5e. abbaye est celle de S. Hilaire de Chanoines Réguliers de la congrégation de France ; ce n'étoit dans son origine qu'un prieuré conventuel érigé en abbaye au XIV. siécle. Il y a enfin à Poitiers outre ces abbayes 19. autres communautés d'hommes & 12. de filles ; parmi lesquelles est le collége des Jésuites ; 2. seminaires, trois hôpitaux, &c. Les habitans de Poitiers sont fort sociables ; mais ils sont paresseux & n'ont point de commerce.

Le diocése de Poitiers comprenoit anciennement, avant l'érection de ceux de Luçon & de Maillesais ou de la Rochelle qui en ont été distraits, outre le Poitou, toute la partie méridionale de celui de Nantes à la gauche de la Loire, ou les comtés de Rets ou Rais & d'Herbauges. Il est encore un des plus étendus du Royaume ; & il comprend 722. paroisses partagées en 3. archidiaconés & 24. archiprêtrés, & plus de 30. abbayes : mais parmi ces abbayes, il y en a plusieurs, avec un grand nombre d'églises, qui se ressentent encore des ravages qu'elles ont essuyés de la part des Religionaires, qui étoient très-puissants dans le pays & qui y ont commis beaucoup de desordres au XVI. siécle. *Ligugé* dans le voisinage de Poitiers, avoit autrefois un monastère fondé par S. Martin au milieu du IV. siécle ; & il paroît que c'est le premier qui fut fondé dans les Gaules. La riviere de Vienne traverse le haut Poitou ou le Poitou oriental, du midi au nord, & le divise en deux parties, l'orientale & l'occidentale, qui sont l'une & l'autre du diocése de Poitiers.

1. Les principales villes qui sont à la droite de la Vienne ou dans la partie la plus orientale du Poitou, sont *Chatelleraut*, nommée en Latin *Castrum-Heraldi*, fondée au XI. siécle par un vicomte nommé *Herand*, dont elle porte le nom : elle est située à 8. lieues au nord-est de Poitiers à la droite de la Vienne où il y a un fort beau pont qui la sépare du fauxbourg. Il y a sénéchaussée, élection & jurisdiction consulaire : la principale église de Notre-Dame est collégiale & il y a 3. maisons religieuses d'hommes & une de filles. Les habitans sont industrieux & excellens pour la coutellerie. Les environs en sont agréables & fertiles. La vicomté de Châtelleraut, qui forme un petit pays appellé le *Chatelleraudois*, après avoir passé de la race de ses anciens vicomtes, qui finit au XIV. siécle, dans d'autres maisons, fut réunie à la couronne en 1482. nonobstant le droit de celle d'Armagnac, qui y fut rétablie. Elle vint ensuite dans la maison de Bourbon ; & François I. l'érigea en duché pairie en 1515. en faveur de François de Bourbon comte de S. Paul. Ce duché fut réuni à la couronne en 1538. par la défection du connétable de Bourbon. Il appartient aujourd'hui à la branche de Talmond de la maison de la Trimoille, qui le posséde comme engagiste.

Montmorillon sur la petite riviere de Gartempe, est située à 10. ou 12. *l. de Poitiers* vers le levant sur les confins de la Marche & du Berri ; il y a 2. paroisses avec la collégiale de Notre-Dame. Les Augustins réformés y ont un beau couvent ; & il y a deux autres maisons religieuses avec un siége royal de sénéchal de robe longue.

La Trimoille petite ville qui donne son nom à une ancienne & illustre maison.

S. Savin petite ville sur la Gartempe à 4. lieues au dessous de Monmorillon a une abbaye de la congrégation de S. Maur fondée au commencement du IX. siécle.

On voit encore dans cette partie l'abbaye de Ste. Croix *d'Angle* de Chanoines Réguliers & celles de *la Merci-Dieu* sur la Gartempe en Latin *Misericordia Dei*, & de l'*Etoile* de l'ordre de Cîteaux. Cette derniere est réformée & réguliere.

2. La partie du haut Poitou située entre

la Vienne & le bas Poitou, est plus étendue que celle dont on vient de parler & elle occupe la partie occidentale du haut Poitou. Outre la ville de Poitiers elle contient celle de *Loudun*, en Latin *Losdunum*, située à 10. l. de Poitiers vers les frontieres de la Touraine & le nord-ouest : il y a un bailliage & siége royal, & une élection, qui sont du ressort du présidial & de la généralité de Tours. Outre la collégiale de Ste. Croix, il y a deux paroisses & 6. maisons religieuses, 3. d'hommes, & autant de filles. Elle est capitale d'un petit pays qu'on appelle le *Loudunois*, & qui, ainsi que le Mirebalois a appartenu aux comtes d'Anjou, sous la mouvance des comtes de Poitiers ducs d'Aquitaine. Le Loudunois fut réuni à la couronne avec l'Anjou par le roi Louis XI. Henri III. érigea Loudun en duché en 1579. en faveur de Françoise de Rohan pour en jouir pendant sa vie, & après sa mort ce duché fut éteint.

Richelieu & *Mirebeau* qui sont dans cette partie du Poitou, dépendent aujourd'hui du gouvernement de Saumur : on en a parlé ailleurs.

Thouars, petite ville située sur une élevation auprès de la riviere de *Thoue* qui lui donne son nom, à 13. lieues au nord-ouest de Poitiers; il y a un beau château dans la chapelle duquel il y a une petite collégiale : S. Pierre est une autre collégiale; & il y a de plus 3. paroisses, l'abbaye de S. Leon de Chanoines Réguliers de la congrégation de France, 5. autres communautés d'hommes ou de filles, un siége d'élection, &c. *Thouars* est un ancien titre de vicomté, qui a été possedé depuis le commencement du XI. siécle, pendant 400. ans, par une suite de vicomtes de la même race. Cette vicomté passa ensuite dans la maison d'Amboise & enfin dans celle de la Trimoille qui la possede aujourd'hui, & en faveur de laquelle elle fut érigée en duché en 1563. & en pairie en 1595. 1700. vassaux relevant de ce duché, qui est fort étendu. Auprès de Thouars est l'abbaye de *Bonneval* de Bénédictines réformées. *Doué*, gros bourg en Anjou, où on voit les restes d'un ancien amphitheâtre, est à 6. lieues de Thouars vers le nord-ouest.

Lusignan & anciennement Lezignan, à 5. lieues au sud-ouest de Poitiers, a donné son nom à une ancienne, illustre & grande maison, connue depuis le commencement du XI. siécle. Le château de ce nom, dont on raconte tant de fables, étoit très-fort : il fut rasé sous Henri II. La ville est petite & a un siége royal.

Rochechouart petite ville & vicomté, qui a donné son nom à une ancienne maison issue des puinés des vicomtes de Limoges, est située à l'extrêmité du Poitou, entre la Charente & la Vienne, vers les frontieres du Limousin & de l'Angoumois : elle est bâtie sur le penchant d'une montagne, au haut de laquelle est le château : il y a une paroisse & un couvent de Dominicains; *Vivonne* ancienne baronie; *Partenay* petite ville sur la Thoue, capitale d'un petit pays appellé le *Gatine*, avec titre d'ancienne baronie : il y a la petite collégiale de Ste. Croix & 3. communautés religieuses. Cette baronie, avec celle de la *Meilleraye* située à 9. lieues au couchant de Poitiers, furent érigées en duché-pairie en 1663. le duché est aujourd'hui éteint. *Vouglé*, bourg situé sur le Clain à 4. lieues de Poitiers, est célébre par la victoire que le roi Clovis y remporta en 507. sur Alaric II. roi des Visigots.

Les autres abbayes de cette partie du Poitou sont celles de la *Sye en Brignon*, entre Thouars & Montreuil Bellay; *Chambon* & S. Leonard de *Ferriere* de Bénédictins non reformés, qui sont peu considérables; *S. Jouin de-Marnes* & *Noaillé* de la congrégation de S. Maur; *Fontaine-le-*

Comte située à demi lieue de Poitiers vers le couchant, & la *Reau*, en Latin *Regalis*, de Chanoines Réguliers de la congrégation de France; le *Pin*, *Bonnevaux* près Lusignan & *Valence* de l'ordre de Cîteaux : la premiére est reformée & reguliere, & enfin *Quinci*, *Morreaux*, les *Alleus*, *Charroux* & *Nanteuil en Vallée* de Benédictins non réformés, qui sont la plûpart peu considérables.

§. 2. *Le Bas Poitou.*

Le Bas Poitou contient la partie occidentale de cette province : comme il dépend des trois diocéses de Poitiers, de la Rochelle & de Luçon, nous le subdiviserons en trois parties.

1. La partie du Bas Poitou qui est du diocése de Poitiers & qui est la plus orientale, a *Niort* pour principale ville : c'est une des plus considérables du pays, quoiqu'elle ne soit pas connue avant le XII. siécle : elle est située dans une plaine sur la riviere de Sevre entre Poitiers & la Rochelle, à 16. lieues au sud-ouest de la premiere de ces deux villes & à 10. lieues au nord-est de l'autre. Son territoire est fertile en vin; il y a diverses manufactures avec un siége de justice royale, maîtrise des eaux & forêts, élection, deux paroisses, un collége de PP. de l'Oratoire, un hôpital desservi par les religieux de la Charité & 7. autres communautés religieuses d'hommes ou de filles. Il se fait un grand commerce de bestiaux & de chevaux dans l'élection.

S. Maixent est une autre ville assez considérable. Elle doit son origine & son nom à un monastére qui y fut fondé à la fin du V. siécle ou au commencement du VI. & dont S. Maixent fut le second abbé. L'empereur Louis le Débonnaire rétablit cette abbaye qui avoit été ruinée; & après avoir été détruite par les Religionaires, les religieux de la congrégation de S. Maur l'ont entierement rebâtie. La ville est située sur la Sevre Niortoise à 5. lieues de Niort vers le levant; & elle a cinq à six mille habitans : elle est sur un penchant & assez mal bâtie : ses deux fauxbourgs sont plus considérables que la ville. Il y a siége royal, élection, 3. paroisses, 4. communautés religieuses outre l'abbaye, &c. l'élection de S. Maixent est un pays gras & fertile : elle contient 64. paroisses.

Les abbayes de ce quartier du Poitou sont les *Chatelliers* auprès de S. Maixent, de l'ordre de Cîteaux; *Notre-Dame de la Celle* de Chanoines Réguliers de la congrégation de France, située sur la petite riviere de Belle, & celle de *S. Severin* sur la Boutonne, près du château de Dampierre, du même ordre, ruinée par les Religionnaires, où il ne reste plus qu'un Chanoine régulier qui fait les fonctions de curé, avec un abbé commendataire.

2. FONTENAI-LE-COMTE est la principale ville de la partie du bas Poitou, qui dépend du diocése de la Rochelle, & qui confine au levant avec celui de Poitiers, & au couchant avec celui de Luçon. Fontenai est située dans un terrain fertile, sur la riviere de Vendée à 10. lieues de la Rochelle vers le nord-est : elle a un siége de sénéchaussée qui est fort étendu, une élection, la plus grande du Poitou après celle de Poitiers; 3. paroisses, un collége de Jésuites & 4. à 5. couvens d'hommes ou de filles. La ville est petite; mais elle est bien peuplée & marchande.

Maillesais est une petite ville, à laquelle l'abbaye de S. Pierre fondée par Emme duchesse d'Aquitaine à la fin du X. siécle, a donné l'origine. Les ducs d'Aquitaine avoient une maison de campagne au même endroit. La ville est située dans une isle formée par la Sevre Niortoise & l'Autize à 8. lieues au nord-est de la Rochelle. Cette abbaye fut érigée en évêché en 1317. par le pape Jean XXII. son diocése fut

composé d'une partie de l'ancien diocése de Poitiers. Le chapitre de la cathédrale demeura régulier sous la regle de S. Benoît jusques à l'an 1648. qu'il fut sécularisé & l'évêché transféré à la Rochelle, à cause du mauvais air qui regne à Maillesais, occasionné par les marais qui l'environnent. On laissa seulement dans l'ancienne cathédrale un curé avec quelques ecclesiastiques.

Les abbayes de la partie du bas Poitou, qui dépend du diocése de la Rochelle, sont *Bellefontaine*, autrefois de Bénédictins, aujourd'hui de Feuillans depuis 1642. la Trinité de *Mauleon* de Chanoines Réguliers de la congrégation de France, dans une petite ville où il y a une élection, & un prieuré conventuel de Bénédictins de la congrégation de S. Maur; cette ville a été érigée en duché-pairie en 1736. sous le nom de *Châtillon sur Sevre*; *Airvault* sur la Thoue autre abbaye de Chanoines Reguliers; Notre-Dame de l'*Absie* de Bénédictins non reformés, fondée au XII. siécle; *Nieuil* sur l'Autize de Chanoines Réguliers, située auprès de Fontenai-le-Comte: la mense conventuelle a été unie en 1705. au chapitre de la cathédrale de la Rochelle; & *Moureilles* de l'ordre de Cîteaux, située à deux lieues de Luçon.

3. Tout le diocése de cette derniere ville est du bas Poitou, dont il occupe la partie occidentale: il s'étend jusqu'à l'Océan qui le borne au couchant. Ses principales villes sont

Luçon, qui comme *Maillesais* doit son origine à une abbaye de Bénédictins, fondée auprès de la côte maritime au VII. siécle. La ville est située aujourd'hui au milieu des marais, à deux lieues de la mer & à 6. au nord de la Rochelle: comme l'air y est mal sain, ce n'est proprement qu'un bourg, qui est néanmoins le siége du sénéchal du Bas Poitou. L'abbaye de Notre-Dame fut érigée en évêché en 1317. & le chapitre demeura régulier jusqu'en 1468. qu'il fut sécularisé. Il est composé aujourd'hui de 11. dignités & de 30. canonicats. Il n'y a qu'une paroisse dans la ville, dont l'évêque est seigneur temporel, avec deux maisons religieuses & le séminaire.

Le diocése de Luçon contient 230. paroisses partagées en 3. archidiaconés & 4. doyenés ruraux. Ses principales villes sont *Beauvoir sur mer*, qui a titre de marquisat; *les Sables d'Olonne* ville également sur la côte, peuplée de gens de mer, avec un siége d'élection: il y a auprès un port dont l'entrée est défendue par un château. Cette ville étant environnée de marais & entourée d'eau dans les grandes marées, fait ce qu'on appelle l'*Isle d'Olonne*. Il y a de plus le bourg d'*Olonne* plus avant dans les terres qui étoit l'ancienne ville; mais elle est aujourd'hui fort dépeuplée: elle a été érigée en comté. *La Garnache* sur les frontieres de Brétagne. La *Roche-sur Yon* bourg avec titre de principauté; *Mortagne*, en Latin *Mauritania*, petite ville sur la *Sevre* Nantoise, ancienne baronie à laquelle la Martiniere attribue aujourd'hui mal-à-propos le titre de duché. Les Bénédictins de la congrégation de S. Maur y ont le prieuré conventuel de S. Pierre.

Noirmoustier ou *Nermoustier* est une isle de l'Océan sur la côte du diocése de Luçon vers les frontieres de la Bretagne, qui a environ 7. lieues de tour. Elle étoit connue anciennement sous le nom Latin de *Her* ou *Herio*. S. Philibert y fonda au VII. siécle un monastére qui fut ruiné par les Normans en 834. il fut rétabli, mais il ne fut ensuite qu'un prieuré, où il n'y a plus de conventualité. Les religieux de l'ordre de Cîteaux fonderent au XII. siécle dans la même isle une abbaye qui subsiste encore & qu'on appelle la *Blanche*, pour la distinguer du monastére de S. Philibert. Cette isle a appartenu à la maison de la

Trimoille & elle appartient aujourd'hui au duc de Bourbon : il y a deux paroisses dans l'isle, l'une dans la ville de Noirmoustier qui contient environ 2500. habitans, & l'autre dans le bourg de *Barbastre* où il y en a 1800.

Les autres abbayes du diocése de Luçon sont *S. Michel en l'Herm* de la congrégation de S. Maur, située dans les marais auprès de la mer, & fondée au VII. siécle : la mense abbatiale est unie au collége Mazarin à Paris depuis l'an 1671. *Talmont* sur la côte, *Orbestier*, la *Grenetiere* & *Breuil-Herbaud* de Benédictins non réformés. Il n'y a plus de conventualité dans cette derniere, & il ne reste que l'église dans celle d'Orbestier : Talmont a de plus titre de principauté à la maison de la Trimoille. *L'Isle Chauvet*, située dans une isle de l'Océan, appartient depuis l'an 1680. aux Camaldules ; *Foutenelles* de Chanoines Réguliers de la congrégation de France ; *Goisgroland* & *Tissay* de l'ordre de Cîteaux. Le nom Latin de cette derniere est *Trisagium* ; il n'y reste plus qu'un religieux : l'autre est réformée & a été rébâtie à neuf ; & enfin celle de *Lieu-Dieu en Jard* de l'ordre de Prémontré dont la mense conventuelle a été unie au collége des Prémontrés de Paris : il n'y a plus de conventualité.

II. GOUVERNEMENT D'AUNIS.

L'Aunis est un petit pays qui faisoit autrefois partie de la Saintonge & qui fait aujourd'hui un gouvernement général. La riviere de Sevre le separe du Poitou au nord, la Saintonge l'environne au levant & au midi, & il est borné au couchant par l'Océan ; ce pays, nommé en Latin *Alnisium*, n'est connu sous ce nom que depuis le commencement du XI. siécle. Il a environ 12. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant, & 10. du midi au nord. Ses principales rivieres sont la Sevre & la Charente : mais il est surtout considérable par les divers ports de mer qu'il renferme. Il est communement sec, mais marécageux en quelques endroits ; on y recueille du bled & du vin, & on y nourrit beaucoup de bêtail : le bois y est rare : il y a beaucoup de marais salans. Outre le gouverneur du pays qui l'est aussi de la Rochelle, il y a un lieutenant général : il est du ressort du parlement de Paris.

La ROCHELLE sur la côte, sa capitale, est située au 46. degré 10. minutes de latitude, & au 16. 37. m. de longitude, à 25. lieues au midi de Nantes & à 35. au nord de Bourdeaux : elle est grande, bien peuplée & fort commerçante avec un bon port. Elle est épiscopale depuis l'an 1649. a une intendance avec un bureau de finances, sénéchaussée, présidial, une cour souveraine pour les salines du Ponant, une chambre de monnoyes, une élection & une académie de belles lettres établie en 1632.

Cette ville dans son origine n'étoit qu'un petit château, où Guillaume X. comte de Poitiers, qui l'avoit envahi sur les seigneurs de Mauleon en Poitou, fonda une ville au XII. siécle, à laquelle il donna divers priviléges, qui furent augmentés par Eleonor sa fille & par le roi d'Angleterre, mari de cette princesse : le roi Philippe-Auguste reprit la Rochelle sur les Anglois, auxquels elle fut rendue en 1360. par le traité de Bretigni : douze ans aprés le roi Charles V. la reprit sur ces peuples : elle est célébre par les siéges que les Religionnaires y soutinrent en 1622. & 1628. contre le roi Louis XIII. & par la fameuse digue que le cardinal de Richelieu y fit construire durant le dernier siége & qui en facilita la conquête. Le roi Louis XIV. après l'avoir fait fortifier, y a établi en 1694. un bureau de finances ou généralité composée de 5. élections avec une intendance

tendance qui comprend l'Aunis, la Saintonge & l'Angoumois, & où on compte environ 360000. ames.

Lorsque l'évêché de Maillesais fut transféré à la Rochelle, on détacha le pays d'Aunis & l'isle de Ré du diocése de Saintes pour l'y unir; le grand temple des Religionaires servit de cathédrale, jusqu'à la construction de l'église de S. Louis où elle a été établie. Le chapitre consiste en 9. dignités, en comptant l'abbé de *Niœil* en Poitou qui a la 2e. dignité: & dont l'abbaye a été unie à cette église, & en 20. chanoines. Les PP. de l'Oratoire ont la collégiale de S. Jean; & les Jésuites le collége avec le séminaire. Deux grosses tours ferment & défendent l'entrée du port, qui a 1500. pas de circuit: la plûpart des rues sont droites & larges, & les maisons propres, bien bâties & soutenues par des portiques. Il n'y a que deux places publiques: celle qu'on nomme du Château est très-belle & très-réguliere.

Le diocése de la Rochelle renferme 425. paroisses partagées en 3. archidiaconés: celles qui composoient l'ancien diocése de Maillesais sont du gouvernement de Poitou, & celles qui ont été distraites du diocése de Saintes, au nombre de 120. dépendent du gouvernement du Pays d'Aunis.

La principale ville de ce gouvernement après la Rochelle, est celle de *Rochefort* située sur la Charente, à 2. lieues de l'embouchure de cette riviere dans la mer & à 6. de la Rochelle vers le sud-est: c'est une nouvelle ville que le roi Louis XIV. commença de faire construire en 1664. à cause de l'excellent port qu'y forme la Charente; & il y établit un chantier pour la construction des vaisseaux, avec un arcenal & tous les magazins nécessaires: c'est le second département de la marine de France sur l'Océan. Il y a un intendant de la marine & un séminaire pour les aumôniers des vaisseaux, dirigé par les Lazaristes, qui desservent aussi la paroisse, un couvent de Capucins & un hôpital pour les matelots & les ouvriers du port. L'air y est mauvais pendant l'automne & la bonne eau y est rare. Au nord-ouest de l'embouchure de la Charente est l'isle d'*Aix*, d'où les vaisseaux partent pour les voyages de long cours.

L'isle de *Ré*, nommée *Radus* en Latin, est à une lieue de la terre-ferme, & à 3. de la Rochelle, dont elle dépend pour le spirituel & pour le temporel. Elle a 3. à 4. lieues de long du sud-est au nord-ouest & deux de large. Eudes duc d'Aquitaine y fonda un monastère au VIII. siécle en l'honneur de la Vierge: il y fut inhumé & son fils Hunold y prit l'habit monastique; ce monastère fut ruiné par les Normans au siécle suivant. Au XII. siécle les religieux de Cîteaux y fonderent un autre monastère, qui ayant été détruit durant les guerres de la Religion, a été uni en 1625. aux PP. de l'Oratoire de S. Honoré de Paris. Les seigneurs de la maison de Mauleon en Poitou s'approprierent l'isle de Ré au XI. siécle: elle passa ensuite dans celles de Thouars & de la Trimoille. Les habitans sont exempts de la taille & jouissent de plusieurs autres priviléges.

Cette isle ne produit ni bled ni foin; il n'y a presque pas d'arbres & tout le revenu consiste en vignes & en eau de vie; elle est fort commode pour le commerce & très-peuplée. Elle comprend 6. paroisses, 4. forts considérables & plusieurs villages. Le bourg de S. *Martin*, qui a une citadelle avec un état major, en est le chef-lieu. Il y a un fare qu'on appelle la *Tour des Baleines*.

Marans, sur la Sevre, est un gros bourg, où on fait beaucoup de sel; & *Surgeres* un lieu célébre par ses foires de chevaux.

Brouage, petite ville, est capitale d'un pays qu'on appelle le *Brouageois* & qui a été distrait du gouvernement de Saintonge pour être attribué à celui d'Aunis. Cette ville, qui n'étoit pas connue avant la troisiéme race de nos rois, est fortifiée par l'art & par la nature, étant environnée de marais : elle consiste en cinq à six rues tirées au cordeau. Il y a un siége royal, qui est du ressort de la sénéchaussée de Saintes, dont Brouage dépend pour le spirituel.

Le Brouageois ou pays de Brouage contient la petite ville de *Marennes*, qui n'est pas éloignée de la côte : cette ville est célébre par ses huitres vertes. Les Jésuites y ont une maison ou mission & les Récolets un couvent. *Soubise*, petite ville qui a titre de principauté, est aussi située dans le Brouageois. Elle s'étend sur une éminence au bord méridional de la Charente, & a 800. habitans : il y a une petite collégiale. La principauté, qui est à la maison de Rohan, contient sept paroisses.

L'Isle d'*Oléron* dépend aussi du diocése de Saintes pour le spirituel, & elle est du gouvernement d'Aunis : elle est située sur la côte de la Saintonge, au midi de celle de Ré, dont elle est separée par le pertuis d'Antioche. Son nom Latin est *Uliarus* : elle n'est qu'à deux lieues du continent ; a 12. lieues de circuit & 10. à 12. mille habitans partagés en 6. paroisses : les Récolets y ont un couvent. Ses habitans sont de bons marins, & jouissent de plusieurs priviléges : ils sont du ressort du sénéchal de Saintonge & du parlement de Bourdeaux. Le terroir de l'isle est fertile en bled & en vin ; elle est défendue par un château bien fortifié situé dans la partie orientale, où il y a toujours garnison : il est accompagné d'une petite ville.

Les abbayes du pays d'Aunis sont La *Grace-Dieu*, *Notre-Dame de Charon* & S. *Léonard des Chaumes* toutes trois de l'ordre de Cîteaux. La premiére est située à 5. lieues de la Rochelle & a été entiérement rebâtie : il y a peu de religieux dans la seconde ; la troisiéme située à une lieue de la Rochelle est réformée ; elle avoit été detruite par les Religionaires.

III. GOUVERNEMENT DE BERRI.

Il y avoit dans les Gaules deux peuples appellés *Bituriges* fort éloignés de demeure, & distingués par le surnom de *Cubi* qu'on donnoit aux uns & par celui de *Vibisci* que portoient les autres. Les premiers habitoient au midi de la Loire, le pays qu'on appelle aujourd'hui le Berri ; & les autres étoient situés à la gauche de la Garonne vers son embouchure : c'est du nom des premiers, qui ont été célébres dans l'histoire, que s'est formé le nom de la province de *Berri*.

Elle est bornée au nord par la Sologne, au levant par le Nivernois & le Bourbonnois ; par la Marche au midi ; & par le Poitou & la Touraine au couchant : elle a environ 38. *lieues communes* de France d'étendue du midi au nord, & 30. du levant au couchant.

Le Berri, après avoir été conquis par César avec les autres pays de la Celtique propre, dont il faisoit partie, fut attribué par Auguste à l'Aquitaine, dont sa capitale fut la métropolitaine. Les Visigots conquirent ce pays sur les Romains après le milieu du V. siécle, & il se soumit à Clovis & aux rois François avec le reste de l'Aquitaine au commencement du VI. Il fit partie des états d'Eudes duc d'Aquitaine & de ses successeurs : le roi Pepin ayant dépouillé ces princes de leurs domaines, Charlemagne son fils & son successeur fit gouverner le Berri par un comte depuis l'an 778. & ce comté fut possedé successivement par divers sei-

gneurs jusqu'au regne du roi Raoul qui en priva Guillaume II. ou le *Jeune* duc d'Aquitaine neveu de Guillaume le *Pieux* au X. siécle, & y établit des vicomtes, dont le dernier vendit la vicomté de Bourges en 1100. au roi Philippe-Auguste, pour avoir de quoi fournir au voyage de la Terre Sainte. Le Berri fut ensuite réuni à la couronne, & érigé en duché en 1360. par le roi Jean, en faveur de Jean son troisiéme fils : il a servi depuis d'apanage à divers princes ou princesses de France.

La Loire arrose la partie orientale du pays, qu'elle sépare du Gâtinois & du Nivernois ; il est arrosé d'ailleurs par plusieurs petites rivieres, dont les principales sont l'Indre & le Cher. L'air y est temperé; & il est fertile en bled, en seigle & en vin ; les pâturages y sont fort bons, & on y éleve beaucoup de moutons dont la laine est fort estimée : il y a des mines de fer & on y recueille beaucoup de chanvre & de lin. La justice y est administrée, sous le ressort du parlement de Paris, par un grand bailli, qui est un des 4. plus anciens du royaume ; il y a 6. lieutenans généraux, qui rendent la justice en son nom, dans 6. bailliages royaux établis dans les 6. principales villes du pays, lesquels ressortissent dans les cas de l'édit au présidial de Bourges, le seul de la province. On compte 5. élections dans le Berri ; lesquelles, avec celles de S. Amand en Bourbonnois & de la Charité sur Loire composent la généralité de Bourges. Quant au gouvernement, la province a un gouverneur & un lieutenant général.

La riviere de Cher traverse le Berri du midi au nord & le divise en deux parties, l'orientale & l'occidentale : l'on donne le nom de Haut Berri à la premiére & de Bas à l'autre.

§. 1. *Le Haut Berri.*

Bourges, capitale de la province, qui est dans cette partie, étoit nommée anciennement *Avaricum*, nom qu'elle avoit pris de la petite riviere d'*Avara* ou *Averra*, *Yeure* ou *Eure* en François, sur laquelle elle est située, à son confluent avec l'Auron dans un pays marécageux, au 47. degré 4. m. de latitude, & au 19. 56. m. de longitude, environ à 50. lieues au midi de Paris. Elle est environnée de murailles de pierre de taille, taillée en pointe de diamans & flanquées de plusieurs tours : elle est grande & a un fauxbourg à chacune de ses portes : mais elle n'est pas peuplée à proportion de sa grandeur ; on n'y compte qu'environ 15000. ames, & n'a pas de commerce : elle est partagée en ancienne & en nouvelle. Le roi Louis XI. accorda au maire & aux échevins le privilége de la noblesse ; il y a 4. échevins, qui commandent chacun dans un des 4. quartiers de la ville.

L'église de Bourges rapporte la mission de S. Ursin son premier évêque aux tems Apostoliques ; il paroît du moins certain qu'elle est une des plus anciennes des Gaules : l'archevêque prend le titre de *Patriarche & de Primat d'Aquitaine*, titre qu'il s'est arrogé dans les siécles posterieurs. La cathédrale de S. Etienne est une des plus belles du royaume. Son chapitre est composé de 4. dignités & de 40. chanoines. Il y a une Ste. Chapelle fort belle, fondée au XIV. siécle par Jean duc de Berri qui y est inhumé : le chapitre est composé d'un trésorier qui a la jurisdiction épiscopale sur deux paroisses de la ville, de 12. chanoines, 19. chapelains & 13. vicaires : il y a 3. autres collégiales dans Bourges & 16. paroisses. Quant aux abbayes, on y voit celle de S. *Sulpice* qui est réguliere de la congrégation de saint Maur. Les Chanoines Réguliers de la con-

grégation de France ont celle de S. *Ambroise*; les Bénédictines celle de S. *Laurent* fondée par Charlemagne & les Bernardines celle de *Bussiere*: il y a de plus un grand nombre de maisons religieuses de l'un & de l'autre sexe, dont les principales sont le couvent des Augustins, chef d'une province réformée, & celui des Annonciades de Ste. Jeanne, fondé en 1503. le premier de son institut. Les Jésuites ont le collége & les PP. de l'Oratoire occupent l'ancienne abbaye de filles de St. *Hyppolite*.

L'université de Bourges, fondée en 1463. par le roi Louis XI. qui avoit pris naissance dans cette ville, est composée des 4. facultés, dont celle de théologie n'est fondée que depuis l'an 1624. par Henri de Bourbon: elle consiste en 4. professeurs tous Jésuites. Les Sulpiciens ont le séminaire, qui est fort beau. Le palais de Bourges, bâti par Jean duc de Berri sert aujourd'hui tant pour le logement du gouverneur qu'au présidial & aux autres jurisdictions pour rendre la justice. La belle maison que le célébre Jacques Cœur fit bâtir à Bourges sa patrie, sert d'hôtel de ville: la place de Bourbon est la plus grande de la ville, c'est-là ou étoient les Arénes ou l'amphithéâtre.

Il y a à Bourges un bureau de finances ou de trésoriers de France, avec une généralité composée de 5. élections situées en Berri & dans une partie du Nivernois & du Bourbonnois, qui font deux autres élections: il y a de plus à Bourges bailliage & siége présidial, chambre des monnoyes & élection.

Le diocése de Bourges, borné par la Loire vers le nord-est, est un des plus étendus de France: il comprend 900. tant paroisses que succursales partagées en 9. archidiaconés & en 20. archiprêtrés, 34. collégiales, 32. abbayes, 10. commanderies de Malte, &c. Mais toutes ces paroisses ne sont pas dans l'étendue du gouvernement de Berri; & il y en a une partie qui dépendent de ceux de Touraine, d'Orléanois, de Nivernois & de Bourbonnois.

Les villes les plus considérables du Haut Berri, après Bourges, sont *Sancerre*, sur la gauche de la Loire à 9. lieues au nord-est de Bourges, nommée en Latin *Saxiacum*: elle étoit forte & étoit défendue par un château, & elle est célébre par le siége que les Religionaires y soutinrent en 1573. ses fortifications sont aujourd'hui rasées. C'est le chef-lieu d'un comté d'où dépendent 12. châtellenies ou paroisses & 200. fiefs, qui a eu des comtes particuliers depuis le XII. siécle. Ce comté appartient aujourd'hui à la maison de Condé.

Dun le Roi, troisiéme ville du Berri, située à 6. lieues au sud-est de Bourges sur les frontiéres du Bourbonnois. Elle a un des 6. siéges du bailliage de Berri, dont le ressort est fort étendu: on y tient des foires considérables. *Mehum sur Yeure*, située dans une plaine agréable à trois lieues au nord-ouest de Bourges, nommée *Magdunum* en Latin, a un autre de ces 6. siéges, avec un château où mourut le roi Charles VII. qui l'avoit fait construire, & une collégiale. *Enrichemont* ou *Bois-Belle*, avec titre de principauté, qui jouit de plusieurs priviléges & qui est un franc-alleu à la maison de Bethune-Sulli. *Aubigni*, érigé en duché-pairie en 1684. en faveur de la duchesse de Portsmouth & de Charles Lenox duc de Richemont son fils; *Châteauneuf*, sur la droite du Cher ancienne baronie qui appartient au comte de Pontchartrain: la ville est divisée en Haute & Basse: le château, qui est beau, est dans la Haute; la paroisse de S. Pierre est collégiale. *Culant*, a titre de baronie.

Les abbayes de cette partie du Berri

sont S. *Satur*, auprès de la Loire & de Sancerre, de Chanoines Réguliers de la réforme de Boucachard; *Loroy*, en Latin *Locus-Regius*, de l'ordre de Cîteaux; *Beauvoir*, de filles du même ordre, située sur la riviere d'Yeure, & *Plein-Pied*, de Chanoines Reguliers, située à 2. lieues de Bourges.

§. 2. *Le Bas Berri.*

Cette partie du Berri, située à la gauche du Cher, en occupe la partie occidentale & la méridionale, & est plus étendue que l'autre. Ses principales villes sont

Issoudun, nommée en Latin *Exoldunum*: c'est la seconde ville du Berri, & on y compte 13. à 14. mille habitans. Elle est située dans un pays plat & découvert, à 7. lieues au sud-ouest de Bourges: elle est forte & défendue par un château, dont la riviere de Deols lave les murs. Elle a un des 6. siéges du bailliage de Berri, élection, 2. collégiales, l'abbaye de Notre-Dame de Benédictins non réformés & réguliere située dans le château, 5. autres maisons religieuses d'hommes ou de filles, 2. hôpitaux & 4. fauxbourgs.

Châteauroux, jolie ville située sur la gauche de la riviere d'Indre à 6. lieues au sud-ouest d'Issoudun. Raoul seigneur de *Deols*, aujourd'hui le *Bourg-Dieu*, bourg situé à un quart de lieue & auprès d'une abbaye fondée en 917. par Eblon ou Ebles, son prédecesseur, la fonda au X. siécle, & c'est de là qu'elle fut appellée *Castrum Radulphi*: Raoul donna en même tems le domaine du bourg de Deols à l'abbaye, qui devint riche & puissante & qui fonda en 919. celle de S. *Gildas* dans le voisinage, pour les moines de S. Gildas de Ruis en Bretagne, qui fuyoient la persecution des Normans avec les reliques de leur S. Patron. Ces 2. abbayes ayant été ruinées par les Religionaires, Henri de Bourbon prince de Condé, qui avoit acquis la baronie de Châteauroux érigée en comté en 1573. la fit ériger en duché-pairie en 1616. & ayant obtenu du pape en 1623. la suppression de ces 2. abbayes, il en unit le domaine, qui étoit très-considérable, au duché de Châteauroux, après avoir fondé néanmoins sur les biens de ces abbayes deux petites collégiales, l'une au Bourg-Dieu & l'autre de Notre-Dame & de S. Martin à Châteauroux; & les 4. chaires de théologie dans l'université de Bourges, qu'il affecta aux Jésuites. Louis de Bourbon-Condé comte de Clermont & abbé de S. Germain des Prés, ayant eu le duché de Châteauroux dans son partage, le vendit au roi qui l'a réuni à la couronne. Le pays de *Deolois* ou de Châteauroux comprenoit autrefois 1700. fiefs.

La ville de Châteauroux est bien peuplée & marchande, & il y a une manufacture de draps, qui occupe plus de 10. mille ouvriers de la ville ou des environs: outre la collégiale, il y a plusieurs paroisses & maisons religieuses, un château situé à l'extrémité de la ville sur une élevation, & un siége d'élection, dont le terrain est pour la plus grande partie ingrat & stérile, n'étant rempli que de forêts, d'étangs & de bruyeres.

Argenton, petite ville à 7. lieues au sud-ouest de Châteauroux, a titre de comté: elle est partagée en ville Haute & ville Basse, par la riviere de Creuse.

S. *Agnan*, petite ville située à la gauche du Cher à l'extrémité du Berri sur les frontiéres du Blaisois, à 16. lieues de Bourges vers le couchant, érigée en duché pairie en 1663. pour la maison de Beauvilliers: il y a une collégiale & trois maisons religieuses. La *Châtre*, qui a donné son nom à une ancienne maison & où il y a une collégiale & un convent

de Carmes; *Grancay*, *Villequiers* ou *Montfaucon*, *Valençai* *Ligneres*, où il y a une collégiale, & *Buzançois* anciennes baronies; *Charost*, petite ville sur l'Arnon, érigée en duché & pairie en 1672. pour la maison de Bethune, les lettres d'érection n'ont été enregistrées qu'en 1690. Le *Blanc* sur les frontieres du Poitou, petite ville partagée en 2. par la Creuse: il y a un siége d'élection, dont le terroir est stérile & marécageux, & où il y a beaucoup de forêts & d'étangs: *Oblincum* est le nom Latin de cette petite ville.

Les abbayes du Bas Berri sont les suivantes. 1°. Entre le Cher & l'Indre, *Celles*, avec une petite ville sur le Cher vers les frontieres du Blaisois: l'abbaye, qui est ancienne, ayant été détruite par les Normans passa aux Chanoines Réguliers auxquels les Feuillans ont succedé en 1613. l'abbé est régulier & triennal; S. Martin de *Massey*, près du Cher, de Bénédictins non réformés; la *Vernuce* & *Miserai*, de Chanoines Réguliers de la réforme de Boucachard; *Olivet*, sur le Cher, *Barzelle*, *Landais*, la *Prée* & Notre-Dame de *Pierres* de l'ordre de Cîteaux: cette derniere est réformée & réguliere; la *Boissiere* près de Culant de filles du même ordre; *Chezal-Benoît* dans les bois, abbaye réguliere de la congrégation de S. Maur, auparavant chef d'une congrégation réformée; & *Pui-Ferrand*, de Bénédictins non-réformés où il n'y a plus de conventualité, ayant été détruite en 1569. par les Religionaires.

2°. Entre l'Indre & la Creuse, *Fontgombaud*, à la droite de cette derniere riviere près le Blanc; S. *Génou de l'Estrée* à la gauche de l'Indre & *Maubec* de Bénédictins non-réformés; les religieux de la premiere au nombre de 10. vivent en commun: les deux menses de la derniere ont été unies en 1674. à l'évêché de Quebec; *Varennes* & *Aubepierre*, de l'ordre de Cîteaux, cette derniere est située sur les frontieres du diocése de Limoges, de même que celle d'*Aubignac* du même ordre à la gauche de la Creuse.

IV. GOUVERNEMENT DU BOURBONNOIS.

Ce gouvernement s'étend pour le spirituel dans les diocéses d'Autun, de Bourges & de Clermont; & comme il dépend pour la plus grande partie des 2. derniers, nous le comprenons dans l'Aquitaine, prise en général. Il est borné au nord par le Berri & le Nivernois; au levant par la Bourgogne; au midi par l'Auvergne & au couchant par le Berri: il a environ 25. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & autant du levant au couchant.

Le Bourbonnois a pris son nom du château de *Bourbon l'Archambaud* au diocése de Bourges, dont les seigneurs s'aggrandirent aux environs & posséderent enfin tout ce qui est compris aujourd'hui dans le Bourbonnois. Le château de Bourbon, qui étoit des dépendances du duché d'Aquitaine, au VIII. siécle & un poste important, fut mis sous la mouvance immédiate de la couronne vers l'an 932. & il eut une suite de seigneurs, dont 7. porterent le nom d'Archambaud; ce qui fit qu'on donna le nom de *Bourbon-l'Archambaud*, au chef-lieu, pour le distinguer de *Bourbon-Lanci* en Bourgogne, où il y a aussi des eaux chaudes & minerales; le mot *Bourb* en Gaulois signifiant ce que les Latins entendoient par *Aqua* ou *Therma*; ce qui se prouve encore par le mot de *Bourbonne* en Bassigni.

Archambaud VII. seigneur de Bourbon en Berri mort en 1169. ne laissa qu'une fille nommée Mahaud, qui épousa Gui

seigneur de Dampierre & qui mourut en 1218. La seigneurie de Bourbon-l'Archambaud passa de la maison de Dampierre dans celle de Bourgogne. Beatrix de Bourgogne dame de Bourbon & de Charolois porta ces domaines dans la maison de Robert son mari, comte de Clermont, 5e. fils du roi S. Louis : la terre de Bourbon-l'Archambaud fut érigée en duché pairie en 1327. en faveur de Louis fils de Robert. La posterité de Louis jouit du duché de Bourbonnois jusqu'à l'an 1521. que Jeanne fille & héritiere de Pierre II. duc de Bourbonnois épousa Charles de Bourbon comte de Montpensier connétable de France qui fut proscrit en 1523. Le duché de Bourbonnois fut confisqué & réuni à la couronne, quelques années après. Le roi Louis XIV. le donna par engagement en 1661. à Louis II. prince de Condé, pour le dédommager du duché d'Albret, & l'érigea de nouveau en sa faveur en duché pairie : il entra ainsi dans la maison de Condé qui le possede aujourd'hui.

Le pays est assez uni & fertile; mais sabloneux, ce qui fait qu'il produit peu de froment; mais on y recueille beaucoup de seigle & de vin : il fournit beaucoup de bois, de bêtail & d'huile de noix; & il y a des mines de fer & des eaux minerales. L'air y est assez temperé, quoiqu'il se ressente souvent de la froideur des montagnes d'Auvergne & du Forêts. Ses 3. principales rivieres sont la Loire, l'Allier & le Cher. Il est arrosé par plusieurs autres plus petites. Le gouvernement n'a qu'un lieutenant général sous le gouverneur, & il n'y a aucune place forte. Comme il appartient à 3. différens diocéses, nous le partagerons en trois articles.

1. La partie du Bourbonnois qui est du diocése d'Autun est située entre l'Allier & la Loire, & a été anciennement habitée par les *Boii* ou *Boiens*, compris parmi les *Æduens* ou *Autunois*. Sa capitale & de tout le pays est MOULINS, située sur la rive droite de l'Allier, au confluent de la petite riviere de Daune à 20. lieues au sud-est de Bourges, & à 30. au nord-ouest de Lyon dans une plaine agréable & fertile : elle doit sa fondation aux princes de la maison de Bourbon descendans de Robert fils de S. Louis, qui lui donnerent son nom à cause de divers *Moulins* situés aux environs. Elle est très-jolie, très-riante & partagée en 4. quartiers : on y compte 12000. habitans, & est renommée pour sa coûtellerie; il y a un vieux château : la principale église est la collégiale de Notre-Dame. La Chartreuse, qui est hors la ville, est très-belle : l'église des religieuses de la Visitation est remarquable par le tombeau de Henri duc de Monmorenci décapité en 1632. Les Jésuites y ont un collége, & on y compte 15. maisons religieuses. Il y a un cours planté d'arbres le long de la riviere d'Allier, qui fait une promenade très-agréable. Outre le présidial, il y a à Moulins, bailliage, sénéchaussée, & chambre du domaine qui ressortissent au parlement de Paris. La généralité fut établie en 1587. elle contient 7. élections, dont il n'y en a que trois dans le Bourbonnois, qui sont celles de *Moulins*, *Gannat* & *Montluçon* : les autres 4. s'étendent dans le Nivernois, la Marche & l'Auvergne. ; on y compte environ 325000. habitans. L'élection de Moulins s'étend sur 9. villes & 200. paroisses.

Les autres lieux plus considérables de cette partie du Bourbonnois sont *Iseure* près de Moulins, autrefois abbaye sous le nom de S. Pierre & aujourd'hui prieuré considérable de Bénédictines de la congrégation de S. Maur.

Septfonds, abbaye réguliere de l'ordre de Cîteaux, située à un quart de lieue de la Loire, & célebre par sa réforme : la

communauté eſt de près de 100. religieux ſans les domeſtiques.

2. La partie du Bourbonnois qui dépend du diocéſe de Bourges pour le ſpirituel, eſt la plus conſidérable, elle eſt ſituée à la gauche de l'Allier & contient *Montluçon*, petite ville ſituée ſur le Cher à 13. lieues au ſud oueſt de Moulins, dans une campagne environnée de pâturages & de côteaux chargés de vignes. C'eſt la ſeconde ville du Bourbonnois : elle a 3000. habitans ; & s'étend ſur le penchant d'un côteau qui va juſques au Cher, lequel baigne ſes 4. fauxbourgs, & coule ſous un pont de pierre de cinq arches. Il y a une collégiale, trois paroiſſes, quatre maiſons religieuſes & un hôpital.

Bourbon-l'Archambaud, petite ville ſituée à 6. lieues au couchant de Moulins, dans une valée & ſur la croupe de deux montagnes ſur leſquelles elle s'étend en forme d'amphithéâtre. Cette ville eſt célebre par ſes eaux thermales qui ſont fort fréquentées : elle eſt ornée d'un château fortifié à l'antique & flanqué de 24. groſſes tours. Il y a une belle chapelle dans le château, qui a donné ſon nom à la maiſon royale & regnante en France.

S. *Amand* ſur le Cher eſt au voiſinage de *Montrond* autrefois place très-forte démantelée en 1652. pour avoir ſervi de place d'armes au prince de Condé.

Les autres lieux plus conſidérables de la partie occidentale du Bourbonnois ſituée dans le diocéſe de Bourges à la gauche de l'Allier ſont *Nerlac*, *Niger-lacus* en Latin, ab. de l'ordre de Cîteaux à la droite du Cher; *Charenton*, abbaye de Bénédictines réformées ſur la Marmande, appellée auſſi *Bellevaux*; S. *Menoux*, autre abbaye de Bénédictines, à 2. lieues de Bourbon-l'Archambaud, aggrégée à l'ordre de Cluni; *Chantelle*, petite ville avec un ancien château très-fort ſur les frontieres du diocéſe de Clermont ou de l'Auvergne : ce château eſt raſé depuis la defection du connétable de Bourbon.

3. La partie du Bourbonois qui dépend du diocéſe de Clermont ſe diviſe en 2. parties; ſçavoir à la droite & à la gauche de l'Allier. Dans cette derniere partie eſt *Gannat*, petite ville ſituée à 12. lieues au midi de Moulins : il n'y a que cinq à ſix cens feux, avec un ſiége d'élection, une collégiale, & 3. communautés religieuſes ; *Souvigni* à 3. lieues de Moulins vers le couchant, où il y a un prieuré conventuel très-conſidérable de Cluniſtes réformés avec une petite ville, qui a ſervi de demeure aux ſeigneurs de Bourbon-l'Archambaud & qui étoit la capitale de leur domaine, avant la conſtruction de ce dernier château. Elle a mille habitans & une châtellenie qui eſt du reſſort de la ſénéchauſſée de Moulins.

Dans la partie du Bourbonnois ſituée à la droite de l'Allier dans le diocéſe de Clermont, entre cette riviere & la Loire, ſont *Vichi*, petite ville ſur la droite de l'Allier, célebre par ſes eaux chaudes & minerales. Les Celeſtins y ont un beau monaſtère : les environs de cette ville ſont fertiles & agréables. L'abbaye de Bénédictines de *Cuſſet* eſt ſituée au voiſinage ; elle fut fondée au commencement du IX. ſiécle, & elle a donné l'origine à une petite ville, ou il y a une collégiale ſoumiſe à l'abbaye, & un couvent de Capucins. *Varennes*, petite ville à la droite de l'Allier où les Croiſiers ont un monaſtère. La *Palice* ſur la Breſvre ancienne baronie à la maiſon de Chabannes.

Lurci le Sauvage, & 12. autres terres ſituées en Bourbonnois furent érigées en duché & pairie en 1723. ſous le nom de *Levis*, en faveur de Charles-Eugene, marquis de Levis, mort en 1734. ſans poſterité maſculine.

V. GOUVERNEMENT D'AUVERGNE.

L'Auvergne, qui a pris son nom des anciens peuples qui l'habitoient, qu'on nommoit *Arverni* & qui étoient des plus puissans des Gaules, avant que César en fit la conquête, est borné au nord par le Bourbonnois; au levant par le Beaujolois & le Forêts; au midi par le Velai, le Gevaudan & le Rouergue; & au couchant par le Querci, le Limousin & la Marche: son étendue du midi au nord est d'environ 40. lieues communes de France, & de 25. du levant au couchant.

C'est une des provinces de France qui s'est conservée plus longtems sous la puissance des empereurs Romains: le pays faisoit partie de la Celtique avant l'empereur Auguste qui l'attribua à l'Aquitaine; & il fit partie de la première Aquitaine, après la division de cette province. Il tomba enfin sous le pouvoir des Visigots après le milieu du V. siécle; & Thierri fils aîné de Clovis le conquit sur ces peuples au commencement du VI. il fit ensuite partie du royaume d'Austrasie jusques vers la fin du VII. siécle, qu'Eudes duc d'Aquitaine le soumit à sa domination: mais Pepin le Bref en dépouilla Vaïfre petit fils d'Eudes, ainsi que du reste de l'Aquitaine. Charlemagne y établit un comté bénéficiaire en 778. en la personne d'Icterius, qui eut divers successeurs jusqu'au commencement du X. siécle, que ce comté parvint à Guillaume le *Pieux* duc d'Aquitaine fondateur de l'abbaye de Cluni. Ses deux neveux, Guillaume le *Jeune* & Acfred lui succederent l'un après l'autre dans ces deux dignités; & étant morts sans enfans, le roi Raoul disposa vers l'an 931. du comté d'Auvergne en faveur de Raymond Pons comte de Toulouse. Ce dernier étant mort vers l'an 950. laissa son fils Guillaume *Taillefer* en bas âge: le roi Louis d'*Outremer* disposa alors du comté d'Auvergne en faveur de Guillaume *Tête d'Etoupes* comte de Poitiers, auquel les peuples du pays refuserent de se soumettre. Guillaume *Taillefer*, ne pouvant se maintenir de son côté dans la possession de ce comté, le ceda en fief vers l'an 983. à Gui viçomte de Clermont, qui devint ainsi comte d'Auvergne.

La posterité de Gui I. posseda le comté d'Auvergne en entier jusques au milieu du XII. siécle, que Guillaume VIII. l'usurpa sur Guillaume VII. son neveu, fils de Robert son frere aîné. Ils s'accommoderent dans la suite, & Guillaume VIII. ceda enfin à son neveu cette partie de l'Auvergne située aux environs d'Issoire, qui fut nommée *Dauphiné d'Auvergne*, parce que le fils de Guillaume VII. porta le nom de Daufin, de son ayeul paternel: les successeurs de Daufin prirent ce surnom. Le Daufiné d'Auvergne passa dans la maison de Bourbon-Montpensier au XV. siécle & ensuite dans celle de Savoye, jusqu'à Louise de Savoye, mere du roi François I. qui le réunit à la couronne en 1531. il rentra en 1543. dans la maison de Montpensier, d'où il a passé dans celle d'Orleans.

Guillaume VIII. comte d'Auvergne, après avoir cedé à Guillaume VII. une portion de l'Auvergne sous le nom de Daufiné, jouit de tout le reste du pays & le transmit à Robert IV. son fils & à Guillaume IX. son petit fils, d'où il passa à Gui II. frere de ce dernier. Le roi Philippe-Auguste confisqua en 1210. le comté d'Auvergne sur Gui II. pour crime de félonie: mais le roi S. Louis rendit en 1229. une partie de ce comté à Guillaume X. fils de Gui II. il se reserva l'autre, qui étoit la plus considérable, & qu'il don-

na à Alfonse son frere avec le comté de Poitou. Après la mort d'Alfonse le comté d'Auvergne fut réuni à la couronne en 1271. & le roi Jean en ayant disposé en 1360. en faveur de Jean duc de Berri son fils, l'érigea en duché pairie. Marie fille de Jean duc de Berri ayant épousé en 1400. Jean I. duc de Bourbon, le duché d'Auvergne passa avec le comté de Montpensier dans la maison de ce dernier, & y resta jusqu'en 1523. qu'il fut confisqué sur le connétable Charles de Bourbon & il fut réuni à la couronne en 1531.

Guillaume X. transmit à ses descendans la portion de l'Auvergne que le roi S. Louis lui avoit cedée, & qui fut nommée simplement *Comté d'Auvergne*, depuis l'érection de l'autre partie en duché en 1360. Robert V. fils de Guillaume X. fut aussi comte de Boulogne du chef d'Alix de Brabant sa mere. Il transmit les comtés d'Auvergne & de Boulogne à ses descendans, jusqu'à Marie petite fille de Robert VII. qui porta les deux comtés dans la maison de Bertrand V. sire de la Tour son mari. Elle mourut en 1437. laissant Bertrand VI. de la Tour son fils héritier des comtés d'Auvergne & de Boulogne. Jean petit-fils de Bertrand VI. n'eut que deux filles : Anne l'ainée mourut sans enfans; & Magdel. la cadette transmit ces deux comtés à Catherine de Medicis sa fille, épouse du roi Henri II. Marguerite de Valois reine de France, fille de Catherine & premiére femme du roi Henri IV. ayant succedé au comté d'Auvergne, à celui de Lauraguais, qui avoit été échangé pour celui de Boulogne, & à la baronie de la Tour, en fit donation en 1606. au dauphin Louis, qui regna ensuite sous le nom de Louis XIII. & qui les unit à la couronne. Le roi Louis XIV. ceda en 1651. le comté d'Auvergne au duc de Bouillon, qui le possede encore pour l'échange de Sedan.

L'Auvergne est fertile en bled, en vin, en fruits & en chanvre; & il n'y a aucune province en France où il y ait autant d'eaux ou de fontaines minerales. Les principales sont celles du *Mont d'Or*, qui est une des trois plus hautes montagnes du pays. Les deux autres sont *le Pui de Dome* & *le Cantal*. On trouve beaucoup de simples sur cette derniere; & en général toutes les montagnes d'Auvergne ont d'excellens pâturages, où on nourrit une grande quantité de bestiaux, qui fournissent beaucoup de mulets, & d'où on tire beaucoup de fromages, qu'on transporte dans toute la France. Les principales rivieres du pays sont l'Allier, la Sioule & la Dore : ces deux dernieres y ont leur source, de même que la Dordogne qui a la sienne dans la partie occidentale de l'Auvergne.

Le climat de cette province est fort different. Celui des montagnes, qui sont la plûpart couvertes de neige les deux tiers de l'année, est froid; mais celui de la Limagne ou de la basse Auvergne, est beaucoup plus temperé & plus agréable.

Les Auvergnats sont forts, robustes, laborieux & adroits : ils s'appliquent beaucoup à diverses sortes de manufactures, surtout de papier. Il sort tous les ans de la haute Auvergne un grand nombre de gens de travail, qui se répandent dans la Catalogne & les autres provinces d'Espagne pour y faire la récolte, & favoriser la paresse naturelle des Espagnols : ils en reviennent avec beaucoup d'argent. Il sort aussi du même pays beaucoup de scieurs de long & de chauderonniers qui courent tout le royaume.

Toute l'Auvergne est du ressort du parlement de Paris. La basse, est gouvernée par une coutume particuliere : mais la haute suit le droit écrit. Il y a deux sénéchaussées, cinq principaux bailliages &

plusieurs autres moindres, qui dans les cas de l'édit, ressortissent aux trois présidiaux établis dans cette province ; sçavoir à *Clermont*, *Riom* & *Aurillac*. Cette province est exempte de la gabelle & du droit d'Aides. Elle compose une généralité de 6. élections, où on compte près de cinq cens soixante mille habitans.

Le gouverneur d'Auvergne a sous lui deux lieutenans généraux ; l'un pour la haute & l'autre pour la basse Auvergne : il n'y a aucune place forte dans le pays depuis que le cardinal de Richelieu fit abattre en 1634. tous les châteaux qui pouvoient faire quelque défense.

On vient de voir qu'on partage l'Auvergne en Haute & Basse.

§. 1. *La Haute Auvergne.*

On donne le nom de Haute, à cette portion de l'Auvergne, qui est la moindre, à cause de sa situation dans les montagnes: elle occupe la partie méridionale du pays & confine vers son midi avec le Rouergue & le Gevaudan, & au couchant avec le Querci. Le diocése de S. Flour en occupe la principale partie : le reste est du diocése de Clermont.

1. S. FLOUR, ville capitale de la Haute Auvergne, est située au 45. degré moins quelques minutes de latitude, à 18. lieues au midi de Clermont, au pied du Mont Cantal sur un ruisseau nommé Lander dans un lieu nommé anciennement *Indiciac*. Ce lieu devint célébre, à cause d'une chapelle où étoit le tombeau de S. Flour, qu'on prétend avoir prêché l'évangile en Auvergne au IV. ou V. siécle, & il en prit le nom : la chapelle ou église de saint Flour, où il y avoit beaucoup de dévotion, fut donnée à la fin du X. siécle au monastére de Soucillanges de l'ordre de Cluni par les seigneurs qui dominoient dans le pays ; & on y établit dès-lors un prieuré conventuel de cet ordre. S. Odilon, alors abbé de Cluni, fit ceindre de murailles le bourg de S. Flour, & y fit construire une belle église que le pape Urbain II. dédia en 1096. Le monastére de S. Flour étant devenu dans la suite très-considérable, le pape Jean XXII. l'érigea en cathédrale en 1317. & le chapitre demeura régulier, de l'ordre de S. Benoît, jusqu'en 1476. qu'il fut sécularisé. Il fut composé de 3. dignités & de 17. canonicats ; l'évêque est seigneur de la ville. Il y a une église collégiale composée d'un prévôt & de 18. chanoines, un bailliage royal, une élection & un collége de Jésuites.

Le diocése de Saint Flour, distrait de celui de Clermont, contient 295. paroisses partagées en 5. archiprêtrés : il occupe la partie méridionale de la Haute & de la Basse Auvergne ; on y compte 12. collégiales & plusieurs abbayes & prieurés conventuels.

La partie de la Haute Auvergne qui est du diocése de S. Flour a les villes suivantes.

Aurillac : c'est la ville la plus considérable de la Haute Auvergne ; mais elle n'est pas épiscopale quoi qu'en dise Hubner. Elle est située à 12. lieues au couchant de Saint Flour dans un valon agréable arrosé par la petite riviere ou ruisseau de Jorzane : l'abbaye que S. Géraud y fonda à la fin du IX. siécle, lui a donné l'origine : cette abbaye que la Martiniere, après Piganiol, partage en deux, fut dédiée d'abord sous le nom de S. Pierre & de S. Clement ; & elle prit dans la suite le nom de S. Géraud comte du pays d'Aurillac son fondateur. S. Odon abbé de Cluni en eut l'administration : il en fut le troisiéme abbé & l'aggregea à son ordre au X. siécle. Elle devint très-considérable, & fut sécularisée & changée en collégiale en 1561. L'abbé Séculier, chef du chapitre, a conservé toutes ses prérogatives. Il est seigneur de la ville, & il y exerce l'autorité spi-

rituelle: outre l'abbé le chapitre est composé d'un doyen & de dix chanoines. L'église de S. Géraud étoit fort vaste ; mais les Protestans en ont détruit une partie.

La ville d'Aurillac est très-peuplée, & on y fait un grand commerce de dentelles : elle a le siége de la sénéchaussée de la Haute Auvergne avec un présidial établi par Henri II. & une élection. Il n'y a qu'une paroisse. Les Jésuites y ont un collége ; & il y a 4. maisons religieuses dans le fauxbourg qu'on appelle des *Freres*, sçavoir, de Carmes, qui ont un très-beau refectoire, de Cordeliers & les deux autres de filles, dont l'une est l'abbaye d'Urbanistes de *Boisset* qui y a été transférée. Le château, qui appartient au roi & qui commande la ville, est dans le fauxbourg Saint Estienne. L'abbaye de S. Jean de *Buix* de Bénédictines réformées est située sur une élevation auprès d'Aurillac.

Carlat ancien château très-fort, aujourd'hui rasé, avec titre de vicomté, a donné son nom au petit pays de *Carladés*, situé sur les frontieres du Rouergue, qui a eu une suite de vicomtes depuis le X. siécle, & que le roi Henri IV. du domaine duquel il faisoit partie à cause du comté de Rodez, réunit à la couronne. Le roi Louis XIII. l'ayant érigé en comté le donna en 1642. au prince de Monaco. *Vic* bourg sur la Cere aujourd'hui chef-lieu du Carladez, est célébre par ses eaux minerales. *Carlat* n'est plus qu'une petite ville de 150. feux située à 3. lieues au sud-est d'Aurillac.

Murat, autre petite ville, avec titre d'ancienne vicomté, est située sur le ruisseau d'Alagnon au pied d'un rocher, à 5. lieues au nord-ouest de S. Flour. Il y a une petite collégiale, prévôté royale, maitrise des eaux & forêts, &c. La plûpart de ses habitans sont chauderonniers.

Les autres lieux plus considérables de la partie de la haute Auvergne qui est du diocése de S. Flour sont *Caudes-Aiguet*, bourg ou petite ville sur les frontieres du Rouergue, forte par sa situation, il y a une collégiale ; *Aubijoux* & *Mardogne* anciennes baronies ; *Maurs* petite ville dont la Martiniere en a fait deux : il y a une des 4. prévôtés de la Haute Auvergne, avec une abbaye de Bénédictins non réformés ; *Montsalvi* prévôté conventuelle de Chanoines Réguliers, &c.

2. La partie de la Haute Auvergne qui dépend du diocése de Clermont, a *Mauriac* pour principale ville : elle est située à 7. l. au nord d'*Aurillac* auprès des sources de la Dordogne & des frontieres du Limousin : elle est fort marchande. Il y a un siege d'élection d'où dépendent 56. paroisses, un prieuré conventuel de la congrégation de S. Maur & un collége de Jésuites. Les autres lieux de cette portion de l'Auvergne sont *Achon* ancienne baronie, *Brajac* abbaye de Bénédictines fondée au VII. siécle, située à demi lieue de *Mauriac*, sur un rocher escarpé ; & *Fénieres* abbaye de l'ordre de Cîteaux.

§. 2. *La Basse Auvergne.*

Cette partie de l'Auvergne est trois fois plus étendue que la Haute : elle se divise en trois parties principales, qui sont la *Basse Auvergne orientale*, la *Limagne*, & *la Basse Auvergne occidentale*.

1. *La Basse Auvergne orientale* est située entre la riviere de Dore & le pays de Forés qui la bornent au levant : la principale ville de ce quartier est *Thiers* ou *Thiern*, située sur la pente d'un côteau, sur le ruisseau de Durol qui se jette bientôt après dans la Dore, à 8. lieues au levant de Clermont. C'est une des plus considérables de l'Auvergne, tant par son commerce que par le nombre de ses habitans; elle est chef d'une ancienne vicomté. Saint

Etienne fondateur de l'ordre de Grandmont étoit de la race de ses vicomtes. Outre l'abbaye de S. Simphorien de Bénédictins non réformés de l'ordre de Cluni, il y a une collégiale, un consulat de marchands, un séminaire, &c. *Ambert* petite ville, chef-lieu d'un petit pays appellé le *Livradois*, située à la droite de la Dore qui la borne au levant est fort commerçante : *Auliergues*, ou *Olierguès*, ancienne baronie. *Mégemont* & *Montpeyroux* sont deux abbayes de l'ordre de Citeaux.

2. *La Limagne*. Cette portion de l'Auvergne est un des meilleurs pays de France. Elle s'étend des deux côtés de l'Allier dans l'espace de 15. lieues, entre la riviere de Dore, qui la borne au levant, & les montagnes qui sont au couchant de la ville de Clermont : elle est extrêmement fertile en grains, abondante en toutes les choses nécessaires à la vie, & fort peuplée ; & elle ne manque que de bois. Elle étoit connue sous son nom du tems de S. Grégoire de Tours qui en étoit natif. Nous la partageons en Haute & Basse Limagne.

1°. La *Haute* est située vers le midi & l'Allier la coupe en deux comme la Basse. La partie qui est à la gauche de cette riviere dépend du diocése de S. Flour. *Brioude* située à 7. lieues au nord-est de S. Flour, sur la gauche de l'Allier, en Latin *Brivas* ou *Brivate*, mot qui en Gaulois ou Celtique signifie un *Pont*, en est la principale ville : elle est célébre par le tombeau de S. Julien, qui y souffrit le martyre au commencement du IV. siécle ; ce n'étoit alors qu'un village : l'affluence du peuple, que le tombeau de ce Saint y attiroit, donna occasion de bâtir l'église & la ville ; & il y avoit déja une communauté de clercs ou de moines pour desservir cette église au VII. siécle, lorsqu'elle fut ruinée par les Sarasins, dans une de leurs irruptions dans les Gaules : l'empereur Louis le *Débonnaire* la rebâtit au IX. & y établit un monastére. Brioude étoit alors le chef-lieu d'un comté qui comprenoit une partie de l'Auvergne. Ce monastére, qui fut gouverné par des abbés jusques au milieu du XIV. siécle, étoit changé en une nombreuse collégiale au milieu du XI. Il consiste aujourd'hui en deux dignités & 48. chanoines, qui font la même preuve de noblesse que ceux de S. Jean de Lyon & qui se disent comtes de Brioude : il y a de plus un bas chœur qui est nombreux. Parmi les 48. chanoines de Brioude on compte les évêques Du Pui & de Mende, & les abbés de la Chaise-Dieu, de S. Julien de Tours & de Pibrac qui jouissent chacun d'une prébende. Le chapitre avoit autrefois la jurisdiction spirituelle dans la ville : mais il l'a cedée en 1677. par une transaction, à l'évêque de S. Flour, & ne s'est reservé que l'immédiation dans l'église de S. Julien.

Il y a sept paroisses à Brioude & six communautés religieuses, trois d'hommes & trois de filles ; entre ces dernieres, est celle de Ste. Florine de l'ordre de Fontevraud, deux hôpitaux, &c.

Il y avoit autrefois plusieurs collégiales qui dépendoient de celle de Brioude : celle de *S. Germain Lambron* sur l'Allier, à l'extrêmité du diocése de S. Flour, en dépend encore. A un quart de lieue au dessus de Brioude sur l'Allier est ce qu'on appelle *Vieille Brioude* ; il y a un pont sur cette riviere, d'une seule arche, d'une structure merveilleuse. La *Vau-Dieu*, monastére de Bénédictines, est situé auprès de Brioude.

Les autres lieux plus considérables de la haute Limagne qui dépendent du diocése de S. Flour, sont *Mercœur* petite ville située au pied des Montagnes vers le Gevaudan. C'est une ancienne baronie, qui après avoir passé dans la maison de Bourbon & ensuite dans celle de Lorraine, fut érigée en duché-pairie en faveur de

cette derniere en 1569. ce duché passa ensuite dans la maison de Vendôme, & la pairie en fut éteinte en 1712. il appartient aujourd'hui au prince de Conti. *Ardes*, petite ville de 400. feux, en est le chef lieu. Comme le domaine de ce duché s'étend principalement dans le Gevaudan, où il y a 82. bourgs ou villages qui en dépendent, Mercœur est une des baronies du Gevaudan, dont les seigneurs entrent par tour aux états de Languedoc.

Langeac petite ville sur l'Allier, à six lieues au dessus de Brioude, où il y a une prévôté royale; *Pebrac* abbaye de Chanoines Réguliers de la congrégation de France; la *Voulte* aussi sur l'Allier, qui a un prieuré conventuel de l'ordre de Cluni; *Chanteuge*, en Latin *Cantogilum*, ancienne abbaye, qui n'est plus qu'un prieuré conventuel dépendant de la Chaize-Dieu; *Les Chases* sur la gauche de l'Allier, où il y a une abbaye de Bénédictines nobles, située dans une vallée profonde & étroite sur les frontieres du Gevaudan; S. Pierre de *Blesle* autre abbaye de Bénédictines située dans le duché de Mercœur, aggregée comme la précédente à l'ordre de Cluni. Il y a à Blesle 30. religieuses, qui ainsi que l'abbesse vivent séparement, & en chanoinesses.

L'autre partie de la haute Limagne, à la droite de l'Allier, dépend du diocése de Clermont. Elle contient *Arlenc* petite ville d'environ 400. feux; *Alegre* château & petite ville avec titre de marquisat sur les frontieres du Gevaudan; La *Chaize-Dieu*, riche & célébre abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur, située à 5. lieues au levant de Brioude, & à 7. au nord-ouest du Pui en Velai, fondée au milieu du XI. siécle par S. Robert qui y rassembla jusqu'à 300. religieux. le pape Clement VI. qui en avoit été religieux & qui y a son tombeau, en a fait construire l'église: cette abbaye, qui a donné l'origine à une petite ville a été chef d'ordre; en ayant eu plusieurs autres sous sa dépendance.

2°. La *Basse Limagne*, ou *la Limagne proprement dite*, s'étend des deux côtés de l'Allier vers le nord, & dépend entiérement du diocése de Clermont. On voit à la droite de cette riviere *Billon*, petite ville située à 6. lieues au sud-est de Clermont; il y a une collégiale & un collége de Jésuites; *Montboissier* ancienne baronie, qui a donné son nom à une ancienne maison de France; *Nonnete* ancien château sur l'Allier, où il y a une prévôté royale; *Vic-le-Comte* aussi sur l'Allier, petite ville, capitale du domaine des derniers comtes d'Auvergne, qui y avoient un palais & une Sainte Chapelle: il y a des eaux minérales à demi lieue de cette ville; *Soucillanges* ancienne abbaye changée en prieuré conventuel de l'ordre de Cluni au XI. siécle; *Usson* petite ville située sur une montagne, dans la dépendance de l'ancien comté du Brioude: elle a titre de marquisat & le siége d'une châtellenie royale; *Auzon* ancienne baronie. Les abbayes de *Manlieu* & de *Bouchet* sont dans cette partie de l'Auvergne: la premiere, qui fut fondée au VII. siécle est de Bénédictins non réformés: l'autre est de l'ordre de Cîteaux.

La partie de la Basse Limagne située à la gauche de l'Allier a CLERMONT, capitale de l'Auvergne. Elle est située vers le centre de la province sur une colline, au 45. degré 42. m. de latitude, & au 20. 49. m. de longitude, dans une campagne fertile, environnée de côteaux chargés de vignes, & de prairies: elle est une des plus anciennes des Gaules, & s'appelloit *Augustonemetum* avant qu'elle prit le nom d'*Arverna* des peuples du pays. Elle prit celui de Clermont vers la fin du X. siécle, d'un château situé dans le voisinage, où les habitans allerent s'établir après avoir aban-

donné l'ancienne ville, pour se mettre à couvert des courses des ennemis : elle est riche & bien peuplée, ornée de grandes places, de beaux édifices & de belles fontaines; mais les rues en sont étroites & les maisons sombres. La cathédrale de la Vierge est d'un très-beau Gothique travaillé avec délicatesse : son chapitre est composé de 3. dignités, un personat, 20. chanoines capitulans, 12. semi-prébendés, &c. La seconde église de Clermont est celle de S. *Allire*, qui est une abbaye réguliere de la congrégation de S. Maur. Les Prémontrés réformés ont l'abbaye de S. *André* dans les fauxbourgs. Il y a de plus 3. petites collégiales, qui avec la cathédrale sont les seules paroisses de la ville : on y voit plusieurs maisons religieuses; entr'autres un collége de Jésuites qui est fort beau : parmi celles de filles est l'abbaye de l'*Esclache* de l'ordre de Cîteaux qui y a été transférée vers l'an 1670.

Outre la sénéchaussée & le siége présidial, il y a à Clermont une cour des aides érigée en 1557. pour l'Auvergne & le Limousin, & établie d'abord à Montferrand. Elle fut transférée à Clermont en 1633.

Le diocése de Clermont est un des plus grands du royaume : il s'étend au-delà du gouvernement d'Auvergne, surtout dans le Bourbonnois & contient 758. paroisses partagées en 15. archiprêtrés, 28. abbayes & autant de collégiales.

Le *Pui de Dôme* est une célébre montagne située aux environs de Clermont : elle a d'excellens pâturages & on y trouve des simples fort rares. On voit au sommet les ruines de divers édifices. On voit aussi aux environs de Clermont l'ancienne abbaye de *Chantoin* occupée aujourd'hui par les Carmes déchaussés, & celle des Bénédictines réformées de *Beaumont*.

La ville de *Montferrand* n'est qu'à un quart de lieue au nord-est de Clermont. On avoit projetté de joindre ces deux villes; mais le projet n'a pas réussi : elles ne forment néanmoins qu'un même corps de communauté, sous le nom de *Clermont-Montferrand*. C'étoit autrefois un château qui appartenoit aux comtes Dauphins d'Auvergne & que le roi Philippe le Bel acquit en 1292. Il y a un bailliage royal, une collégiale, une maison des religieux de S. Antoine en Viennois, une commanderie de Malte, & un couvent de Cordeliers établis du vivant de S. François.

Riom est la seconde ville de l'Auvergne. Elle est située sur une colline à 2. lieues de Clermont vers le nord. Elle étoit connue anciennement sous le nom de *Riomagus*. Il y a trois collégiales, dont celle de S. Amable patron de la ville, qui a été une abbaye de Chanoines Réguliers, sécularisés en 1548. est la principale. Une de ces collégiales est celle de la Ste. Chapelle du palais de Riom, habité autrefois par les ducs d'Auvergne, du domaine desquels cette ville étoit la capitale. La sénéchaussée & le présidial de Riom ont un ressort très-étendu. Il y a de plus une généralité avec une intendance, un bureau de trésoriers de France, établis en 1551. une élection qui contient 143. paroisses, une chambre de monnoyes, une jurisdiction consulaire, un collége gouverné par les PP. de l'Oratoire, &c. Riom a produit plusieurs personnes illustres.

Issoire, petite ville située au confluent de la petite riviere de Couse, avec l'Allier, à sept lieues de Clermont qu'elle a au nord, & à autant de Brioude qu'elle a au midi, n'étoit qu'un village du tems de Gregoire de Tours. Elle a l'abbaye de S. Austremoine apôtre de l'Auvergne de la congrégation de S. Maur. L'abbé est seigneur de la ville, dont le nom Latin est *Icidiorum*. *Vodable* petite ville située aux environs d'Issoire étoit le chef-lieu du Daufiné d'Auvergne.

Montpensier, petite ville qui a donné son nom à une branche de la maison de Bourbon, est située à 4. lieues au nord-est de Riom. Elle fut érigée en duché-pairie en 1538. renouvellé en 1695. Elle appartient aujourd'hui au duc d'Orléans. La principauté des Daufins d'Auvergne & la baronie de *Combrailles* en dépendent. Il y avoit autrefois un château qui est aujourd'hui ruiné. La petite ville d'*Aigueperse*, chef-lieu du duché de Montpensier, en est à un quart de lieue : il y a deux collégiales & une abbaye d'Urbanistes. *Randan* ancienne baronie érigée en comté en 1566. & en duché-pairie en 1661. qui s'est éteint en 1714. *Effiat* a titre de marquisat.

S. Pourçain sur la Sioule, petite ville qui a environ 2000. habitans, est comme enclavée dans le Bourbonnois ; étant située à l'extrêmité de l'Auvergne à 10. lieues au nord de Riom : l'abbaye qui lui a donné son nom n'est plus qu'un prieuré conventuel de la congrégation de S. Maur. Il y a deux autres maisons religieuses & un hôpital. On voit encore dans cette portion de la Limagne les abbayes de S. Gilbert de *Neuf-Fontaines* de l'ordre de Prémontré ; *d'Ebreuil & de Ménat* de Bénédictins non réformés, dont la premiére est réguliére ; la seconde est de l'ordre de Cluni ; *Mauzac* située aux environs de Riom de Clunistes réformés, & d'*Arthone* autrefois de Chanoines Réguliers & aujourd'hui collégiale.

3. La Basse Auvergne occidentale, située entre les montagnes qui sont au couchant de Clermont, la Marche & le Limousin, se divise en deux parties, dont l'une dépend du diocése de Clermont & l'autre de celui de Limoges. Il n'y a aucune ville considérable dans la premiére partie. On y voit le château de la *Tour*, ancienne baronie qui a donné son nom à la maison de Bouillon, & les deux abbayes de *Bellaigue* & de la *Vayssi* de l'ordre de Cîteaux. Le nom Latin de la premiére est *Bella Aqua*, & celui de la seconde qui est de filles, *Vallis Sana*.

L'autre partie de la basse Auvergne occidentale, contient le pays de *Combraille*, qui a environ 14. lieues communes de France de long du midi au nord & cinq à six de large, & qui est partagé en *Combraille* proprement dit & en pays de Franc-alleu. Ce pays est un titre d'ancienne baronie qui a appartenu aux comtes d'Auvergne, & ensuite aux ducs de Montpensier de la maison de Bourbon, d'où elle a passé au duc d'Orléans. On ne recueille que du seigle dans le pays : mais on y nourrit beaucoup de bestiaux. La principale ville est *Evaux*, où est le siége de l'élection du pays, qui dépend de la généralité de Moulins. Le *Franc-alleu* est un petit pays ainsi nommé à cause des priviléges dont il jouit ; il n'y a aucune place considérable.

VI. GOUVERNEMENT DE LIMOUSIN.

La Marche borne ce pays au nord, l'Auvergne au levant, le Querci au midi & le Perigord & l'Angoumois au couchant. Son étendue du midi au nord est de 25. lieues communes de France ; & il en a autant du levant au couchant.

Les peuples nommés *Lemovices* qui lui ont donné le nom, l'occupoient ainsi que le gouvernement de la Marche, dans le tems que Jules César fit la conquête de la Celtique dont il faisoit partie. Ces peuples furent du nombre des 14. situés entre la Loire & la Garonne, que l'Empereur Auguste attribua à l'Aquitaine ; & ils étoient compris dans l'Aquitaine 1°, lorsque les Visigots les soumirent vers le milieu du V. siécle : le pays passa sous la domination Françoise au commencement

ment du VI. & sous celle d'Eudes duc d'Aquitaine vers la fin du VII. Waifre petit-fils & successeur de ce prince en jouissoit, lorsqu'il fut dépouillé de tous ses états, après le milieu du VIII. par Pepin le Bref. Le pays fut gouverné sous Charlemagne & ses successeurs, par un comte qui étendoit son autorité sur tout l'ancien diocése de Limoges, qui fut partagé en deux comtés héréditaires au X. siécle, sçavoir en comté *de Limousin* & en comté de *la Marche*.

Ce dernier comté fit depuis un domaine particulier, comme il fait aujourd'hui un gouvernement général indépendant de celui du Limousin. Le roi Louis d'*Outremer* disposa de ce dernier comté en faveur de Guillaume *Tête d'Etoupes* comte de Poitiers & duc d'Aquitaine, & ce comté eut ensuite le même sort que l'Aquitaine. Le roi Philippe *Auguste* le conquit sur Jean *Sans-terre*, roi d'Angleterre au commencement du XIII. siécle : mais le roi S. Louis le rendit à cette couronne par le traité de l'an 1259. ce qui fut confirmé par celui de Brétigni en 1360. Enfin le roi Charles V. reprit bien-tôt après le Limousin sur les Anglois & le réunit à la couronne.

Outre le comté de ce nom, uni au duché d'Aquitaine, le Limousin eut des vicomtes, qui en partagerent le domaine avec les comtes depuis la fin du IX. siécle. Cette vicomté passa dans la maison des vicomtes de Comborn dans le XII. & ensuite dans celle de Bretagne. Elle entra dans la maison d'Albret au XV. & le roi Henri IV. héritier de cette derniere maison, la réunit à la couronne.

Les principales rivieres du Limousin sont la Dordogne, la Vienne & la Vezere.

Le pays en général est peu fertile ; il n'est couvert, surtout le haut pays, où l'air est froid à cause des montagnes qu'on y trouve, que de forêts de châtaigniers, dont le fruit est la nourriture la plus commune des gens de la campagne & même de plusieurs des villes, avec les navets & le bled Sarasin : le reste du pays produit plus de seigle que de froment. Le bas Limousin est beaucoup meilleur que le haut; & on y recueille de bon vin dans quelques cantons, principalement aux environs de Brive : on fait dans tout le pays un grand commerce de bestiaux, surtout de bœufs & de chevaux. Il y a des mines de fer & quelques unes de plomb & de cuivre. On y fabrique beaucoup de papier & il y a quelques manufactures d'étoffes.

Les Limousins passent pour industrieux, prudens, laborieux & ménagers : ils fournissent un grand nombre de maçons & de manœuvres ou aides de maçon à Paris & à plusieurs provinces du royaume.

Le pays est régi par le droit Romain ou écrit & est du ressort du parlement de Bourdeaux. Il y a un grand sénéchal d'épée qui a 4. siéges de sénéchaussée & il y a 3. présidiaux. Quant aux finances, il y a une généralité à Limoges d'où dépendent 5. élections, dont 3. sont dans le Limousin & ressortissent à la cour des aides de Clermont ; sçavoir celles de *Limoges*, *Tulle* & *Brive*. Celles de *Bourganeuf* dans la *Marche* & *d'Angoulême* sont les 2. autres. Elles renferment près de six cens mille habitans. Le gouverneur de Limousin n'a qu'un lieutenant général sous son autorité. On divise le pays en Haut & Bas.

§. 1. *Le Haut Limousin.*

LIMOGES, ville capitale de tout le Limousin & en particulier du Haut qui occupe la partie septentrionale du pays, est située à la droite de la Vienne à environ 55. lieues au nord de Toulouse, partie sur une colline & partie dans un valon : son enceinte est d'environ une lieue & demie. Son ancien nom étoit *Ra-*

tiastum avant qu'elle prit celui des peuples, dont elle étoit capitale. Elle est fort commerçante : mais mal bâtie, & il y a peu de belles maisons. Il y manque aussi de places publiques. On la partage en *Cité* & en *Ville*. La cathédrale de S. Etienne qui est dans la premiére n'est pas entierement achevée : mais ce qui est fait est beau. Son chapitre consiste en 4. dignités, 28. canonicats & un bas chœur nombreux. La 2e. église de Limoges est celle de S. Martial apôtre du pays ; c'est une ancienne abbaye de Bénédictins, fondée au commencement du IX. siécle, & changée en collégiale au milieu du XVI. siécle. Il y a trois autres abbayes à Limoges ; sçavoir celle de *S. Augustin* qui est réguliere & la premiére de France, qui a embrassé la réforme de la congrégation de S. Maur. Celle de *S. Martin* étoit aussi de Bénédictins : elle fut donnée aux Feuillans en 1619. ils y ont un abbé régulier, qui n'est que triennal, ainsi que celui de S. Augustin. Enfin la quatriéme abbaye de Limoges est celle des Bénédictines de *Notre-Dame de la Regle*, fondée par l'empereur Louis le Débonnaire : elle est fort considérable. Il y a plusieurs autres maisons religieuses à avec un collége de Jésuites & diverses confrairies de *Pénitens*. On y voit le principal siége de la sénéchaussée du Limousin & un présidial érigé en 1551. on a déja parlé du bureau des finances & de la généralité établis à Limoges, où il y a aussi un hôtel des monnoyes.

Le diocése de Limoges est un des plus étendus du royaume. L'almanach royal y met 900. paroisses : mais dans le *Gallia Christiana* on se contente de marquer qu'il y en a *plus de six cens* partagées en 17. archiprêtrés.

Les autres villes du haut Limousin sont *S. Leonard* nommée autrefois *Nobiliacum*, située sur la Vienne à 4. lieues de Limoges : il y a une collégiale autrefois abbaye de Chanoines Réguliers, qui a donné l'origine à la ville, où il y a une manufacture considérable de papier.

S. Yrier de la Perche, autre petite ville d'environ 3000. habitans, située à 6 six lieues au sud-ouest de Limoges, doit son origine à une ancienne abbaye fondée au VI. siécle par S. Yrier, nommé en Latin *Aredius*, dans un lieu appellé *Altanum* sur le ruisseau ou petite riviere de Loulour : cette abbaye fut sécularisée dans la suite & changée en collégiale, soumise au chapitre de S. Martin de Tours. *Pierre-Bussiere* à 5. lieues au sud-est de Limoges, ancienne baronie ; *Chaslus*, bourg avec titre de comté ; *Eymontiers* bourg de 400. feux situé vers les sources de la Vienne, avec une ancienne abbaye sécularisée & changée en collégiale ; *Pompadour* château situé à 9. lieues au midi de Limoges avec titre d'ancienne baronie.

On voit dans cette partie du Limousin les abbayes de *Solignac*, des *Alleus*, & du *Palais Notre-Dame*. La premiére située à deux lieues au midi de Limoges, sur la petite riviere de Briance, dans une vallée agréable, fut fondée au VII. siécle par S. Eloy évêque de Noyon : elle est aujourd'hui à la congrégation de S. Maur : la seconde, qui est de Bénédictines, est aussi à 2. lieues de Limoges. La troisiéme située auprès de Limoges est de l'ordre de Cîteaux.

§. 2. *Le Bas Limousin.*

TULLE est la capitale de cette partie du Limousin, qui s'étend vers le midi & le Querci à la gauche de la Vezere. Cette ville doit son origine à une ancienne abbaye de Bénédictins fondée au VII. siécle sous le nom de S. Martin & détruite par les Normans au IX. elle fut rétablie au X. & érigée en cathédrale en 1317. le chapitre demeura régulier jusques au commencement du XVI. siécle qu'il fut sécularisé

& composé de 4. dignités & 12. chanoines. La ville de Tulle, nommée anciennement *Tuelle* & *Tutela* en Latin, est située à 15. lieues au sud-est de Limoges, dans un pays de montagnes & de précipices, partie sur le penchant d'une montagne & partie dans un valon, au confluent des petites rivieres de Coreze & de Solan : l'évêque en est seigneur. Elle contient environ 3000. ames : outre le collége des Jésuites, les Feuillans, les Récollets & les Carmes déchaussés y ont des couvens & il y a 4. monastères de filles, dont l'un est de Bernardines. Il y a un des 4. siéges de la sénéchaussée du Limousin, un présidial créé en 1635. dont la jurisdiction s'étend sur 140. paroisses, & une élection qui en renferme 171. Le diocése de Tulle, distrait de celui de Limoges, ne contient que 70. paroisses; le lieu le plus remarquable est l'abbaye de *Valette* de l'ordre de Cîteaux.

Tout le reste du bas Limousin dépend du diocése de Limoges. On y voit *Brive* qui dispute à Tulle l'honneur d'en être la capitale. Elle est située à 14. lieues au midi de Limoges, au confluent de la Vezere & de la Coreze, où il y a un pont qui lui a fait donner son nom : on la surnomme la *Gaillarde*, à cause de son heureuse situation, de la fertilité de son terroir, & de la beauté de ses environs : on y compte 4000. ames. Elle a un des 4. siéges de la sénéchaussée du Limousin, un présidial & une élection qui a 90. paroisses dans son étendue : les PP. de la Doctrine Chrétienne y ont un collége.

Uzerche, ville ancienne où on ne compte qu'environ mille habitans. Elle est à 5. lieues au nord-est de Brive sur un rocher environné de la riviere de Vezere, ce qui en fait une presqu'isle : les maisons sont assez bien bâties. Il y a l'abbaye de Saint Pierre de Bénédictins non réformés, fondée au X. siéc. avec un des 4. siéges de la sénéchaussée du Limousin. A deux lieues d'Uzerche est la Chartreuse de *Glandieres*.

Ventadour, ancien château situé à sept lieues au levant d'Uzerche avec titre de vicomté, qui a eu une suite de vicomtes de la même race, depuis le commencement du XI. siècle jusques vers la fin du XV. que cette vicomté passa par femmes dans une branche de la maison de Levis, en faveur de laquelle elle fut érigée en duché en 1578. & en pairie en 1589. La pairie s'est éteinte en 1717. & le duché appartient aujourd'hui à la maison de Rohan-Soubise : la petite ville *d'Ussel* en est le chef-lieu. L'abbaye de *Meimac* & le prieuré de *S. Angel* de la congrégation de S. Maur sont situés aux environs, ainsi que celui du *Port-Dieu* dépendant de la Chaize-Dieu.

Turenne château situé à 2. lieues au sud-est de Brive sur les frontieres du *Querci*, a un ancien titre de vicomté. Cette vicomté, possedée par une suite de vicomtes depuis le X. siècle, passa dans la maison de Comborn au XI. & dans celle Comminges au XIV. Guillaume Roger comte de Beaufort l'ayant acquise en 1350. le roi Jean lui accorda divers priviléges, en considération du pape Clement VI. qui étoit de cette maison; priviléges dont les vicomtes de Turenne ses successeurs ont toûjours joui depuis. Cette vicomté ayant passé dans la maison de la Tour d'Oliergues en 1444. par le mariage d'Anne de Beaufort qui en étoit héritiere, avec Agne IV. sire de la Tour, leurs descendans l'ont possedée jusques à Charles-Godefroy duc de Bouillon, qui en 1738. l'a vendue au roi qui la réunie à la couronne. Le château de Turenne étoit une place forte au VIII. siècle : la ville qui y est jointe est capitale de la vicomté, qui a 8. lieues de long & 7. de large, & contient cinq autres villes & 90. bourgs ou paroisses situés la plûpart dans le bas Limousin;

& les autres dans le Querci & le Perigord. Une de ces cinq villes est celle de *Beaulieu* en Limousin sur la droite de la Dordogne où il y a une abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur.

Le château de *Noailles*, qui a donné son nom à une ancienne & illustre maison, étoit situé dans l'étendue de cette vicomté; c'est pourquoi le titre de duché-pairie fut attribué à la terre & châtellenie d'*Ayen* qui avoit été déja érigée en comté en 1593. lorsque le roi Louis XIV. l'érigea sous le nom de Noailles en 1663. Le duché de Noailles consiste en 4. châtellenies, dont celles d'*Ayen* & de *Mansol* sont situées dans le bas Limousin : les deux autres, *l'Arche* & *Terrasson*, sont partie dans le Limousin & partie dans le Perigord : ces quatre châtellenies contiennent 24. paroisses.

Les autres abbayes du bas Limousin sont S. Pierre de *Vigeois* sur la Vezere, dans le voisinage d'Uzerche, de Bénédictins non réformés : son nom Latin est *Vosium*; *Bonne-Aigue*, *Dalon*, & *Obasine* de l'ordre de Cîteaux : la première est réformée & réguliere; & enfin celle de Bénédictines de *Bonne-Saigne*, située à deux milles d'Ussel.

VII. GOUVERNEMENT DE LA MARCHE.

Cette province, qui s'étend jusqu'à une lieue de Limoges, est bornée au midi par le Limousin; au levant par l'Auvergne & le Bourbonnois; au nord par le Berri & par le Poitou; & par l'Angoumois au couchant : comme ce pays est situé à l'extrêmité septentrionale du Limousin, dont il faisoit partie, on lui a donné le nom de *la Marche* ou de la *Marche du Limousin*, qui veut dire *Frontiere* : il a environ 25. lieues communes de France d'étendue du levant au couchant & 22. du midi au nord. Comme il dépend du diocése de Limoges pour le spirituel, & qu'il est du ressort du parlement de Paris, tandis que le Limousin dépend du parlement de Bourdeaux, l'évêque de Limoges tient un official à Gueret capitale du pays.

Cette partie de l'ancien comté de Limoges fut gouvernée par des comtes particuliers depuis la fin du X. siécle & séparée alors du Limousin. La race des premiers comtes de la Marche finit environ un siécle après; & ce comté passa successivement dans les maisons de Montgommeri & de Lezignem. Le roi Philippe le Bel, à qui il échut au commencement du XIV. siécle, en disposa en faveur de son fils Charles, pour lequel le roi Philippe le Long l'érigea en pairie en 1316. Ce prince étant devenu roi de France sous le nom de Charles IV. donna en 1322. le comté de la Marche à Louis I. duc de Bourbon, en échange de celui de Clermont en Beauvoisis. Eleonor héritiere de cette branche de la maison de Bourbon, porta le comté dans la maison de Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac son mari. Jacques duc de Nemours fils de Bernard ayant été décapité en 1477. & ses biens ayant été confisqués, le roi Louis XI. disposa du comté de la Marche en faveur de Pierre de Bourbon sire de Beaujeu son gendre. Susanne fille de Pierre, épousa le connétable Charles de Bourbon, dont les biens furent confisqués pour félonie; le roi François I. unit ce comté à la couronne en 1531. Le prince de Conti le possede aujourd'hui, & son fils en porte le titre.

Les principales rivieres du pays sont la Vienne, la Creuse & la Gartempe. La Haute Marche est assez fertile en bled; & il y a quelques vignobles : mais le plus grand commerce du pays consiste en bestiaux : il y a quelques manufactures de

tapisseries. Le pays est partagé en deux sénéchaussées & en 3. élections, dont deux dans la Haute Marche sont de la généralité de Moulins & l'autre est de celle de Limoges. Il est exempt de la gabelle. Le gouverneur de la Marche n'a qu'un lieutenant général sous son autorité.

On divise cette province en Haute ou Orientale & en Basse ou Occidentale.

§. 1. *La Haute Marche.*

La Haute Marche a pour capitale GUERET qui l'est aussi de tout le pays : son nom Latin est *Waractus*. On croit qu'elle doit son origine à une abbaye dont S. Pardoux fut premier abbé au VIII. siécle, & qui n'est plus qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de S. Savin de Poitiers. Elle est située sur la riviere de Gartempe vers sa source à 13. lieues au nord-est de Limoges. Elle est petite, mais elle est le siége d'une sénéchaussée, d'un présidial créé en 1635. & d'une maîtrise des eaux & forêts, qui, ainsi que le présidial, a toute la Marche sous sa jurisdiction. Les Barnabites y ont un collége fondé par Antoine Varillas fameux historien, natif de cette ville. L'élection de Gueret comprend 570. paroisses : elle est du ressort de la cour des aides de Clermont.

La seconde ville de la Haute Marche est *Aubusson*, située le long de la Creuse, dans un fond plein de rochers, sur les frontieres du Limousin, à 6. lieues au sud-est de Gueret. Elle contient environ 600. familles : il y a une manufacture de tapisseries qui la rend marchande. C'est une des plus anciennes vicomtés du diocése de Limoges, qui après avoir été possedée par une suite de vicomtes depuis la fin du IX. siécle, fut réunie au domaine des vicomtes de la Marche après le milieu du XIII. Le roi Louis XIV. la donna avec quelques châtellenies voisines au maréchal de la Feuillade qui descendoit d'une branche cadete des anciens vicomtes d'Aubusson.

Ahun, autre petite ville sur la Creuse entre Gueret & Aubusson, contient 200. feux avec une jurisdiction royale. Il y a auprès l'abbaye de S. Estienne de Bénédictins non réformés. *Bourganeuf*, autre petite ville, est chef d'une élection : elle est située à 8. lieues au nord-est de Limoges & à 5. au sud-ouest de Gueret ; c'est le siége du grand prieuré d'Auvergne de l'ordre de Malte.

Grandmont, petite ville à 5. lieues au nord-est de Limoges, tire son origine d'une abbaye réguliere, chef d'ordre, fondé par S. Estienne de Thiers au commencement du XI. siécle. Les bâtimens de l'abbaye sont considérables. Cet ordre possedoit plus de 50. monastères ou prieurés conventuels répandus dans toute la France & jusques en Angleterre. Mais le relâchement s'y étant introduit, & ayant été livrés la plûpart à des commendataires, le nombre en est fort diminué. Il y en a sept à huit qui ont embrassé une réforme fort sévére & qui vivent très-reguliererement.

Les autres abbayes de la Haute Marche sont *Bonlieu*, *Pré-Benoît* & *Aubepierre* de l'ordre de Cîteaux.

§. 2. *La Basse Marche.*

DORAT est la principale ville de ce canton. Elle est située sur la Sevre à 10. lieues de Limoges vers le nord-ouest, & contient environ 2000. habitans avec un des deux siéges de la sénéchaussée de la Basse Marche, qui est régie par la coûtume de Poitou. L'église collégiale de Saint Pierre de Dorat a été autrefois de Chanoines Réguliers. Le chef a conservé le titre d'abbé.

Bellac petite ville a l'autre siége de sénéchaussée de la Basse Marche régi par le

droit écrit : elle contient 3000. habitans, & est située sur la petite riviere de Vincou qui se joint bientôt après avec la Gartempe à 3. lieues au midi de Dorat.

S. Junien sur la Vienne à 5. lieues au dessous de Limoges est une autre petite ville ; l'évêque de Limoges en est seigneur : il y a une collégiale.

Mortemar, petite ville, que Piganiol & la Martiniere mettent mal-à-propos dans le Poitou, est située certainement dans la Basse Marche & le diocése de Limoges, à 4. lieues au nord-ouest de Limoges sur les frontieres du Poitou ; c'est une ancienne baronie qui après avoir eu titre de marquisat fut érigée en duché-pairie en 1650. en faveur de la maison de Rochechouart. Les Augustins & les Carmes y ont de très-beaux couvens fondés par les seigneurs du lieu.

La Colombe, *Aubignac* ou *Aubigni* & le *Beuil* ou le *Bœuf* sont trois abbayes de l'ordre de Cîteaux situées dans la Basse Marche. La premiere, qui est sur les frontieres du Berri, est réformée & réguliere. La seconde est aussi sur les frontieres du Berri & on la comprend dans le diocése de Bourges dans le *Gallia Christiana* ; mais elle appartient au diocése de Limoges. La troisiéme est située auprès de S. Junien. Celle de l'*Esterp* appartient aux Chanoines Réguliers de la congrégation de France. Celle de *Benevent*, du même ordre, a été unie en 1693. à l'évêché & au chapitre de Quebec.

VIII. GOUVERNEMENT DE SAINTONGE ET D'ANGOUMOIS.

Ces deux provinces ne font qu'un seul gouvernement, administré par un gouverneur & un seul lieutenant général.

I. LA SAINTONGE.

La Saintonge est bornée au nord par l'Aunis & le Poitou ; au levant par l'Angoumois ; au midi par le Bourdelois & au couchant par la Gironde & l'Océan. Une partie en a été détachée pour être attribuée au gouvernement d'Aunis ; entr'autres le pays de Brouage & l'isle d'Oleron. Elle a 25. lieues communes de France d'étendue du midi au nord & 15. du levant au couchant.

Les *Santones*, anciens habitans du pays qui lui ont donné leur nom, après avoir été assujettis par Jules César, avec tous les autres peuples de la Celtique ; furent du nombre des 14. de cette province que l'empereur Auguste attribua à l'Aquitaine ; & après la subdivision de cette province ils firent partie de l'Aquitaine seconde. Ils furent soumis par les Visigots au V. siécle & ensuite par le roi Clovis, qui soumit la Saintonge au commencement du VI. Cette province fut comprise dans le royaume de Toulouse ou d'Aquitaine que le roi Dagobert donna en 628. à son frere Charibert, & elle passa aux ducs héréditaires d'Aquitaine, descendans de ce dernier prince, jusqu'après le milieu du *VIII.* siécle, que Pepin le Bref en dépouilla le duc Waifre. Charlemagne & ses successeurs firent gouverner le pays par des comtes bénéficiaires : Guillaume *Tête-d'Etoupes* comte de Poitou & duc d'Aquitaine l'unit à son domaine ; d'où ce pays passa à Jean *Sans-terre* roi d'Angleterre, qui le donna à Isabeau d'Angoulême sa femme pour son douaire. Louis VIII. roi de France le donna en proprieté à Hugues, comte de la Marche, second mari d'Isabelle : mais S. Louis priva ce dernier de ses domaines en 1242. pour crime de félonie & céda la Saintonge à Henri roi d'Angleterre par le traité de l'an 1259. Philippe le Bel la reprit sur les Anglois qui la reprirent après la bataille de Poitiers en 1350,

Enfin le roi Charles V. la reconquit sur eux & la réunit à la couronne.

Les principales rivieres de la Saintonge sont la Charente & la Boutonne. Le pays est fertile en bleds, en vins & en fruits; on y recueille surtout beaucoup de sel dans les marais salans qui sont sur les côtes, & c'est la principale branche du commerce du pays. On y éleve de fort bons chevaux.

La Saintonge est dans le ressort du parlement de Bourdeaux; excepté quelques paroisses, qui dépendent de l'Angoumois & par conséquent du parlement de Paris. Il y a un sénéchal d'épée pour tout le pays, 3. bailliages, & deux élections qui sont de la généralité de la Rochelle : le pays est rempli de nouveaux convertis.

La riviere de Charente traverse la Saintonge du levant au couchant & la divise en deux parties inégales; la Méridionale & la Septentrionale.

§. 1. *La Saintonge Méridionale.*

Cette partie est plus étendue que l'autre & contient la ville de SAINTES capitale du pays, qu'on appelloit *Mediolanum Santonum* avant qu'elle prît le nom des peuples du pays. On voit par-là qu'elle est ancienne : il s'y est conservé en effet beaucoup de restes d'antiquité : elle est située sur la rive méridionale de la Charente à 22. lieues au nord de Bourdeaux : elle est peu considérable, & ses rues sont étroites. La cathédrale de S. Pierre étoit un bel édifice, avant qu'elle fut ruinée en 1568. par les Protestans qui n'y ont laissé que le clocher. Son chapitre consiste en un doyen, 4. autres dignités qui ont des canonicats, 20. autres chanoines, 12. vicaires, &c. La seconde église de Saintes est celle de S. *Eutrope*, desservie par des religieux Clunistes qui y ont un prieuré conventuel. L'abbaye de Bénédictines de *Notre-Dame*, fondée au milieu du XI. siécle, est hors la ville : la communauté est ordinairement composée de cent religieuses. On compte 7. paroisses à Saintes en y comprenant les fauxbourgs, & 9. à 10. maisons religieuses d'hommes ou de filles. De ce nombre sont les Jésuites qui ont le collége & les religieux de la Charité, qui y ont un hôpital. Le siége de la sénéchaussée de la Saintonge est établi à Saintes, où il y a un présidial & une élection.

Le diocése de Saintes contient 500. paroisses & environ 60. succursales partagées en 24. archiprêtrés ou doyennés ruraux, sans compter 26. autres paroisses soumises à la jurisdiction du doyen & du chapitre de la cathédrale. Une partie de ce diocése dépend de l'Angoumois pour le temporel. Il avoit une plus grande étendue avant la translation de l'évêché de Maillesais à la Rochelle.

Les autres villes & lieux plus remarquables de la partie meridionale de la Saintonge sont *Pons*, petite ville, ainsi nommée à cause du *Pont* qu'elle a sur la riviere de Sevigne, sur laquelle elle est située sur une élevation, à 4. lieues de Saintes vers le sud-est. C'est une des plus anciennes baronies du royaume, qui a eu des seigneurs particuliers de la même race depuis le XII. siécle jusques vers la fin du XVI. qu'elle passa dans la maison d'Albret-Miossens, & à la fin du dernier dans celle de Lorraine-Marsan. La ville de Pons étoit forte; mais elle a été démantelée : on la divise en Haute & Basse. Il y a 3. paroisses, 3. maisons religieuses; 3. hôpitaux, une commanderie de Malte & un château à l'antique. Cette terre contient dans son étendue 52. paroisses; & 250. fiefs nobles en relevent.

Chalais, bourg avec titre de principauté, situé sur les frontieres de l'Angoumois & du Perigord.

Barbesieux, petite ville avec titre de marquisat; il y a 2. paroisses, un couvent

de Cordeliers, & une manufacture de toiles.

Talmont, sur la droite de la Gironde à 7. lieues au sud-ouest de Saintes, petite ville avec titre de principauté à la maison de la Trimouille : elle est située dans une espece de presqu'isle ou de rocher qui s'avance dans la riviere, dans le pays qu'on appelle l'*Isle d'Auvert*, d'un bourg ou village du pays, qui s'étend entre la riviere de Seudre, depuis sa source jusqu'à son embouchure dans la mer, la côte de la mer, & celle de la Gironde; en sorte que c'est une espece de presqu'isle. La ville de *Royan*, aujourd'hui détruite, dont il ne reste qu'un fauxbourg, & autrefois très-forte, sur la Gironde, est située dans cette presqu'isle, & est fameuse par la pêche des sardines.

Les abbayes situées dans cette partie de la Saintonge, sont *Sablonceaux* à la droite de la Seudre, de Chanoines Réguliers de la réforme de Chancelade : les Religionaires l'avoient entierement détruite; *Tenaille*, *Saint Etienne de Vaux* & *Madion* ou *Medon* de Bénédictins non réformés, ruinées au XVI. siécle par les Religionaires, en sorte que la plûpart sont sans religieux; la *Frénadé* de l'ordre de Cîteaux, ou il n'en reste qu'un; & *Chastre*, à une lieue de Cognac, de Chanoines Réguliers, également détruite & sans conventualité.

§. 2. *La Saintonge Septentrionale.*

S. *Jean d'Angeli* est la principale ville de cette partie de la Saintonge : elle doit son origine à une abbaye que Pepin roi d'Aquitaine y fonda au IX. siécle, en l'honneur de S. Jean-Baptiste, dans un palais des anciens ducs d'Aquitaine. Ce monastère fut détruit en 867. par les Normans, & rétabli au X. siécle : il est aujourd'hui très-considérable & appartient à la congrégation de S. Maur. Piganiol & la Martiniere attribuent la fondation de l'abbaye de S. Jean d'Angeli au roi Pepin le *Bref* : le dernier, sans craindre de se contredire, rapporte dans le même article cette fondation à *Pepin roi d'Aquitaine qui la fonda en* 942. le sieur Vosgien son copiste a avancé le même fait : mais ils n'ont pas fait attention que les 3. Pepin qui ont été rois d'Aquitaine, ne vivoient plus à la fin du IX. siécle.

L'église de l'abbaye est la seule paroisse de S. Jean d'Angeli; la cure est réguliere. La ville, qui est aujourd'hui la plus belle & la plus considérable du diocése de Saintes, a beaucoup souffert du tems des Religionaires qui en ont été les maîtres. Le roi Louis XIII. après l'avoir soumise en 1621. la fit démanteler. Elle est située sur la petite riviere de Boutonne, à 5. lieues de Saintes vers le nord-ouest. Outre l'abbaye, les Dominicains, les Cordeliers, les Capucins & les Ursulines ont des couvens à S. Jean d'Angeli : il y a de plus un siége royal & une élection.

Tonnay-Charente & *Taillebourg*, sur la droite de la Charente, sont deux autres villes de la Saintonge septentrionale. La premiere nommée *Telaniacum* en Latin, est assez considérable & située à 5. lieues au sud-ouest & au dessous de Saintes. Elle a depuis l'an 1400. titre de principauté, qui appartient à la maison de Rochechouart. Il y a une abbaye de Bénédictins non réformés, où il ne reste plus de conventualité, à cause des ravages des Religionaires. *Taillebourg*, à 2. lieues au dessous de Saintes a une collégiale

Fontenay l'Abbatu, premiere baronie de la Saintonge, située à 7. lieues de S. Jean d'Angeli vers le nord-ouest & à 3. au midi de Niort, a été érigée en duché pairie en 1714. sous le nom de Rohan-Rohan en faveur de la maison de Rohan Soubise.

Il y a 2. abbayes de Bénédictins non réformés dans cette partie de la Saintonge sçavoir celle de S. *Liguaire*, ou S. *Leger*, sur les frontieres du Poitou auprès de Niort, & celle de *Font-Douce*.

II. L'ANGOUMOIS.

L'Angoumois, qui est du ressort du parlement de Paris, est borné au nord & au levant par le Poitou ; au levant & au midi par le Perigord & au couchant par la Saintonge : il a environ 22. lieues communes de France du midi au nord & autant du levant au couchant dans sa plus grande largeur.

On croit que les anciens habitans de cette province étoient les *Camboléctri-Agesinates*, peuples d'Aquitaine, dont Pline fait mention : mais on a ignoré le nom de leur capitale, jusqu'à Ausone, qui est le plus ancien auteur, qui parle d'Angoulême, *Inculisma*, capitale du pays ; à moins que suivant le conjecture de Dom Bouquet dans sa carte de la Gaule, au premier volume de sa collection des historiens de France, cette ville ne soit la même que l'ancien *Ratiastum* de Ptolemée : mais M. l'Abbé Belley a fait voir que le *Ratiatum*, ou *Ratiastum* de ce géographe étoit situé dans ce qu'on appelle *le pays de Raits* en Poitou & lui a donné son nom. La ville d'Angoulême est comprise dans la plus ancienne notice de cités des Gaules, qui est au plus tard du commencement du V. siécle.

L'Angoumois, qui faisoit d'abord partie de la Celtique, ayant été conquis par Jules César, fut attribué à l'Aquitaine par l'empereur Auguste, & il passa de la domination des Romains, sous celle des Visigots en 419. avec 6. autres diocéses voisins, qui formerent ensemble, ce que Sidoine Apollinaire appelloit la *Septimanie*. Clovis le conquit sur ces peuples en 508. après la bataille de Vouglé : il fit partie du royaume de Toulouse ou d'Aquitaine que le roi Dagobert donna en 628. à son frere Charibert pour son partage : il passa aux ducs héréditaires d'Aquitaine de la race d'Eudes qui en jouirent jusqu'à l'an 766. que Pepin le *Bref* en dépouilla Waifre dernier duc de cette race, ainsi que du reste de l'Aquitaine.

L'Angoumois fut ensuite gouverné par des comtes bénéficiaires, qui devinrent bientôt après héréditaires, jusqu'à Isabelle, fille & héritiére d'Aimar comte d'Angoulême, qui porta vers le milieu du XIII. siécle ce comté dans la maison d'Hugues X. de Lezignem son second mari. Gui, un de leurs descendans, en fut privé au commencement du XIV. siécle par le roi Philippe le Bel, qui le confisqua pour crime de félonie. Il passa ensuite dans les maisons d'Evreux & d'Espagne, & fut cedé en 1360. aux Anglois, sur lesquels il fut repris en 1372. Le roi Charles VI. le donna en 1394. à Louis duc d'Orleans son frere : François I. arriere petit fils de Louis, qui en hérita, après être monté sur le thrône, l'érigéa en duché en 1515. pour Louise de Savoye sa mere & le réunit à la couronne en 1531. Le roi Louis XIII. le donna en engagement en 1619. à Charles de Valois fils naturel de Charles IX. dont le fils Charles-Emanuel étant mort sans posterité en 1653. il fut de nouveau réuni à la couronne ; & il y fut encore réuni en 1714. après la mort du duc de Berri auquel le roi Louis XIV. l'avoit donné en pairie en 1710.

Ce pays est fertile en bled, en vin, en fruits, en simples & en chanvre : on y nourrit beaucoup de bestiaux ; & on y fabrique beaucoup de papier dans plusieurs moulins qui sont sur la riviere de Lisonne. Outre cette riviere, & plusieurs autres petites qui l'arrosent, la Charente le traverse d'abord du midi au nord à une de ses extrêmités ; & se recourbant du

nord au midi elle coule ensuite du levant au couchant, le partage en deux parties inégales, l'une à la droite & l'autre à la gau- de ce fleuve, & le distingue en partie Méridionale & en Septentrionale.

§. 1. *L'Angoumois Méridional.*

Angoulème, capitale du pays, située à la gauche de la Charente à 14. lieues au levant de Saintes, est dans cette partie : elle s'étend sur le sommet d'une montagne dont la riviere lave le pied, & qui est commandée par un château. Les Religionaires qui en ont été deux fois les maîtres, en détruisirent la cathédrale de S. Pierre, qui a été rébatie depuis l'an 1628. Son chapitre est composé de 5. dignités, de 24. chanoines, 4. semi-prébendés, &c. Il y a 2. abbayes ; sçavoir de S. *Cybar* & de St. *Ausonne* : les Bénédictins non-réformés, au nombre de six, occupent la premiere, quoique la Martiniere assure, qu'elle est maintenant occupée par les Chanoines Réguliers, en quoi il se trompe. Les comtes d'Angoulême y avoient leur sepulture. Les Bénédictines occupent l'autre, qui est une abbaye ancienne & considérable, située autrefois dans le fauxbourg. S. Ausonne premier évêque d'Angouleme avoit son tombeau dans l'église de cette abbaye, qui après avoir été détruite par les Barbares fut rétablie au XI. siécle par Guillaume comte d'Angoulême, & qui ayant été de nouveau détruite par les Calvinistes en 1568. fut transférée dans la ville & rébâtie par le roi Louis XIII. Elle jouit de divers priviléges & est soumise immédiatement au S. Siége : Il y a ordinairement 40. religieuses. Les Jésuites ont un collége à Angoulême; ou il y a plusieurs autres maisons religieuses. On compte 8000. ames dans cette ville, où il y a un siége de sénéchaussée & présidial : l'élection dépend de la généralité de Limoges.

Le diocése d'Angoulême contient 200. paroisses suivant le *Gallia Christiana* & 290. suivant l'Almanach Royal. Elles sont partagées en 13. archiprêtrés & sont toutes dans l'Angoumois, qui renferme de plus une partie des diocéses de Poitiers, de Saintes & de Perigueux.

Les autres villes de cette partie de l'Angoumois sont *Cognac* ou *Coignac*, située sur la Charente dans le diocése de Saintes, à 7. lieues au dessus & au levant de cette derniere ville & à 7. au couchant & au dessous d'Angoulême. C'est la seconde ville du pays : après avoir eu des seigneurs particuliers, elle fut unie au XII. siécle au domaine des comtes d'Angoulême. Elle est dans une très-belle situation, & le pays abonde en vignes, dont on fait de l'eau de vie, qui a beaucoup de réputation : il y a un château qui a donné la naissance à François I. plusieurs maisons religieuses, un siége royal & une élection qui est de la généralité de la Rochelle.

Château-Neuf, petite ville située sur la rive gauche de la Charente au dessus de Coignac, entre cette ville & Angoulême, est aussi du diocése de Saintes : elle a titre de comté.

La *Rochefoucaud*, petite ville sur la Tardouere à 4. lieues au nord-est d'Angoulême, est une des plus anciennes baronies du pays : elle fut érigée en comté en 1528. & en duché pairie en 1622. en faveur de l'illustre maison à laquelle elle a donné le nom ; 4. baronies dépendent de ce duché, & celle de la Rochefoucaud contient 19. paroisses : il y a une collégiale & une maison de Carmes dans cette ville. Les terres ou baronies de *Marton*, *Blanzac*, *Montignac*, *Verteuil*, &c. dépendent de ce duché. Blanzac a une collégiale dont le chef prend le titre d'abbé. *Villebois* baronie érigée en duché & pairie en 1622. en faveur

de la maison de Nogaret, sous le nom de la *Valete*. La pairie fut éteinte en 1661.

Les anciennes baronies d'*Aubeterre*, S. *Aulaye*, & la *Rochebancourt*, sont situées dans ce canton de l'Angoumois. La baronie d'Aubeterre sur la Droume & les frontieres du Perigord, aujourd'hui érigée en marquisat, contient 22. paroisses. Il y a une collégiale & plusieurs couvens dans cette petite ville qui est du diocése de Perigueux : le château commande la ville basse. La collégiale de S. Sauveur étoit autrefois un monastère qui a été secularisé & dont le chef prend le titre d'abbé : il est nommé par le roi.

Les autres abbayes de cette partie de l'Angoumois sont la *Couronne*, située auprès d'Angoulême de Chanoines Réguliers de la congrégation de France ; *Bournet* & *Grosbos* de l'ordre de Cîteaux ; la derniere est réguliere ; *S. Amand de Boisse* de Bénédictins non réformés, auprès de la Charente ; *Celle-Frouin* de Chanoines Réguliers & enfin *Nanteuil* en *Vallée* de Bénédictins non réformés fondée par Charlemagne: cette derniere est du diocése de Poitiers.

§. 2. *L'Angoumois Septentrional.*

Cette partie de l'Angoumois, située à la droite de la Charente, est beaucoup moins étendue que l'autre. Ses lieux les plus considérables, sont *Vertueil*, petite ville dans une agréable situation sur la Charente à 7. lieues au nord-est & au dessus d'Angoulême ; il y a un très-beau château, & la justice de la baronie, qui, ainsi qu'on l'a dit, dépend du duché de la Rochefoucaud, s'étend sur 12. paroisses.

Ruffec, petite ville située à une lieue au nord de Vertueil, avec titre de marquisat à la maison de St. Simon. La justice du marquisat s'étend sur 32. paroisses ; & plus de 50. terres nobles sont de sa mouvance.

Chabanois, bourg sur la Vienne vers les frontieres de la Marche & du Poitou & à 7. lieues au couchant de Limoges, avec titre de principauté.

Confolant, petite ville aussi sur la Vienne à 3. lieues au dessous & au nord-ouest de Chabanois : on y a établi en 1714. un siége d'élection composé de 70, paroisses, ainsi qu'à Chabanois.

La partie orientale de cette portion de l'Angoumois est du diocése de Saintes, & comprend entr'autres *Jarnac*, bourg avec titre de comté, sur la droite de la Charente, à 2. lieues au dessus de Coignac. Ce lieu est célébre par la bataille qui s'y donna en 1569. *Bassac*, aussi sur la Charente à une lieue au dessous de Jarnac, est une abbaye de Bénédictins de la congrégation de S. Maur.

Fin du second Volume.

Digitized by Google

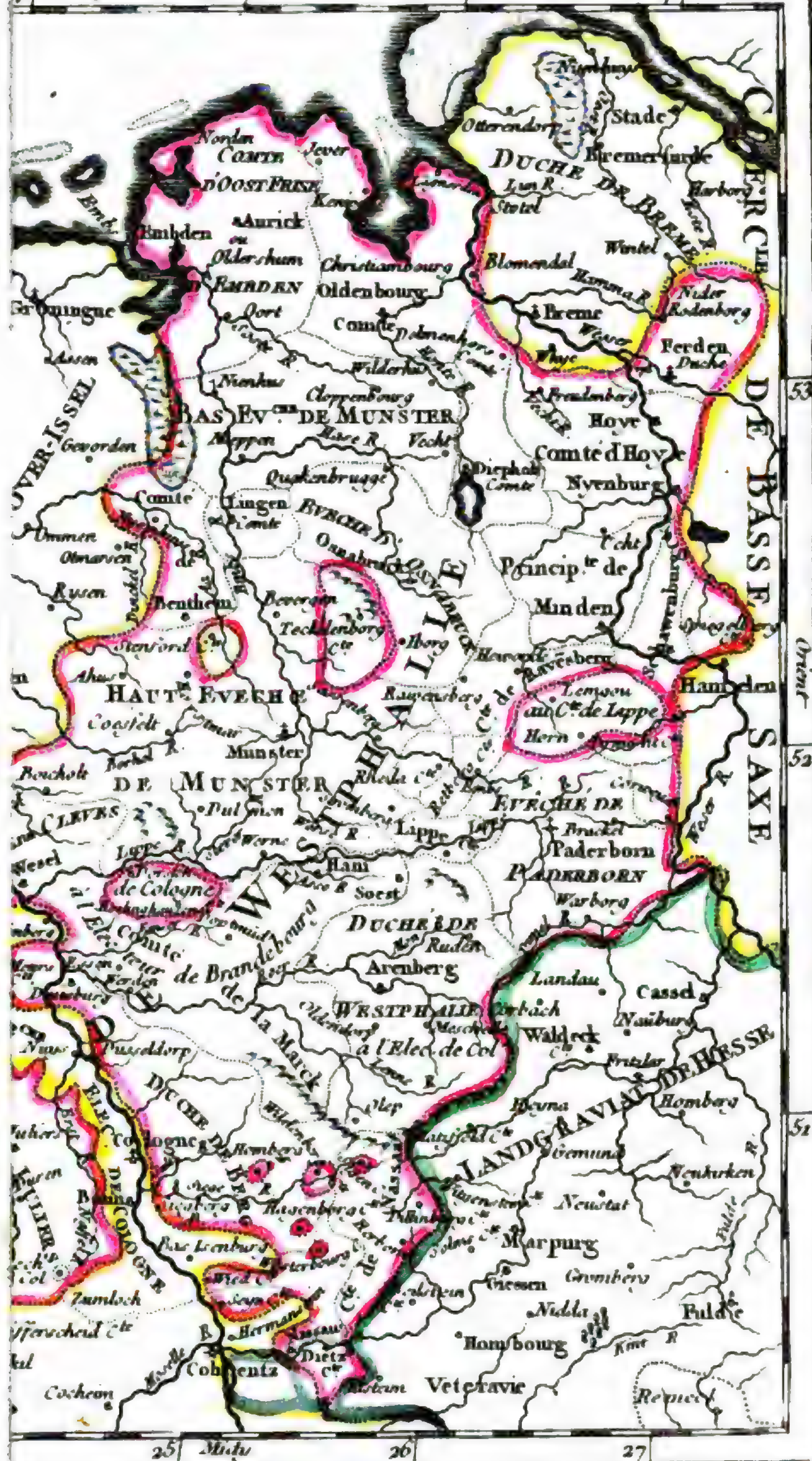

Septentrion
25
26
27
Midi
Orient
53
52
51
Norden
Comte d'Oost Frise
Jever
Aurick
Embden
Emrden
Christiambourg
Oldenbourg
Comte
Groningue
Stade
Duche de Breme
Bremerforde
Harborg
Stotel
Blomendal
Breme
Ferden
Duche
Hoye
Comte d'Hoye
Nyenburg
Diepholt
Comte
Bas Ev.che de Munster
Meppen
Quakenbrugge
Lingen
Comte
Vecht
Over-Issel
Gevorden
Ommen
Otmarsen
Rysen
Bentheim
Tecklenborg
Ibborg
Princip.te de
Minden
Hameln
Lemgou
au C.te de Lippe
Hern
Haut Eveche
Coesfelt
Munster
De Munster
Bocholt
Cleves
Wesel
Lippe R.
Werne
Ham
Soest
de Cologne
Westphalie
Lippe
Eveche de
Paderborn
Paderborn
Warborg
Duche de
Ruden
Arenberg
Landau
Cassel
Waldeck
Westphalie
a l'Elec. de Col
Comte
de Brandebourg
de la Marck
Dusseldorp
Duche
Cologne
Bonn
Landgraviat de Hesse
Homberg
Neustat
Marpurg
Giessen
Gronberg
Nidda
Fulde
Hombourg
Coblentz
Dietz
Veteravie
Cochem
Zumloch
Saxe
Cercle de Basse Saxe

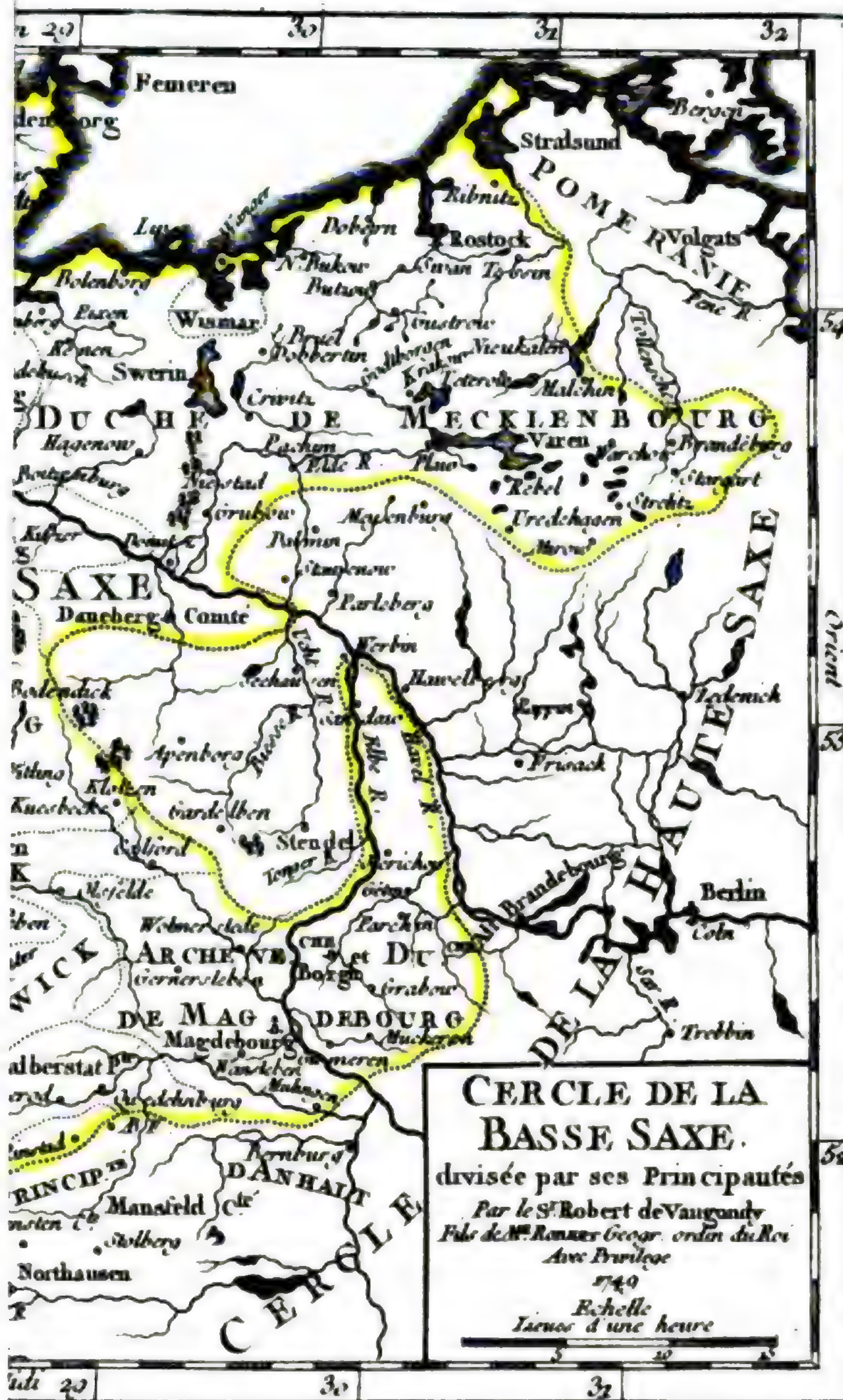
Femeren
Stralsund
POMERANIE
Rostock
Wismar
Swerin
DUCHE DE MECKLENBOURG
SAXE
Parleberg
Berlin
Stendel
ARCHEVECHE ET DUCHE DE MAGDEBOURG
Magdebourg
Mansfeld
Northausen
CERCLE DE LA HAUTE SAXE
CERCLE DE LA BASSE SAXE divisée par ses Principautés
Par le Sr. Robert de Vaugondy
Avec Privilege
1749
Echelle

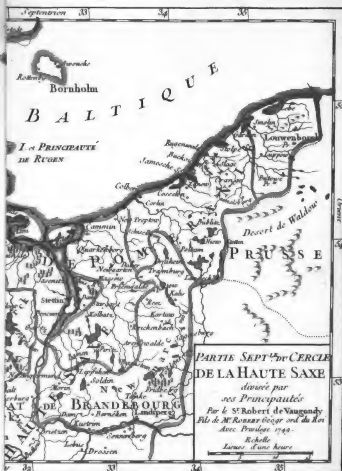
Septentrion
Orient
BALTIQUE
Bornholm
I. et PRINCIPAUTÉ DE RUGEN
Rugenwald
Stolpe
Louwenbourg
Cammin
Treptow
Cosselin
Corlin
Colberg
Bublitz
Polzin
Desert de Waldow
PRUSSE
DE POM
Quarkenborg
Naugarten
Dramburg
Stettin
Stargart
Kalbatz
Arenswalde
Pyritz
Soldin
Lippehne
Morin
Tanke
Fridberg
BRANDEBOURG
Landsperg
Bernikon
Kustrin
Sonnenberg
Lebus
Drossen
PARTIE SEPT.LE DU CERCLE DE LA HAUTE SAXE
divisée par
ses Principautés
Par le Sr. Robert de Vaugondy
Fils de Mr. Robert Géogr ord du Roi
Avec Privilege 1749.
Echelle
Lieues d'une heure
32
33
34
35
53
54
55

PARTIE MERIDIONALE DU CERCLE DE LA HAUTE SAXE

divisée par ses Principautés

Par le S.^r Robert de Vaugondy

Fils de M. Robert Géogr. ord. du Roi

avec Privilège 1749

Echelle

Lieues d'une heure

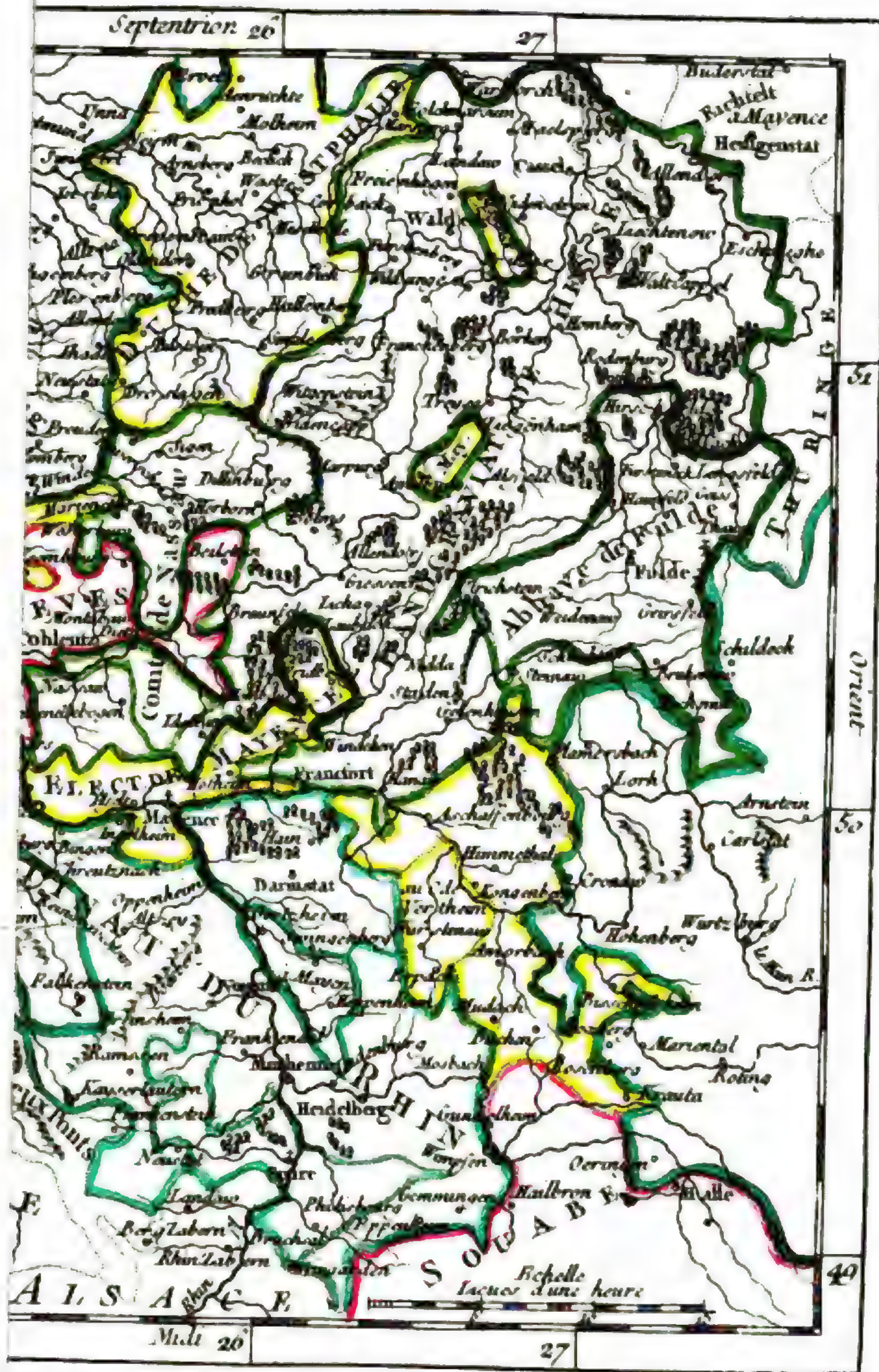
Septentrion 26
27
Midi 26
27
Orient
51
50
49
Franciort
Darmstat
Heidelberg
Mayence
Fulde
Speire
Landau
Oppenheim
Creutznach
Marburg
Wurtzburg
Heilbron
Halle
SOUABE
ALSACE
THURINGE
Echelle
Lieues d'une heure

Septentrion

28

29

30

THURINGE

HAUTE SAXE

Echelle
Lieues d'une heure

Salfeld

Schwartzbourg

Schleutz

Plauen

Heldburg

Coburg

Cronach

BAMBERG

Cullembach

Bamberg

Holfeld

Bayreith

Podenstein

Pegnitz

Hoch statt

Forcheim

Erlang

Seinsheim

Neustat

MARQUISAT

Territoire de Nuremberg

Altorf

Amberg

Castel

Newmarck

Hohenburg

Ohnspach

Weingarten

Freystadt

Hilpolstein

Beilngries

Aichstet

Kelheim

Ratisbone
Regensburg

BAVIERE

Dunkelsbuhl

Oeting

Elwangen

Hadenheim

Orient

Midi

CERCLE DE SOUABE

où sont distingués
les Enclaves de la Maison
d'Autriche
Par le S.r Robert de Vaugondy
Fils de M.r Robert Géogr. ord. du Roi
Avec Privilège 1749

27 *Septentrion* 28

27 *Midy* 28

Orient

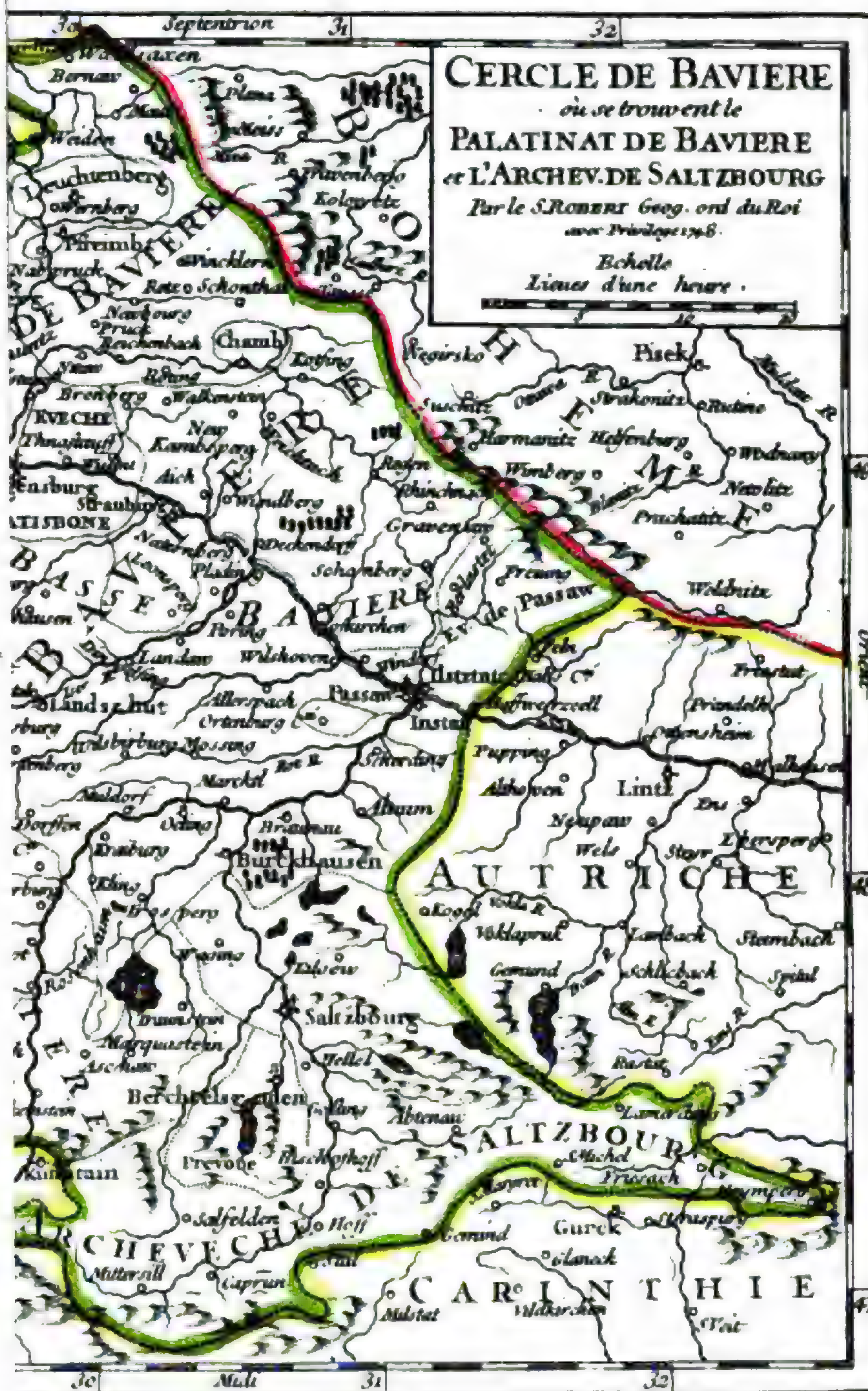
CERCLE DE BAVIERE
où se trouvent le
PALATINAT DE BAVIERE
et L'ARCHEV. DE SALTZBOURG
Par le S. ROBERT Geog. ord. du Roi
avec Privilege 1748.
Echelle
Lieues d'une heure
Septentrion
Midi
Orient
AUTRICHE
CARINTHIE
Passaw
Saltzbourg
Lintz
Chamb
Burckhausen

L'ARCHIDUCHÉ
D'AUTRICHE
ET LES DUCHÉS DE
STIRIE, CARINTHIE et CARNIOLE
Par le Sr Robert Geog. du Roi
avec Privilege 1748
Echelle
Lieues d'une heure
Septentrion
Midi
Orient
33
34
35
MORAVIE
HONGRIE
STIRIE
Presbourg
Polon
Biberoburg
Vienne
Tuln
Baden
Bruck
Oedenburg
Neustatt
Schrapin
Gunez
Sarwar
Kirment
Rackelsburg
Gracz
Kanisia
Sala
Serinwahr
Waradin
Copranitz
Wedwa R.
Pettaw
Feistritz
Cilley
Landstras
Rain
Rudolffswerd
Sichelberg
Metling
Kulp R.
Carlstat
Windismarck
Schwamburg
Marchpurg
Leibnutz
Lutenberg
Pridaw
Hohenstein
Pribing
Seckaw
Gamming
Cell
Gleckutz
Schaydun
Pribing
Hartperg
Pinckafeld
Neideck
Seissenburg
Gotsche
Kaczefeld
Valkoven
Waidhoven
St Pölten
Steinberg

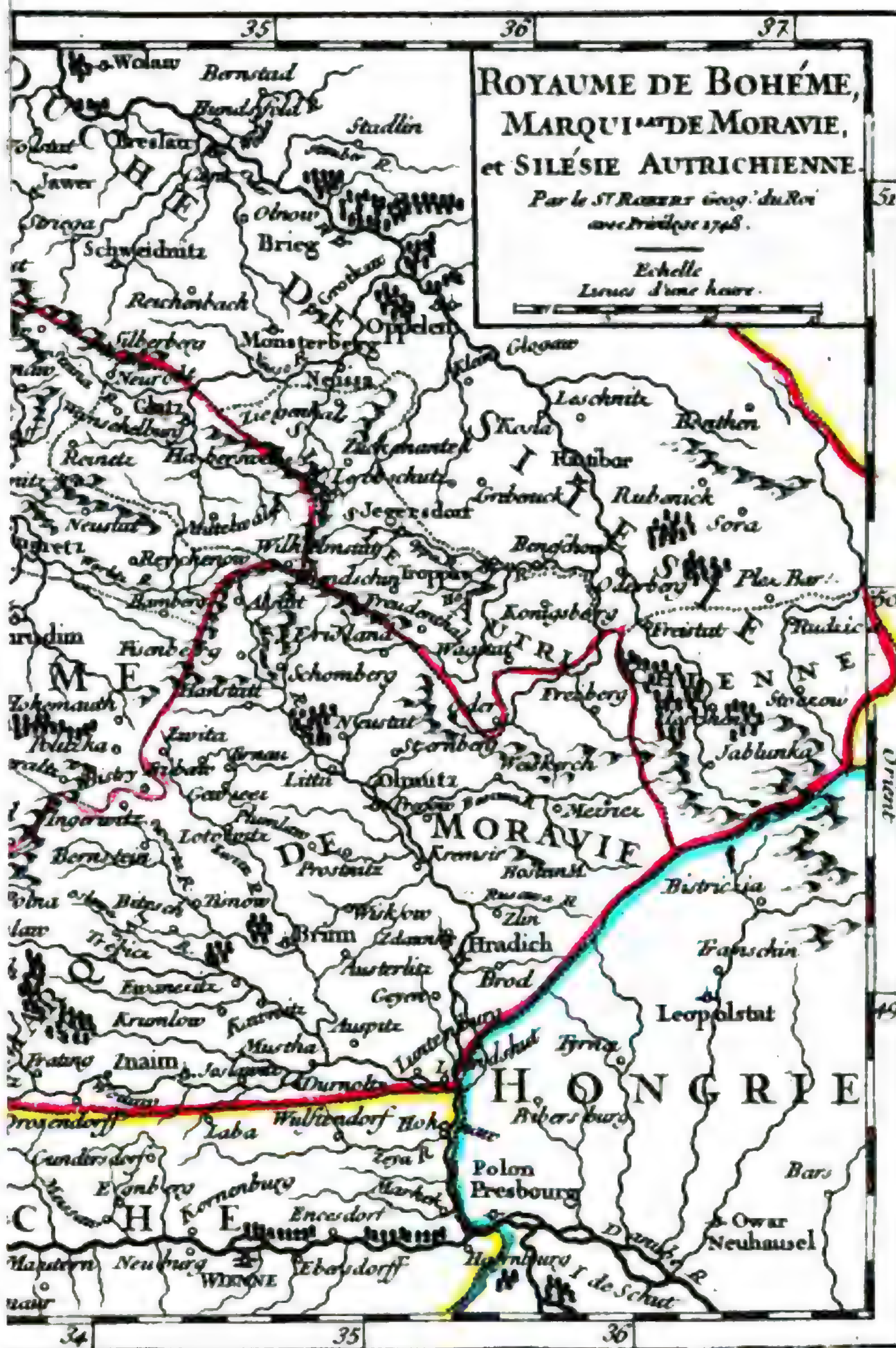
ROYAUME DE BOHÉME,
MARQUI^AT DE MORAVIE,
et SILÉSIE AUTRICHIENNE.
Echelle
MORAVIE
HONGRIE
Breslau
Brieg
Schweidnitz
Reichenbach
Oppelen
Monsterberg
Neisse
Glatz
Troppau
Olmutz
Brunn
Hradich
Leopolstat
Znaim
Presbourg
Neuhausel
Jablunka
Ratibor
Teschen
Schomberg
Austerlitz

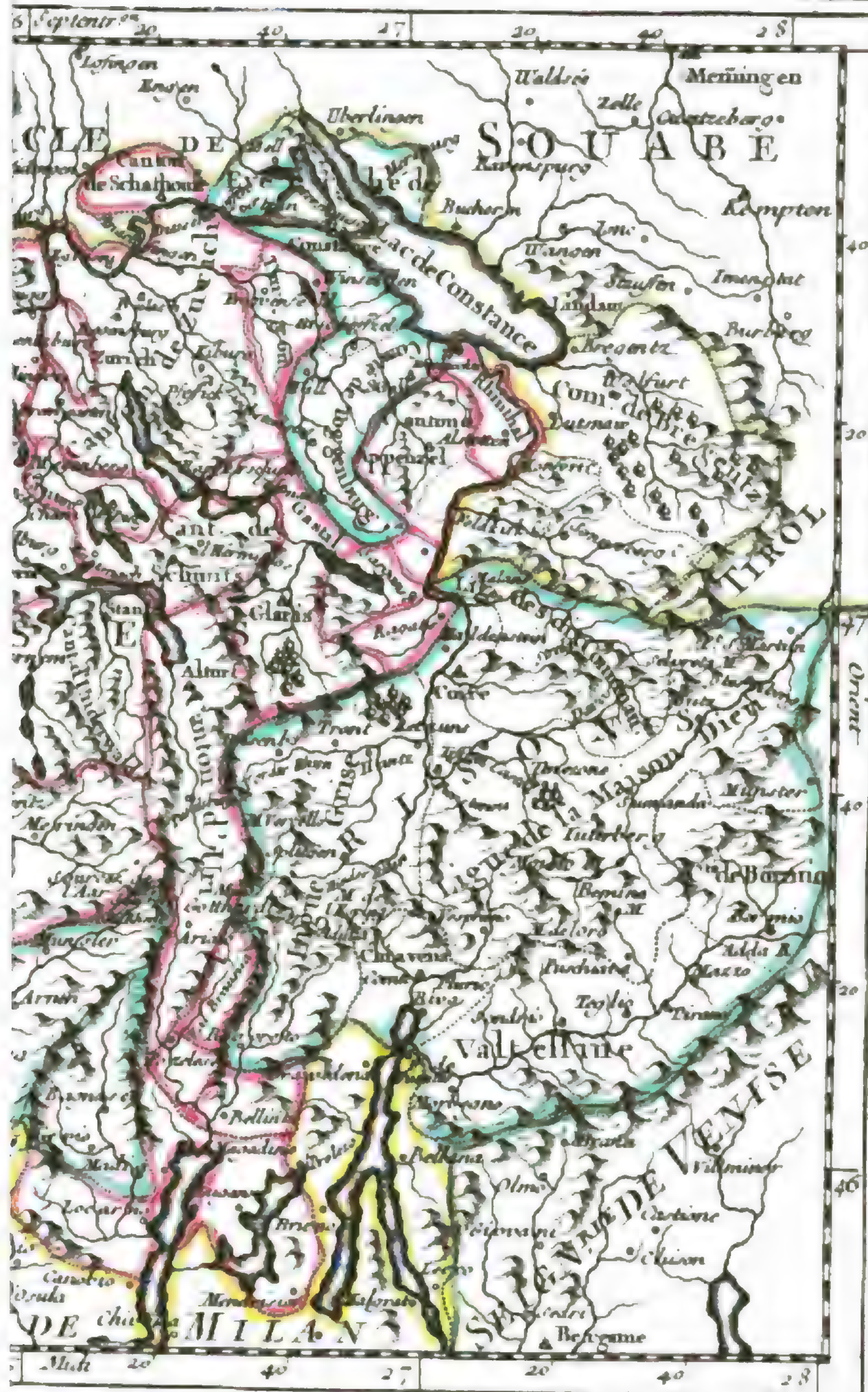
Septentrion
20
40
27
20
40
28
Lofingen
Waldsee
Meñingen
Uberlingen
SOUABE
Canton de Schafhouse
Ravenspurg
Buchorn
Kempton
Constance
Lac de Constance
Wangen
Staufen
Bregentz
Com. de Bregentz
Zurich
Canton d'Appenzel
Rhinthal
Glaris
TIROL
Orient
Coire
Maison de Dieu
Munster
Meyringen
Chiavenna
Valtelline
Bormio
Tirano
Bellinzona
VENISE
Bergame
Locarno
MILAN
DE
Midi
47
46

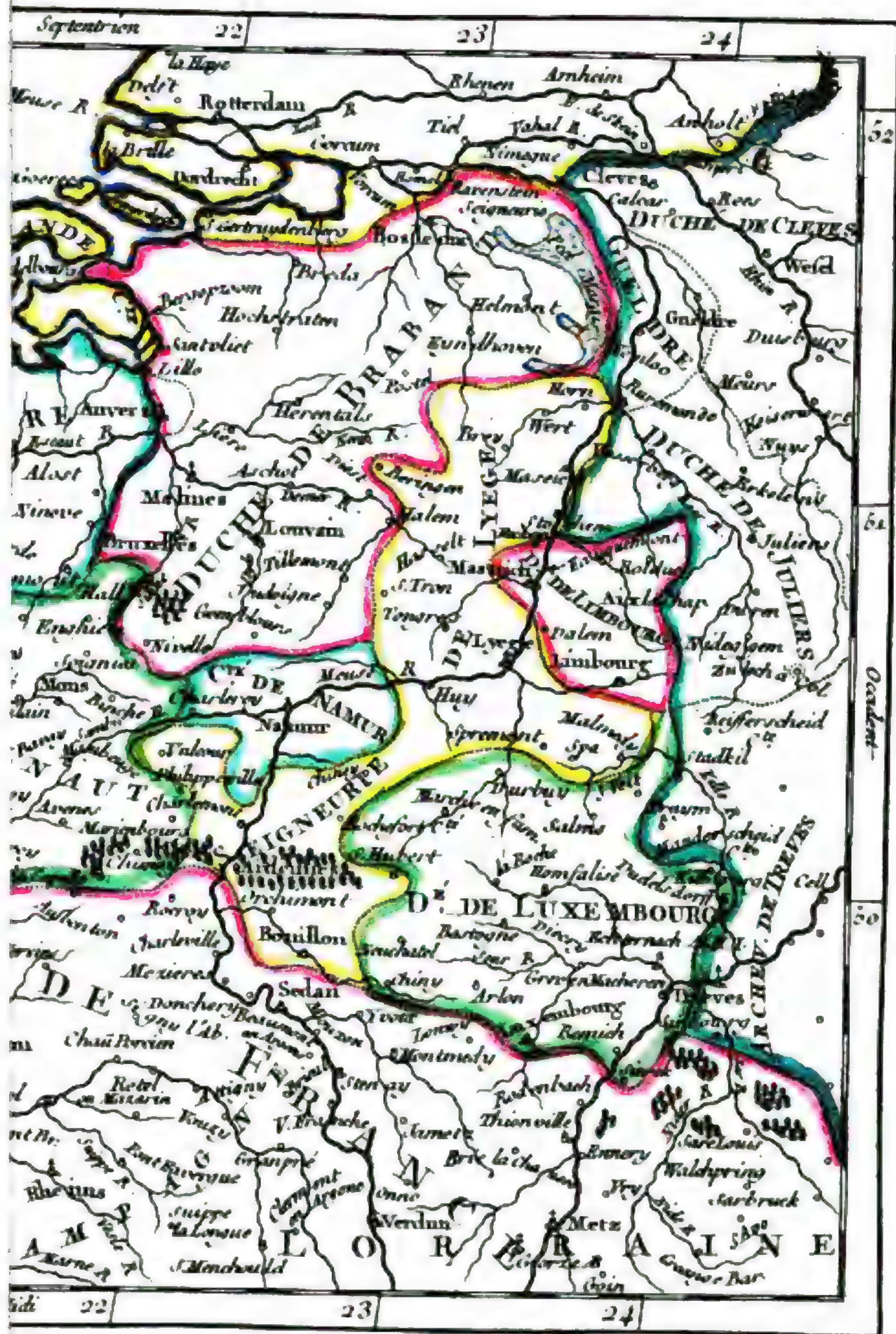

Septentrion
22
23
24
52
51
50
Occident
Midi
la Haye
Delft
Rotterdam
Rhenen
Arnheim
Tiel
Nimegue
Anholt
la Brille
Dordrecht
Gorcum
Cleves
Calcar
Rees
DUCHE DE CLEVES
Wesel
Breda
Bergopzoom
Hochstraten
Lillo
Helmont
Eyndhoven
Gueldre
Duisbourg
Meurs
Ruremonde
Herentals
Anvers
Alost
Ninove
Malines
Louvain
Tillemont
Gemblours
Bruxelles
Enghien
Nivelle
Mons
Binche
Charleroy
Namur
DUCHE DE BRABANT
DE LYEGE
DUCHE DE JULIERS
Maestricht
Tongres
Liege
Huy
Dalem
Limbourg
Spa
Durbuy
Salms
la Roche
Bouillon
Sedan
Mezieres
Charleville
Rocroy
Philippeville
Mariembourg
Avenes
D^e. DE LUXEMBOURG
Bastogne
Arlon
Remich
Montmedy
Stenay
Verdun
Metz
Thionville
Sarlouis
Sarbruck
Rheims
LORRAINE
ARCHEV. DE TREVES

Septentrion
Schelling
Ameland
le Texel
Harlinge
Walle
Wieringen
Staveren
Medenblick
West-Frise
Horn
Enckhuysen
ZUIDER-ZEE
Edam
Amsterdam
Naerden
Elburch
Amersfort
Utrecht
Woerden
Campen
Steenwick
Seigrie de Groningue
Seigrie d'Ouest Frise
Worcum
Embden
Aurick
Worden
Oort
Deventer
Zutphen
Lochem
Wehwe
Arnhem
Grol
Anholt
Betuwe
Tiel
Nimegue
Cleves
Calcar
Wesel
Bocholt
Goesfelt
Munster
EVECHE DE MUNSTER
Bentheim
Lingen
Comte
Rees
Duche de Cleves
Dulmen
Dortmund
Rhinberg
Meurs
Duisbourg
Werden
de Brandebourg
la Marck
Dusseldorp
Duche de Berg
Cologne
Bonn
Siegberg
Duren
Aix
Juliers
Duche de Juliers
Erkelens
Ruremonde
Venlo
Gueldre
GUELDRE
Helmont
Eyndhoven
Bois-le-duc
Ravestein
Breda
Postel
DE BRABANT
Weert
Brey
Maseick
Stocken
Beringen
Hasselt
Tillemont
Louvain
Judoigne
S. Trun
Mastric
Rolduc
Orient
Midi
22
23
24
25
51
52
53

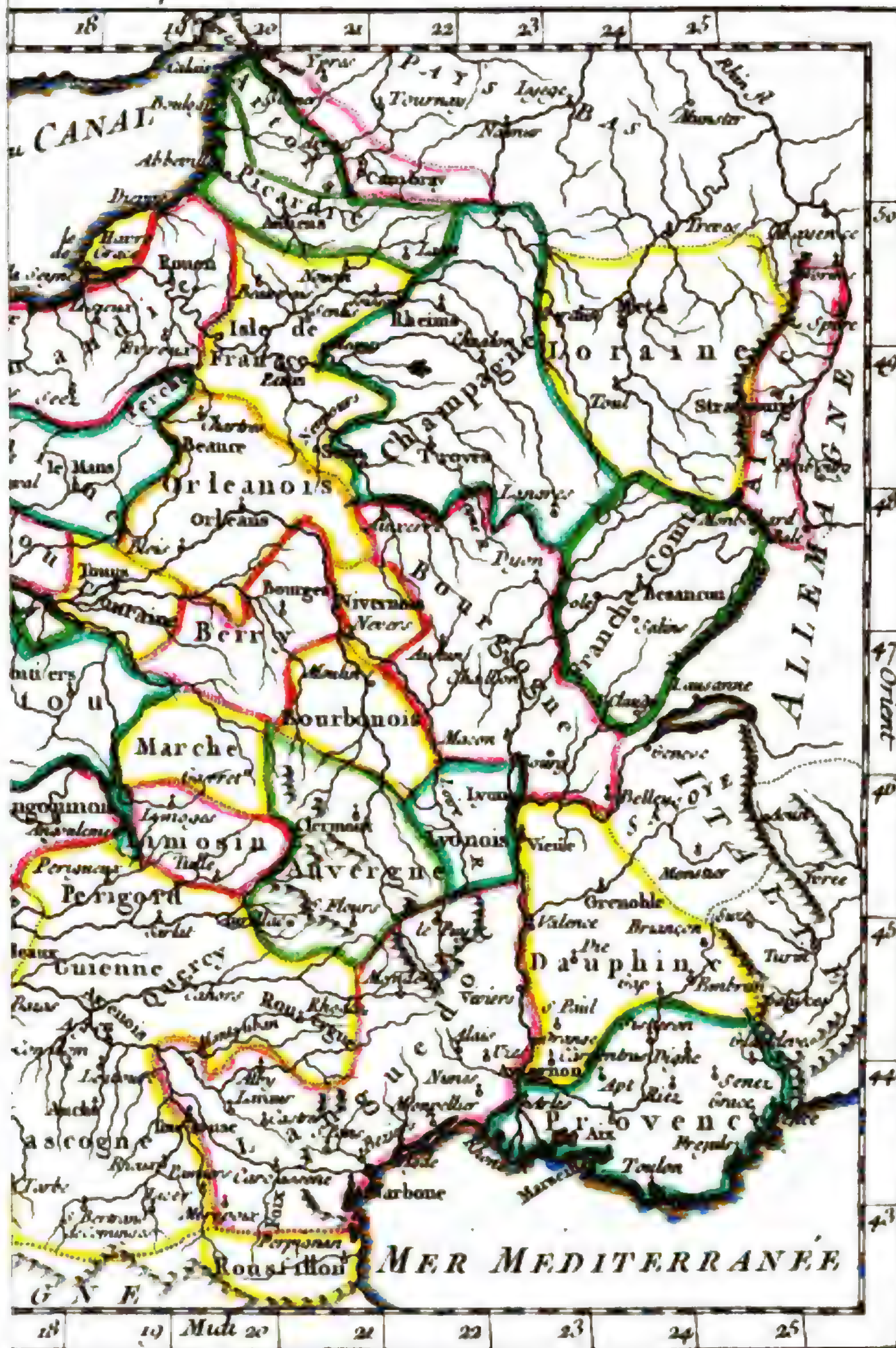

Septentrion
Orient
Midi
CANAL
MER MEDITERRANEE
ALLEMAGNE
Picardie
Amiens
Abbeville
Boulogne
Calais
Cambray
Tournay
Namur
Rouen
Isle de France
Rheims
Champagne
Troyes
Langres
Loraine
Toul
Strasbourg
Beauce
Chartres
le Mans
Orleanois
Orleans
Tours
Touraine
Berri
Bourges
Nivernois
Nevers
Bourgogne
Dijon
Auxerre
Autun
Macon
Franche Comté
Besançon
Salins
Lausanne
Geneve
Bourbonois
Moulins
Marche
Limosin
Limoges
Tulle
Auvergne
Clermont
S. Flour
Lyon
Lyonois
Vienne
Grenoble
Dauphiné
Valence
Briançon
Embrun
Turin
Provence
Aix
Toulon
Marseille
Arles
Avignon
Nismes
Montpellier
Viviers
le Puy
Alais
Narbone
Carcassone
Perpignan
Roussillon
Guienne
Quercy
Cahors
Perigord
Toulouse
Gascogne
18
19
20
21
22
23
24
25
50
49
48
47
46
45
44
43

GOUVERNEMENS
GENERAUX DE
PICARDIE ET ARTOIS, DU BOULONOIS, DE FLANDRE ET DE DUNQUERQUE.

Par le Sr. ROBERT, Geog. du Roi avec Privilege.

1748.

Echelle
Lieues d'une heure.

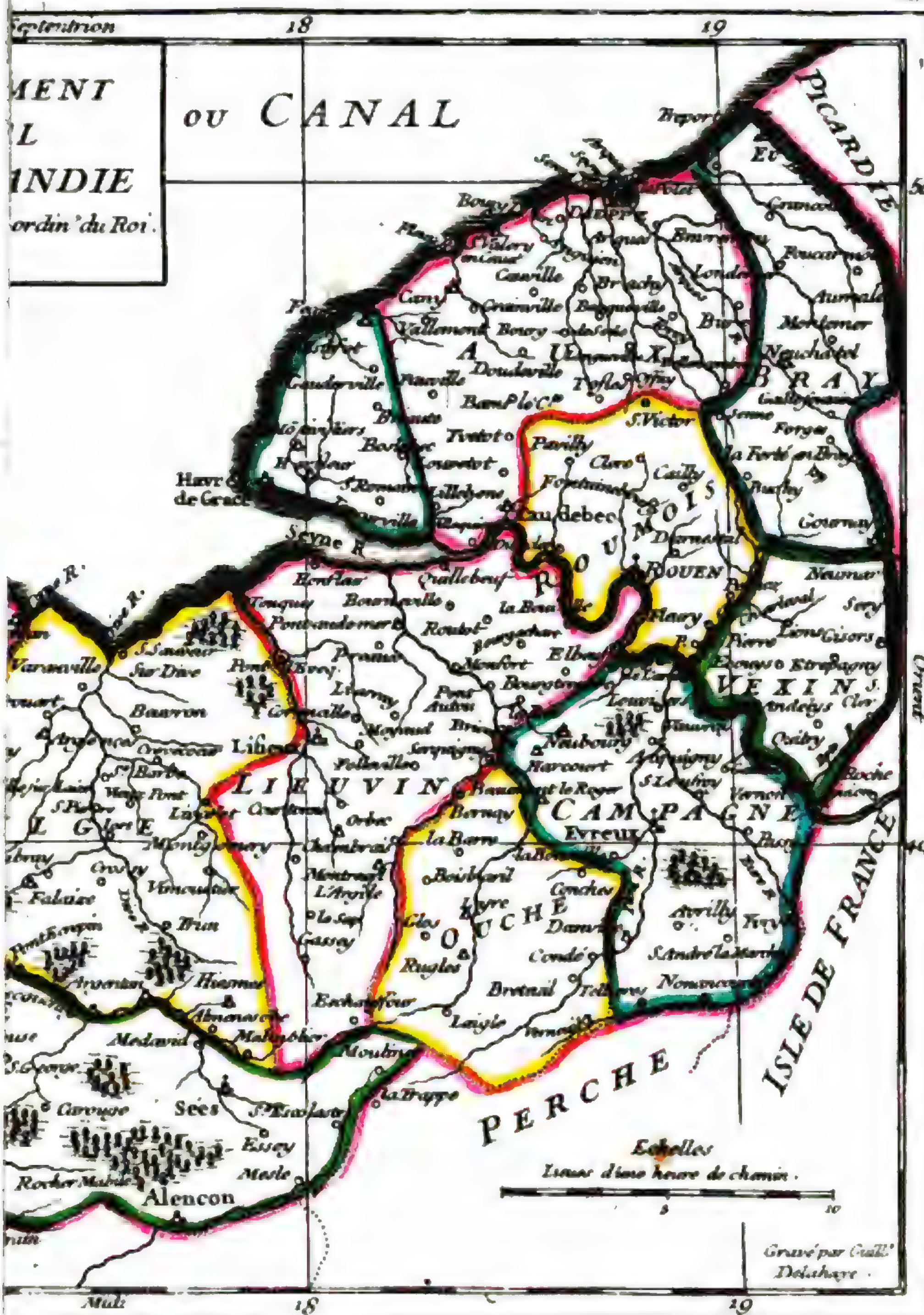

Septentrion
18
19
MENT
L
NDIE
ordin du Roi
OU CANAL
PICARDIE
Dieppe
BRAY
Havre de Grace
Seyne R.
Caudebec
ROUMOIS
ROUEN
VEXIN
LIEUVIN
CAMPAGNE
Evreux
OUCHE
Lisieux
Falaise
Sees
Alencon
PERCHE
ISLE DE FRANCE
Orient
Echelles
Lieues d'une heure de chemin
5
10
Gravé par Guill. Delahaye
Midi
18
19

A

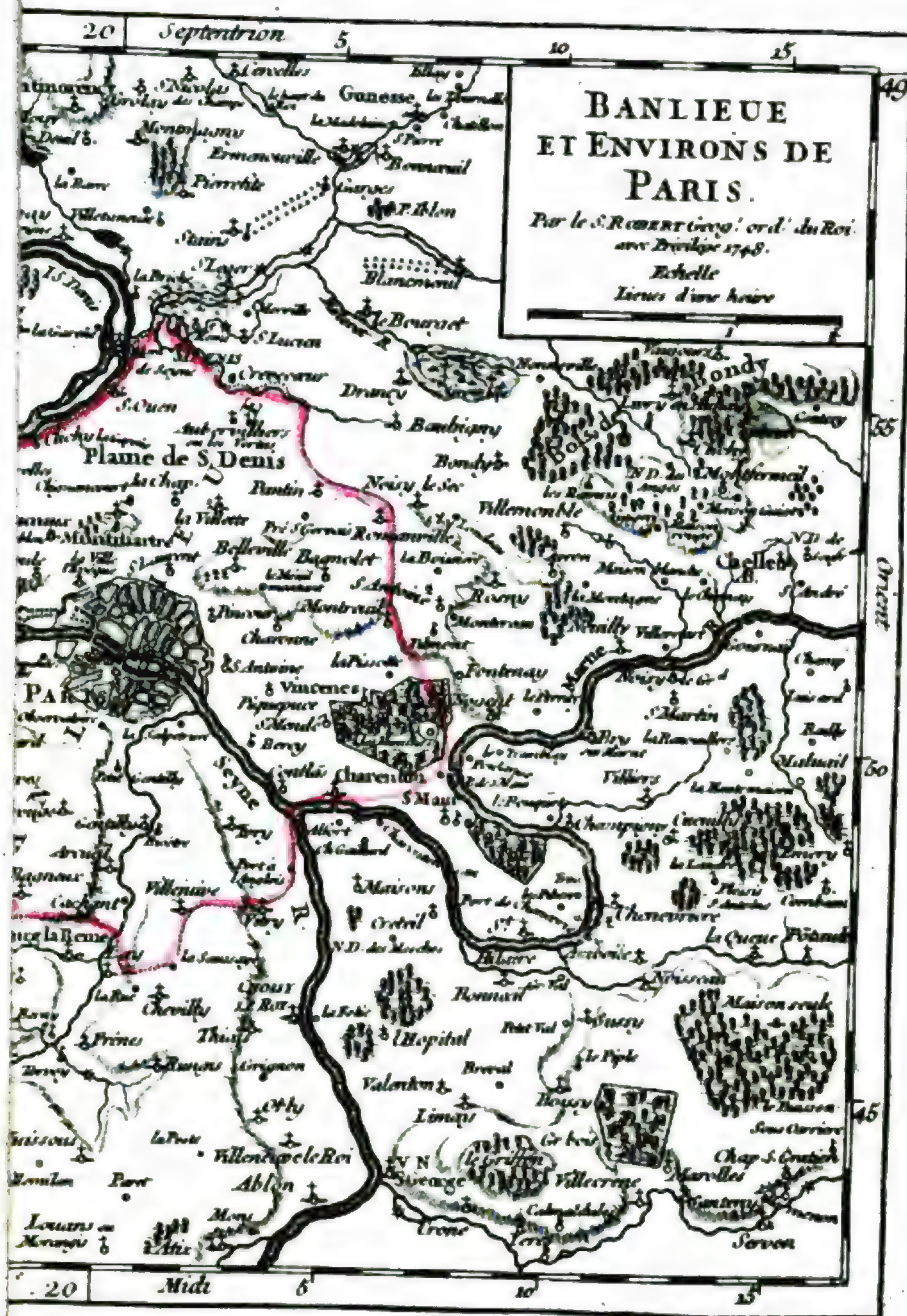
BANLIEUE
ET ENVIRONS DE
PARIS.
Par le S. Robert Géog. ord. du Roi avec Privilège 1748.
Echelle
Lieues d'une heure
Septentrion
Midi
Orient
Plaine de S. Denis
Gonesse
Bondy
Vincennes
Charenton
Chelles
Fontenay
Montreuil
Bagnolet
Belleville
Pantin
Drancy
Bobigny
Aubervilliers
S. Ouen
Villejuive
Vitry
Choisy
Créteil
Ablon
Villeneuve le Roi
Valenton
Limeil
Villecresne
Marolles
Sucy
Bonneuil
Noisy le Sec
Villemonble
Chenevière
Maison seule
Servon
Boissy
Orly
Ivry
Bercy
Rosny
Romainville
Ermenonville
Pierrefite
Stains
Blancmenil
Le Bourget
S. Maur
Champigny
la Queue
Pontault
Thiais
Chevilly
Rungis
Cachant
Arcueil
Gentilly
Bourg la Reine
Paris

Septentrion
ECHELLE
Lieues d'une heure
Chat Regnaut
Rocroy
Charleville
Aubenton
Ribemont
Mezieres
Sedan
Doncherry
Chat Porcien
Retel
Laon
Neufchatel
Grandpré
Dun
Rheims
Fismes
Sillery
Epernay
Ay
Chalon sur Marne
Clermont
Vitry le François
Bar le Duc
Ligny
Void
Vaucouleurs
Joinville
Sezanne
Arcis
Troyes
Villemaure
Bar sur Aube
Bar sur Seyne
Chaumont
Neufchatel
la Marche
Bourbonne
Langres
Chatillon sur Seine
Tonnerre
Chablis
Cravant
LORRAINE
BOURGOGNE
Midy
Orient

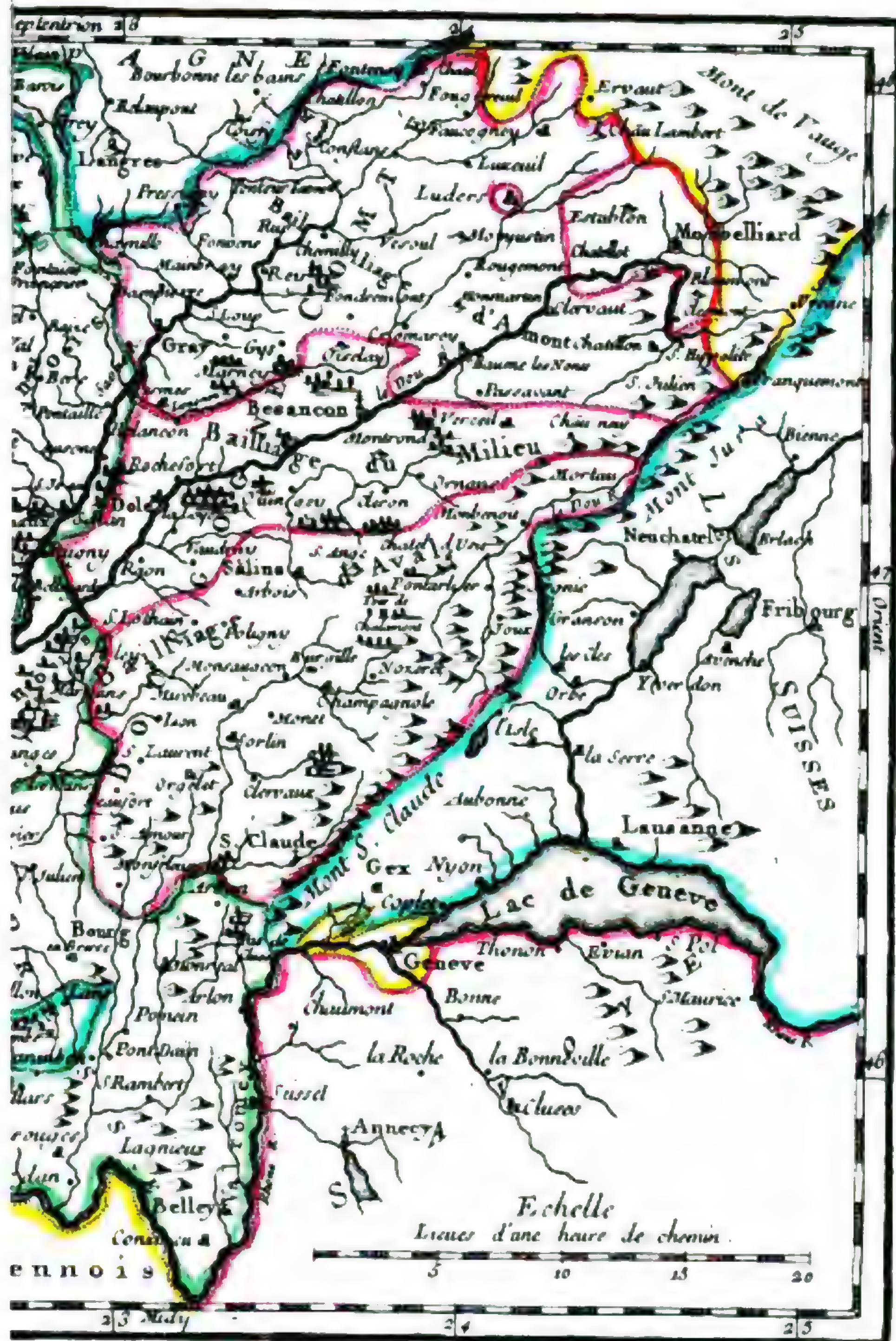

Septentrion
Midy
Orient
Bourbonne les bains
Langres
Luxeuil
Luders
Vesoul
Montbelliard
Mont de Vauge
Gray
Besancon
Bailliage
du
Milieu
Dole
Rochefort
Salins
Arbois
Poligny
Ornans
Clervaut
Baume les Nones
Neuchatel
Bienne
Mont Jura
Fribourg
SUISSES
Yverdon
Orbe
l'Isle
Aubonne
Lausanne
Lac de Geneve
Geneve
Thonon
Evian
Gex
Nyon
Mont S. claude
S. Claude
Bourg
Chaumont
Bonne
la Roche
la Bonneville
Cluses
Annecy
Belley
ennois
Echelle
Lieues d'une heure de chemin
5
10
15
20

Septentrion
GOUVERNEMENT GENERAL D'ORLEANOIS
Par le S.r ROBERT Geographe Ordinaire du Roy. 1748.
Echelle de 10 Lieues d'une heure
avec privilege du Roy.
LE DE FRANCE
BRIE
Orient.
Midy
Rambouillet
Chevreuse
Montlehery
Epernon
Chatres
Dourdan
Etampes
Nemours
Montargis
Courtenay
ORLEANS
Olivet
Chateauneuf
Cerdon
SOLOGNE
Romorantin
Pierrefitte
Briare
S.Fergeau
S.Sauveur
la Charité
Bourges
Vatan
Ißoudun
Nevers
Chabris
Gien
Sully
Jargeau
Beaugency
la Ferté
Sancerre
Cosne
Donzy

Septentrion 18 19

NORMANDIE

LE PERCHE

BEAUCE

MAINE

Vendomois

BLESOIS

ANJOU

SAUMUROIS

TOURAINE

POITOU

Alençon

Sées

Mortagne

Nogent

Chartres

Chateau Dun

le Mans

La Fleche

Vendome

Blois

Chambort

Amboise

Tours

Saumur

Chinon

Loudun

Richelieu

Loches

Thouars

Moncontour

Mirebaut

Parthenay

Tournon

48

47

Orient

Midi 18 19

Gravé par Guill. Delahaye

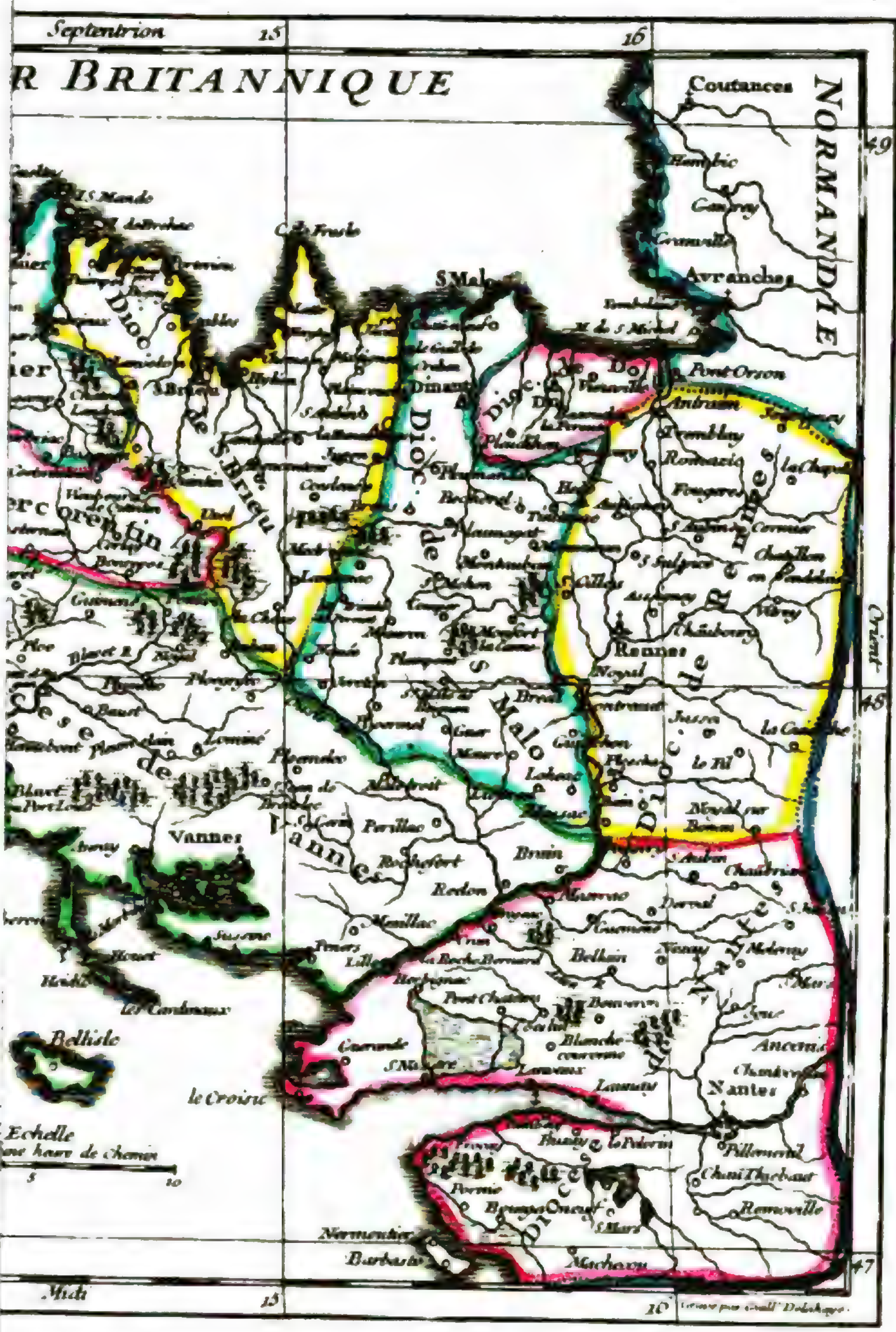
Septentrion
15
16
R BRITANNIQUE
NORMANDIE
Coutances
Granville
Avranches
S.Malo
Dinant
Pont Orson
Antrain
Fougeres
49
Orient
48
Rennes
Vannes
Redon
Brain
Rochefort
Nantes
Ancenis
Guerande
S.Nazaire
le Croisic
Bellisle
Les Cardinaux
Echelle
Machecou
Barbastre
Midi
15
16
47

17
18
ANJOU
Montreuil en Belai
Thouars
Loudun
Mauleon
Argenton le Chateau
Mallievre
la Pomeraie
Airvaut
S. Loup
Mirebeau
Parthenay
Mortagne
Herisson
Vouvant
Chandenier
P O I T O U
Poitiers
Dissay
Chatelleraut
Montmorillon
Lussac
Port de Piles
la Haye en Touraine
T O U R A I N E
M A R C H E   L I M O S I N
Chauvigney
Savin
le Bourg
Plaisance
l'Isle Jourdain
Avail la Limosine
S. Germain
Confolens
Chabanois
Rochechouart
Chatellachet
Bouvergne
Gencay
Pont de la Chaire
Couhé
Civray
Lusignan
la Motte S. Heraye
Sanxay
S. Maixent
Niort
Maillezais
Fontenay le Conte
Melle
Chaunay
Brion
Chef Boutonne
Aunay
Ville fagnan
Ruffec
Nanteuil
Verteuil
Champagne
Chantrezac
Brigueil
S. Jean d'Angely
Matas
Aunais
Montignac
Chasseneuil
Roche foucaut
Marthon
Montbron
Chermay
Monbrun
Tonnay Boutonne
Taillebourg
S. Genis
Jarnac
Cognac
Angouleme
Chateauneuf
Saintes
Pons
Archiac
Bouteville
Barbesieux
A N G O U M O I S
la Valette
Blanzac
Nantron
Brantome
Bourdeilles
Excideuil
Perigueux
l'Isle
Aubeterre
Montmoreau
Montausier
Chalais
Riberac
Montlieu
Montguyon
Blaye
Bourg
Guistres
Coutras
Rochechalais
Mucidan
Montpont
P E R I G O R D
Orient
47
46
Midy 17
18
Lattré sculp.

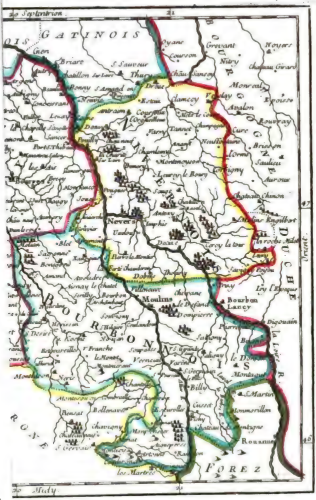

20 Septentrion
21
GATINOIS
Gien
Briare
S. Sauveur
Thury
Oyane
Courson
Grevant
Nitry
Noyers
Chasteau Girard
Monreal
Avalon
Epoisse
Rouvray
Clamecy
Vezelay
Cure
Brisson
Saulieu
Aurous
Chasteau Chinon
Moulins Engilbert
La roche Milet
Nevers
Decize
Cercy la tour
Bourbon Lancy
Digouain
Moulins
Dompierre
Souvigny
Bourbon
Ainay le chatel
Moulins
Billy
Cusset
Vichy
S. Martin
Mommorillon
Rouanne
Montluçon
Bellenave
Chavigny
Montaigu
FOREZ
les Martres
20 Midy
21
47
46
Orient
DUCHE
BOURBONNOIS

Septentrion
Echelle
Lieues d'une heure de chemin
BERRY
BOURGOGNE
Argenton
Luzeret
S. Surrain
Ablou
Crosan
Frosdine
Mallenays
Betete
Rodes
S. Germain
Dun
Celle Dunaise
Chateau Sanglar
Tour de Bridiere
Fromental
Sevignac
Glenic
Chatelus
Ladepeyre
Mortorol
Bellevent
Gartempe
Parsac
Jarnaige
Ahun
le Bourg
Guerret
Grandmont
Murat
Reseau
Embazaic
les Eguaux
Bourganeuf
Aubusson
Pontaurion
Nueil
Chastain
Felletin
Peyrat
Beaumont
Eymotiers
Pierre Buffiere
Courtine
Puy S. Gulmier
Champagnac
Merinchal
Roche d'agoux
Pourcherie
Milvaches
Brest
Massere
Peyrissat
Trenac
Ussel en Limosin
S. Pardon
Port Dieu
Vyclac
Embrugnac
S. Angel
Anglars
Tulle
Donzenac
Champagnac
Neuvic
Charlus
Brive
la Roche
Valetteno
Mauriac
Riom
Achon
Salers
Pleaux
Argentac
Malesse
Col de Cabre
Brivesaque
Martel
Beaulieu
Montvert
S. Vitour
Midy
Orient
QUERCY
LIMOSIN
19
20
46

Digitized by Google